UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedeluniversi28v29univ

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

TORONTO LIBRARY
UNIVERSITY OF

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1922-1923

193335
8. 1. 25

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1923

AS
242
B53
année 28-29

La Séance solennelle de rentrée

de la

LXXXIXe année académique

C'est le lundi 16 octobre, à 2 h. 1/4, qu'a eu lieu la séance solennelle de rentrée, sous la présidence de M. le bourgmestre Max, ministre d'Etat, président d'honneur du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles.

Nombreuses étaient les personnalités du monde scientifique et pédagogique; nombreux étaient les étudiants qui assistaient à cette cérémonie.

En déclarant ouverte la séance, M. Max s'est tourné vers M. Léon Leclère, professeur ordinaire, pro-recteur de l'Université libre de Bruxelles, qui, le matin même, avait été invité par Sa Majesté le Roi des Belges à assumer les fonctions de ministre des Sciences et des Arts.

En une courte improvisation pleine d'envolée, M. Max a félicité le nouveau ministre, rappelant ses qualités d'homme et son talent d'historien. Il s'est plu à faire ressortir le dévouement patriotique de M. Leclère pendant l'occupation et de toute sa carrière à la cause du haut enseignement.

Il s'est déclaré certain que sous l'égide d'un ministre d'une telle compétence, les questions vitales de notre Etablissement ne pouvaient manquer d'être résolues de la façon la plus heureuse.

L'assemblée, dans une interminable ovation, a acclamé et l'orateur et celui à qui s'adressaient ces paroles chaleureuses.

Tous, diplomates, hauts fonctionnaires, ministres, professeurs, étudiants et amis, acclamèrent le ministre qui en une heure grave acceptait ces responsabilités.

Le président donna ensuite la parole à M. le président Héger.

La Situation de l'Université pendant la LXXXVIIIe année académique

PAR

PAUL HEGER

Président du Conseil d'Administration de l'Université

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée le 16 octobre 1922.

MESSIEURS LES MINISTRES,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Pendant l'année académique qui vient de se terminer, l'Université a été cruellement éprouvée par la disparition, dans des circonstances parfois tragiques, de plusieurs de nos membres.

La série des deuils que j'ai le devoir de rappeler ici débute par le décès d'un de nos jeunes agrégés à la Faculté des Sciences, M. Henri Micheels, et de M. le Dr Gustave Tournay, agrégé à la Faculté de Médecine; le 11 avril, mourait subitement le vénérable président honoraire de la Cour de cassation, M. Jules Lameere, membre de notre Conseil d'administration; puis survinrent, le 26 mai, la mort de notre grand concitoyen Ernest Solvay; le 2 juin, celle d'Eugène Hanssens, président de notre Faculté de Droit; le 26 juin, celle de Son Altesse le prince de Monaco, Docteur *honoris causâ* de notre Faculté des Sciences; le 12 juillet, la mort de notre vice-président Paul Errera; enfin, il y a quatre jours à peine, celle de l'un de nos

administrateurs les plus dévoués, Emile Tassel. Vous voyez combien elle est longue et douloureuse la liste de nos deuils !

Jules Lameere était membre de notre Conseil depuis plus de quinze ans; son grand âge faisait de lui le gardien de nos traditions les plus chères; nous aimons à nous souvenir, en pensant à lui, non seulement de ses grandes qualités d'intelligence et de cœur mais surtout de la fermeté de son caractère. Il sut défendre, en son temps, alors qu'il occupait une haute situation à Gand, l'indépendance de la magistrature vis-à-vis d'une tentative d'empiètement du pouvoir politique; au Conseil de l'Université, au début de la guerre, sa voix s'éleva avec une mâle énergie pour condamner toute complaisance vis-à-vis de l'ennemi.

Cette noble existence s'est éteinte doucement; c'est après une journée passée gaîment à la campagne, en famille, et en prononçant à l'adresse des siens d'affectueuses paroles que le vénérable Président est entré dans son dernier sommeil.

La mort d'Ernest Solvay fut aussi brusque et tout aussi sereine; rien ne permettait de la prévoir; la disparition de ce grand citoyen fut un deuil non seulement pour tous les Belges, mais pour l'élite intellectuelle du monde entier; de tous les pays de civilisation affluèrent des condoléances adressées aux membres de la famille Solvay et à notre Université; partout on a compris l'étendue des regrets que devait nous inspirer la perte d'un tel collaborateur.

Ernest Solvay était un citoyen du monde, universellement connu, universellement estimé. Innombrables sont les applications de la découverte due à son génie inventif; on sait quelle admirable ténacité il mit à fonder son industrie et à lui assurer un développement dont bénéficièrent, en peu d'années, toutes les nations.

Les limites qui s'imposent à ce compte rendu administratif ne me permettent pas de rendre aujourd'hui à la mémoire d'Ernest Solvay tout l'hommage dû à une vie aussi remplie d'œuvres utiles; elle sera retracée ailleurs comme il convient, mais je voudrais préciser ici les rapports d'Ernest Solvay avec notre Université, et montrer par quels liens nous avons été et nous lui resterons attachés.

Ernest Solvay fut un autodidacte; il n'est personne, dans notre pays, qui ne se rende compte de l'immense effort qu'il a réalisé par

sa volonté; mais peu de personnes savent que dès sa jeunesse, alors qu'il vivait en famille, à Rebecq, devant un horizon limité, une flamme intérieure s'était déjà allumée en lui : dans un âge où tant d'autres ne pensent qu'au plaisir, il avait déjà formé l'ambitieux projet de travailler à la solution des plus hauts problèmes qui se soient imposés à l'esprit des chercheurs. Jamais homme ne fut plus sincèrement épris de la vérité ni plus résolu à l'atteindre, au prix de n'importe quel effort.

Ernest Solvay appartenait à cette lignée d'intelligences exceptionnelles dont le poète latin a dit : « Quœrite, quos agitat mundi labor ». Le labeur du monde fut le tourment de cet esprit original et pénétrant. Il en aborda l'étude sous toutes ses faces : en physique, en chimie, en physiologie, en biologie, aussi bien qu'en sociologie; son point de vue était unitaire et c'est là ce dont il faut se rendre compte pour apprécier la logique et l'enchaînement de ses pensées sous les formes multiples et en apparence si diverses de son activité.

Enthousiaste jusqu'à l'apostolat, Ernest Solvay chercha et trouva des collaborateurs dévoués; au milieu d'eux, il continuait cependant à vivre seul avec sa pensée, gardant, quand il ne se croyait pas compris, sa foi invincible dans sa méthode personnelle.

Parmi les penseurs de tous les temps d'autres apparaissent qui raisonnèrent comme lui; d'autres que lui ont cru trouver en eux-mêmes et dans la suite de leurs raisonnements toute la lumière. L'auteur du *Discours sur la méthode* ne nous fournit-il pas l'exemple de la même force et de la même faiblesse lorsque, dans l'épître dédicatoire adressée à la Sorbonne, il assure que l'esprit humain ne saurait découvrir, pour arriver au vrai, une voie plus certaine que celle qu'il a imaginée?

Mais Ernest Solvay joignait à une imagination ardente un sens pratique qui lui fit comprendre la nécessité de soumettre ses idées au contrôle de l'expérience; tel fut l'objet des entretiens que j'eus avec lui pendant un voyage que nous fîmes ensemble en 1888, voyage à la suite duquel fut décidée la fondation de l'Institut de Physiologie. Il se trouva que longtemps auparavant Ernest Solvay avait formé le projet de fonder des instituts : car il était reconnaissant envers la science à qui il devait sa fortune, il entendait payer sa dette envers

elle et il espérait, grâce à elle, se rapprocher encore des solutions que la théorie lui faisait entrevoir.

L'Université de Bruxelles se présenta bientôt à lui comme l'institution qui répondait le mieux à ses convictions personnelles et à la garantie qu'on est en droit d'attendre d'un corps professoral qui ne consentira jamais à subordonner son enseignement aux dogmes ou à la direction d'un parti politique. A quel point les principes de notre enseignement devaient plaire à l'esprit investigateur d'Ernest Solvay, nous en avons eu maintes preuves, surtout à partir du moment où, (c'était en 1893), il fut invité par M. Charles Graux à entrer dans le Conseil d'administration de l'Université. Vous savez comment il y signala son passage, comment il fonda non seulement les beaux instituts qui portent son nom et s'élevèrent au Parc Léopold, mais aussi les instituts internationaux de physique et de chimie qui mettent périodiquement nos Professeurs en contact intime avec l'élite du monde savant.

Je ne puis mieux traduire les sentiments de reconnaissance de l'Université vis-à-vis de l'homme qu'elle honorera désormais à l'égal de ses fondateurs, qu'en disant : « Il nous a donné l'exemple d'une vie admirable; il s'est ennobli par le travail, il s'est fait aimer par sa bonté; il est resté, par toute la conduite de sa vie, digne de lui-même, et, il doit m'être permis de le dire, digne de ceux d'entre nous qui, dès la première heure, eurent foi en lui. »

Lors de l'inauguration de l'Institut de Physiologie, au Parc Léopold, en 1893, M. Solvay a indiqué dans un discours que publia la *Revue scientifique*, quel était le but qu'il avait voulu atteindre en proposant à la ville de Bruxelles la création d'un premier institut universitaire. « J'estime, écrivait-il, que ce qu'il faut encourager avant tout, c'est « la recherche de première main, c'est la découverte, particulière- « ment dans le domaine des sciences biologiques » (1).

Il ne m'appartient pas, vous le comprenez sans doute, de dire que ce but a été réalisé, mais je puis d'autant mieux l'espérer que j'ai la joie de pouvoir vous annoncer que l'Institut créé par Ernest Solvay il y a trente ans, vivra; les travaux commencés seront continués, la

(1) *Revue scientifique*, tome LII, 16 décembre 1893.

mort du fondateur de l'Institut n'empêchera pas sa pensée de trouver de nouveaux éléments pour lui survivre.

Mme Ernest Solvay, fidèle aux sentiments qui ont inspiré toute sa vie, a exprimé le désir que les intentions de son mari fussent complètement réalisées; ses enfants se sont unis à elle pour faire don à l'Université d'une somme dont l'importance permettra le maintien de l'Institut de Physiologie Solvay; celui-ci, rattaché à l'ensemble de l'organisation universaire trouvera place dans les nouvelles installations de l'Ecole de Médecine.

D'autre part, un capital sera remis à l'Université pour assurer l'avenir de l'Ecole de Commerce fondée il y a vingt ans par Ernest Solvay; le succès de cette Ecole s'est brillamment affirmé et la nouvelle donation nous permettra d'élever de plus en plus le caractère de notre enseignement commercial.

Quant aux Instituts internationaux de physique et de chimie, dotés déjà par Ernest Solvay de manière à pouvoir subsister jusqu'en 1942, ils recevront une dotation complémentaire qui permettra, sans rien changer à leurs statuts, de perpétuer aux yeux des générations futures le souvenir de leur créateur.

Au moment où s'élèvent majestueusement les bâtiments de notre nouvelle Ecole polytechnique, nous avons été légitimement préoccupés d'établir son budget; les vingt millions mis à la disposition de l'Université par la ville de Bruxelles seront absorbés par les frais de la construction et du premier établissement; les sommes généreusement souscrites à l'initiative de la famille Solvay et de M. Jean Jadot doivent être partiellement consacrées à l'outillage des nouveaux laboratoires. Il a paru nécessaire de prévoir un complément de ressources; dans ce but les héritiers d'Ernest Solvay ont fait à l'Université un nouveau don de deux millions et les enfants d'Alfred Solvay, un don d'un million.

Mes chers Collègues, Messieurs, unissons-nous pour témoigner aux membres de la famille Solvay notre reconnaissance.

En dotant l'Université de Bruxelles, en la mettant à même de mieux remplir sa haute mission, ils contribuent, comme l'avait fait leur père, à assurer la grandeur du pays tout entier.

Et c'est pourquoi, ici, en présence des membres de notre Gouver-

nement et des éminents représentants des Gouvernements étrangers, je crois pouvoir les remercier au nom de la Patrie.

Eugène Hanssens, inscrit au barreau de Bruxelles en 1886, avait été appelé dès 1895 à enseigner à l'Université la majeure partie du droit civil. Il apportait dans cette lourde tâche cette même lucidité, cette stricte méthode, cet esprit juridique qui lui avaient assuré parmi ses confrères du barreau une place prééminente. Son autorité était aussi grande au Palais auprès des magistrats qu'à l'Université auprès des étudiants : aux uns comme aux autres, il inspirait cette confiance absolue qui appartient aux seuls hommes de bien; on a dit de lui, avec raison, qu'il était « le serviteur du Droit à la discipline duquel il « avait assoupli sa vaste intelligence ».

L'épreuve de la guerre mit en évidence la beauté d'un caractère dont l'indéfectible énergie trouva une expression adéquate dans la mémorable circonstance où, ayant l'insigne honneur d'être le porte-parole du barreau, Eugène Hanssens sut trouver les accents qu'il fallait pour défendre nos droits contre l'envahisseur.

Ardent au travail, Eugène Hanssens, malgré une vie professionnelle absorbante, consacrait à l'enseignement le meilleur de son temps, ajoutant au labeur d'un cours la direction d'exercices pratiques qu'il estimait être le complément indispensable de ses leçons théoriques.

L'esprit de l'Université vivait en lui, il s'affirmait dans sa méthode, dans la sincérité de ses convictions, dans tout l'ensemble de son caractère.

Lorsque la nouvelle de sa mort imprévue et tragique parvint aux étudiants, c'est avec des larmes qu'elle fut accueillie, et peut-être aucun hommage ne fut-il plus digne de lui.

Les grandes qualités d'Eugène Hanssens et la valeur reconnue de son enseignement imposent à celui à qui incombe sa succession professorale une charge très lourde. Le choix de la Faculté s'est porté tout naturellement sur un autre maître incontesté de notre barreau, M. Charles Dejongh; la science juridique et les talents oratoires de M. Dejongh, sa grande autorité et l'estime dont il jouit parmi tous ses Collègues nous sont de sûrs garants du succès qui l'attend dans la carrière professorale; au nom de l'Université, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Lorsque la nouvelle de la mort de Paul Errera se répandit à Bruxelles, elle fut accueillie avec stupeur; nul ne pouvait croire que cet homme si vaillant, si aimable, si profondément épris de tout ce qui fait le charme et la beauté de la vie, eût pu disparaître ainsi, prématurément; ce fut une désolation universelle.

Doué d'un esprit fin et pénétrant, élevé, comme son frère Léo, dans le culte du vrai et le respect de la science, Paul Errera s'était adonné avec passion à l'étude du droit; dans l'enseignement du droit public dont il fut chargé en 1896 comme dans ses leçons de droit constitutionnel comparé, il apportait les ressources d'une brillante culture et d'une impeccable méthode. La mort est venue le surprendre au moment où il mettait la dernière main à une troisième édition de son *Traité de droit public belge,* œuvre magistrale qui étendit sa réputation bien au delà de nos frontières.

Il aimait l'enseignement, il aimait la jeunesse, il avait foi dans le progrès, et son optimisme trouvait dans une éloquence naturelle des formes de langage qui suscitaient l'enthousiasme de ses auditeurs; jamais professeur ne sut mieux captiver ses élèves et leur inculquer le respect des principes dont le droit public est la plus haute expression.

S'il est vrai que Paul Errera par ses livres, par ses cours, par ses inimitables conférences, a rendu à la Science et à l'Université des services éminents, cependant c'est à d'autres titres que sa mort nous inspire encore de plus amers regrets; l'infinie bonté dont sa vie ne fut qu'un constant exercice, attirait vers lui toutes les sympathies et lui avait valu de solides amitiés.

Lors de la célébration du jubilé de l'Université, en 1909, Paul Errera était Recteur; nul de nous n'a perdu le souvenir de la maîtrise avec laquelle il s'acquitta, dans ces circonstances exceptionnelles, de ces délicates fonctions; sa haute culture, la facilité avec laquelle il se servait des langues, le charme de sa parole et sa manière aimable d'être tout à tous ne valurent pas seulement des sympathies à sa personne mais attirèrent des amis à une institution représentée par ce chef idéal.

Vice-président du Conseil, il collabora très activement à l'Administration de l'Université pendant la période ingrate dont nous sortons à peine. J'imagine la joie qu'il aurait éprouvée à présider à l'inaugura-

tion de l'Université qui s'élève et à la grandeur de laquelle la famille Errera a si brillamment contribué.

Un destin fatal en a décidé autrement; la mort de Paul Errera prive l'Université d'un de ses maîtres les plus estimés; elle nous enlève une force; sa pensée nous restera toujours présente et son œuvre lui survivra.

La mort récente d'Emile Tassel est pour l'Université une cause nouvelle d'affliction.

Tassel avait professé avec talent à l'Ecole polytechnique pendant cette période héroïque où l'Ecole, comme du reste l'Université tout entière, ne se soutenait que grâce à l'admirable abnégation de ses professeurs. A ce titre déjà nous devons à notre regretté Collègue une grande reconnaissance.

Pendant la guerre Tassel fut de ceux qui s'occupèrent avec passion des mesures à prévoir pour reconstituer le pays au lendemain de sa délivrance; avec un groupe d'amis, d'anciens élèves et de collègues dont plusieurs appartenaient à l'Ecole des mines de Mons, il élabora le programme des réformes dont notre Recteur a fait, ici même, un lucide exposé.

Entré au Conseil de l'Université en 1917, Tassel nous accorda sa collaboration quotidienne; son dévouement à l'Université n'avait point de bornes et jusqu'à ses derniers jours l'avenir de l'Ecole polytechnique fut sa préoccupation dominante.

Quelques heures avant de mourir, il nous dit affectueusement son regret de ne pouvoir continuer à travailler avec nous. Et il ajouta : « *Ma collaboration est chose secondaire, l'essentiel est que maintenant, j'en ai la certitude, l'Université vivra.* »

Ces paroles, que nous avons pieusement recueillies, ne contenaient pas seulement l'expression d'un attachement sincère, elles témoignaient des inquiétudes aujourd'hui dissipées et des espérances dont la réalisation a fait la consolation des derniers jours de notre ami.

Messieurs, c'est le sort de tout ce qui vit — des institutions comme des individus — de passer sans cesse du chagrin à la joie — d'être partagé, à mesure que le temps s'écoule, entre les regrets et les espérances.

Ne vous étonnez donc pas que je vienne, après vous avoir dit la cruauté des épreuves subies par l'Université depuis un an, vous entretenir des événements heureux qui nous ont apporté récemment des encouragements et du réconfort.

En tout premier lieu, je voudrais signaler la bonne conduite et le travail de nos étudiants de toutes les Facultés. Je suis heureux de pouvoir leur rendre témoignage. Les années de guerre avaient causé un certain trouble, fait concevoir quelques craintes; elles furent vaines : nous nous sommes trouvés en présence de jeunes gens que l'épreuve de la guerre a mûris et qui, après avoir accompli leur devoir patriotique, ont accepté résolument la lutte pour la vie; ils ont compris ce que le pays attend de leur travail.

Une autre source de grande satisfaction pour nous a été le succès des conférences tenues dans les universités étrangères par ceux de nos professeurs qui avaient été sollicités de s'y rendre ou qui furent données ici par des maîtres étrangers.

M. Paul Errera, au mois de mai à Paris, M. Georges Cornil à Lyon, ont porté la bonne parole en France pendant que M. le Professeur Arthus, de Lausanne, M. Duguit, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux, M. Millikan, prix Nobel, secrétaire de l'Académie des Sciences de Washington, et le Professeur Gley, du Collège de France, venaient conférencier à Bruxelles. Nous remercions ces éminents Collègues; missionnaires de science, ils ont, en affirmant la solidarité internationale, travaillé pratiquement au rétablissement de la paix dans le monde; elle apparaît lointaine, il est vrai, mais les échanges de pays à pays entre les professeurs et entre les étudiants hâteront la venue du jour béni où elle sera réalisée.

Je voudrais pouvoir énumérer ici les marques d'estime recueillies au cours de l'année par des membres de notre corps professoral; nous les mentionnerons dans notre rapport annuel; elles sont trop nombreuses pour que je les rappelle toutes; mais comment passer sous silence l'octroi du titre de Docteur *honoris causâ* de l'Université de Paris à Jules Bordet, celui du même titre par l'Université de Genève au Professeur Brachet, titulaire ainsi que Depage du prix quinquennal pour les sciences médicales ?

Et je me reprocherais de ne pas évoquer à côté de ces noms que

nous citons avec fierté, celui du regretté Maurice Herlant auquel le prix Van Beneden a été attribué, à titre posthume.

Parmi les modifications apportées cette année au programme de notre enseignement il convient de souligner l'importance de la création d'une section de droit maritime au sein de la Faculté de Droit. Je ne fais que mentionner simplement le fait parce que l'exposé complet de cette réforme sera fait après-demain, à l'Université, par notre Ministre des Colonies, M. Franck, auprès duquel notre administrateur M. Bourquin a trouvé le plus chaleureux accueil lorsqu'il lui a exposé le projet qu'il avait conçu.

Avec M. Bourquin le Conseil d'administration de l'Université a estimé que pareil complément de notre enseignement s'imposait dans un pays où l'activité maritime joue un rôle essentiel.

Si nous avons pu mener à bonne fin la création de cette section nous devons cet heureux résultat aux concours que nous avons trouvés chez nos amis d'Anvers et notamment à l'intervention intelligente et généreuse de MM. Louis et Christian Sheid Van den Abeele; une fondation qui portera leurs noms assure l'avenir de cette branche nouvelle de notre enseignement. En témoignant à MM. Sheid notre reconnaissance nous tenons à les remercier tout spécialement d'avoir affirmé par leur intervention la solidarité dans l'effort entre Anvers et Bruxelles. (*Applaudissements.*)

D'autres concours importants ont attesté, au cours de l'année écoulée, l'estime et la sympathie croissantes dont jouit notre Université : l'annuaire qui sera prochainement publié donnera, comme il convient, le détail de ces donations, mais je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais ici les noms de M. Georges Brichard, de Mme veuve Born, de MM. Félix Goblet d'Alviella, Pol-Georges et Louis Boël, de MM. Kronacker et Baudhuin, de l'Agence maritime internationale, de l'Union des anciens Etudiants et de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique.

Quel que soit mon désir de ne pas retenir trop longtemps votre attention au moment où vous allez avoir le plaisir d'écouter la parole du professeur Bayet, il me reste à signaler, en terminant, deux événements particulièrement heureux qui auront certainement sur l'avenir de l'Université une influence considérable.

C'est d'abord la dotation de chaires destinées à l'enseignement tech-

nique; au cours d'un séjour en Amérique, où il avait été appelé à prendre part à la Conférence de Washington, l'un des membres de notre Conseil, M. Félicien Cattier, obtint des dirigeants de la C. R. B. Educational Foundation, la dotation à Bruxelles, à Louvain et à Mons, pour une durée de quinze ans, de cinq chaires dont les titulaires seraient désormais suffisamment rétribués pour pouvoir se consacrer exclusivement à la formation de leurs élèves. Nous tenons, en signalant cette excellente initiative, à remercier publiquement les membres de la C. R. B., MM Hoover et Francqui, MM. Smith, W. H. Tuck et M. K. Shaler ainsi que tout particulièrement notre collègue M. Cattier.

Nous souhaitons que d'autres Facultés bénéficient bientôt d'initiatives analogues, car s'il est vrai qu'avec l'appui de la Fondation Rockefeller notre Ecole de médecine va prendre un grand essor, nous ne pouvons méconnaître ce qui reste à faire pour les Facultés des Sciences, de Philosophie et de Droit.

A ce même point de vue nous ne saurions assez dire combien a été opportune l'intervention, nouvelle dans notre pays, de notre Gouvernement en faveur des universités libres; c'est un événement des plus importants dans l'histoire de l'enseignement supérieur en Belgique; le 30 juin dernier, à l'occasion de la discussion du budget de l'instruction publique un amendement fut présenté, contresigné par les représentants de tous les partis, et portant qu'un subside de deux millions serait accordé en parts égales aux deux Universités de Bruxelles et de Louvain.

Notre Président d'honneur, le bourgmestre Max, en cette circonstance, comme toujours, défendit une bonne cause; les arguments qu'il fit valoir entraînèrent la conviction de la Chambre : l'amendement fut voté à l'unanimité. Le fait est trop rare dans nos annales pour ne pas mériter d'être souligné et applaudi; il marque une étape caractéristique dans l'évolution des universités belges.

Tout le monde sait que l'Etat s'était, au point de vue financier, complètement désintéressé du sort de deux de nos quatre universités; l'anomalie était flagrante puisque, d'autre part, la loi leur reconnaît des droits égaux et qu'elles remplissent la même mission sociale.

M. Max a eu raison de dire que l'intervention de l'Etat était devenue nécessaire pour permettre aux universités libres de continuer à rendre les services que la nation est en droit d'attendre d'elles : ce serait,

en effet, se faire étrangement illusion que de croire que, grâce aux larges interventions dont j'ai parlé tout à l'heure, le budget de l'Université se trouvera enfin équilibré. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Il importe que tout le monde comprenne que le succès même de notre enseignement, l'augmentation du nombre de nos élèves, la valeur croissante de notre corps professoral sont autant de sources de dépenses qui ne peuvent ni ne doivent être couvertes par nos recettes ordinaires. On ferait erreur en comparant un établissement tel que le nôtre à une sorte d'usine scientifique dont le bénéfice serait proportionné à l'importance de sa clientèle; tout au contraire, chacun de nos étudiants nous impose des sacrifices matériels qui ne peuvent trouver leur contre-partie en nous-mêmes : l'idéal ne serait-il pas que l'enseignement à tous les degrés fût gratuit ?

Au surplus, même dans les pays où l'initiative privée s'est montrée remarquablement agissante, même en Amérique et en Angleterre, l'intervention financière de l'Etat s'est imposée et récemment les Universités d'Oxford et de Cambridge, pourtant si richement dotées, ont dû en reconnaître la nécessité. Nous remercions nos Ministres d'avoir compris que par l'octroi d'un subside ils n'entendaient pas exercer, à un titre quelconque, un contrôle sur notre enseignement. Loin d'être menacée, l'indépendance de l'Université est désormais remarquablement affermie; la liberté nous a permis de naître et de grandir; nous lui resterons toujours fidèles. (*Applaudissements.*)

La Réforme de l'enseignement de la médecine à l'Université de Bruxelles

PAR

A. BAYET

Professeur à l'Université libre

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée le 16 octobre 1922.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

La gracieuse invitation de Monsieur le Recteur et la trop indulgente confiance du Conseil d'administration de l'Université m'ont confié la mission de parler devant vous des réformes de l'enseignement médical qui se réalisent en ce moment.

Tâche délicate et périlleuse pour moi. Délicate, car je parle devant un auditoire où sont nombreux mes collègues de la Faculté de médecine qui sont au fait de toutes ces réformes et pour qui ces développements seront certainement fastidieux et où sont plus nombreuses encore les personnes étrangères à notre profession, pour qui ces questions paraîtront peut-être bien spéciales; double écueil que votre bienveillance me permettra, je l'espère, d'éviter. Périlleuse, car parler de réformes, c'est implicitement critiquer le passé et oublier la belle parole de Nisard : « Toute guerre que l'on fait au passé est une guerre civile. » Et puis, démontrer avec trop de logique et d'évidence

la légitimité des réformes actuelles, n'est-ce pas s'exposer à ce que l'on nous demande : « Mais pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? »

Suspendu entre le passé et l'avenir, tel le tombeau de Mahomet entre le ciel et la terre, je risque d'être à la fois un trop indulgent critique et un panégyriste trop timoré.

Et cette situation embarrassante se complique d'une ironie imprévue. Le Conseil d'administration n'a pas songé, en effet, en me conviant à vous parler de la médecine, que c'est cette année même le tricentenaire de Molière et que dans le monde entier nulle conférence universitaire ne commence sans l'hommage obligé au grand homme, qui notoirement ne fut point de nos amis, dont la première pièce fut écrite contre la médecine, qui mourut en la bafouant, et de qui l'on a pu dire, qu'après lui il devrait être défendu de se moquer encore des médecins, comme de railler les moines après Rabelais.

Je ne me soustrairai cependant point à l'usage consacré, d'autant moins qu'à l'encontre de la voix générale, je mets Molière au rang des grands bienfaiteurs de la médecine et que je pense sincèrement ne pouvoir mieux faire que d'évoquer son nom, au moment où je vais parler de la transformation de notre enseignement.

Voyez défiler sur son théâtre les personnages les plus divers, les Sganarelles ahuris, les Scapins effrontés, les avares, les grondeurs, les savantes pécores, les précieuses ridicules. Comme le dit Musset, il met, à les railler,

« Cette mâle gaieté, si triste et si profonde,
« Que lorsqu'on vient d'en rire, on devrait en pleurer. »

Pour tous, il montre néanmoins cette indulgence un peu méprisante que la vie enseigne à ceux qui l'ont beaucoup observée. Mais soudain le ton change; il devient violent, acerbe, méchant : car voici venir le noir défilé des médecins grotesques et odieux, des Diafoirus, des Purgons, des Thomas, avec leur cortège de matassins et d'apothicaires. Alors, c'est de la frénésie : il les tient sous sa griffe, il se délecte aux blessures qu'il fait et ne les abandonne à la postérité que ridicules, bafoués, objets de la dérision de tous.

Et c'est en cela qu'il fut le bienfaiteur de la médecine. Ce qu'il

attaquait, lui, l'ami des grands penseurs de l'époque, le sectateur fervent de Gassendi, lui, qui fut de toutes les cabales intellectuelles du siècle, ce n'était pas la médecine même, mais la médecine telle qu'elle était enseignée et pratiquée alors. Hippocrate était la loi et les prophètes. C'était l'époque où il n'était pas permis de toucher à son enseignement et où des professeurs de l'Université demandaient que, sous peine de mort, il fût interdit de défendre ou d'enseigner aucune maxime contraire aux auteurs anciens.

Molière fut un de ceux qui relevèrent le gant. Les disputes, les discussions qui se cachaient dans les salles obscures de la vieille Faculté et dont les échos n'en traversaient pas les murs, il les transporta à la lumière crue de son théâtre; il convia la Cour et la ville à être juges du conflit. L'intelligence du siècle valait mieux que sa tradition. Le public comprit tout de suite ce que l'on demandait de lui : il applaudit à l'œuvre de destruction, à l'ironie sanglante du grand critique. La Cérémonie, qui nous paraît maintenant bien puérile, lourde et sans sel, fut le cortège burlesque qui mena joyeusement aux gémonies la vieille médecine; la férocité grotesque de cette bouffonnerie, nous ne la comprenons plus bien aujourd'hui; mais le public d'alors, que l'on avait purgé, saigné, drogué, volé, en saisissait la portée profonde et percevait les coups de bélier que recevait, au milieu des rires méprisants de la foule, l'édifice croulant de la médecine scolastique. C'était celle-là et celle-là seule qu'il ridiculisait. Si l'on veut saisir le fond de sa pensée, c'est dans la préface du *Tartuffe*, où le ton est, cette fois, grave et sérieux, qu'il faut l'aller chercher : « La Médecine, y dit Molière, est un art profitable et chacun la révère comme une des plus excellentes choses que nous ayons. » Ses railleries contre elle n'avaient qu'un but : qu'elle devînt digne de l'opinion qu'il s'en faisait.

Les contemporains ne s'y sont point trompés et Perrault qui était, comme vous le savez, médecin lui-même et l'un des grands esprits du temps, écrit textuellement ces paroles : « Molière ne fut pas étranger aux améliorations que subit la profession médicale. »

Un de ses plus érudits commentateurs, en étudiant les rapports de Molière avec la Sorbonne, dit de lui « qu'il désirait aérer les esprits, y introduire le goût de l'indépendance et du libre examen. »

N'est-ce point là précisément notre programme ? Et Molière, s'il

eut vécu de nos jours, n'eût-il pas applaudi à nos efforts, dont il nous a montré l'exemple ?

Il a rendu possibles une médecine meilleure, des médecins plus dignes, plus intelligents. Grâces lui en soient rendues par notre profession reconnaissante.

Je mets cette étude sur la refonte de notre enseignement médical sous le vocable du grand Molière, réformateur de la médecine, ami des vrais médecins.

Si je me suis quelque peu étendu sur le rôle de Molière dans la réforme médicale de son temps, ce n'est point pour le futile plaisir de défendre un paradoxe, c'est parce qu'il fut un des protagonistes de la première des revisions modernes du problème de la connaissance, revision dont le Discours de la Méthode fut la charte. « Nous devons tout à Descartes, tout, jusqu'aux armes dont nous nous servons pour le combattre. » Pour notre époque, pour la médecine de notre temps, la réforme cartésienne est un point de départ. Ces moments de l'Histoire où la Science s'assied sur son monceau d'acquisitions et de décombres et se met à réfléchir à la valeur de ses méthodes sont rares et c'est la gloire d'un siècle d'assister à ce spectacle. Plus rares encore sont ceux où les savants, faisant retour sur eux-mêmes, songent enfin à mettre leurs procédés d'enseignement en rapport avec la science et avec l'esprit de leur époque. Entre la découverte d'une méthode nouvelle et sa consécration officielle dans l'enseignement il y a toujours un grand retard : pour la réforme cartésienne, on attendit plus d'un siècle pour la voir définitivement inscrite dans les immortels rapports de Talleyrand et de Condorcet à la Convention.

Pour en arriver là, il ne faut rien moins qu'une révolution ou un grand désastre national; c'est le cas pour la réforme de l'instruction publique en France, après la secousse de 1789; c'est le cas aussi pour la refonte des universités allemandes après Iéna; c'est le cas enfin pour la revision que nous avons faite de la valeur de nos méthodes d'enseignement, après l'invasion de notre pays et les désastres de la guerre.

Ainsi se vérifie le mot de Péguy : « Il n'y a jamais eu de crises « de l'enseignement; les crises de l'enseignement ne sont pas des « crises de l'enseignement, ce sont des crises de vie. »

Avant celles-ci, il y a un travail sourd, une gestation parfois pénible, pendant laquelle le monde sent que les réformes sont nécessaires et inévitables. On se livre à des tentatives isolées et partielles, mais sans aucun plan d'ensemble; c'est une période de malaise résultant de la discordance entre les institutions et les faits.

Puis vient la grande secousse qui ébranle les esprits au plus profond d'eux-mêmes; car il y a des tremblements d'idées comme il y a des tremblements de terre; l'humanité, secouée de sa torpeur, semble acquérir pour un moment des facultés nouvelles; dans l'illusion d'une vie plus active, elle exerce son énergie reconquise, avec une force qu'elle ne se soupçonnait pas elle-même. Les yeux s'ouvrent enfin, que le lent assoupissement de l'habitude avait fermés aux choses les plus évidentes; les cerveaux se font neufs. C'est une sorte de résurrection; pour un peu, on crierait au miracle.

Plus tard, les enfants des hommes, penchés sur leurs livres d'histoire, pleins d'admiration pour les générations qui ont eu ces grands sursauts d'énergie et pour les belles choses qu'elles ont faites, considèrent ceux qui ont vécu ces périodes de troubles et de libération féconde comme des exceptions humaines. Et ce n'est en réalité qu'une génération comme une autre, qui, troublée dans le cours paisible de son travail ordonné et de ses jouissances réglées, a perdu un instant sa passivité grégaire, s'est mise à réfléchir, et, chose plus rare, à vouloir des réalités comme consécration de ses pensées.

J'ignore si la génération de 1914 passera aux yeux de l'avenir pour une de ces générations historiques, mais ce que je sais, c'est que la guerre nous força à réfléchir; nous avons senti, avant même qu'elle fût terminée, que c'en était fait de l'âge d'or et que s'ouvrait un âge de fer pour lequel il faudrait tendre toutes nos énergies et qui ne souffrirait aucun gaspillage de nos forces vives. Et nous nous sommes livrés à un examen de conscience. Chargés de la responsabilité de l'enseignement supérieur, il nous apparut avec évidence que dans ce domaine une sérieuse réforme s'imposait, non pas dans un avenir indéfini, mais tout de suite et qu'il fallait se mettre à la besogne, sans plus tarder. Nous nous rendîmes bien vite compte que pour la médecine, les difficultés seraient plus grandes que pour d'autres Facultés. A côté de la réforme des principes pédagogiques, se dres-

saient, en effet, de graves problèmes matériels et aucun de nous n'était en mesure de savoir ce qu'après la grande épreuve seraient nos forces morales et de quelles ressources nous disposerions. Néanmoins, dès 1915, une commission se réunit et, au milieu de l'oppressante occupation, sans contact avec la partie vivante de la patrie qui là-bas, au front, se transformait et s'adaptait aux conditions nouvelles de l'existence, elle se mit bravement à étudier le plan de reconstitution de notre enseignement médical.

L'adversité est un maître impérieux qui donne aux esprits des lucidités que ne connaissent point les jours de calme. Nous aperçûmes, d'une vision nette, les défectuosités du passé et nous entrevîmes ce que l'avenir nous réservait, si nous avions l'énergie de le plier à notre volonté.

C'est ce travail que je voudrais refaire avec vous; nous verrons ensemble ce que doit être un enseignement universitaire pour être conforme à l'esprit de notre époque; puis nous examinerons dans quelle mesure les réformes que nous avons réalisées remplissent le cadre que nous nous sommes tracé.

* * *

La première question qui se pose est celle-ci : Que doit être une Université à notre époque ? Faut-il qu'elle devienne une institution à buts pratiques et utilitaires ? Doit-elle, au contraire, être un établissement voué au culte de la science pure ? De la réponse que recevra cette question, dépendra le sort de l'enseignement médical : ou bien l'Université se bornera à donner à ses étudiants en médecine une parfaite et rapide formation professionnelle, sans plus, ou bien, au contraire, elle leur enseignera la médecine comme une science, au même titre que les sciences naturelles.

L'esprit utilitaire de notre époque, les nécessités impérieuses de la lutte pour la vie sembleraient faire pencher la balance vers la solution pratique, étroitement utilitaire; beaucoup d'esprits à une dimension, de ceux qui ne considèrent que le côté immédiat des problèmes, demandent déjà qu'on accentue le caractère professionnel de l'enseignement.

Et cependant, la vraie solution est tout autre. Si l'Université veut

vivre d'une vie digne d'elle, si elle veut remplir son rôle social qui est d'être la directrice de la vie intellectuelle du pays, de former les élites, d'élever les caractères, de maintenir la tradition de la pensée et de faire de véritables hommes et non des professionnels à courte vue, il faut qu'elle reste un institut de science pure.

L'Histoire est là pour nous l'apprendre, non pas l'histoire reculée des vieilles universités d'autrefois, mais l'histoire d'hier, celle du XIXe siècle. Pendant ce siècle, commençant presque simultanément vers 1810, se sont déroulées, en un parallèle saisissant, deux expériences sociales dans deux pays voisins et rivaux, la France et l'Allemagne. On peut difficilement imaginer comparaison plus concluante que celle que nous offre cette double série de faits se développant symétriquement pendant une aussi longue durée. Ces deux expériences sont, d'une part, la fondation, en France, de l'Université impériale en 1808 et, d'autre part, en Allemagne, la réforme de l'enseignement universitaire en 1810, après les désastres de la Prusse.

En France, Napoléon, qui ne voyait dans les institutions que des instruments de règne, organisa l'Université comme n'importe quelle autre administration et demanda simplement qu'elle lui fît des juristes, des fonctionnaires pour la reconstitution sociale qu'il avait entreprise, des médecins et des officiers de santé pour ses armées.

Ce système, basé sur la formation purement professionnelle des étudiants, continué sous la Restauration, sous la deuxième République, sous le Second Empire, fit descendre l'enseignement universitaire à un niveau tellement bas, qu'il fallut, après la secousse de 1870, plus de vingt ans pour le relever. L'enseignement, en France, ne fut sauvé d'une complète dissolution que par la flamme de science pure que lui communiquaient les leçons de ses grands professeurs, les Claude Bernard, les Taine, les Berthelot, les Renan, les Pasteur.

Et tandis que Napoléon abaissait l'Université de France au rang d'une école professionnelle, en Prusse, dans le pays écrasé, foulé par le vainqueur, A. de Humboldt, Fichte, Schleiermacher s'inspiraient, pour l'œuvre de reconstitution de leur patrie, des principes du plus pur idéalisme et fondaient l'Université de Berlin en lui donnant pour programme la science pure.

Ce programme fut celui de toutes les universités allemandes pendant le XIXe siècle. Nous savons quel fut l'éclatant succès de ces

universités, quelle puissance d'irradiation elles eurent sur le peuple allemand et dans le monde entier.

Ceux qui, avant la guerre, visitaient l'Allemagne revenaient frappés d'une admiration où se mêlaient des regrets et des craintes, pour l'organisation de ses universités, pour la richesse de leurs installations, l'abondance de leurs budgets, leur outillage perfectionné. Eh bien! ce n'est pas cela cependant qui a fait leur prospérité; ce qui les a amenées au rang qu'elles ont occupé, c'est leur idéal scientifique, le culte de la science pure, tel que l'avaient défini les fondateurs de l'Université de Berlin.

Et c'est tellement vrai que lorsque, sous l'influence de l'esprit nouveau de pragmatisme social introduit par Guillaume II, se produisit dans l'orientation des universités allemandes un revirement vers les buts immédiatement pratiques, on s'aperçut bientôt que leur niveau s'abaissait rapidement, que les étudiants qu'elles formaient étaient moins bien armés pour la vie et qu'elles perdaient la direction des intelligences de la nation.

Peut-on demander démonstration plus complète, plus lumineuse ? Il nous faut en tirer la conclusion. La voici : chaque fois que l'on a abaissé le niveau de l'esprit scientifique dans les universités, chaque fois aussi on en a diminué le rôle social et la valeur pratique.

Cela ne veut pas dire, car ce serait pousser les choses trop loin, que l'Université doive se désintéresser des applications professionnelles. Les universités allemandes elles-mêmes ne l'ont point fait, bien au contraire. La vie pratique a des exigences immédiates dont il faut bien tenir compte; mais ces exigences sont, en somme, les plus simples, les moins compliquées et, comme le dit Poincaré, elles sont satisfaites par surcroît: la pratique est la conséquence naturelle de la théorie et il est impossible de les séparer. La science qui se crée, la science qui s'enseigne, la science qui s'applique, tout cela, c'est la science vue sous ses aspects divers; mais il faut que toujours elle soit dominée par un idéal supérieur, par une force agissante qui la vivifie, l'entretienne et la diffuse.

Quand l'Université aura jeté dans la société des médecins, des avocats, des ingénieurs qui ne seront que des praticiens, elle aura abdiqué le plus haut de ses devoirs et cela sans aucun bénéfice pour le côté utilitaire de son activité.

Si c'est pour l'Université une question vitale de maintenir et d'élever même son idéal scientifique, une nécessité non moins impérieuse s'impose immédiatement à nous : c'est de modifier radicalement nos méthodes d'enseignement.

Malgré les initiatives et les tendances de certains professeurs, auxquels il convient de rendre hommage, l'allure générale de notre enseignement médical n'en reste pas moins entachée de verbalisme et de dogmatisme. On perd un temps considérable à dire aux élèves des choses qui sont beaucoup mieux écrites dans les livres qu'ils ont sous la main. J'ai souvenance de cours dictés; il y a actuellement encore des cours récités. On songe irrésistiblement à la façon d'enseigner des vieux glossateurs de l'Université de Bologne, dont on voit les pierres tombales dans les plus anciennes églises de cette ville. Ils sont là, dans leur chaire, entourés d'élèves attentifs qui notent sur leurs tablettes la parole du maître. C'était pour le XIIIe siècle un bon enseignement, l'imprimerie n'étant pas encore inventée. Mais elle l'est, de nos jours...

Il est, du reste, absurde de vouloir donner aux élèves le tableau de la science d'une époque. D'abord parce qu'elle est trop vaste. Devant l'accumulation croissante des faits qui forment le domaine de la connaissance, on ressent ce sentiment d'accablement, « d'à quoi bon? », qui vous saisit dans une très grande bibliothèque. Berthelot disait déjà : « Je crois bien être un des derniers qui aient pu connaître la science de mon temps. »

Et puis la science est trop provisoire; les découvertes se succèdent trop vite, qui en bouleversent les aspects anciens. Au moment même où on l'enseigne, elle est déjà vieille. L'étudiant qui, confiant dans ses cahiers de cours et muni de ce seul bagage, aborde sa carrière, n'a pour se guider que des connaissances déjà périmées, qui, jour par jour, perdront encore de leur valeur et il s'appuie sur un roseau brisé.

Ajoutez à cela que l'enseignement verbal a grande chance d'être dogmatique. Il est la négation de cette liberté du doute qui est la porte ouverte à toutes les acquisitions nouvelles. Sans cette liberté, la pensée subit une sorte d'enkystement et c'est la mort, ou tout au moins l'assoupissement des curiosités d'action.

Ce qu'il faut enseigner à l'étudiant, ce n'est pas cette science

caduque et transitoire, mais les procédés qu'il faut employer pour acquérir les connaissances et pour les accroître sans cesse au fur et à mesure de leur évolution. Ces procédés, ce sont les méthodes : méthodes techniques, méthodes de raisonnement, méthodes de critique, toutes les méthodes dont l'esprit humain se sert pour aborder le fait scientifique.

Un fait n'est qu'une notion isolée. La méthode, elle, contient tous les faits qu'elle rend accessibles; qui plus est, elle permet d'en apprécier la valeur, la légitimité, de peser les preuves; elle a, en elle, des virtualités illimitées. A l'étudiant qui les possède, aucun domaine qui soit fermé.

« Il y a quelque chose, nous dit Fouillée, de plus grand que d'ajouter à la somme des connaissances humaines, c'est d'ajouter à la puissance même de l'esprit humain. » Et avant lui, Claude Bernard, auquel il faut toujours revenir quand il s'agit de la médecine moderne, nous prémunit contre l'enseignement d'une science trop bourrée de faits et trop dénuée de méthodes. « Il faut prendre garde, dit-il, dans l'enseignement d'une science, que les connaissances qui doivent armer l'intelligence ne l'accablent par leur poids. »

Armer l'intelligence... c'est l'expression juste qui résume tous les buts de notre enseignement. Arme-t-on un soldat en le faisant plier sous le poids de trop d'armes ou bien en lui enseignant à se servir habilement et dans toutes circonstances de celles dont il dispose?

Certes, il ne faut rien exagérer et ne pas négliger les faits pour ne laisser subsister de la science qu'un échafaudage de méthodes. Personne n'y a songé; du reste, l'enseignement de celles-ci ne se peut séparer de celui des faits; connaître les unes, c'est posséder les autres.

Peut-être l'étudiant, dans cette conception de l'enseignement, ne connaîtra-t-il pas en sortant de l'Université autant de détails, de petits faits, autant de grands mots qu'autrefois; son cerveau ne sera pas farci de cette poussière de notions micrologiques et de clichés mnémotechniques qui faisaient autrefois le brillant sujet et le fort en thème; peut-être, pour expliquer un fait, n'aura-t-il pas toujours à sa disposition ces terribles phrases « de confection » qui s'adaptent à n'importe quelle pensée. Tant mieux, mille fois tant mieux! Mais les notions qu'il possédera, c'est en exerçant son intelligence et non pas en l'assoupissant qu'il les aura acquises; il aura pu les passer

au crible de la critique; il aura développé chez lui le sens du réel et non le mécanisme vide du verbalisme formel; c'est à l'arbre qu'il aura cueilli le fruit. Au lieu d'être une science transfusée, celle qu'il aura portera sa marque personnelle et il ne se sentira jamais désarmé devant le renouvellement incessant des idées et des découvertes médicales.

Voilà la grande réforme à faire, celle des méthodes d'enseignement. Nous verrons dans quelques instants qu'on y a songé.

Mais l'Université n'est pas seulement un établissement d'enseignement supérieur. Dans la conception actuelle que nous avons de son rôle, c'est aussi un institut de recherche scientifique. Et ce n'est pas là le moindre côté de son activité. On ne l'a pas toujours compris ainsi. L'ancienne Université napoléonienne, dont les principes ont été appliqués en France jusqu'au déclin du XIXe siècle, ne s'est guère préoccupée de cet aspect de la vie intellectuelle des Facultés.

Celles-ci étaient purement et simplement destinées à l'enseignement. C'est qu'en France, depuis le XVIIe siècle, les universités avaient toujours été en retard sur la science : aristotéliciennes quand on était cartésien, cartésiennes quand tout le monde était depuis longtemps newtonien; la recherche scientifique se faisait en dehors d'elles, par des savants isolés, se rattachant le plus souvent aux grandes Académies. Ce système individualiste, le système académique, comme on l'a dénommé, a donné, pendant le XVIIIe siècle et pendant le début du XIXe, pour la découverte scientifique, des résultats incomparablement supérieurs à ceux du système universitaire qui régnait en Allemagne.

Et cependant, c'est celui-ci qui a fini par l'emporter partout, par suite de l'évolution même de la science, devenue trop vaste et trop complexe pour le cerveau et la capacité de travail d'un homme isolé.

Ce qui caractérise le système universitaire, c'est non seulement l'enseignement, mais aussi la recherche scientifique. Le professeur de médecine donne des cours, mais il doit être avant tout un savant.

Dans ce système, le laboratoire prend une importance de premier rang qui ne peut, étant données les tendances actuelles de la médecine, que s'accroître de jour en jour. Ce qui frappe surtout dans l'évolution que la médecine a subie, pendant le XIXe siècle, c'est qu'elle s'est de plus en plus laissé pénétrer par les autres sciences, par la

physique, par la chimie, par la botanique, qui lui imposent leurs façons de travailler, dont la recherche de laboratoire est la plus caractéristique.

Autrefois, toute la médecine se résumait dans l'observation clinique; peu à peu, l'investigation du malade s'est aidée de quelques nouveaux procédés empruntés aux autres sciences, mais avec quelle timidité! J'ai connu le temps où tout l'outillage d'un médecin se composait d'un stéthoscope, d'un marteau percuteur, d'un thermomètre, d'un flacon d'acide nitrique et d'un spéculum. Depuis lors, les méthodes d'étude du malade se sont multipliées dans des proportions inouïes; pas une découverte de la chimie ou de la physique qui ne soit immédiatement appliquée à l'investigation des patients; les techniques de physiologie, dont l'expérimentation est la base, pénètrent la clinique tout entière; l'étude des microbes, la sérologie, la renaissance de l'humorisme ne permettent plus de concevoir une salle de médecine sans un laboratoire fortement outillé en contact avec elle. La poussée est si forte qu'il y a aujourd'hui tendance à transformer la salle de clinique même en une sorte de laboratoire humain.

Cette évolution, commencée par Lavoisier, qui le premier réduisit une fonction physiologique, la respiration, à un acte chimique étudiable par le laboratoire, fut achevée d'une façon décisive par les découvertes pastoriennes, qui firent, à côté de chaque salle de clinique, surgir un laboratoire de recherche microbiologique.

L'union intime de la clinique et du laboratoire, la collaboration étroite de ces deux moyens d'investigation, leur vie commune, la convergence de leurs buts, leur interpénétration sont devenues une nécessité vitale pour tout ensemble universitaire d'enseignement et de recherche scientifique.

Mais pour que le laboratoire donne le rendement maximum, il faut que celui qui le dirige s'y consacre tout entier. C'est chose grave et difficile que d'assumer la direction d'un laboratoire; il ne suffit pas d'y donner son temps, son intelligence, son travail : il faut que l'esprit qui anime le professeur ne soit pas distrait par d'autres préoccupations. Cette vocation absolue est un des éléments qui ont fait le succès des laboratoires allemands pendant tout le XIXe siècle comme elle avait auparavant assuré le triomphe du système indivi-

dualiste en France. La plupart de ceux qui ont fait avancer d'un pas décisif la science médicale pendant le XIXe siècle sont des savants qui se sont exclusivement consacrés à leurs recherches.

Cette affectation exclusive d'un homme à la vie scientifique n'est possible que dans deux circonstances : ou bien quand, comme c'est le cas pour l'Allemagne, les pouvoirs, soutenus et encouragés par l'opinion publique, font aux professeurs une situation matérielle largement suffisante et par surcroît leur assurent une autorité morale et des honneurs qui en font des personnages dans l'Etat; ou bien, lorsqu'on rencontre, comme ce fut le cas en France, des hommes dont l'abnégation n'a point de limites, qui se considèrent comme les prêtres d'une religion très haute à laquelle ils sacrifient leur vie; tel un Pasteur, travaillant avec un outillage misérable, tel encore un Claude Bernard créant la physiologie expérimentale dans des locaux insalubres, pour un salaire dérisoire, sans budget, traversant des heures d'angoisse scientifique qui lui faisaient dire : « J'ai connu la douleur « du savant qui, faute de moyens matériels, ne pouvant entreprendre « ou réaliser les expériences qu'il conçoit, est obligé de renoncer à « certaines recherches et à livrer sa découverte à l'état d'ébauche. »

Le problème qui se pose, devant cette alternative, déjà presque insoluble avant la guerre, se complique aujourd'hui en raison de la situation économique générale. Quel que soit son désintéressement, il faut que le savant puisse vivre, dégagé de tout souci matériel, qu'il puisse fonder une famille, élever ses enfants...

La science est une sèche nourrice; les pouvoirs, peu disposés à favoriser les chercheurs, ne les paient qu'à regret et d'une façon dérisoire; le public reste indifférent, se disant que, ce que lui ne fait pas, d'autres le feront à sa place et justifie ainsi à ses propres yeux sa lamentable abstention.

A-t-on vraiment le droit, dans ces conditions, de réclamer que le savant se voue exclusivement à son laboratoire, qu'il pratique, suivant l'expression anglaise, le « full-time »? Je ne le pense pas. Quand on demande à un homme de consacrer sa vie à un idéal de science pure, on a pour strict devoir de lui fournir les moyens matériels de le faire, de lui donner tout au moins, à ce savant, l'élite de l'élite, la possibilité de vivre.

La conclusion s'impose : si l'on veut réellement faire œuvre qui

vaille, avoir des laboratoires qui aient vie et âme, il n'y a qu'une solution possible, c'est l'application du « full-time », et il n'y a qu'un moyen de la réaliser, c'est de fournir aux savants les ressources qui leur donnent la possibilité de le pratiquer.

Telles sont les nécessités principales auxquelles doit répondre une Ecole de médecine moderne : il faut qu'elle soit un établissement de science pure, une école d'esprit scientifique et de méthode, un institut de recherche, dans lequel le laboratoire et la clinique soient étroitement unis et que le professeur s'y consacre entièrement à son enseignement et à ses travaux.

Dans quelle mesure les modifications apportées à notre plan d'études remplissent-elles les desiderata de cette Faculté idéale et en quoi constituent-elles un progrès? C'est ce qu'il nous reste à examiner maintenant.

Mais, avant d'aborder cette partie de mon exposé, je désirerais dire un mot de ceux qui furent les principaux ouvriers de la réforme pédagogique de notre Faculté. Mon hommage va tout d'abord à mon cher ami, le professeur Auguste Slosse, qui fut rapporteur de la Commission des réformes. Tous ceux qui le connaissent trouveront son éloge superflu; ce que je tiens cependant à vous dire ici, c'est la largeur de ses vues et sa claire conception de l'avenir de notre Université, c'est sa volonté de bien faire, le travail acharné qu'il a dépensé à étudier chacun des aspects de cette difficile revision et à rédiger le rapport définitif, qui restera une œuvre de premier ordre, imprégnée de cette haute et scrupuleuse conscience dont Slosse est la vivante incarnation. L'exposé que je vous fais, au fond, c'est lui qui l'a écrit; je ne suis, à vrai dire, que son porte-parole.

A côté de lui, j'ai plaisir à citer mon ami le professeur de Moor qui nous a apporté le précieux appoint de sa science et de ses connaissances pédagogiques. C'est à lui qu'est due la rédaction du nouveau plan d'études qui sera appliqué, dès cette année, à l'enseignement de notre Faculté.

La première réforme à faire était celle du programme. Je n'examinerai pas celui-ci dans ses détails, j'essaierai simplement de vous en montrer l'esprit.

Dans le programme ancien, les sept années de médecine étaient divisées en trois parties nettement séparées : d'abord la candidature en sciences qui durait deux ans et qui était consacrée à l'étude de la zoologie, de la botanique, de la chimie, de la physique, de la minéralogie et de la psychologie.

C'était en quelque sorte une préparation scientifique générale, destinée à initier l'étudiant à la connaissance et aux disciplines des sciences naturelles. Puis venait la candidature en médecine, qui durait deux ans aussi, pendant laquelle on étudiait l'homme normal; enfin, les trois années de doctorat, où l'on s'occupait de la maladie.

La candidature en sciences était commune aux Facultés de sciences et de médecine. Les étudiants de ces deux Facultés y recevaient un cours identique, qui était, au fond, celui de la préparation aux études très spécialisées du doctorat en sciences. Il en résultait que ces cours étaient beaucoup trop détaillés pour le futur étudiant en médecine, qui, mal préparé par l'enseignement secondaire, se sentait écrasé sous le poids de ces notions. On a, en rédigeant le nouveau programme, estimé qu'il fallait donner aux étudiants en médecine des cours de sciences mieux adaptés à leurs études ultérieures et on a considérablement réduit les cours anciens; c'est ainsi que celui de botanique s'est trouvé diminué du tiers et celui de zoologie et d'anatomie comparée de moitié.

Cette amputation du programme scientifique pourrait paraître contraire à ce que nous avons dit de la nécessité de cultiver la science pure, sans tenir compte des buts pratiques. Il n'y a là qu'une apparence. En effet, à l'époque où le programme que nous abandonnons fut dressé, l'enseignement de la médecine avait un caractère beaucoup plus empirique qu'aujourd'hui et il était indispensable, pour faire contrepoids, d'avoir, à l'entrée des études, une solide base de science pure. A cet égard, ce programme n'était pas mal compris. Mais depuis lors, une évolution profonde s'est faite en médecine. Elle s'est si fortement pénétrée de science pure et désintéressée, qu'elle en est devenue une elle-même, à l'égal de la zoologie et de la botanique. Il est à l'heure actuelle possible de dresser l'élève aux disciplines scientifiques, par la seule étude de cette médecine élargie qui est celle de nos jours. Cette tâche, autrefois dévolue exclusivement aux sciences naturelles, la médecine l'a reprise pour

son compte et rien de l'idéal scientifique de notre Université ne se trouve abandonné.

Au fond, en cette matière, ce n'est pas tant la lettre qui importe, mais l'esprit et, grâce au Ciel, cet esprit de haut idéal scientifique, de science pure et désintéressée, n'a jamais cessé d'être celui de notre Université; il pénètre, comme une atmosphère subtile, tout notre enseignement et ce n'est pas une exagération de dire que même les cours pratiques en sont tout imprégnés.

Le nouveau programme a réalisé aussi une heureuse innovation en renversant les cloisons étanches qui séparaient les anciennes divisions des études médicales.

C'est ainsi que, dans la candidature en sciences, on a inscrit un cours d'histologie normale, qui autrefois faisait partie de la candidature en médecine et l'on a mis, dans celle-ci, d'autres cours qui, jadis, étaient enseignés en doctorat.

Cette disposition nouvelle a le sérieux avantage de donner à l'enseignement de la médecine une continuité qui se trouve dans la nature elle-même et de préparer graduellement l'esprit de l'étudiant aux études qu'il abordera dans la suite.

Nous en arrivons maintenant au deuxième point, celui de l'enseignement des méthodes. Là, nous avons largement, radicalement réformé. Les cours théoriques, qui formaient naguère le plus clair de l'enseignement et dont je vous ai dit le caractère vétuste, ont été considérablement réduits; auparavant, certains d'entre eux duraient deux, parfois trois ans; dans notre nouveau programme, ils n'excéderont jamais une année. Le temps ainsi gagné est consacré aux exercices pratiques : en candidature en sciences, la moitié des heures leur est destinée; en candidature en médecine, sur 525 heures de cours, il y a 350 heures de pratique, soit les deux tiers du temps total; enfin, pour le doctorat, les programmes ont été combinés de façon à ce que tout l'enseignement théorique soit terminé au bout de deux ans; la dernière année, celle du couronnement des études médicales, sera exclusivement consacrée aux cliniques, c'est-à-dire à l'enseignement méthodique et pratique de la médecine au lit du malade.

L'élève aura donc, pendant la moitié de son temps, à faire œuvre

personnelle, en appliquant lui-même, sous l'œil de son professeur, toutes les méthodes dont, auparavant, on se contentait de lui parler ou que tout au plus on lui montrait en donnant la leçon. S'imagine-t-on bien quel stimulant pour les études théoriques elles-mêmes que cette pratique intelligente et combien ce travail en commun, par l'émulation et l'enseignement mutuel, est de nature à donner à l'élève une forte formation professionnelle et, en même temps, de bonnes habitudes de travail?

Mais, nous dira-t-on, sans que vous vous en doutiez, vous vous laissez entraîner par l'esprit pragmatique de notre époque, puisque vous donnez tant d'importance à ces cours pratiques au détriment de la théorie. Pure question de mots. Ces exercices pratiques, que sont-ils en réalité, si ce n'est l'enseignement des méthodes, dont nous avons dit toute l'importance dans la formation de l'esprit scientifique? C'est celui-ci qu'ils aident à former en donnant au futur médecin des procédés personnels de travail et de recherche. La pratique, dans le sens étroit et habituel du mot, n'a rien à voir en cette affaire; les données et les tendances que l'élève puisera dans ces leçons de méthodes sont tout autre chose que des tours de mains et des recettes; elles sont la base même de sa vie médicale et détermineront puissamment, dans l'avenir, sa personnalité de médecin.

Nous voyons donc qu'ici encore la réforme s'est faite dans le sens des nécessités modernes de l'enseignement.

Nous en arrivons au troisième point, celui qui envisage l'Université comme un Institut de recherche. Comment le nouveau programme a-t-il rempli les conditions du problème?

Ceci est une autre histoire... Avant de vous la raconter, permettez-moi de jeter avec vous un regard sur le passé.

Il y avait jadis, dans les anciens locaux de l'Université, une longue chambre, toute de guingois, au plancher branlant, tremblant, vibrant au passage de la moindre carriole, avec de bonnes vieilles armoires, de vieilles tables de bois blanc, de vieux instruments et un vieux serviteur.

C'était le laboratoire de physiologie... Dans ce laboratoire, un homme; autour de cet homme, quelques jeunes têtes... Et l'on tra-

vaillait... et les intelligences s'échauffaient et ce pauvre laboratoire était une petite ruche en travail fécond...

On tirait parti du matériel vétuste dont on disposait et quand les délicats mécanismes des appareils modernes faisaient défaut, on dépensait des trésors d'ingéniosité à les remplacer par de la ficelle, du papier, de la cire, de la poix.

L'enthousiasme tenait lieu de tout : c'est qu'il y avait dans ce laboratoire une flamme inspiratrice; un homme en était l'âme, qui nous donnait l'exemple de l'abnégation et du travail joyeux.

Mais bientôt, la science grandit et devint plus exigeante... Il lui fallut de beaux et coûteux appareils. Elle alla les demander à sa mère, l'Alma Mater; celle-ci était une pauvre veuve qui n'avait pas, comme d'autres mères, un bras fort pour s'appuyer; en soupirant, elle montra son escarcelle vide et sa pauvre maison...

Et voilà qu'un beau jour, dans un des sites les plus riants de la ville, on vit s'élever de superbes maisons de science... C'était notre maître qui les y avait fait pousser, à l'ombre des grands arbres. Elles reflétaient, dans l'eau calme d'un étang, leurs silhouettes à la fois élégantes et graves... C'était un très beau spectacle que cet ensemble, ce complex d'instituts, comme on dit maintenant, instituts de physiologie, d'anatomie, de thérapeutique, dignes de la grande Université que le maître rêvait...

Mais ce n'était, comme il le dit plus tard, que l'amorce d'une vraie Ecole de médecine. Ces beaux instituts répondaient surtout aux besoins de la candidature. Il fallait maintenant doter la clinique, sinon l'institution eût ressemblé à ces maisons inachevées dont seuls le rez-de-chaussée et le premier étage sont bâtis. La tâche était beaucoup moins aisée que pour la candidature. D'abord, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Il n'est pas toujours facile d'en trouver, mais enfin, on y arrive...

La vraie difficulté, c'était de concilier une foule d'éléments, de tendances, d'intérêts disparates et contradictoires, qui semblaient accourir de tous les points de l'horizon pour emmêler les fils...

Il fallait mettre d'accord les Hospices, la Ville, l'Université, la Fondation Rockefeller, l'intérêt de l'enseignement, celui des malades, celui des médecins. J'en passe... Ce fut une lutte prolongée et des difficultés sans cesse renaissantes; ceux qui en furent les témoins ne

comprennent pas encore bien comment tout cela finit par s'arranger. C'est qu'au fond peut-être chacun y mit du sien, mais c'est surtout grâce à la confiance du maître dans les destinées de notre pays et de l'Université, grâce à la volonté qu'il mit à réaliser son haut désir.

Il parvint à intéresser la Fondation Rockefeller à la réorganisation de notre Ecole de médecine, il convainquit la Ville de Bruxelles et le Conseil des Hospices que cette réorganisation était pour eux une question vitale, il secoua les torpeurs de l'Université même, si bien qu'en 1921 tous se trouvèrent d'accord pour marcher la main dans la main.

Les contrats sont signés aujourd'hui qui assurent à notre Ecole de médecine un avenir inespéré.

Devant ce résultat magnifique, l'Université reconnaissante se tourne vers celui qui, avec une inlassable ténacité, a lutté pendant toute son existence pour que la Faculté de médecine fût plus grande, dans une Université plus grande aussi, et dit au Professeur Paul Héger qu'il a bien mérité d'elle et de son pays.

Les Instituts du parc Léopold étaient, comme nous venons de le dire, affectés surtout à la candidature en médecine; celle-ci était lotie, très largement. Mais pour la clinique, qui reste la clef de voûte de l'enseignement médical, on en était encore aux conceptions et à l'organisation anciennes. Le Conseil des Hospices mettait, il est vrai, à la disposition de l'Université, ses vastes hôpitaux, mais il se réservait jalousement le droit exclusif de désigner les médecins qui en dirigeraient les différents services. Force était donc à l'Université de s'incliner et de choisir, pour donner son enseignement, parmi les médecins que le Conseil des Hospices avait nommés. Situation paradoxale et, disons-le, quelque peu incohérente : les médecins qui étaient chargés de la clinique étaient en effet nommés par des hommes qui n'avaient, par désignation, aucune compétence en matière d'enseignement. Cette anomalie, vestige d'un passé révolu, ne pouvait être qu'une source de discussions pénibles et de conflits; c'est en réalité ce qui se passa. A certains moments, le ménage de raison que formaient l'Université et le Conseil des Hospices fut troublé par de violents orages et si l'on ne divorça point, ce fut, comme il arrive

très souvent, à cause des enfants : les enfants, dans l'espèce, c'étaient les étudiants.

Il n'y avait qu'un moyen de sortir de cette situation difficile, c'était de créer un hôpital universitaire, un hôpital où l'Université fût chez elle, où elle pût organiser, sous sa propre responsabilité, tout son enseignement, choisir elle-même ses professeurs et son personnel médical.

Cette réforme est enfin réalisée : sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Pierre, qu'on va démolir, s'élèvera un hôpital universitaire où seront réunis tous les services nécessaires à l'enseignement de la clinique. Dans cet hôpital, érigé suivant un type tout-à-fait nouveau, chaque malade aura enfin sa chambre à lui. Cette innovation si humaine, si conforme à la vraie hygiène moderne, est l'œuvre du professeur Depage, de qui l'on ne dira jamais assez le rôle de premier plan qu'il a joué dans la réforme de notre enseignement, ni la largeur, la générosité de ses conceptions et l'énergie qu'il a mise à les exécuter, pour le grand bien de tous.

Les malades seront choisis de façon à ce qu'ils puissent être utilisés pour les démonstrations; l'outillage scientifique sera aussi complet que possible et l'ensemble de l'hôpital, orienté vers l'enseignement; si les nominations n'y sont point faites encore directement par l'Université, mais simplement proposées par elle, c'est qu'il a fallu tenir compte des possibilités, des droits existants, bref, d'une tradition qui nous tient encore par mille liens subtils.

Mais ce n'est là qu'une partie de la réforme. Nous avons dit quelle importance avait l'intime collaboration du laboratoire et de la clinique; cette collaboration n'est réalisable que par un voisinage immédiat; l'hôpital universitaire se trouvant dans la partie basse de la ville, il était impossible de conserver les instituts au parc Léopold. Le nouveau plan réalise cette union nécessaire. Grâce aux ressources qui nous ont été fournies par la Fondation Rockefeller et aux souscriptions généreuses d'amis de l'Université, grâce à la large intervention de la Ville et à la bonne volonté du Conseil des Hospices, de grands instituts médicaux s'élèveront à côté de l'hôpital et notre enseignement aura ainsi à sa disposition un superbe ensemble

d'installations qui lui permettra de rivaliser avec les grandes universités du monde.

Il a fallu, pour arriver à ce résultat, une coordination de volontés, d'efforts et de sacrifices, dont je désire dire ici quelques mots.

Notre gratitude s'adresse d'abord à ceux qui furent les premiers à vouloir l'Université dotée d'un matériel d'études et de recherches digne d'elle, à Ernest Solvay, dont vous venez d'entendre l'éloge, dont tous vous avez connu l'œuvre et dont le nom est indissolublement lié à la grandeur de l'Université; avec lui, ce furent Brugmann, Warocqué, le baron Lambert de Rothschild, P. Jamar, dont les généreuses interventions permirent d'aménager des instituts vraiment modernes.

Le Conseil des Hospices mérite la reconnaissance de l'Université pour avoir consenti à abdiquer en sa faveur une des prérogatives à laquelle il tient le plus, celle d'être maître absolu dans ses hôpitaux. Il l'a fait de bonne grâce, poussé par la logique des situations et aussi par son désir de continuer, comme par le passé, à seconder l'Université dans sa mission éducatrice.

La Ville de Bruxelles, comme toujours, s'est montrée la protectrice attentive et généreuse de notre enseignement universitaire et a fait don du vaste terrain sur lequel s'édifieront les nouveaux instituts médicaux. La gratitude de l'Université lui est acquise, nous tenons à le dire une fois de plus ici.

L'aide la plus effective nous est venue de la Fondation Rockefeller. Cette puissante institution met à la disposition de l'Université une somme de 30 millions pour la création de nouveaux instituts de médecine, pour leur outillage, pour la dotation de l'enseignement, des recherches, de l'hôpital universitaire lui-même. Notre reconnaissance prend ici un accent plus ému, quand elle s'adresse à ces hommes qui, étrangers à notre pays, ont eu à cœur d'en protéger et d'en encourager l'enseignement. Ils ont compris qu'après la guerre, nos ressources étaient tellement réduites qu'il nous eût été impossible de procéder à n'importe quelle réforme. Peut-être se sont-ils dit que l'énergie que montrait notre pays dans l'œuvre de son relèvement méritait d'être encouragée; peut-être aussi les Etats-Unis ont-ils été mus par le même sentiment qui poussait autrefois les riches colonies

grecques de Sicile et d'Egypte à doter les villes du Péloponèse, en reconnaissance de la part lointaine qu'elles avaient prise à leur fondation et pour leur avoir apporté la flamme qui avait alimenté leurs premiers foyers?

Quels qu'en soient les mobiles, il faut voir dans le geste des Etats-Unis l'élan généreux d'une nation qui, en dépit du caractère pratique de sa jeune civilisation, a conservé le culte des grandes idées de solidarité humaine et d'un idéalisme pour qui n'existent ni races ni frontières.

Au nom de la Faculté de médecine, au nom de l'Université tout entière, en cet instant où nous traitons des réformes qui sans l'aide des Etats-Unis eussent été irréalisables, je leur adresse l'hommage de notre inaltérable reconnaissance.

Devant ce bel ensemble que constitueront cet hôpital universitaire et les instituts qui lui sont annexés, ensemble auquel il conviendra de donner une vie scientifique intense, la question des professeurs et du « full-time » se pose avec une acuité nouvelle.

Pour nombre de cours, spécialement pour ceux de candidature, elle est résolue; pour les cours non cliniques d'anatomie, d'histologie, de bactériologie, de chimie physiologique, elle ne souffre pas discussion : les professeurs se consacreront exclusivement à leur enseignement.

Pour les cliniques, les choses se présentent sous un jour différent; il ne faut pas oublier qu'ici le professeur est avant tout médecin et médecin de tous, des malades de l'hôpital et de ceux du dehors; s'il convient qu'il consacre le plus de temps possible à son service hospitalier et à son enseignement, il ne paraît pas désirable qu'il s'y adonne exclusivement; il faut qu'il garde le contact avec la clientèle, avec le grand public, avec ceux que l'étudiant devra traiter plus tard.

En Amérique même, où les universités, si richement dotées, peuvent faire à leurs professeurs une situation indépendante, le système du « full-time » n'est d'ordinaire pas appliqué dans toute sa rigueur. On se contente d'exiger que le professeur consacre beaucoup de temps à son hôpital, le plus de temps possible.

Même pour appliquer ce système réduit, il faudrait que nous eussions des ressources beaucoup plus considérables que celles dont

nous disposons aujourd'hui. Il est possible que l'avenir nous en apporte davantage que ne l'a fait le passé; peut-être le public finira-t-il par s'intéresser aux choses de la science et contribuera-t-il à leur enseignement pour une part plus large qu'il ne l'a fait jusqu'ici? Peut-être aussi, les difficultés croissantes de la profession médicale obligeront-elles les savants à souscrire à des conditions qui leur paraîtraient aujourd'hui inacceptables? Ce ne serait pas la première fois qu'on arriverait à la science, conduit par la pauvreté.

Quoi qu'il en soit, le nouveau programme, les nouvelles installations constituent, sur la situation ancienne, un progrès considérable et nous pouvons fermement espérer qu'avec du travail et de la volonté nous arriverons à constituer un enseignement médical dont l'Université aura le droit d'être fière.

A une condition cependant... C'est que les professeurs, les élèves, le public même, rompent résolument avec le passé.

Il ne suffit pas d'avoir de vastes bâtiments et de beaux laboratoires; tout cela peut très bien n'être qu'un décor que n'animent pas les acteurs. Il faut que règne un esprit nouveau.

Il est indispensable que tous les professeurs se pénètrent bien des tendances de la réforme nouvelle et qu'ils en finissent une bonne fois avec le cours récité, qu'ils n'enseignent vraiment que ce qui ne se trouve pas dans les livres, qu'ils veillent avec un soin jaloux à former la personnalité de l'étudiant et non à farcir son cerveau de petits faits. Il faudra pour accomplir cette tâche qu'ils y mettent davantage d'eux-mêmes et qu'ils y consacrent plus de temps qu'autrefois. C'est chose plus difficile qu'on ne le croit, de changer d'anciennes formules de pensée et de modifier d'une façon radicale les grandes lignes d'un enseignement. Mais je suis rassuré à cet égard : le corps professoral, qui a réalisé ce miracle de faire vivre et prospérer pendant des années une université dénuée de ressources, par le seul prestige de l'enseignement qu'il y donnait, restera ce qu'il fut jadis et le passé nous est le sûr garant de l'avenir.

Les étudiants devront, eux aussi, s'inspirer des principes nouveaux. Aux sacrifices que l'on fait pour eux, à l'effort réalisé pour qu'ils sortent mieux armés de l'Université, il faut qu'ils répondent par une volonté d'action plus forte et un goût plus décidé pour la science.

Ecoutez ce que nous dit Richet de la jeunesse de son pays : « Ce « n'est pas tout, dit-il, que la reconstitution des chaires et des labo- « ratoires; il faudrait quelque chose de plus; et malheureusement, « les décrets et les arrêtés n'y peuvent rien : il faudrait une nom- « breuse jeunesse qui fût studieuse, appliquée aux recherches scien- « tifiques désintéressées. L'amour de la science est chez nous le lot « d'un tout petit nombre d'hommes. »

Avant la guerre, chez nous, comme en France, le zèle des étudiants en médecine, leur goût pour les études de science pure s'étaient considérablement affaissés : il semble que, depuis, un changement favorable se soit opéré et que l'effort soit plus grand...

Est-ce bien leur faute, à ces jeunes gens, s'ils n'ont pas donné jusqu'ici tout ce qu'on pouvait attendre d'eux?... Je ne le crois pas... Ils nous arrivent si mal préparés, aussi mal préparés que possible!... On accuse l'enseignement secondaire, la vétusté et l'incohérence de ses programmes, l'insuffisante formation de ses professeurs... Il y a du vrai dans ces reproches, beaucoup de vrai même et, de ce côté, une réforme radicale s'impose... Mais, si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que les responsabilités remontent plus haut. Le vrai coupable, c'est l'esprit public qui règne chez nous. Dans notre pays, la science n'est guère en faveur et cette faveur est nécessaire pour créer l'atmosphère où elle puisse s'épanouir. Sans elle, croit-on vraiment que les universités allemandes eussent pu prospérer comme elles l'ont fait et n'est-ce pas l'indifférence du public qui a, sous la Restauration et le Second Empire, laissé tomber les universités françaises au niveau si bas qu'elles atteignirent alors?

On a un enseignement à sa mesure. Si, dans notre société, l'on avait eu le culte de la science, si l'on en avait parlé aux enfants et aux jeunes gens comme il convenait de le faire, si on leur en avait inculqué le goût et le respect, ils nous arriveraient à l'Université avec plus de curiosités pour la recherche et plus d'ardeur pour le travail scientifique.

Si le public s'intéressait vraiment aux choses de la science, il forcerait bien l'Etat et les collectivités à donner aux élèves un enseignement conforme aux nécessités modernes.

Mais il n'y songe guère, et trop souvent les jeunes gens nous arrivent

sans but autre que celui de se faire une position, sans fièvre, sans désirs féconds; on ne leur a fait miroiter devant les yeux, l'esprit et le cœur, aucun idéal élevé; on n'a rien tenté pour tirer parti des générosités latentes de leur jeunesse. C'est là le capital outrageusement gâché qu'on vient nous demander de mettre en valeur... La culture générale, la culture des idées, la culture du moi, voilà ce qu'il fallait leur inculquer.

Qu'importent les pierres, qu'importent les programmes, sans cette flamme intérieure, sans ce principe de vie qui donne sa signification à chaque effort et sans qui tout reste pauvre, étiolé et lamentablement caduc!

Il y a quelques instants, en remerciant la Fondation Rockefeller de ce qu'elle avait fait pour nous, je disais que, sans elle, étant donné le ravage de la guerre, nous n'aurions pu faire la réforme de notre enseignement. Est-ce bien vrai? Est-ce bien juste? Est-ce bien la guerre qui nous l'eût interdit? Je voudrais le croire, mais, en vérité, je ne puis voir dans ce prétexte qu'une banale excuse à l'indifférence foncière du pays pour la science. Les besoins de réformes étaient-ils moindres avant la guerre? Pourquoi ne les a-t-on pas faites alors? Ce n'est pas faute d'argent : le pays en regorgeait. Mais la foule se souciait-elle de cela? Elle n'avait, elle n'a encore d'autre préoccupation que le côté matériel de la vie et aucune considération pour le mérite scientifique; sa faveur, c'est aux histrions et aux habiles qu'il la réserve, ce public de pense-petit, qui au fond se moque de la science, qui a élevé ses enfants dans ces idées, qui ne songe pas à réclamer qu'on lui en donne d'autres, qui s'indignerait même, au nom du sérieux et de la pratique, si l'on essayait de faire pousser des ailes à ces petites âmes malléables.

Je le dis bien haut : ne cherchez point les réformes là où elles ne sont pas à faire. C'est dans les mœurs qu'il faut les réaliser, dans les mœurs et aussi dans les instincts profonds de notre pays.

Messieurs les Etudiants,

Le recteur de l'Université de St-Andrews, en Ecosse, parlant, il y a quelques mois, à ses élèves dans une allocution pleine d'esprit et de cœur, avait intitulé celle-ci : « Courage. »

En choisissant ce titre, il voulait montrer à la jeunesse qui l'écoutait que c'était là la qualité maîtresse qu'il importait d'avoir aujourd'hui, devant un avenir incertain et gros de menaces. Une vie s'ouvre devant vous, dont les perspectives sont moins riantes qu'autrefois, plus âpres qu'elles ne le furent pour vos aînés. Désormais, une seule chose vaudra : l'effort. Nous avons cherché à mieux vous armer pour les luttes prochaines. Dans toutes les Facultés, l'œuvre de rénovation s'est accomplie, revision des programmes, amélioration des conditions matérielles. On vous a gréé un beau vaisseau pour votre voyage dans l'existence. Il est là, dans le port... Bientôt, ses voiles se tendront aux souffles de la vie et vous pourrez cingler vers les horizons nouveaux, avec la science pour boussole, la proue hardie tournée vers l'éternelle et fuyante vérité.

Peut-être reculera-t-elle sans cesse devant vous, et arriverez-vous au terme de votre carrière sans vous en être rapprochés...

Mais vous aurez abordé à des îles de lumière, vous aurez contemplé des mirages qui valent des réalités, vous aurez tendu une main secourable à ceux qui, moins heureux que vous, se débattent dans l'océan des jours et, surtout, vous aurez fait l'Effort.

Quand j'avais votre âge, je lus une phrase du vieux Lessing, que je ne compris point, car les temps étaient alors souriants et faciles et l'on s'imaginait volontiers que la vie était non pas un travail, mais une série de promesses que l'avenir ne pouvait manquer de réaliser... Et puis, cette phrase était rédigée dans un style mystique qui entrait mal dans ma jeune cervelle. Je l'ai comprise depuis et je vous la donne, me disant que vous en rectifierez vous-mêmes les termes en les adaptant à votre pensée et que la vie, plus dure, vous en fera mieux pénétrer la signification profonde : « Ce qui fait la valeur de « l'homme, disait Lessing, ce n'est point la vérité qu'il possède ou « croit posséder; c'est l'effort sincère qu'il fait pour la conquérir; « car ce n'est point par la possession, mais par la recherche de la « vérité que l'homme grandit ses forces et qu'il se perfectionne. Si « Dieu, ajoutait le vieux croyant, tenait renfermées dans sa main « droite la Vérité tout entière et dans sa main gauche l'aspiration « éternelle vers la Vérité, même avec la condition de se tromper tou- « jours, et s'il me disait : « Choisis ! », je saisirais humblement la

« main gauche et je dirais : « Donne, mon Père, car la vérité pure « n'est faite que pour toi. »

L'effort, c'est l'affirmation de la vie, même d'une vie limitée dans ses puissances, même d'une vie qui doit renoncer à son inaccessible idéal... C'est par l'effort que notre pays se remet de ses blessures et reprend courageusement le cours de ses destinées. Nous en avons récemment reçu un précieux témoignage : un des hommes les plus avertis des choses scientifiques de notre époque, le professeur Flexner, qui vient de faire, pour la Fondation Rockefeller, une longue enquête sur les Universités d'Europe et qui a vu ce que nous faisons ici, vient de nous déclarer que c'est en Belgique qu'il avait senti, avec l'enthousiasme le plus vif pour la science, l'effort le plus énergique pour la réorganiser et que selon lui notre pays est appelé à jouer un des premiers rôles dans la reconstitution scientifique de l'Europe affaiblie et désemparée.

Courage donc, les jeunes, et haut les cœurs!

Ne pensez point trop au passé, car c'est le moment d'avoir les yeux fixés sur l'avenir. Ne soyez point semblables « à ces enfants qui, tournés vers l'Occident, pleureraient dans la nuit la chute du soleil, sans voir se lever derrière eux le soleil nouveau, qui blanchit déjà le sommet des montagnes ».

Reprenez de nos mains le flambeau qu'a failli éteindre le vent terrible de la grande guerre, et répétez-vous avec le poète :

« C'est en soufflant sur les tisons,
« Qu'on fait lever la flamme! »

Encore Guizzante

PAR

† PAUL ERRERA,
Correspondant de l'Académie,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

Les pages qui vont suivre ont fait l'objet d'une communication de M. Paul Errera à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, le 12 juin 1922. Cette courte étude était une suite à la lecture qu'il avait faite à la séance de l'Académie du 6 juin 1921, à l'occasion du sixième centenaire de Dante. Le texte en a paru dans cette revue même (1).

Nous avons pensé que nos lecteurs seraient heureux de connaître une des dernières manifestations de l'activité scientifique et de l'érudition de l'éminent professeur qu'était Paul Errera.

Quand l'honneur m'est échu de prendre la parole à la séance que l'Académie consacrait à la commémoration du sixième centenaire de la mort de Dante, je croyais vidée en faveur de Wissant la controverse sur *Guizzante*. D'autre part, impressionné par le nombre des témoignages en sens contraire, c'est-à-dire assimilant cette localité à Catzand, et par l'ancienneté de la tradition combattue par moi, j'ai pensé devoir faire certaines réserves quant à l'exactitude de la comparaison dantesque. Je me suis doublement trompé. C'est ce qui justifie, je l'espère, cette courte communication.

I. — Constatons-le d'abord : l'hypothèse que *Guizzante* répond à Catzand n'est pas abandonnée. Nous la rencontrons encore dans certains écrits publiés à l'occasion du *Seicentenario* et notamment

---

(1) « Dante et les Flandres » (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. Classe des lettres, 1921, pp. 298-311) ; *Revue de l'Université*, 1920-21, p. 533.

dans une étude de M. Meerkamp van Embden, archiviste de l'Etat en Zélande (1), étude republiée dans le livre jubilaire dédié par la Hollande à la mémoire du grand Poète (2).

Une courte digression serait-elle ici permise? Parmi les cérémonies de l'été dernier, dont Ravenne, Florence et Rome furent le théâtre, une mention spéciale doit être faite de l'inauguration de la *Casa di Dante* dans la capitale italienne, le 21 septembre 1921. C'est un centre d'étude et de documentation dantesques ouvert au public et où iront désormais se renseigner, travailler, parler tous ceux qui se spécialisent en ce sujet et qui ont la fortune de pouvoir se rendre *in Urbem*. Après les discours d'usage, une série d'hommages furent offerts à la naissante institution. J'y relève un *Omaggio dell'Olanda*, dont il va être question. Ce volume jubilaire fut remis par M. Van Leer, d'Amsterdam, qui prononça, en italien, une allocution fort applaudie. A ce moment, j'ai regretté — vous l'avouerais-je, Messieurs? — que la Belgique et spécialement l'Académie royale ne figurassent pas dans le défilé par l'hommage de quelque recueil de travaux de circonstance. Mais passons.

L'*Omaggio dell'Olanda* contient une série d'études toutes en italien et de traductions en néerlandais. Parmi les premières se trouve celle à laquelle il est fait ci-dessus allusion et qui porte le titre : *Dove e come Dante ricorda l'Olanda*. C'est elle surtout qui nous engagea à reprendre le sujet.

Toutefois, on peut affirmer que cette notice n'apporte aucun argument nouveau en faveur de Catzand et laisse leur valeur probante à ceux que nous avons indiqués en faveur de Wissant.

Vous allez voir, Messieurs, ce qui nous autorise à parler ainsi.

Signalons également une polémique entre MM. Paget Toynbee et J.-G. Alger qui remonte déjà à 1892-1893 et que publia l'hebdomadaire anglais *Academy* (3). Nous devons la connaissance de cet échange de lettres à M. Van Leer, qui nous en communiqua le texte en décembre 1921. Nous tenons à le mentionner, afin de compléter

---

(1) M. Meerkamp van Embden, *Dante en Kadzand*. Middelburg, 1921.

(2) Dante Alighieri, 1321-1921. — Omaggio dell' Olanda, *Dove e come Dante ricorda l'Olanda* (s. l. n. d.).

(3) *Academy*, numéros du 24 décembre 1892 et des 7, 14, 21 et 28 janvier 1893.

le plus possible nos indications sur le sujet. Les deux savants anglais discutent les leçons *Guizzante* et *Guzzante*, ainsi qu'un passage de Benvenuto Rambaldi da Imola, commentateur de Dante du XIVe siècle, disciple et continuateur de Boccace, passage relatif à la marée et aux digues flamandes. C'est M. Toynbee, le plus connu des deux correspondants, qui semble bien tenir le bon bout, comme on dit, dans la controverse; constatons avec satisfaction qu'il défend sur *Guizzante* la thèse par nous adoptée. Nous en dirons autant de M. Jules Persyn, dans son étude sur *Dante in de Nederlandsche Letterkunde*, lue au *Dante-Dag* de l'Académie royale flamande, le 19 mai 1921 (1): l'auteur traduit en effet *Guizzante* par *Witzand*, forme originaire de Wissant et philologiquement identique à la forme italienne, comme nous l'avons précédemment rappelé. Ce point est hors conteste. Combien fréquents sont les noms italiens où le *gu* remplace le *w* germanique! *Guglielmo*, *Guido*, *Gualtiero*, etc. La règle est d'ailleurs la même en français.

Aux arguments déjà puisés par nous dans les cartes du XIVe siècle, nous ajoutons celui-ci : l'Atlas de Pietro Vesconte, dont nous avons invoqué l'autorité dans notre précédente notice, porte sur une seule et même feuille les noms *Guisant* entre Calais et Boulogne, et *Casand*, île située au large de l'embouchure du Zwyn (2). Il est donc établi que les deux vocables étaient connus et différenciés par un géographe génois contemporain de Dante. N'est-ce pas une raison de plus de croire que celui-ci ne peut les avoir confondus?

C'est une satisfaction pour nous d'avoir convaincu M. Meerkamp van Embden, qui a eu la courtoisie de nous écrire, le 19 octobre dernier, qu'il adoptait notre leçon. L'aveu est d'autant plus méritoire qu'il ruine la thèse même de la dissertation qui tendait à prouver que Dante mentionne la Hollande.

II. — Voici que déjà nous avons abordé le second point dont nous nous proposons de vous entretenir. Il s'agit, en effet, de savoir si

---

(1) Jules Persyn, *Dante in de Nederlandsche Letterkunde*. Gand, 1921, p. 36 de la brochure jubilaire.

(2) Petrus Vesconte, Atlas de 1318, exemplaire de la Bibliothèque impériale et royale de Vienne, reproduit à la planche VI du *Periplus de Nordenskjold*. — Cf. *Bulletin Académie royale*. (*Ibid.*, p. 301.)

Dante eût été plus précis en parlant de digues entre Bruges et Catzand qu'entre Bruges et Wissant. Mais, n'avons-nous pas dissipé ce doute, dont nous fûmes nous-même victime, rien qu'en rappelant ce qu'était Catzand au début du XIVe siècle?

La configuration de ces régions basses était bien différente alors de ce qu'elle est aujourd'hui. Qu'on relise les pages que leur consacre M. Raoul Blanchard dans ses *Etudes géographiques sur la plaine flamande* (1). Tantôt lentes, tantôt catastrophiques, d'importantes modifications faisaient perdre du terrain à la mer, à moins qu'elles ne lui en fissent gagner (2). C'est, bien entendu, par les endiguements et la création consécutive de schoores, puis de polders, que les gains s'effectuaient, tandis que les pertes étaient provoquées par quelque marée monstre. Ainsi se sont formées certaines îles ensuite disparues ou incorporées à la terre ferme. Mais s'il s'agit d'une île, l'idée de digue reliant celle-ci au continent est exclue. Car si pareil travail avait été effectué, nombreux seraient les documents qui le rappelleraient et le fait serait notoire. Il eût d'ailleurs gêné la navigation dans le Bas-Escaut. Or, nous l'avons déjà vu, Catzand formait au moyen âge, à l'embouchure du Zwijn, un îlot : les cartes et les actes du temps le prouvent (3). Il y avait à l'époque de Dante une seule localité dans l'île : c'était Onzer Vrouwenkerke, appelée aussi Marienkerke, qui plus tard seulement prit le nom de Catzand, alors que l'île fut confondue avec la terre ferme (4).

Si, dans des actes du XIIIe et même du XIIe siècle, on trouve des appellations de *dic*, c'est-à-dire *dijk*, appliquées à certaines terres de Catzand (5), cela nous semble prouver seulement qu'il pouvait y avoir dans l'île même quelque digue ou quelque terre neuve gagnée

---

(1) Raoul Blanchard, *La Flandre. Etude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande.* Paris, 1906, pp. 192-193. — Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 396.

(2) E. Nys, *L'Escaut et la Belgique.* Bruxelles, 1920, p. 10. — Jean Denier, *La Défense des Wielingen.* Paris, 1922, résumé dans le *Monde Nouveau*, 1er juin 1922, p. 232.

(3) A. Meerkamp van Embden, *op. cit.*, pp. 28 et suiv. du texte néerlandais, et pp. 7 et suiv. du texte italien.

(4) Idem, *op. cit.*, texte néerlandais, p. 30; texte italien, pp. 9 et 10.

(5) Actes de mars 1189 et du 2 mai 1282, *op. cit.*, texte néerlandais, p. 25, et texte italien, pp. 5 et 6.

sur la mer par des endiguements. Mais de là à parler de digues « entre Bruges et Catzand », comme on le prête au Poète, il y a loin.

Enfin, nous ne voyons aucune raison pour que le nom de Catzand fût, ainsi qu'on l'a parfois soutenu, plus familier à Dante que Wissant, port depuis longtemps connu, ce que démontre, entre autres, sa mention dans la célèbre charte de Saint-Omer, de 1127, à l'occasion d'une exemption du droit d'épave (1). Si les voyageurs italiens, se rendant à Bruges, apercevaient Catzand en pénétrant dans le Zwyn, ils avaient passé au large de Wissant, en longeant la côte entre Boulogne et Calais, selon la coutume des navigateurs du temps.

Déjà deux siècles avant Dante, pour indiquer des localités bien connues, l'auteur de la *Chanson de Roland*, en parlant des prodiges qui annoncèrent la mort du Paladin, nous dit qu'on put les observer

De Seint Michel del Peril josqu'as Seinz,
Dès Besançun tresqu'al port de Guitsand (2).

On voit ici Guitsand, c'est-à-dire certainement Wissant et non moins certainement Guizzante, terminer l'énumération commencée par le mont Saint-Michel. Nous ne parlerons pas des deux autres localités; cela nous entraînerait trop loin de notre sujet. Wissant est donc, dès le XIIe siècle, un des points de repère pour le premier des grands poètes français, comme il l'est, au début du XIVe, pour le prince de la poésie italienne.

Il nous plaît de dire, en terminant, que nous avons été aidé, dans les recherches nécessitées par la présente note, par un jeune historien et juriste gantois, M. François Ganshof, dont le nom n'est pas destiné à rester inconnu à l'Académie. C'est lui qui nous a signalé la citation de la *Chanson de Roland*. Nous lui présentons nos remerciements sincères.

(1) Le texte latin donne à l'article 17 la forme Witsan. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*. Paris, 1877, pp. 374 et suiv.

(2) *La Chanson de Roland*, édition Bédier. Paris, Piazza, s. d. (1922), p. 108, liasse CX.

L'Enseignement supérieur des Mathématiques aux États-Unis

PAR

CONSTANT LURQUIN

La présente note est consacrée à l'enseignement mathématique donné à l'université de Chicago. Nous avons pu l'observer *de visu* (1) et nous nous proposons d'en faire connaître la fonction scientifique et les caractères spécifiques. Rappelons tout d'abord que l'université de Chicago est le grand centre universitaire du Middle-West des Etats-Unis. Fondée en 1892, elle occupe à l'heure actuelle l'un des tout premiers rangs parmi ses rivales américaines par sa population scolaire très dense, ses bâtiments nombreux, ses laboratoires et bibliothèques remarquables, son corps professoral supérieur et ses ressources très importantes. La faculté mathématique occupe un bâtiment particulier où sont enseignées également les sciences physiques et astronomiques. Outre les salles de cours on y trouve une riche bibliothèque de plus de 7,000 volumes : traités didactiques, livres d'enseignement, œuvres des grands mathématiciens et aussi les principaux périodiques de sciences mathématiques. D'autre part, cette bibliothèque est une confortable salle de travail pour les étudiants.

En ce qui concerne la durée et la division de l'année académique, il convient de signaler une originalité distinctive de l'université de Chicago. Au lieu d'une année de deux semestres, avec environ trois mois de vacances en été, l'année scolaire est divisée en quatre trimestres (quarter system) : automne (octobre, novembre, décembre)

---

(1) Nous y avons passé une année académique complète comme boursier de la Fondation Universitaire de Belgique.

hiver (janvier, février, mars), printemps (avril, mai, première moitié de juin), été (seconde moitié de juin, juillet, août). Le trimestre est donc en somme une unité de temps. Il en résulte que l'université fonctionne presque toute l'année sans arrêt (11 mois). L'enseignement pendant chaque trimestre constitue dans la formation du bagage intellectuel de l'étudiant une unité de travail appelée « major ». Une année régulière de travail universitaire comprend neuf majors pour trois trimestres.

Le département des sciences mathématiques s'adresse dans ses cours élémentaires à ceux qui étudient les sciences exactes comme élément de culture générale, dans ses cours fondamentaux aux étudiants qui se destinent spécialement à l'enseignement secondaire ou normal et dans ses cours élevés à ceux qui se consacrent au professorat universitaire et aux travaux de recherche et d'investigation mathématiques. En d'autres mots, il y a des cours pour les élèves du collège (1), c'est-à-dire les *undergraduates* et d'autres pour les étudiants gradués (*graduates*) qui se préparent au doctorat (2). Nous aurons surtout en vue l'enseignement mathématique réservé à cette seconde catégorie d'étudiants.

* * *

Le plan général d'études est caractérisé par des groupes de cours. Ce sont :

a) Analyse infinitésimale : calcul différentiel et calcul intégral avec applications;

b) Géométrie analytique de l'espace, théorie des équations, déterminants et fonctions symétriques, limites et séries;

c) Mécanique analytique, analyse vectorielle, mécanique céleste;

d) Mathématiques générales, équations différentielles, théorie des intégrales définies et des intégrales elliptiques. Séries de Fourier et fonctions de Bessel, éléments de la théorie des fonctions;

e) Géométrie projective synthétique, géométrie projective analy-

(1) Le collège américain participe de notre enseignement supérieur et de notre enseignement secondaire. Il comporte quatre années de culture générale après lesquelles seulement commencent les études universitaires spécialisées.

(2) Ces étudiants appartiennent à la *graduate school* toute différente du collège.

tique, géométrie différentielle métrique, géométrie différentielle projective;

f) Théorie des nombres, théorie des invariants, algèbre supérieure, théorie des substitutions avec applications aux équations algébriques.

Il est bon de rappeler qu'un des traits caractéristiques du système universitaire américain est le principe de l'électivité qui, peut-on dire, autorise l'étudiant à choisir lui-même ses matières. Nous croyons que la classification antérieure en groupes de cours constitue surtout un guide pour l'étudiant dans l'adoption d'un plan rationnel d'études qui donnera le plus complètement possible une compréhension assez totale des mathématiques modernes, développera l'esprit d'investigation scientifique et permettra de suivre les progrès contemporains dans les domaines des sciences exactes.

L'étude des mathématiques pures et le travail de recherche entraînent un certain nombre de cours qui varient chaque année et qui, en général, se rapportent aux branches suivantes : 1° algèbre et arithmétique; 2° analyse; 3° géométrie; 4° mécanique et mathématiques appliquées; 5° fondements des sciences mathématiques.

Afin de faire connaître le mieux possible l'organisation interne de la section mathématique nous donnons explicitement l'indication des cours. Voici d'abord les cours « undergraduates » qui se donnent chaque année et qui constituent, peut-on dire, un cadre fixe et permanent :

Trigonométrie plane. Algèbre (théories complémentaires). Géométrie analytique plane. Trigonométrie sphérique avec applications à l'astronomie. Levé des plans.

Calcul différentiel: dérivées, maxima et minima, tracé des courbes, séries de Taylor et de Maclaurin, formes indéterminées, dérivées partielles, applications à la géométrie et à la physique.

Calcul intégral : cours ayant pour but de faire connaître la nature du procédé d'intégration et ses applications à la géométrie et à la physique, solution de nombreux problèmes, emploi des tables d'intégrales.

Equations différentielles: étude des types ordinaires d'équations différentielles surtout du premier et du second ordre avec interprétation géométrique et applications à la géométrie, la physique et la mécanique.

Théorie des intégrales définies: cours traitant des propriétés et des méthodes de calcul des intégrales définies avec étude des méthodes d'approximation, des intégrales à limites infinies, eulériennes et multiples et applications à de nombreux problèmes.

Intégrales elliptiques: développement systématique de la théorie des intégrales indéfinies comprenant les intégrales elliptiques et complétée par les premiers éléments de la théorie des fonctions elliptiques.

Limites et séries: définitions et propriétés fondamentales des différents types de limites.

Théorie élémentaire des équations :

1° Equations numériques: recherche des racines réelles par des méthodes graphiques et l'emploi des fonctions de Sturm. Méthodes de résolution de Newton et de Horner, solution algébrique des équations du troisième et du quatrième degré;

2° Déterminants et fonctions symétriques: applications aux systèmes d'équations linéaires et à la théorie de l'élimination.

Théorie des nombres (cours élémentaire).

Géométrie (compléments): fondements de la géométrie, nature et valeur du raisonnement géométrique, méthodes de résolution des problèmes de géométrie, limites en géométrie, rapport anharmonique, quadrilatère complet, polaires, dualité, géométrie moderne du triangle, sections coniques, etc.

Géométrie analytique de l'espace: étude des courbes et des surfaces du premier et du second degré dans l'espace à trois dimensions.

Géométrie projective: notions fondamentales de géométrie projective, notation abrégée, coordonnées homogènes, application des déterminants à la géométrie à deux et à trois dimensions, transformations projectives et dualitiques, transformations simples de Cremona, notions de groupe et d'invariant.

Unités et dimensions: étude générale de l'aspect mathématique des sciences physiques.

Mécanique analytique : cours élémentaire.

Série de cours de méthodologie mathématique (école d'éducation).

Voici maintenant les cours « graduates » variables chaque année. Ils sont nombreux. Nous indiquons ceux de l'année académique 1921-22 :

Théorie des fonctions d'une variable réelle: étude des théorèmes

d'existence pour les fonctions implicites, les équations différentielles ordinaires et partielles, applications à l'analyse infinitésimale.

Théorie des fonctions d'une variable complexe: algèbre et analyse des nombres complexes, représentation géométrique, représentation conforme, théorie des séries, propriétés des fonctions analytiques, introduction à la théorie des surfaces de Riemann.

Equations différentielles partielles: théorie géométrique des équations du premier ordre, introduction à l'étude des équations du second ordre, applications à la géométrie et à la physique.

Calcul des variations: différents types de problèmes. Equations différentielles d'une courbe qui rendent une intégrale définie minimum dans un espace à deux ou plusieurs dimensions. Propriétés des courbes minima d'après Legendre, Weierstrass et Jacobi. Conditions d'existence du minimum, problème de l'isopérimètre et problèmes généraux de Lagrange et Mayer. Introduction à la théorie des intégrales doubles.

Introduction à l'algèbre supérieure: propriétés des matrices, facteurs invariants et diviseurs élémentaires; théorie algébrique des formes quadratiques, applications géométriques.

Groupes de substitutions et équations algébriques: introduction à la théorie des groupes de substitutions et la théorie des équations algébriques de Galois, applications géométriques.

Groupes continus : concepts fondamentaux et théorèmes de la théorie de Sophus Lie, applications à la géométrie et à la théorie des équations différentielles.

Systèmes fondamentaux de nombres en analyse: détermination synthétique et étude des propriétés élémentaires des systèmes : 1° entiers rationnels; 2° nombres rationnels; 3° nombres réels; 4° nombres complexes ordinaires; 5° quaternions.

Matrices d'Hermite du type positif en analyse générale: généralisation de la théorie d'Hilbert des formes bilinéaires et quadratiques à un nombre infini de variables (cours de trois trimestres).

Théorie des nombres: congruences et formes quadratiques. Fondements de l'analysis situs.

Géométrie analytique projective : étude analytique des propriétés projectives de la droite et des sections coniques.

Géométrie réglée: les coordonnées de Plücker et de Klein, complexes, congruences et surfaces réglées.

Géométrie différentielle métrique: application de l'analyse infinitésimale à la théorie métrique des courbes et des surfaces dans l'espace.

Analyse vectorielle: éléments d'algèbre vectorielle, de différentiation et d'intégration vectorielles, la fonction linéaire vectorielle, applications à la géométrie, la mécanique et la physique.

Calcul des probabilités et statistique: théorie des moyennes et des probabilités pour des séries finies et infinies d'éléments, interprétation statistique des observations et méthode des moindres carrés, introduction à la mécanique statistique.

Astronomie: mécanique céleste et balistique.

Physique mathématique : thermodynamique, relativité.

Séminaires de recherches en analyse, fondements des mathématiques et analyse générale, algèbre et théorie des nombres, géométrie, mathématiques appliquées.

Le programme général des cours prévoit aussi les matières suivantes pour d'autres périodes académiques :

Théorie des nombres algébriques, groupes finis.

Théorie des invariants algébriques, algèbres linéaires. Equations différentielles linéaires du second ordre. Fonctions de lignes. Equations différentielles d'après S. Lie. Classes de fonctions et opérations fonctionnelles en analyse générale. Equations intégrales. Fonctions algébriques. Fonctions elliptiques.

Fondements de la géométrie. Courbes planes de degré supérieur. Géométrie supérieure. Géométrie différentielle projective. Théorie des courbes planes. Théorie des surfaces réglées et des courbes dans l'espace. Théorie des surfaces et des congruences.

Equations différentielles partielles de la physique mathématique. Théorie de l'attraction et du potentiel. Electromagnétisme. Hydrodynamique. Théorie du son. Théorie de l'élasticité. Mécanique statistique.

Nous avons été explicite dans l'exposé de l'organisation interne de la section mathématique afin de justifier ce que nous appellerons d'une façon sans doute un peu ordinaire l'élasticité des programmes. On a été même jusqu'à dire qu'au sens européen du mot, les programmes n'existent pas. Il est indéniable que ce système donne aux professeurs une liberté d'action particulièrement intéressante. Ceux-ci

déterminent, orientent, renouvellent, donnent leurs cours comme ils l'entendent.

Chacun des nombreux cours mentionnés plus haut est d'une durée de trois mois et comporte, en moyenne, quatre leçons par semaine. Certains cours sont donnés *ex-cathedra*, mais la plupart cependant suivant la méthode de leçons continuellement entrecoupées de discussions et d'interrogations. On conçoit l'enseignement sous forme de classes plutôt que sous forme de cours. Il y a généralement des examens écrits à la fin de chaque trimestre. On cote par lettres (A, A-, B, B-, C, D, E, F). Les cotes au-delà de C n'entrent pas en ligne de compte dans la somme des matières exigées pour les grades académiques. L'assistance aux cours est régulièrement contrôlée. D'ailleurs il faut reconnaître aux étudiants des qualités qui ne sont pas toujours la règle chez nous: une assiduité exemplaire, une docilité adorablement puérile, une foi radieusement touchante dans le professeur et, pour tout dire, une assurance gentiment combative et aussi un sans-gêne parfois trop flagrant (1).

* * *

Le travail des étudiants gradués est sanctionné par deux titres académiques, celui de *master* et celui de *doctor*. On exige des candidats au « *master's degree in mathematics* » neuf majors de travail choisis parmi les *undergraduates courses*. L'examen porte sur huit matières des groupes (a), (e) et comporte en plus la présentation d'une petite dissertation sur un sujet se rattachant à l'une de ces matières. Le titre de docteur pour les sciences mathématiques est subordonné aux dispositions suivantes: *a*) examens spéciaux sur les sujets de 15 majors répartis parmi les cours des groupes (b), (f) et comprenant deux de chacun des types (1°), (5°) et aussi sur les

(1) Nous avons noté des innovations hardies dans le domaine des sciences exactes : un cours d'analyse infinitésimale est confié à une dame, docteur en sciences mathématiques; un correspondant étranger de l'Institut de France professe un cours élémentaire de géométrie analytique; une charmante demoiselle expose à la Société mathématique les résultats d'un mémoire sur les facteurs de convergence dans les séries triples de Fourier et enfin deux religieuses assistent avec ponctualité et zèle à un cours de mathématiques supérieures.

matières d'un certain nombre de cours spéciaux se rattachant directement à la spécialité de la thèse; *b*) présentation d'une dissertation mettant en valeur l'esprit d'investigation et faisant connaître quelques résultats de recherche. Le sujet de ce travail peut se rapporter aux mathématiques pures ou appliquées ou bien aussi à l'histoire, la philosophie ou la pédagogie des sciences mathématiques.

Pour les étudiants qui se destinent au professorat — c'est le cas de la plupart des élèves de la *graduate school* — il existe un ensemble de cours sur l'histoire et l'enseignement des mathématiques élémentaires (arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, géométrie analytique, partie élémentaire de l'analyse infinitésimale). Cette instruction professionnelle dépend de l'école d'éducation. Voici les principaux cours: l'enseignement des mathématiques secondaires, étude critique des mathématiques secondaires, histoire des mathématiques, inspection de l'enseignement mathématique. D'autre part, il existe des dispositions et arrangements spéciaux suivant la catégorie d'écoles où se propose de travailler le futur professeur de mathématiques. A ceux qui se destinent à enseigner dans une école secondaire (*high school*), on suggère le plan général d'études suivant :

1° cours de mathématiques pures: trigonométrie, compléments d'algèbre élémentaire, géométrie analytique plane, calcul différentiel et calcul intégral, théorie des équations, mathématiques générales;

2° cours de mathématiques appliquées: astronomie descriptive, mécanique, physique générale;

3° principes et méthodes d'éducation;

4° pratique de l'enseignement mathématique à l'école secondaire d'application annexe à l'institut d'éducation;

5° cours sur l'enseignement et l'histoire des mathématiques secondaires.

Ceux qui se proposent d'enseigner à l'école normale ou au collège compléteront le programme antérieur en vue de l'obtention du degré de *masters* sans toutefois négliger la partie pédagogique. Enfin, les candidats à l'enseignement universitaire proprement dit seront porteurs du diplôme de docteur et auront à leur actif des cours sur l'histoire des mathématiques, les principes de l'éducation et la pratique de l'enseignement.

Pour terminer ce qui se rapporte aux plans d'études de la section mathématique, il convient de signaler l'enseignement des sciences

astronomiques qui comprend notamment des cours théoriques (astronomie descriptive et mathématique, mécanique analytique, mécanique céleste) à l'université même de Chicago et une instruction pratique (astronomie appliquée et astrophysique) à l'observatoire (Yerkes observatory) situé à Williamsbay (Etat de Wisconsin). Enfin à la faculté des sciences physiques, le professeur Michelson donne un cours important de physique théorique: élasticité, capillarité, physique moléculaire, thermodynamique, hydrodynamique, acoustique, théories optiques, électricité et magnétisme. Il existe deux cercles d'études mathématiques. L'un est organisé par les professeurs de la faculté et les candidats au doctorat. L'autre, d'un niveau plus élémentaire, est réservé aux étudiants de sciences mathématiques et astronomiques. Tous deux ont pour objet de fortifier des rapports de cordialité entre professeurs et élèves et de s'occuper de faciliter des échanges d'idées et exposés sur des sujets variés et intéressants. Les frais d'études sont calculés sur la base de soixante dollars pour trois cours pendant un trimestre. Cela correspond environ (au change actuel) à deux mille francs de minerval pour une année universitaire de travail. Il n'y a pas de frais d'examens. Le diplôme de *master* entraîne un droit de 10 dollars et celui de docteur 15 dollars. Il existe un grand nombre de bourses d'études et de prix universitaires réservés aux étudiants laborieux et appliqués. Et d'autre part, il est admis qu'un jeune homme dont les ressources sont insuffisantes fasse pendant les vacances ou même durant l'année académique différentes besognes lucratives (garçon de restaurant, employé de bureau, commis voyageur, etc.). Deux mots de statistique. Depuis la fondation jusqu'en 1921, nonante-quatre diplômes de docteurs en sciences mathématiques (dont onze à des femmes) ont été conférés par l'université de Chicago. Voici le détail:

de la fondation à 1900	(inclus):	10
de 1900 à 1910	»	: 29
de 1910 à 1921	»	: 55

En dehors du grand centre de culture intellectuelle concrétisé en l'université, il y a lieu de signaler d'autres manifestations d'activité scientifique se réalisant à Chicago, la grande ville américaine des conventions et des congrès d'associations. Pour les sciences mathématiques il faut mentionner les réunions généralement annuelles sui-

vantes : session régionale de l'Académie nationale des sciences au cours de laquelle des communications mathématiques sont toujours faites; meeting de la Société mathématique des Etats-Unis qui comprend ordinairement des séances pour de courts comptes rendus des résultats de mémoires originaux et une longue session plénière pour l'exposé monographique d'une importante théorie mathématique par un spécialiste de la matière (symposium); réunions pédagogiques du Conseil national des professeurs de mathématiques au cours desquelles ont lieu des conférences et des discussions; enfin, l'université même de Chicago convoque chaque année une conférence générale des écoles secondaires et l'une des sections s'occupe exclusivement de l'enseignement mathématique.

* * *

Nous arrivons à une question importante et délicate. La Fondation Universitaire de Belgique et la C. R. B. Educational Foundation des Etats-Unis ont institué un échange intellectuel entre les universités belges et américaines. Ces institutions sollicitent des rapports de la part de leurs boursiers et des deux côtés l'on demande des impressions sur l'enseignement universitaire, des indications que l'on pourrait en retirer pour la réforme des études ou encore des remarques sur la possibilité d'adapter les méthodes américaines en Belgique ou les méthodes belges aux Etats-Unis. A ce sujet la plupart des boursiers ont vérifié *de visu* une vérité pédagogique qu'une vaste littérature éducative nous a fait connaître depuis longtemps : c'est, d'une part, l'enseignement pratique (laboratoires et outillages, tendances utilitaires, applications immédiates) incomparablement et merveilleusement développé aux Etats-Unis et d'autre part la formation théorique (enseignement *ex-cathedra*, érudition profonde, matières nombreuses, cours étendus) qui caractérisent en général les universités européennes. C'est là, semble-t-il, la différence caractéristique fondamentale de deux systèmes intéressants d'instruction. Et cependant remarquons que cet élément différentiel disparaît complètement lorsqu'il s'agit de l'enseignement des mathématiques pures (nous avons en vue les matières supérieures des sciences mathématiques). En effet, pas de laboratoires; tout le matériel se réduit à un tableau noir et de la craie ou du papier et un crayon. Il s'entend qu'on dispose d'une

riche bibliothèque bien formée. D'où il résulte que la question de l'enseignement des sciences exactes à l'université se pose aux Etats-Unis et en Belgique dans des conditions identiques. Et par conséquent il s'agit de répondre aux questions: Quelle est la valeur scientifique et éducative de l'enseignement mathématique supérieur aux Etats-Unis, en Belgique (étude comparative)? Quels résultats produit-il? L'un est-il supérieur à l'autre?

Nous n'avons ni autorité ni compétence pour répondre à ces questions. De plus, nous ne connaissons pas de publication se rapportant à l'enseignement universitaire des mathématiques aux Etats-Unis, jugé par une personnalité américaine ou étrangère. Nous osons cependant affirmer que les réponses pour les deux enseignements sont réconfortantes sans être parfaites. Le système d'éducation américaine est en général imprégné d'un bel esprit de jeunesse souvent salutaire, parfois extravagant. Il y a aussi des hardiesses qui vous secouent et des modalités qui vous déconcertent. Mais on rencontre la foi pour un mieux faire et un devenir meilleur. D'autre part, s'il est vrai qu'il faut rajeunir notre organisation scientifique, sans doute un peu vieillotte, il y a cependant dans notre enseignement supérieur une bienfaisante tradition et aussi une évolution positive, prudente et ferme.

Chicago, août 1922.

Essai sur la Représentation proportionnelle

Analyse des lois électorales belges et étrangères

PAR

FELIX OUDENNE
Docteur en Sciences politiques

I. — CONSIDÉRATIONS SUR LA DÉMOCRATIE.

« Les masses ont soif de bonheur et de bien-être; elles attendent la réparation de leurs maux indicibles du triomphe de la démocratie » (1). Sans craindre d'être taxé de pessimisme, nous doutons que la soif des masses, à laquelle fait allusion l'illustre sociologue A. Prins, soit étanchée, que par conséquent la démocratie ait vu se lever l'aube de son triomphe .

Et d'abord, que signifie ce terme : *démocratie* et ces autres : *démocrate, démocratique?*

Dire qu'ils ne sont pas connus, que les lèvres des humains éprouvent une dificulté à les prononcer, serait nier un fait évident.

Rassemblez devant un tapis vert, dans la galerie des glaces de Versailles, les sommités des sciences économique et juridique, les compétences des mondes diplomatique et politique, chargez-les d'établir les statuts des temps nouveaux, démocratie, institutions démocratiques formeront les accords les plus bruyants dans le concert des discussions.

Lisez les discours prononcés à l'occasion de l'inauguration des monuments élevés aux grands morts de la guerre, pas un orateur

(1) A. Prins. — *La démocratie après la guerre.*

n'omettra, en prenant à témoins ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, de prêcher la concorde et l'union, qui seules, à les entendre, peuvent hâter l'avènement de la démocratie.

Si le hasard vous fait rencontrer un homme simple dans ses manières, courtois, bon garçon, qui, quoique riche et occupant une position en vue, ne fait aucun étalage de ses supériorités, tout naturellement vous direz de lui : « C'est un bon démocrate ».

Combien de fois n'a-t-on pas entendu exprimer comme opinion à l'égard de certains souverains : « Ce sont des rois démocratiques »?

Enfin, dernièrement nous parcourions dans un quotidien français une réfutation de cette campagne, menée par quelques journalistes anglais, tendant à établir l'existence, en France, d'un soi-disant impérialisme. A la fin de l'article, où l'auteur avait réduit à néant les allégations misérables de ceux qui se complaisaient à une si peu réconfortante besogne, nous lisions : « Après tout, il n'est pas plus justifié de doser l'impérialisme français à son armée forte et pleine des gloires passées, qu'il ne l'est d'accuser l'Angleterre d'esprit antidémocratique, parce que George V avait accordé un nouveau titre de noblesse à son gendre ou avait assisté personnellement au grand « event » d'Epsom, coiffé d'un chapeau haut-de-forme ».

Il se dégage de ces commentaires qu'une grande confusion règne dans les esprits quant au sens exact à attribuer à la démocratie.

Les uns la confondent avec la république, jetant l'anathème à ceux qui se permettent de qualifier une monarchie de démocratique. Les autres s'empressent de prétendre qu'une république peut parfaitement ne pas être une démocratie et qu'une monarchie, par contre, peut être imprégnée d'esprit démocratique, jusque dans ses moindres manifestations.

« La démocratie, dit le regretté James Bryce, dernier homme d'Etat anglais du règne de Victoria, n'est rien de plus, ni rien de moins que la loi de tout le peuple exprimant sa volonté souveraine par ses votes » (1).

Mais cette définition serait insuffisante si on ne la complétait par ces quelques mots d'Aristote puisés dans son immortel chef-d'œuvre « La Politique » : « la démocratie repose sur l'alternance de l'obéis-

(1) James Bryce. — *Modern democracies.*

sance et du commandement ». Qu'est-ce à dire, si ce n'est que la démocratie accorde des droits et impose également des devoirs ?

Rudolf Kjelen, professeur à l'Université de Göteborg, exprime en ces termes, cette même pensée : « L'homme n'est pas seulement un créancier de la vie, il est aussi un débiteur de la vie » (1).

Ad. Prins, qui déjà avant la grande guerre écrivait que « la révolution française avait eu tort de proclamer les droits de l'homme, sans proclamer ses devoirs » (2) reprend cette pensée comme suit : « Un des résultats de la crise mondiale aura été de rétablir une des bases de la morale et de faire apercevoir nettement, sous l'activité sanglante et dévastatrice, la distinction entre ceux qui ont compris le devoir et ceux qui l'ont négligé » (3).

Maintenant que nous savons ce qu'il faut entendre par la démocratie, nous sommes en mesure d'étudier la façon de la réaliser.

Toutefois, on se rend compte qu'un groupement humain où chaque élément a les mêmes droits et les mêmes devoirs, est autrement compliqué à agencer, est autrement difficile à mettre en mouvement qu'une machine, si complexe soit-elle dans ses multiples organes.

Et cependant, tel un Dieu rédempteur, le Suffrage universel est apparu à l'homme! Va-t-il, comme l'enfant, en possession du jouet, qui si longtemps fut l'objet de sa convoitise, contempler sa conquête, heureux de l'avoir obtenue, malheureux de ne pouvoir s'en servir?

Certes, « le Stupide XIXe siècle » de M. Léon Daudet, ne nous représente nullement les routes qui conduiront au bonheur et au bien-être, jonchées de fleurs, mais au contraire parsemées d'épines.

Heureusement, à côté du livre de ce terrible pamphlétaire, d'autres ont pris place, attestant l'immense effort des hommes qui travaillent et qui ont le modeste désir d'apporter quelque chose de plus au patrimoine de l'humanité.

Parmi ces derniers, à n'en pas douter, sont ceux qui veulent sincèrement réaliser la démocratie, c'est-à-dire donner aux êtres humains, jouissant de droits et de devoirs égaux, les moyens d'exprimer leur volonté souveraine au sein d'assemblées délibérantes, dont

---

(1) R. Kjelen. — *Les idées de 1914.*
(2) A. Prins. — *L'organisation de la liberté et le devoir social.*
(3) A. Prins. — *La démocratie après la guerre.*

les membres sont élus proportionnellement à leur nombre ou à leurs intérêts. Ces moyens ont pour essence *la représentation proportionnelle* réforme qui a marqué une date importante dans l'évolution de la démocratie; de ce seul point de vue, elle mérite déjà qu'on lui rende l'hommage de l'étudier.

II. — La représentation proportionnelle et le système majoritaire.

Pour admirer une œuvre grandiose, pour la faire se révéler dans toute sa beauté, l'amateur se retire à une certaine distance et regarde. De même, c'est lorsque les années ont éloigné les événements que l'observateur peut les bien juger; il lui est possible alors d'englober tous les faits, de les examiner dans leur ensemble et d'apprécier, à sa vraie valeur, la réforme qui les a provoqués.

La représentation proportionnelle, la R. P. comme nous avons coutume de l'appeler populairement, apparaît, aujourd'hui, avec le recul indispensable pour nous autoriser à porter sur elle un jugement juste et impartial et vérifier si elle a répondu pleinement, ou seulement dans une mesure limitée, aux espérances de ses promoteurs.

A-t-elle été, réellement, et est-elle, encore, le mode électoral qui répond le mieux aux principes élémentaires de justice et d'équité? Est-elle toujours le mode électoral qui s'harmonise le plus parfaitement avec notre conception de la forme actuelle du gouvernement ?

A-t-elle vraiment les avantages politiques que les proportionnalistes lui attribuent ?

Tous ne sont pas convaincus, semble-t-il, que ces questions méritent une réponse affirmative.

Il suffirait, en effet, de jeter un regard sur le pays qui, dans ses immortels principes, proclama que « les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à la formation de la loi » (1), sur le pays qui déclara en 1791, au sein même de la Constituante, comme un principe de droit public incontestable, « la représentation personnelle et proportionnelle » pour conserver un doute dans l'esprit.

---

(1) Déclaration des Droits de l'Homme faite par l'Assemblée Nationale de France, août 1791.

Une visite à la grande nation américaine, dont l'histoire politique remonte à la convention constitutionnelle de 1787 à Philadelphie, dans laquelle tout de suite prévalurent les tendances les plus démocratiques, et à ce berceau du parlementarisme, la Grande-Bretagne, qui sous le règne de Chales II, vit se constituer ses deux partis historiques et en 1648 marqua déjà sa volonté de faire respecter les principes de liberté et d'égalité, renforcerait encore ce doute.

D'une façon générale, la R. P., ou plutôt le principe de la R. P., est aujourd'hui victorieux partout. Nous disons principe, car s'il y a unanimité quant à la reconnaissance du droit des ci oyens à la participation effective au gouvernement, si nul ne leur conteste une influence proportionnelle à leur nombre ou à leurs intérêts, il y a souvent divergence dans les systèmes de mise en pratique du principe. En résumé, s'il y a accord sur le principe, il y a maintes fois désaccord sur son application dont les modalités varient d'ailleurs à l'infini.

A l'époque où la lutte pour la R. P. était le plus acharnée, c'est-à-dire de 1885 à 1899, les adversaires de la R. P. disaient : « Autant de proportionnalistes, autant de systèmes qui se détruisent l'un l'autre. »

Qu'il y ait de nombreux systèmes de R. P., nul ne le contestera. Qu'il y en ait qui ne méritent pas ou ne méritent plus notre attention, c'est certain.

La plupart d'entre eux sont entrés dans le domaine de l'histoire; mais leur souvenir ne doit pas porter ombrage aux systèmes qui ont survécu et que nous considérons comme satisfaisant les principes d'une bonne et saine démocratie.

Point de vue juridique.

Des maîtres éminents ont prétendu que l'idée de la majorité est une idée simple qui se fait accepter d'elle-même; d'autres, non moins éminents, ont rejeté cette prétention, faisant remarquer que c'est parce qu'elle est simple, qu'il faut s'en méfier.

Rien n'est plus artificiel, ajoutent ces derniers, que le principe, suivant lequel l'opinion de la collectivité est exprimée par celle de la majorité.

En réalité, on se trouve en présence de deux points de vue essentiel-

lement différents, que M. Saripolos met en relief dans son remarquable travail: « De la démocratie et de la R. P. », savoir: d'une part, l'élection ou procédé de sélection qui ressortit à l'électeur, et d'autre part, la décision qui ressortit à l'élu. Et il y a une distinction nette entre les deux fonctions (nous disons fonctions, car si les pouvoirs sont une création de la puissance collective, ils ne restent pas des pouvoirs, mais deviennent des fonctions): celle de l'électeur qui élit ou choisit, celle de l'élu qui décide.

C'est pour avoir méconnu cette différenciation élémentaire que des luttes acharnées ont été soutenues et le sont encore aujourd'hui (1), entre les partisans du principe majoritaire et les partisans de la représentation proportionnelle. Quand nous disons représentation, c'est élection que nous devrions dire, mais l'usage de l'expression : représentation, a prévalu et si nous la conservons au cours de notre exposé, c'est évidemment dans le sens d'élection qu'il convient de l'interpréter.

Pour situer définitivement la question, examinons les diverses espèces de gouvernement du seul point de vue qui nous intéresse : « les élections ».

S'il s'agit du gouvernement direct, celui dans lequel la nation exprime directement sa volonté, celui dans lequel le corps des citoyens exerce soi-même les diverses fonctions de l'Etat, celui dans lequel la nation est son propre organe, on conçoit que la majorité prévaille.

Il y a dans ce cas, décision et « nul ne conteste le droit de la majorité en tant qu'elle s'applique à une décision » (2).

« Il est juste que chacun puisse dire ce qu'il croit avantageux pour l'Etat; après cela, il faut se rendre à ce qui a été résolu par la majorité », a écrit, il y a si longtemps, Denys d'Halicarnasse.

Mais retenons que c'est par une fiction qu'on peut considérer la volonté de la majorité comme la volonté de tous. — En droit, c'est

---

(1) En Angleterre et aux Etats-Unis existent des ligues importantes de propagande pour le triomphe de la R. P.; en France, la traditionnelle querelle reprend entre « majoritaires » et « proportionnalistes »; en Italie, des discussions ayant pour objet l'amélioration de la R. P. jouant actuellement se font jour dans les milieux parlementaires.

(2) Saripolos. — *De la démocratie et de la représentation proportionnelle.*

injustifiable; ce peut être une nécessité de fait, ce ne peut être un pouvoir légitime.

Et même, dans le cas où la loi de majorité est admise, le souci de sauvegarder les droits de la minorité est si bien reconnu que suivant l'importance des questions, les diverses constitutions réclament pour qu'une décision puisse être prise, la majorité des deux tiers, des trois quarts, tout en fixant un minimum pour le nombre des élus autorisés à prendre des décisions. — Le but est évidemment de donner des garanties contre l'omnipotence du nombre et de laisser aux minorités le droit et le pouvoir de lutter contre ses caprices.

Nous savons que le gouvernement direct n'existe qu'exceptionnellement : il ne s'applique qu'à des états fort simples : en ce qui concerne la R. P., il ne nous intéresse pas.

Il en existe cependant une forme mitigée, le gouvernement semi-direct intermédiaire entre le gouvernement direct et le gouvernement représentatif. Malgré l'existence d'assemblées législatives, le gouvernement semi-direct fait une place au referendum, permettant ainsi, dans certains cas, à la nation de se prononcer, d'être son propre organe, de décider à la majorité.

Disons tout de suite que si le parlement représentait exactement la volonté nationale au moment de la décision à prendre, si, en d'autres termes, le parlement suivait les variations de cette volonté nationale, en était en quelque sorte le pendule synchrone, il ne serait pas nécessaire de recourir au referendum; mais ce n'est pas toujours le cas, et quand se manifeste un doute sur la concordance qui devrait exister entre les idées de l'assemblée, qui vote les lois, et la volonté nationale, il devient indispensable de recourir au referendum.

Bref, dans ce type de gouvernement, on est amené à procéder à des élections et à ce titre, il mérite notre attention.

Dans le gouvernement représentatif proprement dit, comme dans le précédent, la nation doit élire des représentants auxquels appartient le pouvoir de décider en son nom. La nation est titulaire de la souveraineté, qui est « une, indivisible, inaliénable, imprescriptible »; cette souveraineté est manifestée par une volonté collective qu'il s'agit de dégager; c'est aux représentants qu'incombe cette tâche.

Ils devront exprimer une volonté qui sera considérée comme étant la volonté du corps des citoyens de la nation.

La souveraineté n'est donc pas répartie entre les membres de la nation ni entre les circonscriptions, qui nomment les députés, ni davantage entre les membres du parlement.

Ce qui est indispensable, c'est que la manifestation de la volonté de la nation, traduction en fait de la souveraineté, émane du parlement, comme si elle émanait de la nation. En réalité, la nation a donné à ses représentants une véritable procuration, une véritable délégation, pleins pouvoirs, si on veut, pour décider en son nom.

Et ils devront le faire fidèlement, comme tout homme honnête qui a reçu une procuration et non abuser des pouvoirs à eux confiés.

L'élu a donc reçu un mandat en vertu duquel, « mandataire, il est censé faire à la place du mandant ce que celui-ci devrait faire soi-même ». — Le mandat est représentatif et non impératif. On voit donc bien que ce n'est pas la circonscription électorale qui envoie le représentant au parlement, c'est la nation. — Notre constitution dans son article 32 le proclame explicitement : « Les membres des deux chambres représentent la nation et non uniquement la province ou subdivision de province qui les a nommés »

En résumé, on peut affirmer que la nation entière a donné un mandat au parlement lui-même, c'est le mandat représentatif.

Tout se ramène maintenant pour le parlement à exprimer la volonté nationale. Dans ce but, il convient de trouver un moyen d'élection des membres du parlement, tel qu'il permette à celui-ci de dégager et d'exprimer cette volonté aussi fidèlement que possible.

Pour réaliser ce desideratum, le parlement doit être composé des mêmes éléments que la nation, unis dans la même proportion.

Les partis qui existent dans la nation, partis qui concrétisent dans leurs programmes et traduisent sous une forme collective les volontés individuelles, doivent se retrouver au parlement proportionnellement à leurs forces, à leur importance dans la nation. Le mot parti est pris ici dans son sens le plus général, dans le sens de groupement, d'association de citoyens, unis par des idées ou des intérêts communs.

Il ne s'agit donc pas de ces partis politiques tels qu'ils existent ordinairement, c'est-à-dire sous la forme de groupements, dont la fonction sociale et les intérêts vrais n'apparaissent souvent qu'avec

une réalité factice, de ces partis politiques dont G. De Greef dit : « qu'ils ne représentent les besoins et la pensée de la société que dans des conditions analogues à celles ou des rêves incohérents et le cauchemar représentent la pensée individuelle » (1).

Toutefois, c'est dans le sens étroit défini précédemment que nous concevons le parti, parce qu'il existe sous cette forme, dans la majorité des pays, la représentation des intérêts ne leur ayant pas encore substitué les groupements où « prédomine le caractère social et professionnel » (2).

Et puisque le parlement doit être l'image de la nation, doit être si on veut le « dessin fidèle de la nation à une échelle réduite » et non une anamorphose, on ne conçoit pas pourquoi les femmes ne sont pas également titulaires du droit d'élire et investies de la fonction d'électeur : aucune raison valable n'autorise à les écarter des scrutins. Ne contribuent-elles pas, en effet, aussi bien que les hommes à dégager la volonté nationale. Tout être humain conscient doit avoir voix au chapitre.

La notion de l'électorat étant ainsi comprise, comment mettre en parallèle deux systèmes aussi disparates : *le système majoritaire*, qui laisse « souveraine et libre la moitié plus un, tandis que l'autre moitié est serve et attachée à l'urne comme jadis à la glèbe » et le *système de la R. P.*, qui procède à l'élection de ceux qui gouvernent par tous et proportionnellement à leur nombre ou à leurs intérêts.

Si nous nous résumons, nous dirons que le principe majoritaire, principe de décision directe, appliqué aux élections, ne peut être que le résultat d'une confusion de deux genres de gouvernement, le gouvernement représentatif et le gouvernement direct, destructeur et négation de celui-là.

Seul, le système de la R. P. est conforme à l'esprit de la démocratie; le système majoritaire est en opposition flagrante avec cet esprit.

Ce motif suffirait à condamner ce dernier système et au contraire à assurer la victoire du premier.

---

(1) G. De Greef. — *La Constituante et le régime représentatif.*
(2) A. Prins. — *La démocratie après la guerre.*

Point de vue politique.
Avantages et inconvénients de la R. P.

Nous venons de voir que, juridiquement parlant, la R. P. se justifie, le système majoritaire ne se justifie pas.

Si, politiquement parlant, la R. P. a des avantages que le système majoritaire ne présente pas et si nous constatons que les inconvénients reprochés aux deux systèmes sont moindres par l'application de la R. P., nous devrons conclure à l'incontestable supériorité de cette dernière.

Le gouvernement de tout le peuple par tout le peuple également représenté : telle est l'idée de la démocratie. Tout système qui ne reflète pas cette idée est anti-démocratique et doit être rejeté.

Comment dès lors expliquer l'engoûment des partisans du système majoritaire, comment justifier leur croyance en l'infaillibilité de la majorité et leur opposition systématique, mais jamais raisonnée, au système de la R. P. qui combat la représentation de tout le peuple par une simple majorité ?

Comment la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et d'autres pays de moindre importance ont-ils pu échapper au souffle victorieux de la R. P. qui a passé sur le monde ?

Ces pays, en effet, ne conservent-ils pas encore un mode de participation à la coopération commune basé sur la violation du principe des démocraties pures?

Ce ne peut être cependant dans la crainte que la R. P. favorise l'émiettement des partis.

La France ne nous montre-t-elle pas à l'évidence que la multiplication des partis n'est pas un vice spécifique de la R. P.?

Les légitimistes, les bonapartistes, les radicaux, les radicaux-socialistes, les radicaux-républicains, les socialistes, les communistes, etc..., n'ont-ils pas de tout temps figuré sur les bancs du Palais Bourbon?

En Italie, oserait-on soutenir que les partis fascistes et nationalistes, hostiles l'un à l'autre quoique poursuivant la même politique, le parti communiste, les partis de la démocratie, de la démocratie italienne, de la démocratie libérale, de la démocratie sociale, les partis socialistes et socialistes réformistes, etc..., ont attendu pour

éclore la fin de l'année 1919, époque à laquelle le législateur italien adopta le mécanisme de la R. P. pour l'élection des membres de la Chambre des députés?

Enfin, avant l'introduction de la R. P. au Reichstag allemand, n'avons-nous pas eu le spectacle d'une pullulation incroyable de groupes : conservateurs, membres du centre, socialistes, social-chrétiens, progressistes, national-libéraux, partisans de l'empire, antisémites, alsaciens, guelges, agrariens, etc.

En Belgique, au contraire, où fonctionne la R. P. depuis plus de 20 ans, nous ne trouvons guère en présence que les trois grands partis historiques. Et tous les partis nouveaux, qui, au lendemain de la victoire de nos armes, croyant aux changements d'orientation des idées, à l'éclosion de nouveaux intérêts, de nouvelles aspirations, ont affronté la lutte, ont, malgré la R. P., été balayés et sont rentrés prestement dans le cadre des anciens partis.

Ce n'est pas au mode de représentation qu'il faut imputer la cause de la pullulation des partis, mais au régime représentatif qui, dans son essence même, en renferme le germe.

Si les partis sont nombreux, c'est que leur existence a des causes indépendantes de la forme du régime électoral; les partis sont les « enfants de l'opinion », c'est celle-ci qui les engendre, qui les vivifie. Nous en avons eu une preuve en Belgique en 1919.

D'ailleurs, la naissance de partis nouveaux dépend dans une large mesure de la cohésion et de la discipline des anciens partis. Certes, si ceux-ci restent invariablement attachés à des progammes surannés, n'évoluent pas avec les idées, conservent des principes rigides, sans élasticité, ne permettant pas aux nuances et tendances si diverses aujourd'hui de se manifester, nuances et tendances que soulèvent de nombreux problèmes nouveaux d'une grande acuité (questions économiques, sociales, religieuses, ethniques, questions de langues...) ils provoqueront dans leur sein des oppositions, des mésententes, qui conduisent tout droit à la rupture, à la désagrégation et au fractionnement en partis dissidents. La cause du mal mise en relief, le remède est facile à trouver : c'est aux grands partis qu'il appartient de ne pas se cantonner invariablement dans des cadres étroits, mais d'évoluer avec les idées, d'écouter les aspirations naissantes, d'harmoniser les divergences de détail pour satisfaire la masse, en ne conservant

comme principe de base, comme ciment, que les vérités fondamentales.

Certes, si le mal se produit, il serait puéril de nier que la R. P. favorable à l'expression des minorités, ne l'aggrave.

Mais cette menace, véritable épée de Damoclès, suspendue sur les grands partis, doit être pour eux une incitation à maintenir intangible leur cohésion et à éviter les fractions dissidentes en satisfaisant le plus grand nombre par un programme sage et élargi. Car, les listes dissidentes diminuant la puissance électorale du parti initial, augmentant les voix inutilisées, réduisent dans l'application de la R. P., les chances au maximum de sièges.

Et rien n'empêche, lors de l'élection, les nuances des divers partis de se manifester : il suffit de choisir un système de R. P. qui laisse à l'électeur une liberté suffisante pour lui permettre d'exprimer son avis et d'exercer une influence, dans le cadre du parti, sur la désignation de l'élu représentant sa tendance.

C'est une question de modalité d'application de R. P., et la R. P. est suffisamment souple pour se prêter à ces combinaisons.

On peut donc affirmer que si les partis sont sages, les partis nouveaux ne se manifesteront guère sous un régime de R. P. bien étudié. C'est ce que démontrent à suffisance plus de 20 années d'expérience belge, qui ont donné tort aux prophètes de malheur de 1899, date d'apparition de la réforme dans nos élections aux assemblées législatives. « On n'a pas vu, comme le prédit M. Tournay, les partis pousser comme des champignons. »

Tout dépend donc de la discipline et de la cohésion des partis. Quant aux irréductibles, ceux qui, malgré les concessions du parti, persistent à quitter celui-ci, ils ne peuvent être nombreux et la R. P., s'ils se présentent aux urnes, les éliminera.

En effet, la R. P. n'a pas pour but de représenter tous les partis, tous les groupes indistinctement. Déjà à l'époque de sa fondation, en 1881, une des revendications de l' « Association pour la R. P. » était « une représentation exacte de tous les groupes sérieux du corps électoral ». Sérieux, disons-nous, il y a là une question de relativité, laissée à l'appréciation et à la sagesse du législateur, et que les systèmes de R. P. grâce à la souplesse et à l'élasticité de leurs méthodes et formules, permettent de faire varier à volonté.

Qu'on se fixe *a priori* ce qu'on entend par la force d'un groupe sérieux, qu'on se fixe la force critère, et par le jeu soit d'un quorum, minimum de voix à réunir pour être élu, soit du mécanisme de la règle de proportion elle-même (système d'Hondt, par exemple, qui établit rationnellement un véritable quorum naturel), les groupes non sérieux sont exclus du partage des sièges et un remède efficace à l'émiettement exagéré des partis est obtenu.

A ce propos, il ne faut pas par un système artificiel de règle de proportion, conduisant à une véritable caricature, à une véritable destruction du principe proportionnel, s'efforcer de relever à tout prix le quorum naturel. Nous en parlerons plus loin à propos du système Impériali, qui sévit dans nos élections communales.

Une représentation exacte de tous les groupes sérieux, disions-nous, à l'exclusion des autres.

Qu'est-ce à dire? Si ce n'est la condamnation de ceux qui prétendent que la R. P. introduit au parlement, des trublions, représentants de doctrines anti-sociales et anti-constitutionnelles.

Mais si le groupe est sérieux, s'il renferme en son sein un germe de vitalité, n'est-il pas préférable, même s'il professe des théories qualifiées pour le présent, dangereuses ou subversives (ne sont-elles pas souvent les idées de l'avenir) de les voir mûrir dans les assemblées délibérantes?

N'est-il pas préférable de voir apparaître le groupe dans celles-ci avec sa force réelle, bien souvent inférieure à celle qu'il semblait posséder avant, de le voir affronter le grand jour de la contradiction et de la réfutation, être livré du haut de la tribune au jugement de l'opinion publique plutôt que de la laisser fermenter, pratiquer sans frein le noyautage, suivant l'expression à la mode, dans les couches profondes de la nation ?

Sans doute, dit de Laveleye, dans son remarquable « Essai sur les formes de gouvernement » nous devons désirer que les opinions que nous considérons comme dangereuses disparaissent, mais tant que ces opinions respectent la légalité, nous devons les tolérer, et même leur assurer la représentation à laquelle elles ont droit.

Et pour justifier cette affirmation, il dit en principe : « Nous ne sommes pas infaillibles, n'imposons pas silence à ceux qui ne pensent pas comme nous; aujourd'hui nous sommes la majorité, demain la minorité — eh bien! respectons scrupuleusement les droits de la

minorité, afin qu'elle respecte aussi les nôtres le jour où nous serons les plus faibles ».

D'ailleurs, plus une doctrine est violente, insensée, plus il est urgent qu'elle se produise au grand jour et qu'elle soit discutée.

C'est l'idée exprimée dans cette belle réponse de Gladstone, alors chef du cabinet anglais, disant à propos de l'élection d'un député, qui, il y a 50 années déjà, demandait la sécession de l'Irlande et le démembrement du Royaume-Uni : « Si quelques idées se manifestent dans le pays, soyez sûrs que l'endroit où elles peuvent se produire avec le moins de danger est la Chambre des Communes. Je regrette qu'un grand collège paraisse momentanément sympathique à des idées qui semblent inintelligibles pour moi : mais cette disposition étant donnée, je dis que c'est un grand bien pour le public quand les champions d'idées impraticables viennent les exposer devant les représentants du peuple et quand le savant gentleman qui vient d'être élu prendra sa place au parlement, nous ferons de notre mieux pour que toute cette question du « home rule » soit discutée à fond ».

Il nous paraît donc qu'en ne donnant pas le jour aux minorités sacrifiées, il serait à craindre de les voir s'efforcer d'obtenir secrètement ce qu'on leur refuse après libre et publique discussion, soumise au crible de la critique publique.

Autre danger aussi, c'est de voir les minorités sacrifiées s'allier pour une élection majoritaire, Dieu sait au prix de quels scandaleux marchandages, à d'autres partis; car, pour gagner la moitié des voix plus une, et emporter tous les sièges, on fait flèche de tout bois et la voix qui assure le succès d'une liste entière est achetée coûte que coûte.

De toute façon, qu'il y ait beaucoup de partis, qu'il y en ait peu, avec la R. P., les assemblées délibérantes seront composées de partis aux opinions mieux établies et mieux définies; elles n'offriront pas à la nation le spectacle déconcertant de groupements, nés des compromissions souvent honteuses du système majoritaire, et qui, semblables à une mosaïque fragile, s'effritent et volent en éclats au moindre choc.

Tous les partis ou groupes sérieux ont, par conséquent, droit au pouvoir, ce qui n'est pas, là, où fonctionne le système majoritaire. Avec ce dernier, les faibles n'ont aucun droit; tout au plus, peu-

vent-ils assister à la lutte sans merci que se livrent les puissants, alliés sans vergogne, si leur intérêt l'exige, aux déchets les moins honnêtes, les plus audacieux, les plus turbulents.

Nous croyons avoir montré que l'émiettement des partis ne réside pas dans la R. P., n'en est pas une résultante, ni une tare spécifique, mais dépend bien plus des partis eux-mêmes et de leur aptitude à concilier les intérêts divergents et à évoluer avec les idées; que la R. P., par sa menace latente, est un remède à cet émiettement tant redouté, en incitant les grands partis à maintenir leur cohésion et leur discipline, qu'elle assure la manifestation libre des tendances diverses des partis dans le cadre même du parti (liberté de l'électeur), qu'elle permet à volonté, par un quorum naturel ou artificiel, d'éliminer les turbulents, sans utilité pour la manifestation de la volonté populaire, tandis qu'elle donne à tous ceux qui le méritent le droit de se faire entendre et d'être jugés; enfin qu'elle assure une dignité et une stabilité propice à l'exercice du pouvoir, aux groupes des assemblées.

Que l'on ne vienne pas dire que la R. P. tue la vie politique, qu'elle est, comme disait Picard, la mouche « tsé-tsé » de la politique; car le même reproche, on pourrait l'opposer *à fortiori* au système majoritaire. Au contraire, la R. P. est créatrice des luttes. Même là où toute vie politique n'avait jamais pénétré, la R. P. a provoqué quelques manifestations de vitalité parce qu'elle a apporté aux faibles l'espoir et la possibilité de se faire entendre; elle a été le meilleur antidote de l'absentéisme électoral.

La R. P. faisant une place à tous, donnant à chacun son dû, ravive la vie politique parmi les citoyens avec cet avantage que les coalitions inévitables dans tous les régimes seront moindres dans le système de la R. P. Pour avoir quelque chose à dire dans le régime majoritaire, il faut pousser les coalitions au maximum : nous avons déjà dit qu'une voix de majorité suffit à faire assurer le succès d'une liste entière. Sous le régime de la R. P. dans lequel une voix n'occasionne, au maximum, que le déplacement d'un siège, les coalitions s'imposent moins; elles auront d'ailleurs un autre champ d'action : elles se transporteront plutôt au parlement et y présenteront un caractère spécial. Dans la R. P. ce ne seront plus les coalitions à n'importe quel prix, mais des coalitions raisonnées, par exemple, pour dégager une idée commune et non pour abattre un ennemi.

Le système de la R. P. c'est la vie politique, moins pittoresque peut-être, mais dans l'apaisement et le calme propices aux efforts féconds. Le système majoritaire c'est la vie politique paralysée; et le peu de force qu'il communique encore à la chose politique est accompagné de compromissions les plus viles, de trucages les plus audacieux. Est-il besoin de rappeler, même en prenant l'exemple chez nous, les projets de découpages du territoire en circonscriptions électorales, non pas dans le but de faire sortir plus aisément la majorité réelle, mais dans le dessein arrêté et calculé d'assurer la victoire à un parti?

Un parlement constitué d'une telle façon est-il à même de dégager la volonté nationale ?

Un parlement résultant de tels trucages et marchandages peut-il se dire plus stable? Car, c'est là également une objection des majoritaires. Sous le régime de la R. P., disent-ils, il est impossible de constituer une majorité gouvernementale et partant il est impossible de lui assurer une stabilité parfaite.

Cet argument n'est pas fondé. Si avec la R. P. un gouvernement n'a pas de majorité, c'est qu'il n'existe pas de majorité dans la nation et si, dans ces conditions, le scrutin envoyait au parlement une majorité, ce qui était souvent le cas au prix de fraudes et de compromissions avec le système majoritaire, serait-il honnête que, possédant le pouvoir, une minorité des citoyens chargeât ses mandataires d'opprimer les autres? Et une majorité dans le gouvernement, issue d'une minorité, serait-elle nécessairement stable?

Non, car du moment où elle inaugurerait pour gouverner une politique d'oppression, les opprimés se soulèveraient; et, ne pouvant faire entendre légalement leurs voix, ne descendraient-ils pas dans la rue? Et que dire d'un gouvernement capitulant dans ces conditions, montrant ainsi qu'il n'a le souci de l'équité que lorsque l'orage gronde. Peut-il se dire stable?

Avec la R. P. c'est aux élus de tous, minorités comprises, à constituer une majorité, en se mettant d'accord sur un programme précis, résultat de concessions mutuelles, programme fixant des principes sur lesquels l'accord est fait et exposé au grand jour. Et un tel gouvernement, usant de tact et de modération, s'efforçant de concilier les intérêts divergents (c'est une obligation et, pas que nous sachions, un mal) ne sera-t-il pas aussi stable que celui résultant d'une majorité frelatée?

Un gouvernement ne peut lutter contre l'opinon de la vraie majorité. Il doit s'il veut être stable, en refléter les pensées, les aspirations; seul un gouvernement issu de la R. P. se trouve dans ces conditions.

L'argument se retourne donc contre les majoritaires.

Faut-il rappeler comme exemple, qu'en Belgique le régime majoritaire ayant maintenu au pouvoir un gouvernement catholique, représentant d'une majorité frelatée, des troubles éclatèrent fréquemment!

Pendant cette période jamais on ne cassa autant de carreaux chez les hommes politiques, jamais on ne « pendit la corde au cou », dans les chansons s'entend, autant de ministres.

Au contraire avec la R. P., dans les circonstances les plus défavorables, celles qui suivirent l'armistice de la fin de l'année 1918, alors que des mouvements sociaux bouillonnaient partout, que notre pays avait été opprimé par l'étranger pendant plus de quatre ans, nous fûmes dotés d'un gouvernement stable, né de l'accord des partis sur quelques points fondamentaux, et qui se maintint, grâce à son doigté et sa compréhension exacte de la situation.

En résumé, il n'est pas un argument invoqué par les partisans du système majoritaire qui ait une valeur sérieuse, résistant à l'examen et à la critique; ceux invoqués par les protagonistes de la R. P., bien qu'envisagés à des points de vue différents, conduisent tous à la conclusion que la R. P. est en complète harmonie avec les principes modernes du gouvernement représentatif.

Sous un régime de R. P. la vie politique évolue lentement, c'est vrai, mais sûrement, au fur et à mesure que mûrissent les idées : la R. P. évite les brusques déplacements de pouvoir et ne laisse pas aux caprices du hasard où, chose plus grave encore, elle ne livre pas aux mains des gouvernements, le découpage du pays en circonscriptions électorales qui visent uniquement le succès de ceux desquels ces gouvernements dépendent. Les changments de majorité se font régulièrement en suivant l'évolution naturelle, rendue possible, dans tous les partis. Les fluctuations de ceux-ci se modèlent sur les variations du corps électoral.

La R. P. ne base pas l'élection des membres du parlement, sur cette prétendue balance, qui permet à chacun de bénéficier à son tour des inégalités. Disons, avec M. Saripolos, pour détruire cette

assertion, que l' « alternance périodique de deux despotismes ne crée pas la justice » (1) et ce n'est pas un motif parce que « les catholiques ont reçu plus que leur part de mandats dans les élections législatives de 1884, 1888, 1892 et les libéraux dans celles de 1886 et 1890 » (2) que nous, Belges, nous devrions regretter les efforts faits par ceux qui ont contribué à abolir le régime majoritaire.

Grâce au régime de la R. P. nous pouvons certifier avoir donné au pays une figure politique moins malhonnête, en tout cas plus franche et plus nette.

Grâce à elle nos querelles électorales sournoises et funestes sont passées de la nation au parlement où elles surgissent moins violentes et toujours au grand jour.

En Belgique, la campagne pour l'instauration de la R. P. fut rude; elle dura trente-cinq ans. Ceux qui ont réussi à nous doter du régime de la R. P. voient aujourd'hui pratiquement les bienfaits d'une réforme qui devra, c'est fatal, renverser partout où il se refuse à mourir, le vieux système majoritaire.

Après un stage de vingt années d'expérience en Belgique, la R. P. a reçu la plus haute consécration qu'une institution puisse se voir donner, puisque notre constitution vient de l'accueillir.

La revision de 1921, en modifiant les articles 48 et 53, impose, en effet, l'obligation de la R. P. pour l'élection des députés et de toutes les catégories de sénateurs.

Combien grande doit avoir été la joie des vieux champions de la R. P. tout au moins de ceux qui ont survécu, quand au retour de nos armées victorieuses, ils ont vu, en complément de la R. P., se lever l'aube du S. U. pur et simple, du S. U. qui devait enfin consacrer le principe constitutionnel de l'égalité de tous devant la loi!

A présent toute discussion sur ce point est superflue. Néanmoins il est remarquable de constater que nous avons conquis la R. P. avant le S. U. pur et simple, alors que celle-là, grâce à laquelle le S. U. prend conscience de lui-même, est une conséquence logique du droit de tous à la coopération commune. Il est vrai qu'auparavant existait une forme bâtarde du S. U., le S. U. avec vote plural — qui dans le fond était plutôt un embryon très vague de représentation des inté-

---

(1) Saripolos. — *De la démocratie et de la R. P.*

(2) Goblet d'Alviella. — *La R. P. en Belgique.*

rêts. Mais ce mode de représentation des intérêts était loin d'être proportionnel et était par trop simpliste et brutal.

Aujourd'hui la Belgique a conquis un régime électoral démocratique au sens le plus large du mot. Il en est résulté que nos mœurs politiques sont devenues plus paisibles; les meilleurs de chaque parti sont assurés de rester à la tête; et c'est là un bienfait que n'accorda jamais le système majoritaire.

Certes, notre régime électoral législatif n'est pas parfait; mais il marque un progrès énorme sur le régime majoritaire, car il a fait parcourir la très grosse partie de l'étape vers la justice absolue.

Il est de nature à satisfaire les plus exigeants malgré quelques imperfections que nous tâcherons de souligner et qu'il n'est guère possible de faire disparaître complètement sans se heurter à des objections d'ordre constitutionnel.

En ce qui concerne notre régime électoral communal, des imperfections plus graves sont à relever : il semble qu'en voulant concilier toutes les divergences, en voulant trop bien faire, trop perfectionner, nos législateurs ont dépassé la mesure et, en fait, sont arrivés à supprimer toute proportionnalité digne de ce nom dans la répartition des sièges. Nous examinerons ces régimes dans les chapitres suivants.

Quoiqu'il en soit, la R. P. enregistre plus fidèlement et moins brutalement que tout autre système les mouvements d'opinions; elle constitue un mécanisme sensible qui récompense et punit les partis automatiquement suivant les mérites de leur tactique et de leurs agissements.

C'est pourquoi dans les pays où elle est franchement appliquée le temps est moins au verbiage et à la phraséologie.

Les partis ont compris que pendant la période des mandats il leur appartient de faire montre d'une grande activité, leurs élus se sont rendu compte que c'est à leurs actes et non à leurs paroles que la nation les juge. — A ces pays, s'appliquent admirablement les belles paroles de Naville, ce grand lutteur de la cause de la R. P. :

« L'élection est le temps de la moisson, où chacun recueille ce qu'il a semé. »

(*A suivre.*)

L'Inconnaissable existe-t-il ?

Communication faite à la Quinzaine Internationale au Palais Mondial, à Bruxelles, séance du 30 août 1922,

PAR

A. RUTOT

Membre de l'Académie de Belgique
Professeur agrégé à l'Université de Bruxelles

ET

MAURICE SCHAERER

Jusque dans ces derniers temps, il paraissait certain, à la majorité des philosophes et des hommes de science, que la possibilité de la connaissance complète de l'univers constituait une utopie et que, de l'ensemble des choses connues ou connaissables, se détachait nettement un groupe de notions relatives à la compréhension de l'essence ultime des choses, formant ce que l'on a appelé l'*inconnaissable*.

Cet inconnaissable devait rester à jamais inaccessible à l'esprit humain et était considéré, par certains, comme l'apanage exclusif de la divinité.

D'autre part, selon que l'on suivait la doctrine matérialiste ou celle du spiritualisme, on se croyait obligé d'admettre que tout, dans la nature, se produit soit au hasard des actions physico-chimiques agissant sans but précis, soit selon un plan préconçu, établi d'avance, mais imprévisible et impénétrable à notre compréhension.

Depuis quelques années, les choses ont bien changé d'aspect.

En effet, les découvertes faites dans tous les domaines de la

science, et surtout celles, répétées, des physiciens, relatives à la connaissance, toujours plus approfondie, de la matière, ont conduit rapidement l'intelligence humaine au seuil même de l'inconnaissable, si bien qu'aujourd'hui nous nous trouvons en face de la porte d'entrée du sanctuaire, à même de nous apercevoir qu'elle est loin d'offrir l'inébranlable solidité qu'on lui soupçonnait; un effort excessif ne paraît même plus indispensable pour l'ouvrir.

C'est qu'en poursuivant sans relâche, par des procédés d'une merveilleuse ingéniosité et d'une puissance impressionnante l'étude de la nature intime de la matière, on a vu les composants de celle-ci se réduire et s'unifier de plus en plus, les atomes se subdiviser en électrons, ceux-ci se former de grains d'électricité, lesquels s'évanouissent à leur tour dans un principe primordial unique : l'*Energie*, ou, d'après la nouvelle terminologie : l'*Impulsion constante d'Univers*.

Si nous résumons les données fondamentales de la science contemporaine, récemment accrues et consolidées par les conséquences tirées de la théorie de la relativité d'Einstein, nous pouvons énumérer la série des acquisitions suivantes :

L'espace et le temps, que l'on avait toujours considérés comme des entités essentiellement distinctes et irréductibles, doivent désormais former un même tout indivisible dit *Espace-Temps*, ou *Univers à quatre dimensions*.

La *masse* de toute portion déterminée de substance, au lieu d'être une constante, est variable avec la vitesse.

L'*énergie* elle-même a une masse et par conséquent une inertie, et ainsi la notion de masse se confond avec celle d'énergie, au point que la masse de toute portion quelconque de substance mesure son énergie totale.

Il ressort de ces constatations que la matière est un formidable réservoir d'énergie qui, lorsqu'il pourra être rendu disponible par des moyens pratiques, transformera de fond en comble les modalités du travail humain et, en même temps, la face du monde.

L'énergie, étudiée à son tour, se présente à nous sous deux aspects : sous celui *potentiel*, c'est-à-dire en puissance ou *intensif*, et sous l'aspect *cinétique* ou de mouvement, à caractère *extensif*.

D'autre part, nous savons maintenant que ces aspects d'énergie affectent nos sens de diverses façons, notamment sous forme méca-

nique, électromagnétique, lumineuse, gravifique, chimique, calorifique, radio-active et, aussi, psychique.

Sous ces diverses formes, l'énergie prend souvent l'état rayonnant et elle possède alors une inertie et un poids proportionnel, qui fait, par exemple, qu'un rayon lumineux émis par une étoile et dirigé vers la Terre, est dévié de sa trajectoire rectiligne s'il passe à proximité d'une masse importante, telle que le Soleil.

Ajoutons encore qu'un corps chaud pèse plus qu'un corps froid, en raison de la différence d'énergie calorifique qui y est renfermée.

La physique nouvelle nous montre que la gravitation est une force d'inertie, donnant l'illusion d'une force d'attraction, alors qu'elle serait la résultante de la courbure de l'univers, cette courbure étant elle-même fonction de la présence de la matière.

Dès lors, l'univers semble devoir affecter une forme sphéroïdale, de rayon défini quoique formidable; de plus, l'espace n'est plus rempli d'un éther semi-matériel, ni constitué par un vide amorphe, mais d'un type d'éther subtil, de conception nouvelle, que nous croyons être parvenus à mieux préciser.

Comme on peut s'en rendre compte, l'ensemble de ces notions, si imprévues pour la plupart, a véritablement conduit la science au moins devant l'une des portes de l'inconnaissable, attendu qu'au point où elle est arrivée, elle voit la matière, considérée jusqu'ici comme indestructible, s'évanouir d'abord en électricité, puis en énergie granulée à tourbillonnement interne, base ultime et primordiale de toute matière.

Pour pénétrer dans le domaine du prétendu inconnaissable, il suffit donc de suivre le fil conducteur, d'après la logique d'une philosophie appropriée, que nous dénommons *Philosophie de la Nécessité*, en se demandant quelle est l'essence de l'énergie granulée, et comme celle-ci est, elle-même, l'essence première de toute réalité mondiale, on pourra arriver ainsi à la connaissance ou à la compréhension de l'essence ultime des choses, c'est-à-dire du pourquoi de l'existence de l'univers, tant inorganique qu'organique et même psychique.

Malgré des difficultés très réelles, nous n'avons cependant pas craint d'aborder le mystérieux problème, et si nous ne l'avons pas entièrement résolu, nous croyons au moins en avoir dévoilé partiel-

lement la solution, ce qui permettra à d'autres de pénétrer à notre suite dans le sanctuaire.

Ainsi que nous venons de le dire, c'est en partant des données de la science actuelle que l'on peut espérer pousser le flambeau qui doit disperser peu à peu les ténèbres de l'inconnaissable et, comme nous l'avons vu, le procédé à employer pour conduire à ce résultat consiste à rechercher l'essence ultime de l'énergie physique granulée, seul et unique matériel nécessaire et suffisant pour réaliser l'univers dans toute son immense complexité.

C'est ce que nous allons essayer d'exposer aussi brièvement que possible.

Le monde est dominé par l'action; celle-ci est la seule cause de son existence.

La nécessité d'être et d'agir indéfiniment est la causalité de toute réalité; elle représente, de plus, la seule possibilité de toute existence.

La conception de la nécessité d'être et d'agir s'impose lorsque l'on songe que le non-être est une impossibilité, une fiction, dépourvue de toute qualité et, notamment, de durée.

Le néant n'ayant jamais pu et ne pouvant jamais exister, la nécessité de l'état d'être en découle comme inéluctable, et elle est ainsi la causalité suprême agissante, d'ordre immatériel, issue de sa propre essence.

D'autre part, cette nécessité étant éternelle, il s'en suit que l'état d'être est lui-même éternel et qu'il entraîne sa réalisation.

Résumons-nous en disant que l'état d'être est le seul possible dans le monde; il est éternel et ainsi la nécessité devient la raison de l'existence de toute réalité et le principe de la durée infinie (1).

Etre éternellement, ou durer indéfiniment, est, en réalité, *une action énergétique*, consistant dans la succession ou l'écoulement continu et irréversible d'un état toujours semblable à lui-même.

L'action de durer, considérée du point de vue objectif, se conçoit

---

(1) La durée infinie ou éternité s'étend aussi bien dans le passé que dans le futur, il en résulte que l'univers n'a pu avoir de commencement et qu'il ne peut avoir de fin. Toutefois l'astronomie nous apprend que l'univers total se subdivise en univers localisés, comme l'est notre gallaxie, qui peuvent avoir une évolution propre et, par conséquent, une origine et une fin apparentes, leurs matériaux pouvant servir à la formation d'autres mondes.

comme un mouvement intime, immatériel, qui se déroule dans la durée; c'est ce que nous appelons un « *mouvement en soi* ».

D'autre part, la même action implique l'existence d'une force intensive ou impulsive *continue*, qui donne naissance au mouvement en soi; force qui ne peut prendre sa source que dans la *nécessité d'être*, c'est-à-dire *dans sa propre essence*.

Enfin, constatons que, seule, la durée est la qualité ultime ou primordiale possible; elle est une et irréductible, car, sans elle, rien ne pourrait exister.

Même dans un monde déjà réalisé, si le « substratum » général qu'est la durée venait à manquer, tout s'effondrerait instantanément dans le néant.

Sans durée, pas d'être, pas d'univers, pas même de néant possibles.

La durée est donc l'écoulement continu et éternel de la force intensive ou impulsive illimitée, d'ordre immatériel; elle est le seul contenu de l'Idée-mère du Grand Tout; idée qui se traduit, en fait et en acte, par la première espèce de mouvement, que nous avons dénommé mouvement en soi, perpétuel parce que éternel.

Cette impulsion permanente, immatérielle *mais agissante* et existant en vertu de sa propre essence, est ce que nous appellerons désormais la *force psychique* ou *psycho-dynamisme*, ou encore *énergie potentielle continue*.

Si on le veut, on pourra aussi la dénommer *puissance cosmogonique suprême*, ou principe de la causalité.

Cette puissance suprême peut donc se définir par le contenu unique de l'Idée-mère qui y correspond et que nous savons consister en : *nécessité d'être et d'agir indéfiniment*, ce qui implique un *déterminisme orienté* et implacable, l'être réalisé étant dominé, à chaque instant de l'éternité, par la nécessité d'agir dans le sens de la conservation indéfinie de son existence, sous peine de disparition; et ainsi nous arrivons à devoir ajouter au terme *psychodynamisme* le qualificatif *déterminant*, qui montre bien la direction générale de son activité constante, orientatrice et coordinatrice, pour assurer une liberté toujours plus grande de l'action.

Mais l'Idée-mère ne possédant que son unique contenu, n'implique nullement la possession des qualités de toute-puissance, d'omniscience, de bonté, de justice, ni même l'établissement d'un plan pré-

conçu, car dès le moment de la réalisation selon la loi du déterminisme de durée, tout ne peut se passer qu'en raison des possibilités nées de cette réalisation, ce qui revient à dire que les débuts de l'être universel se poursuivent dans l'inconscience.

Nous voici donc parvenus à une seconde notion d'importance capitale, d'après laquelle la *nécessité d'être éternellement*, issue de sa propre essence et représentée par la durée infinie, devient la puissance cosmogonique suprême ou impulsion intensive qui réalise l'être universel simultanément dans le temps et dans l'espace, ainsi que nous allons le voir, et assure d'abord, dans l'inconscience, sa pérennité par l'application d'un déterminisme étroit, dont l'action ne peut toutefois se dérouler qu'en raison des possibilités existantes.

Rappelons-nous maintenant que la physique moderne nous a appris que toute forme d'énergie est caractérisée non seulement par sa qualité intensive ou impulsive dans le temps, mais aussi par la *qualité extensive*, nécessaire pour provoquer la réalisation de l'être dans l'espace; qualité qui, dans le cas de l'énergie primordiale ultime, ne peut trouver aucune résistance à son action dans la passivité absolue du néant.

L'intensité a donc le champ libre pour assurer son pouvoir d'extensité dans la spatialité, qui est l'espace rendu possible par l'absence totale de résistance.

La potentialité de l'intensité peut également réaliser ses qualités propres par un deuxième genre de mouvement, qui est le *mouvement hors soi* ou *spatial*, celui-ci n'étant autre que l'extériorisation du rayonnement initial de la force intensive s'enrichissant en chaque point par l'action de la durée.

Nous voici donc en présence du potentiel de la durée, animé de ses deux mouvements psychiques, en soi et hors soi, prêt à réaliser l'être.

Sous quelle forme cette réalisation va-t-elle se produire ?

Elle n'a pu s'effectuer que sous une forme, la seule possible.

En effet, dans la spatialité passive, il ne peut exister aucun point privilégié, car tous se valent.

La réalisation de l'état d'être ne pouvant ainsi s'opérer ni en un point, ni en des points privilégiés, a donc dû s'effectuer *en tous les points à la fois*.

De chaque point de la spatialité, la potentialité a émis, dans tous les sens, le rayonnement de son intensité, mais comme une action identique partait de chaque point, l'extensité ne put s'étendre qu'en raison de l'emplacement que lui laissait l'extension des autres points et ainsi le rayonnement psychique ne pouvant s'étendre indéfiniment en ligne droite, le mouvement extensif ou hors soi dut se refouler sur lui-même et prendre l'allure tourbillonnante, engendrant, en chaque point, une réalité qu'avec Louis Rougier nous appellerons *grain d'énergie* ou essence ultime de la matière.

Telle est la finalité de la première causalité.

Ainsi se trouvaient réalisés, du même coup, *le premier être universel* sous forme de grains d'énergie discontinus, l'*Espace-Temps Einsteinien* et la *vie absolue*, sous forme de mouvement tourbillonnaire interne qui, en raison de son essence intensive, ne peut être qu'indestructible, irréversible et éternel.

Enfin, le grain d'énergie, dont l'existence est soupçonnée par les physiciens, est aussi l'origine ultime de l'individualité indestructible et éternelle, puisque chaque unité constitue un individu irréductible.

D'après notre conception, ce grain doit avoir pour centre un point énergétique intensif de nature immatérielle ou psychique, d'où rayonne sans cesse le principe extensif, également psychique, lequel doit, ainsi que nous l'avons vu, prendre l'allure tourbillonnaire. Le point central est donc vraisemblablement entouré d'une spire d'intensité extériorisée, dont les tours superficiels se matérialisent par la vitesse de rotation.

Le grain d'énergie est, par conséquent, en lui-même, d'essence immatérielle, matérialisée par les mouvements extra rapides, en soi et hors soi qui l'animent, lui donnant sa masse et son inertie en même temps que la force mécanique et, par la présence d'un axe de rotation, lui assure la polarité électro-magnétique.

En somme, le grain d'énergie est une individualité à base psychique et dynamique d'énergie potentielle, douée de la vie absolue et éternelle et réalisant, par son mouvement tourbillonnaire, l'*électricité en soi*, principe primordial et unique de toute matière, auquel est donné le caractère de la matérialité, c'est-à-dire la masse et l'inertie, par le tourbillonnement interne d'extensité, que nous appelons *intragranulaire*.

Vie absolue, électricité en soi et tourbillonnement intragranulaire sont donc une seule et même chose.

Ces conclusions concordent entièrement avec la conception du regretté Ernest Solvay, qui voyait, dans l'édification de l'univers, une self-organisation et dans l'électricité, le moteur initial de la vie.

Ajoutons que, pour nous, le terme *âme* doit s'appliquer à la *qualité d'être* de toute chose, inanimée ou animée et, notamment, à la portion de psycho-dynamisme propre à chaque être ou individu vivant, correspondant à ses qualités caractéristiques.

* * *

Tout ce qui vient d'être dit a rapport au grain d'énergie isolé, ce qui n'est qu'une fiction, attendu que les grains s'étant formés simultanément en tous points de la spatialité passive ont constitué ainsi un milieu universel, au sein duquel apparaît *la résistance*, principe de la fatalité, sorti de l'antagonisme de chaque grain avec tous les autres d'égale valeur, chacun étant apte à s'étendre, à la fois, dans le temps et dans l'espace.

En raison de la polarité des grains disposés sans ordre, les forces d'attraction et de répulsion sont entrées en jeu et, ainsi, l'ensemble, d'abord homogène, s'est aussitôt subdivisé en agrégats corpusculaires : électrons, atomes, molécules, qui se sont, à leur tour, agglomérés en vastes amas nébuleux irréguliers et amorphes, que la gravitation a fait entrer dans l'orbe de la mécanique céleste.

Toujours sous l'action psychique et dynamique de la durée, les amas nébuleux sont entrés en condensation, des attractions ont provoqué des rencontres, qui ont pu donner naissance à des nébuleuses spirales ou univers locaux, lesquels ont suivi l'évolution que les recherches savantes de l'astronomie nous dévoilent en ce moment.

D'abord la condensation a amené la formation des atomes du corps simple fondamental, l'hydrogène, puis des pressions plus considérables ont uni quatre atomes d'hydrogène en un atome d'hélium. Ensuite se sont créés, par accumulation d'atomes d'hélium, les atomes légers.

Mais la condensation, en augmentant la pression interne, augmentait aussi la température et celle-ci s'élevant plus rapidement que la perte due au refroidissement extérieur dans l'espace, en arriva à con-

stituer des fournaises ardentes comportant 20,000 degrés centigrades. A cette température, aucune matière ne résiste, aussi les corps simples déjà formés se désagrégèrent-ils en leurs éléments primordiaux et rétrogradèrent jusque l'hydrogène.

Toutefois, à un moment donné, l'échauffement fut contrebalancé par le refroidissement, et les forces constructives de la matière entrèrent de nouveau en jeu, accompagnées des forces d'affinités, d'ordre psychique et énergétique, génératrices des combinaisons chimiques et formes rudimentaires de la *sympathie* et de l'*antipathie*.

Puis le refroidissement l'emporta sur l'échauffement interne, les condensations se produisirent de plus en plus violentes, provoquant la formation d'agrégats atomiques de plus en plus lourds, jusqu'au moment où ces agrégats, trop surchargés, ne purent se maintenir et rétrogradèrent vers des états plus stables, en engendrant le phénomène de la *radioactivité*.

A ce moment la condensation avait fait passer les substances composées formées, de l'état gazeux à l'état liquide incandescent, puis la perte extérieure de calorique fut telle qu'une croûte solide s'étendit sur toute la surface de l'astre considéré, éteignant ainsi, pour toujours, la lumière éclatante qu'il possédait au moment de la plus grande intensité calorifique.

La suite des phénomènes que nous venons de relater se trouve illustrée, dans tous ses détails, sur la voûte céleste, dans le monde des étoiles, résultat de la condensation progressive de fragments de nébuleuses.

C'est ainsi que, grâce aux télescopes actuels, on a pu constater l'existence d'étoiles rouges géantes, peu lumineuses, passant à des étoiles jaunes de grand volume, qui prennent un éclat de plus en plus éblouissant à mesure qu'elles s'approchent du blanc bleuâtre. C'est à ce moment que la dissociation des éléments déjà formés se produit avec rétrogradation jusque l'hydrogène, ainsi que le montre l'analyse spectrale; puis les étoiles, en devenant plus petites, repassent à la couleur jaune, à éléments chimiques plus variés, état dans lequel se trouve actuellement notre soleil; ensuite elles prennent la couleur rouge de plus en plus sombre, avec apparition du carbone, indice de l'extinction définitive par formation d'une croûte solide à leur surface.

Cette solidification de la croûte extérieure marque la fin d'une étape importante de l'évolution des astres.

En effet, elle marque le développement final, l'apogée du règne minéral.

Pour ce qui concerne notre Terre, par exemple, les éléments en présence et les conditions de température et de pression auxquels ils ont été soumis, ont été cause de la formation, en quantité prépondérante, d'atomes d'oxygène et de silicium.

A un moment donné de la phase de refroidissement et de condensation maximum, ces deux corps simples se sont combinés et ont constitué ainsi l'acide silicique, dont l'aspect ordinaire est le quartz ou cristal de roche.

Cet acide silicique s'est alors combiné, pendant le stade de fluidité incandescente, aux oxydes de potassium, de sodium, de calcium, de magnésium, d'aluminium et de fer, ce qui a donné naissance, lors du stade de solidification et de condensation des eaux de l'atmosphère, à la nombreuse série des silicates qui forment la majeure partie de la croûte terrestre.

Or, tous ces silicates sont des minéraux durs, peu attaquables par les agents extérieurs et presque tous cristallisés, c'est-à-dire rigides, figés en des solides indéformables, désormais incapables de permettre aux éléments ultimes la liberté des mouvements nécessaires pour assurer les coordinations successives, en vue de satisfaire à la loi du déterminisme de durée éternelle, par le progrès.

L'univers primitif (1), dans son premier stade, avait donc abouti à un état stable, mais incapable de lui permettre de poursuivre, par la même voie, sa route vers ses destinées lointaines, et, dès lors, l'obligation impérieuse de briser les cadres du règne minéral, rigide, à vie inconsciente et simplement latente, s'imposa.

L'élément silicium ne pouvant plus servir à la transformation coordinatrice utile, l'action psycho-dynamique déterminante s'adressa aux diverses possibilités du moment et il se fit qu'un corps simple, le carbone, voisin du silicium, présenta quelques propriétés éminemment favorables à la liberté d'orientation coordinatrice du déterminisme.

---

(1) Il doit être entendu qu'il s'agit ici d'un univers localisé en formation.

Non seulement le carbone s'unit assez aisément à la plupart des corps simples prépondérants dans la nature terrestre, en formant des combinaisons gazeuses, liquides ou semi-liquides, mais ses propres atomes ont de l'affinité l'un pour l'autre, de manière qu'ils puissent s'aligner en chaînes soit rectilignes, soit fermées.

Chaque atome de carbone pouvant non seulement s'unir à des atomes variés d'autres corps, mais encore à des radicaux composés, il s'en suit la possibilité d'édification de molécules monstrueuses, compliquées, chargées d'atomes, ce qui rend la construction fragile et peu stable.

Mais tout composé réalisé tient à sa pérennité, aussi chez certains de ces composés instables, grâce aux chaînes d'atomes de carbone, une certaine sous-conscience ou instinct préservateur, simple réflexe psycho-physique, se révéla-t-elle à chaque tentative offensive de l'ambiance et ainsi, des substances douées d'une sensibilité rudimentaire se formèrent, d'où, par accroissement de cette sensibilité et du réflexe de défense, sortit le monde organique ou vivant.

Ce monde, de nature générale semi-liquide, commença de la façon la plus modeste, c'est-à-dire par l'association de deux substances colloïdes sensibles, qui organisèrent peu à peu la cellule vivante, formée normalement d'un noyau entouré de protoplasme, enfermé dans une membrane externe.

Dans la cellule vivante rudimentaire réalisée, s'accumula l'énergie potentielle de la durée, d'où faculté nouvelle de coordination meilleure vers la pérennité, cette coordination ne consistant guère qu'à permettre une adaptation toujours plus intime avec les conditions vitales de milieu, de climat, de nourriture, de reproduction, etc.

L'exposé sommaire que nous venons de donner nous permet de surprendre sur le vif l'action du psychisme déterminant et agissant, qui déclanche la réalisation correspondante. Ce dualisme, toujours actif dans le temps et dans l'espace, nous fait comprendre la signification profonde du fonctionnement de la causalité et de la finalité, contrairement à ce que l'on admet généralement.

Pour nous, la causalité, état qualificatif permanent, entraîne à chaque instant sa finalité correspondante, d'où l'on conclut que la finalité est sans cesse provisoire et, comme la causalité, infinie et illimitée.

Le temps nous manque pour exposer ici le développement du monde organique, sa division en deux règnes, végétal et animal, puis leurs aboutissements évolutifs, mais il arriva un moment où les animaux étant parvenus à leur apogée soit organique, soit intelligente, compatible avec l'état de semi-conscience qui les caractérise et avec leurs facultés d'adaptation, n'eurent plus d'autre fonction vitale principale que de dévorer les végétaux ou de se dévorer entre eux pour subsister.

Heureusement, dans certaines familles animales évoluées telles que les anthropoïdes, l'action de l'énergie potentielle accumulée permit l'acquisition de qualités mentales nouvelles et notamment celle de compréhension.

C'est cette qualité qui, acquise par quelques individus, transforma ceux-ci en *Précurseurs de l'Humanité* et leur permit de reconnaître l'utilité qu'ils auraient d'employer, comme outils, des fragments naturels de pierre dure et notamment de silex, largement répandus à la surface du sol.

L'emploi d'un outillage conduisit à la création de l'*Industrie*. Mais, à la suite d'un temps d'adaptation considérable, le déterminisme de durée se trouva encore acculé à une impasse.

L'accumulation du potentiel dynamique se produisit alors, ajoutant à l'intelligence compréhensive des Précurseurs, la conscience lucide, réfléchie, susceptible de progrès indéfini.

Le premier être conscient et responsable, c'est-à-dire l'*Homme*, était enfin apparu, héritier de toutes les qualités ancestrales de sa longue filiation animale et aussi de la nécessité de la lutte pour l'existence, avec son accompagnement de férocité, de cruauté et d'égoïsme.

Mais la fonction de la nouvelle mentalité était d'être progressive, aussi l'étude de la préhistoire et de l'histoire nous montre-t-elle toutes les phases du développement de l'humanité jusqu'à nos jours, l'époque où nous vivons étant celle d'un épanouissement merveilleux de nos connaissances, pour ce qui concerne le monde physique.

Toutefois, l'étude approfondie de la matière vient de nous conduire au résultat imprévu de son évanouissement en électricité, en énergie granulaire et enfin en énergie primordiale potentielle immatérielle et agissante ou *psychique*.

Et ainsi est entrée dans le domaine de la science positive la notion

de l'immatériel, du psychisme et du déterminisme orientateur et coordinateur vers la durée illimitée et la plus grande liberté d'action.

Quel admirable champ, quels horizons larges et étendus s'ouvrent ainsi aux investigations de l'esprit humain! L'immatériel, le psycho-dynamisme, la durée nécessaire éternelle, la puissance suprême, ne sont-ce pas précisément tout ce qui constitue le prétendu inconnaissable et n'apparaît-il pas clairement, à tous les yeux, que l'exposé succinct que nous venons d'esquisser nous mène directement, et à bref délai, à la compréhension de tous ces mystères ?

Si la durée et la causalité qui s'y attachent sont éternelles, l'humanité actuelle n'est donc plus l'aboutissement, la finalité du monde; elle ne peut être considérée que comme une simple phase du règne organique qui, théoriquement, ne représente rien de plus, comme importance relative, que les stades poisson, reptile ou insectivore par lesquels elle a passé il y a des millions d'années.

Ces transformations nécessaires se sont produites par le procédé de l'évolution, qui se présente maintenant à nous sous deux aspects : celui d'une évolution psychique ou causalité continue, qui se traduit, dans la matière, par une finalité consistant en une succession irréversible de saccades dites mutations, dues à la nécessité d'absorption d'une dose déterminée d'énergie pour réaliser une modification sensible, plus ou moins favorable.

C'est lorsque cette modification, appréciable à nos sens, réalise une coordination favorable à l'orientation libre de l'action — qui est celle de la vie — qu'elle constitue, à nos yeux, un *progrès*.

Le progrès, en général, serait donc la succession des transformations physiques ou intellectuelles favorables au déterminisme de durée, déclanchées par l'action coordinatrice vers l'action toujours plus libre du psycho-dynamisme.

De là aussi cette notion capitale : il n'y a pas de psychisme sans réalisation physique et il n'y a pas de réalité physique sans impulsion psychique. Les deux sont inséparables.

Et ainsi, par l'accumulation plus ou moins hésitante ou rapide des progrès partiels, luttant opiniâtrement contre les résistances aveugles et fatales, dont l'une des principales est l'ignorance, l'homme à conscience de plus en plus lucide, se trouve enfin parvenu au moment solennel où les lumières de la connaissance totale vont commencer à

inonder son esprit, en lui fournissant non seulement des notions certaines sur son origine et sur son développement, mais aussi celles relatives à son avenir et à la succession infinie de ses finalités.

En même temps que les horizons du passé s'ouvriront, se dévoileront aussi, par l'entrée de la métapsychique dans le cycle des sciences positives d'observation, les destinées, soit proches, soit lointaines de l'humanité et du monde; ce qui ne peut manquer d'amener une répercussion profonde sur l'accession au meilleur devenir, par l'orientation généralisée de toutes les bonnes volontés vers l'adoption sincère et éclairée des grandes vérités.

Puissance cosmogonique, causalité et finalité, matérialisation de l'énergie, constitution unitaire de la matière, nature de l'âme, origine, développement et sens moral de la vie, apparition, avec l'homme, de la conscience lucide, avenir de l'humanité, possibilité de survie et de transformations illimitées, tous problèmes, rejetés hier encore dans l'inconnaissable, qui se dévoilent aujourd'hui à nos yeux éblouis.

Il restera maintenant à ceux qui nous suivront, la tâche de vaincre les résistances fatales encore persistantes ou de les coordonner pour le bien, d'écarter peu à peu l'âpreté de tendance des anciennes croyances et l'opposition de l'ignorance malveillante et sceptique; mais réjouissons-nous, car le grand but ne peut plus, désormais, nous échapper; nous nous trouvons, depuis peu, en terrain solide et nous pouvons nous écrier avec confiance : l'Inconnaissable n'existe plus !

Mais il subsiste toutefois un formidable amas de faits encore inconnus à découvrir et à soumettre à l'étude, puis à la synthèse.

Ce sera la tâche de nos successeurs.

Variétés

L'Œuvre de la Croix-Rouge américaine en Belgique pendant la Guerre

PAR LE

Cte GOBLET D'ALVIELLA

Les armées de la grande république américaine sont intervenues assez tardivement dans la lutte formidable pour défendre la liberté de l'Europe et les intérêts de la civilisation. Cependant son concours moral nous était acquis depuis de longs mois avant que ses premiers contingents eussent foulé le sol de la France. Dès le début de la grande guerre, il s'était manifesté, surtout dans les Etats de l'Est, un courant d'opinion qui finit par emporter toutes les résistances, en dépit de quelques éléments d'origines ou de sympathies germaniques. Ce mouvement se révéla d'abord par des manifestations populaires, le langage dominant de la presse, les envois de vivres et de munitions, les nombreux engagements de volontaires, enfin par la multiplication d'œuvres destinées à assister et à encourager les nations de l'Entente (1).

La Croix-Rouge prit une part active à cette forme de coopération

(1) « C'est parmi les intellectuels et en particulier parmi les protestants — écrit un de nos compatriotes, M. le pasteur Henri Anet — qu'aux Etats Unis se manifesta d'abord la sympathie pour les Alliés attaqués par l'Allemagne. Dès le mois d'août 1914, un certain nombre de pasteurs et de professeurs proclamèrent hautement que les Alliés combattaient pour la cause de la civilisation chrétienne... Dans bien des églises, surtout dans l'Est, on organisa des sociétés de couture pour aider les soldats et les populations civiles de nos pays en détresse.

« Dès 1914, en 1915 et 1916, de jeunes Américains traversaient l'Océan pour aller aider les Alliés, soit dans la légion étrangère, ou l'aviation, ou

humanitaire, qui reçut une nouvelle extension, quand le gouvernement des Etats-Unis se fut jeté dans la fournaise après le torpillage de la *Lusitania*. Cette puissante association, admirablement organisée en Amérique, songea d'abord à remplir sa mission dans l'ensemble du théâtre de la guerre. Mais ses dirigeants ne tardèrent pas à reconnaître la nécessité de créer une section spéciale pour l'assistance aux Belges, c'est-à-dire, d'une part, dans la partie de notre territoire, *The Little Corner Never Conquered*, où nos troupes luttaient avec l'énergie du désespoir pour arrêter l'envahisseur et, d'autre part, dans les régions de la France où avaient reflué nos populations envahies. Ils constituèrent donc une *American Red Cross War Work for Belgium* qui fut placée sous la direction du colonel Bicknell, puis du lieutenant-colonel van Schaick. C'est ce dernier qui en publie aujourd'hui l'histoire (1).

L'auteur, qui peut dire des faits qu'il expose : *quorum pars magna fui*, a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs. Par un mélange de qualités qui n'est pas rare chez certains Américains, il joignait à des aspirations idéalistes un esprit pratique et une judicieuse appréciation des compétences, ainsi que des caractères, dans le choix de ses collaborateurs. Son livre est dédié à Mme van Schaick, qui accompagna vaillamment son mari comme interprète et traductrice.

Les autorités de la *Red Cross* à New-York avaient donné à leurs commissaires les instructions suivantes : « Il se passera au moins un an avant que les Américains puissent porter un coup qui compte au point de vue militaire. En attendant, il faut réconforter nos Alliés par tous les moyens possibles, assister leurs armées et leurs civils, empêcher toute décision adverse, jusqu'à ce que nous arrivions en force. » Comme direction spéciale, les commissaires emportaient avec eux la recommandation de viser moins à créer des œuvres locales qu'à soutenir, après examen, par des subsides et des conseils, les œuvres déjà fondées, à centraliser les efforts isolés, à éviter les gaspillages et les doubles emplois.

La première préoccupation des commissaires fut de s'aboucher

---

comme éclaireurs des « Croisés de Pershing »... Dès 1914, les milieux protestants appuyèrent généreusement le *Belgian Relief* et contribuèrent dans une énorme proportion aux secours distribués à la catholique Belgique et même aux œuvres cléricales du cardinal Mercier.

« Cette héroïque jeunesse contribua grandement à orienter l'opinion publique américaine. » (*Les Forces du Protestantisme américain*, par Victor Monod et Henri Anet, Paris et Bruxelles, 1921, p. 108.)

(1) *The Little Corner Never Conquered*, the story of the American Red Cross Work for Belgium by JOHN VAN SCHAICK, illustrated, 1 vol., New-York, 1922.

avec le gouvernement de Sainte-Adresse où M. van Schaick entra immédiatement en rapport avec le Ministre de l'Intérieur, M. Berryer. Celui-ci lui expliqua la situation critique de son gouvernement qui dépendait pour les dépenses presque exclusivement de l'extérieur, en dehors de quelques fonds apportés de Belgique ou empruntés en Angleterre et grossis par des souscriptions privées. A la réorganisation de l'armée et au soin de ses blessés devait s'ajouter le ravitaillement des réfugiés. Les négociateurs tombèrent rapidement d'accord sur la base de ce double principe que les autorités belges conserveraient l'initiative et la responsabilité des mesures à prendre, alors que les commissaires de la *Red Cross* se réservaient de subventionner et de contrôler l'application. M. van Schaick, disons-le en passant, rend à l'administration belge de Sainte-Adresse et particulièrement au Ministre de l'Intérieur, une justice qui leur a été un peu trop marchandée par nos compatriotes, restés étrangers aux difficultés de la situation. L'auteur montre d'ailleurs la même impartialité, quand il s'agit de mettre en lumière les services rendus par les Belges avec lesquels il eut l'occasion de s'associer. Arrivé à La Panne, il ne tarit pas en éloges pour le sang-froid, l'énergie, le dévouement de Leurs Majestés et leur participation active à toutes les œuvres qui correspondaient avec les services de la Croix-Rouge. C'est surtout la reine Elisabeth qui lui arrache un constant tribut d'admiration pour sa touchante sollicitude à panser les plaies de la guerre. Quant au roi Albert, il ne cessait de donner à ses soldats, en sa qualité de chef de l'armée, l'exemple du courage et de l'endurance, au point de provoquer les craintes de son entourage. M. van Schaick rappelle que, pendant une visite de M. Clémenceau au front, le Roi se trouva subitement près de Nieuport, avec le chef du gouvernement français, au centre d'un bombardement intense déchaîné sans doute à la suite d'un repérage ennemi. Les deux éminents promeneurs continuèrent tranquillement leur conversation jusqu'au moment où ils arrivèrent devant un abri souterrain où le Roi engagea le « Tigre » à se reposer quelques instants, avec le même calme que s'il se fût agi d'offrir à son hôte un refuge pendant une averse coutumière au climat belge.

L'œuvre la plus urgente, pendant que le front se stabilisait sur l'Yser, fut la construction d'hôpitaux militaires dans la zone des armées, afin d'épargner aux blessés les souffrances d'un long trajet vers les hôpitaux de l'intérieur. Deux de ces établissements furent rapidement construits à La Panne et à Vinckem, dont les frais, qui dépassèrent plusieurs millions de francs, furent supportés par la Croix-Rouge Américaine, la reine Elisabeth et le gouvernement belge. Aussi devinrent-ils un modèle du genre, aménagés et dirigés

par le docteur Depage, dont M. van Schaick trace le portrait suivant : « Antoine Depage est mentalement et physiquement un grand homme (*a big man*). Il ne suivait guère les ordres de l'autorité militaire et faisait parfois écumer ceux qui les donnaient. Mais il était trop important et trop nécessaire pour qu'on pût le mettre dehors ou le fusiller au petit jour. Quand il en résultait une véritable tension, il y avait la petit Reine, avec quelque solution de sens commun ou le Roi, avec une suggestion que Depage était prompt à accepter par affection et loyalisme. » Notre service sanitaire subit deux crises; l'une, lorsque, pendant la dernière offensive des Allemands, il fallut le transférer à l'arrière; l'autre, lorsque la contre-offensive des Alliés fit rapidement reculer vers l'Est la ligne du feu et qu'il fallut recourir à des ambulances mobiles. Les Américains aidèrent les Belges à éviter la désorganisation qui pouvait résulter de ce déplacement forcé.

La Commission s'intéressa également, dès le début, aux œuvres fondées pour l'hygiène, le confort, et la récréation des soldats, au front et à l'arrière, en fournissant les objets les plus divers, depuis des couvertures jusqu'à de la vaisselle, des instruments de musique et des salles de cinémas!

Entretemps, le problème des réfugiés s'affirmait avec une intensité pressante. Deux cent cinquante mille fugitifs belges avaient envahi le territoire français et leur émigration s'était étendue jusque sur les rivages de la Méditerranée. Les autorités de la République française les avaient traités avec une générosité admirable, les plaçant sur le même pied que les Français expulsés de leurs foyers dans les départements de l'Est et du Nord. Le gouvernement belge, de son côté, après avoir institué dans chaque groupement d'une certaine importance des délégués investis à l'égard de leurs compatriotes d'une sorte de tutelle officieuse, leur faisait distribuer régulièrement, par l'entremise d'un organisme central ou « Comité officiel des Réfugiés belges », des subventions qui devaient les aider à se loger, se nourrir et se vêtir. La Commission Américaine intervint largement dans ces distributions, notamment pour le logement et le vêtement. La crise du logement était devenue intense en France, surtout au Havre, où les Belges étaient entassés au point de congestionner la ville et les localités avoisinantes. La *Red Cross* construisit dans les environs, à Graville, un village « américain », dont les baraquements lui coûtèrent plus de 600,000 francs. Cependant son attention fut surtout attirée par la nécessité de sustenter et d'éduquer les enfants pour sauvegarder l'avenir dans la détresse du présent. Elle subsidia donc avec empressement les colonies scolaires organisées un peu partout par M. Berryer et Mme Carton de Wiart.

Ceci était un terrain délicat. Avant même que la Commission eût quitté New-York, on lui avait recommandé de ne pas mettre le doigt dans l'engrenage de notre politique intérieure et particulièrement dans la question scolaire. Mais la lutte en ce domaine avait pour ainsi dire disparu devant la nécessité immédiate de fournir aux enfants des réfugiés tout au moins les rudiments d'une instruction primaire et surtout devant l'intensité du péril national qui faisait passer à l'arrière-plan les vieilles querelles des partis. C'est même, puis-je ajouter, la seule période où l'Union Sacrée fut une réalité sincère et complète. La Commission américaine put donc porter ses subventions, sans que personne se plaignît, à une centaine de ces colonies où instituteurs belges, religieux et laïcs, wallons et flamands, initiaient les enfants aux matières de l'enseignement primaire en utilisant les manuels en usage dans nos écoles officielles, là où l'on avait pu s'en procurer.

Parents et enfants apprécièrent ces interventions. M. van Schaick insère dans son livre la traduction d'une dizaine de compositions qui ne manquent pas d'originalité; c'est la traduction de lettres flamandes ou françaises, toujours naïves et souvent touchantes, où l'on demandait à ces petits écoliers d'écrire eux-mêmes leurs impressions sur les événements tragiques dont ils avaient été les témoins depuis l'envahissement du pays.

Il m'est impossible de mentionner ici toutes les œuvres soutenues par la Croix-Rouge américaine. On les trouve du reste énumérées dans l'*Appendix,* avec le montant des allocations qui leur ont été remises. Quelques-unes reçurent plus d'un million; de nombreuses autres plusieurs centaines de mille francs. A certaines, il fut attribué des subventions mensuelles qui leur permirent de traverser des moments difficiles. Ainsi, pendant l'année 1918, la Commission américaine fournit à la branche reconstituée de la Croix-Rouge belge un subside mensuel de 25,000 francs, en outre de dons antérieurs s'élevant à 2,300,000 francs pour des objets d'une nécessité absolue.

La *Red Cross* avait été précédée, dans son œuvre de splendide assistance sur le théâtre de la guerre, par les Quakers des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, cette secte protestante de haute moralité dont les membres, prenant à la lettre la doctrine de non-résistance enseignée dans l'Evangile, se refusent à tout service militaire — ce qui ne les empêche pas, hommes et femmes, de payer de leur bourse et de leur personne en vue d'atténuer les maux de la guerre, fût-ce au péril de leur santé et de leur vie. Tous les métiers semblent leur avoir été familiers. Sur les champs de bataille, comme dans les régions dévastées, on les a vus tour à tour paraître comme infirmiers

et infirmières, ambulanciers, convoyeurs, constructeurs de baraquements, organisateurs d'asiles, de cantines et d'écoles, sans jamais avoir été enrôlés, armés, ou payés. M. van Schaick ne peut s'empêcher de constater qu'il y a dans cette attitude quelque chose de contradictoire, car, en somme, aider et relever les victimes de la guerre, c'est mettre les nations combattantes en mesure de la continuer. Mais, dit-il, « leur illogisme est glorieux. Aucune organisation en Europe ne les dépassa en adaptabilité et en sens pratique. Ils font la chose nécessaire, autant avec leurs mains qu'avec leur tête. Pour certaines gens, c'est de la folie, mais celle-ci a derrière elle une sagesse sublime et la prophétie d'un âge meilleur ».

Les derniers chapitres du livre ont pour nous d'autant plus de valeur qu'ils traduisent les impressions d'un ami désintéressé et sincère. Ils se rapportent aux soubresauts du dénouement où s'effondra la puissance malfaisante de l'Empire allemand; son ultime offensive, qui nous fit revivre « les jours les plus noirs de la guerre »; puis le commencement de la fin tant attendue, la reprise du Mont Kemmel, la rentrée triomphale des Belges à Bruges, Gand, Bruxelles, au milieu d'un enthousiasme débordant, dont malheureusement il a fallu rabattre depuis lors; enfin les premières manifestations d'un relèvement national auquel la *Red Cross* américaine continua à prêter son concours. Il restait, dans son budget, une somme considérable qu'elle répartit entre quelques-unes des œuvres les mieux désignées pour remédier aux suites immédiates de la guerre : le Foyer des Orphelins, la rapatriation des prisonniers militaires et civils, l'Assistance Discrète, la rééducation des mutilés, la lutte contre la tuberculose, etc. Rappelons qu'elle versa cent mille francs à l'Université de Bruxelles pour faciliter la reprise des cours, préludant ainsi aux magnifiques libéralités du Fonds universitaire et de la Fondation Rockefeller.

On voit quelle large part l'Amérique a prise à notre libération, en outre du sang qu'elle a versé pour notre cause. Ici, comme ailleurs, il pourra surgir des difficultés entre gouvernements qui ont à défendre les intérêts économiques de leurs nationaux. Mais rien ne pourra nous faire oublier l'appui que l'Amérique nous a prêté avec ses armes, ses richesses et son autorité morale dans la lutte suprême où la cause de « notre petit coin de terre jamais conquis » était celle du droit et de la civilisation.

Telle est la conclusion qu'il faut déduire du beau livre de M. van Schaick. Cependant, ce volume présente une lacune. J'y ai vainement cherché un mot pour attester les responsabilités de l'Allemagne et flétrir ses attentats aux lois mêmes de la guerre reçues jusqu'ici. Sans doute, la guerre est toujours odieuse. Mais il y a

guerre et guerre. Il y a celle qui se restreint aux combattants et s'impose de respecter les droits des populations envahies. Il y a aussi celle qui, pour atteindre son but, ne tient aucun compte du droit des gens, ni des principes les plus élémentaires de l'humanité. Peut-être l'auteur a-t-il voulu parler des seuls événements auxquels il a été mêlé et dont il s'est évertué à atténuer les conséquences les plus pénibles. Ou bien peut-être admet-il l'opinion de ceux qui croient l'heure venue, dans l'intérêt de la pacification, de faire le silence sur les actes criminels de l'Allemagne et des Allemands? Je suis convaincu qu'il est un esprit trop droit pour ne pas partager à cet égard le jugement du monde civilisé. Mais je me demande si, en y adhérant par quelques réflexions significatives, il n'aurait pas ajouté à l'autorité d'un livre qui restera comme un témoignage éclatant de la générosité américaine et de la solidarité internationale. pendant les jours les plus tragiques de l'histoire contemporaine.

Bibliographie

PAUL HAMELIUS, *Introduction à la Littérature française et flamande de Belgique*. Bruxelles, Office de Publicité, 316 p.

(Cet article, retardé par accident, fut écrit avant la perte, irréparable pour l'Université de Liége, de Paul Hamélius, le polyglotte et l'*angliste* hors pair.)

M. Hamélius, qui écrivit jadis l'histoire du mouvement flamand, nous offre aujourd'hui l'histoire parallèle, époque par époque, des littératures française et flamande en Belgique. L'entreprise est nouvelle. Tout Belge qu'attire le passé moral et intellectuel de son pays reflété en ses deux littératures trouvera dans ce livre un guide agréable et sûr, érudit et entraînant. Le plan inédit ne pouvait manquer d'amener des points de vue nouveaux, par exemple cette constatation : « Aucun enfant de la Wallonie ne figure parmi les grands auteurs de langue thioise.. Nombreux, en retour, sont les écrivains d'expression française nés en Flandre, en Brabant, ou même dans le Limbourg. Depuis Chastellain jusqu'à Maeterlinck, ce sont eux qui assurent la prépondérance du français dans l'ensemble de la production nationale. S'il était permis de parler en statisticien de belles-lettres, on pourrait la diviser en trois parties : un tiers serait dû à des Wallons, un tiers à des Flamands se servant de leur langue régionale, un tiers enfin à des Flamands préférant le français » (p. 7).

L'intérêt national, une égale sympathie pour Wallons et Thiois, forment l'unité d'un sujet qui n'en comporte guère d'autre. L'historien qui ferait sur la Suisse une étude analogue trouverait que la nature alpestre, la vie pastorale et républicaine impriment certains traits communs au Bernois Haller et au Genévois Jean-Jacques. La Belgique prête moins à de tels rapprochements. L'apport le plus original de notre littérature pourrait bien être celui des Flamands écrivant en français ou des écrivains d'origine mixte qui ont aimé la « couleur flamande ». M. Hamélius, d'ailleurs, n'insiste guère sur l'unité. Un moment il croit la saisir dans un souci des contingences qui

ramène constamment l'esprit belge vers la morale et la politique. Mais unir sous l'épithète « moralistes » le prince de Ligne et Maeterlinck, n'est-ce pas donner au même terme deux sens bien différents?

Le livre se présente modestement comme une œuvre de vulgarisation, issue de conférences faites à Londres pendant la guerre, pour répondre à la curiosité sympathique du public anglais. Il n'en contient pas moins des vues originales, résultat de recherches patientes, particulièrement dans la première partie, le moyen âge, sur la légende du Chevalier au Cygne, le roman des Quatre fils Aymon et surtout sur Jean d'Outremeuse en qui M. Hamélius reconnaît l'auteur des Voyages de Mandeville pour des motifs qu'il développe dans son édition de Mandeville, publiée par l'*Early English Text Society*. M. Hamélius a lu dans le texte nos tortueux romans de chevalerie et les débrouille avec un véritable brio.

La deuxième partie comprend la Renaissance (Jean Lemaire, Anna Bijns, Philippe de Marnix) et le XVIIIe siècle, illustré par le prince de Ligne que l'auteur nous dépeint, non pas comme un cosmopolite sceptique, mais comme un militaire ayant le culte des armes et un vif attachement pour son pays.

Dans la troisième partie, le XIXe siècle, M. Hamélius, craignant la nomenclature, s'est borné, en général, aux noms qui servent d'entête aux chapitres : Conscience, Van Hasselt, Charles De Coster, Pirmez, Gezelle, Lemonnier, Edmond Picard, Verhaeren, Van Lerberghe et Grégoire Le Roy, Maeterlinck et Stijn Streuvels. On regrettera de n'y pas trouver, à la suite de Pirmez et De Coster, d'autres précurseurs et de n'y rencontrer qu'en note le nom de Georges Rodenbach. Mais on apprendra bien des choses neuves sur les sources de la « Légende d'Ulenspiegel » et sur la vie de Guido Gezelle, M. Hamélius ayant pu se servir de souvenirs personnels de M. James Weale fils, ami de Gezelle dans sa jeunesse. L'auteur démontre avec force « l'immense et bienfaisante popularité » d'Henri Conscience. Il fait beaucoup d'honneur à Van Hasselt en croyant que ses *Etudes rythmiques* ont préparé les Chansons de Maeterlinck et les vers irréguliers de Verhaeren. En vérité ces vers qu'il cite :

O ma belle, entends-tu? C'est la chasse qui court
Dans l'ombre.
C'est le cor qui frissonne à travers le bois sourd
Et sombre.

sont eux-mêmes imités de Hugo.

Octave Pirmez, qui nous rappelle Amiel par le goût de la vie intérieure et le sens de l'universel, figure ici comme l'initiateur du symbolisme. Et certes, ce passage des *Feuillées* présente une telle

analogie avec le sonnet *Correspondances* de Baudelaire qu'il eût valu la peine d'en établir la priorité :

« Telle saveur correspond à tel son, tel son à telle couleur, tel parfum à telle ligne, etc. Un sens manque à l'homme pour établir avec certitude cette correspondance; il n'a que des intuitions isolées. Toutefois, il lui arrive souvent d'employer des termes, de mêler des qualificatifs qui prouvent qu'il a, à son insu, le sentiment de cette unité. »

Camille Lemonnier incarne en ce tableau le naturalisme. A bon droit, mais on pourrait insister davantage sur le caractère national de cet écrivain qui choisit ses types indifféremment en Flandre et en Wallonie et nous aurions voulu voir ici le titre de son joli roman, *le Vent dans les Moulins*.

A propos de Guido Gezelle, M. Hamelius, qui veut propager notre littérature, aurait pu mentionner qu'un choix de poésies de Gezelle fut traduit en français par MM. E. Cammaerts et Ch. Vanden Borren. La compétence de l'auteur en littérature anglaise lui permet de signaler des imitations de Maerlant dans les *Poems by the Way*, de William Morris, des souvenirs de préraphaélites anglais chez Van Lerberghe et Maeterlinck. Nous joindrions, quant à nous, l'influence de Blake pour ce don d'enfance qui fait le charme de la *Chanson d'Eve* et celle d'Edgar Poe, pour le subconscient dans les pièces de Maeterlinck. Nous avons *vu* jadis une *Vie de Blake* dans les mains de Van Lerberghe. En revanche, M. Hamélius exagère peut-être l'action de Shakespeare sur Maeterlinck, encore que son parallèle entre *Joyzelle* et la *Tempête* soit ingénieux et intéressant. Le style de M. Hamélius n'a pas toujours la *sensibilité* que requiert un poète artiste et c'est d'une main un peu trop ferme qu'il touche à la suggestivité de Maeterlinck. Toutefois, il parle avec délicatesse de ses préférés, Van Lerberghe et Grégoire Le Roy.

D'autres écrivains mériteraient une mention et tel qui est cité vaut moins comme écrivain que comme organisateur ou héraut d'un mouvement littéraire. N'oublions pas que ce livre n'est qu'une *Introduction* qui veut aller d'abord au plus pressé, créer le respect et le goût de notre littérature. Ce patriotique dessein le recommande à notre jeunesse flamande et wallonne. PAUL DE REUL.

M. BOLL, *Précis de Physique*. Paris, Dunod, 1920, 613 p.

Cet ouvrage est clair, méthodique et bien présenté. Dès le début, on y sent les qualités de l'homme d'enseignement. Au cours de sa carrière, l'auteur s'est rendu compte que, sans quelques notions

fondamentales de mathématiques, les élèves ne peuvent acquérir une compréhension nette des phénomènes physiques et de l'établissement des lois qui en découlent; aussi, commence-t-il son ouvrage en exposant succinctement, mais d'une façon simple et précise, la théorie des erreurs, celle de la représentation graphique, les éléments indispensables du calcul infinitésimal et quelques notions se rapportant aux grandeurs scalaires et vectorielles. C'est là une heureuse idée, car, il faut bien l'avouer, ces questions, d'une importance fondamentale, ne sont généralement que très imparfaitement connues par les élèves qui commencent des études de science pure.

Toutes les questions traitées dans ce précis de physique ont été prises dès le début; cependant, cet ouvrage ne s'adresse pas, à proprement parler, à des débutants qui ne possèdent pas une faculté d'assimilation suffisante pour retirer tout le fruit de l'exposé déductif, très recommandable, adopté par l'auteur. Ce dernier, en effet, plutôt que de se borner à l'étude successive de divers phénomènes connexes, aborde les questions sous leur aspect général et en déduit ensuite, d'une façon logique et naturelle, les lois des divers phénomènes. L'étude des changements d'état de la matière, déduite de quelques notions générales sur la variance et les principes du déplacement de l'équilibre, en est un exemple frappant. De plus, tous les chapitres sont traités avec le souci constant de montrer dans quel sens s'est développée et se développe encore la physique.

Ce mode d'exposition offre de multiples et précieux avantages : il permet aux élèves d'établir, dans leur esprit, une classification nette des phénomènes dont ils ont fait l'étude; il montre les liens qui relient ces divers phénomènes et en font un ensemble cohérent et bien ordonné; il ouvre de vastes horizons et, de plus, jette les bases nécessaires pour l'étude ultérieure des grandes théories modernes dont l'importance est signalée à plusieurs reprises par l'auteur.

A la lecture de ce livre, on regrette que certains chapitres intéressants, tels que ceux traitant de la capillarité, de l'étude des mouvements vibratoires, de l'acoustique et des applications pratiques de l'électricité, aient été passés sous silence, ces questions ne faisant probablement pas partie de l'épreuve d'admission à l'école de physique et chimie pour laquelle l'ouvrage a été rédigé.

Il est à signaler que la question des unités, si difficilement assimilable par les élèves, fait l'objet d'une étude spéciale et qu'un index historique complète heureusement cet excellent ouvrage qui compte parmi ceux que l'on est heureux de pouvoir recommander à la jeunesse studieuse.

R. C.

H. DRIESCH, *La Philosophie de l'Organisme*. Traduction de M. Kollmann, préface de J. Maritain. Paris, 1921, Marcel Rivière, éditeur, 31, rue Jacob.

Il faut savoir gré à M. Kollmann d'avoir traduit, en une langue très souple, l'important ouvrage de H. Driesch. Il a rendu ainsi accessible à tous les lecteurs d'expression française une pensée remarquablement originale, et dont il leur serait peut-être difficile de saisir dans le texte allemand les nuances parfois subtiles.

Ce livre tient, dans l'évolution des idées biologiques au xxe siècle, une place de tout premier rang. Il a marqué un renouveau soudain des idées vitalistes, et témoigne d'un effort vigoureux pour réhabiliter, en adoptant un point de vue nettement scientifique, ces conceptions sur lesquelles pesait une sorte de discrédit.

Dans le tome Ier, dont la traduction a récemment paru, l'auteur expose les faits et les arguments qui l'ont conduit à admettre le principe de l'*Autonomie de la vie*.

L'idée fondamentale de toute son œuvre lui fut suggérée par les expériences bien connues qu'il réalisa sur l'œuf d'oursin, vers 1891. Trois ans auparavant, W. Roux — le fondateur de la « mécanique du développement » — avait montré que si l'on tue à l'aide d'une aiguille chauffée l'un des deux premiers blastomères d'un œuf de grenouille, immédiatement après la segmentation en deux, le blastomère intact peut se développer pour son propre compte et former la moitié correspondante de l'embryon. Ce fait paraissait prouver qu'il existe dans l'œuf fécondé, dès avant la segmentation, une « mosaïque » de potentialités strictement localisées; et il semblait qu'il n'y eût qu'à suivre le fil conducteur de cette idée pour parvenir à déchiffrer la structure intime du germe, à démonter les rouages de cette « machine » minuscule mais compliquée. Mais Driesch tint à s'assurer de la généralité de ce fait. Or, ayant étudié l'œuf d'oursin par une méthode analogue, il constata que, contrairement aux résultats obtenus chez la grenouille, l'un des deux premiers blastomères de cet œuf (stade II) ou même l'un des quatre premiers (stade IV) pouvait donner naissance à une larve « pluteus » petite, mais normale. Il avait ainsi découvert le phénomène dit de régulation. Dès lors, il en analysa inlassablement la signification, il s'efforça de le situer dans le cadre des connaissances biologiques et ses méditations, conduites avec un souci de rigueur scientifique incontestable, le conduisirent à affirmer l'incompatibilité de la faculté de régulation avec les théories purement mécanistes de la morphogénèse.

Ce fait nouveau compliquait en effet singulièrement le grave problème du développement d'un organisme, avec sa forme spécifique,

aux dépens d'un œuf sans autre structure apparente que celle d'une cellule banale. Il ne suffisait plus d'imaginer une sorte de microcosme ovulaire, dont chaque partie renfermerait en puissance une région déterminée de l'embryon; il fallait encore expliquer comment cet œuf est capable, dans des conditions expérimentales ou accidentelles, de suppléer à des pertes considérables de substance formatrice. Cet aspect du problème, Driesch le synthétisa en posant la distinction entre la « valeur prospective » d'une région ovulaire ou d'une ébauche embryonnaire et sa « puissance prospective ». La première désigne la faculté de développement telle qu'elle se manifeste normalement; c'est ce que M. A. Brachet a heureusement traduit par la « potentialité réelle ». La « puissance prospective » ou plus simplement la « potentialité totale » (A. Brachet) dépasse largement les bornes de la précédente : elle indique en quelque sorte des ressources occultes, auxquelles le germe ne fait appel qu'en cas de besoin.

Tel est donc le point de départ de ce système qui devait prendre le nom de théorie néovitaliste. Une fois en possession de cette conception des potentialités germinales, l'auteur en poursuit l'analyse avec une prudence et une clarté auxquelles il faut rendre hommage. Pas à pas, il définit les concepts de *puissance implicite* et *explicite,* de *puissance primaire* et *secondaire,* et s'élève enfin à la notion dominante du *système harmonique équipotentiel.* A ce degré de l'analyse, l'être vivant, dans sa quintessence, serait réductible, d'après l'éminent embryologiste, à une sorte d'équation formée de grandeurs réelles, toutes théoriquement mesurables, n'était le problème essentiel de la localisation des puissances morphogénétiques (qui n'est au fond que l'expression du phénomène de la régulation). Pour celui-ci, il ne semble pas exister de grandeur réelle et mesurable qui satisfasse aux conditions logiques requises. Et c'est alors que Driesch se croit obligé d'introduire dans l'équation un élément irréductible à des grandeurs physiques ou chimiques, un facteur capable *d'ordonner* les matériaux dont s'édifie l'organisme; il reconnaît en lui l'Entéléchie, déjà invoquée par Aristote. C'est dire que la vie constitue dès lors un phénomène autonome obéissant à des lois propres et qui jamais ne pourra être ramené à une « constellation » de causes purement matérielles.

Voilà donc, esquissée à grands traits, l'argumentation fondamentale du système néovitaliste. Issu tout entier de la méditation de quelques grands faits du développement embryonnaire, il va puiser dans le domaine de la physiologie, de l'hérédité et de l'évolution des espèces des considérations propres à corroborer son point de vue. Quoi de plus naturel que l'adaptation sous toutes ses formes, et notamment

cette espèce d'adaptation extraordinairement délicate qu'est l'immunité — si un facteur d'ordre dirige en quelque sorte les réactions de l'être vivant dans le sens le plus favorable? Quoi de moins mystérieux que l'hérédité, si l'Entéléchie veille sur le sort des germes et préside discrètement à l'agencement précis des matériaux formateurs tel que l'exigent les lois de l'Espèce? Et quel noble rêve, enfin, que de substituer à notre classification quelque peu empirique des êtres vivants, une systématique plus rationnelle? Là où les efforts de la grande période évolutionniste semblent avoir déçu les espérances, l'analyse de la conception entéléchique ouvrirait la voie à une logique impeccable.

Certes, Driesch introduit, ou plutôt suggère ces idées avec des ménagements infinis et une grande réserve philosophique. Mais ne sentons-nous pas là le danger commun à toutes les méthodes qui recourent à des entités factices? Elles semblent capables d'élucider, par la simple adjonction à ces entités de quelques propriétés nouvelles, les phénomènes les plus mystérieux. En fait, les explications qu'elles fournissent restent purement verbales.

Ce n'est là, toutefois, qu'une critique d'ordre général, qui perdrait sa valeur s'il fallait réellement admettre comme prouvée l'Autonomie de la vie et la nécessité d'introduire, dans l'étude des phénomènes biologiques, un facteur qui échappe, par essence, à l'analyse physico-chimique. Que faut-il en penser? Il est incontestable que le système de Driesch tient scrupuleusement compte des faits; et depuis le moment où ce livre, qui date de plus de dix ans, a été écrit, les découvertes nouvelles, dans le domaine de la biologie, ne peuvent être considérées comme rendant intenable l'attitude d'esprit des néovitalistes. Mais doit-on croire que cet état de choses engage l'avenir et que le phénomène vital, tout en s'accomplissant conformément aux lois physico-chimiques, les domine en quelque sorte grâce à un élément supramatériel? Ce serait là, à mon sens, un postulat téméraire et peu rationnel. Lorsqu'on suit de près l'argumentation de Driesch, un point faible apparaît au moment où l'auteur cherche à définir, par éliminations successives, ce facteur dont la nécessité se fait sentir pour compléter l'équation du germe vivant. On peut lui accorder l'exclusion des « moyens » ou conditions externes et internes de la morphogénèse (tension superficielle, pression osmotique, croissance, division cellulaire, composition du milieu extérieur, etc.); bien que le dernier mot ne soit pas dit sur l'importance de ces facteurs, ils ne paraissent pas immédiatement capables de susciter dans l'organisme cette harmonie du tout qui s'y manifeste de façon évidente. Le rôle des excitations formatrices, lui aussi, semble plutôt d'ordre secondaire et c'est à juste titre que Driesch

leur refuse une influence primordiale dans la localisation des différenciations. Mais la réfutation des théories purement chimiques de la morphogénèse me paraît moins solide; Driesch n'envisage que l'hypothèse de l'existence dans le germe d'un composé chimique compliqué, dont la désagrégation progressive, suivie de dissémination des fragments dans l'espace, conditionnerait la différenciation embryonnaire. Ne serait-il pas plus conforme aux faits d'examiner plutôt l'idée d'un élément constant, toujours présent à travers les générations cellulaires et qui serait le substratum des phénomènes les plus énigmatiques de la vie, régulation et régénération ? Il n'est pas nécessaire de développer ici cette idée, qui n'a d'ailleurs rien d'original. Cet élément constant existe et on le connaît; c'est la substance fondamentale de la cellule, contenue à la fois dans son protoplasme et son noyau; c'est dans cette partie essentiellement noble de toute cellule et du germe des métazoaires que résident indubitablement les propriétés « vitales » par excellence, avec tout ce qu'elles ont à nos yeux de mystérieux. Or, nos connaissances sur la nature de cette substance fondamentale, même au point de vue chimique, sont encore incomplètes; ce n'est que lorsque nous serons parvenus à en déchiffrer la constitution, à préciser la nature et la grandeur des énergies qui s'y manifestent, que nous pourrons affirmer que ces facteurs expliquent les propriétés qui nous intriguent à présent ou conclure que leur insuffisance exige l'introduction de la notion d'Entéléchie.

Néanmoins, quelque réserve qu'il faille donc exprimer quant au fond de la théorie néovitaliste, il n'en est pas moins vrai que le livre de Driesch est d'une lecture hautement profitable. Il expose admirablement les principales données de la biologie moderne et surtout il met en lumière et fait intensément sentir toute l'ampleur des énigmes de la morphogénèse. A ce titre, il sera médité avec fruit par tous ceux qui tiennent à bien comprendre en quels termes se pose le problème du perpétuel renouvellement des formes vivantes et à en saisir la haute portée philosophique. A. D.

Léon LECLERE, *Paléographie et Diplomatique du Moyen Age*. Bruxelles, 1921, 42 p.

M. Leclère a eu l'heureuse idée de publier un sommaire du cours de paléographie et de diplomatique qu'il fait à l'Université de Bruxelles. Le professeur se trouvant ainsi dispensé d'une part importante de l'enseignement théorique — au moins en ce qui concerne la paléographie — peut consacrer le meilleur de son temps à des exercices pratiques.

La brochure de M. Leclère répond entièrement au but proposé.

L'étudiant en histoire y trouve sous une forme concise et claire les notions essentielles dont il doit se pénétrer, et, à la suite de ces notions, des indications nombreuses d'exercices. A chaque chapitre, l'auteur renvoie aux pages correspondantes des grands traités de Reusens, Prou, Giry, que l'élève doit apprendre à manier.

Une bibliographie choisie renseigne les principaux ouvrages qui permettent au débutant de s'orienter, s'il veut pousser plus loin ses recherches dans le champ de l'une ou l'autre discipline.

Le sommaire de M. Leclère est appelé sans aucun doute à rendre de grands services à l'enseignement. FRANÇOIS-L. GANSHOF.

D.-J. LECLERCQ, *Bavo Ier*. Ouvrage primé par le Gouvernement. Office de publicité, Bruxelles, 1922, 158 pages.

Nous avons parcouru avec plaisir ce petit livre que l'auteur n'a point dédié aux gens graves.

Il nous a également fait souvenir du temps où, potaches de gréco-latine, nous traduisions l'*Eneïde* et qu'un grave professeur nous apprenait que cette épopée avait été commandée par Auguste à Virgile pour exalter la gens Julia.

Dans sa fiction, M. Leclercq nous raconte qu'après une course aventureuse, dont quelques traits ne sont pas étrangers à l'*Odyssée*, Bavo, roi de Phrygie et cousin de Priam, s'en vint, après la chute de Troie, débarquer sur les rivages flamands.

Ayant rencontré là une druidesse qui, paraît-il, ne le cédait en rien à la beauté de nos Wallonnes, il s'établit dans la forêt charbonnière et apprit aux Galls primitifs à forger le bronze et à devenir habiles en l'art de la guerre.

Ensuite Bavo, monté sur un cheval ardennais ressemblant très fort aux poneys de Thessalie, conduisit l'armée des Phrygiens et des Galls au massacre des barbares Tixhons, dont vous imaginerez la cruauté et la perversité si je vous dis qu'ils venaient de l'Orient et qu'ils campaient où se trouve aujourd'hui Aix-la-Chapelle.

M. Leclercq est un aimable conteur qui a le rare mérite de bien écrire et nous ne pouvons que regretter qu'il prive les gens graves du plaisir de le lire.

Courouble et Fonson avaient immortalisé le bourgeois belge contemporain en la personne de Kaekenbroeck et Beulemans; M. Leclercq a découvert aux brasseurs bruxellois un ancêtre illustre, issu du sang des dieux, et dont les mânes auront dû tressaillir aux coups de canon de la grande guerre qui revit les massacres auxquels Bavo, cousin de Priam et du voluptueux Pâris, s'adonnait si parfaitement, malgré qu'il vint du doux pays des oliviers gris et des myrtes parfumés. R. J. L.

Trois publications du Bureau International du Travail. — Genève, 1922.

Grâce à son service de statistique et de documentation, le Bureau International du Travail fournit aux investigateurs scientifiques des données intéressantes sur les problèmes du moment. Elles présentent une objectivité absolue, et c'est à ce titre que nous croyons utile de les signaler aux lecteurs de la *Revue de l'Université.*

Parmi les dernières publications, deux d'entre elles retiendront tout particulièrement l'attention des sociologues et des économistes. La première s'intitule :

Fluctuations des salaires dans différents pays, de 1914 à 1921 : Bureau International du Travail. — Etudes et Documents, Série D, n° 2. Genève, 1922, 82 pages.

Les tableaux publiés s'inspirent d'une méthode pratique qui laisse peu de place à l'erreur et, en outre, permet de se rendre compte de la progression *réelle* des salaires, comparés au coût de la vie. En effet, la mesure qui sert généralement à exprimer les salaires : l'argent, a elle-même changé de valeur et ne constitue plus un étalon d'une stabilité relative. Il était donc nécessaire de déterminer la valeur *réelle* des salaires d'après leur pouvoir d'achat avant d'établir une comparaison entre ces valeurs au cours de la période envisagée. Les nombres-indices des salaires réels ont été obtenus en divisant les nombres-indices des salaires nominaux par ceux du coût de la vie et en divisant le résultat par 100, soit la formule :

$$\text{Nombre-indice du salaire réel} = \frac{\text{Nombre-indice du salaire nominal} \times 100}{\text{Nombre-indice du coût de la vie.}}$$

En parcourant cet ouvrage, on se rend compte du bouleversement que la guerre a apporté dans le problème de la main-d'œuvre : raréfaction de cette dernière, baisse du rendement. Il ressort des statistiques que pendant les hostilités, les taux des salaires ne suivirent que lentement l'accroissement du coût de la vie, abstraction faite des catégories privilégiées de « munition workers » et branches similaires. Depuis 1919, la manière plus systématique dont s'opéra la revision des salaires contribua à améliorer les salaires *réels* qui, dans bien des cas, tendirent à rejoindre le niveau d'avant-guerre. On peut conclure également que la dépression industrielle a atteint la classe ouvrière plutôt sous forme de chômage total ou partiel que sous forme de bas salaires.

Rapportons encore cette citation du livre de Bowley : « *Prices*

and wages in the United Kingdom, 1914-1920 » : « Pour autant qu'il est possible de tirer une conclusion générale, nous pouvons dire que les *taux* de salaires pour un même travail ont augmenté moins vite que le coût de la vie au cours des trois premières années de guerre. En 1918-1919, ils ont haussé rapidement et ont rejoint l'indice officiel du coût de la vie, qu'ils ont continué à suivre de près pendant toute l'année 1919-1920. Cette égalité est le résultat d'une compensation moindre reçue par les artisans et l'augmentation supérieure obtenue par les manœuvres. »

Selon les travaux du B. I. T., la valeur réelle des traitements des travailleurs intellectuels est généralement inférieure à ce qu'elle était avant la guerre.

Enfin, il semble que, d'après les renseignements dont on dispose, on peut conclure que les femmes ont reçu des augmentations proportionnellement plus fortes que les hommes.

La question « salaire » touche par plus d'un point à l'effrayant problème du « chômage » qu'il n'est pas possible d'exclure de nos préoccupations politiques, juridiques, industrielles et sociales. Ici encore, le B. I. T nous fournit de précieuses matières à induction en publiant ses :

Statistiques du chômage dans différents pays, de 1910 à 1922. Bureau International du Travail. — Etudes et documents. — Série du chômage, n° 1. — Genève, mai 1922, 28 pages.

Si nous considérons le pays qui nous occupe le plus spécialement, la Belgique, nous voyons que de 1910 à 1914 le chômage aux différentes époques de l'année atteignait un pourcentage minime, encore que trop élevé, d'ouvriers : 3.5 p. c. en janvier 1914, ne descendant jamais en dessous de 1.5 p. c. En janvier 1921, la proportion s'éleva à 17.4 p. c.; dans ce pourcentage total, on relève de frappantes, mais logiques inégalités entre les diverses industries : 49.4 p. c. dans les industries textiles, 31.1 p. c. dans les transports, tandis que les métaux n'avaient que 4.6 p. c. de chômeurs et que les mines travaillaient à plein rendement.

Chacun se rappelle sans doute encore les dernières données : 6.6 p. c. en janvier 1922, 5.8 p. c. en mars, avec un pourcentage maximum pour l'industrie du bâtiment : 10.4 p. c. En janvier 1922, le pourcentage de chômeurs dans les pays concurrents s'élevait à : Allemagne, 1,6; France, 1.5; Pays-Bas, 16.6; Royaume-Uni, 16.5.

L'économiste consciencieux et chercheur possède sans doute ces données que donnent tous les bulletins nationaux, mais le mérite du B. I. T. est loin d'être négligeable, d'avoir épargné à plus d'un

travailleur un labeur aride, dont la substance peut servir de base à la spéculation mentale.

Enfin, un travail très original et unique a été produit par le Bureau : une étude sur l'industrie et les conditions de la classe ouvrière en Russie :

L'organisation de l'industrie et les conditions du travail dans la Russie des Soviets. — Bureau International du travail. — Etudes et Documents. Série B, n° 11. — Genève, 1922, 94 pages.

Cette publication est basée sur la matière des publications officielles soviétiques et intéresse le domaine juridique à l'égal des sphères économiques.

De l'étude des textes mentionnés ci-dessus, il résulte que la « nouvelle politique économique maintient à la base de l'organisation de l'industrie le principe de la nationalisation... Même après l'inauguration de la nouvelle politique économique, les entreprises continuent à appartenir à l'Etat, dans tous les cas non prévus expressément. »

Signalons parmi les chapitres les plus propres à intéresser : Les concessions , les conditions de travail, les « trusts d'Etat », les statistiques des ouvriers.

Certaines considérations sur les salaires des ouvriers de Moscou méritent d'être reproduites :

De janvier à septembre 1921, le pourcentage du salaire, par rapport à la ration journalière de 2,700 calories, s'est officiellement élevé entre 22.8 et 69.2 et, par rapport à la ration de 3,600 calories, a varié entre 14.8 et 65.6. Ces chiffres confirment tous les récits des membres des missions et ne peuvent que nous inspirer une pitié profonde pour les salariés victimes du régime.

Il est du plus haut intérêt, au sujet de l'évolution de la politique économique, de faire un rapprochement entre le type primitif du projet de contrat entre le Gouvernement des Soviets et la « *Russo-asiatic Consolidated, Limited* » et le texte de l'accord définitif tel qu'il a été commenté par M. Félicien Cattier, selon un compte rendu publié dans l'*Echo de la Bourse* (n° 188, 5 octobre 1922). Un écart de quatre mois sépare les deux relations.

Dans le projet de convention (*Document cité*, p. 23), la concession à temps d'une durée de soixante ans pour les 75 p. c. de l'ensemble et en pleine propriété pour 25 p. c., était limitée à 72 ans, le Gouvernement se réservant le droit de racheter l'entreprise avant l'expiration du délai prévu, et une partie des terrains de la société devant être distribuée aux paysans par les Soviets. Dans le texte définitif, le tout est transformé en une concession à bail d'une durée de

99 ans. En outre, les Soviets s'engagent à payer une indemnité de 20 millions de roubles-or, représentée par des Bons du Trésor à 3 p. c.

Le document du B. I. T. ne donne pas de précisions au sujet des conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Désormais, au terme de la convention, l'ouvrier pourra fournir des prestations supérieures à la durée légale du travail; le travail aux pièces est rétabli, ainsi que la liberté d'embauchage et de licenciement, moyennant préavis de 14 jours.

Dans le projet primitif, toutes les contestations devaient être soumises à une commission permanente d'arbitrage de trois membres : deux nommés par les parties respectives, le président, *par accord mutuel des parties*, ou, à défaut, serait un membre de l'Académie russe. Actuellement, les parties désignent chacune deux arbitres, le président du conseil d'arbitrage *sera nommé par la « Russo-Asiatic »* sur une liste de six noms dressée par les Soviets et comprenant des personnalités *mondiales* ou *européennes*.

Comme on le voit, ainsi que le déclare M. F. Cattier, envisagé froidement, « ce contrat est un indice très net du retour imminent de la Russie à un état de choses normal ». L'œuvre du B. I. T. vient donc à son heure : elle permet à l'économiste de prévoir, d'après des données objectives, l'évolution d'une des crises humaines les plus formidables, et elle fournit des bases à l'activité positive des banques et des industriels. Le fruit de ces « recherches de laboratoire » a une importance qu'il serait puéril et mesquin de sous-estimer.

R. J. L.

Paul de REUL, *L'Œuvre de Swinburne* (avec un portrait et un autographe). Publication de la Fondation Universitaire de Belgique. Bruxelles, 1922, 502 pages (1).

Le livre que j'ai l'honneur de présenter à la Classe est un beau livre.

Fruit de longues méditations encore plus que de minutieuses recherches, cette œuvre établit définitivement l'autorité de M. le Professeur de Reul, critique et historien de la littérature anglaise. Déjà ses confrères d'outre-Manche l'adoptent comme un des leurs et se défendent de le traiter en étranger.

De précédentes études sur Ruskin, Wordsworth, Coleridge,

---

(1) Communication faite à l'Académie royale de Belgique par M. Paul Errera, le 12 juin 1922. Extrait des *Bulletins de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, n°s 6-7, pp. 327-329.

Byron, Keats et d'autres nous ont fait connaître la précision et la subtilité — au meilleur sens du mot — de la critique de M. de Reul. Dans aucun genre, l'exactitude de l'expression n'est aussi nécessaire que lorsqu'il s'agit d'analyser la pensée d'autrui, car la moindre défaillance peut devenir une trahison. Aussi, n'est-ce même pas un compliment que de rappeler la parfaite connaissance de la langue anglaise possédée par l'auteur. Ce n'en est pas un non plus d'affirmer qu'il sait admirablement le français. Pourtant ne voyons-nous pas certains écrivains aborder des sujets étrangers, en ignorant la langue de celui dont ils s'occupent, voire en maltraitant la leur? Il suffit de lire les traductions de M. de Reul pour être rassuré à cet égard.

Des qualités plus profondes caractérisent l'œuvre dont nous parlons. La littérature anglaise dans son passé et dans son présent, les milieux britanniques du XIXe siècle et cette communion internationale où vivait Swinburne et où son esprit évoluait, les courants d'idées qu'à l'époque traversait le monde des lettres, de la politique, de la pensée en général; tant d'éléments divers ont été étudiés et devaient être saisis par celui qui voulait situer selon les exigences de la critique moderne, un personnage comme celui-là, dont l'œuvre est aussi complexe et multiforme. C'est parfois par similitude et parfois par antithèse que l'auteur nous présente certains aspects du talent de Swinburne; il l'oppose à Tennyson et le compare à Hugo; il le rapproche de Mazzini et de Landor; bien d'autres noms insulaires ou continentaux pourraient être cités; ils témoignent de la variété et du soin avec lesquels M. de Reul a mené à bonne fin sa tâche. Qu'il s'agisse d'incursions dans l'antiquité classique, à propos de certaines œuvres lyriques — et nous y comprenons les tragédies — ou dans l'histoire moderne, à propos des drames du cycle de Marie Stuart, par exemple, nous retrouvons la même sûreté d'information et de jugement. Mais c'est surtout à l'occasion de la langue de Swinburne, de sa technique comme versificateur et de sa rhétorique (le terme n'est sans doute pas déplacé), que l'auteur fait preuve de science et de pénétration. Il réalise en effet la rare union du lettré et du philologue, possédant à la fois le goût nécessaire au premier et les connaissances indispensables au second. Sous tous ces rapports, le livre nous semble définitif.

Le plan ne répond pas à la commune attente. Après un cadre sobrement tracé dans le chapitre consacré à « Swinburne et l'Angleterre contemporaine », nous attendons le portrait de l'homme et le récit de sa vie : nous ne les trouvons qu'à la fin de la première partie, à la suite d'études linguistiques sur la structure interne de la poésie du Maître, sur la suggestion musicale à laquelle il obéit,

et d'un exposé des qualités générales de sa pensée et de son style. N'est ce pas un peu trop de synthèse dès le début et ne préférerions-nous pas avoir fait auparavant plus ample connaissance avec celui qu'on va nous présenter plus tard seulement?

La deuxième partie du livre, intitulée « L'Œuvre », passe en revue ce qu'a écrit Swinburne, en vers et en prose, sa production lyrique et dramatique, narrative et critique : tout y est — tout ce qui doit y être du moins; — c'est complet, précis, intéressant et exact.

Malgré cela, le livre de M. de Reul ne cesse jamais d'être lui-même une œuvre littéraire, l'œuvre d'un penseur et d'un écrivain. Il fait honneur à son auteur, au haut enseignement belge et à la Fondation Universitaire, dont les grandes publications ne pouvaient être mieux inaugurées.

En lisant la conclusion de cette noble étude, conclusion que l'auteur lui-même résume en ces mots : « l'enthousiasme, qualité maîtresse de Swinburne », comment ne pas songer aux dernières pages de l'*Allemagne*, consacrées elles aussi à l'enthousiasme? Mme de Staël nous donne le sens grec du terme : « Dieu en nous », ce qui correspond bien à « être hors de soi-même ». Remercions M. de Reul de nous avoir fait entrer dans l'intimité d'un vrai Poète et d'avoir ainsi développé en nous « ce bonheur d'illustre origine qui relève les cœurs abattus et met à la place de l'inquiète satiété de la vie le sentiment habituel de l'harmonie divine dont nous et la nature faisons partie » (1). † Paul Errera.

Carra de Vaux, *Les penseurs de l'Islam*. Volume I : Les souverains, l'histoire et la philosophie politique. Volume II : Les géographes, les sciences mathématiques et naturelles. (Paris, Geuthner, 1921.)

Cet ouvrage considérable constitue une véritable encyclopédie de la littérature musulmane. M. Carra de Vaux y donne, à propos de la plupart des écrivains, de brefs renseignements bibliographiques et un résumé concis de leurs œuvres principales. Les deux premiers volumes qui viennent de paraître seront suivis de trois volumes supplémentaires, où il sera question successivement de l'Exégèse et de la Jurisprudence, de la Philosophie scolastique et de la théologie; enfin, des Sectes et du Libéralisme moderne. Nous espérons qu'ils ne tarderont pas à paraître. R. K.

---

(1) Mme de Staël, *De l'Allemagne*, 4e partie, dernier chapitre.

La Vie des Métaux

PAR

JAMES VAN DRUNEN,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

L'idée d'évolution, après avoir dominé l'étude des organismes, a pénétré dans le domaine de l'inorganique. Des naturalistes, à la suite de Sir Norman Lockyer (1), ont montré que la matière dite inerte subit des séries de modifications dérivant les unes des autres, s'enchaînant et constituant une transformation continue et sensible.

Dans ce rapprochement entre deux états, qui autrefois semblaient parfaitement distincts, il est un point capital, initial peut-on même dire, et qui doit consacrer le lien, la parenté entre l'organique et l'inorganique. Il nous paraît que l'instinct dans l'être et l'affinité dans l'inanimé sont deux notions qui s'identifieront probablement.

On est frappé par la similitude des moyens et des effets reconnus de part et d'autre, et la définition de l'un s'adapte aussi bien dans les deux cas.

L'instinct (2), — qui représente aussi, dans le langage, une très vive aptitude, — est, au sens latin, une poussée, une instigation, une impulsion intime et involontaire. L'instinct, dit Littré (3), est une stimulation intérieure qui détermine l'être vivant à une action spon-

---

(1) Norman Lockyer, *L'évolution inorganique*. Bibliothèque scientifique internationale.

(2) « Tout animal n'a-t-il pas son instinct irrésistible auquel il obéit nécessairement? Qu'est-ce que cet instinct? L'arrangement des organes dont le jeu se déploie par le temps. Cet instinct ne peut se développer d'abord, parce que les organes n'ont pas acquis leur plénitude. » Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

(3) E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

tanée, involontaire, ou même forcée pour un but de conservation ou de reproduction; ou, plus précisément, un mode d'activité du cerveau qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de son but et à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres.

Dans son principe, l'instinct est un mouvement naturel sans le secours de la réflexion (1). Le psychologue W. James précise : une faculté d'accomplir certains actes en vue de certaines fins sans prévision de ces fins, sans éducation préalable de ces actes. Cuvier et Jussieu assurent que l'instinct est : 1° irréfléchi; 2° spécial (adapté à certaines fins); 3° spécifique (le même pour les individus d'une même espèce); 4° immuable. C'est un mode d'activité irréductible liée à l'organisation des divers types spécifiques et immuable comme eux (2).

Il n'y a guère à changer dans cette conception, si l'on reporte la pensée à l'impulsion chimique et à l'action des molécules lancées dans une combinaison par la simple rencontre de deux corps. Cette

---

(1) Larousse.

(2) En vue de ce qui sera exposé plus loin, rappelons que, d'après les psychologues, l'instinct est inné; il ne s'apprend, ni ne s'oublie, *tout comme une propriété de la matière.* Il se répartit en : instincts ayant pour but la conservation de l'individu; instincts ayant pour but la conservation de l'espèce; et instincts sociaux, de défense collective. En physiologie, l'instinct n'est pas élémentaire, mais dérivé. La gradation est : l'acte réflexe, le besoin organique, l'instinct, l'habitude, l'observation, la réflexion et l'intelligence; tels sont les degrés de l'activité impulsive. Le réflexe ne connaît ni la cause, ni les moyens, ni la fin. L'instinct a conscience de la cause et de l'effet, mais inconscience de la fin. L'acte, sans délibération sur l'emploi des moyens, est spontané, immédiat, identique chez tous les individus d'une espèce, immuable pendant toute la vie de l'individu.

Pour les transformistes, l'instinct n'est ni absolument irréfléchi, ni spécifique, ni immuable. Il y aurait un passage continu du réflexe à l'instinct, de l'instinct à l'activité réfléchie. L'instinct est inné pour l'individu, mais il a été acquis par l'espèce; c'est une tendance devenue héréditaire. L'expérience des individus se prolonge et s'enrichit; le souvenir modifie les impulsions instinctives; la réflexion remplace de plus en plus le réflexe.

Enfin, Th. Ribot, envisageant le problème de la constitution première de l'intelligence, dans son étude sur l'*Evolution des idées générales*, se demande (page 254) s'il n'existe pas des notions antérieures à toute intuition sensible et qui ne puissent en aucune manière, et par aucun effort, être dérivées des données expérimentales?

impulsion ou affinité présente des caractères absolument semblables; elle est véritablement parente de l'instinct, cette force attractive qui met en mouvement, toujours identique, les éléments de différentes natures et commande leur combinaison, cette aptitude à une *union*. « Ce dernier sens est celui que les chimistes entendent habituellement, et il implique une dissemblance entre les corps qui vont se combiner chimiquement ou sexuellement (1). »

Nous n'avons pas à discuter ici les causes attribuées au phénomène, ni à rechercher dans quelle mesure de vérité probable Newton a pu voir dans l'affinité un cas particulier de l'attraction universelle; pour Berthollet, les forces de cohésion et d'expansion et aussi les quantités pondérables en présence ont un rôle prépondérant; d'autres, comme Berzélius, supposent un effet électrique. Nous ignorons la nature de cette force qui intervient toujours, mais, par le principe de Berthelot, nous savons mesurer l'énergie ou le travail des affinités par les phénomènes thermiques qui accompagnent toute réaction.

* * *

Pour l'affinité inorganique, nos connaissances, en ces dernières années, se sont beaucoup étendues et précisées. Les résultats acquis permettent même de croire que, pour l'instinct également, nous nous trouverons, un jour, documentés avec plus d'exactitude.

Le temps n'est plus où Gustave Le Bon, dans l'*Evolution des forces* (2), pouvait écrire : « Il existe des forces telles que la gravitation, l'affinité, les actions moléculaires, etc., dont nous ne savons à peu près rien. » La notion d'énergie utilisable a précisé l'affinité; elle est, pour la thermodynamique, une grandeur mesurable : elle correspond au travail maximum que peut fournir la réaction. Le problème de l'affinité, — comme quantité, — est résolu par la statique chimique. Depuis Berzelius qui avait eu, comme nous le rappelons plus haut, l'intuition que les phénomènes chimiques subissent des influences électriques, il a été constaté que la propagation d'ondes électromagnétiques, — qui existent dans tous les corps,

(1) Larousse.
(2) Page 338.

même à l'abri de la lumière, — donnent à la molécule un supplément d'énergie constituant « l'aptitude réactionnelle ». (Théories de Maxwell, Hertz, Perrin, Mac Levis, Einstein.) L'équilibre chimique est l'équilibre de forces électrostatiques entre les ions, et la réaction chimique, due à un déplacement des particules électrisées, se réduit à un phénomène mécanique. Ainsi, Marcel Boll peut, dans son récent et remarquable cours de chimie sur les *Métaux et Cations*, écrire : « La chimie n'est plus qu'un chapitre de la physique, et la physique elle-même s'unifie de plus en plus avec la mécanique et la géométrie (1). »

Maintenant que l'atome n'est plus insécable, mais constitué d'un système complexe et animé, la physique moléculaire et la physique électronique ramènent toute réaction à des transpositions d'atomes à l'intérieur de la molécule et, pour nous, les changements d'état physique, — comme la dissolution, — et les actions chimiques obéissent aux mêmes lois et aux mêmes principes thermodynamiques. Nous savons mettre en équation l'énergie chimique et déterminer, par la méthode de Gibbs, la chaleur de réaction en fonction de l'activité, elle-même mesurable.

Devant ces minutieuses précisions de phénomènes internes, il est permis, en étendant la théorie et en admettant la similitude de l'affinité et de l'instinct, de concevoir un temps où l'analyse mathématique s'étendra à l'organique et particulièrement à la biologie. L'instinct, — qui sert à l'accommodement de l'être et tend à la recherche du moindre effort et de l'effet optimum en vue de la conservation, — se trouvera soumis, lui aussi, à l'énergétique de Carnot, de Clausius, de Kelvin, et, comme bien d'autres phénomènes de la vie, sera mesuré et calculé tout comme la mystérieuse affinité dans le domaine inorganique.

* * *

Les anciens alchimistes, dans leurs surprenantes perspicacités, ont eu, devant des constatations imprécises, l'intuition d'une certaine velléité de vie dans les métaux. Ils concevaient une parenté entre les

(1) Marcel Boll et Georges Allard, *Cours de chimie* (métaux et cations). Introduction. Dunod, Paris, 1922.

différents corps dont ils devinaient l'unité. Les métaux étaient supposés, dans le monde minéral, les membres les plus insignes d'une famille issue d'une même origine; et quand Hermann Boerhaave, avec plus d'observation, envisage l'action d'une force en vertu de laquelle les particules se recherchent, s'unissent et se retiennent, il parle d'amour et de haine entre les corps dissemblables que la chimie met en présence. L'imagination de Boerhaave continue la métaphore matrimoniale : il compare l'effervescence, la chaleur et l'animation qui accompagnent les combinaisons aux bruits des fêtes d'un mariage.

Cette hypothèse allégorique a pris quelque consistance et nous ne nions pas, à présent, la vraisemblance d'une vie obscure minérale. Cette vie, comme toutes les autres, est faite de luttes, d'empressements, de répulsions dont les mouvements sont commandés par l'affinité. Celle-ci n'est plus pour nous la résultante des actions qui tiennent unis les éléments des corps composés, mais la raison motrice des combinaisons, le ressort mystérieux qui provoque une agitation, des mouvements particulaires reconnus devant des circonstances données. Ces mouvements sont incessants. Le mouvement brownien, si facilement observable, manifeste les vibrations moléculaires imaginées dans la théorie cinétique. La physique montre de réelles migrations de particules matérielles à travers les corps solides sous l'action de forces extérieures, sous l'action de l'électricité comme sous l'action de la lumière. On ne conteste plus les évolutions chimiques et cinétiques à l'intérieur des corps. L'électrolyse oblige un métal, comme le sodium, à traverser des parois de verre. Le mécanisme de l'électrolyse, suivant les théories de Clausius et d'Arrhénius, admet que, dans tout le bain, les molécules sont de même composition, mais constituées toujours par une transposition des atomes, les uns électro-positifs circulant dans un sens, les autres, électro-négatifs, marchant en sens inverse; les molécules se divisent et se reconstituent identiquement par l'affinité des éléments se rencontrant. Mais ici, objectera-t-on, nous faisons intervenir des solutions, et c'est une redite d'un bien vieux principe : *corpora non agunt nisi soluta*. Or, nous connaissons des combinaisons physiques et purement solides. La chimie a montré que le fer et le carbone solides peuvent se combiner pour donner le ferro-pentacarbonyle, $Fe(CO)^5$.

Le mouvement, c'est-à-dire l'exercice de forces réelles au sein de la matière dite inerte, n'est plus en discussion, et les phénomènes de la radioactivité sont venus confirmer la conception de cette immense énergie intra-atomique si ingénieusement exposée et soutenue par Gustave Le Bon (1), — la matière représentant une forme apparemment stable de cette puissance intra-atomique. La radioactivité est une propriété atomique. Gustave Le Bon établit que, sous l'influence d'agents physiques ou chimiques, tous les corps émettent des radiations analogues à celles qui sont spontanément produites par les radioactifs, le radium, l'uranium. Il se fait une dissociation d'atomes, une désagrégation qui est universelle pour la matière.

En somme, nous possédons la certitude que les foules moléculaires s'agitent avec une perpétuelle intensité et que leur mouvement développe, en des directions variées, des actions puissantes, considérables.

* * *

Le calcul de la résistance des matériaux, — science encore si hypothétique par la faiblesse des renseignements que peut fournir la physique moléculaire, — trouvera un appui sérieux dans la considération d'un biomécanisme au sein des métaux.

Il ne faut pas être illusionniste ou rêveur pour être frappé par l'aspect des choses brutalisées et vaincues, par l'esquisse d'expression que l'observateur compatissant peut deviner dans une pièce tordue, une poutre cassée, un mur renversé. Les détails disent de la souffrance, presque de l'agonie. Il y a la mort dans une poutrelle rompue; c'est une fin d'existence qui se montre lamentable dans son inutilité. Réellement, les ruptures, les déchirements de métaux ont, dans leur expression d'exténuement, presque un dessin sentimental. Une éprouvette d'acier doux qui, après une pénible striction, se rend à la force, cède et se sépare a une silhouette de désespoir et de défaite.

Quand on projette sur l'écran l'agrandissement d'une cassure de fer qui a subi la cémentation pour être transformé en acier, la vision est autre, mais également parlante. Le praticien rigoureux examine la liaison des deux régions et regarde si une teinte bien fondue

(1) Gustave Le Bon, *L'évolution des forces* et *L'évolution de la matière*.

caractérise une zone de transition assez régulière; autre chose s'éclaire pour qui n'a pas dans l'œil et dans l'esprit que la sécheresse technique et, examinant le pittoresque du détail, cherche le commentaire et l'idée. Celui-là distingue la lutte, l'invasion du carbone et la résistance du métal; sur la périphérie se déroule un front de bataille, un front en ligne articulée, comme disent les stratèges; des pointes, puis des reculs et des avancées locales prouvent que partout l'attaque et la défense n'ont point été pareilles; les traces de combat restent manifestes...

On dira peut-être que ce ne sont là que des interprétations, de l'imagination, des songeries d'un ingénieur sentimental... Or, des faits observés viennent corroborer et préciser cette impression. Les luttes du fer et du carbone, qui prennent tant d'aspects, sont, notamment dans les aciers, fort édifiantes et significatives : c'est tout un roman d'aventures et de conflits que la métallographie découvre à qui sait regarder et méditer. Le refroidissement d'un bain d'acier témoigne d'une vie multiple de composés différents, tantôt hostiles, tantôt alliés, ne vivant qu'entre certaines limites de température, se rencontrant en ce qu'on a nommé les points singuliers ou critiques, et constituant devant une situation menaçante des alliances analogues à celles que Jean Massart nous a fait voir dans les autres règnes de la nature (1). Ces combinaisons passagères, nombreuses et spéciales, sont caractéristiques pour le métal et elles sont aujourd'hui très exactement reconnues. Entre la perlite, provoquée par refroidissement lent, et la martensite, résultant d'un refroidissement brusque, existent des états intermédiaires, momentanés, ne subsistant que sur une partie de l'échelle thermométrique et doués chacun de propriétés spéciales. Ces corps, comme l'austénite, la sorbite, la troostite, etc., sont absolument distincts, et, suivant le mode de refroidissement, leur proportion varie, — d'où les modifications dans les qualités du métal. Ces composés sont reconnaissables par les structures observées en métallographie; les uns marquent des points irrégulièrement disséminés; puis, les granules allongés de l'osmondite se divisent pour arriver aux ramifications très développées qui caractérisent la perlite.

La série de ces transformations représente une activité énergique,

(1) Jean Massart, *La guerre et les alliances entre animaux et végétaux.*

une vitalité modifiant ses formes suivant les températures et suivant les compressions dues au refroidissement. Et ces transformations se reproduisent identiques, aux mêmes instants, par une impulsive volonté des molecules mises en agitation. Le mécanisme de ces constitutions successives de carbures de fer si différents, a été expliqué par la théorie cellulaire d'Osmond. L'acier est élémentairement constitué de cellules ou granulations de fer ou ferrite (fer magnétique pur) dans un liant de carbure appelé la cémentite (Fe^3C). Ce mélange de cellules de ferrite et de cémentite constitue la perlite que nous mentionnons plus haut. Osmond a montré que le grain du métal s'identifie avec de véritables cristaux de métal : plus le bain est chaud et fluide et refroidi lentement, plus les granulations se rangent en ordre régulier ou géométrique et plus les grains seront développés. L'acier trop chauffé a ainsi ces grains exagérés qui marquent l'acier brûlé.

On remarquera dans cette complexité de combinaisons une agitation aux effets multiples mais toujours pareillement répétés par la volonté d'une affinité obéissant aux actions thermiques; mais, on remarquera aussi que l'explication du phénomène a constaté la formation de véritables cellules metalliques et de cristaux. Ce dernier terme est d'un intérêt particulier, comme nous le montrerons. Pour le moment, nous insistons seulement sur l'action péremptoire de la chaleur, les variations de température d'un corps métallique provoquant des contraintes ou contractions, des actions physiques et chimiques ayant pour conséquence une sorte d'équilibre instable ou forcé qui se modifie lentement. Les raies spectrales d'un métal changent par l'effet des variations de température. Quand celle-ci diminue, le spectre se complique, — ce qui doit signifier que les éléments constituant les atomes semblent se compliquer également (1). Or, la chaleur, qui ordonne et régit toutes ces transformations, est essentiellement le facteur bioénergétique. « Sans chaleur, pas de vie », a dit Léo Errera

(1) Pour la recherche des causes probables de ce fait, il est utile de rappeler les travaux de Lorentz sur les phénomènes thermo-électriques. Cette théorie admet, pour chaque métal, que le nombre d'électrons libres, à une température donnée, a une valeur propre et déterminée, valeur qui est fonction de la température. La théorie des électrons explique également les variations de la conductibilité de la chaleur et de l'électricité.

dans son étude sur l'*Optimum*. Et cette loi physiologique de Sachs sur la température moyenne la plus favorable au développement des organismes ne semble pas tout à fait étrangère à ces faits de chimie métallurgique. Ajoutons que l'idée de l'évolution des atomes, tout comme celle de l'unification des corps simples, n'est pas récente (1). Mais, un fait bien significatif est acquis : à toute température, un corps tend vers une composition déterminée et vers un état d'équilibre correspondant; mais, la température antérieure à laquelle il a été soumis a une influence certaine sur la rapidité avec laquelle il atteindra cet équilibre. Donc, une impression a persisté dans sa complexion matérielle. Ainsi, ces reconstitutions successives et toujours pareilles, la reprise de résistance, peuvent signifier une sorte de défense qui a été comparée à l'adaptation d'un organisme animal ou végétal au milieu.

Sur ce point, la métallographie, dans ses recherches, aujourd'hui si nombreuses, nous apporte d'autres renseignements sur les mouvements et déplacements des molécules. Durant la traction d'une barre, la déformation, l'étirement affirment de réels procédés de défense, une énergie protectrice contre l'accident. Dans certains essais de rupture, Hartmann l'a constaté, on voit, en arrêtant l'expérience à temps, que les molécules ou granules métalliques se sont portées et serrées autour du point de striction, ce point menacé; et elles viennent durcir et consolider cette partie faible. Il est même surprenant, dans l'acier au nickel, ce phénomène de renforcement, cet appel de secours devant le danger : quand l'étranglement commence, montrant le faiblissement du métal, l'alliage automatiquement durcit si bien en cet endroit précis que la striction s'arrête là, pour reprendre un peu plus loin, en un autre point faible, et recevoir, là encore, l'aide d'un apport de nouvelle matière de secours. Le fait est très connu; c'est ce que Ch.-Ed. Guillaume appelle « la résistance héroïque de l'acier ».

Nous savons, par d'autres exemples du domaine ordinaire de la pratique, que des formes déterminées se modifient d'une manière lente et continue, toujours dans une même direction, jusqu'à un état ultime. C'est une forme élémentaire de vie et de mort. Faut-il rappeler que certaines pierres, comme les turquoises, manifestent la

(1) Voir Norman Lockyer, *L'Evolution inorganique*.

maladie et le décès? Le fait, comme nous allons le voir, est nettement observé à présent dans le métal, que l'on peut tuer. Constatons d'abord que, par des mouvements particulaires, la matière, dans les métaux, se déplace, pour prendre des positions adaptées aux conditions du milieu. Des corps contraints de perdre leur équilibre mécanique ou chimique, et le retrouvant lentement par le jeu des affinités, témoignent ainsi d'une activité intestine toujours à la recherche d'une normalité constitutionnelle. La vie obscure dont nous parlions se manifeste donc, non seulement par une lutte et la résistance aux agents extérieurs, mais surtout par ce qui est le caractère physiologique essentiel du phénomène vital, l'effort pour la conservation.

Il nous semble, dès lors, que les modalités élémentaires de l'instinct pourraient s'appliquer aux énergies réflexes ou chimiques qui provoquent spontanément les combinaisons et les déplacements des molécules, à cette affinité ou « force chimique qui préside aux combinaisons », comme dit Wurtz, — qui ajoute (1) que c'est « une attraction élective ». Elle choisit donc; elle cherche ou attend son partenaire souhaité et aussi son moment d'action. L'affinité devient une énergie commandant une rencontre, une lutte entre éléments qui se saisissent les uns les autres, et toujours de manière semblable et dans des conditions identiques. L'affinité met en rapport intime des substances hétérogènes et de ce conflit elle fait sortir de nouvelles molécules, une nouvelle vie, sous une forme particulière. Les méthodes actuelles ont permis de constater non seulement les résultats de ces rencontres agressives, mais aussi une partie des procédés conduisant à ces combinaisons. La métallographie, surtout dans l'examen des alliages, fait voir que les moyens d'attaque sont toujours les mêmes; les molécules immédiatement prennent un rangement spécial suivant l'adversaire rencontré; c'est un véritable ordre de bataille instinctif et toujours si nettement caractérisé que l'aspect et le dessin, — tout comme une analyse chimique, — indiquent la composition, c'est-à-dire la qualité et la quantité des adversaires qui ont été mis en présence. Les cristaux s'obstinent dans un ordre immuable suivant chaque cas, prennent, devant une situation donnée, d'abord une forme, puis un rangement caractéristique, une orientation mys-

(1) Wurtz, *Leçons élémentaires de chimie moderne*, p. 9.

térieuse, mais absolue, une direction imposée et invariable... L'instinct ne fait ni plus ni mieux dans le domaine organique.

* * *

La notion de « cristal » aujourd'hui acquise dans la constitution de la matière métallique, et qui se retrouve aussi bien dans les théories de l'acier que dans l'étude de la plupart des alliages, est particulièrement intéressante à souligner ici. Elle répond au physiologiste qui, admettant ce que nous avons exposé, élève cette objection très naturelle : la vie exige la nutrition et la reproduction...

Depuis les expériences de Pasteur, continuées par Gernez, montrant que les individus cristallins réparent les mutilations et les blessures subies, des travaux importants ont été poursuivis et prouvent que les cristaux et les « germes » cristallins témoignent des principaux traits essentiels à la vitalité (1), — c'est-à-dire : la possession d'une forme spécifique, — la faculté d'accroissement ou nutrition, — la faculté de reproduction par génération. Ces travaux, maintenant établis, sont parvenus « à doter les êtres cristallins des principaux attributs des êtres vivants » (2).

Tout récemment, on a fait « voir » par des films cinématographiques, comment on peut tuer des cristaux et comment il est possible, sous l'action de solutions chimiques, de faire renaître la vie dans des cristaux mutilés ou agonisants.

Les physiologistes et les biologistes, fort surpris, ont dû reconnaître la valeur de ces faits. Léo Errera, dans son étude : *A propos de la génération spontanée*, écrivait : « On a établi un parallèle entre les êtres vivants et les cristaux. Sans doute, il y a des différences qui sautent aux yeux. Les similitudes n'en sont pas moins réelles et remarquables » (3).

Ces réserves, à présent, sont dissipées. Gustave Le Bon a fait une étude de « la vie des cristaux » (4). Dans l'*Evolution de la matière*,

---

(1) Crismer, « La formation et le développement des cristaux », *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai 1899.

(2) A. Dastre, *La vie et la mort*, p. 229.

(3) *Recueil d'œuvres de Léo Errera*, Physiologie générale et philosophie, p. 386.

(4) *L'évolution de la matière*, pp. 240 et suiv.

la question est clairement établie et l'auteur, après avoir rappelé les expériences probantes de Schrön, écrit (1) : « Nous voyons donc s'accentuer cette notion que le cristal forme un être intermédiaire entre la matière brute et la matière vivante, placé plus près de la seconde que de la première. Il possède en commun avec les êtres vivants les qualités que nous avons mentionnées et en particulier quelque chose ressemblant singulièrement à une vie ancestrale. Les germes cristallins que nous introduisons dans une solution pour la faire cristalliser semblent indiquer toute une série de vies antérieures. »

Nous rappellerons aussi les curieuses expériences du docteur Stéphane Leduc, professeur à l'Ecole de médecine de Nantes. Des « graines » constituées de sucre et de sulfate de cuivre, semées dans une solution de ferrocyanure de potassium et de chlorure de sodium, ont produit des croissances osmotiques atteignant 30 centimètres de haut, ayant l'aspect de plantes avec feuilles, tiges et organes formés d'une fine peau, d'une pulpe colloïdale et d'un noyau, comme ceux des fruits. Ce sont, assure-t-on, des plantes inorganiques, prenant, suivant la composition du milieu, des formes très diverses se rapprochant soit des champignons, soit des aloès, soit d'ensembles madréporiques ou coralliformes. D'après l'expérimentateur, ces croissances osmotiques sont formées de cellules; elles se nourrissent, se développant non par des matières déposées à leur surface, mais par de véritables aliments choisis et assimilés. Seule, la faculté de reproduction manque à ces « êtres minéraux ».

La métallographie a montré que de véritables formations cristallines très développées se marquent dans les métaux, et nous pouvons, par nos méthodes, constater que les qualités, c'est-à-dire la santé du métal, dépend du mode et de la normalité du développement de ces cristaux, donc de la vie même de ces constituants essentiels. La micrographie très nette de la cristallisation du cuivre est fort expressive à ce sujet. On observe que le traitement mécanique réduit les qualités de résistance parce qu'il a détruit l'état cristallin en brisant les cellules des cristaux. Les photogrammes montrent dans le cuivre rouge bien affiné une agglomération très régulière de grains soudés les uns aux autres; un affinage défectueux laisse voir des piqûres, les irré-

(1) Le Bon, *L'évolution de la matière*, p. 245.

gularités dues à la présence d'éléments étrangers. L'action de ces éléments étrangers, troublant l'organisation du milieu, est parfaitement décelée par l'examen micrographique : si l'on ajoute un nouveau composant, et notamment un réducteur, des constructions spéciales très particularisées s'édifient. Le phosphore produit un quadrilage caractéristique et, souvent, par ses ramifications, une apparence de feuille de fougère. L'aluminium trace des sillons affectant l'aspect de veines de marbre ou de conglomérats, et cela, pour une très faible proportion d'aluminium. Le plomb se trahit par l'apparition sur la surface du métal de petits îlots de forme carrée. Le zinc provoque une large cristallisation analogue à celle des granits à gros grains. D'autre part, il a été constaté que la conductibilité électrique varie en raison inverse du nombre des cellules et de l'épaisseur des parois.

Les travaux de Guillemin et ceux de Guillet sur la nature, la forme, les dimensions, les proportions, la répartition et les distributions locales des éléments métalliques constituants, ont prouvé ainsi que le métal change de structure sous l'influence de la température, du temps et de la pression. Un acier travaillé à froid, écroui, a ses cristaux brisés, sans cohérence; si on le chauffe pour lui donner le recuit, il se fait une réparation, une réfection; les cristaux, comme ceux dont parlait Pasteur, se cicatrisent et se reconstituent. Les granules métalliques guéris, revivifiés, se développent avec régularité dans le liant qui se répartit uniformément, et le travail de réparation se poursuit jusqu'à ce que la masse, rendue homogène, ait tout entière repris sa normalité et sa vigueur, c'est-à-dire sa santé. On doit s'imaginer, durant ce travail, des déplacements « énormes » des molécules, un travail considérable effectué à travers une masse résistante. La faculté de déplacement des molécules et leur énergie impulsive sont manifestes. Remarquons, encore une fois, que les images sont invariablement les mêmes pour un alliage déterminé, c'est-à-dire que les procédés moléculaires sont invariables comme ceux de l'instinct. La précision est si identique que les photogrammes, nous le répétons, déterminent, aussi bien qu'une analyse, la nature d'un bronze ou d'un autre alliage et constatent, en plus, la valeur ou le soin des procédés de fabrication. On peut reconnaître par un examen de ce genre le procédé de coulée, la nature du travail mécanique.

Telle est la certitude, qu'aujourd'hui, quand une pièce se rompt, le métal lui-même, examiné par les moyens de la métallographie, confesse la cause de l'accident, défaut de composition, défaut de fabrication ou défaut dans le travail.

Ces faits, généralisés maintenant dans les applications pratiques, imposent une évidente conclusion : à un certain degré de température et de solidification, lorsque le milieu se trouve dans un état déterminé, les cristaux s'affirment et se rangent suivant une orientation précise, invariable, suivant un plan très net, caractérisé par la constitution même du milieu, — c'est-à-dire les adversaires ou les alliés mis en présence. On obtient, par refroidissement ou compression, la fixation de certains mouvements « instinctifs » et toujours identiques, tout comme certains mouvements chez l'animal en présence de circonstances précises.

* * *

Des observations plus récentes ne permettent plus de refuser toute « sensibilité » à la matière, et en particulier, au métal.

La fatigue du métal est admise dans la pratique de l'ingénieur. Les lois de Woehler, bien connues des constructeurs de ponts métalliques, établissent qu'une poutre soumise à une répétition d'efforts, même faibles, finit pas céder sous une charge à laquelle elle aurait facilement résisté au début. Si les efforts répétés sont de sens contraire, c'est-à-dire si la fatigue est plus forte, la charge sous laquelle la pièce se rompra finalement est plus faible encore. Le métal est exténué et l'on a vu, ici encore, une influence de vibrations prolongées sur la structure moléculaire. Bien des circonstances usuelles nous avaient déjà fait croire que le métal ressent la fatigue d'un effort trop soutenu et qu'il éprouve, comme les êtres, le besoin du repos réparateur. On connaît bien l'exemple du rasoir qui, de temps à autre, veut l'inaction pour reprendre son tranchant. Lord Kelvin a signalé que les fils métalliques soumis, dans des usines, à des vibrations répétées, se comportent, après une période de repos, le lundi par exemple, d'une façon différente de celle qui correspond à la fin de la semaine. Des statistiques prouvent de même que les organes des machines se brisent, dans les ateliers, plus souvent au bout de la semaine qu'au commencement. Georges Bohn, qui paraît plutôt un adversaire de

l'extension de la physiologie au règne minéral, reconnaît que : « certains phénomènes moléculaires sont communs à la matière vivante et à la matière non vivante. Ainsi les métaux seraient susceptibles d'éprouver de la fatigue » (1).

La communauté de beaucoup de phénomènes n'est plus contestable depuis les curieux résultats des expériences de Bose sur le tact électrique des métaux.

Bose a constaté que le pédoncule d'une feuille et un bout de fil d'étain ou de platine présentent la réaction électrique tout comme le nerf. A la longue, le fil métallique se fatigue, — « c'est là le fait le plus troublant concernant la vie des minéraux », dit Georges Bohn.

J.-C. Bose (2) a reconnu dans le métal ce caractère de la vie : la capacité de répondre à une excitation extérieure, — c'est-à-dire, la sensibilité. Il constate, dans un muscle et dans une barre d'étain, les mêmes conditions de fatigue par suite de la répétition d'un effort; les diagrammes fournis par le galvanomètre sont, dans les deux cas, de même allure. Après un certain temps de repos, les signes de fatigue disparaissent de part et d'autre. L'effort répété irrite ou excite la matière et produit un trouble de l'arrangement moléculaire normal; par le repos, l'équilibre se rétablit entre les molécules remises en ordre régulier.

L'effet contraire, le non-usage d'un muscle, amène, après un certain temps, une atrophie, une torpeur; il ne reprend sa vigueur que peu à peu, et péniblement au début. Les expériences de Bose établissent les mêmes conditions dans une barre de platine et, chose bien curieuse, c'est à peu près la même quantité de répétitions d'efforts qu'il a fallu, de part et d'autre, pour retrouver la résistance première.

Un grand froid réduit la sensibilité animale; le même fait a été constaté pour différents métaux qui ont témoigné d'un maximum de sensibilité par l'élévation de leur température.

Les stimulants et les narcotiques exercent des actions qui varient suivant les métaux. Le chloroforme et l'opium, le bromure de potas-

---

(1) Georges Bohn, « La vie des minéraux », *La Science au XXe siècle*, 15 avril 1907.

(2) Jagadis Chunder Bose, *Responses in the living and non-living*, 1902.

sium ont, sur certains métaux, des effets analogues à ceux qu'ils produisent sur l'animal; c'est-à-dire qu'en variant la dose, on obtient des effets qui peuvent être opposés. On a pu ainsi établir des « caractères » dans la famille métallique, — et l'étain, notamment, est traité d'être calme et flegmatique.

L'expérimentateur a réussi, enfin, à enlever à ses « sujets » la sensibilité, c'est-à-dire à les anesthésier, les rendant entièrement inertes. Puis encore, le métal a été empoisonné, tué par l'acide oxalique. Mais, si, avant la fin de l'expérience, on administre un puissant antidote, une contre-poison, le métal graduellement se remet et se revivifie. Quand le remède est appliqué trop tard, il demeure sans effet : ce métal est tué. Ces expériences pratiquées sur différents métaux et avec divers poisons ont toujours été concluantes.

Un autre expérimentateur (1), constatant le manque de précision dans notre connaissance des métaux et des alliages, écrit : « Il est bien des problèmes dont l'étude approfondie n'est qu'entamée. L'un de ceux-là est la connaissance des « maladies » que les métaux contractent durant leur usage et qui amoindrissent leur résistance : la plus importante de ces maladies est la corrosion. »

Ce qui est bien particulier, c'est que, après la lecture du très curieux livre de Bose, on se demande si le travail est métallurgique ou biologique?... De pareilles constatations créent un contact réel entre ces deux sciences qui paraissent étrangères, et cela autorise bien, pour l'avenir, la supposition d'une esquisse de biologie métallique.

Et probablement, quand des expériences plus minutieuses encore (2) préciseront la nervosité et l'excitabilité, c'est-à-dire un caractère, pour ne pas dire une individualité, dans le métal, des

---

(1) G. K. Burgess, « Quelques problèmes de physique métallique », *Revue de Métallurgie*, juillet-août 1919, n° 4, p. 262.

(2) Comme témoignage des expériences poursuivies à ce sujet, nous citerons les constatations faites sur le changement d'élasticité d'un fil de cuivre par l'action du courant et du chauffage externe (*The Physical Review*, n° 6, décembre 1913, New York). Ces expériences ont été résumées dans *Le Mois scientifique et industriel* de mai 1914, p. 117.

Nous rappellerons surtout les expériences si précises de Gustave Le Bon prouvant l'extrême sensibilité de l'aluminium, du magnésium et du mercure. (Voir *L'évolution de la matière*, p. 259.)

explications très plausibles surgiront en ce qui concerne, par exemple, le don de conductibilité.

Nous savons que la matière se dresse, s'accoutume à certains travaux, lentement mais régulièrement imposés; ce sont des faits d'adaptation. On connaît l'exemple du verre qui, soumis à une force extérieure faible et continue, fléchit. Certains physiciens, déjà, n'ont pas craint d'employer le mot de « mémoire » à l'endroit du métal, — et qu'est-ce que l'hystérésis, sinon la mémoire d'un fer qui a subi l'action du magnétisme? Un fil soumis à une série d'efforts de torsion présente, à la longue, des résistances toutes différentes de celles que l'on constate avec un fil neuf, c'est-à-dire inexpérimenté. « Un fil tordu ou étiré, écrit Boltzmann, se souvient un certain temps des déformations subies; ce souvenir se perd, s'efface, suivant une certaine fonction du temps. » Et Dastre (1) ajoute : « Voici donc que dans un problème d'équilibre statique s'introduit un facteur inattendu, le temps. »

Or, le temps, grand facteur du développement vital, n'avait jamais été considéré dans les problèmes qui concernent l'état ou les propriétés de la matière. Nous devons ainsi demeurer convaincus de ce fait, désormais essentiel : « Les propriétés des corps dépendent, à chaque instant, de toutes les modifications antérieures » — comme l'assure H. Bouasse. C'est l'idée de transformations successives et déterminantes, et presque un principe d'évolution qui surgit dans le domaine métallique.

*
* *

L'exposé qui précède nous oblige à admettre une véritable sensibilité de la matière-métal. Il faut faire partager au métal cette « propriété par laquelle l'homme et les animaux perçoivent les impressions soit faites par les objets du dehors, soit produites à l'intérieur ». Cette définition s'applique exactement à la sensibilité maintenant reconnue dans les constitutions métalliques.

Des philosophes, comme E. Boirac, reconnaissant que le terme de sensibilité peut s'appliquer à des objets inorganiques, présentent

(1) A. Dastre, *La vie et la mort. Evolution et mutabilité de la matière*, p. 257.

cette définition : la propriété ou la faculté qu'ont certaines choses ou certains êtres de répondre par des modifications immédiates de leur état propre aux actions exercées sur eux par d'autres choses ou d'autres êtres, — et Boirac (1) ajoute : « On pourrait distinguer d'abord une sensibilité inorganique ou matérielle, puis une sensibilité organique ou vitale et enfin, une sensibilité psychologique ou consciente. » Ici encore, nous trouvons l'application de la thèse du psychologue aux réactions que nous avons rappelées. Or, quand on adopte ce terme de sensibilité, on doit concevoir l'exercice de sens. La sensibilité que nous attribuons à la matière est le sentiment du choc, de la compression, d'un serrage dû, soit à la contraction par refroidissement, soit à un travail mécanique. L'impression correspond pour nous au toucher qui, d'après les physiologistes, constitue notre sens élémentaire, celui dont tous les autres dérivent. Boirac, d'accord avec tous les philosophes depuis Aristote, nous dit également : « Le toucher est, sans contredit, le sens fondamental, le plus général et en quelque sorte le plus ancien des sens, celui dont dériveraient tous les autres : le goût, par exemple, serait le toucher particulier de la langue et du palais. »

Le toucher affecte, chez tous les êtres, le côté passif et réceptif de leur nature, et ce sens est reconnu plus voisin de l'instinct que de l'intelligence. Le choc est bien la sensation élémentaire, celle que toute vie doit ressentir. Ce sens et ses réactions dans le métal paraît s'exercer de la même façon et dans le même but que chez les êtres organisés; il régit de la sorte l'activité intestine reconnue à l'intérieur des corps bruts. « Cette activité, dit Dastre (2), est, comme celle des animaux, une riposte à une intervention étrangère, et cette riposte, encore comme celle des animaux, est adaptée à la défense et à la conservation de l'être brut. »

Voilà bien une esquisse de vie fort rudimentaire, mais de vie indéniable, s'agitant au sein de la matière et mue par les mêmes intentions, vagues ou limitées, que nous voyons développées et perfectionnées considérablement chez l'animal dans des conditions de milieu très différentes. Mais il est devenu impossible de ne pas concevoir une

(1) E. Boirac, « La sensibilité », *Grande Encyclopédie*.
(2) A. Dastre, *op. cit.*, p. 269.

vie matérielle, l'existence muette, passive et enfermée de l'être-métal. Cet être connaît le contact produisant une impression, — impression dans le sens psychique et physique ou matériel, — et il ressent cette impression et tente de réagir. Il subit, dans la proportion qui lui revient, la loi d'adaptation. On peut dire de lui ce qui semble un caractère essentiel de l'existence : « De toutes parts, qu'il s'agisse de l'homme ou de l'être inférieur, nous trouvons un rapport si étroit entre l'être et les conditions de l'être, qu'il est impossible de ne pas conclure à une adaptation (1). » Dastre le constate sans hésitation (2) : « Les corps bruts ne sont pas plus immuables que les corps vivants. Ils sont, les uns et les autres, sous la dépendance du milieu qui les entoure : et ils en dépendent de la même façon. »

Un jour probablement, des expériences plus attentives, des constatations plus détaillées montreront dans la matière l'éveil premier, l'essai informe et la plus élémentaire manifestation de la vie. L'étude de l'existence métallique livrera les véritables origines de l'évolution. La sensibilité, — source de toutes les passions, d'après J.-J. Rousseau, — est antérieure à l'intelligence, mais la prépare dans l'évolution physiologique. *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.* Le métal possède cette approximation de sens, — et il ne serait pas surprenant de retrouver dans les travaux de Bose la formule de Fechner : la sensation est le logarithme de l'excitation.

Les philosophes de la métallurgie parviendront à appliquer à nos serviteurs métalliques la définition biologique donnée par Le Dantec : être, c'est lutter, vivre, c'est vaincre.

* * *

Un examen attentif, — et c'est là notre première conclusion, — affirme que les diverses actions par lesquelles se traduit la vie, se retrouvent en équivalents plus ou moins frustes dans la matière inerte; l'activité vitale est contenue en germe dans l'activité moléculaire des corps bruts; l'instinct, qui est l'impulsion élémentaire, est un développement de l'affinité, qui est l'impulsion élémentaire de la combinaison inorganique.

---

(1) Charles Richet.

(2) A. Dastre, *op. cit.*, p. 270.

L'impulsion correspond, pourrait-on dire, à une sensation brute. « Les instincts, écrit Maigre (1), se présentent comme des séries de combinaisons motrices déclenchées par une impression sur les sens. » Un même mécanisme paraît agir dans les transformations et combinaisons reconnues au sein des alliages métalliques. Il y a là, effectivement, les réactions d'impressions produites sur la sensation brute. Taine avait peut-être une intuition du fait quand il déclarait (2) : « La sensation considérée du dehors et par ce moyen indirect qu'on appelle la perception extérieure, se réduit à un groupe de mouvements moléculaires. » Et l'auteur de la *Philosophie de l'art* reconnaissait que cette impulsion réagissante doit être le point de départ de notre sensibilité : « L'impulsion est l'événement élémentaire dont les composés forment les émotions et la volonté, de même que la sensation est l'événement élémentaire dont les composés forment les idées et la connaissance (3). »

Bien des spécialistes, depuis, ont affirmé, plus explicitement encore, ce point de départ de l'instinct et l'évolution de sa manifestation primaire. Edmond Perrier expose la gradation d'une manière précise quand il dit (4) : « L'éducation, l'imitation, l'habitude semblent être les facteurs du développement des instincts. Les instincts les plus simples se confondent peu à peu avec les actes purement réflexes qui ont été vraisemblablement aussi les éléments primitifs de l'intelligence... Les insectes, à qui leur courte vie ne permet ni d'observer, ni d'imiter, possèdent de merveilleux instincts... Par l'instinct, simplement, certains animaux ont parfaitement saisi les relations des causes avec les effets. En cela, ils se montrent véritablement intelligents... L'instinct serait la faculté de faire sans le vouloir, sans y penser, sans même le savoir, tout ce qui doit être fait dans des conditions données pour arriver sans détours à un but déterminé. »

Si, prenant la série ascendante, on remonte vers l'origine, plus loin que l'acte purement réflexe, on rencontre l'affinité, dont les éléments se reproduisent dans l'instinct qui, lui aussi, se développe ou se com-

(1) Maigre, *La nature et la genèse des instincts*, p. 231.

(2) H. Taine, *De l'Intelligence*; préface, note, p. 7.

(3) H. Taine, *op. cit.*, p. 7.

(4) Edmond Perrier, « L'Instinct », *Bulletin de l'Institut psychologique international*, décembre 1901.

plique, car tout progrès dans la nature est une complication par division et différenciation. L'instinct qui, suivant les transformistes, est une habitude inconsciente de sa fin, se modifie par la réflexion pour devenir intelligent, quand il a pris conscience de son but et reconnu ses moyens. Voltaire déjà, qui voulait que l'instinct fût la raison des bêtes (1), assurait que : « Tout sentiment est instinct ; une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct (2). »

Comme dans toute évolution, on a pu suivre une chaîne rattachant les phénomènes de la pensée et de la volonté. Pourquoi s'arrêter à un point déterminé et ne pas rechercher avant le réflexe le chaînon antécédent qui doit être, dans notre opinion, l'affinité chimique? Et logiquement alors, avec l'autorité des observations que nous avons rappelées, on devra reconnaître, sous une forme latente ou contrainte, la sensibilité et même la conscience chez les corps minéraux. On découvrira, dans l'agissement des forces de la matière brute, et surtout dans l'affinité chimique, le rudiment infime des tendances développées dans le fonctionnement des êtres vivants. On admettra que l'instinct est la résultante de l'éducation de l'affinité, quand la matière s'organise.

Dans l'état présent de nos recherches, nous pouvons, d'autre façon, concevoir une possible parenté originelle entre les deux phénomènes. Après les expériences si importantes du docteur Gustave Le Bon, il n'est pas interdit de penser que l'affinité comme l'instinct ont tous deux leur cause dans des manifestations électriques.

Comme l'avaient prévu Davy et Faraday, l'électricité est devenue pour la physico-chimie le facteur essentiel des propriétés des corps. L'activité chimique est la conséquence de la proportion des ions. L'aptitude des atomes à s'unir à un nombre plus ou moins grand d'autres atomes de divers corps, dépendrait de leur capacité de saturation électrique. La théorie des électrons, due à Helmholz et si soigneusement développée par Lorenz, explique, elle aussi, les compositions et décompositions chimiques par l'aptitude des atomes à acquérir ou à perdre des électrons.

Le docteur Le Bon, qui a si ingénieusement étudié et révélé le rôle

---

(1) Voltaire, *Dialogue XXV*.

(2) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*.

de l'électricité dans la dissociation des corps simples, affirme la transformation de la matière en électricité, et dans son ouvrage sur l'*Evolution des forces* (1), admet : « que toutes les forces chimiques auraient une origine électrique; l'affinité ne reconnaîtrait pas d'autre cause ».

L'éminent physicien ajoute (2) : « Ce qui frappe aussi dans cette étude, ce sont les énergies colossales contenues dans d'infimes particules de matière. Ces énergies jouent peut-être un rôle prépondérant dans les phénomènes biologiques. Nous l'entrevoyons déjà par l'importance du rôle de substances comme les toxines, les diastases, les corps colloïdaux, qui ne renferment que des traces impondérables de matière, mais, sans doute, sous une forme où peuvent se libérer les énergies. Nous sommes en présence d'un monde nouveau de phénomènes, dont l'étude approfondie modifiera toutes nos conceptions actuelles de l'univers. »

Ce que nous constatons à propos de l'instinct et de l'intelligence nous autorise enfin à penser que c'est dans la matière brute que l'on reconnaîtra l'instinct le plus absolu, le plus autoritaire, donc le plus expressif, puisque la réflexion, c'est-à-dire la prévoyance, parvient à contenir l'instinct.

* * *

Les nombreuses et très diverses constatations acquises à présent ne nous permettent plus d'admettre ce rudimentaire mécanisme de l'instinct affirmé par Littré quand il déclarait : « L'instinct appartient à l'ordre des phénomènes réflexes et les actes auxquels il donne lieu ne sont que des actes automatiques ». Les faits certains ont montré l'énorme importance physiologique du problème et nous laissent dès à présent croire que l'instinct est un perfectionnement évolutif de l'affinité.

Gustave Le Bon, dans une étude sur ce sujet (3), a montré que les instincts se transforment suivant les circonstances rencontrées et par

---

(1) Page 106.

(2) Page 127.

(3) Gustave Le Bon, « Les mystères de l'instinct », *La Revue*, février 1914, p. 307.

conséquent admettent un raisonnement moteur. Les instincts forment le fond de notre vie mentale, et l'auteur conclut (1) : « Les forces qui régissent la vie cellulaire et la vie inconsciente sont de la même famille. C'est dans l'étude de la vie inconsciente qu'une intelligence plus évoluée que la nôtre découvrira peut-être un jour l'explication des mystères de la vie. En nous bornant aux simples constatations révélées par l'observation, nous dirons qu'il existe trois formes de la vie inconsciente :

« 1° L'inconscient organique régissant toutes les fonctions de la vie: circulation, respiration, etc.;

« 2° L'inconscient affectif où s'élaborent nos sentiments, nos passions et tous les actes de la vie instinctive;

« 3° L'inconscient intellectuel qui emmagasine les acquisitions effectuées par notre activité consciente. L'éducation est l'art de faire passer le conscient dans l'inconscient. Les différences entre les hommes résultent surtout de la façon dont l'hérédité ou l'éducation a formé leur inconscient. Relativement au monde de l'activité, le cycle de la vie inconsciente est immense. La raison le domine quelquefois, mais c'est lui le plus souvent qui domine la raison. La plupart de nos actes sont dirigés par l'inconscient. Il fut toujours notre vrai guide. Sans lui, l'humanité n'aurait pas eu d'histoire. »

D'autre part, nous ne pouvons plus repousser toute ressemblance ou assimilation entre un objet inanimé et un être vivant. L'acquisition de la forme spécifique s'impose aux minéraux comme aux animaux. Cette invariabilité de la forme, — manifestation de forces morphogéniques, — exprime le travail d'une vie très inférieure, rudimentaire, dans l'apparente immobilité du cristal. Et nous devons retrouver là l'expression d'une des grandes lois générales de la nature: la continuité.

« La matière passe sans cesse par des formes de vie différentes, s'élevant progressivement du minéral à l'animal supérieur (2). »

Bien des savants encore retrouvent cette filiation ou continuité de la vie. Léon Dumas (3) écrit : « Entre l'énergie minérale des sols

(1) Page 315.

(2) *L'évolution des forces*, p. 317.

(3) Léon Dumas, *La nature et la vie sociale au point de vue énergétique*. Mayolez et Audiarte, éditeurs, Bruxelles, 1908, p. 79.

végétables et l'énergie vitale de l'organisme, il n'y a qu'une question de degrés. L'énergie externe est ressentie par le minéral aussi bien que par le minéral organisé et la sensation est en rapport avec la susceptibilité énergétique de la matière. Le minéral brut obéit aux sensations d'attraction, de son, de chaleur, de lumière et aux emmagasinements magnétique et électrique, dans la mesure de sa mobilité moléculaire; il a sa sensibilité, une sensibilité supérieure serait pour lui sans objet et sans effet. »

De nombreuses et diverses corrélations, affirmées et contrôlées, rapprochent ainsi le monde organique du monde inorganique et nous voyons s'évanouir la délimitation, jadis si formelle, entre le règne minéral et les règnes vivants. « Pour la science mieux informée, déclare Dastre (1), la matière brute n'est plus tout entière d'un côté et les êtres vivants de l'autre. Des savants prononcent délibérément ces mots de « vie de la matière », qui semblent au commun des hommes un contre-sens. Ils découvrent dans certaines classes des corps minéraux presque tous les attributs de la vie. Ils retrouvent dans d'autres des signes plus lointains, mais encore reconnaissables, d'une parenté indéniable. »

Sans étonnement, aujourd'hui, nous apercevons dans la matière des propriétés qui jadis paraissaient l'attribut ou la caractéristique des êtres vivants. Et le fait, à la réflexion, est entièrement logique : la nature, qui ne varie pas ses procédés, construit tout, — du minéral jusqu'à l'homme, — avec des matériaux semblables qui doivent, par conséquent, être doués de propriétés communes.

On s'explique donc facilement que, suivant des expériences récentes, certaines espèces métalliques peuvent être modifiées au point de perdre leur caractère et leurs propriétés originaires. On est parvenu même, — comme pour les colloïdaux, — à les rapprocher davantage des substances organisées que des métaux.

Cela prouve bien que la matière est d'une mobilité grande et continue; cela prouve surtout la sensibilité inconsciente dont cette matière est douée. « La substance la plus rigide et la moins sensible en apparence est, au contraire, d'une sensibilité invraisemblable (2). »

---

(1) A. Dastre, *op. cit.*, p. 229.
(2) *L'Evolution de la matière*, p. 232.

Les constituants de la matière sont en mouvements constants : une barre d'acier aussi bien qu'une chaîne de montagnes n'ont qu'une immobilité apparente. Tout assemblage d'atomes subit, d'une façon incessante, les variations du milieu et modifie constamment ses équilibres moléculaires pour s'adapter à ces variations de milieu. La nature ne connaît pas le repos, — même dans ce que nous appelons la mort. Et c'est après de pareilles constatations que Gustave Le Bon a pu affirmer, au point de vue spécial qui nous occupe : « La cohésion et l'affinité sont des manifestations de l'énergie intra-atomique (1). »

En définitive, l'immobilité, le repos ne sont que de fausses apparences, de traditionnelles illusions trompant notre faiblesse d'observation. Les foules moléculaires s'agitent partout autour de nous comme en nous-même. Notre planète, le corps minéral souverain, a, elle aussi, une existence, une vie faite de transformations. Le sort des astres, « qui n'ont pas toujours existé », comme le déclarait Faye, est notre sort commun et impitoyable. La vie planétaire se répartit en tous ses éléments et constituants, — et il n'y a qu'un règne, celui de la matière animée, connaissant, à des degrés très différents d'éducation, la morphologie dynamique par l'action bio-énergétique. L'être-métal a sa place dans l'immensité du phénomène. Il est *instar omnium*, ayant son rang dans cette famille, parmi les membres infimes, par le fait d'un développement simplement ébauché. Mais nous reconnaissons en lui, engourdis, confus et frustes, les ferments premiers de notre existence.

Des critiques ironiques et des oppositions offensées ont répondu autrefois aux botanistes parlant de physiologie végétale et accordant aux plantes une parenté avec les animaux et une part dans la biologie. Un même spiritualisme prétentieux repousse le rapprochement nouveau. Nous sommes présomptueux, écrivions-nous un jour, nous vantant d'origines spéciales et surnaturelles. En réalité, dans l'évolution animale, nous avons « réussi », comme disent les gens d'affaires. Nous avons fait fortune parmi les autres animaux. Et nous sommes des parvenus, — car l'homme est un être moralement enrichi et reniant ses ascendants. Animaux, plantes et minéraux ne sont pas des étrangers; tous, à leur degré respectif de perfectionnement, appar-

(1) *L'Evolution de la matière*, p. 223.

tiennent à la vaste famille planétaire. Des connexions solides ont rattaché la physico-chimie et la biologie; des chimistes comme Bredig ont parlé de « ferments inorganiques »; Ernest Solvay, admettant l'action de « l'oxydation vivante » (1), a montré la « vie » d'un globule de rouille de fer (2) et conclut : « entre l'organique et l'inorganique les dernières barrières sont tombées » (3).

Le Dantec, convaincu que la vie est le résultat d'un ensemble de phénomènes concomitants, qui sont tous du domaine de la physique et de la chimie, a éloquemment reconnu « la prodigieuse unité du mécanisme vital ».

Souvent, on nous a parlé de « l'âme des choses », sorte de personnification symbolique ou allégorique des objets sensibilisés; l'idée poétique fut une intuition et ceux qui ne croient pas à une âme tressaillante, à ce phlogistique animal, trouveront un sens matériel à cette sensibilité et à cette conscience minérale. Telle serait une interprétation positive de l'animisme universel de Renan (4) : retrouver dans le minéral l'association pour la vie par cette action unanime dont la continuité provoque l'évolution.

Le principe de continuité qui s'est développé et étendu depuis Leibniz nous assure que la vie est partout, que tous les phénomènes naturels se rattachent les uns aux autres et que l'origine de l'être organisé doit être cherchée dans le domaine dit inorganique.

Enfin, l'esprit philosophique imaginera, dans l'étendue de pareille conception, une liaison entre le conscient et l'inconscient, en reconnaissant la vie rudimentaire de la matière, l'existence inférieure et primaire des molécules, — existence qui « se manifeste par des attractions et des répulsions, par des mouvements en réponse à des actions extérieures, par des changements d'état et d'équilibre, par les modes suivant lesquels ces éléments se groupent conformément à des

---

(1) Ernest Solvay, *Organisation et self-organisation de la réaction chimique*, p. 8.

(2) Ernest Solvay, *Oxydation, catalyse et odogenèse : leur rôle dans les réactions biogéniques*, p. 13.

(3) *Idem*, p. 11.

(4) Ernest Renan, *Dialogues et fragments philosophiques*. Troisième dialogue : *Rêves*, p. 127 : « La possibilité d'un état où, dans l'infinité de l'espace, tout vive. »

types définis de structure et grâce auxquels ils réalisent des espèces chimiques différentes » (1).

La philosophie et la science se trouveront d'accord devant le spectacle prodigieux de la nature, où tout tressaille et s'agite dans l'unité de la vie universelle. « Si le merveilleux de la fiction a pu jusqu'ici sembler nécessaire à la poésie, le merveilleux de la nature, quand il sera dévoilé dans toute sa splendeur, constituera une poésie mille fois plus sublime, une poésie qui sera la réalité même, qui sera à la fois science et philosophie (2). »

---

(1) A. Dastre, *op. cit.*

(2) Ernest Renan, *L'avenir de la science*, p. 96.

Pausanias à Thèbes

et les fouilles de Ant. Kéramopoullos.

(Pl. I.)

PAR

H. PHILIPPART,

Docteur en Philosophie et Lettres.

La question de la véracité de Pausanias partage encore les archéologues en deux camps (1) : les uns lui accordent leur confiance, d'autres suivent Wilamowitz (2) et déclarent avec H. Lechat (3) que Pausanias n'est qu'une « bête », avec A. Kalkmann (4) et C. Robert (5) qu'il n'est qu'un sophiste, ou avec M. Holleaux (6) qu'il « n'a visité Thèbes que dans les livres ».

Au lieu de généraliser hâtivement et d'accuser violemment le Périégète de mensonge ou de sottise chaque fois qu'on croit le prendre en défaut, il vaudrait mieux multiplier les rapprochements détaillés entre son œuvre et les fouilles. Au Pirée et à Athènes (7), à Olympie (8), à

---

(1) Publications relatives à Pausanias (1910-1915) : Karl Münscher, *Jahresbericht*, CLXX, 1915, p. 103-111.

(2) *Die Thukydideslegende*, *Hermes*, 1877, p. 344 sq.

(3) *Au Musée de l'Acropole d'Athènes* (Lyon, 1903), p. 419.

(4) *Pausanias der Perieget, Untersuchungen über seine Schriftstellerei und seine Quellen*, Berlin, 1886.

(5) *Pausanias als Schriftsteller*, Berlin, 1909. Cf. E. Petersen, *Pausanias der Perieget*, *Rhein. Mus.*, 1909, p. 481-538, et Giorgio Pasquali, *Die schriftstellerische Form des Pausanias*, *Hermes*, 1913, p. 161-223.

(6) Ἀπόλλων Σπόδιος, *Mélanges Weil* (Paris, 1898), p. 206.

(7) Wilhelm Gurlitt, *Ueber Pausanias Untersuchungen* (Graz, 1890), p. vi.

(8) *Ibid.*, Cf. G. Perrot, *Hist. de l'art dans l'ant.*, t. VI (Paris, 1894), p. 390, et A. Trendelenburg, *Pausanias in Olympia* (Berlin, 1914), p. 102. Gurlitt et Trendelenburg ont réfuté G. Hirschfeld, *Pausanias und die Inschriften von Olympia*, *Arch. Zeit.*, 1882, p. 97-125.

Delphes (1), à Tégée (2), à Lycosoura (3), à Mégalopolis (4), par exemple, les découvertes ont confirmé la plupart des indications fournies par Pausanias; l'histoire de la sculpture lui doit beaucoup d'identifications importantes, comme celle du pancratiaste Arrachion à Phigalie (5), et une nouvelle inscription d'Ephèse vient de lui donner raison en mentionnant le Carthaginois Boèthos (6).

C'est pourquoi il m'a semblé utile de contrôler à Thèbes le texte de Pausanias à la lumière des documents récents, pour savoir si l'auteur s'y était réellement rendu comme il l'affirme explicitement à plusieurs reprises (7).

J'ai parcouru la ville et ses environs le texte en main, j'ai visité les fouilles de M. Kéramopoullos en compagnie du savant éphore : mon esquisse topographique repose donc à la fois sur le IXe livre de la Périégèse tel qu'il a été établi et commenté par L. Dindorf (8), Frazer (9), Hitzig et Blümmer (10), et sur l'exposé que M. Kéramopoullos a fait de ses recherches et de celles de ses prédécesseurs dans le *Bulletin archéologique* d'Athènes (11).

---

(1) Rizzo, *Storia dell' arte greca*, fasc. 1-3 (Turin, 1913), p. 23. Cf. Fr. Poulsen, *Delphi*, (Londres, 1920), passim, et Em. Bourguet, *Rev. ét. gr.*, 1920, p. XLV, 1921, p. LXXIV.

(2) M. Collignon, *Hist. de la sculpt. gr.*, t. II (Paris, 1897), p. 235. Cf. A. Bauer, *Rev. historique*, 1884, p. 377, et Ch. Dugas, *Bull. corr. hell.*, 1922, p. 340.

(3) P. Cavvadias, *Fouilles de Lycosoura*, t. I, Athènes, 1893.

(4) Fr. Koepp, *Archäologie*, t. III (Berlin, 1920), p. 19. Voir aussi : *Bull. corr. hell.*, 1921, p. 297, n. 1 et 4 (Asiné).

(5) W. W. Hyde, *The oldest dated victor statue*, *Am. journ. of arch.*, 1914, p. 156-164, fig. 1.

(6) A. De Ridder, *Boèthos*, *Rev. ét. gr.*, 1914, p. 302. Cf. *Mon. Piot*, XVII, 1909, p. 45 et n. 2 (bronze de Mahdia).

(7) 4, 32, 5 (ἤκουσα ἐν Θήβαις); 9, 10, 4 (ἐώρων αὐτόθι, cf. Pind., *Pyth.*, 11, 7 : 23, 5 (εὕρισκον).

(8) *Pausaniae descriptio Graeciae*, Paris, 1882.

(9) *Pausanias's description of Greece*, t. I et V, Londres, 1898. Je n'ai pas vu la nouvelle édition (New York, 1913).

(10) *Pausaniae Graeciae descriptio*, t. III, 1, Leipzig, 1907.

(11) Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον, 1917, 1918. Les pages de Θηβαικά (1917) que je résume sont les suivantes : 259-277 (Γενικὴ κατάστασις ἐπὶ Παυσανίου), 312-434 (Κατάστασις λεπτομερὴς κατὰ τὸν Παυσανίαν), 454-463 (Καδμεία καὶ Θῆβαι κατ' Εὐριπίδην. Cf. Ἀρχ. Ἐφημ., 1918, p. 60 sq. : Θηβαϊκὰ Εὐριπίδεια), 464-478 (Αἱ ἑπτὰ πύλαι τῆς Καδμείας). M. Kéramopoullos a bien voulu se donner la peine de lire mon manuscrit et m'autoriser à reproduire son plan de Thèbes (I, V, p. 145). Je l'en remercie sincèrement.

Pausanias va de Platées (1) à Thèbes en passant par Potnies (2), village actuel de Τάχυ. Après être sorti de Potnies, il signale à droite l'*Amphiareion*, endroit où Amphiaraos aurait disparu dans la terre (3). C'est le lieu que Strabon (VIII, p. 404) appelle Cnopia.

Deux détails : περίβολος οὐ μέγας et κίονες. Dans une vigne située à l'angle formé par la nouvelle route carrossable d'Athènes et l'ὁδὸς εἰς Τάχυ β', vigne où l'on avait déjà trouvé des figurines et du bronze, M. Kéramopoullos a découvert entre autres :

1. Sur une longueur de 2 mètres un τεῖχος οὐ μέγα isodome ;
2. Un fragment de *colonne* cannelée ;
3. De nombreux *tessons*, dont trois mycéniens, ce qui fait remonter le culte aux temps mythiques.

Sur la route de Τάχυ, tout près des fouilles, se trouve une *fontaine* qui devait être un élément important de l'*Amphiareion*, comme de tous les oracles.

Nous savons par Strabon que l'oracle a été transporté à Oropos à la fin du ve siècle (Frazer, V, p. 31 : entre 431, Hdt., VIII, 134, et 414, Ar., *Amphiaraos*) : or M. Kéramopoullos n'a trouvé à l'endroit indiqué par Pausanias aucun fragment postérieur au ve siècle.

Pausanias suit l'εἰς Τάχυ β' jusqu'à l'ancienne route d'Athènes, continue sur celle-ci, en laissant l'Isménion à droite et l'Hérakleion à gauche, et arrive en face des portes d'Electre (4).

Ici se pose une question : il s'agit de savoir si cette porte et les six autres appartiennent à l'enceinte de la Cadmée ou à l'enceinte de la ville basse.

L'indication de Pausanias est très claire : la ville basse est déserte, les Thébains n'occupent que la Cadmée et l'appellent *Thèbes* (5) ; en venant de Platées, on entre dans *Thèbes* par la porte d'Electre ; donc

---

(1) 9, 4, 4 : ἐκ Πλαταιάς δὲ ἰοῦσιν ἐς Θήβας... πρὶν δὴ ἡ διαβῆναι τὸν Ἀσωπὸν...

(2) 9, 8, 1 : διαβεβηκότι δὲ ἤδη τὸν Ἀσωπὸν καὶ τῆς πόλεως δέκα μάλιστα ἀφεστηκότι σταδίους Ποτνιῶν ἐστιν ἐρείπια.

(3) 9, 8, 3 : ἐκ δὲ τῶν Ποτνιῶν ἰοῦσιν ἐς Θήβας ἐστιν ἐν δεξιᾷ περίβολος τῆς ὁδοῦ οὐ μέγας καὶ κίονες ἐν αὐτῷ.

(4) 9, 8, 7 : ἐρχομένῳ δὲ ἐκ Πλαταιῶν ἔσοδος ἐς τὰς Θήβας κατὰ πύλας ἐστὶν Ἠλέκτρας.

(5) 9, 7, 6 : ἡ μὲν κάτω πόλις πᾶσα ἔρημος... τὴν δὲ ἀκρόπολιν οἰκοῦσι Θήβας καὶ οὐ Καδμείαν καλουμένην.

l'ἀρχαῖον τεῖχος dans lequel s'ouvrent les sept portes (1), c'est le mur de la Cadmée, de même que l'ἀρχαῖος περίβολος reconstruit par Cassandre, en 316.

Il reste à prouver que Pausanias ne se trompe pas quand il dit : Θηβαίοις δὲ ἐπὶ μὲν Κασσάνδρου πᾶς ὁ ἀρχαῖος περίβολος ἀνῳκίσθη (9, 7, 4).

Les fouilles ont établi que l'enceinte de la ville basse était en briques sur soubassements de pierre et qu'elle n'avait jamais été reconstruite après avoir été détruite par Alexandre (2). D'ailleurs Strabon (3) s'accorde avec Pausanias pour attester qu'à son époque la grande ville de Thèbes est en ruines.

D'autre part les fouilles de M. Kéramopoullos ont découvert, à côté des restes cyclopéens des temps mythiques, des assises isodomes certainement destinées à remplacer les murs cyclopéens et datant de la fin du IVe siècle : par exemple dans l'enceinte du musée ou à la porte d'Electre. Les tessons les plus récents trouvés à cet endroit sont aussi de la fin du IVe siècle. De plus, Diodore (4) écrit, comme Pausanias, que Cassandre a relevé les murs de Thèbes.

On peut même préciser la date de la destruction de la Cadmée. D'après Arrien ce n'est pas Alexandre qui en fut l'auteur, puisqu'il plaça dans la citadelle une garnison qui y resta jusqu'en 319 (5) : les remparts de l'acropole ont été détruits entre 319 et 316, très probablement par les Béotiens qui avaient continué à habiter la contrée et qui étaient les ennemis des Thébains.

Pausanias (9, 8, 4-5) cite le nom des sept portes qui s'ouvraient dans l'enceinte de la Cadmée : aujourd'hui encore la ville a sept issues et il ne faut pas voir dans cette identité l'effet du hasard, mais plutôt la persistance des mêmes nécessités. A la porte d'Electre, dont M. Kéramopoullos a dégagé les deux grosses tours, le chemin actuel passe exactement au même endroit que l'ancien.

---

(1) 9, 8, 4 : Θηβαίοις δὲ ἐν τῷ περιβόλῳ τοῦ ἀρχαίου τείχους ἑπτὰ ἀριθμὸν ἦσαν πύλαι.

(2) Arrien, I, 9, 9.

(3) 9, 4, 10.

(4) 19, 54.

(5) Diodore 18, 56.

On peut très facilement déterminer la situation de chacune des sept portes, en établissant le tableau de concordance suivant :

Eschyle (*Sept*).	Pausanias.	Euripide (*Phén.*).	Stace.
1 = (1)	Ἠλέκτραι	=	=
5. =	Προιτίδες	=	=
6. =	Νήισται	=	=
7. =	Ὁμολωΐδες	=	=
2. Βορραῖαι	Ὠγύγιαι	=	=
3. Ἕβδομαι	Κρηναῖαι	—	Dircaea culmina
4. =	Ὕψισται / Ὀγκαῖαι	Ἕβδομαι	=

1. Nous connaissons par les fouilles de M. Kéramopoullos l'emplacement des *portes d'Electre*, au sud-est, du côté de l'Iménion. C'est par là que Penthée veut se rendre au Cithéron dans les *Bacchantes* (780) : στεῖχ' ἐπ' Ἠλέκτρας ἰὼν...

2. Le terme Βορραῖαι d'Eschyle nous apprend que la *porte d'Ogygès* se trouvait au nord ; la ville n'a de ce côté qu'une seule issue, celle qui conduit au tombeau d'Amphion (2).

3. *La porte Crénéenne* doit certainement son nom à la proximité de la κρήνη qu'Euripide appelle fontaine d'Arès et qui s'appelle aujourd'hui Παραπόρτι ; une lacune dans le texte de Pausanias laisse supposer qu'il donnait lui-même cette explication.

4. Quant aux Ὀγκαῖαι πύλαι, Eschyle nous dit qu'elles portent le nom de Pallas Onka :

Sept, 164 : Ὄγκα πρὸ πτόλεως.
Sept, 501-502 : Ὄγκα Παλλάς, ἥτ' ἀγχίπτολις | πύλαισι γείτων.

Nous verrons plus loin que la statue de cette déesse se trouvait au sud de la ville, précisément près du point le plus élevé de la citadelle où s'ouvrent les Ὕψισται πύλαι de Pausanias. Les Ὀγκαῖαι πύλαι d'Eschyle, les Ὕψισται πύλαι de Pausanias sont identiques aux Ἕβδομαι πύλαι des *Phéniciennes* (1134) : Adraste, qui les attaque, voit

(1) Le signe d'égalité indique que le nom est identique à celui que donne Pausanias.
(2) Esch., *Sept.*, 528.

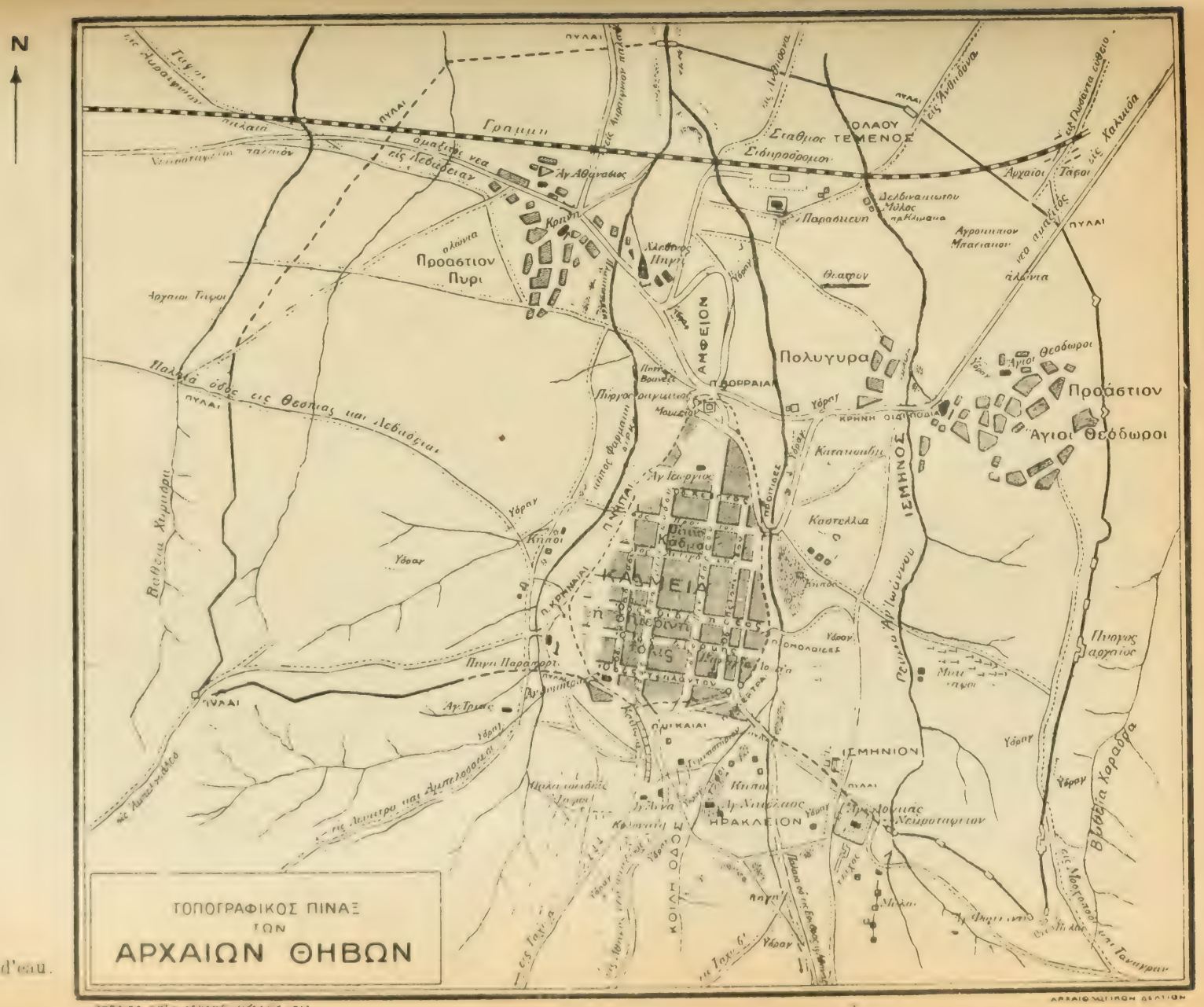

LÉGENDE :

Maisons modernes.

Conduites d'eau.

Enceinte de la ville basse.

π. = πύλαι, portes.

Ὑδραγ. = ὑδραγωγεῖον, conduite d'eau.

Capanée frappé de la foudre à la porte d'Electre (1187). C'est certainement aussi vers le temple d'Athéna Onka qu'Etéocle se tourne, quand il invoque Pallas avant son duel avec Polynice devant cette même porte d'Electre (1372-1373, 1570).

Restent trois portes : celle de Proitos, celle de Néis et celle d'Homoloée.

5. La description que Pausanias fait des monuments situés à l'est et au nord de Thèbes, par exemple de la source d'OEdipe et du tombeau d'Amphion, en prenant pour point de repère les Προιτίδες πύλαι, permet de les placer au nord est. D'ailleurs c'est là que commençait de son temps comme du nôtre la route vers Chalcis : ἐκ Θηβῶν δὲ ὁδὸς ἐς Χαλκίδα κατὰ πύλας ταύτας ἐστὶ τὰς Προιτίδας (1).

6 De même il décrit les monuments qui se trouvent à l'ouest de Thèbes, du côté de la Dircé (9, 25, 3), en partant des Νήισται πύλαι (9, 25, 1) ; puis il se rend de là au Cabirion (9, 25, 5). La porte de Néis se place donc entre la porte Nord et la porte Crénéenne ; et c'est ce qui explique que dans les *Phéniciennes* (145) Antigone voit passer, près du tombeau de Zéthos, Parthénopée qui attaquera les Νήισται πύλαι.

7. Les Ὁμολωΐδες πύλαι seront par conséquent les premières portes au nord de celles d'Electre ; en effet, Etéocle, qui court d'une porte à l'autre, passe directement de la porte d'Homoloée à la porte d'Electre (2).

Prenant pour point de repère la porte d'Electre, Pausanias décrit les monuments conservés au sud de la Cadmée.

A. En face de la porte d'Electre :

1. Πολυάνδριον (9, 10, 1).

Ce polyandrium se place sans doute à gauche du point où l'ancienne route d'Athènes rencontre la route du cimetière. Nous ne possédons pas d'indication plus précise, il est possible qu'il n'y ait même jamais eu là de monument, car les Thébains vaincus par Alexandre n'auraient pu l'élever qu'après 316, et Pausanias n'en dit rien.

---

(1) Paus. 9, 18, 1. Cf. Esch., *Sept.*, 376-377.
(2) *Phen.* 1164-1172.

2. Le terrain *où Kadmos a semé les dents* du dragon (9, 10, 1) se trouve un peu plus au sud, οὐ πόρρω δὲ, c'est-à-dire assez près de la fontaine d'Arès dont il sera parlé plus loin (9, 10, 5). Les Σπαρτοί, à torse humain et à corps de serpent, rappelant le Triton de l'Hékatompédon, sont représentés sur des σήματα funéraires en tuf ayant la forme d'un couronnement architectonique qu'on a transportés au musée.

B. A droite de la porte d'Electre :

1. *La colline d'Apollon Isménios* (9, 10, 2).

On a cru longtemps que le *temple d'Apollon* avait occupé le site d'H^os Loukas (1), mais les fouilles de M. Kéramopoullos, en 1910, ont découvert, sur une colline qui se trouve en face, les restes de trois édifices successifs :

1° Un sanctuaire primitif construit en bois et en briques crues, incendié vers le VIIIe siècle (cf. 9, 10, 5);

2° Le temple du VIe siècle, connu d'Hérodote et de Sophocle;

3° Le temple du IVe siècle dont parle Pausanias.

Ce qui prouve qu'il s'agit bien là du temple d'Apollon Isménios, c'est l'inscription gravée sur une oinochoé d'airain trouvée avant 1900 : Πολύκλετος ἀνέθηκε τὸπόλλονι τôι Ηισμενίοι (VIe siècle).

Un autre vase d'airain trouvé au même endroit, une phiale à omphalos, porte une dédicace à *Athéna Pronaia* : ν ἀνέθηκε τὰθάναι τâι Προναίαι (VIe siècle). Cette déesse avait probablement un temple dans le péribole d'Apollon, comme elle en avait un à Delphes et au Ptoion. En effet Sophocle (2) parle de deux temples d'Athéna à Thèbes, et le scholiaste remarque qu'il s'agit de celui d'Athéna Onka et de celui d'Athéna Isménienne : δύο ἱερὰ ἐν ταῖς Θήβαις ἵδρυται τῇ Ἀθηνᾷ, τὸ μὲν Ὀγκαίας τὸ δὲ Ἰσμηνίας.

Au contraire *Hermès* n'avait pas de temple : on rendait un culte à Hermès προπύλαιος en plaçant simplement sa statue devant les portes.

2. *La fontaine d'Arès* (9, 10, 5).

Cette fontaine ne peut s'identifier ni avec la Πηγή qui se trouve au point de jonction de la route de Potnies et de la route d'Athènes — Pausanias en aurait parlé plus haut en passant devant — ni avec les

(1) Encore indiqué ainsi dans G. Fougères, *Grèce*, 2e éd. (Paris, 1911), p. 225.

(2) *Œd.-roi*, 20 : πρός τε Παλλάδος διπλοῖς | ναοῖς.

sources de l'Isménos (1) — outre Pausanias, Pindare (2), le scholiaste des *Pythiques* (3) et l'auteur du περὶ ποταμῶν (4) distinguent nettement la fontaine d'Arès (ou Mélia) de l'Isménos.

C'est une ancienne conduite d'eau encore visible sur la ligne de faîte au sud de l'Isménion et sur le côté ouest du cimetière qui devait alimenter la fontaine en question. Celle-ci se trouvait ainsi à la fois près de l'Isménion, où l'on avait besoin d'eau, et ἀνωτέρω (9, 10, 5).

Euripide (5) est le seul écrivain de l'antiquité qui place cette fontaine d'Arès près de la Dircé, à l'endroit où jaillit actuellement la source Παραπόρτι, que plusieurs scholiastes (6), Apollodore (7), Hygin (8) et Jean Malalas (9) appellent, à tort, du même nom, Dircé, que la rivière qui la reçoit. Il ne s'agit pas ici d'une confusion involontaire de la part du poète. C'est intentionnellement que l'imagination d'Euripide a rapproché la fontaine d'Arès de la Dircé pour donner plus de coloris au chœur des *Phéniciennes* et ménager un contraste qui attire déjà l'attention sur l'exploit de Kadmos (663) que Ménoecée devra racheter de son sang (931); le suicide expiatoire devient beaucoup plus facile si la caverne du dragon est située sous le rempart (1009-1012, 1090-1092). Et non seulement l'excavation du sud-ouest de la Cadmée était plus pittoresque que le prosaïque terrain de la colline (10), mais la proximité du tombeau de Ménœcée (9, 25, 1)

---

(1) Contresens de R. Unger, *Thebana paradoxa* (Halle, 1839), p. 108 : « ...ultra Ismenum fluvium », et de Fabricius, *Theben* (Fribourg, 1890), p. 21 : « Am Oberlaufe des Flusses... »

(2) Fr. 29, Christ (1904), p. 271.

(3) 11, 6, éd. Drachmann, t. II (1910), p. 255.

(4) II, 1, éd. Bernardakis (1896), p. 284. Cf. Callimaque, *A Délos*, 77, 80.

(5) *Phén.*, 657, 931 sq.

(6) Schol. *Phén.* 102, 645, 730 ..., éd. Schwartz, t. I, p. 262, 316, 326. Cf. schol. Pind., *æ.* 10, 101*b*, éd. Drachmann, t. I (1903), p. 337.

(7) III, 44, éd. Wagner (1894), p. 119.

(8) *Fab.* 7, éd. Schmidt, p. 41.

(9) *Chronographia*, éd. L. Dindorf, p. 48.

(10) Sur les monuments figurés, il n'y a pas la moindre trace de caverne : 1. Coupe du Louvre, Reinach, *Rep. vases*, I, p. 435. — 2. Hydrie de l'Ermitage, *ib.*, I, p. 5. — 3. Vase de la collection Hope, *ib.*, II, p. 296. — 4. Hydrie de Berlin (Furtw., n° 2634), Roscher, II, 1, p. 838. — 5. Cratère de Naples (Ruesch, n° 1949), Roscher, II, 1, p. 830. — 6. Vase du duc de Costanzo, Raoul-Rochette, *Mon. in.*, pl. IV, 2. — 7. Miroir de la collection Ravestein, Roscher, II, 1, p. 861. — Sur le cratère de Naples (Inscr. : ΙΣΜΗΝΟΣ, ΚΡΗΝΑΙΗ, etc., et signat. Asstéas), on voit un tas de pierres qui est peut-être un fragment de rocher.

semblait confirmer cette localisation originale de l'antique légende. Quelques années plus tard, dans *Antiope* (1), Euripide avait intérêt à faire le même rapprochement, en sens inverse, pour ne citer d'abord que la fontaine d'Arès et annoncer que désormais le cours d'eau vers lequel elle coule prendrait le nom de l'épouse de Lykos. Il transportait ainsi habilement le spectateur près d'un fleuve anonyme et lui donnait l'illusion d'un moment historique postérieur au règne de Kadmos, mais antérieur à celui d'Amphion. Ce nom d'Arès ne désignant plus la source voisine de la Dircé dans aucune autre œuvre originale, les scholiastes et les mythographes ont cru, sur la foi d'un contresens, qu'il avait tout simplement été remplacé par celui de la reine suppliciée, et nombre de commentateurs modernes ont répété une absurdité que le poète avait eu grand soin d'éviter (2). L'unanimité des auteurs tardifs à donner à la source aujourd'hui appelée Παραπόρτι le nom de Dircé qu'Euripide ne lui donne jamais, prouve donc que le nom de fontaine d'Arès, que la fantaisie du grand tragique avait transporté à cet endroit, appartenait en réalité à la fontaine que Pausanias a *vue* ἀνωτέρω τοῦ Ἰσμηνίου (3).

C. A gauche de la porte d'Electre (9, 11, 1).

L'ensemble des monuments relatifs à Héraclès se place entre les deux chemins εἰς Τάχυ β' et α'.

1. C'est d'abord la *maison d'Amphitryon,* et, à côté, les tombes de la famille étant voisines de la maison :

2. L'Ἡρακλέους παίδων μνῆμα, situé, dit Pindare (4), plus haut que les portes d'Electre. En effet le chemin εἰς Τάχυ α' traverse un cimetière mycénien, et, sur les pentes du Κολωνάκι, M. Kéramo-

---

(1) H. v. Arnim, *Supplementum euripideum* (Bonn, 1913), p. 21, v. 55-58 :

...ὀστᾶ πυρώσας Ἄρεος εἰς κρήνην βαλεῖν,
ὡς ἂν τὸ Δίρκης ὄνομ' ἐπώνυμον λάβῃ
κρήνης [ἀπό]ρρους, ὃς δίεισιν ἄστεως
πεδία τ[ὰ Θήβ]ης ὕδασιν ἐξάρδων ἀεί.

Les vers 85-88, p. 22, ont exactement le même sens.

(2) Il n'est jamais question que de la rivière Dircé dans *Phén.*, 102, 368, 647, 730, 826, 1026; *Bacch.*, 5, 520, 530.

(3) Il y a autre chose qu'une fortuite association d'idées dans ces vers de Sophocle (*Ant.*, 1121-1125) : ὦ Βακχεῦ... ἐ ναιετῶν παρ' ὑγρῶν Ἰσμηνοῦ ῥειθρων, ἀγρίου τ' | ἐπὶ σπορᾷ δράκοντος.

(4) *Isth.*, 4, 104 : Ἀλεκτρᾶν ὕπερθεν.

poullos a ouvert plusieurs tombes, dont quelques-unes contenaient des squelettes d'enfants. C'est aussi à côté de la maison que Pausanias a vu :

3. τὸν Σωφρονιστῆρα λίθον, la pierre « assagissante » qui a endormi Héraclès. Cf. Euripide, *Héraclès* (1003-1004) : Παλλὰς.. κἄρριψε πέτρον στέρνον εἰς Ἡρακλέους. — et

4. τὰ ἀγάλματα τῶν Φαρμακίδων, bas-reliefs déjà fort abîmés de son temps.

5. L'Ἡράκλειον peut se placer à H^os Nikolaos, de sorte que presque tout le fond du vallon restait libre pour le *gymnase* et le *stade* (9, 11, 6) : les spectateurs occupaient les pentes des collines.

L'*autel d'Apollon Spodios* se trouve, écrit Pausanias (9, 11, 7) ὑπὲρ τὸν Σωφρονιστῆρα λίθον, au-dessus de la pierre Sophronistère.

Le sens de ὑπέρ, supra et ultra, ne laisse aucun doute. La traduction de Bouché-Leclercq « posé sur » est écartée par tous les commentateurs. La pierre Sophronistère était un rocher situé près de la maison d'Amphitryon et moins élevé que la hauteur qui portait l'autel d'Apollon.

M. Holleaux (1) pense que le Spodion n'est qu'une partie, arbitrairement isolée par Pausanias, de l'Isménion. Voici son argumentation : Pausanias, en décrivant Thèbes, ne cite qu'un oracle d'Apollon, celui du Spodion ; les autres auteurs, surtout Sophocle dans *Œdipe-roi* (21), ne connaissent au contraire que celui de l'Isménion, donc Pausanias s'est trompé, l'oracle du Spodion est en réalité l'oracle de l'Isménion et l'autel se trouvait près du temple, sur la colline d'H^os Loukas.

Tout l'article de M. Holleaux atteste une prévention aveugle. Nous répondrons avec M. Kéramopoullos :

1° La découverte de l'Isménion en face d'H^os Loukas prouve que la serie topographique : maison d'Amphitryon, pierre Sophronistère, Spodion, ne s'achève pas par le temple d'Apollon, qui, en tout cas, est séparé de l'autel de cendres ;

2° Les mots de Sophocle : ἐπ' Ἰσμηνοῦ τε μαντείᾳ σποδῷ, ne contiennent aucune indication précise. Sans doute on peut admettre avec le scholiaste que σποδός = βωμός, mais pourquoi n'y aurait-il pas eu

(1) *O. c.*, p. 204.

deux autels prophétiques d'Apollon à Thèbes, alors que tant de divinités avaient plusieurs autels dans le même sanctuaire (Athéna à Delphes, Zeus à Thèbes), et qu'il y avait tant d'oracles à Thèbes (Amphiaraos, Zeus, Tirésias)? D'ailleurs doit-on serrer de si près le texte de Sophocle, quand on trouve une inexactitude géographique flagrante dans *Antigone* (1)?

Enfin 3° Pausanias connaît parfaitement l'oracle d'Apollon Isménios : τὰ παρὰ τοῦ Ἰσμηνίου... χρησθέντα (4, 32, 5).

Nous séparerons donc le *Spodion* de l'Isménion et nous le placerons sur le Κολωνάκι ou sur l'une des hauteurs voisines, à proximité de la route εἰς Τάχυ α', sur laquelle passa le char auquel on prit le premier bœuf « de travail » qu'on sacrifia à Apollon (9, 12, 1). A cette histoire de bœuf sacrifié s'ajoute naturellement celle de la génisse qui guida Kadmos (9, 12, 2), légende que célèbre un chœur des *Phéniciennes* (638-643). La génisse ne s'est pas couchée sur la route, mais plutôt dans le vallon de l'Hérakleion, non loin de la fontaine d'Arès — où se rendra Kadmos — et du champ des Sparti. Pausanias place la statue et l'autel d'Athéna Onka (9, 12, 2) ἐνταῦθα, c'est-à-dire à l'endroit où la génisse s'est accroupie, ou bien — mais cette explication de la phrase est plus douteuse — près du Spodion, et l'H^a^ Anna actuelle représenterait l'Athéna Onka. On ne peut certainement pas penser à l'H^a^ Trias (2), puisque cette chapelle se trouve près de la Dircé et que nous avons situé la fontaine d'Arès, où Kadmos vient puiser de l'eau, près d'H^os^ Loukas. Si l'on en croit le scholiaste des *Phéniciennes* (3), la statue était jadis dans un temple, et cela expliquerait pourquoi Pausanias spécifie qu'il l'a vue, ainsi que l'autel, ἐν ὑπαίθρῳ. M. Kéramopoullos suppose maintenant que c'est l'idole d'Onka que les Sparti couronnent sur le troisième des fragments en tuf dont il a été question plus haut (4).

Pausanias nous transporte ensuite à l'agora de l'acropole (9, 12, 3). Il est entré par la porte d'Electre (9, 8, 7), et il entame la description

(1) 100 sq. : la Dircé à l'est de Thèbes.

(2) C'était cependant l'opinion de Fabricius, *o. c.*, p. 28. C. Robert, *o. c.*, p. 101. G. Fougères, *o. c.*, p. 226.

(3) 1062, éd. Schwartz, t. I, p. 360... ἐπεγέγραπτο δὲ τῷ ἱερῷ τούτῳ· Ὄγκας νηὸς ὅδ' ἐστὶν Ἀθήνης... Cf. *Phén.*, 1373 : βλέψας πρὸς οἶκον ηὔξατ'...

(4) Θηβαικά (1917), p. 318, fig. 191.

d'une nouvelle série de monuments, en prenant pour point de départ la maison de Kadmos.

L'οἰκία τοῦ Κάδμου est célèbre.

On sait que la chambre de Sémélé a été frappée de la foudre et que Kadmos avait fait de ce lieu un ἄβατον, l'ἄβατον Σεμέλης de Pausanias :

αἰνῶ δὲ Κάδμον, ἄβατον ὃς πέδον τόδε
τίθησι θυγατρός σηκόν (1).

Or, cette légende mentionnée par un tragique du ve siècle, par une inscription delphique du iiie siècle (2), enfin par Pausanias, a trouvé une éclatante confirmation dans les fouilles de M. Kéramopoullos. Celui-ci a découvert à l'agora les ruines d'un palais mycénien portant les traces d'un incendie : on peut y voir les restes du mégaron, du gynécée et d'un four. — Sous la couche mycénienne apparaissent même des constructions prémycéniennes. — M. Kéramopoullos y a recueilli récemment (1921) un grand nombre d'amphores à étrier, de kylikes à pied très haut, et, avant 1917, des morceaux de fresque : il a pu reconstituer la figure d'une femme de style crétois qui tenait d'une main une oinochoé et de l'autre une fleur, et faisait partie d'une procession (3).

On montrait aussi au temps de Pausanias un ξύλον tombé du ciel (9, 12, 4) : c'était peut-être une colonne en bois du palais de Kadmos qui avait échappé à l'incendie. On a de nombreux exemples du culte rendu à une colonne de bois, entourée de lierre, représentant Dionysos :

κομῶντα κισσῷ στῦλον εὐίου θεοῦ (4).

Outre la chambre d'Harmonie et les deux statues de Pronomos (9, 12, 5) et d'Epaminondas (9, 12, 6), il y avait aussi à l'agora la statue

(1) Eur., *Bacch.*, 10-11. Cf. 6-8, 596-599.

(2) Em. Bourguet, *Fouilles de Delphes*, III, 1, p. 200, l. 17 et 28 : Τὸν σηκὸν τῆς Σεμέλης].

(3) Cf. S. Reinach, *Courrier de l'art antique*, *Gazette des beaux-arts*, 1920, p. 296-297, *Bull. corr. hell.*, 1921, p. 515.

(4) Nauck 203 (*Antiope*). Cf. Roscher, t. I, p. 1093; Furtwängler-Reichhold, *Gr. Vasenmal.*, t. I (1904), p. 193 et pl. 36-37 : cratère de Naples. Heydemann, n° 2419.

et l'autel de Dionysos. On peut supposer ici aussi, de même qu'on l'a fait pour Athéna Pronaia et pour Athéna Onka, que Dionysos, le dieu né à Thèbes, possédait un temple à l'agora, et que primitivement le ἱερὸν τοῦ Διονύσου τοῦ Καδμείου [τὸ ἐν Οἰβαις], dont parle l'inscription delphique (1) contenait non seulement les monuments cités par Pausanias, mais aussi un ναός que la misère de la ville n'avait pu entretenir.

Après avoir détaillé les exploits d'Epaminondas (9, 13, 15), Pausanias achève la description des monuments de la Cadmée en mentionnant cinq temples :

1° Celui de *Zeus Ammon* (9, 16, 1), οὗ πόρρω, c'est-à-dire tout près de l'ἄβατον de Sémélé.

Zeus était adoré sous deux noms à Thèbes : *a*) sous le nom d'Ὕψιστος, près des Ὕψισται (9, 8, 5) ou Ὀγκαῖαι πύλαι (Eschyle); *b*) sous le nom d'Ammon près du palais de Kadmos. Le Zeus sans épithète est invoqué plusieurs fois comme une divinité protectrice de Thèbes dans les tragédies d'Eschyle et de Sophocle. On a probablement tout d'abord rendu un culte au Zeus Κεραύνιος à l'endroit qu'il avait frappé de la foudre, puis on a fait de Zeus Ammon une divinité locale sous l'influence de Pindare, qui lui a dédié un hymne et une statue et le cite plusieurs fois (2). Diodore de Sicile (3) rapporte même une version d'après laquelle Zeus Ammon était le père de Dionysos-Osiris.

Je remarque en passant qu'on peut ajouter foi à l'affirmation de Pausanias qui dit que l'ode à Zeus Ammon était gravée sur une stèle triangulaire : nous savons par l'argument de la 7me *Olympique* que l'ode pour Diagoras fut gravée en lettres d'or dans le temple d'Athéna à Lindos. Charles Graux n'a pas réussi à prouver le contraire (4).

2° L'οἰωνοσκοπεῖον τοῦ Τειρεσίου (9, 16, 1), à l'ouest du temple d'Ammon. Il n'y a pas dans cette partie de la Cadmée, à proxi-

---

(1) Em. Bourguet, *o. c.*, p. 195, l. 21.

(2) Fr. 36, Christ (1904), p. 272 ; *Pyth.* 4, 16 : Διὸς ἐν Ἄμμωνος θεμέθλοις.

(3) I, 23, 6 : διὸ καὶ παρὰ τοῖς Ἕλλησιν ἐκδοθῆναι λόγον ὡς ἡ Κάδμου Σεμέλη τέτοκεν ἐκ Διὸς Ὄσιριν.

(4) *Une Olympique de Pindare écrite à l'encre d'or*, *Rev. de phil.*, 1881, p. 117 sq. Cf. A. Croiset, *Litt. gr.*, t. II, 3e éd. (Paris, 1914), p. 397, n. 2, et A. Puech, *Pindare*, t. I (Paris, 1922), p. 88.

mité du palais de Cadmos, d'endroit qu'on puisse mieux identifier avec l'observatoire de Tirésias qu'un rocher saillant appelé Ποῦρος τοῦ Καβαλλάρη. Ce rocher est élevé, exposé aux vents, et offre une surface plane d'où la vue s'étend sur la plaine thébaine au nord, à l'ouest et au sud. Quand on se représente cette situation, on comprend mieux l'ordre de Penthée :

καὶ στέμματ' ἀνέμοις καὶ θυέλλασι μέθες (1).

3° Τὸ Τύχης ἱερόν (9, 16, 1).

Puisque, en énumérant des monuments contigus ou presque contigus (οὐ πόρρω, μετὰ.., πλησίον), Pausanias revient au point de départ, l'ἄβατον de Sémélé (cf. 5°), on peut admettre que ces monuments formaient un cercle ou un demi-cercle. Les fouilles au nord-ouest du palais de Kadmos n'ont rien donné : on en conclut que la courbe descendait vers le sud. En effet, du côté sud de la rue d'Antigone actuelle, on a découvert environ 5 mètres de murs antiques.

M. Svoronos a reconnu sur des monnaies romaines de Thèbes la tête de la statue de Τύχη dont parle Pausanias (9, 16, 2).

En rapprochant deux vers de Pindare, où il invoque Thèbes, ἱερώτατον ἄγαλμα (2), de deux passages de Pausanias, où il est question d'une statue de Thèbes à Olympie (5, 22, 6) et d'une autre à Messène (4, 31, 10), on est porté à croire que la statue de Thèbes et la Τύχη de la ville de Thèbes ne sont qu'une seule et même statue. On sait d'ailleurs qu'à partir du IVe siècle les statues de Τύχη πόλις devinrent nombreuses (3).

4° Pausanias mentionne sans indication topographique les trois Ἀφροδίτης ξόανα dédiés à Aphrodite par sa fille Harmonie (9, 16, 3). M. Kéramopoullos a fait ici une double conjecture :

a) Ces ἀρχαῖα ξόανα sont identiques aux ἀρχαῖα βρέτη ou ἀγάλματα qu'étreignent les choreutes dans les *Sept contre Thèbes* (211, 185; 258, 265).

---

(1) Eur., *Bacch.*, 350, cf. 347 et Soph., *Antig.* 999.

(2) *Isth.* 1, 1, et fr. 195, Christ (1904), p. 307.

(3) Au Vatican, Galerie des Candélabres, n° 184, copie en marbre du célèbre bronze d'Eutychidès, la *Tyche* d'Antioche. Cf. M. Collignon, *Sc. gr.* t. II, p. 485, fig. 253.

b) Ces ξόανα se trouvaient dans le temple d'Aphrodite que connaissent Polémon (1) et Plutarque (2).

Xénophon (3) et Polyen (4) ont même parlé de fêtes célébrées à Thèbes en l'honneur d'Aphrodite.

Le dernier monument signalé par Pausanias sur la Cadmée est :

5° Τὸ τῆς Δήμητρος ἱερόν (9, 16, 15). Elien dit ναόν (5).

Ce sanctuaire avait été bâti, affirmaient les Thébains, à l'emplacement de la seconde maison de Kadmos, c'est-à-dire, certainement, non loin de la première. Et ce qui confirme cette légende, ce sont les vers dans lesquels Pindare appelle Dionysos le voisin de Déméter :

ἦ ῥα χαλκοκρότου πάρεδρον
Δαμάτρος ἀνίκ' εὐρυχαίταν
ἄντειλας Διόνυσον... (6)

Les Thesmophories célébrées sur la Cadmée sont mentionnées par Xénophon (7) et par Plutarque (8).

Sans aucun doute, Perséphone était adorée dans le même temple que sa mère. Pindare l'appelle πότνιαν θεσμοφόρον (9) et Euripide les invoque ensemble dans un chœur des *Phéniciennes* (683-687) : καὶ διώνυμοι θεαί, Περσέφασσα καὶ φίλα Δαμάτηρ θεά, πάντων ἄνασσα, πάντων δὲ Γᾶ τροφός, κτήσαντο (10). Il cite en même temps Γᾶ dont le nom revient plusieurs fois dans les *Sept* (16, 69) d'Eschyle et figure sur deux pierres trouvées à Thèbes. Ce rapprochement des trois noms ne surprend nullement : Pausanias a vu à Patras (7, 21, 11) la statue de la Terre à côté de celles de Déméter et de Perséphone.

---

(1) ap. Athénée 6, 62.
(2) *Mor.* 291 A.
(3) *Hell.*, 5, 4, 4.
(4) 2, 4, 3.
(5) *Hist. var.*, 12, 57.
(6) *Isth.*, 6 [7], 3.
(7) *Hell.*, 5, 2, 29.
(8) *Pélop.* 5 : Θεσμοφορίων ὄντων.
(9) Fr. 37, Christ (1904), p. 273.
(10) Cf. Euphorion ap. schol. *Phen.*, 682 :

Θήβη... | Τὴν ῥά ποτε Κρονίδης δῶρον πόρε Περσεφονείῃ.

J'admettrai même ici l'explication de L. Heuzey (1) et Edm. Pottier (2) de préférence à celle de M. Kéramopoullos pour l'ἄγαλμα ὅσον ἐς στέρνα ἐν τῷ ῥανερῷ (9, 16, 5). La statue de Déméter semblait sortir de terre et n'était faite que jusqu'à la poitrine, comme la Gaea du grand autel de Pergame (3).

Les boucliers pris aux Lacédémoniens étaient attachés à l'entablement. Il était naturel qu'on choisît ce temple, puisqu'on y avait vu des prodiges favorables avant la bataille (4).

Je n'ai pas voulu suivre Pausanias à travers toutes les curiosités thébaines, et je m'en suis tenu à ce qu'il y avait de plus proprement topographique dans la première partie de sa description. Néanmoins cette promenade rapide au sud de la Cadmée et sur l'acropole suffit pour faire apprécier la valeur du guide : non seulement son récit est subordonné à un plan parfaitement clair, qui s'impose dès la première lecture à tous les commentateurs, mais partout où M. Kéramopoullos a fait de grandes découvertes, à la porte d'Electre, à l'Isménion, au palais de Kadmos, le témoignage des fouilles a été favorable au Périégète. Même dans l'énumération des sept portes, la fantaisie apparente n'est qu'une mise en perspective de souvenirs vécus qui atteste un souci d'exégèse — trois noms de personnages humains (Electre, Proitos, Néis), un nom dû à la fontaine voisine (Kréné), un nom de divinité (Ὕψιστος), deux noms qui contrastent, le plus ancien (Ogygès) et le plus récent (Homoloée) —, et aussi, j'ose dire surtout, une vision nette des lieux. Les trois premières portes commandent les routes les plus fréquentées vers Platées, Chalcis et le Cabirion ; les quatre autres, d'importance secondaire, sont citées selon la même gradation décroissante, la première conduisant à une source, la seconde s'ouvrant sur une pente assez raide, non loin du sanctuaire de Zeus, la troisième n'ayant pour elle que l'ancienneté de son nom, la dernière d'une

---

(1) *Recherches sur les figures de femmes voilées dans l'art grec*, *Monuments grecs*, 1873, p. 21 et pl. II (buste de terre cuite provenant de la nécropole de Thèbes) ; *Têtes de femmes sur des vases peints*, *ibid.*, 1889, p. 25-26.

(2) *Statuettes de terre cuite* (1890), p. 62 : « Le Louvre possède une demi-figure de femme voilée trouvée en Cyrénaïque, qui est coupée brusquement à la hauteur de la taille et personnifie probablement Déméter sortant du sol. »

(3) M. Collignon, *Sc. gr.*, t. II, p. 522, fig. 272.

(4) 9, 6, 5 : ἐν Δήμητρος ἱερῷ Θεσμοφόρου σημεῖα ἐγένετο ἐναντία ἢ πρὸ τοῦ ἔργου τοῦ ἐν Λεύκτροις.

utilité réduite dans l'antiquité comme de nos jours et commémorant seulement un épisode militaire. Si l'on fait abstraction de la nouvelle route carrossable qui entre maintenant dans Thèbes par la porte d'Onka et en sort par la porte d'Ogygès, on se représente facilement la ville telle que l'a vue Pausanias et l'on comprend qu'il ait préféré un désordre expressif à l'atonie d'une série méthodique.

Pausanias n'est pas un « voyageur en chambre » ou un obstiné collectionneur de λόγοι. Il n'a pas non plus la crédulité naïve qu'on lui prête volontiers : le ὅτῳ πιστά du chapitre 10 lui fait honneur, et de pareilles restrictions inspirées par le bon sens ne sont pas rares dans son œuvre. Il en a semé une douzaine dans le livre IX (1) et son jugement semble reposer d'ordinaire sur le principe suivant que ses détracteurs pourraient méditer avec fruit : χρὴ πάντα τινὰ μήτε ἐπίδρομον τὴν γνώμην μήτε ἀπίστως ἔχειν ἐς τὰ σπανιώτερα... « Il ne faut être trop prompt ni à croire, ni à rejeter tout ce qui est extraordinaire. » (9, 21, 6).

---

(1) 2, 4 ; 8, 1 ; 11, 5 ; 12, 3 ; 20, 5 ; 21, 4 ; 25, 1 ; 27, 2 ; 30, 4 ; 32, 7 ; 38, 8.

Essai sur la Représentation proportionnelle [1]

Analyse des lois électorales belges et étrangères

PAR

FELIX OUDENNE
Docteur en Sciences politiques

(*Suite et fin.*)

III. — MÉCANISME DE LA R. P.

Si de nombreux systèmes de représentation des minorités ont été présentés, étudiés, discutés, quelques-uns seulement ont été appliqués.

Ce fut d'abord un argument de ceux qui combattaient la réforme, de trouver dans le grand nombre de moyens proposés pour faire une place aux minorités, la raison de son inefficacité. Il est impossible, disaient ces adversaires, de réaliser pratiquement une représentation des minorités, de formuler une règle concrète.

Certes, pendant les années de tâtonnement, il en fut ainsi, — les chercheurs, les inventeurs eurent beau jeu, la cause de la R. P. en fut retardée.

Aujourd'hui, les difficultés sont moindres; le champ de notre choix est restreint, car la plupart des systèmes ont disparu; et ne subsistent indifféremment employés, que ceux qui ont passé avec succès au crible de la critique et résisté victorieusement à l'épreuve de la pratique.

Au fond, de quoi s'agit-il ?

De partager un certain nombre de sièges, de mandats, entre un

(1) Voyez le n° 1, oct.-nov., 1922, p. 58.

certain nombre de concurrents ou candidats affrontant la lutte, formés en groupes ou isolés.

Si les concurrents se présentent en groupes, le partage des sièges se fait entre ces groupes et il y a lieu ensuite de désigner, dans ces groupes, les titulaires des sièges conquis.

En fait, en analysant la question de toute R. P., de toute représentation des minorités, nous trouvons deux faces à la question, deux aspects au scrutin.

Nous avons deux problèmes fondamentaux à résoudre, savoir :

a) Détermination du nombre de sièges auquel a droit chaque groupe de candidats;

b) Désignation, à l'intérieur de ces groupes, des candidats appelés à occuper les sièges qui leur sont attribués.

Si les candidats se présentent isolément, les deux problèmes se fondent en un seul, ou plutôt se résolvent d'un seul coup, le partage des sièges entre les candidats désignant par le fait même les titulaires. Il est vrai qu'avec des candidats isolés, il ne peut être question de R. P.

Par conséquent, si nous considérons le cas de groupes, de partis dans la pratique belge, il conviendra que le vote de l'électeur s'exprime de façon à nous fournir les éléments, les données de la solution des deux problèmes fondamentaux de toute R. P. Il faudra que le vote en s'exprimant ait une double portée, l'une afférant au partage des sièges, l'autre se rapportant à la désignation des titulaires des sièges acquis.

Or, ce qui caractérise un système de R. P., ce qui en est l'essence, ce qui lui imprime son caractère distinctif, c'est le mécanisme adopté pour le partage des sièges, pour la répartition des sièges entre les partis, groupes ou listes. La désignation des titulaires des sièges n'est qu'affaire intérieure de partis, suivant une procédure qu'il appartient toutefois à la loi de fixer, et n'est aucunement fonction du mécanisme adopté pour la répartition des sièges.

Seul donc le premier problème est intéressant au point de vue R. P.

Seule donc, de la double portée des votes, la première, c'est-à-dire celle qui servira à la détermination du nombre de sièges revenant à chaque parti, est liée à la R. P.; l'autre portée est indépendante de

la R. P. Nous en rencontrons des exemples dans nos lois électorales et on peut y voir par exemple que le système d'Hondt, ou sa caricature, le procédé Impériali (marques de systèmes de R. P.), s'accommodent aussi bien du vote uninominal, en vertu duquel l'électeur émet une préférence, que du vote plurinominal, en vertu duquel l'électeur émet plusieurs préférences.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit la façon dont on examine la question de la R. P., il y a deux problèmes distincts à résoudre.

Ils peuvent être résolus en une seule opération, c'est-à-dire qu'en traduisant l'expression des votes, le partage des sièges désigne en même temps les élus; ils peuvent l'être, comme dans nos lois actuelles, en deux opérations successives.

Les premiers systèmes de représentation des minorités proposés donnèrent la préférence à la résolution simultanée des deux problèmes; l'expression du vote était combinée dans ce but. Et cela se comprend, car les partis, bases de notre vie politique, n'avaient pas l'importance d'aujourd'hui; on en faisait pour ainsi dire abstraction; on ne voyait que des hommes, que des candidats, et les électeurs, appelés seuls à les désigner, devaient être armés en conséquence.

Dans ces systèmes rentrent ceux appelés votes gradué, cumulatif, limité et le système Hare, habile combinaison de ces votes.

Bien que ces systèmes appartiennent pour ainsi dire à l'histoire, nous en parlerons quelque peu, non seulement parce qu'ils sont encore utilisés dans certains pays ou pour certaines élections particulières, telles des élections au sein d'associations politiques, d'associations scientifiques, financières, etc., mais surtout parce qu'ils ont laissé subsister des principes qui sont toujours en vigueur dans les lois électorales belges.

Vote gradué. — Sur un bulletin, l'électeur inscrit, dans l'ordre de préférence qui répond à son choix, les N candidats dont il désire l'élection aux N sièges à pourvoir.

Lors du dépouillement, on attribue 1 suffrage au 1er candidat inscrit sur le bulletin, 1/2 suffrage au 2e candidat, 1/3 au 3e, 1/4 au 4e et ainsi de suite jusqu'à concurrence de 1/N suffrage pour le Ne candidat ou, ce qui revient au même, on attribue 1 suffrage au dernier

candidat inscrit, 2 au pénultième, 3 à l'antépénultième et ainsi de suite jusqu'au 1er candidat qui reçoit N suffrages. C'est le vote soit en série harmonique, soit en progression arithmétique.

Dans le second cas, l'électeur dispose d'un nombre de suffrages égal à $\frac{1}{2}$ N (N + 1), c'est-à-dire la somme de 1, plus 2, plus ... plus N.

M. Goblet d'Alviella proposa jadis d'utiliser le vote gradué pour supprimer chez nous la case de tête.

Dans un amendement déposé à la Chambre des Députés française, le 22 janvier 1922, MM. Lebreton et Javal reprirent ce système.

Vote cumulatif. — Chaque électeur dispose d'un nombre de suffrages égal au nombre N de députés à élire. L'électeur distribue ces suffrages aux candidats de son choix, comme il l'entend; il est même autorisé à décerner plusieurs de ses suffrages au même candidat.

Avec ce système de vote qui fut déjà en 1870 appliqué en Angleterre dans les School-Boards (*comités scolaires*), si le 1/N des électeurs s'entendent pour ne voter que pour un seul candidat, ils sont certains de le faire passer. La représentation des minorités est assurée.

Vote limité ou restreint. — L'électeur inscrit sur son bulletin les noms des candidats de son choix, le nombre de noms étant limité à un nombre inférieur au nombre de membres à élire.

Ainsi, supposons trois mandats à conférer : chaque électeur peut inscrire deux noms. La minorité, à moins qu'elle ne soit insignifiante, peut recueillir un siège sur trois. C'est de ce système que s'inspirait M. Herman Dumont, lorsqu'il proposait pour les élections législatives de multiplier les suffrages de préférence jusqu'à concurrence du 1/3 des sièges à pourvoir.

Ces trois systèmes de vote sont loin d'être parfaits.

Outre l'allongement extraordinaire des opérations électorales et du dépouillement, l'obligation pour tout électeur de savoir lire et écrire, ils occasionnent souvent des résultats peu équitables, et présentent, notamment pour les deux derniers systèmes, l'inconvénient d'assurer l'élection de certains candidats avec un nombre de suffrages superfétatoires, une partie notable de ces derniers étant nécessairement perdue.

Pour remédier à cet inconvénient, on proposa d'attribuer les suf-

frages perdus à d'autres candidats qui n'avaient pas atteint la quantité voulue par la règle de proportionnalité pour être élus. Il se produisait donc une espèce de dévolution des suffrages inutilisés, dévolution laissée à l'initiative de l'électeur : celui-ci devait, dans ce but, indiquer sur son bulletin de vote, après les noms des candidats auxquels il tient le plus, et dans l'ordre de ses sympathies, les noms des candidats qu'il désirait voir arriver ensuite.

Cette forme, qui porte le nom de son inventeur, l'Anglais *Thomas Hare*, bien qu'elle ne fût jamais mise au point, la dévolution des suffrages superflus se faisant trop par le simple jeu du hasard, marque un progrès sur les procédés mentionnés ci-dessus. Elle rallia un grand nombre de partisans, notamment chez les premiers défenseurs du régime proportionnel dans les pays, comme en Angleterre où, les partis politiques étaient très peu nombreux. Si elle n'a pas été appliquée aux élections dans les pays où le nombre des partis politiques est relativement grand, c'est surtout parce qu'elle présente des difficultés techniques importantes.

Le système Hare n'en est pas moins un des meilleurs systèmes de votation pour les élections des bureaux et des commissions dans les académies et les sociétés particulières.

Les votes gradué, cumulatif, limité, Hare, sont évidemment *plurinominaux*.

On a proposé également des votes uninominaux.

Tel est le système de *Baily*.

Dans ce système, chaque électeur ne peut disposer que d'un seul suffrage; il vote pour un seul candidat. En général, des votes seront inutilisés, le nombre de suffrages obtenus par les candidats avantagés dépassant la quotité requise pour que ces candidats soient élus. Baily admet l'affectation, la dévolution des votes superflus à d'autres candidats; mais, au rebours du système Hare, les bénéficiaires échappent à la volonté des électeurs, car ce sont les candidats qui publient à l'avance une liste des noms de leurs co-concurrents auxquels seront comptés successivement les suffrages qu'éventuellement ils obtiendraient au delà du nombre nécessaire pour assurer leur élection.

Le système de vote de la loi hollandaise actuelle n'est en fait que le système de Baily; la dévolution des votes de nos lois électorales n'est aussi qu'un décalque de ce système.

Avec les systèmes Hare et Baily, il y a en quelque sorte élection à deux degrés, mais alors que Hare laisse à l'électeur la liberté de dresser la liste, Baily donne ce privilège aux candidats.

Hare incarne la liberté de l'électeur; Baily assure la prépondérance des chefs de partis.

Liberté de l'électeur ou prépondérance des partis, telles sont les deux tendances qui se rencontrent et se combattent dans toute application de la R. P., et que nos législateurs ont essayé de concilier, dans une mesure variable, dans toute notre législation électorale. L'étude de lois concrètes montrerait que c'est la transaction, le *modus vivendi* qui s'est établi entre ces deux tendances, qui complique et rend difficile le mécanisme des élections.

Quoi qu'il en soit, comme nous le disions en commençant, une des caractéristiques des modes de vote dont nous venons de parler est de ne pas s'intéresser ou de s'intéresser à peine aux partis; on le voit, les élus sont désignés directement par le corps électoral.

Mais, avec le temps, l'idée du droit des partis se forme définitivement et ce qu'on demande à la R. P., c'est d'accorder d'abord aux partis le nombre de sièges que leur force, leur puissance électorale leur permet de revendiquer; la désignation des appelés à ces sièges viendra ensuite.

L'expression des votes pourra en général se simplifier grandement. Et c'est ainsi que nous retrouvons seulement dans nos lois le vote uninominal ou le vote plurinominal à suffrages équivalents.

La première portée du vote, celle qui est utile pour le jeu de la R. P., n'aura, comme nous le mentionnions précédemment, qu'un but : servir à la mesure de la force électorale des partis, base du partage proportionnel. Chaque vote d'électeur sera ou donné à un parti ou panaché, c'est-à-dire partagé entre les partis; nous rencontrons les deux méthodes dans nos lois électorales.

La force d'un parti est dès lors représentée par la somme des votes et fractions de votes qui lui sont favorables. Cette somme porte dans notre terminologie électorale le nom de *chiffre électoral*; les chiffres électoraux mesurent en conséquence les forces des partis en compétition.

Nous voilà donc devant le problème suivant, qui est toute la R. P. : « Soient N sièges à conférer; sont en présence des partis A, B, C, ...

dont les puissances ou forces électorales, c'est-à-dire les chiffres électoraux, sont F_A, F_B, F_C... Partager les N sièges entre ces partis, proportionnellement à leurs forces. »

Différentes solutions ont été données à ce problème et les principales sont connues sous les noms de « *procédé mathématique ou système du quotient électoral ou encore système des plus forts restes* », de « *système d'Hondt ou des moyennes* », de « *système du nombre unique* », de « *système du quotient national uniforme* », etc.

Rien n'est plus facile en théorie que de répartir les sièges dans une juste proportion et il est évident qu'un enfant d'école primaire, qui connaît la règle de trois et auquel on poserait le problème énoncé ci-dessus, le résoudrait immédiatement.

Il dirait :

$F_A + F_B + F_C = F$ voix donnent droit à N sièges.

1 voix donne droit à $\frac{N}{F}$ sièges.

A qui a F_A voix a donc droit à $\frac{NF_A}{F}$ sièges.

B qui a F_B voix a donc droit à $\frac{NF_B}{F}$ sièges.

C qui a F_C voix a donc droit à $\frac{NF_C}{F}$ sièges.

Tel est le procédé mathématique. Il est simple, trop simple, il est simpliste; car, il y a dans le raisonnement un aléa : les divisions ne se font pas (sauf hasard extraordinaire) exactement et chaque liste reçoit un certain nombre de sièges plus une fraction. Hélas! les sièges ne sont pas choses fractionnables. Il reste des sièges non répartis, des sièges en l'air.

A qui donner les sièges en l'air?

Toute la difficulté du mécanisme de la R. P. est de compléter le système et de trouver le moyen d'attribuer le ou les sièges en l'air aux listes qui le méritent le plus, sans devoir procéder à un second tour de scrutin inadmissible, car il serait la négation de la R. P.

Mais avant de passer aux procédés à mettre en œuvre pour la distribution des sièges en l'air montrons que le système mathématique n'est autre que ce qu'on a appelé le système du *quotient électoral*. Comment raisonnaient les protagonistes de ce système?

« Une liste a-t-elle le 1/4 des suffrages, elle doit avoir le 1/4 des

sièges; a-t-elle pour elle la 1/2 des électeurs, elle doit avoir la 1/2 des représentants (1). »

Si donc il a été émis dans une circonscription qui doit élire N députés, F voix se répartissant en F_A, F_B, F_C, données aux listes A, B, C, un député équivaut à $\frac{F}{N}$ voix; et les listes A, B, C, doivent recevoir chacune $\frac{F_A}{\left(\frac{F}{N}\right)} = Q_A$ sièges, $\frac{F_B}{\left(\frac{F}{N}\right)} = Q_B$ sièges, $\frac{F_C}{\left(\frac{F}{N}\right)} = Q_C$ sièges.

[$\frac{F}{N}$ est appelé par les inventeurs du système « quotient électoral » d'où le nom du système. Disons tout de suite que dans notre terminologie électorale, et notamment dans la loi de 1919, $\frac{F}{N}$ est appelé diviseur électoral, tandis que l'expression, « quotient électoral » est réservée à Q_A, Q_B, Q_C.]

Or, $\frac{F_A}{\left(\frac{F}{N}\right)} = \frac{F_A N}{F}$; $\frac{F_B}{\left(\frac{F}{N}\right)} = \frac{F_B N}{F}$; $\frac{F_C}{\left(\frac{F}{N}\right)} = \frac{F_C N}{F}$ ce qui montre bien l'identité du système mathématique et du système du quotient.] (Voir en effet ci-dessus les résultats du système mathématique.)

Sauf hasard, Q_A, Q_B, Q_C, se présentent sous forme de fractions décimales et il existe des sièges en l'air.

A qui donner les sièges en l'air, disions-nous?

Comment déterminer les listes qui les méritent?

L'idée la plus simple est de les donner aux listes qui ont les plus fortes fractions de sièges, c'est-à-dire le plus grand nombre de voix inutilisées, c'est-à-dire les plus forts restes. C'est le système dit « *des plus forts restes* » qui fut en honneur en Suisse, à l'époque où, en Belgique, l'Association pour l'application de la R. P. réclamait le système d'Hondt. Ce système des plus forts restes a encore des partisans en Belgique et reçoit une application dans la loi régissant les élections provinciales.

Le système des plus forts restes, s'il est simple, est injuste et susceptible de fausser l'équilibre au profit de la minorité.

Prenons un exemple numérique : A a recueilli 53,000 voix, B 33,000, C 14,000, pour 10 sièges à répartir. Le diviseur est 10,600.

---

(1) Barthélemy, *L'Organisation du suffrage et l'expérience belge*.

Les calculs donnent à A 5 sièges 3/10, à B 3 sièges 3/10, à C 1 siège 4/10. Le siège en l'air devrait revenir à C et finalement A recevrait 5 sièges, B 3 sièges, C 2 sièges. A avec presque 4 fois plus de voix que C n'a que 2 1/2 fois plus de sièges; l'équité semble violée.

Ce qui paraît mathématiquement plus juste et plus conforme au principe de la R. P., c'est d'attribuer les sièges en l'air de façon qu'ils représentent le plus grand nombre possible d'électeurs.

Pour cela, supposons que chaque siège en l'air soit successivement donné à chaque liste et calculons ce que chacun des sièges, qu'obtiendrait ainsi la liste, représenterait de voix; en d'autres termes, évaluons le nombre moyen de voix que vaut chaque siège.

Ainsi A avait Q_A sièges $= n_A +$ une fraction. Attribuons lui 1 siège en l'air; chaque siège de A vaudrait dans ce cas en moyenne $\frac{F}{(n_A + 1)}$ voix. Si B recevait le siège en l'air, chacun de ses sièges vaudrait en moyenne $\frac{F_B}{(n_B + 1)}$ voix et ainsi de suite.

Nous accordons évidemment les sièges aux listes qui obtiennent les plus fortes moyennes, d'où le nom de *système des moyennes* donné au procédé, qui est en vigueur dans nos lois électorales.

Appliquons ce système à l'exemple numérique ci-dessus : si A avait reçu 6 sièges, sa moyenne serait $\frac{53000}{6} = 8.833$; si B en avait reçu 4, sa moyenne serait $\frac{33000}{4} = 8.350$; si C en avait reçu 2, sa moyenne serait $\frac{14000}{2} = 7.000$. Le siège supplémentaire devrait revenir à A et non à C et la répartition des sièges devrait être : A, 6 sièges; B, 3 sièges; C, 1 siège.

En réalité qu'avons-nous fait? Nous avons divisé chaque chiffre électoral par le diviseur électoral; puis procédant à la distribution des sièges en l'air et supposant que nous attribuions 1 siège, 2 sièges, 3 sièges... en l'air à chaque liste, nous avons examiné quelle serait la moyenne de voix représentée dans chaque liste. Autrement dit, nous avons divisé par $n + 1$, par $n + 2$, le chiffre électoral de chaque liste et déterminé les plus forts quotients obtenus. Dès lors, il serait plus simple et plus logique de commencer par rechercher la moyenne de chaque liste, dans l'hypothèse où nous leur attribuons 1, 2, 3, 4... sièges, et de donner à chaque liste 1, 2, 3, 4... sièges... tant que la

moyenne représentée est plus forte que si les sièges étaient distribués à la liste suivante.

Ces opérations ne sont rien autre que celles du *système d'Hondt*, du nom du savant professeur de Gand qui en est l'inventeur et dont le mécanisme est exposé par l'article 45 de la loi communale de 1895 qui lui donna droit de cité dans notre législation électorale : « On divise les chiffres électoraux des listes par 1, 2, 3, 4, 5, etc. et les mandats sont attribués à raison de l'importance des quotients obtenus. Le plus fort quotient confère le premier siège, le deuxième quotient le deuxième siège et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit pourvu à tous les mandats. »

Le dernier quotient utile constitue le diviseur électoral. Chaque liste reçoit donc autant de sièges que son chiffre électoral contient de fois le diviseur électoral.

Appliquons le système d'Hondt à l'exemple numérique donné plus haut; nous pouvons dresser le tableau suivant :

CHIFFRES électoraux divisés par	QUOTIENTS SUCCESSIFS DE		
	A	B	C
1	53,000 (I)	33,000 (II)	14,000 (VI)
2	26,500 (III)	16,500 (V)	7,000
3	17.666 (IV)	11,000 (VIII)	
4	13,250 (VII)	8,250	
5	10,600 (IX)		
6	8,833 (X)		
7	7,571		

A reçoit 6 sièges (I, III, IV, VII, IX, X).
B reçoit 3 sièges (II, V, VIII).
C reçoit 1 siège (VI).

Le système d'Hondt est donc aussi mathématiquement exact qu'il est simple.

En dernière analyse, le système de M. d'Hondt a consisté à trouver

rationnellement, mathématiquement, facilement, un *commun diviseur*, un chiffre répartiteur si on veut, qui étant contenu un nombre exact de fois dans le chiffre électoral de chaque liste a permis de distribuer tous les sièges d'un seul coup. Le nombre exact de fois que le diviseur est contenu dans chaque liste indique le nombre de sièges de la liste.

Le système d'Hondt n'est donc qu'un procédé de calcul simple et mathématique des moyennes.

Le dernier quotient pourvu est le commun diviseur, le *diviseur électoral réel*, c'est-à-dire le nombre de voix qui doivent être réunies une fois pour avoir un siège, deux fois pour avoir 2 sièges et ainsi de suite. Ce dernier quotient mesure donc la force du groupe d'électeurs qui a droit à 1 siège; il est bien la commune mesure des forces électorales des partis.

En conclusion, le système d'Hondt ou des moyennes est plus juste, plus rationnel, plus logique que le système des plus forts restes pour la détermination du nombre de sièges revenant à chaque liste.

Quelques mots, avant de terminer, sur le *système du nombre unique* et celui du *quotient national uniforme*, qui, s'inspirant des précédents, ont été imaginés pour assurer l'emploi complet des voix non utilisées, non représentées, des excédents ou déchets comme on dit aussi, dans les diverses circonscriptions.

Dans ces systèmes, la répartition des sièges se fait en envisageant l'ensemble des circonscriptions électorales et non plus les circonscriptions électorales séparément.

Le système du nombre unique consiste à fixer à priori une quotité de voix, dite nombre unique, qui assure un siège chaque fois qu'elle est atteinte. Ce nombre unique, véritable diviseur électoral, est identique, donc unique, pour toutes les circonscriptions électorales.

Supposons le nombre unique fixé à 10,000 voix. Toute liste, dans n'importe quelle circonscription, reçoit autant de sièges que son chiffre électoral contient de fois 10,000 voix.

Les excédents des listes des diverses circonscriptions sont ensuite ajoutés, par groupes de listes unissant leur forces, « s'apparentant », dans notre langage électoral, et les groupes reçoivent à nouveau autant de sièges que la somme des excédents de voix de leurs listes contient de fois 10,000 voix.

On constate que dans le système du nombre unique, le nombre de sièges à distribuer est fonction du nombre de votants; il est donc connu seulement à posteriori tandis que la valeur en voix de chaque siège est fixée à priori.

Le système du nombre unique fonctionne aujourd'hui en Allemagne.

Pour les pays où le nombre de députés est déterminé d'avance, par exemple en fonction du nombre d'habitants, le principe du nombre unique, c'est-à-dire du diviseur identique dans toutes les circonscriptions, est mis en œuvre sous le nom de quotient national uniforme qui, d'après la terminologie belge, s'appellerait plus justement *diviseur national uniforme*.

On calcule, à posteriori cette fois, le diviseur électoral commun aux diverses circonscriptions, en divisant l'ensemble des suffrages émis dans tout le pays en faveur de tels et tels groupes de listes apparentées par le nombre total de sièges à pourvoir.

Dans chaque circonscription, comme dans le système précédent, chaque liste reçoit autant de sièges que son chiffre électoral contient de fois le diviseur unique calculé; les excédents des listes, totalisés par groupes de listes, sont traités à nouveau par le diviseur unique.

Le système du quotient national uniforme a été proposé en 1899 au Sénat belge par le baron de Sélys-Longchamp.

Les systèmes du nombre unique et du quotient national uniforme sont basés sur le même principe, mais sont inverses l'un de l'autre; ils posent tous deux la question de l'apparentement et de l'utilisation complète des excédents de voix inutilisées, excédents qui constituent une des tares de l'application de la R. P. par circonscriptions séparées. En Belgique, le problème de l'utilisation des restes a reçu une autre solution, car, pas plus que l'apparentement, il n'impose l'usage du diviseur unique.

IV. — Système électoral communal belge.

Les élections communales sont régies en Belgique par la loi du 19 février 1921, qui remplaça la loi du 12 septembre 1895. Cette dernière loi consacrait l'entrée de la R. P. dans notre arsenal de lois électorales; mais une entrée timide, car, combinaison du système majori-

taire et de la R. P., elle ne laissait jouer cette dernière qu'en ordre subsidiaire, que comme pis-aller, pour autant que le premier tour de scrutin n'ait pas pourvu à tous les sièges à la majorité absolue; bien plus, les chiffres électoraux, bases de la répartition des sièges, étaient tronqués. L'application de la R. P. n'était d'ailleurs pas faite dans un but de justice, mais pour supprimer le ballottage.

La loi de 1921, au contraire, vise à la R. P. intégrale. Le législateur de 1921 désire, d'accord en cela avec le principe même de la R. P., donner à chaque parti le nombre de sièges auquel les forces électorales, calculées au plus près par un chiffre électoral judicieux, lui donnent proportionnellement droit. Ces désirs du législateur n'ont été réalisés que partiellement.

Les sièges répartis, la désignation des titulaires des sièges, à l'intérieur de chaque parti, se fait à la pluralité des suffrages par un procédé de répartition compliqué peut-être, mais assurant aux électeurs une influence dans cette désignation.

Comment, avec la loi de 1921, vote-t-on, et quel est l'effet du vote?

Chaque bulletin de vote compte pour une voix : c'est la puissance électorale de l'électeur. Chaque voix comporte autant de suffrages qu'il y a de mandats à conférer. Le vote est donc plurinominal.

Les *voix* interviennent en partie (voix des panacheurs : car le panachage est autorisé) ou en totalité pour l'établissement des chiffres électoraux des listes et dès lors pour la détermination du nombre de sièges revenant à chaque liste (1er problème); le jeu des *suffrages* dans le cadre de chaque liste conduit à la désignation des élus (2e problème).

L'électeur peut exprimer sa voix en une fois en votant en tête de liste ou en la décomposant en ses facteurs constitutifs, les suffrages.

Il peut attribuer ceux-ci soit aux candidats d'une même liste, soit à des candidats de listes différentes (panachage).

Si l'électeur a voté en tête de liste ou pour des candidats d'une même liste, il a adhéré sans restriction aux idées du parti. Sa voix est acquise à la liste et compte pour une unité dans sa force électorale. C'est rationnel.

Si l'électeur a panaché, c'est qu'il n'a plus adhéré aux idées d'un seul parti, mais à celles de plusieurs ou plutôt aux nuances communes des idées des partis, aux tendances communes dont les can-

didats avantagés sont plus spécialement les représentants. Dans ces conditions, la voix unique doit se répartir entre les chiffres électoraux des différentes listes avantagées par l'électeur proportionnellement aux suffrages émis en leur faveur.

Si donc l'électeur a fractionné les N suffrages de sa voix en N_A, N_B, N_C,... suffrages en faveur de candidats des listes A, B, C; ... chaque liste voit, d'après les stipulations de la loi, son chiffre électoral augmenter de $\frac{N_A}{N}$, $\frac{N_B}{N}$, $\frac{N_C}{N}$ ..

Le chiffre électoral d'une liste est donc égal à la somme des voix représentées par les bulletins portant un vote de tête ou des suffrages de préférence uniquement en faveur des candidats de cette liste, et des fractions de voix des bulletins panachés.

Les chiffres électoraux mesurent donc de très près les forces électorales réelles des listes, parce qu'ils sont la somme des puissances électorales des électeurs ou fractions d'électeurs favorables au parti; ils seraient même d'une précision mathématique, si les panacheurs donnaient complètement leurs N suffrages, c'est-à-dire si $N_A + N_B + N_C ... = N$.

Etudions maintenant le mécanisme de la répartition des sièges entre les listes proportionnellement à leurs forces électorales, donc aux chiffres électoraux, mécanisme qui est la base même du jeu de la R. P. et nous importe surtout.

Mais avant de répartir les sièges entre les listes, se pose la question de savoir si toutes les listes ont le droit de participer au partage.

Nous avons dit, lors de l'étude de la R. P. au point de vue politique, qu'une objection à ce système était qu'il était de nature à permettre l'élection de candidats émanant de groupes pouvant représenter les idées les plus subversives. Nous avons ajouté qu'il était préférable d'autoriser ces groupes à agir du haut de la tribune plutôt que de les laisser jeter clandestinement des ferments de trouble dans la nation elle-même.

Nous avons fait remarquer également que la R. P. avait pour but de représenter tous les groupes sérieux, et que la force critère de ce qu'on entend par groupe sérieux était laissée à la sagesse du législateur.

Or, l'esprit des législateurs de 1895 et de 1921 a été de donner à

cette force critère sa valeur maximum, de favoriser les partis forts, bien unis, de faire une guerre sans merci à tout ce qui n'était pas un grand parti, à tout ce que l'on appelait à la Chambre, dédaigneusement, des « groupes peu importants », « un nombre restreint d'électeurs », « un groupement sans principes et sans durée ».

Que la majorité de 1895 ait agi de cette façon, rien d'étonnant, car le parti catholique uni, fort, discipliné en face d'adversaires désunis (les libéraux étaient eux-mêmes divisés en doctrinaires et progressistes) avait intérêt à élever pour l'application de la R. P. la valeur du *groupe sérieux*.

En 1921, la situation n'était plus la même, et pourtant l'esprit des législateurs n'avait pas changé, car c'est à l'énorme majorité de 92 voix contre 57 que la Chambre se prononça pour un système par trop favorable aux grosses listes. Peut-être les grands partis historiques voulurent-ils cette fois se prémunir contre les dissidents (Parti national, Renaissance nationale, Combattants, etc.) qui naissaient partout?

Quoi qu'il en soit, pour se débarrasser des « indésirables », la loi de 1895 recourut au quorum, c'est-à-dire qu'elle exigea, pour qu'une liste pût recevoir sa part du gâteau, qu'elle atteignit un certain pourcentage du total des voix émises, un certain quorum. Et ce pourcentage n'était pas faible.

C'est ainsi qu'avec 1/5 des voix pour douze conseillers à élire, c'est-à-dire avec plus de deux fois le diviseur du système mathématique, on ne recevait aucun siège : 1/5 des voix ne constituait donc pas un groupement sérieux. Vraiment, la majorité avait une belle prime. Aussi, pouvait-il facilement résulter de cette disposition que la majorité des sièges revînt à une minorité du corps électoral.

Le quorum, qui écartait, non des individualités sans valeur, mais des groupements puissants (ne vit-on pas aux élections communales de Bruxelles qui suivirent le vote de la loi, la liste progressiste n'obtenir aucun siège avec 5,500 voix et les socialistes avec 8,000 en remporter 8) et qui était contraire à l'essence même du système d'Hondt, souleva-t-il des protestations énergiques.

Les auteurs de la loi de 1921 n'osèrent plus maintenir en vigueur l'odieux quorum artificiel, et jugeant cependant que le quorum naturel, c'est-à-dire le diviseur commun issu du système d'Hondt, était insuf-

fisant, le relevèrent par le mécanisme même de la R. P. ou plutôt par le mécanisme inventé pour une répartition soi-disant proportionnelle des sièges (système Impériali).

Et pourtant, le diviseur électoral constitue un quorum naturel dont il eût été logique de se contenter, car à notre sens on ne peut appeler « nombre restreint », « groupe peu sérieux », « indésirables » un groupe de cette importance, d'autant plus que le système d'Hondt, fatalement, favorise déjà les grosses listes; cet argument renforce d'autant la valeur de son quorum.

Aux élections législatives on se contente bien du quorum naturel du système d'Hondt. Oserait-on prétendre, comme l'insinuent somme toute nos lois, qu'un groupe considéré comme sérieux pour les élections à la Chambre ne le soit plus pour une élection communale, alors qu'une opposition est nécessaire au conseil communal et ne peut se réaliser que par une unique élection, tandis qu'aux Chambres législatives, grâce aux nombreux arrondissements électoraux, il se constitue toujours naturellement une opposition?

Il semblait, étant données la simplicité, l'exactitude du système d'Hondt dans le cas d'un collège électoral unique, qui seul nous intéresse pour le moment, étant données la valeur de son quorum naturel et les injustices flagrantes reconnues du quorum artificiel de la loi de 1895, inadmissible avec la R. P. intégrale, qu'il fausserait complètement, il semblait donc que les Chambres de 1921 allaient adopter purement et simplement le système du savant professeur de Gand. Hélas! Non! Voulant à tout prix écarter les petites listes, petites dans un sens tout relatif, et avantager les fortes listes, sans recourir à un quorum artificiel, les représentants et sénateurs de 1921, sans égard à la licence qu'ils prenaient avec le principe même de la R. P., adoptèrent à une majorité qui frise l'enthousiasme un système de répartition des sièges qui relevait fortement le quorum d'Hondt. C'est le système du marquis Impériali que définit comme suit l'article 50 des lois coordonnées des 12 septembre 1895 et 19 février 1921 : « Le bureau principal divise successivement par 1, 1 1/2, 2, 2 1/2, 3, 3 1/2, etc. les chiffres électoraux de chacune des listes en présence, et range les quotients dans l'ordre de leur importance jusqu'à concurrence d'un nombre total de quotients égal à celui des membres à élire. La répartition entre les listes s'opère en attribuant à chaque

liste autant de sièges que son chiffre électoral a fourni de quotients égaux ou supérieurs au dernier quotient utile. »

Du coup, le quorum naturel produit par le mécanisme de la répartition est relevé puisque les premier, troisième, cinquième... quotients Impériali équivalent aux premier, deuxième, troisième quotients d'Hondt; mais du coup aussi, la proportionnalité mathématique juste, rationnelle, s'est évanouie. Plus de diviseur électoral contenu dans le chiffre électoral un nombre de fois correspondant au nombre de sièges, *plus de commune mesure.*

Le législateur l'avoue implicitement dans le texte des lois; il ne dit plus comme dans l'article 45 de la loi de 1895 « une liste obtient autant de sièges que son chiffre électoral *contient* de fois le nombre de voix le plus réduit obtenant 1 siège (diviseur électoral) » (l'idée de proportion existe), mais « une liste reçoit autant de sièges que son chiffre électoral *a fourni* de quotients égaux ou supérieurs au dernier quotient utile » (l'idée de proportion n'existe plus).

En somme, la représentation proportionnelle au sens propre du mot a complètement disparu; elle a subi un véritable sabotage.

La loi s'est contentée d'indiquer, au détriment de toute justice, un moyen artificiel, arbitraire, de partager le butin entre les plus forts, moyen doublement injuste, car il élimine les faibles et mécontente les forts, non servis comme la pleine justice l'exigerait.

Les conséquences injustes du système Impériali peuvent d'ailleurs se montrer facilement.

Ainsi, comme l'a signalé M. Herman Dumont (1), s'il arrive avec le système d'Hondt qu'exceptionnellement une minorité, d'ailleurs très proche de la majorité, puisse, grâce à la division de ses adversaires et à l'indivision des sièges, obtenir plus de sièges que celle-ci, avec le système nouveau ce fait devient quasiment la règle générale.

Des calculs prouveraient, en effet, qu'avec trois listes et l'application du système d'Hondt, du moment où la majorité dépasse la minorité de 7 à 8 p. c. du nombre total des voix, la vraie majorité du corps électoral emporte la majorité des sièges; l'application du système Impériali exigerait, pour le même résultat, que la majorité fût supérieure à la minorité de 16 p. c. du nombre total des voix. S'il y a cinq listes en

(1) H. Dumont, « La loi électorale communale », *Le Flambeau*, avril 1921.

présence, ces chiffres deviennent respectivement environ 12 et 30 p. c.

A notre avis, si on voulait, malgré tout, exclure les minorités, bien que la présence dans un conseil communal d'un « sauvage » mal intentionné ne puisse, si encore elle n'est pas utile, entraver la bonne gestion des affaires, nous aurions préféré conserver intact le principe proportionnaliste, c'est-à-dire le système d'Hondt, et adopter un quorum artificiel; au moins la loi eut mérité la dénomination de R. P.

Mieux vaut un bon principe, restreint dans son application par un quorum, que chercher à arriver à un résultat analogue en se servant, sous l'appellation de R. P., d'une anamorphose, d'une caricature de ce principe. On admettrait dans un examen, pour l'élimination des insuffisants et le classement des bons récipiendaires, la cote d'exclusion avec une cotation logique; on ne pourrait admettre l'élimination par une cotation fantaisiste.

En ce qui concerne le deuxième problème, désignation des élus aux sièges acquis, qui se résout par le jeu des suffrages à l'intérieur de chaque parti, le mécanisme de la loi, à cause de la plurinominalité du vote, et de l'équilibre qu'il a voulu établir entre l'influence des partis et la liberté des électeurs, est compliqué et introduit des notions subsidiaires de suffrages utiles, chiffres d'éligibilité, etc.

Son étude, qui exige que l'on suive pas à pas les dispositions de la loi, est peu intéressante du point de vue de la R. P. et ne pourrait être menée à bien dans le cadre restreint dont nous disposons.

Disons seulement que le mécanisme de la loi n'a pas répondu aux espérances qu'il avait fait naître; qu'il accorde, en effet, dans la désignation des élus, une influence par trop grande aux panacheurs, qu'il est susceptible de rendre très inégales les influences des électeurs usant de la case de tête, ou votant par bulletins de liste incomplets, et qu'il rend normalement les votes dans la case de tête sans effet pour la désignation des suppléants.

V. — Système électoral législatif belge.

Les élections législatives ensuite desquelles sont désignés les députés et les sénateurs élus directement, sont régies par le Code électoral, issu de la loi du 22 décembre 1899 instaurant la R. P., code dont

le titre XI fut modifié par la loi du 22 octobre 1919, complétant le Code électoral et opérant la répartition proportionnelle des sièges législatifs par circonscription provinciale, c'est-à-dire par la loi instaurant l'apparentement.

En fait, en ce qui concerne le mécanisme de la R. P., la loi de 1899 est toujours applicable, s'il n'y a pas apparentement; si les listes se sont apparentées le mode de votation reste identique et le jeu de la R. P. reste basé sur les mêmes principes que ceux de la loi de 1899.

A. — *Loi du 22 décembre 1899.*

La loi de 1899 est la première qui instaura en Belgique la R. P. aux élections législatives; c'est aussi la première qui consacra la R. P. intégrale dans notre droit électoral.

Elle fut l'extension et, peut-on dire, le couronnement de l'expérience tentée avec succès sur le terrain communal aux élections d'octobre 1895 et 1899. La loi de 1899 abolissait enfin l'odieux système majoritaire et son complément, non moins odieux, le ballottage.

Il nous faut bien admettre, en présence de la permanence de la loi de 1899, que les critiques dirigées contre elle, depuis sa promulgation, n'eurent qu'un écho fortement atténué. Ce n'est pourtant pas qu'elle soit sans reproches. Nous nous efforcerons de les faire apparaître clairement.

Faisons remarquer, en passant, que le législateur de 1899 s'était vu dans l'obligation de modifier les circonscriptions électorales en vigueur jusque-là (*arrondissements administratifs*) pour pouvoir appliquer la R. P.; la revision de 1893, en changeant l'article 48 de la Constitution, lui en avait fourni le moyen.

La R. P., en effet, est impossible avec le scrutin uninominal; elle est sans grand rendement là où il n'y a que deux ou trois sièges par circonscription électorale. Son application la plus parfaite suppose de grandes circonscriptions électorales.

Le législateur de 1899 aurait dû par conséquent donner à la R. P. les grandes circonscriptions dont elle avait besoin. Il n'a pas voulu subir la conséquence logique de la réforme et entrer dans la voie qui aurait exigé qu'on fît table rase du passé. Il s'est borné à rendre la R. P. possible en supprimant les circonscriptions uninominales et

binominales. Nous reviendrons sur ce point lors de l'étude de l'apparentement.

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons pour le moment que la R. P. allait dorénavant faire sentir ses effets dans de nouveaux arrondissements électoraux nombreux (30) et de forces très inégales (de 3 à 26 députés); d'où multiplication des voix inutilisées ou déchets, valeurs relatives très inégales de ces restes, et inexactitudes dans les résultats: ces inconvénients amenèrent la loi d'apparentement de 1919.

Quels sont les principes fondamentaux de la loi de 1899?

a) Elle applique la R. P. (formule d'Hondt) aux élections pour la Chambre et le Sénat dans tous les arrondissements électoraux;

b) Elle combine avec le système proportionnaliste le vote uninominal ou individuel;

c) Elle réalise une transaction entre les partisans du vote de parti et ceux de la liberté de l'électeur, c'est-à-dire entre les partisans de l'ordre des candidats fixé par les parrains et ceux du libre choix des élus de chaque parti par les électeurs;

d) Elle consacre d'une manière effective le droit pour tout groupe d'électeurs pouvant atteindre le quotient ou diviseur électoral de faire triompher le candidat présenté en son nom.

Voyons comment ces divers principes se traduisent dans le mécanisme de la loi.

Le vote est uninominal. « Un bulletin ne peut exprimer qu'un seul vote et ne peut exercer d'influence que pour la collation d'un seul candidat », disait l'exposé des motifs de la loi de 1899.

On en conclut qu'un bulletin représentant une voix ne peut déterminer le gain de plus d'un siège au profit d'un parti et ne peut exercer d'influence que pour la désignation d'un seul élu de la liste. Ainsi apparaissent déjà les deux portées du vote qui doivent conduire à la résolution des deux problèmes de la R. P.

La voix ne peut être donnée qu'à un seul parti; car la loi de 1899 a exclu *ipso facto* le panachage par le vote uninominal. Le législateur a considéré qu'au rebours des élections communales, les élections législatives devaient maintenir un caractère nettement politique et qu'il n'était pas admissible qu'un électeur fût à la fois et partiellement, catholique, libéral et socialiste.

Et cependant eût-ce été si malséant de considérer le panacheur, ainsi que le sous-entend la loi communale, comme un éclectique, c'est-à-dire un électeur qui, tout en accordant le gros de sa puissance électorale à son parti, désire marquer sa sympathie à un candidat d'un autre parti, parce qu'il partage ses vues sur tel point particulier des programmes (question linguistique, par exemple) (1) et estime devoir avantager ce candidat dans la lutte intérieure qu'il livre à ses co-candidats pour la conquête d'un des sièges dévolus à la liste? Vu sous cet angle, le panachage ne serait pas inconciliable avec les élections politiques tout comme il est admis dans les élections communales.

Bref, ne pouvant être donnée qu'à un seul parti, la voix comptera pour une unité dans la mesure de la force électorale du parti, représentée par le *chiffre électoral*, égal au nombre des bulletins présentant un vote favorable à la liste.

C'est en se basant sur les chiffres électoraux des listes en présence que la loi résout le premier problème de la R. P. : elle prévoit l'application du système d'Hondt, système juste, simple, rationnel, qui seulement dans des cas exceptionnels accorde à une minorité la majorité des sièges.

Ce système reçoit ici une application intégrale, car la loi a rejeté tout quorum artificiel, instrument de sabotage de toute R. P., satisfaisant ainsi au quatrième principe fondamental (voir ci-dessus).

Le système d'Hondt conduit par ses quotients successifs à la détermination d'un diviseur commun, d'une commune mesure, véritable unité de mesure de force électorale, véritable « dyne » électorale, que l'on appelle diviseur électoral et qui permet d'attribuer à chaque liste, sans exclusive entre les groupes forts d'au moins l'unité de force, autant de sièges que son chiffre électoral contient de fois ce diviseur. C'est simple, net, précis.

On voit également, ainsi que nous l'avons dit, qu'un seul bulletin de vote, arme d'une seule voix, représentation de la puissance électorale d'un électeur, peut déterminer uniquement le gain d'un siège au profit d'un parti.

---

(1) Les pénibles événements de ces derniers jours donnent à cet argument une valeur décisive.

Les listes qui n'ont pas fourni le diviseur électoral présentent des voix inutilisées, des restes, des excédents. C'est, comme nous le verrons, le désir de récupérer, de donner un rendement utile à ces restes, qui peuvent atteindre le diviseur électoral et se multiplier en proportion de la multiplicité des arrondissements électoraux, qui a conduit à l'apparentement.

Faisons remarquer que tout procédé de répartition des sièges qui avantagerait les partis puissants au détriment des autres, tel le procédé Impériali, et que tout quorum artificiel (puisqu'il engendre un même effet) seraient inadmissibles pour les élections sénatoriales, car ils fausseraient complètement la composition de la Chambre Haute. En effet, ils diminueraient la représentation directe à laquelle ont droit les partis faibles, et par conséquent le nombre de sénateurs cooptés, qui leur reviendrait à juste titre.

En fait, les partis puissants seraient doublement avantagés dans le Sénat complètement formé.

Qu'un seul bulletin de vote ne puisse exercer d'influence que pour la désignation d'un seul élu de la liste, c'est là un principe différent de celui appliqué par la loi communale de 1921 dans laquelle les électeurs, grâce à la subdivision de leurs voix en N suffrages, interviennent dans la désignation de plusieurs candidats aux sièges conquis par la liste.

Pourquoi la loi de 1899 s'en est-elle tenue à un vote uninominal réprouvant par conséquent la subdivision en suffrages? Pour reconnaître et affirmer le principe de l'égalité des puissances électorales des électeurs dans tout le pays.

Nous pensons que l'objection est spécieuse et n'a de valeur qu'en apparence.

En effet, qu'il soit de Virton ou de Bruxelles, l'électeur n'a qu'une voix et intervient avec la même puissance pour l'opération principale, fondamentale de la R. P., la détermination du nombre de sièges revenant à chaque liste.

Et comme on peut admettre (ce que l'expérience vérifie) que, quel que soit l'arrondissement électoral, le nombre de voix qui s'expriment par député à élire, c'est-à-dire le diviseur électoral, reste sensiblement constant, si un électeur dans un groupe de 100.000 citoyens vote pour

10 députés, si un autre dans un groupe de 30,000 citoyens vote pour 3 députés, le vote du premier ne vaudra pas plus que celui du second, soit 1/10,000 de député.

Par conséquent, que le vote soit uninominal ou plurinominal, les électeurs ont, au point de vue de la répartition proportionnelle des sièges, point primordial, la même puissance.

Ce n'est donc que pour la désignation des élus dans chaque liste que les électeurs pourraient être inégaux! Mais, qu'importe dans ce cas, puisqu'il ne s'agirait que d'une opération dans l'intérieur des listes et que de toute façon les électeurs d'un même arrondissement seraient égaux?

D'ailleurs, l'électeur libéral de Virton aurait-il moins de pouvoir que l'électeur libéral de Bruxelles, parce que le premier n'aurait pu participer qu'à la désignation de l'élu à l'unique siège revenant à sa liste et le second à la désignation des élus aux 6 sièges libéraux de Bruxelles?

Chaque électeur, au moyen de ses suffrages, n'intervenant que dans la désignation des élus aux sièges revenant à sa liste et pas autrement, nous ne pouvons nous figurer que les électeurs des différents arrondissements seraient inégaux.

Bien plus, il y aurait plus de justice en permettant aux électeurs d'avoir par le vote plurinominal, comme aux élections communales, une certaine influence dans la désignation des élus à tous les sièges conquis par leur liste, plutôt que de ne les autoriser à intervenir que dans la désignation d'un seul élu, que leur liste conquière 1, 2 ou 10 sièges.

Le seul argument sérieux que l'on puisse émettre contre le vote plurinominal, c'est qu'il complique les opérations.

Pour résoudre le deuxième problème de la R. P. et examiner le troisième principe, voyons comment on vote.

La loi autorise quatre façons de voter : le vote peut être mis en tête de liste, ou à côté du nom d'un seul candidat effectif, ou à côté du nom d'un seul candidat suppléant ou encore à côté des noms d'un candidat effectif et d'un candidat suppléant. Les noms des candidats figurent sur les listes dans l'ordre de présentation préférentiel, véritable ordre hiérarchique fixé par les associations patronnant les listes.

Voter en tête de liste, c'est adhérer à l'ordre de présentation des candidats effectifs et suppléants.

Voter à côté du nom d'un candidat effectif seulement, c'est indiquer qu'on adhère à l'ordre de présentation des candidats suppléants, mais qu'on répudie celui des effectifs et qu'on veut le modifier au profit du candidat qu'on avantage.

Voter à côté du nom d'un candidat suppléant seulement, c'est adopter l'ordre de présentation des candidats effectifs et marquer sa volonté de préférer le candidat suppléant avantagé à celui que les parrains ont placé en tête.

Voter à côté du nom d'un candidat effectif et d'un candidat suppléant, c'est ne pas vouloir de l'ordre de présentation des candidats effectifs et suppléants; c'est vouloir avantager ceux qui ont été l'objet du vote nominatif.

Quelles sont les conséquences des quatre manières de voter?

Au point de vue de la mesure de la force des partis, base de la résolution du premier problème, tout bulletin de vote n'a de valeur que pour un seul parti et a toujours cette première signification de compter pour une unité de force électorale au bénéfice du parti auquel l'électeur a donné sa préférence.

Pour les bulletins marqués en tête cette signification est évidente; pour les autres elle découle de ce que le législateur a admis que « choisir un candidat déterminé, c'est proclamer qu'on adhère au programme de ce candidat, qui est nécessairement dans toutes ses parties essentielles le programme du groupe qui soutient ce candidat ».

Au point de vue de la deuxième signification du vote, c'est-à-dire son influence dans la résolution du deuxième problème (désignation des élus aux sièges conquis), tenons compte que sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix (art. 265 du Code électoral). Il convient donc de dresser le « *bilan* » des voix de chaque candidat pour déclarer élus ceux dont le bilan est le plus favorable.

Comment dresser ce « *bilan* »?

D'abord chaque candidat comptera ses votes nominatifs; c'est juste, puisque les électeurs qui les ont donnés ont nettement marqué leur volonté de le voir désigné.

A ce nombre de voix doit s'ajouter une part à provenir des votes favorables à l'ordre de présentation, c'est-à-dire pour les effectifs

des voix marquées dans la case de tête et à côté du nom d'un candidat suppléant seulement; pour les suppléants, les voix marquées dans la case de tête et à côté du nom d'un candidat effectif seulement.

Ces votes vont-ils compter pour une voix à chaque candidat?

Non! car il y aurait inégalité entre les électeurs votant en tête et ceux qui ont émis leur vote nominativement.

La voix donnée en tête ne pourra donc compter que pour un seul candidat (effectif et suppléant), et il sera nécessaire, comme la loi l'établit, de recourir à un mode de répartition, de dévolution dit la loi, tel que le vote de tête ne profite qu'à un seul candidat (effectif et suppléant) et tel que le premier candidat effectif et le premier candidat suppléant soient avantagés par rapport aux deuxièmes, ceux-ci par rapport aux troisièmes et ainsi de suite, c'est-à-dire que les candidats soient avantagés dans l'ordre de présentation.

Pour le fonctionnement légal de la dévolution, les votes favorables à l'ordre de présentation sont ajoutés aux voix nominatives obtenues par le premier candidat de la liste à concurrence de ce qui est nécessaire pour parfaire le diviseur électoral; l'excédent, s'il y en a, est attribué dans une mesure semblable au deuxième candidat et ainsi de suite jusqu'à épuisement des votes à répartir. Ce système se justifie en ce que le diviseur électoral représente le nombre minimum de voix qui accorde, à coup sûr, l'élection d'un candidat, puisque ce nombre de voix, en admettant même que tous les votes aient été nominatifs, ne peut être atteint par un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges obtenus.

Dès lors, il est rationnel d'admettre que celui qui atteint ce nombre de voix est élu.

Comme on le voit, chaque vote de liste dans la dévolution ne compte qu'une fois et les candidats sont bien avantagés dans l'ordre de présentation, puisqu'ils ont d'autant plus de chance de participer à la répartition qu'ils sont plus élevés dans l'ordre de présentation.

Lorsque le tas des votes de liste est épuisé, ce qui arrive en général avant la désignation des derniers élus, les candidats restants ne disposent que de leurs votes nominatifs et ceux qui en ont le plus sont élus.

Il est évident qu'un candidat, dont le nombre de voix nominatives

atteindrait ou dépasserait le diviseur électoral, devrait être élu d'emblée sans dévolution.

Toutefois, il est à remarquer que les voix obtenues par ce candidat en sus de la valeur du diviseur ne sont pas déduites, ni attribuées à d'autres candidats, comme dans le système en vigueur en Hollande. Les voix nominatives peuvent donc ne pas avoir de rendement utile, tandis que les votes de tête en ont toujours un.

La dévolution a pour effet de réaliser le vote en cascade : en somme, il y a déduction des voix d'un candidat au suivant. Le vote favorable à l'ordre de présentation n'est plurinominal, dans le sens d'avantageant plusieurs candidats, qu'en apparence, mais il a un effet plurinominal, c'est-à-dire susceptible d'être reporté sur l'un ou l'autre nom.

Le mécanisme de la désignation des élus montre que la liberté de l'électeur telle qu'on l'entend communément n'est pas confisquée au profit d'un parti et n'est pas un vain mot, malgré l'interdiction du panachage, puisque l'électeur n'a pas l'obligation de se rallier à la volonté des parrains. L'ordre de présentation peut être infirmé, soit grâce à quelques voix pour les derniers élus, non touchés par la dévolution, soit grâce à une réunion d'électeurs égale au plus au nombre de voix du diviseur électoral pour les premiers candidats.

La pratique a vérifié cette affirmation. Rappelons seulement le cas de M. Colfs, candidat de la liste catholique de Bruxelles, régulièrement placé en queue de liste, et passant non moins régulièrement; l'exemple de M. Cocq, huitième candidat de la liste libérale de Bruxelles, dépassant MM. Lemonnier et Crick, en 1908.

Si d'aucuns objectent que l'ordre de présentation avantage trop fortement les premiers candidats, rappelons qu'il ne faut pas perdre de vue que tous les votes adhérant à l'ordre de présentation doivent être considérés comme des votes de préférence à attribuer en cascade à partir du premier candidat. Et la preuve, c'est que s'il y avait très peu ou point de votes de tête, la désignation des élus se ferait à coup de votes nominatifs.

Avec le système de la loi, la majorité d'un parti est toujours sûre, par le vote discipliné en tête de liste, d'imposer sa volonté à une minorité de trublions indiciplinés, et une minorité forte du diviseur électoral est toujours sûre de faire valoir ses droits.

Toutefois, et c'est en cela surtout que la liberté de l'électeur est

mitigée, l'électeur qui n'a pas adhéré à l'ordre de présentation ne peut désigner qu'une seule préférence et pour le reste se désintéresser forcément de l'ordre de désignation des autres candidats; c'est un vote à expression négative. Au contraire, l'électeur de tête marque plusieurs préférences et l'ordre de ses préférences. Le rendement utile de l'électeur de parti est donc supérieur au rendement utile de l'autre.

Y aurait-il moyen de pallier cet inconvénient et d'augmenter et d'assurer d'une façon plus judicieuse la liberté de l'électeur, en égalisant l'effet utile des électeurs de parti et des électeurs à votes nominatifs? Oui, à notre avis, en rendant, comme dans la loi communale, le vote plurinominal et en permettant à tout électeur, qui ne se rallie pas à l'ordre de présentation, d'émettre un certain nombre de suffrages nominatifs en faveur des candidats d'une même liste; la somme de ces suffrages vaudrait une voix.

L'électeur pourrait ainsi marquer sa préférence pour plusieurs candidats et faire une certaine sélection pour la désignation des élus.

La voix de l'électeur favorable à l'ordre de présentation, par voie de conséquence équivaudrait également à un certain nombre de suffrages qui logiquement devrait être égal au nombre de sièges conquis.

On retomberait, pour la désignation des élus, sur un mécanisme analogue à celui de la loi communale.

En résumé, la loi du 20 décembre 1899, en ce qui concerne l'application de la R. P., est simple, précise et juste. Elle combine heureusement l'intervention des partis et celle des électeurs. Elle assure, grâce au système d'Hondt intégral, à chaque groupe, ce qui lui revient en bonne justice proportionnelle, *dans le cadre de son arrondissement électoral.*

Le seul reproche vraiment pertinent qu'on ait adressé à la loi est de ne pas réaliser la R. P. intégrale, de laisser dans chaque arrondissement électoral des voix inemployées, de valeur relative inégale, dont l'accumulation peut fausser, pour l'ensemble du pays, malgré les compensations partielles qui se produisent toujours, les Chambres qui en sont issues.

Toutefois, ce reproche ne vise pas le mécanisme même de la R. P., mais bien les conditions d'espace dans lesquelles le mécanisme est appelé à fonctionner.

L'annulation des restes, dont la balance ne peut être réalisée naturellement dans la pratique, résulte donc non du jeu de la R. P., mais du grand nombre d'arrondissements électoraux dans lesquels se font des *élections distinctes.*

Le remède pourrait être cherché et devrait être trouvé, sans toucher aux principes mêmes de la machine proportionnelle, soit dans une réduction du nombre des compartiments étanches où fonctionne la R. P., conduisant ainsi, en poussant à la limite, à la circonscription unique (le pays), soit, puisque la Constitution et des questions d'opportunité politique s'opposent à l'application du premier moyen dans toute son intégralité, en liant entre elles les élections des divers arrondissements.

C'est à ce dernier moyen que le législateur de l'armistice, obéissant à des scrupules de justice, cadrant peut-être avec l'intérêt personnel, a donné la préférence.

Le résultat de ces recherches, fruit de longues études et de discussions passionnées, adopté finalement dans un but transactionnel, est condensé dans la loi du 22 octobre 1919 que nous allons examiner.

B. — *Loi du 22 octobre 1919.*

Cette loi a laissé debout celle de 1899 dans ses principes fondamentaux, notamment dans ses modes de votation, et l'a modifiée en ce qu'elle substitue la répartition proportionnelle des sièges *par circonscriptions provinciales*, à la répartition proportionnelle des sièges par arrondissement administratif.

Elle traduit, légèrement amendées, les propositions faites par M. Van de Walle, député de Malines, dès le 31 janvier 1913.

Nous avons dit précédemment que les législateurs de 1899 avaient simplement rendu possible l'application de la R. P. en touchant le moins possible à la géographie électorale du pays et s'étaient refusés à laisser jouer intégralement la R. P. et à lui donner les circonscriptions dont elle avait besoin, c'est-à-dire les circonscriptions les moins nombreuses, les plus grandes, les plus égales possibles, en fait, dans les limites laissées par la Constitution, les *circonscriptions provinciales.*

En agissant ainsi, les législateurs, outre qu'ils craignaient d'être accusés les uns par les autres d'avoir tripatouillé à leur profit le

découpage du pays en circonscriptions électorales, avaient voulu maintenir les centres politiques traditionnels et respecter les autonomies locales consacrées par une longue pratique.

Ces motifs conservèrent tout leur poids en 1919, et bien qu'il ait été entendu formellement que la nouvelle rédaction de l'article 48 de la Constitution (1893) avait pour but de supprimer toute entrave à la R. P. et à la représentation des intérêts, les Chambres de 1919 ne modifièrent pas la géographie électorale et n'adoptèrent même pas la circonscription provinciale en vue de diminuer les restes inemployés.

Bien plus, elles maintinrent la fixation à priori du nombre de députés revenant à chaque arrondissement électoral.

Et pourtant, on était d'accord pour donner aux restes un rendement utile.

Le seul système possible était, dès lors, d'utiliser ces restes par province en rendant interdépendantes les élections des divers arrondissements.

Sommer les déchets d'arrondissements par province et s'en servir pour désigner les députés provinciaux (système Goblet d'Alviella) demandait une revision de la Constitution et recourait au procédé injuste des plus forts restes; récupérer les déchets dans le temps (système Solvay) ne résistait pas à un examen sérieux. Restait le système Van de Walle, consacré par la loi de 1919, basé sur la solidarisation ou apparentement par province de listes d'arrondissement dont les parrains déclaraient à priori former un seul parti, un seul groupe, et mettre leurs votes en commun pour leur récupération.

Le système Van de Walle ne devint légal qu'au prix d'une transaction ; son adoption faisait tomb " l'opposition libérale au vote des femmes.

Le système Van de Walle ne vise dans son principe de l'utilisation des excédents que la répartition des sièges entre les listes (premier problème de R. P.) ; accessoirement il touche à la désignation des élus dans une liste (deuxième problème) parce que la solution donnée au premier problème empêche la désignation des élus suivant le procédé de la loi de 1899.

Nous désignerons dans notre argumentation les groupes par des lettres, les listes des groupes par les mêmes lettres affectées en indice d'un chiffre romain, caractérisant l'arrondissement.

Examinons donc la solution légale du premier problème :

Détermination du nombre de sièges qui revient à chaque liste. — L'élection par apparentement est à envisager sous deux incidences différentes : d'abord, *dans chaque arrondissement*, se fait une première répartition des sièges (sièges acquis d'emblée) incomplète, puisque pour pouvoir utiliser les déchets *avec un nombre de députés fixé à priori*, il faut qu'il reste des sièges en l'air; ensuite dans le *cadre de la province*, limite supérieure constitutionnelle, on procède, en se servant des restes inemployés, au partage des sièges en l'air (sièges complémentaires) entre les groupes formés par apparentement, et ensuite à la désignation, dans chaque groupe, des listes auxquelles reviennent ces sièges complémentaires.

Première répartition des sièges entre les listes. — Sièges acquis d'emblée. — Pour cette première répartition, le système d'Hondt ne peut être employé, puisqu'il répartit tous les sièges.

Dès lors, pour qu'il reste des sièges en l'air, le seul système à employer est le système du quotient, que nous avons exposé précédemment. En conservant les notations habituelles on obtiendra les résultats suivants : les listes A_I, B_I, C_I ont droit respectivement dans l'arrondissement I à :

$$\frac{F_{A_I}}{\left(\frac{F_I}{N_I}\right)} = Q_{A_I} \; ; \quad \frac{F_{B_I}}{\left(\frac{F_I}{N_I}\right)} = Q_{B_I} \; ; \quad \frac{F_{C_I}}{\left(\frac{F_I}{N_I}\right)} = Q_{C_I} \text{ sièges.}$$

Dans l'arrondissement II les listes A_{II}, B_{II}, C_{II}... ont droit respectivement à

$$\frac{F_{A_{II}}}{\left(\frac{F_{II}}{N_{II}}\right)} = Q_{A_{II}} \; ; \quad \frac{F_{B_{II}}}{\left(\frac{F_{II}}{N_{II}}\right)} = Q_{B_{II}} \; ; \quad \frac{F_{C_{II}}}{\left(\frac{F_I}{N_{II}}\right)} = Q_{C_{II}} \text{ sièges.}$$

Dans l'arrondissement III les... etc.

On voit que $\left(\frac{F_I}{N}\right)$, $\left(\frac{F_{II}}{N_{II}}\right)$ $\left(\frac{F_{III}}{N_{III}}\right)$... quotients du nombre total de voix

emises dans les arrondissements I, II, III, ... par le nombre de sièges fixé pour l'arrondissement correspondant, jouent dans chaque arrondissement le rôle d'unité de mesure, de chiffre répartiteur d'arrondissement ou chiffre répartiteur local.

La loi (art. 275) dénomme ces quotients, un peu improprement, diviseurs électoraux car ils ne sont pas des communes mesures, Q_{A_I}, $Q_{A_{II}}$ n'étant jamais pratiquement des nombres entiers.

Les quotients Q sont donc des nombres fractionnaires dénommés par la loi quotients électoraux (art. 275); ces quotients électoraux de liste, proportionnels aux chiffres électoraux, mesurent exactement la force des partis dans les arrondissements. Si l'on veut, les quotients électoraux ne sont rien autre que les chiffres électoraux mesurés en prenant comme *unité de mesure* le diviseur $\frac{F}{N}$, c'est-à-dire un député acquis d'emblée. Comme chaque unité de ces quotients vaut au moins un siège, chaque liste reçoit d'emblée un nombre *n* de sièges égal à la partie entière des quotients Q. Les parties décimales représentent, en fonction du diviseur électoral, les fractions des sièges non distribués d'emblée, c'est-à-dire les sièges en l'air.

A remarquer que les diviseurs électoraux $\frac{F}{N}$ étaient très élevés, plus élevés que ceux de d'Hondt, il y a de gros déchets; mais qu'importe que des déchets soient grands puisqu'on va les utiliser?

Répartition complémentaire des sièges en l'air entre les groupes par utilisation des déchets. — On considère cette fois les groupes A, B, C, formés dans la province par solidarisation des listes A_I, A_{II}.... B_I, B_{II}... des arrondissements I, II...

Toutefois, et c'est là un véritable *quorum* rétabli aux élections législatives, sont exclus du partage provincial les groupes dont aucune liste n'a obtenu, dans aucun arrondissement, un nombre de voix au moins égal à 66 p. c. du diviseur électoral $\frac{F}{N}$ de l'arrondissement, c'est-à-dire un quotient = 0,66.

Comment faire la répartition?

Certains ont proposé de sommer les déchets arrondissementiers et de distribuer les sièges restants au prorata de ces sommes.

Agir ainsi, c'est appliquer le système des plus forts restes : c'est incontestablement injuste.

Le système le plus rationnel est de calculer la moyenne en voix, le nombre de voix que représente pour chaque groupe le dernier siège acquis, si on supposait les sièges complémentaires attribués successivement au premier, au deuxième, au troisième groupe, compte tenu du total des voix (les restes ainsi interviennent) que chaque groupe a recueilli; les groupes qui ont les meilleures moyennes, rationnellement emportent les sièges complémentaires.

Ce procédé, et on en voit immédiatement la justice, consiste à appliquer le système d'Hondt aux sommes des chiffres électoraux des listes de chaque groupe, c'est-à-dire aux chiffres électoraux des groupes. Il eut cependant été plus précis, comme nous le montrerons plus loin, de calculer les moyennes en se basant non sur les chiffres électoraux des groupes, mais sur les *quotients électoraux des groupes* ou sommes des quotients électoraux des listes, qui mesurent exactement, avons-nous dit, les forces des partis.

Quoi qu'il en soit, les meilleurs quotients d'Hondt désignent les groupes auxquels échoient les sièges complémentaires et, point important, ces sièges sont acquis aux groupes dans l'ordre fixé par l'ordre décroissant des valeurs des moyennes ou quotients d'Hondt.

Naturellement, pour cette application du système d'Hondt il n'est pas nécessaire d'établir tous les quotients successifs des chiffres électoraux de groupes, mais seulement les quotients à partir du nombre de sièges acquis d'emblée au groupe plus 1.

Répartition des sièges complémentaires des groupes entre les listes. — Voici donc les divers groupes nantis, grâce à l'utilisation de leurs restes récupérés, des sièges complémentaires qui leur sont attribués *dans un certain ordre.*

Comment va se faire, à l'intérieur de chaque groupe, entre les listes qui le forment, le partage des sièges complémentaires acquis à ce groupe?

Mais, logiquement et justement, en écartant le système des plus forts restes, admis pourtant pour les élections provinciales, et en se basant toujours sur le système d'Hondt, on accordera les sièges complémentaires de chaque groupe à celles de leurs listes qui présentent la meilleure moyenne par siège acquis, en supposant qu'on ajoute aux sièges acquis d'emblée par ces listes 1, 2... sièges complémentaires.

Le calcul des moyennes ou les quotients d'Hondt doit se faire sur les nombres représentant les forces électorales des listes, c'est-à-dire soit sur leurs chiffres électoraux, soit plus exactement sur leurs quotients d'arrondissement Q, qui, comme nous l'avons dit, expriment exactement les forces des partis dans les divers arrondissements.

On comparera donc les nombres $\frac{Q_{A_I}}{n_{A_I}+1}$, $\frac{Q_{A_{II}}}{n_{A_{II}}+1}$... pour le groupe A, $\frac{Q_{B_{II}}}{n_{B_I}+1}$, $\frac{Q_{B_{II}}}{n_{B_{II}}+1}$... pour le groupe B, etc.

Comme toujours, les meilleures moyennes ou quotients d'Hondt, ou fractions locales, comme la loi les appelle, dans leur ordre décroissant, fixent les listes auxquelles échoient les sièges complémentaires des groupes et l'ordre dans lequel ces sièges sont acquis.

Tel est le principe qui, cependant, subira des exceptions. En effet, l'affectation d'un siège complémentaire à une liste détermine par le fait même l'arrondissement auquel revient ce siège. Or, le nombre de sièges est fixé par arrondissement et ne peut être dépassé.

Si, par exemple, dans un arrondissement I, qui doit élire N_I députés, les listes A_I, B_I, C_I ont obtenu, y compris les sièges complémentaires, n'_{A_I}, n'_{B_I}, n'_{C_I} sièges avec $\lessgtr n' = N_I$, tout est bien. Mais si cette somme est $> N_I$, les sièges complémentaires en trop $= N_I - \lessgtr n$ obtenus par certaines listes ne peuvent leur être attribués et doivent passer à des listes des mêmes groupes, dans les arrondissements où la quotité de sièges n'est pas atteinte, en commençant évidemment à accorder ces sièges aux listes dont les fractions locales suivent immédiatement celles des listes qui cèdent ces sièges. Mais quelles seront ces dernières?

Bref, s'il y a un siège en trop dans l'arrondissement I, quelle est la liste (A_I, C_I) qui va céder son siège complémentaire?

On pourrait dire, et c'est la première idée qui vient à l'esprit que « cédera son siège, celle des listes qui a la plus faible fraction locale ». Oui; mais alors, se pose la question de savoir par quel arrondissement va commencer l'examen du nombre total de sièges et des cessions éventuelles.

La question ainsi posée est insoluble par le raisonnement, et on ne

peut pourtant pas désigner cet arrondissement par une décision arbitraire.

C'est donc à un critérium autre que celui des fractions locales qu'on va s'adresser.

Il est facile à trouver. Comme nous l'avons vu, les sièges complémentaires sont attribués aux groupes, dans un certain ordre. Aussi, rationnellement, la loi prescrit que puisque les groupes sont appelés à recevoir les sièges complémentaires dans l'ordre décroissant des quotients d'Hondt de groupe, c'est dans cet ordre que l'on examinera si les listes peuvent conserver le siège complémentaire acquis, ou doivent le céder.

Exception est faite pour les listes isolées, auxquelles on doit accorder évidemment les sièges complémentaires avant toute revision.

Dès lors, un siège complémentaire peut tomber de liste en liste jusqu'à ce qu'il trouve une place pour se blottir. On peut déjà prévoir que de chute en chute, un siège pourra revenir à une liste qui a recueilli un nombre infime de voix. Tel fut le cas célèbre Van de Walle, de Saint-Nicolas, aux élections législatives de 1921 en Flandre orientale.

En ce qui concerne le deuxième problème, *désignation des titulaires des sièges acquis*, il se fait suivant le processus de la loi de 1899, en tenant compte pour la dévolution que le diviseur commun de d'Hondt n'existant plus, on l'a remplacé par une quotité de voix à atteindre, dite chiffre d'éligibilité, qui s'en rapproche, et qui n'est autre que le chiffre électoral de la liste, divisé par le nombre de sièges obtenu plus 1. Ce chiffre d'éligibilité est donc spécial à chaque liste.

La place nous manque pour commenter cette disposition qui, au fond, est juste et rationnelle.

Discutons rapidement la loi de 1919, que beaucoup d'hommes politiques ont appelée « chinoiserie », « monstre à deux têtes », etc.

Elle ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cet excès d'indignité.

Qu'elle ait des avantages, c'est incontestable, ne fût-ce que celui de donner plus de justice que le système de 1899, puisqu'elle réduit tous les déchets d'arrondissement à un nombre bien moindre de déchets du même ordre de grandeur.

Elle respecte dans les limites les plus larges l'autonomie locale, les

circonscriptions électorales, et ne touche ni à la forme du bulletin, ni au mode de votation qui étaient en vigueur à son apparition.

Toutes les répartitions de sièges se font par le mécanisme le plus juste qui soit.

Mais tous ces avantages ne sont rigoureusement exacts que si on n'atteint pas la quotité des sièges fixée pour l'arrondissement. C'est là que le bât blesse; quand cette quotité est atteinte, c'est toute la machine détraquée, faussée, car, si rien ne change dans la distribution des sièges complémentaires entre les groupes, tout change dans le partage de ces sièges en l'air entre les parties constitutives du groupe; finie alors la belle proportion. Le siège passe de liste en liste en descendant l'échelle des *fractions locales* tant qu'il trouve un trou pour s'y blottir; le siège échappe ainsi à celui auquel il revenait en toute justice pour échouer parfois chez un infime comparse étonné d'un tel honneur. C'est alors le résultat dit *ahurissant;* c'est le cas Van de Walle, de Saint-Nicolas, mentionné ci-dessus.

Cependant, disons que ce résultat était à prévoir et qu'il est imputable non pas au mécanisme du système, mais bien au cadre, aux conditions d'espace dans lesquelles la loi doit jouer, en fin de compte à l'obligation de respecter le nombre de sièges fixé à priori par arrondissement.

D'ailleurs, à part ces quelques cas bizarres, les résultats des élections de 1919 et de 1921 montrent à suffisance les progrès marqués par la loi, car on y a vu diminuer fortement le total des restes inutilisés et les représentations des partis se rapprocher de la justice proportionnelle.

Que la loi ait des inconvénients, cela saute aux yeux.

Nous venons d'en citer un, celui de donner lieu à des bizarreries.

On lui a reproché aussi de ne point respecter la liberté des électeurs, en faisant élire tel député, grâce aux voix des électeurs d'autres arrondissements, qui ne l'ont point désiré. C'est indéniable, mais impossible à éviter, puisque c'est une conséquence directe de l'utilisation des restes. Quel que soit le système employé, l'inconvénient subsistera.

Si le reproche de complication est sans importance, puisque cette dernière n'affecte en somme que les calculateurs officiels, peu nom-

breux et spécialisés et non les électeurs, celui de rendre possibles des coalitions immorales et de pousser à l'émiettement des partis est plus réel et plus grave.

Les avantages de l'apparentement sont, en effet, tels qu'ils rendent nécessaire la recherche d'alliés à tout prix. Et c'est là le danger, car si nos grands partis historiques s'allient naturellement dans les différents arrondissements, il arrivera que des petits partis, pour s'efforcer d'arriver à la répartition provinciale, s'uniront à d'autres petits groupes de programme nettement différent au prix de compromissions et de marchandages. S'ils n'existent pas de tels petits groupes, n'en susciteront-ils pas, peut-être à prix d'argent, au besoin en excitant les intérêts personnels des candidats repoussés par telle association politique? C'est l'immoralité instaurée dans les luttes politiques, et une prime à l'émiettement des partis que l'expérience a vérifiée.

Le quorum de la loi ne remédie qu'en partie à l'inconvénient, puisque du moment où une liste obtient 66 p. c. du diviseur, ses alliés, quelle que soit leur faiblesse, lui sont toujours un appoint.

Nous ferons, en ce qui nous concerne, deux objections qui n'ont pas été rencontrées ou du moins sur lesquelles on ne s'est pas assez appesanti.

La première, et nous l'avons déjà fait pressentir, a trait à la répartition des sièges complémentaires entre les groupes. Elle se fait, avons-nous vu, en appliquant le système d'Hondt aux chiffres électoraux des groupes, considérés comme mesures de la force des groupes : or, c'est là, pensons-nous, une inexactitude. Ces chiffres électoraux de groupes ne mesurent pas exactement les forces des groupes. En effet un des principes, base de la loi, est le respect de l'autonomie locale et par conséquent le respect du fait que la proportion des votants par rapport au nombre d'habitants est variable dans chaque arrondissement; le nombre d'électeurs par député à élire varie donc d'un arrondissement à l'autre et par voie de conséquence les diviseurs électoraux arrondissementiers sont différents.

Il convient, pour être juste et précis, de prendre comme unité de mesure des forces électorales des listes des grandeurs comparables, ce qui exclut la voix au profit du député-unité, ou ce qui revient au même au profit du diviseur électoral arrondissementier.

Les forces électorales des listes des divers arrondissements lorsqu'elles doivent être ajoutées, doivent donc être mesurées par rapport au diviseur électoral; leurs mesures sont par conséquent les quotients électoraux Q de préférence aux chiffres électoraux.

Il serait par conséquent rationnel de partager les sièges complémentaires entre les groupes par le système d'Hondt, appliqué non aux chiffres électoraux de groupe, mais aux sommes des quotients électoraux des listes constitutives des groupes.

Ce serait du reste conforme au principe qui accorde les sièges d'emblée en proportion des diviseurs électoraux et qui répartit les sièges complémentaires des groupes entre les listes par la considération des fractions locales, proportionnelles aux quotients électoraux.

Procéder comme la loi le fait, c'est dans le fond résoudre un problème d'arithmétique en changeant d'unités au cours de la solution et c'est aboutir à certaines inconséquences.

Si nous prenons l'exemple des élections de 1921 en Flandre Orientale, on constate que dans le chiffre électoral du groupe H, utilisé par la loi pour la répartition des sièges complémentaires, c'est la liste H_V qui fournit la grosse part; un siège revient au groupe et c'est la liste H_{IV} qui l'emporte.

Avec notre système c'est H_V qui prendrait le siège.

La deuxième objection que nous avons à faire valoir est relative au quorum de 66 p. c. Nous avons déjà montré qu'il n'empêchait ni l'immoralité, ni l'émiettement des partis, alors qu'il exclut du partage des groupes assez puissants : tels B et D du même exemple.

D'autre part, et c'est là le point capital, le quorum est fixé *ne varietur*; il est de 66 p. c. du diviseur électoral (grandeur sensiblement constante) quels que soient l'importance des arrondissements et leur nombre dans la province. Or, s'il n'y a que trois députés à élire (30.000 électeurs en moyenne) un groupe de $\frac{66 \times 10000}{100} = 6.600$ électeurs n'est pas négligeable, tandis qu'il est sans grande importance dans un arrondissement de 120.000 électeurs.

Le quorum, pour être juste, devrait donc être variable, progressif suivant la grandeur des arrondissements. Ce serait compliqué et étant données les inconséquences qu'il amène sans apporter grands remèdes

à l'immoralité et à l'émiettement des partis, nous estimons que la loi pourrait se passer de quorum.

Pourrait-on améliorer la loi d'apparentement? Outre la suppression du quorum et le procédé de répartition des sièges complémentaires entre les groupes, que nous avons préconisé, on pourrait arriver simplement à supprimer les bizarreries, les cas ahurissants.

Nous avons dit que ces anomalies provenaient de la fixation à priori du nombre de députés par arrondissement, et il sera toujours impossible, dans cette hypothèse, quel que soit le système imaginé, de distribuer rationnellement entre les diverses circonscriptions, les sièges attribués à un parti.

Dès lors, fixons ce qui nous paraît constitutionnel, le nombre de députés pour la province entière, et partageons tous les sièges de la province entre les groupes formés par apparentement au moyen du système d'Hondt appliqué aux chiffres électoraux des groupes; répartissons ensuite ces sièges acquis par les groupes entre les listes constitutives du groupe au moyen du système d'Hondt appliqué aux chiffres électoraux des listes. Ce serait bien plus simple que le système de la loi de 1919.

Si on veut être plus précis et plus juste et respecter les autonomies locales, les deux applications du système d'Hondt devraient se faire non pas sur les chiffres électoraux de listes et de groupes, mais sur les quotients des chiffres électoraux de liste par le nombre d'habitants de l'arrondissement et les sommes de ces quotients.

Si on peut objecter que ce procédé augmente ou diminue la représentation des arrondissements, à laquelle leur donne droit leur population, il faut noter que la représentation obtenue se rapprocherait bien davantage de celle désirée par les électeurs; car, si nous reprenons l'exemple des élections de 1921 en Flandre Orientale, oserait-on prétendre que M. Van de Walle, élu avec 520 voix de son propre parti, représente bien 40,000 habitants de Saint-Nicolas et peut se prétendre leur porte-parole? Non, il est élu d'à peine 2,000 habitants de Saint-Nicolas, et est censé représenter 28,000 habitants d'Alost. Le système esquissé ci-dessus donnerait le siège au candidat d'Alost appartenant au même parti, et ce serait justice.

Quoi qu'il en soit, la loi de 1919 est certainement ce qu'on pouvait

faire de mieux, la solution la plus convenable dans les conditions où le *problème était posé : l'extension de la R. P. intégrale dans le sens de l'utilisation des excédents, en respectant les arrondissements électoraux et leur nombre de députés fixé à priori.* Elle a réalisé une étape vers la justice absolue, qui est une limite désirable, mais qu'on n'atteindra jamais.

VI. — Système électoral provincial belge.

La loi du 19 octobre 1921 adopte les principes de la loi législative de 1919; les cantons, arrondissements administratifs et provinces jouent le rôle des arrondissements électoraux, provinces et pays des élections législatives.

Le législateur n'a donc pas tiré toutes les conséquences de la réforme, et s'est refusé à faire jouer la R. P. dans les meilleures conditions; c'est-à-dire d'étendre, ce qu'aucune des dispositions constitutionnelles n'empêchait, l'apparentement à la circonscription unique, la province.

Pour les élections provinciales, la répartition des sièges entre les groupes et listes se fait d'après le mécanisme de la loi législative, sauf en ce qui concerne la distribution des sièges complémentaires des groupes entre les listes. Cette distribution se fait par la considération non pas des fractions locales, mais des excédents inutilisés. Chaque liste reçoit un siège complémentaire dans l'ordre décroissant des excédents, puis, s'il en reste, un second siège.

C'est l'application du système injuste des plus forts restes, qui peut vicier la composition des conseils provinciaux, et ainsi fausser le nombre de sénateurs provinciaux revenant à chaque parti, avec toutes les conséquences qu'entraînent ces résultats injustes dans la désignation des cooptés.

VII. — Élection des sénateurs provinciaux et coopté.

Ces élections se font suivant le système de la loi législative de 1899, les corps électoraux étant constitués respectivement, par les conseillers provinciaux et par les sénateurs provinciaux et sénateurs élus directement.

Les listes, sur lesquelles les candidats figurent dans l'ordre hiérarchique arrêté par les parrains, subissent donc des votes uninominaux; les chiffres électoraux, traités par le système d'Hondt, fournissent un diviseur électoral et dès lors le nombre de sénateurs revenant à chaque liste; les candidats, recueillant le plus grand nombre de voix, compte tenu de la dévolution, sont les élus.

VIII. — Conclusions.

Si, ainsi qu'il ressort de notre étude, les lois électorales belges, hormis la loi communale de 1921, sont, en thèse générale, justes et rationnelles dans les conditions où elles doivent jouer, on ne peut nier qu'elles soient très diversifiées et compliquées.

Ici, le panachage est admis ainsi que le vote plurinominal; là, le vote est uninominal et le panachage est proscrit. Et nous ne parlons pas du mode de désignation des élus, ni de l'élection des suppléants!

Ne pourrait-on les simplifier et aboutir à un système unique pour tous les genres d'élections?

A notre avis, oui!

La Constitution a d'ailleurs prévu que nos lois étaient perfectibles, puisque si elle impose la représentation proportionnelle, elle laisse au législateur le soin de fixer les modalités d'application.

D'abord, pas de quorum, cette barrière qui sépare le « big-three » des puissances à intérêts limités, du reste toujours injuste et sans effet.

Ensuite, application systématique du système d'Hondt, travaillant :

a) Sur les chiffres électoraux de listes dans les collèges électoraux uniques (élection des conseillers communaux et des sénateurs provinciaux et cooptés);

b) Sur les quotients des chiffres électoraux des listes par le nombre d'habitants, et les sommes de ces quotients des listes apparentées dans les collèges électoraux fractionnés (élection des conseillers provinciaux, des députés et des sénateurs élus directement).

Pas de fixation à priori du nombre de candidats à élire dans les subdivisions électorales inférieures, lorsque l'apparentement est prévu; mais fixation du nombre de candidats à élire par circonscrip-

tion électorale supérieure, la plus grande possible (province pour la Chambre, le Sénat et les Conseils provinciaux).

Panachage, autorisé non seulement pour les élections communales mais aussi pour toutes les élections, même politiques.

Il faut, en effet, pour qu'une consultation sur certains points précis puisse avoir une signification, qu'un électeur catholique de Bruxelles, par exemple, soit autorisé à marquer ses sympathies et à avantager les candidats libéraux ou socialistes, défenseurs de la langue française.

Présentation des candidats dans un ordre préférentiel, approuvé par les parrains; malgré ses inconvénients, ce système s'impose pour éviter les abus et bizarreries dus à une trop grande liberté laissée aux électeurs.

Vote plurinominal, c'est-à-dire subdivision de la voix, puissance électorale de l'électeur, en un certain nombre de suffrages, de façon que l'électeur puisse faire une sélection dans le choix des candidats appelés à occuper les sièges dévolus à la liste et contrebalancer, ainsi, l'influence des associations, marquée dans l'ordre de présentation.

Désignation dans chaque liste des élus à la pluralité des suffrages, après dévolution des suffrages équivalant aux votes dans la case de tête, à l'aide d'un chiffre d'éligibilité s'exprimant par le nombre de suffrages émis, divisé par le nombre de siège de la liste plus un.

Si on ajoute à ces principes, un mode unique de présentation et d'élection des candidats effectifs et suppléants, et nous préconisons celui en usage actuellement dans les élections pour les conseils provinciaux, nous voyons qu'on arrive à réaliser dans notre armement électoral l'unité et la simplicité si désirables, pour éviter toute confusion dans l'esprit d'électeurs qui ne se sont pas livrés à une étude approfondie des codes électoraux, mais auxquels on demande d'émettre des votes en connaissance de cause.

Victor Janssens, peintre bruxellois

(dit Victor-Honoré)

PAR

CHARLES PERGAMENI
Professeur à l'Université de Bruxelles

Victor-Honoré Janssens, connu comme tel dans l'histoire artistique locale, fut un peintre dont la célébrité ne laisse pas d'être parvenue jusqu'à nous. Son nom a passé de génération en génération sans que l'on s'avisât d'en vérifier l'exactitude.

Il naquit à Bruxelles et y fut baptisé, en la paroisse de Sainte-Gudule, le 11 mai 1658, sous le seul prénom de Victor :

« Victor, filius legitimus Joannis Janssens et Margaretae Jacq.
« Suscept(ores) : Victor Jacq et Elisabetha Janssens. »

Or, les auteurs qui ont parlé de notre Janssens ont placé sa date de naissance en 1664. Alphonse Wauters, dans son *Essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et basse lice à Bruxelles* (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 1877, p. 329 et suiv.), écrit à son sujet : « Contemporain des derniers Van Orley, V.-H. Janssens se montra leur digne émule. Né en 1664 d'un bourgeois de Bruxelles, qui était tailleur, il vécut jusqu'en 1736 ». Puis il lui donne comme épouse une demoiselle de Potter et il ajoute (p. 331) : « Janssens est fort peu connu des critiques... Il mérite pourtant d'attirer l'attention et peut être considéré comme l'un des derniers représentants de l'ancienne école flamande. »

En 1888, le même auteur, dans sa Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles de 1696 à 1795, dressée d'après des documents inédits (p. 34), rappelle que Janssens fut, en 1699, doyen

des peintres, batteurs d'or et vitriers de la nation de Saint-Jean; puis il lui consacre les lignes suivantes (p. 354): « Janssens (Victor-Honoré), né à Bruxelles en 1664, fut l'un des derniers maîtres de l'école flamande dont les œuvres témoignent d'un véritable talent. Il fut élève de Lambert Volders et voyagea ensuite avec le duc de Holstein, qui l'avait pris en affection. Apprenti le 2 septembre 1675, il devint maître-peintre le 12 août 1689, et, dès l'année suivante (dès le 1er juillet 1690), fut privilégié par le Magistrat. Il mourut en 1736, laissant des fils dont deux s'appliquèrent également à la peinture. Quant à lui, il exécuta surtout des tableaux d'histoire. Son chef-d'œuvre, l'*Assemblée des Dieux*, orne la salle des séances du Conseil communal à l'Hôtel de Ville (1), salle pour laquelle il donna aussi le dessin de l'ornementation et, en particulier, des trois belles tapisseries qui s'y trouvent. »

Il est vrai que dès 1888-1889, Wauters rectifie plusieurs détails de la biographie de Janssens; il consacre à ce peintre une notice approfondie dans la *Biographie nationale* (t. X, col. 139 à 143). Il constate notamment : 1° que la date de naissance de Janssens est le 11 juin 1658. Le millésime est exact, mais le mois est erroné, puisqu'il s'agit, dans l'acte de baptême préindiqué, du 11 mai et non pas du 11 juin; 2° que le peintre signait V. Janssens (col. 140) et non pas V.-H. Janssens; 3° qu'il épousa le 14 mars 1690 Jacqueline Van den Dycke, fille du notaire André Van den Dycke et de Christine Van den Eynde, laquelle épousa en secondes noces le conseiller de la ville Jean Potter.

D'après le premier document qui nous servira à élucider la question des prénoms de Janssens, c'est-à-dire d'après un diplôme sur parchemin (2), soigneusement enluminé, que possèdent les Archives de la Ville de Bruxelles, il est dit que :

« M(aît)re Albert Van den Dycke (armes paternelles, de sable à trois fasces d'or, au chef du même chargé d'un lion léopardé de gueules, armé et lampassé d'azur), notaire admis par le Conseil de Brabant (3) espousa Dam(e) Christine Van (den) Eynde (d'argent à

(1) De Bruxelles.

(2) Hauteur, 0m675; largeur, 0m632.

(3) Le 10 décembre 1646 (L. Galesloot, Inventaire du Notariat général du Brabant.)

la fasce ondée d'azur chargée de trois canettes rangées du champ), laquelle se remaria depuis avec Sieur Jean de Pottere (d'azur à la fasce d'or chargée de trois roses rangées de gueules, boutonnées d'or, et accompagnée de trois étoiles à six rais d'or), receveur de Ville de Bruxelles. »

Le diplôme nous renseigne ensuite sur la fille de ce notaire Albert Van den Dycke, de la façon suivante :

« Damoiselle Jacqueline Van (den) Dycke (armes paternelles) leur fille espousa Maistre Victor Janssens (d'or à une fleur de pensée de pourpre, tigée et feuillée de sinople, accompagnée en chef de deux coussins de sable, houppés de quatre pièces de gueules et, en pointe, d'un corbeau du même), fort exspert peintre (1). »

De ce mariage sont issus sept enfants, portant tous les armes paternelles :

1° Damoiselle Christine-Jacoba Janssens;
2° Joannes-Alexandre Janssens;
3° Damoiselle Catherine Janssens (2);
4° Damoiselle Gasparine Janssens;
5° Laurent Janssens;
6° Victor-Honorius Janssens;
7° Damoiselle Marie-Françoise Janssens.

---

(1) Voici la copie littérale de l'acte de mariage : « Victor Janssens et Jacoba Van Dyck coram me C. Ricquaert, pastore S. Gang(erici) et testibus R(everendo) D(omi)no Guilielmo van Dormael et Joanne de Potter contraxerunt matrimonium vigore dispensationis in proclamationibus et tempore clauso. » Mariages : paroisse Saint-Géry, 14 mars 1690. Archives de la ville de Bruxelles.

(2) Catherine Janssens épousa à Bruxelles (Saint-Nicolas), le 21 janvier 1721, Charles-Joseph-Josse Boutmy, qui fut maître de clavecin (1736) près le Prince de la Tour et Taxis. Cf. M. G. Wildeman, *Bijdrage tot de Geschiedenis van het geslacht Boutmy*, publié dans *De Wapenheraut*, anno 1915. Suivant l'arbre généalogique de la famille, on lit : « Charles-Josse-Joseph de Boutmy, né à Gand le 30 décembre 1685, épousa à Bruxelles, en premières noces, le 21 janvier 1721, Demoiselle Catherine Janssens, fille de Victor Janssens, chevalier (!) célèbre et de Demoiselle Van Dye(sic). »

Il n'est pas question dans ce document de Victor-Honoré mais bien de Victor, dont la célébrité ne fut pas due à ses exploits comme chevalier, mais bien à son talent.

Alphonse Wauters — qui n'a pas eu connaissance du diplôme « révélateur », celui-ci n'étant parvenu à notre dépôt d'archives qu'en 1904 (1) — s'est servi, en ordre principal, de l'ouvrage de Mensaert intitulé « Le peintre amateur et curieux » paru à Bruxelles chez De Bast, en 1763; or Mensaert cite Janssens en l'appelant Victor-Honorius (cf. p. 124, première partie).

En outre, dans un inventaire des tableaux rares existant à Bruxelles en 1777 et appartenant à des institutions de mainmorte, il est question des œuvres de Victoire-Honoré Janssens.

Ce document est déposé aux Archives générales du Royaume, au fonds des papiers d'Etat et de l'audience, liasse 1238. Il est intitulé : « Note de la liste faite des tableaux rares et précieux appartenant à des mains-mortes tant séculières qu'ecclésiastiques, qui se trouvent dans cette ville de Bruxelles et Cuve, par l'Echevin de Doetinghen à l'assistance du peintre Crockaert en octobre 1777 (2). »

Il mentionne comme œuvres de Janssens, Victoire-Honoré : 1° le tableau d'autel de Saint-Charles Borromée de l'église des Grands-Carmes; 2° le tableau du maître-autel de l'église des Pères Dominicains représentant le duc de Clèves malade; 3° le tableau du réfectoire des Dominicains représentant la Sainte Vierge accompagnée de Saint Thomas d'Aquin et de deux séraphins; 4° le tableau d'autel de l'église des Brigittines représentant le Christ mort sur les genoux de sa mère (3).

Jusqu'à plus ample informé, l'erreur qui eut pour objet de doter notre peintre Janssens des deux prénoms, que l'un de ses fils a portés, au lieu de ne le désigner que sous son prénom de Victor, incombe à Mensaert. En effet, cet auteur de l'école de Janssens a fait autorité

---

(1) Don de la famille Piequé, apparentée, comme la famille Boutmy, aux Janssens. *La Dîme des heures*, de Victor Janssens, fut donnée à la ville en 1887 par la famille Piequé-Lubin.

(2) Il s'agit de Pierre-Melchior de Doetinghem. Quant à J. Crokaert, il peignit, en 1774, une copie de l'*Assomption de la Vierge*, de Rubens, pour l'église des Chartreux de Bruxelles. Cf. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, tome I, p. 289.

(3) Alphonse Wauters en a publié le texte dans le fascicule 2 de son *Inventaire analytique des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la Ville de Bruxelles*, p. 529 et suiv. Il s'est servi des *Cuyp-boeken* de la Ville, année 1777-1778, folio 116.

et ne laisse pas d'être encore aujourd'hui, à bon droit, considéré comme source documentaire imprimée de réelle valeur. Les études qu'Alphonse Wauters a consacrées à Victor Janssens — en dépit de ses rectifications de dates — ont transmis l'erreur de Mensaert, première référence qu'il mentionne à l'appui de sa notice de la *Biographie Nationale*, ont transmis cette erreur, dis-je, à tous ceux qui ont eu à s'occuper de la question qui nous intéresse. Sans faire état d'une énumération fastidieuse, qu'il me soit permis de signaler les dictionnaires de Siret (1), de Alfred von Wurzbach (2) et de Mme Isabella Errera (3).

Ces trois auteurs attribuent à Janssens les deux prénoms de Victor-Honoré, lui assignent comme date de naissance 1664 et le font mourir en 1739.

Ces affirmations sont toutes fautives.

Il n'y a *aucun* Victor Janssens qui ait été baptisé à Bruxelles en 1664.

Si nous consultons à nouveau la notice de Wauters sur le peintre Janssens, dans la *Biographie Nationale*, nous remarquerons qu'elle contient encore une affirmation sujette à caution et une erreur manifeste en dépit des rectifications de date (naissance et mort) qui ne sont étayées par aucune indication de source précise. En effet, Wauters déclare : 1° que le père du peintre exerça le métier de tailleur et 2° que Jacqueline van den Dycke était fille d'André.

L'affirmation sans preuve et sujette à caution se rapporte à la profession du père du peintre Victor Janssens : il aurait exercé le métier de « tailleur ». Quant à l'erreur, elle consiste à faire de Jacqueline van den Dycke la fille d'André, alors qu'elle est désignée par notre diplôme comme fille d'Albert.

Or il n'est pas admissible que ce document authentique contienne des indications douteuses ou erronées, surtout pour les derniers degrés de la généalogie. Les garanties d'exactitude sont formelles. Le diplôme porte les déclarations suivantes :

---

(1) Siret, *Dictionnaire des peintres* (1re édition en 1848, 2e édition en 1866, 3e édition en 1883).

(2) A. von Wurzbach, *Niederländisches Künstlerlexicon*, I, p. 752 (1906).

(3) *Dictionnaire-répertoire des peintres* (édité en 1913), p. 329.

« Les soussignez Roys d'Armes de S. Ma^te Impériale en ces Pays-Bas, ayant a la requisition de Victor Janssens tres exspert maistre peintre, visite et meurement examiné les branches genealogiques cy dessus possée certifions et declarons de n'avoir vu aucune matiere de contradiction et de les avoir trouvé bien et deuement dressez depeintes, ecrites et blasonnées conformement plusieurs extraits des registres de la Ville de Bruxelles, Epitaphes, Genealogies anciennes, notices, et autres bonnes preuves cité plus amplement en icelles, par laquelle appert que les Enfants dudit requirent par leur mere du chef de Damoiselle Anne de Hertoghe leur quarte ayeule sont entre autres descendu de la Famille de Coudenberg une des sept Familles nobles et privilégiées d'Icelle Ville. En têmoins de quoy avons a sa requisition signé cette et muny de nos seels pour luy servir et valoir ce que de raison. fait à Bruxelles le 17me du mois de Novembre 1711.

(sé) L. Van Ursel, flân. 1711. »

(La signature est appuyée d'un cachet en placard.)

« Nous Jean-Pierre Christyn Chevalier seigneur de Schrieck et Grootloo, premier secretaire du Conseil souverain de Sa Maj.-té ordonné en Brabant, certifions par cette, que le sieur Loujs van Ursel escuier, ayant signé cette, est Roy d'armes à titre de flandres et qu'a tous actes et instruments par lui signez en sa d' qualité, se donne pleine foy et croyance tant en jugement que dehors, en foy de quoy avons signé cette et y fait apposer le cachet secret de Sa Maj.-té. Ainsi fait en la Ville de Bruxelles ce 20 novembre 1711.

(sé) J. P. Christyn. »

(La signature est appuyée d'un cachet en placard.)

* * *

Je puis faire état d'un autre document, sinon tout aussi probant, du moins de nature à confirmer ma manière de raisonner. Il repose également aux Archives de la Ville (fonds « Patentes, commissions, lettres conférant des offices »): ce sont les lettres patentes originales données à Victor Janssens le 16 juillet 1720 et le nommant peintre de la Cour. En voici la traduction (le document est en allemand) : « Au nom de S. M. Wilhelmine Amélie, Impératrice douairière et Reine

douairière de Hongrie et de Bohême, archiduchesse d'Autriche, née duchesse de Brunswick et de Lünebourg, le grand maréchal de la Cour fait savoir à Victor Janssens, peintre, que tant à sa prière qu'en raison de son talent et des services rendus, il a été nommé peintre de la Chambre (*de la Cour*). *Sé* : Joseph Cte von Paar. *Contresigné* : De par l'impératrice : Sommervogel. Vienne 16 Juillet 1720. »

* * *

Une fois encore je signale une rectification de détail à apporter à la notice de Wauters, publiée dans la *Biographie Nationale*, tome 10, col. 141. L'auteur s'exprime ainsi : « Il (Janssens) avait été nommé peintre de l'Empereur Charles VI en 1718, probablement à la suite du succès que lui valut son Assemblée des Dieux, peint à cette époque pour l'hôtel de Ville de Bruxelles. »

Or, la nomination de Victor Janssens comme peintre de la Cour ne date que de juillet 1720.

Conclusions.

Victor Janssens mourut à Bruxelles le 14 août 1736 (1). Il laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Jean-Alexandre, portraitiste, et Laurent, paysagiste. Son sixième enfant fut Victor-Honoré, qui embrassa la carrière militaire en entrant dans les gardes wallonnes au service de l'Espagne.

Pourquoi le père fut-il confondu, quant aux prénoms, avec l'un de ses fils? Peut-être le nom d'Honoré fut-il ajouté à celui de Victor dans l'acte de confirmation du peintre célèbre, mais cet acte ne figure pas dans les archives de l'état civil.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison pour continuer à designer Victor Janssens sous le double prénom de Victor-Honoré, qu'il n'a jamais porté, et il y en a plusieurs, tout à fait sérieuses, pour ne lui attribuer que le seul prénom de Victor. En effet, l'artiste n'a jamais signé ses œuvres que par l'initiale V jointe à son nom de famille; de

(1) Archives de l'état civil de Bruxelles. Saint-Géry. Décès : « 14 Augusti... 1736. Obiit Victor Janssens viduus Jacobe Van den Dycke. S. I. E. N. »

plus, les actes de l'état civil et les documents officiels sont tous concordants : ils ne le désignent que sous le seul prénom de Victor.

Telle est la principale conclusion à laquelle je suis arrivé. Il en est d'autres de moindre importance : je rectifie partiellement l'ascendance de la femme du peintre bruxellois et quelques dates relatives au « curriculum vitae » de ce dernier : date de naissance, date de sa promotion au grade de peintre de la Cour.

Ce ne sont là, je le sais, que de menus faits, dont je ne m'exagère nullement la valeur historique; mais ils m'ont paru dignes d'être communiqués, puisqu'ils intéressent une gloire bruxelloise. Et d'ailleurs, comme le dit si bien un fin lettré du XVIIIe siècle, « la science des détails n'avilit non plus le savant que l'homme d'Etat ou le général d'armée. Ne vouloir que du grand, c'est être petit (1) ».

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des XVII provinces des Pays-Bas*, par Paquot, Louvain, 1763, tome I; cf. préface, page XL.

Bibliographie

E. DINET et SLIMAN BEN IBRAHIM, *L'Orient vu de l'Occident* (Paris, Piazza et Geuthner).

Le problème capital qui se pose au point de départ de l'étude historique de tous les peuples de race différente de la nôtre, c'est celui de l'unité ou de la diversité de la mentalité humaine. De plus en plus, on se pénètre de l'idée que les hommes ne pensent pas tous de même; que notre logique n'est pas celle de toutes les races; que des démonstrations, qui nous paraissent évidentes, peuvent laisser incrédules d'autres peuples et que des croyances qu'ils professent et qui nous paraissent absurdes, n'en peuvent pas moins à leurs yeux être parfaitement raisonnables. Mais cette conviction se heurte à la résistance tenace de tous les esprits conservateurs: elle trouve, parmi les savants eux-mêmes, des adversaires décidés; et ceux-là même qui sont tentés de la partager n'en sont pas moins, souvent, entraînés, dans leurs recherches, à attribuer aux personnages qu'ils étudient des attitudes et des paroles où la pensée de l'historien moderne se mêle à celle du héros antique ou étranger.

MM. Dinet et Sliman dénoncent, dans la brève étude que nous signalons, quelques-unes des erreurs où verse l'érudition occidentale en restant essentiellement livresque, en négligeant, avant de retracer la vie du fondateur de l'Islam, de pénétrer avant tout la psychologie de l'Arabe, de l'homme du désert, si peu logique au sens moderne du mot, dominé par le sentiment et surtout par son imagination féconde et vive: ils soumettent à une critique souvent décisive les savants ouvrages du P. Lammens et de Casanova.

Evidemment, leur méthode subjective est, elle aussi, pleine d'écueils; si la connaissance du milieu est utile, elle est insuffisante et risque d'aboutir à un manque de critique souvent fatal. Ce défaut apparaît dans l'ouvrage de Dinet et Sliman, quand, par exemple, ils conseillent aux érudits européens de ne se servir de leur méthode critique que pour écarter les opinions hérétiques qui se sont surajoutées à l'Islam primitif (p. 72), et de ne l'appliquer dans tous les cas, qu'à l'époque postérieure au prophète et aux qua-

tre premiers califes, « car, sous leur règne, l'Islam fut véritablement l'Islam intégral du prophète » (p. 80).

Renan affirme que la connaissance parfaite du terroir palestinien constitue, pour l'étude des origines chrétiennes, un cinquième évangile s'ajoutant aux quatre évangiles traditionnels; c'est ainsi que les deux méthodes, loin de s'exclure, se complètent, et que leur emploi simultané s'impose à l'examen des civilisations orientales et primitives. R. K.

PAUL-LOUIS COUCHOUD, *L'Apocalypse*. Traduction du poème avec une introduction. (Paris, Editions Bossard, 1922.)

Les éditions Bossard viennent de publier cette intéressante traduction de l'Apocalypse. Elle s'inspire des conclusions récentes de l'exégèse, parvenue à démontrer, d'une part, que le poème était primitivement rythmé; d'autre part, que ce n'est point une œuvre composée systématiquement, mais, au contraire, une véritable « somme » où, à côté du poème chrétien, se discernent d'abondants fragments repris à des traditions juives antérieures. M. Couchoud s'efforce d'imiter, par sa traduction, le rythme sémitique original; et d'autre part, il a détaché complètement l'une de l'autre les sources essentielles de l'œuvre, et permet ainsi de se rendre compte clairement de l'esprit qui l'anime et des étapes de sa composition.

La traduction est précédée d'une introduction où l'auteur expose les résultats de la critique biblique de l'œuvre; il y adopte les théories du P. Charles: la seule réserve qu'on peut faire à cet exposé, c'est que c'est à tort qu'il représente comme définitivement acquises les conclusions du savant exégète anglais, alors qu'elles restent, malgré tout, l'objet de vives controverses. R. K.

Recueil d'œuvres de LÉO ERRERA (Pédagogie, biographies). Bruxelles, Lamertin, 1922.

C'est le dernier des volumes de la série qui fut publiée de 1908 à 1910 et contenant les œuvres scientifiques de feu Léo Errera.

Cet ultime volume présente le regretté botaniste sous un jour tout nouveau : nous touchons de plus en plus à l'homme et au lettré, car n'est-ce pas être profondément humain que de se révéler pédagogue; n'est-ce pas être en même temps psychologue, homme de laboratoire, d'action et de bonté que de se préoccuper du moyen de faire entrer dans la masse et dans l'élite la science à tous les degrés ?

Ce recueil d'essais divers, de notices et d'études, présente un inté-

rêt encore très immédiat; à le relire, on se rend compte de la vitalité de la pensée de Léo Errera, de son esprit profondément moderne. Les titres de deux de ses articles reproduits dans le recueil ne contiennent-ils pas en puissance la cause de toutes les discussions actuelles parmi les hommes scientifiques et les pédagogues : *Le rôle du laboratoire dans la science moderne* et *La nécessité des études superflues*. C'est autour de ce dernier point, symbolisé en l'occurrence par l'étude du latin, que se concentre maintenant en France la querelle des Anciens et des Modernes; M. Léon Bérard, l'érudit Ministre de l'Instruction publique en France, pourrait trouver dans *la nécessité des études superflues* des arguments solides pour en étayer ses discours.

Très modernes, disons-nous, ces essais de Léo Errera, mais combien classiques aussi! On reconnaît l'homme nourri d'une vaste culture générale, l'homme qui fit lui-même beaucoup « d'études superflues » et qui trouva le moyen de bien lire, pour arriver à s'exprimer d'une façon exquise, mesurée, qui sut allier à la profondeur du raisonnement, l'élégance de la forme.

A relire *le rôle du laboratoire dans la science moderne* au moment où l'Université libre va pouvoir enfin doter les siens d'un matériel décent, on se sent ému. Les souvenirs de la vieille maison à laquelle Léo Errera était si profondément attaché, revivent et palpitent.

Les théories qui paraissent toutes neuves, les arguments qui sont décisifs et que l'on reproduit aujourd'hui, on les retrouve dans ces pages si châtiées et qui ont, en plus, l'indiscutable mérite d'avoir été écrites par un homme de laboratoire.

Léo Errera ne s'est pas contenté de critiquer, d'analyser : il a construit.

Et l'on retrouve toute la lucidité de son esprit, toute la méthode dont il s'inspirait pour son labeur scientifique dans un rapport qu'il présenta, en 1890, à la Société des Botanistes au sujet d'un projet d'organisation de la salle de botanique au Palais du Peuple, projet qui, du reste, n'eut malheureusement pas de suite.

Toutes ses longues nomenclatures, tous ses tableaux vivent, parce qu'on les sent dressés par un homme qui savait l'ignorance des autres et qui, s'il voulait les instruire, ne voulait pas les alourdir de science pédante.

Lorsque Léo Errera écrivit ses brillantes notes au sujet de ses amis embryologistes et botanistes, il eut cette élégance de ne jamais choisir que les plus brillants, ceux dont la vie était toujours, par quelque côté, un exemple; il s'évitait ainsi la critique que son esprit

probe et pénétrant lui commandait de faire en toute autre circonstance. Par l'exposé de tant de valeur scientifique, il enseignait encore et se rendait le commensal « of the happy few ».

Qui ne se souvient du passage ironique du *Jardin d'Epicure*, où Anatole France nous raconte sa visite à un musée en compagnie d'un savant de ses amis ? Ce dernier lui donnait, devant certaines catégories d'échantillons, des explications abondantes et circonstanciées; un peu plus loin, il se tut; Anatole France le pria alors de poursuivre une leçon aussi profitable, mais notre homme de science, étonné, lui répondit crûment : « Ceci n'est plus ma vitrine ! », puis disparut.

En fermant le dernier « Recueil » des œuvres de Léo Errera, nous comprenons qu'il n'avait pas de vitrine, lui, mais qu'il vivait dans la joie du musée tout entier.

R. J. L.

J. VARENDONCK, *L'évolution des facultés conscientes.* (I. Vanderpoorten, Gand; F. Alcan, Paris.)

L'auteur étudie dans ce livre de 200 pages l'ardue question de la conscience et il est naturellement amené à s'occuper surtout du subconscient.

Il a déjà publié un travail antérieur, sur la psychologie de la rêverie, qui l'a tout spécialement préparé à l'étude des phénomènes de la subconscience. Il étudie d'abord dans deux chapitres la mémoire sous deux formes qu'il appelle duplicative et synthétique et dans lesquelles il montre l'intervention fréquente d'affects et de souvenirs émotionnels inconscients. On sent que l'auteur, très imbu des idées de Freud, les accepte d'une façon peut-être un peu dogmatique et l'on peut reprocher à une série des anecdotes qu'il relate une certaine absence de sens critique, mais il étudie et analyse d'une manière extrêmement intéressante, dans ses chapitres sur la mémoire ainsi que dans les chapitres suivants, les phénomènes si mal étudiés et si mal connus encore de la rêverie inconsciente ou demi-consciente.

Dans son chapitre relatif aux mouvements inconscients, M. Varendonck soutient avec originalité la théorie centrale de l'activité psychique. Il s'essaie aussi à une théorie personnelle de la conscience, mais nous considérons que son travail est surtout intéressant par les auto- et hétéro-analyses qu'on y trouve disséminées et dont la plupart constituent des contributions très personnelles à l'étude du rêve et de la rêverie.

LEY.

MARCEL BOLL et GEORGES ALLARD, *Cours de chimie (Métaux et Cations)*. Paris, Dunod, éditeur, 1922.

Le livre présenté par Marcel Boll et Georges Allard fait suite à l'ouvrage de Marçel Boll, Cours de chimie (Lois générales : métalloïdes, Dunod, 1re édit. 1918; 2e éd. 1920). Ensemble, les deux livres forment un cours de chimie minérale divisé en deux parties. On ne trouvera donc pas, dans la deuxième partie, des développements de détails qui sont considérés comme acquis.

Les auteurs s'occupent d'abord des propriétés physiques des métaux. C'est l'ordre de présentation classique que l'on trouve la plupart du temps dans les manuels de chimie. Mais ils y attachent, avec raison, une grande importance et sous ce rapport leur cours de chimie marque un sensible progrès.

En effet, comme les auteurs le disent dans leur préface, les propriétés physiques des métaux présentent un gros intérêt théorique et pratique dont on ne sent pas suffisamment l'importance dans les livres généralement mis entre les mains des étudiants.

Le livre de Marcel Boll et Georges Allard est intitulé « Cours de chimie » et il répond bien à cette première indication. C'est un bel effort pour vulgariser les questions relatives aux cations et aux propriétés physiques des métaux. Mais cette vulgarisation ne peut s'adresser qu'à des étudiants avancés car il ne serait pas possible de suivre les auteurs sans de solides notions de chimie et de physique générales.

L'ouvrage réunit un ensemble de données qui, auparavant, étaient très éparpillées dans la littérature scientifique; c'est une mise au point d'une grande question scientifique. A ce point de vue, on peut regretter que les auteurs ne donnent que de trop rares indications bibliographiques. Comme cours de chimie destiné aux étudiants avancés le livre rendra les plus grands services, mais sa portée aurait pu être accrue par de nombreuses références. Il importe, en effet, d'habituer les jeunes qui se destinent aux travaux scientifiques à recourir aux sources mêmes de nos connaissances; il faut qu'ils apprennent à se documenter sur un point par des recherches bibliographiques. Quelque brillant que soit un cours avancé, celui-ci ne donnera son maximum d'utilité que s'il prépare et facilite les travaux personnels. Or, pour mener ceux-ci à bien, il faut, avant tout, posséder une documentation très complète. V. d. W.

LOUIS ROUGIER, *La Philosophie géométrique de Henri Poincaré*. Paris, Alcan, 1920, 208 pages.

En publiant *La Philosophie géométrique de Henri Poincaré*, M. Louis Rougier avait pour but d'exposer la théorie convention-

naliste du grand mathématicien; nous pensons que les esprits curieux de s'instruire, ceux notamment pour qui les axiomes des différentes géométries et l'objet même de celles-ci sont un sujet dont la difficulté inspire une crainte respectueuse, liront avec plaisir ce petit volume, où tant d'idées complexes sont exposées avec élégance et maîtrise.

Evidemment, il n'était pas possible de tout dire; mais le choix judicieux permet à ceux qui veulent s'initier à la philosophie contemporaine, de comprendre pourquoi la plupart des postulats de la géométrie sont des conventions, qu'on est libre d'accepter ou de refuser.

L'auteur commence par analyser les principes, soit qu'on les énonce, comme l'a fait Hilbert, pour définir les notions fondamentales de points, de droites et de plans, soit qu'on veuille, avec Sophus Lie, fonder la géométrie sur le concept de groupes de transformations. En partant de cette notion, Klein a pu montrer clairement la subordination des géométries, qui peut d'ailleurs se déduire tout aussi bien d'une énumération axiomatique, analogue à celle de Hilbert.

A ce sujet, nous voudrions signaler une petite lacune : d'après nous, M. Rougier n'indique pas comment on prouve qu'un système d'axiomes est suffisant; et nous pensons, d'ailleurs, que cette notion toute relative demande à être précisée, tel système pouvant suffire pour fonder la géométrie projective, par exemple, mais non pas les propositions qui concernent la métrique. De la même façon, est-on sûr que les postulats de l'arithmétique suffiront à démontrer ou à infirmer le théorème de Fermat ?

Il nous semble aussi que le théorème de Barbarin établit l'indépendance et la non-contradiction des axiomes euclidiens, par exemple : en effet, s'ils étaient contradictoires (ce qui exclurait leur indépendance), les géométries non-euclidiennes seraient également contradictoires; or, il faut bien que l'une au moins soit cohérente: elles le sont donc toutes.

M. Rougier résume clairement l'histoire des conceptions géométriques et met en relief la théorie de Kant, pour qui les postulats étaient des jugements synthétiques à priori, et celle de Gauss, pour qui la géométrie était fondée sur l'expérience.

Actuellement, c'est le point de vue de Poincaré qui semble l'emporter : la nature nous suggère un certain nombre de conventions, que nous acceptons librement. Il en est ainsi, notamment, du célèbre postulatum d'Euclide.

Cette théorie de la convention forme le centre de l'ouvrage. Nous y souscrivons volontiers, sauf quand il s'agit de l'axiome des trois

dimensions. A notre sens, ayant accepté les points, comme éléments de l'espace, nous sommes libres évidemment d'étudier avec rigueur une géométrie euclidienne à une dimension, deux dimensions, trois dimensions et même davantage; mais nous ne pouvons pas nous servir de l'une quelconque d'entre elles pour décrire les phénomènes physiques, pour qui trois dimensions sont nécessaires, et, jusqu'à ce jour, suffisantes. Quant à dire que notre espace aurait quatre dimensions, si l'on partait des droites au lieu des points, c'est déplacer le problème sans aller jusqu'au fond des choses, et d'ailleurs, nous ne voyons pas de matériaux qui permettraient, par exemple, d'envisager l'espace comme une multiplicité à deux dimensions. Il y a donc un minimum, le nombre 3; c'est un fait et non une convention.

Les expériences que nous faisons, et l'auteur l'indique très clairement, sont des expériences de physique et non de géométrie : les axiomes géométriques fixent arbitrairement le langage que l'on veut employer; les axiomes physiques acceptent certains faits pour permettre de décrire simplement les autres. Ainsi, on peut admettre que les rayons lumineux se comportent *à peu de choses près* comme des droites euclidiennes : et ce manque de précision absolue nous donne la latitude d'utiliser tout aussi bien l'une ou l'autre des géométries. Par contre, constatant que les mouvements exprimés en fonction des points nécessitent l'emploi de trois coordonnées, l'on fixe un nombe *entier* non sujet à de petites erreurs; ici, point de latitude.

On peut donc dire qu'on *choisit* la géométrie, mais qu'on *accepte* les trois dimensions, comme on *accepte* aussi la physique.

Ajoutons que parmi les raisons que donne l'auteur d'adopter la géométrie euclidienne, certaines ne nous paraissent pas convaincantes : mais ceci est un détail.

Il serait utile aussi de corriger ou de préciser certains énoncés mathématiques, si l'on veut la rigueur complète; mais cela n'a pas grande importance, dans un livre qui n'est point technique. Par exemple, nous ne pensons pas que l'on puisse compter l'axiome d'Archimède et la notion de longueur parmi les éléments de l'Analyse Situs.

Il nous semble enfin que l'auteur fait trop bon marché des opinions de Russell, l'un des esprits les plus profonds de notre époque.

Malgré les quelques points où notre opinion diffère de celle de M. Rougier, points sur lesquels nous avons peut-être trop insisté, nous conseillons vivement la lecture de son ouvrage plein d'idées justes et d'aperçus profonds.

A. K.

KRAITCHIK, *Théorie des Nombres*, Paris, Gauthiers-Villars et Cie, éditeurs, 1922.

M. Kraïtchik, directeur à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, vient de publier une *Théorie des Nombres* qui constitue, dans son esprit, le premier d'une série de volumes sur cette admirable discipline.

C'est une branche dont il existe, en langue française, très peu d'ouvrages, beaucoup moins qu'en allemand, et dont nos programmes ignorent jusqu'à l'existence; je n'en connais guère d'enseignement systématique chez nos voisins du Sud. Cela paraît d'autant plus étrange, quand on songe aux mémorables travaux d'un Fermat, d'un Legendre ou d'un Hermite. Le livre de M. Kraïtchik est donc le bienvenu.

M. Kraïtchik commence au commencement, et développe d'abord toute la théorie élémentaire des nombres premiers, des congruences et des équations de Diophante, sans omettre le célèbre théorème de réciprocité.

Se fondant sur ces prémisses, il étudie ensuite les méthodes de factorisation des grands nombres, auxquelles il a donné une contribution si ingénieuse et si simple, qu'il a pu, sans trop de peine, décomposer, en ses facteurs premiers, un certain nombre de 19 chiffres qui avait échappé à Lucas.

Ce volume, fort bien édité, et qui contient un index alphabétique commode, se termine par une suite de tables numériques, que l'auteur a déterminées ou vérifiées lui-même; elles seront d'un grand secours à tous ceux qui se passionnent pour les questions de ce genre.

La préface est de M. d'Ocagne, dont M. Kraïtchik applique les procédés nomographiques.

Aux jeunes gens qui aiment la science pour la science et qui voudraient explorer, pendant leurs loisirs, les vastes horizons de la théorie des nombres, je recommande vivement le livre de M. Kraïtchik : il en fera gravir sans peine les premiers contreforts.

A. E.

Chronicon Spinozanum. Tomus Primus. — Un vol. in-8° de XXIV-326 p. La Haye, *Societas spinozana*, 1921.

La *Societas Spinozana*, constituée à La Haye en 1920, se propose de cultiver et de développer la connaissance de la philosophie de Spinoza, et ce notamment par la publication annuelle du *Chronicon Spinozanum*. Le *Chronicon*, pour le dire en passant, ne se trouve

pas dans le commerce, et les exemplaires en sont réservés aux membres de la Société.

Le tome premier de cette chronique constitue un beau volume, élégamment présenté et riche en contributions de premier ordre. Il mérite de valoir de nombreuses adhésions à la jeune société. La composition du recueil, confiée aux soins des *éditeurs,* — Sir Frederick Pollock, MM. H. Höffding, W. Meyer, L. Brunschvicg et C. Gebhardt, — a été menée à bonne fin, grâce au dévouement du secrétaire de la *Societas :* M. W. G. van der Tak.

Il ne saurait être question d'analyser ici les études que ce volume groupe en un ensemble imposant. Bornons-nous à signaler les principales et à indiquer les grandes divisions du recueil.

Une introduction nous fait connaître les statuts de la Société, rédigés en langue latine, ainsi que la composition de son double comité directeur, scientifique et administratif. Viennent ensuite, remplissant la majeure partie du volume, les *dissertations,* que l'on peut répartir en deux groupes selon qu'elles se rapportent soit à la vie de Spinoza, soit à la doctrine spinoziste. Citons, parmi les études du premier groupe, la notice de M. W. Meyer : *Drie ambtelijke stukken betrekking hebbende op Spinoza's levensgeschiedenis;* celle qui accompagne la publication de l'intéressante *Nicolai Stenonis ad novæ philosophiæ reformatorem de vera philosophia epistola;* celle, enfin, de M. van der Tak — en langue latine, — relative à Louis Meyer, l'ami et le correspondant de Spinoza.

Les études proprement philosophiques comprennent d'abord un ample et savant mémoire de M. Höffding : *Die drei Gedankenmotive Spinozas* et une note très brève, mais très pénétrante, de M. Brunschvicg sur l'*Interprétation du Spinozisme.* MM. Borkowski et Wolfson examinent, l'un, *le premier appendice du court traité;* l'autre, *la définition spinoziste de la substance et du mode.* Passant de la métaphysique à la philosophie du droit et à la philosophie pratique, nous trouvons les savantes études de Sir Fr. Pollock : *Spinoza's political doctrine with special regard to his relation to English publicists,* et de M. Carp : *Naturrecht und Pflichtbegriff nach Spinoza.* M. Gebhardt étudie, enfin, les rapports du spinozisme au platonisme, étude qu'accompagnent de copieux extraits des *Dialoghi d'Amore* di Leone Ebreo. Arrêtons ici cette énumération, qui est loin d'être complète.

La dernière section du volume contient, en premier lieu, quelques courtes notes traitant de différents points d'histoire; ensuite, deux articles nécrologiques, dont l'un, consacré à V. Delbos, par M. Maurice Blondel, constitue un remarquable portrait psychologique;

enfin, le compte rendu de quelques ouvrages récents relatifs au spinozisme.

Quelle qu'en soit la sécheresse, cette énumération suffit, croyons-nous, à donner une idée de l'importance de ce recueil et de la haute valeur des collaborations auxquelles les éditeurs ont fait appel.

P. Decoster.

Jules DECHAMPS, *Sainte-Beuve et le sillage de Napoléon*. Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Ed. Champion, 1 vol., in-8°, 116 p. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, fascicule XXX.)

Sainte-Beuve a écrit, en 1869, qu'il avait été, dans sa jeunesse, « peu chaud pour les souvenirs du Premier Empire ». Le très intéressant ouvrage que M. Dechamps vient de consacrer à l'auteur des *Lundis* a pour but essentiel de contredire cette affirmation un peu trop catégorique, de montrer que le grand critique n'a pas échappé à la « napoléonite » de 1830, d'établir qu'il a eu, tout comme un autre, son rêve d'héroïsme et sa saison de bonapartisme. Cette démonstration, conduite avec une netteté très informée, n'aurait cependant pas suffi à remplir un juste volume si M. Dechamps n'avait été amené à élargir quelque peu son sujet initial. A propos de Napoléon, c'est toute la question du rôle des grands hommes dans l'histoire qu'il reprend et qu'il examine pour préciser la manière dont elle s'est posée à l'époque romantique. Et à propos de Sainte-Beuve, ce sont les diverses étapes de la légende napoléonienne dans la première motié du XIXe siècle, dont il trace une esquisse, nourrie de témoignages, de citations et de faits, esquisse déjà très poussée et qui nous laisse espérer, sur cet attirant sujet, un livre qui nous manque encore, en dépit de nombreux travaux de détail. Si le lien qui rattache ces différents chapitres demeure un peu lâche, l'ensemble n'en est pas moins suggestif et savoureux : l'historien des idées et l'historien des lettres liront avec un égal profit ces pages élégantes et nerveuses, où seule l'abondance des références entraîne parfois un excès de condensation dans l'exposé.

Sur le fond matériel du débat, on ne peut qu'accorder cause gagnée à M. Dechamps. Il prouve sans peine que Sainte-Beuve a singulièrement réduit l'importance de l'homme de Brumaire dans sa formation intellectuelle et morale. Joseph Delorme a été séduit comme toute l'époque. Puis il s'est repris et dérobé, avec la souplesse quasi féline de son intelligence ondoyante et frôleuse. Mais nul doute qu'il n'ait subi l'influence du héros, et que sa barque, pour adopter l'image de son critique, n'ait commencé par voguer assez docilement dans « le sillage de Napoléon ».

Tout cela semble fort exact, et cependant je ne puis accorder à M. Dechamps que le ton qu'il prend à l'endroit du maître des *Lundis* soit celui de l'histoire objective et impartiale. Une hostilité singulière perce à bien des endroits de son livre. Il met une obstination un peu agaçante à expliquer les subtiles « mutations » de Sainte-Beuve par les raisons les moins honorables et les mobiles les plus bas. Son ouvrage si fortement documenté en prend, par moments, des allures de pamphlet. Faire du grand critique l'ami systématique du médiocre, ne voir en lui que rancune jalouse et venimeuse impuissance, c'est accentuer jusqu'à la caricature les ombres, d'ailleurs réelles, de sa physionomie morale. Cette sévérité impitoyable frappe d'autant plus qu'elle contraste avec l'indulgente complaisance de l'auteur vis-à-vis d'autres écrivains. Quand, par exemple, il adopte sans sourciller — ni sans sourire — l'opinion de M. de Pomairols, selon qui Lamartine aurait rêvé dans sa jeunesse d'une « haute carrière militaire » (p. 34), je ne puis m'empêcher de me rappeler que le futur poète se fit nommer maire de sa commune pour échapper à la conscription, ce qui n'est pas d'un guerrier bien fougueux. Pourquoi cette mansuétude ici, et là-bas cette soupçonneuse rudesse? Je sais bien qu'au Stendhal-Club on n'a pas encore pardonné à Sainte-Beuve certain article sur Henri Beyle. M. Dechamps — qui compte parmi les stendhaliens de marque — ne céderait-il pas parfois à des ressentiments de secte?

Ce dont je suis plus sûr, car il n'en fait pas mystère, c'est qu'il professe la foi enthousiaste et fervente du « napoléonisme » intégral. C'est en fidèle irrité qu'il gourmande Sainte-Beuve surpris à blasphémer contre le dieu. Son irrespect envers l'idole le choque comme une manière de sacrilège :

« Avec quelle irrévérence
« Parle *du dieu* ce maraud! »

Il ne peut, en tout cas, lui passer d'avoir, à certaine date, cessé de communier dans le héros à la redingote grise, et de ne plus saluer désormais sa gloire et son génie, sans formuler d'expresses réserves. Pour moi, qui n'y vois point si grande malice, je serais tenté d'en louer « le père Beuve », loin de l'en reprendre. Et quand je songe que c'est un sénateur du second Empire qui parle de la sorte, je ne puis m'empêcher de lui savoir gré de sa courageuse indépendance d'esprit.

Il reste que M. Dechamps avait le droit strict de se placer à ce point de vue napoléonien et « beyliste ». Son livre y gagne sans doute en vivacité et en relief. Peut-être y perd-il quelque peu en vérité et en équité. Une objectivité plus sereine eût sans doute

amené le critique à scruter davantage certains témoignages qu'il utilise. Il cite avec complaisance Arsène Houssaye : c'est une source bien trouble, dont on ne saurait trop se défier. Il semble aussi que ses convictions intimes l'entraînent à exagérer la part de l'influence napoléonienne dans la révolution romantique. Le besoin d'émotions fortes et le goût des aventures extraordinaires apparaissent déjà fort accusés dans la littérature préromantique du XVIIIe siècle. Les souvenirs napoléoniens les ont alimentés, perpétués, exaspérés; ils ne les ont pas créés.

Voilà bien des réserves et des chicanes. En voilà trop, si elles devaient donner le change sur la valeur d'un livre qui instruira les plus doctes et obligera à réfléchir ceux-là mêmes qu'il irritera. Aussi bien ne discute-t-on que ce qui vaut d'être discuté. Si je ne puis souscrire à bien des opinions de M. Dechamps, je suis d'autant plus à mon aise pour louer son érudition étendue, son habile dialectique et la ferme élégance de son style. *Sainte-Beuve et le sillage de Napoléon* est un brillant début, qui autorise de grands espoirs.

GUSTAVE CHARLIER.

PIERRE BROODCOORENS, *Le Sang rouge des Flamands*. Un volume in-16 de 292 pages. Bruxelles, Office de Publicité.

M. Broodcoorens se réclame de Camille Lemonnier, Georges Eekhoud et Styn Streuvels. Cette déclaration de principe ne nous empêche pas de reprocher à M. Broodcoorens d'avoir trop fidèlement pastiché Lemonnier et tout spécialement « Un mâle ». Il y a, notamment, une description du jour naissant qui évoque irrésistiblement un passage du même genre du plus grand des romanciers belges. Loin de nous la pensée d'accuser M. Broodcoorens de servilité ou de vouloir lui dénier tout talent. Mais nous souhaitons que les dons heureux qu'il a reçus en partage s'épanouissent plus librement, que sa forme soit coulée dans un moule qui ne soit pas celui du grand disparu.

Nous croyons, du reste, bien sincèrement que M. Broodcoorens est l'un de nos plus vigoureux romanciers, qu'il est animé d'un haut idéal artistique et que tout en restant belge il a la grande chance de pouvoir animer ses récits d'une vie suffisamment large, évitant ainsi l'écueil de ceux qui se sont consacrés à ce qu'on a appelé « roman-pays », expression ridicule s'il en est.

Nous avons très vivement admiré l'avant-propos de cette œuvre qui contient une profession de foi ardente, réaction contre les excès des petits jeunes gens dont les œuvres bredouillantes tirent leur plus clair mérite du talent de l'éditeur et du choix du papier.

Nous avons revécu, en pensée, les belles heures de la « Jeune Bel-

gique », mais nous avons trouvé aussi quelque chose de neuf : en plus du souci d'art, du désir de faire quelque chose de grand avec un fait-divers banal, nous avons perçu un juste souci des maux sociaux, des conditions du prolétariat flamand. La terre de Flandre, qui, pendant la guerre, connut les plus sanglants combats, fut toujours âpre et ses cieux bas ont courbé les intellectualités rudimentaires des bougres qui y peinent.

« L'Irlande a ses paysans, victimes des évictions; la Russie ses moujicks adonnés au vodka et au mysticisme. La Flandre a ses « Franschmannen » et, dans ses sites les plus adorables, des recoins farouches où Tolstoï eût pu trouver les éléments d'une seconde « Puissance des Ténèbres »... « Tragiques amours que celles que j'ai dépeintes et qui finissent dans une horreur d'assassinat! Mais ne fallait-il pas soulever un des coins du voile — j'allais dire du suaire — qui recouvre la criminalité flamande? »

« M'élevant du particulier au général, j'ai voulu que le caractère universel de mes personnages finît par naître de leur minutieuse observation dans un milieu donné. Leur misère morale est la conséquence logique des conditions de vie et d'habitat qui leur sont faites. Les effrayantes progressions de la statistique criminelle appliquée à la Flandre ne sont-elles pas en raison directe du développement de l'alcoolisme, importé de France par les soixante mille aoûterons qui s'y rendent régulièremnet ? »

Pendant cette lecture nous nous souvenions d'une excursion faite un jour de novembre à Rixensart et à Genval. Dans ce pays magnifique, riche, voisin de la capitale, les maisons ouvrières que nous avons visitées étaient ignobles, basses de plafond. Les meubles, rudimentaires, étaient rares et l'on ne pouvait se tenir droit sous les poutres écaillées du plafond. L'œuvre si intéressante de M. Broodcoorens nous a rendu plus vivante, cette misère, ce milieu mort et glacial qui doit étouffer tout sentiment social et élevé. Nous souhaitons que la tentative de M. Broodcoorens rencontre le plus large succès : nous disons tentative après lui avoir fait le reproche de suivre de trop près ses maîtres, mais au moment où les efforts littéraires sont si médiocres dans leur originalité artificielle, c'est être très novateur que de reprendre une vieille formule, qui, du reste, enchanta nos années d'avant-guerre et contribua pour une large part au faible renom littéraire que nous pouvons avoir à l'étranger.

Si M. Broodçoorens voulait se débarrasser de ses expressions contournées, de ses mots archaïques, si, entre deux termes, il voulait choisir le plus discret, le plus banal, son style y gagnerait et il aurait quelque chance d'être aimé du grand public français.

R. J. L.

Chronique Universitaire

Compte rendu des fêtes de la Saint-Verhaegen

Le samedi 18 novembre, suivant le vieil usage, l'Union des Anciens Etudiants a donné son banquet annuel à l'occasion du 88e anniversaire de notre Université.

Y assistaient : MM. P. Heger, les Ministres d'Etat Francqui et Hymans, l'échevin Van de Meulebroeck, représentant la ville de Bruxelles, le recteur De Keyser, les Ministres Devèze et Franck, MM. Cattier, Pedro Saura, le major Hallam Tuck, délégué de la C. R. B. Educational Foundation, G. Herlant, président sortant de l'Union des Anciens Etudiants, Max Hallet, Depage, Goossens-Bara, Bordet, Beckers, président de l'Union des Anciens Etudiants, Marcel Vauthier, secrétaire de l'Union, Maurice Vauthier, A. Marlier, ainsi que de nombreux représentants de la presse.

Le banquet n'a pas tardé à prendre l'allure cordiale qui convient à une manifestation de l'espèce, et ce fut au milieu du plus grand enthousiasme que M. le docteur Paul Héger, président du Conseil d'administration de l'Université, prit la parole pour annoncer que l'Université, dans sa marche vers le progrès, avait encore recueilli des aides précieuses et efficaces.

Discours du Président.

« J'ai reçu ce matin un câblogramme dont je vous donnerai lecture dans quelques instants. Il contient un message qui réjouira tous les amis de l'Université.

« Mais au moment où je me lève pour prendre la parole dans cette fête de famille, j'obéis à un sentiment que vous comprendrez tous en vous disant : ce ne sont pas seulement des événements heureux qui se sont succédé depuis un an; la mort a fait, parmi ceux qui assistaient avec nous au banquet de l'année dernière, de nombreuses victimes, et je croirais manquer à ce que je dois à

ceux dont l'amitié faisait notre force et notre joie, en n'évoquant pas en ce moment leur souvenir.

« Je vous demande donc, avant de rendre hommage aux vivants, de nous recueillir un instant en silence, en songeant à Ernest Solvay, à Paul Errera, à Eugène Hanssens, à Emile Tassel...

« Messieurs, vous vous souvenez des paroles bienveillantes pour l'Université que prononçait l'année dernière, ici même, notre bourgmestre Max. Empêché par un deuil de famille, il m'a prié d'excuser auprès de vous son absence.

« C'est donc à M. l'échevin que je m'adresse en lui exprimant la reconnaissance que nous éprouvons pour la Ville de Bruxelles : elle a acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

« Nous nous souviendrons toujours que si l'Université peut marcher aujourd'hui vers une glorieuse destinée, c'est avant tout à la Ville de Bruxelles qu'elle le doit. Sans le concours de la Ville, l'Université ne serait pas née; elle n'aurait pas pu grandir.

« En 1834, la Ville a offert à l'Université un berceau dans les locaux du Musée, qui à cette époque n'appartenait pas encore à l'Etat. Plus tard, elle nous a accueilli dans l'ancien Palais du Cardinal Granvelle; aujourd'hui, elle a fait les sacrifices nécessaires pour fournir à notre Ecole polytechnique des installations appropriées et grandioses et pour construire un hôpital universitaire vraiment moderne.

« Dans le passé, la prospérité de notre Université s'est trouvée intimement liée à la protection que lui accorde la Ville de Bruxelles. Il en est ainsi dans le présent, il en sera de même dans l'avenir.

« Notre reconnaissance s'adresse en même temps aux Communes suburbaines, au Conseil provincial, au Conseil des Hospices, qui luttent avec nous contre les difficultés de l'heure présente.

« Mais je comprends que vous êtes impatients d'entendre la communication que je vous ai annoncée et que je suis tout heureux de pouvoir vous faire.

« J'ai reçu ce matin le câblogramme suivant :

« *Accord signé. Sommes de cœur avec vous.*

Bourquin. Willems. »

« Il y a dans ce câblogramme beaucoup de choses en peu de mots: il annonce la réalisation d'un rêve depuis longtemps caressé : hier soir a été signée, à New-York, une convention qui nous met à même d'acheter des terrains au Solbosch et d'y édifier notre Bibliothèque, nos Facultés de droit et de philosophie, une Maison des étudiants et

une Maison des étudiantes; bref, des installations qui manquaient pour constituer un ensemble à côté de notre Ecole polytechnique et de notre Faculté des sciences.

« Ainsi donc notre rêve va être réalisé. La cité universitaire sera édifiée dans des conditions inespérées.

« Au cours des négociations, j'avais reçu en dernier lieu un câblogramme précisant les intentions de la C. R. B. Ce câblogramme est signé : C. R. B. E. F., c'est-à-dire *Commission for Relief in Belgium Educational Foundation.*

« Déchiffrons ensemble cette signature, car, pour beaucoup d'entre vous, elle doit être quelque peu énigmatique.

« Que je vous dise d'abord les noms des membres actuels de cette commission.

« Il me suffira de vous les rappeler pour vous permettre d'apprécier toute la reconnaissance que nous leur devons et la haute sympathie que nous avons pour eux. Il importe d'autant plus d'entrer ici dans quelques détails qu'il est difficile, quand on n'est pas complètement renseigné, de se retrouver dans l'inévitable confusion que crée l'existence d'institutions multiples belgo-américaines.

« Le président de la *Fondation américaine* est M. Herbert Hoover.

« Son président d'honneur est M. Emile Francqui.

« D'autre part, le président de la *Fondation Universitaire belge* est M. Emile Francqui; son président d'honneur est M. Herbert Hoover.

« Nous rencontrons ainsi à la tête de ces deux œuvres parallèles ces deux noms : Hoover et Francqui.

« *Hoover, le grand ami de la Belgique,* l'homme au cœur généreux que les malheurs de notre pays ont ému et qui s'est dévoué pour nous sauver.

« Ce n'est pas la première fois que l'Université libre de Bruxelles est amenée à lui témoigner sa reconnaissance, et permettez-moi de vous donner lecture du câblogramme que j'adressais à M. Hoover, le 12 septembre 1919, au moment où nous venions de recevoir grâce à MM. Hoover et Francqui un don de vingt millions :

« *L'Université de Bruxelles vous exprime sa plus profonde gratitude; pendant la guerre, vous avez procuré du pain à notre population; aujourd'hui, vous cherchez à lui assurer la nourriture intellectuelle. Le don qui vient d'être fait à l'Université est un acte qui honore la nation américaine. Nous remercions également tous ceux qui ont coopéré avec vous à cette grande œuvre.* »

« Les sentiments que j'exprimais alors, nous pouvons plus que jamais en renouveler l'expression, et nous confondrons dans les

témoignages de notre reconnaissance ces deux hommes dont les noms resteront dans notre histoire intimement associés : M. Hoover et M. Francqui.

« Je ne puis dire librement toute la vénération que j'éprouve pour l'homme de cœur et d'énergie que j'ai l'honneur de voir assis à mes côtés. (*M. Francqui.*)

« La circonstance me paralyse un peu, mais qu'il sache que jamais nous n'oublierons, ni ce qu'il a fait pour notre pays, comme président du Comité National, ni ce qu'il a fait pour l'Université de Bruxelles, à laquelle le rattache une tradition de famille.

« Parmi les autres membres de la C. R. B., il y a des noms que je dois mentionner, parce que vis-à-vis d'eux aussi nous avons une dette qui date du temps de la guerre et qui s'augmente chaque jour. Ce sont MM. U. B. Poland, Edgar Ruckart, Vernon Kellog, Mme Kellog, MM. Georges Bar Baker, Walter Lyman Brown, Alexandre Smith.

« Je dois une mention toute spéciale à M. King Shaler que je regrette de ne pas voir aujourd'hui parmi nous.

« M. Shaler résidait à Bruxelles depuis plusieurs années avant la guerre; dès que celle-ci fut déclarée, il s'occupa très activement de préparer des négociations qui devaient assurer notre ravitaillement par l'Amérique.

« A côté de M. Shaler, M. W. Hallam Tuck, ici présent. Il fut pendant la guerre un vaillant soldat.

« Après être venu en Belgique, comme beaucoup de ses compatriotes, pour travailler à notre ravitaillement, il s'enrôla dans l'armée anglaise, alors que l'Amérique n'était pas encore engagée dans le conflit. C'était un acte remarquable de courage.

« Après l'armistice, il résida pendant plusieurs mois à Mons, chez notre ami et collègue Heupgen.

« Mons est un milieu sympathique, notre collègue Heupgen est un homme sympathique; M. Tuck éprouva tant de sympathie pour la Belgique qu'il lui donna son cœur, ce dont nous le félicitons.

« MM. Shaler et Tuck sont actuellement les deux représentants de la Fondation américaine en Belgique.

« Un mot maintenant des origines de cette Fondation américaine et de ses rapports avec la Fondation Universitaire belge.

« Messieurs, quand, après la guerre, les hommes d'action songèrent à ce qu'il fallait faire pour reconstituer la Belgique, il se trouva que M. Hoover, en Amérique, et M. Francqui, en Belgique, poursuivirent parallèlement un même but : le relèvement intellectuel du pays, l'appui donné à nos Universités menacées de mort par inanition, et surtout l'organisation de l'aide que tous deux voulaient

apporter aux enfants de notre peuple dont ils connaissaient la bravoure et appréciaient l'intelligence.

« Rien d'étonnant à ce que cette dernière inspiration leur fut venue à tous deux, simultanément.

« M. Hoover est, vous le savez, un *self made man.*

« M. Francqui aussi.

« Tous deux ont connu les luttes ingrates des débuts dans la vie. Tous deux ont triomphé à force d'énergie, de courage, de clairvoyance et de ténacité. Tous deux ont pensé qu'au moment où la Belgique affaiblie par la guerre avait besoin d'hommes et de guides éclairés, il fallait remonter jusqu'à la source dans laquelle toute démocratie puise les éléments de sa vie et les ferments généreux qui assurent son activité.

« Je crois inutile de vous rappeler ici des événements qui appartiennent à l'histoire : les lettres adressées par M. Hoover, par M. Francqui, le 28 août et le 2 septembre 1919, à M. Delacroix, président du Conseil des Ministres, et le projet de loi déposé au Sénat par M. Jules Destrée, le 24 février 1920: c'est alors que fut créée la Fondation Universitaire belge.

« Cependant, M. Hoover n'avait pas attendu les décisions de notre Gouvernement pour poursuivre, en Amérique, et au bénéfice des Belges, le même but que devait atteindre la Fondation Universitaire en Belgique.

« Le 16 janvier 1920, étaient enregistrés, dans l'Etat de Delaware, les statuts de la *Belgium Education Foundation,* destinée à l'expansion de la science et au progrès intellectuel dans le peuple belge.

« Le but de la Fondation américaine a été formulé par M. Hoover lui-même, à cette époque, dans les termes suivants :

« Création d'un lien permanent (*a permanent bridge*) entre la « Belgique et l'Amérique pour favoriser la haute culture et consti- « tuer une force plus grande par leurs efforts communs. »

« Telles sont les glorieuses origines de la Fondation américaine; elle ne se confond pas, comme vous le voyez, avec la Fondation belge.

« Bien que distinctes, ces deux institutions travaillent de commun accord; toutes deux se composent d'hommes épris d'un même idéal, et agissant dans le même but, mais d'une manière indépendante et avec un même absolu désintéressement.

« Le lien qui nous rattache ainsi à nos amis d'Amérique s'est fortifié par l'élection récente, parmi les membres de la Fondation américaine, de M. Félicien Cattier, membre du Conseil d'administration de notre Université. Elle est véritablement très grande, la reconnaissance que nous devons à M. Cattier : il n'a abandonné le

professorat que pour se dévouer avec plus d'autorité et de puissance au développement de notre Université.

« Quelle fut depuis l'époque de sa constitution, au mois de janvier 1920, l'activité de la Fondation américaine?

« Elle s'attacha d'abord à l'organisation d'échanges d'étudiants entre les Universités américaines et les Universités belges. Elle a négocié avec nous et avec les Universités américaines les conditions dans lesquelles nos étudiants belges pourraient être admis aux Etats-Unis, comme ils le furent depuis trois ans.

« La Fondation américaine a fourni le nécessaire pour le transport et la vie matérielle de nos jeunes gens. Elle les a recommandés aux professeurs de leur choix; elle a facilité leur accès dans les laboratoires; elle leur a fourni des livres, des instruments de travail; elle s'est montrée maternelle et généreuse.

« Il est hors de doute, Messieurs, que nos étudiants ont tiré grand profit de cette intervention; la preuve en est dans ce fait que plusieurs d'entre eux ont sollicité et obtenu de prolonger un séjour qui est pour eux et pour la Belgique un véritable bienfait.

« Dans le même ordre d'idées, la Fondation américaine, au mois de septembre dernier, a invité quinze jeunes institutrices belges à venir passer une année aux Etats-Unis pour y étudier les méthodes de puériculture et surtout d'hygiène infantile.

« Nos amis d'Amérique reconnaissent l'action salutaire de l'Œuvre nationale de l'Enfance en Belgique et de l'Ecole des Sciences sociales, ainsi que le grand effort réalisé par la Ville de Bruxelles dans ses crèches et dans ses écoles primaires.

« Mais en même temps, ils estiment que nous avons quelque chose à apprendre pour perfectionner nos méthodes de puériculture, pour résoudre le problème de l'instruction des enfants, à l'instar de la méthode Froebelienne, sans diminuer la joie de vivre, si touchante dans le premier âge, et même, si possible, en l'augmentant.

« C'est là un problème particulièrement cher au cœur de M. Hoover, et qui révèle toute la générosité de ses sentiments.

« La Fondation américaine est intervenue encore pour faire un don important aux bibliothèques de Bruxelles et de Louvain ainsi que, lors du dernier séjour de M. Cattier à Washington, pour fonder à Louvain, à Bruxelles et à Mons des chaires professorales destinées à permettre à leurs titulaires de se consacrer exclusivement à l'enseignement.

« Je ne saurais assez insister sur ce point que, dans toutes ces interventions, nos amis d'Amérique ont mis une discrétion particulière pour ne gêner en rien cette liberté à laquelle ils tiennent autant que nous-mêmes.

« Le dernier acte de la Fondation américaine, celui que je vous annonce aujourd'hui, a une importance qui dépasse celle de tous les précédents.

« Au mois d'août dernier, arrivait à Bruxelles M. Smith, un ami de M. Hoover; son voyage avait pour but de le renseigner sur les besoins les plus urgents de la vie intellectuelle en Belgique. M. Smith a visité nos Universités, il a causé avec nos recteurs et avec nos professeurs.

« Il parcourut nos bâtiments de la rue des Sols, et puis ensuite ceux qui s'élèvent au Solbosch; le résultat de cette visite fut celui que vous devinez.

« Sa conviction faite, M. Smith nous quitta au mois de septembre, pour aller plaider notre cause en Amérique et pour y défendre l'idée dont le câblogramme que je vous ai lu tout à l'heure annonce la très prochaine réalisation.

« Celui qui a étudié, comme nous l'avons fait avec M. Smith, la situation réelle de notre Université, comprend qu'il y a nécessité absolue à offrir à la science les abris dont elle a besoin.

« Je pense que notre Université libre a dû faire sur M. Smith l'impression d'un jeune arbre vigoureux planté dans un pot à fleurs. Il a compris que l'arbre qui doit être transplanté devait avoir assez d'espace pour étendre ses racines. Et c'est ainsi qu'il a engagé notre Université à envoyer des délégués à New-York pour y arrêter les bases d'un accord avec la Fondation américaine.

« Au lendemain de la séance de rentrée, notre administrateur, M. Bourquin, et notre secrétaire, M. Willems, s'embarquaient en même temps que M. Shaler; trois jours après leur arrivée, ils causaient avec M. Hoover à New-York.

« Le câblogramme nous annonce que l'accord s'est établi.

« Messieurs, au milieu des tristesses et des incertitudes du temps présent, c'est un grand réconfort que cette manifestation de l'estime et de l'entente internationale.

« Pendant que l'avenir de notre Ecole de Médecine est assuré par la Fondation Rockfeller, la Fondation américaine que préside M. Hoover vient de nous donner les moyens de créer enfin une Université complète et digne de la capitale.

« En votre nom à tous, j'en prends ici l'engagement solennel, je déclare que nous justifierons la confiance et l'espoir dont nous honorent nos amis d'Amérique. »

Ce discours fut accueilli avec enthousiasme par la très nombreuse assistance et de vibrants télégrammes de reconnaissance furent en-

voyés à MM. Shaler, H. Hoover, Smith, Bourquin et Willems. M. Paul Hymans rendit hommage à M. le président Héger, qui consacra le meilleur de sa longue vie aux grandes questions humaines et, par une volonté de fer, un enthousiasme toujours rebondissant, fut la cheville ouvrière de la renaissance universitaire, méritant le titre de « second fondateur de la maison de Verhaegen ».

M. Devèze, Ministre de la Défense nationale; M. L. Franck, Ministre des Colonies, prirent ensuite la parole pour traiter de quelques questions d'actualité qui intéressaient les amis de l'Université.

L'assistance réclama ensuite une allocution de M. Van de Meulebroeck, échevin de l'Assistance publique de la Ville de Bruxelles. En termes charmants, M. Van de Meulebroeck exprima la joie que lui causait l'annonce d'une nouvelle aussi favorable, joie d'autant plus grande que lui-même avait toujours été ami de l'Université, animé qu'il était de ce vieil esprit communier qui veut que la ville natale possède les moyens de briller d'un éclat plus pur par delà les petites frontières.

Les anciens étudiants, les professeurs et les invités de l'Union applaudirent ces paroles, puis acclamèrent M. le professeur Bordet qui, pressé de s'expliquer sur des questions brûlantes, eut des mots d'une ironie charmante et d'un tact très sûr pour se libérer d'une tâche aussi périlleuse.

* * *

Le lundi 20 novembre, jour de la Saint-Verhaegen, les étudiants accompagnant en corps le recteur et un groupe important de professeurs, allèrent déposer des fleurs sur la tombe du Soldat inconnu.

Cette manifestation de patriotisme ardent et juvénile s'est déroulée dans un ordre parfait et a impressionné de la façon la plus favorable les autorités, et le grand public lui-même qui, quelques jours après, acclama dans les cinémas de la ville le film représentant les étudiants déposant des fleurs sur la tombe du Grand Inconnu.

Les fêtes de la Saint-Verhaegen se sont terminées, lourdes de résultats acquis et lourdes des espoirs en puissance.

Les « anciens » ont marqué leur attachement à l'Université, la cohésion qui les lie entre eux et qui fait de leur union un organisme d'une haute puissance sociale.

Ils ont manifesté leur reconnaissance envers le Conseil d'administration et l'ont approuvé dans les initiatives hardies qu'il a su prendre au cours de ces années d'activité fiévreuse.

Les grands gestes généreux de nos amis d'Amérique se sont posés en exemple à l'élite de la population belge.

Les étudiants par leur tenue parfaite, par leur sens de la mesure

ont montré que notre jeunesse décimée par la guerre, éprouvée par les privations de l'occupation, avait su se ressaisir, et, à l'exemple de la Nation tout entière, entreprendre avec enthousiasme l'œuvre ardue de reconstruction. R. J. L.

* * *

PRIX MAURICE RAHIR. — La Société royale belge de Géographie, désireuse de manifester sa reconnaissance à son dévoué secrétaire général, M. Maurice Rahir, pour les éminents services qu'il lui a rendus depuis 1876, année de la fondation de cette Association scientifique, a chargé un comité de recueillir les fonds nécessaires à la création d'un *Prix Maurice Rahir*, destiné à récompenser le meilleur travail géographique executé par un Belge.

Ce prix sera périodique. Les souscriptions doivent être adressées à M. Borlée, secrétaire du Comité fondateur, 68, avenue Jules De Trooz, Woluwe-Bruxelles. Ch. P.

* * *

EUGÈNE BACHA, *La Loi des Créations*, Bruxelles-Paris, 1921, 87 pages.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga désire engager de jeunes médecins pour les besoins de ses services au Congo Belge. Les candidats sont priés de vouloir bien s'adresser *par écrit* au siège de la Compagnie, 7, Montagne du Parc, à Bruxelles.

Renan et nous

PAR

CH. GUIGNEBERT
Professeur à la Sorbonne.

Discours prononcé à Bruxelles, le 1er mars 1923, à l'occasion du centenaire d'Ernest Renan.

I

L'idée de célébrer le centenaire de Renan n'a pas, d'abord, souri à tout le monde. C'est que le vieux maître, si doux et si bénin qu'il parût, et fût réellement, n'a point laissé, sa vie durant, d'offenser des gens qui ont la rancune tenace. Beaucoup d'entre eux l'ont suivi, ou même précédé, dans la tombe, mais leur postérité leur a survécu, héritière fidèle de leurs aversions, et d'autant plus énergique à les soutenir qu'elle serait souvent plus embarrassée de les justifier. Elle connaît mal Renan, ou ne le connaît pas du tout, mais elle a de bonnes assurances qu'il faut le haïr, et elle le hait de confiance, d'une confiance inébranlable. Donc, dès que nous, qui savons et nous souvenons, dans l'admiration et la gratitude, avons rappelé que Renan était né le 28 février 1823, et avoué le projet de fêter le proche anniversaire, les contestations, les récriminations, les protestations ont pris leur vol, accompagnées, comme il convenait, d'un essaim bourdonnant d'injures. C'est l'honneur de Renan d'avoir mérité, de son vivant, d'être un des penseurs les plus insultés qui aient jamais vécu. Ce supplément posthume ajoute encore à sa gloire. Si le silence et l'oubli sont la condamnation et le châtiment des hommes médiocres, *la critique des grands hommes est leur plus bel éloge* (1). A la vérité, l'injure représente une forme un peu élémentaire de la critique, et un éloge qui n'est pas beau; c'est pourtant un éloge et une façon d'hommage.

---

(1) *Nouv. cah. La citerne de Joseph*, n° 64, p. 213.

Sourions, comme Renan savait si bien le faire, des épithètes dénigrantes et des propos grossiers; mais arrêtons-nous aux raisons. Car, on a donné des raisons pour décourager notre initiative. Et voici, à peu près, ce qu'on a dit : « Le centenaire de Renan? mais qui peut bien s'y intéresser, hormis quelques attardés de l'avant-dernière génération et la *Société Ernest Renan* : des isolés sans importance, et une petite chapelle sans rayonnement? A quoi bon célébrer la mémoire d'un homme qui ne compte plus aujourd'hui? Sa personne et son œuvre, c'est, si l'on veut, la matière d'un chapitre de l'histoire de la littérature, et, mieux encore, de l'histoire des erreurs de jugement et des funestes abandons de ce stupide XIXe siècle, que méprisent nos clairvoyances averties et nos énergies retrempées. Sa pensée religieuse? Qu'est-ce à dire? L'effondrement de sa foi qu'auraient dû consolider toutes les traditions de son enfance et de sa race? La faillite de sa volonté de croire, au bénéfice d'une sorte de mysticisme sceptique et d'émotion sans fondement : « l'ombre d'une ombre »? La perfide démolition de tous les principes éprouvés, la mise en désordre de toutes les saines disciplines de la conscience, la semaille du modernisme, enfin ? La génération qui monte veut croire et non pas douter; elle ne se complaît plus au jeu stérile des contradictoires, ni au dilettantisme sophistique des hésitations; elle est affamée de vérité incontestable, elle a soif d'affirmation et de certitude. Sa science ? Elle est ou dépassée, c'est-à-dire inutile pour nous, ou illusoire, c'est-à-dire dangereuse. Les exégètes rationalistes eux-mêmes abandonnent la *Vie de Jésus;* ils avouent qu'elle n'est rien d'autre qu'un roman sacrilège; pas un d'entre eux n'oserait présentement raconter l'histoire d'Israël ou celle des origines chrétiennes d'après les écrits de Renan qui en traitent. Les orientalistes font des réserves sur l'hébraïsant et le sémitologue. Sa philosophie? Qu'est-elle de plus qu'une métaphysique sentimentale et inconsistante, une illusion où se cramponne, au vent du néant, une pensée en désarroi, un redoutable encouragement à tous les renoncements dans un indifférentisme égoïste et veule? Est-ce donc le moment de se souvenir qu'il a chanté la « bonne Allemagne », qu'il s'est dit prêt à vendre la France au bénéfice d'on ne sait quel vague humanitarisme? Le peuple peut-il oublier qu'il l'a, toute sa vie, méprisé, du mépris le plus humiliant pour les simples, celui de l'aristocrate de l'esprit? Contempteur des

fécondes traditions du passé, qu'a-t-il fait de plus, pour l'avenir, que de lui souhaiter bonne chance et de lui envier, dans sa curiosité de dilettante, toutes les découvertes dont il le sentait gros? Son style lui-même, qu'on admire tant, son style fluide et lumineux, n'a plus l'accent ni le relief qu'il faut à nos assurances; c'est l'artifice perfide qui cache le piège des idées funestes : une sirène chante dans cette voix de miel! Non, ne parlons plus de cet homme; oublions-le, si nous pouvons; il a été le mauvais génie de son temps, il ne sera pas celui du nôtre! »

Je ne crois pas avoir affaibli le réquisitoire. Il ne paraît pas sans force. Et pourtant, avant qu'il fût réfuté par des arguments, il était contredit par des faits. Les journaux parisiens de tous les partis se sont passionnés pour ou contre Renan; toutes les revues, où la majorité de nos contemporains éclairés ont accoutumé d'aller chercher leurs opinions, se sont appliquées à l'étude des divers aspects du renanisme; nos sociétés savantes se sont mises en frais de séances extraordinaires, nos groupements démocratiques les plus puissants, telle la Ligue de l'Enseignement, ont entrepris d'organiser de vastes manifestations populaires en l'honneur qui de l'érudit et de l'historien, qui du philosophe et du critique; les jeunes gens eux-mêmes se sont émus,— ceux du moins qui ne font point profession de conformer le monde à leur esthétique ou à leur passion,— et ils ont reconnu dans celui qu'on voulait qu'ils crussent définitivement mort, non pas certes le guide de toutes leurs pensées et l'inspirateur de tous leurs actes, mais du moins un des maîtres de leur esprit, un des hommes auxquels ils se sentent immédiatement redevables de quelque chose d'essentiel qui vit en eux. Et ce mouvement, qui dépasse en ampleur et en force les espérances les plus optimistes de ceux mêmes qui l'avaient escompté, il ne s'est pas limité aux barrières de Paris; il s'est produit partout où vit le culte de la pensée et de l'esprit de la France, et voici que moi-même, dont des adversaires trop bienveillants — pour une fois — ont voulu faire le dernier des renaniens, j'ai l'honneur et la joie de joindre ma voix à ce majestueux concert dans une ville qui n'a l'habitude de magnifier ni les renoncements, ni les abandons.

Non, Renan n'est pas mort tout entier. Ce qu'il souhaitait qui survécût de lui, par delà la disparition de son corps périssable, vit toujours parmi nous. D'instinct, la haine de ses ennemis l'a compris, et si elle

a nié avec tant d'âpreté le danger de sa résurrection, c'est qu'elle le sentait réel et qu'elle éprouvait l'impérieux besoin de se persuader elle-même qu'il n'existait pas. Une partie de l'œuvre immense du maître est aujourd'hui caduque; le temps l'a consumée; mais les cendres n'ont pas étouffé la flamme ardente qui rayonne toujours du reste et qui continue de nous éclairer.

II

J'ai ouï conter jadis, en Bretagne, qu'un brave prêtre de par là-bas résumait tout ce qu'il savait de la carrière de Renan dans cette simple et grandiose déclaration : « *Il n'a pas pu être curé, alors il s'est mis professeur au Collège de France.* » Sous son apparence de naïveté, une naïveté que Renan eût aimée, l'opinion du bon « recteur » enferme une profonde vérité. C'est parce que Renan n'a pas pu être curé, parce que sa conscience l'en a empêché, sans résistance possible, qu'il s'est jeté à corps perdu dans la science et qu'il y est devenu maître. Mais le passage d'un état à l'autre ne s'est pas accompli sans un déchirement dont il a ressenti la douleur toute sa vie; il lui a fallu un courage vraiment admirable chez un jeune homme de 22 ans, pour rompre des liens tissés autour de son cœur et de sa volonté depuis sa plus petite enfance, et pour oser, non pas seulement se laisser tomber dans l'inconnu — il ne savait alors de la vie que ce qu'il en avait vu entre les murs du séminaire et dans ses livres de théologie — mais surtout envisager, sans un chavirement de tout son être, la douleur d'une mère pieuse et qu'il adorait, la déception de maîtres excellents et très chers. Qui aurait cru que ce petit Breton chétif, élevé par des femmes et par des prêtres et si pénétré de leur influence qu'il la sentira au fond de toutes ses qualités et de tous ses défauts jusqu'à la fin de sa vie, trouverait dans son amour de la vérité la force d'accomplir ce geste héroïque et de choisir la misère plutôt que l'hypocrisie ?

Il avait perdu la foi de son enfance peu à peu et presque sans le savoir. En vérité, le coupable était le sens critique dont il se trouvait doué; présent redoutable entre tous et que, par bonheur, la nature ne donne que rarement, mais présent que nul ne peut refuser de ceux qui le reçoivent, et dont on finit toujours par user, bon gré, mal

gré, quand on l'a. Dès le temps où il se couvrait de gloire au collège ecclésiastique de Tréguier, c'était le charme enveloppant de la liturgie, l'exemple de sa mère et de sa sœur Henriette, alors très pieuse et même tentée par la vie religieuse, surtout, c'étaient les leçons de bonté et de moralité qu'il recevait de ses maîtres et qui semblaient inséparables de leurs croyances, comme le fruit l'est de l'arbre, c'était une ambiance de tendresse et de beauté morale, qui l'avaient pénétré de foi chrétienne, bien plus qu'une conviction mystique et profonde. Chez Mgr Dupanloup, « dont le premier dogme était que sans une bonne éducation littéraire on ne peut être sauvé », au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il avait trouvé un christianisme auquel celui qu'il avait connu dans sa Bretagne ne ressemblait pas plus, dit-il, « *qu'une vieille toile, dure comme une planche, ne ressemble à de la percale* ». *Ce n'était plus la même religion.* Dans ce milieu élégant et de piété facile, Renan ne tarda guère à comprendre ce que ses vieux maîtres de Tréguier, si droits et si dignes, avaient pourtant d'arriéré, et l'opinion qu'il se fit alors de leur esprit ne profita point à celle qu'il se fit aussi, malgré lui, de leur religion. Son christianisme perdit ainsi ses plus solides bases morales et l'attention du jeune séminariste, au lieu de se trouver constamment ramenée, comme à Tréguier, sur le même objet essentiel, qui était précisément la foi candide et sereine, sérieuse et totale, se trouva dispersée entre beaucoup de préoccupations scolaires et déjà littéraires, qui ne pouvaient guère profiter à son orthodoxie. Le charme était rompu; jamais plus, quelques efforts qu'y puisse faire Renan, il ne le restaurera dans son âme. Les longues méditations philosophiques dans la solitude d'Issy, la révélation de l'histoire et celle de l'exégèse allemande à Saint-Sulpice, achèveront l'œuvre de démolition parce qu'elles libéreront entièrement son sens critique des entraves sentimentales et de l'ignorance qui l'avaient jusqu'alors contenu.

La crise qui poussa Renan hors du Séminaire, au mois d'octobre 1845, nous paraît à nous, qui en étudions de l'extérieur la genèse et l'évolution, logique et inévitable; mais ce ne fut pas ainsi que lui-même la vit. Elle ne fut que la conclusion d'un long combat, dont sa correspondance avec sa sœur et avec l'abbé Cognat témoigne encore de si émouvante manière. Son exode ne se fit donc pas dans l'exaltation et le triomphe de l'orgueil, mais dans l'angoisse d'une crise morale

très rude et dans le sentiment douloureux d'un effondrement de sa vie. Et ce fut bien ainsi que ses maîtres interprétèrent sa sortie; il continua de les venir voir de temps en temps, jusqu'au jour où il comprit qu'ayant perdu tout espoir de le reprendre jamais, ils ne pouvaient vraiment plus s'intéresser à lui, et qu'il les gênait. Il leur garda un souvenir fidèle et attendri, un souvenir volontairement aveugle sur leurs défauts. C'est le plus bel acte de piété filiale intellectuelle que je connaisse.

Pour un scrupule de conscience, il abandonnait l'espoir d'une vie facile et comme tracée d'avance, une vie où, depuis longtemps, il s'était fait en imagination sa place, et qui correspondait si bien à ses goûts qu'il n'en parlera jamais sans regret; et pourtant, au déclin de ses jours, il pourra hautement se rendre ce fier témoignage: « *Oui, j'ai aimé la vérité; je l'ai cherchée; je l'ai suivie où elle m'a appelé, sans regarder aux sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir. Je suis sûr d'avoir bien fait* (1). » Ce n'est pas là, je pense, une leçon de scepticisme; et, de la virile résolution qui l'inspire, les plus déterminés pragmatistes d'aujourd'hui ont quelque chose à apprendre.

Le Collège de France était bien loin encore. Par une surprenante divination, à peine Renan commença-t-il à s'appliquer aux langues orientales, qu'il se vit, en espoir, assis un jour à la table où Quatremère enseignait. Mais, avant que ce rêve se réalisât, il y eut des années pénibles à traverser. Sorti de Saint-Sulpice, il pouvait trouver un asile tranquille au Collège Stanislas, que dirigeait alors Gratry. Il y accepta, en effet, un petit emploi; mais, au bout de quelques jours, il sentit qu'il allait de nouveau aliéner sa liberté, et il rompit, d'une secousse résolue, ce dernier lien matériel qui le rattachait à son passé. Alors ce furent les trois ans et demi à l'institution Crouzet, parmi les humbles besognes qui l'exaspéraient, parce qu'elles le détournaient de la bouillonnante méditation, de l'ardente recherche où s'enfantait sa vie de philosophe et de savant; ce furent, dans une petite chambre alternativement trop chaude ou glaciale, les longues veilles, durant lesquelles l'ivresse de la pensée lui faisait oublier son dénuement matériel. L'hiver, ses doigts, gourds de froid, lâchaient parfois la

(1) *Disc. et conf.* (à Tréguier), p. 216.

plume; alors, il les frappait sur la table pour les réchauffer et, quand les coups les avaient de nouveau assouplis, il revenait à la page commencée. Au cours de ces années misérables et fécondes, Renan, recommençant à pied d'œuvre ses études classiques, conquit un à un, et avec éclat, les grades universitaires qui devaient lui assurer le pain quotidien. Et, cependant, il parcourait avec une inlassable ardeur un champ scientifique immense; il accumulait dans son cerveau une quantité effrayante de réflexions et d'idées, dont témoignent à la fois les *Cahiers de jeunesse* et l'*Avenir de la Science*, écrit en ce temps-là. Une foi puissante soutenait son courage, une foi inébranlable dans la puissance divine et la nécessité humaine de la religion, une foi non moins robuste dans la fécondité de la science. Et ces deux grandeurs, qu'il est parfois si difficile d'accorder, s'unissaient chez lui en une forte synthèse, pour le pousser, d'un commun accord, vers plus d'activité intellectuelle et plus de perfectionnement moral.

Que dites-vous de l'indécision d'esprit, de la faiblesse de caractère, du dilettantisme et de l'abandon de ce garçon de 25 ans qui, tout en cherchant à s'assurer le pain des jours qui viennent, ouvre sur la totalité des connaissances humaines un appétit si formidable, qui entasse dans sa mémoire, en l'y classant avec une parfaite clarté, au fur et à mesure qu'elle lui arrive, une érudition d'une étendue si admirable, et qui trouve encore le temps, par surcroît, de repenser le monde?

Oh ! je sais bien, quand on lit les *Cahiers de jeunesse*, on y rencontre quelques sujets d'agacement; Renan y paraît en proie à une crise d'intellectualisme effréné; il semble parfois gonflé d'une superbe qui s'exprime en jugements tranchants sur les hommes et les choses, en opinions brutales et véhémentes, et qui choquent. Elles choquent, parce que l'extraordinaire maturité que révèlent tant et tant de pages de ce journal et l'*Avenir de la Science* tout entier, nous font oublier l'âge et la profonde inexpérience de celui qui tient la plume. Elles choquent aussi parce que nous comparons l'intempérance violente et parfois injurieuse de leur expression, avec la mesure et la politesse du Renan apaisé des *Souvenirs*. Mais, au moins, témoignent-elles d'une ardeur, d'un enthousiasme, d'une volonté de vivre et de penser qui sont aussi, pour nous tous, un grand exemple et une réconfortante leçon. Si, de curé manqué, Renan a pu devenir profes-

seur au Collège de France, c'est au prix d'un labeur acharné et toujours désintéressé; la renommée est venue le prendre par la main dans sa chambrette de la rue des Deux-Eglises, et le placer, presque sans qu'il s'en soit aperçu, sur la route glorieuse dont il n'aurait jamais trouvé l'accès tout seul.

III

La force de Renan, celle qui l'a soutenu fidèlement d'un bout à l'autre de son existence et lui a donné la victoire en toutes les occasions difficiles où il s'est trouvé jeté, il faut la chercher dans son sens et son amour de la vie. Il nous conte, dans une page charmante des *Souvenirs*, comment les fées de sa Bretagne avaient d'avance annoncé qu'il vivrait avec ardeur. Il venait de naître, deux mois trop tôt, et la petite flamme de son être tremblotait à peine; il semblait que le moindre souffle dût l'éteindre, et sa mère pleurait, le voyant si fragile. Alors la sorcière Gode s'en fut consulter pour lui l'étang sacré du Minihi; elle posa sur l'eau une des chemises du nouveau-né et connut tout aussitôt qu'il voulait vivre, car le petit vêtement, gonflant ses manches, les jeta en avant comme deux bras qui s'élancent. Elle revint, la face resplendissante, annoncer la bonne nouvelle à la maman.

Gode avait bien compris l'annonce des fées. Il a vécu. Voici ce qu'il disait lui-même un an avant sa mort (1) : « *Je garderai jusqu'à la fin la foi, la certitude, l'illusion si on veut, que la vie est un fruit savoureux. Ceux qui la comparent à la rose de Jéricho, qu'on trouve en la froissant pleine de cendres, mettent leur propre faute sur le compte de la nature. Il ne fallait pas la froisser; une rose est faite pour être sentie, regardée, admirée, non pour être froissée.* » C'était là le dernier mot de son expérience, qui, toute, s'était développée comme une illustration du mot de Spinoza : « *La philosophie est la méditation non de la mort, mais de la vie.* » Ce que ses *Cahiers de jeunesse* nous montrent dans la plus éclatante lumière, c'est déjà, exprimé avec l'exubérance romantique à laquelle il s'abandonnait encore, ce débordant désir d'enserrer la vie dans ses bras et de l'absorber toute : « *Ah! la sotte*

---

(1) *Feuilles détachées*. Fête à Bréhat, p. 124.

engeance, que celle de ces gens à demi-mot, qui ne prennent jamais la vie à plein parce qu'ils ne sont jamais assez forts, ni assez vrais. » Prendre la vie *à plein*, se désespérer de ne pouvoir multiplier sa propre sensibilité « *à sa millième puissance* », pour embrasser et sentir encore plus de vie, voilà la joie et voilà le tourment de sa jeunesse. L'âge a refroidi ses ardeurs et calmé le tumulte de ses élans, il n'a pourtant apporté aucune contradiction à sa conviction première : la vie est le plus grand bien de l'homme; il faut qu'il la prenne sérieusement et qu'il la féconde de son effort, au besoin de sa douleur, qu'il améliore les conditions matérielles qu'elle lui impose, qu'il la pare de joie, de gaîté, de plaisir, et surtout qu'il la considère, dans les limites de sa courte existence individuelle, comme une contribution à l'avènement du règne de l'esprit, c'est-à-dire à la réalisation de la plus haute perfection que l'humanité puisse atteindre. Est-il donc plus magnifique programme d'action que celui qui aboutit aux affirmations que voici : « *Vivre de la vie de l'esprit, aspirer l'infini par tous les pores, réaliser le beau, atteindre le parfait, chacun suivant sa mesure, c'est la seule chose nécessaire. Tout le reste est vanité et affliction d'esprit* (1). *Une vie entière est suffisamment récompensée, si elle a fourni quelques éléments au symbole définitif, quelques transformations que ces éléments puissent subir. Ce sera là désormais la véritable immortalité* (2). » S'ennuyer n'a de sens que pour « *les enfants et les esprits vides de choses.* »

Pour se guider dans la vie, l'homme dispose de deux flambeaux : celui de la religion et celui de la science. L'un éclaire son cœur et l'autre son esprit; leurs lumières s'ajoutent et ne doivent pas s'éclipser. La philosophie les conjugue. « *Si la religion était une pure chimère, il y a longtemps qu'elle aurait disparu; si elle était susceptible d'une formule définitive, il y a longtemps que cette formule serait trouvée.* » Cette phrase enferme en raccourci une part importante des opinions de Renan sur la religion. Loin d'être une chimère, la religion constitue la manifestation *la plus haute et la plus attachante de la nature humaine*, celle qui la distingue le mieux de l'animal. C'est, en même temps, la plus parfaite des poésies, le plus achevé des arts, par quoi

(1) *Av. de la Sc.*, p. 8.
(2) *Av. de la Sc.*, p. 236.

se trouve atteint le but essentiel, « *qui est d'élever l'homme au-dessus de la vie vulgaire et de réveiller en lui le sentiment de son origine céleste* (1). ». La religion, c'est la forme de l'idéal accessible à tous les hommes; « *un immense abaissement moral, et peut-être intellectuel, suivrait le jour où la religion disparaîtrait du monde* (2) ». Elle s'exprime en nous par le sentiment religieux qui est la sauvegarde et le grand moteur du monde. Il a son existence propre, c'est-à-dire qu'il représente une réalité en dehors et au-dessus des formes passagères des religions positives que l'histoire nous montre se succédant au cours des siècles avec des fortunes diverses et des mérites divers. Ces religions particulières, elles sont l'œuvre des hommes, qui ont cherché à réaliser en chacune leurs aspirations les plus élevées. Elles gardent l'empreinte de l'âme qui les a créées, comme le coquillage conserve dans ses sinuosités l'aspect du corps qu'il a contenu.

Donc sur la grandeur, l'efficacité, la nécessité de la religion dans le monde, Renan n'a jamais varié; mais, qu'entendait-il par la religion? Ce sentiment religieux, à quoi reconnaît-il qu'il existe en dehors des formes passagères que les hommes lui ont données? Sur quoi l'appuie-t-il en dehors de la conscience de l'homme? La révélation de la religion est à chercher dans le cœur de l'homme et dans sa conscience. Elle se manifeste par le sentiment qu'il a d'être solidaire de l'univers, par l'instinct qui le persuade qu'il est réservé à une destinée supérieure, par les aspirations infinies qui, comme des voix d'un autre monde, le soulèvent et le poussent aux « *sublimes absurdités* » de l'enthousiasme, de l'amour et du dévouement. Le sentiment religieux, c'est la réaction de l'idéal en lui; c'est aussi, si l'on veut, le sens du beau dans l'ordre moral. Suprême raison, suprême beauté, suprême vertu, voilà l'essence de la religion de Renan. Emotion active qu'il en ressent, voilà le principe de son sentiment religieux.

A l'opposite, deux affirmations fondamentales se répètent inlassablement d'un bout à l'autre de son œuvre, qui nous disent ce que la religion n'est pas pour lui. C'est à savoir que, dans le monde accessible à notre expérience, le surnaturel n'a jamais été constaté (3) et

---

(1) *Et. d'hist. relig.*, Préf., p. VI; *conf. d'Ang.* (in-18), p. 7.

(2) *Feuilles dét.*, Préf. p. XVII.

(3) *Av. de la Sc.*, p. 47. *Nouv. et. d'hist. relig.*, p. VII et s.; *Sour. d'enf.*, p. 237.

que, toujours dans ce même univers, « *on n'observe et on n'a jamais observé aucun fait passager provenant d'une volonté ou de volontés supérieures à celle de l'homme* (1) ». On n'y saisit jamais l'action d'une raison réfléchie; le Dieu du vulgaire, le Dieu-personne, le Dieu agissant, le Dieu-Providence, qui s'occupe de la pluie et du beau temps, de la guerre, de la paix, des jalousies des hommes et « *que l'on fait changer d'avis en l'importunant* », ce Dieu ne s'y montre pas, et jamais une prière n'a été suivie d'un effet contrôlable. Comme l'a dit Malbranche: « *Dieu n'agit pas par des volontés particulières* », et s'il était tel que tant d'hommes l'imaginent encore, sa puissance se manifesterait dans la nature, laquelle n'apparaîtrait pas si indifférente au bien et au mal, si immorale. Il semblerait donc que, pour le penseur capable de regarder en face la vérité, la religion ne pût être qu'un mot et que la conclusion logique et fatale où sa réflexion aboutit, dût être l'athéisme.

Il semblerait; mais notre univers expérimentable n'est peut-être pas tout l'univers, et si le Dieu actif en est absent, n'existe-t-il pas au delà? Un chimiste biologiste organise une expérience; il sème ses cultures dans les bouillons qu'il a préparés et il revient, au bout d'un certain temps, pour se rendre compte de ce qui s'est passé; si les microbes qui sont nés après son départ et sont morts avant son retour ont conscience de leur être, ne peuvent-ils pas se dire qu'ils ne dépendent d'aucune volonté extérieure à eux? Et pourtant ils se trompent. De même le Dieu dont nous ne saisissons pas la présence se révèlera peut-être un jour. Notre univers est peut-être la matière d'une immense expérience; on verra ce que donnera la fin. Assurément, Dieu n'est pas une hypothèse nécessaire dans les limites de l'histoire de ce monde, mais en sera-t-il de même dans l'infini du temps? Il serait bien imprudent de dire *oui* ou *non*. « *Tout est possible, même Dieu* ». Car, « *ce que nous appelons le temps infini est peut-être une minute entre deux miracles...; ne nions rien, n'affirmons rien, espérons* ». Le fondement de la religion de Renan, c'est donc, au total, une espérance qui repose sur des considérations d'analyse psychologique et d'expérience sentimentale.

---

(1) *Feuilles dét., Examen de conscience* (1888), p. 102 et s.; *Frag. philos.*, p. 246.

La conscience de l'homme, si pénétrée d'idéal et d'amour, lui révèle, en réalité, un immense mouvement de translation de l'univers vers la perfection, et c'est là, si je puis ainsi dire, la genèse, l'enfantement de Dieu; de Dieu qui n'est pas encore peut-être, mais qui sera, au terme de l'effort auquel tous les hommes auront collaboré. Il totalisera dans son être la somme de tous les sacrifices et de tous les dévouements du monde; il sera, au propre, réalisé par eux comme la conscience vivante de l'univers.

Cette manifestation finale de Dieu, Renan veut y croire, sans être sûr qu'elle se produira; ce qu'il considère comme bien assuré, en revanche, c'est que la nature a un but, qu'un finalisme bienfaisant l'entraîne toute vers la perfection de plus en plus grande, que ses défauts eux-mêmes ont leur utilité dans la balance de l'ensemble. Mais quel est au juste le but? Dieu, le règne de la raison, le triomphe de l'esprit... ou une illusion? Renan n'en sait rien, et il n'en peut rien savoir. Tout cela, c'est du rêve; c'est pourquoi il passe si aisément d'une hypothèse à l'autre au gré des impressions du moment. Il sait bien qu'il ne sait pas, et que si l'homme sait jamais, ce sera plus tard, beaucoup plus tard, quand la science aura tout appris et tout dit, si un jour vient où elle puisse apprendre et dire le secret de l'être. C'est pourquoi, en définitive, cette religion de Renan ne se trouve, je n'ose pas dire garantie, mais supposée, que par des impressions subjectives où se prolongent peut-être tout simplement quelques souvenirs du temps qu'il était chrétien, et où il croyait au Royaume de Dieu, *qui vient*.

A. Daudet disait de lui qu'il était *une cathédrale désaffectée*. Le mot est joli; il est également juste. Renan était né avec une âme religieuse; sa raison l'avait vidée des croyances positives qui l'avaient d'abord emplie; non pas vidée d'un coup et d'une résolution brusque, mais peu à peu et à regret, en sorte qu'il avait pu garder le souvenir attendri et l'amour de tout ce qu'il avait quitté; le parfum de l'encens continuait de flotter sous les voûtes de la cathédrale. Il a très sincèrement écrit dans la préface de l'*Avenir de la Science* : « *J'ai peu varié depuis que je commençai de penser librement. Ma religion, c'est toujours le progrès de la raison, c'est-à-dire de la science.* » Néanmoins, il ne paraît guère avoir cessé de chercher, dans l'ordre du sentiment et du rêve, des conciliations impossibles entre sa vieille foi et celle

à laquelle il était arrivé par le progrès de sa pensée. Non seulement il est resté religieux au sens large du terme, c'est-à-dire sérieux et tout tendu vers « *la poursuite d'une fin généreuse* », mais il a continué de parler avec sympathie de l'Eglise, avec attendrissement du christianisme, avec enthousiasme de Jésus; il est resté pieux et il lui a plu d'employer, pour exprimer cette piété, des mots qui la dépassent certainement, je veux dire qui semblent lui donner une précision qu'elle n'a pas : *Dieu, le Père, l'âme, l'immortalité, le règne* ou le *jour de Dieu*. Il s'en servait parce qu'il les trouvait commodes et bien installés dans l'usage; il s'en servait encore parce qu'il ne voulait pas « *se couper des simples* »; il s'en servait surtout parce qu'il les aimait et parce qu'ils rappelaient à son cœur des souvenirs touchants d'autrefois. Les croyants ne lui ont point passé ce qu'ils considéraient comme un usage abusif et sacrilège des termes consacrés, et ils ne lui ont su aucun gré d'aboutir, dans son « *Examen de conscience philosophique* », à une formule d'un pragmatisme pourtant assez rassurant : « *L'attitude la plus logique du penseur devant la religion est de faire comme si elle était vraie* »; c'est qu'ils ont bien vu que ce n'est là en effet qu'une attitude, en face d'une pure hypothèse.

Il faut bien convenir aussi que la religion de Renan est trop vague dans ses formes, qu'elle demeure trop abstraite et surtout trop personnelle, pour sembler aussi aisément communicable qu'une foi réalisée positivement à la plupart de nos contemporains. Mais qui sait si elle ne peut dès maintenant permettre à des hommes que la critique a détachés des dogmes et que les besoins profonds de leur nature sentimentale ou mystique ramènent à la croyance, de s'arrêter à mi-chemin entre le doute et le scepticisme? Renan l'a cru, il a peut-être bien fait de le croire. Un agnosticisme bien disposé pour les espérances de la foi semble un assez mol oreiller à plus d'une tête d'aujourd'hui. Et, d'autre part, la foi profonde et cordiale au progrès de l'humanité vers l'idéal qu'on se fait d'elle, la confiance dans la fécondité de tout effort pour ce progrès, c'est peut-être la matière de la religion de l'avenir. D'autres penseurs, d'âme très religieuse, l'ont accepté depuis Renan.

Si Renan s'est toujours tenu ferme dans l'opinion que l'homme était par nature et devait rester par intérêt et pour ne pas renier les fins de son existence, un être religieux, il a osé revendiquer pour l'histoire

et pour la critique la pleine liberté en face de toutes les religions. C'est son mérite d'avoir affirmé que l'histoire des religions est une histoire comme les autres et que la théologie n'est point recevable à opposer ses raisonnements et ses conclusions aux faits bien établis. Il ne faut pas que les progrès que nous avons réalisés dans cette voie depuis son temps nous fassent méconnaître les immenses services qu'il nous a rendus, et grâce auxquels, sans doute, ces progrès eux-mêmes sont, en grande partie, devenus possibles. Méditons sur ces lignes qu'il écrivait, en 1885, à propos de Cousin, alors assez dénigré (1), sur le « *genre d'ingratitude auquel sont sujettes des générations qui jouissent, en entrant dans la vie, de la pleine liberté. Elles oublient ce qu'il a fallu de courage pour soulever un monde d'ignorance et de préjugés; elles reprochent presque à Galilée et à Descartes de ne pas avoir cassé les vitres de l'Inquisition et de la Sorbonne* ». Il a, lui, cassé bien des vitres fort obscurcies et empoussiérées, et, par les brèches qu'il y a ouvertes, l'air et la lumière sont entrés à flots. Ne l'oublions jamais.

Renan n'a point séparé la religion de la science. Je ne veux pas dire qu'il n'a pas admis que la religion contredît la science; mais bien qu'il a regardé la religion comme un aspect de la science. La religion, c'est au propre la science considérée du point de vue de sa contribution à l'amélioration morale des hommes et à leur ascension vers l'idéal divin. Réciproquement, « *la science ne vaut qu'autant qu'elle peut rechercher ce que la révélation prétend enseigner* ». On ne saurait demander coordination plus étroite aux mêmes fins. De la science, Renan a parlé en termes magnifiques, avec un enthousiasme qui déborde tumultueusement des 500 pages de l'*Avenir de la Science*. L'écho puissant en retentit dans tous ses autres écrits. On peut douter qu'il ait toujours rigoureusement, froidement, appliqué cet esprit scientifique dont il disait qu'il était le fond de sa nature; il était resté, pour cela, trop accessible aux émotions du sentiment; mais personne n'a jamais mieux que lui senti et chanté la triomphante volupté d'apprendre et de savoir.

Si religieux était l'esprit dans lequel il abordait la science au sortir de Saint-Sulpice et si élevé l'idéal qu'il s'en faisait, qu'il s'indignait

(1) *Feuilles dét.*, p. 299.

qu'on pût assigner comme but à ses efforts la recherche de l'utile. « *C'est l'utile que j'abhorre*, s'écriait-il. *Blasphème que de soumettre la science à rien d'utile!* » Et encore : « *Science, science, science pour elle-même, sans vue de l'utile.* » Il était jeune alors et d'ailleurs, comprenons-le bien, par l'*utile*, il entendait la petite application immédiate et terre à terre; ce qu'il rejetait, c'était la recherche qui n'aurait d'autre but que cette application. De l'utilité générale de la science, de son utilité fécondante dans le monde, de sa valeur souveraine au regard du progrès des hommes et de l'amélioration de leur existence, il ne doutait pas, lui qui proclamait qu'elle était « *la fin et le but posé à toute l'humanité* ». Il se la représentait comme notre patrimoine commun à tous et, s'il constatait avec peine que beaucoup d'entre nous n'y pouvaient encore avoir accès, il affirmait que ce n'était là qu'un accident, dont l'avenir corrigerait peu à peu l'iniquité. C'est par la science que la conscience du monde se réalisera, et elle se réalisera un jour dans chaque homme. Il n'a pas manqué une occasion de répéter cette affirmation.

La science fut la foi véritable et le repos de Renan; il parle d'elle comme j'ai rappelé qu'il parlait de la vérité; le parallélisme des deux tirades est frappant : « *J'ai... eu raison, au début de ma carrière intellectuelle, de croire fermement à la science et de la prendre comme but de ma vie. Si j'étais à recommencer, je recommencerais ce que j'ai fait, et pendant le peu de temps qui me reste à vivre, je continuerai* (1). » En avançant en âge et en expérience, il avait perdu quelque peu de la belle confiance de ses jeunes années; il avait bien compris que l'heure était lointaine encore où la science nous dirait tout le secret du monde, et peut-être doutait-il maintenant qu'elle le dît jamais tout à fait, mais il s'attachait toujours aussi fermement à la certitude qu'elle était le seul moyen que possédât l'homme d'éclairer sa route, d'améliorer son sort et d'éviter d'être dupe des erreurs funestes. Dans son discours de réception à l'Académie, où il faisait l'éloge de Claude Bernard, il disait : « *Sa religion était la vérité; il n'eut jamais ni mécompte ni faiblesse, car il ne douta pas un moment de la science; or la science donne le bonheur, quand on se contente d'elle et quand on ne lui demande que ce qu'elle peut donner.* » Ces

(1) *Av. de la Sc.* Préf., p. XIX.

sages paroles, il aurait pu les prononcer sur lui-même et elles faisaient écho à une admirable page de l'*Avenir de la Science* (1), où le sentiment qu'elle exprime se trouve traduit avec plus de force encore. Toute sa vie, Renan l'a employée à savoir davantage : il est un peu niais de penser que, servi par une telle intelligence, son labeur est demeuré stérile.

Il est devenu de mode de railler le *scientisme*, de parler à tort et à travers de la faillite de la science, d'arguer de la relativité de la connaissance scientifique pour conclure à son insuffisance et la taxer d'illusion. Aucune de ces attaques, souvent si inconsidérées, n'atteint Renan; il aurait lu les livres de Poincaré sans qu'en fût ébranlée sa foi, plus qu'elle ne l'était d'ailleurs chez leur illustre auteur, sa foi dans le progrès, dans l'ascension de l'homme vers le toujours plus vrai et le toujours plus beau, vers le plus heureux et le plus joyeux, sur les ailes divines de la connaissance.

IV

Confronter nos croyances et nos connaissances, c'est philosopher, c'est se représenter et s'expliquer le monde, ou du moins, c'est poser les questions dont la réponse construirait une représentation et développerait une explication du monde; c'est se faire une opinion sur l'homme et sur sa destinée. Renan a philosophé toute sa vie, et c'est dans sa philosophie qu'il faut aller chercher les conclusions pratiques de sa pensée. « *Philosopher*, écrit-il, *c'est savoir les choses, c'est, suivant la belle expression de Cuvier, instruire le monde en théorie* (2). » Et encore : « *Philosopher, c'est connaître l'univers. L'univers se compose de deux mondes, le monde physique et le monde moral, la nature et l'humanité. L'étude de la nature et de l'humanité est donc toute la philosophie* ». Voilà l'idée fondamentale de la pensée renanienne : la philosophie est une conclusion au terme d'une étude positive; elle n'est pas une construction. Il est bien certain que cette conclusion elle-même n'échappe pas au subjectivisme, puisqu'elle dépend en une large mesure d'une interprétation personnelle, que, par un côté, tout système sur le monde est un poème, « *une épopée sur les choses* »

(1) P. 318.

(2) *Av. de la Sc.*, p. 148. *Fragments philos.*, p. 292.

et que « *chaque tête pensante a été à sa guise le miroir de l'univers* ». Mais ce qu'entend Renan, c'est que la liberté du rêve et de la spéculation, qui est illimitée, parte toujours des données de la connaissance. Quand il avait commencé à penser vraiment, au séminaire d'Issy, c'était à la métaphysique qu'il s'était appliqué d'abord; elle lui avait rendu le service de poser des problèmes dont il a toujours cru que nul homme n'a le droit de se désintéresser, mais il s'était très vite détourné de ses méthodes et de ses illusions: « *Je perdis de bonne heure toute confiance en cette métaphysique abstraite qui a la prétention d'être une science en dehors de toutes les autres sciences et de résoudre à elle seule les plus hauts problèmes de l'humanité. La science positive reste pour moi la seule source de vérité* (1). » Il était très choqué des acrobaties de la métaphysique allemande, qui, après avoir tout nié spéculativement, arrive à tout affirmer pratiquement. A mesure qu'il a plus vécu et plus réfléchi, il s'est plus fortement persuadé que les explications philosophiques, mêmes celles que l'on croit appuyer sur les faits et sur les résultats de l'expérience, demeurent précaires et fragiles, et il écrivait en 1884: « *C'est Socrate, dit-on, qui inventa l'ironie. Si c'est vrai, il faut avouer que le sage d'Athènes a dit le dernier mot de la philosophie. Nous n'admettons plus, en effet, que l'on parle de philosophie autrement qu'avec un sourire.* » Ironie à l'égard des problèmes ? Non pas : Renan les a toujours considérés comme essentiels; sourire en face des solutions audacieuses, péremptoires, définitives... provisoirement.

La philosophie de Renan, c'est, en un sens, une des formes de sa curiosité et c'est une vision idéaliste et joyeuse des choses. Il dit quelque part qu'il ne connaissait que des philosophies tristes, la sienne ne l'est pas. S'il eut jamais le regret de mourir, c'est en pensant qu'un jour viendrait où il cesserait d'apprendre, et de voir la beauté du monde: « *Je me dis... par moments qu'il y a telle nouvelle qui, glissée furtivement à mon oreille dans mon tombeau, pourrait me faire tressaillir au point de me réveiller* (2). »

Des deux mondes qui sont comme les deux pôles de la philosophie, la nature et l'humanité, c'est au second qu'il a de préférence appliqué

(1) *Sour. d'enf.*, p. 250.
(2) *Feuilles dét.* Préf., p. XIII.

son étude et l'on peut dire qu'il lui a subordonné l'autre. « *Le plus haut degré de la culture intellectuelle est, à mes yeux, de comprendre l'humanité.* » Ainsi pensait-il presque au sortir de St-Sulpice; ainsi a-t-il pensé jusqu'au terme de ses jours. Il a donné le rare exemple d'un moraliste, d'un psychologue qui, ayant de bonnes raisons de faire sur l'homme, sur ses dispositions naturelles et ses qualités propres, les réserves les mieux motivées, en a toujours pensé et dit surtout du bien. Aucune expérience, si décourageante qu'elle fût, ne l'a détourné de l'aimer et d'avoir confiance en lui. « *Oh! le bon être que l'homme !* » s'écrie-t-il dans la péroraison de son discours de réception à l'Académie; il pensait : *le bon animal* et il l'a écrit ailleurs, il a même dit *le bon gorille*, mais il portait ce respect aux académiciens de ne paraître point les faire, d'autorité, descendre du singe. « *Oh! le bon être que l'homme! Comme il a travaillé! Quelle somme de dévouement il a dépensée, pour le vrai, pour le bien!... Ah! je ne peux souffrir qu'on l'insulte, cet être de douleur qui, entre le gémissement de la naissance et celui de l'agonie, trouve moyen de créer l'art, la science, la vertu...* » C'est donc surtout parce qu'elle a travaillé qu'il aime tant l'humanité; c'est son patient effort qui l'enchante, son effort fécond qui est, à la fois, sa fin et sa récompense. « *Que le* GRAFFITO *du petit âne du Palatin est juste et profond :* LABORA, ASELLE, QUOMODO EGO LABORAVI, ET PRODERIT TIBI. »

L'individu ne compte pas dans la nature qui le méprise, ou, du moins, il n'y compte que comme instrument d'effort et comme organe d'un tout. Le tout organique, c'est l'humanité, qui tend à la plénitude de son être, qui s'élève vers le plus parfait, vers son but qui est « *la constitution d'une conscience supérieure, ou, comme on disait autrefois,* « LA GRANDE GLOIRE DE DIEU ». Oh! certes, la nature n'est pas méchante, elle ne se sert de la douleur que pour inciter à l'effort; si elle était méchante, elle serait laide, et elle est splendide; mais elle suit son chemin implacablement. Elle dispose de matériaux en quantité indéfinie, et elle en use sans compter. Elle a intérêt à ce que l'individu soit vertueux et se dévoue à l'œuvre commune qu'il ne voit ni ne comprend. Elle s'entend à le duper, à lui suggérer l'ardeur au bien et le sacrifice, pour qu'il réponde à ce qu'elle attend de lui; puis elle le laisse retomber au néant quand il a achevé sa tâche. Le progrès de l'humanité, la réalisation de la conscience du monde, la révélation de

Dieu seront ainsi le résultat de l'accumulation, à travers les siècles, de vertus cachées, de petits efforts ignorés, de dévouements d'hommes obscurs et inconscients de leur rôle dans le grand drame sacré.

Sous quelle forme se réalisera finalement le *nisus* qui entraîne le monde ? Nous l'ignorons, mais Renan, à part quelques mouvements de désillusion, qui n'ont pas duré, a cru que cette réalisation serait celle d'un grand bien. Et c'est pourquoi il a été tenté de ne point reconnaître d'importance aux malfaçons trop évidentes de ce monde; qu'il a soutenu, par exemple, avec un demi-sourire, ce paradoxe qu'un « *meilleur levier de l'avant-bras nous eût conformés comme des pélicans* », ou que des cerveaux plus puissants que ne sont les nôtres « *eussent amené des congestions, des fièvres cérébrales* ». Il n'a pourtant pas cru que l'homme n'eût qu'à s'abandonner au grand courant cosmique; ce n'est pas à la résignation fataliste qu'aboutit sa philosophie, c'est à la lutte. En tant qu'elles gênent matériellement son bien-être, sa joie, le développement et le jeu de ses facultés propres, les contraintes, les indifférences brutales, les cruautés intéressées de la nature doivent être combattues; elles peuvent l'être par la science, et Renan s'arrête à cette formule, au premier abord surprenante, en ce qu'elle semble contredire toute sa représentation du monde : « *On n'est fort qu'en contrariant la nature. L'arbre naturel n'a pas de beau fruit.* » Il n'y a pas en réalité contradiction : que l'homme se soumette aux fins dernières de la nature et y collabore, c'est son devoir et il ne peut d'ailleurs l'éviter; mais qu'il corrige ce que les procédés de la nature ont de désobligeant pour lui, c'est son droit et c'est aussi son devoir, car il faut qu'il diminue peu à peu la somme des souffrances et des inégalités choquantes qui l'affligent encore de son poids écrasant. La nature s'en moque; l'homme ne doit pas s'en moquer; il doit travailler à s'en alléger, pour que grandisse en lui, jusqu'à son épanouissement total, la vie pure de l'esprit. Le perfectionnement intellectuel de l'individu dépend de l'amélioration de son existence matérielle et l'avènement de la conscience du monde dépend de son perfectionnement intellectuel. C'est pourquoi « *le grand règne de l'esprit ne commencera que quand le monde matériel sera parfaitement soumis à l'homme* (1). »

---

(1) *Av. de la Sc.*, p. 80.

Voilà la conclusion pratique de toute cette philosophie. Que l'on conteste tant qu'on voudra la solidité de l'idéalisme obstiné qui la soutient [1], on fera difficilement croire qu'elle soit d'un sceptique et d'un dilettante qui se désintéresserait des hommes.

V

A ne considérer que l'avantage de la science, il ne s'est que trop intéressé à eux. Il a parfaitement vu et il a exprimé en termes excellents cette vérité que le savant doit, autant que possible, s'abstraire des contingences de ce monde, spécialement des contingences politiques. Il l'a dit, il ne l'a pas fait, et, en un sens, ce fut tant pis; mais au moins ne peut-on l'accuser de s'être enfermé dans sa tour d'ivoire. Je ne songe pas à ses deux velléités d'entrer dans la vie politique, en 1869 et en 1878. Ce sont là des erreurs comme l'homme le mieux avisé en peut commettre quand il est, comme Renan, persuadé qu'il n'a pas le droit de se dérober à l'appel du bien public. Je veux parler surtout de l'action que les divers événements de la vie publique qu'il a traversés, depuis sa sortie du séminaire, ont exercée sur lui, et dont le contre-coup retentit jusque dans ses livres d'histoire. Il avait été formé durant cette période de longue paix qui correspond à la Restauration et à la Monarchie de juillet. Aucune émotion décisive ne l'avait donc empêché de se cantonner dans ses rêves philosophiques et de s'élever, à la suite des idéalistes allemands, à une théorie, certes généreuse, mais juvénilement absolue, de l'Humanité et de la Vérité. Il leur subordonnait toutes les « contingences » nationales, avec une décision qu'il exprimait parfois en termes excessifs dans ses *Cahiers*. Il n'y a pas de doute : en ce temps-là, il mettait plus d'espoir dans la « *bonne Allemagne* », pour servir les intérêts de l'idéal et de l'univers, que dans la France, qu'il voyait si mal disposée pour « *faire marcher la philosophie* », aveuglée qu'elle était encore par le mirage de sa gloire militaire passée. C'est là ce qu'on appelle les *blasphèmes patriotiques* de Renan. Il n'y faut voir que des exagérations romantiques, les conséquences d'une sorte d'ivresse de la pensée qui l'a grisé durant quelques années et dont l'expérience et la leçon de la vie l'ont guéri.

---

[1] *Disc. et conf.*, p. 16. « *Le triomphe de la science est en réalité le triomphe de l'idéalisme.* »

La révolution de février et les journées de juin 1848, le coup d'Etat du 2 décembre 1851, la réaction qui sévit jusqu'en 1860, les accidents de la politique impériale, puis la guerre de 1870, la Commune et la nouvelle poussée de réaction qui la suit, autant de chocs violents qu'il reçoit, qui le blessent et dont il gémit. Par eux, il est jeté, en apparence, d'une opinion extrême à l'autre, et ses livres successifs reflètent ses perplexités diverses. Spécialement les malheurs de la France en 1870-1871 dissipent ses illusions allemandes et font de lui le patriote ardent des lettres à Strauss, le patriote inquiet dont la clairvoyance prophétique, dépassant le trouble de la tourmente présente, a su deviner et prédire l'horrible mêlée dont nous venons d'être témoins. C'est de cette attitude et de ces sentiments qu'il faut se souvenir et non des espérances naïves que son admiration mal avertie fondait sur les penseurs d'une Allemagne qui était « bonne », parce que, pour son bonheur et pour celui du monde, elle ignorait encore la Kultur. Quand il a constaté que les fils de Goethe et de Herder faisaient la guerre comme des soudards de Wallenstein, il a compris que son amour des hommes l'avait égaré loin du réel et il a écrit l'admirable étude: *Qu'est-ce qu'une nation?* qui est comme une amende honorable à l'amour de la patrie et la plus belle justification psychologique qui soit de cet amour.

Si la dure leçon des faits a, en ce qui touche le patriotisme, redressé ses erreurs, ou, du moins, les exagérations idéalistes de la crise métaphysique, elle l'a, d'un autre point de vue, ramené à des idées politiques en rapport avec le monde où il vivait. Elle l'a rallié à la démocratie. Aristocrate, il ne l'était pas foncièrement; ou, pour mieux dire, il ne l'était que dans le domaine intellectuel, et là, il ne pouvait pas ne pas l'être : une science comme la sienne réclame une élite (1). Il se sentait fils de la Révolution, encore qu'il ait dit quelquefois du mal d'elle à cause de ses excès, et il répétait volontiers qu'il était un homme du peuple. Il n'était pas non plus bourgeois, car il détestait l'esprit étroit et clos de la bourgeoisie, au point de se reprocher d'être injuste pour elle; mais il avait peur de la violence et de l'ignorance populaires. Il n'avait pas impunément traversé les journées de juin et la Commune. Il avait trop foi dans la science, — jusqu'à se laisser aller à la chimère

(1) *Et. d'hist. rel.*, p. XXI et XXV.

saint-simonienne de rêver le monde gouverné scientifiquement par des savants, — pour supposer d'abord que le suffrage universel et le système représentatif la remplaceraient avantageusement. N'oublions pas que l'école primaire n'avait pas encore fait son œuvre. C'est pourquoi il lui a fallu du temps pour se persuader, avec les progrès de la sagesse populaire, que la démocratie méritait ses sympathies pratiques, après avoir d'abord conquis son adhésion théorique. Il n'est venu à cette conclusion qu'après 1876 et peu à peu; mais il y est venu tout à fait et il a conclu que, décidément « *Caliban, au fond, nous rend plus de services que ne le ferait Prospero restauré par les Jésuites et les zouaves pontificaux* ».

Il devait venir à la démocratie parce qu'il était passionné pour la liberté, nécessaire à la science et au progrès de l'esprit; c'est pourquoi il avait abandonné le rêve du bon tyran, l'Empire libéral auquel il avait un moment consenti à se rallier. Foncièrement, il avait horreur du despotisme et le gouvernement tzariste le mettait hors de lui. Sans doute, il n'a point changé d'opinion sur les dangers du gouvernement par les ignorants; il a continué de croire que « *l'opinion de la majorité n'a réellement droit de s'imposer que quand cette majorité représente la raison et l'opinion la plus éclairée* (1) ». Mais il a cru aussi, suivant la leçon de Pallas Athéné « *que tout bien vient du peuple et que partout où il n'y a pas de peuple pour mouvoir et inspirer le génie, il n'y a rien.* » Alors, il a naturellement conclu que le devoir et le salut était d'élever le peuple : « *La morale, comme la politique, se résume en ce grand mot : élever le peuple.* »

Cette nécessité, qui est selon la justice absolue autant que selon l'intérêt de la science et de la société, il l'a exprimée avec une force singulière dès l'*Avenir de la Science*. Après avoir affirmé son immense pitié pour les déshérités de l'esprit, les esclaves du travail pour le pain (2), il pose le but de toute politique : « *réaliser la plus haute culture humaine possible* (3) », afin « *d'avancer l'heureux jour où tous les hommes auront plus de place au soleil de l'intelligence et seront appelés à la vraie lumière des enfants de Dieu* (4) ». On objecte:

(1) *Av. de la Sc.*, p. 342.
(2) *Av. de la Sc.*, p. 323 et s.
(3) *Av. de la Sc.*, p. 365.
(4) *Av. de la Sc.*, p. 321.

les ignorants sont les heureux, c'est un crime de troubler les simples. Mais ce triste sophisme, Renan le rejette. Il sait bien d'abord que « *la vérité est, quoi qu'on en dise, supérieure à toutes les fictions* », et « *qu'on ne doit jamais regretter d'y voir plus clair* ». Il sait aussi qu'il ne s'agit pas de sauvegarder un bonheur terre à terre; il ne s'agit pas même de donner à certains hommes, qui en sont privés, les jouissances qu'ils ignorent, parce que l'homme n'a pas *droit* à la jouissance; il s'agit de réaliser les fins mêmes de l'humanité : « *il ne s'agit pas d'être heureux, il s'agit d'être parfait.* » Et, d'ailleurs, l'amélioration matérielle des déshérités du sort ne le laisse pas indifférent, car il sait qu'elle est la condition de leur progrès intellectuel et moral, de l'accroissement de leur contribution à l'œuvre divine, et aussi, tout simplement, parce qu'il est compatissant et juste. « *Notre principe à nous, c'est qu'il faut régler la vie présente comme si la vie future n'existait pas, qu'il n'est jamais permis pour justifier un état ou un acte social de s'en référer à l'au delà* (1). » C'est pourquoi le désir de bien-être des classes pauvres est en soi si profondément légitime.

Est-ce que l'homme qui a proposé au peuple ce noble idéal, qui en a présenté la réalisation comme le devoir de l'Etat et de la société, l'homme qui a trouvé contre l'injustice sociale de tels accents, peut passer pour un contempteur du peuple? Et qui donc l'a aimé plus et mieux que lui?

VI

Il faut se borner; il est pourtant un point sur lequel je ne me pardonnerais point de ne pas retenir encore un instant votre attention. Je veux parler d'une des plus lourdes accusations que l'on cherche à faire peser sur Renan, celle de dilettantisme, de goût sophistique des contradictions, celle d'ironie au regard des sujets qui veulent le choix ferme, la gravité et le respect.

Renan a traversé une crise de dilettantisme après 1871, c'est-à-dire que, durant quelques années, il n'a pu voir une vérité claire sans apercevoir tout aussitôt la vérité contraire dans une lumière semblable, et sans le dire. Le moment était certainement mal choisi, en un temps où l'éducation morale de la France était à refaire et où un

(1) *Av. de la Sc.*, p. 332.

peu de dogmatisme n'aurait sans doute pas été inutile. La cause de cette crise est à chercher dans les désillusions de Renan à l'égard du libéralisme et surtout à l'égard de « *la bonne Allemagne* ». Mais, à vrai dire, la nature l'avait prédisposé à un accès de ce genre; l'hésitation était au fond de son tempérament, parce qu'il était Celte, et que c'est là un défaut de sa race. Il se sentait « *un tissu de contradictions* ». Il en a d'abord souffert; il s'est plaint de la peine qu'il avait à déterminer sa pensée, à la préciser et à la formuler. Toute sa vie, il ne sera tranquille avec elle que lorsque, même dans les occasions en apparence les plus indifférentes, il l'aura fixée sur le papier. Mais après en avoir souffert, il a fini par s'y complaire un peu, dans une période de dépression morale, où les tendances de sa nature ont repris l'avantage sur sa volonté. Cette crise accidentelle n'est pas à confondre avec ce qu'on a appelé, d'un mot un peu lourd, *son scepticisme*, qui est chez lui chronique. Il a, toute sa vie, et d'autant plus que l'expérience l'a mis en garde davantage contre l'esprit de système, la manie des constructions hâtives et des conclusions prématurées, il a professé, en effet, une sorte de scepticisme, qui n'est chez lui qu'une forme de l'esprit scientifique et qui ne porte que sur les côtés subjectifs de la science. Il avait le sens aigu de la fluidité et de l'incertitude de nos connaissances, et il croyait qu'on « *se trompe moins en avouant qu'on ignore qu'en s'imaginant savoir beaucoup de choses qu'on ne sait pas* ». Il était extrêmement sensible à la variété des aspects des choses, à la difficulté de faire leur somme avec sécurité, aux dangers de cette opération, toujours trop subjective, dans le domaine des sciences morales. Alors il inclinait à mettre en pratique le conseil d'Erasme : « *Exprime aujourd'hui ce que tu penses aujourd'hui; demain tu diras ce que tu penseras demain.* » Son idéalisme et son scientisme constamment affrontés, et qui le transportaient constamment d'un point de vue à l'autre, n'arrivaient à se concilier que dans cette espèce d'agnosticisme, qui, je le répète, ne portait pas sur les faits constatés, mais seulement sur leur interprétation.

L'ironie de Renan, c'est, si je puis ainsi dire, la manifestation de cet état d'esprit agnostique. Quand il se trouve en présence d'hommes trop sûrs de savoir, il ne se moque pas d'eux, il ne cherche pas à les décourager; il sourit. Il n'avait pas commencé par prendre les choses ainsi. « *Depuis longtemps*, écrit-il dans l'*Avenir de la Science*, *je me*

suis placé parmi les esprits simples et lourds qui prennent religieusement les choses. » Il n'y a point d'ironie, mais de l'invective, dans les *Cahiers de Jeunesse*. Plus tard, Renan n'a plus invectivé et l'ironie est devenue pour lui un procédé de critique. Procédé léger, charmant, qui, manié par lui, n'a jamais atteint l'âpreté méchante que certains lui ont donnée. Procédé dangereux cependant, en ce qu'il risque de n'être pas compris, surtout lorsqu'il se fortifie de petits paradoxes à entendre *cum grano salis*. Trop de gens n'ont pas de salière; et Renan a exaspéré beaucoup d'entre eux, qui ont eu le tort de ne voir que la lettre dans ce qu'il disait en manière de leçon plaisante. Prenons bien garde : Renan n'a pas douté, n'a pas souri de tout, jamais. Il y a toujours eu des choses qu'il a prises religieusement. « *Je tiens à la morale et au vrai, même quand je suis sceptique* », écrivait-il dans les *Cahiers de Jeunesse*. Il a cru fermement à la beauté du monde et de la vie, à la nécessité du devoir et du dévouement, qui sont « *les titres de noblesse de l'homme* », et il les a identifiés au bonheur : « *Le bonheur, c'est le dévouement à un rêve ou à un devoir; le sacrifice est le plus sûr moyen d'arriver au repos.* » Et lui-même, dans la pratique de la vie, n'a point dévié des règles de plus stricte droiture. Il n'a jamais rien fait contre sa conscience, et l'on savait que sa bienveillance, son indulgence, son désir de faire plaisir, sa politesse ecclésiastique disparaissaient devant ce qu'il croyait l'obligation de l'honnêteté. Son indulgence n'était que pour les autres et il disait : « *J'aurais horreur de bénéficier de mes opinions.* » Sa vie a été constamment digne, probe, laborieuse, désintéressée, et sa bonté a été inépuisable.

C'est parce qu'il se sentait bien assis sur les principes inébranlables d'une moralité solide qu'il croyait pouvoir se livrer doucement à tous ses « *mauvais rêves* ». Il ne les croyait point dangereux (1) : « *Si quelqu'un pouvait en être attristé, il faudrait lui dire comme le bon curé qui fit trop pleurer ses paroissiens en leur prêchant la Passion : Mes enfants, ne pleurez pas tant que cela; il y a bien longtemps que c'est arrivé et puis, ce n'est peut-être pas bien vrai.* »

En vérité, à la bien entendre, son ironie indulgente n'est qu'une forme de sa sagesse; il fut un sage, un des plus authentiques et des

(1) *Dial. phil.*, p. 16.

plus profonds, des plus sincères que la France ait eus. Les leçons de cette sagesse sont inépuisables. Une des plus nobles est celle qui ressort de son attitude à l'égard des attaques qui l'ont harcelé sa vie durant et auxquelles il n'a jamais répondu (1). La dernière est admirable et c'est celle qu'il nous a donnée devant la mort.

Il aimait la vie; il aimait sa vie, qu'il jugeait bonne, agréable, digne d'être recommencée; il se sentait pénétré de reconnaissance pour son temps, qui avait été, disait-il, si bon pour lui et qui lui avait pardonné « *tant de défauts* ». Il se reconaissait une obligation immense à l'égard de la cause première, qui lui avait fait un sort au total si enviable. D'intarissables sources de curiosité l'attiraient et il lui aurait fallu dix vies pour les épuiser; son activité d'esprit demeurait intacte dans un corps prématurément vieilli et débilité. Pourtant il savait, à des troubles persistants — c'est ainsi qu'il nommait des douleurs et des malaises pénibles stoïquement supportés — que l'hérédité de longévité de sa famille serait dérangée pour lui; et tout ce qu'il souhaitait, c'était que la mort vînt avant la décrépitude du cerveau; qu'elle vînt sans ce cortège de souffrances qui abaissent et humilient jusqu'au blasphème le pauvre être qu'elles tordent. Il regardait approcher la mort et il voulait bien mourir. « *L'œuvre la plus importante de chacun de nous*, écrivait-il à Berthelot en 1886, *c'est sa mort; ce chef-d'œuvre, nous l'exécuterons au milieu des géhennes et avec le quart de nos moyens.* » Quelques mois avant qu'Elle arrivât jusqu'à lui, voici ce qu'il en disait dans la Préface des *Feuilles détachées*, le dernier ouvrage qu'il ait publié : « *On lit souvent sur les tombes antiques : Courage, cher un tel; personne n'est immortel; Hercule lui-même est mort. On peut trouver la consolation un peu faible; elle est réelle cependant. Marc Aurèle... s'en est contenté. Avons-nous jamais cru que nous ne mourrions pas? Mourons calmes, dans la communion de l'humanité et la religion de l'avenir.* »

Son vœu ne fut point exaucé tout à fait; il souffrit. Quand il fut sûr que c'était bientôt l'heure, il se fixa à lui-même son devoir une dernière fois et il mit au point la douleur des siens, en une phrase digne, en effet, de Marc-Aurèle : « *Il n'y a rien de plus naturel que de mourir. Acceptons la loi de l'univers.* » Puis il dit : « *J'ai fini ma tâche; je*

(1) Cfr. *Et. d'hist. rel.*, Préf., p. XXVI et XXVIII.

meurs heureux »; et sa dernière parole fut : « *Les cieux et la terre demeurent.* » On a soutenu que c'était à Pascal qu'il fallait demander la science de souffrir et de mourir; on peut la demander aussi à Renan. Le dernier effort de sa pensée avait été un acte de foi dans l'excellence des lois de la nature, un acte de foi dans la dignité de l'effort humain, un acte de foi dans la destinée du monde et de l'humanité. Sa mort confirmait sa vie et authentiquait la belle déclaration qu'il posait au seuil de son existence de penseur : « *Ce qui importe* (à la fin de cette courte vie) *c'est d'avoir beaucoup pensé et beaucoup aimé; c'est d'avoir levé un œil ferme sur toute chose, c'est, en mourant, de pouvoir critiquer la mort elle-même* (1). » Qui donc a jamais mieux dit et mieux fait?

VII

Si je voulais, en terminant cette causerie, qui ne reflète que bien faiblement son image, tenter de rassembler pour lui les impressions éparses que j'y ai jetées, de les présenter sous une apparence qu'il eût aimée, et de les enfermer dans des mots qui l'auraient peut-être touché, voici, je crois, ce que je lui dirais :

Maître, du sein du Père où tu reposes, si l'espérance que ton cœur a voulu défendre contre ta raison ne t'a point trompé, si tu nous vois, si tu nous entends, abaisse sur nous l'indulgence de ton sourire et écoute notre voix. Elle monte vers toi d'un lieu saint, car il est consacré à l'étude et à la science. Nous y voilà rassemblés pour mettre en commun la piété de notre souvenir. Nous ne sommes pas tous tes disciples parfaits, et même beaucoup d'entre nous n'acceptent pas celles de tes idées auxquelles, sans doute, tu as tenu le plus. Tu ne t'en offenseras pas, j'en suis sûr, parce que tu as toujours considéré comme le souverain bien, dans le domaine de l'esprit, la liberté de toutes les opinions, et que tu n'as jamais, en ton immense désir de tout comprendre et de tout aimer, refusé ta sympathie, même à tes contradicteurs. Tu nous as dit, avec une admirable clarté, tout ce que tu as cru vrai, mais tu n'as point confondu ta pensée avec la Vérité révélée; tu ne nous pardonnerais point de ne t'avoir point dépassé. N'avouais-tu pas un jour que, de tes élèves, celui que tu aimerais le plus serait

(1) *Av. de la Sc.*, p. 84.

celui qui se séparerait le plus vite de toi et quitterait ta main pour marcher seul sur le grand chemin de la vie spirituelle? Nous sommes ici plusieurs qui nous sentons dignes de ta tendresse. Mais, tous, du moins, nous communions dans un sentiment sincère d'admiration et de gratitude pour toi.

Tu nous a rendu des services entre tous précieux; tu nous en rendras encore, qui les vaudront.

Ta vie a été pour nous la plus noble leçon de courage moral, de labeur, de désintéressement et de sincérité. Tu nous as, de ton exemple, montré que la Vérité a droit à tous nos sacrifices et que le devoir d'obéir à notre conscience ne doit souffrir ni contestation, ni délai. Tu n'as point cherché la gloire; elle t'est venue par surcroît, alors que tu travaillais seulement à élargir ton esprit et ton cœur; tu l'as reçue avec simplicité. Tu n'as point tenté de la cultiver et de la grandir autrement qu'en redoublant d'efforts vers le bien et l'utile. Jamais personne ne fut moins vain que toi et tu n'as rien sacrifié au jugement des hommes.

Ta jeunesse a connu tous les enthousiasmes. Tu les as exprimés avec fougue, avec passion; tu as bien fait. Maudits des dieux sont les adolescents qui arrivent sans illusions et sans espoirs démesurés au seuil de la virilité; s'ils n'ont rien à perdre sur la route, ils s'y perdront eux-mêmes; ils y sèmeront leur être même. Toi, tu n'y as laissé que tes exagérations juvéniles, et ta vie a été comme soulevée tout entière par ce tumulte de tes vingt-cinq ans. Parce que tu as cru, en ce temps-là, que tu allais embrasser le monde, tu es demeuré jusqu'au terme de ta vieillesse un croyant, un fervent de l'idée. L'âge a calmé tes ardeurs; il ne les a point éteintes; il a réduit tes espérances; il ne les a point dissipées, et tes dernières paroles ont été un acte de foi, un acte de confiance dans l'avenir. Tu as chanté à la vie le plus bel hymne d'amour et de joie qu'oreilles humaines aient entendu. Oh! certes, le poète grec a mis dans la bouche d'Ajax, regrettant la lumière, des accents immortels, mais le fils de Télamon n'était qu'un guerrier; il ne voyait que sommairement l'univers. Toi, tu as cherché à pénétrer jusqu'à son âme; tu l'as considéré sous tous ses aspects : tu as conclu qu'il était beau et bon, et que, seule, la perversité des hommes a pu le rendre méchant et laid. Si l'heure était de discuter et si je ne craignais de te fatiguer, je te ferais bien quelques

objections, mais il n'importe. Tu as dit vrai au total : la vie est notre plus grand bien; notre devoir est de l'aimer et de nous efforcer pour accroître la somme de ses richesses et de ses joies. Qui t'a compris vraiment ne doit plus connaître le découragement ni le pessimisme, car tu n'as pas même désespéré de l'amélioration de l'homme. Tu lui as répété, sans te lasser, qu'il était parti de bien bas, de l'animalité pure, que son travail l'avait fait ce qu'il est, mais tu lui as également redit qu'il n'était pas au terme de son ascension et tu as fixé comme la fin de son être la poursuite d'un idéal, qu'il n'atteindra probablement jamais, mais qui l'élèvera toujours plus haut.

Tu as aimé la religion et tu nous as enseigné que toutes les formes sous lesquelles elle a successivement vécu dans le monde ont droit à notre respect et d'aucunes à notre amour, parce qu'en elles a palpité l'émotion des hommes au souffle du divin, qu'en elles ils ont cherché l'oubli de leurs maux, la consolation de leurs infortunes et, plus encore, la compensation de leurs instincts. Tu as voulu que notre tolérance, toujours absolue, fût aussi sympathique et intelligente, et non pas dédaigneuse ou méprisante. Mais tu as revendiqué résolument, en face de tous les dogmatismes, et comme personne encore ne l'avait fait, les droits imprescriptibles du libre examen, de la critique et de la raison. Il t'en a coûté cher; mais si tu as lutté, tu as vaincu, et nous te rendons, d'un cœur reconnaissant, grâce de ton courage, nous qui, aujourd'hui, vivons sur ta victoire.

Tu as été le serviteur dévoué de la science et elle t'a dû beaucoup. Les hommes légers s'étonnent que tu n'aies pas su déja ce que nous avons appris depuis ta mort; c'est qu'ils ignorent comment se produit le savoir; ils n'ont jamais rien fait pour lui, sinon parfois de le dénigrer. Nous, qui peinons pour pousser de quelques tours de roue le char sacré, nous connaissons que c'est dans tes voies qu'il s'avance et que nous n'avons jamais progressé qu'en ne quittant pas des yeux le point de l'horizon que ta main nous avait désigné. C'est ton désir d'apprendre qui nous anime, ta foi dans la légitimité de nos facultés d'analyse qui nous soutient, ta confiance dans le résultat final de notre effort qui nous pousse. Ces moteurs précieux de la science, tu ne les a pas inventés, assurément, mais tu leur as imprimé un élan merveilleux et qui dure encore.

Tu nous a mis en garde contre l'utilitarisme bas, non pas que tu

aies méprisé le progrès matériel de notre vie humaine, mais parce que tu as redouté notre égoïsme individuel, parce qu'il t'a paru que nos intérêts particuliers devaient se subordonner à l'intérêt de tous, dans la science comme dans la patrie, dans l'humanité et dans l'univers. Ton rêve de fraternité totale dans l'idéal et dans le Tout final nous laisse perplexes, et nous hésitons à croire qu'il se réalisera, mais il est beau et religieux. Je sais que tu t'es attaché à lui d'un pieux désir de ton cœur plutôt que d'une certitude de ta raison. Tu as trop aimé les hommes pour désespérer de leur destin et tu as trop douté de leur survie individuelle pour leur promettre la récompense de l'immortalité; alors, tu as cherché à les rendre immortels dans l'éternité du monde. Je crains qu'ils ne s'en contentent pas et que nous n'ayons à retenir de ta philosophie que le noble effort qu'elle a fait pour dissiper nos chimères métaphysiques et nous convaincre, une fois de plus, que nous n'avons d'autre instrument de connaissance véritable que notre esprit, servi par notre expérience.

Tu t'es, par scrupule de penseur, abandonné à considérer trop souvent les divers aspects des choses, les faces successives de tes idées, et tu nous as fait, avec franchise, l'aveu de tes hésitations et de tes doutes. Tu as eu tort, laisse-moi te le dire respectueusement. Tu as eu tort; parce que les malintentionnés n'ont point manqué, qui ont abusé contre toi de ta confiance en leur bon sens et en leur bonne foi. Ils ont tiré avantage, pour te nuire, de tes confidences mêmes. Par malice ou lourdeur d'esprit, ils ont confondu telle de tes boutades avec le principe de ta pensée. Ils ont ramassé soigneusement les caricatures que tu t'es parfois complu à tracer de toi-même, et ils en ont composé un prétendu portrait, qui leur fait peu d'honneur, assurément, mais qui ne te flatte pas non plus, qui égare le jugement des simples et qui nous contriste. Pourtant, nous savons bien, nous, que ton dilettantisme n'était le plus souvent qu'une apparence et une forme de ton honnêteté, ton ironie, un aspect de ta bienveillance. Nous savons que tu as cru inébranlablement à la conscience, au dévouement, au sacrifice, et qu'à ton heure dernière, tu t'es trouvé assez sûr de ton idéalisme pour accueillir la mort avec un calme souverain.

Nous te remercions de cette suprême leçon de ta sagesse, plus peut-être que de toutes les autres : car, vois-tu, malgré tout, nous croyons encore qu'il nous est plus facile d'apprendre à vivre que d'apprendre

à mourir. Ceux d'entre nous que ta pensée et ton érudition n'atteignent qu'incomplètement seront, du moins, réconfortés par la simplicité de ton stoïcisme. Nous te bénissons donc pour ton courage, pour ta droiture, pour ton culte du travail et de l'effort, pour l'élévation, l'ampleur, la politesse, la lucidité de ton esprit, pour la générosité de ton cœur et pour ta raison; pour ta science vivifiante et ton art exquis; pour ton goût de la vie et pour la règle du bien-vivre que tu nous as tracée. Mais notre vœu suprême est qu'il nous soit donné de nous souvenir de toi quand l'heure sonnera aussi pour nous, et que, réconfortés par ton sourire confiant, nous nous endormions, comme tu l'as fait, dans la sérénité du devoir accompli.

Ernest Renan

PAR

RICHARD KREGLINGER
Professeur à l'Université de Bruxelles.

Discours prononcé à Bruxelles, le 1er mars 1923, à l'occasion du centenaire d'Ernest Renan.

Il y a quelques semaines, le monde entier célébrait Pasteur, en qui s'incarnent la mystérieuse complexité et les immenses bienfaits des sciences de la nature; aujourd'hui, c'est devant la mémoire d'un autre grand Français que nous nous inclinons, d'Ernest Renan, dont le génie souple et profond exerça, sur le mouvement des sciences morales pendant la seconde moitié du XIXe siècle, son influence décisive, une influence qui ne se borne point à l'une ou l'autre découverte particulière et n'est point confinée dans le domaine étroit d'une discipline déterminée, mais qui transforma, qui libéra tous les esprits et qui conquit, à l'impartiale investigation de la science, le dernier domaine qui lui restait fermé.

Il appartient surtout à l'histoire des religions, dont il fut l'un des fondateurs; mais l'histoire de la littérature aurait à peu près autant de droits à le réclamer, et, de sa plume séduisante et limpide, il répandit jusque dans le grand public les explications nouvelles que l'histoire donnait des croyances et des pratiques léguées à l'Europe par l'Orient sémitique et qui imprègnent encore notre vie contemporaine.

Cette œuvre vaste de vulgarisation fait parfois oublier la puissante érudition qui lui servit de fondement et dont, au premier abord, on s'aperçoit d'autant moins que, généralement, Renan évite d'alourdir

ses livres de discussions purement techniques et se borne à indiquer aux initiés, par quelques notes brèves, les sources où il a puisé et les arguments qui l'ont convaincu; il faut cependant se garder de méconnaître l'immense labeur qui se cache sous ses dehors aisés, et d'oublier l'impulsion, les progrès, les découvertes que la science pure doit au génie patient et scrupuleux d'Ernest Renan.

Il avait, comme tous les hommes de science, le culte du fait précis; c'est parce que la dogmatique orthodoxe lui paraissait contredite par quelques menues observations philologiques et la chronologie rectifiée des livres bibliques, qu'il rompit avec l'Eglise à laquelle il voulait consacrer son existence et secoua sa foi.

Nul autant que lui ne connut le monde sémitique ni n'aida à le mieux connaître; il l'avait étudié sous tous ses aspects, linguistique, archéologique, épigraphique.

Son premier grand ouvrage fut une « Histoire comparée des langues sémitiques », œuvre imparfaite, assurément, d'autant plus qu'à l'époque où elle fut écrite, les principales d'entre les langues de cette famille, l'assyrien et le babylonien, dont le déchiffrement commençait à peine, étaient toujours à ce point ignorées que l'on hésitait à les rattacher au groupe des parlers sémitiques; œuvre géniale, néanmoins, où la structure, les caractères propres de ces idiomes sont dégagés avec une étonnante perspicacité, et qui suffirait, si Renan n'avait réalisé qu'elle, pour l'élever au rang des grands savants du XIXe siècle.

Puis, il partit pour la Phénicie; il en fouilla les ruines et les nécropoles, et la classification qu'il établit des sépultures — vestige essentiel, ici comme dans tout l'Orient, des civilisations d'autrefois — atteint une précision telle qu'aujourd'hui elle sert encore de cadre aux travaux que, depuis l'armistice, l'occupation française de Syrie a permis de reprendre sur ces sites classiques (1).

Enfin, Renan fut l'un des initiateurs, il fut pendant trente ans l'âme de cette œuvre immense qu'est le corpus des inscriptions sémitiques. Il est difficile d'exagérer l'importance de ce recueil; l'helléniste, le latiniste eux aussi, ont leur corpus qui leur fournit d'innombrables renseignements; mais cependant, sans même le concours de

(1) G. Contenau, « Mission archéologique à Sidon », *Syria*, I, 1920, p. 19-20.

l'épigraphie, nous aurions bien d'autres documents qui nous permettraient de connaître la Grèce d'Homère ou de Platon, les préoccupations de Cicéron ou les pensées de Marc-Aurèle. Mais, à l'exception des seuls Israëlites, les Sémites de l'antiquité ne nous ont laissé aucune œuvre littéraire, et l'archéologie n'a remis au jour que d'insignifiants débris de leur industrie et de leur art. Ici, les inscriptions sont les sources principales de notre savoir; Renan consacre à réunir ces textes dispersés dans le monde méditerranéen tout entier, à les déchiffrer, à les publier, à les commenter et à les traduire; à diriger les travaux de ses collaborateurs; à susciter des recherches et des explorations nouvelles des ruines perdues au milieu des sables de l'Arabie ou des steppes syriennes, des efforts patients auxquels il se vouait avec une prédilection qui lui fit dire que « de tout ce qu'il avait fait, c'est le corpus qu'il aimait le mieux ». Si, aujourd'hui, nous avons à nouveau une connaissance exacte de l'ancienne Carthage; si les montagnes du Sinaï nous livrent quelques-uns de leurs secrets; si les voiles de légendes se déchirent qui recouvraient les rares traditions relatives aux souverains de Saba et si leurs empires rentrent dans l'histoire; si les civilisations des Himyarites, des Catabans, des Minyens, de Safa ressuscitent; si les rituels primitifs de Canaan peuvent être reconstitués, nous en sommes redevables avant tout à cette collection immense dont Renan fut le principal inspirateur.

Mais, malgré ses mérites, ce n'est pas elle qui apparaît comme l'œuvre essentielle de Renan: il restera toujours avant tout l'historien d'Israël et des Origines du christianisme. On sait les polémiques passionnées que suscita cet ouvrage, et notamment le volume qui ouvre la série : « La Vie de Jésus ».

On en contesta la valeur scientifique, et ce n'est pas chez les détracteurs systématiques de Renan seulement qu'on rencontre ces critiques; un homme, qui n'est certainement pas de ses adversaires, puisque, jusqu'à ces toutes dernières semaines, il présidait, avec une autorité que je n'ai pas besoin de rappeler ici, aux destinées de la « Société Ernest Renan », n'a-t-il pas dit un jour que: « la « Vie de Jésus » de Renan est scientifiquement négligeable » (1)? Assurément, personne

(1) Ch. Guignebert, *Le Christianisme antique*. Paris, Flammarion, 1921, p. 49

ne songerait plus aujourd'hui à écrire la biographie d'un homme dont les contemporains ne nous ont laissé, en fait de document objectif, qu'une phrase incidente de Josèphe dont il est d'ailleurs certain qu'elle n'est qu'une interpolation; et il a fallu à Renan, pour rédiger son œuvre, pour le moins autant d'imagination que d'esprit critique ou d'érudition. Peut-on cependant lui en faire un grief? C'est, dans tous les cas, bien délibérément qu'il a procédé, et sans méconnaître le caractère hypothétique de sa narration. Dans l'introduction de l'une des toutes premières éditions, il concède que « si l'on s'astreignait, en écrivant la « Vie de Jésus », à n'avancer que des choses certaines, il faudrait se borner à quelques lignes » (1).

Et cependant, il y avait un intérêt évident à ce qu'elle fût écrite. L'exégèse, en s'attaquant au canon biblique, avait ébranlé la créance qu'on accordait à ce vénérable document; elle avait jeté l'indécision dans des problèmes qu'on estimait définitivement résolus, elle avait sapé des théories qui semblaient être inattaquables. Mais, après avoir accompli cette tâche destructive et corrosive, fournirait-elle de la genèse du christianisme une explication meilleure? « On avait fait le vide dans les circonstances historiques de la naissance du christianisme; on avait tellement réduit le rôle de Jésus, qu'on avait infiniment de peine à dire encore ce qu'il avait été ». Il était indispensable que ce hiatus fût comblé; le christianisme est un fait, et qui ne peut être sorti de rien, et dès lors à défaut de documents irréfutables, il appartient à l'historien de formuler les hypothèses que les faits appellent. « Pour moi, dit encore Renan, je pense qu'en de telles occasions, il est permis de faire des conjectures, à condition de les proposer pour ce qu'elles sont. Les textes, n'étant pas historiques, ne donnent pas la certitude, mais ils donnent quelque chose. Il ne faut pas les suivre avec une confiance aveugle; il ne faut pas se priver de leur témoignage avec un injuste dédain. Il faut tâcher de deviner ce qu'ils cachent, sans jamais être sûr de l'avoir trouvé » (2).

C'est, en effet, une œuvre de divination qu'a réalisée Renan, dans laquelle il a retrouvé sinon la circonstance matérielle, impossible à vérifier, mais l'âme même de l'histoire; où il s'est appliqué à recher-

---

(1) Renan, *La Vie de Jésus*, 13e édition; préface, p. XV-XVI.

(2) E. Renan, *id.*, p. XVII.

cher, « non pas la petite certitude des minuties, mais la justesse du sentiment général, la vérité de la couleur » (1).

Cette vérité-là, on reconnaîtra qu'il l'a atteinte dans la majorité des cas. Et si ses conclusions, sur plus d'un point, sont assurément contestables, si nous n'avons plus la même confiance que lui dans l'authenticité du quatrième évangile qui lui sert si souvent de source principale; si nous nous refusons à voir en Jésus « le héros charmant et doux » que nous décrit Renan, on ne saurait cependant contester l'immense importance scientifique de son œuvre. D'abord, à cause de l'esprit qui l'anime, et qui pour la première fois fait apparaître le christianisme comme le produit de données historiques; certes, Renan avait eu des précurseurs, depuis l'époque où, sous le règne du grand Akbar, Jérôme Xavier écrivit en langue persane la plus ancienne Vie de Jésus; mais de tous ces travaux, celui de Renan le premier n'obéit à aucune idée préconçue et ne s'applique qu'à l'impartiale et sereine vérité, car si l'exégèse allemande avait, elle aussi, sévèrement éliminé le miracle; si elle aussi n'avait voulu voir dans l'initiative de Jésus qu'un effort purement humain, elle n'avait pu se libérer d'un autre dogmatisme, et avait subordonné l'histoire positive à une métaphysique contestable; pour Strauss, notamment, séduit par l'apparente rigueur de la dialectique hégélienne, Jésus n'est, au fond, que la réalisation de l'idée de l'homme-dieu, synthèse des deux concepts antithétiques d'humanité et de divinité. Renan, le premier, n'est qu'historien quand il étudie l'histoire de Jésus; le premier, il proclame que le christianisme peut et doit être étudié avec la même objectivité que toute autre manifestation de l'esprit humain, et il aborde cette recherche avec les mêmes méthodes qui permettraient de résoudre tout autre problème d'histoire.

Il découvre, dans la naissance du christianisme, l'importance essentielle du milieu : « La première tâche de l'historien est de bien dessiner le milieu où se passe le fait qu'il raconte » (2). Et faut-il rappeler avec quelle délicate poésie, quel charme prenant il nous décrit l'atmosphère grisante de la Palestine, qui exalte l'imagination, qui détourne des misères présentes, qui déclanche de séduisantes hallucinations et

(1) Id., p. CI.
(2) Id., p. XXII.

seule explique le prestige de ces rêves messianiques où se complaisaient les premiers chrétiens?

Puis, il insiste sur l'importance capitale de la race; car « la plus grave erreur que l'on puisse commettre en histoire religieuse est de croire que les religions valent par elles-mêmes, d'une manière absolue. Les religions ne valent que par les peuples qui les acceptent » (1). Déjà dans l'*Histoire générale des langues sémitiques*, il avait essayé de montrer les Sémites tournés tout entiers vers le monothéisme, par où s'expliquerait et se résumerait toute leur civilisation; et s'il y a, dans cette vue, quelque peu d'exagération, on ne contestera point qu'elle repose sur une idée profonde et juste, et l'on admirera sans réserve les pages où Renan poursuit ses analyses et qu'il devait plus tard répéter pour d'autres peuples (2).

Enfin, Renan insiste, — et ici, il est un véritable précurseur, — sur l'importance des circonstances sociales; car si le christianisme peut contenir des vérités durables, ce sont des conjonctures momentanées seulement qui les ont fait éclore. « Une vérité générale nous est révélée par l'histoire comparée des religions: toutes celles qui ont un commencement et qui ne sont pas contemporaines des origines du langage lui-même, se sont établies par des raisons sociales bien plutôt que par des raisons théologiques » (3). Le christianisme — comme aussi le bouddhisme, — furent essentiellement des mouvements de pauvres; s'ils ont pu aboutir, ce n'est point à raison des idées abstraites et contestables, qu'ils enseignaient, c'est à raison des souffrances qu'ils promettaient d'alléger et des injustices qu'ils prétendaient abolir.

Assurément, depuis Renan, des progrès considérables ont été faits; l'exégèse a atteint une précision qu'il ignorait; nous connaissons mieux la littérature apocalyptique, les écrits des sectes qui avant Jésus ou parallèlement à lui prêchaient des évangiles analogues au sien; l'analyse des mystères hellénistiques explique la formation du rituel des communautés chrétiennes; les doctrines iraniennes et les étranges spéculations des Mandéens ont exercé une influence dont

---

(1) E. Renan, *Marc-Aurèle*, 5e édition, p. 634.

(2) Par ex.: l'admirable essai sur la « Poésie des races celtiques ».

(3) E. Renan, *Les Apôtres*. Calmann-Lévy, p. 115.

Renan ne pouvait encore se douter. L'histoire du christianisme de Renan, comme tout effort scientifique, est une étape qui veut être dépassée et dont le principal mérite consiste à préparer de nouveaux progrès. Elle fut à son heure d'une importance décisive; elle est le point de départ de tout notre savoir actuel sur les origines chrétiennes, et s'il est vrai que « la science des religions, c'est l'histoire des religions, comme la science des littératures et des langues, c'est l'histoire des littératures et des langues, et comme la science de l'esprit humain, c'est l'histoire de l'esprit humain » (1), c'est le christianisme tout entier dont nous avons aujourd'hui une connaissance meilleure grâce à l'œuvre courageuse et libératrice de Renan.

En rédigeant les premières lignes de la « Vie de Jésus », Renan traça le plan complet des études qui devaient remplir son existence. Admirable unité d'une vie chargée de labeur, où, avec une inlassable opiniâtreté, Renan travailla à élaborer cette œuvre immense que sont les six volumes des *Origines du Christianisme*, suivis des cinq volumes de l'*Histoire du Peuple d'Israël*.

On a traité Renan d'ondoyant, de versatile, de sceptique. Sceptique, l'homme qui, en 1845, quand il s'aperçut que d'incontestables contradictions ne permettaient plus de prêter aux évangiles une origine divine et que la foi s'ébranlait qui avait enveloppé sa jeunesse, quitta simplement et courageusement le séminaire où d'influents protecteurs lui préparaient un avenir brillant! Sceptique, l'homme qui, dix-huit ans plus tard, descendit de la chaire du Collège de France dont le chassait la réaction impériale, plutôt que de renier ses convictions et d'asservir sa pensée! Ah non! il ne fut pas sceptique, lui qui a pu varier sur des points de détail et qui a eu souvent la franchise d'avouer ses hésitations, mais dont on a pu dire que lorsqu'il s'agissait des choses intimes de la conscience, il devenait comme une barre de fer.

Problème intéressant que de se demander d'où vient que cet homme, dont les convictions furent si fermes, passa généralement pour n'en guère avoir, pour être resté toujours indécis et sceptique! Ce serait une réponse banale que de voir, dans l'attitude qu'il adopta souvent,

(1) *L'Avenir de la Science*, p. 174.

la preuve de sa courtoisie et de sa tolérance et de dire que pour lui, comme pour tout esprit sincère, la plus fière indépendance de la pensée suppose le respect généreux de la pensée d'autrui.

Il serait encore insuffisant d'invoquer uniquement son tempérament et sa manière particulière de penser et d'écrire. Peu d'hommes ont aussi totalement révélé au public le fond même de leur âme. « Il n'y a pas d'art de parler, pas plus qu'il n'y a d'art d'écrire, dit-il à Ferdinand de Lesseps, en le recevant à l'Académie française. Bien parler, c'est penser tout haut. » Et d'autre part, dans son effort admirable d'objectivité, Renan évitait de peser sur les pensées qui se développaient en lui, il les laissait se déployer librement et se heurter, et ne leur permettait de s'imposer que lorsque leur vérité interne avait éliminé définitivement toute obscurité et toute hésitation. « Le premier devoir de l'homme sincère est de ne pas influer ses propres opinions, de laisser la réalité se refléter en lui comme en la chambre noire du philosophe et d'assister en spectateur aux batailles intérieures que se livrent les idées au fond de sa conscience... Devant ces modifications de notre rétine intellectuelle, nous devons rester passifs. » (1).

Assurément, cette loyauté explique la diversité, les contradictions qui apparaissent parfois dans sa phrase. Mais il faut aller plus au fond des choses; quelles sont toutes ces idées qui s'agitaient en lui, qui luttaient pour le convaincre; quelle était sa philosophie? C'est elle qui nous répondra, qui nous dira ce que fut son scepticisme, quelle place il occupe dans l'ensemble de sa pensée.

Elle était, avant tout, une philosophie pratique; « la philosophie n'est quelque chose qui si elle montre à l'humanité sa voie » (2); chaque fois qu'elle est restée théorique, qu'elle a voulu être simplement contemplative, qu'« elle n'a pas pris au sérieux le problème infini qui est le même pour tous », qu'elle ne s'est pas faite religion, la religion lui a répondu en l'étouffant; ainsi quand « fiers de leur supériorité, les philosophes d'Athènes dédaignaient les questions des religions populaires et se souciaient à peine des besoins sociaux qui se faisaient jour sous le couvert de tous ces cultes grossiers », ceux-ci, qui seuls

(1) *Examen de conscience philosophique.*
(2) *Saint-Paul*, 12e éd., Calmann-Lévy, p. 190.

satisfaisaient les aspirations des masses, se sont graduellement éliminés jusqu'au jour où le triomphe du christianisme entraîna, malgré les protestations impuissantes des derniers penseurs attardés à leurs spéculations abstraites, la fermeture définitive de l'antique école d'Athènes.

La philosophie montre à l'humanité sa voie, et cette voie, c'est celle qui conduit vers la conscience. « Le progrès vers la conscience est la loi générale du monde (1); « le monde aspire à être de plus en plus; or, l'être dans sa plénitude, c'est l'être conscient. Tout l'effort du monde tend à se connaître, à s'aimer, à se voir, à s'admirer. Le but du monde est de produire la raison » (2).

C'est une conception d'une incomparable grandeur que Renan développe, en nous montrant l'univers tout entier tendu vers la parturition de la conscience; chaque planète fabrique de la pensée, et c'est cette production qui constitue sa fin, comme la sécrétion de la gomme est le dernier but du gommier. Peu à peu, à travers toute l'échelle des êtres, la conscience grandit. « Le triomphe de l'esprit, ce vrai royaume de Dieu, ce retour au monde idéal semble la fin suprême du monde. C'est l'humanité qui à notre connaissance est le principal instrument de cette œuvre sacrée. L'animal le plus humble, le dernier zoophyte, est à sa manière déjà un commencement de connaissance de la nature par elle-même, un retour obscur vers l'unité; mais l'humanité, par la faculté qu'elle a de capitaliser les découvertes, par le privilège qu'a chaque génération de partir du point où la précédente s'est arrêtée pour passer à de nouveaux progrès, est marquée pour une plus haute destinée. Le règne de l'esprit est l'œuvre propre de l'humanité » (3). Les hommes eux-mêmes pourtant ne se placent point tous au même échelon dans cette marche ascendante; il en est qui restent enlisés dans la matière; d'autres plus clairvoyants, s'en détachent, « et voient, à travers le cristal de ce monde, l'idée pure

---

(1) *Fragments philosophiques*, « Les sciences de la nature et les sciences historiques », 4e éd. Calmann-Lévy, 1895, p. 181.

(2) *Dialogues philosophiques*, p. 58.

(3) *Fragments historiques*, « Les sciences de la nature et les sciences historiques », 4e éd., 1895, p. 185.

dégagée du temps et de l'espace » (1). C'est eux qui ont raison; car « c'est l'idéal qui est, et la réalité passagère qui paraît être ».

C'est d'elle qu'il faut douter; elle n'est qu'illusion, elle nous cache le monde vrai; il faut s'en libérer, il faut en pénétrer la vanité pour toucher à l'idée pure qui seule est véritablement. Voit-on maintenant ce qu'est le scepticisme renanien? C'est l'attitude supérieure du sage qui ne se laisse plus abuser par les apparences, qui a dépassé « la crédulité timide qui, de peur de voir s'évanouir l'objet de sa foi, donne corps à toutes les images » (2); c'est la disposition critique qui, « loin d'exclure le respect et d'impliquer, comme le supposent les personnes timorées, un crime de lèse-majesté divine et humaine, renferme au contraire l'acte du culte le plus pur »; c'est une négation toute préalable, qui débarrasse des préjugés, pour rebâtir ensuite plus librement une œuvre plus parfaite. Telles, dans l'antiquité, les controverses que soulevèrent les sophistes, annonçaient l'idéalisme platonicien; telles, plus tard, les analyses dissolvantes de Hume préparaient la réforme kantienne; tel, ailleurs, le doute systématique de descartes devait être le point de départ de la restauration de la science; tel aussi, le scepticisme de Renan n'est relatif qu'aux choses passagères auxquelles s'attache le vulgaire, il n'est que la préface de l'une des doctrines les plus nettement affirmatives qui soient; car peut-on imaginer œuvre plus positive que celle du penseur qui, après avoir, comme historien, avec quelques bribes de textes, reconstruit audacieusement toute la vie de Jésus, ne se libéra du mirage de la connaissance sensible que pour élever cette magnifique synthèse de l'évolution du monde et des progrès de l'esprit humain?

Ce n'est pas à l'homme, ou tout au moins à l'homme d'aujourd'hui, que cette ascension s'arrête. C'est plus haut qu'il faut aspirer; c'est mieux qu'il faut créer, dussent les moins capables, écrasés dans cette lutte vers les cimes, être sacrifiés aux besoins des meilleurs. Car, « le but poursuivi par le monde, loin d'être l'aplanissement des sommités, doit être au contraire de créer des dieux, des êtres supérieurs » (3).

---

(1) *Fragments philosophiques*, « Lettre à Ad. Guéroult ».

(2) *Etudes d'histoire religieuse*, « Les historiens critiques et Jésus ». Paris, M. Lévy, 7e éd., 1864, p. 132.

(3) *Dialogues philosophiques*. Calmann-Lévy, p. 101.

« Car le salut se fera par de grands hommes; l'œuvre du Messie, du libérateur, c'est un homme, non une masse qui l'accomplira » (1). Morale aristocratique, cruelle peut-être, mais indispensable, si la mission doit s'accomplir qui incombe à l'humanité. « L'élévation d'une civilisation est d'ordinaire en raison inverse du nombre de ceux qui y participent; la culture intellectuelle cesse de monter dès qu'elle aspire à s'étendre; les foules en s'introduisant dans les sociétés cultivées, en abaissent presque toujours le niveau » (2). Et d'ailleurs, pour se faire de cette doctrine une idée complète et impartiale, n'oublions point qu'ici encore il importe de distinguer entre la réalité et l'apparence, que le vrai mérite et la véritable distinction ne sont point toujours où il semblerait au premier abord. Ainsi « une des choses qui font commettre le plus de fautes aux gens du monde est la superficielle répulsion que leur inspirent les gens mal élevés ou sans manières; car les manières ne sont qu'affaires de formes, et ceux qui n'en ont pas se trouvent quelquefois avoir raison. L'homme de la société, avec ses dédains frivoles, passe presque toujours sans s'en apercevoir à côté de l'homme qui est en train de créer l'avenir: ils ne sont pas du même monde » (3). Ici encore, qu'importent les formes, qu'importe la surface des choses? Ici encore, c'est à l'idée qu'il faut pénétrer, l'idée qui grandit et qui, par-delà l'humanité présente, crée l'humanité future, et aboutit à Dieu.

Ce n'est pas du dieu personnel des religions positives que Renan fait le sommet de son univers; car si les religions, après avoir discerné des puissances surhumaines agissant nombreuses dans le monde, ont plus tard reconnu l'harmonie qui règle leur action, l'ordre qui règne parmi ces divinités multiples, et s'ils ont conclu à l'unité divine, il faut voir au delà; « les dieux sont une injure à Dieu; Dieu sera, à son tour, une injure au divin » (4), à ce divin qui n'est que la pensée parvenue à la conscience intégrale d'elle-même et réalisant ainsi l'être dans sa plénitude.

Dieu est la catégorie de l'idéal; il est plus que la totale existence;

---

(1) *Id.*, p. 103.
(2) *Etudes d'histoire religieuse*, 7e éd. M. Lévy, 1864, p. 336.
(3) *Saint Paul*, Calmann Lévy, p. 224.
(4) *Le prêtre de Nemi*.

il est en même temps l'absolu; il est l'ordre où les mathématiques, la métaphysique, la logique sont vraies; il est le lieu de l'idéal, le principe vivant du bien, du beau, du vrai (1). Le règne de Dieu, c'est le règne de la pensée.

L'avènement de ce règne, voilà à quoi travaille l'homme de bien. Tâche immense, et qui dépasse les forces de presque tous, qui impose, à ceux qui la tentent, les sacrifices les plus douloureux. L'individu, collaborant à l'idéal qui s'affirme, doit anéantir sa chétive personnalité, s'exalter, s'absorber dans le dieu qu'il pense; « les peuples à leur tour doivent choisir entre les destinées longues, tranquilles, obscures de celui qui vit pour soi, et les carrières troubles, orageuses de celui qui vit pour l'humanité. La nation qui agite dans son sein des problèmes sociaux et religieux est presque toujours faible comme nation. Tout ce qui rêve un royaume de Dieu, qui vit pour les idées générales, qui poursuit une œuvre d'intérêt universel, sacrifie par là-même sa destinée particulière, affaiblit et détruit son rôle comme patrie terrestre. Il en fut ainsi de la Judée, de la Grèce, de l'Italie » (2).

Mais aussi, pour ceux qui ont engagé la lutte, qui ont vu s'épanouir en eux la pensée, quelle félicité! Malgré les sacrifices, ils ont eu de la destinée la meilleure part; car « l'homme ne vit qu'en proportion de la part qu'il a prise à l'édification de l'idéal » (3); c'est en lui-même qu'il a réalisé le règne de la pensée, le règne de Dieu; il s'est identifié au Dieu qu'il conçoit, et dès lors, n'obéissant plus qu'à ce principe qui se confond avec sa propre conscience, il n'appartient plus qu'à lui-même; il est un être libre, il est un être normal (4), « échappant aux conditions serviles de la matière, il atteint l'infini, il sort de l'espace et du temps, il entre dans le domaine de l'idée pure, où il n'y a plus de limite ni de fin »; il est immortel comme la pensée qu'il pense, comme le Dieu que son effort a créé.

---

(1) « Les sciences de la nature et les sciences historiques ». *Fragments historiques*. Calmann-Lévy, 4e éd., 1895, p. 185.

(2) *L'Antéchrist*, 3e éd., 1873, p. 542.

(3) *Dialogues philosophiques*, 4e éd., 1895, p. 137.

(4) Discours et Conférences: préface.

Renan a dit un jour que « le plus bel emploi du génie, c'est d'être complice de Dieu » (1). Il l'a été, complice de Dieu, complice de l'idéal; en célébrant Renan, nous célébrons la pensée qui s'élève, l'idée qui, dans son vol altier, brisant les cadres rigides qui momentanément l'étreignent et les formules où elle menace de se figer, secouant toute la poussière des traditions, des préjugés et des dogmes qui l'alourdissent et l'arrêtent, s'affirme, et monte, et montre à l'humanité sa voie, et la conduit vers plus de lumière et plus de liberté.

---

(1) *Dialogues philosophiques*, p. 45.

L'Ecole, puis Faculté de Droit de Bruxelles

(1806-1817)

PAR

GEORGES BIGWOOD,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

On sait quelles perturbations les événements politiques de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe siècle apportèrent en Belgique à l'enseignement public et en particulier à l'enseignement supérieur (1).

Une des premières préoccupations de Napoléon, dans son œuvre de reconstruction de la France, fut celle de l'enseignement (2). On sait qu'avant de procéder à la constitution de l'Université Impériale, le gouvernement de Napoléon avait préparé le terrain par diverses créations, notamment celle des Ecoles spéciales de droit. Ces dernières durent leur existence à une loi du 22 Ventôse an XII, complétée par un décret d'exécution du 4e jour complémentaire an XII (21 septembre 1804) (3) et par des instructions délibérées par les inspecteurs généraux, le 16 février 1807, et approuvées par le grand juge le 19 mai suivant.

Ces Ecoles étaient au nombre de douze et l'une d'elles fut établie à Bruxelles.

---

(1) A. VERHAEGEN : *Les Cinquante dernières années de l'Ancienne Université de Louvain* (1740-1797). Liége, 1914. — V. BRANTS : *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles* (étude historique), 2e édition. Paris-Bruxelles, pp. 314 et suivantes.

(2) Cf. SLUYS : *L'Enseignement en Belgique sous le régime français*. Bruxelles, 1898. — LIARD : *L'Enseignement supérieur en France*, tome II.

(3) *Pasinomie*, 1re série, tome XII, p. 331, et tome XIII, p. 86 et suivantes.

On connaît jusqu'ici fort peu de chose de l'Ecole de droit de Bruxelles (1), dont l'existence ne fut pas longue, au point que pendant longtemps on ne sut même ce qu'étaient devenues ses archives (2).

Nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt pour les lecteurs de cette Revue de leur faire connaître cet établissement de haut enseignement.

* * *

L'organisation de l'Ecole exigea nécessairement un certain temps. L'an XIV se passa en correspondance entre le Maire de la ville de Bruxelles, qui devait fournir les locaux, J.-F. Beyts, procureur général à la Cour d'appel, qui avait été nommé Inspecteur général de l'Ecole (ainsi que de celle de Strasbourg et de Coblence), et le Préfet du département de la Dyle, au sujet du choix du local.

L'Ecole fut solennellement installée le 25 mars 1806, date fixée par l'Inspecteur général de l'Ecole de droit.

Les Autorités civiles, militaires et judiciaires étaient représentées. On notait aussi la présence du proviseur, du censeur et des professeurs du lycée de Bruxelles, du président et des professeurs de l'Ecole de médecine, du président et des membres de la Société libre

---

(1) L. Vanderkindere : 1834-1884, *Cinquantenaire de l'Université libre de Bruxelles*, se borne à en mentionner l'existence et à citer les noms de ses professeurs (p. 8). — Poullet : *Les Institutions françaises de* 1795 *à* 1814, analyse les dispositions légales ou réglementaires qui ont organisé les écoles (n° 1308), ainsi que les académies créées par la loi organique de l'Université Impériale (n° 1311, n° 1315 et suivants), mais sans donner de détails. — Sluys : *Op. cit.*, p. 55, s'en tient à une mention en passant. — Delplace : *La Domination française*, t. II, pp. 158 et suivantes, ne développe que des généralités sur l'Université Impériale et ses tendances. — Mailly : *Etudes pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France*, Mémoire in-8° de l'Académie Royale (1887), ne donne guère plus que l'énumération du corps professoral (pp. 23 et 29).

(2) Notamment à l'Administration de la Ville de Bruxelles, en 1843 et en 1850. Elles se trouvent aux Archives générales du Royaume, où elles ont été classées, mais non encore inventoriées, par M. l'archiviste Nélis. Aux archives de la Ville, il y a quelques papiers s'y rattachant, dits « Papiers Van Gobbelschroy ».

de jurisprudence et de celle de médecine, enfin des membres de la Société libre de littérature de la ville.

Le baron Beyts (1), inspecteur général de l'Ecole de droit, procureur impérial à la Cour d'appel, chancelier de la 3e cohorte de la Légion d'honneur, présidait.

Après que le secrétaire eut donné lecture du décret impérial du 23 janvier 1806, portant nomination des professeurs, des suppléants et du secrétaire général de l'Ecole, et de l'arrêté du préfet de la Dyle du 5 février suivant, affectant le local de la ci-devant Cour à l'Ecole spéciale de droit, le président prononça le discours inaugural.

Après l'éloge habituel de l'Empereur, et un rappel de l'ancienne Université de Louvain, il montra les suites fâcheuses de la suppression de celle-ci : « Dès lors nous avons vu le barreau envahi par des hommes sans mission, sans talent, sans expérience, une vaine déclamation a remplacé la mâle éloquence des Cochin! Plus de Vanespen, plus de Jean Voet, plus de Dumoulin, plus de d'Aguesseau, plus de Montesquieu!!! Il restait à la vérité quelques étincelles éparses du feu sacré, mais bientôt il allait s'éteindre pour toujours, lorsqu'une main réparatrice les a rassemblées, elle a rallumé le flambeau divin et en a commis la garde à une institution permanente qui veillera à son éternelle conservation. »

Désormais « les études vont prendre un mouvement plus vif parce que l'objet principal de l'enseignement, le Code Napoléon, offre un vaste terrain à défricher, dont la culture promet des moissons plus abondantes que n'en eût pu produire l'ancien champ de l'enseignement ». Cela amène l'orateur à faire une comparaison entre le programme nouveau et l'ancien.

Beyts finit par l'éloge du corps professoral.

Van Gobbelschroy, professeur de droit romain, lui succède. Dans un discours latin il justifie l'étude du droit en général et du droit romain en particulier.

Après lui, Cahuac, titulaire de la première chaire de droit civil, présente un tableau rapide des différents objets de l'enseignement

(1) Joseph-François Beyts, né à Bruges vers 1763, premier de l'Université de Louvain, devint, en avril 1811, Premier Président de la Cour Impériale de Bruxelles, fut remplacé dans ces fonctions à la chute de l'Empire, fut membre du Congrès National, et décéda en 1832.

qui va se donner dans la nouvelle école, suivant le plan tracé par la loi.

Il fait l'éloge des magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, chargés de la surveillance de l'Ecole.

Il est rappelé que les professeurs et autres attachés à l'Ecole ont prêté serment le 5 mars 1806 devant la Cour d'appel, conformément à l'article XIII du décret impérial du 4 Complémentaire an XII.

La cérémonie se termina par de la musique : les élèves du lycée de Bruxelles chantèrent (1).

Les cours commencèrent le 1er avril 1806.

La cérémonie d'inauguration fut exclusivement laïque, mais quand les cours reprirent en novembre 1806, il y eut une messe du Saint-Esprit, à Saint-Jacques sur Coudenberg et il en fut de même en 1807. L'Ecole paya 24 francs au curé Van Hees qui célébra l'office (2).

Organisation et administration.

A la tête de l'Ecole était un directeur. Ce fut Michel-Joseph Van Gobbelschroy.

A côté de lui, il y avait un bureau d'administration présidé par le Préfet du département de la Dyle. En faisaient également partie le maire de Bruxelles, le directeur de l'Ecole, un professeur qui fut Tarte, le secrétaire général, un membre du conseil de discipline et d'enseignement de l'Ecole, qui fut F.-G. Di Martinelli, et enfin un doyen d'honneur, qui fut A.-J.-P. Latteur.

Le bureau s'occupait de toutes les questions d'ordre matériel, de l'aménagement des locaux, des dépenses qu'il autorise ou approuve et vérifie. (Art. 25 du décret du 4e complémentaire). Il se réunissait tous les mois (le premier lundi), et les procès-verbaux de ses séances étaient consignés dans un registre (3). Il lui arriva fréquemment de ne pas être en nombre.

---

(1) Procès-verbal de l'installation de l'Ecole spéciale de droit à Bruxelles, le 25 mars de l'an 1806. A Bruxelles, chez J. Tarte, imprimeur de l'Ecole spéciale de droit, rue des Sables ou des Capucines, n° 1043, 1806, in-4°.

(2) Séance du bureau du 3 août 1807.

(3) Le registre des délibérations du bureau allant du 7 avril 1806 au 18 janvier 1812 est aux Archives du Royaume.

Le secrétaire général fut Charles-Louis Van Bavière, nommé à ces fonctions par décret impérial du 23 janvier 1806 (1). C'était un ancien professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Lille, né à Cassel le 18 octobre 1765 (2) et licencié en droit de l'Université de Douai. Il devait verser un cautionnement de huit mille francs, car il était aussi le trésorier de l'Ecole (3). Son traitement était de deux mille francs, augmenté d'un traitement proportionnel.

Il était aidé d'un commis aux écritures aux appointements de 800 francs.

Les questions d'enseignement proprement dites étaient du ressort d'un Conseil de Discipline et d'Enseignement dont les membres furent nommés par décret impérial du 25 avril 1806.

En furent nommés membres :

Antoine-Joseph-Pascal Latteur (4), premier président de la Cour d'appel de Bruxelles, commandeur de la Légion d'Honneur;

Pierre Wautelée, président de section de la Cour d'appel;

J.-B Michaux, président de section de la même Cour;

Nicolas-Melchiade Bonaventure (5), président à la Cour de justice criminelle;

---

(1) Le 4 février 1806, Beyts lui écrivit à Lille, l'avisant de sa nomination et de l'obligation qu'il avait de se commander un costume officiel. (Portefeuille n° 5.)

(2) De Robert Van Bavière et de Claire Lombard. Il avait épousé Marie-Thérèse Angillis.

(3) Le 7 décembre, il ne l'avait pas encore versé (Beyts à Van Bavière, même date, même portefeuille).

(4) Né à Bruxelles, le 6 avril 1749, député de Jemmapes au Conseil des Anciens, mort à Bruxelles le 22 novembre 1810.

(5) Né à Thionville, le 10 février 1753, licencié de l'Université de Louvain, avocat à Tournai, membre des Cinq-Cents; devint, en 1800, juge au Tribunal d'appel de la Dyle, puis président du Tribunal criminel; l'installation, le 20 mai 1811, de la Cour Impériale, mit fin à ses fonctions à la Cour de justice criminelle; fait baron de l'Empire, se retira à Jette-Saint Pierre, où il devint (1813) maire et où il mourut le 20 avril 1831.

Joseph-Jean De Kersmaker (1), président à la Cour de justice criminelle;

Charles De Brouckère (2), juge à la Cour d'appel, puis président par interim de la Cour de justice criminelle de la Lys;

Benoît-Alexandre Malfroid (3), substitut du Procureur général à la Cour d'appel;

Jean-Guillaume Di Martinelli (4), juge à la Cour d'appel;

M.-Joseph Bruché (5), président du Tribunal de première instance;

F.-J. Meeus (6), président du Tribunal de commerce;

Albert-Guillaume-Marie Beyens (7), président du Tribunal de première instance de Gand;

Jean-Baptiste-Joseph De Burck (8), avocat à la Cour d'appel.

Le Conseil nomma Latteur, Doyen d'honneur.

A peine l'Ecole commençait-elle à exister que survint la loi du 10 mai 1806 décrétant la formation de l'Université Impériale, en exécution de laquelle furent pris le décret organique du 17 mars 1808 et le décret du 17 septembre 1808 contenant le règlement général (9).

---

(1) Né à Gand, le 21 octobre 1761; devint, en 1811, conseiller à la Cour d'appel; de 1810 à 1813, il est membre du Corps Législatif; mourut à Bruxelles, le 28 janvier 1820.

(2) Né à Thourout, le 6 octobre 1757; est, en 1814, député au Corps Législatif; mourut à Bruges, le 30 avril 1850.

(3) Né à Walhain, le 26 septembre 1763; devint conseiller à la Cour et, à partir de 1812, il est président du Tribunal de première instance de Bruxelles. Mourut à Bruxelles, le 18 novembre 1824.

(4) Né à Diest, le 15 septembre 1758; député de la Dyle aux Cinq-Cents; mort à Bruxelles, le 9 octobre 1821.

(5) En 1810 et 1811, il est substitut du procureur général à la Cour d'appel et, en 1812, il devient conseiller.

(6) Président de 1804 à 1810, fut remplacé en cette qualité par Antoine-Joseph Goffin. Il mourut à Bruxelles, le 18 août 1821.

(7) Né en 1760, licencié de l'Université de Louvain le 23 décembre 1784. Il quitta la magistrature, vint habiter Bruxelles, prêta serment d'avocat le 27 février 1817 et mourut vers fin 1825.

(8) Licencié de Louvain du 1er septembre 1786, figure jusqu'en 1811 (inclus) au Tableau des avocats à la Cour. Il y est réinscrit et fit partie du Conseil jusqu'en 1827.

(9) *Pasinomie*, 1re série, t. XIII p. 359, t. XIV pp. 239 et 308. Cf. décret du 4 juin 1809 (*ibidem*, p. 383) qui prend des dispositions pour accorder le régime des anciennes Ecoles avec celui de l'Université.

Les cours devaient se donner en conformité du nouveau régime à partir du 1er janvier 1809.

L'Université ayant maintenu aux Ecoles de Droit, désormais dénommées facultés et partie intégrante des Académies, leur organisation intérieure, pas grand'chose ne fut modifié à la situation ci-dessus rappelée (1). Le Conseil de discipline et le Bureau d'administration étaient supprimés et remplacés par le Recteur et le Conseil académique, mais par lettre du Grand-Maître du 20 janvier 1809 ils furent priés de conserver provisoirement leurs fonctions.

Charles-Joseph-Emmanuel Van Hulthem (2), doyen de la Faculté des Lettres, fut nommé Recteur de l'Académie (arrêté du 24 août 1809) et Van Gobbelschroy, doyen de la Faculté de Droit.

Furent nommés inspecteurs d'Académie :

Egide-Henri-Joseph Van Trier, né le 27 février 1755, conseiller de préfecture des Deux Nèthes, demeurant à Anvers;

Jean-François Van Leempoel, né le 28 septembre 1750, conseiller municipal et demeurant à Louvain,

auxquels, en 1812, fut adjoint un sieur Vasse.

Van Bavière, tout en restant secrétaire de la Faculté de droit, devient secrétaire général de l'Académie.

La constitution définitive du Conseil académique se fit attendre. Le recteur, les deux inspecteurs et le secrétaire en constituèrent un provisoirement.

Dans le courant de 1812, ses membres définitifs furent nommés. Il se composa du recteur, comme président, des deux inspecteurs d'Académie Van Leempoel et Van Trier, du doyen Van Gobbelschroy et de J.-J.-X. Tarte, l'aîné, professeur à la Faculté de droit, de Nicolas Lallemant, doyen de la Faculté des sciences; de Sentelet, professeur à cette même Faculté; de Lesbroussart et de Delandreville, professeurs à la Faculté des lettres, et enfin de Hahn, proviseur au lycée de Bruxelles.

---

(1) Pour être maintenus en fonctions, les professeurs durent signer une déclaration qu'ils entendaient faire partie de l'Université et contractaient les obligations qui en découlaient. Elles furent toutes signées et envoyées pour le 1er novembre 1808.

(2) Né à Gand, le 4 avril 1764; y décédé le 16 décembre 1832.

En 1813 l'abbé Ranc, doyen de la Faculté des lettres, succède à Van Hulthem comme recteur et Vasse devient inspecteur d'Académie. Sauf le remplacement du recteur, le conseil académique reste le même, mais Van Leempoel fut chargé du Ministère public près le conseil.

Le personnel administratif de l'Ecole était complété par un appariteur qui s'appelait Timmermans, au traitement annuel de 600 francs, porte à 1.000 francs à partir d'avril 1808, et d'un garçon de salle qui touchait 400 francs. En 1812, la Faculté consacra encore 500 francs à l'achat de la masse (1) et de la médaille d'argent que portait l'appariteur dans les cérémonies, et 200 francs à lui acheter un habit noir, avec robe et toque.

Installations matérielles.

L'Ecole était installée à l'Ancienne Cour (Hôtel de Nassau), actuellement l'aile gauche de la Bibliothèque Royale.

Un des premiers soins du bureau fut d'aménager le local, et de le meubler (2). Les réclamations furent incessantes.

En été 1807 il constate que l'aménagement n'est pas encore fini et proteste.

La ville cependant s'en préoccupe : en mai 1806, le maire obtint l'autorisation de payer 247.61 francs pour des chaires, et en novembre 1806 la ville paie 135.33 francs pour frais de transport et de placement de chaises et bancs provenant de l'ancienne Université de Louvain.

A ce moment l'Ecole s'était adressée à elle, lui signalant les inconvénients et l'insuffisance de ses locaux, notamment de la salle des cours, et lui demandant son intervention pour y porter remède. Le maire transmit au préfet la requête, l'avisant que la ville était décidée « à ne rien faire pour l'Ecole de droit sans connaître positivement ses instructions ».

Sur avis conforme du préfet qui fit observer que les objets mobi-

(1) Le sculpteur Godechaerle reçut 117 fr. 15 2/3 pour avoir fait un modèle en terre de la figure destinée à la masse.

(2) Les « quinquets » de la salle de cours sont en nombre insuffisant. (Séance du 18 novembre 1806.)

liers étaient à charge du trésor public, la ville répondit qu'elle ne consentirait à aucune dépense sans autorisation spéciale (25 novembre).

Nous la voyons cependant dès juin 1806 et encore en janvier 1807 acquitter les mémoires de certains corps de métiers (1).

Aucune suite ne fut donnée à la demande adressée le 18 novembre 1806; aussi le bureau de l'Ecole prit-il le 8 août 1808 une énergique résolution qu'il motiva en ces termes :

« Le bureau, considérant que jusqu'à présent l'Ecole de droit est privée des meubles nécessaires indiqués dans la note qui en a été dressée par le bureau le 18 novembre 1806 et dont le devis estimatif a été fait le 26 novembre 1806 par le tapissier Beauthier, et monte à la somme de 4,010 francs, meubles qui, jusqu'à présent, n'ont pu être fournis par la ville de Bruxelles, ni aux frais du trésor public, et dont il est cependant indispensablement nécessaire que l'Ecole soit pourvue; considérant de plus que d'après le paragraphe 3 de l'article 65 du décret du 4 Complémentaire an XII, les fonds de l'Ecole sont en partie destinés à l'acquisition des objets nécessaires aux études, examens et actes publics, ce qui comprend évidemment les meubles tels que tables, chaises, bureaux et autres objets indiqués dans la note susdite, autorise l'acquisition, etc...

« Le bureau, considérant que la ville de Bruxelles n'a fait jusqu'ici aucune dépense pour l'établissement de l'Ecole et que cependant son local est totalement dépourvu des commodités et dispositions nécessaires à l'enseignement, arrête que les changements projetés pour la distribution des salles et indiqués dans le devis estimatif dressé par les sieurs Vanden Kerkhove et Payen, en date du 8 décembre 1807 et évalué à 2,739 fr. 45, seront faits aux frais de l'Ecole, etc... »

L'arrêté du 5 mars 1806 de l'inspecteur général avait prescrit que le secrétaire général ferait procéder au triage des livres restés à Bruxelles et à Louvain, qui n'étaient pas déjà attribués à la Bibliothèque publique. Il devait y assister et prendre tous les livres de droit utiles à l'Ecole. La bibliothèque de celle-ci devait, en outre, comprendre un exemplaire de toutes les thèses d'honneur qui devaient y être déposées.

---

(1) Fr. 1,382.05 en janvier 1807 à des peintres, vitriers et serruriers.

L'Ecole s'était abonnée à la « Bibliothèque du Barreau » à laquelle succéda la « Jurisprudence du Code Napoléon », mais l'Ecole ne s'abonna pas à celle-ci, les professeurs ayant souscrit au recueil à titre particulier. Par contre, le 2 mai 1808, elle prit un abonnement au « Nouveau Répertoire de Jurisprudence ». Elle fit aussi des acquisitions de livres de droit. Beyts lui fit hommage (18 septembre 1812) des trois premières séries du Bulletin des lois, qu'il avait fait relier; la quatrième série lui fut envoyée officiellement de Paris.

A la bibliothèque, le secrétaire général voulut joindre des archives. Le 12 décembre 1808, Van Bavière s'adressa à M. Van Billoen, ancien professeur à Louvain. « L'Ecole de droit de Bruxelles, lui écrivait-il, remplace absolument la Faculté de droit de la ci-devant Université à Louvain, et les archives de la Faculté de Louvain, actuellement supprimée, doivent naturellement être conservées dans l'établissement public qui la remplace. » Van Billoen étant en possession de ces archives, le secrétaire général le prie de les lui envoyer avec un inventaire en double (1).

Le premier imprimeur de l'Ecole fut J. Tarte, rue des Sables, mais à partir d'octobre 1807, ce fut Mailly (G.-L.-J.), rue Ducale, 11, près du Grand Concert.

Organisation de l'enseignement.

L'inspecteur général des Ecoles de droit, spécialement chargé de celles de Bruxelles, de Strasbourg et de Coblence, prit un arrêté en date du 5 mars 1806 qui fixa les bases de l'organisation de l'enseignement à l'Ecole.

Les leçons devaient être publiques, d'une heure et demie chacune (2). Pendant une partie de la leçon, le professeur dictait des cahiers, puis il expliquait et développait la partie dictée. Il lui était loisible de poser des questions.

La dernière leçon du mois était toute entière consacrée à répéter et à interroger les élèves. La dernière leçon du trimestre était, en outre, destinée à l'argumentation. Le professeur désigne quelques étudiants

(1) Registre n° 5.

(2) Il semble bien résulter des tableaux d'horaires qui sont conservés qu'elles étaient, en fait, d'une heure.

chargés de répondre, d'autres d'interroger et de contredire. Enfin la dernière leçon de l'année était un jour solennel d'argumentation en présence de l'inspecteur général. L'étudiant qui a fait le plus de progrès défend la thèse d'honneur, qu'il a choisie. Il la défend tant contre le professeur que contre les autres étudiants et contre tout gradué en droit. Les leçons se donnent en français, cependant le professeur de droit romain, expliquant un texte latin, a la liberté d'y ajouter quelques commentaires en latin, sans traduction. Pour le droit romain, les interrogations, les thèses d'honneur et les actes publics se font en latin.

L'année académique commençait le 2 novembre et les vacances s'étendaient du 1er septembre au 1er novembre.

L'horaire des divers cours fut primitivement fixé comme suit :

	Eté.	Hiver.
Droit romain : mardi, jeudi, samedi. . .	8 heures	9 heures
Droit civil (1re année) : lundi, mercredi, vendredi	8 heures	9 heures
Droit civil avec le *droit public* (2e année) : lundi, mercredi, vendredi	10 heures	11 heures
Droit civil avec le *droit administratif* (3e année) : mardi, jeudi, samedi. .	10 heures	11 heures
Législation criminelle et procédure : lundi, mercredi, vendredi	4 heures	

Mais dans la suite, il changea chaque année; en 1807 chaque cours fut donné quatre fois par semaine, en 1811 et les années suivantes on en revint aux trois leçons par semaine (1).

Les actes publics pour l'obtention des grades avaient lieu les mardi, jeudi et samedi à 4 heures.

Quant aux examens proprement dits, ils avaient lieu aux jours et heures fixés par le plus ancien examinateur.

---

(1) Cependant, l'*Almanach de la Dyle* indique toujours quatre leçons par semaine jusqu'en 1814, année où il n'en est plus annoncé que trois.

Programme et méthode d'enseignement.

Le 20 mai 1806 le baron Beyts communiqua au directeur de l'Ecole un « projet d'enseignement », en le priant de demander l'avis du conseil de discipline, ce qui fut fait.

Le dit conseil de discipline et d'enseignement présenta des « Observations ». Il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques extraits de l'un et des autres. Le projet passait successivement en revue les diverses matières constituant l'enseignement de l'Ecole.

Cours de droit romain. « Le professeur, dit le projet, ouvrira son cours par une exposition historique du droit romain, donnera une notion claire de l'esprit des principales sectes des anciens jurisconsultes, notion nécessaire pour faciliter l'intelligence de plusieurs lois et aider à en concilier les apparentes oppositions. Il suivra les Institutes en rattachant à leurs titres soit pour les compléter, soit les faire mieux entendre les principales loix relatives extraites du Digeste, du Code, et des Novelles, les rapprochera du Code civil français et passera légèrement sur celles qui n'offrent rien de lié à notre droit actuel. »

« Il appliquera toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion les règles du droit prises habituellement dans le titre *de Regulis juris*. Il apportera le même soin à l'application des expressions consacrées dans la langue des loix romaines. Il indiquera aux étudiants les auteurs à consulter et, s'abstenant d'inutiles commentaires et de vaines subtilités, il joindra à la sûreté de la doctrine, la facilité, la clarté de la méthode. »

Le Conseil ne partagea pas le point de vue exposé par le projet. Il pensait « qu'il y aurait de l'inconvénient dans la leçon aux Institutes de rapprocher d'abord les loix extraites du Digeste, du Code et des Novelles et celles du code civil français. Cela pourrait faire naître une confusion dans les élèves jusqu'ores sans notions exactes du droit. Le rapprochement du code civil français avec les loix romaines est la tâche attribuée aux professeurs du droit civil français ».

Une seconde critique, d'une nature plus concrète, portait sur la durée de l'enseignement du droit romain, que le projet limitait à un an, ce qui était contraire au décret du 4 Complémentaire an XII,

et à la nature des choses. Sans entrer ici dans plus de développement, disons que le conseil proposait qu'il y eût un cours d'Institutes donné tous les ans en première année (trois heures par semaine) et un enseignement plus approfondi portant sur des matières du Digeste, du Code et des Novelles (de deux heures par semaine), réparti en deux ans.

Cours de droit civil français. — Le point de vue du projet était très spécial. « Chacun des trois professeurs devait suivre la même méthode, à savoir : dans la première année, il commencera par exposer d'une manière très abrégée l'histoire de l'ancien droit français. Il s'attachera rigoureusement à l'ordre du Code civil, traitera de chaque titre sous la forme d'Institutes, s'appliquera surtout à bien faire entendre l'esprit de la loi dans l'ensemble de ses dispositions et dans sa liaison avec les loix corrélatives, rapportera sommairement les principales loix romaines correspondantes, indiquera les changements à remarquer entre l'ancien et le nouveau droit français. »

L'enseignement rapide et essentiellement élémentaire de première année devait, la deuxième, avoir plus de développement et, la troisième, encore plus d'étendue et de profondeur, mais toujours selon le même ordre. Le projet reconnait qu'il manquait pour la préparation de ces leçons d'ouvrages de doctrine. Il recommande de s'adresser à Pothier, aux exposés des motifs, aux discussions au Conseil d'Etat et au Tribunat. « On ne saurait trop recommander de n'user que très sobrement de la jurisprudence des arrêts »

Le Conseil considéra le projet comme non conforme au décret dont l'article 10 exigeait que chaque professeur fasse le cours en trois ans. D'un autre côté, en se renfermant dans les termes de la loi il lui paraissait peu convenable qu'un élève débutât par une étude approfondie du Code. Il craignait aussi que « dans le sens du projet il arrivera souvent que des élèves présomptueux fréquenteront peu les leçons de la deuxième, encore moins celles de la troisième année ». Enfin, en ce qui concerne la partie historique du cours, il lui parut qu'il convenait « d'avoir égard aux localités et qu'ainsi dans l'Ecole spéciale établie à Bruxelles on devait y substituer les relations avec l'histoire et l'ancien droit belgique ».

Cours de droit public français. — Le programme du projet com-

portait le rappel historique des « anciennes lois constitutionnelles de la France, et les principaux modes d'action de son gouvernement dans l'ordre judiciaire et administratif en se bornant très rigoureusement aux faits, sans entrer dans aucun genre de discussion, surtout en traversant les temps révolutionnaires. Arrivé à l'heureuse époque de notre gouvernement actuel, il expliquera les constitutions de l'Empire, développera les rapports de l'Etat aux citoyens et des citoyens à l'Etat et fera remarquer les divers points de contact du droit public et du droit privé ».

Les observations du Conseil sont intéressantes à noter. D'abord, il veut que les professeurs dans le rappel des lois constitutionnelles anciennes aient égard aux localités. Ensuite, pour développer les rapports de l'Etat et du citoyen, il croyait « qu'il est indispensablement nécessaire d'entrer dans un développement des principes du droit naturel ». La loi du 22 Ventôse prévoyait cet enseignement. « Le projet présenté garde cependant le silence sur ce point si essentiel pour former des hommes utiles à l'Etat et à leur chère patrie. »

Cours de droit administratif. — Le projet propose de suivre l'ordre des diverses situations d'où naissent tous les rapports avec l'administration depuis la naissance jusqu'à la mort, en passant par toutes les diverses situations juridiques ou sociales possibles, ce qui l'amène à comprendre dans la matière du cours l'étude de l'organisation de l'instruction publique, de la défense nationale, de la législation fiscale, des éléments de droit commercial, l'organisation des hospices, prisons, etc.

Le Conseil ne voit pas ce vaste programme sans méfiance et il émet des vœux pour « un code, au moins pour un règlement qui indiquerait clairement ce qui appartient à l'ordre administratif, ainsi que le mode et les formalités à suivre pour régulariser les réclamations des citoyens et poursuivre leurs droits devant les autorités administratives ».

Les instructions de 1807 des Inspecteurs généraux stipulent que l'enseignement du droit public et celui du droit administratif auxquels il ne devait être consacré qu'une heure par semaine pendant un an ne devaient porter que sur des notions positives et pratiques — à l'exclusion des théories.

Cours de procédure civile. — Des rapports entre les citoyens naissent des prétentions réciproques. Le professeur fera sentir la nécessité de régler, de diriger d'une manière sûre et constante les diverses prétentions vers le seul but qu'elles doivent avoir, *la justice*; il donnera ainsi l'idée vraie qu'on doit se faire de la procédure pour en bien connaître toute l'importance et en suivre l'étude avec intérêt. Quand le nouveau code sera arrêté, naturellement l'enseignement s'en inspirera.

Le Conseil n'a rien à ajouter à ces considérations.

Législation et procédure criminelles. — « Le professeur commencera par exposer nettement et sans se jeter dans de longues dissertations le droit incontestable que la société a de se conserver, conséquemment de maintenir l'exécution des loix faites pour arriver à cette fin, de réprimer par des moyens efficaces tout attentat contre la sûreté du corps social, de chacun des individus dont il se compose et de ceux encore qui sans lui appartenir immédiatement sont placés sous sa sauvegarde, par cela seul qu'ils habitent même passagèrement les lieux soumis à son empire. Ce droit bien reconnu, il arrivera de suite à l'examen de différentes classes de ces attentats ou délits, déterminera soigneusement les différents caractères auxquels on peut les reconnaître et en distinguer les divers degrés, il fera connaître la marche que prescrit la loi dans leurs poursuites et l'application des peines dont le but, en frappant les coupables, est tout à la fois de satisfaire à ce que la justice exige en réparation du mal, de réprimer et de prévenir le crime. »

Dans l'état précaire de la législation criminelle, il parut au Conseil qu'il n'y avait pas d'autre marche à suivre. Il croyait cependant « qu'il serait très à propos d'indiquer quant aux principes généraux quelques auteurs recommandables, tels que Blackstone, Filangieri et Beccaria. C'est le professeur de la législation criminelle qui devra sentir combien il est nécessaire qu'on enseigne aux élèves d'étudier les principes du droit naturel et du droit des gens ».

Un cours annuel ne lui paraît pas suffire pour la législation criminelle et la procédure civile et criminelle.

Dans leur ensemble, les observations du Conseil nous le montrent à la fois accessible à des vues d'ensemble hardies, mais fidèles à

l'esprit national, et, sur les nécessités de l'enseignement, à des vues de bon sens et d'expérience.

En 1809, on dut revoir les règlements et les professeurs réunis furent priés de donner leur avis; on discuta en particulier la meilleure manière d'enseigner le Code civil et d'en répartir l'enseignement entre les trois années.

Les opinions étaient des plus divergentes.

Comment les professeurs comprirent-ils le programme de leurs cours et avec quel succès donnèrent-ils leurs leçons, nous l'ignorons. Un incident datant de 1811 éclaire quelque peu le problème. Le cours de procédure civile et criminelle était, paraît-il, négligé par les étudiants. Aussi la Faculté, voulant les obliger à s'y appliquer aussi sérieusement qu'à toute autre partie de l'enseignement, arrêta-t-elle « que chaque étudiant sera très régulièrement interrogé dans le deuxième examen de licence sur cette branche, et celui qui ne répondra pas d'une manière satisfaisante sur ces matières sera irrévocablement renvoyé à un nouvel examen, quand même il répondrait bien sur toutes les autres parties de l'enseignement ». L'avis fut affiché dans les classes.

Une question délicate qui se posa dès le début fut celle de l'emploi du latin.

Sa connaissance avait forcément été fort négligée et les étudiants admis à l'Ecole n'en avaient qu'une connaissance très superficielle (1).

Cependant le décret du 4 Complémentaire prescrivait que le premier examen du baccalauréat et le premier de licence fussent faits en latin. Dans les débuts, cette disposition ne fut guère observée, et on laissa aux élèves la liberté de répondre en français, s'ils le préféraient.

Comme le rappelait le recteur, le 30 avril 1811, s'adressant au doyen

(1) Cf. la curieuse demande adressée au maire de Bruxelles, le 7 novembre 1807, par C. de la Serra Santander, qui signale que le nommé Maréchal, garçon instruit, de 30 ans, qui a été garçon de salle à la bibliothèque, apprend le latin à quelques élèves de l'Ecole et demande à pouvoir leur donner des leçons tous les jours après la fermeture, dans l'antichambre du local. Le 24 novembre, le maire refuse, car ce serait diminuer la considération dont doit jouir l'école, sans compter que les élèves doivent connaître le latin. Archives de la Ville.

de la Faculté, « dans le commencement, lorsque toutes les études avaient été négligées, on ne devait pas être trop rigoureux et on pouvait user d'une certaine indulgence envers ceux qui n'avaient pas eu l'occasion d'étudier à fond la langue latine, mais à présent que de toutes parts les collèges sont rétablis et que ceux qui prennent inscription en droit sont obligés d'apporter un témoignage d'avoir achevé la rhétorique ou de donner des preuves de savoir le latin, cette indulgence qui tournerait au détriment des bonnes études ne peut plus avoir lieu ». Il le priait en conséquence d'annoncer au cours que désormais les élèves inscrits depuis les vacances seraient interrogés en latin et devaient se mettre en mesure de pouvoir répondre en cette langue.

La situation ne dut guère se modifier, car le 17 novembre 1812 le recteur revint à la charge, rappelant qu'il avait vu avec peine à plusieurs reprises pendant le courant de l'année précédente que dès qu'un étudiant montrait des difficultés à s'énoncer en latin, on l'interrompait en français et on lui laissait répondre en cette langue. Il rappelle que les raisons de la tolérance du début n'existent plus; en dehors des écoles que les nouveaux venus ont dû fréquenter, il y a le cours de littérature latine de la Faculté, et le recours aux répétiteurs. Les dispositions du décret doivent être respectées, leur observation est un devoir, et en outre « le désir de revenir aux bonnes études et de conserver dans ce pays l'usage de la langue latine ne nous doit pas être moins cher ».

On devait annoncer aux étudiants qu'ils ne pourraient se présenter aux examens s'ils n'étaient pas en état de répondre en latin d'une manière claire et précise (1).

Corps professoral.

Les chaires étaient peu nombreuses :

1. Droit romain, dans ses rapports avec le droit français.
2. Droit civil français dans l'ordre établi par le code.
3. Droit public français et droit civil dans ses rapports avec l'administration publique.
4. Législation criminelle et procédure civile et criminelle.

(1) Archives de la Ville.

Les titulaires de ces diverses chaires furent nommés par décret du 23 janvier 1806. C'étaient, pour le droit romain, Michel-Joseph Van Gobbelschroy, né le 30 mai 1745, docteur en droit de l'Université de Louvain, où il avait enseigné les Institutes à partir de 1775 (1).

Pour le droit civil avec les éléments de droit public et administratif qui s'y rapportaient, on désigna trois professeurs : Bertrand Cahuac, docteur en droit, ancien professeur royal de droit à Douai; Jean-Joseph-Xavier Tarte, l'aîné, né le 26 jenvier 1764, substitut du procureur général à la Cour d'appel (2); Jean-Gérard Van Hoogten, né le 30 décembre 1757, ancien professeur de droit de l'archiduc Charles, et ancien répétiteur à l'Université de Louvain (3).

Malgré la préséance établie entre eux, il existait entre ces trois titulaires du cours de droit civil un roulement, et successivement chacun d'eux faisait cours en première, deuxième et troisième année.

Enfin le titulaire de la dernière chaire fut Xavier Jacquelart, né le 15 janvier 1767, docteur en droit, qui avait aussi enseigné à l'Université de Louvain, ville où il était substitut commissaire magistrat de sûreté (4).

Il y avait deux suppléants : Charles-Lambert-Joseph de Maurissens (5), né à Namur le 6 octobre 1751, ancien répétiteur de droit romain à l'Université de Louvain, et Etienne Heuschling, né à Luxembourg, le 6 avril 1762, licencié en droit, ancien professeur

---

(1) V. Brants : *La Faculté de droit de l'Université de Louvain*, p. 331.

(2) Licencié de l'Université de Louvain le 24 août 1787, il était en 1804 substitut commissaire. Il est inscrit à la liste, puis au tableau des avocats dès 1810. De 1811 à 1830, il fait partie du Conseil de discipline. Omis le 14 avril 1832, il est réinscrit en 1836 et n'y figure plus à partir de la rentrée judiciaire de 1842.

(3) Licencié en droit de Louvain le 19 mars 1785, il se fit inscrire à la liste des avocats et fit partie du conseil de 1811 à 1821. Il est alors omis à la suite de sa nomination de président à la Cour.

(4) Licencié en droit de Louvain du 28 juin 1791, prête serment le 13 juin 1811, lors de la reconstitution du tableau de l'Ordre des avocats, meurt vers 1855.

(5) Il appartenait à une ancienne famille noble, devint le 16 mars 1776 avocat au Conseil provincial de Namur ; en 1791, il avait été nommé auditeur à la Chambre des Comptes de Bruxelles.

d'hébreu à l'Université de Louvain et de grammaire générale à l'Ecole centrale du département de la Dyle (1).

L'existence relativement courte de l'Ecole et son corps professoral restreint n'ont pas empêché que des vacances ne s'y produisissent.

Le 17 janvier 1810, Ch.-L.-J. de Maurissens fut nommé juge au tribunal civil de Bruxelles (2) et le 25 avril 1811 mourut le professeur B. Cahuac.

Dès janvier 1810, sur proposition du doyen et du consentement du Grand Maître, Jean-Gérard-Joseph Ernst fut nommé provisoirement professeur suppléant, bien qu'il ne fût proclamé docteur en droit que le 6 juillet suivant.

Il fallait donc pourvoir à la nomination d'un professeur titulaire et d'un suppléant. Conformément à l'article 36 de la loi du 22 Ventôse an XII, ces nominations ne pouvaient se faire qu'après un concours public (3). Un arrêté du 3 août 1811 le fixa au 9 décembre suivant, mais un arrêté du 5 novembre en décida l'ajournement. Celui-ci fut long, car ce ne fut qu'un arrêté du 5 novembre 1812 qui fixa définitivement la date au 10 mars 1813.

Au cours d'une séance de la Faculté du 19 janvier 1813, il fut constaté que le concours était régi par le statut du 31 octobre 1809 en conformité duquel un registre avait été tenu ouvert du 12 septembre 1811 au 19 novembre 1811, où les candidats s'étaient fait inscrire, avec envoi des pièces justificatives requises.

Il y en avait quatre; c'étaient :

1° Elie-Charles d'Engelbronnen, natif d'Amsterdam, baptisé à la dite ville le 31 janvier 1779, inscrit au registre civique de l'arrondissement de Middelbourg, docteur en droit, diplômé de l'Université de Leyde du 28 juin 1802 — qui ne postulait que la place de titulaire.

---

(1) Le discours d'ouverture de son cours à l'Ecole Centrale fut imprimé l'an VIII. En 1817, il devint professeur, à l'Université de Louvain, de philosophie, de langue grecque et de grammaires asiatiques. Il mourut à Bruxelles le 29 août 1847.

(2) Il démissionna en 1822, se retira dans son domaine du Pellenberg, près de Louvain et mourut à Bruxelles le 24 octobre 1833.

(3) L'*Almanach de la Dyle* annonçait la date d'ouverture des concours. L'*Almanach de l'Université Impériale*, pour 1810, donne (p. 476) le statut sur les concours du 31 octobre 1809.

Il était procureur impérial près le tribunal de Goes, membre de l'Académie zélandaise et de la Société provinciale de littérature d'Utrecht;

2° Antoine-T. Desquiron, né le 31 octobre 1780 à Saint-Aignan (Tarn et Garonne), nommé le 3 mai 1807, substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Mayence, situation qu'il avait quittée pour s'établir comme avocat à Paris; dispensé de présenter un diplôme de docteur en droit, à raison des connaissances dont il a fait preuve dans plusieurs publications;

3° Jean-Gérard-Joseph Ernst, né le 12 octobre 1782 à Aubel, département de l'Ourthe, inscrit au registre civique de l'arrondissement de Bruxelles, docteur en droit le 6 juillet 1810;

4° Henri-Ferdinand Decoster, né le 17 mai 1784 à Steenockerzeel, département de la Dyle, inscrit au registre civique de l'arrondissement de Bruxelles, docteur en droit du 6 septembre 1811, qui n'avait pas encore l'âge légal pour être professeur, mais qui reçut dispense.

Le jury, présidé par le baron Beyts, comprenait les quatre professeurs titulaires, le suppléant Heuschling, et un suppléant parmi trois membres désignés à cet effet : Alex.-François Vander Fosse, docteur en droit, premier avocat général à la Cour (1). Van Hulthem en sa qualité de recteur, ainsi que le secrétaire Van Bavière furent invités à assister aux séances.

La première eut lieu le 7 mars à 11 heures du matin. On donna lecture des divers arrêtés et du procès-verbal de la séance de la Faculté du 19 janvier. Le président constate que les vingt premiers articles du statut du 31 octobre ont été observés, qu'il y a quatre candidats, enfin que les juges ne sont parents ni alliés d'aucun de ces derniers au degré d'oncle ou de neveu inclusivement, ni entre eux.

Les candidats sont alors introduits et on leur remet la liste des membres du jury. Ils se retirent pour délibérer sur les récusations motivées qu'ils pourraient avoir à faire. Rentrés, ils déclarent n'en pas faire, et en leur nom, d'Engelbronnen, le plus âgé, dit « que si les concurrents avaient eu la faculté de choisir eux-mêmes leurs juges, leur choix n'eût pas été différent de celui de Son Excellence le Grand-Maître ». On arrête les journées des différentes phases du concours.

(1) Les deux autres suppléants étaient J.-Fr. Cobus et Jacques-Jean Delhin.

Celui-ci commença le 10 mars à 10 heures du matin, par la lecture d'une lettre de Desquiron, en date du 8, qui se déclara dans l'impossibilité de poursuivre le concours à raison de sa longueur et annonce qu'il rentre à Paris; avec ses regrets il fait hommage à l'Ecole d'un exemplaire de ses ouvrages.

Il est alors donné connaissance de trois séries de questions : l'une de sept questions portant sur les articles 1098, 1099 et 1100 du code civil;

une deuxième de quatorze questions relatives à la disposition à charge de vendre autorisée par les articles 1048 et 1049 du code; enfin une troisième de sept questions portant sur la révocation et la caducité des testaments.

Ces questions sont écrites, paraphées et mises dans trois enveloppes sur l'extérieur desquelles, au hasard, sont inscrites les lettres A, B, C, qui sont reproduites sur trois papiers d'égale grandeur et également pliés. D'Engelbronnen, en sa qualité de plus ancien docteur en droit, tira le pli marqué B et le président remit l'enveloppe portant la même lettre : elle contenait la troisième série de questions.

Pendant que les candidats se sont retirés, le jury arrête la matière du concours oral. Chaque membre désigne trois matières qu'il indique sur autant de billets. Les vingt et un billets sont réduits à trois. Ces trois billets paraphés sont mis dans une urne et chaque candidat en tire un.

Le sort attribua à d'Engelbronnen comme sujet de leçons le chapitre I, titre II, livre III du code, intitulé « Dispositions générales » (articles 893-900); à Ernst, les articles 725 à 730 du code traitant des qualités requises pour succéder; enfin à Decoster l'étude du mode de purger la propriété des hypothèques et privilèges, soit qu'il existe des inscriptions, soit qu'il s'agisse de celles sur les biens des maris et tuteurs qui n'ont pas été inscrites (articles 2181 à 2195 du code).

Chaque candidat devait faire sur le sujet lui attribué trois leçons d'une demi-heure, fixées aux 24, 25 et 26 mars.

Ils furent ensuite enfermés sous surveillance pour procéder à l'épreuve écrite. Le président visita les livres dont ils étaient munis: c'étaient des codes. Il enleva à Ernst son code de procédure civile parce qu'il contenait une table des matières qui ne se trouvait pas dans les éditions de ses concurrents.

Les leçons eurent lieu aux jours fixés à 10 heures du matin dans la salle des exercices publics, spécialement décorée et en présence d'un nombreux auditoire, comprenant le recteur, des inspecteurs particuliers et plusieurs officiers d'Académie.

Après une harangue en latin du président, le premier jour, qui sur proposition du doyen fut imprimée aux frais de l'Ecole, chacun des trois candidats donna sa leçon.

A la troisième séance, le 26 mars, Ernst souleva un incident. Il demanda la déchéance de d'Engelbronnen, qui n'avait pas donné sa leçon oralement, mais l'avait lue en partie, ajoutant que le texte devait s'en trouver dans son code. Comme le jury se faisait remettre après chaque leçon le code du candidat et les notes qui s'y trouvaient, il put constater que les notes de d'Engelbronnen étaient beaucoup plus détaillées que les autres. Il écarta néanmoins la réclamation.

A l'issue de la troisième série de leçons le jury procéda à la désignation des sujets de thèse. Le choix et la répartition entre les candidats aboutirent au résultat que voici :

D'ENGELBRONNEN : thèse latine : *De condictione indebiti*; thèse française : Des donations faites par contrat de mariage aux époux et aux enfants à naître du mariage.

ERNST : thèse latine : *De acquirenda et amittenda possessione*; thèse française : Des successions irrégulières.

DECOSTER : thèse latine : *De legatis*; thèse française : l'article 2 du code Napoléon.

Afin de donner aux candidats le temps de rédiger leur travail (1) le premier jour de défense fut fixé au 8 avril suivant. Ce jour-là d'Engelbronnen défendit sa thèse latine, dont il avait fait imprimer le texte qu'il avait distribué dès le 4. Chacun des deux autres candidats argumenta contre lui pendant une heure.

La séance entière dura trois heures. Le 10, il en fut de même pour la thèse latine de Ernst et le 12 pour celle de Decoster. A ce moment

---

(1) Les archives de l'Ecole possèdent les deux thèses de Ernst et celles de Decoster, ainsi que la thèse française de d'Engelbronnen. Elles sont imprimées et ont de 6 1/2 à 18 pages. Le texte est suivi d'un certain nombre de questions se rattachant au sujet traité.

une complication surgit. Le baron Beyts, président du jury, fut appelé d'urgence à Paris et quitta Bruxelles le 15, alors que les dernières épreuves étaient fixées aux 20, 22 et 24 avril. Réuni le 18, le jury décida d'en référer au Grand-Maître, qui chargea les six juges de continuer seuls, le doyen étant chargé de proclamer les résultats.

La défense des thèses françaises se poursuivit donc aux trois jours indiqués, dans le même ordre.

A la délibération qui suivit la clôture du concours, il y eut trois votes : au premier on décida unanimement qu'il y avait lieu d'élire un professeur; au second, les six voix se portèrent sur le candidat Ernst pour la chaire vacante et au troisième les six votants désignèrent Decoster pour la suppléance.

Aucun des membres du jury ne demanda à faire acter les motifs de son vote.

Les frais du concours à charge de la Faculté se montèrent à 1,527 fr. 67 c. (1).

Les deux nouveaux professeurs furent installés le 10 juin et ce fut l'occasion de nouveaux discours.

La situation matérielle du corps professoral était loin d'être brillante. Le décret du 4 Complémentaire an XII avait fixé les traitements des professeurs à 3,000 francs et celui des suppléants à 1,000 francs, à prélever sur le budget de l'Instruction publique.

Il leur était en outre attribué un traitement supplémentaire déterminé par le Grand Juge, sur avis des inspecteurs généraux, à prélever

---

(1) Le concours de 1813 fut le second de ceux qui eurent lieu à Bruxelles. Le premier eut lieu en avril 1810, en vue de pourvoir à la vacance de la chaire de législation criminelle et de procédure à la Faculté de Coblence, par suite du décès du professeur Gunther. Il y eut trois candidats : Sébastien Thrumb, né à Coblence, le 12 mars 1760, qui était déjà suppléant ; François-Bernard-Joseph Vanden Hende, né à Wachterbeke le 12 novembre 1762, licencié en droit de Louvain (29 octobre 1785), et Nicolas-Joseph-Toussaint Cruts, né à Visé le 15 octobre 1784, ayant reçu dispense d'âge, demeurant à Maestricht, licencié en droit depuis le 5 septembre 1809. Par quatre voix sur sept, le premier fut proclamé professeur titulaire, contre trois voix données à Cruts, lequel fut proposé pour le doctorat en droit. Registre spécial des concours pour chaires vacantes. Archives générales du Royaume. Les thèses imprimées des trois candidats sont aux Archives.

sur les droits acquittés par les étudiants pour les inscriptions, examens et actes.

Un arrêté du 6 novembre 1806 fixa les suppléments à 1.800 francs l'an pour les professeurs, à 900 francs pour le directeur en cette qualité, et 1.600 francs pour le secrétaire général, indépendamment des jetons de présence aux examens et thèses (15 francs pour le président, 10 francs pour chaque professeur et 5 francs pour le secrétaire).

La fréquentation de l'Ecole ayant été au début peu élevée, les avantages supplémentaires s'en ressentirent. Les professeurs cherchèrent à l'améliorer; il en dut sans doute être de même dans les autres écoles, car les inspecteurs généraux, constitués en conseil général, décidèrent à l'unanimité qu'il devait être interdit aux professeurs de donner des leçons particulières ou répétitions, même sur des matières autres que celles qu'ils enseignaient. On voit aisément la raison de cette décision : nécessité de consacrer tout son temps à la confection des cahiers servant aux cours et d'éviter tout soupçon de partialité. Néanmoins les inspecteurs généraux décidèrent de demander l'avis des douze conseils de discipline et d'enseignement, et le 17 décembre 1806 le baron Beyts transmet au doyen d'honneur Latteur cette décision pour avis. En même temps, on soumet au conseil une autre décision comportant l'interdiction aux professeurs et aux suppléants de faire pour les candidats aux grades académiques leurs thèses, dissertations et actes publics, pratique qui ramènerait les écoles aux abus de certaines anciennes Universités.

Le conseil est prié de faire part de ses observations. Avant d'émettre son avis, le conseil de l'Ecole de Bruxelles demanda à connaître celui de l'Ecole de Strasbourg. Le 16 janvier 1807 il le reçoit avec celui de l'Ecole de Coblence.

Le 13 février 1807, le conseil tient une réunion qui dut être assez mouvementée. A une séance précédente du 8 janvier, il avait rejeté les conclusions d'un rapport de Van Gobbelschroy entièrement favorable aux leçons particulières. Le 14 février sur rapport de MM. Di Martinelli, Wautelée et de Brouckère, il fit une distinction.

En ce qui concerne les leçons particulières sur les matières se rattachant aux cours professés, elles devaient être interdites aux titulaires et aux suppléants, ces derniers participant aux examens,

mais l'enseignement public ne pouvant être approfondi, il était conseillé de créer un corps de gradués désignés par l'Ecole et qui se chargeraient des répétitions.

Quant aux leçons particulières étrangères à leurs leçons publiques le conseil était d'avis qu'elles devaient être autorisées. Dans la pensée des membres du conseil, il devait s'agir de leçons sur l'histoire, la morale, l'éloquence, le style, la science des notaires, la jurisprudence commerciale.

La seconde question avait également fait l'objet d'un rapport de Van Gobbelschroy présenté le 8 janvier et dont les conclusions furent adoptées le 14 février. Le conseil fut nettement favorable à la confection des thèses par les professeurs et ses raisons sont curieuses et intéressantes à noter. Il estime que ce doit être la règle : la loi en effet n'exige que *la soutenance* des thèses et non leur rédaction. La solution contraire amènerait les élèves à se copier ou à s'en tenir à des principes élémentaires. En outre, pour les thèses latines, ils sont incapables de les écrire, comprenant à peine la langue. Comme conséquence il estimait que la rémunération devait être fixe.

Les deux usages continuèrent. Dans une lettre anonyme du 30 décembre 1808 transmise au doyen et aux professeurs le 4 janvier suivant, les étudiants se plaignirent de ce que les professeurs les obligeaient à leur confier la rédaction de leur thèse moyennant 124 livres.

Les professeurs avaient même établi un roulement et lors du dernier examen oral, ils indiquaient à l'élève qui était chargé de sa thèse.

On trouve un exposé de la situation pénible des professeurs dans un lettre du 1er juin 1809 du doyen au Grand-Maître de l'Université, qu'il n'envoya cependant pas à celui-ci. Il y exposait que l'insuffisance de leurs ressources les obligeait ou bien à s'occuper beaucoup plus du barreau (1), ou à donner aux étudiants des répétitions particulières, pour lesquelles ils réservaient le développement des points les plus utiles.

---

(1) X. Jacquelart, Tarte l'aîné, Van Bavière et J.-G. Van Hooghten figurent au Tableau des avocats à la Cour d'appel.

De l'absentéisme qui en résultait, les étudiants se plaignaient aussi (1).

Le paiement des traitements était irrégulier, les retards fréquents. Le 5 septembre 1809 le doyen demandait au Grand-Maître qu'on payât les traitements fixes du troisième trimestre, faisant observer que les cinq premiers mois de l'année avaient été payés à l'aide des fonds de l'Ecole, alors que ces paiements incombaient au Trésor. Il expose les appréhensions de ses collègues, puisque, écrivait-il, « de l'état de notre caisse dépend pour l'avenir l'espoir de recevoir un traitement supplémentaire proportionné aux peines toujours croissantes que nous nous donnons pour remplir dignement les fonctions que le gouvernement nous a confiées ».

Le doyen a des craintes sur le recrutement des étudiants : « A l'avenir chaque année il n'arrivera à l'Ecole de droit que les jeunes gens de 16 à 17 ans en âge de commencer leurs cours, tandis que depuis trois ans nous avons vu affluer tous ceux qui se destinaient à l'étude des lois depuis l'âge de 16 jusque 35 ans et plus, et qui n'avaient pu faire leurs cours plus tôt », en l'absence des Ecoles. En fait cette appréhension ne se réalisa pas, comme le montrent les données statistiques ci-dessous.

Le statut du 11 mai 1810 vint aggraver encore la situation financière des membres de l'Ecole. Par un premier statut du 8 mai il avait été décidé que les fonds de caisse en excédent des Facultés à fin décembre 1809 seraient versés à la caisse centrale de l'Université. Il en résultait pour les professeurs de la Faculté de droit de Bruxelles qu'ils ne devaient pas toucher à la fois leur traitement supplémentaire et leur droit de présence.

Malgré de vives instances le secrétaire fut tenu en juillet 1810 d'effectuer le versement ordonné.

C'est alors que survint le statut du 11 mai qui fixait désormais un traitement minimum et un traitement maximum à payer des fonds de l'Ecole, et non plus de la caisse centrale émargeant au budget.

---

(1) Même lettre anonyme. Ils visaient spécialement un de leurs premiers professeurs, « homme instruit, profond, doué d'un esprit juste, et pénétrant », qui, plaidant à la Cour, se fait remplacer : « Mais comment l'est-il ? ».

Pour la Faculté de Bruxelles, le minimum pour les professeurs fut de 5,000 francs et le maximum de 6,000 francs (1), ce qui signifiait qu'en réalité le traitement supplémentaire et les jetons de présence étaient remplacés par une augmentation de traitement allant de 2 à 3,000 francs. Cela représentait une diminution d'autant plus sérieuse, qu'en fait, la suppression de toute intervention de la caisse centrale faisait que le traitement minimum seul serait désormais payé. Le corps professoral se réunit, adresse des lettres au Grand-Maître, le doyen agit de son côté auprès de l'inspecteur général.

Tous représentaient que le découragement allait s'emparer des membres du corps professoral qui voyait si mal récompensés le zèle et les efforts qu'il avait déployés, et dont le recrutement était menacé.

La situation s'améliora avec les progrès de l'Ecole.

Une décision du 7 août 1812 atténua la rigueur du statut de 1810 en élevant quelque peu tant le minimum que le maximum.

En 1812, Van Gobbelschroy toucha 8,067 fr. 77 c., chacun des trois autres professeurs 6,585 fr. 56 c., les suppléants 2,676 fr. 24 c. et le secrétaire 4,410 fr. 35 c. En 1813, cependant, il manqua 6,756 fr. 52 c. pour assurer le traitement minimum.

En 1817, à la liquidation des comptes de l'école supprimée, on put partager l'encaisse de façon à parfaire le maximum de traitement des années 1814, 1815, 1816 et 1817.

Situation financière de l'Ecole.

Elle fut toujours modeste, comme l'établit le relevé de ses recettes et de ses dépenses, que voici (2) :

PÉRIODE	Recettes en francs	Dépenses en francs
25 mai 1806, 31 octobre 1806. . . .	17,665.00	11,061.70
1er novembre 1806, 31 octobre 1807 .	24,215.00	19,810.01

(1) Le doyen devait avoir 6,200 minimum et 7,200 maximum, les suppléants de 2,000 à 2,500 et le secrétaire de 3,400 à 4,000. Le minimum, de même que le préciput du doyen, se paient par mois. Le surplus se répartissait par trimestre, si l'état de la caisse le permettait, en tenant compte du nombre de présences des professeurs aux examens et actes publics.

(2) Tirés du registre aux procès-verbaux du Bureau d'administration, puis du journal des recettes et dépenses, tenu par application des articles 9 et 16 du statut du 13 juillet 1810.

PÉRIODE	Recettes en francs	Dépenses en francs
1er novembre 1807, 31 octobre 1808 .	24,590.00	26,906.82
1er novembre 1808, 31 décembre 1808.	5,395.00	3,436.06 2/3
1809	43,100.00	39,940.17
1810	49,226.66	48,371.21
1811	53,120.00	41,712.16 1/3
1812	47,535.00	44,347.66
1813	40,275.00	40,275.00
1814 janvier	2,690.00	2,690.00
1814 février-décembre	17,672.32	13,491.41
1815	26,948.00	17,940.75
1816	31,657.00	17,621.10
1817 jusqu'au 10 septembre	35,344.00	

Les recettes étaient surtout constituées par les droits d'inscription et autres acquittés par les étudiants; on sait que sous le régime de l'Université, un vingtième des inscriptions et un dixième des droits d'examen étaient versés à la caisse centrale de l'Université.

Le surplus des recettes sur les dépenses constituait un fonds qui tous les ans était partagé entre les professeurs; il était insuffisant pour permettre d'atteindre le maximum des traitements, sauf qu'en 1817, lors de la liquidation, on put compléter ce maximum pour quatre années. Il resta même un fonds de caisse de 2,262 fr. 50 c. qui fut partagé.

Des inscriptions et des examens.

Il faut distinguer deux périodes : le régime organisé par le décret du 4 Complémentaire et celui né de l'institution de l'Université Impériale.

Sous le premier, l'Ecole délivrait quatre espèces de diplômes :

1° Des certificats de capacité délivrés après un an d'inscription, et un examen sur la législation criminelle et la procédure. Le certificat de capacité était pris par ceux qui en général ne se destinaient pas à des études plus complètes, il ouvrait la profession d'avoué;

2° Des diplômes de bacheliers, délivrés après deux années d'étude et deux examens devant trois professeurs, portant 1° sur le droit

civil et le droit romain, et 2° à nouveau sur le droit civil et sur la législation criminelle et la procédure; ces épreuves portaient sur les matières enseignées et celle sur le droit romain était en latin.

3° Des diplômes de licenciés, délivrés aux bacheliers, après une troisième année d'étude et un examen sur le droit civil et au choix, sur une des premières années de droit civil ou le droit romain. L'épreuve se faisait devant quatre professeurs et si le résultat en était favorable, elle était suivie de la soutenance d'un acte public;

4° Des diplômes de docteurs, délivrés aux licenciés, après une quatrième année d'étude au cours de laquelle l'étudiant devait suivre le cours de droit romain et deux des cours de droit civil. L'épreuve devant cinq professeurs était en latin pour le droit romain et en français pour les autres. On exigeait du récipiendaire des connaissances plus approfondies. Ici aussi il y avait soutenance d'un acte public.

En cas d'insuffisance, les élèves étaient ajournés, et ne payaient qu'un demi-droit pour l'épreuve nouvelle, mais en cas de deuxième ajournement, le droit plein était dû pour la troisième tentative (arrêté du Grand Juge du 10 juin 1806).

Les inscriptions se prenaient tous les trimestres dans la première quinzaine, dans un registre spécial. Le coût de chaque inscription était de 15 francs, les frais d'examen allaient en augmentant : *par examen :* 30 francs, pour le certificat de capacité; 60 francs, pour ceux de bacheliers; 90 francs, pour ceux de fin de troisième année et de quatrième année; les actes publics coûtaient 120 francs, les certificats et diplômes eux-mêmes se payant respectivement 40, 50, 80 et 100 francs. Des dispositions plus favorables existaient pour certaines catégories d'élèves, notamment les fils de professeurs et de suppléants étaient admis gratuitement (décret impérial du 25 janvier 1807).

Sous le second régime, la Faculté ne délivrait plus que des certificats d'aptitude, le diplôme de bachelier et celui de licencié étaient conférés par le Grand-Maître, après approbation du recteur.

Un décret du 11 décembre 1808 prescrivit de payer aux caisses des Académies, outre le droit déjà existant, une taxe de 36 francs pour le baccalauréat et de 48 francs pour la licence et le doctorat.

Fréquentation de l'Ecole.

Sans être excessive, elle fut sérieuse. Nous donnons en annexe le tableau des inscriptions aux différents cours, à partir de la rentrée de 1809. On verra que le nombre est assez constant jusque la mi-1813, pour descendre alors sensiblement.

ANNEES	Certificats de capacité	Diplômes de bacheliers, puis certificats d'aptitude	Diplômes de licence, puis certificats d'aptitude
1806		3	3
1807	1	24	17
1808	1	44	12
1809	4	55	56
1810	16	65	52
1811	29	64	67
1812	32	57	50
1813	19	42	52
1814 (janvier) . .	1	3	2
1814	1	49	13
1815	4	64	29
1816	3	107	27
1817	11	84	50

On peut s'étonner de constater en 1806 et 1807 des épreuves qui nécessitaient deux et trois années d'études, mais vu les circonstances du moment, 28 dispenses de la durée légale des études furent accordées à des « candidats à la science » par le gouvernement.

Quant aux docteurs, l'Ecole en put proclamer cinq.

Ce sont, en 1810 : Jean-Gérard Ernst, d'Aubel, proclamé docteur le 6 juillet 1810, alors qu'il était déjà professeur suppléant.

Melchior Joseph Delefosse, de Sainghin (Nord).

Alexandre Joseph Boully de l'Espain, né à Valenciennes (1), proclamé docteur le 23 août 1810.

---

(1) Inscrit au Tableau des avocats plaidant à la Cour, d'où il est omis le 23 octobre 1813, en suite de sa nomination de procureur impérial en Hollande.

En 1811 : Henri-Ferdinand Decoster (1), né à Steenockerzeel, le 17 mai 1784, qui devint, comme on l'a vu, en 1813, professeur suppléant; et en 1816 : Jean-Baptiste Le Roux, de Bruxelles.

L'acte public soutenu par ce dernier fut suivi d'un discours de Jacquelart sur l'excellence de l'étude du droit, et du tableau des vertus et difficultés de la profession d'avocat. La proclamation eut lieu en latin et fut suivie de félicitations, également en latin.

Le registre des examens consacrés aux diverses épreuves nous fait connaître le nombre d'épreuves réussies.

La ville de Bruxelles et l'Ecole de droit.

On a déjà vu que la ville était tenue d'assurer les locaux de l'Ecole et on a signalé dans quelles conditions elle était aussi intervenue pour les meubler.

Sous le régime de la loi de Ventôse an XII, l'administration de la ville participait quelque peu à la vie de l'établissement d'instruction: le maire faisait partie du bureau d'administration. La création de l'Université mit fin à cette participation. Malgré l'action centralisatrice de l'Université Impériale, Van Hulthem s'efforça d'entretenir de bonnes relations avec l'autorité municipale.

Dans la lettre (Gand, 23 décembre 1809) (2) par laquelle il informait le maire de sa nomination de recteur, il lui disait : « Si l'établissement de l'Académie offre de nouveaux moyens de prospérité pour la ville confiée aux soins de votre administration, l'Académie espère de trouver dans la libéralité et la munificence de cette ville les secours qui lui seront nécessaires pour les établissements littéraires qui lui seront attachés; sachant combien vous aimez tout ce qui peut tendre à l'utilité publique, je suis persuadé, Monsieur, que vous ne négligerez rien de ce qui puisse contribuer à la prospérité et à la splendeur de l'Académie, institution importante pour l'instruction et le bonheur des habitants des cinq départements qui sont de son ressort. » Ce fut encore en insistant sur la grande utilité de l'Académie de Bruxelles que le 12 septembre 1810, Van Hulthen dut signaler

(1) Il était licencié depuis le 31 janvier 1810 et prêta serment le 13 juin 1811.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles.

au maire que le Grand-Maître exigeait qu'une demeure destinée au recteur fût installée dans les bâtiments de l'Académie, sans qu'en l'espèce on tînt compte de sa situation personnelle; il aurait préféré se loger ailleurs, afin de ne pas déranger le Musée. A ce moment il y avait des travaux d'aménagement et de réparations qui incombaient à la ville et dont on lui réclamait l'exécution.

Le recteur ne laissait jamais passer une occasion de se montrer aimable envers l'autorité administrative : c'est ainsi qu'il invita le maire à assister à l'installation des facultés des lettres et des sciences (4 novembre 1810), et aussi à y placer de la garde municipale (5 novembre) ; il l'invite également à assister à l'installation des professeurs Ernst et Decoster (5 juin 1813).

Le corps professoral, de son côté, tenait au maintien de la Faculté à Bruxelles. A un moment donné, le bruit courut qu'il était question de la transférer à Douai. Il s'empressa de s'adresser au Grand-Maître pour lui représenter que l'intérêt et le bien-être de l'instruction exigeaient le maintien de la Faculté à Bruxelles, mais en même temps le doyen et le corps professoral s'adressèrent au maire pour que de son côté il représentât au gouvernement quel intérêt la Ville avait à la conserver. Il est curieux de noter que c'est un argument économique qu'ils mirent en avant. Les deux cent cinquante élèves, disaient-ils, occasionnent un surcroît de circulation d'espèces de 500,000 francs l'an, « et comme le dit très bien l'auteur du traité sur la source des richesses des nations, l'écu qui circule fait dans la société la fonction de dix écus ». Ajoutons cependant qu'ils invoquaient aussi l'intérêt de la jeunesse belge, et surtout bruxelloise, à s'instruire.

A la chute de l'Empire, Van Gobbelschroy, s'adressant à l'intendant du département de la Dyle (13 août 1814), signala que les membres du corps enseignant ont senti que leur dépendance du Grand-Maître et du recteur, son agent, venait à cesser et qu'ils « paraissent ne plus reconnaître d'autres supérieurs que les autorités administratives départementales et municipales auxquelles ils étaient subordonnés avant l'érection de l'Université de France, et cela avec d'autant plus de satisfaction qu'ils avaient regardé leur incorporation forcée à la dite Université comme une mesure gênante, vexatoire et contraire à la liberté de l'enseignement ».

Le problème de l'organisation de l'enseignement supérieur préoccupa très vite le gouvernement du roi Guillaume qui avait nommé une commission chargée de lui trouver une solution.

L'administration de Bruxelles fit tous ses efforts pour que la ville fût désignée pour recevoir une Université.

Nous voyons dès le 29 décembre 1815 le maire adresser aux membres de la dite commission une note, que nous publions en annexe, due à la plume de son adjoint de Waha, contenant, « outre les motifs que le conseil municipal a déjà fait valoir, d'autres considérations puissantes et qui, ajoute le maire, m'ont parues (*sic*) de nature à mériter votre attention ». Il ajoutait : « Je me plais à espérer, Messieurs, qu'elles suffiront pour éclairer votre justice et je croirais inutile de vous recommander davantage la ville de Bruxelles, étant bien persuadé que quelques moyens qu'ayent fait valoir les villes qui l'avoisinent, vous n'envisagerez que le bien-être de l'instruction publique et sous ce rapport je crois que la note que j'ai l'honneur de vous transmettre démontre suffisamment que nulle ville ne peut contester à celle-ci la suprématie » (1).

On sait que la ville échoua, et que l'arrêté organique de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du 25 septembre 1816 décida la création de trois Universités : à Liége, Gand et Louvain.

Mais plus tard, les bourgmestre et échevins de Louvain s'adressèrent (16 octobre 1817) à ceux de Bruxelles pour les prier de leur restituer les effets mobiliers et notamment les bancs provenant de l'ancienne Université de Louvain, qui avaient été transportés à Bruxelles, et qu'ils voulaient utiliser à la nouvelle Université.

Le 20, le Collège bruxellois répondit par un refus, fondé sur ce que le gouvernement français avait souverainement disposé de ces effets mobiliers et que la nouvelle Université n'était pas l'héritière ou l'ayant droit de l'ancienne (2).

Les dernières années de la Faculté.

Pendant que se discutait le sort des Facultés établies à Bruxelles,

---

(1) Archives de la Ville de Bruxelles.
(2) *Ibidem.*

celles-ci, et en particulier celle de droit, n'étaient guère affectées dans leur activité scientifique et éducative.

Son corps professoral, resté le même, adhère au régime nouveau (1), Van Gobbelschroy, devenu conseiller d'Etat en service extraordinaire et membre de la commission du culte catholique, fit fonction de recteur, en remplacement de Ranc, né Français, qui quitta Bruxelles le 16 janvier 1814.

Il en fut de même de Vasse, ainsi que des professeurs Lallemant (mathématiques) et de Landreville (philosophie).

Le changement le plus important fut celui du secrétaire général Van Bavière. Le 1er janvier 1815, il informa Van Gobbelschroy que né à Cassel, département du Nord, il tombait sous l'application de l'article 3 du décret du Prince Souverain, qui obligeait les étrangers à obtenir des lettres de naturalisation ou à abandonner leurs fonctions.

Le délai est écoulé et il s'attend à devoir partir.

Van Gobbelschroy désigne Decoster pour le remplacer provisoirement. Ce fut Le Mayeur qui lui succéda comme secrétaire général (février 1815). Van Bavière du reste mourut avant d'avoir quitté la Belgique, le 16 mars 1815. Sa bibliothèque était déjà emballée; à son décès la Faculté la fit saisir (2). Sa veuve, ainsi que la dite bibliothèque, continuèrent à occuper sa maison, où le directeur Le Mayeur, à qui ses fonctions donnaient le droit de l'habiter aussi, ne put occuper que la moitié. Il réclama remboursement de la moitié du loyer.

Le roi Guillaume, considérant qu'il importait que les cours ne

---

(1) « Tous ont continué leurs leçons en se soumettant aux mesures ordonnées par les Puissances alliées, tous se sont empressés de signer la formule du serment exigé des fonctionnaires publics par l'arrêté des Commissaires généraux des Hautes Puissances alliées en date du 22 février 1814, et leurs promesses d'obéissance et de fidélité ont été envoyées dans le temps à S. E. le Gouverneur général de Belgique. » Doyen de la Faculté à l'Intendant du département de la Dyle, 13 août 1814. Archives générales, registre n° 5.

(2) Il doit y avoir eu un procès, car Le Mayeur fit état de démarches qu'il fit auprès de l'avoué Gérard relativement à la créance de la Faculté. Sur la personnalité de Van Bavière, et la vente de sa bibliothèque, voir Benjamin Linnig : *Nouvelle série de bibliothèques et d'ex libris d'amateurs belges*. Bruxelles, 1910, pp. 111-113.

fussent pas interrompus, prit un arrêté, en date du 24 mars 1814 (1) qui décida que les élèves, qui avaient achevé leurs études et étaient porteurs de certificats d'admission au grade de bachelier, licencié ou de docteur, délivrés ou à délivrer par la Faculté de droit de Bruxelles, seraient considérés comme porteurs de diplômes, avec les droits et privilèges des gradués en droit. Désormais les Facultés devaient délivrer des diplômes comme elles le faisaient avant la création de l'Université.

L'arrêté de 1816 (septembre) décida virtuellement de la suppression des Facultés bruxelloises; néanmoins celle de droit continua à exister tout un an et ne ferma ses portes qu'en septembre 1817.

Son corps professoral se dispersa. Trois de ses membres passèrent aux universités de l'Etat; Ernst alla à Liége, Decoster et Jacquelart passèrent à Louvain.

ANNEXES.

I.

Note relative au placement de l'Université.

La ville de Louvain réclame le placement de l'Université dans ses murs.

1° Parce que depuis 1426, époque de la fondation de l'ancienne Université supprimée en 1795, cette ville a été constamment le siège des principaux établissements d'instruction publique dans les Pays-Bas;

2° Parce qu'elle possède un nombre considérable de vastes locaux qui étaient jadis des collèges et qu'au moyen de frais, considérables à la vérité, l'on pourrait rendre à leur destination primitive;

3° Parce qu'il convient dans l'intérêt des mœurs que les élèves ne soient pas abandonnés à eux-mêmes comme ils le sont, dit-elle, à Bruxelles, cette dernière ville offrant aux jeunes gens trop d'occasions de dissipation, de débauche et l'attrait de spectacles les détournant trop fréquemment de leurs études.

---

(1) Extrait du n° 19 du *Journal officiel du Gouvernement de la Belgique*, n° 91.

Examinons jusqu'à quel point la ville de Louvain est fondée dans l'objet de ses réclamations et de quel poids peuvent être les motifs qu'elle fait valoir pour obtenir la préférence sur la ville de Bruxelles.

Le titre d'ancienne possession ne peut plus être pris en considération, si l'on fait attention que toutes choses depuis un quart de siècle ont pris une autre direction; déjà sous Joseph II, l'Université de Louvain avait été transportée à Bruxelles, le Gouvernement français l'a définitivement supprimée en 1795, des écoles centrales de département ont été créées et celles-ci ont été enfin remplacées par des académies dont une a été établie à Bruxelles. Si les titres d'ancienne possession pouvaient être invoqués aujourd'hui, quelle ville, quel ordre de l'Etat, quelle corporation n'aurait point de réclamation à déposer au pied du trône? S'agirait-il de réparer les pertes occasionnées par le nouvel ordre de choses introduit pendant le régime français? Hé! quelle ville alors aurait plus de droits que Bruxelles à une juste indemnité? Le siège d'une préfecture et d'une cour d'appel a-t-il rendu à cette dernière ville la splendeur dont elle a joui sous les Gouverneurs généraux?

Il y a vingt-deux ans, Bruxelles, capitale des Pays-Bas, renfermant dans son sein une cour brillante, qui attirait, indépendamment des ambassadeurs résidents des puissances étrangères, un nombre considérable d'étrangers de distinction, possédant le conseil royal du gouvernement, la Chambre des Comptes, le Conseil des finances, etc., etc., se voit tout à coup déchue de son rang de primauté qu'elle avait tenu parmi les villes capitales des autres provinces, elle reçoit le modeste titre de *chef-lieu de département* et voit périr avec ce titre tous les avantages d'une ville de cour.

Louvain, il est vrai, a souffert pendant quelques années du vide que devait nécessairement occasionner la suppression de l'Université, mais ce vide a été rempli depuis 1805 par l'établissement d'une succursale de l'hôtel des Invalides, dans laquelle ont été placés 2,400 vétérans; le résultat de cet établissement a été la mise en circulation d'une masse de numéraire, tout au moins aussi forte que celle qu'y occasionnait l'Université en 1794.

N'est-il pas constant aussi que, tandis que le commerce était absolument nul à Bruxelles, celui de la ville de Louvain prenait chaque

jour un nouvel accroissement par les avantages immenses qu'elle recueillait de sa position et de ses relations avec la Hollande, la France et l'Allemagne? Loin d'avoir perdu par la Révolution, le commerce de cette ville est devenu des plus florissants, et les avantages que ses habitants en retirent dépassent déjà de beaucoup aussi ceux que lui procuraient (*sic*) l'Université.

Louvain a donc été moins victime des événements que Bruxelles et les prétentions des Louvanistes de ce chef seraient balancées avec avantages par les Bruxellois, s'il pouvait s'agir de compensation à raison des pertes essuyées sous le gouvernement français; au surplus Louvain a été dépossédée, il y a vingt ans, et depuis cette époque Bruxelles est devenue en quelque sorte le siège de la haute instruction publique dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens. Une possession aussi longue ne peut être réputée précaire.

Louvain parle de ses anciens bâtiments. Ne savons-nous pas qu'une partie de ses édifices a été vendue, démolie, employée à d'autres usages qui les ont dénaturés? Elle possédait quarante-deux collèges, mais les quatre pédagogies seules, c'est-à-dire les Ecoles de philosophie, de théologie, de médecine et de droit, composaient les établissements d'éducation; les autres collèges n'étaient que des pensionnats auxquels des bourses et des fondations étaient affectées. Où sont ces fondations, ces bourses, ces grands privilèges et les richesses dont jouissait l'Université qui lui assurèrent du moins la considération qui tient au pouvoir et à la richesse, s'ils ne purent lui procurer l'illustration que donnent seuls les valeurs et les succès? Rien de tout cela n'existe plus : ou si par quelque espèce de miracle, il restait encore quelques parcelles de propriétés invendues, elles pourront être plus utilement employées quelque part que soit placé l'enseignement qu'en constructions dispendieuses qui achèveraient de les absorber toutes.

Mais Bruxelles a également de beaux et vastes locaux aussi propres à l'établissement de l'Université que ceux de Louvain.

Elle peut citer l'ancien collège thérésien *dans lequel l'Université a été transférée sous Joseph II*; à cette époque le local du couvent des Lorraines fut désigné aux élèves du collège thérésien, à l'exception des élèves pensionnaires qui restèrent habiter l'ancien établissement dont les salles basses seulement et les galeries étaient affectées au

service de l'Université. Les Français à leur arrivée trouvèrent ce vaste édifice disponible et finirent par y établir un hôpital militaire qui s'y trouve encore aujourd'hui contre tout principe de régime sanitaire qui s'oppose à ce qu'un hôpital soit placé au milieu d'une ville, qui veut au contraire qu'il le soit dans un endroit bien aéré et autant que possible à la proximité des rivières.

Bruxelles offre de faire toutes les dépenses nécessaires pour rendre le local de l'ancien collège thérésien à sa destination primitive. Elle possède un autre grand bâtiment, mieux placé pour un hôpital que celui des Jésuites et qui l'est près du canal et aux extrémités de la ville, on veut parler de l'ancienne caserne de Saint-Roch qui a encore servi d'hôpital et à laquelle on pourrait joindre le local qui sert aujourd'hui de prison, si toutefois l'on n'établissait pas à Louvain un hôpital général. Bruxelles au surplus possède encore d'autres locaux qui sont déjà affectés au service de l'instruction publique, tels sont le Lycée et le Musée, toutes les dépenses relatives à l'enseignement y sont faites, tous les établissements qui y sont nécessaires ainsi que tous ceux qui se rallient à un système libéral d'instruction et d'éducation et notamment une bibliothèque immense et dont la conservation ne saurait être trop recommandée, existent et même d'une manière plus complète et mieux entendue qu'ils n'ont jamais existés (*sic*) à Louvain, et qu'ils ne le peuvent dans une ville de deuxième et troisième ordre.

Indépendamment de ces locaux, il en existe encore d'autres qui peuvent à très peu de frais être disposés pour recevoir des élèves, tel est le ci-devant couvent des Minimes, établissement immense susceptible de former au moins deux collèges, des maisons particulières pourraient suppléer encore à ce que l'on croirait indispensable, la ville de Bruxelles s'engage à les procurer. D'ailleurs depuis l'érection de l'Académie à Bruxellles, des pensionnats particuliers où les étudiants en droit occupent des appartements se sont formés, tels sont ceux de M. Baudouin Schlimm, etc., qui, à coup sûr, ne laissent point regretter les collèges où l'on plaçait les élèves à Louvain, soit pour l'application, les bonnes mœurs et la tenue.

L'on objecte le prix élevé des appartements et des pensions à Bruxelles. Nous répondons à cela que la pension des jésuites à Louvain s'élevait à 280 francs par an, mais qu'elle était insuffisante et

que les revenus des collèges y suppléaient; or ces fonds ayant été aliénés, on ne pourrait plus établir le même prix.

Il est connu qu'à Bruxelles un élève peut se placer convenablement dans une honnête maison bourgeoise pour une pension annuelle de 600 à 700 francs, ce qui n'excède guère le prix ancien de Louvain en y comprenant les accessoires indispensables que les collèges ne fournissent point. Il est connu aussi que la réunion des jeunes gens dans un collège y occasionnait des dépenses auxquelles n'est point exposé un jeune homme placé isolément.

Sous les différents rapports Bruxelles l'emporte donc évidemment sur Louvain. Elle réunit tout ce qu'il faut, peu de frais lui procureront ce qui peut lui manquer. Louvain au contraire ne possède plus rien, n'a même jamais réuni dans ses pédagogies tant de richesses qu'en renferme notre musée et ne pourrait qu'au moyen de sommes immenses recréer ce qui a été détruit; encore cette recréation ne serait-elle que partielle, imparfaite et relative aux édifices seulement.

Les arts et les sciences ont-ils fait des progrès depuis que le siège de l'enseignement a été établi à Bruxelles?

Cette question amène à répéter ce qu'a dit avec tant de sagacité et d'une manière si lumineuse le rapporteur de la Commission du Conseil municipal chargé de la rédaction du mémoire à présenter au nom de la ville de Bruxelles : cette question, disons-nous, n'en peut plus être une pour tout homme de bonne foi à portée de faire un parallèle entre l'instruction qui se donnait à Louvain et celle que reçoivent les élèves de l'Académie de Bruxelles. Une faculté entière manquait à l'Université de Louvain, celle des *Belles-Lettres*. Car il ne faut pas donner ce nom aux écoles primaires appelées *humanités* où l'on se borne à enseigner les rudiments de la grammaire, le mécanisme de la versification et quelques lieux communs sur la cadence et l'arrondissement des périodes oratoires. Les Belles-Lettres sont enseignées à Bruxelles par des professeurs qui ont acquis la gloire d'avoir fait prendre à l'instruction publique un essor inconnu avant eux dans la Belgique.

Les mathématiques dans lesquelles il ne peut se glisser ni préjugés ni erreurs s'enseignaient avec un peu plus de succès que les autres sciences, mais l'étude n'en était pas approfondie.

En arithmétique, en algèbre, on s'arrêtait aux logarithmes et aux opérations du second degré.

Le calcul différentiel et intégral ne faisait point partie du cours, dans la géométrie on ne passait pas la trigonométrie rectiligne, aussi la mécanique, l'optique et l'astronomie étaient-elles très peu avancées.

La physique était peu ou mal cultivée et tels étaient en cette science l'ignorance et les préjugés des professeurs que les progrès faits depuis un siècle n'avaient rien changé à la rédaction des cahiers qu'ils dictaient pour leçons à leurs élèves, on y suivait encore les cartes en se contentant d'indiquer superficiellement le système de Newton, les nouvelles découvertes restaient inconnues.

La physique expérimentale était plus négligée encore et se réduisait à cinq ou six leçons dans la durée du cours; aussi l'étudiant qui avait fait les plus brillantes études en philosophie à Louvain était tout honteux en rentrant dans le monde de se trouver d'un siècle entier en arrière des connaissances de son temps dans les parties mêmes qu'il croyait posséder le mieux; en est-il encore de même aujourd'hui?

On n'enseignait à Louvain aucune branche d'histoire naturelle, cette science n'est pas négligée à Bruxelles et le Musée renferme une collection assez considérable d'objets qui y ont rapport et qui servent aux leçons.

La logique et la métaphysique étaient encore la science du jargon de l'Ecole.

La morale consistait à expliquer l'un ou l'autre des catéchismes. La philosophie en général (les mathématiques exceptées) était la science des plus grossières et des plus vieilles erreurs.

C'est en assistant aux exercices publics des élèves qu'on peut juger des progrès qu'ont faits les jeunes gens dans les arts et les sciences depuis vingt ans et que l'on est à portée d'apprécier le système d'enseignement actuel contre lequel se déchaînent ceux qui sont personnellement intéressés au rétablissement de l'Université de Louvain, qu'ils voudraient voir renaître avec tous ses abus.

Qui peut douter aussi que l'Ecole de droit ne soit plus utilement placée à côté des cours supérieurs de justice civile et criminelle, auprès de toutes les parties supérieures de l'administration publique?

L'enseignement du droit se bornait à Louvain aux lois romaines renfermées dans le Digeste, le Code et les Novelles et aux compilations de décrétales ou de décrets gratiens. Cet enseignement était purement positif; on sortait de Louvain dans la plus profonde ignorance de nos statuts coutumiers, de notre régime administratif, de toute notre législation moderne, tant civile que criminelle et de tous les changements que l'ordre des tems y a apportés. A cet égard aussi l'enseignement de Bruxelles est beaucoup mieux ordonné. Il s'étend au droit romain et à notre législation actuelle sur les matières tant judiciaires qu'administratives.

Enfin personne ne niera qu'à l'égard de l'enseignement de la médecine les avantages d'une grande ville sur une petite ville ne soient immenses.

Dans une ville peu peuplée, l'enseignement de la médecine ne peut être que purement dogmatique, il n'y avait point de chaire de *clinique* à Louvain, et il est évident qu'il n'y a qu'une ville populeuse, et Bruxelles l'est quatre fois plus que Louvain, où le nombre habituel de malades et une plus grande quantité d'établissements consacrés à leur traitement puissent permettre de donner cette leçon en tout tems, l'expérience se joint à la théorie.

Il en est de même des leçons d'accouchement et des démonstrations anatomiques qui n'avaient pas lieu à Louvain.

Bruxelles offre d'ailleurs aux professeurs et aux étudiants dans toutes les sciences que l'on doit enseigner et apprendre dans les écoles supérieures beaucoup plus de facilité, de moyens et de ressources qu'il n'y avait à Louvain.

La bibliothèque est plus complète à tous égards et surtout d'un accès plus facile.

Le cabinet de physique et le laboratoire de chimie y sont également plus complets.

Le Jardin des plantes à Bruxelles est aussi mieux tenu, mieux formé, mieux ordonné que ne l'était celui de Louvain. Les élèves ne le fréquentaient guère et les professeurs l'avaient depuis longtemps adandonné aux soins d'un jardinier manœuvre.

Les établissements d'instruction que renferme Bruxelles peuvent être évalués à plusieurs millions, les précieuses collections des arts et des sciences qui servent si éminemment aux progrès de ceux qui

les cultivent seront donc abandonnées aux visites de quelques curieux.

Les mœurs, dit-on encore, sont plus en danger dans une grande ville telle que Bruxelles qu'à Louvain?

La plupart des Universités de l'Europe sont placées dans des villes plus peuplées de beaucoup que Bruxelles et par conséquent plus livrées au luxe et à la dissipation.

Dans presque toutes les Universités les étudiants sont logés chez les bourgeois et il en est sorti des auteurs distingués dont plusieurs honorent encore aujourd'hui la littérature et les sciences. Depuis plus d'un siècle l'Université de Louvain n'a produit aucun sujet qui soit connu dans le monde littéraire et savant de l'Europe; a-t-on oublié d'ailleurs qu'à Louvain faute d'avoir tout autre moyen de récréation, les étudiants se livraient pour la plus part à la crapule des cabarets?

On se récrie contre les spectacles! Le grand mal qu'ils les fréquentent! Les jeunes gens sont-ils destinés à vivre en reclus? Nos spectacles ne sont-ils pas le rendez-vous de la bonne société, l'école du goût et même des mœurs? Préférerait-on qu'ils retournassent s'abrutir au cabaret? La connaissance de nos bonnes pièces de théâtre aura l'avantage de contribuer à la culture de leur esprit et de leur sauver quelques travers à leur entrée dans le monde.

De bonne foi l'on ne peut argumenter contre la demeure des élèves chez les bourgeois — dans une petite ville où les jeunes gens se connaissent tous, le libertinage de quelques-uns suffit pour y entraîner beaucoup d'autres, isolés les uns des autres, chacun suit ses propres inclinations.

Interrogez les professeurs de chirurgie, de médecine, de droit, de l'Académie de Bruxelles, qui ont tous fait leurs études à Louvain, ils vous diront que les élèves montrent plus de goût pour l'étude, plus d'assiduité aux cours, plus d'application, qu'ils font des progrès, que leur conduite est plus régulière qu'on ne le vit jamais à Louvain.

Ainsi sous le rapport des sciences et des arts, comme sous celui des mœurs mêmes, l'intérêt public réclame l'établissement de l'Université à Bruxelles.

La ville de Louvain a offert de faire face aux premiers établissements des écoles supérieures dans ses murs. Le placement de ces écoles ne doit pas être déterminé par des considérations pécuniaires.

Au surplus, tous les frais sont faits en majeure partie à Bruxelles. Ce serait une déprédation de les perdre, et la ville est prête à faire toutes les avances que les besoins et le bien-être des études pourront exiger.

II.

Relevé des inscriptions.

PÉRIODES	Droit romain	Premier cours du Code Napoléon	Deuxième cours du Code Napoléon	Troisième cours du Code Napoléon	Législation criminelle et procédure civile et criminelle	Total des inscriptions
Octobre-décembre 1809	141	60	123	84	105	230
Trimestre de janvier 1810	158	59	126	87	102	239
Trimestre d'avril 1810	158	69	116	70	98	234
Trimestre de juillet 1810	170	75	119	71	83	242
Quatrième trimestre 1810	160	114	65	96	105	258
Premier trimestre 1811	150	105	78	87	116	265
Deuxième trimestre 1811	153	112	69	78	113	264
Troisième trimestre 1811	155	125	69	65	109	267
Quatrième trimestre 1811	162	89	104	64	128	293
Premier trimestre 1812	154	80	93	55	126	260
Deuxième trimestre 1812	158	85	95	55	99	248
Troisième trimestre 1812	141	74	78	53	100	226
Quatrième trimestre 1812	147	69	86	73	100	251
Premier trimestre 1813	138	67	75	69	87	231
Deuxième trimestre 1813	130	62	71	52	69	208
Troisième trimestre 1813	114	57	57	45	58	174
Quatrième trimestre 1813	117	51	62	51	66	172
Premier trimestre 1814	69	43	34	27	33	102
Deuxième trimestre 1814	75	36	40	36	34	108
Troisième trimestre 1814	74	45	33	32	32	105
Quatrième trimestre 1814	99	65	31	38	30	135

Examens d'Octobre

PAR

A. GRAVIS

Professeur à l'Université de Liége

Quelques années avant la guerre, dans une station balnéaire de notre littoral, une dame étrangère me disait : « Monsieur le Professeur, comment se fait-il que tant de jeunes gens, en Belgique, ont à préparer des examens durant les vacances? C'est bien pénible pour eux et bien ennuyeux pour leur famille. Ils ne peuvent se reposer convenablement; leurs parents sont obligés de rentrer prématurément! » — « Hélas, Madame, répondis-je, les jeunes gens dont vous me parlez ne sont pas tous aussi dignes d'intérêt que vous le croyez. Parmi ceux qui étudient pendant les vacances, quelques-uns ont été empêchés de se présenter en juillet par suite de maladie ou d'un autre motif grave : ceux-là sont à plaindre, assurément. D'autres ont échoué en juillet par défaut de capacités, mais la plupart ont été ajournés parce qu'ils n'ont pas travaillé convenablement pendant l'année. Il y en a même qui, reconnaissant leur ignorance, n'ont pas affronté l'examen à la fin d'année, et ont sacrifié leurs vacances au détriment des convenances de leur famille. »

Les examens d'octobre me préoccupent depuis longtemps déjà. Tels qu'ils sont régis par la loi actuelle, ils me paraissent préjudiciables à l'enseignement et à nos élèves eux-mêmes. Cette question me semble de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue de l'Université de Bruxelles*. Elle mérite de fixer l'attention en ce moment où de divers côtés on cherche à préciser les réformes qu'il y a lieu d'introduire dans les lois et règlements auxquels nos Universités sont soumises.

L'arrêté royal du 14 août 1879, modifiant l'arrêté royal du 2 octo-

bre 1876, mentionne que « les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves qui, après inscription, auraient été ajournés à la session précédente ou se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen, et qui auraient été admis par les Facultés à se représenter vers l'époque de la rentrée ».

Ces dispositions étaient sages. La session d'octobre était une session extraordinaire. Pour y être admis, les étudiants devaient se présenter en juillet et être *autorisés* à se représenter en octobre, si le jury le trouvait utile. Malheureusement, la loi de 1890-91 fit de la session d'octobre une session ordinaire à laquelle tous les étudiants peuvent se faire inscrire dans les mêmes conditions qu'en juillet.

Les effets funestes de cette tolérance n'ont pas tardé à se manifester. Les inscriptions en octobre devinrent plus nombreuses et les échecs proportionnellement plus fréquents. Les étudiants qui ne se sentent pas prêts en juillet ne prennent inscription que trois mois plus tard. Parmi eux, il y en a beaucoup qui, sachant qu'ils peuvent librement se présenter en octobre, se sont abandonnés pendant l'année au désœuvrement d'une vie estudiantine mal comprise; ils se sont promis de travailler pendant les vacances lorsque, séparés de leurs condisciples, ils seront soumis au régime familial.

Quant aux échecs, faut-il en expliquer ici les causes? Elles sont au nombre de trois : le manque d'aptitude, le manque d'application, et une mauvaise méthode de travail. A l'inaptitude aux études abordées à la légère, il y a comme remède la recherche d'une carrière plus en rapport avec ses dispositions naturelles. Dans les deux autres cas, il faut se mettre sérieusement à la besogne et, au besoin, changer de méthode, ce qui est la chose la plus difficile à réaliser.

A l'école primaire, on se borne trop souvent à faire réciter des leçons apprises par cœur. Dans les études moyennes, le régime des concours à dates fixes encourage le psittacisme : à quelques jours de grands efforts de mémoire succèdent des périodes de paresse. A l'Université, l'inactivité intellectuelle est souvent de dix mois, l'effort est réduit à deux mois à peine. Beaucoup de jeunes gens substituent ainsi à l'étude régulière, modérée, fructueuse, un « blocage » intermittent, excessif et stérile. Dans le langage estudiantin, bloquer, c'est

se mettre en tête une énorme quantité de matières, en un temps très limité, en recourant à des moyens artificiels, par un effort intense de mémoire et sans chercher à comprendre. C'est une opération à laquelle on se livre à contre-cœur, en vue d'une date déterminée, le jour de l'examen. Elle exige un entraînement spécial; ses effets sur la santé sont souvent funestes; ses résultats au point de vue intellectuel sont toujours néfastes. Bloquer est le fait des étudiants mal doués qui ne pourraient rien retenir autrement, mais c'est aussi le fait de ceux qui, n'ayant pas travaillé dans le courant de l'année, cherchent à se tirer d'affaire dans les derniers jours. Il y a, dans cet art, des virtuoses qui donnent à l'examinateur l'illusion du savoir réel : ce sont des geais parés des plumes du paon! Mais ces belles plumes ne tiennent pas : elles tombent bien vite et si d'aventure l'étudiant doit subir plus tard un examen complémentaire pour passer d'une candidature à une autre, le jury constate qu'il n'est rien resté des connaissances dont il avait vu l'étalage à l'épreuve précédente.

Un étudiant que j'interrogeais en janvier, et auquel je montrais qu'il ne savait encore rien des choses les plus élémentaires, eut la naïveté de me dire que s'il commençait à étudier de suite, il aurait le temps d'oublier dix fois avant l'époque de l'examen! Ce qu'il n'avoua pas, c'est que pour bien bloquer il ne faut pas perdre son temps à chercher à comprendre, ni à réfléchir. Il suffit d'être en état de répéter, le plus exactement possible, des textes et des formules. L'élève qui a pris l'habitude d'apprendre des leçons par cœur ne sait plus rien apprendre autrement; il ne retient pas ce qu'il voit ou entend occasionnellement. Ce qui n'est pas dans ses livres et ses cahiers n'existe pas pour lui. C'est là, on le conçoit, une cause de stérilité, tant pour ses études que pour sa conduite ultérieure dans la vie. « La grande majorité des élèves ont une préparation absolument insuffisante au point de vue de la faculté de raisonner... Ils ne se préoccupent que d'apprendre leurs cours et de développer leur mémoire, plutôt que leur jugement et leur raisonnement... Si la proportion des échecs aux examens n'est pas plus considérable, c'est que les épreuves donnent à la mémoire un rôle exagéré (1). »

---

(1) *Situation de l'Enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat.* Rapport triennal de l'Université de Gand, 1907, 1908 et 1909, p. CLX et CLXI.

Le blocage est une habitude détestable qu'il faut condamner et combattre énergiquement. Il n'est pas difficile de comprendre que les examens d'octobre favorisent cette pratique en donnant à ceux qui ont échoué, ou qui ne se sont pas présentés en juillet, l'espoir qu'ils pourront durant les vacances regagner le temps perdu. Lorsque les cours sont terminés, les laboratoires fermés, l'étudiant abandonné à lui-même se trouve en face d'une pile de livres et de cahiers. Effrayé de la quantité de matières qui sont restées pour lui lettres mortes, pourrait-il faire autre chose que bloquer? Il bloque donc, et dans les plus mauvaises conditions, alors que les autres sont au repos et à l'amusement! Peut-être le naufragé aura-t-il recours aux bons soins d'un répétiteur d'occasion, qui s'efforcera de lui donner une apparence de savoir ou de lui indiquer « des tuyaux »! Que vaudra le travail exécuté dans de semblables conditions?

Organisés comme ils le sont aujourd'hui, les examens n'arrêtent guère les bloqueurs. Un certain nombre d'entre eux réussissent donc en octobre, mais ils remportent un succès plus apparent que réel. Fatigués par un effort épuisant, ils seront peu disposés à se remettre au travail. Ils s'abandonneront à un repos prolongé; ils recommenceront un nouveau cycle d'inactivité, puis de surmenage.

Dans la session d'octobre, il y aura aussi des échecs. Ceux qui les subiront vont se trouver dans les conditions les plus déplorables qu'on puisse imaginer : épuisés, découragés, mécontents d'eux-mêmes et de leurs professeurs, ils seront obligés de suivre les mêmes cours que l'année précédente sans avoir éprouvé l'effet reposant de quelques semaines de vacances. S'ils assistent aux leçons, s'ils ouvrent encore leurs auteurs, ils se disent : je connais cela! Ils remettront de jour en jour les efforts à réaliser et souvent ils attendront mai ou juin pour courir la même aventure que l'année précédente.

On comprend donc combien néfastes sont les examens d'octobre

* * *

Dans la question qui nous préoccupe ici, un autre point doit être pris en sérieuse considération. Les examens de la candidature en philosophie et ceux de la candidature en sciences ont un caractère qui les distingue de tous les autres examens universitaires. Ils sont subis

par des élèves qui viennent d'entreprendre des études pour lesquelles ils ont été généralement mal préparés; nombre d'entre eux n'ont pas les aptitudes nécessaires. Les premiers examens doivent donc faire reconnaître les jeunes gens capables de continuer des études supérieures et les séparer de ceux qu'il faut, dans leur propre intérêt comme dans celui de la société, détourner vers d'autres carrières. Il en résulte que les examens de candidature en philosophie ou en sciences ont principalement pour effet d'opérer une sélection. A proprement parler, ils ne sanctionnent pas un ensemble de connaissances comme le font les examens de doctorat en droit, en médecine, les grades de pharmacien et d'ingénieur. Cette sélection sera particulièrement difficile aussi longtemps qu'un examen sérieux ne sera pas imposé à l'entrée de l'Université.

C'est certainement pour les grades de canditature que les examens d'octobre sont funestes, parce que les études de candidature ont pour but de donner une éducation plutôt qu'une instruction. Or une éducation ne se réalise pas en quelques semaines, alors qu'à la rigueur des étudiants déjà éduqués peuvent assez facilement acquérir les connaissances qui leur manquent à un moment donné. Même après l'établissement d'un « filtre » à l'entrée de l'Université la distinction entre éducation et instruction scientifiques restera vraie et exigera le retour aux dispositions de l'arrêté royal du 14 août 1879, relativement à l'admissibilité des jeunes gens à la session d'octobre.

On l'a dit avec infiniment de raison : « les examens sont de mauvais psychomètres ». Tout ce qui concerne l'emploi de ces instruments défectueux devrait donc faire l'objet de très sérieuses et sévères préoccupations. On ne distingue pas suffisamment l'enseignement assurant la formation scientifique de l'enseignement conduisant directement à l'exercice d'une profession. Il est de fait que les humanités ne donnent pas tout ce qu'il faut posséder pour aborder l'étude des connaissances d'application. C'est donc en candidature que les jeunes gens devront acquérir l'éducation scientifique préalable à l'instruction proprement dite. Pour cela, deux années de candidature en philosophie ou en sciences sont indispensables. Les premiers examens ont donc une raison d'être spéciale, et aussi une importance particulière.

Les examens de candidature doivent principalement révéler les capacités du récipiendaire; ceux de doctorat doivent nécessairement constater ses connaissances. Pour les professeurs, il est bien plus malaisé de reconnaître les capacités que de vérifier des connaissances. Pour les jeunes gens, il est bien plus difficile d'acquérir la formation que l'instruction : la première nécessite des aptitudes innées que l'exercice peut développer dans une certaine mesure; la seconde est surtout le fruit du travail et de la volonté.

Si ce qui précède était bien compris et si les examens étaient organisés de façon à dévoiler réellement les capacités, il en résulterait que dans les candidatures un récipiendaire ajourné en juillet devrait être déclaré incapable de réussir en octobre. On ne peut supposer qu'en quelques semaines de vacances, ce récipiendaire pourra se donner la formation qui lui manque. En ce qui concerne les doctorats, une telle sévérité ne semble pas indispensable.

Malheureusement, ces principes sont généralement méconnus. Il faut en chercher la cause dans ce fait que la situation que je signale ne peut être rigoureusement constatée que par une dizaine de professeurs dans chaque Université : ceux qui composent les commissions d'examens de première épreuve de candidature en philosophie et de candidature en sciences. Récemment encore, je lisais dans un journal quotidien : « L'examinateur doit s'assurer que l'aspirant à un grade *sait* ce que la loi exige qu'il sache pour l'obtenir ». Cela est vrai pour les examens conférant le droit d'exercer une profession telle que celles de médecin, pharmacien, ingénieur, avocat, notaire, etc. Pour les autres examens, il faudrait dire : « L'examinateur doit s'assurer si celui qui fait des études supérieures possède les aptitudes nécessaires, et s'il a réellement compris en quoi consistent les sciences qu'il doit cultiver. »

On objectera que les examens de candidature doivent contrôler aussi l'acquisition de connaissances nécessaires pour la suite des études. J'en conviens aisément. Si, dans ce qui précède, la différence entre examens d'aptitudes et examens établissant les connaissances acquises a été fortement accentuée, c'est en vue d'attirer l'attention sur une distinction qui, en pratique, semble complètement méconnue.

Il faut bien reconnaître encore que les examens, tels qu'ils sont

organisés aujourd'hui, ne réalisent pas une sélection intelligente et rigoureuse. Nous constatons que des cancres qui sont parvenus à se hisser de classe en classe durant leurs études moyennes, réussissent aussi à obtenir des diplômes universitaires en y mettant beaucoup de temps et une persévérance digne d'une meilleure cause. Ils y parviennent par la pratique du blocage à outrance. L'examinateur finit par admettre qu'on lui a suffisamment bien répondu et qu'il appartient au jury suivant d'exercer plus de sévérité si c'est nécessaire. Et le public trouve cela juste, puisque « le malheureux a tant travaillé! » Nous constatons aussi que des jeunes gens capables, mais travaillant mal, désœuvrés durant de longs mois, parviennent à se tirer d'affaire en bloquant vigoureusement durant les dernières semaines. Le jury se borne à constater l'exactitude des réponses données au moment de l'examen; il ne se préoccupe pas de chercher comment le récipiendaire a travaillé, s'il sait autrement que par cœur. Et le public approuve encore, puisque, en somme, « le récipiendaire a tout bien répondu! »

Comment faudrait-il procéder? Ce n'est pas ici qu'il convient de discuter les réformes à introduire dans les examens d'une manière générale : contrôle du travail de l'année, importance plus grande à accorder aux épreuves pratiques, choix judicieux des questions, abandon de celles qui nécessitent de grands efforts de mémoire, etc... Il ne faut pas se dissimuler que cette réforme des examens est hérissée de difficultés. Elle commence cependant à s'imposer à notre attention : il faudra l'étudier et la réaliser dans un avenir prochain.

Par ce qui précède, j'ai cherché à montrer que le législateur a donné trop de facilités aux mauvais élèves en les autorisant à se présenter librement en octobre, et aux ajournés de juillet en leur permettant de se représenter à courte échéance. Il semble avoir pris pitié de leur incurie ou de leur incapacité, et vouloir aplanir pour eux les chemins qui devraient être réservés aux bons sujets. Les examens d'octobre favorisent le blocage : cette seule considération devrait suffire à les faire supprimer ou tout au moins à les faire réduire autant que possible.

Comme conclusion, le système qui fait des examens d'octobre une session ordinaire étant reconnu mauvais, je demande que les dispositions actuelles concernant ces examens soient abrogées et qu'on en

revienne aux prescriptions de l'arrêté royal du 14 août 1879 (voir plus haut, page 316). Je voudrais même que l'impossibilité de se présenter en juillet soit dûment constatée autrement que par un simple certificat médical attestant une maladie à une époque plus ou moins lointaine de l'examen, ou une indisposition au jour fatidique de l'épreuve. Il faudrait l'avis motivé d'un membre de la faculté de médecine désigné à cet effet par l'Université. Il faudrait aussi que la durée des épreuves pratiques et orales fût doublée lors des examens d'octobre et que les jurys fissent preuve d'une plus grande sévérité.

L'École unique

Quelques mots sur la position de la question

PAR

TOBIE JONCKHEERE,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

Dans l'ensemble des préoccupations pédagogiques de notre époque est né un problème nouveau, celui de l'école unique, dont il convient de déterminer la signification et l'importance.

L'école primaire recevait autrefois les enfants âgés de six à douze ans. La loi de 1914 a rendu l'enseignement primaire obligatoire jusqu'à quatorze ans. L'école primaire qui comprenait jadis trois degrés, chacun d'une durée de deux ans, doit donc être complétée par un quatrième degré d'une durée de deux ans aussi.

L'école moyenne reçoit les élèves de douze à quinze ans.

Quant à l'athénée, les études qu'il comporte commencent à onze ans et se répartissent sur sept années.

L'examen comparatif de ces trois genres d'établissements fait ressortir immédiatement un manque d'unité, qui apparaît avec une entière netteté quand on soumet les programmes d'enseignement à une étude attentive. Logiquement, l'école moyenne devrait prolonger la sixième année de l'école primaire dont les élèves réguliers achèvent le programme à douze ans. En ce qui concerne les études à l'athénée, on sait qu'elles ne font pas suite à celles de la cinquième année primaire que les enfants terminent normalement à onze ans. En réalité, les études ne s'enchaînent point dans notre édifice scolaire; elles ne sont pas intimement associées et présentent, par le fait même, une grande incohérence.

A côté de ce premier défaut, il en est un second qui caractérise

chacun des degrés d'enseignement envisagés plus haut : enseignement primaire, enseignement moyen du degré inférieur, enseignement moyen du degré supérieur. Ce second défaut est représenté par la tendance à la spécialisation fixée beaucoup trop tôt.

Dans l'enseignement primaire, cette tendance a été inaugurée en 1914, à l'occasion de l'organisation légale du quatrième degré dont l'enseignement est défini par la loi comme suit : enseignement de matières à tendances pratiques formant un degré d'études complémentaires, préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens.

A l'école moyenne, la spécialisation des études commence dès la deuxième année, c'est-à-dire à treize ans.

A l'athénée, elle est établie à partir de onze ans, puisque les humanités anciennes et les humanités modernes sont différenciées dès le début.

La trop rapide subdivision des élèves en groupes distincts, d'après leurs occupations ultérieures, est une erreur contre laquelle il est nécessaire de réagir.

L'idée de l'école unique trouve son origine dans les critiques qui précèdent. En somme, elle veut, d'une part, introduire le principe de continuité dans la structure de nos divers établissements scolaires; d'autre part, elle veut s'opposer à la spécialisation prématurée des études. Ce serait une école de développement général, recevant tous les enfants de six à quatorze ans, quelle que soit leur destination dans la société.

Le problème est donc d'ordre pédagogique, et il est capital qu'il reste sur ce terrain. Sans doute, il pourrait revêtir un aspect politique et un aspect social que l'on a d'ailleurs soulevés dans certains milieux.

D'aucuns, se laissant dominer par des considérations politiques, rêvent de supprimer l'enseignement « libre » pour ne conserver que l'enseignement officiel. Dans leur esprit, l'école unique devrait avoir le caractère d'une école donnant le même enseignement à tous les enfants du pays, quelles que soient les convictions philosophiques, religieuses ou politiques de leurs parents; cette école neutre réunirait indistinctement les enfants de toutes les familles pour leur faire commencer la vie dans une atmosphère de paix, de confiance et de sérénité.

D'autres, mus par des considérations sociales, demandent la suppression des écoles payantes. L'école unique serait gratuite, et tous les enfants — ceux des pauvres et des riches, ceux des milieux populaires et des classes aisées — y recevraient une empreinte identique, en vivant pendant huit années dans un même milieu de fraternisation nationale.

Assurément, ce sont là des idées qui peuvent se défendre. Mais, pourquoi établir une confusion regrettable entre des choses fondamentalement distinctes? On ne peut considérer comme un seul problème la question de l'école unique, celle de la coexistence de l'enseignement officiel et de l'enseignement « libre », celle enfin de l'existence simultanée d'écoles gratuites et d'écoles payantes. Le problème de l'école unique a un caractère essentiellement pédagogique qu'il importe d'examiner objectivement.

Il faut que les enfants du pays entier puissent recevoir un développement complet jusqu'à l'âge de quatorze ans, sans qu'intervienne le déplorable principe de la spécialisation. Il est, en effet, absolument impossible de déterminer à douze ans la profession qu'exerceront les enfants. Dans ces conditions, n'est-ce pas une lourde faute d'organiser l'enseignement en obligeant les parents à faire d'une manière prématurée et souvent erronée le choix d'une carrière, d'une profession ou d'un métier?

Pourquoi faut-il que le quatrième degré primaire se caractérise par un enseignement différencié, suivant les milieux? Pourquoi faut-il qu'il y ait des quatrièmes degrés dont l'orientation est commerciale, technique ou agricole? Il ne faudrait qu'un seul type de quatrième degré, où l'enseignement, au lieu d'être professionnel ou à tendances professionnelles, parachèverait l'école primaire en lui conservant son allure d'école de développement général.

Pourquoi faut-il qu'à l'école moyenne il y ait, à partir de la deuxième année, bifurcation des études? Comment justifier, pour les garçons et les jeunes filles de treize à quinze ans, l'existence d'une section d'instruction générale et d'une section commerciale? (Cette section commerciale est parfois remplacée dans les écoles de garçons par une section industrielle.)

Enfin, pourquoi faut-il qu'à l'athénée la spécialisation soit établie à partir de la septième? Comment admettre la possibilité de choisir

avec certitude, dès l'âge de onze ans, la voie dans laquelle l'enfant doit s'engager? L'extrême subdivision de l'enseignement moyen supérieur a souvent été critiquée, avec infiniment de raison. Rappelons sommairement quelle est la structure de l'athénée, pour que chacun se rende compte du manque d'unité des études qui s'y poursuivent :

Après les deux premières années d'études (classes de septième et de sixième), les humanités anciennes se subdivisent en section grecque-latine et section latine. Après les quatre premières années d'études (classes de septième, de sixième, de cinquième et de quatrième), les humanités modernes se subdivisent en section scientifique et section commerciale et industrielle.

Le tableau ci-dessous schématise cette organisation :

Structure de l'Athénée.

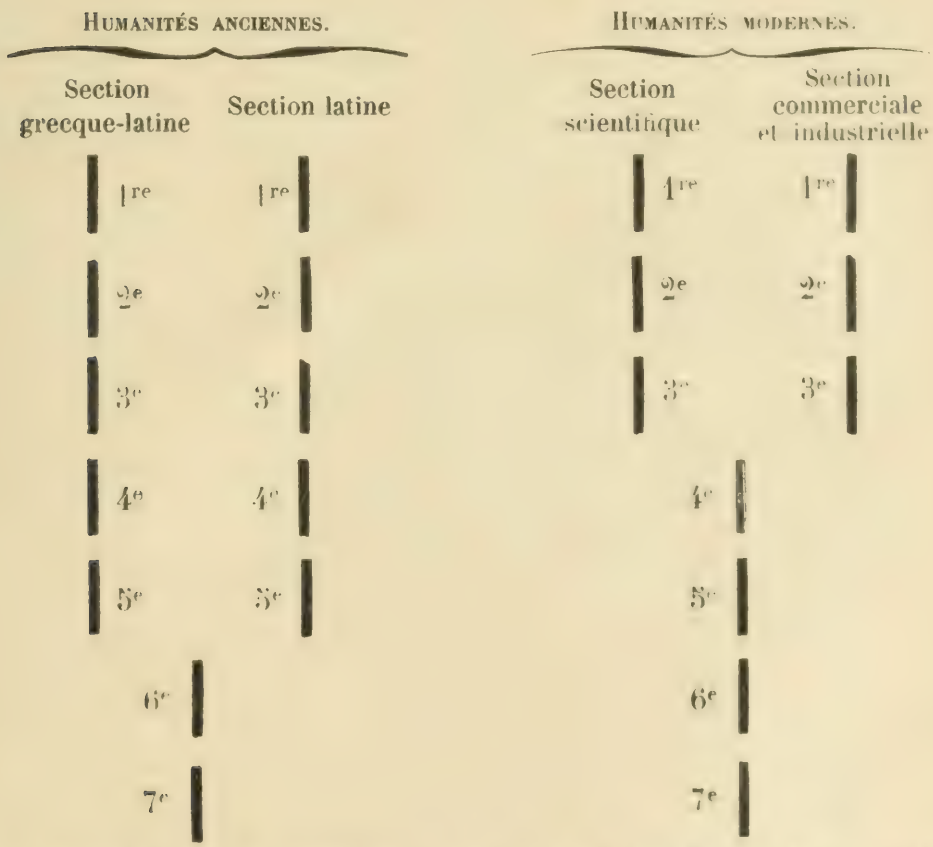

A cause de cette organisation, il y a bien des enfants qui ne trouvent pas l'occasion de développer les énergies latentes qu'ils ont

en eux. Les écoles moyennes ne sont pas très nombreuses dans le pays; les athénées sont rares. En revanche, l'école primaire existe partout. Combien, dans ces modestes écoles de village, n'y a-t-il pas d'enfants possédant les qualités intellectuelles qui leur permettraient de faire de brillantes études à l'athénée et à l'université! Or, ils restent à l'école du village jusqu'à quatorze ans, alors que l'athénée suppose normalement l'entrée à onze ans, avec l'inévitable choix entre les humanités anciennes et les humanités modernes. Au fond, l'enseignement moyen en Belgique, dans sa forme actuelle, n'est pas accessible à tous les enfants qui sont aptes à entreprendre des études générales. Il y a là une injustice évidente que l'école unique est appelée à faire disparaître.

L'école unique serait l'école primaire à quatre degrés — gratuite ou payante, officielle ou « libre » — pour les enfants âgés de six à quatorze ans : tous y seraient soumis à une formation complète, à caractère général, sans aucune tendance vers une spécialisation quelconque. Cette école serait le fondement de notre édifice scolaire. Les autres établissements se grefferaient sur l'école unique et ne recevraient donc les élèves qu'à l'âge de quatorze ans.

La mise en pratique de cette idée entraînerait fatalement des modifications, parfois profondes, dans l'organisation des autres institutions d'enseignement. Esquissons ces réformes en quelques mots, et représentons ensuite schématiquement, en un tableau d'ensemble, ce que serait la structure de l'enseignement en Belgique :

1° L'enseignement professionnel recevrait les jeunes gens à quatorze ans et les garderait jusqu'à dix-huit ans. C'est d'ailleurs ce qui se pratique déjà à l'Université du Travail à Charleroi. Il en serait naturellement de même pour l'enseignement professionnel féminin;

2° L'école moyenne, au lieu de recevoir les enfants à douze ans, les accueillerait à quatorze ans, à leur sortie de l'école unique. Elle ne comprendrait plus que deux années d'études, et serait donc fréquentée par la jeunesse de quatorze à seize ans;

3° L'école normale qui comporte actuellement quatre années (de quinze à dix-neuf ans) ferait suite à l'école moyenne transformée. Elle préparerait donc les futurs instituteurs et institutrices en trois années : de seize à dix-neuf ans, en exigeant des récipiendaires qu'ils

aient terminé les huit années de l'école unique et les deux années de l'école moyenne transformée (section d'instruction générale);

4° L'école normale moyenne qui prépare les régents et régentes d'école moyenne, au lieu de comprendre trois années (de dix-sept à vingt ans), serait formée de deux années (de dix-neuf à vingt et un ans), et se grefferait ainsi sur l'école normale transformée;

5° L'athénée, faisant suite à l'école unique, ne comporterait plus que quatre années : de quatorze à dix-huit ans. Cette proposition se heurte à une objection souvent formulée et consistant à proclamer qu'il est impossible d'organiser, en quatre ans, de solides études moyennes. C'est tout le problème des humanités qui est mis en discussion.

Je veux, à ce sujet, me borner à faire une remarque préalable et signaler deux faits.

Voici cette remarque :

C'est une mentalité bien étrange que celle d'un certain nombre de professeurs d'athénée affirmant que l'école primaire doit s'organiser en tenant compte des nécessités de l'enseignement moyen. La vraie conception pédagogique est celle qui établit le programme de l'école primaire en s'appuyant sur les possibilités psychologiques des enfants. Par conséquent, il ne faut pas que l'école primaire soit dépendante de l'athénée, mais bien que l'athénée se superpose à l'école primaire. La distinction est importante.

Voici maintenant les deux faits :

a) La « Ligue de l'Enseignement », après avoir fait étudier la question par une Commission spéciale, a adopté un système selon lequel les véritables humanités ne comporteraient que trois années (1). Dans ce projet, l'enseignement moyen comprendrait, en effet, deux cycles : 1° Un cycle inférieur, d'une durée de trois ans, commun à tous les élèves indistinctement (âgés de douze à quinze ans), fondé en ce qui concerne les langues sur l'étude de la langue maternelle et des langues modernes, — à l'exclusion des langues anciennes; 2° Un cycle supérieur, d'une durée de trois ans, comprenant deux sections : les humanités anciennes et les humanités modernes. Cette bifurca-

(1) *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, 49e année, n° 6, novembre-décembre 1913, page 89.

Projet de structure de l'enseignement en Belgique

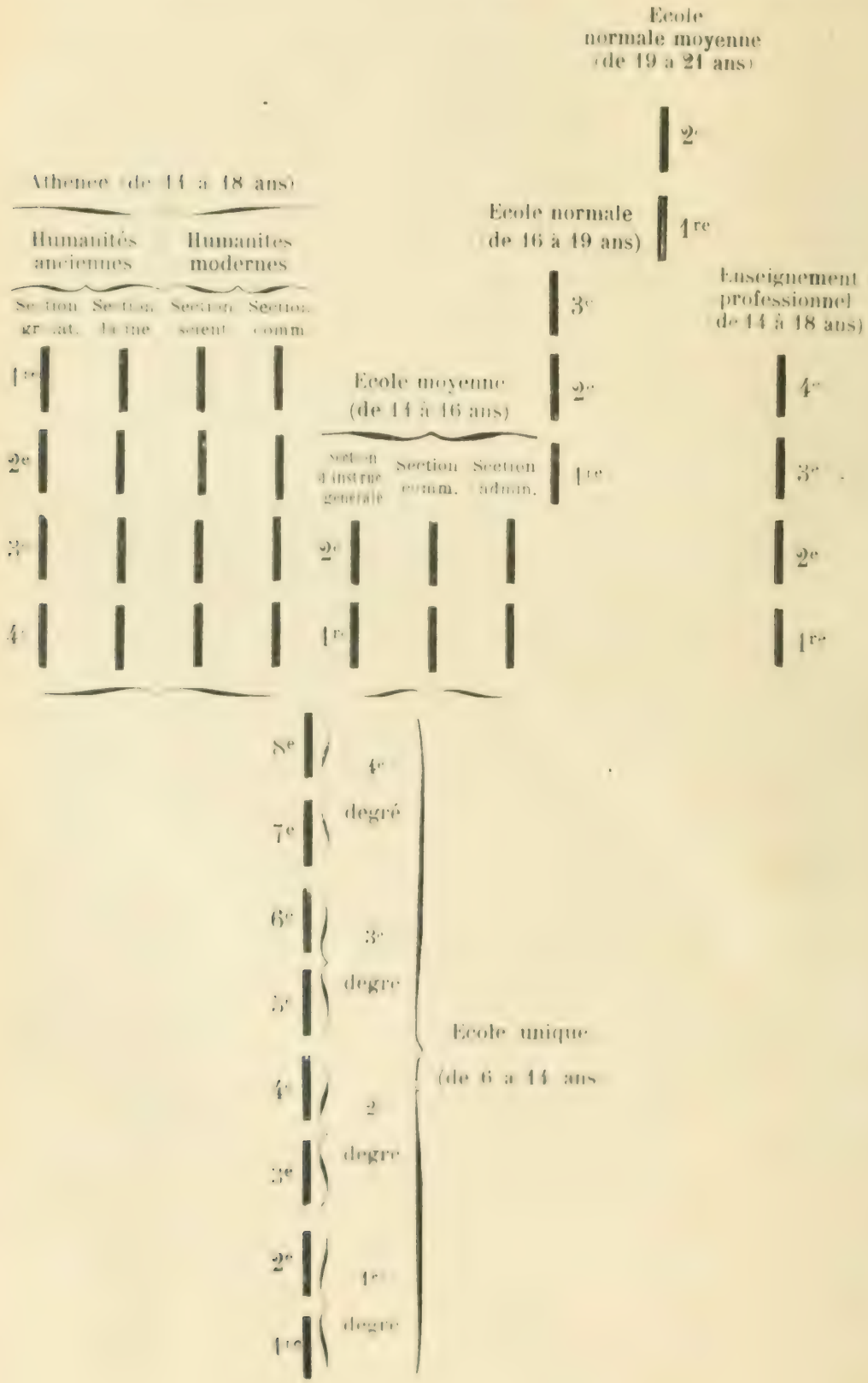

tion serait donc fixée à l'âge de quinze ans; de plus, l'étude du latin et du grec ne commencerait que dans le cycle supérieur;

b) Il existe à La Haye, depuis 1909, un établissement où les études d'humanités se répartissent sur quatre années : de quatorze à dix-huit ans. Le « Nederlandsch Lyceum » reçoit les élèves à douze ans; mais les deux classes inférieures sont communes à tous les élèves, et au programme ne figure ni latin, ni grec. La bifurcation se fait par conséquent à quatorze ans, et ce n'est qu'à cet âge que commence dans la section des humanités anciennes (« Gymnasium » disent les Hollandais) l'étude du latin et du grec, qui se poursuit jusqu'à dix-huit ans.

La question de savoir si l'enseignement moyen du degré supérieur doit conserver une série de sections parallèles ou n'établir qu'une seule section, à programme unifié, ne se pose pas ici (1).

Un mot pour finir :

L'école unique répondrait aux besoins nouveaux de la société et aux exigences de la pédagogie. Elle respecterait le but essentiel de l'éducation qui est le développement complet des individualités. Elle réaliserait pour la totalité des enfants du pays un système d'égalité, en ce sens qu'elle assurerait à tous la même formation jusqu'à quatorze ans. Elle reculerait donc jusqu'à cet âge le problème complexe et délicat du choix d'une carrière ou d'une profession.

Ne sont-ce pas des motifs suffisants pour que s'unissent les efforts de tous ceux qui se soucient de l'avenir des jeunes générations?

---

(1) Voir pour l'examen de cette question et les raisons qui militent en faveur de la seconde proposition : Dr Jean Demoor et Tobie Jonckheere, *La Science de l'Education*, 1922, deuxième édition, page 412.

Une École de Commerce aux États-Unis

PAR

GEORGES BOLINNE.

L'étudiant américain sorti du collège, et désireux de se préparer à la carrière des affaires, paraît invinciblement attiré par la *Graduate School of Business Administration*, Faculté de Commerce de l'Université de Harvard. Cette école a reçu en 1921 des étudiants de 41 Etats, venant de 151 collèges. Ce succès n'est pas dû au seul prestige de Harvard University, mais aussi à la supériorité généralement reconnue de la méthode propre à l'Ecole de commerce.

Est admis à la *Business School* tout étudiant qui a terminé son collège, quelle que soit la spécialité qu'il a choisie. L'étudiant inscrit est l'objet d'un examen physique complet, et il est tenu au secrétariat une fiche d'identification, un « record ». Sur cette fiche seront consignés son état de santé, ses résultats aux examens, son activité pendant les vacances d'été; elle servira notamment quand l'Ecole aura à recommander son élève à un employeur éventuel.

Je m'expliquerai immédiatement au sujet de ce travail d'été. Sauf autorisation spéciale du Doyen, un étudiant doit travailler trois mois — entre sa première et sa deuxième année — comme volontaire dans une usine, une banque ou une maison de commerce, pour y pratiquer la branche qu'il a choisie. Les firmes américaines reçoivent très cordialement, m'a-t-on dit, ces étudiants qui, souvent, entrent définitivement à leur service après leur seconde année.

Le programme de la *Business School* est réparti sur deux années d'études. L'étudiant de première année reçoit pendant le premier semestre des cours généraux de comptabilité, statistique, organisa-

tion industrielle, organisation de la vente et finances. Dès le second semestre de cette première année, il se spécialise, c'est-à-dire qu'il choisit un des cinq « groupes »:

Commerce extérieur,
Banque,
Organisation industrielle,
Exploitation forestière,
Transports.

Cette spécialisation se poursuit évidemment pendant la seconde année : elle est même poussée plus loin, car l'étudiant choisit simplement cinq cours dans son « groupe », parmi les huit ou neuf qui lui sont offerts. Un étudiant en organisation industrielle, par exemple, peut spécialiser les questions ouvrières, ou le Taylorisme.

Chaque cours compte trois heures par semaine, plus les travaux pratiques, les conférences par des personnalités étrangères à l'Université, les lectures obligatoires des livres fondamentaux en langue anglaise, de telle sorte que cinq cours absorbent entièrement l'activité d'un étudiant!

Tous les groupes ont un cours commun en seconde année, c'est le cours de politique des affaires (*Business Policy*) qui comporte l'exposé, par des hommes d'affaires, de problèmes discutés en classe et devant faire l'objet d'un rapport rédigé par les élèves et indiquant la solution qu'ils préconisent.

C'est dans ce cours qu'est appliquée le plus intensivement la méthode des cas (*case-method*) qui a fait la réputation de la *Business School*. J'en parlerai donc spécialement.

Cette méthode comporte en premier lieu l'exposé par un homme d'affaires d'un problème récent. Au début de l'année, M. Carter, des Encres Carter, a exposé la situation de sa firme devant la concurrence des Encres Waterman pour stylographes. Une simple association d'idées, selon lui, a porté le public à accorder au fabricant d'encres le même crédit qu'au fabricant de porte-plumes; quelles mesures doit prendre la firme Carter pour faire face à cette nouvelle concurrence? M. Mahony, *sales manager* de la fabrique de dynamite Du Pond, a présenté un cas qu'il venait de résoudre : un de ses principaux clients l'avait sommé de se départir en sa faveur de sa politique de prix

unique sous peine de lui voir fabriquer lui-même sa dynamite. Que répondre à ce client?

L'étudiant peut questionner l'orateur, demander des précisions, et, ainsi documenté, étudier le problème sous tous ses aspects, en se renseignant à toutes les sources. Il rédige un rapport. La solution du problème est ensuite donnée par celui qui l'a exposé. La correction du rapport n'est néanmoins pas exclusivement basée sur cette solution, une grande importance est attachée à la forme et à la valeur des arguments invoqués.

L'intervention d' « outside men » est également très caractéristique de l'enseignement à l'Ecole de commerce. Je citerai comme exemple le cours de *Labor Problems* : il débute par une série de problèmes tendant à faire ressortir le grand rôle de la psychologie dans la solution des conflits entre employeurs et employés. Cette étude psychologique est faite d'une façon abstraite et générale par l'ex-directeur du personnel de la *Hydraulic Press Company* de Cleveland, M. Whiting Williams, qui est considéré comme un des hommes les mieux au courant du problème ouvrier dans ce pays.

Suivent des conférences sur des problèmes très concrets par M. Fechner, secrétaire de la Fédération des mécaniciens des chemins de fer : il expose le point de vue ouvrier dans la question des modalités du salaire, de l'application du *Taylor system* et des *time-studies*, du droit de grève pour les employés des services publics...

Hommes remarquables, conférences intéressantes, mais laissant l'étudiant sous la même impression que le spectateur qui, du même fauteuil, assisterait à toutes les représentations que les troupes les plus différentes donneraient dans le même théâtre.

Je suis depuis quelques mois seulement en contact avec la *Business School*, je me garderai de prononcer un jugement sur son programme et sa réalisation, mais s'il m'est permis de donner mes impressions, je dirai que j'approuve la spécialisation, mais que je suis très sceptique quant à la valeur de la *case-method*, surtout comme méthode unique d'enseignement. Je la considérerais par contre comme un auxiliaire précieux.

J'approuve la spécialisation parce que l'étudiant qui sort du collège a une culture générale supérieure à celle de l'étudiant belge

sortant de l'athénée. Le collège américain fait suite à huit années d'école primaire, et à quatre années de *High School*. Il comporte des cours de philosophie, psychologie, sociologie, biologie, mathématiques supérieures et mécanique, chimie, ... soit comme matières principales (*major subjects*) ou secondaires (*minor subjects*). L'étudiant qui entre à l'Ecole de commerce a au moins vingt-deux ans, c'est-à-dire une maturité d'esprit supérieure à celle de nos étudiants qui entrent à l'Université à dix-neuf ans.

De plus, la spécialisation se justifie en Amérique où il y a place dans les grandes affaires industrielles pour des hommes très spécialisés.

Je ne crois pas à l'efficacité de la *case-method*. Si elle illustrait un cours, si elle servait à mesurer le degré d'assimilation d'une théorie générale par les élèves — comme c'est le cas au cours de publicité, — je l'approuverais. Mais quand un cours est uniquement une série de problèmes sur les sujets les plus divers, au hasard des hommes qui les exposent, je ressens, quand je cherche à en tirer un enseignement, toutes les difficultés que l'on éprouve à reconstituer un puzzle dont les pièces principales sont égarées. Les pièces principales, selon moi, ce seraient quelques principes généraux qu'il est assez vain de vouloir faire deviner à l'élève par une succession de rebus.

J'ai reçu un entraînement purement, mais sainement théorique, et j'ai souvent été surpris de voir des étudiants américains s'acharner sur une solution qui me paraissait évidente et qui généralement s'avéra être bonne. Je ne crois pas au caractère « pratique » de ces problèmes parce que, précisément, l'orateur fournit immédiatement aux questions complémentaires des élèves des réponses qui ne sont évidentes que pour lui, parce qu'il a au préalable résolu les mille et un petits problèmes qui se sont posés au sujet de cette question, et qui, eux, sont la pratique.

Je terminerai en ajoutant que chaque étudiant se voit désigner un conseiller ou *advisor*. Ce conseiller est un de ses professeurs. Sa mission est de faciliter par son expérience les recherches que l'étudiant peut être amené à faire. L'*advisor* s'attache généralement aussi, les étudiants étant presque tous originaires d'autres parties des Etats-Unis, à créer des relations à ses *advisees*.

Encore qu'un *advisor* ait en moyenne quinze *advisees*, il les reçoit chez lui, organise des soirées auxquelles il invite des jeunes filles, donne des bals, tâche, enfin, d'assurer une existence sociale agréable à ses élèves. Ceci n'est pas un conte..., c'est un exemple entre mille de l'esprit d'hospitalité des Américains. Il est difficile d'entrer aux Etats-Unis, mais si l'on a dépassé Ellis Island, on s'y sent très vite chez soi.

Le 22 novembre 1922.

Bibliographie

GUSTAVE MIE, *La Théorie einsteinienne de la Gravitation* (traduit de l'allemand). Paris, Librairie J. Hermann; 1922 (XI+118 pages).

L'essai de vulgarisation publié par M. Gustave Mie, professeur de physique à l'Université de Halle, est d'une lecture agréable et facile; l'auteur, qui peut être classé parmi les précurseurs d'Einstein, offre toutes les garanties nécessaires pour faire un tel exposé. Celui-ci comprend : Le repérage dans l'espace. Le repérage dans le temps. Le continuum espace-temps. Le principe de Relativité. La théorie des actions à distance. L'éther. Ether et matière. La pesanteur. La théorie einsteinienne de la gravitation. Les conséquences expérimentales de la théorie d'Einstein. Le principe de la relativité du champ de gravitation. Le principe généralisé de la relativité des actions de gravitation. La relativité dite générale. Conclusion.

T. D.

PAUL PAINLEVE, *Les Axiomes de la Mécanique. Examen critique.* Gauthier-Villars, Paris, 1922 (XVII+112 pages).

Les discussions récentes, provoquées par la théorie de la Relativité, ont amené l'illustre géomètre Paul Painlevé à reproduire dans cet opuscule certains chapitres de son ouvrage *La Méthode dans les Sciences* (Alcan, 1909), et d'une communication qu'il a faite à la Société française de Philosophie (Bull. tome V, 1905). Il y a ajouté une note sur la propagation de la lumière.

A propos de la genèse de la mécanique, voici comment s'exprime l'auteur (p. 36) : « En définitive, la méthode expérimentale n'a joué qu'un rôle auxiliaire dans la formation de la mécanique. Ce sont des idées générales, précédant toute expérience scientifique, qui ont engendré les axiomes de cette science, et le rôle de l'expérience a été surtout de préciser ces idées générales et de guider les tâtonnements qu'entraînait leur interprétation. Ce sont des idées générales qui ont permis de retrouver et de suivre les fils enchevêtrés des lois simples dans la trame complexe des phénomènes. Comme

elles concernaient le mouvement absolu, on comprend comment la théorie des mouvements terrestres, qui s'imposaient à nos sens, n'a pu progresser qu'avec celle du mouvement vrai des corps célestes. »

A méditer par ceux qui attendent *tout* des laboratoires!

Citons aussi le passage, si expressif, relatif à l'évolution de l'hystérésis (p. 40) : « La conception d'après laquelle, pour prédire l'avenir d'un système matériel, il faudrait connaître tout son passé, est la négation même de la science. »

Nous devons résister au désir de citer encore bien d'autres passages tirés de « La Doctrine de Tycho-Brahé » (p. 61), des conclusions relatives au trièdre fondamental de référence (p. 69), de la théorie de l'émission (p. 82), de la théorie des ondulations (p. 89), et de la théorie de la relativité (p. 96). T. D.

FÉLIX MICHAUD, *Rayonnement et Gravitation*. Gauthier-Villars, Paris, 1922 (VIII+61 pages).

La première partie de ce travail est consacrée à l'exposé de certaines questions classiques de l'optique (le phénomène de Doppler-Fizeau, les lois de Stephan et de Wien, etc.).

La seconde partie constitue un essai d'explication qualitative de l'attraction newtonienne, au moyen de pressions dues à un rayonnement particulier. L'auteur tâche de rattacher cette théorie à celle de l'inertie et de la masse. Voici comment il s'exprime à propos de l'électricité (p. 60) : « L'idée première serait, semble-t-il, d'attribuer les attractions et les répulsions électriques à des pressions de radiations. Un champ électrique serait alors constitué par un rayonnement particulier, analogue sans doute au rayonnement de gravitation... La gravitation et l'électricité ne différeraient que par la longueur d'onde de radiation qui leur correspondent. Et, sans doute, suffirait-il, pour expliquer l'inertie électro-magnétique, de généraliser la théorie de l'inertie de la matière. » T. D.

GÉNÉRAL CHAPEL, *Ether, Electricité, Relativisme*. Conférence du 22 mars 1922, à Paris, Conservatoire des Arts et Métiers. — Gauthier-Villars, Paris, 1922 (40 pages).

Dans cette conférence de vulgarisation, l'auteur émet quelques idées personnelles.

ERNEST ESCLANGON, *Les Preuves astronomiques de la Relativité*. Gauthier-Villars, Paris, 1922 (27 pages).

M. Esclangon, directeur de l'Observatoire de Strasbourg, discute, dans cette brochure, la valeur probante des vérifications expéri-

mentales du mouvement du périhélie des planètes, de la déviation de la lumière par le soleil, et du déplacement des raies spectrales. L'auteur conclut ainsi (p. 24) : « En résumé, on ne peut considérer encore, avec toute l'assurance apportée par certains physiciens, que les trois preuves fondamentales astronomiques de la relativité générale sont entièrement acquises. »

T. D.

MAX BORN, *La Constitution de la Matière,* traduit par H. Bellenot. Paris, Blanchard, 1922 (81 pages).

Cet ouvrage comporte le texte de trois conférences, traitant toutes trois de l'atomistique et que l'auteur intitule : *L'atome; De l'éther mécanique à la matière électrique; Le passage de la chimie à la physique.*

La première de ces conférences a été faite à la Société de Chimie de Francfort en 1919. L'auteur y donne une idée générale de la théorie atomique moderne en décrivant les expériences et en indiquant les résultats qui ont conduit les physiciens à la conception actuelle des édifices atomiques.

La deuxième conférence a pour but de montrer comment les découvertes des dernières années tendent à faire abandonner l'hypothèse de l'éther mécanique, créée pour expliquer les phénomènes optiques et électriques, et y substituer celle qui consiste à attribuer à la matière un caractère électrique.

Enfin, dans la dernière conférence, l'auteur montre l'application que l'on peut faire de cette théorie atomique moderne à certains phénomènes chimiques, notamment celui de l'affinité et comment, par application des équations et théorèmes de la thermodynamique, on peut arriver à la détermination de grandeurs chimiques à partir de la mesure de grandeurs purement physiques.

Le programme traité dans ce petit ouvrage de 81 pages est, comme on le voit, fort vaste; l'exposé des questions envisagées est, de ce fait, excessivement succinct, inconvénient auquel l'auteur cherche à remédier en indiquant d'assez nombreuses références bibliographiques. Il est cependant certain que ceux que ces questions de la physique moderne intéressent, et qui disposent du temps nécessaire pour les examiner avec quelques détails, préféreront recourir à l'ouvrage de Sommerfeld : *La constitution de l'atome et les raies spectrales,* dont le petit livre de Max Born n'est qu'un très court résumé rédigé sous forme de conférences.

R. C.

H. OLLIVIER, *Cours de Physique générale*. Tome II, 2e édition. Paris, Herman, 1922 (415 pages).

Le cours de physique générale de H. Ollivier est suffisamment connu pour qu'il ne soit plus nécessaire de rappeler les diverses qualités qui font des trois tomes qu'il comporte, un excellent ouvrage d'enseignement.

Le tome II est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'étude des deux principes de la thermodynamique et à leurs principales applications et se termine par un court exposé de la théorie cinétique des gaz et de celle de la conductibilité de la chaleur. La deuxième partie comporte l'étude des questions relatives à l'énergie rayonnante. L'auteur y considère successivement l'émission et l'absorption des radiations au point de vue énergétique, la modification que subissent les radiations sous l'influence d'un champ électrique ou magnétique, enfin quelques questions d'astronomie physique et de spectroscopie.

Dans la deuxième édition qui vient de paraître, la partie de cet ouvrage se rapportant à la thermodynamique n'a subi que de légères modifications, mais la deuxième partie qui traite de l'énergie rayonnante a été remaniée plus profondément et d'une façon très heureuse, l'auteur ayant notamment désiré y introduire ce qu'il y a d'essentiel, dans les travaux si importants qui ont été publiés ces quelques dernières années sur la théorie et la structure des spectres.

R. C.

G. JUVET, professeur à l'Université de Neuchâtel. *Introduction au Calcul tensoriel et au Calcul différentiel absolu*. Préface de M. J. Hadamard. Paris, Librairie Blanchard, 1922.

En 1900, deux géomètres italiens, MM. Ricci et Levi-Cività, publiaient un mémoire sur les *Méthodes de Calcul différentiel absolu et leurs applications*. Ils réunissaient sous ce titre, en un corps de doctrine, diverses recherches de Riemann, de Christoffel, de Lipschitz et d'eux-mêmes sur les formes différentielles quadratiques. Il ne semble pas que, sauf chez les élèves des deux auteurs, l'attention des géomètres ait été suffisamment attirée sur ce chapitre des mathématiques. La théorie de la relativité allait mettre ces recherches en honneur; le calcul différentiel absolu fut, en effet, l'instrument mathématique nécessaire à M. Einstein pour développer ses nouvelles conceptions sur la physique.

Le mémoire de MM. Ricci et Levi-Cività étant destiné à des mathématiciens de profession, son étude ne pouvait être que difficile

pour beaucoup de physiciens qui, cependant, devaient pouvoir manier le calcul différentiel absolu pour suivre les travaux sur la Relativité. Il y avait donc une lacune à combler; il fallait écrire un ouvrage amenant insensiblement le lecteur de théories élémentaires à l'étude des formes différentielles quadratiques. C'est sans doute le but que s'est proposé M. Juvet, et il nous semble qu'il a réussi.

L'ouvrage de ce géomètre débute par un chapitre sur la théorie ordinaires des vecteurs, qu'il étend aux multiplicités à n dimensions; les transformations linéaires de vecteurs lui permettent d'introduire dans ce cas simple les notions de variables covariantes et contrevariantes.

Dans les trois chapitres suivants, s'introduisent la notion de tenseur, la liaison des tenseurs avec les formes bilinéaires et quadratiques, ainsi que l'analyse des champs de tenseurs ou analyse tensorielle. Viennent ensuite, dans les trois derniers chapitres, l'étude des multiplicités de Riemann. Un chapitre spécial est consacré à la notion de parallélisme de M. Levi-Cività, dont le concept s'est révélé si utile.

Pour terminer ce bref compte rendu, qu'il nous soit permis de reproduire les dernières lignes de la préface de M. Hadamard : « Rendons grâce encore une fois à M. Juvet d'avoir retracé pour « nous l'aspect mathématique de ces nouvelles idées et ne doutons « pas que son ouvrage n'en facilite et n'en accélère non seulement « la diffusion, mais le développement. » Elles marquent nettement l'utilité du livre de M. Juvet.

L. Godeaux,
Professeur à l'Ecole Militaire.

F. DE ZULUETA, *Digest 41, 1 & 2; translation and commentary.* In-8° de 75 pages, Oxford University press, 1922.

Ce petit livre, destiné à faciliter aux étudiants en droit la lecture du Digeste, est vraiment conçu sur un plan très pratique, fort usuel en Angleterre. C'est une traduction anglaise avec commentaire des deux titres importants du Digeste, consacrés à l'acquisition de la propriété et à l'acquisition et la perte de la possession. La plupart des graves problèmes de la théorie de la propriété et de la théorie de la possession sont ici tout au moins effleurés.

Le commentaire sommaire, qui se présente sous l'aspect de notes à la suite de chaque loi traduite, s'inspire principalement des manuels de Girard et de Buckland; car l'auteur a le souci de ne pas égarer ses élèves dans des recherches trop complexes. Cependant

quand un texte du Digeste touche à un problème grave et discuté, l'auteur n'hésite pas à exposer les éléments de la controverse et à indiquer des références judicieusement choisies, qui témoignent d'une parfaite connaissance de la littérature juridique. Ce n'est donc pas uniquement aux néophytes que le livre de M. de Zulueta rendra service.

Ajoutons enfin que de nombreux renvois à d'autres textes du *corpus juris civilis* fournissent au lecteur de très instructifs rapprochements.

G. C.

RAYMOND MONIER, *Le tignum junctum*. In-8° de 271 pages. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1922.

« Le droit de propriété n'a jamais été à Rome un droit absolu et intangible. » Telle est la proposition, si vraie et si communément méconnue, qui ouvre l'exposé de M. Monier. Pourtant la question que cet auteur s'attache à élucider est l'une de celles dans lesquelles le droit romain semble avoir poussé plus loin que le droit moderne le respect de la propriété.

Aujourd'hui le législateur sacrifie en général délibérément la propriété de celui dont les matériaux de construction ont été incorporés à l'édifice d'autrui : il a droit à la valeur des matériaux et éventuellement à des dommages et intérêts; mais il est définitivement exproprié. Le droit romain consacrait une solution pratiquement très voisine de celle-ci; mais il était arrivé à ce résultat pratique par une voie détournée, et en respectant théoriquement le droit de propriété de celui dont les matériaux étaient joints à l'édifice d'autrui. Car la jurisprudence romaine tenait, il est vrai, le propriétaire du sol pour propriétaire de la construction élevée sur le sol; mais par un raisonnement assez subtile, emprunté aux doctrines des philosophes, les juristes admettaient que la propriété d'une maison (unité complexe) n'impliquait pas nécessairement la propriété des matériaux *ut singuli* qui composaient cette maison; de sorte qu'un tiers, propriétaire de matériaux incorporés à une construction qui ne lui appartenait pas, n'était pas dépouillé de sa propriété. Pourtant sa propriété restait en sommeil, parce qu'une prescription spéciale lui interdisait, soit d'arracher ses matériaux de l'édifice, sous l'ancien régime de la justice privée, soit de provoquer la séparation de ses matériaux par une action en justice, sous le régime plus récent de la procédure judiciaire. Lorsque se produisait la séparation, que le propriétaire des matériaux n'aurait pu ni accomplir ni provoquer à sa guise, celui-ci bénéficiait de

l'événement, en ce sens que sa propriété endormie se réveillait et qu'il recouvrait la possibilité de revendiquer son bien.

Tel est le problème passablement complexe, que M. Monier s'est efforcé d'éclairer. Il le fait de façon très complète; et il faut lui savoir particulièrement gré d'avoir utilisé les beaux travaux de Paul Sokolowski, qui ont si bien mis en lumière l'influence des idées philosophiques sur les doctrines juridiques romaines.

G. C.

FERNAND DE VISSCHER, *Le fur manifestus*. In-8° de 71 pages (Extrait de la nouvelle revue historique de droit français, t. XLVI). Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1923.

Le problème des origines est pour l'historien du droit et des institutions, comme pour le biologiste, la plus troublante et la plus passionnante énigme. Ceci explique la légitime faveur et le puissant attrait des recherches historiques sur le régime primitif des délits. Car il semble bien que, historiquement, ce soit le fait du délit qui ait éveillé en nous l'idée du droit : le maléfice provoque une réaction de celui qui se sent lésé; cette réaction est l'expression instinctive du sentiment du droit; et de pareil instinct, devenu conscient, se dégage l'idée du droit.

Dans le cadre de l'histoire des délits, en droit romain, M. De Visscher s'attaque à un problème complexe, particulièrement intéressant, parce qu'il contribue à éclairer un moment de la dégradation de la justice privée primitive en la procédure judiciaire moderne.

Le délit envisagé, c'est le *furtum*. Nous traduisons communément par le vocable français « vol », bien que le *furtum* romain eût plus d'ampleur que le vol moderne et englobât d'autres délits modernes contre les propriétés, tels que l'abus de confiance et l'escroquerie. L'histoire du *furtum* romain est dominée par une distinction assez déconcertante entre le vol flagrant et le vol non flagrant, comme s'il y avait là deux délits essentiellement différents, soumis chacun à un régime juridique propre. Les bribes de la loi des XII tables, qui nous furent indirectement et parcimonieusement conservées, nous révèlent assez clairement que, en ces temps reculés, le vol flagrant était encore soumis au régime de la vengeance privée, avec possibilité de composer; tandis que le vol non flagrant, soumis déjà au régime de la composition légale, était frappé de l'amende du double. Plus tard, dans le droit classique romain, grâce à l'intervention du préteur, la composition cessa d'être volontaire pour le vol flagrant et ici l'amende fut fixée par l'édit au quadruple;

de sorte que le vol flagrant et le vol non flagrant ont bien maintenant l'aspect de deux délits distincts, ou en d'autres termes, la flagrance semble être une circonstance aggravante, qui double la gravité du délit et de la peine.

C'est à l'explication historique de ce phénomène curieux, que M. De Visscher applique une méthode nouvelle. Pour lui, la distinction théorique entre le vol flagrant et le vol non flagrant ne remonte pas aux XII tables; elle fut la conséquence de la création de l'action prétorienne au quadruple, en cas de *furtum manifestum*. Dans l'ancien droit civil des XII tables, il n'y avait théoriquement qu'une seule espèce de vol; pour en poursuivre la répression, le volé était fondé à user du droit de vengeance privée, aussi longtemps qu'il lui était possible de capturer le voleur avec la chose volée, en sorte que la répression du vol par la justice privée était subordonnée à la condition que le voleur fût trouvé en possession de la chose volée; tandis que, en cas de défaillance de cette condition de fait, le volé devait recourir à une procédure judiciaire tendant à une condamnation au double. L'ancien droit civil romain ignorait la notion abstraite du *furtum manifestum:* il n'avait que la notion concrète du *fur manifestus*, c'est-à-dire du voleur appréhendé avec la chose volée et livré ainsi à l'exercice de la justice privée. Le maintien de la justice privée à l'encontre du voleur capturé avec la chose volée se justifiait peut-être déjà au temps des XII tables par des considérations qui font penser aux limites dans lesquelles les systèmes juridiques actuels enserrent l'exercice de la justice privée: le code civil allemand de 1896 (art. 229) et le code fédéral suisse des obligations de 1911 (art. 52) n'admettent-ils pas tous deux la faculté de se faire justice personnellement, quand il serait à craindre qu'un dommage sérieux pût résulter de la lenteur de la mise en œuvre des moyens légaux ?

Quand la justice privée exercée sur le *fur manifestus* fut remplacée par une action prétorienne au quadruple, il fallut tracer une ligne de démarcation théorique entre le *furtum manifestum*, ou vol qualifié flagrant, et le *furtum nec manifestum*, ou vol non qualifié. Maintenant la notion abstraite du *furtum manifestum*, ou vol flagrant, fait son apparition et se superpose à l'ancienne notion concrète du voleur flagrant. Pour déterminer la notion abstraite du *furtum manifestum*, vol qualifié, frappé d'une peine plus grave, il est assez naturel de chercher le critère de la flagrance dans une activité délictuelle plus coupable, qui aggrave le cas du voleur. Or, ceci ne se découvre pas chez l'ancien *fur manifestus*, qui n'était autre que le voleur capturé emportant la chose volée. En vérité, il était tout à fait irrationnel de donner à la flagrance le caractère

d'une aggravation, qui érigeait le *furtum manifestum* en vol qualifié. Aussi les jurisconsultes classiques éprouvèrent-ils quelqu'embarras à faire coïncider le critère de flagrance du *furtum manifestum* avec le critère de flagrance adopté pour la détermination de l'ancienne notion concrète du *fur manifestus*.

C'est à l'explication des oscillations de la doctrine des prudents au sujet de la flagrance, que s'est attaché M. De Visscher. Et il éclaire ce problème historique à l'aide de la distinction ingénieuse entre la notion concrète du *fur manifestus* et la notion abstraite et plus récente du *furtum manifestum*. Cette méhode originale est très séduisante. Elle soulèvera sans doute, de la part des spécialistes, quelques objections de détail. Mais dans l'ensemble, elle sera certainement très féconde.

G. C.

La Tradition Philosophique et la Pensée Française. Bibliothèque de Philosophie contemporaine. Paris, Alcan, 1922.

« On trouvera, réunies ici, quelques-unes des leçons professées en 1919-1920 à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales sur *La Pensée contemporaine et la Tradition philosophique* et quelques-unes des leçons professées en 1920-1921 sur *La Pensée française au* XIXe *siècle* » (Avant-Propos, p. I).

Voici l'énumération de ces seize leçons : *Epicurisme et Stoïcisme*, par Th. Ruyssen. — *Le Néoplatonisme*, par E. Bréhier. — *Descartes; Spinoza*, par L. Brunschvicg. — *Maine de Biran; Ravaisson et Boutroux; Ribot; Espinas; Durkheim*, par R. Lenoir. — *Renouvier; Cournot*, par Mme L. Prenant. — *Saint-Simon; Fourier; Proudhon*, par A. Berthod. — *Auguste Comte*, par L. Lévy-Bruhl. — *Michelet, Renan, Taine*, par J. Pommier. — *Hamelin*, par D. Parodi. — *Bergson*, par R. Gillouin.

Si divers que soient et les sujets traités et la manière de les traiter, on jugera bien venu cet ensemble, et l'on se félicitera de trouver dans une forme claire et attrayante bien des idées et des faits qu'il faudrait aller chercher dans des travaux fort divers.

On sait gré à ces articles de rajeunir ou de mettre au point des sujets classiques, ou de donner un rapide aperçu de l'œuvre de philosophes du premier mérite, ou d'un groupe de penseurs historiquement très importants. D'aucuns trouveront peut-être que M. Lenoir a fait quelque honneur à Espinas, en lui consacrant une leçon, aussi bien qu'à des philosophes dont le sillage sera plus long à s'effacer. Nous avons lu, au contraire, avec un intérêt spécial ces pages bienveillantes sur un professeur qui mérite un souvenir. L'auteur des

Sociétés animales et des *Origines de la Technologie*, rattaché tout à la fois à l'érudition universitaire, au « biologisme » triomphant du XIXe siècle, et au grand effort de ce temps pour donner une impulsion définitive à une science intégrale des faits sociaux, doit être retenu comme marquant un moment curieux de la pensée française; figure attachante par sa lutte contre mainte entrave, et par une réelle fraîcheur d'inspiration.

E. D.

Catalogue de la bibliothèque d'art et d'art appliqué d'Isabella Errera. Bruxelles, 1922.

Certains ignorent encore la joie de feuilleter paresseusement un catalogue de bibliothèque; ils y trouveraient cependant matière à nourrir leur imagination et à élever leur esprit : s'évader de son domaine, apprendre qu'il n'est rien dans l'ensemble des connaissances humaines; connaître l'humilité et s'initier au panthéisme intellectuel en parcourant des titres semblables à des coffrets enserrant des joies précieuses.

« Dry stuff ! » Eh ! que non ! Monsieur, feuilleter ces pages aux notes laconiques et serrées m'assoiffe de conquête, comme la vue d'une plaine immense et fertile dut, autrefois, enflammer de convoitise quelque obscur Barbare arrêté dans sa course.

Le catalogue de la bibliothèque d'art de Mme Isabella Errera produit cette impression délicieuse. Le connaisseur, le bibliophile, l'expert retrouveront les noms de leurs livres aimés, les précieuses critiques de leurs prédécesseurs ou de leurs rivaux. Le profane se grise de syllabes sonores, illustres; il s'aperçoit qu'il ignore comment se façonne tout ce qui dans sa vie est beau, élevé.

Mme Isabella Errera a conquis dans le monde des artistes et collectionneurs une place importante, qui emprunte plus d'éclat encore à son isolement relatif; bien peu, en effet, ont ambitionné la maîtrise des dentelles et des tissus. S'ils l'ont fait, en tout cas, ils n'ont guère songé à y mettre tout le sentiment, toute la puissance d'évocation qu'une femme peut consacrer à faire revivre les corps élégants et jeunes, qu'ont emprisonnés les lourds brocarts et les dentelles, labeur de vieilles, qu'elle veut bien mettre sous nos yeux. Mais elle a su, de soie morte et de velours poussiéreux, faire revivre le Décaméron.

Pour ajouter à ce don gracieux, elle a voulu que les artisans, les ouvriers d'art puissent, dans les albums précieux qu'elle a réunis, retrouver les modèles presque oubliés, rechercher les techniques surannées.

Nous devons à Mme Isabella Errera une joyeuse reconnaissance pour son effort gracieux, intelligent et infiniment fécond d'apprendre à notre monde à quatre dimensions les voluptés éternelles du décor de la vie.

R. J. L.

NADINE IVANITZKY. *Les Institutions des Primitifs australiens.* Bruxelles, 1922, Lamertin, 110 pages.

Des amis de feu Nadine Ivanitzky, M. le professeur Georges Smets et M. S.-A. Deschamps, se sont fait un devoir de recueillir les notes qu'elle avait préparées sur les coutumes du mariage chez les primitifs australiens. Travail aride et combien davantage encore quand il est basé sur des études, sans la vérification expérimentale, sans le contrôle matériel qui fait accorder une plus grande créance aux œuvres du voyageur.

Mlle Ivanitzky s'était astreinte à un travail aride et méticuleux, dont il est certain qu'elle eût tiré des conclusions intéressantes. En se cantonnant dans le domaine des institutions maritales, l'auteur a cependant dépouillé une série considérable d'œuvres, anglaises principalement, qui montrent combien furent féconds les efforts de quelques savants dans l'étude d'une race presque disparue.

Il n'est pas sans intérêt d'emprunter à un livre (*L'Entr'aide*, Paris, 1906) d'un compatriote de Mlle Ivanitzky, l'illustre Pierre Kropotkine, un passage résumant tout l'essai de la jeune Russe, le situant dans le domaine confus de la sociologie et en tirant avant-lettre des conclusions magistrales.

« La première chose qui nous frappe dès que nous commençons à étudier les primitifs est la complexité de leur organisation des liens du mariage. Chez la plupart d'entre eux, la famille, dans le sens que nous attribuons à ce mot, se trouve à peine en germe. Mais ce ne sont nullement de vagues agrégations d'hommes et de femmes s'unissant sans ordre selon leurs caprices momentanés... Et quand une *gens* devenait trop nombreuse, et se subdivisait en plusieurs *gentes*, chacune d'elles était partagée en classes (généralement quatre) et le mariage n'était autorisé qu'entre certaines classes bien définies. Ce sont les conditions que nous retrouvons maintenant parmi les Australiens qui parlent le *Kamilaroi*.

« Si nous considérons que ce régime compliqué se développa parmi des hommes qui en étaient au point le plus bas de l'évolution que nous connaissions et qu'il se maintint dans des sociétés qui ne subissaient aucune espèce d'autorité autre que l'opinion publique, nous voyons tout de suite combien les intérêts sociaux

doivent avoir été enracinés profondément dans la nature humaine, même à son stade le plus bas. »

Mlle Ivanitzky, parmi ses schémas et ses diagrammes si compliqués, signale également les « tabous », les prohibitions au mariage des jeunes hommes qui ne peuvent aspirer à prendre femme qu'après une série d'épreuves; signe de défense du clan contre la surpopulation et la précocité trop facile de mariages entre adolescents.

Tel qu'il est, dans sa forme encore inachevée, ce livre restera un document intéressant sur l'origine d'une des institutions sociales les plus importantes : le mariage. Il comble un vide dans la littérature sociale d'expression française et sur ses démonstrations consciencieuses s'élaborera un jour, espérons-le, quelque théorie féconde et élevée.

R. J. L.

La Direccion de Antropologia, del Gobierno Mexicano : *La poblacion del Valle de Teotihuacan*. Mexico, 1922; 3 volumes.

Le Congrès scientifique pan-américain de Washington a invité les différents gouvernements des Républiques du Nouveau-Monde à publier des études sur les populations qui les habitent. Le gouvernement mexicain, se conformant à ce vœu, a créé dès 1917 un département d'anthropologie, qui vient de faire paraître une première publication de grande importance et de haute tenue scientifique sur les populations de la Vallée de Teotihuacan.

Le choix de cette région est particulièrement heureux; d'abord ces populations diffèrent de celles des autres parties de la République mexicaine et le problème de leur rapport avec les Aztèques est l'un des plus difficiles que doive résoudre l'archéologie américaine. M. Beyer, chargé par le département d'anthropologie de l'examen de cette question, considère les habitants auxquels sont dus les grands monuments de Teotihuacan, comme antérieurs aux Aztèques, et comme les ayant fortement influencés.

D'autre part, Teotihuacan, dont le nom signifie dans la langue toltèque : sanctuaire, endroit appartenant aux dieux, a été l'un des centres les plus considérables de la vieille civilisation mexicaine. On y trouve de remarquables monuments : les grandes pyramides consacrées au soleil et à la lune, le temple de l'Agriculture, des monuments funéraires que les services archéologiques dégagent et étudient systématiquement depuis un certain nombre d'années. Les résultats de toutes ces fouilles sont minutieusement décrits par la grande publication du gouvernement mexicain et d'abondantes illustrations ajoutent à la clarté et à l'intérêt de cet exposé. Le

second et le troisième volume contiennent l'étude géographique, économique et ethnographique de la région depuis l'époque de la conquête espagnole. Les pages consacrées au folklore présentent un intérêt tout particulier.

En général, cette publication est d'une valeur remarquable et l'on ne peut qu'espérer que les monographies qui suivront et qui seront consacrées aux autres populations mexicaines, ne tarderont pas à paraître et seront éditées de la même façon claire, scientifique et élégante.

R. K.

Index Generalis 1922-1923. Annuaire général des Universités publié sous la direction de R. DE MONTESSUS DE BALLORE, docteur ès-sciences et lauréat de l'Institut. Un vol. in-16° de 2,111 pages. Paris, 1923, Gauthier-Villars et Cie, éditeurs.

Chronique Universitaire

Le mouvement des échanges de professeurs et de conférenciers se développe de façon remarquable.

C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre les conférences suivantes ont eu lieu :

M. A. Cotton, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, a fait, les lundi 26 et mercredi 28 février et le vendredi 2 mars, trois conférences sur la « Symétrie moléculaire », dont voici le détail :

Lundi 26 février : Propriétés physiques des molécules dépourvues d'éléments de symétrie; pouvoir rotatoire et dichroïsme circulaire. Application possible à la synthèse totale d'un corps actif;

Mercredi 28 février : Phénomènes mettant en évidence, dans les molécules, l'existence de directions privilégiées. La biréfringence magnétique des liquides purs et l'orientation moléculaire;

Vendredi 2 mars : Le problème de la recherche des éléments de symétrie des molécules.

* * *

M. le professeur Maurice Ansiaux a fait à l'Université de Bordeaux six conférences sur les « Les changes normaux et les changes déréglés ». Il avait choisi les sujets suivants :

Notions générales sur le change.
La politique d'escompte.
Le papier-monnaie.
Des causes de la dépréciation du papier-monnaie.
La crise actuelle des changes.
Les remèdes à la crise des changes.

M. Ansiaux a rencontré en France un vif succès auprès de son auditoire.

* * *

Participation de l'Université à différentes manifestations.
Centenaire d'Ernest Renan.

Le jeudi 1er mars, dans la salle des conférences de la Fondation Universitaire, le Conseil d'Administration de l'Université avait convié nombre de personnalités à la cérémonie académique destinée à célébrer le 100e anniversaire de la naissance d'Ernest Renan.

M. Charles Guignebert, professeur à la Sorbonne, et M. Richard Kreglinger, professeur à l'Université, firent à cette occasion des conférences remarquables.

D'autre part, M. Goblet d'Alviella, professeur honoraire de la Faculté de philosophie et lettres, se rendit à Paris, comme délégué de l'Académie, pour assister aux cérémonies du centenaire de Renan.

***

Rapports intellectuels entre la Belgique et la Tchécoslovaquie.

Sur proposition du Sénat de l'Université tchèque de Prague, le Gouvernement tchécoslovaque a invité MM. Gustave Charlier et Charles Pergameni, professeurs ordinaires, à organiser des cours-conférences à la dite Université.

Ces messieurs ayant accepté l'invitation ont proposé les sujets suivants :

M. Charles Pergameni :

1. La formation de la nationalité belge.
2. La Belgique depuis la chute de l'ancien régime.
3. La Belgique depuis 1914.
4. Bruxelles.
5. La Belgique et la guerre.

M. Gustave Charlier :

1. La jeune fille dans la littérature française du moyen âge.
2. Les lettres françaises en Belgique au XIXe siècle.

Chacun de ces cours comprendra trois conférences.

***

Concours universitaires.

Il est intéressant de signaler les succès remportés par les étudiants bruxellois au concours universitaire de 1920-1922.

Philologie classique. — M. Philippart, Hubert, né à Marseille (France), reçu docteur en philosophie et lettres (groupe philologie classique) par l'Université de Bruxelles, le 13 mars 1921, a obtenu une mention honorable avec 88/100 points.

Le jury a proposé l'impression, aux frais de l'Etat, de la première partie du mémoire rédigé à domicile.

Histoire. — Premier en histoire avec 96/100 points : M. Bonenfant, Paul, né à Jodoigne, reçu docteur en philosophie et lettres (groupe histoire) par l'Université de Bruxelles, le 25 juillet 1921.

Le jury a proposé l'octroi au lauréat d'une bourse de voyage et l'impression, aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé à domicile.

Philosophie. — M. Van Molle, Norbert, né à Saint-Gilles, reçu docteur en philosophie et lettres (groupe philosophie) par l'Université de Bruxelles, le 24 juillet 1921, a obtenu une mention honorable en philosophie avec 61/100 points.

Sciences anatomo-physiologiques. — Premier en sciences anatomo-physiologiques ou biologiques, avec 92/100 points : M. Cordier, Robert, né à Anvers, reçu candidat en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de Bruxelles, le 17 juillet 1921.

Le jury a proposé l'octroi au lauréat d'une bourse de voyage.

* * *

Nominations.

M. le professeur Auguste Lameere a été appelé à prendre place au sein du Conseil d'Administration de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement de feu M. Emile Tassel.

M. Georges Smets, professeur ordinaire, a été chargé du cours de droit naturel.

Le Moyen âge dans la littérature du XVIIIe siècle (1)

PAR

EDMOND ESTÈVE
Professeur à l'Université de Nancy.

S'il est en histoire littéraire un point qui paraisse bien établi, c'est le complet discrédit où le moyen âge tout entier, ses mœurs, ses institutions, sa langue, son art et sa littérature étaient tombés en France à l'époque classique, et particulièrement au XVIIIe siècle. A ce dédain, on oppose volontiers l'enthousiasme qu'aux alentours de 1830 les contemporains du romantisme éprouvèrent pour ce « gothique » si décrié jadis : enthousiasme qui ne se manifesta pas seulement dans l'ordre littéraire et artistique, mais qui régla, comme chacun sait, au moins pour quelques saisons, la coupe des gilets, la façon des robes et la forme des chapeaux (2). Le fameux pourpoint de satin rouge où se carrait Théophile Gautier, à la première représentation d'*Hernani*, demeure à nos yeux l'éblouissant symbole de la ferveur de ce temps pour le moyen âge, et nous ne faisons aucune difficulté d'admettre, comme une des caractéristiques les plus évidentes de l'école nouvelle, son engouement pour un passé jusque-là injustement méprisé. Une opinion aussi communément répandue n'est pas sans contenir une bonne part de vérité. Il se pourrait, si on la prenait à la lettre, qu'il s'y mêlât une certaine dose d'erreur. Il n'y a pas lieu d'en entreprendre une réfutation en règle. Mais il est possible — et il paraît désirable — d'en vérifier le contenu à la lumière des faits.

---

(1) Conférence faite le 12 mai 1923 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

(2) Voir sur ce point la très complète étude de Louis Maigron, *Le Romantisme et la Mode*. Paris, Champion, 1911.

de la restreindre à ses justes limites et d'en préciser les contours. Le moyen âge a-t-il été, autant qu'on le croit et qu'on le dit, dédaigné et ignoré des gens du XVIIe siècle? Jusqu'à quel point a-t-il été connu et goûté par eux? Et quelle place a-t-il tenue dans la littérature de cette époque? Telle est la question qui se pose à nous. L'objet de cette étude sera d'y apporter une réponse.

I

Il est bien certain qu'au moment où s'ouvre à proprement parler le XVIIe siècle, en 1715, et dans les années suivantes, le moyen âge est à tous les points de vue en très mauvaise posture. Les théoriciens de l'art et de la littérature classique, depuis plus d'un demi-siècle, se prononcent régulièrement contre lui. Boileau raye d'un trait de plume tout ce qui a été écrit chez nous avant Villon (1). Claude Perrault, jusqu'au règne de François Ier, ne découvre que barbarie (2). La Bruyère se félicite qu'on ait fait du style ce qu'on a fait de l'architecture, abandonné l'ordre gothique, rappelé le dorique, l'ionique et le corinthien, et cherché à surpasser les anciens par leur imitation (3). Fénelon ne voit dans les « voûtes immenses » de nos vieilles cathédrales, dans les « piliers très minces » sur lesquels elles reposent, dans « les roses et les pointes » dont elles sont ajourées, qu'un défi au bon goût et au bon sens (4). Les penseurs se désintéressent d'un temps où régnaient la superstition et l'ignorance, où « la saine philosophie », comme on dira bientôt (5), n'était pas en honneur. Bayle — tout comme Fontenelle, d'ailleurs — ne connaît guère et n'aime pas le moyen âge. Ses disciples et successeurs ne le connaîtront pas beaucoup mieux et le détesteront encore plus. Les historiens en parleront, parce que, tout de même, on ne peut pas, quelque envie qu'on en ait, biffer cinq ou six siècles de nos annales. Mais ils feront toutes sortes de manières avant d'aborder ce sujet. Voltaire admirera comme

---

(1) *Art Poétique*, I, vers 113 et suiv.

(2) Voir Henry Lemonnier, *L'Art français au temps de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1911, p. 85.

(3) *Des Ouvrages de l'esprit*, § 15.

(4) *Lettre à l'Académie*, chap. X.

(5) L'expression est de Voltaire, *Siècle de Louis XIV* ; Introduction.

un acte d'héroïsme que Mme du Châtelet consente à surmonter le dégoût que lui cause l'histoire moderne depuis la décadence de l'empire romain (1). Et le tableau qu'il tracera de cette période justifiera cette admiration. Depuis les grandes invasions jusqu'au XVIe siècle, il n'y a eu qu'oppression, misère et abrutissement. « La réputation de Charlemagne est une des plus grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la gloire (2). » De Charles le Gros à Philippe le Bel, la France « languit dans des malheurs obscurs... Tout ne fut que confusion, tyrannie, barbarie et pauvreté (3) ». Les Croisades sont un phénomène extraordinaire, mais extraordinairement regrettable : « Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre produites par un enthousiasme de religion... Cette fureur épidémique parut alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau possible qui n'eût affligé l'espèce humaine (4) ». Le XIIIe siècle, le grand siècle du moyen âge, le siècle de saint Louis, marque le passage « de l'ignorance sauvage à l'ignorance scolastique (5) ». Voltaire manifestera quelque bienveillance pour la chevalerie, qui a « fait contrepoids à la férocité générale des mœurs (6) ». Mais, dans l'ensemble, le moyen âge ne lui présentera que « misère et grossièreté, et une suite presque continue de crimes et de désastres (7) ». Son histoire, c'est l'histoire des folies de l'esprit humain. Qu'y a-t-il de mieux à faire que d'oublier ce passé déplorable, d'en chasser le moindre souvenir de sa mémoire, comme on secoue au réveil l'impression persistante d'un cauchemar?...

Eh bien, non. On peut mettre le moyen âge au pilori de l'histoire; on ne peut pas le faire détester ni le faire oublier tout à fait. Il est tout ce qu'on voudra, grossier, ignorant, brutal, déraisonnable et grotesque. Mais avec tout cela, il a le charme. Ce charme pourra s'affaiblir à de certaines heures; il ne s'abolira jamais. Banni des hautes sphères de la littérature et de l'art par la bourgeoisie raison-

(1) *Essai sur les Mœurs*; avant-propos.
(2) Chapitre XV.
(3) Chapitre XXXIX.
(4) Chapitre LIV.
(5) Chapitre LXIII.
(6) Chapitre LXXVI.
(7) Chapitre CXCVII.

neuse et savante qui, depuis une centaine d'années, y donne le ton, le moyen âge se réfugie dans les souvenirs du peuple et dans les traditions de la société aristocratique. La littérature populaire au XVIIe et au XVIIIe siècle est représentée chez nous à peu près exclusivement par ce qu'on appelle la Bibliothèque Bleue. La Bibliothèque Bleue, c'est le dernier avatar de nos vieux romans de chevalerie. Amplifiés en vers au XIVe siècle, délayés en prose au XVe, éclipsés au XVIe par le triomphal succès des *Amadis*, ils ont fini par être résumés sous la forme de petits livrets perpétuellement réimprimés, presque jusqu'à nos jours, avec quelques rajeunissements de style qui n'ont que fort peu altéré la naïveté de la rédaction primitive. C'est par milliers et par milliers que pendant cent cinquante à deux cents ans sortent des presses des Oudot et des Garnier, de Troyes; des Costé, de Rouen; des Costard, de Paris; des Rigaud, de Lyon; des Desoer, de Liége, en attendant les Deckherr, de Montbéliard, et les Pellerin, d'Epinal, les exemplaires imprimés en caractères grossiers, sur papier à chandelle, de *Fierabras* et de *Galien restauré*, de *Maugis d'Aigremont* et de *Morgant le Géant*, de *Huon de Bordeaux*, de *Valentin et Orson*, des *Quatre Fils Aymon* (1). Les colporteurs les répandent dans les plus lointains villages et dans les chaumières les plus isolées. Lus pendant les veillées d'hiver par quelque paysan un peu moins illettré que les autres, ils font la joie d'un public facile à contenter. Ecoutons ce qu'en dit un obscur compilateur vers la fin du XVIIIe siècle : « Leurs récits merveilleux remuent délicieusement tout le cercle champêtre : les gabs moult plaisants de nos preux, leurs hauts faits d'armes relevés par une aimable modestie, et la tant douce amie qui, montée sur un palefroi, chemine par monts et par vaux à côté du bien-aimé, panse ses blessures de sa main délicate, se perd, se retrouve, toujours intacte, toujours fidèle, ces enchanteurs félons, ces géants outrecuidés qui troublent leurs discrètes et honnêtes liaisons, ces nains officieux, messagers d'amour et d'amitié, ces obligeantes Dariolettes, tous ces détails variés amènent la surprise dans tous les yeux et le sourire sur toutes les lèvres; ils font palpiter le cœur de la jeune fille en teillant son chanvre ou en filant sa quenouille... » Et ce ne sont pas seulement les villageois qui les lisent, ces humbles volumes. On les trouve

(1) Voir Léon Gautier, *Les Epopées françaises*, t. I, p. 564.

aussi dans un monde plus relevé, entre les mains des enfants. « Admettez-moi au rang de vos auditeurs, bon vieillard qui faites la lecture, — continue l'auteur que je citais tout à l'heure, — cette Bibliothèque Bleue, si dédaignée de nos orgueilleux critiques, amusa mes tendres années; oui, j'aime à retrouver encore les doux souvenirs de cet âge et les premières émotions de l'enfance... (1) » Tel est le public qui, pendant deux siècles, a fait ses délices des naïves histoires d'autrefois.

Les gens d'un âge plus mûr et d'une condition plus haute ne lisent pas la Bibliothèque Bleue. Mais ils n'en ont pas moins des besoins d'imagination qu'ils cherchent à satisfaire. Ils les satisfont en se plongeant dans la lecture de quelqu'un de ces interminables romans dont la longue série de tomes nous inspire, rien qu'à y penser, un profond ennui. Et ces romans, vers la fin du XVIIe siècle, ce sont encore des romans de chevalerie, ou des romans tout pleins de l'esprit chevaleresque. On sait avec quel succès, de 1540 à 1550, Herberay des Essarts a introduit en France toute la lignée des Amadis : Amadis de Gaule, et Esplandian, fils d'Amadis, et Lesuart, fils d'Esplandian, et Amadis de Grèce, fils de Lesuart, et Florisel de Nicquée, fils d'Amadis de Grèce, que suivront encore Rosel de Grèce, et Agésilas de Colchos, et Palmerin d'Angleterre... Cent ans plus tard ils charment encore les loisirs des seigneurs et des belles dames. Les noms et les aventures de leurs héros et de leurs héroïnes sont dans toutes les mémoires. Personne n'ignore ni Amadis, ni Galaor, ni Oriane, ni la fée Urgande, ni la complaisante Dariolette, qui favorisa si adroitement les amours du roi Périon et de la princesse de Petite-Bretagne, origine de tous ces beaux chevaliers et point de départ de toutes ces merveilles (2). Et quand décidément leur vogue aura passé, quand on n'en parlera plus que comme de vieilleries, l'esprit de ces contes extraordinaires se survivra dans les romans héroïques de l'époque de Louis XIII et de Louis XIV, dans le *Polexandre* de Gomberville, dans la *Cassandre*, la *Cléopâtre* et le *Faramond* de La Calprenède. Ce que des romanciers comme ceux-là dépeignent avec amour dans les dix ou douze volumes qui ne suffisent pas à épuiser leur verve, c'est l'idéal de la société

(1) *Bibliothèque universelle des Romans*, avril 1787, 2e volume, p. 183.

(2) Voir Eugène Baret, *De l'Amadis de Gaule et de son influence au XVIe et au XVIIe siècle*, 2e éd. Paris, 1873.

aristocratique de leur temps; et cet idéal ne diffère pas sensiblement de celui de la même société au moyen âge. Dans le *Polexandre*, les personnages sont tous nobles : « Ils sont chevaliers, princes, corsaires; ils gagnent des batailles sur terre et sur mer, ils accomplissent de merveilleux exploits (1). » Passons à la *Cassandre* : « Rien que dans le premier livre, nous assistons à huit ou dix combats, à pied ou à cheval, batailles rangées ou duels singuliers, où les champions haranguent leurs coursiers et donnent d'invraisemblables coups d'épée, ainsi que dans les vieilles chansons; en outre, nous y voyons un homme terrasser un lion et lui arracher la langue; nous rencontrons, chemin faisant, deux ou trois morts violentes ou suicides, qui, dans les livres suivants, seront suivies d'opportunes résurrections; quant aux évanouissements, aux enlèvements, aux reconnaissances et autres menus événements faits pour ravir l'imagination des lectrices, il faut presque renoncer à les compter (2). » Aussi s'y laissent-elles « prendre comme à la glu » et « entraîner comme des petites filles » : ce sont les expressions de Mme de Sévigné (3). Je sais bien que dans les romans du XVIIe siècle les personnages sont déguisés d'habitude sous des noms grecs et romains, et les événements empruntés à l'histoire antique. Mais quelle histoire! et qui semble apparentée de bien près à ce que, cinq siècles plus tôt, on allait puiser, sous le nom d'histoire, chez Dictys de Crète ou chez Darès le Phrygien. Et le moyen âge subsiste sans déguisement dans les épopées italiennes que tout le monde a lues, soit dans le texte, soit dans les traductions de Rosset et de Baudoin, la *Jérusalem délivrée*, le *Roland amoureux* et le *Roland furieux*. Au XVIIIe siècle, on continuera de les traduire et de les lire. Six ou sept versions de l'Arioste, deux du Boïardo, trois du Tasse entre 1715 et 1789, attestent la continuité à travers tout le siècle d'un courant de littérature chevaleresque qui s'enfonce par moments dans le sol, comme font certaines rivières, et y poursuit sa route souterraine, pour reparaître tout d'un coup à la surface avec un jaillissement imprévu.

---

(1) Paul Morillot, « Le Roman au XVIIe siècle », dans l'*Histoire de la langue et de la littérature françaises sous la direction de Petit de Julleville*. Paris, Colin, 1897, t. IV, p. 431.

(2) *Ibidem*, p. 435.

(3) Lettre à Mme de Grignan, du 12 juillet 1671.

C'est ce fonds de lectures et de sentiments que tout naturellement exploitent ceux qui ont mission officielle ou qui se donnent spontanément la charge de pourvoir aux divertissements de la haute société. Depuis la mort de Henri II, les tournois sont tombés en désuétude. Les carrousels qui les ont remplacés en ont maintenu la tradition chevaleresque. En 1556, les six tenants empruntaient leurs pseudonymes aux héros du Boïardo et de l'Arioste (1). En 1664, la grande fête donnée à Versailles en l'honneur de Mlle de La Vallière, met en scène, sous le titre des *Plaisirs de l'Ile enchantée*, un épisode du *Roland furieux* : l'aventure de Roger, retenu avec ses compagnons dans l'île d'Alcine, et délivré par la bague d'Angélique, qui le fait échapper aux sortilèges. On y voit le défilé des chevaliers de Roger, puis une course de bagues, où figure Roger, c'est-à-dire le Roi, monté sur un des plus beaux chevaux du monde, tout étincelant d'or, d'argent et de pierreries (2). Pour rehausser l'éclat de ces brillants spectacles, on met à contribution alternativement la mythologie et la chevalerie, quand on ne les y met pas ensemble, à la mode de la Renaissance. Le goût en est entretenu par les ballets et les opéras; de la cour il passe à la ville; aussi bien que les *Andromède*, les *Psyché* ou les *Circé*, on court voir jouer l'*Amadis*, ou l'*Armide*, ou le *Roland* de Quinault, musique de Lulli.

L'avènement de Mme de Maintenon, la réforme des mœurs de la cour, le triomphe de la dévotion mirent fin à toutes ces splendeurs. Mais le tour d'esprit auquel elles répondaient ne disparut pas pour cela. Il se perpétua au XVIIIe siècle dans ces romans dits historiques qui pullulent tout le long du XVIIIe siècle : romans de Mme Durand, romans de Mlle de Lussan, romans de Mme de Tencin, romans de Mme de Villedieu, romans de Mme Riccoboni, romans de Mme de Genlis... Dieu sait quelle image décolorée et affadie du moyen âge suggèrent ces compositions fantaisistes, quels étranges anachronismes de sentiments et de mœurs on y relève à chaque page! Les rudes barons et les vaillants chevaliers y sont devenus des courtisans et des damerets. Chevalerie y est synonyme de galanterie. Mais n'est-ce

(1) Bourciez, *Les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*. Paris, 1886, p. 20.

(2) Voir de Nolhac, *La création de Versailles*. Paris, 1901, p. 49 et suiv.

pas ainsi que pendant une bonne partie du XVIIIe siècle on se représentera les choses, et de la meilleure foi du monde? Pour le grave auteur de l'*Esprit des Lois* (1) « le système merveilleux de la chevalerie » n'aura pas d'autre origine que « ce désir général de plaire » d'où provient « la galanterie, qui n'est point l'amour, mais le délicat, mais le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour ». Né « dans le temps des combats », développé par les fictions surnaturelles des romans, propagé par eux, s'est répandu « dans une partie de l'Europe cet esprit de galanterie qu'on peut dire avoir été peu connu par les anciens ». Peut-on définir les choses avec plus de grâce, parler plus galamment de la galanterie, lui assigner une origine plus élégante et plus flatteuse pour l'amour-propre national? Et si c'est une erreur — une erreur historique et une erreur de goût — que cette confusion qui n'est pas près de finir entre galanterie et chevalerie, n'est-elle pas excusable, quand on la voit encouragée, justifiée, consacrée par une si imposante autorité?

Bannie d'une cour, qui, sur le tard, est devenue austère, la galanterie s'est réfugiée dans quelques cercles choisis où on lui fait fête. Le plus connu est celui de la duchesse du Maine. On sait quelle était la prédilection de la petite-fille du grand Condé pour le romanesque, l'héroïque et le merveilleux. Quand on veut lui faire sa cour, il n'est que de flatter son penchant. Au mois de juillet 1702, M. de Malézieu lui offre dans son domaine de Châtenay une fête villageoise, qui comporte une collation coupée d'intermèdes dramatiques. La féerie y voisine avec la mythologie, et la fée Urgande avec Philémon et Baucis. L'année suivante, la duchesse fonde pour ses féaux serviteurs l'ordre de la Mouche à miel. Promenades sur l'eau, réveillons, chansons et noëls, tels sont les divertissements ordinaires de la cour de Sceaux. Après la mort de son mari et de sa fille, la duchesse, à ces réjouissances, substituera la simple partie de biribi, de brelan ou de cavagnole (2). Mais les assidus des Grandes Nuits se retrouveront en bon nombre dans l'entourage de la jeune reine de France. Ils y portent le goût des sentiments, des mœurs et de la littérature du bon vieux

---

(1) Livre XXVIII, chap. 22. *Des Mœurs relatives aux combats.*

(2) Voir de Piépape, *La duchesse du Maine, reine de Sceaux et conspiratrice* (1676-1753), 2e édit. Paris, 1910.

temps. Le cercle intime de Marie Leczinska se tient chez sa dame d'atours, la duchesse de Villars (1). Là aussi on joue au cavagnole, on parfile, on fait de la tapisserie; cependant, le lecteur de la reine, Paradis de Moncrif, lit quelque chanson de Thibaut de Champagne, dont le style a été rajeuni par ses soins (2); ou bien encore on chante quelque romance au sujet pathétique, au style larmoyant et aux interminables couplets. C'est l'histoire des infortunées amours de Gabrielle de Vergy et du sire de Coucy, mise en vers par le duc de la Vallière (3) :

Hélas! qui pourra jamais croire
L'amour de Raoul de Coucy?
Qui, sans pleurer, lira l'histoire
De Gabrielle de Vergy?
Tous deux s'aimèrent dès l'enfance,
Mais le sort, injuste et jaloux,
L'avait mise sous la puissance
D'un barbare et cruel époux.

Cet époux, Fayel, est — sans raison aucune, car sa femme est fidèle, — dévoré de jalousie. Il tourmente Gabrielle et la persécute : il l'enferme « dans les plus affreuses prisons ». Coucy, dans l'espoir de calmer sa fureur, s'en va combattre les Sarrazins en lointain pays. « Frappé d'un atteinte mortelle », il fait ses dernières recommandations à son écuyer :

Tu connais mon amour extrême?
Pour m'obéir, c'en est assez;
Porte mon cœur à ce que j'aime,
Avec ces mots que j'ai tracés;
Je remets ce soin à ton zèle.
Il expire, et prononce encor
Le nom chéri de Gabrielle
Jusque dans les bras de la mort.

---

(1) Voir P. de Nolhac, *Louis XV et Marie Leczinska*, Paris, 1902.

(2) Moncrif, *Choix de Chansons, à commencer de celles du comte de Champagne, roi de Navarre, jusques et compris celles de quelques poètes vivants*. Paris, 1755; nouv. éd. en 1757.

(3) *Ibidem*.

L'écuyer accomplit sa mission. Mais Fayel intercepte le cœur et la lettre. Une idée infernale lui vient. Il fait servir à Gabrielle comme un morceau de choix, comme « un mets bien préparé » le cœur de son amant. Il attend qu'elle y ait goûté, pour lui révéler la nature de cet horrible festin, et la malheureuse, de saisissement, tombe morte, après avoir eu le temps, toutefois, de lire « les mots si tendres, si touchants » par lesquels Coucy lui exprimait son amour. On chante encore, dans le même genre et le même ton, mais sur des sujets moins répugnants, les romances composées par Moncrif : *Les constantes amours d'Alix et d'Alexis*, ou *Les infortunes inouïes de la tant belle, honnête et renommée comtesse de Saulx :*

Sensibles cœurs, je vais vous réciter,
Mais sans pleurer, las! comment les conter,
Les déplaisirs, les ennuis et les maux
Qu'a tant soufferts la comtesse de Saulx...

Cette littérature est à la mode. Elle s'y maintiendra à travers tout le XVIIIe siècle. Des romances du duc de La Vallière aux romances de Moncrif, des romances de Moncrif aux romances fantastiques de Cazotte, *Le Réveil d'Enguerrand* ou des *Prouesses inimitables d'Ollivier, marquis d'Edesse*, des romances de Cazotte aux romances historiques de l'abbé de La Place, des romances historiques de l'abbé de La Place aux romances historiques de Lablée, et à la célèbre romance de la reine Hortense, il nous serait facile de jalonner un chemin qui, si nous le suivions jusqu'au bout, nous conduirait aux ballades de Millevoye et à celles de Victor Hugo. Mais nous n'en sommes pas encore là entre 1730 et 1740.

A cette époque commence à se faire sentir chez nous une influence étrangère qui semble de nature à favoriser l'inclination qu'une partie de la société française porte en elle pour un passé déjà lointain. Voltaire, — ce même Voltaire dont nous rappelions tout à l'heure les dures sentences sur le moyen âge, — a passé, bien contre son gré, sur l'autre rivage de la Manche, quelques années qui ont été pour lui des plus fructueuses. Il a découvert la science anglaise, la philosophie anglaise, la liberté anglaise. Il a découvert aussi le théâtre anglais. Il a lu les tragédies historiques de Shakespeare, il les a vu représenter. A son retour, il n'a eu rien de plus pressé que de les imiter. L'idée lui est

venue « de faire contraster dans un même tableau, d'un côté l'honneur, la naissance, la patrie, la religion; de l'autre, l'amour le plus tendre et le plus malheureux; les mœurs des mahométans et celles des chrétiens, la cour d'un soudan et celle du roi de France, et de faire paraître pour la première fois des Français sur la scène tragique (1) ». Et suivant toujours l'exemple donné par Shakespeare, il va chercher ces Français au cœur de ce moyen âge pour lequel, cependant, il n'a guère de sympathie. Ses personnages n'ont d'ailleurs rien d'historique. Tous, la tendre Zaïre et le jaloux Orosmane, le vénérable Lusignan et le brave Châtillon et le bouillant Nérestan, ils n'ont existé que dans l'imagination de leur auteur. Et la couleur médiévale se borne à quelques évocations de la France d'autrefois; à quelques allusions aux Croisades, à Godefroy de Bouillon, à saint Louis, à Philippe-Auguste; à l'énumération, au hasard d'une tirade, de quelques-uns des plus beaux noms de l'armorial français :

Montmorency,
Melun, d'Estaing, de Nesle et ce fameux Couci... (2)

Au fond, en croyant faire une tragédie nationale et shakespearienne, ce que Voltaire a fait, c'est une tragédie amoureuse à la façon de Racine. Il le reconnaît lui-même et s'en applaudit. « Si *Zaïre* a eu quelque succès, je le dois beaucoup moins à la bonté de mon ouvrage qu'à la prudence que j'ai eue de parler d'amour le plus tendrement qu'il m'a été possible (3). » Néanmoins, les grands noms qu'il a fait sonner sur le théâtre n'ont pas été sans flatter les oreilles aristocratiques des premières loges. En habile homme, il se jette dans la voie qui s'ouvre devant lui. Deux ans après *Zaïre*, il fait jouer *Adélaïde du Guesclin*.

Un épisode de la guerre de Cent Ans : Vendôme, traître à son roi, enfermé dans Lille avec une garnison anglaise; Nemours, sous les murs de la ville, à la tête des assiégeants; les deux frères furieusement dressés l'un contre l'autre; entre eux une nièce du grand connétable, qu'ils aiment tous les deux, qui aime Nemours, mais qui con-

(1) Lettre à M. de la Roque, 1732.
(2) *Zaïre*, acte II, scène 3.
(3) *Epître à M. Falkener.*

sent à épouser Vendôme pour épargner à Vendôme d'attenter à la vie de Nemours, quitte pour elle à se tuer après... Du coup, voilà une tragédie historique! Pas beaucoup plus historique que la précédente. Ces personnages qui portent des noms si glorieux et si français, ils ne sont, eux aussi, que des créatures de Voltaire. Les situations si dramatiques où ils se trouvent placés n'ont pas été trouvées dans nos chroniques. Elles ont été empruntées au théâtre de Racine. Ce frère qui, par jalousie, veut tuer son frère, c'est Néron décidant la mort de Britannicus. Cette femme qui, pour sauver une existence qui lui est chère, se résout à un mariage dont elle s'évadera par le suicide, c'est Andromaque. Des grands événements contemporains, de la lutte contre l'Angleterre, de la grande pitié du royaume de France, c'est tout juste s'il est question. Des mœurs du temps, c'est à peine si le dialogue porte trace. *Adélaïde du Guesclin* avait été conçue manifestement selon la même poétique que *Zaïre*. Moins heureuse, elle n'eut aucun succès. Voltaire ne s'obstina pas. Il abandonna la tragédie nationale et l'histoire du moyen âge, pour revenir aux sujets antiques et pour tenter cette tragédie philosophique qui devait lui valoir de si brillants et de si éphémères triomphes. Ainsi, vers le milieu du siècle, le souvenir et le goût de notre passé médiéval, un instant réveillés dans la haute poésie, semblaient s'y être aussitôt effacés et perdus, quand un renfort leur arriva d'un côté où peut-être on ne s'y attendait pas.

II

Jusqu'à présent, nous avons noté les survivances du moyen âge que nous présentaient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, la tradition populaire, la société aristocratique et la haute littérature. Il nous faut maintenant revenir sur nos pas, et jeter un rapide coup d'œil sur ce qui se passait dans le monde plus étroit et fermé de l'érudition. Là non plus, le moyen âge n'avait pas été tout à fait oublié. Dès le XVIe siècle même, et en dépit de l'engouement qui tournait nos savants vers les études antiques plutôt que vers nos antiquités nationales, il n'avait pas manqué de collectionneurs patients, de laborieux travailleurs pour fouiller les archives et les « librairies », déterrer les manuscrits ensevelis sous la poussière des âges, en déchiffrer tant

bien que mal le texte, en dresser tout au moins le catalogue et en analyser sommairement le contenu (1). Du Verdier et La Croix du Maine, dans leurs *Bibliothèques*, Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France*, Claude Fauchet dans son *Recueil de la langue et de la poésie française* et dans ses *Antiquités gauloises et françaises*, avaient sauvé de l'oubli le nom de nos anciens poètes et la substance de nos anciens romans. Les savants de l'époque suivante ne les avaient pas ignorés, eux non plus. Historiens et bibliographes s'y étaient intéressés avec une curiosité inégalement sympathique. Mézeray voyait en leurs récits de véritables documents en qui on pouvait avoir la plus entière confiance. Il écrivait gravement que Charlemagne fit enterrer le fameux Roland à Blaye, « avec son épée à sa tête et son cor d'ivoire à ses pieds »; ou que le même empereur « établit en Albigeois Aymon, père des quatre preux Renaud, Alard, Guichard et Richard (2). » Le P. Labbe, au contraire, ne découvrait dans ces antiques histoires qu'un tissu d'inventions et de sornettes, et, comme il disait en son énergique latin, le rebut et les balayures de bibliothèques, *bibliothecarum meras quisquilias* (3). Les plus sensés s'avisaient qu'on y pouvait trouver, sinon des lumières sur des faits historiques, du moins la peinture au naturel des mœurs et des coutumes en temps où ils avaient été écrits. C'était l'opinion de Chapelain, qui les défendait de son mieux contre les dédains de Ménage (4). C'était l'opinion de Jean le Laboureur, l'historien de la Pairie. « Il est vrai, disait-il, qu'il y a (dans ces romans) des amours un peu trop libertines et un peu trop crûment exprimées; mais c'est un portrait du vieux temps qui ne doit pas faire plus d'impression que ces restes de la sculpture des anciens dont on ne considère que la perfection de l'art, sans s'offenser des nudités et sans même y faire aucune réflexion. » Il estimait que s'il était sage d'en interdire la lecture aux ignorants, « il y avait de la honte pour un savant de ne pas

(1) Léon Gautier, *Les Epopées françaises*, t. I, p. 550 et suiv.

(2) *Ibidem*, p. 569.

(3) Cité par La Curne de Sainte-Palaye, « Mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie », dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XVII, p. 789.

(4) *Ibidem*.

les avoir lus, ou de les avoir lus sans profit (1) ». Lorsqu'en 1701 Louis XIV eut réorganisé l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et assigné pour objet à son activité non plus seulement la composition des devises à graver sur les monuments élevés par le Roi ou sur les médailles frappées en son honneur, mais l'étude de l'histoire et des antiquités de la France, les travaux de ceux de ses membres qui s'adonnèrent à ces recherches, l'abbé Sallier, Galland, le comte de Caylus, Lévesque de la Ravalière, tendirent de plus en plus à relever la vieille littérature dans l'estime des érudits. Elle se trouva entièrement réhabilitée le jour où il fut enfin démontré qu'au lieu d'être, comme on l'avait dit souvent, des œuvres frivoles, mensongères, corruptrices, nos romans de chevalerie pouvaient être, entre des mains expertes, un trésor d'informations sur notre passé national.

L'auteur de cette démonstration, dont il convient de prononcer le nom avec le respect dû au grand médiéviste français du XVIIIe siècle, au digne successeur de du Cange, au précurseur des Gaston Paris, des Paul Meyer et des Joseph Bédier, fut Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye. Ce gentilhomme bourguignon, qui était à peu près exactement le contemporain de Voltaire et qui vécut aussi longtemps que lui, était né chétif. Il ne commença ses études, pour raison de santé, que fort tard. Mais il y fit de si rapides progrès, spécialement dans la connaissance des langues anciennes, qu'à moins de 28 ans il était déjà associé de l'Académie des Inscriptions. Ses travaux le conduisirent de l'histoire romaine à l'histoire du moyen âge (2). Il ne se contenta pas de dépouiller nos vieux chroniqueurs jusques et y compris Froissart. Il eut la curiosité de lire nos romans de chevalerie, dont il avait trouvé les manuscrits dans les bibliothèques de France et dans la bibliothèque du Vatican. En les lisant, il se confirma dans l'opinion qu'il y avait là pour l'historien une mine à exploiter. Le désir lui vint de faire partager sa conviction à ses savants confrères, qui n'avaient de considération, en général, que pour la philologie antique et qui regardaient avec dédain les incursions de quelques-uns d'entre eux dans le domaine encore mal connu de la littérature mé-

(1) *Ibidem*, p. 788.

(2) « Éloge de M. de la Curne de Sainte-Palaye », par M. Dupuy, *Mémoires Acad. Inscript.*, XLV.

diévale. Le 13 décembre 1743, il leur communiqua un *Mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie* (1).

Dans ce mémoire, qui avait l'ampleur et le ton d'un plaidoyer. La Curne résumait d'abord les jugements portés par les savants du siècle précédent sur ces ouvrages, à son avis injustement décriés. Il montrait qu'ils contenaient, parmi beaucoup de fables, des faits historiques, des renseignements généalogiques, des traces de nos usages et de nos coutumes. Il regrettait que les profonds jurisconsultes qui avaient traité de la nature des fiefs, les du Moulin, les Chasseneux, ne les eussent pas pratiqués davantage. Il estimait qu'on y pouvait recueillir de précieux documents sur les mœurs, le génie et le goût des siècles dans lesquels ils avaient été composés. Il convenait, d'ailleurs, que la plupart de ces romans « représentaient des guerriers farouches, pleins d'une valeur brutale, féroce et sanguinaire »; qu'ils étaient bien souvent « fastidieux par leurs fictions, leur composition, le tour de leur esprit, la grossièreté de leur style ». Mais il se refusait à croire qu'il s'en trouvât de si entièrement méprisables que rien ne pût en être retenu, et tout en insistant sur la nécessité de s'attacher « de préférence à tout ce qui paraîtrait de quelque usage pour l'histoire, pour la généalogie, pour les antiquités françaises », il se hasardait timidement à insinuer que de ces vieilles œuvres « on pourrait conserver encore ce qu'il y aurait de remarquable du côté de l'esprit et de l'invention, quelques tours délicats et naïfs, quelques traits de morale et quelques pensées ingénieuses... » Cette journée du 13 décembre 1743 marque une date. Sous le couvert de la science, introduit et recommandé par elle, le moyen âge, ce moyen âge ignoré de Malherbe, condamné par Boileau, fait sa rentrée dans la littérature française.

Le mémoire sur la lecture des romans de chevalerie n'était, dans la pensée de La Curne, qu'une préface aux cinq grands mémoires dont il donna lecture, de 1746 à 1753, dans les séances ordinaires ou publiques de l'Académie (2), et qui forment à eux cinq une histoire de la chevalerie et des mœurs chevaleresques dans notre pays. Quelle éducation recevaient les jeunes aspirants à la chevalerie? Avec quelles

(1) *Mém. Acad. Inscript.*, XVII.
(2) *Mém. Acad. Inscript.*, XX.

formalités étaient-ils admis dans ses rangs? Quelles fêtes servaient de cadre à ces cérémonies? Quels services les chevaliers rendaient-ils à la guerre? Que faisaient-ils pour la défense et l'honneur de l'Etat? Quelles récompenses étaient réservées à ceux qui s'étaient vaillamment conduits, quelles punitions aux lâches? Quelles sont, enfin, les causes qui entraînèrent la décadence et la chute d'une institution qui avait produit de si heureux résultats? Toutes ces questions sont abordées et traitées avec la curiosité la plus sympathique, avec le savoir le plus abondant et le plus précis. Les sources de cette érudition, ce sont les historiens et les chroniqueurs; ce sont, presque aussi souvent, les poètes et les romanciers. La Curne cite l'*Histoire de saint Louis*, les *Chroniques* de Froissart, la vie de Bayart ou celle de Boucicaut; mais il cite sur le même pied *Lancelot du Lac*, *Perceforest* et *Méliadus de Léonnois*. Il allègue *Gérard de Roussillon*, *Jehan de Saintré* ou le *Roman de la Rose*, comme d'aussi fortes autorités que Monstrelet, Philippe Mouskes ou les Assises de Jérusalem. Suivant une méthode qui a été après lui reprise plus d'une fois, il donne la littérature en apparence la plus légère pour base à l'érudition la plus solide, et il fait de la poésie l'auxiliaire de la science.

De ces *Mémoires sur l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, quelle est au juste la valeur? Si on les envisage comme une œuvre purement historique, on jugera peut-être qu'ils laissent beaucoup à désirer. Sur l'origine de la chevalerie, sur les causes de sa grandeur et de sa décadence, on peut estimer que La Curne n'émet pas de vues bien profondes, que même il n'en a que de confuses et d'insuffisantes. La Curne, évidemment, n'est pas un Montesquieu : et encore avons-nous vu que, sur ce chapitre, Montesquieu lui-même est bien frivole. Mais pour tout ce qui regarde la partie descriptive et pittoresque, il réussit par l'abondance et la précision des détails à nous donner, sans recherche ostentatoire, l'impression de la couleur. Les tableaux qu'il nous fait de l'éducation donnée aux pages, des tournois, du vœu du paon, des funérailles des chevaliers sont des morceaux pleins d'animation et de poésie. Chateaubriand n'aura qu'à glaner dans les *Mémoires* pour composer la peinture de la vie et des mœurs des chevaliers dont il ornera son *Génie du Christianisme*, et quel que soit l'art avec lequel il a écrit ce chapitre de son ouvrage, on peut se demander si l'original ne valait

pas mieux. Ecoutez plutôt cette page, où le savant auteur rapporte dans tous leurs détails les cérémonies qui accompagnaient la réception d'un chevalier :

« Des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un prêtre et des parrains, dans des églises et dans des chapelles, les sacrements de pénitence et d'eucharistie reçus avec dévotion, des bains qui figuraient la pureté nécessaire dans l'état de chevalerie, des habits blancs pris à l'imitation des néophytes, comme le symbole de cette même pureté, un aveu sincère de toutes les fautes de sa vie, une attention sérieuse à des sermons où l'on expliquait les principaux articles de la foi et de la morale chrétienne, étaient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le novice allait être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entrait dans une église et s'avançait vers l'autel avec cette épée passée en écharpe à son col. Il la présentait au prêtre célébrant qui la bénissait, comme l'on bénit encore les drapeaux de nos régiments: le prêtre la remettait ensuite au col du novice; celui-ci, dans un habillement très simple, allait ensuite, les mains jointes, se mettre à genoux aux pieds de celui ou de celle qui devait l'armer. Cette scène auguste se passait dans une église ou dans une chapelle, et souvent aussi dans la salle ou dans la cour d'un palais ou d'un château, et même en pleine campagne. Le seigneur à qui le novice présentait l'épée lui demandait à quel dessein il désirait d'entrer dans l'Ordre, et si ses vœux ne tendaient qu'au maintien et qu'à l'honneur de la Religion et de la Chevalerie. Le novice faisait les réponses convenables; et le seigneur, après avoir reçu son serment, consentait à lui accorder sa demande. Aussitôt le novice était revêtu par un ou plusieurs Chevaliers, quelquefois par les Dames ou Demoiselles, de toutes les marques extérieures de la Chevalerie. On lui donnait successivement, et dans le même ordre à peu près où je le rapporte, les éperons, en commençant par la gauche, le haubert ou la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards et les gantelets, puis on lui ceignait l'épée. Quand il avait été ainsi *adoubé* (c'est le terme duquel on se servait), il restait à genoux avec la contenance la plus modeste. Alors, le seigneur qui devait lui conférer l'ordre se levait de son siège ou de son trône, et lui donnait l'accolade ou l'accolée : c'était ordinairement trois coups du plat de son épée nue sur l'épaule ou sur le col de celui qu'il faisait chevalier; c'était quelquefois un coup de la

paume de la main sur la joue. On prétendait l'avertir de toutes les peines auxquelles il devait se préparer et qu'il devait supporter avec patience et fermeté s'il voulait remplir dignement son état. En donnant l'accolade, le seigneur prononçait ces paroles ou d'autres semblables : « *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier* », auxquelles on ajoutait quelquefois ces mots : « *Soyez preux, hardi et loyal.* » Il ne lui manquait plus que le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, et la lance, qu'on lui donnait aussitôt; ensuite on amenait un cheval, qu'il montait, souvent sans s'aider de l'étrier. Pour faire parade de sa nouvelle dignité autant que de son adresse, il caracolait en faisant « brandir sa lance et flamboyer son épée », comme on parlait alors; peu après, il se montrait dans le même équipage au milieu d'une place publique (1). »

Ce qui, dans un morceau comme celui-là, n'est pas moins remarquable que l'abondance du savoir ou un certain goût du pittoresque, c'est l'admiration et le respect avec lesquels La Curne parle constamment de la Chevalerie. Montesquieu n'avait vu en elle qu'un jeu de l'imagination, un mélange bizarre de naïveté et de galanterie. Voltaire la représentait comme une institution utilitaire, une association pour la défense de la sûreté publique, un ambigu de gendarmerie et de garde nationale. Quant aux formalités, tant profanes que religieuses, dont se composait son cérémonial, elles paraissaient à l'éternel railleur franchement ridicules. Ce récipiendaire jeûnant, se confessant, communiant, passant une nuit tout armé, dînant seul, vêtu d'une tunique blanche, à une petite table « où il lui était défendu de parler, de rire et même de manger », lui faisait l'effet d'un benêt (2). Pour La Curne, au contraire, la Chevalerie est une institution due à la plus profonde sagesse. « Indépendamment de la défense de la Religion, des Ministres et des Temples, à laquelle s'était engagé le nouveau Chevalier, les autres lois de la Chevalerie renfermées dans le serment de sa réception auraient pu être adoptées par les plus sages législateurs et par les plus vertueux philosophes de toutes les nations et de tous les siècles (3). » Dans l'ordre politique, c'est elle qui a fait autrefois

(1) *Mém. Acad. Inscript.*, XX, p. 615.
(2) *Essai sur les Mœurs*, chap. XCVII.
(3) *Mém. Acad. Inscript.*, XX, p. 618.

la force et la grandeur de la France, qui a mis ce royaume dans l'état le plus florissant, « en sorte que si nous voulions faire l'histoire des triomphes de notre Chevalerie, il faudrait ici répéter tout ce qu'on lit dans les fastes de notre nation (1) ». Et si dans la pratique il y a eu des abus, si la religion des chevaliers a dégénéré en superstition et leur galanterie en débauche, les commandements qui leur étaient imposés ne respiraient que « la religion, la vertu, l'honneur et l'humanité (2) ».

Ces idées n'étaient peut-être pas admises sans restriction par tous les confrères de M. de Sainte-Palaye. Elles ne furent en tout cas combattues par personne. Elles ne demeurèrent pas confinées dans les lourds in-4° du *Recueil de l'Académie*. Elles se répandirent dans le public sous la forme de maniables in-12, imprimés en 1759, réimprimés vingt ans plus tard. Elles déterminèrent tout aussitôt pour le moyen âge un retour de faveur qui se marque par une reprise des tentatives ébauchées trente ans plus tôt par Voltaire en vue de créer une tragédie nationale. Son *Tancrède* n'était pas plus historique que ne l'avait été sa *Zaïre*. Il en avait pris le sujet dans un roman de Mme de Fontaines, laquelle s'était elle-même inspirée d'un épisode du *Roland furieux* (3). Mais l'intérêt n'était pas dans la vérité de l'intrigue; il était dans la peinture de la vie et des mœurs chevaleresques. On assistait, dans un palais de Syracuse, en l'an 1005, à une assemblée de chevaliers. On voyait, sur la place publique de la ville, où se préparait le supplice d'Aménaïde, Tancrède, survenu incognito, se proclamer le champion de la belle, réclamer le jugement de Dieu, et jeter son gant en signe de défi. Le combat avait lieu dans la coulisse, et c'était grand dommage. De même la bataille entre chrétiens et sarrazins. Mais on assistait au retour de l'armée après la victoire. Les chevaliers syracusains défilaient sur le théâtre l'épée à la main, escortés de soldats portant des trophées et suivis de tout le peuple. Et rien n'était plus chevaleresque — au goût de ce temps-là — que les sentiments et les discours que Voltaire mettait dans la bouche de ses héros. Qu'on en juge par ce seul passage. Tancrède, suivi

(1) *Ibidem*, p. 648.
(2) *Ibidem*, p. 678.
(3) Voir Henri Lion, *Les Tragédies de Voltaire*. Paris, 1895.

de deux écuyers qui portent sa lance et son écu, vient d'arriver à Syracuse. Il s'informe auprès d'un soldat qu'il rencontre du logis de sa chère Aménaïde :

TANCRÈDE.

Voilà donc ces remparts que je voulais défendre,
Ces murs toujours sacrés pour le cœur le plus tendre,
Ces murs qui m'ont vu naître et dont je suis banni!...
Apprends-moi dans quels lieux respire Aménaïde.

ALDAMON.

Dans ce palais antique où son père réside;
Cette place y conduit; plus loin vous contemplez
Ce tribunal auguste où l'on voit assemblés
Ces vaillants chevaliers, ce sénat intrépide,
Qui font les lois du peuple et combattent pour lui,
Et qui vaincraient toujours le musulman perfide,
S'ils ne s'étaient privés de leur plus grand appui.
Voilà leurs boucliers, leurs lances, leurs devises,
Dont la pompe guerrière annonce aux nations
La splendeur de leurs faits, leurs nobles entreprises.
Votre nom seul ici manquait à ces grands noms.

TANCRÈDE.

Que ce nom soit caché, puisqu'on le persécute;
Peut-être en d'autres lieux il est célèbre assez.

(*A ses écuyers.*)

Vous, qu'on suspende ici mes chiffres effacés;
Aux fureurs des partis qu'ils ne soient plus en butte;
Que mes armes sans faste, emblème des douleurs,
Telles que je les porte au milieu des batailles,
Ce simple bouclier, ce casque sans couleurs,
Soient attachés sans pompe à ces tristes murailles.

(*Les écuyers suspendent ses armes aux places vides, au milieu des autres trophées.*)

Conservez ma devise, elle est chère à mon cœur;
Elle a dans mes combats soutenu ma vaillance;
Elle a conduit mes pas et fait mon espérance;
Les mots en sont sacrés; c'est : l'amour et l'honneur.
Lorsque les chevaliers descendront dans la place,
Vous direz qu'un guerrier, qui veut être inconnu,
Pour les suivre au combat dans leurs murs est venu,
Et qu'à les imiter il borne son audace (1).

---

(1) *Tancrède*, acte III, scène I.

Cela nous paraît assez pâle. Cela émerveilla les spectateurs de 1760. Le succès fut éclatant. Succès de larmes, car Tancrède meurt sur la scène, et Aménaïde expire entre ses bras. Succès d'enthousiasme, chez les belles spectatrices, pour ces beaux chevaliers si vaillants et si galants. « Si vous avez un amant, écrivait Mme d'Epinay à Mlle de Valori, défaites-vous-en dès demain s'il n'est pas paladin. Il n'y a que ces gens-là pour faire honneur aux femmes. Etes-vous vertueuse, ils l'apprennent à l'univers; ne l'êtes-vous pas, ils égorgeraient mille hommes plutôt que d'en convenir, et ils ne boivent ni ne mangent qu'ils n'aient prouvé que vous l'êtes (1). » Cette réussite fit remettre à la scène la pitoyable *Adélaïde du Guesclin*. Elle prépara le triomphe réservé au *Siège de Calais*, la fameuse tragédie de de Belloy. Médiocre tragédien et médiocre poète, de Belloy eut ce coup de fortune — ou de génie, — de faire jouer, deux ans à peine après le désastreux et honteux traité de Paris, une pièce qui exaltait le nom français, l'orgueil français, le patriotisme français, l'énergie française, qui était comme une revanche, purement verbale, hélas! de la conscience publique, — et, dans le temps où le moyen âge était à la mode, une pièce située en plein moyen âge, où, parmi beaucoup d'anachronismes de sentiments, d'idées et de langage, il y avait quelques traits de mœurs, quelques propos empruntés à la peinture et au vocabulaire désormais consacrés à la chevalerie. Un mérite analogue recommandait quelques années plus tard, du même de Belloy, *Gaston et Bayard*, où le duc de Nemours et le bon chevalier sans peur et sans reproche rivalisaient de loyauté, de bravoure, de générosité et de galanterie. « On plaît à la Beauté, disait l'un, quand on sert la Patrie... »

Voyons avec éclat qui de nous en ce jour
Saura par plus d'honneur mériter plus d'amour (2).

Et l'autre, parmi « les objets chéris de son culte suprême », rangeait « Dieu, la France, l'Honneur, l'Amitié et l'Amour (3) », énonçant ainsi, selon une note de l'auteur, « dans leur ordre exact les cinq lois principales de la Chevalerie » telles qu'elles avaient été formulées dans

(1) Cité dans les *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Moland, t. V, p. 490.
(2) Acte II, scène 3.
(3) Acte I, scène 1.

les « excellents mémoires » de M. de Sainte-Palaye (1). Le goût du moyen âge se combinait avec le goût de l'horrible, alors également à la mode, dans le *Fayel* de Baculard d'Arnaud, dans la *Gabrielle de Vergi* de de Belloy, dans la *Comtesse de Fayel* de Mme de Marron, qui tous les trois, la même année 1770, entreprenaient de mettre sur le théâtre l'épouvantable histoire, décidément chère au XVIIIe siècle, du jaloux qui fait manger à sa femme le cœur de son amant. Mais on revenait à des tableaux plus riants et à une littérature plus aimable avec les opéras et opéras-comiques qui exploitaient la faveur persistante du public pour les sujets médiévaux : l'*Adèle de Ponthieu* du marquis de Saint-Marc, l'*Aucassin de Nicolette* et le *Richard Cœur-de-Lion* de Sedaine... A cette date, aux environs de 1780, notre vieille littérature, une fois de plus remaniée et rajeunie, était rentrée dans le grand courant des lettres françaises, et elle avait conquis, comme nous allons le voir, auprès d'un public moins simple et moins naïf que les lecteurs de la Bibliothèque Bleue, une soudaine popularité.

III

La Curne de Sainte-Palaye, travailleur infatigable, n'avait pas borné ses études à l'ancienne chevalerie. Il avait rempli d'analyses, de copies, de notices, nombre de volumes in-folio, dont les uns devaient fournir la matière d'un dictionnaire des antiquités nationales, les autres celle d'un glossaire du vieux français, d'autres, enfin, celle d'une histoire de notre poésie méridionale. Quand le moment fut venu de mettre en œuvre cette masse formidable de documents, le vieux savant ne s'en reconnut pas la force. Il dut chercher des aides et des continuateurs. Il en trouva un pour l'*Histoire littéraire des Troubadours*, dans la personne de l'abbé Millot. Ce n'est pas sans quelque scrupule que l'abbé s'était chargé de cette besogne. On s'en aperçoit au ton de l'avertissement et du discours préliminaire qu'il mit en tête de l'ouvrage qu'il publia en 1774. La galanterie, qui fait le fond de la poésie des troubadours, lui paraît un sujet bien peu digne d'occuper un homme de science. Il a besoin, pour se rassurer, de se dire et de dire à ses lecteurs que parmi bien des pensées légères on peut recueillir

(1) *Œuvres complètes de M. de Belloy*. Paris, 1787, t. III, p. 228.

là beaucoup de détails intéressants pour l'histoire des mœurs et même pour celle de l'esprit humain. Il consent donc à étudier les troubadours, mais sans enthousiasme, et en se gardant bien de surfaire ni les poètes dont il s'occupe, ni le temps où ils ont vécu. « Ne nous passionnons point en faveur des troubadours; ils méritent pour la plupart moins de louanges que de blâme (1)... » Quant aux mœurs du *bon vieux temps*, comme on l'appelle avec complaisance, qu'elles ne nous causent point de regrets! Oppression, parjure, cruauté, perfidie, brigandage, rapacité, débauche, voilà les traits dont se compose la peinture que les contemporains nous en ont laissée. Pour ce qui est de la valeur de cette poésie, l'abbé se déclare incapable de l'apprécier, n'entendant pas le provençal. Ceci ne l'empêche pas de prononcer qu'il n'y a dans tout ce fatras que les pastourelles qui lui plaisent. Il y voit des « idylles galantes, écrites sans art, avec trop de monotonie, mais qui respirent la simple nature (2) ». Il faut avouer que le fastidieux catalogue qu'il avait dressé des poètes de la langue d'oc n'était pas de nature à les montrer, ni eux, ni leur art, sous un jour bien avantageux.

J'ai peine à croire que son livre ait fait beaucoup pour répandre le goût de notre vieille poésie. Heureusement, la littérature du moyen âge allait trouver presqu'au même moment des admirateurs moins difficiles et des propagandistes autrement convaincus et actifs. Dans son Mémoire de 1743, La Curne, on s'en souvient, avait émis le vœu qu'on formât, par de judicieux extraits, « une Bibliothèque générale et complète » de nos anciens romans de chevalerie. Il eut le temps, avant de mourir, de voir ce souhait réalisé dans la *Bibliothèque universelle des Romans*.

Le plan de cette collection, que depuis longtemps on ne lit plus, mais dont le nom est demeuré célèbre, avait été conçu par un amateur bibliophile et lettré, Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, fils et neveu des deux d'Argenson, dont l'un fut le ministre des Affaires étrangères de Louis XV, et l'autre son ministre de la Guerre. Après avoir été mêlé aux grandes affaires et s'en être retiré,

---

(1) *Histoire littéraire des Troubadours*, Paris, 1774, *Discours préliminaire*, p. LI.

(2) *Discours préliminaire*.

le marquis de Paulmy ne vivait plus que pour les lettres et pour l'histoire. Il s'occupait à augmenter sa magnifique bibliothèque, qu'il porta à plus de cent mille volumes, à en extraire et à en publier les pièces les plus intéressantes, à composer des romans, des opéras-comiques et des chansons. Sa passion pour les romans lui inspira le desir de faire connaître à ses contemporains tous les romans : romans de tous les temps, de tous les genres, de tous les pays; romans grecs et latins; romans modernes; romans historiques; romans d'amour; romans de spiritualité, de morale et de religion; romans satiriques, comiques et bourgeois; romans merveilleux, nouvelles et contes... Aucune catégorie, dans sa pensée, ne devait être exclue; une place spéciale était réservée aux romans de chevalerie. Aux yeux de M. de Paulmy, ils ne devaient pas être la moindre parure de la collection. « Cette classe, disait-il, n'a point de modèle dans l'antiquité. Elle est due au génie des Français, et tout ce qui a paru de ce genre chez les autres peuples de l'Europe a été postérieur aux premiers romans que la France a produits, et n'en a été pour ainsi dire qu'une imitation. Ce genre ne s'est pas conservé, quoique intéressant pour le cœur et propre à élever l'âme, parce qu'il était gigantesque et presque hors de nature. Les révolutions successives que nos mœurs ont éprouvées l'ont fait disparaître. Il offre une chaîne de livres qui forment presque une histoire complète de plusieurs siècles. Elle ne sera pas interrompue dans la Bibliothèque que nous allons offrir au public (1). » L'éditeur tint parole. La *Bibliothèque universelle des Romans* parut, à partir du mois de juillet 1775, à raison d'un volume par mois, souvent de deux. Parmi ces volumes, il n'y en avait pour ainsi dire pas un seul où on ne trouvât quelque extrait d'un de nos vieux romans : *Roman de Merlin*, *Histoire de Mélusine*, *Histoire du Saint Gréal*, *Lancelot du Lac*, *Perceval le Gallois*, *Perceforest*, *Méliadius de Léon-*

(1) *Bibliothèque universelle des Romans*, ouvrage périodique dans lequel on donne l'analyse raisonnée des romans anciens et modernes, français ou traduits dans notre langue, avec des anecdotes et des notices historiques et critiques concernant les auteurs ou leurs ouvrages, ainsi que les mœurs, les usages du temps, les circonstances particulières et relatives et les personnages connus, déguisés ou emblématiques. A Paris, chez Lacombe, libraire, rue Christine, près la porte Dauphine. — *Discours préliminaire*, dans la 1re livraison, juillet 1775.

nais, Histoire du Chevalier Tristan, Roman du Roi Artus, tout ce que M. de Paulmy avait sous la main y passa. Et quand sa bibliothèque fut épuisée, celle de La Curne fut mise à contribution. « M. de Sainte-Palaye, à qui l'Histoire de la Chevalerie et même celle de la langue française ont de si grandes obligations, a voulu que nous lui en eussions de particulières. Il nous a ouvert les trésors de son cabinet et nous a procuré le moyen d'en tirer parti. Nous y avons trouvé des romans de chevalerie de la Table Ronde, qui sont en vers, et tous ou presque tous de la façon de Chrestien de Troyes... Nous avons aussi trouvé dans la précieuse et nombreuse collection de M. de Sainte-Palaye quelques-uns de ces petits contes en vers, dont la scène remonte jusqu'au temps d'Artus et de la Table Ronde. Ce sera pour nous une raison suffisante d'en parler à la suite des autres romans de la même classe (1). » Et sans désemparer on donne aux lecteurs les *Aventures du Chevalier Eric et de la belle Enide*, le *Chevalier au Lion*, le *Chevalier à la Charette, Berthe au grand pied*, l'*Histoire de Cléomadis et de Claremonde, Huon de Bordeaux, Maugis d'Aigremont, Valentin et Orson, Doolin de Mayence, Ogier le Danois*... On n'oublia pas les romans antiques, ni l'histoire de Charlemagne, dont la Chronique de Turpin fut le plus bel ornement; on consacra tout un volume aux exploits de Roland, et après avoir inséré encore *Guérin de Monglave, Galien restauré, Milès et Amys*, on finit, en décembre 1778, par un choix de chansons : chansons de Thibaut de Champagne, chansons de Raoul de Couci, chansons de Gace Brûlé, chansons de Colin Muset.

A dater de janvier 1779, la direction de la Bibliothèque des Romans passa en d'autres mains. « L'homme de qualité qui inspira cette entreprise littéraire, dit l'avertissement, vient de renoncer à un amusement si honorable et si utile (2). » Qu'à cela ne tienne! on continuera sans lui. Et voici le *Roman de la Rose*, et voici *Amadis de Gaule*, en attendant le *Petit Jean de Saintré*, qui précède lui-même *Aucassin et Nicolette*. Toutefois, à partir de 1779, — c'est-à-dire du tome XXIX au tome CXXIX et dernier de la collection, qui parut en juin 1789 —

(1) *Bibliothèque universelle des Romans*, t. XIV, février 1777, pp. 45 et 46.

(2) *Bibliothèque universelle des Romans*, janvier 1779, 1er volume. Avertissement.

la part des romans de chevalerie est singulièrement réduite. On a publié tout ce qui était publiable. La place est libre maintenant pour les romans historiques, les romans d'amour, les romans anglais, ou présentés comme tels, pour toute une littérature insignifiante, incolore et fade, qui est plutôt de nature à faire regretter les vieux romans français, quelle que fût la façon singulièrement libre et même infidèle dont ils avaient été adaptés.

L'adaptateur était un vieux gentilhomme dont le nom est lié presque d'un bout à l'autre du XVIIe siècle à la renaissance littéraire du moyen âge. Louis-Elisabeth de la Vergne, comte de Tressan, était né en 1705; il ne mourut, et encore par accident, que le 31 octobre 1783 (1). Il appartenait à une ancienne famille d'origine méridionale, qui avait émigré du Languedoc en Auvergne au XVe siècle, de l'Auvergne en Piémont après les guerres de religion, et qui était passée du catholicisme au protestantisme, pour revenir au catholicisme et en France au début du XVIIe siècle. Elle avait déjà donné Mme de La Fayette à la littérature française. Protégé par la famille d'Orléans, compagnon d'études de Louis XV, le jeune Tressan avait fait rapidement son chemin. A seize ans, il était colonel; à dix-huit ans, mestre de camp. Il justifia cette brillante fortune sinon par ses mœurs, qui étaient légères, du moins par sa grâce et par son esprit. Ces qualités lui valurent de pénétrer dans des sociétés très diverses et d'y être également bien accueilli. Il fut de la société du Temple; il fut des grandes nuits de Sceaux; il fut, quoique mauvais sujet, très goûté dans l'entourage de la pieuse Marie Leczinska. Il partageait son activité et ses talents entre la diplomatie et la guerre. Dans ses loisirs, il cultivait les lettres et les sciences. Il réfutait La Mettrie et défendait Montaigne; il disséquait, il collectionnait des fossiles, il raisonnait

(1) Voir Denon, « Le comte de Tressan », dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1889, p. 274 et suiv.; les *Œuvres du comte de Tressan*, 10 vol. in 8°, Paris, 1823, et les *Souvenirs du comte de Tressan*, réunis par son arrière-petit-neveu, le marquis de Tressan, Versailles, 1807. — Le 19 mai 1923, M. Henri Jacoulet, professeur au lycée de Toulouse, a soutenu en Sorbonne une thèse pour le doctorat ès lettres sur le *Comte de Tressan et les origines du genre troubadour*. Je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition cet ouvrage, qui apportera certainement une précieuse contribution à l'histoire du moyen âge dans la littérature française du XVIIIe siècle.

sur l'électricité. Appelé en 1749 au commandement du Toulois, il gagna la faveur du roi Stanislas et organisa son Académie de Nancy. Il en présidait les séances et y faisait en style pompeux l'éloge de son patron. Après la mort de Stanislas, il quitta la Lorraine et le service et vint s'établir à Franconville, dans la vallée de Montmorency. Grand amateur de la vie champêtre, il soignait ses fleurs, taillait ses espaliers, regardait mûrir ses melons, dont il faisait hommage à ses belles amies. Il traduisait l'Arioste et lisait les romans de chevalerie, dont il avait pris le goût quarante ans plus tôt, dans un voyage à Rome, où il avait fréquenté assidûment la Bibliothèque Vaticane. C'est dans cette aimable retraite que le marquis de Paulmy, qui l'avait rencontré jadis à la Cour de Lorraine, vint lui demander son concours pour la collection qu'il projetait. On devine que Tressan le lui accorda de tout cœur.

Sa tâche était de rajeunir ces vieilles histoires et de les mettre à la portée des lecteurs français du XVIIIe siècle. Il s'y employa avec un zèle dont les résultats tantôt nous font sourire et tantôt nous scandalisent. Il fallait évidemment, pour la rendre accessible au public, abréger, resserrer, élaguer cette littérature volontiers prolixe. Tressan n'y manqua pas. Mais il ne s'en tint pas là. Il bouscula sans gêne aucune les récits des anciens conteurs, il intervertit l'ordre des faits, il ajouta au besoin des épisodes de son crû. Il ne prétendait pas faire œuvre de science. On lui pardonnerait d'avoir remanié le plan et modifié la forme, s'il avait du moins respecté l'esprit. Mais qu'est-ce qui pouvait bien subsister de l'esprit du XIIe ou du XIIIe siècle sous la plume d'un ancien habitué du Temple ou d'un courtisan de Lunéville? Malgré son désir très sincèrement exprimé « de conserver tout ce qui caractérisait ces siècles écoulés (1) », il lui arrivait trop souvent de se les représenter et de les peindre avec les couleurs de son temps. Ses paladins sont sensibles et philosophes; ils invoquent l'Etre Suprême; ses nobles dames font des manières et ont leurs vapeurs. On est tout étonné, en tournant une page, de rencontrer des allusions à des faits contemporains ou des noms qui n'ont été connus qu'après 1750. On est plus surpris encore de lire dans *Guérin de Montglave* un éloge de Charlemagne, qui semble avoir été pensé et écrit par

(1) *Œuvres du comte de Tressan*, III, p. 195.

l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* : « Ce grand prince avait pour principe qu'agir pour l'amour du prochain est un acte plus méritoire que ces prières journalières que de pieux fainéants adressent à l'Eternel dans les intervalles de leur vie oiseuse (1). » Le ton de tous ces extraits de la *Bibliothèque des Romans* est uniformément celui d'une assez fade galanterie, relevée çà et là de libertinage. Et cet assaisonnement ne suffit pas toujours à préserver cette littérature de son défaut le plus courant, qui est la platitude. On en jugera par ces couplets d'une « chanson de Roland » imaginée par M. de Tressan, pour tenir lieu de la fameuse *Chanson*, qui était alors considérée comme perdue :

Soldats français, chantons Roland.
De son pays il fut la gloire.
Le nom d'un guerrier si vaillant
Est le signal de la victoire.

. . . . . .

Roland aimait le cotillon,
On ne peut guère s'en défendre;
Et pour une reine, dit-on,
Il eut le cœur un peu trop tendre.
Elle l'abandonne un beau jour
Et lui fait tourner la cervelle.
Aux combats, mais non en amour,
Que Roland soit notre modèle! (2)

C'est au point que l'on peut se demander si, en prétendant nous restituer nos vieilles épopées, Tressan ne cédait pas malgré lui, par moments, à la tentation de les travestir.

Malgré ces défauts, qui nous choquent aujourd'hui, et peut-être même en raison de ces défauts, les adaptations de Tressan eurent un succès extraordinaire. Elles ouvrirent toutes grandes à leur auteur les portes de l'Académie française. Delille, qui l'y reçut le 25 janvier 1781, le loua d'avoir su joindre au fonds de raison qui l'avait distingué de si bonne heure — il faisait allusion à ses occupations scienti-

(1) *Ibidem*, IV, p. 92.
(2) *Bibliothèque universelle des Romans*, t. XX, décembre 1777, p. 210.

fiques — une tournure d'imagination toujours jeune, toujours fraîche. « C'est par elle, lui dit-il, que vous avez rajeuni nos anciens contes de chevalerie; ils ont acquis plus de goût et d'élégance et n'ont presque rien perdu de leur antique naïveté. » La vogue du moyen âge fut telle, que de jeunes seigneurs, encouragés par Monsieur et par le comte d'Artois, entreprirent de mettre ses jeux, ses coutumes et même ses habillements à la mode. « Nous eûmes d'abord un brillant succès, dit le comte de Ségur, qui était de la partie; peu s'en fallut qu'il ne fût complet et que la révolution des modes ne devînt totale. Mais notre triomphe n'eut que la durée d'un Carnaval (1). » L'engouement pour les paladins n'alla pas (pour le moment) jusqu'à leur emprunter leur costume; mais il marqua sa trace dans la littérature par l'essor donné, juste à la veille de 1789, à ce qu'on appelle le genre troubadour.

Il ne peut être question de retracer ici la fortune de ce genre (2), sentimental et léger, joli et mièvre, puérilement archaïque et conventionnellement naïf, digne continuateur du genre marotique dont la tradition s'était conservée pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, précurseur immédiat du genre gothique en honneur vers 1825. Ni la Révolution, qui supprimera les derniers vestiges de l'âge féodal qui existaient encore dans la société de l'ancien régime, ni l'émigration, qui dispersera à travers l'Europe les beaux esprits aristocratiques curieux, à l'imitation de Tressan, de « renouveler les Amadis (3) » et de chanter les amours du bon vieux temps, ne lui feront le moindre tort. Il persistera à travers la tourmente, et, le calme une fois revenu, il atteindra son apogée sous le Consulat et sous l'Empire, avec les poèmes de Millevoye, *Charlemagne à Pavie* et *Emma et Eginhard*, avec les innombrables romances de l'*Almanach des Muses* et du *Chansonnier des Grâces*, avec les œuvres prétendues authentiques de Marguerite-Eléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, dame de Surville. De la poésie, il débordera sur les autres arts, au grand scandale de David qui, dès 1808, prophétise que dans dix ans l'étude de l'antique sera délaissée et que les dieux et les héros seront remplacés par des che-

(1) Cité par Druon, p. 379.

(2) On la trouvera dans le livre de M. Jacoubet, cité plus haut, et aussi dans les *Etudes d'histoire littéraire*, de M. F. Baldensperger, Paris, Hachette, 1907, p. 110 et suiv.

(3) C'est le refrain d'une « ballade » de *Tressan* (*Œuvres*, t. IX, p. 380).

valiers et des troubadours (1). Son histoire dépasse de beaucoup les limites assignées à cette étude. Il est temps de s'arrêter, en laissant la perspective ouverte sur l'avenir.

IV

On le voit : partis des premières années du XVIIIe siècle, pour ne pas dire du XVIIe et même du XVIe, nous sommes arrivés, par une suite de chaînons plus ou moins rapprochés, plus ou moins lâches, jusqu'au romantisme. On peut désormais apprécier plus justement ce qu'il y a de fondé dans l'opinion qui veut que le XIXe siècle ait ressuscité littérairement le moyen âge. Sans doute, il nous en a donné une image nouvelle, autrement riche, exacte, variée, colorée et vivante que celle qu'on s'en faisait avant lui. Mais on ne peut pas dire qu'il l'ait ressuscité, pour la bonne raison que jamais le moyen âge n'a été vraiment mort. Le XVIIIe siècle même, qui lui fut à beaucoup d'égards si hostile, n'a pas roulé sur lui la pierre du tombeau. Il n'a résisté qu'à demi, et, pour finir, il s'est abandonné tout à fait au charme insinuant et subtil, à la poésie pénétrante qui émane et qui émanera toujours de cet héroïque et merveilleux passé. Pour ténu qu'il soit par moments, au point qu'il en devient presque invisible, à aucune époque de notre histoire littéraire le fil de la tradition médiévale n'a été tout à fait rompu; et en ce qui regarde particulièrement le siècle de Voltaire, s'il n'a pas, comme le siècle de Hugo, laissé après lui quelques chefs-d'œuvre directement inspirés de cette tradition, ce n'est pas que les auteurs de ce temps ne s'y soient essayés à plusieurs reprises, mais c'est tout simplement que, pour des raisons diverses, ils n'y ont pas réussi.

---

(1) F. Benoît, *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, Paris, 1897, p. 138; cité par Baldensperger, *Etudes d'histoire littéraire*, p. 135.

Vieux papiers

Lustin, le 10 mai 1923.

Profitant d'un jour de congé (c'était un jour de pluie !) j'ai vidé quelques tiroirs contenant des documents devenus, pour la plupart, sans intérêt aujourd'hui. Quelques-uns se rapportaient à des échanges de vues entre quelques amis qui se réunissaient périodiquement pendant la guerre et cherchaient à se distraire des soucis et des angoisses de l'occupation allemande en devisant sur ce qui devait être réalisé dans notre pays au lendemain de la victoire. Nous cherchions à nous consoler du présent en songeant à l'avenir !

Le manuscrit que j'ai cru ne pas devoir déchirer est daté du *10 février 1915*. Les réformes qu'il envisage sont partiellement réalisées. Cependant, sa lecture pourra peut-être offrir quelque chose de plus qu'un intérêt restrospectif, c'est pourquoi j'ai pensé qu'il pourrait être utile de le publier

Dr Paul Heger.

Bruxelles, 10 février 1915.

I

L'évolution de l'enseignement supérieur en Belgique est utile à méditer pour quiconque se préoccupe de l'avenir de nos Universités. En effet, l'ordonnée qui représente cette évolution se dessine de telle manière qu'il n'y a qu'à la continuer pour démontrer que nos deux Universités de l'Etat ne conserveront plus longtemps leur actuelle dépendance vis-à-vis du Gouvernement.

Je rappellerai brièvement ici cette évolution.

Elle part de zéro : au début du siècle dernier, sous le régime français, il n'y a plus d'Universités en Belgique : la suppression de l'Université de Louvain avait eu lieu en 1797. En 1806 s'organise l'Université impériale dans tout l'empire français; cette Université se compose

d'autant d'Académies ou centres d'enseignement qu'il y avait de ressorts de Cours d'appel ; il y eut donc, à partir de 1806, une Académie à Bruxelles et une à Liége ; l'enseignement y fut très incomplet (1) ; aussi, lorsqu'en 1814 les provinces belges furent réunies à la Hollande, on réclama de toutes parts la création d'établissements d'enseignement supérieur ; le règlement du 25 septembre 1816 répondit à ces vœux en instituant des Universités à Louvain, à Gand et à Liége.

Cette période hollandaise est caractérisée par le monopole absolu de l'Etat et par une organisation surannée ; les cours se donnaient en latin, les examens se passaient en latin ; chacune des trois Universités de l'Etat possédait le droit de délivrer des diplômes scientifiques et des diplômes professionnels ; les examens avaient lieu devant toute la Faculté réunie.

Spring, dans une intéressante étude sur l'enseignement supérieur en Belgique (2), constate cependant que pendant cette période de 1816 à 1830 il y eut un réveil de l'énergie intellectuelle et un développement remarquable de l'esprit scientifique.

Sous ce régime, aucune part n'était faite à la liberté ; celle-ci fut bientôt instamment réclamée (3) ; le Gouvernement fut amené à faire des concessions à la fois tardives et trop larges ; le 27 mai 1830 parut un arrêté royal qui « autorisait les Administrations municipales ou communales à permettre l'établissement, dans les villes ou dans les campagnes, d'institutions d'enseignement supérieur ». (3 p. XIII.)

C'était passer du monopole autoritaire à l'anarchie. L'un des premiers actes du Gouvernement issu de la révolution fut de décréter en même temps que la liberté d'enseignement le maintien des trois Universités existantes. Un régime provisoire fut établi et les discussions commencèrent. Un premier projet daté du mois de septembre 1831 proposait la création d'une *Université unique* dont les quatre Facultés

(1) Ed. Mailly : *Etude pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France*. Académie royale de Belgique, t. XL, 1887.

(2) Anonyme (Prof. Spring?) : *La liberté de l'enseignement, la science et les professions libérales par un membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur*. Liége, 1854.

(3) L. Beckers : *L'enseignement supérieur en Belgique*. Code annoté, etc. Bruxelles, 1904.

auraient été disséminées dans le pays ; puis on demanda que les quatre Facultés fussent réunies dans une seule et même ville ; enfin, le 18 novembre 1833, une Commission législative préconisa le maintien de deux Universités, l'une à Gand, l'autre à Liége.

C'est de ce moment que date le commencement de la lutte entre l'enseignement libre et l'enseignement des Universités de l'État. Le 10 juin 1834, le corps épiscopal de Belgique fonda l'Université catholique et le 20 octobre de la même année fut fondée l'Université libre. Il devenait dès lors absolument urgent de précipiter le vote de la loi organisant l'enseignement supérieur ; elle fut soumise aux délibérations de la Chambre le 31 juillet 1834, adoptée le 25 août 1835, sanctionnée par le Sénat le 23 septembre suivant, promulguée le 27.

La loi de 1835 instituait un *jury central pour la délivrance des diplômes légaux* ; les Universités de l'État aussi bien que les Universités libres conservaient seulement le droit de conférer des *grades scientifiques*. Le jury central, tel que l'instituait le législateur de 1835, avait un grave défaut : ses membres étaient pour la plus grande partie désignés par les Chambres législatives. « Pour justifier le concours des Chambres à la formation des jurys d'examen, on a supposé qu'elles avaient en quelque sorte la mission de protéger les Universités libres contre les Universités de l'Etat. » (2 p. 13.) Comme on le voit l'antagonisme s'affirme entre les établissements rivaux d'enseignement supérieur ; la lutte n'est pas inspirée par la noble émulation de servir au mieux les intérêts de la science, mais par l'intérêt politique ; « la liberté de l'enseignement, en devenant une arme de guerre dans la main des partis politiques, a relégué la science sur l'arrière-plan ». Dans la suite il ne fut plus question de l'enseignement lui-même, « il était convenu tacitement de le considérer comme également bon dans les quatre Universités ; on ne se préoccupait plus que du drapeau que chacun avait arboré : dans la question universitaire l'intérêt scientifique menaçait d'être entièrement absorbé par l'intérêt politique ». (2 p. 13.)

L'intervention des Chambres n'avait été décidée, en 1835, qu'à une voix de majorité (42 contre 41), et à titre d'essai, pour trois années seulement. En 1838, le Gouvernement proposa un nouvel essai de deux ans et des lois spéciales maintinrent ce mode de nomination d'année en année jusqu'en 1844, où M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur,

proposa de déléguer au Roi la nomination annuelle du jury. Cette proposition fut rejetée par la Chambre qui maintint l'ancien mode pour une nouvelle période de quatre ans.

Quels étaient les griefs des Universités contre le jury central de 1835? Spring les a résumés comme suit : « Le jury, institué annuellement, a été, de fait, une *Commission permanente*. Il n'en pouvait être autrement, et cette permanence, établissant un véritable monopole pour les opinions scientifiques des membres du jury était contraire aux progrès de la science... D'un autre côté, le jury d'examen qui, comme institution, était placé *légalement*, et en apparence, en dehors des Universités perdit bientôt ce caractère ; il devint un établissement purement universitaire : on semblait d'accord pour admettre que le principe de justice exigeait que chaque établissement universitaire, gouvernemental ou libre, fût représenté dans le jury. Ceci rendait très difficile, et parfois impossible, la représentation des sciences, entretenait l'esprit de rivalité et de suspicion, et constituait les membres du jury en *avocats* de leurs élèves, alors qu'ils ne devraient en être que des juges impartiaux et sévères »

Tel était le chemin fait par l'enseignement des Universités libres qu'elles se posaient désormais en *rivales* vis-à-vis des Universités de l'Etat; déjà, en 1844, « le projet de loi présenté par M. Nothomb tendait à obliger le Gouvernement à combiner et à coordonner ses choix de manière que, dans chaque section du jury, *les quatre Universités eussent leurs représentants* » (1).

La loi du 14 juillet 1849 mit fin au régime du *jury central*, elle institua les *jurys combinés* tout en maintenant, comme un accessoire ou un palliatif, un jury central siégeant à Bruxelles. Les Universités libres se trouvaient désormais traitées sur le pied d'une parfaite égalité avec les Universités de l'Etat. Celui-ci se désistait partiellement du contrôle qu'il avait exercé jusque-là; une pente naturelle devait le conduire fatalement à l'abandon de presque tous ses droits.

C'est ce qui advint en effet; mais ce ne fut pas sans hésitation et sans combat : l'hésitation caractérise tous les efforts du législateur belge en matière d'enseignement supérieur; la loi de 1835 n'avait été promulguée qu'à titre d'essai, et pour une période de trois années;

(1) Actes de la Chambre des Représentants. Session 1843-1844, n° 210.

et de même, « aux termes de l'article 40 de la loi du 15 juillet 1849, le mode de nomination des jurys d'examen ne devait avoir d'effet que pour trois ans » (3 p. XXI). Toutefois, il fut *provisoirement* maintenu jusqu'en 1857.

Un terrible assaut fut livré à ce moment à notre enseignement public (1). Finalement la loi du 1er mai 1857 consacra le principe établi par la législation antérieure, maintint par conséquent les jurys combinés, toujours à titre provisoire; cette loi fut prorogée jusqu'en 1876, époque à laquelle le droit de conférer des diplômes légaux fut conféré à chacune des Universités. La loi du 20 mai 1876 constituait aussi un jury central, mais celui-ci était destiné surtout aux élèves ayant fait des études privées; elle stipulait enfin que les diplômes délivrés soit par une Université de l'État, soit par une Université libre, soit par le jury central, devraient être, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une Commission spéciale gouvernementale siégeant à Bruxelles : la Commission d'entérinement.

C'était encore à titre provisoire que la loi fut votée; elle fut prorogée jusqu'à ce que la loi du 10 avril 1890 l'eût consacrée définitivement.

Et tel est le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui; du contrôle immédiat de l'État sur l'enseignement supérieur ne persiste qu'un seul vestige : la Commission d'entérinement.

Lorsque l'on compare la situation des Universités libres à leurs débuts avec celle qui leur est aujourd'hui reconnue par la loi, lorsque surtout on se souvient de toutes les difficultés matérielles et politiques dont elles ont dû triompher pour assurer leur existence et leur développement, on est amené à reconnaître qu'elles sont désormais intangibles. La diminution du rôle de l'Etat est un fait que l'on peut déplorer — que, pour ma part, je considère comme une anomalie — mais comme elle est le résultat d'une évolution absolument consciente et voulue par les représentants de la nation, il paraît impossible de remonter le courant; si l'évolution de nos lois sur l'enseignement supérieur doit se continuer, ce ne peut être que dans le sens d'une plus grande liberté — et le système actuel qui maintient deux Universités de l'Etat en concurrence avec deux Universités libres apparaît

(1) Discours prononcés par les membres de l'opinion libérale dans la discussion relative à l'enseignement supérieur. 1857.

comme une transition vers une période d'établissement définitif consacrant le principe de la liberté pour nos quatre Universités.

Pourquoi ne pas constituer en Belgique, définitivement, quatre Universités libres reconnues par l'Etat, jouissant toutes les quatre d'une autonomie qui s'affirmerait en premier lieu dans le mode de recrutement du corps professoral ? Elles participeraient toutes les quatre aux subsides de l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur.

Qu'une complète liberté *dans* l'enseignement soit compatible avec le droit d'emarger au budget, c'est ce qu'il est facile d'établir théoriquement et pratiquement : théoriquement, en n'accordant à l'État d'autre droit que d'intervenir *avant* et *après* les études universitaires par l'organisation d'examens légaux ; pratiquement, en s'inspirant des exemples que nous donnent nombre de pays étrangers où l'enseignement universitaire jouit de plus de liberté qu'en Belgique tout en étant subsidié par l'État. Je ne vise pas l'Allemagne en parlant ainsi, mais la Hollande, l'Angleterre, la Suède.

L'intervention de l'État dans l'octroi de larges subsides aux Universités est justifiée par les nécessités de l'enseignement moderne : celui ci a cessé d'être dogmatique ; il vise à placer de plus en plus les élèves en contact avec les réalités ; les écoles polytechniques, les écoles de commerce se sont juxtaposées aux anciennes Facultés des Universités classiques ; l'Ecole des Mines, l'Ecole des Arts et Manufactures, les Instituts électro-techniques, bactériologiques, physiologiques, zoologiques, chimiques, etc., répondent à des besoins de notre temps que l'on ne peut méconnaître sans déchoir ; les Facultés de philosophie et de droit ont organisé des séminaires qui sont à leur enseignement ce que sont les laboratoires pour ce qu'on appelle les sciences exactes.

L'Université méconnaîtrait à la fois sa mission scientifique et sa mission sociale si elle se refusait à entrer dans cette voie ; elle ne doit pas se cantonner dans son ancien domaine ; son nom nous le dit : elle doit être ouverte à toutes les disciplines et si les sciences expérimentales ont pris au cours du siècle un développement merveilleux, il faut que l'Université s'élargisse pour leur donner asile et les loger chez elle comme il convient. De là des sacrifices d'argent inévitables pour construire et alimenter des institutions multiples (instituts, séminaires et laboratoires), annexées aux Universités.

Mais s'il est vrai que l'ensemble des quatre Universités belges, pour

répondre aux nécessités du temps présent, doit représenter *toujours* les disciplines scientifiques, il ne faut pas en conclure que chacune d'entre elles remplira de la même manière cette obligation : une divivion du travail est ici hautement désirable, d'abord parce que des institutions multiples répondant à une même spécialisation se paralysent réciproquement; ensuite parce que le recrutement d'un corps professoral d'élite est d'autant plus difficile que l'appointement est moindre. On pourrait, par exemple, trouver en Belgique un ou deux hommes capables d'enseigner convenablement la psychologie comparée ou les langues orientales, on en trouverait plus difficilement quatre. Je ne vois aucune raison pour que, en ces matières spéciales, il y ait quatre éditions d'un même cours.

J'imagine au contraire que nos quatre Universités richement dotées et désormais libres trouveraient avantage à s'individualiser et à parcourir chacune des carrières distinctes; elles ne seraient plus tentées de se copier servilement, elles s'adapteraient mieux encore au milieu et atteindraient chacune à une floraison spontanée.

Pareille évolution serait à la fois libératrice et compatible avec la reconnaissance de tous les droits de l'État; car celui-ci garderait le contrôle qui lui appartient : un *examen d'entrée* aux Universités et un *examen de sortie* ou professionnel assureraient ce contrôle; ce sont les deux réformes les plus urgentes et les plus faciles à réaliser dès maintenant. A ceux qui regretteraient de voir l'État abandonner le grand rôle auquel son initiative aurait pu prétendre dans l'organisation d'un enseignement supérieur dirigé par lui, je dirais volontiers : Songez donc à créer en Belgique un Institut de hautes études dégagé de toute préoccupation professionnelle et consacré au culte des Sciences et des Arts. L'État trouverait là l'occasion de prendre une belle revanche.

II

De l'examen d'entrée à l'Université.

Voici les études moyennes terminées. Un certain nombre de jeunes gens s'arrêtent à ce moment et ne vont point s'inscrire à l'Université.

A ceux-là un certificat d'études moyennes pourra suffire; je ne vois pas qu'il y ait lieu d'instituer pour eux un examen analogue à ce que

fut le « graduat en lettres » qui fut supprimé, après quinze années d'exercice, par la loi du 20 mai 1876.

L'examen d'Etat que nous voudrions instituer est rejeté par ceux qui voudraient ouvrir tout au large les portes de l'Université et « organiser dans le cours de la première année des épreuves éliminatoires ». Cette idée a été défendue par M. Waxweiler; elle doit donc être examinée attentivement.

L'entrée aux Universités a été, à certains moments, tout à fait libre, notamment pendant une sorte d'intérim légal qui a précédé la loi de 1890. Nous avons vu alors la population de nos Universités s'augmenter instantanément : des élèves de seconde et de troisième se sont hâtivement fait inscrire dans l'une ou l'autre Faculté afin d'échapper à l'examen d'entrée dont ils craignaient le prochain établissement : beaucoup de ces jeunes gens ont échoué aux épreuves éliminatoires que représentaient pour eux les diverses candidatures, en philosophie ou en sciences naturelles; quelques-uns ont réussi à se maintenir dans l'Université, mais leur présence a été plutôt gênante; sauf quelques exceptions ils n'ont pas contribué à relever le niveau de notre enseignement.

L'entrée libre aux Universités doit être condamnée; elle pousse la foule vers l'enseignement supérieur qui dès lors ne mérite plus ce nom; elle a une apparence démocratique, mais ce n'est pas rendre service au peuple que de préparer des déclassés.

Il convient que la barrière soit mise devant la porte et non pas dans le vestibule, car il faut de l'ordre dans la maison et les étudiants sérieux ne doivent pas être empêchés par la turbulence de ceux qui n'ont d'étudiants que le nom. N'est-ce pas une singulière manière d'empêcher l'invasion des incapables que de commencer par la solliciter?

Après le court intérim dont nous venons de parler, c'est-à-dire depuis 1890, l'entrée aux Universités n'est pas tout à fait libre : elle est subordonnée soit à la production d'un certificat d'études moyennes complètes, soit à la présentation à un examen auquel président les professeurs de l'enseignement moyen. Peu d'élèves se présentent à cet examen; la plupart obtiennent un certificat, et bien que celui-ci doive être homologué par un jury nommé par l'Etat, sa valeur est des plus contestables.

A mon avis ce certificat d'études, même homologué, ne devrait pas dispenser d'un examen.

Examinons ce que devrait être celui-ci.

1° Il devrait être passé devant des examinateurs nommés par l'État et formant un jury unique, jury central, et non point devant des jurys particuliers à chacune des quatre Universités.

En effet, permettre à Bruxelles, Louvain, Gand et Liége de constituer des jurys particuliers c'est retomber dans les anciens errements; c'est favoriser, provoquer même une concurrence malsaine : pour mieux assurer le recrutement d'un grand nombre de disciples, chacun pourrait être tenté d'abaisser la barrière. Ce serait chose irréalisable que de maintenir celle-ci exactement au même niveau partout, avec des jurys différents. Et comme il est nécessaire que l'étudiant qui a commencé à suivre les cours dans une des quatre Universités puisse les continuer à son choix dans une autre, il suffira que le jury de là-bas soit plus indulgent pour que les incapables pénètrent même ici par une fissure.

Il faut que la barrière soit unique et que le jury soit le même, quelle que soit l'Université vers laquelle l'élève compte se diriger;

2° Le jury ne devrait pas être composé de professeurs de l'enseignement moyen, mais d'universitaires, en majorité.

Ce fut la grande erreur de l'organisation du graduat en lettres que de recruter le jury parmi les professeurs d'Athénées ou de Collèges; ce que nous demandons n'est pas la résurrection du graduat en lettres qui ne fut jamais qu'un examen *de sortie* de l'enseignement moyen : nous voulons envisager *l'entrée* aux Universités, ce qui est un tout autre problème.

S'il s'agissait de faire l'inventaire de ce que l'élève a appris pendant les études moyennes, le jury devrait se composer de professeurs de l'enseignement moyen; mais tel n'est pas notre but : l'examen devrait démontrer que l'élève a une intelligence suffisamment développée, un vocabulaire assez étendu et une maturité d'esprit assez évidente pour suivre avec fruit les cours de l'Université : *c'est là tout ce qui nous importe;* que ces qualités fondamentales et indispensables aient été acquises en suivant le chemin des humanités modernes ou des humanités classiques, c'est chose secondaire. Le principal objectif est la constatation d'une culture suffisante. A ce point de vue, l'examen

d'entrée à l'Université doit avoir une portée générale. D'autre part, il doit permettre de constater quel est le mode de préparation que l'élève a subi : l'interrogatoire devra donc avoir un second objectif et pour réaliser celui-ci le jury central devra se constituer en sections correspondant chacune à l'une des branches de bifurcation admises dans l'enseignement moyen : humanités gréco-latines et humanités latines, humanités modernes ou section scientifique, section mathématique.

Ici encore j'estime que l'examen ne devra pas être nécessairement étendu à toutes les branches des connaissances acquises ; le règlement de ce jury devrait différer de celui des jurys ordinaires en ce qu'il accorderait la plus grande latitude aux examinateurs.

Remarquons à ce sujet que les « Prüfungsordnungen für Aerzte » appliqués dans l'empire allemand ne sont pas des articles de loi votés par un Parlement et que le programme des épreuves emprunte à cette particularité une grande élasticité (1).

Laissons les jeunes gens qui ont terminé leurs études moyennes produire devant le jury tels certificats ou tels documents qui attestent leurs capacités et leur science; demandons-leur à ce moment de choisir la Faculté ou l'École où ils désirent s'inscrire. Et jugeons à ce moment seulement du détail technique de l'examen à subir; mais qu'aucun des récipiendaires n'échappe au contrôle essentiel : la constatation de sa capacité.

3° Comment recruter le jury ?

La question est délicate : nous reconnaissons que seuls les membres de l'Université ont pour mission de la défendre. Mais nous ne pouvons surcharger de besogne les titulaires de cours; d'autre part, ce serait une grande erreur de composer le jury uniquement d'assistants ou d'agrégés qui n'ont pas l'expérience acquise par la pratique de l'enseignement.

La nomination appartiendrait au Ministre, mais pour éviter l'ingérence de l'esprit de parti il conviendrait, je pense, de limiter les choix. On arriverait sans doute à un bon résultat en admettant que les professeurs honoraires pourraient former un premier groupe sur lequel devrait se porter le choix du Ministre; on pourrait admettre

(1) Ch. Fiquet. *Les nouveaux éléments de l'éducation médicale en Allemagne*. 1907.

aussi que des personnes n'appartenant pas au personnel de l'Université, mais que leur situation rapproche de l'enseignement supérieur, formeraient un deuxième groupe : délégués de la Magistrature, du Barreau, même d'Académies ou de Sociétés scientifiques. Le jury ainsi constitué aurait le droit de se compléter par cooptation en vue des interrogatoires spéciaux. Peut-être arriverons-nous ainsi à la constitution d'un jury compétent et impartial.

III

Plus de liberté dans l'enseignement.

L'État est intervenu pour organiser l'examen d'entrée à l'Université. Une fois cette barrière franchie l'étudiant devrait avoir beaucoup plus de liberté qu'on ne lui en accorde actuellement.

La multiplicité des examens dans le cours des études universitaires nuit à la formation des caractères et à la diversité des études. La formation de l'homme cultivé, disait M. Prins dans un discours rectoral, « exige des foyers intenses où l'individualité s'affirme et se développe à l'aise, où la variété des méthodes, des programmes et des cours réponde à la diversité des tendances personnelles, où professeurs et étudiants conservent une entière liberté dans la direction et le choix de leurs travaux (1) ».

Il est certain que la perspective d'être cité à comparaître devant le jury au bout de chaque année constitue une obsession déprimante et l'on a pu dire, avec une sévérité quelque peu exagérée peut-être, mais non sans une apparence de raison, que « nos Universités ne sont plus même des écoles préparatoires aux professions libérales, mais des laboratoires à examens (2) ».

Cela a été dit en 1876 et M. Prins disait en 1900 : « Nous ne sommes plus sur la large voie ensoleillée... nous étouffons dans un obscur couloir, nous gravissons un escalier étroit : les candidats montent à

---

(1) P. Heger : « Plus de liberté dans l'enseignement » (*Revue de l'Université*, t. V, 1899-1900.)

(2) A. De Ceuleneer et Ch. Dumercy : *De la réforme de l'enseignement supérieur en Belgique*. Louvain, 1876.

la file, lentement, péniblement, d'un même pas automatique et régulier et ils arrivent à la dernière marche sans avoir jamais vu la lumière (1) ».

Cependant, grâce à la création de séminaires et de laboratoires, nombre d'étudiants chaque année cherchent à émanciper leur esprit et prennent goût à des recherches purement scientifiques; les publications faites dans nos Universités témoignent à cet égard d'un incontestable progrès.

Malheureusement ces étudiants d'élite qui ont préféré consacrer leurs loisirs à la fréquentation des laboratoires plutôt qu'à celle des lieux dits de plaisir, sont sans cesse contrariés dans leur essor par les nécessités du « bloc »; et, comme il leur répugne d'apprendre le grimoire par cœur, ils n'obtiennent parfois que des quotations médiocres aux examens : ils apprennent ainsi, à leurs dépens, que la liberté dans notre enseignement n'existe que de nom. Les examens annuels, tels qu'ils sont actuellement organisés, se conditionnant les uns les autres, exigeant plus d'effort de mémoire que de véritable intelligence, semblent faits pour favoriser les médiocres et paralyser le génie individuel. Combien avons-nous connu de ces premiers sujets, brillants aux examens, remportant des distinctions et même des plus grandes distinctions qui ont échoué plus tard en faisant médiocre carrière? Quelques-uns, exceptionnellement bien doués, parviennent, malgré ces examens répétés, à conserver leur indépendance d'esprit, mais la plupart renoncent à la lutte, deviennent passifs et gravissent sans enthousiasme l'escalier étroit dont parlait M. Prins; l'enseignement supérieur forme ainsi en grande majorité des hommes inférieurs qui, autrement dirigés, auraient pu donner d'eux-mêmes une meilleure mesure.

Il existe à cet égard, dans d'autres pays, beaucoup plus de liberté pour les étudiants et pour les professeurs. En Belgique, le programme officiel, identique pour les quatre Universités, doit être scrupuleusement suivi jusque dans ses détails; la Commission d'entérinement veille à ce que l'on ne puisse s'en écarter en rien.

Ce qui a fait le succès des examens annuels dans nos Universités

---

(1) Ad. Prins : « L'éducation générale et la formation de l'esprit moderne ». Discours rectoral, octobre 1900.

c'est la dépendance où ils placent les élèves vis-à-vis des professeurs. Certains d'entre eux s'imposent uniquement par ce moyen et ne compteraient pas d'auditeurs à leurs cours si l'on ne redoutait leur vote négatif au jour de l'examen. L'élève ne devrait jamais être astreint à suivre un cours mal donné; il devrait avoir une grande liberté dans le choix de ses maîtres. On n'a pas voulu qu'il en fût ainsi en Belgique et le premier rapport sur l'enseignement supérieur, daté de 1853, ne laisse pas de doute sur ce point; nous y cueillons cette jolie phrase : « La certitude d'être interrogés par leurs professeurs a obligé les élèves à n'en négliger aucun et à rechercher, par leur présence aux leçons, à s'attirer leur bienveillance (1). »

Le législateur aurait pu songer à assurer de façon plus digne la fréquentation des cours; on devrait permettre les inscriptions isolées, ne pas régler avec servilité l'ordre des matières jusque dans le détail; le mieux serait de supprimer les examens annuels et « le bloc »; on contrôlerait mieux le travail des élèves par d'autres méthodes.

Qu'à cela ne tienne, me direz-vous, pourquoi ne le faites-vous pas dès maintenant dans la mesure du possible? N'avez-vous pas le droit de faire prendre des inscriptions isolées et ne pouvez-vous pas, aux termes mêmes de la loi de 1890, introduire chez vous certaines réformes que vous réclamez?

Non, nous ne le pouvons pas; ce qui nous en empêche, même quand la loi nous le permet, c'est la concurrence existant entre nos Universités : les étudiants se rendent en plus grand nombre vers l'Université où les examinateurs sont le plus indulgents; toute tentative de libération de l'enseignement, tout essai d'amélioration des programmes d'études doit tenir compte de ce point de vue. Comparez ce qui se passe chez nous avec ce qui se fait à Edimbourg, à Oxford, à Cambridge et vous constaterez qu'il y a là-bas beaucoup plus d'initiative tant chez les professeurs que chez les étudiants. On voit aussi, là-bas, que les matières à examen ne sont pas les seules qu'il faille enseigner dans les Universités; ici, un cours qui ne serait pas organisé en vue du diplôme aurait-il des élèves? On peut en douter. Il y eut autrefois à l'Université de Bruxelles un cours d'histoire de la méde-

(1) Premier rapport triennal sur l'enseignement supérieur (1849 à 1852).

cine, donné par le professeur Pierre Graux ; c'était vers 1840. Si l'on essayait de l'organiser aujourd'hui on nous répondrait : cela ne fait point partie du programme des examens et ce programme est déjà surchargé ; si nous le compliquons encore, nos élèves iront se pourvoir ailleurs.

En résumé je demande qu'après une épreuve sérieuse placée à l'entrée de l'Université, nos élèves et nos maîtres jouissent de plus de liberté dans le cours des études universitaires ; c'est un si beau temps que celui où se fait l'éclosion des facultés naissantes chez un adolescent ; c'est le moment où il faut stimuler les initiatives, encourager les enthousiasmes, diriger les esprits vers le Vrai. Notre enseignement supérieur ne répond pas assez à cette noble mission ; nos élèves sont étiquetés, classés pour le temps des études et probablement pour toute leur vie ; inscrit à Louvain ou à Bruxelles, à Liége ou à Gand, on y reste, on s'y cantonne ; on s'y imprègne d'un esprit particulariste qui prépare des divisions profondes entre les citoyens et affaiblit les sentiments patriotiques. Les épreuves que notre pays vient de traverser montre qu'il y a autre chose à faire et que nous sommes dignes de plus de liberté.

IV

Des examens professionnels.

Voici les études universitaires terminées ; le rôle de l'Université qui a pour mission d'enseigner, ne doit pas nécessairement s'étendre comme il le fait aujourd'hui, à l'organisation de la garantie sociale ; ici c'est l'Etat qui doit intervenir, car « il a le droit et le devoir d'exiger de ceux qui, à un degré quelconque, ont à s'occuper des intérêts collectifs ou des intérêts d'autrui de sérieuses garanties de capacité professionnelle ».

Les futurs magistrats, les notaires, les avocats, les ingénieurs, les médecins ont à justifier de cette capacité autrement que par des titres scientifiques obtenus dans une des Universités qui les dispensent ; il y a lieu d'organiser un *examen d'Etat* et cet examen doit être professionnel ; en ce sens il se rapprocherait des anciennes épreuves instituées par les corporations.

Cet examen serait essentiellement pratique ; il ne devrait rien avoir de commun avec l'enregistrement hâtif des connaissances acquises tel

que nous le faisons dans les quelques heures de nos examens actuels. Il pourrait durer au besoin plusieurs semaines ; toutes les épreuves ne devraient même pas nécessairement se passer ni en même temps ni dans la même ville ; il ne laisserait rien au hasard.

On comprend aisément ce que devrait être cet examen d'État pour répondre à son but : *la démonstration de la capacité professionnelle*. La seule difficulté, en Belgique, est de constituer un jury réunissant les compétences nécessaires et échappant à toute suspicion légitime.

Il ne pourrait être question de faire nommer ce jury par les Chambres, comme en 1835 ; on ne pourrait davantage composer le jury exclusivement de professeurs d'Université : ce serait renouveler l'erreur du système des jurys combinés dont on a très bien dit qu'ils réalisaient l'équilibre des injustices.

Les professeurs de clinique médicale et chirurgicale devraient toutefois nécessairement faire partie du jury pour la profession médicale ; les titulaires de ceux des cours de droit et d'autres Facultés qui se rapportent étroitement à l'exercice de la profession devraient au même titre figurer dans les jurys correspondants.

Les quatre Universités seraient donc représentées par un groupe important dans chacune des Commissions d'examen ; à côté de ces représentants des Universités prendraient place en majorité des délégués de chacune des professions en cause : Délégués de la Magistrature, du Barreau, de la Chambre des Notaires, de l'Académie de Médecine, de l'Association des Ingénieurs et d'autres groupements professionnels à considérer.

L'examen, quel que soit son résultat, ne donnerait pas immédiatement accès à la pratique professionnelle. On n'autoriserait celle-ci qu'après un *stage* dont les conditions seraient déterminées par des règlements distincts pour chaque profession. C'est pendant le stage que se ferait l'enseignement des spécialités qui tendent aujourd'hui à affaiblir notre organisation universitaire : elles augmentent sa surface et en diminuent la profondeur. L'enseignement des spécialités sera post-universitaire et pourra, comme aujourd'hui, donner lieu à l'octroi de diplômes scientifiques spéciaux délivrés librement par les Universités.

La durée du stage, pour la profession médicale, ne devrait pas dépasser une année. On doit craindre en effet d'allonger démesurément

les études. A cet égard certaines réformes pourraient être utilement introduites dès maintenant dans nos Universités : n'est-il pas désirable de décongestionner les candidatures en concentrant cette période si importante des études aussi bien pour le Droit que pour la médecine ?

Actuellement la préparation aux études du Droit est confiée, pendant deux ans, à la Faculté de philosophie, — la préparation aux études de médecine est confiée, généralement aussi pendant deux ans, à la Faculté des sciences.

Il y a, tout au moins en médecine, une disproportion entre la durée des candidatures et celle des doctorats ; il y a aussi une anomalie dans le fait de placer dans les mêmes auditoires des étudiants qui se destinent à des carrières très différentes : on pourrait mieux approprier l'enseignement à son but en divisant ces auditoires et en soulageant ainsi professeurs et étudiants ; en enseignant la chimie aux futurs médecins on insisterait plus sur la chimie organique ; en les instruisant dans la botanique on songerait déjà à la pharmacologie, et de même la zoologie, l'anatomie comparée seraient enseignées en vue de la préparation directe aux études d'anatomie humaine. Ici encore on devrait diminuer la surface et augmenter la profondeur : les deux candidatures devraient être terminées en trois ans au lieu de quatre ; la loi de 1890 a, du reste, prévu le terme de trois ans. Mais pour que nous puissions abréger ainsi la durée des candidatures en rendant notre enseignement plus intensif, il faut que nous ayons affaire à des étudiants convenablement préparés par l'enseignement moyen. Toutes ces réformes se tiennent et nous ne pouvons espérer de bons résultats généraux à l'Université qu'en améliorant d'abord notre enseignement moyen.

Montesquieu

PAR

HENRI ROLIN
Conseiller à la Cour d'appel
Professeur à l'Université de Bruxelles (1).

Je voudrais, si cette entreprise n'excède pas les limites de mes forces ou plutôt de ma faiblesse, essayer de crayonner devant vous la haute figure de Montesquieu.

Au physique, représentez-vous un homme sec et nerveux, et qui n'était point de grande taille. La nature l'avait pourvu — ses portraits et les médailles le montrent — d'un de ces nez gascons, proéminents, bien dessinés, qui feraient penser, de loin, au nez célèbre de Cyrano. On fera mieux, chez un Gascon si pénétré d'antiquité, de l'appeler un nez romain.

Montesquieu (Charles-Louis de Secondat) avait vu le jour sous le règne de Louis XIV, d'une famille de parlementaires. Ses deux grands-pères et son oncle de Montesquieu avaient été magistrats. Naturellement, il se creuse ainsi à la longue, par l'effet de l'hérédité, et en tout cas du milieu, des marques profondes dans l'esprit.

Ils étaient bons catholiques, mais non point de la variété qui est toute soumission, abandon total de l'indépendance intellectuelle. On envoya le jeune homme faire ses humanités presque à l'autre extrémité de la France, chez les Oratoriens de Juilly. Ces bons pères représentaient une nuance d'opinion catholique un peu plus libérale que les Jésuites. Par crainte des sciences physiques, dans la pensée que l'étude de la nature, où si peu de choses en effet sont chrétiennes, offrait des

---

(1) Conférence faite à l'*Institut des Hautes-Etudes* le 28 février 1923.

dangers pour la foi, la pédagogie de l'époque s'attachait surtout à pénétrer la jeunesse de culture antique. Il arriva aux maîtres de Charles-Louis de Secondat ce qui devait arriver, peu de temps après, à ceux d'un certain François Arouet, qui depuis... Je ne veux pas dire qu'ils firent du futur Montesquieu un mauvais chrétien. Mais il sortit de leurs mains excellent latiniste, sinon bon helléniste, nourri des chefs-d'œuvre du paganisme et fort près d'envisager la vie comme l'avaient fait, par exemple, Marc Aurèle ou Horace (1).

Il est très important, pour bien comprendre un homme, de considérer la date où il a eu vingt ans. Montesquieu avait vingt ans en 1709. C'était après Ramillies, après Audenarde. Le grand règne s'achevait au milieu des désastres. Les conquêtes, il fallait se résoudre à les abandonner. Tout annonçait la dissolution de l'ensemble de choses et d'idées qui, en s'organisant autour du Roi, avaient formé la France de 1660 à 1700. Sans qu'on le sût, c'était une Révolution qui se préparait. A considérer le mouvement des idées et le changement des mœurs, c'était la Révolution française qui s'ébauchait vaguement parmi les esprits, avant de se précipiter vers sa réalisation.

Dans ces conjonctures, qu'était le jeune de Secondat?

Nullement le personnage académique, un peu solennel, qu'imaginent certains lecteurs, après une vue superficielle, et qu'on a représenté dans plus d'un portrait drapé d'une toge à la romaine.

Sa correspondance, publiée en 1914, a confirmé abondamment ce qu'on pouvait déjà deviner.

Malgré les années passées à Paris, où il ne fut pas, il est permis de le penser, un simple spectateur des plaisirs de la Régence, Montesquieu demeura toujours essentiellement Gascon et attaché à son terroir. Il possédait des vignes. Il vendait son vin et souffrit pécuniairement de l'interdiction du commerce avec l'Angleterre, qu'amena la guerre de la Succession d'Autriche. Il passa la plus grande partie de son existence à Bordeaux ou à la Brède; peut-être pour faire des économies, qu'il dut s'imposer à certains moments (quoiqu'il jouît d'une large fortune), mais surtout, comme il l'a écrit, parce qu'il se trouvait

---

(1) Mme de Tencin l'appelle gentiment « mon petit Romain », *Correspondance de Montesquieu*, publiée par François Gebelin, Paris, Champion, 1914, t. II, notamment p. 69, 95, etc. (1748-1749).

« *heureux dans ses terres où il ne voyait que des arbres* », aussi bien qu'à Paris « *au milieu de ce nombre d'hommes qui égalent les sables de la mer* » (1). Il eut la sagesse de résister souvent aux instances de ses correspondants et de ses correspondantes, qui appréciaient le charme de sa société et le suppliaient de retourner à Paris.

Il se maria dans son pays, à 26 ans. Il épousa une protestante, Jeanne de Lartigue, qui semble avoir eu plus de vertus que de beauté et qui, dans une lettre touchante, écrite par elle à son mari dans leurs vieux jours, lui disait : « *Je veux croire contre les apparences, mon cher ami, que mes lettres te font plaisir... Tu m'as fait des impressions ineffaçables et je sens bien que je ne saurais changer jamais... Adieu, mon cher ami, je t'aime cent fois plus que tu ne m'aimes* (2). » Il eut, de ce mariage, un fils et deux filles, dont l'une paraît avoir été intelligente et lui servit de secrétaire, vers l'époque où, vieilli, et devenu presque aveugle, il achevait péniblement l'*Esprit des Lois* (3).

Mais ni le mariage, ni la famille ne l'absorbèrent : « *J'ai assez aimé ma famille*, a-t-il noté, *pour faire ce qui allait au bien dans les choses essentielles, mais je me suis affranchi des menus détails* (4). » Sa femme ne l'entrava point dans son désir de voir le monde, de multiplier ses expériences. Il passa plus de trois années, de 1728 à 1731, à voyager en Europe (5). La *Correspondance* contient, il faut bien le dire, des indices d'où l'on pourrait conclure qu'il ne fut pas le plus fidèle des maris, si l'expérience ne montrait, en cette matière, que l'apparence du mal est souvent aussi trompeuse que l'apparence du bien. Plus d'un billet curieux a été conservé parmi ces archives, comme celui où il écrit spirituellement à une jeune veuve : « *Vous venez de perdre votre mari, vous ne m'aimerez plus* (6). » Mais cette veine de galanterie, si voyante dans les *Lettres persanes*, publiées en

---

(1) Lettre de Montesquieu à Maupertuis, du 25 novembre 1746. *Correspondance*, t. I, p. 425.

(2) *Correspondance*, I, p. 386 (1742 ou 1743).

(3) *Correspondance*, I, p. 392. Il écrit à sa fille Denise en l'appelant « Mon secrétaire » (1743).

(4) Voyez le portrait de Montesquieu par lui-même, notamment dans les *Pensées diverses de Montesquieu*, Paris, Didot, 1869, p. 115 et suiv.

(5) Voyez les *Voyages de Montesquieu* publiés par le baron Albert de Montesquieu, Bordeaux, Gounouilhou, 1894, in-4°.

(6) *Correspondance*, I, p. 213.

1721, va naturellement en décroissant. A cette époque, l'âge des passions se prolongeait moins que de nos jours, s'il faut en croire notre théâtre et nos romans. « *A trente-cinq ans*, écrit Montesquieu, *j'aimais encore* (1). » Dans l'*Esprit des Lois*, on ne trouve plus, telles les étincelles dans un foyer qui s'éteint, que des rappels çà et là, par exemple, dans l'un des derniers livres, cette allusion à la galanterie : *la galanterie, qui n'est point l'amour, mais le délicat, mais le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour* (2) », où l'on devine comme un regret.

L'existence de Montesquieu, à la campagne, était surtout partagée entre la lecture — sa bibliothèque, au château de La Brède, est grande comme une nef d'église, et toute remplie de livres, en partie annotés par lui — les amis — car il était sociable et eut des amis assez nombreux et les conserva — le soin de ses intérêts. Une dame du temps, non sans sourire, le dépeint parcourant ses terres un bonnet de coton sur la tête, une gaule à la main, interpellant en patois ses vassaux, ne dédaignant pas les reparties assaisonnées du sel caustique de la Gascogne. Ses lettres, ses notes de voyage montrent, évidemment, l'homme de bonne compagnie, de manières et d'esprit raffinés, mais très vif, très direct, voyant les choses comme elles sont et le disant parfois, sans crainte du mot propre.

Son humeur était celle qui convient le mieux à un magistrat, égale et tournée vers la bienveillance : « *Je m'éveille le matin avec une joie secrète de voir la lumière... et tout le reste du jour je suis content... n'ayant jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé.* » Il ne prenait pas les choses du cœur au tragique. « *J'ai été dans ma jeunesse assez heureux pour m'attacher à des femmes que j'ai cru qui m'aimaient; dès que j'ai cessé de le croire, je m'en suis détaché soudain* (3). »

Eh quoi! direz-vous, tous ces traits nous font peut-être voir Montesquieu tel qu'il était, mais ils étaient communs à une multitude de ses contemporains. Combien n'ont pas aimé celles qui furent belles et désirables vers 1720! Combien, entre 1720 et 1750, ont cultivé leurs vignes et lu beaucoup de livres!

---

(1) Portrait cité.
(2) *Esprit des lois*, XXVIII, 22.
(3) Portrait cité.

Il y avait ceci de plus. Montesquieu était non seulement supérieurement intelligent et pénétrant, mais probablement l'homme le plus intelligent de son temps, dans le domaine des sciences morales, de même que, parmi les Français, entre 1850 et la fin du dernier siècle, c'est Taine et Renan qui ont été les plus grands esprits.

Son entourage, dans sa jeunesse, pouvait difficilement le mesurer à sa vraie taille, je parle de l'esprit. Tandis que, membre d'une académie de province, il paraissait surtout occupé, vers 1720, de recherches variées de physique et d'histoire naturelle, il écrivait en grand secret les *Lettres persanes*. Parmi les histoires galantes qui, sans doute, contribuèrent beaucoup au succès foudroyant de l'ouvrage, parmi les croquis des mœurs du temps qui dénotent un œil extraordinairement aigu, des morceaux entiers sont déjà d'un politique ou d'un jurisconsulte philosophe.

C'était un esprit où, derrière les amusements, sous la couche extérieure, il y avait une zone de préoccupations profondes. Il se posait des questions et cherchait des réponses, dont ne se souciait, parmi ses contemporains, probablement personne, même parmi ceux qui avaient autant d'esprit que lui.

Et, c'est ici le trait essentiel, ces questions ou plutôt cette question, car elle était unique, il se la posait sans cesse; dès le principe, dès le temps de ses études de droit, c'est le même problème qui le préoccupe. Tandis que les autres juristes, autour de lui, cherchent, en vue de l'application, le sens des lois, et raisonnent en purs juristes, il s'est toujours demandé, lui, quelle était la raison des lois, comment s'explique cette diversité déconcertante qu'elles offrent d'époque à époque et de pays à pays.

Cette grande idée, ou plutôt cette grande curiosité d'esprit n'a jamais cessé de le hanter. Montesquieu est de ceux qui se sont assigné dès les vingt ans la tâche de résoudre une vaste difficulté et ne l'ont jamais abandonnée. La racine de sa grandeur intellectuelle, c'est cette fermeté de propos, cette suite dans les idées, et la mise au service de ces recherches bien orientées des ressources d'une intelligence merveilleusement pénétrante.

Cette question — comment expliquer les lois — on se l'était, assu-

rément, déjà posée depuis longtemps (1). Dans la lignée des grands moralistes en France, des réponses célèbres avaient été données surtout par Montaigne et par Pascal. Montaigne s'était diverti à accumuler les exemples des coutumes les plus contradictoires, les plus étranges, et avait conclu que « *la raison humaine est une teinture infuse environ de pareil pois à toutes nos opinions et meurs, de quelque forme qu'elles soint : infinie en matière, infinie en diversité* ». Il dit de la coutume « *il n'est rien qu'elle ne face, ou qu'elle ne puisse : et avec raison l'appelle Pindarus, à ce qu'on m'a dict : « la Royne et Emperiere du monde »*; il va jusqu'à affirmer que « *les loix de la conscience, que nous disons naistre de nature, naissent de la costume; chacun aïant en veneration interne les opinions et meurs approuvées et receues autour de luy, ne s'en peut desprendre sans remors, ny s'y appliquer sans applaudissement* (2). » Enfin, il conclut : « *les loix se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont loix : c'est le fondement mystique de leur authorité, elles n'en ont poinct d'autre, qui bien leur sert* » (3). Cela signifie, en définitive, que les lois sont le produit des décisions arbitraires du législateur et qu'une fois établies, elles se maintiennent, sans autre raison que le fait qu'elles sont établies. Pascal, grand croyant qui s'était nourri de ce grand sceptique, avait accueilli facilement ces conclusions, parce qu'elles rabaissent l'homme, l'humilient devant Dieu : « *on ne voit rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, un méridien décide de la vérité* (4). » « *Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la justice* (5). »

On donnait de certaines lois une explication métaphysique. On

(1) Nous ne nous sommes pas attaché à analyser ici les *sources* anglaises, françaises et italiennes des idées de Montesquieu. Ses emprunts sont considérables et innombrables. Mais il n'est pour ainsi dire pas de penseur original dont on ne puisse en dire autant. Le tout, c'est de faire fructifier les emprunts.

(2) Livre Ier, chap. XXIII, *De la coustume et de ne changer aisément une loy recrue*, Ed. de Bordeaux, Pech et Cie, 1906, t. I, pp. 142, 146.

(3) Livre III, chap. XIII, *De l'expérience*. Même édition, t. III, p. 370.

(4) *Pensées et opuscules*, de Blaise PASCAL, éd. Brunschvicg, 5e éd. Paris, Hachette, 1909, fragment 294.

(5) *Ibid.*, fragment 309.

disait simplement qu'elles viennent de Dieu; pour ce motif, on les appelait divines. Et, des autres lois, on ne donnait en réalité aucune explication, et on les appelait *arbitraires* (Domat).

Ce qui va nous permettre de définir Montesquieu, c'est son attitude vis-à-vis de ce problème toujours présent à son esprit : Quelle est la raison des lois? En d'autres termes, les lois sont-elles ce qu'elles sont simplement parce qu'elles sont telles, c'est-à-dire comme un *donné* inexplicable, sans rapport avec d'autres éléments intelligibles ou bien peut-on établir des rapports entre les lois et d'autres éléments ou facteurs et en fournir ainsi une explication?

Avant d'aller plus loin, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse et de vous soumettre une remarque au sujet du programme de ces conférences. Il devait comporter trois leçons sur Montesquieu, intitulées : *Montesquieu écrivain, Montesquieu sociologue* et *Montesquieu jurisconsulte.*

Il faut, sans aucun doute, louer l'Institut des Hautes Etudes d'avoir établi ces cadres, qui facilitent le classement des idées et nous invitent à considérer un grand homme sous divers aspects, comme qui dirait de face, de dos et de profil.

Mais ce n'est certainement point la pensée de cet Institut d'affirmer qu'il y a *trois Montesquieu,* une sorte de trinité, composée de personnes unies entre elles et cependant distinctes, plus ou moins séparables l'une de l'autre et qui seraient Montesquieu *écrivain, sociologue* et *juriste.*

Ce dont on peut être sûr, c'est que le personnage si vivant qu'il était, se serait rebellé contre une telle idée et se serait énergiquement opposé à tout découpage de son individu!

Demandez-le vous, d'ailleurs, un pareil procédé d'abstraction ou d'autopsie est-il la meilleure méthode à suivre pour comprendre profondément une personnalité quelle quelle soit?

Ne faut-il pas s'efforcer plutôt de la saisir synthétiquement, dans son unité vivante où le corps et l'esprit et toutes les activités de l'esprit ne font qu'un?

Et n'est-ce pas Montesquieu plus que tout autre qu'il convient de considérer ainsi, lui dont la vie est pour ainsi dire tout unie, lui qui n'a jamais joué qu'un personnage dans l'existence, *lui-même*, et dont

tous les livres ne sont que les éditions successives ou des chapitres d'une même œuvre?

L'écrivain, en lui, n'est pas surajouté au penseur; son style n'est pas fait d'ornements rapportés à l'expression de la pensée. Jamais langage français ne fut plus « dépouillé » de tout attirail superflu, de toute métaphore. A mesure qu'il a mûri son génie, sa phrase est devenue plus brève, plus sèche, tous les développements ont été supprimés. Les seules images qui subsistent çà et là ne sont que la pensée même rendue tangible ou visible.

Veut-il parler de l'attrait de la femme pour l'homme et de l'homme pour la femme? c'est « *la prière naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre* (1). »

Veut-il exprimer le sentiment de crainte qui pèse sur les peuples soumis à un pouvoir despotique, un mot, que comprendront bien ceux qui étaient à Bruxelles le 20 août 1914, dira tout : « *c'est le silence de ces villes que l'ennemi est près d'occuper* (2). »

Il ne faut donc pas essayer chez Montesquieu, de détacher la forme du fond, l'écrivain du penseur.

Dans le penseur lui-même, peut-on, quant au fond, discerner le jurisconsulte du sociologue? Montesquieu a-t-il considéré les lois d'une part en juriste et, d'autre part, en sociologue? Comme vous allez le voir, la question est essentielle et elle déborde même notre sujet.

Il y a, d'abord, un sens du terme *juriste* où il est permis de dire que Montesquieu ne le fut pas, ou ne le fut guère. C'est celui où on l'entend, quand on a en vue les praticiens du droit, ceux qui l'appliquent, les avocats, les magistrats. Ils recourent, pour y parvenir, à des procédés particuliers de raisonnement, leur pensée se meut dans le « *monde du droit* », y vit parmi des idées, des symboles, conçus spécialement en vue d'un but à atteindre et qui est, de dire le droit régissant les *espèces* qui se présentent. C'est une technique originale de l'intelligence. Les juristes, dans l'exercice de cette activité professionnelle, ne sont pas de libres esprits, regardant les choses pour les comprendre et conduits seulement par leur curiosité. F. Bacon disait qu'*ils parlent*

---

(1) *Esprit des lois*, I, 2.
(2) *Esprit des lois*, V, 14.

comme s'ils étaient enchaînés (1). Montesquieu n'avait que peu de penchant pour ce genre d'activité. Il devint président au Parlement de Guyenne, parce qu'il en recueillit la charge comme un bien légué par un oncle, avec le titre de baron de Montesquieu, qu'il devait illustrer. Ses fonctions ne l'intéressaient guère. Il les abandonna sans regret, après dix ans, malgré les objurgations de quelques amis, et notamment de Barbot, qui lui représentait combien elles étaient peu absorbantes (2).

Il ne viendra jamais à la pensée de personne de ranger l'*Esprit des Lois* auprès des ouvrages des vrais juristes, dans le sens étroit, tels, par exemple, que Dumoulin, Domat ou Pothier.

Mais on est aussi un jurisconsulte, dans un sens plus large et plus élevé, quand on considère les lois de haut, du point de vue du législateur, dans le dessein de saisir les rapports qu'elles ont avec les diverses situations qu'elles sont destinées à régir, en vue d'apprécier la raison profonde des règles et d'en proposer le cas échéant la réforme. On cherche alors à juger non des individus ou des espèces, mais les lois elles-mêmes. Ce domaine, tenant à celui de l'histoire et de la philosophie, est celui de Montesquieu. C'est un domaine où tout grand juriste se sent chez lui. Et l'on n'avait jamais songé à qualifier Montesquieu autrement qu'en l'appelant un juriste historien et philosophe. On n'y avait jamais songé, jusqu'à Auguste Comte.

Ici s'ouvre une phase nouvelle dans l'attitude de la critique à l'égard de Montesquieu.

A. Comte classe les sciences connues jusqu'à lui suivant un ordre de complexité et de spécialité croissantes et place, en haut de l'échelle, une science nouvelle, la science des sociétés, qu'il est le premier à définir nettement et à baptiser : la sociologie.

---

(1) *Tanquam e vinculis sermocinantur (Exemplum tractatus de justitia universali,* etc. *Proœmium).*

(2) *Correspondance*, I, p. 128-129. « Le métier du Palais n'est point aimable, je l'avoue; mais il vient beaucoup en routine; à peine vous détournera-t-il de vos autres occupations ou amusements, et, quand vous voudrez descendre une heure par jour à ces matières, vous y trouverez une grande facilité; l'assiduité au Palais, le secours commode des conférences feront le reste sans que vous le sachiez ni que vous en preniez la peine. » (Lettre de Barbot à Montesquieu du 9 avril 1726.)

Un individu qui se distingue parmi les autres hommes et se fait un nom cherche parfois à se découvrir des ancêtres. A. Comte cherche quels ont été ses précurseurs : il les choisit bien : Aristote et Montesquieu. Voilà donc les esprits d'avant-garde qui ont, sinon fondé, du moins annoncé la sociologie, en appliquant d'instinct ses méthodes (1).

Montesquieu aura donc été un « sociologue » avant la lettre. Et comme il est difficile d'admettre qu'il n'ait pas été un jurisconsulte, dans le sens le plus élevé du terme, on dira qu'il a été sociologue et jurisconsulte. Vous voyez se former la distinction que reflète le programme de ces conférences.

Après A. Comte, viennent Durkheim et son école, cette école si disciplinée, dont les élèves parfois trop dociles s'attachent si étroitement aux enseignements du maître.

Durkheim, avec sa force et sa netteté habituelles, précise, dans un curieux opuscule, la contribution de Montesquieu à la sociologie. Il lui aurait apporté la notion d'espèce et la notion de loi. En d'autres termes, il aurait, le premier, classé les sociétés en types, et aurait entrevu que les faits sociaux obéissent à des lois, en tout semblables aux lois de la nature. Suivant Durkheim, la méthode propre à la découvrir serait *la même* que dans les autres sciences de la nature (2).

Le fondateur de cette école particulière de sociologues est évidemment pénétré de cette pensée que c'est faire de Montesquieu l'éloge suprême, de voir en lui un sociologue. Et la sociologie, de son côté, tire quelque avantage de pouvoir montrer qu'elle descend en quelque sorte de Montesquieu. Le profit, à première vue, est réciproque.

La fin montre, cependant, que l' « aventure », s'il est permis de s'exprimer ainsi, finit mal pour Montesquieu, car nos sociologues, après s'être servis de lui, s'empressent de dire qu'ils l'ont eux-mêmes bien dépassé; que son principal mérite a été d'ouvrir la voie où ils croient eux-mêmes s'être avancés si loin, mais qu'il est devenu inutile; qu'en dehors du plaisir purement littéraire qu'il peut encore procurer, il est suranné. En d'autres termes, on retourne le portrait de l'ancêtre contre le mur, où on se propose bien de le laisser se couvrir de poussière.

---

(1) *Cours de philosophie positive*, 47e leçon (t. IV, p. 178 et suiv.).

(2) DURKHEIM, *Quid Secundatus politicae scientiae instituendae contulerit*. Bordeaux, Gounouilhou, 1892 (voyez surtout p. 72 et suiv.).

On reconnaîtra bien qu'il y a peut-être un autre Montesquieu, le jurisconsulte; mais on déclare que c'est l'affaire d'une autre secte, celle des juristes, à laquelle on l'abandonne pour ne plus avoir à s'en occuper.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, il y a lieu de se demander si toute cette théorie, que l'on avance au sujet de Montesquieu, tient debout.

Quelle est la méthode de Montesquieu? et quel genre de réponses propose-t-il à son éternelle question : Quelle est l'explication de la diversité des lois?

Sa méthode est fort simple. Demandez-vous quelle est l'explication d'une loi quelconque, récente ou en voie de confection, par exemple de la loi sur les loyers. Pourquoi a-t-on fait une loi sur les loyers? Evidemment parce que certaines circonstances nées de la guerre ont fait hausser la valeur des immeubles disponibles dans de telles proportions qu'un nombre immense de locataires dont le bail arrivait à son terme n'auraient pu payer, pour continuer à jouir des lieux loués, un loyer en rapport avec leur valeur. On a jugé qu'il était juste, et d'ailleurs nécessaire pour éviter une crise périlleuse, d'autoriser ces locataires à demeurer quelque temps dans l'immeuble, après le terme du bail. D'autre part, on a jugé qu'il était juste d'autoriser les bailleurs à majorer dans une certaine mesure les loyers même fixés conventionnellement en 1914 à un taux inférieur. Comment s'explique la loi sur les loyers? Par un raisonnement, fait par le législateur, organe de l'opinion publique. Tenant compte de certains principes de justice et d'utilité, c'est-à-dire du désir d'atteindre certains buts, tenant compte aussi des circonstances actuelles, le législateur a conclu que certains moyens, à savoir les dispositions qu'il a adoptées en matière de loyers, doivent être employés et il a ordonné qu'ils le soient.

Pourquoi comprenons-nous tous, si aisément, la genèse de la loi sur les loyers? C'est que tous, nous connaissons, plus ou moins — et hélas ne connaissons que trop bien! — comme locataires ou comme propriétaires, les besoins présents. Tous nous avons quelque idée de ce que réclament la justice et la paix sociale dans ce domaine. Nous possédons la matière des raisonnements du législateur et par suite nous les saisissons sans difficulté; les raisons de ses conclusions ne nous

échappent point; le caractère rationnel de la loi nous apparaît facilement.

Voici maintenant quelques exemples des problèmes qu'essaie de résoudre Montesquieu.

Dans la masse des lois, — et parmi les lois, Montesquieu comprend les coutumes — dont l'existence est rapportée par les historiens et par les voyageurs, énormément de règles ou de systèmes de règles apparaissent, à première vue, comme bizarres, inexplicables, voire même comme monstrueux, en un mot comme irrationnels. C'est ce qui avait frappé Montaigne et Pascal. Ainsi, la loi, du temps de Montesquieu, autorisait la *substitution*, c'est-à-dire des dispositions testamentaires par lesquelles le disposant ordonne que certains biens ne pourront être aliénés et passeront, par exemple, de père en fils, à l'aîné de la famille, pendant une, deux ou plusieurs générations.

Le code civil prohibe ce genre de dispositions. Elles heurtent nos idées économiques et notre sentiment de la justice. Au premier moment, nous ne comprenons pas. Montesquieu propose une explication (1). Selon lui, les substitutions se justifient, sous un régime monarchique, parce qu'en conservant les biens dans les familles nobles, elles travaillent à soutenir la noblesse héréditaire et parce que le maintien de cette noblesse est nécessaire dans la monarchie. Il est nécessaire, parce que le sentiment de l'honneur, dont la noblesse est dépositaire, est le principe de la monarchie et parce qu'il faut, dans ce genre de gouvernement, un corps intermédiaire entre la royauté et le peuple, « *un terme entre le pouvoir du prince et la faiblesse du peuple* ». C'est par des raisons analogues qu'il explique et approuve la vénalité des charges dans les Etats monarchiques (2).

Voici un autre exemple. En Turquie et en Perse (ce sont les Etats que Montesquieu a en vue lorsqu'il s'occupe du régime despotique), les femmes sont soumises à des règles, à une claustration dans le harem, qui les privent à peu près de toute liberté. Remarquez que Montesquieu n'approuve aucunement le despotisme : il le hait. Mais il faut expliquer cette sujétion des femmes, si contraire à nos tendances et, déjà, à celles de la société où vivait Montesquieu. C'est que, dit-il,

(1) *Esprit des lois*, V, 9.
(2) *Esprit des lois*, V, 19.

sous un despote, « *les lois sont sévères et exécutées sur le champ. On a peur que la liberté des femmes n'y fasse des affaires. Leurs brouilleries, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs penchants, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites âmes d'intéresser les grandes, n'y sauraient être sans conséquence* ». Il ajoute que « *dans ces Etats, les princes se jouent de la nature humaine, ils ont plusieurs femmes, et mille considérations les obligent de les renfermer* (1) ».

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, et elle n'est certainement pas sans valeur, quoiqu'elle ne soit peut-être pas complète. Nous nous bornons ici à observer, sur le vif, la méthode de Montesquieu.

Voici un exemple encore. Montesquieu lit dans des récits de voyages dans l'Inde que « *sur la côte du Malabar, dans la caste des Naïres, les hommes ne peuvent avoir qu'une femme, et une femme au contraire peut avoir plusieurs maris* ». Cela n'est-il pas étrange, incompréhensible à première vue? Montesquieu propose une explication. Elle est, suivant lui, que les *Naïres* sont une caste de soldats. Or il y a des inconvénients à ce qu'un soldat soit marié. Il s'attache trop à sa famille et aux soins du ménage; l'esprit militaire risque de se perdre. Ainsi, dit Montesquieu : « *en Europe, on empêche les soldats de se marier* ». Mais « *dans le Malabar, où le climat exige davantage, on s'est contenté de leur rendre le mariage aussi peu embarrassant qu'il est possible : on a donné une femme à plusieurs hommes; ce qui diminue d'autant l'attachement pour une famille et les soins du ménage, et laisse à ces gens l'esprit militaire* (2) ».

Un dernier exemple achèvera de vous faire découvrir vous-mêmes — et c'est ce que je veux — la méthode de Montesquieu. Il consacre un chapitre au droit des gens des Tartares : « *Ils passent au fil de l'épée*, écrit-il, *les habitants des villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grâce lorsqu'ils les vendent ou les distribuent à leurs soldats.* » Est-ce une cruauté native qui explique de pareils excès? Non, car ils sont entre eux doux et humains. Mais la combinaison de deux faits nous fait comprendre la rigueur de ce « *droit des gens* ». C'est que « *ces peuples n'avaient point de villes* » et que « *toutes leurs guerres*

---

(1) *Esprit des lois*, VII, 9.
(2) *Esprit des lois*, XVI, 5.

se faisaient avec promptitude et impétuosité ». Il leur paraissait exorbitant « *qu'une ville qui ne pouvait leur résister les arrêtât; ils ne regardaient pas les villes comme une assemblée d'habitants, mais comme des lieux propres à se soustraire à leur puissance* ». D'autre part « *ils n'avaient aucun art pour les assiéger, et ils s'exposaient beaucoup en les assiégeant; ils vengeaient par le sang tout celui qu'ils venaient de répandre* (1) ».

Vous êtes maintenant armés, et pour saisir la méthode de Montesquieu, sans l'intelligence de laquelle on ne peut comprendre ses écrits, et pour apprécier la valeur de l'interprétation de Montesquieu, à laquelle Comte et Durkheim ont donné cours.

La méthode de Montesquieu consiste essentiellement à chercher une explication des lois en retrouvant la matière des raisonnements qu'ont faits les législateurs, y compris ce législateur anonyme qui est l'auteur des coutumes; il faut, pour cela, connaître les pensées et les sentiments qui ont inspiré ses décrets, et les faits dont il a eu à tenir compte. Quand on les aperçoit, tout s'éclaire et telle règle qui paraissait absurde ou odieuse apparaît comme rationnelle ou tout au moins comme ayant été rationnelle à l'époque où elle a été établie. C'est en ce sens que Montesquieu déclare, très exactement, que « *la loi, en général, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre* (2) ».

Voilà ce qu'est la méthode de Montesquieu : elle ne consiste pas à établir entre les faits sociaux des connexions semblables à celles qu'établissent les sciences de la nature entre les phénomènes du monde matériel, c'est-à-dire, suivant la définition célèbre de John Stuart Mill, des successions constantes et inconditionnelles. Ce n'est que très accessoirement qu'on pourrait, des éléments réunis par Montesquieu, dégager une vague apparence de pareilles *lois naturelles*. On dénature sa pensée, dans ce qu'elle a de fondamental, en voulant, à tout prix, voir en lui le précurseur, je ne dirai pas de toute sociologie, mais d'une certaine école sociologique. Seuls le dogmatisme et l'esprit de système ont pu conduire à prétendre, en dépit des textes les plus

(1) *Esprit des lois*, XVIII, 21.
(2) *Esprit des lois*, I, 3.

clairs, que Montesquieu est l'annonciateur de la sociologie de Comte et de Durkheim.

C'est parce qu'on s'est engagé dans cette erreur et parce qu'il est trop évident, d'autre part, que Montesquieu raisonne en législateur et en juriste, qu'on en est arrivé à rompre l'unité de sa pensée et à imaginer l'existence de deux Montesquieu, dont l'un, il faut bien qu'on l'avoue, aurait suivi la méthode des sciences morales et se serait attaché à découvrir les *causes finales* des lois, tandis que l'autre aurait suivi la méthode des sciences naturelles et n'aurait cherché que leurs *causes efficientes*.

Non, la pensée de Montesquieu est une et sa méthode est partout la même. Qu'il propose des réformes ou qu'il tente d'expliquer les règles et les régimes juridiques si variés qu'offrent l'histoire et l'ethnographie, ce sont toujours des raisonnements finalistes qu'il échafaude ou qu'il découvre (des syllogismes téléologiques, comme disait Tarde) : bref, il demeure toujours, essentiellement, un jurisconsulte, au sens large du terme.

Si l'on veut voir en lui un précurseur de la sociologie, je n'y contredis pas, mais ce n'est certainement pas de la sociologie conçue comme une physique sociale qu'il a été le précurseur. Il a été plus que le précurseur, on peut dire le fondateur (sans cesser d'être juriste) de la sociologie conçue comme une psychologie sociale.

Psychologue, voilà ce qu'il a été, avant toute chose! Certes, bien des explications, proposées par lui, d'institutions anciennes ou modernes nous paraissent contestables ou hâtives. Il était à peu près le premier à entrer dans la voie où il a été si loin; il était certainement le premier à la suivre avec autant de persévérance. Malgré ses immenses lectures et l'étendue de ses recherches, son information présentait des lacunes. C'est, après tout, secondaire. Car il nous a laissé des analyses incomparables des pensées et des sentiments de ses contemporains, des hommes d'autrefois ou des peuples étrangers, des « raccourcis » de l'état des esprits dans les milieux et aux époques les plus variés, qui ne sont guère dépassés et qu'ont rarement atteints les sociologues d'aujourd'hui. On s'y trompe parfois et il en est un peu la cause, lui-même.

Montesquieu est, en somme, un auteur difficile. Il s'exprime par aphorismes, un peu dédaigneux peut-être, et semble dire: je m'adresse

aux gens assez intelligents pour me comprendre. Il a supprimé toutes les transitions, ces degrés qui facilitent l'accès de la pensée. Les hauteurs ou les profondeurs de la sienne sont abruptes. Il a adopté sur certaines choses un langage qui lui est particulier, et dont il faut posséder la clef, comme lorsqu'il parle de la *nature* et du *principe* des gouvernements, de la *vertu*, principe des républiques, etc.

Les républiques qu'il a en vue, ce ne sont pas des républiques comme celles que nous connaissons (où la *vertu*, telle qu'on l'entend ordinairement, a, en effet, peu de place) ou comme celles qu'il avait pu observer en Italie. Il songe à des Etats tels que Lacédémone, ou Rome avant la corruption de ses maximes antiques, ou plutôt tels que l'idée qu'on s'en formait au temps de Montesquieu. Il aimait s'exprimer à mots couverts, pour les « bons entendeurs », en laissant quelque chose à deviner (1) : il ne nomme pas la France dans le chapitre sur « *l'esprit général d'une nation* (2) »; il ne nomme pas, sinon indirectement, le pays dont il parle dans les pages où il trace, d'une main merveilleusement sûre, une esquisse célèbre des mœurs et de la psychologie politique de l'Angleterre (3). Il n'a pas brigué les suffrages de la foule et il en supporte un peu les conséquences. Il a peu de lecteurs et surtout peu de lecteurs qui le comprennent.

Les réponses qu'il donne au problème de l'explication des lois, toujours présent à sa pensée, il ne les cherche pas dans la spéculation pure. C'était un danger auquel était gravement exposé un esprit préoccupé de philosophie du droit, à l'époque où écrivait Montesquieu, de verser dans les vaines abstractions de la doctrine du droit naturel. Montesquieu évite ce péril, avec un sens très sûr : jamais esprit ne fut moins enclin à la métaphysique. Le livre I, sur les lois en général, n'est qu'une entrée en matière. Le lecteur qui le parcourt est dans un vestibule, il n'est pas encore chez Montesquieu. Montesquieu, à la vérité, se nourrit de faits. Le langage abstrait, chez lui, est une manière classique d'exprimer des observations reposant toutes sur l'étude de l'histoire et du milieu où il a vécu.

---

(1) C'est chez lui un système... « *il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser* » (*Esprit des lois*, XI, 20).

(2) ***Esprit des lois***, XIX, 2.

(3) *Esprit des lois*, XIX, 27.

On a beaucoup critiqué le plan, ce qu'on a appelé le défaut de plan, de l'*Esprit des Lois*. G. Lanson, auteur d'un de ces manuels scolaires dont les pédants se servent pour disséquer les grands hommes et pour les juger du haut de leur petite chaire, s'est cru autorisé à parler de « *la confusion innée à l'esprit de l'auteur* (1) ». La supériorité de Lanson sur Montesquieu aurait sans doute éclaté s'il avait abordé le même sujet que lui! La vérité, c'est que Montesquieu faisant application de sa méthode, toujours la même, a accumulé un nombre énorme d'explications des lois les plus diverses, de tous les temps et de tous les pays, sur lesquels il a pu obtenir des renseignements. Ces explications, il les a classées le mieux qu'il a pu, tantôt d'après la nature des faits dont dépendent les lois, tantôt d'après la nature des lois elles-mêmes. Le sujet comportait-il un ordre des matières plus satisfaisant? On peut en douter et la « sociologie » n'est pas tellement avancée, de nos jours, qu'elle ait mis plus de clarté dans tout cela.

Assurément, Montesquieu n'est pas un esprit systématique, de la catégorie d'A. Comte. Il triomphe plutôt dans l'analyse des faits que dans la synthèse. Mais est-ce nécessairement une infériorité, de manquer d'esprit de système? Et cela autorise-t-il à dire que la pensée de Montesquieu n'est pas une pensée « fortement constituée »?

---

(1) *Histoire de la littérature française*, 10e éd., Hachette, 1908, p. 701. Voyez d'autres jugements aussi sévères, p. 706 (« *impuissance à composer* », « *manque d'unité de la conception* », etc.). Lanson conclut que Montesquieu « *reste un nom, il cesse d'être un maître* » (p. 715). Montesquieu jurisconsulte a souvent été apprécié par des docteurs ès lettres, mal préparés à le comprendre.

Il est curieux de noter qu'en 1896, G. Lanson a cru découvrir le plan de l'*Esprit des lois*. « *Toute la confusion apparente se débrouille* », écrit-il dans la *Revue de métaphysique et de morale (Philosophie cartésienne et littérature)*, 1896, p. 540 et suivantes. Montesquieu aurait « *tout simplement suivi la méthode analytique et mathématique de Descartes* ». Dans les livres I à XIII, il se serait occupé des lois en elles-mêmes, dans les livres XIV à XXVI, des lois considérées dans l'espace; dans les livres XXVII à XXXI, des lois considérées dans le temps. Le livre XXIX devrait ouvrir, ou plutôt fermer cette troisième partie, dont les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* ne seraient à vrai dire qu'une section détachée par l'auteur.

G. Lanson a-t-il encore changé d'avis depuis 1896? Comme on l'a vu, il maintient dans son *Histoire de la littérature* les reproches qu'il adressait à l'*Esprit des lois*.

Montesquieu a cherché, et a trouvé, des explications, qui le satisfaisaient, d'une grande quantité d'institutions. Il a naturellement été amené, sinon à les justifier toutes, du moins à les considérer comme beaucoup plus rationnelles qu'elles n'apparaissent à première vue. Aussi, pensait-il que les lois « *doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre* (1) ». Assurément, il y a des révolutionnaires intelligents, comme des conservateurs intelligents, mais ils ne le sont pas tous. Il n'y a rien de tel, pour faire un révolutionnaire aveugle, que l'incompréhension de ce qui existe et de la difficulté de gouverner les hommes par des lois. Mettez ensemble une passion violente, fût-elle la passion de la justice, et peu d'intelligence : l'homme envers qui la nature aura ainsi été à la fois généreuse et avare voudra tout bouleverser. Montesquieu n'était pas un esprit passionné et il était très intelligent. Aussi inclinait-il, en principe, au maintien des institutions établies de son temps. Il était traditionnaliste et, dans l'ensemble, conservateur.

Cette esquisse présenterait cependant une grande lacune si, nous contentant d'indiquer les tendances générales de sa pensée, c'est-à-dire de son cerveau, nous passions sous silence ce qui, chez lui, venait du cœur.

Il n'est pas de meilleur moyen de le faire saisir que d'analyser les jugements qu'il a portés sur l'esclavage.

L'abbé Dedieu, auteur de remarquables études sur Montesquieu, prétend que ses idées sur l'esclavage ont évolué, qu'il n'a sur cette question « *cessé d'agrandir et de modifier l'horizon de sa pensée* »; qu'après avoir cru longtemps que « *l'esclavage est une pièce maîtresse de la société moderne dans les colonies* », il aurait fini, au déclin de ses jours, après la publication de l'*Esprit des Lois*, par condamner l'esclavage en principe et d'une façon absolue (2).

Cette thèse du progrès de la pensée de Montesquieu, s'élevant peu à peu du simple doute au sujet des avantages de cette institution, à des

---

(1) *Esprit des lois*, I, 3.

(2) Voyez *Montesquieu*, par Joseph Dedieu, dans la série *Les grands philosophes*, Paris, Alcan, 1913, p. 200 et suiv. Sur Montesquieu et l'esclavage, consultez aussi R. P. Jameson, *Montesquieu et l'esclavage*, Paris, Hachette, 1911.

réserves sur son utilité, puis à la conviction qu'il était nécessaire de la cantonner et de la restreindre, enfin à une condamnation formelle de toute servitude, cette thèse est séduisante, mais les textes ne la corroborent pas.

Assurément, trente années de réflexion ont permis à Montesquieu de creuser ce problème, tel qu'il se présentait à lui, mais si ses vues se sont précisées, complétées, nuancées, ses conclusions n'ont pas changé, dans l'ensemble, et son orientation générale est demeurée la même.

Pour bien comprendre son attitude, il faut tenir compte du milieu où il vivait. L'esclavage colonial y était considéré comme une institution légale, consacrée par le droit des gens et admise par l'opinion publique. Le Code noir, qui réglementait la servitude aux Antilles, abrogé définitivement en 1848 seulement, était entré en vigueur quatre ans avant la naissance de Montesquieu. Il avait 24 ans lorsque le traité d'Utrecht apporta la sanction officielle des puissances à la traite des nègres. Enfin, à Bordeaux, dans son entourage, beaucoup d'honnêtes gens retiraient des profits de plantations coloniales, dont l'exploitation reposait entièrement sur l'emploi de la main-d'œuvre servile.

Montesquieu, dès le début, dès les *Lettres persanes*, se montre peu favorable à l'esclavage. S'il en parle, c'est pour insister sur les contradictions de la politique des princes chrétiens, qui le tolèrent dans les colonies et l'interdisent en Europe (1), ou pour faire remarquer que les opérations des traitants dépeuplent l'Afrique sans contribuer au peuplement de l'Amérique « *où les noirs périssent par milliers* (2) ». Les idées de Montesquieu sur cet objet n'apparaissent dans tout leur jour que dans l'*Esprit des Lois* (3). Des écrivains influents proposaient, de son temps, d'utiliser des esclaves en Europe même. Montesquieu combat énergiquement toute leur argumentation. Restait l'esclavage tel qu'il avait existé dans l'antiquité, tel qu'il existait dans les pays orientaux et dans les colonies. C'est l'opinion de Montesquieu sur les institutions existantes surtout, qui nous importe, et spécialement sur l'esclavage des nègres. Ses défenseurs essayaient de démontrer

(1) Lettre 75.
(2) Lettre 118.
(3) Livre XV.

qu'il était rationnel, juste et devait être approuvé de tout point. Ici, c'en était trop! Montesquieu voyait trop clair, il avait trop de raison pour ne pas apercevoir immédiatement l'absurdité des plaidoyers qu'on échafaudait, et il en ressentait une irritation qui perce dans le chapitre célèbre et d'un effet si saisissant, où, en guise de sarcasmes, il énumère les détestables arguments de ses adversaires : « *Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais...* » L'ironie est cinglante...

Ce droit, Montesquieu le nie résolument. Cependant, de même qu'il considère l'esclavage comme une institution rationnelle sous les gouvernements despotiques, il lui trouve « *une raison naturelle* » (encore qu'il soit « *contre la nature* ») dans les pays « *où la chaleur énerve le corps et affaiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment* ». Il faut donc borner la servitude « *à de certains pays particuliers de la terre* ». Entendez par là qu'il faut le borner aux climats tropicaux. S'il faut l'y tolérer, c'est parce qu'il est impossible d'y trouver d'autres bras pour les travaux pénibles qui doivent être effectués. Comme juriste, Montesquieu condamnerait l'esclavage des nègres; il l'approuve comme économiste parce qu'on ne voit pas d'autre moyen de résoudre dans les colonies le problème de la main-d'œuvre.

Ce n'est point là, toutefois, son dernier mot.

Il faut toujours lire Montesquieu avec beaucoup d'attention. Sa concision est telle qu'en deux lignes, il ouvre parfois un vaste aperçu. Le chapitre 8 du livre XV se termine par ces lignes trop peu remarquées : « *Je ne sais si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte cet article-ci. Il n'y a peut-être pas de climat sur la terre où l'on ne pût engager au travail des hommes libres. Parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux; parce que ces hommes étaient paresseux, on les a mis dans l'esclavage.* »

En d'autres termes, poussé par sa nature bienveillante, et aussi parce qu'il scrute toutes les idées, même celles du fondement desquelles personne ne doutait autour de lui, Montesquieu se demande, en dernière analyse, s'il est bien certain que le régime du travail libre, le salariat, soit impossible entre les tropiques. La paresse de leurs noirs habitants est au fond, se dit-il, le résultat du déplorable état politique où gisent ces contrées, ce qu'il appelle « *les lois mal faites* ».

Ces lignes de Montesquieu, son dernier mot au sujet de l'esclavage des noirs (1), lui font beaucoup d'honneur : elles sont prophétiques. Elles font entrevoir, sous une forme dubitative il est vrai (mais c'était déjà beaucoup en 1748) (2), la politique de la fin du XIXe siècle et la nôtre en matière de main-d'œuvre, la politique libérale, qui réprouve le « travail forcé » et tend à la généralisation dans les colonies du régime du travail libre.

Le point de vue de Montesquieu sur cette question est caractéristique.

Ce penseur, dont les travaux ont inspiré tant de réformes et ont exercé une influence si notable sur la Révolution, était avant tout ce que nous appelons un « intellectuel », avide non de réformer les institutions, mais de les comprendre. Il serait inexact de dire qu'à force de chercher l'explication rationnelle de ce qui paraît irrationnel dans les lois, il justifiât tout ce qu'il expliquait ou croyait expliquer. Loin de là, mais il n'exprimait jamais de jugements passionnés, bien que l'on devine chez lui de la passion contenue. Il se borne à marquer son approbation ou sa désapprobation, sans véhémence.

C'est ainsi qu'il se montre adversaire de la torture (3), de l'excès de sévérité en droit pénal (4), de la contrainte par corps (sauf en matière commerciale) (5), du juge unique (6).

---

(1) La lettre de Montesquieu à Grosley, du 8 avril 1750 (*Correspondance*, t. II, p. 263), dont un paragraphe a servi à former le chapitre 9 du livre XV (édition de Londres 1757) n'ajoute rien d'essentiel à la pensée de Montesquieu sur l'esclavage. Le passage « *Le cri pour l'esclavage est donc le cri du luxe et de la volupté* » est la réplique de Montesquieu à l'objection de Grosley qui lui avait écrit : *Il aurait fallu examiner* (liv. XV, chap. 18) *s'il n'est pas plus aisé d'entreprendre et d'exécuter de grandes constructions avec des esclaves qu'avec des ouvriers à la journée* ». Il faut évidemment lire, dans l'énoncé de cette objection, non « chap. 18 », comme le porte la *Correspondance*, t. II, p. 264, mais « chap. 8 ». En effet, le chapitre 18 dans l'édition que pouvait connaître Grosley était celui *Des affranchis et des eunuques*. Le chapitre traitant de la question qui intéressait Grosley est le chapitre 8 : *Inutilité de l'esclavage parmi nous*.

(2) L'esclavage n'a été aboli définitivement dans les colonies françaises que cent ans après la publication de l'*Esprit des lois*, en 1848.

(3) *Esprit des lois*, VI, 17.

(4) *Ibid.*, VI, 9 et suiv.

(5) *Ibid.*, XX, 15.

(6) *Ibid.*, VI, 7.

Il a souligné l'importance des lois criminelles (c'est-à-dire sur la procédure criminelle), dont « *dépend principalement la liberté du citoyen* (1) », et de l'institution du ministère public (2).

Il a jeté les fondements du droit public moderne, en contribuant puissamment à propager l'admiration pour la constitution anglaise et en précisant la doctrine des « *trois pouvoirs* », dont les législateurs et les juges, depuis la Révolution, ont tiré tant de conséquences. Il y a beaucoup de Montesquieu dans la Constitution belge de 1831.

Indépendamment de ces mérites, qui sont immenses, il a encore celui d'avoir répandu dans la législation, par l'influence générale de sa pensée, un esprit universel de bienveillance et de liberté.

Ce n'est pas tout. Hors du domaine juridique proprement dit, il a été d'une clairvoyance extraordinaire, en politique, et plusieurs de ses aperçus sont d'une « actualité » étonnante.

Il a relevé et critiqué (déjà!) l'erreur funeste du « militarisme : « *Une maladie nouvelle s'est répandue en Europe; elle a saisi nos princes et leur fait entretenir un nombre désordonné de troupes... Nous sommes pauvres avec les richesses et le commerce de tout l'univers... on ne compte plus sur les revenus, on fait la guerre avec son capital* (3). »

Il a parfaitement compris et expliqué les raisons qui rendent impossible la « monarchie universelle » en Europe (4). Il condamnait, avec de prudentes réserves, la politique de Louis XIV pour des raisons qui condamnent implicitement celle de Napoléon et de Guillaume II.

Il se rendait compte des fâcheux effets de l'excès de centralisation dont souffrait la France, de son temps déjà (5).

Il a loué, par contre, le système de gouvernement de la république

---

(1) *Ibid.*, XII, 2.

(2) *Ibid.*, VI, 8.

(3) *Ibid.*, XIII, 17.

(4) *Deux opuscules*, Bordeaux, Gounouilhou, 1891 (*Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*). Montesquieu, par prudence, retira de la circulation les exemplaires de son œuvre et n'en conserva qu'un seul (avertissement de l'éditeur). Voyez aussi l'*Esprit des lois*, IX, 7, et XVII, 6.

(5) *Esprit des lois*, VIII, 6 : « *La monarchie se perd lorsque le prince, rapportant tout uniquement à lui, appelle l'Etat à sa capitale, la capitale à sa cour, et la cour à sa seule personne.* »

fédérative, dont les destinées, après lui, devaient être si grandes (1).

Il se déclare adversaire, tout au moins sous les gouvernements despotiques, du système qui voit dans l'exploitation d'entreprises commerciales par l'Etat un moyen de subvenir aux dépenses nécessitées par la chose publique (2).

Il a même entrevu l'avenir politique des colonies anglaises de peuplement, des *dominions* (3), et le peu de perspectives qu'offre la Chine aux entreprises d'évangélisation (4).

Bref, qu'il ait porté ses regards vers le passé pour le comprendre et l'expliquer ou vers l'avenir pour le deviner, il a vu très loin, très profondément et presque toujours très juste.

La civilisation est peut-être menacée en Europe. En présence des signes avant-coureurs de déclin qui se multiplient de toute part, qui oserait considérer l'avenir comme assuré?

Si le flambeau qui nous éclaire doit baisser et s'éteindre un jour, on peut le dire en toute certitude : l'ombre aura rempli les vallées, la plupart de nos faibles productions seront ensevelies dans un noir oubli, tandis qu'on verra longtemps encore, bien haut dans le ciel serein, l'œuvre de Montesquieu, illuminée, — tels ces grands sommets qu'au cours de vos voyages vous avez admirés, dans les Alpes, après le coucher du soleil (5).

---

(1) *Esprit des lois*, IX, 1.

(2) *Esprit des lois*, V, 8 et XX, 19. Voyez aussi IV, 6.

(3) *Esprit des lois*, XIX, 27.

(4) *Esprit des lois*, XIX, 28.

(5) Outre les ouvrages cités précédemment, voyez les volumes sur Montesquieu publiés par Fortunat Strowsky, dans la « Bibliothèque française » (Paris, Plon), par Albert Sorel, dans la « Collection des grands écrivains français » (5e édition, Paris, Hachette, 1921), par Paul Archambault, dans « les Grands philosophes français et étrangers » (Paris, Louis Michaud), etc.

Comment on soigne la Santé des Étudiants Américains

Comment le problème se pose chez nous

PAR

JEAN WILLEMS

Secrétaire de l'Université.

Il eût été surprenant que, dans le pays qui est véritablement la terre d'élection de l'hygiène sociale, rien de spécial n'eût été fait pour la santé des étudiants, élément de la société important entre tous !

Et cependant, quelle qu'ait pu être la préoccupation des éducateurs en ce sens, les réalisations ne remontent pas à bien loin.

Evidemment, l'on se doute bien que, dans des universités où la culture physique occupe une place si importante, où il y a plaines de jeux, solariums, installations hydrothérapiques, etc., les étudiants n'ont jamais manqué de conseils d'hygiène; toutefois, l'examen de la santé de *tous* les élèves admis à l'université et la surveillance méthodique de leur état pendant leurs études, combinés avec l'obligation de s'adonner à un sport déterminé si leur santé le requiert, ou à un sport quelconque s'ils sont parfaitement normaux, ne tend à se généraliser que vers 1910, moment où, à l'Université de Princeton, qui devança dans cette voie ses concurrentes de Harvard et Yale, on crée un *Service de santé*. Des essais avaient été faits notamment à Vassar College (Collège de femmes) [1] quelques années auparavant.

L'Université de Harvard suivit de près et institua, en 1915, un service d'inspection médicale; encouragée par les brillants résultats obtenus, elle le rendit obligatoire en 1916.

---

[1] *Vassar College Bulletin. Annual catalogue*, 1921-1922, p. 189.

Yale, profitant de l'expérience acquise par ses devancières, mit la question à l'étude en 1918, et créa son service médical deux ans plus tard (1).

Le rapport préliminaire définissait de la façon suivante les buts du nouveau département :

« Améliorer la santé et les aptitudes physiques des étudiants, dépis-
« ter et soigner les cas de maladie qui pourraient se présenter; encou-
« rager les exercices physiques, assurer aux jeunes gens une vie
« hygiénique et la poursuite de leurs études dans un milieu sain. »

Ce beau programme, d'ailleurs, est le même dans toutes les universités qui se sont préoccupées des soins à donner à la santé de leurs étudiants.

En examinant donc ce qui se fait à Yale, nous pouvons nous rendre compte de la procédure suivie en général.

La base de l'organisation est le *Département médical*. Il se compose d'un médecin-directeur ayant le contrôle général des différents services, d'un groupe de médecins-assistants, d'infirmières, d'inspecteurs sanitaires et du directeur du gymnase universitaire.

Une infirmerie est annexée au département : l'hospitalisation pour une période raisonnable y est permise et les conditions sont telles que des interventions chirurgicales peuvent s'y produire.

Les médecins, d'autre part, agissent en coopération avec les laboratoires de pathologie, de physiologie, de bactériologie, etc. de l'Université.

Chaque étudiant inscrit pour la première fois à l'Université est soumis à un examen physique et médical. Au début de la deuxième année, il subit un nouvel examen.

On sera peut-être surpris d'apprendre que les médecins ne se contentent point de vérifier l'état du cœur et des poumons, mais procèdent aussi à l'analyse des crachats, à l'examen des yeux, de la gorge, du nez et des oreilles et prennent les mesures anthropométriques des intéressés. Ces constatations sont relatées sur une fiche qui suit l'étudiant dans toute sa carrière universitaire.

Toute l'année durant, le médecin de service doit être consulté — les ordres sont formels — par tous ceux croyant avoir contracté une

(1) *Report of the Treasurer of Yale University*, 1920-1921, p. 28.

affection quelconque. Ces consultations sont évidemment gratuites. Aux malades sont donnés les soins requis; à ceux dans le développement desquels une lacune a été constatée, un régime est prescrit.

Comme il est avéré qu'en grande partie une bonne santé dépend de l'exacte connaissance que l'on a de sa constitution, il y a, en première année un cours obligatoire, d'une heure par semaine, de physiologie élémentaire et d'hygiène. Dans l'esprit des fondateurs, ce cours est fait pour stimuler les étudiants à acquérir le maximum de leurs capacités physiques et intellectuelles.

Des inspecteurs sanitaires, d'autre part, surveillent les dortoirs, les auditoires, le restaurant et tous les milieux où vivent et se réunissent les étudiants. Fréquemment, ces inspecteurs analysent l'eau, le lait et d'autres aliments.

Le personnel universitaire est également soumis à des examens médicaux, afin d'éviter les maladies contagieuses.

Enfin, les menus des repas servis aux étudiants sont examinés par un spécialiste, de façon que toutes les conditions d'hygiène de la nutrition soient vraiment remplies.

Afin de couvrir les frais considérables d'une telle organisation, l'Université de Yale a augmenté le minerval d'une somme de 10 dollars par étudiant. C'est la source de revenus du département médical. Yale a, comme on le voit, établi un service extrêmement complet.

On ne peut évidemment pas en dire autant de toutes les universités américaines, où plus ou moins de sévérité préside, notamment, à l'examen médical d'admission, et à la surveillance durant les études.

A l'Université de Columbia (1), par exemple, les étudiants ne sont pas tenus de se faire examiner par le médecin de l'Université; le médecin de la famille signe un formulaire comportant les réponses suivantes :

J'ai examiné aujourd'hui M..... et trouvé que son état était :

Etat des poumons : .....

Signes de tuberculose pulmonaire : .....

Etat du cœur : .....

(1) *Columbia University, Instruction for freshmen* 1922.

Etat des viscères abdominaux : .....
Traces de hernie : .....
Etat du système glandulaire : .....
Etat du nez et de la gorge : .....
Etat de la bouche : .....
Etat du système nerveux : .....
Le maintien est : .....

Considérez-vous que le requérant soit dans un état de santé qui lui permette de supporter la fatigue d'études universitaires?

Comme conséquence des renseignements que vous pouvez posséder, avez-vous des suggestions à faire qui pourraient permettre au médecin de l'Université de prescrire un traitement destiné à porter à son maximum la santé du requérant?

Cette procédure, qui substitue le certificat émanant du médecin de la famille aux constatations du médecin désigné par l'Université, est justifiée par le grand nombre des étudiants : l'Université de Columbia, avec ses cours de vacances et ses cours du soir, compte de 25,000 à 30,000 étudiants. Dans ces conditions, un examen individuel serait difficile à réaliser administrativement.

Dans d'autres institutions, toutefois, où tous les étudiants vivent dans l'enceinte universitaire, et sont en nombre plus restreint, les nouveaux admis doivent documenter le directeur du département médical d'une façon complète sur leur état physique et moral.

Nous nous abstiendrons de rapporter ici les questions auxquelles ont à répondre les élèves de certains grands collèges féminins; peut-être ne sommes-nous pas bien placés pour apprécier la psychologie à laquelle elles correspondent. Quoi que l'on puisse en penser, les autorités académiques déclarent qu'elles ont pu se rendre compte depuis de longues années de la réelle valeur de ce système.

Si imprévues et naïves que puissent nous paraître parfois ces enquêtes, nous ne pouvons pas ne pas être frappés par le très sérieux effort fait en Amérique pour soigner et améliorer la santé des étudiants.

Les résultats heureux que donne, notamment, l'examen médical à l'admission, ne peuvent guère être contestés : il sert à dépister les affections dont peuvent souffrir certains étudiants et il permet de

rassurer un grand nombre de jeunes gens qui croient être souffrants alors qu'ils sont en parfaite santé.

On a constaté, en effet, chose assez curieuse, lors de différents examens à l'Université de Harvard (1), qu'il y avait plus d'étudiants persuadés à tort qu'ils étaient atteints d'une grave maladie (en général affections cardiaques) que d'étudiants croyant être en bonne santé, et étant cependant souffrants ! Dans bien des cas, des jeunes gens étaient préoccupés de douleurs qui étaient purement imaginaires, et ces préoccupations avaient un effet nuisible sur leur état général.

Aucun étudiant, d'ailleurs, ne fait d'objection à ces examens, et un grand nombre sont enchantés de pouvoir, en causant avec le médecin, se renseigner sur des questions dont on ne leur parle guère chez eux.

A Harvard, à la session d'octobre de l'année 1915, sur 662 entrants, 5 jeunes gens furent trouvés atteints de diabète. Chez 2 d'entre eux, cet état n'était qu'accidentel et temporaire; les 3 autres, cependant, durent être longuement traités avant de revenir à un état normal; ils ignoraient tous qu'ils fussent atteints d'une affection quelconque. La maladie ayant été diagnostiquée en temps, la guérison fut assurée.

19 étudiants souffraient sérieusement de troubles cardiaques, 82 présentaient certaines anomalies de la circulation du sang. Ces jeunes gens purent être soignées pendant le cours de leurs études, et sont en ce moment en parfaite santé.

On découvrit aussi 20 cas de tuberculose, qui furent traités en temps. Fait assez remarquable, aucun cas de maladie vénérienne ne fut constaté.

A Princeton, le nombre d'examens médicaux était, en 1911-1912, de 678; il s'éleva à 1,540 en 1920-1921; le nombre de traitements au dispensaire augmenta de 350 p. c. durant la même période (2). Ces

(1) *Harvard University Descriptive Catalogue*, 1921-1922, p. 457. — *Official Register of Harvard University*, Reports of the President and Treasurer of Harvard College, 1920-1921, p. 395 et suiv. — Professor Roger I. Lee : *The Physical Examination of Freshmen at Harvard University*. — *Preventive Medicine and Hygiene in relation to Colleges*. Boston, *Medical and Surgical Journal*, pp. 750, 754, 30 décembre 1920.

(2) *Official Register of Princeton University. Reports of the President and Treasurer*, 1921, pp. 11, 13, 25 et suiv. — *Official Register of Princeton University (Undergraduate announcement 1922-1923)*, pp. 137, 192 et suiv.

chiffres attestent du bon accueil fait par les étudiants aux mesures hygiéniques prises en leur faveur.

D'autre part, le nombre total de jours d'absence pendant lesquels des étudiants durent garder le lit ne fut pas plus considérable en 1921 qu'en 1911, quoiqu'il y eut 500 étudiants de plus poursuivant leurs études. Ceci semblerait bien prouver que le fait du diagnostic fait à temps et de soins fournis immédiatement est un important facteur dans la réduction du temps perdu par maladie, pendant la période de travail universitaire.

* * *

On pourrait croire, toutefois, que seules les universités libres, celles qui peuvent accueillir toutes les initiatives, instituèrent le service médical. Il n'en est rien, et les grandes universités d'Etat ont adopté les mêmes méthodes (1).

A Iowa, par exemple, non seulement il y a obligation pour les étudiants de subir un examen médical au moment où ils entrent à l'université, mais encore tous les étudiants et étudiantes des classes de *freshmen* et de *sophomores* (c'est-à-dire des deux premières années d'études), sont astreints à suivre des cours d'éducation physique.

Parmi les instructions les plus formelles qu'on leur donne à l'entrée à l'université, figure celle de se présenter au Cabinet du directeur du gymnase, pour s'entendre avec lui en vue de l'examen médical, de l'examen de culture physique, de l'examen de natation, et de convenir des heures du cours de gymnastique. Celui qui ne réussit pas l'examen de natation, doit être initié à ce sport et apprendre à nager, assez bien pour être capable de sauver un camarade.

A l'Université du Texas, les étudiants des deux premières années doivent consacrer trois heures par semaine à l'éducation physique et aux jeux athlétiques en plein air, le sport auquel ils s'adonnent ayant été, bien entendu, déterminé après l'examen médical.

Les étudiants dont l'état de santé reste précaire sont obligés de s'adonner aux exercices physiques, même après les deux premières

(1) *Report of the Commissioner of Education*, 1913, 1re partie, pp. 429 et suiv.

années; ils sont surveillés par le médecin. Le rendez-vous avec le médecin a la priorité sur tous autres engagements universitaires, que ce soient même des cours importants ou des interrogatoires.

Les autorités académiques veulent, en effet, se convaincre par des examens réguliers, que le genre et le nombre d'exercices auxquels sont astreints les étudiants ne dépassent ni leur capacité ni leur endurance.

A l'Université de Californie, la sévérité est telle que l'élève qui, sans motif, ne s'acquitte pas des exercices physiques qui lui ont été prescrits par les conseillers médicaux, se voit retirer sa carte de fréquentation pour tous les cours universitaires jusqu'au moment où il a été statué sur la légitimité de ses absences.

A l'Université de Wisconsin, où on établit également, durant les deux premières années, pour les étudiants qui ne sont pas en parfaite santé, un régime particulier de travail, de repos et d'exercices, on essaye de donner à tous les élèves l'occasion de s'adonner aux sports, au moins une heure par jour, pour remédier au manque d'activité physique de la vie universitaire.

Toutes les institutions qui viennent d'être citées possèdent un dispensaire et une infirmerie.

A l'Université de Colorado, il y a même un hôpital pour soixante-quinze malades, sans parler du bâtiment spécial pour contagieux. On peut y traiter tous les cas de médecine et de chirurgie.

On se doute bien aussi que dans les universités dont les dirigeants ont vraiment le sens de l'organisation, toutes les mesures ont été prises pour calmer les inquiétudes des familles de ceux qui sont souffrants.

Régulièrement, les parents sont tenus au courant par des formulaires spéciaux, les renseignant exactement sur les phases de la maladie, et dans les cas présentant une certaine gravité, un bulletin journalier leur est envoyé.

Dans un pays où les distances sont grandes, et où les enfants vont souvent faire leurs études dans une université qui est à des journées de voyage de la résidence familiale, ce doit être une satisfaction intense pour les parents que cette tranquillité dont ils jouissent à l'égard de l'état de santé de leurs enfants.

Ils n'ont pas à craindre qu'une jeunesse insouciante ne se préoc-

cupe pas assez d'un léger malaise, ou d'un début de maladie, et laisse s'aggraver, par manque de soins, une affection bénigne.

L'administration de l'Université veille, et sa garde vigilante est une garantie d'une inestimable valeur.

* * *

Nous sommes bien loin, en Belgique, de pareil état de choses.

Aucun contrôle à l'entrée à l'Université : cardiaques ou tuberculeux peuvent s'y faire accueillir et y subissent le même régime que celui auquel sont soumis des jeunes gens sains et normaux. Le résultat est à prévoir : dans la majorité des cas, le mal empire, avec tous les risques de contagion; les louables efforts des intéressés sont inutiles, et trop souvent, leurs études doivent être abandonnées ou longuement interrompues, les sacrifices consentis sont vains. Et il en va de même, pendant les études : l'étudiant peut vivre d'une vie absolument antihygiénique, se préparer une existence maladive, ne s'adonner à aucun sport, être atteint même de maladie grave, sans qu'aucune des autorités académiques ou administratives en soit avisée; et il doit arriver que le jeune homme, incomplètement guéri d'une affection contagieuse, revient parmi ses camarades, au risque d'en contaminer quelques-uns.

Nous constatons cette situation, il nous arrive d'en voir les inconvénients, mais jamais nous ne tentons d'y porter remède.

Dans notre pays, les timides essais d'inspection médicale se limitent à l'école primaire, où ils débutèrent vers 1874.

Nous n'insisterons pas ici sur les graves lacunes dans l'organisation du service d'inspection avant la guerre. Quiconque a fréquenté une école primaire, se souvient des rares et brèves visites du docteur qui, après avoir jugé de la santé de tous, d'un coup d'œil superficiel, signait un rapport confirmant que tout était pour le mieux dans la plus saine des écoles.

En mai 1914, toutefois, le service d'inspection médicale fut renforcé et mis à charge des communes. La guerre et les difficultés qui l'ont suivie, ne permirent au Ministère des Sciences et des Arts de présenter à la signature du Roi l'arrêté d'exécution que sept ans plus tard seulement.

Désormais, suivant les termes mêmes de cet arrêté, toute commune

est tenue d'établir un service gratuit d'inspection médicale scolaire.

Le service d'inspection s'applique aux écoles primaires et gardiennes, communales, adoptées et privées subsidiées (1).

La commune dispensée d'établir ou de maintenir une école communale est obligée d'organiser ce service pour les écoles adoptées et privées subsidiées se trouvant sur son territoire.

L'inspection médicale scolaire comprend au moins :

1° Un examen de l'enfant au moment de son entrée à l'école et un autre au cours de chaque année scolaire;

2° L'examen plus fréquent des élèves que le médecin-inspecteur jugera devoir soumettre à une surveillance spéciale et de ceux qui lui seront signalés par l'instituteur ou par l'infirmière scolaire;

3° En cas d'épidémie dans la localité, la surveillance rigoureuse des mesures prophylactiques au sein de l'école, conformément aux instructions du Conseil supérieur d'hygiène;

4° L'inspection des installations sanitaires;

5° L'inspection générale semestrielle des bâtiments d'école, de leurs dépendances et du mobilier.

L'inspection médicale scolaire ne comporte pas, cependant, le traitement des affections constatées.

Au moment de l'entrée de tout nouvel élève, le chef d'école, l'instituteur, ou l'infirmière qu'il délègue à cette fin, dresse un carnet sanitaire au nom de l'enfant et y inscrit, outre son nom, le lieu et la date de sa naissance, l'indication des écoles qu'il aurait antérieurement fréquentées, ainsi que les renseignements relatifs au développement de l'enfant, aux maladies dont il aurait été atteint, à la date des vaccinations, à la composition de la famille et de l'habitation.

Lorsqu'un élève quitte une école, son carnet lui est remis pour être produit éventuellement lors de son inscription dans un autre établissement scolaire.

Le médecin-inspecteur scolaire éclaire les instituteurs sur les rapports existant entre le développement physique et la capacité intellectuelle de l'enfant.

---

(1) *Bulletin du Ministère des Sciences et des Arts*. Quinzième année, n° 1, pp. 67 à 70 et n° 2, pp. 132 et suiv.

Il attire l'attention des instituteurs sur la nécessité d'approprier l'enseignement aux facultés des élèves, et leur fait connaître les mesures de ménagement et autres à prendre, le cas échéant, à leur égard.

Il formule toutes les propositions utiles en vue de l'amélioration de l'état physique des enfants.

Le chef d'école ou son délégué inscrit dans un registre spécial les observations d'ordre médico-pédagogique que le médecin croira devoir formuler concernant chacun des élèves examinés, ainsi que les recommandations qu'il estime devoir adresser, à leur sujet, au personnel enseignant. Le chef d'école transmet ces observations et recommandations aux instituteurs intéressés et veille à ce qu'ils s'y conforment.

Le médecin-inspecteur donne aux enfants les conseils d'hygiène appropriés. Il recommande éventuellement aux parents, soit directement, soit par l'intermédiaire du chef d'école, de surveiller la santé de leur enfant ou de soumettre celui-ci à l'examen d'un médecin en vue d'un traitement médical. Le chef d'école adresse éventuellement aux parents une communication ainsi conçue :« Le médecin-inspecteur de l'école me charge de vous faire savoir que vous agirez sagement en faisant soumettre votre fils (ou fille) à l'examen d'un médecin, en vue d'un traitement médical. »

A la suite de l'examen des enfants effectué au cours de la dernière année scolaire, le médecin-inspecteur indique, le cas échéant, aux parents, les professions dont l'exercice pourrait être en opposition avec la constitution physique des enfants.

Lors des visites du médecin-inspecteur, l'instituteur et l'infirmière scolaire attirent l'attention de ce praticien sur les observations d'ordre physique, intellectuel ou moral qu'ils ont pu recueillir dans leurs rapports avec les élèves ou dans leurs entretiens avec les parents et qu'ils auront eu soin de consigner dans un cahier. Ils signalent les enfants qui leur paraissent présenter des signes de maladie ou d'autres anomalies. De son côté, le médecin-inspecteur s'assure que ses recommandations d'ordre médico-pédagogique ont été fidèlement suivies. En cas d'urgence, et spécialement en cas d'apparition de maladie transmissible ou suspecte, le chef d'école prévient sans retard le médecin-inspecteur. Ce dernier, de son côté, informe l'inspecteur d'hygiène, immédiatement après chaque visite, de tout cas constaté

ou suspect d'affection transmissible survenu dans la population de l'école.

En cas d'épidémie, le chef d'école applique toutes les prescriptions relatives à l'éloignement des enfants atteints ou susceptibles d'être contaminés.

Indépendamment de l'examen des enfants au moment de leur entrée à l'école, le médecin-inspecteur effectue, pour l'accomplissement de sa mission, le nombre de visites à l'école qui aura été fixé par la délibération du conseil communal organisant le service. Ce nombre ne peut, en aucun cas, être inférieur à une visite par mois.

A la suite de chaque visite, le médecin-inspecteur adresse un rapport au bourgmestre, dont celui-ci transmet, sans délai, copie à l'inspecteur d'hygiène et à l'inspecteur d'enseignement du ressort, ainsi qu'à la direction de l'école intéressée.

* * *

Si la rigueur des décisions gouvernementales est respectée, le problème semble donc plus ou moins résolu pour l'enseignement primaire.

Quant à l'enseignement technique, une tentative fort heureuse a été faite par l'Université du Travail de Charleroi qui a établi tout un système de fiches médicales individuelles de ses étudiants.

L'Etat s'est aussi occupé des jeunes gens se destinant à la carrière d'instituteur, et tous les candidats aux études dans les écoles normales sont soumis, avant leur admission, à un examen médical.

Nous demandons pourquoi, dès lors, ne pas avoir généralisé le système en l'appliquant dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement supérieur. N'y a-t-il pas, en effet, autant de raison de s'occuper de la santé des étudiants de 17 à 22 ans que de celle des enfants de 5 à 11 ans, et des normaliens ?

La question vaut, en tout cas, la peine d'être posée.

Un effort très sérieux a été fait, cette année, par la Ligue Nationale contre le Péril Vénérien, notamment pour éclairer les étudiants, au même titre qu'une multitude d'autres catégories de personnes, d'ailleurs, sur les dangers de maladies fort graves.

Depuis trois ans, le vice-président de la Ligue, le Prof. Le Clerc-

Dandoy, a inauguré cet enseignement dans les classes supérieures de certains athénées, et tout récemment le Ministre des Sciences et des Arts a chargé le même professeur de développer devant le corps des instituteurs de l'enseignement moyen la question du Péril vénérien et celle de l'Education biologique (sexuelle). Il est très probable que le programme de ce dernier enseignement sera arrêté avant la reprise des cours, en octobre, et se mêlera peu à peu aux leçons d'hygiène et de sciences naturelles. On désire élever de cette manière le niveau moral des élèves, à tous les degrés, en les rendant plus respectueux des phénomènes de la nature que l'on a coutume, fort malheureusement, de passer sous silence. On espère aussi développer par cet enseignement une notion si peu répandue parmi la jeunesse et importante cependant, celle de la *Responsabilité morale*.

D'autre part, le Gouvernement, par ses concours sportifs interuniversitaires essaye de donner à l'éducation physique la place qui devrait lui revenir, et nos universités comptent quelques cercles sportifs florissants.

Mais il y a un monde entre ceci et les réalisations auxquelles on est arrivé dans les universités d'Amérique. Nous n'avons peut-être pas donné, jusqu'ici, au problème de la protection de la santé des étudiants l'importance qu'il a, ni essayé réellement de le résoudre. Et pourtant, serait-ce si difficile ?

Loin de nous la prétention d'improviser un système, mais nous voudrions essayer d'attirer l'attention sur quelques suggestions qui, sans doute, prouveront que, si on voulait mettre la question à l'étude, une heureuse solution ne tarderait pas à intervenir. Nous avons songé ici particulièrement à l'Université de Bruxelles.

2,000 étudiants environ suivent les cours. Il y a annuellement une moyenne de 450 à 500 nouveaux inscrits. D'autre part, nous posséderons bientôt une nouvelle école de médecine bien outillée, voisine d'un hôpital universitaire modèle, et nous aurons au Solbosch, dans ce centre admirablement salubre, bordé par la forêt, à côté de nos maisons d'étudiants et d'étudiantes, une plaine de sports, des tennis, des installations hydrothérapiques, etc.

Ne voilà-t-il pas plusieurs facteurs favorables à l'établissement d'un régime analogue à celui qui a donné, dans les universités américaines, de si bons résultats ?

Notre Faculté de Médecine compte 60 professeurs et agrégés. Il n'est pas douteux que parmi tous ces praticiens d'élite, on en trouve un certain nombre disposés et même désireux de faire subir aux étudiants admis aux études universitaires un examen médical sérieux.

A ceux qui seraient bien portants, ces médecins ne donneraient que d'excellents conseils, en même temps qu'ils les mettraient en garde contre certains dangers. Pour eux, les installations sportives de l'Université seraient d'un usage quotidien et formeraient la plus saine des récréations.

Les étudiants souffrants seraient, ou bien détournés momentanément de la carrière choisie, si leur cas est jugé devoir nécessiter cette mesure, ou bien soignés régulièrement pendant le cours de leurs études.

D'une façon générale, un médecin se tiendrait, à des jours et heures déterminés, à la disposition de tous les étudiants.

Facilement aussi, une organisation pourrait être prévue qui permettrait à ces jeunes gens d'accomplir des exercices physiques appropriés, sous la direction d'un homme compétent. Dans les cas, enfin, où à l'admission, ou durant les études, une intervention chirurgicale serait jugée nécessaire, ou une maladie grave nécessitant l'hospitalisation aurait été contractée, les étudiants pourraient trouver accueil dans notre hôpital universitaire, conçu suivant les données les plus parfaites de la science médicale. Ils y recevraient les meilleurs soins.

Quels sont ceux qui n'accueilleraient pas avec faveur les mesures tendant à sauvegarder la santé des étudiants et des étudiantes ? Aussi est-il urgent que, profitant des expériences faites à l'étranger, nous nous soucions à notre tour d'une des faces les plus importantes du problème général de l'hygiène sociale.

Déjà, la Fondation Universitaire déclare que « visant à former une élite, elle se doit à elle-même d'écarter autant que possible des carrières libérales les candidats ne jouissant pas d'une santé suffisante pour aborder des études longues et pénibles ». Et à cet effet, elle invite les jeunes gens qui sollicitent son appui à subir un examen médical devant un médecin désigné par elle.

D'autre part, la question fait déjà, semble-t-il, l'objet d'examens très sérieux dans un pays voisin du nôtre. A l'Université de Stras-

bourg notamment, le problème de l'hospitalisation et des soins médicaux gratuits est déjà résolu.

Des réformes plus complètes ne manqueront pas d'être appliquées dans tous les centres universitaires importants.

A notre tour de songer, dès à présent, aux mesures que nous prendrons pour augmenter le bien-être de nos étudiants et favoriser leur développement physique, dès que les installations nouvelles de notre Université nous le permettront !

Quelques mots sur la Théorie des Ensembles

PAR

ALFRED ERRERA
Agrégé à l'Université.

La Théorie des Ensembles a été créée de toutes pièces par Georges Cantor, mathématicien d'origine danoise, né à Pétrograd, au milieu du siècle dernier, l'un des esprits les plus profonds qui se soient rencontrés dans la science contemporaine. C'est lui qui a su, le premier, calculer avec rigueur sur des nombres infinis ou, comme il les a appelés, sur des nombres transfinis.

Depuis longtemps, l'on se servait correctement des nombres finis, fondement de toute l'analyse. Cependant, quand on devait considérer des collections d'une infinité d'éléments, en appliquant à de soi-disant nombres infinis les lois valables pour les nombres finis, on arrivait à des paradoxes, à des contradictions, à des absurdités.

C'est pourquoi les mathématiciens qui, au début du XIXe siècle, ont cherché à établir l'analyse sur des bases inattaquables, ont évité dans leurs considérations ce qui pouvait conduire à dénombrer l'infini. Grâce à cette prudence, les Gauss, les Cauchy, les Abel, les Weierstrass ont construit une œuvre que l'on peut qualifier d'indestructible.

Cependant, on n'échappe pas éternellement aux calculs sur l'infini, à moins de restreindre l'objet des recherches mathématiques; et c'est le grand mérite de Cantor, mettant de la clarté où il n'y avait que nuages, d'avoir osé pénétrer dans un sanctuaire regardé jusqu'alors comme tabou.

*
*

En installant la notion d'*ensemble* à la base même des mathématiques, Cantor a posé avec rigueur les nombres transfinis, et décou-

vert des lois qui leur étaient applicables au même titre qu'aux nombres finis, donc des lois plus générales que l'arithmétique, et qui ne la présupposent pas. Et aujourd'hui, on peut étudier la théorie des ensembles sans autres connaissances mathématiques, sans même savoir compter, pourvu qu'on ait un esprit capable de raisonner sur des symboles terriblement abstraits.

Les esprits curieux du côté anecdotique des choses aimeront peut-être à savoir que Cantor était un mystique, et que ses études sur le transfini avaient pour premier objet, d'après ce que l'on a dit, non pas de faire progresser les mathématiques, mais de préciser l'idée de Dieu. Je crois toutefois que ses résultats ont servi plus la géométrie et l'analyse que la théologie et la religion.

* * *

Vous savez, par l'étude des éléments de l'arithmétique, que pour décrire une collection d'objets, un *ensemble d'éléments*, on emploie les nombres cardinaux et les nombres ordinaux. Les premiers sont indépendants de l'ordre des objets de la collection; les derniers résultent, au contraire, de cet ordre, et s'obtiennent lorsque l'on compte leur succession. Cette distinction est oiseuse lorsqu'il s'agit des nombres finis, parce que les calculs sont les mêmes : le nombre cardinal 5, par exemple, correspond au nombre ordinal 5 et suit les mêmes lois. Tandis que dans le transfini elle est essentielle, comme nous allons le voir.

C'est sans doute poussé par son mysticisme que Cantor a été chercher dans l'alphabet hébreu, pour désigner les nombres cardinaux transfinis, la lettre « aleph », désespoir des typographes.

* * *

Il ne m'est pas possible d'exposer ici la théorie des ensembles; elle fait d'ailleurs l'objet de mémoires et de traités de plus en plus nombreux. Mais je crois pouvoir vous esquisser, sans trop de peine, la base même de cette théorie.

Supposons que nous sachions distinguer *un* élément des *autres* éléments envisagés. Les éléments étant donnés, étant définis, on pourra considérer leur ensemble comme donné, comme défini.

A titre d'exemple, on peut parler de l'ensemble des boules d'un jeu de loto, de l'ensemble des pierres d'un tas, de l'ensemble des nombres entiers rationnels, de l'ensemble des points intérieurs à un cercle. Les deux premiers sont finis, les deux derniers infinis; du moins, cette distinction s'imposera dans un instant.

Pour comparer un ensemble à un autre, sans s'occuper de la nature de leurs éléments, et en n'utilisant que les notions que nous venons d'énumérer, on opérera comme suit : prendre un élément de l'un, et le faire correspondre à un élément de l'autre; prendre un nouvel élément du premier, et le faire correspondre à un nouvel élément de l'autre; et ainsi de suite, en supposant cette correspondance étendue, si la chose est possible, à tous les éléments de chacun des ensembles. Dans ce cas, on dira que ces ensembles sont *équivalents*, et on leur imposera le même *nombre cardinal*, en appelant ainsi un symbole, que l'on attache à un ensemble et à ceux qui lui sont équivalents; on détermine ensuite les règles de calcul de ce symbole.

Nous arrivons donc à comparer des nombres cardinaux, sans savoir compter; par exemple, pour s'assurer s'il y a autant d'objets que de tiroirs, sans les compter, il suffit de mettre un objet dans chaque tiroir, et d'établir ainsi une correspondance entre l'ensemble des objets et celui des tiroirs.

En se basant sur cette définition cantorienne, on peut étudier les propriétés des nombres cardinaux; et un mathématicien allemand, F. Bernstein, alors qu'il était étudiant, a montré, d'une façon rigoureuse, dans quels cas on peut dire qu'un nombre cardinal est plus grand ou plus petit qu'un autre.

Lorsqu'il s'agit d'ensembles finis, les notions d'équivalent (ou, si vous préférez, d'égal en nombre cardinal), de plus grand et de plus petit, correspondent exactement au résultat qu'on trouve en comparant les nombres usuels.

Mais nous voici capables, du même coup, de comparer des nombres transfinis, où il n'y a pas à compter; et pour ceux-ci, nous sommes conduits à des règles de calcul qui peuvent sembler paradoxales, en ce sens qu'elles n'apparaissent pas immédiatement comme généralisant les règles valables pour les nombres finis. Par exemple, un ensemble infini peut avoir même nombre cardinal qu'une de ses

parties : ainsi, il y a *autant* de nombres pairs que de nombres entiers (ce qui ne veut pas dire que la partie soit *égale* au tout) ; c'est d'ailleurs ainsi que dans la théorie des ensembles on distingue les nombres infinis des nombres finis, sans avoir d'abord la connaissance de ces derniers.

* * *

Cantor et ses disciples ont montré qu'en partant de cette distinction, on peut construire l'arithmétique usuelle des nombres finis; cette science devient donc un chapitre de la théorie des ensembles, dont nous nous servons, comme M. Jourdain de la prose, tous les jours, sans en rien savoir.

La première découverte capitale de Cantor fut la suivante : les ensembles infinis n'ont pas tous même nombre cardinal. Par exemple (soit dit pour ceux qui connaissent les éléments de l'analyse), il y a plus de nombres réels que de nombres rationnels, alors qu'il y a autant de nombres rationnels que de nombres entiers.

C'est ainsi que Cantor a démontré sans grande peine l'existence des nombres transcendants; mais faut-il rappeler que, d'ailleurs, quelques nombres transcendants étaient déjà connus avant lui par les recherches arithmétiques de Liouville?

C'est un problème jusqu'à ce jour insoluble, si le continu, autrement dit l'ensemble des nombres réels, a pour nombre cardinal celui qui suit immédiatement aleph-zéro, nombre cardinal de l'ensemble des nombres entiers, ou s'il en existe d'intermédiaires entre aleph-zéro et lui.

* * *

Cantor a indiqué ensuite comment on parvient au *nombre ordinal* d'un ensemble.

On commence par ordonner cet ensemble, c'est-à-dire par poser une règle, d'après laquelle, de deux quelconques de ses éléments, l'un soit antérieur à l'autre. On suppose donc qu'entre les éléments pris deux à deux il existe une relation transitive, mais non réflexive.

On dira ensuite que deux ensembles ordonnés sont *semblables* ou de même *type d'ordination*, s'il est possible de faire correspondre un à un leurs éléments, de façon à respecter l'ordre de ceux-ci.

Parmi les types d'ordination des ensembles infinis, il en est de

particulièrement importants : ce sont les types d'ensembles bien ordonnés, ou *perordonnés*, si l'on nous permet cet utile néologisme.

Et Cantor appelle nombre ordinal d'un ensemble perordonné, un symbole que l'on attache à cet ensemble et à tous ceux qui lui sont semblables; puis il établit les règles de calcul de ce symbole.

Les nombres ordinaux de Cantor (qui sont donc plus particulièrement des nombres perordinaux) possèdent de nombreuses propriétés permettant de les calculer. Il a montré également que tous ces nombres ordinaux forment une échelle croissante unique, de la même manière que les nombres finis, 1, 2, 3... Donc tous les ensembles perordonnés sont comparables les uns aux autres, en ce sens que l'on peut dire s'ils ont même type, ou si l'un des types précède l'autre dans l'échelle.

On prouve aisément qu'un ensemble peut être perordonné de multiples manières et donner naissance à des types distincts non semblables, sous la seule condition qu'il soit infini; on crée ainsi une gamme de nombres ordinaux pour chaque nombre cardinal transfini, alors que la correspondance est unique entre nombres cardinaux et ordinaux finis.

Les nombres ordinaux transfinis les plus simples, ceux qui correspondent au plus petit nombre cardinal transfini, aleph-zéro, ont donné lieu à de jolis calculs et à des résultats curieux.

* * *

Un mathématicien allemand, Zermelo, a énoncé un théorème célèbre, dont il a donné une démonstration qui n'est pas bien difficile : tout ensemble quelconque peut être perordonné.

De ce théorème découle toute une série d'applications étranges, et aussi que les nombres cardinaux forment une échelle unique, puisqu'il en est de même des nombres ordinaux qui leur correspondent.

Le théorème de Zermelo a été l'objet d'interminables controverses; attaqué par Poincaré et par plusieurs grands mathématiciens, il a été accepté par Hilbert, Hadamard, et beaucoup d'autres. Je crois que les reproches qu'on lui a faits ne sont pas mérités, et que Zermelo n'a pas affirmé les choses fausses qu'on lui impute parfois.

Ce n'est pas que l'on conteste la rigueur de ses déductions; mais il

admet, tout au début de sa démonstration, un postulat que ses adversaires estiment vide de sens, et qu'on peut exprimer comme suit :

Afin de perordonner un ensemble E proposé, je considère tous les sous-ensembles de E (c'est-à-dire tous les ensembles d'éléments qui fassent partie de E) ; et dans chacun de ceux-ci, je choisis, je fixe, je *marque* un élément à mon gré.

Toute la difficulté se trouve dans ces quelques mots; car un ensemble transfini possède une infinité de sous-ensembles; il faut donc faire une infinité de choix, de « marquages », sans qu'on puisse, dans la plupart des cas, énoncer une loi d'après laquelle on choisit. Est-ce légitime?

* * *

La réponse que nous allons donner à cette question me paraît résoudre en même temps certains paradoxes célèbres. Je veux parler d'abord de la contradiction à laquelle on arrive quand on classe de certaine façon tous les ensembles possibles, c'est-à-dire les éléments de l'*ensemble de tous les ensembles.*

Poincaré a montré l'erreur qu'il y a de vouloir raisonner ainsi sur cet ensemble, puisqu'il n'est défini qu'après que ses éléments ont été définis, ce qui est un cercle vicieux.

L'illustre savant, dont la Science déplore toujours la perte, a insisté sur ce point : on ne peut pas raisonner correctement sur un terme dont la définition n'est pas prédicative, c'est-à-dire qui s'implique elle-même; pareillement, on n'a pas le droit de faire de classification non prédicative. D'après lui, il ne faut donc pas parler de l'ensemble de tous les ensembles.

On peut sans difficulté ramener au type non prédicatif, les paradoxes fameux d'Epiménide, de prédicable de soi, du barbier, de la toute-puissance de Dieu, et quelques autres.

De la même façon, Poincaré souligne une sorte de définition non prédicative, qui se glisse sous les paradoxes de Russell et de Richard, où il est question de nombres entiers que l'on peut définir à l'aide de cent mots français.

Pour donner un tour nouveau à cette curiosité logique, nous allons définir tout nombre entier positif à l'aide de six mots, comme suit : on désigne d'abord le nombre « un »; puis on dit, « l'entier suivant

le dernier défini » : à chaque pas, cette petite phrase elliptique acquiert un sens nouveau, qui implique la définition précédente.

Ces remarques nous semblent écarter définitivement du domaine mathématique des contradictions dont on s'est peut-être trop occupé.

*
*

L'étude précise de tous ces paradoxes et du théorème de Zermelo, conduit le mathématicien à faire certaines constatations, qui peuvent être nouvelles pour lui, mais le sont moins, certes, pour les philosophes qui ont étudié la logique moderne de Frege, Peano et Russell.

On constate d'abord qu'une proposition peut n'être ni vraie, ni fausse, si par exemple elle ne signifie rien : en effet, affirmer qu'une proposition est fausse, implique déjà qu'elle a un sens. C'est ainsi que les propositions mathématiques qui concernent l'ensemble de tous les ensembles, sont souvent des assertions vaines, sans qu'il faille cependant toujours refuser, comme le fait Poincaré, cette notion : tous les ensembles.

Mais encore, si l'on veut parler de l'ensemble de tous les ensembles, ne pourra-t-on le faire qu'en se gardant de lui appliquer les mêmes règles qu'aux ensembles dont on peut définir d'abord tous les éléments. C'est dans cette voie, je pense, que Russell en arrive à distinguer différents *types logiques*.

Une autre remarque, très importante, concerne toute l'ossature des mathématiques. Cet édifice est construit sur un petit nombre de symboles fondamentaux, que l'on *nomme*, sans pouvoir les définir, et sur un petit nombre de propositions fondamentales concernant ces symboles, que l'on *postule*, sans pouvoir les démontrer. Tous les termes utilisés dans la suite doivent être définis; et de même, toutes les propositions énoncées dans la suite doivent être prouvées.

Pour ne parler que des symboles, des termes, des êtres mathématiques, nous dirons qu'ils sont définis, quand deux esprits différents conçoivent les mêmes symboles, ou du moins des symboles analogues, interchangeables dans tout le cours du raisonnement.

Vous sentez combien cette « définition de la définition » est discutable; si elle ne donne lieu à aucun critère précis, elle est cependant suffisante pour notre usage pratique. Je crois, d'ailleurs, que les symboles fondamentaux et les axiomes sont des paroles et des propo-

sitions commodes, permettant à chacun de penser des choses équivalentes; et il est possible qu'une sorte de pragmatisme dominerait donc toute notre manière de parler et de raisonner.

Bref, pour que des êtres mathématiques soient clairement conçus par tous, il faut, comme nous l'avons vu, que les définitions soient claires et prédicatives. Dans ces conditions, c'est seulement *après* avoir défini des éléments que le mathématicien peut considérer comme défini leur ensemble.

*
* *

Mais si l'on n'admet que les ensembles d'éléments définis au préalable, pourra-t-on parler de l'ensemble des nombres réels?

Il est vrai qu'on ne peut pas définir individuellement chaque nombre réel; on peut en nommer quelques-uns, l'infime minorité; mais les autres, pris individuellement, sont et resteront des notions confuses, et seule leur existence est certaine. Alors, ces éléments sont-ils vraiment définis au sens que nous venons d'esquisser?

Tannery appelle défini un objet qui est déterminé sans toujours être décrit; alors, par exemple, on peut parler des nombres rationnels, sans savoir si la constante d'Euler en est un; de même, calculer formellement (et quel mathématicien ne le fait tous les jours?) sur des nombres inconnus, mais déterminés, et dont il serait impossible d'indiquer un seul chiffre. Et n'est-ce pas un peu la même chose, d'appeler forêt vierge une étendue inexplorée, dont personne n'a jamais vu tous les arbres?

A mon sens, on a le droit de parler des nombres réels et de les considérer comme définis et déterminés, sans pouvoir les décrire tous. Mais alors, on s'expose à n'en connaître que des propriétés très générales, et pour lesquelles ils sont d'ailleurs interchangeables : par exemple, que leur ensemble n'a pas pour nombre cardinal aleph-zéro; ou encore, qu'ils sont ordonnés, et qu'on peut les séparer par des coupures, au sens de Dedekind.

L'ensemble des nombres réels serait donc une notion claire et définie, mais non décrite.

On agit de la même façon dans toutes les opérations formelles, où l'on envisage plutôt la compréhension que l'extension des termes : par exemple en algèbre, quand on calcule sur des lettres; en analyse,

quand on raisonne sur une fonction continue quelconque; en géométrie, quand on dit « soit un point P ». Tous ces êtres, tous ces symboles, sont déterminés, sans être décrits. Ils sont définis, au sens qui nous importe; et leur ensemble est défini de même.

Quelque chose d'analogue se présente pour le théorème de Zermelo. Le choix des éléments, dans les sous-ensembles, est formel et déterminé, mais il n'est pas décrit par une loi; et la perordination qui en résulte est formelle, déterminée, mais non décrite.

* * *

L'essentiel est de ne jamais faire d'opérations qui soient contradictoires, et de ne jamais employer de définitions vicieuses parce que non prédicatives.

Ainsi, Zermelo postule seulement le droit de choisir les éléments, comme nous l'avons indiqué; et son postulat, qui ne contredit pas les autres, est légitime. D'ailleurs, oserait-on interdire cet axiome, sans lequel on ne pourrait pas démontrer qu'un ensemble n'est jamais décomposable en plus de parties qu'il n'a d'éléments?

Nier le postulat du choix, serait admettre qu'il existe un ensemble, dont on ne peut désigner aucun élément; mais alors, l'ensemble lui-même ne serait pas défini.

Bien entendu, on a toujours le droit d'ignorer un postulat, comme on a le droit de refuser tous les postulats, comme on a le droit de ne pas faire de mathématiques...

* * *

Les conséquences de la théorie des ensembles sont de jour en jour plus importantes, et l'on peut dire qu'il n'est plus une partie des mathématiques, où cette discipline ne vienne s'infiltrer, malgré les programmes et les législateurs.

En géométrie, une grande partie de l'analysis situs est l'étude des ensembles de points et des conditions pour qu'ils représentent des lignes ou d'autres figures.

En analyse, les fonctions sont des ensembles de nombres, dont on étudie les propriétés.

Et toute la théorie moderne de la mesure et de l'intégration, est une application géniale, par Borel et par Lebesgue, des idées que Georges Cantor a introduites dans les mathématiques, et qui ont marqué de leur empreinte jusqu'à la logique et la philosophie.

Variété

Groupe estudiantin d'études sur l'alcoolisme.

La prohibition de l'alcool en Amérique.

Le Groupe estudiantin d'études sur l'alcoolisme, créé à l'Université de Bruxelles en 1921, a commencé l'étude de l'histoire et des résultats de la grande réforme que le peuple américain a réalisée après la guerre, par le 18e amendement à sa Constitution.

Cette étude n'est pas terminée, mais dès à présent nous avons recueilli un nombre suffisant de documents pour avoir une vue d'ensemble sur les effets multiples de la prohibition totale de l'alcool aux États-Unis. La question est à l'ordre du jour. Tout le monde en parle et peu de gens la connaissent. C'est pourquoi il nous semble utile de signaler, dans le bref résumé qui suit, les faits qui nous ont paru les plus saillants et les mieux établis.

Notre documentation est basée sur différents travaux, à savoir :

Anti Saloon League Year Book, du Dr E.- H. Cherrington; *Hold Fast America*, de M. G. Gordon (Melbourne); *La prohibition de l'alcool en Amérique, ses conséquences économiques et sociales*, du Dr M. Legrain (thèse de doctorat présentée à la Faculté de Droit de Paris); *America and the World liquor Problem*, du Dr E. H. Cherrington; sur de nombreuses publications et statistiques officielles américaines, et enfin sur des renseignements qui nous ont été donnés verbalement par des personnes ayant voyagé en Amérique et au Canada pour y étudier la prohibition.

Aperçu historique.

La lutte antialcoolique aux États-Unis date de plus d'un siècle. Quatre stades se sont succédé dans l'histoire de ce mouvement. Au début, le mal apparaît comme la conséquence d'un simple abus; les premières mesures visent à réprimer cet abus : c'est le *stade de la réglementation* (auquel correspond la situation actuelle en Belgique, et plus généralement en Europe).

Dans la suite, certaines communes réclament le droit de légiférer à leur guise contre le cabaret. Ce droit (option locale) leur est accordé, et l'on voit bientôt des communes, puis des villes supprimer radicalement la fabrication et la vente des boissons alcooliques. C'est le *stade de l'option locale*, qui, ayant débuté en 1839, bat son plein en 1885.

Ici intervient donc la volonté de l'électeur, dont la prohibition fut une des préoccupations essentielles pendant cette période, et influa considérablement sur l'orientation des partis politiques

Certains États ayant une énorme majorité de cités prohibitionnistes, décident de généraliser la mesure, et nous entrons ainsi dans la troisième période : c'est le *stade de la prohibition d'État*.

A partir de 1900 les lois de prohibition d'État se succèdent avec rapidité : en 1900, 3 États; en 1914, 19 États; en 1917, 30 États avaient voté la prohibition totale. Lors de l'entrée en guerre de l'Amérique, afin d'éviter toute déperdition de forces, le gouvernement décide de généraliser la mesure au pays tout entier. Et c'est cette mesure de guerre qui devait être adoptée définitivement le 17 janvier 1919, par le vote du 18e amendement à la Constitution. A ce moment 33 États sur 48 avaient déjà la prohibition. Pour être valable cet amendement devait être ratifié par les Parlements locaux des trois quarts des États au moins. Il fut ratifié, non seulement par les trois quarts, mais par tous les États, sauf deux, ce qui marque le début du quatrième stade, celui de la *prohibition nationale*. Ceci permet de dire que la prohibition n'est pas une mesure qui a été votée par surprise, par une majorité de hasard, mais qu'elle exprime véritablement la volonté du peuple américain.

Il va sans dire que la lutte qui vient d'être esquissée à grands traits ne s'est pas produite sans heurts ni accrocs. Il y a eu des hauts et des bas, les opinions les plus opposées se sont souvent succédé avec rapidité; un mouvement contre-prohibitionniste, organisé en grande partie grâce à l'argent des brasseurs allemands, fit échec, non sans succès parfois, aux forces anti-alcooliques.

Les *initiatives privées* ont joué un rôle énorme dans cette lutte; un fait caractéristique fut l'union de personnalités de toutes les opinions, qui, tout en restant divisées sur les questions politiques, philosophiques et religieuses, travaillaient à l'unisson pour vaincre l'ennemi commun.

De nombreuses sociétés de tempérance ont été créées. Ces associations eurent le plus souvent une origine religieuse. Au début elles luttent contre l'*abus* des boissons spiritueuses seules, puis pour l'abstinence totale de ces mêmes boissons, et enfin pour l'abstinence totale de toutes les boissons alcoolisées. Cette évolution logique s'est retrouvée à travers tout le territoire de la vaste Confédération, les mesures de prohibition partielle successivement obtenues, s'étant montrées tou-

jours insuffisantes. Ce fait se conçoit aisément, lorsqu'on sait qu'une très forte proportion du trafic de l'alcool aux États-Unis était représentée par le commerce de la *bière* seule. Ceci prouve l'influence énorme de cette boisson dans l'alcoolisation d'un pays. Si le mouvement qui se dessine actuellement aux États-Unis, en faveur des vins légers et des bières devait aboutir, ce serait donc pratiquement l'annulation du 18e amendement. L'expérience a d'ailleurs été faite par l'État prohibitionniste de Géorgie, en 1907. Après quelques années du régime des vins légers et des bières, la Géorgie revint à une majorité formidable, au régime « sec » absolu.

Conclusion. — Pour celui qui a étudié l'évolution de la prohibition en Amérique, pour celui qui s'est rendu compte des racines profondes par lesquelles ce mouvement plonge dans l'histoire du peuple américain, il n'est plus permis de douter de la puissance et de la stabilité de cette réforme.

Les conséquences sociales et économiques de la prohibition aux États-Unis.

Après ce bref aperçu de l'histoire de la prohibition américaine, examinons les résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent par l'application de cette réforme.

Un pasteur australien, M. G. Gordon, a parcouru pendant un an, de 1921 à 1922, l'Amérique tout entière, dans l'unique but d'étudier la prohibition et ses conséquences.

Dans la brochure qu'il a publiée et qui a servi à notre documentation, il dit que sa première impression fut mauvaise. Il constate des contradictions étonnantes, entre les faits qu'il observe et certains propos qu'il entend. Il remarque que les journaux parlent beaucoup plus des violations de la loi, que de ses résultats; que les cinémas et les théâtres, surtout dans les grandes villes, s'efforcent de ridiculiser la prohibition.

Certains américains sont souvent très mal au courant des succès réels de la prohibition. Un mouvement anti-prohibitionniste encore très puissant, fait circuler toute une série de légendes à son sujet. Il faut donc se méfier de ce que disent les journaux et les hommes, pour s'en tenir aux *faits*. Et ces faits, les voici :

Tout d'abord la prohibition a-t elle supprimé radicalement toute consommation d'alcool? Évidemment non. Une loi est toujours transgressée et la fraude sévit encore dans une large mesure, principalement dans les grands centres. Mais cette fraude est un rien comparativement à la situation antérieure. En voici la preuve : à New-York, le nombre des décès dus à l'alcoolisme a diminué de 687 en 1916 à 119 en 1921. Par

contre, les intoxications dues aux alcools de mauvaise qualité ont augmenté de 3 à 17 pendant la même période. Cette augmentation n'a qu'une importance toute relative en regard de la formidable diminution des décès. C'est de faits semblables que les adversaires de la prohibition cherchent à tirer parti pour combattre la loi. Une autre preuve de l'énorme diminution de la consommation de l'alcool est la suivante : il y avait 68 instituts pour buveurs aux États-Unis ; après deux ans de prohibition, ils étaient presque tous fermés ou transformés. De plus, une statistique portant sur 17 grandes villes des États-Unis montre que l'assistance aux familles d'alcooliques a pu être diminuée, depuis la prohibition, de 75 à 95 p. c.

Prohibition et criminalité.

Depuis l'entrée en vigueur du régime « sec » on constate que la population des prisons a fortement diminué. Une statistique portant sur 80 p. c. des prisons des États-Unis montre que le nombre des prisonniers a diminué de 15 à 80 p. c. (en moyenne 40 à 50 p. c.). Une constatation analogue a été faite en Suède pendant la grève générale de 1909. Craignant des troubles le gouvernement avait ordonné la fermeture des cabarets. Pratiquement c'était la prohibition. Pendant les vingt-sept jours que dura la grève, période troublée cependant, on vit le nombre des arrestations, pour *toutes les causes*, accuser une chute brusque de plus de 50 p. c Dès la réouverture des cabarets, ce même chiffre remonta en quelques jours au taux primitif. Et cela à travers le pays entier.

Un referendum organisé dans 322 prisons des États-Unis, a fourni le curieux résultat de voir tous les détenus se prononcer presque unanimement (100 contre 1) en faveur du maintien de la prohibition.

Certaines prisons en Amérique ont été, faute de pensionnaires, transformées en écoles ou en bureaux de poste! (Birmingham ; Alabama). A Chicago le nombre d'abandons de femme et d'enfants par le mari, a passé de 661 en 1917 à 1 en 1921.

Toutefois il y a des cas *tout à fait exceptionnels* où une légère augmentation de la criminalité a été enregistrée, laquelle doit d'ailleurs être attribuée à d'autres causes souvent difficiles à analyser. Il peut y avoir partout des fluctuations de la criminalité, mais les chiffres d'ensemble qui ont seuls une importance ici, accusent la formidable diminution signalée plus haut.

La prohibition et les affaires.

L'influence du régime « sec » sur le commerce et l'industrie est des plus intéressante. On pourrait croire que la suppression d'un com-

merce aussi important que celui des boissons alcooliques, a causé une perturbation énorme dans la vie commerciale et ouvrière du pays. Il n'en fut rien. La prohibition n'était pas une chose nouvelle aux États-Unis. On en parlait depuis trois quarts de siècle, on la sentait venir. C'est ce qui explique l'adaptation facile de l'industrie des boissons au nouveau régime.

La *transformation des industries* était commencée depuis longtemps lorsque fut voté le 18e amendement.

Exemples. — Les viticulteurs produisent des boissons non alcoolisées, des confitures, des gelées, des conserves ou vendent les fruits frais. (Il a été créé à l'Université de Californie une section agronomique spéciale, qui a pour mission d'étudier les différentes façons d'utiliser économiquement le raisin et les fruits au point de vue alimentaire.) Les brasseurs, les distillateurs ont adapté leurs industries aux usages les plus divers : produits alimentaires, production de froid, conserves, papeteries, etc. Les anciennes brasseries de Cincinnati sont considérées actuellement comme les plus grandes manufactures de vêtements du monde. Les cabarets ont été convertis en maisons de commerce ordinaires pour la vente au détail.

Un fait caractéristique est que la plupart des entreprises nouvelles *font plus d'affaires que leurs devancières* et emploient plus d'ouvriers dont les salaires sont plus élevés. Dans toutes les branches de l'activité économique : alimentation, vêtement, meubles, literie, ménage, etc., on constate une formidable augmentation du chiffre d'affaires. Le peuple se nourrit mieux, s'habille mieux, est mieux logé ; beaucoup de familles renouvellent leur mobilier.

Cet accroissement de toute l'activité économique du pays, qui peut paraître étonnant au premier abord, se conçoit aisément lorsqu'on sait qu'avant la guerre, la dépense annuelle de la population des États-Unis, pour les boissons alcooliques était encore de 12 milliards 290 millions de francs-or, somme supérieure à la moitié de la valeur au détail de tous les produits alimentaires du pays ! Il a bien fallu que cette énorme puissance d'achat trouve une autre voie.

C'est ce qui explique qu'une statistique faite sur le commerce de gros en général accuse une augmentation moyenne du chiffre d'affaires, de 30 à 40 p. c. Devant cet important essor commercial, certains économistes européens, croient que l'Europe et principalement l'Angleterre, sera peut-être obligée de suivre l'exemple de l'Amérique si elle veut soutenir la concurrence.

M. G. Gordon a interviewé, au cours de ses voyages, les principaux industriels américains. Ils furent unanimes à dire que la prohibition constitue un énorme gain économique, et que plus jamais l'Amérique ne consentira à revenir au régime du « saloon » (cabaret). L'un d'eux a

même ajouté qu'environ 90 p. c. de ceux de ses amis qui étaient opposés à la prohibition en sont aujourd'hui partisans.

A l'usine, les absences du lundi ont disparu, les accidents du travail ont diminué dans les proportions de 15 à 50 p. c. environ et même davantage. Enfin le rendement ouvrier a considérablement augmenté, jusqu'à 50 p. c. également d'après certains industriels. Les femmes quittent peu à peu l'industrie et regagnent le foyer, où règnent plus d'hygiène et de confort. Interviewés à leur tour, les ouvriers et leurs chefs syndicaux ont répondu dans le même sens. Ils déclarent qu'un référendum populaire recueillerait une forte majorité en faveur de la prohibition et que la plupart des mécontents sont des étrangers installés depuis peu aux États-Unis.

La prohibition et l'épargne.

Les dépôts en banque et dans les caisses d'épargne ont subi une augmentation considérable depuis la prohibition. Comme les industriels, les directeurs de banque sont unanimes à dire qu'une grande partie de l'argent qui allait jadis au cabaret est consacrée actuellement à l'épargne.

A Minnéapolis, le montant total des dépôts dans l'ensemble des banques passa dans les quarante jours qui suivirent l'entrée en vigueur de la prohibition de 25 à 400 millions! Partout ailleurs ces dépôts ont augmenté dans les proportions de 20, 30, 40, 50 et même 80 p. c. C'est non seulement le chiffre des dépôts qui augmente, mais aussi le nombre des *déposants*. Ce fait ne peut donc être attribué à l'inflation monétaire. Il est certain que ces augmentations peuvent avoir d'autres causes que la prohibition, mais il est hors de doute que celle-ci en est le facteur principal.

La prohibition et la santé publique.

La mortalité à tous les âges et due à toutes les causes a sensiblement diminué en Amérique au cours des dernières années, et les statisticiens américains attribuent ce fait, pour une large part, à la prohibition.

Dans les hôpitaux de New-York, après un an de régime « sec », 7,000 lits se sont trouvés disponibles. Les maisons de santé privées voient diminuer le nombre de leurs pensionnaires, et cette diminution se constate surtout pour les maladies mentales. Le nombre des cas d'aliénation mentale a toujours été inférieur d'un tiers dans les États prohibitionnistes, au nombre constaté dans les États à licences (même constatation pendant la guerre à Berlin, Vienne, Bruxelles, villes forcément « sèches » à cette époque). Le chiffre des maladies vénériennes est en diminution marquée également, et correspond à un assainisse-

ment des villes au point de vue moral : les cafés sordides, les lieux d'exhibitions immorales sont devenus beaucoup plus rares.

Enfin, le nombre de cas de tuberculose enregistrés dans le pays entier depuis ces dernières années subit également une décroissance très sensible. Il est évident que la lutte tous les jours plus active, menée contre ce fléau, constitue une des causes de cette diminution, mais c'est en grande partie également un résultat de la prohibition, qui, en diminuant la misère, a amélioré les conditions de vie, d'hygiène et d'alimentation. Certains spécialistes affirment que l'alcool ne prédispose pas à l'infection tuberculeuse. Les avis sont partagés à ce sujet mais la vieille formule qui dit que « l'alcool fait le lit de la tuberculose » n'en reste pas moins tragiquement vraie, lorsqu'on songe aux conditions de logement et d'alimentation déplorables qu'entraine la misère alcoolique.

La prohibition, l'enfant et l'instruction.

De tous les résultats de cette réforme qui jusqu'à présent se montre si féconde, aucun n'est aussi important que l'influence particulièrement heureuse qu'elle a eu sur les conditions de vie des enfants. La suppression du commerce de l'alcool a rendu aux enfants américains la possibilité de tirer parti, avec le plus de chances de succès, de toutes les potentialités de vie et de bonheur, qui sont l'heureux apanage d'un être qui naît.

Songez en effet aux milliers d'enfants qui naissent tarés à cause des habitudes alcooliques de leurs parents. Songez aux millions d'enfants qui vivent dans la misère, mal vêtus, mal nourris, mal logés parce que la loi permet à leurs parents de s'empoisonner à tous les coins de rue ! Depuis la prohibition on ne rencontre presque plus en Amérique d'enfants en haillons ou sans chaussures. Les conditions d'hygiène s'étant fortement améliorées, le nombre des petits malades dans les services d'enfants a beaucoup diminué.

Les instituteurs sont unanimes à déclarer que les enfants vivent dans des conditions meilleures, sont mieux habillés, mieux portants et travaillent mieux qu'avant la prohibition. La fréquentation scolaire est beaucoup plus régulière, et dans la plupart des villes on construit de nouvelles écoles. Le nombre de livres empruntés aux bibliothèques publiques a augmenté dans certaines localités du simple au triple.

Le père rapporte tout son argent au foyer, il n'est plus obligé de faire travailler ses enfants pour aider à entretenir la famille, et l'on voit beaucoup de jeunes gens qui avaient abandonné prématurément leurs études, retourner à l'école pour compléter leur éducation.

Signalant ces faits dans son travail, M. G. Gordon conclut que la prohibition est la réforme la plus hautement humanitaire, qui ait

jamais été instaurée par un gouvernement contemporain. Rien que par ses effets sur les conditions de vie de l'enfance, la prohibition se justifie largement. L'homme n'a-t il pas en effet envers les êtres auxquels il donne la vie des devoirs sacrés, plus importants et plus rigoureux que tous les autres? Il ne peut donc rien négliger, il n'a le droit de reculer devant aucun sacrifice, pour assurer à ces êtres le maximum de chances en vue du complet épanouissement de toutes leurs facultés.

L'usage des narcotiques.

Quelques mots pour terminer sur la question des narcotiques. On dit que la prohibition est responsable de l'augmentation de la toxicomanie. Cette augmentation est réelle, mais elle n'est pas plus considérable en Amérique que dans le reste du monde Il y a même des régions aux États-Unis où elle diminue sensiblement (diminution des deux tiers à Denver, par exemple) L'exemple, au Canada, des deux provinces voisines d'Ontario et de Québec est typique : la toxicomanie sévit plus à Québec, province « humide » que dans l'Ontario, province « sèche ». Dans l'ensemble l'usage des narcotiques a augmenté dans les mêmes proportions que partout ailleurs. Il résulte des déclarations des médecins compétents, et d'une enquête faite dans toutes les villes des États-Unis comptant plus de 80,000 habitants, que les toxicomanes sont pour la plupart de très jeunes gens, et que ce sont rarement des alcooliques A New-York, par exemple, le département de l'hygiène signale 1,043 toxicomanes en traitement : 12 d'entre eux sont d'anciens alcooliques. De même à Los Angelès, sur 500 toxicomanes il y a 4 alcooliques.

Les services policiers spécialistes des délits toxiques, et le Ministère de la Justice sont d'accord pour dire qu'aucune preuve ne peut être invoquée en faveur de la thèse que la prohibition ait favorisé le développement des habitudes toxiques. La prohibition n'a fait que mettre en évidence un problème similaire, celui de l'usage des narcotiques.

Nous renvoyons le lecteur pour information plus détaillée à la très intéressante étude du Dr Vervaeck : « Le péril toxique en Amérique », publiée dans le numéro de janvier 1923 de la *Revue de droit pénal et de criminologie*.

* * *

Tels sont en résumé les faits les plus importants que nous avons pu recueillir jusqu'à présent.

On nous objectera peut-être que notre documentation est basée uniquement sur des ouvrages favorables à la prohibition, et que l'on pourrait supposer tendancieux. Nous répondrons à cela, qu'à notre

connaissance, il n'existe pas en Amérique de travaux anti-prohibitionnistes sérieux. Le mouvement anti-prohibitionniste est basé, comme il est facile de le prévoir, sur des questions d'*intérêts commerciaux*, et mené par d'anciens fabricants ou consommateurs d'alcool qui voudraient voir rapporter la mesure dans des buts purement égoïstes. Il y a aussi, comme nous le disions au début, beaucoup d'Américains qui ignorent les effets réels de la prohibition, et qui, de ce fait, lui sont plutôt hostiles. La propagande anti-prohibitionniste se fait par le cinéma, le petit théâtre et surtout par les journaux quotidiens, qui publient souvent des nouvelles fausses ou altérées, telles que des statistiques incomplètes ou des fluctuations passagères de certains phénomènes sociaux. Mais au-dessus de ces potins il y a les faits scientifiquement établis, les constatations officielles portant sur l'ensemble du pays et le témoignage des autorités compétentes.

Pour se faire une idée de l'importance et de la puissance du mouvement anti-prohibitionniste, il faut se souvenir du Congrès mondial contre les prohibitions, réuni à Bruxelles le 28 octobre 1922. Dans son ouvrage, *America and the World liquor problem*, le Dr E. H. Cherrington cite, d'après *The Associated Press*, la résolution qui fut prise à l'issue de ce congrès. Il s'agit du vote par les associations commerciales représentées, d'une somme de plusieurs millions pour une « lutte sans merci » contre tous les mouvements prohibitionnistes du monde et plus spécialement dirigée contre la prohibition américaine. C'est une véritable déclaration de guerre à la Constitution même d'une grande nation.

On ne manquera pas de nous présenter d'autres objections encore.

Il est certain, par exemple, que l'on pourrait discuter au sujet de l'interprétation des faits que nous avons signalés et essayer de les rapporter à d'autres causes que la prohibition. Les questions sociales sont évidemment très complexes, et les événements qui se déroulent autour de nous sont toujours le résultat de l'interférence de toute une série de facteurs. Mais dans le cas de la prohibition, étant donné que chaque fois qu'un État a voté la réforme, avant, pendant ou après la guerre, son entrée en vigueur a été suivie d'améliorations subites et importantes de toute la vie sociale, il est logique d'attribuer à cette réforme la part essentielle dans les causes de ces modifications. De plus, il ne faut pas oublier que certains États, réalisant en quelque sorte la méthode expérimentale des variations concomitantes, ont successivement voté, abrogé, puis rétabli la prohibition, et que les courbes des phénomènes qui expriment la prospérité morale et matérielle d'une région, ont toujours été superposables à la courbe de la consommation de l'alcool.

Conclusions.

Après l'étude de l'histoire et des résultats de la prohibition aux États-Unis, il nous semble que trois conclusions essentielles s'imposent :

1° Le vote du 18e amendement à la Constitution américaine marque l'étape ultime d'une lutte très ancienne dont l'évolution a été caractérisée par une succession de mesures de plus en plus énergiques qui ont été tour à tour renforcées, chaque fois qu'on s'est aperçu de leur insuffisance ;

2° La prohibition totale de l'alcool aux États-Unis, en mettant un terme au gaspillage de matières et de forces causé par la production et la consommation de ce produit, a augmenté dans des proportions surprenantes la prospérité morale et matérielle de la nation ;

3° Par la réussite incontestable de l'expérience audacieuse qu'elle a tentée, l'Amérique peut revendiquer l'honneur d'être la première grande nation qui ait obtenu des résultats vraiment appréciables dans la lutte contre l'alcoolisme. Elle tendrait à prouver ainsi que la prohibition totale est le seul moyen capable d'enrayer de façon efficace un des plus redoutables fléaux de l'humanité.

Bibliographie

F. VAN KALKEN, *Madame de Bellem*, la « Pompadour des Pays-Bas ». Bruxelles, Lebègue, 1923, in-8° de 92 pages.

Il ne faudrait pas, sous peine de se méprendre sur les intentions de l'auteur et de déformer singulièrement les événements qu'embrasse la Révolution brabançonne, s'imaginer que la biographie de Jeanne Pinaut, dame de Bellem, maîtresse et confidente de Van der Noot, puisse être comparée à celle des grandes coutisanes de l'histoire. La « Pompadour des Pays-Bas » doit être placée au niveau des faits auxquels elle fut mêlée et, quelle que soit la sympathie que nous éprouvions pour certains éléments éclairés de son époque — le milieu Vonckiste par exemple —, il n'en est pas moins vrai que la médiocrité intellectuelle et morale d'un Van der Noot ne laisse pas de caractériser aussi ceux qui l'entouraient. Rien de comparable sous ce rapport au formidable choc d'idées de la Grande Révolution libératrice, aucune analogie entre la forte personnalité d'un Robespierre et la silhouette politique suffisante et falote d'un Van der Noot. Cette réserve énoncée, nous conseillerons vivement à quiconque s'intéresse à l'histoire de la fin de l'ancien régime en Belgique de lire avec attention la présente monographie: elle est aimablement présentée et comprend des anecdotes savoureuses de nature à éclairer non seulement la psychologie des *divinités mineures* de la Révolution brabançonne, mais aussi celle des protagonistes du drame.

L'auteur s'est proposé de « reconstituer l'existence mouvementée de cette aventurière, de la situer dans son milieu, dans son cadre pittoresque. Femme galante par nécessité (1), politicienne férue de belles-lettres par tempérament, patriote par ardente conviction, Jeanne Pinaut suscite à la fois l'indulgence, l'intérêt, la sympathie (2) ». Je me rallie à cette conclusion, mais en supprimant le dernier terme de l'appréciation.

---

(1) Je n'aime pas beaucoup cette formule de style : connaissons-nous assez bien les secrets mobiles de l'héroïne pour en excuser d'un mot les écarts?

(2) Page 2.

En une série de chapitres bourrés de détails piquants et de remarques suggestives, nous suivons pas à pas la carrière de Mme de Bellem, courtisane, politicienne et finalement patriote le jour où la lutte s'engage entre le gouvernement étranger et les partisans de l'indépendance belge.

Parmi les nombreuses sources directes consultées et mises à profit par M. Van Kalken, nous signalons avec plaisir la très riche collection des imprimés, libelles et pamphlets, relatifs à la Révolution brabançonne. Trop négligés jusqu'ici, ces documents méritent d'être examinés avec discernement, comme l'a fait l'auteur, car ils fournissent de précieuses indications sur la psychologie des partis et de leurs chefs. La moisson que M. Van Kalken y a recueillie est abondante et complète les informations d'archives dont il disposait : je signalerai notamment les chapitres intitulés *les prisons de Mme de Bellem* et l'*Aspasie brabançonne*.

Cependant, ainsi que le constate l'auteur avec beaucoup d'à-propos, ce serait une erreur historique de considérer la Pinaut comme un personnage de premier plan (1). Elle appartint à une coterie, « elle n'agit jamais qu'en fonction de cette clique, et faire son procès, c'est prononcer la condamnation de la Révolution brabançonne tout entière. Les Belges de la fin du XVIIIe siècle étaient encore trop particularistes, trop traditionnalistes, trop étriqués dans leurs conceptions politico-sociales pour pouvoir vivre indépendants. Ils manquaient de clairvoyance et de tolérance. La France ne les avait pas encore effleurés du souffle généreux de l'esprit moderne (2) ». J'applaudis d'autant plus volontiers à ce jugement qu'il confirme, en raccourci, à l'occasion de la Révolution brabançonne, l'idée directrice de mes travaux consacrés à l'esprit public belge à la fin du XVIIIe siècle (3).

CHARLES PERGAMENI.

RENÉ DEMOGUE, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *Traité des Obligations en général*. I. *Sources des Obligations*, tomes I et II, in-8° de 695 et 969 pages. Paris, A. Rousseau, 1923.

Un traité général des obligations fournit à son auteur l'occasion d'aborder la plupart des problèmes fondamentaux du droit privé.

---

(1) Page 70.

(2) Page 71.

(3) Cf. notamment les conclusions de mon livre intitulé l'*Esprit public bruxellois au début du régime français*. Bruxelles, Lamertin, 1914 ; voir aussi les monographies auxquelles renvoie cet ouvrage.

Quand cet auteur est un sociologue averti, rompu en même temps à toutes les difficultés de la pratique, on peut être assuré que l'exposé abondera en idées générales et vues d'ensemble, dégagées d'une observation pénétrante des réalités.

M. le professeur Demogue, que son active collaboration à la *Revue trimestrielle de Droit civil* tient au courant de toutes les fluctuations du droit jurisprudentiel, édifie son œuvre sur la base à la fois solide et vivante des décisions judiciaires. Mais on se tromperait grossièrement en se représentant son nouveau livre comme un simple répertoire méthodique de la plus récente jurisprudence des tribunaux français et étrangers. Encore que ce *Traité des Obligations* soit indiscutablement un outil précieux, voire même indispensable, aux mains de tout praticien du droit, ce par quoi il séduit surtout le lecteur, c'est sa méthode et ses tendances générales. A la lumière des observations journalières de la vie, l'auteur a repensé tous les grands problèmes du droit des obligations, et il nous présente le fruit de ses méditations dans des formules, souvent nouvelles, toujours suggestives. La frappe originale des pensées de M. Demogue surprend parfois le lecteur et l'incite à penser à son tour, lui fournissant ainsi le meilleur antidote contre l'automatisme professionnel du juriste.

Notre auteur, s'inspirant des meilleures méthodes de la sociologie juridique, voit dans l'utilité sociale la seule justification vraiment plausible des règles essentielles du droit des obligations. En voici un exemple caractéristique. Quelle est, demande-t-il, la raison d'être de la force obligatoire des actes juridiques : pourquoi, l'acte juridique une fois passé, la volonté ne peut-elle se reprendre? Des théories morales peuvent justifier l'obligation de tenir une promesse, comme elles justifient l'obligation de dire la vérité. Mais pareille justification ne satisfait point le jurisconsulte, parce que le domaine de la morale est plus étendu que celui du droit et qu'il n'existe, par exemple, aucun régime juridique réprimant tout mensonge quelconque. Il importe donc, pour toute règle de droit, que la justification d'ordre moral soit couverte par une justification d'ordre juridique, c'est-à-dire une justification fournie par l'utilité sociale. Et quand il s'agit de la force obligatoire des actes juridiques, la justification du principe est fournie par le *besoin de sécurité* de la vie sociale : « ayant voulu d'une certaine façon aujourd'hui, je ne puis vouloir le contraire demain, sans léser les tiers qui ont tenu compte de ma conduite pour régler la leur ». « L'acte juridique est donc obligatoire à raison des répercussions qu'il a eues ou qu'il est présumé avoir sur la conduite des tiers. » Et l'on

peut ajouter par conséquent que « plus un milieu social s'organise, plus l'effet de l'acte juridique est respecté. »

On pourrait sans peine multiplier les citations qui montrent semblablement la finesse et l'élévation de pensée de l'auteur, en même temps qu'elles font apparaître la haute valeur didactique d'une méthode consistant à éclairer d'idées générales solidement établies le labyrinthe des rapports toujours mouvants de la vie sociale.

Les deux volumes parus du *Traité des Obligations* sont consacrés tout entiers à l'étude de la formation des contrats. On y rencontre donc la critique et l'application des doctrines sur : l'autonomie de la volonté, la déclaration de volonté, la représentation, la simulation, l'erreur, le dol, la violence, la lésion, la perfection des contrats et les avant-actes, la capacité, la cause et l'objet des contrats.

G. C.

PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD, professeur à la faculté de droit de l'Université de Paris. *Mélanges de Droit romain.* II. *Droit privé et procédure.* In-8° de VI-430 pages. Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1923.

Le professeur P.-F. Girard, dont l'activité scientifique ne se ralentit pas, avait commencé, avant la guerre, à réunir ses nombreuses et remarquables monographies, publiées naguère dans des recueils de France et de l'étranger. Voici paraître le deuxième volume de ces *Mélanges de Droit romain.*

On y retrouve les études bien connues et fondamentales sur les actions noxales et sur l'histoire du délit d'injures. Mais ce qui occupe la plus grande partie du volume, ce sont les précieuses recherches destinées à éclairer le problème délicat de la garantie d'éviction dans la vente : d'où cette garantie a-t-elle surgi et comment fut-elle incorporée à la vente consentuelle?

Ici l'auteur ne se borne pas à réimprimer ses études historiques sur la formation du système de la garantie d'éviction; il y ajoute une partie nouvelle. On sait que l'une des racines du système de la garantie d'éviction se trouve dans l'*auctoritas*, qui dérive de la vente au comptant, réalisée dans l'ancienne forme de la *mancipatio*: l'aliénateur par mancipation doit son assistance ou *auctoritas* à l'acquéreur attaqué par des tiers; et s'il refuse son assistance à l'acquéreur ou la lui fournit en vain contre les réclamations justifiées de tiers, l'aliénateur sera condamné sur l'*actio auctoritatis* à restituer à l'acquéreur le double du prix. Dans son étude nouvelle, qui ne compte pas moins de 150 pages, l'auteur applique sa critique pénétrante à la découverte des textes du Digeste qui se

rapportaient, dans leur forme originale, au système de l'*auctoritas*. Ce riche inventaire d'interpolations est doublement instructif, parce que non seulement il éclaire le problème historique de l'*auctoritas*, mais il fournit en outre l'occasion à l'auteur de projeter incidemment quelque lumière sur maints autres problèmes, qu'il effleure au passage.

Le volume se termine par un index des très nombreux textes cités et une table alphabétique des matières, qui, en facilitant singulièrement les recherches, augmentent encore le prix de ce beau livre.

G. C.

PAUL-FRÉDÉRIC GIRARD, *Textes de Droit romain*, 5e édition revue et augmentée. In-8° de xv-926 pages. Paris, A. Rousseau, 1923.

On sait la haute valeur didactique de l'excellent recueil de textes publié par M. le professeur P.-F. Girard en première édition au cours de l'année académique 1889-1890. « La préparation d'une édition nouvelle est, — selon la remarque de l'auteur, — une tâche particulièrement laborieuse pour les ouvrages du type auquel appartient celui-ci, par ce simple motif que les mérites d'un inventaire de documents, d'éditions et de commentaires, sont de ceux qui, loin de grandir avec le temps, s'effacent un peu chaque jour avec l'apparition des documents nouveaux, des éditions nouvelles et des commentaires nouveaux. Il faut, à chaque fois, refaire tout le travail avec le même soin, si l'on veut que l'édition nouvelle soit, non pas supérieure, mais simplement égale à l'ancienne. »

Il est sans doute superflu d'ajouter que l'auteur s'est acquitté de cette tâche lourde et délicate avec le grand soin et le sens critique pénétrant qu'on lui connaît. Quiconque a utilisé les textes de Girard sait que les lumineuses notices, qui précèdent chaque document publié, constituent dans leur ensemble une histoire particulièrement vivante des sources du droit romain.

Outre qu'elle a conservé toutes les qualités des éditions précédentes, l'édition nouvelle est enrichie de quatre documents récemment découverts: 1° un fragment de loi municipale découvert en Espagne, qui règle les délais de citations en matière criminelle (p. 124); 2° un nouveau fragment des *libri ad Plautium* de Paul, sur un feuillet double de papyrus, appartenant sans doute au même manuscrit que le fragment dit *de formula fabiana* de la collection de l'archiduc Renier de Vienne (p. 454); 3° un acte d'achat d'un bœuf en Frise par un Romain, avant l'an 61 (p. 848); 4° enfin l'attestation que le préfet d'Egypte, sur la demande de C. Terentius

Sarapamon, nomma en l'an 198 un tuteur à une citoyenne romaine, Maevia Dyonisarion (p. 916).

G. C.

FERNAND DE VISSCHER, professeur à l'Université de Gand, *La Condictio et le Système de la procédure formulaire*. In-8° de 153 pages. Gand, Buyens; Paris, Rousseau, 1923.

On sait que, dans la procédure formulaire romaine, la liaison du procès s'opère par le moyen d'une formule rédigée par le magistrat, qui enregistre le contrat judiciaire ou plus exactement contrat d'arbitrage conclu entre les plaideurs *in iure*. Sur la base de cette formule et dans les limites qu'elle fixe, le litige est renvoyé devant un juge ou arbitre privé, siégeant *in iudicio*.

Il s'entend que la formule ainsi comprise pourrait malaisément déterminer la mission du juge sans préciser à la fois l'objet et la cause de la demande. Pourtant les jurisconsultes classiques nous ont conservé les termes d'une formule abstraite, c'est-à-dire d'une formule qui ne contient aucune allusion à la cause de la demande et se borne à en indiquer l'objet. Cette formule, qui vise une prestation certaine (*certa pecunia vel alia certa res*) sans en indiquer la cause, est désignée sous le nom de *condictio*. Et comme il existait antérieurement à la loi *Aebutia*, qui introduisit la procédure formulaire, une *legis actio per condictionem*, moyen d'agir *in iure de certa pecunia vel de alia certa re*, — on est porté à voir dans la *condictio* formulaire une simple transposition de la *legis actio per condictionem* et à attribuer conséquemment par contre-coup à la *legis actio per condictionem* le caractère abstrait que l'on relève dans la *condictio* formulaire.

M. De Visscher adopte cette conjecture et tient la *condictio* formulaire pour un *modus agendi* qui continua la fonction de la *legis actio per condictionem*, c'est-à-dire pour un type de procédure apte à sanctionner toute obligation, pourvu que celle-ci eût un objet certain.

L'application de la *condictio* étant conditionnée uniquement par la certitude objective de la prestation réclamée, il s'établit nécessairement un rapport entre ce moyen d'agir et les circonstances (actes ou faits) qui donnent à la créance déduite en justice la certitude requise. Cicéron, dans le *pro Roscio comoedo*, énumère trois *causae condicendi* : la *stipulatio* et l'*expensilatio*, qui sont des formes de contrats générateurs de créances certaines, et la *datio*, qui est un fait ayant un incontestable caractère de certitude. Le facteur de certitude qui se trouve dans le fait d'une *datio* eut une

influence considérable sur la délimitation de la sphère d'application de la *condictio* en droit classique. La jurisprudence, en quête d'un moyen apte à enrayer l'enrichissement sans cause, s'avisa d'utiliser à cette fin la *condictio*, en dénaturant la fonction de la *datio* au regard de la *condictio* : tandis que la *datio* donnait naguère à la créance litigieuse l'empreinte de certitude requise par le type particulier de procédure qu'était la *condictio*, maintenant la *datio* n'atteste plus seulement la réalisation d'une condition de procédure propre à un moyen d'agir particulier, mais elle est envisagée comme l'une des conditions de fond auxquelles est subordonné tout enrichissement injuste qui pourrait justifier l'intentement d'une *condictio*.

Si les jurisconsultes classiques ont ainsi rattaché fondamentalement toute *condictio* pour enrichissement injuste à la condition d'une *datio*, ils n'ont pu le faire de propos délibéré, car ce procédé est manifestement insuffisant et arbitraire. C'est historiquement qu'ils ont été poussés dans cette voie, qui leur a fait conserver une condition de la procédure de *condictio*, en la dénaturant pour en faire une condition de fond de l'enrichissement injuste.

Lorsqu'au haut empire il parut manifestement insuffisant de réserver l'application de la *condictio* aux seuls enrichissements injustes susceptibles d'être ramenés à une catégorie de *datio*, de nouvelles actions furent créées pour compléter le système d'entraves à tout enrichissement sans cause. Ces nouvelles actions ne se rattachent plus en aucune façon à l'ancien type de procédure de la *condictio;* mais comme elles amplifient la fonction de la *condictio certi*, qui est d'empêcher l'enrichissement injuste, on leur donne le nom de *condictio incerti*, et notre auteur émet la conjecture que la jurisprudence du deuxième siècle aurait désigné, sous ce nom générique de *condictio incerti*, l'ensemble des formules *in factum* destinées à compléter le jeu de la *condictio* dans l'application du principe de l'enrichissement sans cause.

Enfin au bas empire apparaît une *condictio generalis*, où se retrouvent, cette fois, les caractères propres à l'ancien type de procédure de la *condictio;* car la *condictio generalis* reste, aux yeux des Byzantins, un mode d'agir *de omni certa re*. Toutefois, comme dans la procédure *extra ordinem* du bas empire le demandeur a toujours la possibilité de réaliser à sa guise la condition de certitude de l'action, par une auto-estimation, il advint que la sphère d'application de la *condictio* s'élargit singulièrement : la *condictio generalis* fut en réalité un « moule à actions », dans lequel pouvait être coulée toute action personnelle spéciale.

Voilà, à grands traits, comment M. De Visscher trace ingénieuse-

ment le diagramme des fluctuations historiques de la *condictio*, au cours de l'evolution de la jurisprudence romaine. Il dépense à cette œuvre beaucoup d'érudition et de sagacité. Et il faut l'en féliciter d'autant plus que la disette des sources l'a maintenu forcément sur le terrain mouvant des hypothèses et des conjectures. A-t-il réussi à supprimer l'un ou quelques-uns des innombrables points d'interrogation dont l'ensemble constitue ce qu'on est convenu d'appeler l'étude de la *condictio* romaine? C'est possible. Mais il serait téméraire de l'affirmer, sans aborder dans son ensemble le problème terriblement complexe de la *condictio*. Ceci est une tâche très lourde, qui ne rebutera peut-être pas, — il faut l'espérer, — la vaillance de M. De Visscher.

G. C.

E. BOREL, *Méthodes et Problèmes de la Théorie des Fonctions*. Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1922.

Ce volume est le plus récent de la « Collection Borel », bien connue de tous les mathématiciens (Collection de Monographies sur la Théorie des Fonctions). Et nous espérons qu'il ne sera pas le dernier; car cette suite d'ouvrages constitue une véritable encyclopédie de cette partie des mathématiques, une encyclopédie vivante, qui conduit le disciple depuis les éléments jusqu'aux confins des connaissances les plus nouvelles.

L'éminent mathématicien, qui fit faire des progrès considérables à la théorie des fonctions, a réuni, dans le présent ouvrage, un ensemble de questions qu'il groupe et qu'il expose avec sa clarté et sa logique habituelles. Pour beaucoup des sujets traités, il développe ou indique la solution; quant aux autres, il les transmet à tous les chercheurs, à un moment où lui-même s'éloigne de ces théories, pour s'adonner davantage aux applications des mathématiques à la physique; mais il les transmet en les éclairant d'une foule d'idées profondes et de rapprochements ingénieux.

C'est évoquer une bien pauvre notion de cette riche substance que d'énumérer l'objet des quatre chapitres du volume : Les domaines et la théorie des ensembles; Les opérations et les développements en série; La théorie de la croissance et le rôle des constantes arbitraires; Les fonctions de variable complexe, en général, et les fonctions particulières.

L'ouvrage, on le voit, va de la théorie des ensembles à celle des variables réelles et des variables complexes, en touchant à l'analysis situs, aux séries, à la théorie des nombres, au calcul fonctionnel et à celui des probabilités; bref, il fait mûrir des fruits sur toutes les branches de l'analyse.

Ceux qui aiment à quitter les questions particulières et à jeter un regard d'ensemble sur la philosophie des choses, auront, eux aussi, du plaisir à lire le livre de M Borel. Par exemple, ils verront évoquée la discussion, aujourd'hui apaisée, sur le transfini.

L'auteur insiste sur le peu d'intérêt qu'ont pour lui les êtres possibles, formant de vastes synthèses; il préfère étudier les êtres tels qu'ils se présentent, les voir naître, les construire. Mais peut-être y a-t-il là une illusion. Ici-même (1) a été développée cette idée, que les êtres mathématiques sont des créations de l'esprit, dont l'observation et l'expérience ont été l'occasion; leur condition d'existence est d'être exempts de contradictions; leur utilité seule dépend du rôle qu'ils peuvent jouer dans la description du monde.

Nous avons une tendance à considérer comme naturelles, les notions qui s'adaptent directement, immédiatement à l'univers sensible; alors qu'une application détournée sera parfois plus commode, plus utile. C'est ainsi qu'évoluent peu à peu nos façons de penser et d'expliquer les choses, en forgeant des êtres mathématiques nouveaux, qui nous permettent de mieux coordonner les relations observées et de généraliser les résultats.

M. Borel est non seulement un créateur, mais un grand remueur d'idées.

A. Errera.

Dr A. SMITS, professeur de chimie générale à l'Université d'Amsterdam, *La Théorie de l'Allotropie*, 1re édition française, traduction de J. Gillis, 1 volume de 520 pages avec 239 figures. Paris, 1923, chez Gauthier-Villars.

L'un des buts fondamentaux que la chimie se propose d'atteindre est de distinguer les différentes espèces chimiques les unes des autres avec une précision toujours croissante. Ce problème est compliqué par le fait qu'une même espèce chimique peut se présenter sous des *habitus* très variés: gaz, vapeur, liquide, verre, cristaux, etc.; l'existence de diverses formes cristallines d'une même substance constitue le phénomène du polymorphisme ou allotropie, étudié depuis longtemps par les physiciens. Dans la théorie classique, on l'interprète comme résultant de différences de disposition des molécules toutes identiques, dans le réseau cristallin. Aujourd'hui cette vue simpliste ne peut plus être admise dans tous les

(1) A. Errera, « L'Origine et les Problèmes de l'Analysis Situs ». *Revue de l'Université de Bruxelles*, avril-mai 1922.

cas: nous savons, par exemple, que beaucoup de fluides sont plus ou moins polymérisés, c'est-à-dire formés d'un mélange en équilibre de molécules simples et de molécules associées; on pourrait concevoir par conséquent le réseau cristallin de diverses variétés allotropiques comme constitué par l'arrangement de molécules tantôt simples, tantôt doubles, triples, etc.; telle est en effet la théorie défendue par Tammann.

L'hypothèse hardie défendue par M. le professeur Smits depuis 1910 consiste à interpréter l'allotropie en admettant que les phases cristallines, elles aussi, contiennent plusieurs espèces de molécules juxtaposées; aux diverses conditions d'équilibre correspondent des variations de leur concentration respective et il en résulte l'existence possible d'une grande variété de phases cristallines. Grâce à cette hypothèse, l'auteur est parvenu à prévoir, d'une manière très complète, les propriétés si curieuses de corps tels que le phosphore, le soufre, le cyanogène, l'acétaldéhyde, dont les particularités ont intéressé les physico-chimistes depuis longtemps; c'est l'exposé des recherches théoriques et expérimentales de ce savant et de ses élèves à ce sujet qui forme l'objet du volume.

La première partie comprend la théorie des équilibres dans les systèmes pseudo-binaires et pseudo-ternaires, étudiés à l'aide de la loi des phases; vient ensuite l'interprétation d'un bon nombre d'équilibres électromoteurs (polarisation des électrodes, passivité des métaux, etc.). La seconde partie, consacrée au contrôle expérimental, est particulièrement suggestive, elle comprend en outre un exposé critique des observations extraordinaires publiées en 1922, par Baker, suivant lequel la dessiccation complète transforme du tout au tout les constantes physiques des substances pures (l'éther sec bout à 82°, l'éther ordinaire à 36°).

Les travaux de M. Smits ont été publiés surtout dans les Proceedings de l'Académie des Sciences d'Amsterdam; nous devons remercier le traducteur de nous avoir rendu plus accessibles ces importantes recherches. Notre compatriote, M. Gillis, ancien collaborateur de M. Smits, a brillamment réussi dans cette tâche à laquelle ses propres recherches l'avaient particulièrement préparé.

J. T.

E. FICHOT, ingénieur hydrographe en chef de la marine. *Les marées et leur utilisation industrielle*. Collection Science et Civilisation. Gauthier-Villars, à Paris.

L'idée d'utiliser les variations périodiques du niveau de la mer est fort ancienne; depuis longtemps on emploie, notamment en Bre-

tagne, de petits « moulins à marée » capables de développer une puissance de quelques chevaux. Dès le milieu du XVIIIe siècle, Bélidor avait préconisé un mode d'utilisation basé sur l'emploi de bassins; ce projet ne fut, du reste, pas exécuté.

Malgré de nombreuses études entreprises depuis cette époque, on paraît être arrivé à la conclusion que l'utilisation économique des marées à la production de l'énergie dépend de l'existence simultanée de nombreuses conditions. Comme le fait remarquer M. Fichot, il ne peut être question de creuser artificiellement des bassins; pour que la production économique d'une quantité d'énergie appréciable soit possible, il faut se trouver en présence d'une région côtière présentant des bassins naturels (estuaires, anses ou baies) faciles à aménager et dans laquelle la marée atteint des amplitudes suffisantes. Ces conditions sont réalisées sur tout le littoral français. Certaines parties de ce littoral, notamment le long de la Manche, présentent, en outre, cette particularité qu'il existe entre les divers points de haute mer des décalages favorables à la liaison des usines entre elles et favorables, par conséquent, à la régularité de l'ensemble des usines.

Le problème de l'utilisation des marées, qui dans certains pays ne mérite guère d'être pris en considération, se présente donc pour la France d'une manière particulièrement satisfaisante. Le mérite de M. Fichot est de l'avoir signalé non seulement en exposant les raisons mais en indiquant des méthodes pratiques de réalisation et notamment en attirant l'attention sur la question des moteurs destinés à utiliser les marées. Ces moteurs doivent répondre à cette condition spéciale de fonctionner économiquement sous des régimes de charge et par conséquent de débit et de vitesse très variables. L'auteur indique la solution qui a été proposée par M. Huguenin, solution qui sera probablement appliquée à une installation dont le projet est actuellement soumis à l'Administration des Travaux publics.

Telles sont les considérations générales développées dans la deuxième partie de l'ouvrage, partie dont la lecture intéressera non seulement les techniciens mais également le grand public que préoccupe la question de la production de la force motrice.

Ces conclusions sont précédées d'un exposé théorique très complet de la question des marees au point de vue de leurs causes, de leur nature, de leur formation et de leur propagation.

C. D.

P. LANDESQUE, conducteur des Ponts et Chaussées, *Hydrologie et hydroscope*. Paris, Dunod, 1920. 1 vol. in-8°; 222 pages, 85 figures et 1 planche hors texte.

Ce petit traité, œuvre d'un praticien, se divise en deux parties. La première constitue un rappel des notions les plus élémentaires d'hydrologie; la seconde est une contribution personnelle à l'art de rechercher les sources à l'aide de la baguette divinatoire.

V. B.

André JULIARD, *La Chimie des complexes inorganiques, adaptation française de l'ouvrage de Robert Schwarz*, Paris, Dunod, 1922, 72 pages.

Depuis les travaux de Werner sur les complexes minéraux, l'étude des composés formés d'éléments de faible électroaffinité a pris une grande extension. Cependant peu d'ouvrages généraux s'occupent des complexes et d'ailleurs les développements que les auteurs pourraient consacrer à ce chapitre de la chimie seraient forcément succincts dans un traité s'occupant de l'ensemble de la chimie minérale. C'est pourquoi le public de langue française accueillera avec faveur l'adaptation du livre de Robert Schwarz, par André Juliard, qui présente un ensemble sur l'état actuel de nos connaissances sur les complexes minéraux. L'ouvrage est avant tout un livre d'enseignement. L'auteur commence par rappeler que la théorie des valences s'est montrée insuffisante pour expliquer les réactions des « composés d'ordre supérieur », c'est-à-dire des composés qui résultent de l'addition de deux ou plusieurs molécules de composés définis, considérés comme saturés d'après la théorie des valences. Il a donc fallu élargir la portée de cette théorie et c'est ce que réalise la théorie des coordinations. L'auteur consacre à l'exposé de cette théorie une vingtaine de pages. Il aborde successivement les points suivants : les contrevalences, la constitution générale des complexes, l'ion complexe, la nomenclature et la classification des complexes.

Enfin, dans la dernière partie de l'ouvrage, il est question de la constitution des complexes avec les cas d'isomérie. L'ensemble est présenté avec méthode et simplicité et l'ouvrage sera lu avec intérêt par tous ceux qui ne spécialisent pas les questions relatives aux complexes minéraux et qui désirent cependant posséder une notion claire sur cette partie de la chimie générale.

V. d. W.

Nous avons reçu la revue « *Homo* », n°s 1, 2 et 3, contenant :

N° 1 : les articles suivants : Jean Maréchal, *Le Poème d'Auréa; Réveil; Vers la lumière.* — Paul Prist, *Le Char Ailé; l'Idéal,* poème. — Georges Brandes, *L'Idéal Cosmopolite.* — Jean Maréchal, *Rationalisme et Religion; Les Lettres et les Arts; Le Mouvement des Idées.*

N° 2 : Nelly Roussel, *Stances à la Forêt* — Edouard Daanson, *La Voie de la Lumière* (fragments). — Jean Maréchal, *Le Problème de l'Unité morale de l'Humanité; l'Expectative scientifique des Esprits indépendants.* — Alceste, *La Position actuelle de l'Art; Les Livres; Le Mouvement des Idées.*

N° 3 : Jean Maréchal, *l'Oraison matinale* (poème). — Paul Gille, *Le Magistère de la Raison* — Victor Rousseau, J. et Ch. Gouweloos, Paul Prist, René Lyr, Alceste, Jean Maréchal, *Le Sculpteur Auguste Puttemans, L'Homme et l'Œuvre.* — *A propos du centenaire de Renan.* — *Les Livres* — *Le Mouvement des Idées.* — Deux planches hors texte.

Chronique Universitaire

Conférences universitaires.

M. Paul Huvelin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, membre associé de l'Académie royale de Belgique, est venu donner à l'Université une série de leçons sur *L'Esprit du Droit français.*

M. Huvelin a divisé son sujet de la façon suivante :

Lundi 16 avril. — Introduction sociologique. — Les cohésions humaines et la place qu'y tiennent l'attraction morale et la contrainte juridique.

Mardi 17 avril. — La genèse du droit français : la terre, les hommes, l'histoire.

Mercredi 18 avril. — La formation de l'esprit classique et du type juridique français.

Jeudi 19 avril. — La dégradation de l'esprit classique. Les facteurs économiques de l'évolution.

Vendredi 20 avril. — Les sources du droit français contemporain. La loi.

Samedi 21 avril. — La coutume. La doctrine.

Il convient de signaler le succès tout particulier de ces conférences auxquelles assistaient, outre les professeurs et étudiants, de nombreux membres du barreau et de la magistrature et des délégués des différentes administrations.

* * *

Participation de l'Université à différentes manifestations.

Congrès international des Sciences historiques.

Le 9 avril, dans les locaux du *Cercle artistique*, le conseil d'administration de l'Université a convié à une réception les membres du Congrès international des Sciences historiques.

M. le Dr Brachet, professeur à la Faculté de Médecine, a donné à Lyon, les 19, 21 et 23 mars 1923, trois conférences sur « L'hérédité dans ses rapports avec la composition du germe ».

Le 26 mai, lors de la célébration du 75me anniversaire de la fondation de la Société de Biologie de Paris, M. Brachet a donné une conférence sur « La Génération et la Fécondation ».

MM. les professeurs Héger, Bordet et Brachet ont représenté l'Université à Paris lors des fêtes organisées à l'occasion du centenaire de Pasteur. Une adresse a été remise au recteur de l'Université de Paris.

Relations intellectuelles belgo-espagnoles.

Lors de son retour, le Roi des Belges avait fait part, aux universités du royaume, des sentiments de confraternelle sympathie dont les universités espagnoles l'avaient prié de bien vouloir être l'interprète.

A l'occasion du voyage en Belgique de S. M. Alphonse XIII, une délégation composée de membres des quatre universités belges s'est rendue auprès du souverain pour lui exprimer leurs sentiments de gratitude pour ses bienfaisantes interventions en Belgique, pendant la guerre, et pour affirmer les liens de solidarité existant entre les intellectuels belges et espagnols.

L'Université libre de Bruxelles était représentée par :

MM. Paul Heger, président du conseil;
Ch. De Keyser, recteur;
M. Bourquin, administrateur;
Léon Leclère, pro-recteur;
Lucien-Paul Thomas, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie;
Jean Willems, secrétaire de l'Université.

* * *

Retour de la Mission biologique belgo-brésilienne.

MM. Brien, Navez, Ledoux et Bouillenne qui avaient pu, après le retour en Europe du chef de la mission, M. le professeur Massart, prolonger leur voyage d'études, sont rentrés en Belgique le 3 mai, par le steamer du Lloyd brésilien *Maranguape*.

Les résultats de la mission sont remarquables, et les collections botaniques et zoologiques de l'Université s'augmenteront d'un nombre considérable d'échantillons précieux.

* * *

Conférences universitaires à Prague.

Sur invitation du Ministère de l'Instruction publique de Tchécoslovaquie et de la Faculté des lettres de l'Université Charles de Prague, les professeurs Charles Pergameni et Gustave Charlier se sont rendus en juin dans la capitale tchécoslovaque où ils furent reçus de la manière la plus cordiale. M. Charles Pergameni en était à son troisième séjour en Tchécoslovaquie, pays qu'il a étudié tout spécialement et qu'il a fait connaître en Belgique par ses cours et conférences. Il avait été chargé, cette année encore, de préparer avec les autorités compétentes la conclusion d'un accord relatif aux relations intellectuelles entre les deux pays.

Il y eut, à l'Université tchèque, deux séries de conférences, l'une consacrée à l'histoire des lettres françaises en Belgique, tâche dévolue à M. Charlier, l'autre confiée à M. Charles Pergameni et consacrée à l'histoire de la nationalité belge, à l'histoire de la Belgique depuis la chute de l'ancien régime, à la Belgique depuis 1914 et au rôle que joua notre pays pendant la grande guerre et sous l'occupation allemande, ces diverses questions ayant été introduites par une esquisse du milieu géographique où évolua la civilisation belge.

Un nombreux public suivit ces conférences, auxquelles assistèrent les ministres de Belgique, de France, de Roumanie, les autorités académiques, les délégués des ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères ainsi que de la Municipalité. L'auditoire manifesta de manière émouvante ses sympathies et son admiration pour notre pays et en particulier pour notre chère Université.

Profitant de leur présence à Prague, les professeurs Pergameni et Charlier acceptèrent l'invitation qui leur fut faite de conférencier sous les auspices de l'Institut français Ernest Denis et de la Fédération des alliances françaises en Tchécoslovaquie, ces séances étant organisées sous la présidence d'honneur du ministre de Belgique. M. Charlier parla du *Théâtre de la Foire* et M. Ch. Pergameni des *Orateurs de la Révolution française et de Maximilien Robespierre*. L'élite de la société pragoise assista également très nombreuse à ces conférences.

Le professeur Pergameni nous a promis, pour l'un de nos plus prochains numéros, un article détaillé sur la mission universitaire; il a eu l'occasion de visiter, sous la direction du professeur Svambera, l'Institut géographique de l'Université tchèque que fréquentent de nombreux étudiants appartenant les uns à la faculté de philosophie et lettres, les autres à celle des sciences. L'Institut géographique — qui est en voie d'agrandissement — ne laisse pas d'apparaître déjà comme un modèle du genre; il n'intéresse pas

seulement les cartographes, les géographes, — physiciens ou mathématiciens, — mais aussi les anthropogéographes, les historiens de la géographie et tous ceux qui se vouent aux recherches de géographie historique. M. Pergameni aura d'ailleurs soin de documenter nos lecteurs sur les résultats de son enquête féconde.

L'accueil enthousiaste et sympathique qui fut fait aux distingués représentants de notre Université est un nouveau témoignage de la haute estime dont jouissent, à l'étranger, notre pays et notre *Alma Mater*.

* * *

Facultés et Ecoles.

Faculté des Sciences. — M. Hector Van de Walle, chef de travaux en candidature en sciences, a été proclamé docteur spécial en sciences chimiques, le 20 mars 1923.

M. le professeur Léon Herlant a été désigné comme titulaire du cours d'éléments de chimie et de toxicologie, en remplacement de feu M. le professeur Van Engelen.

A la demande du conseil d'administration, M. le professeur Ereulisse assumera pour l'an prochain encore l'enseignement de la minéralogie et de la cristallographie à la Faculté des sciences.

M. Jean Timmermans, chargé de cours à la Faculté des sciences, a été promu à l'ordinariat.

M. Kraïtchik a été proclamé docteur spécial en sciences physiques et mathématiques et nommé agrégé à la Faculté des sciences.

M. Jacques Errera a été proclamé docteur spécial en sciences chimiques.

Le mandat d'assistant de zoologie de MM. de Sélys-Longchamps et Verlaine a été renouvelé.

M. Van Lerberghe a été nommé assistant au cours de physique mathématique.

M. Balasse a été nommé assistant au cours de physique.

Faculté de Médecine. — M. le docteur Robert Danis, chargé de cours à la Faculté de médecine, a été élevé à l'ordinariat.

M. le docteur Léon Hauchamps a adressé, pour des motifs de santé, sa démission de chargé de clinique et de chef de service à l'hôpital universitaire.

Une délégation s'est rendue auprès de lui pour lui exprimer les sentiments de reconnaissance et d'admiration du Conseil et de la Faculté et lui faire connaître que le titre de professeur honoraire du service clinique de radiologie lui est accordé.

M. le docteur Hauchamps, comme bien d'autres radiologistes, est une victime des rayons X. Il porte aux deux mains des brûlures nombreuses qui le mettent dans l'impossibilité de continuer ses fonctions à l'hôpital.

M. le docteur A. Dalcq, assistant, a été nommé chef des travaux d'anatomie et d'embryologie.

M. le professeur V. Jacques, atteint par la limite d'âge, est admis à la retraite. M. le docteur Edgard Zunz, professeur ordinaire, a été appelé à le remplacer.

Ont été nommés agrégés, les médecins suivants, docteurs spéciaux, MM. Henri Renaux-Capart, Paul Spehl, Jacques de Harven, Paul Govaerts, Adrien Lippens, Marcel Danis, Oscar Weill, André Gratia, Eugène Van de Put, Marcel Lefèvre de Arric, Jules Moreau.

Faculté de Droit. — M. Léon Cornil a été promu à l'ordinariat.

* * *

M. le professeur Stroobant a été nommé membre du bureau des longitudes de Paris.

L'Académie des sciences de Paris a élu « associé étranger », M. le professeur Bordet.

M. Henri Rolin, président de la Faculté de droit, a été élu membre correspondant de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique.

M. Aug. Lameere a été nommé membre du Conseil de perfectionnement en remplacement de M. Léon Leclère, démissionnaire.

M. Auguste Ley a été nommé membre correspondant de la Société brésilienne de psychiatrie, neurologie et médecine légale.

M. Georges Chavanne, professeur à la Faculté des sciences, a été nommé membre associé de la classe des sciences, section des mathématiques, de l'Académie royale de Belgique.

* * *

Mlle Marguerite Tardieu ayant adressé au conseil d'administration la démission de ses fonctions de bibliothécaire, le conseil l'a nommée bibliothécaire honoraire.

M. Frans Van Kalken, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, a été nommé conservateur en chef de la bibliothèque.

TABLE DES ARTICLES

PARUS PENDANT LA 28me ANNÉE (1922-1923)

A. Bayet, La Réforme de l'enseignement de la médecine à l'Université de Bruxelles 15

G. Bigwood, L'Ecole, puis Faculté de Droit de Bruxelles . . . 273

G. Bolinne, Une Ecole de commerce aux Etats-Unis 332

A. Errera, Quelques mots sur la Théorie des Ensembles 436

†P. Errera, Encore Guizzante 42

E. Estève, Le Moyen Age dans la littérature du XVIIIe siècle . . 353

A. Gravis, Examens d'octobre 316

Ch. Guignebert, Renan et nous 229

P. Heger, La situation de l'Université de Bruxelles pendant la LXXXVIIIe année académique 3

P. Heger, Vieux Papiers 383

T. Jonckheere, L'Ecole unique 324

R. Kreglinger, Ernest Renan 260

C. Lurquin, L'Enseignement supérieur des mathématiques aux Etats-Unis 47

F. Oudenne, Essai sur la représentation proportionnelle . . 58-158

Ch. Pergameni, Victor Janssens, peintre bruxellois 199

H. Philippart, Pausanias à Thèbes 140

H. Rolin, Montesquieu 399

A. Rutot & M. Schaerer, L'Inconnaissable existe-t-il? 77

J. Van Drunen, La Vie des métaux 113

J. Willems, Comment on soigne la santé des Etudiants américains. Comment le problème se pose chez nous 422

La séance de rentrée de la LXXXIXe année académique . . . 1

TABLE DES VARIÉTÉS

Comte Goblet d'Alviella, L'Œuvre de la Croix rouge américaine en Belgique pendant la guerre 91

Groupe estudiantin d'Etudes sur l'Alcoolisme, La prohibition de l'alcool en Amérique 445

Chronique universitaire 220-350-468

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

M. Boll, Précis de Physique, par R. C. 100

M. Boll & G. Allard, Cours de Chimie (métaux et cations), par V. de W. 211

E. Borel, Méthodes et Problèmes de la Théorie d'Einstein, par A. Errera 462

M. Born, La Constitution de la Matière, par R. C. 339

P. Broodcoorens, Le Sang rouge des Flamands, par R. J. L. . . 218

Carra de Vaux, Les Penseurs de l'Islam, par R. K. 112

Général Chapel, Ether, Electricité, Relativisme, par T. D. . . . 338

P. L. Couchoud, L'Apocalypse, par R. K. 208

J. Dechamps, Sainte-Beuve et le sillage de Napoléon, par Gustave Charlier 216

R. Demogue, Traité des Obligations en général. I. Sources des Obligations, par G. C. 456

P. De Reul, L'Œuvre de Swinburne, par †Paul Errera 110

F. De Visscher, Le fur manifestus, par G. C. 343

F. De Visscher, La Condictio et le Système de la procédure formulaire, par G. C. 460

F. De Zulueta, Digest 41, 1 & 2; translation and commentary, par G. C. 341

E. Dinet & Sliman ben Ibrahim, L'Orient vu de l'Occident, par R. K. 207

H. Driesch, La Philosophie de l'Organisme, par A. D. 102

E. Esclangon, Les Preuves astronomiques de la Relativité, par T. D. 338

E. Fichot, Les marées et leur utilisation industrielle, par C. D. 464

P.-F. Girard, Mélanges de Droit romain. II. Droit privé et procédure, par G. C. 458

P.-F. Girard, Textes de Droit romain, par G. C. 459

P. Hamelius, Introduction à la Littérature française et flamande de Belgique, par Paul de Reul 98
N. Ivanitzky, Les Institutions des primitifs australiens, par R.J.L. 347
Juliard, La Chimie des Complexes inorganiques, par H. V. de W. 466
G. Juvet, Introduction au calcul tensoriel et au calcul différentiel absolu, par L. Godeaux 340
Kraïtchik, Théorie des nombres, par A. E. 214
P. Landesque, Hydrologie et Hydroscopie, par V. B. 466
D.-J. Leclercq, Bavo Ier, par R. J. L. 106
L. Leclère, Paléographie et Diplomatie du Moyen Age, par François-L. Ganshof 105
F. Michaud, Rayonnement et Gravitation, par T. D. 338
G. Mie, La Théorie einsteinienne de la Gravitation, par T. D. . 337
R. Monier, Le Tignum junctum, par G. C. 342
H. Ollivier, Cours de Physique générale, t. II, par R. C. 340
P. Painlevé, Les Axiomes de la Mécanique. Examen critique, par T. D. 337
L. Rougier, La Philosophie géométrique de Henri Poincaré, par A. E. 211
A. Smits, La Théorie de l'Allotropie, par J. T. 463
F. Van Kalken, Madame de Bellem, par Ch. Pergameni 455
J. Varendonck, L'Evolution des facultés conscientes, par Ley . . 210
Catalogue de la Bibliothèque d'art et d'art appliqué d'Isabella Errera, par R. J. L. 346
Chronicon Spinozanum. Tomus primus, par P. Decoster . . . 214
« Homo », Revue universelle des Idées et des Arts 467
Index Generalis 1922-1923 349
La Poblacion del Valle de Teotihuacan, par R. K. 348
Recueil d'œuvres de Léo Errera, par R. J. L. 208
La Tradition philosophique et la Pensée française, par E. D. . 345
Trois publications du Bureau international du Travail, par R.J.L. 107

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

---

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1923-1924

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1924

La Situation de l'Université pendant la LXXXIXe année académique

PAR

PAUL HEGER
Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée le 15 octobre 1923.

L'Université de Bruxelles entre aujourd'hui dans la quatre-vingt-neuvième année de son existence; c'est avec une joie profonde que nous pouvons, avec tous ses amis, nous réjouir de sa prospérité. Le rapport annuel qui vous sera distribué très prochainement vous fera connaître les faits les plus intéressants de notre vie intérieure pendant l'exercice écoulé; vous y trouverez les preuves du développement de notre enseignement, qui tend constamment à s'élargir et à s'élever en dépit des troubles profonds résultant de la situation politique de notre pays et de toute l'Europe.

Dans cette désolation presque universelle, les Universités apparaissent comme des oasis dans un désert, comme des refuges où la civilisation menacée garde les trésors de sa culture. On comprend mieux, depuis les cruelles leçons de la guerre, quelle est la valeur du haut enseignement même au point de vue de la prospérité matérielle du pays; des interventions généreuses dont je vais avoir à vous rendre compte prouvent que l'Université trouve de jour en jour de plus solides appuis non seulement auprès des autorités gouvernementales, provinciales et communales, mais aussi auprès des particuliers.

L'Université Libre de Bruxelles est née de l'initiative privée, c'est encore d'elle que lui vient son principal support.

Mais il convient qu'avant tout, me conformant à une tradition qui nous est chère, nous rendions hommage à ceux de nos collègues dont nous avons eu, cette année, à déplorer la mort.

Alphonse Van Engelen a succombé le 15 mai à une cruelle maladie qui le minait depuis longtemps et dont il a stoïquement supporté la douloureuse épreuve. Nommé en 1884 suppléant des cours de l'Ecole de pharmacie, professeur extraordinaire en 1888, promu à l'ordinariat en 1897, Alphonse Van Engelen fut chargé, le 8 décembre 1900, des cours de chimie pharmaceutique et de chimie toxicologique. Quelques années plus tard, en 1907, il ajoutait à cette charge déjà très lourde celle des cours et des travaux pratiques de chimie analytique. Se dévouant corps et âme à un enseignement auquel il consacrait tout son temps et tout l'effort de sa belle intelligence, Van Engelen sut conquérir l'estime et l'amitié de tous; l'Université perd en lui un de ses serviteurs les plus dévoués, un travailleur dont la modestie fut telle qu'il a formulé, dans ses volontés dernières, le désir qu'aucun article nécrologique ne lui fût consacré. Rien ne peut cependant nous empêcher de rendre un légitime hommage à ses qualités d'homme de science et à la générosité de son cœur; nous ne saurions oublier non plus la large part qui revient à Alphonse Van Engelen dans l'actuelle prospérité de notre Ecole de pharmacie.

La perte de Jules Dallemagne fut un autre deuil, cruellement ressenti par beaucoup d'entre nous. Son entrée à l'Université, comme étudiant d'abord, puis comme professeur, date de l'année 1878; jamais carrière ne s'annonça plus brillante, jamais plus bel enthousiasme n'entraîna vers les sommets de la science une plus généreuse nature.

Fils d'ouvrier, boursier de notre Université, Jules Dallemagne eut à cœur de se suffire à lui-même, et bien avant d'avoir conquis son diplôme de médecin il avait affirmé son talent de penseur et d'écrivain; le plus éclatant succès couronna ses efforts; il crut un instant avoir réalisé son rêve mais ce bonheur fut de courte durée : chargé du cours de médecine légale en 1892, Jules Dallemagne se

vit forcé, au bout de trois ans, de prendre une retraite qui ne devait pas lui faire trouver le repos : les dernières années de sa vie ne furent qu'une longue souffrance.

Ce n'est pas impunément que l'on explore les plus hautes régions de l'intellectualité alors que l'on est aux prises chaque jour avec les réalités de la vie. Dallemagne a succombé aux excès de travail : c'est après avoir produit en un temps très court une œuvre des plus remarquables, après avoir écrit quatre volumes en un an qu'il se sentit défaillir et jamais il ne put trouver l'énergie nécessaire pour remonter le courant qui l'entraînait fatalement vers la tombe.

En rendant compte, dans nos précédents rapports annuels, des larges interventions qui s'étaient produites en faveur de notre Université, nous avons constaté que certaines Facultés comme l'Ecole polytechnique et l'Ecole de médecine paraissaient avoir été privilégiées. Dans le discours qu'il prononça ici même le 17 octobre 1921 l'un des membres les plus éminents de notre Faculté de Droit jetait, sous une forme qu'il s'efforçait d'adoucir par l'humour, un cri d'alarme. « L'état présent des locaux de notre Faculté de Droit est déplorable, disait-il, et serait même intolérable si nous n'avions le ferme espoir qu'il disparaîtra à bref délai. » Cette plainte n'était que trop fondée. M. le professeur Marcq avait raison et, sans doute, quand il s'est exprimé comme il l'a fait, notre collègue savait déjà quel était notre souci de tous les jours : nous savions que l'Ecole de médecine, grâce à l'intervention de la Fondation Rockefeller et de la Ville de Bruxelles allait être dotée bientôt de superbes locaux; nous commencions alors la construction des vastes bâtiments destinés à abriter l'Ecole polytechnique et la Faculté des Sciences; mais comme je le disais ici même le 16 octobre 1922 nous étions loin de méconnaître tout ce qui restait à faire pour les autres Facultés.

Il vous intéressera sans doute de savoir comment fut amorcée et conduite la négociation relative à cet objet.

Au mois d'août de l'année dernière, nous reçûmes la visite de M. Alexandre Smith, secrétaire de l'Université de Princeton et grand ami de M. Herbert Hoover. Celui-ci avait chargé M. A. Smith d'une importante mission. On sait que la C. R. B. américaine a été constituée dans le but de favoriser en Belgique le développement de l'éducation, au sens large du mot. M. Smith venait s'enquérir sur

place des besoins les plus urgents auxquels la C. R. B. pourrait, dans cet ordre d'idées, consacrer une nouvelle et généreuse intervention. Il n'avait encore, à ce moment, aucun projet précis : une enquête impartiale devait seule former sa conviction.

Lorsqu'il vint nous voir, nous lui exposâmes en toute franchise notre situation : les efforts que nous avions réalisés, les précieux concours qui nous avaient secondés dans notre tâche, et aussi toutes les imperfections de l'œuvre accomplie, toutes les lacunes qu'il fallait encore combler; nous attirâmes son attention sur les entraves que la modicité de nos ressources apporte à l'organisation de notre enseignement, tant au point de vue du recrutement de notre corps professoral qu'au point de vue de l'outillage des laboratoires et de la bibliothèque. Il fallut bien montrer à M. Smith nos locaux, nos misérables installations de la rue des Sols et notamment ces auditoires de la Faculté de Droit que M. Marcq avait si aimablement comparés aux salles du jardin d'enfants de son village natal. Puis, pour faire contraste et lui permettre d'apprécier ce que nous sommes en état de réaliser quand les ressources ne nous font pas défaut, nous avons conduit M. Smith au Solbosch. Il faisait très beau ce jour-là et aussitôt son impression se traduisit par cette question : « Mais pourquoi toute l'Université ne vient-elle pas ici? » Et il montrait du doigt les terrains disponibles, la propriété Capouillet et les espaces prenant façade sur l'avenue des Nations. Et il admirait les frondaisons voisines du Bois de la Cambre et, à l'horizon, la forêt de Soignes. Dès cet instant sa conviction personnelle était faite. Il me confia qu'en débarquant en Europe il ne songeait nullement à orienter vers des achats de terrains, vers des constructions et des bâtiments, l'effort de la C. R. B. « Le problème des briques, me dit-il, est moins important que le problème des hommes. » Nous pensions tous comme lui. Mais M. Smith ajouta : « Dans certains cas, le bâtiment est pourtant un problème essentiel. Aussi longtemps que l'Université de Bruxelles n'aura pas largement résolu ce problème elle sera paralysée dans son essor. Le cadre matériel influe sur le développement moral et je pense que pour vous, à l'heure actuelle, le besoin le plus urgent est de grouper dans un site agréable et spacieux les divers éléments d'une véritable cité universitaire, non seulement vos salles de cours, vos laboratoires, votre bibliothèque, mais encore les homes pour Etudiantes et Etudiants, enfin des terrains de sport.

Rien ne peut contribuer plus efficacement à fortifier l'âme de votre Université, à créer un esprit de profonde solidarité entre tous ceux, professeurs, étudiants, anciens étudiants, qui lui appartiennent ou gravitent autour d'elle. »

J'ai tenu à vous rapporter, le plus fidèlement possible, les paroles de M. Smith, parce qu'elles résument les hautes préoccupations qui ont inspiré le nouveau geste de la C. R. B. Elles soulignent en même temps l'importance morale du bienfait que nous lui devons. M. Smith poursuivit son enquête dans tous nos établissements d'enseignement supérieur, à Gand, à Louvain, à Liége, à Mons; mais le projet qu'il avait esquissé devant nous en visitant le Solbosch garda ses préférences, et dès son retour en Amérique, il s'efforça d'y rallier l'assentiment de M. Hoover.

Nous ne tardâmes guère à pressentir le succès de cette tentative, car bientôt la C. R. B. invita notre administrateur, M. Bourquin, et notre secrétaire, M. Willems, à se rendre aux Etats-Unis, en compagnie d'un grand ami de l'Université de Bruxelles, M. Shaler, pour étudier l'organisation de certaines Universités américaines. C'était un bon signe; il ne fut pas trompeur.

Au cours de ce voyage, les négociations se poursuivirent rapidement; le 18 novembre, M. Bourquin nous câblait de New-York que la convention définitive était signée; le soir même j'avais la grande joie d'annoncer au banquet de la Saint-Verhaegen cette heureuse nouvelle; beaucoup d'entre vous se souviennent sans doute des acclamations enthousiastes par lesquelles elle fut accueillie.

L'Université, l'Union des Anciens Etudiants, les Associations générales des Etudiantes et des Etudiants ont immédiatement adressé à M. Hoover et à ses collaborateurs de la C. R. B. le témoignage de leur chaleureuse gratitude. Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'en renouveler en ce moment l'expression. Nous mesurons toute la reconnaissance que nous devons à nos grands amis d'Amérique. Ils ont compris la valeur de notre effort, ils obéissent, en nous aidant, aux mobiles les plus nobles; nous nous efforcerons de justifier la confiance qu'ils ont mise en nous.

Je viens de vous dire que la convention entre la C. R. B. et l'Université de Bruxelles a été signée il y a près d'un an, le 18 novembre. Depuis lors nous sommes entrés dans la voie de l'exécution.

Des accords sont intervenus avec la Ville de Bruxelles pour l'achat

des terrains nécessaires; dans cette circonstance comme toujours, notre Bourgmestre, notre Echevin des Travaux publics, le Collège et le Conseil communal tout entier nous ont apporté le précieux concours de leur sympathie; en leur témoignant ici notre reconnaissance, nous tenons à remercier également les Directeurs des services techniques et administratifs de la Ville de Bruxelles : leur bienveillante intervention a largement contribué à aplanir les difficultés inhérentes à l'établissement d'un quartier nouveau de la capitale.

De son côté, dès le mois de janvier, M. Hoover déléguait à Bruxelles un architecte éminent, M. John Mead Howells, qui passa plusieurs semaines à étudier avec nous l'établissement du programme d'un concours entre les cinq architectes belges chargés par la C. R. B. de dresser les plans des constructions nouvelles. Ce programme prévoit l'édification : 1° d'un bâtiment universitaire destiné à abriter la Faculté de Philosophie et Lettres, la Faculté de Droit, l'Administration et la Bibliothèque; 2° d'une Maison des Etudiantes; 3° d'une Maison des Etudiants. L'attention des architectes a été tout spécialement attirée sur l'aspect artistique de l'œuvre qui leur est confiée. « Il est essentiel, dit le programme, que ce groupe soit d'une conception et d'une expression architecturales dignes de sa destination et de son emplacement. »

Les plans sont terminés; ils ont été envoyés il y a un mois à la C. R. B. pour être soumis à l'appréciation d'un jury qui se réunira dans quelques jours à New-York, sous la présidence de M. Herbert Hoover, et qui compte parmi ses membres, à côté de deux architectes américains, deux délégués de l'Université de Bruxelles.

Nous avons donc aujourd'hui la certitude, — et non plus seulement l'espoir, — de voir toute l'Université moins la Faculté de médecine groupée dans un site admirable sur l'emplacement de l'exposition de 1910. A côté des bâtiments proprement dits nous avons prévu l'établissement de plusieurs courts de tennis et d'une plaine de sport pour nos étudiants : l'ensemble couvrira environ douze hectares.

L'exposé de ces projets mériterait d'être commenté autrement que je ne puis le faire dans les limites qui me sont imposées; ceux qui se souviennent des origines de notre Université, ceux qui ont souffert et se sont dévoués pour elle se sentiront émus en songeant à notre avenir désormais assuré. Que tous ceux-là, et ils sont nombreux,

considèrent ces réalisations inespérées comme la récompense de leur vaillant effort et aussi comme une démonstration de la haute valeur morale du principe qui est à la base de notre enseignement. Nos fondateurs avaient juré de prêcher la fraternité humaine sans distinction de caste ou d'opinion; nous avons obéi à ce précepte et j'ose croire que la manière dont nous l'avons mis en pratique n'est pas étrangère à la sympathie dont, en ces dernières années, notre Université a recueilli tant de preuves.

C'est que des deux côtés de l'Atlantique on a compris que pour sauver la civilisation et la société elle-même il faut développer la haute culture. M. Alexandre Smith, dont je parlais tout à l'heure, avait raison d'estimer qu'à ce point de vue « le problème des hommes est plus important que le problème des briques ». Aussi a-t-il obtenu que la C. R. B., après nous avoir permis de résoudre la question des constructions universitaires, nous aidât à assurer le recrutement du corps professoral.

Vous vous souvenez que depuis un an déjà certaines chaires de l'enseignement technique à Bruxelles, à Louvain, et à Mons sont subsidiées par la C. R. B. Cette généreuse initiative vient de recevoir un développement du plus haut intérêt. Il y a quelques semaines nous recevions de MM. Tuck et Shaler une lettre par laquelle ils nous annonçaient que, comme suite à la visite faite à Bruxelles par M. Galpin, la C. R. B. Educational Foundation avait décidé d'offrir à l'Université de Bruxelles et de Louvain en même temps qu'à l'Ecole des Mines de Mons la possibilité de créer des postes d'assistants. Deux postes seraient créés à Bruxelles durant l'année 1923-1924, deux en 1924-1925, deux en 1925-1926 et les six postes seraient maintenus pendant six ans, grâce aux subventions annuelles de la C. R. B.

Pareille intervention est d'une évidente opportunité dans la crise que nous traversons : les difficultés grandissantes de la vie matérielle risquent de détourner des carrières scientifiques les jeunes gens qui se sentent attirés vers elles; il y a là un problème des plus graves, des plus menaçants; nous devons, au nom de l'Université et du pays tout entier, remercier la C. R. B. d'avoir songé à lui donner une solution qui sauvegarde tous les intérêts.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai fait ressortir devant vous la manière à la fois intelligente et généreuse dont avait agi la

famille Solvay vis-à-vis de l'Université; elle nous a puissamment aidés à acquérir l'outillage nécessaire à notre Ecole polytechnique, elle a assuré l'avenir des instituts fondés par Ernest Solvay : Institut de physiologie, Ecole de commerce, Instituts internationaux de physique et de chimie. Cette année, c'est l'Institut de sociologie dont les rapports avec l'Université ont été établis et dont le sort vient d'être fixé.

Cet Institut avait un caractère spécial parce qu'il était particulièrement l'œuvre personnelle d'Ernest Solvay : l'étude des questions sociales avait toujours été l'une de ses principales préoccupations; il s'y était adonné avec passion. Comprenant qu'un établissement d'enseignement supérieur ne peut se désintéresser des problèmes sociaux, il avait favorisé la création de l'Ecole des sciences politiques et sociales puis, en 1904, s'étant assuré la collaboration d'Emile Waxweiler, il avait construit, au Parc Léopold, cet admirable laboratoire qui devint un centre intellectuel dont le rayonnement s'étendit bien au delà de nos frontières.

On pouvait craindre qu'après la guerre et surtout après qu'Ernest Solvay eut rejoint Waxweiler dans la tombe, l'avenir de l'Institut de sociologie fût menacé. Mme Solvay et ses enfants n'ont pas voulu qu'il en fût ainsi; tout au contraire, ils ont tenu à compléter magnifiquement cette œuvre qui tenait plus que tout autre au cœur de notre grand concitoyen. Une convention est intervenue entre la famille Solvay et l'Université; l'Institut de Sociologie Solvay sera désormais intimement rattaché à l'ensemble de notre organisation scientifique; nul doute qu'il ne devienne un centre des plus actifs de la vie universitaire car nous avons eu l'heureuse fortune de pouvoir en confier la direction à M. Ernest Mahaim; cet homme éminent, dont la réputation scientifique est appréciée dans le monde entier, a consenti à accepter cette charge. Il a marqué ainsi l'intérêt qu'il porte à la grande œuvre d'Ernest Solvay et en même temps la sympathie qu'il éprouve pour notre Université. Je le remercie et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

M. le Professeur Mahaim sera assisté dans l'exercice de sa charge par un Comité scientifique composé de sept membres, dont la mission sera de contribuer à déterminer l'orientation de l'Institut par l'échange de vues entre compétences; un membre sera désigné par le Bureau du travail auprès duquel M. Mahaim représente la Bel-

gique; cette collaboration ne peut manquer de donner à l'Institut un supplément d'autorité au point de vue international; trois autres membres ont été désignés par la famille Solvay; voulant reconnaître les services rendus par les trois directeurs dont la mission a pris fin, elle a porté son choix sur MM. Barnich, Hostelet et Emile Vandervelde; les autres membres seront prochainement nommés par le Conseil d'Administration de l'Université. La durée du mandat est de trois années.

D'après une convention conclue entre la Ville de Bruxelles et M. Ernest Solvay en 1904, les locaux de l'Institut de Sociologie ainsi que leur contenu devaient faire retour à la ville en 1926; ce fait s'explique par cette circonstance qu'à l'époque où cette convention a été conclue, l'Université ne possédait pas encore la personnalité civile. Comme il en est autrement aujourd'hui la Ville de Bruxelles n'a pas hésité à renoncer au privilège de cette stipulation, donnant ainsi à l'Université une nouvelle preuve de sa maternelle sollicitude.

Messieurs, l'heure me paraît venue d'exprimer publiquement ici un vœu qui répond, j'en suis certain, non seulement aux désirs de l'Université, mais à ceux de tous les Belges : en effet, la Belgique entière a, vis-à-vis d'Ernest Solvay, une dette que chacun reconnaît.

Nous souhaitons qu'un Comité se constitue à l'initiative de l'Université pour édifier un monument qui rappelle aux générations futures, sous une forme qu'il ne m'appartient pas de préciser, l'ensemble des titres acquis par Ernest Solvay à la reconnaissance de la Nation et de l'Humanité.

Parmi les événements importants qui se sont accomplis au cours du dernier exercice je tiens à mentionner encore l'initiative inattendue et tout à fait remarquable prise par la Direction de l'Union Minière du Haut Katanga. Disposant de riches minerais qu'elle traite dans l'usine de Oolen pour en extraire le radium, l'Union minière a voulu que les huit premiers grammes obtenus par elle fussent mis à la disposition de la Fondation Universitaire.

On sait avec quelles difficultés on se procurait jusqu'ici la précieuse substance; on se souvient du geste gracieux des femmes américaines, offrant à Mme Curie, à titre d'hommage, un gramme de radium. Comment ne pas être fiers, pour notre pays, du geste de

ceux qui ont songé à mettre à la disposition de chacune des quatre Universités belges deux grammes de ce puissant agent thérapeutique?

Comme il s'agissait de desservir à la fois des intérêts humanitaires et des intérêts scientifiques, il a été convenu qu'une portion du radium disponible serait réservée aux besoins des recherches de laboratoire, la majeure partie étant utilisée dans les hôpitaux. Une convention est intervenue à cet effet entre la Fondation Universitaire, le Conseil général des Hospices et l'Université. Les malades traités dans nos hôpitaux pourront désormais bénéficier des méthodes thérapeutiques nouvelles basées sur les remarquables propriétés du radium; d'autre part, celles-ci seront étudiées méthodiquement dans nos laboratoires.

Déjà nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que les recherches poursuivies par M. le Professeur Slosse à l'Institut Solvay ont abouti à des résultats des plus intéressants qui ont été récemment communiqués à la Société belge de biologie. D'autre part, les succès obtenus au concours universitaire par plusieurs de nos étudiants et par une de nos étudiantes attestent que le culte de la science pure reste en honneur parmi eux. Il doit en être ainsi pour que l'Université puisse accomplir sa plus haute mission, qui est de concourir au progrès des sciences.

S'il est un homme que nous puissions à cet égard citer en exemple à la jeunesse studieuse, c'est notre Recteur entrant, le Professeur Brachet, dont les travaux jettent une vive lumière sur les problèmes les plus obscurs et les plus passionnants de la biologie.

J'ai hâte de lui céder la parole après lui avoir souhaité que son Rectorat soit aussi fructueux pour notre Université que le fut celui de son prédécesseur.

La Vie, Créatrice des Formes et des Fonctions

PAR

A. BRACHET*

Recteur de l'Université libre.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée le 15 octobre 1923

Une tradition tendait à s'établir qui faisait des discours par lesquels notre Université inaugure la rentrée des cours, des exposés de projets ou des programmes de réformes dans l'organisation de l'enseignement supérieur; on voulait ainsi montrer au public qui nous écoute et aux étudiants ce que doivent être des Facultés modèles, ce que seront les nôtres si nos efforts aboutissent. Successivement on a entendu mon honorable prédécesseur, M. le Prorecteur De Keyser, formuler les principes sur lesquels notre nouvelle Ecole polytechnique devait être fondée: nous savons aujourd'hui, et c'est un mérite qu'il convient de lui rendre, que ce qui n'était alors que des espérances est devenu une réalité solide qui commence à donner les preuves de sa valeur. Puis notre collègue, M. le Professeur René Marcq, avec son beau talent et dans un clair langage, indiqua les mesures qui, en augmentant encore le prestige et l'autorité de la Faculté de Droit, l'adapteraient plus complètement aux nécessités actuelles et donneraient à son activité le rendement maximum. Je crois que ce discours, lui aussi, a eu plus qu'un intérêt littéraire et qu'il a été consacré par des actes. M. le Professeur Bayet, enfin, nous a excellemment exposé les

vœux de la Faculté de Médecine et je puis ajouter qu'ils seront en grande partie réalisés dans un avenir peu éloigné.

Il serait juste, maintenant, que, poursuivant la tradition, les Facultés des Sciences et de Philosophie fissent entendre leur voix. Vous me permettrez cependant d'interrompre, sinon de rompre la série et, cette fois, au moins, de parler d'autre chose. Ce n'est pas que tout ait été dit en cette matière; c'est moins encore que j'attache peu d'importance aux projets que ces deux Facultés pourraient vous soumettre. Bien au contraire, elles peuvent être assurées que pendant tout le temps que j'aurai l'honneur d'occuper les fonctions rectorales, elles trouveront en moi un défenseur ardent en même temps qu'un admirateur convaincu. Car je suis de ceux qui pensent que dans des ordres d'idées moins différents qu'il ne semble d'après les programmes de leurs cours, la Faculté des Sciences et la Faculté de Philosophie et Lettres sont les vrais fondements d'une Université dans un pays comme le nôtre. Pour le développement de la culture générale, leur activité joue un rôle essentiel; sans le travail de recherches ou d'érudition qui s'y fait, l'art de l'ingénieur, le Droit ou la Médecine sortiraient difficilement de l'empirisme et risqueraient de ne conduire qu'à des professions lucratives.

Seulement, il ressort à toute évidence des trois discours que je rappelais tantôt, que les idées et les principes généraux qui guident les réformateurs sont en réalité les mêmes pour tous. Les modes d'application varient selon les Facultés, mais l'état d'esprit qui les commande a les mêmes origines dans toutes et conduit à un programme uniforme dans ses caractères essentiels : étendre l'action de l'Université à des aspects de la Science que notre époque a fait naître ou a rajeunis, développer le travail personnel des étudiants en mettant à leur disposition un outillage plus parfait, et surtout en leur donnant l'exemple constant du labeur et de la dignité d'un corps professoral homogène et bien choisi, travailler au progrès de la Science dans tous les domaines, et par tout cela créer dans l'Université un milieu de culture intellectuelle et morale où les jeunes gens, tout en s'instruisant, prendront conscience du rôle social que l'élite est appelée à jouer dans un pays et comprendront tous les devoirs que leur imposent les carrières, dites libérales, que l'enseignement supérieur ouvre à leur activité. Tel est le but commun de toutes les

Facultés et de tous les professeurs; les moyens d'y parvenir sont affaire d'organisation intérieure et doivent être examinés dans chaque cas sous un angle particulier.

Voilà pourquoi je ne parlerai aujourd'hui ni de projets d'avenir, ni de plans de réorganisation académique. Tous ceux qui sont ici savent que l'on ne cesse d'y penser et d'y travailler. Avec l'aide de nos amis et l'appui de nos élèves, nous aboutirons sûrement; alors le moment sera venu de retracer le chemin parcouru.

Je vais donc parler de Science. Oh! pas sous une forme aride ni dans un langage technique ou abstrait qui ne trouverait grâce que devant les spécialistes sans leur rien apprendre. On peut presque toujours et dans toutes les sciences, exposer sous une forme accessible au public cultivé des idées générales, des notions d'ensemble, capables de satisfaire sa légitime curiosité et de lui faire connaître l'état actuel d'une question scientifique importante. Ces idées et ces notions ne doivent pas nécessairement exprimer les conclusions formelles de recherches définitives; elles peuvent, sans perdre de leur intérêt, n'être que l'interprétation provisoire et momentanée d'observations suffisantes pour soulever un coin du voile, incapables de le déchirer complètement; elles peuvent même n'être encore que des espérances dans ce que fera connaître l'avenir, une lueur dans les brumes de l'ignorance ou un simple acte de foi du savant dans la valeur des méthodes et du raisonnement. Tout cela, et j'y insiste, peut en général s'énoncer en un langage clair et simple, mais il faut savoir se contenter de faire connaître les idées et de montrer le lien qui les enchaîne. Si on veut donner les preuves objectives, si on veut légitimer des doutes par la critique des faits, alors la langue technique devient nécessaire, mais alors aussi l'intérêt n'est plus que pour les spécialistes.

Dans cet ordre d'idées la Biologie, parmi les sciences de la Nature, est privilégiée; consciemment ou inconsciemment, elle intéresse tout le monde, puisque nous sommes des êtres vivants. En parlant aujourd'hui des rapports qui existent entre l'organisme adulte et le germe qui lui donne naissance, j'éveillerai peut-être en quelques-uns d'entre vous le souvenir de méditations fugitives, de questions obscurément apparues à certains moments devant leur raison, de curiosités incomplètement satisfaites. Et pour ceux à qui le problème ne s'est

jamais posé, mon espoir est de parvenir à fixer leur attention sur lui et de les convaincre qu'il mérite qu'on s'y arrête.

Pour peu qu'on y réfléchisse, en effet, on aperçoit vite que ce problème n'est pas seulement d'ordre biologique mais aussi et au même degré, d'ordre philosophique, surtout quand nous en rapportons les données à l'être humain, à nous-mêmes. C'est pourquoi je vous prie de ne pas oublier, dans votre appréciation des généralisations auxquelles je me laisserai peut-être entraîner, que c'est un biologiste qui vous parle et que c'est toujours en biologiste qu'il raisonne, même quand il aborde des domaines où il est peut-être périlleux pour lui de s'aventurer.

La première idée qui vient à l'esprit, une idée simple et pour ainsi dire élémentaire, est que le lien qui unit le minuscule germe initial à l'être adulte qui en proviendra, celui-ci aux germes qu'il formera et ainsi de suite, c'est la vie elle-même, la vie avec toutes ses propriétés et aussi tous ses mystères.

Et sans doute le grand fait de la continuité de la vie à travers toutes les générations successives est d'une importance capitale, d'autant plus qu'il n'est actuellement mis en doute, je crois, par personne et que sous réserve d'une découverte vraiment inattendue, pour ne pas dire invraisemblable, on peut le considérer comme acquis. Mais à la question qui nous occupe, il ne fixe que le cadre, c'est-à-dire qu'il exclut d'emblée toute une série d'explications parfaitement possibles, voire admissibles à priori. Mais le cadre fixé, rien n'est encore résolu, si ce n'est que nous savons où nous devons chercher.

Il est extrêmement difficile de donner de la vie une définition claire, précise et concise. Nous ne la connaissons que par ses manifestations, par les transformations qu'elle provoque dans les matériaux où elle siège et dans la mesure seulement où celles-ci sont directement ou indirectement accessibles à nos sens. Or ces manifestations, à de multiples points de vue, offrent des aspects bien différents dans le germe qui naît, puis qui s'accroît et prend ses formes, ou dans l'être adulte qui vit sa vie fonctionnelle.

Dans le germe en action, qui subit un développement constant et progressif, elles sont exubérantes; la croissance, souvent énorme, lui incorpore incessamment des matériaux étrangers qui sont assi-

milés, c'est-à-dire rendus vivants; elles transforment sans arrêt la matière qui le compose, la modèlent en construisant les organes et en leur donnant leur forme et leur taille. Dans l'organisme adulte, elles se bornent à maintenir, pendant la durée de sa vie individuelle, ce qui a été édifié et sont ce que les physiologistes appellent les fonctions.

Dès ce moment, plus rien ne change; les organes figés dans leur composition et dans leur structure, devenus, dans les conditions normales, incapables de créer du nouveau, s'usent peu à peu, leur activité se ralentit, puis ils meurent. Seuls quelques germes nouveaux, dissimulés dans le reste du corps, échappent à la désintégration et recommenceront le cycle dès qu'ils seront mis en liberté.

A considérer les faits sous cet angle, il apparaît donc que pendant tout le développement du germe, le travail de la vie est essentiellement constructif, tandis que dans l'organisme achevé, il n'est plus que conservateur, il ne tend plus qu'à maintenir ce qui est, aussi longtemps qu'il le peut. Mais sous cette enveloppe qui tôt ou tard se flétrira, vivent des germes tout petits encore mais neufs, qui attendent que le moment soit venu pour développer leurs énergies latentes et réparer ce que la vie elle-même a détruit.

Ainsi se dégage l'idée, peut-être d'apparence un peu paradoxale à première vue, mais exacte cependant quand on y réfléchit bien, que biologiquement parlant, la période de vie intense, de vie féconde et créatrice au sens scientifique du mot, est celle où le germe, l'œuf fécondé chez tous les animaux supérieurs, grandit, prend forme et se différencie. C'est alors que la vie s'offre à l'observation avec sa véritable signification, dans toute son ampleur et aussi dans toute sa complexité. Pendant tout ce temps l'œuf absorbe des matériaux nouveaux, les utilise non pas seulement pour se maintenir, réparer ses pertes et ne pas mourir, mais pour les incorporer à sa substance, pour leur donner forme et structure, pour accroître et parachever ce que ses ressources initiales ne lui auraient permis que d'ébaucher. Telle est la véritable signification du développement d'un germe fécondé.

Sans qu'elle ait été formulée aussi catégoriquement que je viens de le faire, cette idée se dégage pourtant des travaux d'un certain nombre de savants modernes. Elle a aussi, si je puis ainsi m'expri-

mer, les préférences de quelques théoriciens, fondateurs ou partisans d'une sorte de néovitalisme dont les adeptes sont moins rares qu'on ne pourrait le croire et qui trouvent dans le talent d'un philosophe comme Bergson un appui qui n'est pas à dédaigner.

Pour ce qui me concerne, je l'ai déjà dit en d'autres occasions et je le répète ici, j'estime que vitalisme ou néovitalisme ne sont que des formules commodes pour expliquer tout de suite ce qui paraît inexplicable. J'ajoute que si même par sentiment, par tournure d'esprit ou par le fait d'une éducation antérieure, un savant peut être amené à ne pas rejeter à priori toute explication vitaliste de la vie, il n'en est pas moins certain que dans ses recherches objectives, dans ses analyses critiques, dans ses essais d'interprétation des faits, il doit l'ignorer ou tout au moins ne la considérer que comme une dernière réserve, celle que l'on fera donner quand tout le reste aura irrémédiablement échoué.

Mais nous n'en sommes pas là. Nous allons voir que la vie de l'œuf en développement telle que je viens de la définir, capable de propagation aux matériaux bruts qu'elle s'assimile, créatrice de formes et d'organes, si elle se manifeste vraiment là avec le maximum de sa puissance et de sa diversité, n'en exige pas moins pour le réaliser des conditions strictes que la science commence à mettre en lumière et qui répondent à des lois. L'expression de pouvoir créateur, que j'ai employée jusqu'ici, n'a que la valeur d'une image destinée à rendre plus saisissant le jeu d'un dynanisme complexe, mais dont les rouages ne sont pas aussi impénétrables à l'analyse qu'il le paraît.

Ce qu'il importe de savoir avant tout, c'est ce qu'est vraiment le germe initial; chez les animaux supérieurs, les seuls que j'envisage ici, c'est un œuf fécondé. N'est-il, comme on le disait souvent il y a quelques années encore, qu'une petite masse de substance vivante, une cellule microscopique, chargée, à des degrés divers selon les espèces, de réserves nutritives qu'elle utilisera plus tard, au fur et à mesure de ses besoins; aussi élémentaire dans sa composition que l'est une amibe par exemple? Les caractères qu'il acquerra peu à peu, en se développant, lui sont-ils imposés par l'action directrice qu'exerceraient sur son activité vitale certaines particules spécifiques, représentatives de tendances, refuge aussi de tous les vitalismes et de tous

les finalismes et qui siégeraient, pour nombre d'auteurs, dans le noyau, cet organe qui ne manque jamais et qui est si caractéristique?

Je ne puis croire qu'il en soit ainsi; trop de données issues de l'expérience le contredisent, et si j'attache aussi au noyau une importance considérable, son rôle, dans l'ordre d'idées très général que je suis ici, se fond dans l'activité de l'ensemble et il est inutile de le préciser spécialement.

La vérité est que le germe, l'œuf fécondé d'un animal, n'est pas du tout une simple cellule; il est, dès sa formation et peut-être même par sa formation même, un organisme véritable, minuscule et unicellulaire évidemment, mais néanmoins très complexe. Toutefois, cette complexité ne se manifeste guère dans sa structure anatomique, puisque le microscope, en fait, n'y décèle rien que d'assez banal. Elle consiste dans une hétérogénéité de sa composition matérielle, dans des différences régionales, qualitatives parfois mais souvent aussi quantitatives, dans la répartition des substances qui le composent. Il y a, en d'autres termes, dans l'œuf de chaque espèce animale — on n'en a étudié objectivement que quelques-unes, mais l'espoir d'une généralisation est légitime — une topographie déterminée, fixe, des substances et des énergies qui le composent. Quand celles-ci se déploieront, elles ne le feront donc pas uniformément dans la masse entière du germe et leurs résultats ne seront pas identiques partout.

Or, et ceci est capital, l'analyse expérimentale, dans les cas où elle a pu être faite avec une rigueur suffisante, a démontré que cette répartition topographique dessine les linéaments des organes fondamentaux de l'être adulte, c'est-à-dire de ceux qui sont à la base de sa structure anatomique : cerveau et moelle par exemple, chez les animaux supérieurs. Ces grands organes ou plutôt ces grands systèmes d'organes sont donc représentés dans l'œuf fécondé en une place définie et constante. Mais qu'on me comprenne bien! Cela ne veut nullement dire que l'œuf ait un cerveau, mais bien qu'il possède dès le début, en un point spécial et toujours le même, une constitution matérielle et dynamique qui le construira par le jeu normal et régulier des actions et des réactions qui s'y passeront, des énergies chimiques et physiques qui y seront mises en œuvre, par le lambeau de vie, en un mot, qui s'y déroulera.

Par conséquent, quand je parlais tantôt de la vie créatrice des

formes et des organes avec leurs fonctions, j'entendais, en réalité, le déploiement d'ébauches primordiales, la croissance et la différenciation anatomique de substratums amorphes mais réels, contenus dans le germe dès son origine, et qui pour lui sont aussi caractéristiques que le seront, pour l'être adulte, les organes définitifs auxquels ils auront donné naissance.

Le développement d'un œuf fécondé — ce que nous appelons une entogénèse — se résume donc, en dernière analyse et d'un point de vue très général, en une croissance continue et progressive d'ébauches primaires informes. Cette croissance, avec l'augmentation de masse qui en est la conséquence, se complète par une prise de formes anatomiques et par l'apparition de structures fonctionnelles; car la substance vivante ne peut grandir qu'en se découpant en cellules de plus en plus nombreuses groupées en organes selon leurs aptitudes physiologiques.

Tout le monde aura compris qu'il n'y a rien, dans cette manière de voir, qui ressemble à l'*Homunculus* ou à la théorie de l'organisme en miniature contenu dans l'œuf, que fondèrent les anciens évolutionnistes; du moins l'analogie, si on veut la trouver quand même, est tellement vague et superficielle, qu'elle perd toute signification; on s'en apercevra mieux encore par la suite.

Si les grands organes prennent naissance par la croissance et la différenciation spontanées d'ébauches primaires localisées dans le germe, leur formation ne constitue pas tout le développement, pas plus qu'ils ne forment à eux seuls l'organisme tout entier. Notons, avant d'aller plus loin, que l'expression « spontanée » veut simplement dire que les facteurs de leur croissance sont localisés dans les ébauches elles-mêmes et elle ne préjuge en rien de leur nature, sur laquelle on ne peut encore faire que des hypothèses.

Ces grands organes sont toujours complexes; si nous continuons à prendre le cerveau comme exemple, tout le monde sait qu'il se complique d'organes annexes, l'œil par exemple, moins fondamentaux peut-être au point de vue du plan général d'organisation, mais tout aussi importants. Ensuite, il entre dans la structure anatomique des animaux quelque peu compliqués d'autres organes encore, digestifs, urinaires, etc., plus tardifs dans leur apparition et qui, au point de vue embryologique strict, qu'il ne faut pas confondre avec le point

de vue fonctionnel, occupent un degré inférieur dans la hiérarchie. Or, pour autant qu'on le sache dans l'état actuel de la Science, toutes les annexes des grands organes, tous les organes que je viens de classer en second ordre, n'ont pas leur ébauche matérielle primairement localisée dans le germe et capable d'un développement spontané.

Si même le substratum matériel existe préformé, il resterait à l'état d'ébauche virtuelle, incapable de manifester ses tendances, sans une excitation, une impulsion venue d'ailleurs; dans les cas les plus simples, cette impulsion vient de l'une des grandes ébauches spécifiques, dont la mise en marche provoque l'entrée en activité d'un territoire voisin qui sans cela resterait inerte. A la différenciation spontanée des grandes ébauches primordiales autonomes succède donc la différenciation provoquée d'ébauches subsidiaires, celles-ci en déclenchent d'autres encore, de troisième ordre. Ainsi un enchevêtrement de plus en plus complexe de développements spontanés et provoqués étend ses ramifications dans la substance entière du germe en voie de croissance et assure le développement harmonieux de toutes ses parties, jusqu'à son achèvement. La preuve qu'il en est bien ainsi, c'est que si, dans un cas bien choisi, on détruit expérimentalement la substance d'une ébauche spontanée, on n'arrête pas seulement le développement de l'organe auquel elle aurait donné naissance, mais encore de tous ceux dont elle aurait provoqué la formation. Et la réciproque se vérifie également.

La notion que je viens de définir est l'une des plus fructueuses et des plus intéressantes qu'ait fait connaître l'embryologie causale. Elle n'est pas vieille encore et elle est loin d'avoir dit son dernier mot; nous ne savons pas toujours, dans l'ontogénèse d'un organisme, ce qui est spontané et ce qui est provoqué; nous connaissons moins encore la nature des facteurs qui provoquent et la qualité des énergies qui répondent. Mais la notion elle-même paraît bien établie et c'est l'essentiel. L'avenir la précisera sans doute, la modifiera peut-être, mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle elle constitue un remarquable instrument de recherches. Grâce à elle, tout le monde en conviendra, un peu de lui-même est projeté sur les mécanismes du développement embryonnaire et l'esprit est incontestablement plus satisfait que quand on devait se contenter de dire que le germe se

transforme en un organisme par le jeu des tendances héréditaires qu'il contient. Je n'ai pas prononcé le mot hérédité jusqu'ici, certains d'entre vous l'auront sûrement remarqué; je n'ai pourtant parlé que d'elle, mais je l'ai prise en action, dans sa réalisation et sans remonter à la façon dont elle a pu s'acquérir: cela m'aurait fait sortir du cadre que je me suis tracé.

Un point jusqu'ici est resté dans l'ombre, et il est d'importance. Pourquoi un développement commencé s'arrête-t-il à un moment donné, quand est atteint ce que nous appelons l'état adulte, caractérisé par la conformation définitive des organes et la taille normale du corps? Pourquoi cette propriété qu'a le germe de grandir, de se différencier, s'arrête-t-elle après s'être ralentie progressivement ? Pourquoi, en un mot, l'état constructif de l'activité vitale atteint-il fatalement un terme et se stabilise-t-il en une phase conservatrice ?

On peut admettre, et des faits bien établis le confirment, que si l'énergie formatrice se fige pour devenir virtuelle dans les organes où s'édifieront les germes des nouvelles générations, elle n'est pas absente ailleurs, mais que là son activité est inhibée par des facteurs contingents, par le fonctionnement des organes, par leur usure progressive, par les produits toxiques que dégage leur métabolisme, etc...

Qu'il y ait une part de vérité dans cette manière de voir, ce n'est pas contestable et il y a dans ce domaine matière à de fort intéressantes recherches. Pourtant il semble bien, d'après des observations récentes, que les facteurs que je viens de mentionner ne jouent qu'un rôle complémentaire, un rôle d'achèvement. Au dessus d'eux, les dominant tous, agit une cause initiale dont on trouve la source et la localisation dans le germe lui-même, dans l'œuf fécondé. La connaissance de cette cause, comme on va le voir, aura ce résultat considérable de poser une partie du problème ontogénétique sur une donnée quantitative, d'ouvrir par conséquent la perspective de mesures exactes et de l'énoncé de lois. L'expérience a montré que les substances qui mettent en marche la croissance et les différenciations spontanées — qu'elles soient des ferments, catalyseurs ou autre chose, peu importe en ce moment — non seulement se trouvent dans chaque ébauche en quantité déterminée, mais qu'elles vont en se dégradant au fur et à mesure que le développement progresse, ou que si elles ne se dégradent pas elles se diluent de plus en plus jusqu'à ce que leur

action s'annihile. Dans ces conditions, le volume des organes formés est proportionnel à la quantité initiale de ces substances formatives contenues dans le germe. Mais ce n'est pas tout: la taille qu'atteint un organe issu d'une ébauche dont le développement doit être provoqué est également proportionnelle à la quantité de substance contenue dans l'ébauche qui provoque. L'harmonie de l'ensemble est donc toujours sauvegardée. L'expérience principale sur laquelle ces notions reposent est la suivante : si l'on provoque artificiellement un déficit de substance dans une ébauche spontanée, l'organe qui se formera à ses dépens sera plus petit que la normale, mais le seront aussi tous ceux dont l'apparition est provoquée par la région lésée, bien qu'ils se forment aux dépens de matériaux sains et normaux quantitativement comme qualitativement. Et ce qui donne à cette expérience toute sa signification, c'est que les parties du corps dont la taille a été ainsi réduite restent toujours trop petites, ne parviennent jamais à récupérer ce qui leur manque.

La conclusion générale qui se dégage de ces faits est que l'œuf fécondé n'a pas seulement en lui, exactement mises en place, les ébauches matérielles de toutes les parties du corps de l'être futur, mais que sa composition détermine aussi la limite de taille que cet être ne pourra pas dépasser.

Ainsi se noue le lien qui unit l'organisme adulte au germe dont il est issu. Il est sans doute, comme je le disais dès le début, tressé par la continuité de la vie elle-même, mais nous savons maintenant ce que cela signifie exactement. La continuité de la vie, c'est la continuité de la composition spécifique de la matière vivante de chaque espèce animale, ou, de façon plus précise encore, la continuité, en ébauches ou pleinement épanouies, des formes qu'elle revêt.

De ces faits et de ces idées, on peut, sans effort, dégager certaines considérations qui me paraissent intéressantes.

L'œuf fécondé est un mécanisme compliqué et délicat, malgré sa petitesse et la simplicité apparente de son aspect. Sa mise en marche provoque automatiquement et par extensions progressives, un développement dont le déterminisme est rigoureusement établi. Mais comme tout ce qui vit, il a inéluctablement besoin d'un milieu extérieur à lui, réalisant certaines conditions, notamment celles qui lui

permettent d'y trouver ce qu'il lui faut pour croître ou pour rejeter les déchets de son activité.

En ce sens, l'œuf et son milieu forment un tout dont les deux composants doivent se compléter et s'harmoniser.

Le développement parfait, absolument schématique d'un germe, le déroulement idéalement exact de toutes les potentialités réelles et virtuelles qu'il renferme, exigent donc une réalisation parfaite aussi et durable autant qu'il le faut des conditions internes et externes dont ils dépendent. Il faut, pour exprimer les choses plus simplement, qu'aucune entrave, aucun accroc, aucune variation fortuite ou accidentelle ne se produise à aucun moment.

Or, il est certain qu'il n'en est jamais ainsi dans la nature. Si un jour le calcul mathématique pouvait déduire de la constitution du germe et de la composition du milieu ce que doit être le résultat final d'une ontogénèse, la réalité n'en donnerait sûrement qu'une vérification approximative. Il y a toujours, dans un développement ordinaire, et pour des causes infiniment variées, des choses qui marchent mieux et d'autres moins bien; il y a toujours de légères déviations au plan tracé. Les conséquences en sont minimes; en général elles ne sont pas perceptibles à nos sens. Nous les saisissons cependant, en gros, par le fait qu'il n'y a pas deux individus qui soient complètement identiques. Mais nous pouvons les prendre sur le vif quand, par des interventions expérimentales, nous en exagérons l'importance.

Il en résulte qu'il n'existe pas, en fait, de représentant idéal, schématique, d'aucune espèce animale; semblable individu n'est qu'un être de raison et l'être réel, tel qu'il nous apparaît, n'est jamais que ce qu'a pu en faire son germe dans des conditions de réalisation moyennes.

L'importance de ce point mérite d'être soulignée et j'y insisterai quelque peu.

La composition intérieure d'un œuf fécondé, la nature, la qualité et la répartition de ses ébauches, ne sont pas autre chose, je l'ai déjà dit, que ce qu'on appelle habituellement son patrimoine héréditaire. C'est celui-ci qui dictera, en fin de compte, les caractères généraux et particuliers que prendra l'organisme adulte.

Il y a des hommes, parmi ceux qui s'occupent de cette science assez neuve et fort obscure encore qu'on appelle la génétique, qui

croient que ce patrimoine, avec tous ses petits traits spécifiques, est un dictateur absolu auquel tout se soumet sans réserves. Sans doute, il en serait à peu près ainsi dans le développement absolument parfait à tous ses stades dont je parlais tantôt, si rien ne se produisait, par l'effet du hasard ou par la volonté d'un expérimentateur — ou d'un éleveur — qui empêchât la manifestation de l'un ou l'autre de ces traits au profit d'autres, plus favorisés. Mais, je le répète, semblables incidents arrivent toujours, dans la nature comme dans le laboratoire, et aucun être n'est exactement ce qu'aurait fait de lui son hérédité si elle avait pu se manifester sans entraves. Tout individu est sans doute, au fond, la résultante de ses ancêtres, mais pas complètement, avec des différences, des variations qui pourront très bien d'ailleurs ne pas être elles-mêmes transmises aux descendants.

On a donc le droit d'espérer, pour ce qui concerne spécialement l'espèce humaine, qu'il n'est pas impossible de redresser certaines de ses tares sans recourir au moyen, radical à coup sûr, mais peut-être un peu primaire, de la suppression des moyens de procréer. Je crois même qu'il ne serait pas difficile de démontrer que l'Humanité, par le seul jeu des forces naturelles, a beaucoup corrigé de ce qu'auraient dû laisser dans le patrimoine des hommes modernes les avatars organiques de leurs ancêtres depuis qu'elle existe sur la terre.

J'ai parlé jusqu'ici en pur biologiste, plutôt même en simple anatomiste; j'ai voulu montrer le germe déployant en organes fonctionnels des ébauches localisées en lui et qu'il tient de ses origines mêmes; on a vu que ces ébauches en développement irradient leur action constructrice et la propagent sur d'autres, qui sans cela resteraient latentes; on a vu enfin que toutes ces ébauches, tant spontanées que provoquées, n'arrivent probablement jamais à réaliser intégralement toutes leurs propriétés; qu'une foule de facteurs contingents peuvent plus ou moins inhiber les unes et en favoriser d'autres; parmi ces facteurs, ceux provenant du milieu extérieur jouent un rôle prépondérant.

Je pourrais m'en tenir là. Je ne puis cependant résister au désir d'aller un peu plus loin, en m'excusant auprès de plus compétents que moi d'aborder un domaine qui ne m'est guère familier.

La notion des ébauches latentes, des développements spontanés et

provoqués, des incidents qui en hâtent ou en retardent l'épanouissement, n'est pas vraie seulement pour un germe entier ou pour un organisme complet, mais aussi, en la ramenant à des proportions plus modestes, pour de simples systèmes d'organes synergiques.

Anatomiquement, chez l'homme comme ailleurs, le cerveau se développe lentement et progressivement; ses parties fondamentales, les premières apparues, provoquent, par une sorte de contagion, l'apparition du reste, et le tout se fondra finalement en un ensemble harmonieux.

Des faits d'observation saisis non chez l'homme, où de semblables recherches sont impossibles, mais chez un vertébré inférieur, le prouvent. C'est ainsi que la destruction, dans un œuf tout jeune de grenouille, de l'ébauche spontanée du bulbe futur, n'arrête pas seulement la formation de celui-ci, mais encore de tout ce qui se trouve au-dessus de lui, c'est-à-dire des hémisphères.

Ce qui est vrai de l'organe doit l'être aussi des fonctions qu'il assume. Celles du cerveau, sous tous les aspects qu'on les puisse envisager, doivent aussi exister en principe à l'état d'ébauches qui se précisent, se développent et se perfectionnent peu à peu, qui, en réagissant les unes sur les autres, font naître des qualités nouvelles dont les ébauches resteraient latentes sans cela. Pour la fonction mentale comme pour l'organe qui l'exerce, il doit exister un fonds primaire et fondamental de propriétés en ébauches dont le développement est spontané et qui, dans leur mouvement, entraînent celles qui doivent être provoquées pour devenir des réalités.

Il est évident, en effet, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur leur nature essentielle, que les fonctions mentales non seulement s'affinent par l'utilisation qu'on en fait, mais qu'elles subissent vraiment ce que nous appelons en embryologie un développement, c'est-à-dire qu'elles n'apparaissent pas simultanément, entières et complètes d'emblée; qu'elles ne sont d'abord presque rien, une trame, si l'on veut, sur laquelle se brode peu à peu le dessin définitif. S'il en est ainsi, les lois de la genèse organique doivent leur être applicables, avec les caractères que nous leur avons reconnus; car l'organe est le substratum de la fonction et en embryologie causale, sinon en zoologie phylogénétique, c'est l'organe qui fait la fonction et l'inverse n'est pas vrai.

Tantôt, en parlant des transformations du germe, j'ai insisté sur la nécessité, pour que ses potentialités s'extériorisent, d'un milieu extérieur adéquat. S'il se modifie, s'il subit des fluctuations, les mécanismes qui jouent dans le germe en ressentiront l'effet, fugitif ou définitif, et des troubles, graves ou légers, visibles ou indistincts, en seront la conséquence. N'en est-il pas de même pour les fonctions mentales et ne dit-on pas couramment que tout homme est de son époque ou de son milieu? Cette influence du milieu social ou familial est synonyme de ce que nous appelons l'éducation, et ce que je viens de dire prouve que j'ai confiance en son pouvoir.

Mais qu'on ne s'y trompe pas! Presque tous ceux qui se consacrent à l'embryologie causale s'accordent à dire, et je l'ai déjà exprimé tantôt, que le milieu extérieur, pour un œuf en évolution, n'agit qu'en tant que facteur de réalisation et ne crée rien au sens propre du mot. Cela veut dire, en biologie, que ce n'est pas lui qui est la cause directe, immédiate, des différenciations de la matière vivante; il ne représente qu'un ensemble de conditions qui permettent aux mécanismes internes de marcher régulièrement et par conséquent aux ébauches de s'épanouir et de se diversifier, mais il n'en crée pas de nouvelles; il n'est capable, par ses variations fortuites ou voulues, que de favoriser les unes ou de porter obstacle à d'autres. Pour que la destinée d'un germe soit définitivement modifiée, il faut qu'un changement se soit produit dans la composition et la répartition de sa substance, et nous n'avons pas jusqu'ici de preuve péremptoire que le milieu à lui seul soit capable de le produire : à moins, peut-être, d'une action continue s'exerçant sur une longue période de temps et sur un grand nombre de générations successives. Je suis porté à croire que dans le domaine mental il en est également ainsi.

Admettre, comme je viens de le faire, que l'intelligence se développe et s'élargit progressivement aux dépens d'ébauches primitives et en fonction du milieu ambiant, c'est formuler le principe de la continuité de la vie mentale presque dans les mêmes termes où nous avons énoncé celui de la continuité de la vie organique et tout ce que j'ai dit de cette dernière, il y a un instant, peut presque sans changement s'appliquer aussi à l'autre. Et nous sommes ainsi amené à conclure, que la minime partie du corps qui se détache du générateur pour former le germe de son descendant, est l'image poten-

tielle de celui-ci au point de vue morphologique comme au point de vue fonctionnel. Tel est du moins ce qu'il est légitime de dire dans l'état actuel de la Science.

Jeunes gens qui m'avez écouté et qui venez vivre dans notre Maison, c'est à vous que s'adresseront mes derniers mots. Vous avez eu assez de confiance en nous pour nous livrer vos intelligences et aussi, j'en suis sûr, vos cœurs.

Vous venez vous soumettre à l'influence du milieu que nous constituons; il dépend de vous autant que de nous qu'il porte tous ses fruits. L'Université ne créera rien en vous qui n'existait déjà en germe dans vos esprits, dans ceux de tous les hommes, mais il est dans sa mission de provoquer l'éclosion d'aspirations intellectuelles et morales, en même temps que de donner les moyens d'exercer une profession enviée.

Le rôle éducatif de l'Université ne s'exerce pas seulement dans la chaire professorale. Pour en ressentir tous les effets, il ne peut suffire que vous écoutiez, même avec le plus grand souci d'apprendre, ce que vos maîtres vous exposeront dans leurs cours. L'Université, c'est toute une ambiance, c'est un corps pensant et agissant, dont les parties sont assemblées et coordonnées par un lien discret mais solide: le travail en vue de connaître de mieux en mieux et de répandre de plus en plus largement la vérité, la beauté et la justice, ces trois choses que tous les hommes ont le privilège de comprendre et d'aimer et pour lesquelles même les plus frustes d'entre eux combattront toujours.

Il faut, jeunes gens, que par vous-mêmes, par votre effort à vous bien pénétrer de ce que doit être l'élite dans une démocratie, vous vous incorporiez dans cette ambiance, vous vous mettiez en communion d'esprit avec elle, vous vous imprégniez de l'idée qu'elle est une nécessité sociale. Elle l'est parce que l'état d'âme qu'elle engendre donne une vision plus claire et plus haute des choses de la vie et permet de juger dans leur signification *humaine* les conflits dans lesquels les hommes se heurtent, qu'ils soient d'ordre économique ou social.

Ainsi, vous pourrez plus tard, quand vous serez dans la carrière, dire les paroles et accomplir les actes que dicte à des hommes de cœur et d'intelligence lucide, le désir de voir un peu plus de bonheur dans le monde.

N'oubliez jamais non plus que pour ces raisons même et aussi par la profession qu'il vous sera permis d'exercer, vous êtes des privilégiés dans ce pays.

Pensez souvent que parmi ceux qui peinent pour gagner durement leur vie, ils sont nombreux ceux dont l'intelligence n'aurait besoin que d'un milieu favorable pour les situer en bonne place dans l'élite intellectuelle de la Nation. Et souhaitez ardemment que la haute science, la grande culture soient rendues accessibles à tous ceux qui y aspirent. Les bienfaits qu'elles procurent pénétreront ainsi plus aisément dans les couches profondes du peuple.

Enfin, et je terminerai par là, pensez parfois aussi que tout ce que vous apprendrez ici, dans quelque domaine que ce soit, que tout le mouvement d'idées auquel vous prendrez part, sont le résultat actuel du labeur d'une longue série de penseurs et de chercheurs dont les origines se perdent dans l'Antiquité, venus de tous les peuples du monde au fur et à mesure qu'ils entraient dans la voie de la civilisation, et qui ont tous versé leurs trésors au patrimoine commun de l'Humanité.

Première leçon d'introduction aux Études supérieures

(16 octobre 1923)

PAR

M. le Professeur HEGER
Président du Conseil d'Administration.

Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom du Conseil d'Administration de l'Université, je souhaite la bienvenue à tous ceux d'entre vous qui franchissent pour la première fois le seuil de cette maison.

Puissiez-vous y passer des années heureuses et fécondes !

Vous venez de terminer vos études humanitaires; vous entrez aujourd'hui à l'Université; vous avez fait choix d'une carrière, et pour vous y préparer vous vous êtes inscrits dans l'une de nos Facultés. Vous voici réunis pour quelques heures, mais vous allez vous disperser : ceux-ci appartiendront à la Philosophie, ceux-là aux Sciences naturelles ou à la Polytechnique. Jusqu'ici vous avez partagé les mêmes devoirs et reçu à peu près les mêmes enseignements; maintenant vous allez vous spécialiser.

C'est là une première différence entre l'enseignement moyen et celui de l'Université. Il en est d'autres : vous voici désormais libérés du contrôle quotidien de vos maîtres; plus de « Journal de classe » où s'inscrivent les bonnes ou les mauvaises notes, plus de leçons à apprendre par cœur, plus de dictées, plus même de bulletins hebdomadaires ou trimestriels; désormais, le contrôle de vos actes vous appartient et vous avez à vous mouvoir dans votre liberté.

Perspective agréable sans doute, mais ceci n'est pas seulement

réjouissant : c'est grave... Songez-y bien, c'est un moment unique dans votre vie, un moment d'où dépend, avec votre avenir, le bonheur ou le malheur de votre existence. Sans doute, avant de choisir la Faculté dont vous suivrez les cours, vous avez mûrement réfléchi ? C'est qu'il faut avant tout savoir où l'on va; vous êtes au début du voyage, il s'agit de ne pas se tromper de train, de ne pas faire fausse route.

Les cours d'introduction aux études supérieures ont précisément pour objet de vous aider à vous orienter; on ne se propose pas ici d'ajouter quelque chose aux connaissances que vous aurez à acquérir en vous spécialisant. Ces cours, qui ne durent qu'une semaine, ont une portée générale : nous voulons vous montrer le but élevé vers lequel vous devez vous diriger du moment où vous appartenez à l'enseignement supérieur et à l'Université de Bruxelles; nous voulons vous rappeler qu'il y a un lien commun entre tous les étudiants, que tous doivent aspirer à un même idéal, quelle que doive être leur carrière future.

Vous êtes-vous déjà demandé ce qu'est, au juste, une Université ?

On vous a appris qu'elles n'existent que depuis quelques siècles; les plus anciennes (Bologne, Oxford) datent du XIIe siècle. Sans doute les civilisations antiques ont connu des groupements philosophiques, religieux, professionnels surtout, et l'Ecole d'Alexandrie ressemble fort à une Université médicale; mais il n'y a rien pendant ces périodes brillantes de la civilisation, rien qui ressemble à ces associations de maîtres et d'élèves que représentent les Universités du moyen âge; elles eurent pour objet des études générales et non pas uniquement professionnelles; on y enseignait la *théologie et les arts*. Car tel était alors le groupement accepté des connaissances humaines; la théologie d'abord : n'était-elle pas la véritable science, le criterium de toute vérité ? Le grand courant religieux qui entraînait tous les penseurs de l'Europe ne permettait pas l'enseignement d'autres doctrines que celles qui étaient approuvées par les théologiens; l'érection même d'une Université ne pouvait se faire qu'avec l'autorisation du Pape et de l'Empereur.

Voilà d'où nous venons. Il est nécessaire de s'en souvenir : la liberté de conscience est une conquête moderne, et, sachez-le bien, cette conquête n'est pas achevée.

Ceux qui naissent aujourd'hui à la vie mentale ont une tendance sinon à vouloir ignorer le passé, au moins à ne pas en tenir compte dans leurs appréciations des choses du temps présent. Pour savoir ce que vaut le libre examen, il n'est pas d'initiation meilleure que l'histoire de la pensée humaine. Vous devrez vous en rendre compte pour aboutir à une conviction raisonnée. Dans les Universités anciennes, oui, même dans les meilleures d'entre elles, si une découverte quelconque, une affirmation, une doctrine, une idée nouvelle venaient à se produire, les maîtres ne se demandaient pas si cette découverte ou cette doctrine était vraie, ils estimaient qu'elle ne pouvait l'être qu'à la condition qu'elle fût conforme aux enseignements de l'Eglise, et il appartenait aux théologiens de se prononcer sur ce point. Etait-elle conforme, on pouvait l'accepter; sinon, il fallait la rejeter ou se laisser condamner avec elle.

Toute vérité était contenue dans le dogme : le progrès de la science dérivait de sa définition. Les Universités étaient des institutions essentiellement religieuses et autoritaires. Ni les méthodes expérimentales ni l'observation même n'y étaient en honneur. Depuis la découverte de l'imprimerie surtout, on épilogua sur des textes; on édifiait des raisonnements subtils, on construisait des syllogismes vainqueurs, on discutait à perte de vue, et de même qu'il y avait des tournois où de vaillants chevaliers rompaient des lances en l'honneur de leurs dames, les universitaires soutenaient des thèses en champ clos dans l'arène des auditoires; avec une bonne armure de syllogismes, ils se croyaient invincibles; montés sur les chars d'assaut de la dialectique, ils avaient la certitude de pouvoir forcer les portes de l'inconnu.

Ce n'est pas seulement l'absence de liberté, la soumission à la théologie qui caractérisent l'enseignement scolastique, c'est l'étroitesse de la conception que l'on avait de la science elle-même, je veux dire de l'étendue des connaissances humaines. Nous savons tous aujourd'hui que leur domaine est infini et que l'évolution de la pensée n'a pas de limites que nous puissions percevoir. Les savants professeurs des Universités du XVIe siècle avaient d'autres idées : pour eux, la science était faite; elle était tout entière dans les traditions. Lorsque Vésale voulut fonder l'anatomie en la basant sur la dissection, ses adversaires lui opposèrent que c'était là chose inutile,

puisque les descriptions de Galien avaient établi définitivement et complètement cette science. Le jour où Vésale démontra que la description des valvules du cœur faite par Galien n'était pas conforme à la structure réelle de ces organes, que lui répondit son maître Sylvius ? Que si Vésale avait raison, c'est que la nature avait changé depuis le temps de Galien ! L'infaillibilité de Galien dans les choses de la médecine, l'infaillibilité des théologiens dans le domaine religieux (qui comprenait toutes les connaissances humaines), telles étaient les bases de l'enseignement scolastique; il méconnaissait le rôle de l'observation, il ne soupçonnait pas la valeur de l'expérience; la science pour lui était fille du raisonnement, on s'y préparait par la dialectique.

Un exemple typique de cette mentalité nous est offert par un personnage dont vous aurez peut-être entendu parler : Pic de la Mirandole (1463-1494). Ce n'est pas un personnage légendaire, c'est un brillant représentant de l'esprit du xve siècle, ce jeune homme qui, à 24 ans, vint défier les maîtres de l'Université, en déclarant qu'il avait résumé tout ce que l'homme peut savoir en 900 propositions qu'il s'offrait à défendre vis-à-vis des savants de toute la terre !

Vous ne perdrez pas votre temps en étudiant l'histoire, non pas seulement l'histoire des conquêtes et des guerres, mais l'histoire des idées au cours des siècles : il faut savoir d'où nous venons; il faut, pour apprécier la valeur du libre examen et de la science moderne, connaître les marécages où nos prédécesseurs sont restés embourbés en tournant le dos à la lumière.

Je vous recommande cette étude, parce qu'elle n'éclaire pas seulement le passé mais aussi le temps où nous vivons : la lutte continue entre les contempteurs de la science et les chercheurs qui travaillent à l'affranchissement de l'esprit humain. Il ne manque pas de rêveurs qui, aujourd'hui encore, affichent leur scepticisme et proclament la faillite de la science; vous devez avoir entendu ce mot, on le fera certainement résonner à vos oreilles; on vous dira que la science est impuissante à faire le bonheur de l'homme, qu'elle n'a rien donné de ce que l'on avait cru pouvoir promettre en son nom, qu'elle n'est qu'un monument d'orgueil.

Informez-vous, pratiquez les méthodes qui vous seront enseignées ici, et vous apprécierez ce que valent de telles affirmations. Nous ne

sommes pas orgueilleux : nous cherchons humblement la vérité; nous savons que nous n'en possédons que des parcelles et que nous ne pouvons pas répondre à toutes les questions que se pose la curiosité humaine; cela est bien certain; mais, comme l'a si bien dit Ernest Renan, « il vaut mieux savoir effectivement peu de chose que d'imaginer que l'on sait beaucoup de choses et se repaître de chimères ». Nous basons notre enseignement sur l'observation des faits et sur l'expérience, qui est notre meilleur guide. Où sont donc les orgueilleux ? A l'infatuation de ceux qui se prétendent les dépositaires de toute vérité et se disent les interprètes de la pensée divine, nous opposons cette relative ignorance dont nous cherchons à nous dégager par un travail obstiné. « *Scientiâ vincere tenebras* », c'est la devise de notre Université libre.

J'ai prononcé tout à l'heure ces mots : *libre examen*. L'article 1er de nos statuts déclare qu'il est à la base de notre enseignement. M'adressant aujourd'hui aux nouveaux venus dans notre maison, je voudrais définir pour eux ce que ces mots signifient.

Mais d'abord je vous rappellerai comment et pourquoi notre Université fut fondée : quand on reçoit un hôte pour la première fois il convient de se présenter à lui, de se faire connaître avant de se mettre à sa disposition; on a même la coutume de faire « le tour du propriétaire ».

Il me serait difficile de vous y inviter, car je ne pourrais vous conduire dans des bâtiments qui n'existent pas encore !

Mais l'édifice intellectuel, le seul vraiment important, est debout depuis 1834, et il s'est élevé si haut dès la première heure, que nous n'avons pu que le respecter sans y rien ajouter pour l'élever davantage.

Il n'y avait jamais eu d'Université à Bruxelles avant 1834. Il est vrai qu'au xve siècle le duc Jean IV proposa d'en fonder une, mais les bourgeois de la ville s'y opposèrent : ils redoutaient pour leurs familles la présence de jeunes gens tapageurs et indisciplinés comme l'étaient les étudiants à cette époque. Plus soucieux de leur repos que du progrès des sciences, ils déclinèrent l'honneur que le duc voulait leur faire !

Louvain n'eut pas les mêmes scrupules; l'Université qui devait illustrer cette ville y fut établie en 1426 et au xvie siècle surtout elle

brilla d'un vif éclat. Puis vint la décadence; en 1797, l'Université de Louvain fut supprimée par ordre du Directoire et pendant la période napoléonienne il n'y eut plus d'Université dans nos provinces.

En 1815, sous la domination hollandaise, furent fondées trois Universités : à Gand, à Louvain et à Liége. L'enseignement supérieur ainsi reconstitué ne fut pas sans valeur, mais l'esprit de ces Universités était vieillot : à Gand et à Liége les cours se donnaient en latin.

A Bruxelles, de 1815 à 1830 l'enseignement supérieur ne fut représenté que par quelques cours publics parmi les titulaires desquels nous remarquons les noms de Lesbroussart et de Quetelet; il n'y a pas de trace d'une organisation universitaire.

Après la révolution de 1830, l'œuvre éducatrice créée sous le régime hollandais est anéantie : les trois Universités sont supprimées et *toute vie scientifique se trouve temporairement entravée.*

En 1831, les Chambres s'occupent de légiférer sur de nouvelles bases.

Un premier projet proposait la création d'une Université unique pour toute la Belgique; les quatre Facultés auraient été disséminées dans le pays.

Enfin, en 1833, sous le ministère Rogier, une Commission législative proposa de ne maintenir que deux Universités d'Etat, l'une à Gand, l'autre à Liége. Ce fut pour le clergé une grande déception, puisqu'il n'était pas question de Louvain. Mais la liberté d'enseignement venait d'être proclamée et le clergé en fit usage; le 4 novembre 1834, le corps épiscopal de Belgique fonda l'Université catholique, qui fut d'abord érigée à Malines et se transporta peu après à Louvain. Elle y fut installée le 1er décembre 1835.

Ainsi donc, dès 1834 un enseignement universitaire catholique se constitue en concurrence avec l'enseignement supérieur de l'Etat.

Veuillez réfléchir à ce que devait être, par suite de ces dispositions, la situation des jeunes gens appartenant à Bruxelles et à ses environs ! Certes ils pouvaient se rendre à Gand, à Liége, et surtout à Louvain, pour y faire leurs études, mais les voies de communication n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui, et vous n'ignorez pas que le premier train de chemin de fer établi sur le continent ne circula qu'en 1836 entre Bruxelles et Malines ! Pratiquement les enfants des familles bruxelloises iraient donc forcément à Louvain. Quel était

le caractère de l'enseignement de l'Université de Louvain à ce moment? Il est nécessaire que je précise ce point d'histoire devant vous, sinon vous ne pourriez comprendre le mouvement qui a donné naissance à l'Université libre de Bruxelles.

L'Université de Louvain avait un but confessionnel clairement avoué par la déclaration solennelle de son premier Recteur : « Nous lutterons, disait-il, de toutes nos forces et de toute notre âme pour défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint-Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste. »

Le texte est explicite, formel, c'est l'abdication de la science devant le dogme, la soumission consentie aux enseignements de l'Eglise, comme si celle-ci était la source de la vérité.

Ainsi donc les choses allaient se passer comme si l'on en était encore au XVIe siècle, comme si l'esprit humain n'avait pas progressé, comme si la Révolution française n'avait pas balayé le passé. C'était un défi à la raison humaine.

Le défi fut relevé : le 20 novembre 1834, quinze jours après la publication du manifeste épiscopal, Théodore Verhaegen et ses amis fondaient l'Université de Bruxelles, en donnant pour base à son enseignement le libre examen.

Proclamer ce principe, c'était s'affranchir de tout préjugé dogmatique, c'était appeler la libre discussion de toutes les doctrines entre lesquelles se partagent les doutes et les espérances de l'humanité, c'était refuser de diviser désormais les hommes, les enfants d'un même pays, en croyants et en hérétiques, c'était affirmer dans son expression la plus large et la plus haute cette liberté que nos pères venaient de conquérir dans le domaine politique.

Les fondateurs de notre Université, et à leur tête Théodore Verhaegen, ne prétendaient nullement ériger une institution hostile à la religion; ils étaient profondément respectueux du sentiment religieux, mais ils entendaient dégager l'enseignement de toute influence dogmatique et de toute tendance sectaire.

Vous qui entrez dans cette maison pour la première fois, écoutez les paroles prononcées par ceux qui l'ont fondée il y aura bientôt un siècle : « Nous jurons, disaient-ils, d'inspirer à nos élèves l'amour

des hommes, qui sont frères, sans distinction de caste, d'opinion ou de nation. Nous jurons de leur apprendre à consacrer leurs pensées, leurs travaux, leurs talents au bonheur et à l'amélioration de leurs concitoyens et de l'humanité. »

Méditons ces paroles; l'idéal de 1834 est toujours le nôtre : il n'a point vieilli. Et, comme je le disais quand je suis devenu Recteur, il y a vingt-cinq ans, si l'Université libre n'existait pas, il faudrait la fonder aujourd'hui dans les mêmes termes et dans le même esprit.

Vous percevez maintenant, jeunes gens qui entrez cette année à l'Université, vous percevez quel est le caractère spécial de cette maison : dès la première heure, il s'est affirmé comme l'antithèse de la foi aveugle, de la foi inintelligente qui se refuse à examiner sa propre croyance. L'Université libre ne s'érigeait pas en adversaire de l'idée religieuse, elle n'avait pas pour but de combattre une religion déterminée, mais elle entendait pratiquer et faire pratiquer la plus entière liberté de penser; par ce fait, elle était nettement anticléricale.

Car ces deux mots : antireligieux et anticlérical, ne sont pas synonymes; tous ceux-là nous appartiennent qui cherchent sincèrement, humblement, à découvrir la vérité par l'étude de la nature : nous ne demandons à nos élèves aucune déclaration préalable, nous ne leur imposons ni dogme, ni entrave, ni tutelle; leur liberté personnelle trouve ici un abri. Et c'est là ce qu'exprime notre statut en son article premier : « L'enseignement de l'Université repose sur le libre examen ! »

Le libre examen est tout l'opposé de l'esprit de système : il combat les préjugés, quels qu'ils soient, il est une méthode critique, une méthode qui consiste à vouloir observer, vérifier, avant de juger. Le libre examen est complètement réalisé dans la méthode expérimentale, il exclut cette primauté du sentiment que certains publicistes modernes essaient de ressusciter sous la forme de « l'intuition ». L'homme ne possède pas la vérité en lui et comme l'a dit Bacon, l'observation et l'expérience, voilà les outils intellectuels.

Après cela, vous pouvez lire Jean-Jacques, mais si vous vous laissez séduire par la beauté de sa prose, défiez-vous de ses principes et de la profession de foi du vicaire savoyard.

Le libre examen ne fait pas intervenir le sentiment dans la recherche du vrai; la conviction personnelle de l'auteur d'un système

n'est pas un argument en faveur de celui-ci. C'est pourtant ce que nous entendons sans cesse dans les discussions : on affirme, on certifie, on se déclare « absolument convaincu »... plus on s'anime, plus on trahit l'incertitude contre laquelle on se débat.

Magendie, dans ses *Leçons sur les phénomènes physiques de la vie*, exprime ceci fort bien : « Si un interlocuteur me dit : *telle chose pourrait être*, je l'écoute aussitôt et je me sens porté à vérifier l'exactitude de son assertion. Mais s'il commence par me parler de la sincérité et de la profondeur de ses convictions, je me mets en garde. »

La vérité se démontre — un professeur ne doit pas prêcher; cependant il me semble que c'est un peu ce que je fais en ce moment-ci.

Il est une obligation morale sur laquelle j'attire votre attention parce que chacun de vous la contracte en s'inscrivant pour suivre nos cours : nous n'imposons aucune doctrine, c'est entendu — mais nous vous demandons de travailler pour acquérir par vous-mêmes une conviction raisonnée.

Vous portez désormais la lourde responsabilité de votre direction morale; vos maîtres, vos lectures, peuvent vous fournir des renseignements, des lumières, mais rien ne peut vous dispenser du travail intérieur, souvent pénible, qu'exige l'acquisition d'une conviction sérieusement établie : vous ne devez de créance aveugle à personne; le principe du libre examen est l'affranchissement de la conscience, c'est bien vrai, mais il est aussi l'obligation du travail, la condamnation de l'inertie et de l'aveuglement volontaire.

Encore quelques réflexions, et je termine.

La notion du travail doit être méditée. On s'écarte trop du travail intellectuel pur, on a une certaine tendance à considérer le travail comme une contribution immédiate à une production purement matérielle. Parmi les jeunes gens qui sollicitent des prêts d'études de la Fondation universitaire, soit pour travailler dans le pays, soit pour fréquenter les Universités américaines, se remarquent en nombre de plus en plus considérable ceux qui sont attirés par les carrières d'ingénieur, de médecin, d'économiste; la science pure rencontre peu d'adeptes.

Vous me direz que la science pure est séduisante, mais qu'elle est nue comme la Vérité et qu'elle ne donne pas les moyens de vivre à ceux qui s'y dévouent. *Primum vivere, secundum philosophari.*

Je ne discuterai pas ici la valeur de cet argument, je vous dirai seulement qu'il ne me convainc pas; il y a autre chose : il y a un entraînement vers les jouissances matérielles, vers le luxe, vers l'argent, ce n'est pas contestable.

L'Université doit réagir — vous devez nous aider à réagir contre cette tendance, car elle entraîne la société vers la décadence et menace même la civilisation.

L'Université n'a pas pour but exclusif ni même pour objet principal la préparation professionnelle; elle vise à constituer une élite sociale, elle est vouée au culte de la vérité, de la beauté, du bien moral, elle entend garder et augmenter le patrimoine intellectuel, qui est le plus précieux trésor de l'humanité.

C'est, du reste, bien à tort que l'on oppose la science pure à la conquête des applications pratiques; lorsque dans le cours de vos études vous serez initiés aux progrès merveilleux de toutes les disciplines académiques, si vous cherchez d'où dérivent ces progrès vous devrez reconnaître que leur origine est dans le travail de savants qui ne songeaient nullement à des applications pratiques.

A qui devons-nous, par exemple, la découverte de l'électricité, sinon à Galvani, à Volta, travaillant tous deux, l'un à Bologne, l'autre à Pavie, sans songer aucunement, et pour cause, à la révolution industrielle dont ils préparaient l'avènement; il n'y pensait pas davantage, Œrsted, de Copenhague, quand il observait l'action des courants électriques sur l'aiguille aimantée, fait scientifique d'où dérive la dynamo.

Et dans tous les domaines, c'est le laboratoire qui dicte le progrès : même en médecine, si nous ne connaissons plus les grandes épidémies de choléra, de fièvre typhoïde, c'est grâce aux minutieuses observations de Pasteur.

Les moteurs à explosion, qui mettent en mouvement les machines les plus modernes, ne sont qu'une des applications de la loi de Boyle et Mariotte qui règle la force élastique des gaz. Et le Radium, et les rayons Roentgen, et les admirables synthèses de la chimie, sont autant de conquêtes du laboratoire : il crée l'usine qui enrichit le monde moderne.

Ainsi le bénéfice réalisé par la collectivité humaine a pour point de départ le travail silencieux des hommes de laboratoire.

A ceux d'entre vous qui songent à réaliser les réformes dont notre société a besoin et que nous pressentons, je demanderai de se souvenir que tout vrai progrès social dérive du progrès des actions individuelles.

C'est ce qu'exprime fort bien un professeur italien qui a récemment traité la question de savoir pourquoi la formation de la jeunesse par les humanités est indispensable au progrès; il formule sa pensée en ces termes :

« La seule voie qui permette d'atteindre les grands idéaux de l'avancement humain résulte du constant et sûr développement de l'individu et de l'affirmation de sa personnalité (1). »

Pour développer celle-ci, il importe qu'au cours de vos études vous ne négligiez pas les branches qui n'ont pas d'utilité immédiate et évidente au point de vue pratique. Je dirais volontiers que la poursuite de la chose qui n'a pas cette utilité immédiate doit être ce à quoi vous devez viser et tenir par dessus tout.

Vous allez fatalement vous spécialiser, c'est entendu, mais s'il est vrai qu'un homme n'a presque toujours de pouvoirs élevés que dans une seule direction, il est tout aussi vrai qu'un spécialiste ne doit pas être ignorant de ce qui dépasse les limites de sa petite sphère. « Il convient à l'homme de science d'être autre chose qu'un ouvrier micrographe ou un transformateur d'intégrales (2) ». Il appartient aux travailleurs scientifiques de fixer en quelque sorte l'échelon intellectuel de leur génération; et il faut pour cela une culture générale.

Dans la spécialité que vous cultiverez, ne négligez donc pas les points de vue généraux ou philosophiques. Ceux-ci offrent d'ailleurs un puissant attrait : ils corrigent l'aridité de la technique.

Je vous recommandais tout à l'heure de cultiver l'histoire, j'y reviens encore : l'histoire de chaque science et l'histoire générale.

---

(1) Professeur Sanarelli, de l'Université de Rome. *Rev. mod. de médecine et de chirurgie*, avril 1923, p. 106.

(2) « De l'excès du spécialisme dans la culture des sciences », par J. C. Houzeau. *Annuaire populaire de Belgique*, 1886, p. 207.

Comprend-on qu'un homme intelligent puisse s'en dispenser ? Ne croyez pas que vous l'ayez suffisamment apprise pendant vos études d'athénée ou de collège; ne croyez pas qu'elle ne soit qu'une énumération de faits, un tableau chronologique où des noms sont classés comme des plantes sèches dans un herbier. Par le fait que vous appartenez maintenant à l'enseignement supérieur, l'histoire doit avoir pour vous, vos maîtres vous le diront, une portée philosophique. N'est-elle pas le récit de la grande aventure humaine? et aussi la grande expérience d'où dépend l'avenir?

Il y a aussi la préhistoire, dont on vous a peu parlé et qui mérite votre attention. C'est un professeur d'une Université belge qui découvrit les premiers vestiges de l'homme préhistorique et qui, le premier, osa nettement affirmer son existence. Vous trouverez le compte rendu de ses recherches à la bibliothèque (1).

Songez que cette découverte de la lointaine antiquité de l'homme donne à la doctrine moderne de l'évolution toute sa valeur : il n'est plus aujourd'hui un homme de science qui conteste que l'homme soit l'aboutissement d'une évolution millénaire; c'est pourtant du nouveau, à ce que je pense, pour beaucoup d'entre vous.

Lorsqu'il y a deux ans nous avons eu l'honneur de recevoir ici, en même temps que d'autres illustres physiciens, un docteur de Leyde universellement connu par ses découvertes et par ses ingénieuses théories sur la constitution des atomes, le professeur Lorentz, aux paroles de bienvenue que nous lui adressions il répondit en félicitant notre Université de ce qu'elle conservait toute sa ferveur pour le culte de la science pure. Avec beaucoup d'humour le professeur Lorentz nous rapporta qu'un industriel de ses amis, critiquant les méthodes de l'enseignement supérieur, lui avait dit qu'en fait on apprend dans les Universités un tas de « *choses inutiles* ». Et Lorentz formait le vœu que tout en faisant le nécessaire pour assurer à nos étudiants une bonne formation professionnelle nous continuions à leur inspirer le goût des études qui n'ont pas de rapport immédiat et visible avec telle ou telle profession.

Je ne saurais assez vous engager à suivre son conseil et à ne jamais perdre de vue le culte de ces « choses inutiles », qui corres-

---

(1) *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége*, 2 vol. avec atlas, par le Dr F.-C. Schmerling, Liége, 1833.

pondent en réalité à tout ce qui fait le charme et la beauté de la vie.

En feuilletant le programme des cours vous constaterez qu'il vous invite à pratiquer les sports, à visiter les musées, et n'oubliez pas qu'il vous est permis d'aller assister à des cours autres que ceux de la Faculté dans laquelle vous vous êtes inscrits. La génération à laquelle vous appartenez a devant elle d'immenses devoirs, car vous devez prendre part au travail d'édification qui va succéder aux négations et aux destructions actuelles. Il faut vous préparer à cette noble tâche en devenant des hommes complets. La plus haute ambition, le plus ardent désir de l'Université est de vous y aider.

Les Cohésions Humaines

La place qu'y tiennent la contrainte juridique et l'attraction morale [1]

PAR

PAUL HUVELIN

Professeur à la Faculté de Droit de Lyon,
Associé de l'Académie royale de Belgique.

Au moment où je commence, sous les auspices de l'Université libre de Bruxelles, un cours sur l'*Esprit du droit français*, je tiens à remercier ceux qui m'ont appelé ici de l'honneur qu'ils m'ont fait, et à leur dire que j'en sens tout le prix. Français, je suis fier de professer en Belgique. La Belgique est la plus libre et la plus noble des nations. Son indépendance intellectuelle ne le cède qu'à sa générosité morale. Elle vient encore d'affirmer courageusement l'une, et de pratiquer passionnément l'autre, au cours de l'épreuve sans précédent qu'a récemment traversée le monde. Elle s'est acquis alors des titres impérissables à la reconnaissance et à l'admiration de tous les hommes pour qui la justice et l'honneur ne sont pas de vains mots. La Belgique héroïque et martyre s'est offerte en holocauste pour racheter le droit violé. Un Français ne saurait oublier ce grand exemple. Aussi ai-je à cœur, au seuil de ces causeries sur le droit, de m'incliner pieusement devant votre drapeau, comme on salue le symbole même de l'idéal auquel on se consacre. La Belgique a été

(1) La leçon reproduite ici est la première d'un cours sur l'« Esprit du Droit français » professé à l'Université libre de Bruxelles. On la donne telle qu'elle a été faite. Les discussions et les références manquent. Elles trouveront place dans une *Introduction à l'étude du droit* qui paraîtra prochainement.

la gardienne d'un certain idéal moral; et il se trouve que cet idéal est aussi celui de mon pays. Ceci nous rapproche. Ceci donne tout leur sens aux définitions que je vais essayer de formuler. Ceci les éclaire, et rend notre recherche plus actuelle et plus émouvante. En me demandant pourquoi seize cent mille Français sont morts, je me demande en même temps pourquoi tant de sang belge s'est mêlé au leur. En analysant l'esprit du droit français, et, par le fait même, l'esprit de la civilisation française, c'est donc un élément profond de la conscience belge que je vais définir. Et, pour attester la vérité, c'est au témoignage commun de nos martyrs, les vôtres avec les nôtres, que j'en veux appeler.

Mais rassurez-vous, Messieurs, c'est bien la vérité que je veux attester. Si vous sentez quelque accent passionné dans mon exorde, — et comment n'en sentiriez-vous pas, puisque je suis homme, et que je parle de mon pays? — si vous sentez, dis-je, quelque accent passionné dans mon exorde, je tiens à ce que ma passion ne m'aveugle point. Je veux que ma sensibilité s'efface devant ma raison. Ma piété filiale ne troublera pas mon jugement. Je chercherai la vérité humblement, dévotement, à tout prix et à tout risque. Et, si je ne sais pas la voir, il faudra accuser la faiblesse de mon regard, plutôt que le piège de mon cœur prévenu. Français, je suis dans la mêlée; mais, historien, j'entends m'élever au-dessus d'elle. J'entends prendre pour observatoire Sirius.

En adoptant cette règle de méthode, et en tâchant de m'y conformer, je suis d'ailleurs l'exemple, non seulement des meilleurs maîtres de mon pays, mais aussi des savants les plus justement qualifiés du vôtre. Car je sais à côté de quels hommes j'ai l'honneur d'enseigner. Je connais leur sérénité scientifique. Je sais que leur ardeur patriotique ne les a jamais éloignés de la vérité. Par ce trait, si frappant chez tant de maîtres belges — je ne citerai parmi eux que M. Pirenne, parce que cet historien, éminent par le cœur et par l'esprit, peut passer pour particulièrement représentatif de votre conscience nationale, — ils donnent au monde de la pensée une grande leçon. Je tâcherai de rester digne d'eux. Selon le mot d'Apollonius de Tyane, cité par Montaigne, « c'est aux serfs de mentir, et aux libres de dire vérité. » Vous avez défendu votre liberté pour mériter la vérité. J'essaierai de rester libre pour la mériter, moi aussi. Puisse le sou-

venir de vos maîtres ne pas trop déprécier mon humble effort! La comparaison à laquelle je m'expose suffirait à m'inquiéter, si la difficulté particulière, — je dirai plus : la dignité propre — du sujet que j'ai choisi ne venait m'inspirer une inquiétude de plus.

Je dois en effet traiter de l'Esprit du droit français.

L'Esprit du droit français! Voilà un sujet redoutable par sa complexité, et, je puis bien le dire, par sa nouveauté.

Un sujet redoutable par sa complexité... A vrai dire, il ne s'agit pas d'exposer ici le système juridique français dans sa masse et sa variété, dans ses grandes lignes et dans ses nuances, dans la synthèse de ses principes et dans l'analyse de ses applications. Pour brosser pareille fresque, il faudrait disposer de vastes emplacements; or l'espace m'est mesuré. Je n'ai que six courtes leçons à faire. Il s'agit seulement de préparer ceux qui me suivent à discerner ce qu'il y a de spécifiquement français dans le corps de nos institutions juridiques, en négligeant tout l'accessoire et le contingent, et en ne retenant que le général et le permanent, de séparer ce que ce corps a d'universel et ce qu'il a de national, de mettre ainsi en lumière ses « manières » propres et son génie, de rechercher où il tend, ce qui favorise ses penchants ou ce qui les contrarie, et, puisqu'une société réflète toujours plus ou moins son visage dans le miroir de ses institutions, de tracer le portrait moral de la France en faisant le tableau sommaire de ses lois, de sa jurisprudence, de ses mœurs judiciaires. Tâche multiple et variée, qui réunit dans un même dessein toutes les sciences des mœurs, — sociologie, histoire, géographie, ethnographie, — avec les sciences proprement juridiques, et qui puise dans le trésor de toutes les idées générales pour en condenser les données en un raccourci exact, et, s'il se peut, vivant!

Tâche nouvelle aussi! La plupart des juristes, et même des historiens, traitent des systèmes juridiques sans les situer dans des cadres définis, sans en préciser les prédestinations et les aptitudes propres, et comme si les techniques de ces systèmes seules les opposaient. Ce portrait de mon pays à quoi je pense, personne ne l'a esquissé. Et voilà que j'ai l'audace de m'y essayer! Je sais pourtant combien il est plus difficile de connaître l'esprit de son droit national que l'esprit d'un droit étranger : Jhering, le biographe juridique de Rome, l'a justement remarqué. N'importe! Il faut tout de même le tenter. La guerre, en

mettant en jeu notre existence, nous a contraints à faire notre examen de conscience, à éprouver les principes de notre force et de notre faiblesse, à décider enfin si nous possédons une vraie individualité, qui nous pose en nous opposant, une vitalité qui nous garde également de l'anéantissement et de l'absorption. Je ferai cet effort, dussé-je y échouer, ou réussir incomplètement.

Je vais donc m'appliquer à analyser le génie propre du droit français. Mais, pour définir et classer les aptitudes qui composent ce génie, il faut jeter un coup d'œil d'ensemble sur les différentes formes de vocations juridiques qu'on peut observer dans les groupements humains. Apparemment, le droit n'est pas la seule force de cohésion qui s'y affirme. Il concourt avec d'autres forces. Les conditions de ce concours, j'entends les proportions des forces concurrentes, ne sont pas les mêmes partout. Aussi est-il nécessaire de réunir au préalable sur cette question quelques idées sociologiques essentielles. Posons le problème des cohésions humaines. Demandons-nous quelles sont les diverses forces qui contribuent à assurer ces cohésions, et comment elles peuvent se combiner entre elles, se remplacer ou s'exclure. Voilà un sujet de réflexions ingrat. Je m'excuse de vous entraîner sans préparation par des chemins un peu rudes. Mais il le faut. Nous ne discernerons les attributs spirituels du droit français qu'au prix d'une initiation douloureuse.

Deux faits d'observation fournissent les données du problème : l'existence des individus et l'existence des sociétés.

Première donnée : *les individus*. L'expérience la plus rudimentaire révèle à chaque observateur son existence propre en tant qu'individu, animé, semble-t-il, d'une vie puisant en elle-même son principe, et doué, semble-t-il, de la liberté. Elle lui révèle ensuite l'existence d'autres individus extérieurs à lui, qui lui paraissent doués de la même spontanéité. Ces individus s'assemblent dans l'agrégat humain comme les molécules constituantes s'assemblent dans les corps matériels. Pour qui ne regarde pas au delà des apparences, il semble, dans un cas comme dans l'autre, que toute la réalité se réduise à une agglomération désordonnée, à une juxtaposition fortuite de molécules éparses, d'individualités solitaires, c'est-à-dire de forces libres.

Mais voici la deuxième donnée : *les sociétés*. Une observation plus poussée, instituant d'abord une analyse des éléments abstraits com-

muns aux individus, pour aboutir à une synthèse de ces éléments, conclut à l'existence d'influences réciproques, d'interactions puissantes, enserrant et commandant les spontanéités superficielles seules entrevues d'abord. En fait, on n'observe jamais d'individus échappant totalement à ces influences : J.-J. Rousseau a rêvé; et Robinson lui-même lisait la Bible! Les interactions s'exercent dans des champs plus ou moins vastes, selon leur nature et leur intensité. Elles rayonnent d'homme à homme. Elles pénètrent, se réflètent, se réfractent, se diffusent, s'interfèrent. Les unes touchent les individus en quelques points seulement, en ne leur imposant qu'un minimum de soumission. D'autres les étreignent davantage. D'autres enfin les absorbent. Une même individualité peut donc se trouver comprise dans plusieurs champs d'attraction, et sollicitée dans des sens divers, et par des forces inégales. Regardons, en effet, autour de nous. Il n'y a pas d'homme qui n'appartienne à plusieurs groupes, plus ou moins lâches, plus ou moins compacts. J'appartiens, par exemple, à un parti politique, à un comité artistique, à un club athlétique, à un syndicat professionnel, à une association charitable; j'exerce un métier et des fonctions; j'ai mon domicile dans telle commune, et ma patrie en France; je me targue d'appartenir à un certain « monde », de professer une certaine morale, de témoigner d'une certaine culture, etc. Parti, comité, club, association, profession, fonctions, cité, milieu mondain, milieu moral, milieu cultivé, etc., autant de cercles auxquels m'attachent des liens de cohésion inégalement solides. Certains de ces cercles concentrent sur moi tant d'influences efficaces que j'en reçois mes impulsions dominantes, et que ma vie en traduit principalement le rythme. Ainsi, je suis de ma patrie avant d'être de mon village. J'appartiens à ma fonction avant d'appartenir à mon club. On dit que chacun de ces cercles superposés, entremêlés, juxtaposés, qui m'encadrent, est *une société*. On dit que le cercle où s'exercent les attractions décisives est *la société*. Retournons ces constatations, pour en tirer une formule générale. Nous dirons qu'on nomme *société* l'ensemble des individus placés dans un champ d'interactions, ou, si l'on aime mieux, enserrés dans le même réseau d'influences réciproques.

Individus, d'une part, sociétés, de l'autre, voilà les deux pôles de

la réalité humaine. Prenons-les pour des données. Il nous reste à les comprendre. Comment ces données se combinent-elles sans s'exclure? N'y a-t-il pas antinomie entre elles? L'individu demeure-t-il libre, du moment qu'il est associé? Où commencent, où finissent sa détermination et son indétermination? Comment se fait-il, pour reprendre un mot de Barrès, que le moi individuel soit « tout supporté et alimenté par la société », et, inversement, que la société soit toute supportée et alimentée par le moi individuel?

Nous rencontrons ainsi sur notre chemin l'éternel problème de la liberté. Apparemment insoluble sur le plan de la psychologie individualiste, ce problème trouverait-il une solution sur le plan de la sociologie? On peut l'espérer. Mettons-nous en quête, et tâchons d'identifier les attaches qui unissent les unes aux autres les molécules sociales. Au premier abord, diverses solutions, plus ou moins spécieuses, nous sollicitent. Mais nous possédons, pour sortir d'embarras, une règle sûre de discrimination. Cette règle consiste à rejeter d'emblée les explications qui ne rendraient pas compte de *toutes* les formes du phénomène à expliquer, et qui ne s'appliqueraient pas à *tous* les groupements humains, larges ou étroits, compacts ou lâches. Appliquons cette règle : elle nous libérera de toute hypothèse qui ne se justifierait pas aussi bien dans les cadres éphémères et fragiles d'un cénacle mondain ou d'un comité philanthropique, par exemple, que dans les cadres permanents et solides d'une patrie ou d'une civilisation. La force à identifier se révélera par son caractère d'absolue généralité.

Ayant éliminé, en vertu de cette règle, diverses explications à quoi nous aurions pu penser, nous aboutissons, en fin de compte, à n'en retenir qu'une, que recommandent sa simplicité et sa généralité. C'est celle qui rattache les cohésions sociales à un phénomène d'influence intermoléculaire qu'on désigne du nom de *sympathie*. J'emploie ce mot, après Darwin et Schopenhauer, dans le sens plein que lui assigne l'étymologie (σύν-παθειν : *ressentir ensemble*), et je l'applique à la résonnance immédiate d'une sensibilité, éveillée par la représentation, chez le sujet sensible, d'une manifestation de sensibilité extérieure. Cette résonnance provoque chez le sujet des réflexes et des états de conscience identiques, quant à leur nature, sinon quant à leur

intensité, à ceux que susciterait une excitation directement subie. Chacun de nous fait journellement cette expérience : un mouvement affectif, que nous percevons ou que nous imaginons en dehors de nous, nous soumet, plus ou moins impérieusement, plus ou moins distinctement, à un mouvement affectif analogue. Quand nous observons ou que nous nous représentons une souffrance, nous souffrons. Nous communions, malgré nous, avec la peine ou la joie que nous attribuons aux hommes ou aux choses. Parfois nous mêlons notre sensibilité avec la sensibilité ambiante au point de réaliser un don de nous-mêmes, une véritable transposition de personnalité. « Quand vous toussez, écrivait Mme de Sévigné à Mme de Grignan, j'ai mal à votre poitrine. » Voilà un premier phénomène, dont nul ne conteste l'existence.

En voici un second, inverse, et également incontesté : *l'antipathie.* On appelle de ce nom, comme on sait, la force d'opposition, l'espèce d'avertissement instinctif, qui met notre sensibilité en garde contre certains objets. Fait d'expérience quotidienne, aussi : nous rencontrons à chaque instant des choses qui nous repoussent, sans raison plausible, et comme mécaniquement.

Reste à comprendre pourquoi et comment notre affectivité profonde vibre ou ne vibre pas à certains appels. C'est difficile. Les philosophes tâtonnent, discutent, s'égarent. Je ne les suivrai pas dans toutes leurs hypothèses. Beaucoup d'entre elles pêchent d'ailleurs pour ne pas distinguer assez soigneusement les occasions où s'éveillent les forces identiques, mais de signes contraires, que je viens de définir. C'est seulement en sériant ces occasions que nous aurons chance de voir clair dans les causes.

Les occasions qui déclanchent la sympathie se ramènent à deux : la proximité et la similitude. Celles qui déclanchent l'antipathie procèdent de circonstances symétriques et inverses : l'éloignement et la dissemblance. C'est entre « prochains » ou entre « semblables », pour adopter la terminologie évangélique, que l'unisson moral se réalise naturellement. C'est entre êtres qui se sentent ou s'estiment distants ou différents, — étrangers ou étranges, — que s'accusent les dissonances.

Examinons donc séparément les deux prétextes à résonnances sympathiques : la proximité et la similitude.

La *proximité* comporte différents degrés, qui vont de la continuité et du contact, plus ou moins prolongé, au simple voisinage, plus ou moins immédiat, plus ou moins durable. A tous ces degrés, elle crée entre l'homme, d'une part, et les objets contigus ou voisins, d'autre part, des résonnances sympathiques plus ou moins intenses. Donnons quelques exemples de ces résonnances. Les plus frappants sont ceux où la transmission s'opère d'homme à homme : on peut citer ici les cas nombreux de solidarité morale et juridique entre voisins que nous fait connaître l'histoire du droit ou l'ethnographie, ou les cas d'entr'aide entre voisins que révèle l'observation des milieux populaires. Mais ces résonnances dues à la proximité s'établissent également entre animaux, ou entre hommes et animaux, ou entre hommes et choses inanimées. Les exemples les plus caractéristiques sont fournis par les pratiques de ce qu'on nomme la magie sympathique. Les ethnographes ont collectionné des témoignages nombreux sur la sympathie magique qui naît de la contiguïté, notamment sur le lien mystérieux qui unit certains objets corporels (bagues, colliers, mouchoirs, vêtements, armes, etc.) à la personne qui les a portés, les traces d'un animal ou d'un homme à l'être qui les a laissées, etc. Je puis me borner à renvoyer, à ce propos, au livre bien connu de Sidney Hartland, sur la *Légende de Persée*.

Comment expliquer en pareil cas la résonnance sympathique? Gardons-nous d'explications purement verbales. On parle parfois de « contagion ». Ce terme équivoque n'éclaire point le problème, du moment qu'il ne peut se prendre dans son sens propre de « contamination par transmission immédiate ou médiate de germes pathogènes », et qu'il doit s'entendre métaphoriquement. L'explication par l'idée d'une « influence », au sens que les physiciens donnent à ce terme, c'est-à-dire par le rayonnement d'une force émanant de l'objet sympathique pour gagner le sujet, serait plus séduisante, si la sympathie ne s'établissait qu'entre êtres animés, et, particulièrement, entre hommes. On la rapprocherait alors de la suggestion. Ce serait une suggestion involontaire. Mais comment alléguer une suggestion qui s'exercerait, sans intermédiaire, d'un objet inanimé sur un sujet animé? Où serait le moteur? A moins qu'on ne songe

à une autosuggestion du sujet à propos de l'objet? Il nous paraît plus sûr de mettre en avant ici une explication tirée du jeu de nos habitudes, explication plausible, à condition de poser, comme on le fait depuis Leibnitz, que l'habitude s'attache à tout acte et à tout état, même avant qu'il se répète ou se prolonge. Avant tout contact ou tout rapprochement du sujet et de l'objet, il n'y a apparemment (1) entre eux qu'antipathie. Mais le rapprochement ou le contact crée dès le premier instant un commencement d'accoutumance (2). Si le contact dure, si le rapprochement se renouvelle, l'accoutumance se fortifie. Une série de représentations (auditives, visuelles, tactiles, etc.) et de jugements issus de l'expérience, se forme et s'ordonne chez le sujet à propos de l'objet. Le sujet et l'objet s'impliquent, en quelque sorte, dans un réseau de plus en plus serré de représentations habituellement associées. Tout ce qui affecte l'objet sympathique affectant ce réseau de représentations, c'est comme si le sujet sympathisant était affecté par son intermédiaire.

Le mécanisme de la résonnance affective se complique quand cette résonnance procède de la *similitude* observée ou conçue entre le sujet sympathisant et l'objet sympathique. Ici encore, je me réfère à des faits très connus. La Sagesse des nations affirme elle-même l'attraction engendrée par les ressemblances. « Qui se ressemble s'assemble », proclame un proverbe fondé sur une expérience immémoriale, et un simple retour sur nous-mêmes nous atteste que c'est entre nous et nos « semblables » que l'entente s'établit le plus spontanément. Les émotions que nous observons chez un individu de notre âge, de notre apparence, de notre éducation, de notre condition, nous touchent plus que celles que nous observons chez un être sans point commun avec nous. La souffrance d'un animal su-

(1) Réserve faite de la sympathie par similitude, visée plus loin.

(2) C'est ici qu'il faudrait insister. Car on a peine à s'expliquer comment l'habitude tend à substituer la sympathie à l'antipathie déclanchée par le premier contact. Utilisons pourtant les leçons des physiologistes et des thérapeutes. Elles nous apprennent que l'habitude crée l'*immunité*. Par elle, un organisme menacé s'accommode au risque et le conjure, en opposant progressivement au choc menaçant des forces de résistance qui finissent par l'équilibrer. L'habitude paraît donc reposer sur une réaction de notre vitalité, nous permettant de soutenir les surprises du monde extérieur, et de nous mettre en communication et en harmonie avec lui.

périeur — un chien, un cheval — nous émeut plus que la souffrance d'un animal plus différent de nous : un insecte ou un mollusque, par exemple.

Pour expliquer la sympathie par similitude, l'explication donnée pour la sympathie par proximité ne suffit plus. Aux associations habituelles d'idées il faut ajouter le raisonnement analogique inconscient (1). De la manifestation affective que j'observe ou que j'imagine chez mon semblable, je conclus à la possibilité de pareille manifestation affective chez moi-même; je me représente les effets de cette manifestation sur ma sensibilité; et, comme il arrive, la représentation entraîne l'impression correspondante : simple *action idéo-motrice*, pour adopter l'expression de William James.

Quoi qu'il en soit de ces explications, où entre forcément une part d'hypothèse, on doit retenir comme avéré le phénomène dont elles veulent rendre compte, et lui assigner une portée générale et profonde parmi les phénomènes de la physique sociale. On le retrouve, notamment, à la base du totémisme, du système des tabous, et de la foi, si universellement répandue dans les sociétés simples, à la communion mystique de l'homme avec un milieu vague, utile et dangereux, — un milieu « sacré », — auquel les sociologues donnent le nom de « mana ». Comment ces représentations et ces systèmes se relient à la résonnance sympathique, ce n'est pas le lieu de l'examiner ici. Il suffit, pour notre dessein, de marquer le point d'attache.

La sympathie ne s'exerce pas seulement dans le domaine de la sensibilité. Elle se traduit en action : action parfois presque automatique encore, et, parfois, plus consciente. Quelquefois la résonnance affective n'éveille que des actions idéo-motrices comme celles dont je viens de parler, et qui ne dépassent guère le niveau des reflexes. Quelquefois aussi, elle affecte la volonté réfléchie, elle entraîne la contagion de l'activité délibérée. Le sujet sympathisant veut s'assimiler à l'objet sympathique. La sympathie conduit à l'imitation. J'en viens ainsi à côtoyer la thèse connue de Tarde sur le rôle de l'imitation dans les sociétés. Mais j'y introduis une réserve qui en renverse le sens. Pour moi, l'imitation ne constitue point le

(1) Cf. [illegible], *Les relations intellectuelles élémentaires*. Paris, 1922.

phénomène primordial. Il constitue un phénomène dérivé, subordonné aux forces de la sympathie. Je ne saurais suivre l'exemple de mon voisin ou de mon semblable, si je ne sentais préalablement comme lui. Il faut que le mouton de Panurge ait d'abord l' « âme moutonnière », pour qu'il se jette à l'eau avec son chef de file. Proclamons donc le primat de la sympathie dans la formation de cet instinct simiesque, grégaire, qui répète, et multiplie les uns par les autres les gestes individuels pour en faire des gestes sociaux. Notons aussi qu'inversement la répétition des gestes sociaux développe l'instinct grégaire. Plus les individus s'assimilent, plus ils agrandissent les champs des sympathies irradiées autour d'eux. Il y a là une véritable réversibilité de la sympathie, se transformant de motrice en réceptrice.

Nous appelons *solidarité* l'ensemble des attractions, conscientes et inconscientes, dérivant de la sympathie. Je pose dès maintenant que la solidarité ne dérive que de la sympathie, et, par conséquent, n'a pour occasions que les similitudes ou la proximité. J'aurai à démontrer, dans un instant, qu'elle ne dérive jamais de l'éloignement ou des dissemblances, sources d'antipathie.

Mon maître, Emile Durkheim, a analysé avec pénétration la solidarité fondée sur les ressemblances. Je saisis ici l'occasion de rendre hommage à sa mémoire. Sans lui, la sociologie juridique n'aurait pu se constituer; et c'est toujours de lui qu'on dépend, même quand on en vient, comme il m'arrive, à abandonner certains résultats auxquels il s'était attaché. Mais, à défaut des résultats, il reste la méthode, et c'est la méthode surtout qui importe. Durkheim s'est proposé d'abord d'analyser la solidarité dans les sociétés les plus simples, c'est-à-dire dans celles où, vu la faiblesse des divisions du travail et des spécialisations, la différenciation n'existe guère. Dans ces milieux, les hommes ont des mentalités presque identiques, les mêmes qualités et les mêmes défauts; ils sentent, jugent, imaginent, agissent de la même façon. On ne rencontre parmi eux nulle individualité accusée, nulle originalité. On ne connaît ni hérésies, ni dissidences, ni sectes. Toute la vie du groupe est commandée par la sympathie qui pénètre identiquement et totalement ses membres. On exprime la même idée, sous une autre forme, en constatant que toute la vie y est religieuse : toutes les manifestations d'activité correspondent à des sentiments

et des croyances communs à tous, se transmettant spontanément, circulant à travers le tissu social comme par une sorte d'imbibition. La religion — on nomme ainsi le trésor de ces représentations communes, et des rites par lesquels on tend à entretenir et vivifier les sympathies qu'elles expriment — comprend tout. Elle contient en elle, à l'état diffus, « tous les éléments qui, en se dissociant, en se déterminant, en se combinant avec eux-mêmes, ont donné naissance aux diverses manifestations de la vie collective » : outre les croyances qui resteront plus tard proprement religieuses, toutes celles qu'on rattachera par la suite à la morale, à l'art, à l'organisation politique, juridique et économique, et même à la science. Durkheim nomme *solidarité mécanique*, on le sait, la force d'attraction, née des similitudes, qui domine si complètement la vie des groupements que je viens de décrire, et qui tient encore une si grande place dans la vie des groupements moins simples et moins homogènes. Il veut, en effet, opposer cette forme de solidarité à celle qu'il appelle la *solidarité organique*. Mais pour moi, la solidarité organique n'existe pas. Je n'aurai pas besoin de parler de solidarité organique. Je parlerai aussi bien de solidarité sans épithète.

La solidarité se traduit en actes automatiquement, sans autre contrôle que celui qu'exerce la sympathie répandue dans le groupe. Elle n'a pas besoin de coercition organisée pour forcer la volonté des participants. Elle a donc, de sa nature, un caractère plus moral que juridique. La force d'attraction intérieure qui assure essentiellement les liaisons des éléments sociaux est une *force morale* qui s'impose sans contrainte extérieure. Retenons cette proposition. J'y attache d'autant plus de prix qu'on la méconnaît davantage. Remarquons pourtant que, même dans nos sociétés complexes, l'immense majorité des relations humaines demeurent gouvernées par la seule morale, sans qu'aucune sanction coercitive entre en jeu. Dans les sociétés simples et homogènes, la sanction n'apparaît que tout à fait exceptionnellement, lorsque le principe de sympathie se trouve menacé par un effort de différenciation. Encore n'apparaît-elle que sous la forme d'une réaction diffuse et inorganique. Qu'un individu se sente travaillé par le démon de l'originalité, et qu'il ne soit pas assez pondéré pour lui résister, voilà la sympathie troublée, voilà l'antipathie déchaînée, voilà

le scandale. L'individu qui se singularise, et manque par là au devoir moral, soulève contre lui la réprobation de son milieu, et la réaction qui s'ensuit s'exerce avec d'autant plus de violence que la manifestation à réprimer s'avère plus imprévue, plus audacieuse. Le novateur, l'hérétique, c'est-à-dire, selon la parole de Bossuet, « celui qui a une opinion », pèche contre la cité, et son écart, même généreux, même bienfaisant, soulève naturellement l'animosité vengeresse des bons citoyens. Ainsi l'attraction interne s'appuie sur l'inhibition désordonnée du milieu, — inhibition qui n'a rien encore de juridique, — pour exclure toute différenciation perturbatrice.

Néanmoins, la différenciation ne se laisse guère contenir. L'antipathie collective suffit rarement à rendre inoffensif le ferment de dissociation, quand il a commencé d'infecter une société homogène. Généralement, l'infection gagne de proche en proche, plus ou moins rapidement, plus ou moins complètement. La société devient hétérogène, en s'organisant. Pourquoi cette fatalité? A quelles virtualités, à quels besoins, à quelles croyances répond-elle? Faut-il faire intervenir ici les lois de Darwin, et alléguer les nécessités de la « lutte pour la vie », ou faut-il, plutôt, corriger ces lois, pour les mieux accorder avec les faits que nous observons, et les purger de cette tendance matérialiste qui en fausse l'application? Je n'ai pas, dans cette esquisse sommaire, le temps d'en discuter. Je prends la tendance à la différenciation par l'organisation comme un fait, comme un fait incontestable, à peine contesté, dont l'interprétation peut être ajournée, et dont l'existence suffit à expliquer ce qui va suivre.

L'organisation peut se définir, littéralement, la prolifération d'*organes*, c'est-à-dire d'*outils*. S'organiser, c'est s'outiller. Une société s'organise quand, ayant senti ou discerné plus ou moins clairement les buts qu'elle se propose, elle affecte à leur service un outillage approprié. On a souvent décrit le processus de l'organisation sociale en l'assimilant ou en le comparant au processus de l'organisation dans la série animale. Souvent aussi, on a critiqué cette méthode, qui, en effet, a conduit parfois les esprits aventureux à des identifications décevantes. Il me semble pourtant que, si l'on se sert de la comparaison comme d'un procédé didactique, permettant de préciser les idées en les attachant à un vocabulaire défini, et si l'on distingue

soigneusement les éléments différenciés qui s'intègrent dans la machine animale, et qui n'ont pas de conscience, des éléments différenciés qui s'intègrent dans le corps social, et qui sont des individus conscients, la méthode organiciste ne présente pas d'inconvénients sérieux. Mais je n'y veux même pas recourir. Ici encore, pour simplifier, je reste sur le terrain des faits, et je néglige délibérément les interprétations. Il est avéré que l'évolution des sociétés s'accomplit par voie de division du travail, dans le sens de la localisation des fonctions, de la formation d'organes de mieux en mieux adaptés à la fonction qu'ils doivent remplir, et de l'interdépendance de plus en plus étroite des parties différenciées. Ainsi les individus se vouent à des formes d'activité distinctes, s'intègrent dans des appareils sociaux adaptés à des fins déterminées, et, par suite, subissent des modifications adéquates de structure physique et mentale. On voit naître et grandir l'originalité, les hérésies, l'esprit d'invention, l'esprit de secte. La sympathie née des ressemblances voit son champ restreint par une différenciation croissante. Les antagonismes se multiplient.

Cependant, les éléments sociaux spécialisés ont besoin les uns des autres. Chacun d'eux, ayant sa fonction propre et sa structure différente, ne peut vivre qu'avec le concours des autres. Cette *interdépendance* (adoptons ce mot) des individus différenciés a été illustrée depuis longtemps par les conteurs et les poètes. A en croire les annalistes romains, Menenius Agrippa apaisait la sédition des plébéiens revoltés, près de cinq siècles avant notre ère, en leur narrant la fable des Membres et de l'Estomac. Il faisait de l'organicisme avant la lettre. Je me bornerai, quant à moi, à citer, parce qu'il pose une question troublante, le sonnet de Sully-Prudhomme qui traîne dans toutes les anthologies :

Le laboureur m'a dit en songe : « Fais ton pain.
Je ne te nourris plus. Gratte la terre, et sème ».
Le tisserand m'a dit : « Fais tes habits toi-même » ;
Et le maçon m'a dit : « Prends la truelle en main ».

Et seul, abandonné de tout le genre humain
Dont je portais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,
Je trouvais des lions debout sur mon chemin.

Je m'éveillai, doutant si l'aube était réelle.
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle;
Les métiers bourdonnaient; les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur, et qu'au monde où nous sommes,
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes;
Et, depuis ce jour là, je les ai tous aimés.

Ce poème s'achève donc sur une profession de tendresse. Embrassons-nous! — Oui... mais, tout de même, avons-nous l'assurance que nos effusions ne se trompent point d'adresse? L'optimisme bénisseur qu'affiche notre poète trouve-t-il son appui dans l'expérience? La sympathie naît-elle aussi de la division du travail et de la différenciation?

Mais écartons d'abord l'équivoque des mots. Lorsque Sully-Prudhomme proclame qu'il s'est pris à aimer ses fournisseurs, il attribue, évidemment au verbe *aimer* son sens le plus anodin, celui qui exclut toute idée d'activité réalisatrice. Il veut dire, tout simplement, qu'il a éprouvé quelque sympathie pour les bons ouvriers de son bien-être. Il a communié en sentiment avec leur effort; il s'est apitoyé sur leur peine; il a souhaité qu'ils continuassent de vivre et de travailler pour lui. Mais gardons-nous de confondre la sympathie avec l'amour. « Non point la sympathie, Nathanaël », dit le Ménalque d'André Gide (1), « non point la sympathie, — l'amour »! L'amour au sens plein du mot, c'est en effet le besoin qui veut s'assouvir, c'est la recherche inquiète et passionnée, c'est le *désir*. Cet amour là naît de la différenciation. « C'est parce que tu diffères de moi que je t'aime », dit ailleurs Ménalque : « Je n'aime en toi que ce qui diffère de moi ». Voilà des paroles à vibrations profondes, qui s'appliquent littéralement à tout *amour*, et point seulement aux curiosités sensuelles et esthétiques auxquelles le héros de Gide se complaît. L'amour-désir, passion égoïste, n'a rien de commun avec l'attraction altruiste qu'est la sympathie. Tandis que la sympathie se repose, acquiesce, obéit, s'abandonne, l'amour s'oppose, nie, lutte et conquiert. L'amour qui se sacrifie n'est plus l'amour, pas plus que la sympathie qui tyrannise n'est encore la sympathie. Les poètes, grands interprètes des vérités

(1) Voy. André Gide, *Les nourritures terrestres*.

intérieures, l'ont compris, sachant que le baiser d'amour n'est qu'une morsure apaisée (1). Tenons donc l'amour pour la plus grande force d'antagonisme qui ravage le monde moral. Mais rappelons-nous, pour son excuse, qu'il ne détruit qu'en créant. Ainsi l'oiseau Phénix, expirant dans les flammes, ne mourait que pour renaître. L'amour consumé prépare les retours éternels.

La division du travail ne sème pas dans le champ humain la sympathie, seule source interne de solidarité. Elle répand la « passion de régner » (2), le besoin, le sentiment de dépendance ou la résignation. En vérité, les hommes différenciés qui échangent des services ne subissent pas, de ce chef, de réciproques attractions désintéressées. Ils cherchent d'abord à s'assouvir, et, pour s'assouvir, à se maîtriser, à s'exploiter. Ils s'affrontent en adversaires, et leurs appétits se bravent. Parfois indifférents, ils ne s'abordent guère sans méfiance, et vont souvent jusqu'à la haine. Regardons autour de nous l'assaut quotidien des besoins, des convoitises, des égoïsmes : dirons-nous que le consommateur communie en esprit avec le fournisseur qui lui vend de quoi manger ou se vêtir? Dirons-nous que le créancier communie avec son débiteur, ou le débiteur avec son créancier?

Voilà le tournant où je me sépare de mon maître Durkheim, et des juristes comme le Doyen Duguit, qui ont suivi dans leur effort de synthèse la leçon de Durkheim. Pour eux, il existe une forme de solidarité qui résulte des différences et de la division du travail. Ils la nomment *solidarité organique*, en la comparant à l'étroite liaison qui subordonne les uns aux autres les organes spécialisés de l'économie animale. Cette solidarité organique, ils la conçoivent, sans trop y insister, comme une force *intérieure* de cohésion; ils y voient un impératif moral, intuitif, spontané, à l'égal de l'impératif fondé sur la sympathie. L'expérience quotidienne, il est vrai, paraît ruineuse pour cette conception. Durkheim ne se le dissimule pas, et il insère dans sa théorie une réserve. La division du travail n'engendre la solidarité, observe-t-il, qu'à la condition d'être volontaire. Ainsi, entre le maître et l'esclave, il y a bien une division du travail.

(1) « Kisse, Bisse », « des baisers, des morsures », rale l'ardente Penthésilée de Kleist.

(2) C'est l'expression de La Rochefoucauld, *Réflexions morales*, § 68.

Mais l'esclave n'a pas choisi son rôle : voilà pourquoi il ne sent nul « attrait » pour son maître. — A merveille! Mais alors, pour rencontrer des cas où se révèle le sentiment moral de la solidarité organique, il faudrait rencontrer des exemples authentiques de spécialisations volontaires et de vocations pleinement libres. Et ce sont ces exemples que la pratique ne fournit pas. On n'en rencontre presque aucun. Jamais l'individu n'assume en pleine indépendance, sans regret, sans envie, surtout sans esprit de lutte, le rôle qu'il tient dans l'échange des services. Dans le contrat à titre onéreux, — qui fournit, remarquons-le, le type même de l'acte juridique fondé sur la division du travail, puisque chaque contractant demande à l'autre ce qu'il désire individuellement, — les parties cherchent l'une et l'autre leur avantage propre, et non pas l'avantage adverse : les parties sont en lutte. Aussi le contrat n'est-il pas, par lui-même, générateur de solidarité. Le choix des professions n'est guère plus libre. Il dépend de toutes sortes de considérations extrinsèques, et, notamment, de la fortune et des capacités qu'on a. M. de Rothschild peut se spécialiser, s'il veut, comme balayeur; mais le fils du balayeur ne peut pas se spécialiser comme banquier. M. Einstein peut se spécialiser comme mathématicien et physicien; mais nous ne le pouvons ni vous ni moi. Il faut être naïf comme un Charles Fourier pour imaginer qu'on pourrait combiner des agencements sociaux dans lesquels chaque individu ne pratiquerait, dans l'intérêt commun, que le métier qui lui plairait. Je conclus, très délibérément, que les dissemblances ne créent pas la solidarité profonde, c'est-à-dire la force spontanée d'attraction que seule la sympathie met en mouvement. Elles ne créent que des liens de possession et de domination.

Je rejetterai donc désormais l'expression de solidarité organique. J'emploierai, pour caractériser les liens nés de la différenciation, l'expression d'*interdépendance*, qui exclut l'idée d'attraction, et n'implique que l'idée de sujétion. J'opposerai la solidarité mécanique, fille de la sympathie, à l'interdépendance organique, fille du besoin et du désir. La première seule rend plus compact le tissu social de toute l'attraction qu'exercent les unes sur les autres les molécules constituantes. La seconde, bien loin de le resserrer, tend à le désagréger, sous la poussée en quelque sorte explosive de l'antagonisme qu'elle suscite entre les mêmes molécules. Un milieu travaillé par

la spécialisation est un milieu instable, où les réactions d'antipathie créent des surpressions dangereuses.

Cependant, les ruptures violentes demeurent relativement rares. Nos groupes organisés résistent pour la plupart à la pression intérieure. On ne comprendrait pas cette solidité, si l'on n'envisageait que les données simples que j'ai jusqu'ici réunies. Mais la réalité met en jeu des données un peu plus complexes. Il faut les envisager à leur tour, en poursuivant notre analyse.

Il existe, en effet, deux forces qui concourent à rétablir ou à maintenir l'ordre menacé, et à empêcher les sociétés différenciées de se dissoudre. Ce sont, d'une part, la contrainte sociale organisée, et, d'autre part, les croyances collectives nouvelles, génératrices de nouveaux courants de sympathie, que fait apparaître l'ordre nouveau.

La contrainte sociale organisée intervient pour resserrer, du dehors, les attractions qui se relâchent. Précisons bien, et répétons qu'il s'agit d'une contrainte *organisée*. Le premier organe qui s'instaure dans les sociétés en mal de différenciation, c'est l'organe *souverain* ou *régulateur* qui prétend y imposer sa paix par l'autorité d'une force spécialisée. De ce premier organe se détachent, par segmentations successives, d'autres organes à missions plus limitées et mieux définies : justice, police, administration, etc. Ces outils de puissance substituent leur domination à l'inhibition chaotique du milieu inorganisé, et réfrènent méthodiquement les antagonismes issus de la division du travail, lorsqu'ils menacent de dissoudre les liaisons sociales. Ainsi la coercition organique s'emploie sans cesse à prévenir les catastrophes : tel l'artisan soigneux qui recerclerait sans répit un tonneau tourmenté par un bouillonnement intérieur. Prenons derechef l'exemple du contrat à titre onéreux. J'ai dit que le contrat n'établit pas de solidarité interne entre les contractants, parce que chacun d'eux veut son propre avantage, et non l'avantage de son adversaire. Mais les tribunaux punissent les contractants qui manquent à ce qu'ils ont promis. Aussi bon nombre de contractants s'exécutent-ils, non par sympathie, mais par crainte.

L'interdépendance organique n'a donc, par elle-même, que des sanctions *juridiques*. Elle vaut d'abord par la contrainte sociale qui s'y attache. Voilà une différence radicale avec la solidarité mécanique, née de la sympathie, qui a un caractère avant tout *moral*.

Cependant, il n'est guère possible que les choses en restent là, dans des sociétés où l'organisation pénètre profondément. Un milieu ne peut demeurer dans un état habituel d'instabilité, ou, comme j'ai dit, de surpression, et sous le coup d'un désastre, à la moindre défaillance de l'armature qui le contient. On ne peut concevoir que l'interdépendance reste indéfiniment suspendue à la seule sanction sociale. Un régime régulier ne souffre la contrainte que pour les cas extrêmes et exceptionnels. En fait, dans les sociétés normales, les sanctions organiques n'entrent en jeu qu'assez rarement. Pour un contrat qu'on défère aux tribunaux aux fins d'exécution, il y en a des centaines qui s'exécutent pacifiquement. Pour beaucoup, cela s'explique parce que la menace de la sanction suffit à en éviter l'exercice. Mais, pour beaucoup aussi, le régime établi d'ordre et de paix s'explique autrement. L'interdépendance elle-même finit par créer des champs de sympathie. Il se forme, entre individus qui échangent des services dans des conditions analogues, des états d'âme communs, générateurs de solidarité spontanée. Une fois de plus, la similitude des situations et la proximité des individus les soumet à l'attraction sympathique. Autrement dit, les croyances et les représentations individuelles relatives à la division du travail se recouvrent d'un vernis religieux. Il se développe, progressivement, des idéaux de justice, de probité, d'honneur, et ce sont ces idéaux que les contractants les plus sains suivent désormais dans les échanges de services. Ainsi ils rentrent sous la loi des similitudes et de la continuité. Ils obéissent aux suggestions impérieuses de ces idéaux, qui contrebalancent chez eux les conseils de l'intérêt personnel. Désormais, chacun d'eux veut l'avantage de l'autre en même temps que le sien propre. Dans la pratique, nous constatons que les contractants *veulent* parfois exécuter leur contrat, et cela, non parce qu'ils redoutent la sanction sociale, mais parce qu'ils écoutent, au fond d'eux-mêmes, les ordres de la probité, de la justice, de l'honneur. Ces impératifs religieux, dont l'ascendant s'affirme progressivement dans les milieux les mieux doués, s'y superposent aux impératifs juridiques fondés sur l'interdépendance, pour incliner ceux-ci vers la véritable solidarité. Ainsi un faisceau de forces morales vient doubler le faisceau des puissances juridiques : moyennant quoi l'interdépendance organique se réalise dans l'ordre et dans la

paix. Mais si, pour une cause ou pour une autre, le faisceau des forces morales faiblit, l'antagonisme né de la différenciation redevient un facteur de trouble et de ruine. Le faisceau des forces juridiques ne suffit point à maîtriser l'anarchie.

On voit donc que l'équilibre social ne se fonde pas seulement sur le droit, c'est-à-dire sur les préceptes que sanctionne la contrainte sociale organisée. Il repose, pour une plus large part, sur l'adhésion spontanée des intéressés. L'élément attractif et l'élément coercitif, — disons l'élément moral et l'élément juridique, — se conjuguent pour assurer les cohésions humaines. Négliger l'un d'eux serait méconnaître une des données du problème. Ne pas voir que le droit n'est presque rien sans la morale, c'est commettre la plus grave, la plus inquiétante des erreurs.

Voici donc un premier résultat de notre recherche. Mais il ne suffit pas d'avoir identifié les forces qui empêchent les sociétés de se désagréger, il faut déterminer aussi la part que chacune d'elles peut revendiquer dans cette mission. Il faut voir dans quelles proportions elles se combinent pour assurer la cohésion d'une société.

A pareille question, on ne saurait faire une réponse unique, valable pour toutes les sociétés. Les conditions de la cohésion peuvent varier presque à l'infini selon les groupements; les proportions de l'attraction et de la contrainte changent avec la nature, l'âge, l'histoire de ces groupements. Ici se reconnaît le tempérament propre à chaque milieu; ici se révèlent sa vocation juridique ou morale, ses aptitudes à la sympathie ou à l'organisation.

Il semble bien, en effet, que les deux facteurs de la cohésion se complètent mutuellement, et que, par conséquent, chacun d'eux soit inversement proportionnel à l'autre. L'insuffisance de l'un trouve sa compensation dans l'excédent de l'autre, et réciproquement. Là, où le droit ne peut aller, la morale le remplace; là où la morale est en déficit, le droit la supplée. J'appellerais cette loi, s'il fallait lui donner un nom : *loi des compensations juridico-morales*. Dans une société donnée, et pour une époque donnée, il y a un état d'équilibre, correspondant au tempérament social de cette société, et aux circonstances qu'elle traverse.

Il suit de là qu'il ne faut pas attribuer, dans la hiérarchie des valeurs sociales, une place privilégiée à la faculté d'organisation. A elle

seule cette faculté est assez peu de chose. Une société pourrait subsister sans organisation. Une société n'existerait pas sans sympathie. Certes, l'organisation a son utilité : elle augmente le rendement du groupe, surtout en permettant l'utilisation des médiocres. Mais elle n'augmente pas la valeur humaine de l'individu. Evitons une confusion fréquente et pernicieuse. La civilisation n'a rien de commun avec l'outillage. Le *businessman* rasé de frais, et « confortable », qui « fait de l'argent » à Broadway ou ailleurs, s'estime en vain supérieur au paysan toscan labourant la plus noble des terres, ou à l'artisan parisien fixant dans ses créations éphémères quelques rayons de l'éternelle beauté. On achète des culottes ou des téléphones; mais on n'achète pas vingt siècles de goût, de politesse, de tact, d'aristocratie. Toute l'illusion de certains parvenus sur ce qu'ils nomment leur « culture » tient à ce qu'ils confondent l'organisation et la civilisation, le dressage et la formation, la quantité et la qualité. Mais il ne suffit pas de diviser l'effort pour rendre l'âme plus accueillante, plus communicable, plus humaine. Bien plus, l'organisation n'est pas même toujours le signe de la supériorité matérielle. On a vu l'Hellade, petit pays inorganisé et divisé contre lui-même, vaincre l'Empire perse, qui fut le premier empire organisé de l'antiquité. Et les guerres médiques ont eu des lendemains. On a vu d'autres Léonidas se sacrifier en d'autres Thermopyles, et leur sacrifice porter les mêmes fruits.

C'est en étudiant le dosage des éléments moraux et juridiques dont se compose la conscience collective des peuples qu'on peut décrire avec quelque précision leur tempérament social, et, spécialement, leurs aptitudes juridiques. On rencontre, notamment, des peuples de labour, imitateurs, dociles, moutonniers même, qui supportent difficilement les écarts, les dissidences, les initiatives. Mais on rencontre aussi des peuples primesautiers, ivres de liberté et d'audace, qui tolèrent que les individus s'émancipent. C'est chez ces derniers peuples que lève le plus aisément le ferment de la différenciation. Dans leur sein, la spécialisation fait des progrès rapides, et les dissemblances, en s'accusant, produisent leurs effets dissolvants. Mais ce n'est point chez eux, pourtant, que l'organisation s'implante le plus solidement. C'est chez les nations naturellement moins indépendantes : ces dernières, en effet, se plient sans révolte à la contrainte sociale. L'interdépendance organique s'y heurte à

moins de spontanéité. Plus un peuple a de vocation pour la différenciation, — nous disons, en pareille matière : pour l'*individualisme*, — moins il en a pour l'organisation. Cela paraît paradoxal, au premier abord. En réfléchissant, et en analysant les témoignages historiques, cela devient très clair.

Mais cette opposition qui se révèle entre le tempérament individualiste et la faculté d'organisation, à laquelle l'individualisme fournit ses ressources et ses prétextes, devrait nous alarmer. On pourrait craindre que les sociétés à vocation individualiste ne vinssent trop facilement à perdre l'équilibre et la cohésion. On pourrait craindre de voir l'individualisme verser dans l'anarchie.

On pourrait le craindre, effectivement, si la résistance à l'organisation ne trouvait son correctif dans la sociabilité instinctive. Les âmes réceptives, dociles, qui ne peuvent se détacher de la masse, sont aussi celles qui ont le plus de mal à faire prévaloir leurs sympathies actives sur les antipathies déchaînées par les différenciations. Au contraire, les âmes indépendantes ont moins de peine à réagir contre ces antipathies. Elles sont plus sociables dans les milieux organisés. Elles ont plus de goût, et plus d'aptitudes pour le commerce d'autrui. Ceci balance cela.

Ainsi, l'on peut opposer l'un à l'autre deux grands types d'hommes sociaux.

Les uns, plus indépendants de caractère, et plus sociables aussi, paraissent, par contre, supporter plus impatiemment l'organisation. C'était le type athénien, et c'est peut-être le type français.

Les autres, moins spontanés, moins naturellement sociables, se plient par contre sans grand effort à l'organisation, à ses restrictions, à ses coercitions. C'était, apparemment, le type spartiate; et beaucoup de publicistes allemands revendiquent pour leur nation l'avantage d'appartenir à ce type.

Bien entendu, cette opposition schématique simplifie à l'excès la réalité. Il y aurait de grandes nuances à exprimer, des tempéraments notables à apporter. Entre ces deux types extrêmes, on devrait intercaler je ne sais combien de types intermédiaires : par exemple, le type anglo-saxon, dans lequel on ne relève ni particulière sociabilité, ni aptitude propre à l'organisation, et qui inclinerait vers l'anarchie, si l'excès des tendances indépendantes ne se trouvait contrebalancé

par une force antagoniste particulièrement efficace : la force de l'esprit traditionnaliste (ou conservateur).

Mais je n'entends pas m'engager dans l'analyse des applications, ni chercher à établir pour chaque peuple « l'équation d'équilibre » où les facteurs moraux et les facteurs juridiques figureraient avec leurs valeurs numériques approximatives. La rapide esquisse sociologique que je viens de tracer a en effet un but défini : elle doit me permettre de décrire le génie social, et, spécialement, le génie juridique français. Pour ce dessein, j'en ai assez dit. Nanti de quelques idées générales indispensables, j'entrerai demain dans le vif de la question posée. Je demanderai à l'étude de la nature, des hommes et de l'histoire de m'expliquer, s'il se peut, comment est née et comment a grandi cette conception française du droit pour laquelle nos pères ont vécu, et pour laquelle nos enfants viennent de mourir.

" Sordello " et l'Obscurité de Browning

PAR

PAUL DE REUL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Sordello se range, avec *Pauline* et *Paracelse*, parmi les œuvres de jeunesse de Robert Browning (1) : poèmes philosophiques, *faustiens*, romantiques par le caractère du héros et qui pourtant dominent et jugent de haut ce caractère.

Pauline et *Paracelse* témoignaient encore, dans le style, de la première admiration du poète pour Shelley. Par contre, dans *Sordello*, il ose être lui-même, avec une intransigeance qu'il n'a jamais dépassée.

Puisqu'on refusait de lire *Paracelse*, dont le sujet demandait quelque effort, Browning prévient qu'il écrira « pour les morts » et pour quelques vivants seulement. Je ne crois pas, comme M. Chesterton, qu'il s'exagérât l'intelligence du public; les derniers vers prouveraient le contraire plutôt : « Que mes amis trouvent à ce poème un arrière-goût piquant, il serait hardi de le prédire. » Je ne crois pas non plus comme sa biographe, Mme Orr, à l'influence d'une personne qui aurait trouvé « diffus » le style de *Paracelse* et lui aurait conseillé de le condenser. Du moins, s'il écouta ce conseil, suivit-il en même temps sa pente naturelle et donna-t-il toute licence à son individualisme. D'où l'obscurité légendaire de *Sordello*, source de quelques mots si connus qu'il faudrait s'excuser de les redire à des Anglais lettrés. De Carlyle : « Ma femme a lu *Sordello*, mais elle ne sait si c'est un homme, une ville ou un livre. » De Tennyson : « Je n'ai compris que deux vers, le premier, *qui voudra pourra entendre l'histoire de Sordello*; et le dernier, *qui l'a voulu a pu entendre l'histoire de Sordello*,

(1) *Sordello* parut en 1840.

mais ce sont deux mensonges! » Du critique Douglas Jerrold, lisant le poème après une grave maladie et tout à coup se prenant la tête à deux mains : « Suis-je devenu fou? »

Sans doute, ces éminents Victoriens furent légers et superficiels. Mais faut-il s'en étonner? Pouvaient-ils faire crédit au jeune poète autant que nous, qui avons lu depuis *Hommes et Femmes* ou *l'Anneau et le Livre?* Pouvaient-ils deviner, en 1842, que la pensée de Browning méritât des travaux d'approche? Véritablement l'auteur de *Sordello* parlait une « autre langue », à tel point que le poème a été, à diverses reprises, traduit en prose anglaise, à l'usage de ses compatriotes (1). Nous le comprenons aujourd'hui, après plusieurs lectures, mais au lieu de nier nos premières difficultés d'accès nous ferions mieux de nous en souvenir. *Sordello* me paraît une occasion excellente pour définir l'obscurité de Browning, en étudiant sa manière d'écrire et de penser.

Le style de *Sordello* est d'abord synthétique. La concision de tel vers paraît calquée sur un vers latin :

Themselves before, the multitude turns you (V, 236) : « Une multitude (de gens qui étaient) d'abord eux-mêmes, se changent en vous. » Mais en latin, les mots portent une adresse, l'indice de leur situation dans la phrase. Le paradoxe de Browning consiste à faire de la synthèse avec la langue analytique par excellence, avec ce germanique francisé qu'est l'anglais moderne, avec cette langue sans cas, sans genres, où la troisième personne du singulier résume la grammaire, où tout nom peut servir de verbe, et *vice versa*. Ce caractère amorphe de la langue, Browning l'exagère, pousse à leurs dernières limites les libertés de la syntaxe en réduisant le nombre des mots-signes, des mots de relation qui remplacent les désinences. Il aime à « supprimer les éléments accessoires du langage » — *to dock the smaller parts of speech*, — éléments inexpressifs mais pas toujours inutiles. Il omet le *que* (*that*, *which*), qui sert de frontière entre la subordonnée et la principale; il élimine le *do*, qui annonce une interrogation; dit volontiers *speak they* pour *do they speak* ou même, par une sorte d'infinitif neutre, télégraphique ou nègre : *not know Crescentius?* pour « Ne connaissez-vous pas Crescentius? »

Il omet les oppositions, les « mais », les « par contre », remplace

(1) Par M. Duff, par exemple.

« dit-il, dit-elle » par des guillemets, souvent oubliés! Il supprime les prépositions, le *to* de l'infinitif; puis, avec ces monosyllabes à toutes fins que sont les mots anglais, assez semblables aux vocables chinois, il entreprend d'écrire comme le latin Horace, avec les mêmes inversions, les mêmes raccourcis et ces parenthèses mentales, construisant un groupe de mots en fonction d'un seul qui en est comme la clef de voûte. Il s'agit de découvrir les connexions, et cela sans aucune aide visible. Ce mot *sounds*, par exemple, est-il substantif, pluriel ou verbe à la troisième personne? ce mot *rip*, impératif ou infinitif? ce mot *stanch*, adjectif ou verbe? A tout moment, nous sommes sur de fausses pistes, il faut revenir, essayer plusieurs sens pour justifier le texte : rarement la phrase de Browning nous offre cette qualité française, de s'entendre du premier coup et d'une seule façon. Ajoutez la longueur des périodes, l'abus des incidentes et des parenthèses, surtout gênantes quand survenant au milieu de la phrase elles la coupent en deux tronçons, séparant un verbe de son complément (1), et au moment où nous croyions comprendre, interrompent et brouillent notre effort.

Voici un de ces nombreux passages qu'en français l'on est obligé de décomposer, de paraphraser. L'auteur dit d'abord que pour le poète Sordello l'humanité n'est qu'une « machine », un outil par quoi sa pensée se prolonge pour compléter sa perception de soi : Sordello se dédouble, projette dans les hommes une moitié de lui-même pour, de là, regarder l'autre moitié. Cette projection est qualifiée, dans le passage entre tirets, « l'insane pulsation d'un sang divin dans une argile (l'humanité) qu'il peut bien convulser, mais non transformer »; la phrase dit encore (au début) que les derniers

---

(1) Dans les vers suivants, quatre lignes séparent le verbe *acquit* du complément *of incurring scoff* :

...let slip no opportunities
As pitiful, forsooth, beside the prize
To drop on him some no-time and *acquit*
His constant faith (the Poet's half to wit —
That waiving any compromise between
No joy and all joy, kept the hunger keen
Beyond most methods) — *of incurring scoff*
From the Man-portion... (II, 662-8)

murmures de l'humanité (pour Sordello revenu à la solitude) s'éteignaient parmi les vignes en fleurs :

The last voice murmurs, 'twist the blossomed vines
Of Men, of that machine supplied by thought
To compass self-perception with (a) *he sought*
By forcing half himself, — an insane pulse
Of a god's blood, on clay it could convulse,
Never transmute (b) *on human sight and sounds*
(c) *To watch the other half with...*

(a) Omission du relatif *which;* (b) complément circonstanciel de *forcing;* (c) complément circonstanciel de *sought.*

Cette extrême condensation d'une pensée d'ailleurs subtile explique la difficulté de traduire Browning, difficulté qui tient chez d'autres poètes à des motifs différents, par exemple à des beautés musicales assez rares chez Browning.

Mais ce poème condensé qu'est *Sordello* n'en a pas moins six mille vers! La condensation lutte avec une surabondance qui paraît la contredire. L'effet du style bref est à chaque pas détruit par un embarras de richesses, une pléthore d'idées, d'images, d'allusions, de comparaisons, que le poète répand toutes à la fois dans un afflux torrentiel. Ces images accessoires mais irrépressibles sont une grande occasion de parenthèses : « Vous trouverez cela dans la Chronique (*bien que le ver, ce frère industrieux, fore sa route en rampant à travers les lettres jadis tracées grandes et belles pour plaire à l'œil d'un abbé* » (I, 193). De telles échappées n'aident en rien la marche du récit, mais Browning semble goûter leur inopportunité; comme son héros, « il jette une pierre pour abattre une pomme de pin, et de l'arbre jaillit un oiseau ». Ces digressions se rencontrent partout dans son œuvre. Plus particulières à *Sordello* sont les allusions à des faits obscurs, inconnus du lecteur et qui n'ont qu'un lien assez faible avec l'objet qu'elles devraient illustrer. On dirait que Browning, comme les euphuïstes élisabéthains, veuille se parer d'une érudition bizarre, quand il invoque par exemple certaines vertus magiques des plantes. « Manger des spores de fougères » signifie pour lui « devenir invisible » (I, 694, ceci du reste est dans Shakespeare) ; de même, « la fougère de lune et le trèfle mystique » (début du livre III) symbolisent la guérison morale de Sordello.

A côté de ces périphrases arbitraires, voici des images plus intéressantes, mais non moins recherchées. Sordello, à mesure que ses souvenirs s'effacent, redevient moralement pur, vierge « comme un vêtement teint, tissé du byssus le plus soyeux qui garnisse les lèvres nacrées de la coquille tyrrhénienne

Woven of painted byssus, silkiest
Tufting the Tyrrhene whelk's pearl-sheeted lip (1) (III, 11-14)

et qui aurait séjourné longtemps au fond des mers où l'a laissé choir une trirème, pour l'ennui d'un satrape ».

Un savoir si spécial multiplie les termes spéciaux et le poète n'évite pas toujours l'équivoque naissant de l'homonymie de ceux-ci avec des mots plus connus. *Breese*, par exemple, est un nom d'insecte et ne signifie pas « la brise » dans ce passage où l'on parle d'un hippopotame qui se chauffe au soleil

a river horse
Sunning himself o' the slime when whirrs the breese (2).

Voici d'autres exemples de cette précision trop scientifique.

L'énergie pratique du condottière Taurello Salinguerra rappelle au poète un roi captif d'Ethiopie qui s'enfuit, plonge dans l'eau son pied meurtri par les fers et frotte ses narines brûlantes avec une peau de lézard dont il a compté d'abord les glandes à poison (IV, 865). L'étonnement du poète Naddo évoque un « laboureur égyptien qui découvre, sur la langue du bœuf qu'il aiguillonne, la marque du scarabée d'Apis (II, 1) ; Sordello, si mince dans sa robe

---

(1) Le dernier éditeur de *Sordello*, M. Whyte, en 1913, ne semble pas avoir compris comme nous ce vers. Il interprète *tufting* comme substantif et construit comme suit :

...silkiest
Tufting (of the) Tyrrhene's whelk pearl-sheeted lip.

supposant une ellipse encore plus hardie que celle que se permet Browning.

(2) II, 773. Une équivoque du même genre pourrait naître à la lecture de vers français récents, qui ne sont clairs que par l'orthographe :

... rompez d'eaux réjouies
Ce toit tranquille où picoraient les *toes*.

(Paul Valéry, *Le Cimetière marin*.)

de ménestrel, ressemble « à la chandelle à moitié brûlée qu'un fiancé arménien cache, jusqu'à sa mort, en sa laineuse robe de noce » (I, 345).

S'apercevant qu'il a révélé trop tôt certain trait du caractère de Sordello, le poète s'écrie : « Vite, rabattons le couvercle sur ce mauvais démon, etc... » et le mot « couvercle » amène une anecdote en dix lignes, prise dans Ammien Marcellin, à propos d'un coffret trouvé dans le Sanctuaire d'Apollon lors du pillage de Séleucie (I, 591 et suiv.).

De telles digressions font tableau sans faire image. Elles ajoutent au poème des couleurs étranges, précieuses, exotiques, mais absorbent l'attention, s'étalent pour elles-mêmes et masquent le point qu'elles devaient éclairer; véritables parasites, mauvaise herbe envahissante et tenace qui, malgré la rapidité de Browning, nous empêche d'avancer.

Nous avons considéré de l'extérieur la langue de Browning, ses images; mais c'est à l'intérieur de sa pensée qu'on saisit une autre cause d'obscurité, l'absence de transitions.

Cette absence doit s'entendre dans le temps et dans l'espace. Dans le temps : le poète passe brusquement du point de vue rétrospectif au moment où Sordello parle, ou à celui où le poète écrit. Il pense sur plusieurs plans et change de plan sans nous avertir.

Dans l'espace, ou hors du temps : je pense au lien qui unit les idées entre elles ou l'idée à son symbole. Le poète se retire au fond de lui-même, il y monte, par degrés, à certaines hauteurs; puis, au lieu de redescendre et, nous tendant la main, de nous aider à refaire le chemin parcouru, il retire les échelons : il faut voler à lui de nos propres ailes. Il parle une autre langue parce qu'il est dans une autre sphère. Il procède comme l'ébrancheur qui ne s'élève d'un cran dans son ascension qu'en quittant du pied le cran précédent : il faut deviner, restituer ces points d'appui.

Beaucoup de ses allusions, un dictionnaire d'histoire, de mythologie, de folklore, finirait par les éclaircir. Mais d'autres ont trait à des personnages ou à des faits connus de lui seul. « Demandez à Naddo », dit-il au premier livre, et nous ne connaîtrons Naddo qu'au livre suivant. Ou bien il parle à un personnage connu, mais sans le nommer. Comment savoir que cette apostrophe du vers 60 :

« Arrête, Esprit! ne me trouble pas de ton pur visage » s'adresse à Shelley que l'auteur s'est décidé à nommer en marge, dans la seconde édition.

A la fin du troisième livre commence une belle et curieuse tirade où Browning, abandonnant son récit, nous parle longuement de lui-même. Il est à Venise, entouré de riantes contadines dont la gaieté le séduit, lorsque tout à coup une femme en deuil, l'air pauvre et flétri, lui touche le bras, le force à se retourner. Il faut quelques tâtonnements pour comprendre que cette femme n'existe pas au même titre que les contadines, qu'elle représente la Muse de sa Jeunesse, l'Humanité souffrante à laquelle d'abord il voulut se consacrer.

Et qu'est-ce que ce « platane transcendant » (v. 696) qui s'élance avec grâce et dont le poète demande s'il va continuer de grandir, ou s'évanouir en fumée! Ce symbole est l'aboutissement de deux démarches de son esprit : d'abord il a comparé son poème à un platane en train de grandir harmonieusement; puis il songe à ces derviches ou fakirs qui évoquent par enchantement un arbre avec toutes ses feuilles et le font ensuite disparaître; en sorte que la question du poète au sujet du platane signifie simplement : Achèverai-je ou abandonnerai-je définitivement *Sordello?*

La forme d'obscurité que nous étudions ici eût pu dans bien des cas s'appeler profondeur : elle ne tient en partie qu'à nous-mêmes, n'exige, pour disparaître, qu'une « mise au point ».

Mme Duclaux, dans une boutade de son essai sur Browning, prononce le mot *dadaïsme* à propos de *Sordello* : mais il ne faut pas confondre d'aimables jeux d'esprit avec l'héroïque effort d'une pensée sincère qui sonde sa pénombre et nous livre ses trouvailles.

Certes l'obscurité de Sordello parfois nous décourage : le style est trop dense, rocailleux, tendu; on voudrait plus d'air, plus de plaines où l'on puisse, entre deux passages ardus, se reposer un moment avant de gravir; le poète nous oublie trop, se fait à lui-même des confidences, en un grimoire abréviatif, une langue chiffrée dont il semble que lui seul ait la clef.

Mais ailleurs les ténèbres apparentes s'entr'ouvrent, deviennent fécondes, révélatrices. Les vers « s'ébattent, se dispersent, planent au-dessus de nos têtes comme une envolée d'anges ».

Disport, disperse, lingering overhead
Like an escape of angels.

Ces vers en ayant l'air de nous fuir nous excitent à poursuivre leur secret, la pensée de Browning, qui se dérobe ou se dévoile. Précisément parce qu'il exige de nous plus d'attention, nous pénétrons dans son esprit plus avant que chez d'autres poètes. Il obtient de nous une plus forte adhésion et, une fois que nous habitons sa pensée, tout s'anime, tout se charge de significations imprévues, tout prend une acuité, une intensité de vie singulière.

Mais il nous faut encore vaincre une dernière cause d'obscurité, qui provient non de la langue, ni des allusions abstruses, ni des transitions absentes, mais du sujet même et de la façon dont il est présenté, c'est-à-dire de la composition du poème.

Le sujet, c'est ici le développement intérieur d'une âme, dans le cadre d'une action historique des plus touffues.

L'âme est celle que l'imagination de Browning prête à Sordello, poète de Mantoue, immortalisé dans le *Purgatoire* de Dante où l'on se rappelle son apostrophe à l'Italie : *Ahi serva Italia...*

Dans sa dédicace de la seconde édition à M. Milsand, en 1863, Browning affirme que seul « le développement d'une âme » vaut qu'on l'étudie et que le décor historique n'a dans ce poème que l'importance d'un arrière-plan.

Cependant il apporte à ce décor un soin extrême. Je suis loin de m'en plaindre et de regretter, comme le dernier éditeur, qu'il complique un sujet psychologique déjà difficile par un sujet historique encore plus ardu. Il est vrai que le dernier pourrait être exposé autrement. Browning s'est jeté avec son ordinaire avidité intellectuelle dans l'étude des intrigues politiques, des luttes intestines au moment le plus chaud de la querelle entre Guelfes et Gibelins. Il a lu, outre Muratori (1), « plus de trente volumes au British Museum » puis, la tête encore pleine de noms de villes, de princes, de condottières, de dates et de batailles, — soit excès de virtuosité, soit scrupule de peintre qui ne veut rendre simple une riche complexité, il s'est plu à brouiller les faits, à nous les présenter sens dessus-dessous, rompant la chronologie, ou du moins indirectement, par des

(1) V. sur les sources de *Sordello*, W. M. Rossetti, *Browning Society Papers*.

allusions, des sous-entendus, des conversations d'initiés, comme des choses que nous pourrions nous-mêmes découvrir. Il s'ensuit que l'accessoire parfois détourne du principal, que l'arrière-plan se pousse en avant, réclame trop d'attention.

Néanmoins l'élément historique est dans le poème une diversion heureuse, indispensable; et c'est de plus une des rares occasions où l'on puisse voir Browning, poète de l'individu, peindre des masses en mouvement. Comme il ressuscite ce monde grouillant, pittoresque, âpre, ardent, coloré qu'évoquent les allusions personnelles et politiques de Dante! Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'il eût dès lors étudié Dante à fond. Ses vers très admirés (I, 367-72) sur les trois parties de la Divine Comédie ne contiennent rien de précis, de topique, rien qui prouve qu'il eût les trois *Cantiche* présentes à l'esprit dans leur détail. Chose curieuse, à l'époque où Browning écrivit les deux premiers livres de *Sordello* et la moitié du troisième, il ne connaissait pas *de visu* l'Italie (1). On s'étonnera d'autant plus de la vérité de couleur, de l'intensité d'évocation qui accompagne la réelle et profonde poésie historique du premier livre.

Véritablement la nuit du passé se rompt, se déchire pour nous livrer cette fulgurante vision de Vérone « au temps où le second Frédéric portait la pourpre, où le troisième Honorius occupait le trône pontifical ».

« Un reste de crépuscule brûlait vaguement sur les forêts lointaines, comme un flambeau dont le vent renverse la flamme en une longue traînée rouge derrière la main du porteur; au-dessous, les bois s'étendaient, noirs comme un tison... Sur l'antique place du marché, des groupes inquiets s'abordaient; pas une face que la colère ne rendît livide... La peur avait depuis longtemps pris racine dans tous ces cœurs et maintenant ils savouraient son fruit, la haine mûre, comme un vin... des hommes graves et grisonnants, les yeux mi-clos, dans une marche balancée, laissaient la liqueur silencieuse descendre lentement au creux de leurs poitrines...

Pour comprendre qui est Guelfe, qui Gibelin, vous ferez bien, par exemple, de connaître les blasons des familles d'Este et de

(1) On voudrait savoir dans quelle mesure ces premiers livres ont été modifiés après le premier voyage en Italie. Malheureusement, les manuscrits de *Sordello* n'existent plus.

Romano... Browning compare les barons gibelins à des récifs isolés dans la mer et les Guelfes, qui représentent pour lui le parti populaire, à des algues qui peu à peu enserrent, envahissent ces rochers. Ce qu'on démêle non sans peine dans les propos de la foule, c'est que Richard de Saint-Boniface, guelfe comme la ville de Vérone, allié d'Azzo d'Este, vient d'être fait prisonnier dans Ferrare par Taurello Salinguerra, le bras droit des Romano ou des Gibelins.

Enfin, derrière ces intrigues dont il est, sans le savoir, un des enjeux, voici Sordello. Il nous faut passer de la ville à la campagne et reculer de trente ans en arrière sans que rien nous avertisse, le poète racontant les événements passés, comme les actuels, au présent historique.

Sordello ne connaît point ses propres origines et tout ce que nous savons de lui pour le moment, c'est qu'il est élevé, par de mystérieuses influences, dans le plus solitaire des châteaux :

« Le pays de Mantoue n'est que marais et pinèdes. Des érables, des chênes rougissants bordent le lit des rivières : car le Mincio lui-même disparaît l'été sous les sables et, l'hiver, le marécage gagne jusqu'aux murs de Mantoue. Trente ans avant les événements de ce soir, un endroit échappait à l'envahissement, — Goïto, simple château bâti parmi les collines. Des pins et des sapins cachaient les gorges, des cordons de vignes enlaçaient tout le reste. Comme une créature prisonnière dont l'étonnement naïf empêche la détresse et que rassure le sentiment de ses charmes, ce château s'élançait, regardant de haut ses liens où les passereaux glanaient au moment des vendanges. »

Avec cette puissante « eau-forte » qui ne rappelle aucun poète antérieur à Browning, on voudrait citer la description non moins originale de certains fonts baptismaux aux caryatides en marbre. Mais il est temps d'aborder l'essentiel, la psychologie de Sordello.

En ce svelte jeune homme, vêtu en page, Browning nous montre la sensualité artiste, un tempérament à la manière de Keats et le vers même s'imprègne, profondément, de cette qualité. La narine délicate, la lèvre mobile et le front serein du jeune page décèlent « une des ces âmes faites pour jouir — comme ces heureux pays où chaque pas dégage dans l'air tiède les épices en train de germer, où le déchet produit une vie plus riche, où chaque jour, dans les lys, le pollen s'accumule, et s'accroît, au cœur des boutons de roses, le labyrinthe (des pétales) ».

... a footfall there
Suffices to upturn to the warm air
Half-germinating spices; mere delay
Produces richer life; and day by day
New pollen on the lily-petal grows
And still more labyrinthine buds the rose.

Ces natures que l'amour du beau va jusqu'à faire souffrir se délivrent, nous dit le poète, en prêtant un peu d'elles-mêmes aux choses inanimées; parfois elles se fondent entièrement dans l'objet de leur amour (comme la lumière primitive fut absorbée par les étoiles) : parfois se reconnaissant elles-mêmes comme source de beauté, elles invertissent leur hommage (« le tournent en dedans », v. 537). Et ces âmes orgueilleuses, ou bien n'agissent point, parce que le monde leur paraît une arène trop étroite, ou bien essaient trop de choses, veulent « insérer dans le temps ce qui exige l'éternité » (v. 566). Ce fut le malheur de Sordello... mais le poète « referme le couvercle » sur ce secret qu'il a laissé entrevoir et reprend le récit des jeunes années.

Dans le « somnolent paradis » de Goïto, Sordello se nourrit de sensations. Il tisse des mythes autour des objets familiers, leur prête une vie chimérique, découvre de secrètes analogies, par exemple entre les joubarbes qui grimpent sur un toit et des archers qui traversèrent un jour la cour du château. Comme il est seul, comme rien ne lui montre que d'autres désirent une partie de sa joie (v. 687), il s'enfonce dans l'égotisme. Puis il se sépare de la nature inanimée, découvre qu'il n'a rien de commun avec « ce coquelicot dont la rouge effronterie devient, en automne, un crâne sec et bruissant ». La contemplation ne lui suffit plus, il voudrait « non plus étendre, mais circonscrire ses plaisirs actuels »; en un mot, il rêve d'agir. Comme il manque d'amour, — « l'amour qui, s'il n'est sûr de rien, connaît du moins sa propre vérité » (732), comme tout de même l'isolement lui pèse, il se crée un public imaginaire parmi les caryatides, les guerriers peints de la galerie, les figures des tapisseries, les êtres animés ou inanimés qui l'environnent ou dont il a lu des histoires. De ce peuple fictif, il entend être le roi, le dieu, réunir en lui-même, pour se faire mieux admirer, toutes les qualités isolées qu'il prête à ses personnages. Il se voit (bien

que sa faiblesse physique le trouble un peu) guerrier entrant par la brèche dans quelque forteresse d'Orient; il se voit empereur, Frédéric II, par exemple, « vidant avec le Sultan des coupes brûlantes de vin sarrasin »; finalement son idéal se fixe en l'image d'Apollon, dieu, poète, vainqueur de Python, amant de Daphné. L'idée de Daphné se confond avec celle de Palma, fille d'Agnès d'Este, qui fut la première femme d'Ezzelin de Romano, cette Palma naguère vaguement entrevue, comme une statue vivante dans la pénombre de la chapelle, ou à cheval, dans la forêt de pins...

Un orgueil romantique nourri dans la solitude, tel est, au résumé, le sujet de ce premier livre.

Le livre suivant nous montre le héros aux prises avec les hommes, le vaste monde. Un matin, poursuivant sa Daphné, il a marché devant lui par les bois aux fougères ruisselantes. Il atteint une région lumineuse où le Mincio ne coule plus, mais où chaque pas fait jaillir du sol poreux un jet de diamant

... though Mincio leaped no more,
Each foot-fall burst up in the marish-floor
A diamond jet ...

A Mantoue se tenait « une cour d'amour », c'est-à-dire un tournoi poétique en l'honneur de Palma. Le poète à la mode, Eglamor, va gagner le prix, quand Sordello s'élance sur l'estrade, improvise un chant, se fait couronner par Palma. Eglamor reconnaît la supériorité de son rival, mais il meurt de sa défaite. Sordello rumine son triomphe, savourant la douceur de chaque épisode,

Sucking the sweet out of each circumstance.

Il se compare mentalement à Eglamor : pour celui-ci, le poème est une fin; pour Sordello, l'inspiration vaut plus que le chant, qui n'est lui-même qu'un moyen d'affirmer sa personnalité. Quoi que Sordello ou Browning pensent d'Eglamor, nous le trouvons supérieur en un point. Ce troubadour sans reproche a la superstition de la forme, regarde la poésie comme un cérémonial compliqué, il aime son art d'une manière étroite : mais enfin il l'aime, réellement et par-dessus tout.

L'orgueil de Sordello va subir un premier heurt. On lui dit qu'il est de naissance modeste, fils d'un archer qui jadis a trouvé la

mort en sauvant des flammes un fils d'Ezzelin et de sa seconde femme, Adelaide. Adieu donc aux avantages de la naissance comme à ceux de la force physique ! Il ne se montre guère abattu et pas un instant ne consent à se considérer comme l'égal des autres hommes, pas plus qu'à Goïto il ne se croyait l'égal des arbres et des fleurs. Son plan est tôt tracé. Il exprimera la quintessence de toutes choses; il sera tout à la fois ce que d'autres hommes sont isolément, mais le sera en imagination, pensée, désir (ce qu'il appelle *will*, volonté) ; il comprendra tous les sentiments sans les vivre et ne se donnant à rien (puisqu'il ne renonce à rien) règnera sur les hommes en représentant le plus haut degré de la qualité que chacun préfère (435).

C'est dans la réalisation de ces projets qu'il rencontre les plus grands déboires. Ayant appris, non sans répugnance, le métier de troubadour, il obtient d'abord des succès faciles. Mais il veut faire mieux, ne plus représenter seulement des qualités abstraites personnifiées; puis, comme la nature analytique du langage contrarie sa conception totale des êtres, il modifie le langage.

Browning sans doute se souvient ici de ses propres ambitions et dans les conseils du critique Naddo sur l'art des vers, qui se résument dans l'éternel *dulcia sunto* de l'*Art poétique*, il vise les lieux communs dont lui-même a longtemps souffert.

En Sordello, des conflits naissent bientôt entre l'homme et le poète. Le poète cède, mais avec une mauvaise conscience. Comme il cherche le succès, il retombe dans le style traditionnel. Malgré cette concession, les lecteurs ne lui font point crédit, comme il l'espérait, de tous les beaux sentiments qu'il exprime. En cherchant à leur plaire, il n'a pas gagné dans leur estime. Les Mantouans le considèrent personnellement comme un poète parmi d'autres, chétif et point beau. Aussi, pourquoi se soucier des Mantouans? Il les a parés de qualités fictives, comme jadis les arbres ou les coquelicots. Ces gens n'ont que des opinions toutes faites; Sordello tâche à se créer les siennes, qui sont lentes à se modeler dans une phrase. Il voudrait se réfugier dans le rêve, mais trop tard : il ne sait plus rêver! (850) Son bilan est une faillite complète. Son corps, machine à réaliser sa « volonté », s'est montré insuffisant; l'humanité qui devait refléter, démontrer cette volonté a manqué le but également : se pourrait-il que sa volonté elle-même fût en faute?

The Body, the Machine for acting Will
Had been at the commencement proved unfit;
That for demonstrating, reflecting it,
Mankind, — no fitter : was the Will itself
In fault?

Alors, cédant un jour à la pente qui l'invite, à l'aimable embrassement d'un ravin, il regagne les collines de son enfance. Il reconnaît le paysage familier, la gorge en forme de coupe et le château de Goïto, tandis que la lune se lève sur « une querelleuse fraternité de pins ». Il se redresse, il se retrouve Apollon, — non plus un ménestrel humilié maudissant la Fortune.

Il renonce à « se révéler » aux hommes, à ce besoin de « devenir toutes les autres natures sans quitter sa propre nature » (III, 40). Il s'aperçoit qu'il n'a point vécu, et le regret le point de tout ce qu'il a manqué : « l'amour jeune, né en avril et qui mûrit doucement tout le temps que les tilleuls fleurissent — *linden-flower-time-long* »; la vie audacieuse de Frédéric, ses fêtes siciliennes dans ce palais éclairé de torches, parfumé de vin,

The hot torchlit wine-scented island-house

parmi ses Panormitains, Messinois, Sarrasins et « ces hauts Norrois, sérieux, étranges aux joues longues, cheveux plats, dents blanches comme des dents de morse

... those tall, grave, dazzling Norse
High-cheeked, lank-haired, toothed whiter than the morse.

Il regrette la croisade détournée vers Byzance d'où l'on rapporta, sur la place de Venise, les fameux chevaux sculptés. Il a commencé par la fin, il a voulu exprimer la vie avant de l'avoir apprise, sans comprendre que la poésie n'est qu'une fleur de notre expérience : « Pour exister, il faut que j'embrasse dans la chair ce monde que je ne conçois qu'en esprit »,

... I must, ere I begin to be,
Include a world, in flesh, I comprehend
In spirit now.

Or, une occasion s'offre à Sordello de recommencer à vivre. Nous revenons, en ce troisième livre, aux événements du livre premier. Un message de Palma informe Sordello qu'Ezzelin, chef nominal des Gibelins, s'est fait moine, depuis la mort de sa femme Adélaïde. Ses fils ont épousé des Guelfes. Le vaillant Taurello n'a d'espoir qu'en Palma pour la cause gibeline. Palma voudrait appuyer son courage sur une « âme complémentaire » (*outsoul*), qu'elle croit avoir trouvée dans Sordello. Elle sait du reste que celui-ci est fils de Taurello, non d'un archer obscur.

One round of life is accomplished... un cercle de vie est accompli. Sordello, cette âme qui manquait de corps, va faire exécuter ses idées par les hommes. La fonction des hommes désormais sera d'agir sous son impulsion, non plus de contempler dans Sordello leurs propres actions,

to be by him themselves made act
Not watch Sordello acting each of them.

Le livre suivant nous transporte à Ferrare, parmi les horreurs de la guerre. « Sordello sentit en lui se fondre une immense erreur »,

He felt
An error, an exceeding error melt.

Il découvre que cette humanité qui doit « agir » les conceptions de son esprit est avilie, diminuée par la misère. Il ne peut se passer de ses semblables et doit les accepter tels qu'ils sont. Il comprend que ces hommes dont il voulait se servir méritent par leurs souffrances qu'on les serve. Il s'étonne de n'avoir pas réfléchi que ses grands projets pourraient leur être utiles et que leur bonheur accroîtrait le sien. Naïvement il se figure que le bonheur des peuples est le but que poursuivent, par des moyens différents, les partis gibelin et guelfe. Une conversation avec Taurello le guérit de cette illusion. Taurello, ce guerrier de soixante ans, « dont la tête se meut si prompte, si agile encore au-dessus d'une poitrine bardée d'acier », est un portrait plus vivant peut-être que celui de Sordello. Pour cadre, le pittoresque jardin créé par Taurello dans son palais de Vicence. Le long du puissant mur en brique rouge, sur trois côtés, des arbres grandissent comme ils peuvent; les peupliers s'élancent, les figuiers dressent la tête, « raides et contraints, comme

des lions domptés »; au centre, porté par des têtes farouches de léopards, un bassin évasé, où retombe un jet d'eau unique; plus loin des aloès, qui se souviennent des cités mauresques, s'insèrent dans les fissures de la muraille et l'affermissent mieux que les crampons rouillés qui s'effritent, mangés par le soleil. Enfin, terrasses sur terrasses portent un peuple de statues, « rappelant les marbres de Messine... ou ces caryatides aujourd'hui réfugiées à Goïto, que Taurello rapporta jadis pour la maîtresse Adélaïde ».

Taurello Salinguerra, seigneur de ces lieux, est un homme d'action sans ambition personnelle. Il pourrait devenir le chef des Gibelins : A quoi bon? Il est vieux, se croit sans postérité. D'ailleurs il a toujours « servi », mais qui servir maintenant? L'Empereur, l'autorisant à choisir un chef, lui a confié les insignes du commandement. A qui les remettre? A Ezzelin, retiré au couvent? Au jeune Ezzelin, marié à une Guelfe?

Sordello, de son côté, réfléchit. Un chant qu'il a, par hasard, composé sur Rome, cristallise son idéal en politique. Ni Guelfes ni Gibelins ne songent aux souffrances du peuple. Le salut doit venir de Rome, ni guelfe, ni gibeline, mais principe éternel d'ordre et de souveraineté.

Parfois il doute : comment créer cette Rome avec l'humanité misérable qui jonche les rues de Ferrare? On peut faire un premier pas que Dieu complétera. Son dessein se précise. Charlemagne n'a compris que la force, comme but et comme moyen, — *strength by stress of strength*. Hildebrand a voulu par la force réaliser l'idée — *by stress of strength, work knowledge*. Sordello répandra l'idée par la seule force de l'idée. Dans le discours où il s'explique auprès de Taurello, il brille peu d'abord, parce que le souci de l'effet à produire (*self counsciousness*) le divise, sépare en lui l'homme qui parle de l'homme qui sent, tandis que Taurello, « parce qu'il ne songe pas à la manière, trouve toujours la vraie manière »

careless of his phrase, (he) ne'er lacked
the right phrase.

Mais peu à peu, devant les dédains de Taurello pour un simple poète, il s'anime, parvient à s'oublier, démontre que les poètes (pourvu qu'ils songent à l'humanité) sont les rois de la terre, puisqu'ils créent les idées d'où jaillissent les actes.

Taurello, soit que son éloquence le touche, soit qu'il le devine aimé de Palma, jette alors sur ses épaules les insignes qui feront de lui le chef du parti impérial. En même temps il a le pressentiment que Sordello est son fils : « reconnaissance » tout accessoire en ce poème idéologique.

Le soir, à Ferrare, Sordello revoit sa destinée. La rivière, devant lui, étale au clair de lune un espace d'eau céleste, qui rend rayon pour rayon, étoile pour étoile, avec, çà et là, « des ailes d'anges, splendeurs tumultueuses qui se replient pour mourir ». Sordello se dit que ses aspirations se sont contrariées parce qu'il a manqué de « lune », c'est-à-dire d'un amour qui réglât, disciplinât ces vagues en désordre. Par une telle grâce, d'autres, moins doués que lui, donnèrent leur fruit, cueillirent cette palme : un caractère authentique — *authentic attribute*.

Mais existe-t-il un centre, un pôle pour une âme comme la sienne? Les splendeurs de la nature nous font rêver de merveilles qui les dépassent, d'hommes au delà des hommes actuels, *men beyond these actual men* (ce que, depuis, nous avons appelé surhomme) ; le bien entrevu çà et là nous fait rêver du parfait. — *the Best*. S'ensuit-il que le bien suprême existe en dehors de nous et que Sordello ne puisse trouver en lui-même sa propre loi? L'idéal, ne sont-ce pas, au fond, nos besoins que nous personnifions pour leur donner plus de grâce — *wants ... for lure embodied* (v. 117). Dès lors, Sordello sacrifiera-t-il au peuple tout son propre avenir?

On peut servir l'humanité dans n'importe quel parti : l'essentiel est d'agir, de ne pas rêver seulement. Le service qu'il peut rendre en s'immolant à un principe, à l'idée guelfe telle qu'il la comprend, est peu de chose au regard des possibilités que le pouvoir lui ouvrirait. Petite est la vérité qu'il enseignerait au peuple, en renonçant à la poursuite personnelle de nouvelles vérités. Le mal, dans le monde, se mêle partout au bien : pourquoi prétendre à une conduite parfaite? Des saints, des martyrs renoncent à la vie pour trouver la vie, mais Sordello ne partage point leur foi...

Si subtile est la chaîne du raisonnement que le lecteur pourrait s'y laisser prendre, n'en pas découvrir le sophisme latent : en effet, le mal n'est l'instrument du bien que parce qu'il excite à redresser le mal... Des critiques ont pu croire que le scrupule qui va naître en Sordello dissimule (comme chez Hamlet) sa paresse d'agir.

et qu'en se dérobant aux honneurs, il a fait « le grand refus ». Ceci est un contresens. La suite montre que ce scrupule représente sa meilleure nature, et le raisonnement qu'on vient d'entendre, une dernière révolte de la chair. Sordello voit maintenant que la *petitesse* du service et la *grandeur* du bonheur sacrifié qu'il a mis en balance, sont des termes relatifs qui s'appliquent au temps, à la matière, non à l'esprit. Or, comme dira plus tard un autre personnage de Browning, le rabbin Ben Ezra, « l'homme a l'Eternité »

Man has forever.

La vérité, si petite soit-elle, est toujours la vérité. Sans doute, il faut que l'homme accepte ses limites, sache adapter au fini son infinité

Fit to the finite his infinity (VI, 499),

n'exige pas de son corps par exemple plus qu'il ne peut donner (ce fut l'une des fautes de Sordello). Mais qu'il n'étouffe pas pour cela ses aspirations, ne cache pas la lueur entrevue, ne cesse de tendre vers l'idéal!

Le sens que la vie révèle à Sordello dans ce suprême épisode, c'est que si l'on ne veut sacrifier une partie de soi-même à une autre (c'était l'obsession de Sordello jeune) il faut placer hors de soi le but de la vie.

Finalement, il repousse l'insigne impérial : Taurello et Palma le trouvent mort, l'insigne sous ses pieds. La façon brusque dont l'auteur fait disparaître son héros montre assez que le récit n'est pour lui qu'un prétexte; ce qui compte, c'est le développement d'une âme. Comment jugerons-nous l'âme de Sordello?

Les chroniqueurs, ajoute le poète, diront qu'il a laissé échapper une belle occasion de gloire et qu'il ne reste de lui que ce refrain, recueilli par Browning de la bouche d'un pâtre, sur la brune colline d'Asolo. « Triste comédie ! » (qu'une telle existence). Ces derniers mots ne sont qu'une ironie à l'adresse du chroniqueur qui dit justement ce que Browning ne pense pas. Pour lui Sordello a raison de repousser le mensonge, d'obéir à une voix plus haute que son ambition. Vaincu par la vie, lui-même a vaincu son égoïsme. Sa

faillite n'est qu'apparente. S'il a manqué la gloire terrestre, il n'a pas du tout, comme le croit Mme Duclaux, « perdu le ciel » (1).

Telle est, bien simplifiée, bien appauvrie, cette œuvre si forte d'un poète presque débutant sur l'Education d'un poète. L'intellectualité de Browning, ses préoccupations abstraites dépassaient l'Angleterre de son temps et ne se peuvent comparer qu'à la sagesse de Gœthe. Comme Faust, son héros est sauvé. De même que Faust voulait du ciel l'étoile la plus belle, Sordello désire « tout ce qui s'éveille au matin sur la terre, depuis le panache fumeux du volcan que le vent disperse sur la mer jusqu'aux humides épis d'orges de la vallée, aux barbes soyeuses dégouttant de pluie, qui s'inclinent vers le sol et se relèvent lentement » (521-5). Mais si Browning a lu le poème allemand, il en a creusé les idées, les a imprégnées de toute sa vie intérieure. De là ces involutions du style, ce relief incisif, cette couleur originale. Toujours, il essaye d'atteindre ce qu'il y a de plus personnel en lui, par là-même, de plus intraduisible. C'en était trop pour « la simple mentalité victorienne » de son public, parmi laquelle on regrette de compter quelques-uns des meilleurs écrivains et critiques de l'époque. Il est vrai que Browning, loin de leur expliquer sa tentative, semble prendre plaisir à les rebuter. Il se retranche dans un individualisme farouche :

O Muse...
Va-t-en de moi un peu! laisse-moi faire ce que je veux un peu...

Ces paroles de Paul Claudel à « la Muse qui est la Grâce » expriment bien son attitude et pourraient servir d'épigraphe à une réédition de *Sordello*.

---

(1) *Op. cit.*, p. 21.

Bibliographie

Dr E. STEINER. *Die französischen Lehnwörter in den alemannischen Mundarten der Schweiz,* 603 pages. Basel, Wepf, Schwabe et Co, 1921.

Cet ouvrage considérable qui vient d'entrer à la bibliothèque de l'Université est à recommander comme un modèle à ceux de nos étudiants qui s'occuperaient des dialectes flamands dans leurs thèses de doctorat, ce qui s'est vu plus d'une fois ces dernières années. La dialectologie s'est depuis peu transformée par les travaux de M. Gilliéron en France, de M. Tappolet et d'autres en Suisse, amenant des résultats fort intéressants pour la linguistique et la sociologie. L'ouvrage de M. Steiner nous paraît faire en quelque sorte pendant à celui de M. Tappolet (en allemand) sur les influences alémanniques dans les dialectes de la Suisse française. M. Steiner étudie au contraire les mots français dans les dialectes alémanniques de son pays. Le livre se compose d'une première partie sur l'emprunt des mots étrangers en général (p. 1 à 92), d'une seconde partie (p. 93 à 254) sur la phonétique, la morphologie, l'accentuation et la sémantique, enfin d'un dictionnaire étymologique de 350 pages environ. On ne résume pas une grammaire et un dictionnaire. Disons que l'auteur a vraiment tiré de son sujet tout ce qu'on en pouvait tirer, qu'il n'en a négligé ni les aspects pittoresques ni les aspects philosophiques et que sa patience n'est que trop exhaustive. Le lecteur non linguistique que ne passionnent pas les questions d'accentuation, le choc et le mélange de deux systèmes phonétiques, s'intéressera du moins à la première partie qui nous montre les causes de l'Emprunt linguistique et les voies qu'il a suivies. Il assistera aux fluctuations de certains cantons bilingues comme Fribourg où le français ne domine définitivement que depuis 1830, comme le Valais qui faillit devenir allemand et où une ordonnance, à Sion, en 1679, interdit l'usage du français dans les écoles. M. Steiner montre l'influence sur le Valais supérieur, du chemin de fer Jura-Simplon, avec son personnel welche et l'influence récente, en sens inverse, de la ligne du Lötschberg.

L'auteur distingue deux voies de pénétration, celle du français par les villes telles que Berne, Fribourg, Bâle, celle des *patois* ou dialectes romans qui s'exerce directement le long des frontières, ici empêchée par des barrières de montagnes, là facilitée par des cols, des marchés, des rapports personnels. On constate ainsi que seul le nord-est de la Suisse, avec Zurich, la Thurgovie, Schaffhouse et le nord de Saint-Gall semblent soustraits à l'influence romande et orientés d'une manière permanente vers l'Allemagne.

On verra que l'emprunt s'applique tantôt à des notions morales comme dans *puntenöri* qui veut dire « point d'honneur », tantôt à des notions d'ordre matériel. Signalons un curieux chapitre sur l'horlogerie. Cette industrie d'origine romande s'est étendue récemment à Soleure, Waldenburg, Langenbruck, Breitenbach, d'où émigration en bloc des termes techniques depuis *Ebosch* (fabrique d'ébauches) jusqu'à *Balangni* (balancier), *Scharniere* (charnière), etc. Naturellement une si immense collection de matériaux ne va pas sans quelques petits lapsus. Ce n'est pas seulement en Suisse que *centimètre* signifie, non l'unité de mesure mais le ruban qui sert à mesurer et l'on est un peu surpris de lire à la page 48 que le chien est appelé « d'après ses rapports avec l'homme », *Ami*, *Fidel* ou *Medöri*. J'ai toujours cru que *Médor* était un simple nom d'homme, emprunté au *Roland Furieux*. M. Steiner le dit lui-même dans une note de son dictionnaire.

P. de R.

Tsen TSONMING, *Essai historique sur la Poésie chinoise*. Lyon, 1922, 150 pages.

Ce petit livre très élémentaire a l'avantage d'être écrit par un Chinois dont on regrette cependant qu'il n'ose être plus original et s'appuie constamment sur l'opinion de sinologues occidentaux. On y trouvera d'utiles renseignements et des extraits de poètes, depuis l'époque de Yao (2357-2257 av. J. C.) jusqu'à l'école postérieure à la révolution de 1911 qui veut rejeter les anciennes règles. Une des parties intéressantes du livre est précisément l'exposé de ces règles, notamment de ce « parallélisme » que l'auteur appelle un rythme psychique et qu'il divise (après J.-F. Davis) en parallélisme synonymique, consistant à répéter deux fois la même pensée en employant chaque fois une image différente; parallélisme antithétique et parallélisme synthétique ou grammatical « dans lequel les pensées ne se répondent plus, mais seulement les éléments grammaticaux de la phrase ».

P. de R.

Il Poeta dell' Umana Tragedia, Scritti inediti su l'opera di G. A. CESAREO, Girgenti, 1922, 320 pages.

Cet élégant recueil qui fait honneur aux presses de l' « Ansia », de Girgenti, est un hommage au poète, critique et professeur sicilien G. A. Cesareo, dont on se rappelle la belle conférence sur Dante l'an dernier, au Palais des Académies, à Bruxelles. L'un des promoteurs de cette manifestation de sympathie fut Arturo Farinelli, le professeur de littérature comparée, le « pèlerin de toutes les poésies » qui est venu, cette année même, nous parler des universités italiennes au Cercle des *Alumni* de la Fondation universitaire. Le recueil édité par M. Peritore contient des études sur la poésie lyrique et dramatique de G. A. Cesareo ainsi que sur ses tendances en critique et en esthétique. G. A. Cesareo se rattache à l'idéalisme de De Sanctis, par réaction contre l' « éruditomanie », le pédantisme historique et positiviste qui prétendait réduire l'histoire littéraire à l'étude des « sources » et considérait celle-ci comme une fin, en elle-même. Malgré son idéalisme, G. A. Cesareo s'écarte en certains points de Benedetto Croce avec lequel il eut une polémique à partir de son *Essai sur l'art créateur* (1919). Sans entrer dans ce débat, disons que Cesareo voit dans « la conscience de la création » le caractère qui distingue l'art de la connaissance, ainsi que de l'activité pratique.

P. DE R.

A. KOSZUL. *Proserpine and Midas, Two unpublished Mythological Dramas by Mary Shelley*, London, 1922. — *Collection Shakespeare*, Paris, Dent, 1922.

M. Koszul, professeur à l'Université de Strasbourg et auteur de *La Jeunesse de Shelley*, a publié en l'honneur du centenaire de ce poète deux petits drames mythologiques de sa femme qui ont servi de cadre à des poèmes connus de Shelley. C'est pour *Midas* notamment que furent écrits les vers de *Pan*:

From the forests and highlands
We come, we come.

M. Koszul fait précéder ces deux petits drames, en vérité beaucoup meilleurs que nous n'aurions cru, d'une excellente introduction qui, bien qu'écrite en anglais, contient sur le romantisme par exemple, des choses utiles à dire en France:

« Le Romantisme anglais, c'est un de ses mérites distinctifs, n'eut rien d'exclusif. Il fut trop spontané, l'on voudrait dire trop incon-

scient, pour tomber dans l'esprit de parti. Il grandit non entravé par aucun code, ni cristallisé dans aucune formule, chose essentiellement vivante et non seulement prétexte à manifestes trompeurs et à querelles littéraires. Ils ont absorbé et utilisé des éléments qui semblaient antagonistes en d'autres littératures... C'est ainsi que les romantiques anglais ont restauré dans sa fraîcheur et sa pureté la religion de l'Antiquité. »

M. Koszul dirige la séduisante *Collection Shakespeare* commencée chez Dent en 1922. Cette traduction nouvelle de Shakespeare, répartie entre divers collaborateurs, rend le vers blanc par des vers blancs, la prose par la prose et la rime, quand il y a lieu, par la rime. Elle reprend l'excellente pratique des XVIIe et XVIIIe siècles qui mettait le texte original en regard de la traduction. Chaque œuvre forme un charmant volume du type connu de la collection Dent, avec notes et préface, à son prix vraiment modéré pour l'époque. *Macbeth* et *les Sonnets* ont paru l'an dernier et nous avons reçu, sous la date 1923, *le Soir des Rois*, par M. Félix Sauvage. On annonce *Comme il vous plaira* par M. L. Wolff, auteur d'un bel ouvrage sur Keats et M. Koszul lui-même, nous promet un *Roméo et Juliette*.

P. DE R.

VICTOR MIRGUET, directeur honoraire d'Ecole normale, rédacteur en chef de l'« Education Nationale ». *Miscellanées pédagogiques*. Bruxelles, imprimerie Rossel et Cie, 1923.

« Jusqu'ici, les réformes introduites de temps à autre dans l'organisation et les programmes de l'enseignement public se limitèrent le plus souvent à des modifications de détail. Aucune ne marqua jamais le souci de quelque réfection d'ensemble basée sur une conception de principe, à la fois logique et ordonnée, intégrale et harmonieuse, des nécessités propres aux temps nouveaux que nous vivons... Ne serait-il pas plus sage, plus expéditif et plus avantageux, de prendre délibérément le problème corps à corps et de s'attacher à le résoudre une bonne fois dans son intégralité? Il en coûterait assurément moins d'efforts, de temps et d'argent qu'il n'en faut pour tant de solutions approximatives et partielles, toujours provisoires, auxquelles on s'arrête. »

C'est en ces termes excellents que M. Mirguet nous présente un ensemble de réflexions mûries par une longue expérience, et de propositions marquées au coin d'un esprit judicieux et pondéré.

M. Mirguet aborde tout d'abord la question de l'« Ecole unique », expression toute récente et assez mal choisie d'ailleurs. Pour quel-

ques-uns, c'est un problème d'une portée politique et sociale, qui consisterait à assurer à chaque enfant, quelle que soit la situation de fortune de ses parents, la possibilité de faire toutes les études pour lesquelles il réunit les aptitudes nécessaires. Pour les autres, le problème de l'Ecole unique est d'ordre purement pédagogique: c'est un ensemble de dispositions qui relieraient entre eux les divers degrés des enseignements primaire, moyen, supérieur, et aussi l'enseignement professionnel et l'enseignement normal.

C'est au point de vue pédagogique que se place M. Mirguet (1). Il estime que « en réalité, seul, l'enseignement primaire est susceptible de fournir à tous les enfants, en ce qui concerne la culture générale, une base et un point de départ unifiés. Mais à partir de ce stade, l'école peut difficilement rester unique, sauf partiellement par les programmes, qu'il est possible d'uniformiser dans les établissements à objectifs similaires... Une des conditions primordiales de la réforme est l'établissement d'une technique de sélection destinée à tamiser et à trier, avec quelque certitude d'un bon choix, les meilleurs éléments qui fréquentent les différents degrés des multiples catégories d'écoles et aspirent à des études supérieures. Cette mesure n'emportant pas d'ailleurs l'exclusion des autres critères d'appréciation admis jusqu'ici, mais au contraire, associant et combinant les deux procédés d'investigation ».

Dans un deuxième chapitre, M. Mirguet s'occupe longuement de la crise qui sévit avec une spéciale intensité dans l'enseignement moyen du degré supérieur. Il se demande si « l'absence totale ou l'insuffisance de préparation professionnelle des maîtres n'y serait-elle pas pour quelque chose, leur savoir et leur compétence scientifiques, comme leur zèle et leur dévoûment professionnels étant hors de cause? » Il rend hommage à l'Université de Bruxelles qui, depuis 1919, a créé « une sorte d'Ecole normale de psychologie éducative, de pédologie et de méthodologie didactique à l'usage des maîtres des divers degrés. » (2)

---

(1) C'est également le point de vue de M. T. Jonckheere qui, dans un article inséré dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (février-mars 1923), a mis en pleine évidence le manque d'enchaînement des études dans notre édifice scolaire et la spécialisation prématurée qu'il comporte.

(2) Il est juste de reconnaître aussi que l'Université de Louvain a institué, depuis longtemps déjà, non seulement des cours de pédagogie, mais encore une école d'application (voir F. Collard: « La préparation pédagogique des professeurs de l'enseignement moyen. » *Nova et Vetera*, octobre-décembre 1922).

Il n'y a donc que dans les Universités de l'Etat que rien n'a été réalisé et qu'on vit encore sous le régime incohérent de la loi de 1890-1891. Cette situation ne devrait pas être tolérée!

Une très intéressante lettre adressée à un jeune professeur d'athénée fournit à l'ancien directeur de l'Ecole normale l'occasion de paternelles recommandations. Il reconnaît au jeune maître une compétence scientifique et littéraire poussée à un haut degré, mais il déplore que sa compétence professionnelle et didactique ne soit pas suffisante. On n'a pas attiré son attention sur la science de l'éducation et en particulier sur la pédagogie scientifique. On ne lui a pas montré que pour le professeur « ce qui importe, c'est moins ce qu'on apprend que la manière dont on apprend ». Une autre critique s'adresse au jeune professeur lui-même qui trop volontiers joue professeur d'université! Les programmes, enfin, sont trop chargés: « ils contiennent aujourd'hui des matières quatre fois plus considérables que ceux d'il y a cinquante ans ». Déplorons que chaque fois qu'on revise les programmes, c'est pour y ajouter quelque chose! Déplorons aussi les dispositions d'esprit de certains « professeurs des humanités anciennes qui ne veulent rien savoir d'une condensation des disciplines d'autrefois, ni d'un moindre nombre d'heures à consacrer à leur étude ».

Sous un troisième titre, M. Mirguet envisage la réorganisation d'ensemble de l'enseignement public, la culture générale des maîtres, leur formation technique, leur rémunération, les programmes, les méthodes, les horaires, les locaux et le matériel didactique. Je ne puis résumer ici les développements qu'il a donnés à ces divers points. Je me bornerai à une question qu'il affectionne particulièrement et à laquelle il est revenu à diverses reprises: l'enseignement normal primaire.

Il souhaite qu'une culture générale similaire soit donnée aux maîtres de tous les degrés. Il voudrait voir « une certaine communion de vues, de pensée et d'idéal, quelque sympathie de cœur fondée sur un large esprit de fraternité et de solidarité, naître entre tant de professionnels intelligents, avertis et consciencieux qui exercent leur sacerdoce aux divers degrés de l'enseignement public ». On y arriverait par une organisation rénovée dans laquelle, « tous les maîtres à quelque degré qu'ils se destinent, recevraient d'abord, à l'athénée ou au collège, une formation secondaire identique ou équivalente. (Projet de la Ligue de l'Enseignement.) Quant à la formation des maîtres des divers ordres, elle pourrait se réaliser à l'université même, en des cours normaux dont les programmes, distincts à certains égards, s'interpénétrant à l'occasion, pourraient revêtir des modalités variables à déterminer et à préciser. » (1)

---

(1) Des idées analogues ont suggéré à M. Collier une proposition de loi tendant à permettre aux détenteurs d'un certificat d'humanités complètes dûment homologué de conquérir le diplôme d'instituteur après une année

Ceci aurait pour corollaire « la disparition des écoles normales primaires actuelles en tant qu'institutions spéciales de préparation à l'emploi d'instituteur et leur transformation en athénées et lycées affectés à la formation générale de toutes les catégories de maîtres ».

Selon M. Mirguet, la disparition des écoles normales primaires et la transformation des écoles moyennes en athénées offriraient d'importants avantages d'ordre intellectuel, professionnel et moral; elles permettraient de réaliser des économies qui ne sont pas négligeables.

Je regrette vraiment de devoir passer ici sous silence tant de choses intéressantes et importantes réunies dans les *Miscellanées pédadogiques* de M. Mirguet: formation technique du personnel enseignant, ses qualités morales; apprentissage des méthodes nouvelles, remède à apporter aux deux grandes plaies des écoles en Europe : l'immobilité et la passivité des élèves; réduction des programmes et des horaires; rédaction de manuels, réforme de l'inspection; éducation s'ajoutant à l'instruction, formation des élèves à la vie sociale; préparation des futurs parents, des futurs chefs; et enfin sujet particulièrement important et difficile: l'éducation féminine rénovée.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement, tous ceux qui se préoccupent de l'avenir intellectuel de la Patrie, seront captivés par la lecture des pages dans lesquelles M. Mirguet a concentré le fruit de sa longue expérience et de ses profondes réflexions. Ils y trouveront de puissants arguments à faire valoir en faveur des réformes qu'il n'est plus permis de différer.

A. Gravis.

Benoît BOUCHÉ, docteur en sciences économiques, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. *Un plan d'organisation de l'enseignement en Belgique*. Bruxelles, édition de l'« Horizon », 1923.

Des réformes urgentes sont à faire dans l'enseignement à tous les degrés: voilà une idée qui commence à faire son chemin malgré

---

d'études pédagogiques dans une école normale. Ce projet a suscité de nombreuses critiques. On craint, avec raison semble-t-il, qu'au sortir de rhétorique ceux qui ne se sentent pas la force ou le courage d'entreprendre des études universitaires puissent se décider pour l'école normale, non par vocation, mais pour en finir en un an! Il faudrait un examen d'admission, deux années d'études pédagogiques et un diplôme de sortie. Ce nouveau régime ne devrait pas entraîner la suppression des écoles normales qui viennent d'être réorganisées.

les obstacles que d'aucuns cherchent à lui opposer. Pour préciser quelles sont ces réformes et trouver le moyen de les réaliser, il faut recourir à la collaboration de professeurs expérimentés que la routine ne retient pas dans les anciens errements. M. Benoît Bouché est l'un de ceux qui ont le plus efficacement contribué à éclairer l'opinion publique en publiant une série d'articles qu'il vient de réunir en une brochure sous le titre indiqué ci-dessus.

L'auteur rappelle d'abord l'organisation actuellement en vigueur dans notre pays. Au point de vue pédagogique, il reproche principalement à cette organisation de ne pas assurer l'intercommunicabilité de l'enseignement primaire, des enseignements moyens, inférieur et supérieur, des écoles normales et des écoles d'apprentissage. M. Bouché examine ensuite la question de la gratuité scolaire, puis celle des programmes de l'instruction primaire.

L'école primaire (de 6 à 12 ans), avec ses trois degrés, doit constituer un ensemble suffisant à ceux qui ne recevront pas une culture générale plus complète. Elle doit, en outre, permettre aux autres d'aborder soit l'école moyenne ou l'athénée, soit les écoles d'apprentissage qui remplaceront avantageusement ce que l'on désigne sous le nom de quatrième degré.

Pour que le passage de l'école primaire à l'athénée se fasse aisément, il faut que l'élève de 12 ans puisse entrer de plain-pied en sixième dans un athénée. La classe de septième doit donc disparaître et les humanités doivent être réduites à six ans, comme elles le sont dans les collèges libres. D'autre part, il est nécessaire que les trois années de l'école moyenne (de 12 à 15 ans) correspondent aux trois classes inférieures de l'athénée, de telle sorte qu'au sortir de l'école moyenne l'élève soit admissible sans difficulté en troisième des humanités modernes.

Un autre point plus difficile sans doute à réaliser est « la suppression de la spécialisation des études dans les trois premières classes de l'athénée, c'est-à-dire en sixième, cinquième et quatrième. Donc de 12 à 15 ans, à l'athénée comme à l'école moyenne, des cours généraux, une culture générale de trois ans préparatoire à une culture générale spécialisée de trois ans, en troisième, deuxième et en rhétorique. Il en résulte que les trois premières classes de l'athénée ne forment plus qu'*une section* et qu'elles constituent une école moyenne ou que, *vice versa*, les trois années d'étude de l'école moyenne constituent un athénée amorcé ». Le sectionnement ne s'établirait qu'après les trois premières années: l'étude du latin et du grec ne commencerait qu'en troisième de la section gréco-latine; les mathématiques renforcées en troisième de la section mathématique.

Cette réforme aurait le grand avantage de retarder, jusqu'à l'âge de 15 ans, la spécialisation des études en humanités anciennes (gréco-latine ou latine), humanités modernes (commerciale ou scientifique).

L'auteur développe, en faveur de cette thèse, une série d'arguments de grande valeur, notamment celui-ci: « De cette manière, l'on serait sûr de ne plus enseigner ces admirables langues (le latin et le grec), expressions de deux civilisations supérieures, qu'à une élite. Les cancres ne saboteraient plus les cours volontairement ou involontairement... En commençant les études classiques, les humanités anciennes, à 15 ans l'élève aura son enthousiasme juvénile déjà empreint d'une certaine maturité de l'esprit; le latin aura pour lui la beauté et le mordant intellectuel qu'il n'a pas en septième pour l'enfant très jeune et qu'il n'a plus en troisième pour ce même écolier qui a grandi en tête-à-tête avec lui sans l'aimer et le comprendre... Que peut-on, en effet, entreprendre de sérieux en latin, langue morte et synthétique, avec des enfants de 10 à 11 ans qui ignorent l'analyse grammaticale et la conjugaison dans la langue maternelle? »

Revenant au quatrième degré, M. Bouché rappelle sa genèse et montre son insuccès. Il établit que le véritable quatrième degré c'est l'école moyenne et que l'école unique n'est pas réalisable. Pour éviter l'encombrement, il réclame une triple sélection: sévérité pour l'admission à l'école moyenne après le troisième degré; sévérité pour l'admission à l'athénée après l'école moyenne; sévérité pour l'admission à l'université au sortir de l'athénée. »

Quant à l'enseignement normal des instituteurs, il importe tout d'abord de faire disparaître la solution de continuité qui existe actuellement entre la sortie de l'école primaire à 12 ans et l'entrée à l'école normale à 15 ans! Après l'école primaire, les études normales devraient comporter l'enseignement moyen au complet, plus une année consacrée à la fondation professionnelle pédagogique de 18 à 19 ans (1).

L'obligation scolaire et l'apprentissage retiennent aussi longuement l'attention de l'auteur qui propose de « porter la scolarité obligatoire, pour la première étape, jusqu'à 15 ans..., puis de 15 à

---

(1) Cette thèse a soulevé plus d'une sérieuse critique. M. Ed. Lamotte, notamment, ne croit pas qu'il soit possible de former pédagogiquement un instituteur en l'espace d'une année. Il faudrait deux années d'études exclusivement pédagogiques; les écoles normales ne s'occuperaient plus d'enseignement général. Il faudrait, en outre, un stage rétribué d'une année dans une école primaire, année qui entrerait en ligne de compte pour la pension.

18 ans pour l'apprentissage, l'enseignement technique obligatoire d'une part, l'enseignement moyen supérieur ou les enseignements spéciaux également obligatoires d'autre part ».

Arrivé au terme de son étude, M. Bouché s'exprime ainsi : « A supposer que soit accomplie l'organisation des enseignements primaire et moyen devant assurer la formation d'une meilleure élite de jeunes gens pour les universités, on est en droit, on a même le devoir de se demander si l'enseignement supérieur n'a rien à faire pour une utilisation meilleure de cette jeune élite meilleure ? » Répondant à cette question, l'auteur pense que « l'université doit elle-même se réformer dans son régime, ses méthodes et son esprit. Elle doit comprendre que pour former des hommes, des hommes d'élite, elle ne peut se borner à son rôle d'école professionnelle supérieure, qu'elle ne peut se contenter d'être un foyer de haute culture, qu'elle doit être, en outre, une école et un foyer d'éducation ».

Je ne puis, faute de place, rapporter ici les considérations qui justifient la citation que je viens de faire, mais j'attire sur elles toute l'attention de mes collègues, parce qu'elles ont, à mon sens, une grande importance. Je mentionnerai cependant encore ceci : « D'abord, il faut une bonne fois abandonner cette illusion qui représente l'étudiant frais émoulu du collège comme un jeune homme capable de se conduire et de choisir ses déterminations. Il faut encore le protéger contre ses faiblesses. » L'université doit donc établir un régime d'ordre comprenant, notamment, le contrôle des présences, des interrogations périodiques, des programmes et des horaires revisés, des examens réformés (1).

Certes, dans le monde universitaire, il y des esprits convaincus de la nécessité de se soumettre aux lois de l'évolution et du progrès, mais il y a, il faut l'avouer, trop de silence, trop de résignation à des situations déplorables. Je crois que le moment est venu de rompre ce silence et d'agir. La brochure de M. Bouché vient donc à son heure : elle appelle un examen attentif de la part des Conseils de perfectionnement et de tous ceux qui pensent qu'il ne suffit pas d'attendre, mais qu'il faut faire des propositions et entrer franchement dans la voie des réformes réalisables de notre propre initiative. Le législateur ne fait souvent que décréter ce qui a déjà reçu un commencement d'exécution.

(1) Voilà des suggestions qui provoqueront les protestations de ceux de nos collègues qui se sont déclarés hostiles à nos idées concernant les examens d'octobre parce qu'ils se disent « ennemis de la scolarité universitaire » et « partisans de toutes libertés, y compris celle des abus » ! D'autres soutiennent que les examinateurs doivent uniquement tenir compte des réponses qui leur sont faites et nullement des aptitudes et du travail de leurs élèves !

Plusieurs des idées préconisées par M. Bouché ont déjà reçu l'approbation de la Commission dite de « l'emboîtement des enseignements primaire et moyen ». C'est là un indice de nature à nous encourager.

A. Gravis.

Lucy KUFFERATH, *Visions d'ombre et de lumière.* (Sous le ciel de Suisse, 1914-1918.) Bruxelles, J. Luyckx, libraire-éditeur, 1923, 358 pp. in-12.

C'est un livre gracieux, gracieux, léger, léger : évocations de l'« Ardenne sauvage », de l'« Engadine », de la « Côte d'Azur », rappels de printemps et d'été, lumière, lueurs rosées, prés verts, ruisseaux, lacs, gazouillis. Il est vrai que, parfois, une vision d'automne ou d'hiver, une ombre de la grande guerre qui passe, viennent poser une teinte un peu plus sombre sur ces tableaux où les nuances diaphanes dominent. Mais, dans cette âme féminine qui s'épanche, s'affirme un crédo d'amour universel dont l'anachronique candeur éclaire, lui aussi, les quelques taches noires semées en marge des esquisses.

Et les pages tournées nous ramènent encore au gazouillis des oiseaux, nous imposent le doux pensum de contempler les lacs, les ruisseaux, les prés verts, les lueurs rosées, l'azur et la lumière, et puis la lumière, l'azur, les lueurs rosées, les prés verts, les lacs, le gazouillis des oiseaux.

Ces petites aquarelles se transposeraient très heureusement sous l'harmonie de l'archet. Elles nous donneraient des sonates de Scarlatti et des printemps de Sinding, et puis des printemps de Sinding et des sonates de Scarlatti.

L. P. Th.

Prince de LIGNE, *Lettres à Eugénie sur les Spectacles.* Edition critique par Gustave Charlier, Bruxelles, Bureau des Annales Prince de Ligne; Paris, Champion, 1922. LXII + 138 p. in-12.

C'est en 1774 que le Prince de Ligne publiait ses *Lettres à Eugénie sur les Spectacles* où il expose, avec une élégante discrétion, son opinion sur les spectacles qui ralliaient alors les suffrages du public, où il juge les acteurs et disserte sur les questions que soulève, en général, la pratique du théâtre.

Remaniées par leur auteur qui, entretemps, a fréquenté d'autres milieux et qui s'adresse, à présent, plus particulièrement au cercle mondain des acteurs de société, ces lettres ont été insérées, au

tome XI des *Mélanges militaires, littéraires et sentimentaires* (1796). Elles portaient, cette fois, le titre de *Lettres à Eulalie sur les Spectacles de Société.*

C'est ce dernier texte que reproduit M. Gustave Charlier, tout en relevant toutes les variantes de la première version. Peut-être eût-il été plus normal de maintenir le nom d'*Eulalie* en tête des épîtres refondues ou nouvellement rédigées par le prince qui a cru préférable de substituer un nom imaginaire à celui de son ancienne amie, la sémillante Eugénie d'Hannetaire.

Ce n'est là qu'un détail. L'édition que nous offre M. Charlier a été établie avec un soin extrême. Elle est enrichie de notes nombreuses. Une érudition infatigable éclaircit tous les doutes que peuvent soulever les allusions incessantes à des œuvres parfois surannées, à des personnalités un peu pâles et généralement oubliées aujourd'hui.

Une introduction copieuse met en lumière, en la replaçant dans son cadre, l'œuvre de cet ancêtre de nos lettres. Elles nous fait assister aux menus progrès de l'opinion artistique dans nos provinces; elle retrace les efforts des publicistes, des directeurs de théâtre, des acteurs (professionnels ou amateurs) et rappelle quelle fut l'attitude des pouvoirs publics. On ne saurait trop louer l'impeccable information de cette étude. Les faits qu'elle évoque se meuvent dans le cadre souvent ingrat d'une période singulièrement béotienne de l'histoire des lettres françaises dans les provinces belges. Mais précisément, M. Charlier a pu noter, un à un, les premiers efforts tendant vers un mouvement intellectuel plus intense, et, de cela également, il y a lieu de lui savoir gré.

Un index des noms propres et des titres compris dans le texte complète cet ensemble.

Les Lettres à Eugénie sur les Spectacles, telles qu'elles nous sont offertes dans ce volume, méritent d'être considérées comme une édition type. Enrichie de son excellente documentation, celle-ci permet de lire, avec un réel profit, des pages qui paraîtraient un peu effacées sans cet appareil critique qui les rapproche heureusement de nous.

L. P. Th.

Jacques HILLEMACHER. *Les Germains devant l'Histoire.* Paris, Alcan, 1920, 127 pages.

L'auteur de cet ouvrage avait terminé en 1917 quelques études sur les caractères permanents de la mentalité allemande à travers les âges. Au lendemain de la guerre, ces études furent publiées dans

la *Revue Anthropologique* du Dr Georges Hervé, puis, en 1920, éditées, toutes réunies en un volume, par Alcan.

Il serait fort malaisé de formuler, en 1923, un avis sur un ouvrage paru il y a trois ans si le sujet: le maintien inaltérable de l'individualité intégrale des Allemands et de leurs tendances générales instinctives n'était — hélas — encore de nos jours un thème d'actualité.

Il se peut que cette permanence existe, mais ce n'est certes pas la méthode suivie par M. Hillemacher qui nous en aura fourni la preuve. Avec une patience certes digne d'éloges, cet auteur a composé un florilège de citations concernant les Germains, citations tirées de Tacite, de César, puis de tous les auteurs latins et grecs plus ou moins contemporains des invasions, jusqu'à Jornandès, Ammien Marcellin et Victor Vitensis.

M. Hillemacher a voulu réaliser ce tour de force: composer avec sérénité d'esprit une œuvre tendancieuse. Son insuccès était fatal. Et d'abord, qui sont ces Germains qu'il met continuellement en scène ? L'auteur est le premier à reconnaître qu'il est très difficile de démêler les particularités raciques de ces peuplades d'envahisseurs, que les anciens désignaient parfois simultanément sous le nom de Gaulois et de Germains ou de Goths et de Scythes. D'autre part, il ne tient aucun compte du fait que les historiens ou chroniqueurs qu'il mentionne sont tous nettement hostiles aux Germains. Il admet sans discussion leurs accusations les plus diverses. Tous les faits, d'ailleurs, lui fournissent l'occasion d'une critique, d'un blâme. Les provocations des Cimbres et des Teutons sont, pour lui, la preuve d'une « audace et d'une insolence révoltantes ». La défaite de Varus décèle l'esprit de ruse, d'hypocrisie, de basse cruauté des assaillants, etc.

Parfois l'auteur établit des contrastes entre les Germains, voleurs de grand chemin guidés par l'instinct de lucre et de traîtrise, et les Gaulois, auxquels il prête, en bloc et, du nord au midi, le haut degré de civilisation des Celtes romanisés du bassin rhodanien. Mais son thème dominant reste « l'antagonisme de deux races, l'une s'efforçant de maintenir l'ordre, l'harmonie et la lumière, l'autre s'acharnant à l'anéantissement de ce merveilleux équilibre politique, de cette perfection sociale que le génie d'hommes policés... était parvenu à fonder ». Assurément, ce thème est assez séduisant mais la trop grande simplicité de la conception nuit à son exactitude. L'Histoire n'est jamais aussi schématique. M. Hillemacher reconnaît lui-même que les chefs germaniques admiraient ingénument l'Empire, cherchaient à en imiter les usages et y briguaient de hautes dignités. Mais il en conclut aussitôt que ce furent

précisément ces infiltrations étrangères qui provoquèrent la corruption et la décadence de la société latine.

Enfin, étudiant dans Eginhard, Froissart, Comines et quelques écrivains modernes, la psychologie individuelle du Teuton, l'auteur y retrouve la confirmation de sa thèse favorite, soit qu'il s'agisse des Francs en lutte contre les Saxons (à cette occasion, les Francs sont à peu près entièrement dépouillés de leur caractère germanique!), soit qu'il s'agisse des chevaliers pillards rhénans et des reitres du moyen âge.

En somme, l'ouvrage de M. Hillemacher subit par trop l'empreinte de l'époque à laquelle il fut conçu. Je crois que j'aurais pris un très grand plaisir à le lire en 1917. Aujourd'hui, il est aussi crispant à analyser que les ouvrages de Dahn et de tant d'autres auteurs allemands, dans lesquels les Germains, le grand Théodoric surtout, flanqué de ses guerriers goths, si nobles, purs et bons, sont opposés aux welsches perfides, habiles à répandre la calomnie et à verser le poison.

Sans doute, il est utile et même nécessaire de combattre la « manie de tout ramener à un principe germanique ». Mais qu'il serait donc aisé à quelque *privat docent* en mal de propagande, de fournir de son côté, un « florilège », afin de tirer du caractère romain, des mœurs du bas-Empire ou des procédés de combat des compagnons de Hugues Capet des conclusions tout aussi tendancieuses.

J'ajouterai que le nationalisme aigu de M. Hillemacher et son hostilité avérée vis-à-vis des principes démocratiques issus de la Révolution française tendent à diminuer encore le crédit de ses affirmations.

Il n'en reste pas moins que son livre est consciencieusement élaboré et qu'il s'y rencontre des analogies de mentalité vraiment frappantes entre les soudards de Tamines et les guerriers d'Alaric.

FRANS VAN KALKEN.

J. VILLEY, maitre de conférences à la Faculté des sciences de Caen, *Les divers aspects de la théorie de la relativité*, avec une préface de MARCEL BRILLOUIN, membre de l'Institut. Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1923, un volume in-8° raisin de 106 pages, fr. 7.50.

Extrayons de la préface de M. Brillouin, l'intéressant passage suivant:

« M. Villey n'a pas essayé de vulgariser la théorie de la relativité d'Einstein, de donner au lecteur l'illusion qu'il a compris quelque

chose sans un véritable effort et surtout sans une connaissance préalable approfondie de la physique contemporaine, et sans notions de géométrie et d'analyse. Ce serait une tentative sans intérêt scientifique et destinée au plus complet échec. Mais tout le public de professeurs, de savants, d'ingénieurs, pourvus d'une forte instruction scientifique et connaissant le langage et l'écriture mathématique, peut lire avec fruit son livre. »

La première partie est consacrée à l'analyse des travaux de vulgarisation d'Einstein, et à celle de l'ouvrage publié, il y a trois ans, par l'astronome anglais A.-S. Eddington. Remarquons que, tout récemment, Eddington a publié un excellent exposé mathématique de la Relativité (Cambridge, University Press, 1923), qui nous paraît très supérieur à son premier traité.

Dans la deuxième partie, intitulée: « L'aspect objectif de la Théorie de la Relativité », l'auteur développe les idées fondamentales de la Relativité restreinte et de la Relativité générale; c'est, dit-il, le résumé extrêmement succinct de l'exposé objectif qu'a donné M. Langevin dans son cours du Collège de France en 1920-1921.

La dernière partie met en lumière: « Le contenu essentiel de la Théorie de la Relativité »; il s'agit du passage du $(ds)^2$ de la Relativité générale à celui de la Relativité restreinte dans un domaine infinitésimal.

T. D.

W. KOSSEL, *Les forces de valence et les spectres de Röntgen*, traduit par M. Golay. Paris, Blanchard, 1922, 70 pages.

Cet ouvrage comporte deux mémoires distincts, mais qui, tous deux, traitent de la structure électronique de l'atome.

Dans le premier mémoire, l'auteur, après un court exposé historique de la question de la valence, montre comment la constitution que l'on attribue actuellement à l'atome (modèle dynamique de Bohr) conduit à modifier la théorie de l'affinité chimique et des forces de valence.

C'est l'étude des combinaisons à caractère polaire bien marqué qui, grâce à sa simplicité, permet de jeter les bases de la théorie nouvelle. L'auteur entreprend ensuite l'examen de deux classes de combinaisons importantes: les combinaisons complexes et les hydroxydes basiques et acides.

Les conclusions à tirer des considérations développées dans ce premier mémoire sont les suivantes: il n'est pas douteux qu'il y ait des forces physiques bien connues qui déterminent l'affinité de l'atome; dans la représentation complète et définitive il y a lieu de

ne pas se borner à l'électrostatique et d'introduire des forces électromagnétiques; à l'intérieur de l'atome, les phénomènes magnétiques se montrent régis par des conditions particulières qui se rattachent à la notion de quanta; enfin, il est fort peu probable, qu'en plus de l'affinité, nous ayons à supposer l'existence de forces naturelles inconnues jusqu'ici.

Le second mémoire montre les importantes contributions que l'observation des spectres de Röntgen a apportées dans l'étude de la structure atomique de l'atome.

Cet ouvrage, très bien ordonné, est remarquable par la clarté avec laquelle sont exposées les questions qui y sont traitées.

R. C.

SPRINGAEL. *Sanguines*, Bruxelles, Lamertin, 1922.

M. Springael nous a fait parvenir un volume de vers qu'il intitule *Sanguines*. Nous supposons que ce titre est un programme et qu'il symbolise des œuvrettes qui, nous le craignons, s'effaceront un peu vite.

M. Springael reste dans la tradition, ce qui ne veut point dire qu'il soit classique, hélas ! et combien nous préférerions des brutalités, des erreurs de formes à cette versification froide sur des sujets... refroidis.

Etre sévère pour ce jeune auteur et lui conseiller de lire, de beaucoup lire, est peut-être la meilleure manière de lui prouver notre sympathie.

R. J. L.

Bureau international du Travail. — *Enquête sur la production. Rapport général*. Tome 1er. (En vente au dépôt général : Berger-Levrault, 5, rue des Beaux-Arts, Paris, 1923, ou au Service de vente du B. I. T., Genève. Prix : 12 fr. 50 suisses, 25 francs français ou belges.)

Le premier volume de l' « Enquête sur la production » du Bureau international du Travail vient de paraître.

C'est dans la session de juin 1920 du Conseil d'administration du Bureau international du Travail que le grand industriel italien, M. Alberto Pirelli, proposa de faire cette enquête.

En acceptant cette motion, le Conseil d'administraion décida de confier au Bureau le soin de faire une enquête « sur la production industrielle dans les différents pays du monde, considérée dans

ses rapports avec les conditions du travail et le coût de la vie ». On se rappellera qu'alors on se trouvait aux prises avec toutes les difficultés d'une production déficitaire. L'objet essentiel de l'enquête était de rechercher quelle pouvait avoir été la part, dans cette crise, de différentes mesures intéressant le travail : journée de huit heures, abolition dans certains pays du salaire aux pièces, etc.

Il fut entendu que les recherches porteraient simultanément sur tous les facteurs ayant pu jouer leur rôle dans le fléchissement de la production : crise des matières premières; crise des transports; crise des changes; crise de crédit; crise des débouchés.

Evidemment, un changement profond est survenu presque immédiatement après l'heure où l'enquête fut décidée.

Dans une longue préface, le Bureau international du Travail a dû indiquer comment, tour à tour, la crise du déficit universellement ressentie après la guerre, la crise du marché, qui a atteint toute une série de pays, le resserrement de la production, contrecoup de cette crise du marché, la crise du chômage, due elle-même au resserrement de la production, se sont succédé et ont affecté l'économie générale.

Le problème des conditions du travail, après la crise économique, s'est posé souvent sous des aspects nouveaux.

L'enquête sera publiée en quatre volumes, en français, mais il est certain qu'un résumé des résultats sera publié dans les principales autres langues, spécialement en anglais et en allemand.

Le premier volume vient de sortir de presse, et s'ouvre par une lettre-préface de M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail, au président du Conseil d'administration du Bureau, dans laquelle on rappelle les origines de l'enquête, les difficultés de toute nature rencontrées au cours de son exécution, les débats auxquels elle a donné lieu. Suit une introduction générale qui indique les changements survenus dans la situation économique du monde depuis le moment où l'enquête a été décidée.

Ce premier volume comprend une série d'informations sur le plan du Rapport, la marche de l'enquête, le texte des questionnaires et la liste des 29 gouvernements, des 180 organisations professionnelles et des 39 fédérations de sociétés coopératives qui y ont répondu, des 266 différentes personnalités consultées, etc... A ces informations s'ajoute une section de plus de 200 pages de bibliographie de la production établie d'après les informations fournies par les réponses des différents gouvernements. On y trouve enfin 40 tableaux statistiques et 92 diagrammes.

Le second volume du Rapport est actuellement sous presse. Les

deux derniers volumes sont annoncés comme devant paraître d'ici deux à trois mois. Le tome premier permet d'apprécier l'effort accompli par le Bureau international du Travail pour réunir une documentation exceptionnellement riche et l'intérêt de cette documentation pour les problèmes économiques et sociaux de l'heure actuelle.

« La masse d'informations recueillies et l'élaboration qui en a été faite seront, comme le dit dans sa lettre-préface M. Albert Thomas, d'une haute utilité pour les chercheurs ou pour tous ceux qui sont soucieux de l'œuvre de progrès social assumée par le Bureau international du Travail. »

(Communication du Bureau international du Travail.)

Chronique Universitaire

Rectorat. — Le corps professoral de l'Université, réuni en assemblée générale, a élu comme Recteur pour l'année académique 1923-1924 M. le Dr A. Brachet, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

Administration. — M. Maurice Bourquin, administrateur de l'Université, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été nommé Administrateur général.

M. Charles De Keyser, prorecteur, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, a été nommé administrateur technique.

Institut de Sociologie Solvay.

La famille Solvay a confié la gestion de l'Institut de Sociologie, fondée par Ernest Solvay, à l'Université de Bruxelles.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 6 octobre, a appelé aux fonctions de Directeur M. le Professeur Ernest Mahaim.

Un Conseil scientifique de sept membres contribuera à déterminer l'orientation de l'Institut par l'échange de vues entre compétences et lui donnera un supplément d'autorité au point de vue international.

Un de ces membres sera désigné par le Bureau International du Travail. Trois membres ont été désignés par la famille Solvay, qui a appelé à ces fonctions les anciens directeurs de l'Institut : MM. Barnich, Vandervelde et Hostelet.

Les membres à nommer par le Conseil d'administration de l'Université seront désignés prochainement.

Facultés et Ecoles.
Nominations.

Faculté de Droit. — M. P. Graux (cours libre de technique professionnelle et judiciaire) a été nommé chargé de cours.

Faculté des Sciences. — MM. P. Erculisse, chargé de cours, et H. Vande Walle, chef de travaux pratiques de chimie générale, ont été nommés agrégés.

MM. G. Gilta et E. Saerens ont été nommés assistants à la Chimie générale.

Faculté de Médecine. — Le mandat d'assistant de M. le Docteur P. Spehl, agrégé, a été prorogé jusqu'à la fin de l'année académique 1923-1924.

M. le Docteur A. Persin a été nommé chargé de clinique complémentaire et est devenu titulaire de la Clinique de Stomatologie.

Faculté des Sciences appliquées. — Ont été nommés :

M. l'assistant J. Leemans, chef de travaux.

M. F. Van den Dungen, assistant pour les exercices pratiques relevant des cours de mathématiques et de mécanique.

M. H. Dustin, chargé de cours.

M. E. Bogaert, directeur adjoint du Laboratoire de mécanique et d'hydraulique; il a été appelé à diriger ce laboratoire au même titre que M. Ch. De Keyser, professeur ordinaire et déjà Directeur.

M. le chargé de cours E. Warnant, directeur adjoint de ce même laboratoire.

Ecole de commerce. — M. P. Moulin, directeur d'administration de la Marine, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées et ingénieur des Constructions navales, a été chargé du cours de technologie des transports, en remplacement de M. le Professeur E. Bogaert, démissionnaire.

Distinctions.

M. le Professeur Ansiaux a été nommé membre correspondant de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.

M. le Recteur Brachet a été nommé membre de l'Académie des Sciences de Christiania.

L'Université de Lyon lui a conféré le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine.

M. le Docteur Maffei a été nommé vice-président de la Société belge de Pédiatrie.

M. le Docteur Keiffer, agrégé, a été élu membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine.

Voyage en Allemagne, effectué par les élèves du cours de technique de l'Aviation.

Chaque année, à l'issue du cours de technique aéronautique, professé à l'Université libre par M. Allard, directeur du Service technique de l'aéronautique, les élèves du cours font un voyage d'études à l'étranger.

En novembre 1922, ce voyage a été effectué en Allemagne. M. Allard et les élèves de l'année 1921-1922, auxquels s'étaient joints deux élèves de l'année précédente, ont visité les Usines Junckers, à Dessau, le Laboratoire Aérodynamique du professeur Prandtl, à Göttingen, les Ateliers Dornier et une partie des installations de la Société Zeppelin, à Friedrichshafen.

Dans une usine d'aviation, plus que partout ailleurs, la collaboration du laboratoire et de l'atelier est indispensable.

La conception et le calcul des avions modernes se font d'après les résultats d'essais de laboratoire; aussi l'usine Junckers et l'usine Zeppelin, dont la Société Dornier est une filiale, possèdent-elles chacune une soufflerie.

La fabrication elle-même doit être soumise à un contrôle scientifique : les procédés de fabrication sont nouveaux, les matières employées sont peu connues. L'usine Junckers est pourvue de vastes laboratoires. Nous y voyons un laboratoire de chimie, où les métaux légers employés, en l'occurrence l'alliage dénommé duralumin, sont soumis à l'analyse et subissent des essais d'inaltérabilité, ainsi qu'un laboratoire de mécanique, où les pièces construites sont soumises à des essais multiples : résistance à la traction, au choc, aux vibrations, à la flexion, etc.

Les avions Junckers sont entièrement métalliques. Ils sont construits en duralumin, utilisé sous forme de tubes et de tôles ondulées. Tout le travail se fait à froid et les assemblages sont obtenus par de petits rivets de duralumin, posés également à froid. Les ailes de ces avions sont recouvertes de tôle ondulée, ce qui leur donne un aspect particulier.

A Göttingen, nous avons vu la soufflerie où le professeur Prandtl a fait les essais d'ailes épaisses qui ont rendu son nom célèbre.

Sur les bords du lac de Constance, nous avons visité les ateliers où la série des hydravions métalliques Dornier a vu le jour.

Bien que les appareils Dornier n'aient pas remporté le même succès commercial que les avions Junckers, la construction Dornier semble plus pratique que celle de son concurrent. Elle se rapproche des procédés couramment employés dans la construction des charpentes métalliques, par assemblage de tôles et de profilés. Elle ne comporte ni tubes, ni tôles ondulées.

Les longerons des grands hydravions Dornier sont établis en acier au nickel-chrome, ceux des petits avions, en duralumin. Les nervures et les pièces moins importantes sont exclusivement en duralumin, et les surfaces sont naturellement recouvertes, non de toile, mais de tôle.

Plusieurs specimens remarquables étaient en construction lors de notre passage : nous avons vu les détails du « Delphin », hydravion commercial à six places, et du « Libelle » ou « Libellule », joli canot-volant de 50 HP, emportant trois passagers, appareil d'une grande élégance de lignes et d'un rendement remarquable.

Chez Zeppelin, nous n'avons pu visiter les ateliers, naguère si actifs, mais nous avons pu voir une partie des laboratoires et la fameuse soufflerie dont l'hélice est actionnée par quatre moteurs Maybach de 240 HP.

En résumé, voyage des plus intéressants, au cours duquel les élèves ont pu voir les instruments de laboratoire et les procédés industriels utilisés par les spécialistes d'outre-Rhin.

Fr. Haus, I. C.

Descartes et la Métaphysique scolastique

Positions des six leçons professées à l'Université libre de Bruxelles [1]

PAR

ÉTIENNE GILSON

Chargé du cours de Philosophie médiévale à la Sorbonne
Directeur à l'École pratique des Hautes Études religieuses.

PREMIÈRE LEÇON.

LE DOUTE MÉTHODIQUE ET LA CRITIQUE DES FORMES SUBSTANTIELLES.

La coupure qui a séparé trop longtemps l'histoire de la philosophie moderne de celle de la philosophie médiévale tend actuellement à s'effacer. Peut-être certaines résistances qui s'opposent encore à la réunion des deux domaines tomberaient-elles si l'on pouvait écarter le préjugé suivant : étudier la philosophie moderne en fonction de la philosophie médiévale, c'est nécessairement étudier ce que la philosophie moderne a emprunté à la philosophie médiévale. Or, il n'en est pas nécessairement ainsi, car le problème de leurs rapports peut recevoir cette formule beaucoup plus générale : est-il possible de bien comprendre le sens, même de ce qu'il y a d'original dans une philosophie, si l'on ignore une doctrine que l'auteur de cette philosophie avait constamment présente à la pensée pendant qu'il élaborait la sienne ? Le but que visent ces leçons serait de montrer que non, et,

(1) Les 5-8-11-14-17 et 21 décembre 1923.

pour ne pas disperser notre attention, nous nous proposerons simplement de méditer quelques points essentiels de la métaphysique cartésienne, en examinant ce que leur confrontation avec la scolastique pourra nous apprendre sur eux de nouveau.

I. — *Le doute méthodique.*

Commençons par le commencement. S'il est une partie de la doctrine cartésienne que personne n'ignore et sur le sens de laquelle on soit définitivement fixé, c'est bien le doute méthodique. Il suffit d'ouvrir les *Méditations métaphysiques* pour le rencontrer, et il remplit à lui seul la première. Descartes cherche une certitude inébranlable; or, il constate que l'examen attentif de ses opinions lui en a fait découvrir beaucoup de fausses; il aura donc plus tôt fait de « commencer tout de nouveau dès les fondements ». (*Œuvres complètes*, édit. Adam-Tannery, t. IX, p. 13.)

Pour ce faire, il supposera provisoirement que toutes ses anciennes opinions sont fausses et accumulera les raisons de douter de toutes en général, comme de chacune en particulier. Il dissout donc le témoignage de nos sens, la distinction de la veille et du sommeil, et va jusqu'à soumettre au doute les vérités mathématiques en introduisant, avec l'hypothèse d'un « grand trompeur », un germe d'incertitude au cœur même de nos connaissances les plus assurées. Quant à l'interprétation de cette première Méditation, nulle hésitation ne peut donc subsister. Descartes lui-même a dit que s'il doutait de tout c'était pour être absolument sûr de la vérité de ce qui aurait résisté à ce doute universel, car « il n'est pas possible que nous puissions plus avoir aucun doute de ce que nous découvrirons après être véritable ». (*Abr. des Médit.*, t. IX, p. 9.) Le doute prépare la découverte d'un « aliquid inconcussum », et c'est pourquoi ses historiens voient dans le doute méthodique la position du problème préalable de la certitude (L. Liard, *Descartes*, p. 143), ou même le prélude de « cette critique de Kant d'où est sorti un idéalisme rajeuni ». (A. Fouillée, *Descartes*, p. 82.) Il n'y a qu'un pas de là à déclarer que « Descartes ist Erkenntnistheoretiker wie Kant » (K. Jungmann, *René Descartes*, p. VII), et l'on ne s'est pas fait faute de le franchir. Au lieu d'accomplir ce bond en avant, faisons plutôt quelques pas en arrière, et de-

mandons à Descartes lui-même de nous expliquer l'histoire de sa pensée sur ce point.

II. — *L'expérience de Descartes.*

Nous le comprendrons d'autant mieux que nous chercherons moins à l'inventer, mais plutôt à le comprendre. Or, ses confidences les plus intimes touchant la raison d'être du doute ne sont pas dans le *Discours de la Méthode*, mais dans les *VI*[ae] *Responsiones*, et en voici l'occasion. Descartes a conclu les *Méditations métaphysiques* en affirmant la distinction réelle de l'âme et du corps; on lui a contesté cette conclusion, et, malgré les explications qu'il a déjà fournies dans les *II*[e], *IV*[e] et *V*[e] *Réponses*, des théologiens lui objectent enfin : « De même, on ne vous concédera jamais que la pensée, ou plutôt que l'esprit humain soit réellement distingué du corps, quoique vous conceviez clairement l'un sans l'autre, et que vous puissiez nier l'un de l'autre, et même que vous reconnaissiez que cela ne se fait point par aucune abstraction de votre esprit. » (*VI*[e] *Object.*, t. IX, p. 223.) *On ne vous concédera jamais...* C'est une fin de non-recevoir, et Descartes se heurte, sur la conclusion qui lui est la plus chère, à l'impossibilité d'être compris. Mais il connaît le mal dont souffrent ses adversaires parce que lui-même en a souffert; lui-même a jadis été sur le point de ne pas se concéder ses propres conclusions, et, pour nous aider à lever nos doutes, il va nous avouer les siens, nous montrant par l'exemple comment on peut s'en délivrer. (T. IX, p. 238, « *... je dirai ingénument...* »)

D'abord le fait. Il est attesté par Descartes dans un récit d'allure manifestement historique et dont l' « ingénuité » est très sensible. Voir *VI*[e] *Rép.*, t. IX, p. 238 : « *Lorsque j'eus la première fois conclu...* », jusqu'à p. 239 : « *... lorsqu'ils jettent les yeux sur lui.* »

C'est donc une impression des sens qui bloque, en quelque sorte, une conclusion de la raison. Quelle en est la nature ? Elle consiste en ce que Descartes perçoit les corps avec des *qualités* (chauds, froids, secs, humides, colorés, obscurs, lumineux) et des *facultés* (d'échauffer, d'attirer, de peser, etc.). Or, l'expérience décisive de Descartes est la constatation de ce fait, que la réflexion métaphysique seule est

impuissante à dissiper cette illusion. Seule la physique mécaniste, en ne laissant au corps que l'étendue et le mouvement, élimine de l'esprit l'illusion des *qualités* ou facultés, et permet à la métaphysique de nous « persuader » enfin de la distinction de l'âme et du corps. (*Ibid.*, depuis : « *Mais après que j'eus passé plus avant...* », jusqu'à « *la configuration et arrangement des parties* »; p. 239.)

III. — *Caractère biologique de l'aristotélisme.*

Telle est l'expérience par laquelle est passé Descartes; en vrai philosophe, il en fait un sujet de réflexion. (« ... *je commençai à considérer...* », p. 239.) Le problème se pose pour lui en ces termes : pourquoi l'élimination des formes substantielles par la physique rend-elle plus aisée l'acceptation de la distinction métaphysique de l'âme et du corps ?

Il faut chercher la réponse dans une critique de la notion scolastique de « forme substantielle », qui contient en soi les notions subordonnées de « facultés » et de « qualités ». Or l'aristotélisme est, par un de ses aspects essentiels, une analyse de l'expérience commune enregistrée dans le langage. Cette expérience procède toujours en percevant d'abord le phénomène le plus extraordinaire dans chaque genre, en lui donnant un nom, et en étendant ensuite ce nom à tous les phénomènes analogues, mais dont le caractère est moins frappant. Dans l'ordre du changement, c'est la naissance d'un animal qui est le plus extraordinaire; on lui attribue une cause, et c'est : ce qui fait naître, ou « nature »; mais la cause du changement dans les animaux est une âme; l'âme est donc la nature. Or, lorsque nous étendrons cette explication du changement type à tous les autres changements, nous dirons que tout ce qui se meut soi-même le fait en vertu d'une nature; et, comme la première cause de changement perçue était une âme, nous supposerons que toute nature, ou principe interne de changement, est analogue à l'âme; c'est précisément la « forme substantielle ». (Sur la parenté des notions d'âme et de forme, voir Aristote, *Physique*, II, ed. O. Hamelin, p. 34-35, 87-90 et 155-156. — Et. Gilson, *Index scolastico-cartésien*, texte 40, p. 24; texte 209, p. 127 : « *Rursus idem... à distinguat atque exornet* »; texte 212, p. 129 : « *Sexto, quia formae naturales...* » Pour la réduction par Descartes des formes

substantielles aux artificielles, voir t. II, p. 367, 12-20, et t. III, p. 566, 1-5.)

Ainsi, la forme substantielle est née d'une confusion de l'âme et du corps. Nous la supposons semblable à une âme qui est *tota in toto et tota in qualibet parte;* Descartes le montre par une analyse de la forme du *lourd.* (T. IX, p. 240, « *Par exemple...* » à p. 241, « *Mais après...* ») Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'en défaisant ce nœud et dissociant ces éléments confondus, la physique ne facilite l'acceptation de la distinction de l'âme et du corps.

Mais comment le nœud s'est-il formé ? C'est que nos idées actuelles des choses sont modelées sur les premières perceptions que nous en avons eues, et que ces perceptions de notre enfance nous livraient les choses, non telles qu'elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'elles nous apparaissaient en fonction de nos besoins. (*Loc. cit.*, t. IX, p. 239 : « *Toutes lesquelles opinions...* » à p. 240 : « *... des esprits que des corps.* » La métaphysique scolastique, en enregistrant avec Aristote cette expérience biologique, nous représente donc l'univers tel qu'il devrait être s'il était constitué par les perceptions que nous en avons; c'est la métaphysique de nos besoins. Et comme elle est fondée sur la vision du monde tel qu'il apparaît à une âme d'enfant encore mal dégagée de son corps et absorbée dans la vie végétative, on pourrait dire qu'elle est la métaphysique de notre animalité. (T. II, p. 599, 4-12.)

IV. — *Fonction purgative du doute.*

Supposons maintenant que Descartes veuille exposer sa métaphysique avant sa physique, comme il s'est trouvé conduit à le faire par la condamnation de Galilée, en publiant les *Meditationes* avant *Le Monde,* nous le trouverons fort embarrassé. Car si la physique seule peut persuader l'esprit des conclusions de la métaphysique, celle-ci, venant avant celle-là, ne se fera jamais accepter. A moins cependant qu'un nouveau procédé d'exposition ne vienne se substituer à la physique pour en assumer la fonction, et c'est précisément la raison d'être du doute méthodique, ainsi que nous allons le vérifier.

D'abord, la déclaration initiale de Descartes à propos du doute reçoit par là son sens plein : « ... il nous délivre de toutes sortes de préjugés et nous prépare un chemin très facile pour accoutumer

notre esprit à se détacher des sens. » (T. IX, p. 9. Cf. *Principes*, t. IX, p. 25, I, ch. 1.)

Ensuite, le fait qu'à part l'argument du grand trompeur, sur lequel nous reviendrons, tous les arguments de Descartes portent contre les sens : « Tout ce que j'ai reçu jusqu'à présent pour le plus vrai et assuré, je l'ai appris des sens, ou par les sens... » (*Médit. I*, t. IX, p. 14.) Voilà le fondement dont la ruine entraîne celle de l'édifice; d'où la critique des illusions des sens, du sommeil, etc.

Enfin, la nécessité de *s'entraîner* à douter. S'il s'agissait d'une idée à critiquer, la lecture de la *Première Méditation* suffirait; mais il s'agit d'une habitude invétérée à défaire, et comme elle ne s'est pas contractée en un jour, elle ne se défera pas en un jour : « Mais il ne suffit pas d'avoir fait ces remarques... » (T. IX, p. 17.)

V. — *Contre-épreuve historique.*

Nous pouvons vérifier cette interprétation par la méthode d'absence, car il en existe deux cas typiques.

Le *Discours de la méthode* est un écrit exotérique, rédigé en français, et qui peut être entre les mains de tous. Or, le doute est un instrument trop dangereux pour qu'on puisse le rendre populaire; il n'y sera donc fait qu'une simple allusion (t. VI, p. 37, l. 4-5); ses arguments ne seront pas développés, et cela de propos délibéré (*IV*e *Réponse*, t. IX, p. 191 : « *Je confesse donc...* » à « *... de leur usage.* ») Résultat : tout ce qui concerne la métaphysique y est réduit à l'état de spécimen et devient, de l'aveu de Descartes, incapable de persuader.

La confusion de l'âme et du corps n'ayant été éliminée ni par la physique ni par le doute, la preuve même de l'existence de Dieu ne réussit plus à se faire accepter. (Cf. surtout *à Mersenne*, mars 1637, t. I, p. 349, 29-351, 2. Et aussi : I, 560, 6-27; II, 596, 20-23.)

Deuxième cas : on a demandé à Descartes d'exposer le contenu des *Méditations*, mais en le disposant *more geometrico*. Descartes répond : elles le sont déjà, mais dans l'ordre analytique; c'est donc dans l'ordre synthétique que vous les voulez; soit, mais alors je ne puis commencer par le doute; ceux qui liront cet exposé n'auront pas purifié leur esprit des impressions de leur enfance, ils ne comprendront pas la

distinction de l'âme et du corps ni les preuves de l'existence de Dieu; je récuse d'avance ceux qui voudraient me juger sur un tel exposé. (Voir texte latin seul, t. VII, p. 158, 8-159, 8.)

VI. — *Conclusion.*

Ainsi la préoccupation de la doctrine scolastique des formes substantielles domine la structure même des méditations métaphysiques.

C'est à cause d'elles, tout d'abord, qu'il a écrit des *Méditations*, et non pas des *Theoremata* mathématiques, qui réclameraient le secours de l'imagination (Cf. t. II, p. 622, 13-16), ou des *Quaestiones disputatae* scolastiques, qui, en accumulant les objections à résoudre, entretiennent dans la pensée les fantômes qu'il s'agit d'exorciser (t. IX, p. 122 : « *Pour moi...* » et p. 123 : « *Ce qui a été la cause...* »)

C'est aussi pourquoi les *Méditations* ainsi entendues commencent, et doivent nécessairement commencer, par l'exposé et la pratique du doute méthodique, substitut de la plaie physique et spécifique contre la physique des formes; c'est enfin pourquoi la nécessité de réagir contre la scolastique a fait de cette philosophie des idées pures, si abstraite et géométrique d'intention, une ascèse et une discipline de la pensée, dont l'effort se marquera non seulement par le doute méthodique, mais encore par les haltes que nous imposent les *Méditations* après la conquête de chaque conclusion principale (t. IX, p. 26 : « *Mais, parce qu'il est presque impossible...* »; p. 41 : « *Mais, auparavant, que j'examine...* ») pour nous ménager le temps nécessaire à son assimilation.

DEUXIÈME LEÇON.

Descartes critique de saint Thomas.

Etendons notre enquête à la première preuve cartésienne de l'existence de Dieu. Le schème en est connu : nous avons des idées et, parmi elles, l'idée d'un être infini; or, tout a une cause, et la cause contient au moins autant de perfection que son effet; la cause de l'idée d'un être infini doit donc être elle-même infinie; donc Dieu existe.

I. — *La cause des idées.*

La preuve nous est devenue si familière que nous l'acceptons aujourd'hui dans sa teneur littérale en ne lui donnant qu'un sens purement cartésien. Au XVIIe siècle, et dans un public nourri de scolastique, elle produisait une autre impression; les lecteurs des *Méditations* éprouvaient le sentiment de lire une transposition de la preuve de saint Thomas par la cause efficiente et de ne pas comprendre la raison de cette singulière transposition. (*I^res Obj., de Caterus*, t. IX, p. 75-76 : « *Voilà certes, à mon avis, la même voie que suit saint Thomas...* »)

La première surprise éprouvée par les scolastiques était de voir argumenter sur la cause des idées, non pas seulement parce qu'il eût été plus simple d'argumenter, comme saint Thomas, sur la cause d'un être concret et sensible, mais surtout parce que, pour un scolastique, à partir du moment où une idée existe, on n'a plus à en chercher la cause ailleurs que dans l'intellect. Ce désaccord peut surprendre, car un des rares textes que l'on avoue généralement être scolastiques dans les *Méditations* est celui qui attribue une « réalité objective », et même des degrés de réalité objective variables à nos diverses idées. (*IIIe Médit.*, t. IX, p. 31 : « *Mais il se présente...* » à p. 32 : « *... me sont représentées.* ») Ces expressions, authentiquement scolastiques en effet, ne doivent pas nous induire en erreur, car les conceptions qu'elles recouvrent ne le sont pas.

Du point de vue scolastique, représenté ici par Caterus, tout acte de connaissance implique les coefficients suivants de réalité : 1° d'abord l'objet connu, p. ex.: une pierre; c'est de l'être réel; 2° l'acte de l'intellect par lequel je connais cette pierre; c'est l'être réel d'un acte de connaissance et, en lui-même, c'est l'être d'une chose, donc un *être subjectif*; 3° le concept de pierre, qui la représente; cet être, qui n'est plus ni celui de mon acte de connaissance, ni celui de la pierre en elle-même, mais seulement celui de la pierre *en tant que représentée* dans la pensée dont elle est l'objet, se nomme *être objectif*; 4° enfin, le fait, pour la pierre elle-même, d'être pensée par moi; cela ne change absolument rien à la pierre, n'est rien de réel, et ne représente rien de réel; c'est un *être de raison*. (Et. Gilson, *Index scolastico-cartésien*, texte 182, p. 107. Cf., aussi, saint Thomas (?), *Summa*

logicae, II, 1. *Quaest. disput. de veritate*, I, 8, *ad Resp.)* Or, s'il en est ainsi, la conclusion de Caterus se comprend aisément. L'objet de ma pensée est réel, donc il requiert une cause. L'acte même de ma pensée est réel, dont il requiert une cause, qui est l'intellect. Le fait, pour l'objet, d'être pensé, n'est rien de réel et n'a par conséquent pas de cause. Mais l'*être objectif* de l'idée, bien qu'il ne soit pas rien, puisqu'il correspond à un objet et le représente, n'est cependant ni l'être subjectif de mon acte de connaître, ni l'être subjectif de la chose qu'il représente; pris à part, et séparément de l'objet pensé comme de l'acte de pensée qu'il termine, il n'offre aucun être concret sur lequel la causalité puisse avoir prise. C'est ce que conclut notre scolastique : « J'ai des idées, mais il n'y a point de cause de ces idées; tant s'en faut qu'il y en ait une plus grande que moi et infinie. » (*I^res^ Rép.*, t. IX, p. 74.)

Quelle est, au contraire, la position de Descartes ? En choisissant comme principe de toute sa philosophie le *Cogito*, et en s'obligeant par là même à aller de la pensée aux choses, il s'oblige à poser les objets en fonction de la pensée, et s'interdit corrélativement toute hypothèse *a priori* sur la nature de ces objets. Par exemple, s'il s'agit pour un scolastique de former l'idée d'un navire, les conditions nécessaires et suffisantes en seront : un intellect qui la forme, et des objets sensibles dont il la tire. Tout ce que ce concept peut avoir de substance vient de là, et se demander quelle est la cause de son être objectif quand on se donne l'intellect et des objets, c'est vouloir l'expliquer deux fois. Que si l'on veut enfin savoir pourquoi c'est l'idée d'un navire que l'intellect forme, et non l'idée d'autre chose, on répondra que c'est parce que nous voyons des navires, et qu'un navire est un navire parce que c'est sa nature d'en être un; rien de plus (*Ibid.*, t. IX, p. 74 : « *Mais quelqu'un dira...* » à p. 75 : « *... et par partie* »), à moins que l'on n'ajoute simplement qu'un navire est tel parce qu'il est un exemplaire particulier d'une essence éternelle et qui, comme telle, ne requiert point de cause. Pour Descartes, au contraire, l'esprit est bien donné pour expliquer l'idée, mais il n'est pas évident *a priori* que l'objet le soit, et même nous n'aurons le droit de le poser qu'au nom de certains caractères de l'idée. En outre, le caractère mathématique de la méthode cartésienne, qui définit le réel à partir des idées, ne supporte pas que les idées vraies ne soient pas déjà

du réel; il faut donc que l'*être objectif*, qui n'était dans la scolastique rien de plus que l'imitation d'une essence dans la pensée, reçoive dans le cartésianisme toute la consistance d'une manière réelle d'exister. Par là, une preuve de l'existence de Dieu fondée sur l'idée de Dieu, qui était impossible dans un sensualisme du type thomiste, devient possible dans un innéisme d'inspiration mathématique comme celui de Descartes; nous allons voir, en outre, qu'elle était nécessaire.

II. — *Descartes et saint Thomas.*

Sommé de dire pourquoi il n'a pas suivi jusqu'au bout la voie de saint Thomas, Descartes refuse de critiquer son prédécesseur, mais entreprend de justifier sa propre preuve sans attaquer la preuve scolastique. (*Ires Rép.*, t. IX, p. 84 : « *Mais ici la courtoisie...* ») Son premier argument n'en porte pas moins directement contre la scolastique, car Descartes déclare d'abord qu'il n'est pas parti des choses sensibles, ce qui serait précisément la méthode thomiste, mais d'une idée, ce qui est spécifique de la méthode cartésienne. Son deuxième argument, au contraire, est surprenant : « partie aussi pour ce que je ne voyais pas que cette succession de causes me pût conduire ailleurs qu'à me faire connaître l'imperfection de mon esprit, en ce que je ne puis comprendre comment une infinité de telles causes ont tellement succédé les unes aux autres de toute éternité, qu'il n'y en ait point eu de première. » (*Ires Rép.*, t. IX, p. 85.) Surprenant, disons-nous, parce que cet argument n'est aucunement thomiste. Saint Thomas considère que la création du monde dans le temps n'est pas démontrable; il prouve donc toujours l'existence de Dieu sans supposer que le monde ait eu un commencement dans le temps, et, lorsqu'il nie qu'une infinité de causes soit possible, c'est toujours dans l'instant présent qu'il argumente, comme le fera Descartes lui-même; aucune preuve thomiste de l'existence de Dieu ne suppose donc que la succession éternelle des causes soit impossible.

Comment interpréter ce curieux passage ? Supposerons-nous que Descartes veut critiquer ici la doctrine de saint Bonaventure ou d'un augustinien quelconque ? Mais c'est celle de saint Thomas qu'on lui objectait. — Supposerons-nous, au contraire, qu'il se trompe sur la doctrine de saint Thomas ? Mais d'abord ce serait une erreur gros-

sière et bien invraisemblable de la part d'un excellent élève de La Flèche. Et surtout, nous sommes sûrs qu'il connaissait parfaitement le raisonnement authentique de saint Thomas, car il s'en est servi pour son propre usage. Dans le texte même de la *III*e *Médit.* (t. IX, p. 39-40) Descartes argumente sur une série d'êtres essentiellement ordonnés pour prouver que cette série doit être finie, ce qui est la preuve thomiste même. (*Sum. théol.*, 1a, qu. 2, art. 3, Concl. Voir aussi Et. Gilson, *Le Thomisme*, p. 54-55.) Mieux encore, Gassendi objectera à Descartes précisément ce que Descartes objecte ici à la scolastique, et Descartes lui répondra précisément ce que saint Thomas lui répondrait à lui-même. Gassendi déclarant, en effet, que nos parents peuvent être causes de notre idée de Dieu, et ainsi à l'infini, parce que la régression à l'infini ne serait absurde que dans une série de causes: « ita inter se connexis subordinatisque ut inferior agere sine superiore movente non possit » (*V*ae *Obj.*, t. VII, p. 302, 27-303, 5), Descartes répond, comme l'eût fait saint Thomas, qu'il argumente lui aussi sur des causes essentielles, ou, comme il le dit en termes d'école : « de talibus enim tantum hic quaestio est, nempe de causis in *esse*, non de causis in *fieri*. » (*V*ae *Resp.*, t. VII, p. 370, l. 17-18). Pourquoi donc a-t-il oublié une doctrine qu'il connaît si bien, au moment précis où il aurait dû s'en souvenir ?

III. — *La division de la matière.*

Nous n'avons plus d'autre ressource que l'hypothèse d'une distraction volontaire, et bien qu'on ne doive recourir à de telles solutions que dans un cas désespéré, nous devons ici le faire, parce que Descartes lui-même nous y invite, et parce qu'il a fini par l'avouer.

Relisons le texte de la *I*re *Rép.* (« *Car certainement...* », t. IX, p. 85) : tout ce que Descartes y explique de la division de la matière à l'infini est pour nous un trait de lumière. Saint Thomas raisonne comme si un infinité actuelle de causes hiérarchisées était impossible; or, la physique mécaniste comme la distinction réelle de l'âme et du corps ont supprimé les formes substantielles; il n'y a donc plus de hiérarchie essentielle dans l'ordre des causes matérielles, et l'idée même de les disposer en série pour atteindre une première cause n'a plus de sens. Elle en a d'autant moins qu'une telle série de causes et d'effets,

étant accidentellement ordonnée, pourrait être infinie, même dans l'instant présent considéré, puisque, d'une part, les limites du monde matériel ont été indéfiniment reculées, et que, d'autre part, la division actuelle de la matière à l'infini, telle que la requiert la nouvelle physique, prouve la réalité de l'infini actuel. Si donc Descartes avait voulu comparer son argument à celui de saint Thomas, il aurait été obligé de dire : la preuve thomiste par la causalité est sophistique, parce qu'elle suppose : 1° une série de causes matérielles essentiellement ordonnées, ce qui n'a pas de sens; 2° l'impossibilité d'une série infinie actuelle de causes, ce que j'enseigne d'autre part.

Que Descartes ait mieux aimé se tromper sur saint Thomas en critiquant la preuve de Dieu par le commencement du monde dans le temps, c'est enfin ce qu'il confesse au P. Mesland : « Car mon âme étant finie, je ne puis connaître que l'ordre des causes n'est pas infini, sinon en tant que j'ai en moi cette idée de la première cause... Ce que j'ai insinué en ma réponse aux premières objections, mais en peu de mots, afin de ne point mépriser les raisons des autres, qui admettent communément que *non datur progressus in infinitum*. Et moi je ne l'admets pas; au contraire, je crois que *datur revera talis progressus in divisione partium materiae*, comme on verra dans mon traité de Philosophie, qui s'achève d'imprimer. » (T. IV, p. 112, 7-113, 4.)

C'est donc, en toute vérité, mais en un sens assez complexe que Descartes a déclaré d'abord qu'il ne parlerait pas de saint Thomas.

IV. — *La psychologie du lecteur scolastique.*

Descartes ne se contente jamais de constater une erreur, il en explique toujours la genèse afin de lui appliquer le remède approprié. De même ici. L'argument de saint Thomas ne conclut pas, c'est un fait; mais il reste à expliquer un autre fait : comment saint Thomas peut-il avoir l'illusion de conclure ? Et si le raisonnement thomiste n'aboutit pas à Dieu, comment peut-il le rencontrer? C'est que, répond Descartes, l'idée de Dieu est le vrai point de départ de la preuve. Saint Thomas prétend la conclure, mais il en part, sans quoi sa fausse preuve ne la retrouverait jamais. Et comment en part-il, puisqu'il semble argumenter sur le sensible ? Précisément en postulant qu'une

série de causes ne peut pas être infinie; s'il arrête la série à Dieu, c'est qu'il avait déjà l'idée de Dieu. — Partons, au contraire, avec Descartes de l'idée de Dieu, alors, mais alors seulement, la série des causes ne peut pas être infinie, car elle se réduit en fait à un seul terme : la perfection objective de l'idée de Dieu postule immédiatement Dieu lui-même comme cause.

Mais alors on se demande pourquoi Descartes lui-même a usé, dans des textes que nous avons rappelés, d'arguments analogues, et comment il a pu répondre à Gassendi qu'il argumentait sur une série de causes *in esse*. Si l'on y prend garde, le texte même des *Méditations* nous l'indique. Après avoir exposé sa preuve par la cause de l'idée de Dieu, Descartes ajoute : « Et certes je ne vois rien, en tout ce que je viens de dire, qui ne soit très aisé à connaître par la lumière naturelle à tous ceux qui voudront y penser soigneusement; mais lorsque je relâche quelque chose de mon attention, mon esprit se trouvant obscurci et comme aveuglé par les images des choses sensibles, ne se ressouvient pas facilement de la raison pourquoi l'idée que j'ai d'un être plus parfait que le mien, doit nécessairement avoir été mise en moi par un être qui soit en effet plus parfait. *C'est pourquoi* je veux ici passer outre, et considérer si moi-même, qui ai cette idée de Dieu, je pourrais être, en cas qu'il n'y eût point de Dieu. Et je demande, de qui aurais-je mon existence... » (*IIIe Médit.*, t. IX, p. 38.)

C'est ce que l'on nomme : la deuxième preuve, et c'est à cette occasion que Descartes fait intervenir l'objection des « parents » (p. 39), puis l'argument par la série hiérarchique des causes (« *Que si elle tient son existence de quelque autre...* », p. 40). En réalité, il n'y a pas là de deuxième preuve; Descartes craint que ses lecteurs scolastiques, habitués aux preuves par le sensible, et mal libérés par le doute, ne saisissent pas une preuve qui porte sur la cause d'une idée pure; il va donc argumenter sur un être sensible : l'être qui a l'idée dont on cherche la cause.

Mais alors, objectera-t-on, vous retombez dans la preuve thomiste par le sensible et la série finie des causes ! — Nullement, répond Descartes, car j'argumente sur la cause de cet être, non en tant que corps, ni même en tant que pensée, mais, exactement, sur la cause d'un être sensible dont la pensée contient l'idée de Dieu; car s'il

n'avait pas cette idée, rien ne prouverait que la cause de cet être fût Dieu.

N'est-ce pas de plus en plus étrange ? S'il en est ainsi, en effet, la deuxième preuve n'est qu'un trompe-l'œil et un déguisement de la première; et pourquoi avoir l'air d'ajouter une preuve qui n'en est pas une ? Descartes répondrait : je n'ai pas dit que j'apportais une nouvelle preuve, mais que je « passais outre... », c'est-à-dire que je continuais mon exposé. Et j'ai dit à quelle intention; à l'intention de ceux dont l'esprit est « obscurci et comme aveuglé par les images des choses sensibles. » C'est donc, non d'un argument nouveau qu'il s'agit ici, mais d'une *manuductio* à l'usage des philosophes scolastiques; Descartes s'efforce dans ces pages de les amener à raisonner sur l'idée tout en leur laissant l'illusion de raisonner sur le sensible. A ce point de vue son exposé est un chef-d'œuvre de tactique philosophique. Descartes sait que son lecteur veut un point de départ sensible, il lui en donne un : l'être de celui qui pense. Il sait que son lecteur va se trouver gêné d'argumenter dans l'instant présent sans avoir la ressource de nier l'infini actuel; il lui rend à la place une pseudo-série de causes essentielles, qui ne joue que dans ce cas unique et se réduit à un seul terme. La rédaction même de la *IIIe Méditation* est donc inintelligible, si l'on ne suppose pas qu'elle est commandée, dans certains éléments essentiels, par la préoccupation constante du public scolastique auquel Descartes s'adressait. C'est d'ailleurs ce que lui-même a plusieurs fois indiqué.

Après avoir rappelé au lecteur, dans ses *IIIes Réponses*, la nécessité de se délivrer « des préjugés qui offusquent peut-être sa lumière naturelle », il ajoute : « Or, de tout cela on conclut très manifestement que Dieu existe. Et toutefois, en faveur de ceux dont la lumière naturelle est si faible, qu'ils ne voient pas que c'est une première notion, que toute la perfection qui est objectivement dans une idée doit être réellement dans quelqu'une de ses causes, je l'ai encore démontré d'une façon *plus aisée à concevoir*, en montrant que l'esprit qui a cette idée ne peut pas exister par soi-même. » (*IIe Rép.*, t. IX, p. 107. Et au P. Mesland, t. IV, p. 112, l. 7 et suiv.: « *Il importe peu que ma seconde démonstration...* »)

V. — *Passage à la preuve par l'idée de parfait.*

Ainsi tout l'exposé de Descartes témoigne d'un ajustage minutieux de la doctrine en vue du public scolastique auquel elle s'adresse : la preuve cartésienne de Dieu par la cause efficiente est une transposition savamment réglée de la preuve thomiste par la causalité.

C'est pourquoi la preuve par l'efficience vient ici la première et passe avant la preuve par l'idée de parfait que saint Thomas avait réfutée. C'est encore pourquoi, s'appuyant sur l'idée, Descartes l'exprime en termes scolastiques, alors que l'être objectif dont il requiert la cause n'est précisément, dans la scolastique, que l'être qui n'est pas l'être réel de la chose, mais l'être abstrait de la chose réduit à sa qualité d'objet de pensée. C'est enfin pourquoi nous l'avons vu supporter cet être trop abstrait par celui plus concret d'un sujet pensant, et par l'être même qui pense; puis, donner l'illusion qu'il argumentait sur un être au lieu d'une idée et même esquisser une série finie de causes essentielles analogue à celle dont usait saint Thomas. Ne pourrait-on pas aller plus loin ? Car si toute la preuve par la cause efficiente repose sur l'idée de Dieu, l'idée de Dieu nous dispenserait peut-être de la preuve par la cause efficiente. C'est ce que nous allons examiner en réfléchissant à la nature de la preuve cartésienne de Dieu par l'idée de parfait.

TROISIÈME LEÇON.

Descartes et saint Anselme.

Je trouve dans ma pensée l'idée de Dieu, c'est-à-dire celle d'un être souverainement parfait; or je connais évidemment que l'idée de l'existence actuelle y est nécessairement inclue; donc Dieu existe. (Ve *Médit.*, t. IX, p. 52.)

I. — *Saint Thomas contre saint Anselme.*

L'argument ressemblait comme un frère à celui que saint Thomas avait déjà critiqué dans la *Somme théologique* (I^a, *qu.* 2, *art.* 1, 2e *obj.*

et ad 2^m) et sous lequel chacun reconnaissait une interprétation thomiste de l'argument de saint Anselme. Caterus ne manqua pas le rapprochement et dirigea contre la preuve de Descartes les vieux arguments que tous les étudiants en philosophie ressassaient depuis le XIIIe siècle, voire depuis le XIIe, avec Gaunilon. Si l'on assimile l'être tel que l'on n'en peut concevoir de plus grand, de saint Anselme, à l'être infini de Descartes, on peut leur opposer à tous deux l'argument de saint Thomas : une fois admis que tout le monde possède cette idée, il n'en résulte pas que l'être qu'elle représente existe dans la réalité, mais seulement dans l'entendement; et l'on ne peut conclure que Dieu existe si l'on ne suppose d'abord que l'être infini existe. Or c'est justement ce qu'il s'agit de démontrer. (*Ire Obj.*, t. IX, p. 78-79.) Cette petite fête scolaire devient complète lorsque Caterus rajeunit ensuite le vieil argument de Gaunilon, par l' « Ile perdue », sous la forme du « lion existant ».

II. — *Descartes contre saint Thomas.*

Voilà donc Descartes ramené en présence de saint Thomas, confrontation qui ne lui est jamais agréable. Il va chercher de nouveau à l'éviter en déclarant : l'argument que saint Thomas critique n'est pas celui dont je me sers, « et enfin je ne m'éloigne ici en aucune façon de l'opinion de cet Angélique Docteur ». (*Ire Rép.*, t. IX, p. 91.) Enregistrons cet heureux accord sans trop y croire, et voyons comment il se réalise.

Descartes se dit d'accord avec saint Thomas pour nier que l'existence de Dieu soit *res per se nota*, car cette vérité requiert à ses yeux une démonstration. Et, en effet, ce que saint Thomas nomme proposition connue par soi est une proposition telle que le prédicat y est contenu dans le sujet, et qui, par conséquent, est évidente; exemple : le tout est plus grand que la partie. (*Sum. Théol.*, I, 2, 1.) Or Descartes nie avec saint Thomas que cette proposition : l'être parfait existe, soit évidente, en ce sens que n'importe qui puisse en percevoir immédiatement l'évidence; mais saint Thomas estime qu'elle ne peut en aucun cas, et après aucune préparation, devenir évidente pour aucun esprit humain; Descartes estime, au contraire, qu'il est de la nature même de cette proposition de tendre progressivement vers une évi-

dence immédiate à mesure que l'esprit se dégage des sens : « La considération d'un tel être (souverainement parfait) nous conduit si aisément à la connaissance de son existence, que c'est presque la même chose de concevoir Dieu et de concevoir qu'il existe. » (T. III, p. 396, l. 4-10). C'est donc bien saint Anselme ques Descartes retrouve ici sous la critique thomiste, car jamais saint Anselme n'a dit que Dieu fût connu sans preuve, sans quoi il ne se serait pas donné tant de mal pour en inventer une nouvelle, mais que Dieu pouvait être connu par une preuve tirée de son idée et qui, à force d'être méditée. acquéraitp eu à peu le caractère d'une intuition. (*Proslog.*, Prooemium et cap. I; Pat. Lat. de Migne, t. 158, col. 223-227.)

Descartes sera-t-il plus heureux dans son effort pour dissocier sa preuve du reste de l'argument anselmien ? Pour mieux établir son accord avec saint Thomas, il va critiquer à son tour la preuve que la *Somme* avait critiquée et lui reprocher d'avoir argumenté sur la définition nominale du mot « Dieu », passant ainsi indûment de la définition d'un mot, présente dans la pensée, à l'existence hors de la pensée de l'objet que décrit cette définition, alors que lui, Descartes. ne raisonne pas sur le mot, mais sur la nature ou essence de Dieu clairement conçue, ce qui rend sa conclusion légitime. C'est aller vite en besogne, mais que de choses cette hâte de Descartes nous apprend !

D'abord, il faut noter que Descartes ne raisonne pas sur saint Anselme même, mais sur un argument « de saint Thomas » (t. IX, p. 91), c'est-à-dire, non pas : accepté par saint Thomas, car Descartes à la *Somme* sous la main (t. II, p. 630) et il sait bien que saint Thomas « ne s'est pas servi de cet argument comme sien » (t. IX, p. 91), mais: tiré du texte de saint Thomas. Or nous savons, d'autre part, qu'en 1640 Descartes ne s'était pas encore reporté au texte de saint Anselme. (T. III, p. 261, l. 9.) Si donc, ce qui est infiniment vraisemblable, il n'ignore pas que l'argument critiqué est celui de saint Anselme, car tous les écoliers le savaient, il ne sait cependant pas que le résumé qu'en donne saint Thomas est tendancieux. Il a donc, comme le dira Leibnitz, emprunté à saint Thomas l'argument de saint Anselme, ou, plutôt, réfléchi sur le résumé thomiste de l'argument anselmien.

Or, selon saint Thomas, tous nos concepts sont empruntés au sensible, même celui de Dieu. Notre concept de Dieu n'est donc pas l'idée d'une essence, mais la définition de son nom, formée par analogie avec le

sensible. Voilà pourquoi jamais l'argument de saint Anselme, appliqué au concept thomiste, ne pourra devenir concluant. Mais saint Anselme lui-même argumente sur une idée et sur l'essence qu'elle contient; il n'a pas de plus vif désir que de se distinguer de l'*Insipiens*, dont la pensée verbale et creuse conclut : « Dieu n'existe pas », justement parce qu'il parle sans penser. L'argument de saint Anselme requiert la présence sous les mots de notions nécessaires dont le contenu dicte à l'esprit ses conclusions. (Voir *Monologium*, cap. X, Pat. lat., t. 158, p. 158.) Certes, Descartes pense cette nécessité sous la forme plus précise de la nécessité mathématique, mais il est remarquable qu'il retrouve ici, pour l'enrichir et la promouvoir, l'inspiration originale d'une œuvre qu'il ne connaît pas. En croyant se mettre d'accord avec saint Thomas contre saint Anselme, il se met d'accord avec saint Anselme contre saint Thomas. C'est qu'il existe des rapports nécessaires entre les idées et que ces rapports n'échappent jamais aux philosophes de génie; dès lors qu'il prétendait conférer à un argument mal formulé sa signification véritable, Descartes ne pouvait faire autre chose que de le réinventer.

Il l'a cependant dépassé sur un point essentiel, et c'est ce qu'il nous reste à établir.

QUATRIÈME LEÇON.

Descartes et le principe scolastique de causalité.

Pressé par ses adversaires sur la preuve de Dieu par l'idée de parfait, Descartes reprit l'argument et le détailla avec un soin minutieux. Ni la majeure (idée de Dieu), ni la conclusion (Dieu existe), ne souffrent de difficulté, car tous accordent l'existence de Dieu, et la nécessité de son essence est telle que tous les métaphysiciens la décrivent de la même façon, comme les mathématiciens s'accordent sur le triangle. Reste la mineure (l'idée de Dieu implique l'existence nécessaire), où Descartes reconnaît que la difficulté n'est pas petite. (T. IX, p. 92.) Il entreprend donc une limpide démonstration de la différence radicale qui sépare notre idée des choses finies, dont l'existence est possible, de notre idée de Dieu, dont l'existence est nécessaire; et c'est au terme de cet exposé qu'il attribue, en une for-

mule quelque peu sybilline, cette différence spécifique à l'idée de Dieu : « En après, parce que nous ne pouvons penser que son existence est possible, qu'en même temps, prenant garde à sa puissance infinie, nous ne connaissions qu'il peut exister par sa propre force, nous conclurons de là que réellement il existe, et qu'il a été de toute éternité. » (*I*res *Rép.*, t. IX, p. 94.) Que veulent dire ces mots : « exister par sa propre force ? »

I. —*Causalité cartésienne et causalité scolastique.*

Remarquons d'abord que l'argument par l'idée de parfait se présente à nous sous deux aspects. D'abord sous son aspect le plus immédiatement accessible : une notion dont la nécessité s'impose à notre pensée. On peut prendre cette nécessité comme un fait; c'est l'attitude que supposent les *Meditationes* (*IV*es *Rép.*, t. IX, p. 184 : « *C'est pourquoi je n'ai pas expliqué...* »), et elle est légitime en métaphysique autant qu'en mathématique. Il ne nous est pas plus loisible d'affirmer ou non l'existence de Dieu que les propriétés du triangle; dans une doctrine où le réel se définit par le nécessaire, Dieu est le type même de la réalité. — Ensuite, sous un aspect plus profond, mais plus difficilement accessible : qu'est-ce qui fonde métaphysiquement cette nécessité de l'idée de Dieu ? C'est lorsque Caterus, secondé par Arnauld, le somme de s'expliquer sur ce point, que Descartes fournit cette réponse mémorable : « Ce qui peut exister par sa propre force existe toujours. » (T. IX, p. 94.)

Avec un instinct très sûr du sens des doctrines, Caterus avait déjà soupçonné quelque chose d'insolite dans la première preuve de l'existence de Dieu. En suivant la série ordonnée des causes qui sont *par soi* ou *par autrui*, Descartes arrivait à une cause par soi qui, « ayant la vertu d'être et d'exister par soi, doit aussi avoir, sans doute, toutes les perfections dont elle conçoit les idées ». (*III*e *Médit.*, t. IX, p. 39.) C'était donc un Dieu qui existait par soi, *positive*, par puissance de se donner l'être, et non un Dieu qui existait par soi, *négative*, par absence de cause comme dans la scolastique. Descartes l'avoua, avec des distinctions, mais il l'avoua, et Arnauld revenant à la charge dans les *IV*es *Obj.*, Descartes avoua de nouveau; dégageons les leçons de cette confrontation de doctrines.

Il va de soi, tout d'abord, que si la cause efficiente est prise au sens usuel, Dieu n'a pas plus de cause efficiente pour Descartes que pour saint Thomas. Le principe de causalité suppose normalement que la cause est distincte de son effet; donc Dieu ne pourrait se donner l'existence que s'il existait déjà, pour se la donner, avant d'exister parce qu'il l'aurait reçue. C'est absurde. (T. III, p. 336, l. 4-21, et 337, l. 4-16.) Mais Descartes n'accorde au fond cette concession que pour éviter les disputes, car il s'oppose déjà sur ce point à la conception scolastique de la causalité. La cause scolastique est nécessairement antérieure comme cause à son effet, et, par conséquent, distincte de lui, parce que la causalité de la cause ne consiste pas dans l'acte par lequel elle produit l'effet, mais dans le pouvoir, inhérent à son essence et inséparable d'elle, qu'elle a de produire cet effet. La vraie cause scolastique, c'est la cause finale (Et. Gilson, *Index scol.-cart.*, texte 63, p. 39), et, comme elle est ce à cause de quoi tout le reste se fait, elle le précède. Descartes, au contraire, supprime les essences et les formes; il ne peut donc plus maintenir cette distinction scolastique entre la causalité de la cause (antérieure à l'effet) et l'exercice de cette causalité (contemporain de l'effet). Seul le deuxième sens lui reste : toute cause, en tant que telle, est contemporaine de son effet. (*IVes Rép.*, t. IX, p. 185 : « *Car qu'il ne soit pas nécessaire...* », *I^res Rép.*, t. IX, p. 86 : *Comme aussi parce que...* »)

La première conséquence qui résulte de là est qu'en ce sens précis il n'y a plus rien d'absurde à poser une chose comme cause de soi-même. Mais il reste à chercher si ce peut être vraiment une cause efficiente. Descartes le pense, mais il ne sait comment le dire, parce que la présence de la scolastique impose ici une contrainte manifeste à sa pensée.

Dans la première rédaction des *Ire Responsiones*, Descartes avait écrit : « Deinde quia cogitare non possumus ejus existentiam esse possibilem, quin simul cogitemus aliquam dari posse *potentiam cujus ope existat*, illaque potentia in nullo alio est intelligibilis quam in eadem ipso ente summe potenti, omnino concludemus illud propria sua vi posse existere, etc. » Il le fait corriger par Mersenne, et de l'encre la plus noire : « Car plusieurs sont plus curieux de lire et d'examiner les mots qui sont effacés que les autres »; il croit même que si Arnauld n'avait pas déchiffré sous ses ratures la première

rédaction de ses réponses à Caterus, qui était « trop rude », il ne lui aurait rien objecté sur ce point. (T. III, p. 329, 20-331, 9.) Descartes va donc, ici encore, dire ce qu'il pense dans les termes les plus analogues à la doctrine scolastique qu'il pourra trouver; on le voit s'évertuer en conséquence à exprimer en termes négatifs l'auto-causalité positive de Dieu (t. III, p. 335, 11-336, 21), et toute cette peine n'est dépensée que pour ne pas « apertement blâmer l'école ».

Il peut sans doute ne pas la blâmer, mais il lui faut bien la contredire, et cela ne lui facilite pas la tâche de s'exprimer. La formule la plus heureuse à laquelle il soit parvenu est celle que lui a inspirée la notion scolastique de cause formelle (*IVes Rép.*, t. IX, p. 187 : « *Mais lorsque je prends l'essence...* ») et qu'il a exprimée par ces mots : l' « *essence positive d'une chose* ». Essence, pour marquer le caractère causal de ce que ce terme désigne, car l'essence de la chose est précisément la cause formelle; positive, pour marquer le caractère d'activité interne et réalisatrice que Descartes lui attribue. Ici nulle antériorité, nulle distinction même n'est requise ni concevable entre la cause et l'effet. (*IVes Rép.*, t. IX, p. 184 : « *Car tous ceux qui suivent...* » à p. 185 : « *... au concept du cercle.* ») Est-ce enfin sur ce terrain que l'accord va se réaliser ?

II. — *La portée du principe de causalité.*

C'est, au contraire, le moment décisif où les philosophies irréconciliables vont avouer leur désaccord. Arnauld craint, ici encore, pour les dangers auxquels Descartes expose « les choses du monde les plus sacrées ». Poserons-nous Dieu, ou n'en rendrons-nous pas, au contraire, la position impossible en introduisant au sein de son essence le principe de causalité ?

Visiblement, Arnauld reste fort perplexe avant d'abandonner, en ce centre de tout, la philosophie traditionnelle.

Tout a une cause; mais la causalité des causes données dans l'expérience ne s'expliquerait pas s'il n'y avait pas une cause première; or pour que cette cause soit première, il faut qu'elle-même n'ait pas de cause. Le principe de causalité, intégralement appliqué, suppose donc à l'origine de toute la série des effets un cas unique de cause non causée. Bien plus, c'est en vertu même du principe qui veut que la

cause soit distincte de l'effet (car on ne peut pas recevoir et donner à la fois et sous le même rapport), que la notion de cause première exclut qu'elle reçoive ce que c'est sa fonction propre de donner. (*IVes Obj.*, t. IX, p. 163 : « *Cela est fort bon...* » à p. 164 : « *... pourquoi se la donnerait-il ?* »)

Descartes argumente aussi en vertu du principe de causalité. Mais un principe est absolu ou n'est pas un principe. Nous sommes donc devant ce dilemme : si tout a une cause, Dieu a une cause; si Dieu n'a pas de cause, le principe de causalité n'est pas un principe. Or, comme les preuves les plus universellement admises de l'existence de Dieu sont fondées sur le principe de causalité, on peut dire que si Dieu n'est pas cause de soi-même, il n'y a plus de preuves de l'existence de Dieu. En effet, pour prouver Dieu par la cause efficiente, on part d'un effet quelconque et, en vertu du principe de causalité, on remonte jusqu'à Dieu; la question est donc de savoir si l'on doit renoncer à ce principe au moment où l'on atteint Dieu. Or, si l'on y renonce faute de poursuivre la causalité jusque dans son premier terme, on renonce au principe; mais si l'on y renonce à ce moment décisif, on abandonne avec lui la preuve tout entière qu'il soutient. — Certes, il nous est difficile de concevoir ce que peut être en Dieu cette causalité de soi-même, puisque nous ne connaissons que des causes secondes extérieures à leurs effets; mais il nous faut ici affirmer jusqu'au bout au nom de l'esprit, ou le renier. Ce que fait le géomètre qui étend « le concept d'une ligne circulaire, la plus grande qu'on puisse imaginer, au concept d'une ligne droite, ou le concept d'un polygone rectiligne, qui a un nombre indéfini de côtés, au concept du cercle » (t. IX, p. 185, et t. II, p. 308-309) nous pouvons et devons le faire ici. Nous ne pouvons prétendre atteindre Dieu par le principe de causalité sans que Dieu ne soit à soi-même sa propre cause « analogue à l'efficiente », ou qu'il ne fasse « en quelque façon la même chose à l'égard de soi-même que la cause efficiente à l'égard de son effet ». (*Ière Rép.*, t. IX, p. 88.)

III. — *L'idée de Dieu, centre des preuves.*

Nous sommes parvenus au sommet de la métaphysique cartésienne, et nous y découvrons l'unité profonde des deux preuves de l'existence

de Dieu. Nous y découvrons en même temps ce que Descartes ajoute à la preuve anselmienne par l'idée de parfait. Lorsqu'on examine l'interprétation qu'en apporte Descartes, on aboutit à l'idée d'un Dieu dont la nécessité est faite de fécondité interne et d'efficience de soi; si cette tendance est sensible dans toute la tradition augustinienne dont saint Anselme est ici le représentant, elle atteint chez Descartes un degré de clarté dans la conscience de soi qu'elle n'avait jamais connu. Mais si l'on remonte, d'autre part, du créé jusqu'à Dieu par la voie de la cause efficiente, l'ascension ne demeure possible qu'à la condition de porter jusqu'en Dieu le principe de causalité.

C'est dire que l'argument par l'idée de Dieu est en un sens une preuve par la cause efficiente, car Dieu n'est nécessaire que s'il est infini et capable de se poser de soi-même dans l'être. Mais c'est dire aussi que la preuve par la cause efficiente est un aspect particulier de la preuve qui se tire de l'idée de Dieu; car d'abord elle n'aboutit qu'à la condition de s'appliquer à l'idée de Dieu, et ensuite, lorsqu'on envisage cette idée du point de vue de l'efficience, elle nous livre du premier coup l'existence nécessaire de l'essence positive de Dieu. Voilà en quel sens profond Descartes a pu écrire : « la considération de la cause efficiente est le premier et principal moyen, pour ne pas dire le seul et l'unique que nous ayons pour prouver l'existence de Dieu. » (*IV*es *Rép.*, t. IX, p. 184.) Et c'est aussi par là que, comme on l'a lumineusement montré, Descartes prépare le Dieu *causa sui* de Spinoza. (L. Brunschvicg, *Spinoza et ses contemporains*, 3e édit., p. 290-292.)

Mais la méthode selon laquelle il le prépare suppose un sentiment de la transcendance de Dieu que ne connaîtra plus Spinoza. Car si l'idée cartésienne de Dieu prouve Dieu, ou si le principe cartésien de causalité atteint Dieu, c'est parce que, d'une part, l'idée de Dieu infini est transcendante à l'être fini, donc la marque laissée par Dieu même sur son ouvrage; et c'est, d'autre part, que le pouvoir d'intégrer, par lequel l'esprit conduit le principe de causalité jusqu'en Dieu, se confond en nous avec cette marque même de Dieu. Descartes ne pose donc Dieu que parce qu'il se connaît capable de plus de science que son essence finie ne lui permet d'en expliquer, et qu'il se voit usant de règles de discernement et de principes de preuve dont la portée dépasse son essence de toutes parts. Parce qu'il découvre en soi l'idée

transcendante de l'infini, ou du « tout en un », comme la véritable et la seule analogie de Dieu dans l'univers, il peut le poser, et se trouve même capable d'assigner avec une certitude infaillible ses véritables attributs. (*IIe Rép.*, t. IX, p. 108, « *Mais outre cela...* ») Signés au visage du signe de l'infini, nous sommes les preuves vivantes de Dieu chaque fois que nous faisons appel à cette idée qui nous dépasse de si loin que nous en usons sans la comprendre. Et c'est en ce sens profondément religieux que Descartes a pu dire : Je n'ai jamais traité de l'infini que pour m'y soumettre. (T. III, p. 293, l. 20-27. Cf. t. II, p. 138, l. 1-5, et *Principes*, I, 26.)

CINQUIÈME LEÇON.

Dieu, garant de la certitude.

C'est un des traits les plus caractéristiques du cartésianisme que d'avoir fait appel à Dieu pour garantir la certitude. La scolastique, à qui l'on reproche de s'encombrer de théologie, ne se servait cependant pas de Dieu pour arriver au monde, mais du monde pour arriver à Dieu. Ce curieux détour n'en était pas moins imposé à Descartes par son point de départ même. Il ne suffit pas de dire que dans sa philosophie, et contrairement à la scolastique, « du connaître à l'être la conséquence est bonne » (*VIIe Rép.*, t. VII, p. 520, l. 5), mais il faut dire même que nulle autre conséquence n'y est bonne. Or, lorsqu'on ne part pas de l'être, il est quelquefois difficile de le retrouver; c'est l'essence même du cartésianisme que d'avoir refusé de traverser la rivière sur le pont et de s'être contraint à remonter jusqu'à sa source pour passer de l'autre côté.

I. — *La suffisance de l'évidence.*

Les idées claires et distinctes sont vraies; ce qui signifie que l'évidence se suffit et ne comporte pas d'autre garantie qu'elle-même, mais ce qui ne signifie pas que toute impression de certitude soit une évidence.

L'évidence n'est un sentiment légitime que chez celui qui peut se rendre témoignage d'avoir tout fait pour le mériter; et ceci suppose

déjà l'application scrupuleuse de la méthode. — Elle ne mérite, en outre, son nom que chez celui qui ne peut plus concevoir, quelque effort qu'il fasse, la moindre raison d'en douter. — Elle se reconnaît de plus à ce qu'elle consiste en des propositions que l'on ne peut mettre en doute sans faire éclater leur évidence, comme le *Cogito*, ou qu'elles s'y ramènent. (*II Rép.*, t. IX, p. 113 : « *Mais d'autant que je remarque...* » à p. 114 : « *... nous le voudra persuader.* ») Enfin il est contradictoire d'affirmer, comme tout le monde le fait, que les mathématiques sont les seules sciences absolument certaines, et de nier en même temps que l'évidence soit la marque de la vérité, car elles n'ont d'autre garantie que cette même évidence. — Ici, toutefois, nous nous heurtons au doute que nous avons soulevé : qui nous garantit que nous ne sommes pas systématiquement trompés ?

II. — *L'insuffisance de son souvenir.*

Limitons d'abord, en lui donnant son sens vrai, la portée de ce doute. Rien ne peut infirmer ni garantir l'évidence en tant que telle, car si je doute de mon existence, c'est que j'existe, et si je doutais de l'évidence de Dieu pendant que je la perçois, je ne le prouverais jamais.

Mais il n'en est pas ainsi du souvenir de l'évidence. Or nous raisonnons presque toujours sur des souvenirs d'évidences passées, non sur des évidences actuelles, et si nous n'avons pas besoin de garantie pendant que nous avons l'intuition du lien qui unit une conséquence à son principe, nous avons besoin d'une garantie lorsque, le souvenir seul demeurant, nous ne jouissons plus de cette intuition. En bonne doctrine cartésienne, le souvenir d'une évidence n'est pas une évidence, et la chose est si vraie que nous doutons souvent d'une vérité qui nous a semblé certaine pendant que nous l'examinions, faute d'en avoir les preuves présentes à la pensée. La preuve en est encore que nous prenons pour vraies, par erreur de mémoire, des propositions que nous croyons avoir jadis été vraies pour nous, bien qu'en fait elles ne l'aient jamais été. Qui nous garantira que ces erreurs ne sont qu'accidentelles ? Il faut donc un principe stable de certitude, et c'est la véracité divine : elle prend la place de l'évidence absente pour garantir la permanence des vérités qui ont été évidentes

et qui ne le sont plus actuellement. (T. III, p. 433, 22-434, 8.) Même le *Cogito* ne serait qu'un préjugé si nous ne le considérions que comme un souvenir non garanti de Dieu. (T. IX, p. 205, l. 11-20.)

Généralisons le problème, et soumettons à cette critique, non seulement le souvenir des évidences passées, mais même le souvenir de l'évidence des évidences. Qu'est-ce qui me garantit, dans le temps où je n'éprouve plus aucun sentiment d'évidence, que je ne me trompais pas pendant que je l'éprouvais ? L'actuelle présence de l'évidence est exclusive de toute critique, mais la critique reprend ses droits lorsque l'évidence est passée, et la raison réclame alors une garantie. Prenons un exemple : l'athée qui constate l'évidence d'une vérité mathématique est aussi valablement certain de sa certitude que peut l'être celui qui sait que Dieu existe; mais pendant qu'il ne perçoit aucune vérité particulière, il affirme sans fondement s'il prétend que celles qu'il a démontrées sont vraies ou que la certitude des mathématiques en général est assurée. (*IIe Rép.*, t. IX, p. 111. *VIe Rép.*, art. 4, t. IX, p. 230.) Autre chose est donc avoir la certitude d'une vérité évidente, autre chose avoir la certitude que les vérités évidentes sont vraies. Et c'est cette dernière certitude que peut seule nous donner la connaissance de l'existence de Dieu. (*Ve Médit.*, t. IX, p. 55 : « *Comme, par exemple...* » *Principes*, I, 13. Cf. *IVe Rép.*, t. IX, p. 189 : « *Enfin j'ai déjà fait voir...* »)

III. — *Le grand trompeur.*

C'est seulement au moment où ce doute hyperbolique se trouve levé que l'on comprend le sens de l'argument du grand trompeur. On sait qu'il a excité l'imagination des interprètes, et Hamelin a écrit sur ce sujet une page dont Descartes eût été probablement fort surpris. (*Le système de Descartes, p. 118.*) Nous apercevons maintenant que l'argument du grand trompeur est la suspicion qui plane sur la valeur du souvenir de nos évidences dans un système où l'évidence actuelle est seule une garantie suffisante de vérité, lorsque :

1° On ignore l'existence d'un auteur de notre nature;

2° Lorsqu'on ignore que cet auteur est Dieu;

3° Et même lorsqu'on croit avoir prouvé son existence, bien qu'on ne se soit pas appuyée sur l'idée de Dieu. C'est ce que font les tho-

mistes, et en fait, le troisième cas revient au second, car tant que l'on prouve une première cause sans s'appuyer sur l'idée de Dieu, on ignore que cette cause est Dieu.

Le grand trompeur est donc le doute hyperbolique que peut seule éliminer, non pas simplement la preuve, mais la preuve cartésienne de l'idée de Dieu. Mais sa présence seule l'élimine, car prouver Dieu comme infini, c'est le prouver comme parfait, donc véridique. Le malin génie, au contraire, est ce que peut encore être supposé l'auteur de notre nature lorsqu'on le prouve, comme les scolastiques, par le sensible et qu'on ne prouve par conséquent pas que c'est Dieu, c'est bien le « verum Deum », mais « neque satis clare cognitum » dont a parlé Descartes. (T. IV, p. 64, 18-21.) La vraie preuve de l'existence de Dieu est en même temps la preuve que nos idées claires et distinctes sont vraies.

IV. — *Dieu, garant du monde extérieur.*

Le réalisme de l'Ecole suppose que l'objet est nécessairement requis pour qu'il y ait acte de connaissance; le mathématisme de Descartes s'oblige, au contraire, à le conclure, et là, plus que partout ailleurs, la permanence de la certitude est impossible sans Dieu. Si je doute que j'existe, je conclus aussitôt que j'existe. Si je pense l'idée de Dieu, je vois aussitôt qu'il existe et qu'il est véridique. Si je pense au monde extérieur, je ne vois ni qu'il soit évident, ni qu'il soit nécessaire; et si je pense que j'ai prouvé l'existence du monde extérieur, je ne découvre dans une telle pensée ni la nécessité privilégiée du *Cogito*, ni l'évidence de la véracité divine; le souvenir de la preuve de l'existence du monde extérieur ne contient donc aucune relation nécessaire avec quoi que ce soit qui puisse la garantir. C'est cette relation qu'il s'agit d'établir.

Or nous n'avons pas le choix des moyens; ici comme ailleurs nous devons partir du contenu de la pensée, et nous ne pouvons en conclure autre chose qu'au moyen du principe de causalité. Si nous devons requérir l'existence nécessaire des corps, ce ne pourra être que comme causes de quelque élément de la pensée. Lequel ?

Le *Cogito* nous a livré d'abord la pensée, avec tout ce qu'elle contient d'idées, de sentiments et de volontés; or la première de ces idées

est celle de la substance pensante; et la cause formelle en est évidemment cette même substance présente à elle-même; l'idée de l'âme est donc expliquée.

Nous y avons ensuite trouvé l'idée de Dieu; cette idée a trouvé aussi sa cause, et cette cause est *éminente*, c'est Dieu lui-même.

En continuant notre analyse, nous rencontrons l'image du corps. Cette image, en effet, ne s'explique pas complètement par la seule notion de l'âme. La pensée, en tant que telle, contient de quoi penser l'étendue (sa définition), mais la représentation imagée de l'étendue suppose quelque chose de plus. Il est donc probable qu'il existe un corps et que ma pensée peut, en s'y appliquant, entrer en contact avec lui. Probable, disons-nous, car il est possible que l'imagination se fasse de la sorte, et même on ne conçoit guère d'autre explication satisfaisante, mais enfin ce n'est pas évident. (*VIe Médit*, t. IX, p. 58 : « *Je remarque outre cela...* » Cf. t. VII, 387, 11-14, et 389, 3-6.)

Restent enfin les états confus, ou sensations proprement dites. Et ici la probabilité ne suffit plus. Ou bien la confusion qui s'introduit dans la pensée n'a pas de cause, car la pensée même est intelligible par essence, ou bien elle a une cause extérieure à la pensée. Cette cause est-elle éminente ou formelle ? Si elle est éminente, elle contient de quoi expliquer le confus de la pensée, mais elle le contient sans le souffrir; ce serait Dieu. Or, objecte Descartes, « nous n'avons aucune faculté pour connaître que cela soit »; entendons par là : aucune faculté ne nous permet de saisir cette action de Dieu en nous, et nous n'avons donc aucun fait de conscience dont, par application du principe de causalité, nous puissions induire que cela soit. L'hypothèse serait donc gratuite; mieux encore, si elle était vraie, nous serions trompés par Dieu; elle est donc fausse...

C'est, par conséquent, une cause formelle du confus de la pensée qui prouvera seule l'existence du corps, parce que seule elle l'explique. Il faut qu'il existe effectivement un corps, et une union de ce corps avec notre pensée, pour que la sensation et l'irrationnel que nous découvrons en nous soient expliqués. L'existence du monde extérieur se démontre donc dans le système de Descartes par application du principe de causalité au contenu de notre conscience, exactement comme s'est démontrée l'existence de Dieu. (*IVe Médit.*, t. IX, p. 63 : « *De plus, il se rencontre...* »; *IIe Rép.*, t. IX, p. 106-107 :

« ... *toute l'opinion que nous avons eue...*», et *Axiome IV*, t. IX, p. 128. Cf. *Principia*, II, 1.)

Mais on voit en même temps quelle certitude indirecte nous obtenons de son existence. A la différence de l'âme, le monde extérieur peut être nié, non sans absurdité, mais sans absurdité immédiate, et comme il faut passer par le confus de la pensée pour l'établir, l'*âme est plus connue que le corps*. — A la différence de l'idée de Dieu, le contenu de la sensation n'inclut aucune nécessité d'existence, car il s'explique par recours au principe de causalité dont Dieu garantit l'application à un objet possible; c'est pourquoi *Dieu est plus évident que les corps*, car c'est lui qui les garantit et non point eux qui le garantissent. — Mais nous revenons aussi, par ce long détour, à l'inévitable confrontation entre Descartes et la scolastique, parce que le confus s'explique peut-être dans une *âme* thomiste, mais qu'il puisse trouver place dans une *pensée* cartésienne, c'est une difficile question.

V. — *Le paradoxe cartésien.*

Car nous aboutissons ici au paradoxe cartésien. Toutes les *Méditations* tendent vers la distinction réelle de l'âme et du corps entendus comme deux substances complètes, et cela contre la scolastique. Nous l'avons vu pour la première (1re leçon); Descartes l'a affirmé de la deuxième (*IIes Rép.*, t. IX, p. 103-104; t. IX, p. 9-10; t. III, p. 247-248; et *Principia*, I, 7-8, t. VIII, p. 6-7), puis des trois suivantes (*IVes Rép.*, t. IX, p. 176) et c'est évident de la sixième. Or cette distinction suppose : 1° que nous avons des idées distinctes de l'âme et du corps; 2° qu'il existe réellement des corps. Et comme l'on ne peut prouver leur existence qu'en établissant qu'il y a du confus dans la pensée, ce qui suppose une violence faite à cette pensée, et une confusion de natures qui explique cette confusion de connaissances, il résulte de là que la preuve cartésienne de la distinction réelle de l'âme et du corps implique à titre d'élément essentiel l'union substantielle de l'âme et du corps. Et nous disons : *substantielle*, car le cartésianisme n'aboutirait pas à moins de cela. S'il n'y a que contact platonicien entre l'âme et le corps, l'élément confus de la pensée est inintelligible et la distinction réelle de l'âme et du corps n'est que probable. Nous

n'aurons pas trop du temps qui nous reste pour méditer sur tout ce qu'il y a de singulier dans une telle situation.

SIXIÈME LEÇON.

L'HOMME SCOLASTIQUE ET L'HOMME CARTÉSIEN.

Nous avons commencé cette étude en montrant Descartes préoccupé d'expulser de notre pensée le fantôme des formes substantielles en leur substituant les deux idées distinctes de l'âme et du corps. Mais voici que nous avons besoin d'unir l'âme et le corps pour conquérir le droit de les distinguer; pourrons-nous éviter de revenir aux formes substantielles ?

I. — *L'âme, forme substantielle.*

Arnauld, en bon scolastique, avait bien senti que Descartes « prouvait trop » (*IVes Obj.*, t. IX, p. 158), et l'ex-platonicien Regius, devenu disciple de Descartes, avait suivi l'impulsion donnée au système par le maître, le jour où il écrivait sans malice que l'homme est « ens per accidens ». Descartes fut touché au vif, et nous savons pourquoi. (T. III, p. 493, l. 1-17). Mais il ne se contenta pas de réclamer l'union substantielle sans laquelle le monde extérieur est indémontrable, il protesta, pour mieux s'assurer ce point, que l'âme humaine était la « forme substantielle » de notre corps. (T. III, 424, 12-425, 11; p. 434, 9-17; p. 503, 10; p. 505, 15 et suiv.; p. 508, 3-10 et 19-23; p. 663-668; p. 691-694. T. VIII, p. 315, 3-4.) N'oublions pas sa tendance à verser du vin nouveau dans de vieilles outres, mais demandons-nous cependant s'il n'était pas acculé à user de l'expression, et même à garder quelque chose de l'idée.

Le point culminant de la critique cartésienne des formes substantielles était, on s'en souvient peut-être, l'analyse psychologique de l'erreur aristotélicienne. La *forme* trouvait son origine dans une sorte de contamination de la nature physique par l'expérience humaine de l'union de l'âme et du corps. Est-il besoin maintenant de faire observer que cette explication deviendrait caduque, et avec elle la critique qu'elle fonde, si cette union n'était pas une réalité. Puisque l'homme

a inventé les formes substantielles en étendant au monde de l'étendue son expérience personnelle, il faut bien que cette expérience soit celle d'une union substantielle. C'est ce que Descartes ne pouvait manquer de comprendre. C'est pourquoi cet homme dont toute la métaphysique vise à dissoudre les formes substantielles, et rend par là même si difficilement concevable l'union de l'âme et du corps, nous renvoie cependant à ces mêmes formes lorsque nous lui demandons comment nous pourrions nous la représenter. Il nous renvoie donc, pour la comprendre, à ce dont la suppression, qu'il a lui-même voulue, nous empêche maintenant de la concevoir. (T. III, p. 424, 12-425, 11, et 434, 9-17. Surtout, t. V, p. 222, 15-223, 13, et t. III, p. 667, 18-668, 4.) C'est donc en toute sincérité que Descartes nous attribue « une notion particulière pour concevoir cela »; encore faudrait-il en connaître le contenu.

II. — *La distinction dans l'union.*

On ne s'attend point à voir un philosophe comme Descartes renier les principes directeurs de son système, si pressant que soit le cas. Tout lui interdit de concevoir une unité, même substantielle, comme une unité de *natures*. La philosophie des idées claires exclut qu'une nature soit en même temps une autre nature. Si donc il y a union substantielle de l'âme et du corps, elle ne peut consister que dans l'union de deux substances pour en former une troisième; l'âme et le corps sont deux parties d'un même tout, leur unité est donc une unité de *composition*. (*VI*^me^ *Resp.*, t. VII, p. 423, 25-424, 6.)

D'une telle union, les caractères sont les suivants. D'abord, les parties composantes demeurent distinctes par nature, même en tant qu'unies. Car si Dieu, qui les a associées, voulait les dissocier, il le ferait sans rien changer à leur nature. (*Ibid.*, p. 425, 9-19.) — En second lieu, les opérations effectuées par chaque partie demeurent attribuables à elle seule. La pensée n'est donc jamais étendue, et ce n'est pas elle qui digère, végète ou chauffe; et le corps ne pense jamais, bien que ce soit le même homme qui pense et ait un corps (*VI*^me^ *Resp.*, t. VII, p. 444, 10-13), ou même que l'on dise du corps de tel homme que Dieu lui a conféré la faculté de penser (*Ibid.*, p. 445,

2-6), car il ne l'a qu'en tant que partie composante d'un homme qui pense; lui-même ne pense jamais.

III. — *L'union dans la distinction.*

Mais une question subsiste : en quoi consiste le caractère « substantiel » de cette union ? Dans quelle mesure l'unité de l'homme, si hautement proclamée par Descartes, se distingue-t-elle de l'*unitas aggregationis* dont parlait la scolastique, c'est-à-dire de l'unité d'un tas de cailloux ? On a dit que Descartes employait ici l'expression d'union substantielle pour se couvrir du côté scolastique, sans que rien répondît à ce terme dans sa propre pensée. Est-ce vrai ?

Nous avons posé l'union de l'âme et du corps pour rendre compte de la sensation. Or, quelle place le cartésianisme a-t-il préparée pour loger la sensation lorsqu'il la rencontrerait ? Il s'est donné d'abord deux idées distinctes, dont chacune, prise en soi, est une source de clarté et d'intelligibilité. L'âme, prise en soi, est transparente à elle-même. Riche de ses idées innées, il suffirait, pour la rendre immédiatement capable de tout concevoir, qu'on libérât l'âme de l'embryon de la servitude de son corps ! (T. III, p. 424, 12-18.) Quant à l'étendue prise à part, elle est vide de pensée, mais tout ce qu'elle est et tout ce qui se passe en elle est de soi parfaitement intelligible. Il n'y a donc ni dans l'une ni dans l'autre aucune source de confusion, il n'y en aurait même pas dans leur union, si cette union n'engendrait rien qui ne demeurât de l'étendue intelligible et de la pensée intelligible. Mais c'est alors aussi que leur union serait *accidentelle*, et, si elle était telle, nous percevrions les mouvements externes et internes qui produisent en nous les sensations, non des sensations (t. III, p. 493, 10-17) ; la physique du vulgaire se serait trouvée être du premier coup une physique mathématique et les formes substantielles n'auraient jamais été inventées.

Il y a donc bien ici de la réalité interne, qui ne peut ni se déduire de l'âme et du corps, car le confus ne se déduit pas du distinct; ni se penser au moyen de l'âme et du corps, car le confus ne se pense pas au moyen du distinct. Et c'est cela même aussi qui, ne se réduisant à aucun des deux éléments qui le causent, atteste la substantialité de leur rapport. Voilà ce que Descartes s'efforce d'exprimer lors-

qu'il nous propose de concevoir l'âme comme « matérielle » (t. III, 691, 14-16; t. III, 692, 3-10, et 694, 15-28. Cf. t. III, 424, 11, et V, 223, 6-13), après nous en avoir systématiquement dissuadés.

IV. — *Mathématisme cartésien et sensible scolastique.*

La méthode suivie par Descartes semble donc se heurter ici à une difficulté qu'elle n'était pas destinée à résoudre : le sensible n'est pas assimilable pour le cartésianisme, bien que le cartésianisme ne puisse pas s'en passer.

En effet, la scolastique n'avait pas prétendu que le réel fût composé de substances dont chacune correspondît à une idée claire. Le « sensible », aliment normal de l'intellect humain dans le thomisme, y était au contraire, et cela d'intention première, de l'intelligible concrétisé par de la matière. Or la matière aristotélicienne et thomiste n'est pas de l'intelligible; il y a donc du confus et de l'irrationnel dans les choses, et c'est à notre intellect de l'éliminer. Mais notre intellect lui-même ne peut travailler cette pâte que parce qu'il est, lui aussi, formé d'une matière, substance incomplète, et en puissance à l'égard de l'intelligible dont il va se charger. La scolastique n'a donc jamais dit que l'âme fût corporelle, parce qu'elle ne l'a jamais posée comme une substance complète à part du corps. Ne l'isolant pas, elle peut l'y unir sans l'y confondre; Descartes, au contraire, les a si bien distinguées qu'il ne peut plus nous demander de les penser unies sans les penser confondues; ce qu'il nous interdit de faire, c'est de les penser distinctes et unies à la fois.

On objectera que c'est là l'essence même du christianisme, et cela est vrai, à condition toutefois de préciser. Ce qui est authentiquement original dans le cartésianisme, c'est l'universalisation de la mathématique et l'application de cette méthode aux problèmes de la métaphysique. Mais lorsque Descartes se met en mouvement pour appliquer sa méthode, il est en quelque sorte décidé d'avance à retrouver, mieux que les autres, le réel qu'ils détenaient déjà sans y avoir droit. Pas un instant Descartes ne paraît soupçonner que les conclusions de la scolastique sont solidaires des méthodes de la scolastique, et que, s'il en abandonne les méthodes, il aura quelque difficulté à en rejoindre les conclusions. L'embarras qu'il éprouve lors-

qu'il veut loger le « sensible » dans sa philosophie n'est que la résultante, en ce point particulier, d'une difficulté beaucoup plus générale : Descartes utilise une méthode nouvelle pour redécouvrir d'anciennes réalités.

V. — *Cartésianisme et scolastique.*

Descartes commence, en effet, par éliminer la « qualité » des domaines de la métaphysique et de la physique. Eliminant la qualité, il élimine l' « analogie » du sensible à l'intelligible, et supprime par conséquent les preuves de Dieu par le sensible. (*IIme Rép.*, t. IX, p. 107 : « *Quant à ce que vous ajoutez...* ») Mais il a besoin de conserver Dieu, et c'est pourquoi nous le voyons conserver une analogie spirituelle qui lui permet de rejoindre par le dedans ce Dieu qu'il ne peut plus rejoindre par le dehors. D'où l'impression éprouvée par ses contemporains, d'un grand effort pour arriver où tout le monde était déjà.

Descartes dissocie le sensible, qui est du confus, en deux éléments intelligibles, qui sont clairs. Mais il ne veut pas résorber, comme le fera Leibnitz, le confus dans l'intelligible. Il partira donc de l'idée, mais ce sera pour rejoindre, en passant précisément par le sensible, ce même corps dont tout le monde avouait candidement qu'il eût été ausi simple de partir.

Non pas ce même corps, dira-t-on, car le corps retrouvé par la voie de la pensée est précisément cette pure étendue de la physique, qu'il eût été impossible de saisir directement si l'on eût voulu en partir. — Sans doute, mais alors il fallait conduire jusqu'à son terme cette entreprise métaphysique, et, allant des idées aux choses, ne pas suivre une voie qu'avaient frayée d'autres idées. Il fallait éliminer de la conscience elle-même le sensible qui, chassé de la matière, venait de s'y réfugier, car s'il y a du sensible dans la pensée, comment n'y en aurait-il pas dans l'étendue ? Mais c'est que, s'il n'y a plus de sensible dans la pensée, l'existence réelle du monde extérieur est indémontrable, il n'y a plus d'étendue dépouillée de sensible hors de la pensée, et tout l'effort de la métaphysique cartésienne pour fonder la physique cartésienne pour fonder la physique de l'étendue et du mouvement se trouve irrémidiablement compromis. C'est pour éviter cette

catastrophe que Descartes s'est astreint à reconstituer, par composition d'idées claires et antithétiques, des notions voulues par la scolastique en raison même de leur complexité; de là les méandres parcourus sous nos yeux par sa métaphysique, l'impression qu'elle nous a parfois laissée d'être comme une transposition de la scolastique, et la nécessité qui s'impose à nous de recourir à cette dernière si nous prétendons l'expliquer.

Le Travail législatif [1]

PAR

M. Maurice VAUTHIER

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Je n'apprendrai rien à mes auditeurs en leur disant que nous vivons sous un « gouvernement représentatif ».

Cette expression signifie que les lois sont l'œuvre collective des Chambres législatives et du Roi. Notamment, il appartient au Roi de « sanctionner » les lois (Constitution, art. 26 et 69).

En fait, cependant, il est couramment admis que les lois sont élaborées par la Chambre des Représentants et le Sénat.

Nous savons tous, par expérience, que la locution, profondément vicieuse, de « loi votée », est employée constamment comme synonyme de l'expression « loi édictée ». Il est admis que le Roi se trouve, en fait, dans l'impossibilité absolue de refuser sa sanction à un projet de loi issu des délibérations des Chambres; le droit de veto n'a plus qu'une valeur purement théorique.

N'oublions pas, néanmoins, que l'initiative, en matière de législation, appartient également aux Chambres et au Roi (Const., art. 27). Or, l'initiative joue un rôle capital dans la confection des lois. Sans doute, l'initiative est exercée, en fait, par les ministres, lesquels ne peuvent demeurer en fonctions que s'ils ont la confiance des Chambres législatives. Mais on doit admettre que, à l'occasion de la préparation d'une loi, il est licite pour le souverain de communiquer sa manière de voir à ses ministres et d'exercer sur leurs décisions une certaine influence. Divers exemples pourraient être cités à l'appui de l'opinion que je viens d'énoncer.

---

[1] Conférence faite à l'*Institut des Hautes Études*, le 8 mai 1923.

Au reste, mon intention n'est pas, en ce moment, de définir la situation qu'occupe le Roi dans notre régime politique. Je voudrais simplement attirer l'attention sur le rôle essentiel de *l'initiative* dans l'exercice du pouvoir législatif. Cette initiative appartient aux membres des Chambres aussi bien qu'au chef de l'Etat et ils en font assez fréquemment usage. Toutefois, on peut affirmer que la plupart des lois — et spécialement les lois importantes — sont dues à l'initiative gouvernementale; en réalité, ce sont les ministres qui élaborent les projets de loi avec l'assistance de leur personnel administratif.

* * *

Dans notre régime constitutionnel, la loi apparaît comme une manifestation de la volonté nationale, parce que le pouvoir législatif est lui-même un organe de cette volonté. On nous dira qu'il y a dans une telle conception une part notable de fiction. Il serait téméraire de soutenir que la collectivité nationale a voulu, d'une manière consciente et réfléchie, la promulgation de la plupart des textes de loi qui nous régissent. Mais cette part de fiction, qui se mêle inévitablement à la mise en œuvre du régime représentatif, est-elle excessive ? Est-elle supérieure à celle que l'on pourrait relever dans la plupart des institutions sociales ? Je ne le pense pas. Il est vraisemblable que nos lois traduisent en général, sous une forme nette et précise, les aspirations quelque peu confuses de l'opinion publique. Une loi qui serait profondément en désaccord avec le sentiment général ne pourrait pas subsister fort longtemps.

* * *

La question dont nous devons nous occuper ce soir n'est pas une question de droit constitutionnel. Il ne s'agit pas de définir la nature véritable du pouvoir législatif. Mes ambitions sont beaucoup plus limitées. Je voudrais simplement examiner si les procédés qui sont actuellement en œuvre pour assurer le fonctionnement du pouvoir législatif sont les meilleurs que l'on puisse imaginer et s'ils sont de nature à nous procurer une pleine satisfaction.

La confection d'une loi est une œuvre particulièrement difficile — une œuvre qui devient de jour en jour plus difficile.

Une loi est ordinairement une règle d'un caractère général et qui est destinée à régir des rapports sociaux.

De tels rapports sont rarement simples, et ils sont fréquemment d'une extrême complexité. Il est nécessaire que le législateur en ait une connaissance parfaitement claire, afin de pouvoir déterminer les conditions dans lesquelles ils pourront ou devront se former, se modifier, se dénouer. Il est nécessaire également que le législateur aperçoive les contestations et les doutes qui peuvent naître de ces rapports, et cela afin de prévenir, autant que possible, les litiges, ou d'en faciliter tout au moins la solution.

Si de telles obligations s'imposent déjà au législateur dans une société primitive, pourvue d'institutions quelque peu rudimentaires, elles sont d'un accomplissement beaucoup plus malaisé dans une société infiniment compliquée, mobile et changeante, où jamais le lendemain n'est identique à la veille. Ces caractères sont assurément ceux de la société dans laquelle nous vivons et pour laquelle il y a lieu de légiférer.

Il serait, dès lors, assez naturel de penser que l'élaboration des lois doit être confiée à des spécialistes, à des hommes intelligents, prudents, perspicaces, doués de connaissances aussi profondes que variées. Et, par voie de conséquence, on pourrait être amené à se demander si l'absolutisme éclairé n'est point de tous les régimes celui qui est le plus capable d'élaborer de bonnes lois. A l'appui de cette opinion il serait permis d'alléguer les belles ordonnances édictées par les rois de France, particulièrement sous le règne de Louis XIV, de même que le Code civil et les autres codes successivement promulgués sous les auspices de Napoléon.

Ces qualités de science et de sagesse auxquelles il vient d'être fait allusion, est-il certain qu'elles existent — du moins très abondamment — dans les Chambres législatives d'aujourd'hui ? Convenons qu'il règne à cet égard un certain scepticisme, et qui n'est pas précisément de date récente. En 1881, M. Edmond Picard publia (en guise de préface à l'un des volumes des *Pandectes belges*) un écrit qui eut beaucoup de retentissement et qui avait pour titre : *De la confection vicieuse des lois*. Dans ce qu'affirme M. Edmond Picard, il y a beaucoup de vérité, et je serai presque toujours d'accord avec lui au sujet des remèdes qu'il préconise. Toutefois, l'écrit que je viens

de mentionner a pour objet principal la critique — peut-être justifiée — de certaines lois que l'auteur estime fâcheuses ou inconsidérées, tandis que nous nous réduirons modestement ce soir à chercher s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer quelque peu le fonctionnement de notre appareil législatif. Et, à ce propos, je dirai immédiatement que, si même il était établi que ce fonctionnement laisse beaucoup à désirer, ce ne serait pas encore un motif suffisant de faire le procès au régime parlementaire. Ce régime est une nécessité. Personne n'est capable de dire ou de voir ce que l'on pourrait mettre à sa place. Eût-il encore des vices plus nombreux que ceux dont on lui fait grief, nous devrions leur être indulgents à raison des garanties essentielles qu'il procure aux libertés publiques. Si même l'absolutisme était en mesure de nous donner des lois d'une forme impeccable, on reconnaîtra qu'un tel avantage serait trop chèrement payé par la perte ou l'amoindrissement de nos libertés. Mais sans toucher en rien aux principes essentiels du gouvernement parlementaire, il est cependant permis de se demander si sa mise en œuvre n'est pas susceptible de certaines corrections.

* * *

Nous avons maintenant à examiner les conditions dans lesquelles une loi s'élabore actuellement, et, en quelque sorte, à considérer les étapes qu'elle parcourt avant d'arriver à sa « perfection ».

On me pardonnera de limiter cet examen aux lois qui doivent leur existence aux initiatives du Gouvernement.

Non pas qu'il soit permis de parler légèrement de l'initiative des membres du Parlement en matière de législation. Cette initiative s'exerce assez fréquemment et nous lui devons certaines lois d'un intérêt véritable. Mais, enfin, il est à la connaissance de tout le monde que cette initiative ne joue qu'un rôle relativement secondaire; que les projets de loi les plus importants sont déposés par le Gouvernement et qu'ils sont ordinairement les seuls qui aient des chances sérieuses d'aboutir.

Cela se conçoit facilement. La mise sur pied d'un projet de loi — surtout lorsque ce projet présente une certaine complexité et touche à des intérêts nombreux et divers — réclame une assez longue

préparation. Cette préparation elle-même exige qu'on ait à sa disposition des documents variés, des sources d'information abondantes et sûres, un personnel instruit et suffisamment nombreux. Le Gouvernement possède de tels avantages, dont ne disposent aucunement — ou dont ne disposent pas au même degré — les membres du Parlement.

Il est donc inévitable que la première phase du travail législatif consiste dans l'élaboration du projet de loi par les fonctionnaires d'un département ministériel, et, pour le dire en un mot, par les « bureaux ».

Je ne dirai certes aucun mal des « bureaux » et je ne parlerai des fonctionnaires qu'avec la considération qu'ils méritent amplement. Il y a des gens qui s'expriment sur leur compte sans aucune obligeance. Ils ont tort. Sans fonctionnaires, l'administration ne « fonctionnerait » pas. Ajoutons que, dans notre pays, les fonctionnaires sont en immense majorité, des hommes probes, consciencieux, suffisamment laborieux, profondément dévoués aux intérêts qu'ils gèrent et dans la défense desquels ils apportent une énergie qui va quelquefois jusqu'à l'obstination.

Ils ont donc une foule de qualités. Mais cela ne veut pas dire qu'ils soient particulièrement aptes à rédiger un projet de loi.

Hâtons-nous de dire que l'on ne saurait les exclure systématiquement de la préparation des lois. Ils doivent au contraire y concourir, et d'une manière très active. Ils possèdent des connaissances d'ordre technique dont il est impossible de se passer. Cela n'empêche pas qu'il y a de sérieux inconvénients à leur confier exclusivement le soin d'élaborer les projets de loi.

Les fonctionnaires sont, en raison de l'emploi qui leur est confié, des spécialistes. Ils connaissent admirablement le domaine qu'ils occupent et qu'ils « possèdent ». Ils ne jettent qu'un regard quelque peu distrait au delà des limites qui le circonscrivent. La région qu'ils habitent est un petit monde qui se suffit à lui-même et qui, en ce qui les concerne, leur suffit amplement. Les rapports qui existent entre ce petit monde et les autres parties du vaste univers n'offrent à leurs yeux qu'un intérêt relativement secondaire. Ils se sentent « chez eux » et ils en éprouvent une satisfaction dont il convient de les louer, puisque c'est une des conditions de leur zèle. Se sentant

chez eux, ils sont naturellement enclins à penser que les lois à la confection desquelles ils participent sont essentiellement faites pour eux. Comme ils sont forcément amenés à devoir les appliquer, il leur paraît suffisant qu'ils les comprennent et que le langage du législateur soit celui qui leur est familier. Il ne leur paraît pas aussi nécessaire que le public comprenne avec une égale aisance les textes qui lui sont destinés. Peut-être s'imaginent-ils avec candeur que ce qui leur paraît lumineux est forcément clair pour le public. Comme ils sont, par définition, des spécialistes, les questions d'application, les détails ont, à leurs yeux, une importance considérable. Les principes généraux auxquels ces questions se rattachent, et d'où elles dérivent, intéressent moins les fonctionnaires; pour mieux dire, ils les sous-entendent. De là une rédaction confuse et d'apparence très souvent incohérente. Un texte de loi ne se comprend bien que lorsque, à travers les solutions pratiques qu'il sanctionne, on aperçoit, sans trop d'efforts, les règles essentielles, les « vérités » qui leur servent de fondement.

On pourrait conclure de ces observations que si le concours des fonctionnaires est indispensable à la rédaction des lois, cette rédaction ne doit pas néanmoins leur être abandonnée complètement.

On fera peut-être observer qu'en fait les fonctionnaires ne sont pas exclusivement chargés de la rédaction des projets de loi; qu'on leur adjoint parfois des hommes d'une compétence reconnue et qui n'appartiennent point à l'administration; que l'on constitue des commissions dans lesquelles siègent des magistrats, des avocats, des professeurs. C'est exact, et il est heureux qu'il en soit ainsi. Il est extrêmement utile qu'un souffle venu du dehors ravive et rafraîchisse l'atmosphère des bureaux. Mais cela même n'est pas suffisant. L'esprit qui anime notre législation deviendra sans doute, grâce à ces interventions extérieures, plus libre et plus large. Néanmoins, dans la rédaction d'un texte de loi, ce n'est pas seulement le fond qui importe, la pensée à laquelle on veut donner corps; c'est également ce corps lui-même; en d'autres termes, c'est la forme que doit revêtir la volonté du législateur.

A cet égard on doit reconnaître que, pour rédiger un texte de loi satisfaisant, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, des conceptions élevées et justes, ou même une science éprouvée. Il y faut quel-

que chose de plus; ce quelque chose, c'est l'habileté technique. La Bruyère a dit que c'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule. C'est un métier, — ce devrait être un métier, — que de rédiger un projet de loi. Il importe que les intentions essentielles du législateur y apparaissent clairement; qu'on aperçoive le lien logique qui relie entre elles les idées; que l'on ne se mette pas en contradiction avec d'autres lois que l'on n'a aucunement le désir d'abroger. Que d'autres qualités on pourrait encore relever dans une loi d'une forme irréprochable ! Je ne mentionne ce point que pour signaler la nécessité d'avoir à sa disposition des spécialistes, des techniciens, dont les fonctions seraient précisément de mettre sur pied des projets de loi, qui, tout au moins par la forme, échapperont à la critique. C'est d'ailleurs un point sur lequel nous reviendrons plus tard.

* * *

Tout projet de loi devrait, en ce qui concerne sa rédaction, la disposition des matières qu'il traite, en un mot sa forme, ne mériter aucune censure. Sans doute, rien n'est parfait en ce monde; mais on doit, quand on le peut, aspirer à la perfection. Un texte excellemment rédigé facilitera de façon singulière les travaux des Chambres législatives. De plus il aura un autre mérite : par sa netteté, par sa pureté, par sa fermeté, il découragera quelque peu les bonnes volontés intempérantes qui auraient l'ambition de l'améliorer, de l' « amender ». Lorsqu'au contraire un texte est obscur, diffus, ambigu, d'une contexture lâche, il devient un butin qui stimule toutes les ardeurs. Avec quel entrain joyeux on se précipite sur cette argile afin de la pétrir à nouveau... mais ceci me conduit à parler du sort réservé à notre projet de loi après qu'il a été régulièrement déposé.

* * *

Il est renvoyé à une section ou bien à une commission qui l'examine et qui désigne un « rapporteur ». Déjà, au cours de ce travail préparatoire, des corrections sont ordinairement suggérées; des amendements sont proposés. S'ils sont admis, on y a naturellement égard dans la rédaction du texte qui est soumis aux délibérations de la Chambre ou du Sénat.

Vient alors la discussion en séance publique.

C'est pour un projet de loi l'épreuve la plus grave, l'heure périlleuse entre toutes.

Et je ne fais pas allusion ici à la discussion elle-même. Elle est indispensable, elle est de l'essence du régime parlementaire et ce n'est aucunement parce qu'elle souffre parfois d'une certaine prolixité que l'on serait autorisé à en dire du mal. Ce n'est pas l'ampleur, fût-elle même excessive, des débats, qui doit nous effrayer; ce sont les conditions dans lesquelles s'exerce le droit d'amendement.

Ce droit est consacré par la Constitution (art. 42) et l'on ne pourrait l'enlever aux Chambres législatives qu'au prix d'une réforme complète (et nullement désirable) de notre régime politique. Mais enfin on ne dit rien de blasphématoire en insinuant que la mise en œuvre de ce droit prête à des abus incontestables.

* * *

Je rappelais, il n'y a qu'un instant, que nos députés et nos sénateurs portent avec empressement des mains hardies sur les textes que le Gouvernement leur livre. Oh ! sans doute, c'est afin de les rendre meilleurs (et reconnaissons qu'il leur arrive de les améliorer). Mais ces corrections, ces amendements, comment viennent-ils au jour? Peut-on les comparer à des fruits qu'une patiente méditation a fait mûrir et que l'on cueille d'une main prudente ? Cette image fera probablement sourire. On songera plus volontiers à des sources, à des jets d'eau, qui jaillissent brusquement sous les pas dans un terrain mouvant. Au cours d'un débat, qui n'est pas forcément méthodique et clair, des amendements s'élancent de différents points de la salle des séances. Le bureau leur donne asile (c'est d'ailleurs son devoir), les repousse vers l'assemblée pour qu'elle décide de leur sort. On se lève, on reste assis, quelquefois on dit oui ou non (sans être nécessairement fixé sur la valeur de cette affirmation ou de cette négation). En fin de compte, un texte est adopté. A la vérité, il y a un « second vote », grâce auquel il sera possible de redresser les erreurs du premier. Mais ce n'est là qu'une garantie bien insuffisante.

Il serait surprenant qu'un texte de loi élaboré dans de telles conditions ne pêchât point par une certaine confusion.

* * *

Il est vrai que pour dissiper cette confusion, pour concilier des antinomies, bref pour déterminer le sens d'une loi, il reste un moyen suprême, lequel consiste à interroger les orateurs qui, soit à la Chambre, soit au Sénat, ont fait connaître leur manière de voir. Leurs discours, parfois même leurs interruptions, font partie de cet ensemble que l'on décore du nom de « Travaux préparatoires ». Ce que le législateur a dit imparfaitement, tel membre du corps législatif va se charger de l'expliquer. Grâce à lui — ou plutôt, grâce à eux, car ils peuvent être plusieurs — ce qui était trouble ou ambigu va devenir limpide et précis; sénateurs et députés seront individuellement les interprètes d'un oracle collectif.

De tous les défauts que l'on peut relever dans la manière dont fonctionne le régime parlementaire, on doit se demander si l'un des plus sérieux ne consiste pas justement dans l'abus que l'on fait des discussions parlementaires afin de fixer le sens d'un texte de loi. On s'accoutume à chercher dans les déclarations échangées au cours d'un débat la pensée — la secrète pensée — du législateur. Bien plus, il arrive qu'alors même que le débat n'est pas encore clos, on sollicite certains orateurs (et notamment un ministre ou le rapporteur d'une loi) de donner leur avis sur le sens de telle ou telle disposition, et cela dans le but de se prévaloir plus tard d'une semblable déclaration à l'occasion d'un litige !

N'hésitons pas à le dire : on exagère beaucoup, dans notre pays, l'importance qu'il convient d'attribuer aux paroles qui sont prononcées par les membres des Chambres au cours des débats parlementaires.

Et, à cet égard, nous n'admettrons que très partiellement un traitement de faveur pour les déclarations qui émanent soit du rapporteur de la loi, soit d'un membre du gouvernement.

Qu'on m'entende bien. Je ne nierai pas qu'il puisse y avoir intérêt à connaître l'opinion soit d'un ministre, soit d'un député qui a fait d'un projet de loi une étude approfondie. Mais ce serait une théorie inexacte, et même périlleuse — quoique assez répandue — que de conférer à une déclaration quelconque énoncée au cours des débats une autorité proprement dite et, pour ainsi dire, la valeur d'une interprétation authentique de la loi.

Un texte de loi est l'expression de la volonté du législateur. Mais

cette volonté ne se confond point avec les idées, peut-être fugitives ou fragmentaires, qu'ont admises certaines personnes à une date déterminée. Elle procède de tendances souvent anciennes et profondes; elle est une étape dans une évolution; elle atteste un effort, une aspiration vers un but. Elle n'est pas isolée, ni ne sort du néant. Elle a des racines, parfois infiniment ramifiées, qui vont puiser la sève dont s'alimente la plante à des profondeurs que ne soupçonnent qu'imparfaitement ceux-là même qui participent à la confection d'un texte. En d'autres termes, une loi est un produit, le produit d'un milieu déterminé, milieu moral, milieu économique, milieu juridique, et c'est ce milieu qu'il faut connaître pour fixer avec sûreté le sens d'une expression obscure ou douteuse. Une loi doit s'interpréter au moyen des principes généraux du droit, auxquels le législateur n'est jamais présumé avoir voulu déroger, au moyen des antécédents, au moyen d'autres textes qui s'inspirent de pensées analogues. Il y a là un ensemble de force sociales et d'influences qui subsistent en dehors même des intentions des « créateurs » d'une loi, qu'ils subissent cependant, quelquefois avec une pleine conscience, quelquefois aussi d'une façon plus obscure, mais dont il n'est pas permis de faire abstraction, sous prétexte que l'un ou l'autre de ces « créateurs », parlant en son nom personnel, n'en a pas lui-même saisi l'importance.

* * *

Les débats de nos Chambres législatives sont fréquemment bien longs. N'allons pas conclure de là qu'ils sont toujours beaucoup trop longs. Il leur arrive d'être extrêmement brefs et cette brièveté, dans certains cas, ne laisse pas de sembler quelque peu inquiétante.

Il y a forcément des projets de loi qui traitent de questions spéciales, de questions d'ordre technique — et ce ne sont pas les moins importants. Il suffira de mentionner les projets de loi qui concernent soit l'administration financière du pays, soit des problèmes juridiques d'un caractère plus ou moins abstrait.

Je ne songerai pas à dire (car ce serait un blasphème) que de tels projets n'intéressent pas les membres de nos Chambres législatives et qu'ils n'ont pas la compétence nécessaire pour juger de leur mérite. Mais enfin ils intéressent d'une manière moins directe la

plupart d'entre eux et l'on ne s'exprime pas à leur sujet avec le même plaisir et la même assurance.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que fort ordinairement les Chambre législatives, en ce qui concerne des projets de ce genre, font crédit au Gouvernement et votent avec confiance les textes qu'on leur propose. Le ministre compétent et le rapporteur du projet disent seuls quelques mots; un sénateur ou un député présente deux ou trois courtes observations; un texte voté à la hâte va devenir une loi dont l'intérêt est peut-être capital.

Faut-il blâmer cette façon de procéder ? En aucune façon. Elle est inévitable. Lorsqu'un projet de loi règle des questions d'un caractère essentiellement technique, une discussion à laquelle prendraient part des orateurs insuffisamment préparés, risquerait fort d'être incohérente et stérile. Cela est tellement vrai que de plus en plus s'accrédite une pratique consistant à confier législativement au gouvernement le soin de mettre en œuvre, au moyen d'arrêtés d'exécution, des principes directeurs inscrits dans un petit nombre d'articles d'une rédaction sommaire. Pratique nécessaire et qui tient compte de la complexité de la vie sociale. Mais dans cette hypothèse, comme aussi dans le cas où les Chambres votent sans discussion et sans un examen sérieux les textes qu'on leur soumet, on peut affirmer que c'est en fait le Gouvernement qui légifère. J'en demande bien pardon aux adeptes du principe rigoureux de la séparation des pouvoirs, c'est bien sous cet aspect qu'il faut envisager la réalité. Et il serait parfaitement vain de nous en plaindre. Les choses sont ainsi parce qu'il est impossible qu'elles soient autrement. Ce que nous pouvons toutefois demander, c'est que le système pratiqué actuellement, soit qu'il se manifeste par d'interminables débats, soit qu'il se ramène à une espèce de blanc-seing conféré au Gouvernement, puisse se prémunir contre des abus possibles. Il doit être entouré de certaines garanties et ce sont ces garanties qu'il importe maintenant de rechercher.

* * *

Quels que soient les défauts qu'il est possible de relever dans le fonctionnement de notre appareil législatif, il ne saurait être question, cela va sans dire, de modifier celui-ci de fond en comble. Une

telle réforme serait irréalisable et il serait extrêmement dangereux de vouloir la tenter. Ne médisons pas du gouvernement parlementaire. Il a ses inconvénients et ses vices, on ne le sait que trop; mais ses avantages sont inestimables et demandent que l'on témoigne quelque indulgence à des défaillances d'ordre secondaire. Mais si ces défaillances peuvent être corrigées, ou simplement atténuées, n'est-il pas naturel que l'on recherche les remèdes, assez bénins au surplus, qui pourraient conduire à un tel résultat ?

Parlons, tout d'abord, de l'élaboration des projets de loi.

Ainsi que nous l'avons fait observer, il serait infiniment désirable que ces projets fussent d'une forme irréprochable. Et par le mot *forme* nous n'entendrons pas seulement l'emploi d'une langue limpide et châtiée, mais, en outre, une disposition rationnelle des matières, la mise en lumière des idées directrices, la subordination de l'accessoire au principal, l'absence de contradiction avec d'autres textes, en un mot tout ce qui confère à une loi un caractère de solidité et de cohésion.

Cette perfection ne sera atteinte — perfection relative assurément, mais il importe d'y tendre constamment — que si la rédaction des projets de loi est confiée à des hommes qui, par la formation de leur intelligence et par l'expérience qu'ils ont acquise, possèdent en cette matière une compétence certaine. On ne s'improvise pas rédacteur de lois. L'élaboration d'un texte satisfaisant exige la mise en œuvre d'une technique. Il y faut, en quelque sorte, des professionnels qui pourront, qui devront être éclairés sur des points de fait par des spécialistes (fonctionnaires ou autres); mais l'agencement des matériaux à utiliser devrait être confié à des hommes dont c'est le métier de savoir ce qu'est une loi et ce qu'il convient d'y introduire et d'en exclure.

Que l'on n'aille pas inférer de ces paroles que je suis d'avis de charger un Conseil d'Etat de la préparation des lois. Une telle solution a déjà séduit bien des esprits. Elle peut offrir des avantages, mais elle est sujette à de graves objections, sur lesquelles je crois ne pas devoir m'étendre en ce moment. Elle a le tort — probablement irrémissible — d'exiger une altération trop profonde du gouvernement parlementaire, tel qu'il est pratiqué dans notre pays. Il n'est pas nécessaire que la rédaction des projets de loi soit confiée à un

corps politique ou administratif, doué d'une autorité proprement dite. Il suffirait d'une commission de personnes compétentes et qui travailleraient sous la direction d'un ministre. Cela est tellement vrai que les idées que je préconise ont déjà reçu un commencement d'exécution. Les arrêté royaux du 3 décembre 1911 et du 13 mai 1922 ont créé un « Conseil de législation », dont le rôle est de s'occuper des questions que le ministre de la justice lui soumet, et notamment de la préparation des lois et des arrêtés royaux. La réforme est donc amorcée. Il conviendrait de l'étendre et de convertir en règle constante ce qui jusqu'à présent n'est qu'une sorte d'expédient, auquel on a recours quelque peu au hasard et d'une manière intermittente.

* * *

J'ai quelque peu insisté précédemment sur les abus auxquels donne lieu, à l'occasion de l'élaboration d'une loi, l'exercice du droit d'amendement. Ces abus sont-ils susceptibles d'être réprimés ou du moins atténués ? Cela ne me paraît pas impossible, bien que ce soit fort difficile, en raison d'habitudes invétérées. Et pourtant ce serait bien nécessaire.

Il ne saurait être question de porter la moindre atteinte au droit qu'ont les Chambres d'amender les projets de loi. Ce droit est inscrit dans la Constitution (art. 42). Il forme une des garanties essentielles du gouvernement parlementaire, tel que nous le concevons et le pratiquons. Mais ce n'est pas abolir un droit que d'en régler l'usage. On admettra malaisément qu'un amendement puisse être proposé à l'improviste et mis aux voix sans faire l'objet d'un examen sérieux. En réalité, c'est ce qui arrive constamment. Le projet de loi le plus sagement conçu, le plus méthodiquement agencé, ne saurait sortir sans dommage d'une semblable épreuve. Il risque d'être mis en lambeaux ou dénaturé, sans même que les auteurs du préjudice aient clairement conscience du ravage qu'ils opèrent. Un amendement, en principe, ne devrait jamais donner matière à une décision hâtive et improvisée. Il devrait normalement être renvoyé à l'examen d'une commission, et plus particulièrement à l'examen du corps administratif (Conseil d'Etat, Conseil de législation) qui a participé à l'élaboration du projet de loi. Cette remarque s'applique notamment aux projets de

loi qui émanent du Gouvernement; mais tout le monde sait que ce sont de beaucoup les plus importants. C'est à propos de projets de ce genre qu'il importe de vérifier si des amendements n'en troublent pas profondément l'économie. Il serait utile assez souvent qu'un rapport motivé éclairât les Chambres législatives sur le sens et les conséquences d'un amendement proposé.

Je m'attends à l'objection : que d'entraves, que de lenteurs, que de procédures superflues ! On peut répondre à cela que, dans la grande majorité des cas, ces retards n'entraîneront pas d'inconvénients sérieux. Et au surplus, la Chambre serait libre de déclarer que, en raison de l'urgence, il y a lieu de statuer immédiatement. On dira que les Chambres pourraient être tentées d'user systématiquement de ces déclarations d'urgence. C'est bien possible; il est clair que si les Chambres sont décidées à ne modifier en rien les pratiques actuelles, on perdra sa peine à leur suggérer des correctifs et des remèdes.

Et cependant, il est une réforme encore dont on me pardonnera de dire quelques mots. Je n'en parle qu'avec hésitation, et, en quelque façon, d'une voix tremblante. C'est qu'il s'agit ici d'un problème d'ordre psychologique. Est-ce une condition essentielle du régime parlementaire que l'âme d'un législateur s'épanche, à propos de la « discussion générale », en de vastes discours, où abondent, en effet, les généralités ? Ne serait-il pas plus utile de concentrer son effort sur l'examen clairvoyant et scrupuleux des textes qui réclament l'attention des Chambres ? Et, répétons-le une dernière fois, députés et sénateurs se livreraient plus volontiers à un examen de ce genre si ces textes, en raison même d'une rédaction irréprochable, leur inspiraient plus de confiance et de respect.

* * *

Les quelques réformes que j'ai la témérité de recommander n'ont rien de révolutionnaire, rien de très effrayant. Elles sont modestes, et malgré cela, affecteraient, d'une manière assez sensible, pour peu qu'on les applique, la mise en œuvre de notre régime parlementaire.

Je pressens, je devine la critique, laquelle s'exprimera comme suit : Vous reconnaissez que vos réformes n'ont qu'une portée restreinte.

Pour un résultat aussi mince, est-il bien nécessaire de déranger des habitudes anciennes, de provoquer la mauvaise humeur des intéressés ? Le régime actuel a ses défauts, ses erreurs, ses abus; nous en conviendrons de bonne grâce. Mais il a un grand mérite : il vit; il ne lèse gravement personne; nul ne s'en plaint avec amertume; que vaudra, en fin de compte, ce qu'on essayera de mettre à sa place ?

Cette façon de raisonner n'est aucunement méprisable. Elle me paraît toutefois offrir un point faible, qui est le suivant : Elle implique une espèce de postulat; elle repose sur une confiance absolue, inébranlable, dans les vertus, dans la vitalité, dans la popularité du gouvernement parlementaire. Or, une telle confiance est-elle entièrement légitime; est-elle à l'abri de toute discussion ?

Nous sommes tellement accoutumés à voir fonctionner, en somme paisiblement, et sans à-coups vraiment graves, le gouvernement parlementaire, que nous avons fini par l'accepter et le respecter un peu de la même façon que l'on subit et que l'on vénère une loi de la nature. Que l'on réfléchisse cependant à ceci: c'est que le gouvernement parlementaire, dans le sens où nous l'entendons (c'est-à-dire en tant qu'il implique la souveraineté effective d'un parlement issu du suffrage populaire) est, en réalité, quelque chose de fort récent, et cela, même dans les Etats qui se flattent, non sans motif, de posséder des institutions démocratiques et représentatives. L'humanité a fort bien vécu sans lui, et, disons-le franchement, n'a pas eu besoin de lui pour réaliser, dans tous les domaines, des progrès extraordinaires. Il convient de protester contre les attaques qu'on lui prodigue aujourd'hui, contre les calomnies par lesquelles on cherche à le noircir. Ses mérites l'emportent très notablement sur ses défauts, et l'on n'aperçoit pas clairement le régime qu'on pourrait lui préférer. Mais enfin il a des adversaires, disposés à tirer parti de ses défaillances et dont la critique ne l'épargne guère. Depuis cinquante ans, son prestige a plutôt décru qu'augmenté et, dans une certaine mesure, il est toujours menacé.

Il ne m'appartient certes pas de juger les événements qui se sont déroulés récemment en Italie. Il y a vraisemblablement des éléments d'appréciation qui nous échappent et sur lesquels des Italiens pourraient seuls se prononcer en connaissance de cause; cependant nul

ne s'avisera de soutenir que le gouvernement parlementaire est sorti d'une semblable épreuve grandi et fortifié.

Qu'on n'aille pas croire que le découragement doit nous envahir et que nous voyons déjà se dessiner à l'horizon le spectre de l'absolutisme. Un régime purement autocratique dans les Etats qui, tel que le nôtre, ont atteint un certain degré de développement politique, est, j'en suis convaincu, une impossibilité. Au bout d'un temps assez court il succomberait à la tâche. Une longue pratique de la liberté crée des habitudes auxquelles on ne se résigne pas à renoncer. Mais le déclin graduel et l'extinction du gouvernement parlementaire ne conduisent pas nécessairement au despotisme. Ce qui pourrait fort bien se substituer au parlementarisme, c'est un régime politique dans lequel le Gouvernement, fort de l'adhésion formelle ou tacite de la nation, posséderait, en somme, la plénitude de l'autorité, sous le contrôle indulgent des représentants du peuple. C'est le césarisme, dira-t-on. Parfaitement; mais le césarisme est un régime viable, il a fait ses preuves sous l'empire romain et il demeure l'espoir secret (ou même avoué) d'un grand nombre de personnes. Les sympathies qu'il éveille sont dues principalement au fait que des groupes sociaux, par ailleurs extrêmement puissants (notamment en matière économique et financière) sont capables d'exercer, par son intermédiaire, une influence prépondérante. Il leur est plus difficile de maîtriser la volonté rétive de masses populaires, lorsqu'elles n'ont pas renoncé de bonne grâce à l'exercice de la souveraineté.

Que le césarisme soit arbitraire et brutal, ou qu'il soit judicieux et modéré, un même caractère le distingue nécessairement. Lorsqu'il règne, le principe de la division des pouvoirs tend à s'effacer. Quelles que soient les formes extérieures auxquelles on a recours, c'est en réalité le Gouvernement qui légifère. Ne nous imaginons pas qu'un tel régime présente quoi que ce soit d'extraordinaire. Sans nous en douter peut-être, nous le pratiquons déjà; partiellement, cela va sans dire, et avec de sérieuses garanties; mais enfin nous le pratiquons. Lorsqu'une loi charge le Gouvernement de régler certaines matières au moyen d'arrêtés royaux d'exécution, elle l'investit d'un véritable pouvoir législatif, de quelques réserves théoriques que l'on veuille entourer une semblable « délégation ». Nous ne blâmerons point, disons-le une fois de plus, un tel procédé; il est assez souvent com-

mandé par les circonstances. Il n'en est pas moins vrai qu'il contient un germe de césarisme. Que ce germe se développe et que sa fructification soit acceptée par le sentiment public, voilà le césarisme qui, peut-être sans aucune secousse, paisiblement, insidieusement, se sera intronisé dans l'organisation politique d'un Etat.

Les lois, fera-t-on peut-être observer, seront mieux faites. Ce n'est nullement certain; toutefois, ce n'est pas impossible. A supposer qu'un tel avantage soit obtenu, de quel prix ne devra-t-on point le payer ? Pour nous, qui comptons parmi les partisans résolus du gouvernement parlementaire, parce qu'il demeure la meilleure garantie de nos libertés et de la paix sociale, et qui, par surcroît, sommes persuadés de sa solidité en Belgique, nous nous en voudrions d'insister sur des périls très probablement imaginaires. Mais en d'autres pays ces périls furent, sont encore, ou deviendront dans l'avenir, une réalité cruelle. Une sourde inquiétude n'est donc pas tout à fait déplacée. Nous ne sommes pas autorisés, dès lors, à repousser avec dédain des critiques justifiées. Et puisqu'il est indéniable que la confection de nos lois est, à certains égards, vicieuse, pourquoi ne chercherions-nous pas à corriger ces vices au moyen de réformes qui ne sont entachées d'aucun radicalisme ?

Le Furnes-Ambacht submergé en 1914 (1)

PAR

HENRI DE HOON

Professeur honoraire à l'Université de Bruxelles.

I. — Nos ancêtres ont été des maîtres remarquables dans l'art d'organiser les institutions provinciales et communales; l'armature de ces corps, noyaux de l'Etat, était si solide qu'elle a pu résister à tous les chocs venant du dehors.

On s'en est bien aperçu pendant les événements qui se sont déroulés sous l'occupation allemande de 1914 à 1918. Malgré la disparition de l'autorité gouvernementale qui, aux termes de la IVe Convention de La Haye, avait dû céder la place à l'envahisseur, l'édifice est resté debout, les bourgmestres tenant tête à l'ennemi et le rappelant sans cesse à l'observation des prescriptions qui règlent l'*occupatio bellica*. Les Allemands eux-mêmes reconnaissaient ce pouvoir et lui attribuaient même parfois un ressort trop étendu lorsque, par exemple, ils rendaient le bourgmestre de Bruxelles responsable du défaut d'entretien d'une route qui n'était pas établie sur le territoire de la capitale.

Les conseils provinciaux n'ont-ils pas pris, pour et au nom de l'Etat, des engagements relatifs aux contributions de guerre imposées par l'occupant ?

---

(1) Anciennement, le mot flamand « ambacht », en latin *ministerium* ou *officium*, « métier », désignait une circonscription territoriale, placée sous la surveillance d'un officier du prince. Le « Veurne-Ambacht » ou « Métier de Furnes », qui ne comprenait à l'origine que les huit communes limitrophes de la ville de Furnes, s'étendit, sous la dénomination de « Châtellenie de Furnes », à tout l'arrondissement actuel de Furnes ainsi qu'à diverses parties des arrondissements de Dixmude et d'Ypres.

Ce que l'on a pu regretter, durant cette période néfaste, c'est que des attributions avaient passé de la Province et de la Commune au pouvoir central et avaient ainsi rétréci le cercle d'action où nous avions le droit de nous mouvoir librement.

Mais, si nos institutions provinciales et communales sont univerversellement connues et appréciées à leur juste valeur, il est une autre organisation que nous devons à nos ancêtres et qui n'est pas moins remarquable que l'administration de nos villes et de nos provinces : il s'agit des polders et wateringues, c'est-à-dire des établissements d'utilité publique qui ont sous leur direction le régime des eaux dans les terrains alluvionnaires d'origine marine ou fluviale ou, en général, le desséchement des terres basses.

Napoléon, par son décret du 11 janvier 1811, n'a fait que codifier les anciens principes, qui furent remis en vigueur là où ils étaient tombés en désuétude. Dans le rapport que le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, présenta à l'Empereur, il était dit notamment :

« A mesure que les digues sont rétablies en bon état, il serait utile, sous plus d'un rapport, d'en remettre l'entretien aux directions (des polders) *suivant l'ancien ordre des choses*, et que les ingénieurs se bornassent à une simple surveillance afin de s'assurer que toutes les précautions ont été prises pour prévenir tout accident. Je rendrais leur intervention plus immédiate dans les travaux des polders calamiteux, c'est-à-dire de ceux qui ont besoin de secours. Je donnerais le même degré d'influence à l'administration toutes les fois qu'il s'agirait de nouvelles constructions d'ouvrages hydrauliques; et, dans ce cas, les projets seraient rédigés par les ingénieurs, approuvés et exécutés dans les formes ordinaires. »

L'ancien ordre des choses, remis en vigueur par Napoléon, avait fait ses preuves et méritait d'être conservé intact; l'administration des Ponts et Chaussées n'intervient que pour les endiguements de nouveaux polders, pour la surveillance et pour l'exécution des grands travaux d'utilité publique.

Il y a donc là une savante organisation que l'intérêt général commandait d'étudier et qui, dans les cas de suprême nécessité, pouvait être mise au service de la défense du pays.

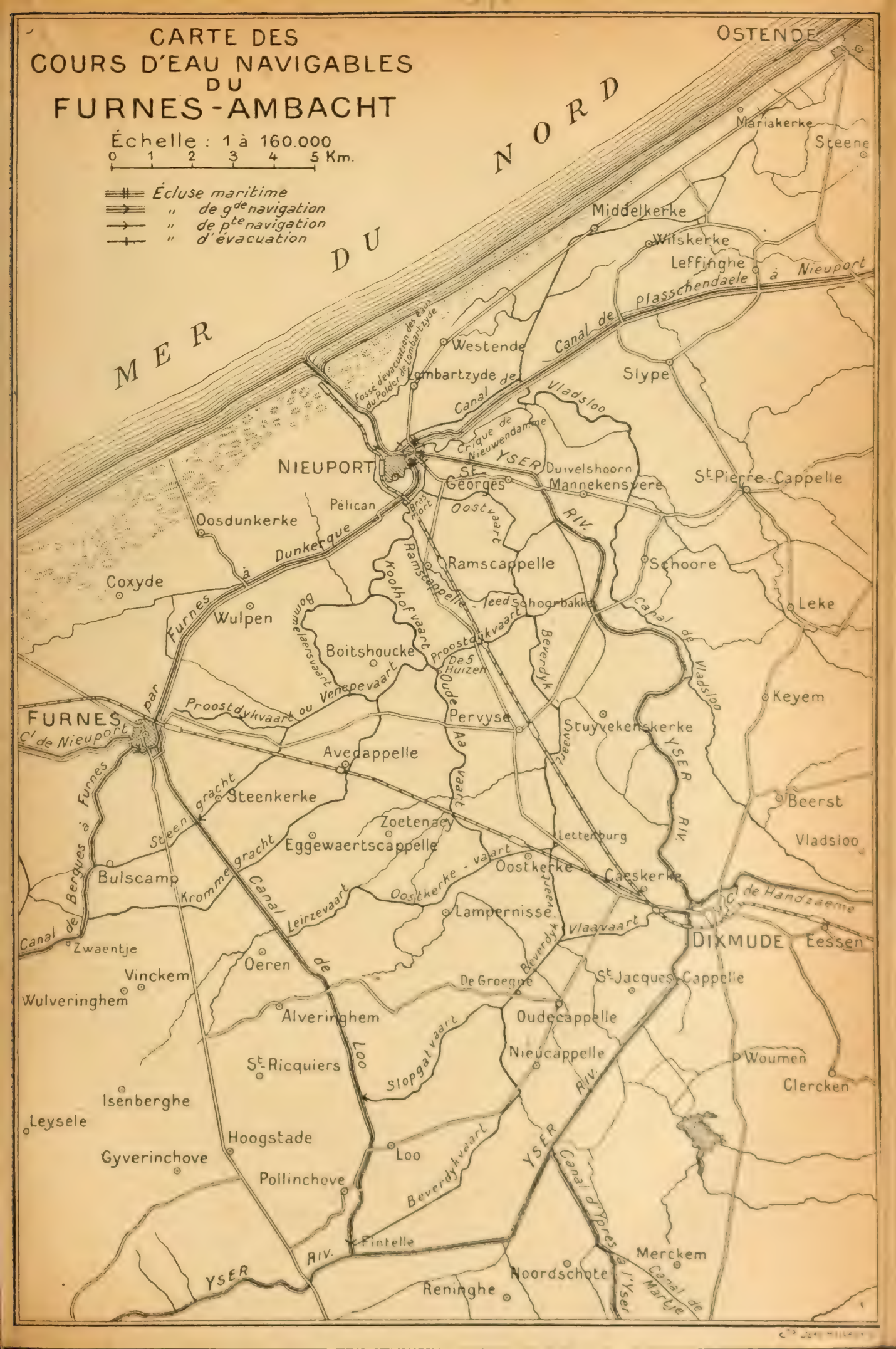
CARTE DES
COURS D'EAU NAVIGABLES
DU
FURNES-AMBACHT
Échelle : 1 à 160.000
0 1 2 3 4 5 Km.
Écluse maritime
" de gde navigation
" de pte navigation
" d'évacuation
MER DU NORD
OSTENDE
Mariakerke
Steene
Middelkerke
Wilskerke
Leffinghe
Canal de Plasschendaele à Nieuport
Westende
Fossé d'évacuation des eaux du Polder de Lombartzyde
Lombartzyde
Canal de Vladsloo
Slype
Crique de Nieuwendamme
NIEUPORT
YSER
St-Georges
Duivelshoorn
Mannekensvere
St-Pierre-Cappelle
Pelican
Oosdunkerke
Dunkerque à Furnes
Bras mort
Oostvaart
RIV.
Ramscappelle
Ramscappelle-leed
Schoore
Coxyde
Koothofvaart
Schoorbakke
Canal de Vladsloo
Leke
Wulpen
Bommelaersvaart
Boitshoucke
Proostdykvaart
De 5 Huizen
Beverdyk
Keyem
Proostdykvaart ou Venepevaart
Oude Aa vaart
Pervyse
Stuyvekenskerke
FURNES
C'l de Nieuport
Avedappelle
YSER RIV.
Canal de Furnes à Bergues par
Steenkerke
Steengracht
Zoetenaey
Beerst
Eggewaertscappelle
Lettenburg
Vladsloo
Bulscamp
Kromme gracht
Canal de Furnes à Bergues
Oostkerke-vaart
Oostkerke
Caeskerke
C'l de Handzaeme
Leirzevaart
Lampernisse
Vlaavaart
DIXMUDE
Eessen
Zwaentje
Oeren
Vinckem
Wulveringhem
De Groegne
St-Jacques-Cappelle
Alveringhem
Oudecappelle
Slopgatvaart
Nieucappelle
Woumen
St-Ricquiers
Clercken
Isenberghe
Leysele
Hoogstade
Gyverinchove
Loo
Beverdykvaart
Pollinchove
Canal d'Ypres à l'Yser
Pintelle
Merckem
Noordschote
Reninghe
Canal de Martje

De même que les montagnes et tous les autres reliefs du sol, de même que les forêts et les bois s'opposent à l'envahissement de l'agresseur, de même les terrains, conquis sur la mer et susceptibles d'être de nouveau submergés par le flot remontant dans l'intérieur des terres, peuvent arrêter victorieusement la marche de l'ennemi.

Les études sur le régime des polders et wateringues tendent à faire connaître les moyens d'évacuer les eaux douces et d'amener éventuellement à l'intérieur des terres les eaux de la mer, à fournir des notions exactes au sujet du plan d'eau des fleuves, rivières et canaux par rapport à la plaine, à ne rien laisser ignorer du système compliqué des écluses, des barrages et des vannages, ni de la manœuvre de ces ouvrages hydrauliques.

L'Académie Royale des Sciences de Belgique s'est préoccupée de cette matière il y a près de trois quarts de siècle et elle a mis au concours la question suivante :

« Faire connaître la nature, la formation et la topographie actuelle des polders de la rive gauche de l'Escaut et du littoral belge; donner un coup d'œil sur les différentes périodes de leur formation et de leur accroissement, en s'appuyant sur des documents historiques; en décrire la mise en culture, les endiguements et les travaux d'art et exposer le système d'économie rurale qui y est actuellement en usage, les constructions, les instruments aratoires, les races d'animaux domestiques, les causes de la fertilité; enfin, étudier les différents moyens d'augmenter les ressources agricoles de cette contrée. »

Comme on le voit, le sujet était vaste et embrassait un ensemble de connaissances qu'il était difficile de trouver réunies chez une seule personne.

La réponse à la question, posée par l'Académie, exigeait, en effet, tout à la fois, des études historiques, techniques et agricoles qui ne marchent généralement pas de pair.

Malgré les difficultés de la tâche, elle stimula le zèle d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui était sorti peu d'années auparavant de l'Ecole du Génie Civil, annexée à l'Université de Gand, et qui venait d'être appelé à la direction de la wateringue du Nord de Furnes.

Le mémoire, présenté en réponse à la question développée plus

haut, fut couronné par l'Académie des Sciences dans sa séance du 15 décembre 1851 (1).

L'auteur y expose tout d'abord ce qu'il faut entendre par ce mot « polder » qui n'a pas d'équivalent dans la langue ni dans l'hydrographie des autres peuples :

« On entend par polders en Belgique et dans les Pays-Bas les terres d'alluvion, conquises sur la mer, dans les golfes ou aux embouchures des fleuves et munies de digues pour les défendre contre l'invasion des flots. Leur caractère général est d'être bas, humides et argileux. La plus grande partie du littoral belge d'Ostende à la frontière de France manque de digues et, partant, le nom de polders n'y est pas en usage; mais, là aussi, se trouve une lisière de terres fortes d'alluvion, en tout semblables à celles des polders ».

Le dépôt argileux forme une bande limitée, du côté de la mer, par les dunes et, du côté des terres, par une ligne sinueuse qui sera indiquée ci-après.

La topographie de la région dans laquelle les polders sont situés est ainsi décrite dans le Mémoire :

« La partie du pays dont nous allons nous occuper s'étend depuis Burght vis-à-vis d'Anvers jusqu'aux Moëres, entre Furnes et Dunkerque, sur la frontière de France. C'est une lisière en forme de croissant, d'une longueur de 150 kilomètres et large de 10 à 15 kilomètres environ. Elle est bornée à sa convexité par l'Escaut et la mer du Nord et, au sud, par le banc de sable qui passe au nord des villages ou hameaux de Burght, Zwyndrecht, Melsele, Beveren, Vracene, Saint-Gilles, Clinge, Koewacht, Overslag, Selzaete, Assenede, Bouchoute, Bentille, Saint-Laurent, Middelburg, Moerkerke, Saint-Pierre, Jabbeke, Beerst, Eessen, Clerken, Loo, pour remonter ensuite vers Bulscamp. »

« Les terres de cette lisière se trouvent au-dessous des hautes marées contre lesquelles elles sont protégées par des dunes ou des digues. Elles réclament les soins incessants de l'homme, tant pour les garantir contre les assauts des tempêtes que pour les préserver de la sura-

(1) Ad. de Hoon. *Mémoire sur les Polders de la rive gauche de l'Escaut et du Littoral belge*, dans le tome V de la collection in-8° des « Mémoires de l'Académie ». Bruxelles, Hayez, 1853.

bondance des eaux pluviales. A la marée basse, les eaux intérieures s'écoulent par quatre grandes écluses de mer et par une trentaine d'éclusettes munies de portes ou de vannes. Quoique cette lisière présente partout la même apparence de terrain, il paraît tout naturel de la diviser en deux parties : la première est formée des polders de la rive gauche de l'Escaut jusqu'au Zwyn; la deuxième, de quelques polders de la Flandre occidentale et du reste du littoral présentant des terres d'alluvion qui s'étendent jusqu'à la frontière française. »

« Dans cette seconde zone située le long des côtes, le fait que nous voudrions bien constater, c'est le changement de niveau entre la mer et nos rivages depuis la formation de nos dunes actuelles, nous dirons même depuis la conquête romaine. Ce changement est tel qu'après avoir permis la végétation terrestre et l'habitation de l'homme dans les plaines qu'abritent ces dunes, comme tant de monuments en font foi, la mer a pu y déposer plus tard deux à trois mètres de limon sur un sol déjà exhaussé par trois ou quatre mètres de tourbe (1), occuper dans la Flandre occidentale des golfes considérables dont l'histoire et les ouvrages d'art attestent l'existence d'une manière irrécusable et n'en demeurer expulsée qu'à l'aide de moulins et d'écluses de desséchement. »

C'est là un fait capital. Le cordon des dunes sépare de la mer une importante lagune qui ne peut évacuer son excédent d'eau qu'à marée basse et qui a dû être mise à l'abri des incursions maritimes par des travaux d'art spéciaux.

Mais les ouvrages hydrauliques, destinés à évacuer les eaux à marée basse, permettent en sens opposé de submerger la plaine qu'en temps normal ils ont pour but de dessécher. C'est ce qu'expose l'auteur en ces termes :

« Les désastres de ces malheureux pays ne se bornèrent pas aux inondations causées par les tempêtes : la guerre de l'indépendance des Provinces-Unies, qui sévit pendant quatre-vingts ans dans ces contrées, causa plus de maux encore. Plusieurs fois prises et reprises, les villes de l'Ecluse, d'Aerdenburg, d'Ysendijke, du Sas de Gand, d'Axel et de Hulst, ainsi que les innombrables forts et fortins, épar-

(1) C'est le combustible appelé « Deerinck » par les West-Flamands; il est formé par l'accumulation de débris de substances végétales.

pillés aux environs, usaient de l'inondation comme de leur principal moyen de défense. Souvent il suffisait d'un simple bruit que l'ennemi s'approchait pour ouvrir les écluses et percer les digues. »

Les ouvrages hydrauliques indispensables dans les polders sont les canaux d'évacuation et les écluses de desséchement.

« Les cours d'eau ou *watergangen* sont creusés le plus souvent en ligne droite ou suivant les sinuosités d'une *kille* ou crique étroite. Leur largeur, leur profondeur et l'inclinaison des talus sont déterminées par la nature du terrain et la quantité d'eau à écouler. Les berges sont protégées d'une manière très efficace contre l'action du courant, en plantant, le long des bords du fossé, des broussailles, des têtards, des arbres de haute futaie, dont les racines tapissent bientôt les talus, préviennent les éboulements et maintiennent le cours dans son lit primitif. Ce mode de consolidation n'est pas général. »

Quant aux écluses de desséchement nous y reviendrons plus loin.

La zone, dont il vient d'être question et qui s'étend à l'ouest de l'Yser, entre Dixmude et Nieuport, servira de champ de bataille de 1914 à 1918.

II. — « Entre le bourrelet dunal et la région sableuse des Flandres s'étend la *plaine maritime* (1). C'est une surface plate et horizontale qui commence près de Calais, longe toute la côte belge sous forme d'une bande de 20 à 25 kilomètres de largeur moyenne (2), puis se continue dans la région qui borde le Bas-Escaut jusqu'en amont d'Anvers. On la considère souvent comme limitée vers l'intérieur par la courbe de niveau de 5 mètres; mais, en réalité, la plaine maritime proprement dite n'atteint pas cette ligne et la plus grande partie de sa surface ne dépasse que de 1 à 4 mètres le zéro du nivellement topographique, c'est-à-dire qu'elle est tout entière à un niveau inférieur à celui des marées hautes extrêmes et que, n'étaient les digues et le

(1) Jules Cornet, professeur à l'Ecole des Mines et Faculté polytechnique du Hainaut, *Géologie*, Mons, 1909, tome I, p. 35.

(2) Maurice Leriche, *Les régions naturelles de la Belgique*, dans la *Rev. Univ.*, 1913-14, p. 215 : La largeur de la plaine maritime belge oscille entre 10 et 12 kilomètres, mais celle-ci s'enfonce dans l'intérieur des terres aux points où débouchent l'Yser et l'Escaut. Le diverticule qui remonte ainsi l'Yser forme le *Métier de Furnes;* celui qui remonte l'Escaut comprend les *Pays de Cadzand* et *d'Axel*.

cordon dunal, la mer y pousserait ses eaux deux fois par jour et envahirait parfois le pays jusqu'au delà de Bruges (1).

Comme nous allons le voir, de telles invasions ont eu lieu à des époques rentrant dans le domaine historique.

« Ces terres, qui ne sont à l'abri des invasions de la mer que grâce aux dunes et à des digues artificielles, constituent les polders. Les eaux pluviales qui y tombent et celles des cours d'eau qui y pénètrent ne peuvent être évacuées vers la mer qu'à marée basse, grâce à un réseau compliqué de fossés et de canaux munis d'écluses.

« Les terres argileuses de la région poldérienne sont, en général, d'une grande fertilité qui contraste avec la stérilité relative du sable des Flandres. »

« Le peuple a toujours fait la distinction, en Flandre, entre deux grandes variétés régionales : la plaine maritime et l'intérieur. C'est là que s'accumulent vraiment les différences physiques, économiques, ethnographiques même. Aussi pour exprimer ce qu'il y a de tranché entre les deux régions, existe-t-il des formes nombreuses, populaires, qui sont de vrais noms de pays, car ils n'ont pas d'ancêtres historiques et désignent des phénomènes naturels. »

En Flandre, les hauteurs s'éloignent de la lisière des deux régions. « Le relief de l'intérieur n'est guère plus puissant que celui de la plaine; mais ce qui saute aux yeux, c'est que la plaine n'a pas d'arbres et que l'intérieur en foisonne : l'une est donc le pays découvert (*Bloote, blooteland*), l'autre la région boisée (*Houtland*). C'est là la distinction profonde en Flandre, le pays bas au long de la côte et le pays boisé derrière : Plaine maritime, Flandre intérieure sont les deux grandes divisions du pays.

« De Sangatte à Anvers, sur une largeur d'une douzaine de kilomètres, le long de la côte, la Flandre présente l'aspect d'une plaine basse, au sol gris ou noirâtre, coupée d'innombrables fossés ou canaux, plantée de rares arbres tordus. Du côté de la terre, l'horizon semble infini jusqu'aux arbres du Houtland aperçus dans les brumes bleuâtres; vers la mer, l'œil s'arrête sur une rangée de dunes blanches

(1) Les marées hautes de vives eaux ont une hauteur moyenne de 4 m. 60 au-dessus de la cote (Z.). La marée du 31 janvier 1877 a atteint 6 m. 60 au-dessus de (Z.); celle du 12 mars 1906 fut plus forte encore et, favorisée par le vent, inonda divers polders en Zélande et en Belgique.

irrégulières ou sur le profil vert d'une digue. C'est la plaine maritime (1).

« Tâchons maintenant de reconstituer la succession des événements géologiques qui se sont accomplis dans la région côtière de notre pays durant les temps les plus récents de l'histoire du globe et dont les dépôts de la plaine maritime sont les témoins irrécusables.

« Nous voyons d'abord par l'extension du sable des Flandres que pendant la dernière phase des temps pléistocènes (2), la mer envahit la partie Nord-Ouest de ce qui est aujourd'hui la Belgique jusque Courtrai au Sud et jusque Aerschot à l'Est en envoyant des golfes allongés dans les grandes vallées du bassin de l'Escaut.

« Puis la mer se retira vers le Nord-Ouest, reportant la côte bien au delà sans doute de notre littoral actuel.

« Des tourbières s'établirent dans les vallées des rivières; sur la partie de la plaine maritime qui nous reste aujourd'hui et jusqu'à environ 15 kilomètres vers le large, elles prirent un grand développement.

« A l'époque où Jules César conquit la Gaule Belgique, la plaine maritime, le pays des Morins et des Ménapiens, continuait à être une région basse de marécages et de tourbières protégées probablement par un cordon dunal. Ces conditions devaient encore durer environ deux siècles.

« Vers la fin du IIIe siècle, la mer avait entamé le cordon dunal et commencé à revenir lentement vers l'Est. Après le règne de Constantin (337), la plaine maritime paraît avoir été inhabitée.

« Vers l'an 350, la mer avait déjà dépassé l'emplacement de la côte actuelle, et elle envahit graduellement le pays jusqu'à la limite intérieure de la plaine maritime : c'est à cette invasion que correspond le dépôt de sable marin qui recouvre la tourbe...

« Vers le milieu du IXe siècle, par suite de l'ensablement de la plaine, et, sans doute, du rétablissement dunal vers la côte actuelle, la mer, sans abaisser son niveau, commence à rétrocéder le terrain conquis; il persiste cependant des criques allongées et des lagunes où elle

(1) Raoul Blanchard. *La Flandre*. Paris, 1906, p. 122.

(2) Avant l'époque du sable des Flandres, le territoire qui est aujourd'hui la partie méridionale de la mer du Nord, à l'ouest des Pays-Bas et de la Belgique, était continental et prolongeait notre pays vers le Nord-Ouest.

pénètre encore à marée haute. Comme elle le fait aujourd'hui encore dans les criques de Philippine, elle y dépose une fine vase qui constitue notre argile inférieure des polders.

« Ces conditions durent jusque vers l'an 1000. La plaine maritime se repeuple à mesure du retrait de la mer et de l'envasement des lagunes. C'est probablement de cette période que datent les premières digues.

« Après l'an 1000, la scène change encore une fois. La mer, à la suite de la rupture du cordon dunal et des digues, pénètre de nouveau à plusieurs reprises et en divers endroits dans la plaine maritime et elle va déposer jusque Bruges des sables à coquilles marines.

« Vers l'an 1200, et même déjà vers la fin du XIIe siècle, la mer tendait à perdre du terrain et l'on reconstituait les digues.

« Pendant les trois siècles suivants, les conquêtes de la terre sur la mer continuent de progresser. En même temps, la côte, d'abord accidentée d'anses et de pointes sableuses, se régularisa et prit son tracé rectiligne, ce qui entraîna la disparition de certains lieux habités, mais, par contre, le comblement de certaines criques. Le long du littoral, ainsi constitué, s'établit un cordon de dunes qui constitua une digue naturelle abritant la plaine maritime contre les incursions de la marée haute.

« Vers l'année 1570, la Flandre entra dans une période politique troublée. L'entretien des digues et des canaux d'écoulement fut négligé; parfois même, pour la défense des places fortes, les digues furent rompues. Cet état de choses amena l'inondation, à la fois par les eaux douces privées de leur écoulement et par les eaux de la mer, de grandes étendues de la plaine maritime. Plus tard, lorsque la tranquillité reparut dans les Flandres, les dégâts furent réparés et le terrain perdu rapidement reconquis. Mais les inondations des XVIe et XVIIe siècles laissèrent un témoin sous la forme de l'*argile supérieure des polders*.

« Ainsi donc, pour nous résumer, vers la fin des temps pléistocènes la mer envahit ce qui est aujourd'hui la partie méridionale de la mer du Nord, puis a pénétré profondément sur notre territoire actuel où elle déposa le sable des Flandres. Plus tard, elle s'est retirée vers le Nord-Ouest, mais en ne rétrocédant au continent qu'une partie du territoire conquis.

« Pendant les temps historiques, la mer a envahi par deux fois la plaine maritime. La première invasion, due à un relèvement relatif du niveau de la mer ou simplement à la rupture du cordon dunal, ensevelit sous les sables la couche de tourbe qu'avaient foulée les colonisateurs romains et enleva de nouveau à la terre ferme des espaces dont une grande partie ne lui fut jamais rendue. De sorte que si l'on fait la somme algébrique des avances et des reculs, on peut dire que, depuis la dernière phase de l'époque pléistocène, la mer du Nord a considérablement empiété sur le continent.

« Aujourd'hui, si les dunes et les digues venaient à disparaître, on verrait encore la mer pénétrer à marée haute dans la plaine maritime, la recouvrir souvent tout entière et parfois même envahir des territoires que n'ont jamais recouverts les deux invasions postérieures à la tourbe » (1).

C'est le phénomène qui va se produire pendant la guerre. Jusque-là la plaine maritime a été asséchée, ses eaux évacuées, ses terres endiguées. On a changé le cours de certaines rivières, raccourci ou allongé le lit de certaines autres; on les a toutes barrées, creusées, asservies. L'empreinte de l'homme est partout; son labeur a enchaîné la nature inclémente et indocile. « La Flandre, écrit Michelet (2), s'est formée, pour ainsi dire, malgré la nature; c'est une œuvre du travail humain. »

Les efforts des siècles vont être anéantis.

Par suite de la composition géologique de la plaine maritime, le sol est imperméable.

Les cours d'eau, les ruisseaux, les watergangen, y sont nombreux; mais leurs eaux ne peuvent être évacuées qu'à marée basse. Si, au lieu de laisser s'écouler ces eaux, on les arrête dans le bassin formé par la nature et les ouvrages d'art; si, à l'heure du flux, la mer ne trouve plus d'obstacles devant les écluses, la vallée ne tardera pas à être entièrement submergée, la plaine maritime sera noyée par les eaux douces et par les eaux salées et, à raison de l'imperméabilité du sol, le territoire se convertira en un vaste estuaire.

III. — Les terres d'alluvion, situées dans la plaine maritime, constituent, aux termes du décret du 11 janvier 1811, des *polders propre-*

(1) Jules Cornet, *Géologie*, p. 48.
(2) *Histoire de France*, tome V, p. 320.

ment dits ou *polders maritimes*, et auraient dû être soumises au même régime que les terrains endigués plus au Nord le long de la mer et dans le voisinage de l'Escaut.

Les associations qui, sous la surveillance de l'autorité publique, les régissent trouvent leur raison d'être dans le besoin d'une défense permanente contre un désastre commun, *une inondation générale.*

Les terres basses, situées derrière les dunes de notre littoral, ont pris la dénomination de wateringues : ce terme s'applique aux associations régissant soit les terres protégées contre les eaux intérieures (fleuves et rivières), soit les terres réunies dans un but commun d'asséchement et d'irrigation.

Mais cette définition, basée sur le but poursuivi par l'association, peut, en certains cas, n'être pas rigoureusement adéquate à l'origine de la wateringue.

C'est ainsi que Charles Maillard, le directeur général des Polders, nommé par Napoléon, en transmettant par lettre datée du 10 mars 1812 le décret du 11 janvier 1811 à l'administration s'occupant du régime des eaux à Furnes, la qualifiait de « *Direction du polder du Nord de Furnes* ».

Charles Maillard, qui avait inspiré le décret du 11 janvier 1811 et qui avait étudié d'une manière approfondie la constitution ancienne des polders et wateringues, avait raison en se servant dans l'espèce qui nous occupe du nom de « polder », de même que le gouverneur de la Flandre occidentale, M. Vrambout, lorsque par sa dépêche du 18 octobre 1872 il faisait remarquer que l'association dont il s'agit était régie par le décret du 11 janvier 1811.

Cette opinion ne fut pas maintenue; un arrêté royal du 8 août 1882 approuva le règlement délibéré en assemblée générale le 26 juin 1879, et déclara que les dispositions du règlement organique, régissant les associations de wateringues, sont applicables à la wateringue du Nord de Furnes, constituée antérieurement à la promulgation de ce règlement organique et non soumise au régime de la législation de 1811 sur les polders maritimes.

IV. — A diverses époques, les souverains des Flandres firent exécuter des travaux pour soustraire les terres basses à l'influence des marées et pour les livrer à la culture; et ils firent con-

struire une écluse sur chacune des deux grandes artères qui, non loin de Furnes, se déversaient à la mer : sur l'Yser, l'écluse fut construite à l'endroit dit « Nieuwendamme » et, sur le Grand Beverdijk, à l'endroit où il débouchait dans la mer.

Aujourd'hui, l'écluse de Nieuwendamme existe encore, mais il est probable que ses dispositifs ont été modifiés à diverses reprises pour cause de changement de destination de cet ouvrage, notamment lors de la rectification de l'Yser entre Duivelshoorn et Nieuport en 1643. Il en est de même pour l'écluse du Beverdijkvaart qui porte actuellement le nom d'ancienne écluse de Furnes.

On ne se contenta pas néanmoins de l'établissement de ces deux écluses : pour mettre le Furnes-Ambacht à l'abri des débordements de l'Yser, on éleva entre la Fintelle (hameau de Pollinchove) et Nieuport, sur la rive gauche de cette rivière, une digue dite « Digue du Furnes-Ambacht ». Pour couvrir les frais d'établissement de ces divers ouvrages il fut réparti sur les terres livrées ainsi à la culture un impôt, nommé « *watergeschot* ».

A l'origine, l'entretien de ces ouvrages était confié aux échevins ou baillis des communes intéressées. Ces baillis portaient le nom de « *watergraaf* » : ils avaient sous leurs ordres des agents désignés sous le nom de « *dijkgraven* » et chargés spécialement de la visite journalière des ouvrages d'art et des digues.

La compétence de ces « *watergraven* » se bornait à la surveillance et à l'entretien des ouvrages existants. Pour l'établissement des travaux nouveaux, ils devaient demander l'avis et le concours des propriétaires.

Dans le courant du XIIe siècle, une abbaye ayant été construite dans les dunes, non loin de la ville de Furnes, les moines demandèrent au souverain la faveur d'être exemptés de payer l'impôt du « *watergeschot* » pour les terres qu'ils possédaient dans la châtellenie de Furnes et qui étaient soumises à cet impôt. Les terres qu'il s'agissait d'exempter avaient alors une contenance de 1.516 mesures ou 662 hectares 45 ares et 20 centiares.

En 1183, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, leur accorda cette faveur; toutefois, « l'abbaye susdite devait prendre à sa charge l'entretien des écluses et des digues, pour autant que les dégâts qui y survenaient pussent être réparés en une journée, les dégâts plus importants restant à la charge de la généralité ».

L'administration, chargée de maintenir le desséchement des terres basses, reçut le nom de wateringue et fut confiée à l'abbé-prieur de l'abbaye des Dunes, à celui de l'abbaye de Saint-Nicolas établie en la ville de Furnes, au prévôt du Couvent de Loo et à celui de l'abbaye d'Eversam.

Le prieur de l'abbaye des Dunes prit le titre de « *watergraaf* » et il était le premier en rang parmi les administrateurs de la wateringue. Il avait le droit de désigner un des religieux de son couvent comme receveur de l'impôt du « *watergeschot* » et de nommer les éclusiers. Tous les ans, vers les Pâques closes, le receveur devait faire deux copies du compte des recettes et dépenses de l'année précédente. L'une de ces copies était remise aux administrateurs de la wateringue et l'autre aux magistrats de la ville et châtellenie de Furnes qui étaient investis de la haute surveillance sur tout ce qui concernait la wateringue.

Le taux du « *watergeschot* » était fixé annuellement d'après l'importance des travaux à exécuter pendant l'année. Il était ordinairement de deux à trois escalins par mesure de terre, soit fr. 3.50 par hectare.

En l'an 1600, les bâtiments de l'abbaye des Dunes se trouvant en mauvais état et en même temps menacés d'être ensevelis sous les sables amenés par le vent, il fut décidé d'en construire une nouvelle en dehors des dunes; pour se procurer les fonds nécessaires à cette reconstruction, le prieur vendit quelques biens appartenant à la communauté et il céda aux magistrats de la ville de Furnes le droit que lui et ses successeurs avaient au titre de « *watergraaf* » pour la somme de 1.600 florins. En outre, il céda le droit de nommer les préposés à la manœuvre des écluses, moyennant paiement d'une rente annuelle de cinquante florins, remboursables au denier seize, mais il réservait pour lui et ses successeurs le droit de rester le premier en rang parmi les administrateurs de la wateringue.

Cette association fut désignée sous le nom de wateringue du Nord de Furnes, non pas que toutes les terres de sa circonscription soient situées au Nord de cette ville, mais parce que l'écoulement des eaux, au moins pour la plus grande partie, s'y fait directement vers la mer, c'est-à-dire vers le Nord. C'est cette wateringue qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui, à l'heure actuelle, est régie par l'arrêté royal du 24 janvier 1891, supprimant tous les règlements antérieurs.

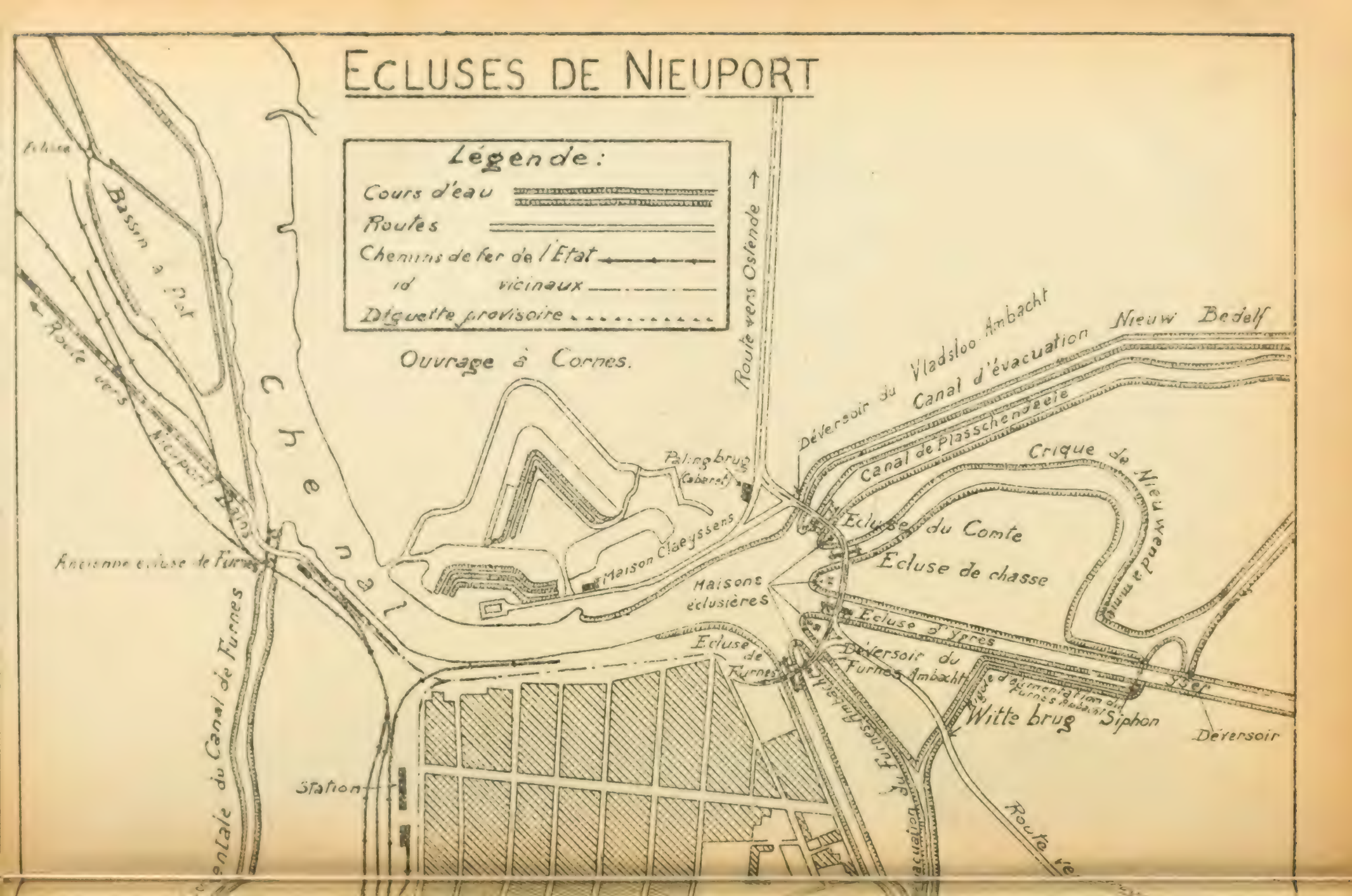
ECLUSES DE NIEUPORT
Légende :
Cours d'eau
Routes
Chemins de fer de l'Etat
id vicinaux
Digue provisoire
Ouvrage à Cornes.
Bassin à flot
Chenal
Route vers Nieuport
Ancienne écluse de Furnes
Canal de Furnes
Station
Maison Claeyssens
Palingbrug (Cabaret)
Maisons éclusières
Route vers Ostende
Déversoir du Vladsloo Ambacht
Canal d'évacuation
Canal de Plasschendaele
Nieuw Bedelf
Crique de Nieuwvenda
Ecluse du Comte
Ecluse de chasse
Ecluse à Ypres
Ecluse de Furnes
Déversoir du Furnes Ambacht
Witte brug
Siphon
Déversoir
Ysel
Route vers

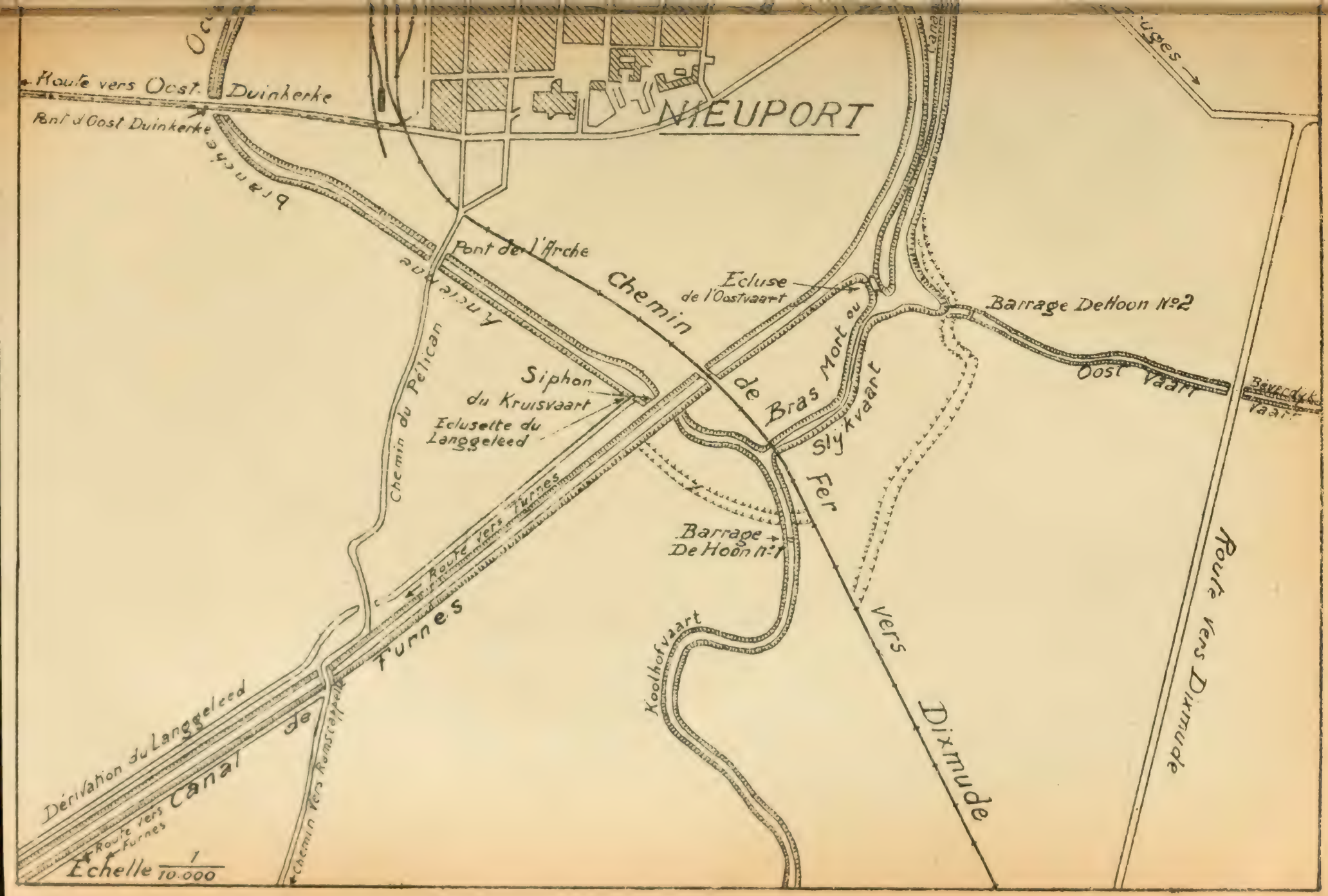
Route vers Oost-Duinkerke
Pont d'Oost Duinkerke
NIEUPORT
Branche
Pont de l'Arche
Ancienne
Chemin de Pelican
Chemin de Fer vers Dixmude
Ecluse de l'Oostvaart
Barrage De Hoon N°2
Oost Vaart
Bevrdijk Vaart
Siphon du Kruisvaart
Eclusette du Langgeleed
Bras Mort ou Sly Vaart
Route vers Furnes
Barrage De Hoon N°1
Koolhofvaart
Route vers Dixmude
Dérivation du Langgeleed
Canal de Furnes
Chemin vers Ramskapelle
Echelle 1/10.000

L'impôt de desséchement dans la wateringue du Nord de Furnes est aujourd'hui de fr. 1.85 par hectare.

La wateringue de Furnes s'étend sur le territoire de trente communes, conformément à son ancienne délimitation, et comprend environ 23,500 hectares.

Les cours d'eau sur lesquels la régie de la wateringue exerce sa surveillance constituent un vaste réseau dont les éléments sillonnent et drainent toute la circonscription de l'association.

Les plus importants des éléments ou artères de ce réseau sont entretenus par les soins et aux frais de la wateringue. Cet entretien comprend les recreusements, les consolidations de talus, les faucardements annuels. Ces cours d'eau sont au nombre d'environ 70, et ont une étendue totale de 200 kilomètres ou de 40 lieues.

Les petites artères du réseau, que l'on désigne dans la contrée sous le nom de « *trekgrachten* » ou fossés de drainage, sont entretenues par les cultivateurs riverains. L'ensemble de l'étendue des « *trekgrachten* » est plus considérable que celui des cours d'eau que la wateringue entretient; bien que la longueur n'en ait pas été mesurée, on estime qu'elle s'élève bien à 300 kilomètres.

Les fossés d'irrigation, servant aussi d'abreuvoirs, ont une étendue cinq fois plus considérable que les fossés de drainage (1).

Cette zone ne peut, ainsi que nous l'avons vu, évacuer son excédent d'eau qu'à marée basse au moyen d'écluses de desséchement. Ces écluses se trouvent dans l'arrière-port de Nieuport.

V. — Nieuport est situé à l'embouchure de l'Yser.

Cette rivière a ses sources en France, aux environs de Cassel et de Saint-Omer; elle pénètre en Belgique à Rousbrugghe, en se dirigeant vers le N.-N.-E., passe à Dixmude et se jette à la mer, à Nieuport. Son niveau ordinaire de navigation se trouve à 3 m. 25 au-dessus du zéro (z) des Ponts et Chaussées qui correspond au niveau moyen des basses mers de vive eau observées à Ostende. En temps de sécheresse, le débit de la rivière est presque nul; mais, après quelques jours de pluies intenses, les eaux affluent rapidement de la France et de la région d'Ypres et de Poperinghe et, comme elles ne trouvent qu'une

(1) Ces données nous ont été fournies par Charles Cogge.

faible pente en arrivant vers Rousbrugghe et Elsendamme, leur niveau s'élève, dans un temps très court, à une hauteur considérable au-dessus de l'étiage. Le gonflement peut atteindre une couple de mètres aux époques des grandes crues, et alors tout le bassin prairial de la rive droite de l'Yser en amont de Dixmude est submergé (1).

L'Yser se divisait autrefois en plusieurs branches. L'artère principale passait devant Lombartzyde et y formait le port de ce nom; elle se prolongeait en amont dans la direction de la crique de Nieuwendamme. Une autre branche passait devant le bourg de Santhove, qui se trouvait à une demi-lieue de la mer en face de Lombartzyde (2). C'est cette branche qui fut utilisée, à partir de 1160, comme nouveau port, après que le port de Lombartzyde eut été envasé à la suite des inondations; et le bourg de Santhove prit le nom de Neuf-port ou Nieuport.

De nombreuses ramifications s'étendaient en amont de ces branches principales; l'une d'elles laissait pénétrer la mer jusque dans les moëres de Furnes.

Actuellement les principaux canaux du Furnes-Ambacht qui déversent leurs eaux à la mer, à Nieuport, sont: *a*) le *Beverdijkvaart* (3) qui, entre la Fintelle et Pervyse, se trouve au Sud du chemin de fer Dixmude-Nieuport, tandis qu'il coule au Nord de ce railway depuis Pervyse jusqu'à Nieuport; *b*) le *Koolhofvaart*, dont le cours se développe entièrement au Sud de cette voie ferrée; *c*) le *Bras-Mort* ou *Slijkvaart* qui établit une liaison entre ces deux cours d'eau à leurs extrémités aval, où il existe deux barrages à poutrelles que l'ingénieur de la wateringue a fait construire en vue d'empêcher la remonte des eaux saumâtres en été (4).

---

(1) En décembre 1880, les eaux de l'Yser s'élevèrent à 3 mètres au-dessus de l'étiage à Rousbrugghe, à 2 m. 25 à La Fintelle et à 1 m. 25 à Nieuport.

(2) Les populations des côtes prononcent: *Lombard-y*. Le suffixe *y*, de même que dans *Koks-y*, *Ravers-y*, signifie « eau », « cours d'eau ». La rivière qui, au nord d'Amsterdam, se jette dans le Zuiderzee, s'appelle « *Het Y* ».

(3) C'est à tort que le Beverdijk est appelé sur les cartes et dans les récits officiels « Noordvaart »; le tronçon de ce cours d'eau, à l'aval de la route de Nieuport par Ramscappelle vers Dixmude, est souvent désigné sous le nom de « Oostvaart ». Voir *Canaux du Furnes-Ambacht*, dans « Voies navigables de la Belgique », Recueil de renseignements publié, en 1880, par le ministre des Travaux publics, tome I, pp. 132-137.

(4) Ces deux barrages portent, chacun, sur une pierre scellée dans la maçonnerie, le nom de l'ingénieur Ad. de Hoon.

Le chenal du port est entretenu par le jeu des marées et par l'évacuation des eaux supérieures : ces actions naturelles sont complétées artificiellement par des dragages intermittents selon les besoins de la navigation.

Le chenal extérieur a 600 mètres de longueur et 80 mètres de largeur moyenne. Le chenal intérieur, d'une longueur totale d'environ 3,000 mètres, présente une partie droite formant le prolongement du chenal extérieur et deux coudes situés en amont. Il est limité à l'Ouest par une passerelle en charpente faisant suite à l'estacade, et plus loin par une digue insubmersible en terre qui continue jusqu'au terre-plein existant devant la ville; à l'Est, il est bordé par une bande de schorres que la mer inonde dans les grandes marées de vive eau et qui se terminent au pied des dunes; puis, en amont de celles-ci, les terrains situés le long du port sont protégés par une digue en terre. En arrière de la digue, au droit de la ville, s'élève un « ouvrage à cornes », c'est-à-dire un redan, pratiqué dans la circonvallation qui date du temps de Vauban et dont ce redan forme le dernier vestige.

La partie de la rive gauche du chenal qui s'étend devant la ville est pourvue d'un quai d'un développement total de 332 mètres.

Au fond du port se trouvent les écluses et les déversoirs, construits pour les besoins de la navigation et pour l'évacuation des eaux du pays environnant. Ces ouvrages sont au nombre de six :

a) L'écluse de Furnes, avec déversoir accolé (construite en 1876);
b) Le déversoir de Furnes-Ambacht (construit en 1875);
c) L'écluse d'Ypres, avec déversoir accolé (construite en 1877-1878);
d) L'écluse de chasse (construite en 1820-1822);
e) L'écluse du Comte (construite en 1843-1845) (1);
f) Le déversoir du Vladsloo-Ambacht ou du Nieuw-Bedelf (construit en 1875).

L'écluse de Furnes et l'écluse d'Ypres se trouvent respectivement aux débouchés du canal de Furnes à Nieuport et de l'Yser. Elles se composent chacune d'un sas de 8 m. 50 de largeur et de 50 mètres de longueur utile, ainsi que d'un déversoir accolé, comprenant quatre pertuis pour le premier et cinq pertuis pour le second de ces

(1) Cette écluse a été nommée 's Graven Sas en souvenir du Comte de Flandre qui, le 22 septembre 1844, y plaça une pierre commémorative.

ouvrages. Chaque sas est pourvu de deux paires de portes de flot et de deux paires de portes d'ebbe. Chaque pertuis du déversoir a 2 m. 10 d'ouverture et est muni de deux vannes, manœuvrées au moyen de crics installés sur un bâti en fer. Les vannes d'aval servent de vannes de garde. En temps de crue, la décharge des eaux s'opère à la fois par l'ouverture du sas et par les pertuis du déversoir; les buscs se trouvent au niveau des basses mers de vive eau.

Le déversoir du Furnes-Ambacht se trouve au débouché du canal de dérivation de l'Oostvaart, dit « canal d'évacuation du Furnes-Ambacht » (1) et comprend huit pertuis de 2 mètres d'ouverture chacun, munis d'un double système de vannes manœuvrées à l'aide de crics; les buscs sont placés au niveau des basses mers de vive eau. Toutes les eaux de la majeure partie du territoire compris entre l'Yser et les dunes (à l'exception des moëres qui se trouvent entre le canal de Bergues et le canal de Dunkerque) arrivent par les canaux intérieurs du Furnes-Ambacht vers le Koolhofvaart et l'Oostvaart et se jettent à la mer par ce déversoir.

Déversoir du Furnes-Ambacht. Vue d'aval, en 1875.

(1) C'est à ce canal que pourrait être donné le nom de « Noordvaart ».

L'écluse de chasse appartient à la crique de Nieuwendamme qui communique, à l'amont, par une éclusette à vanne avec le Zydelinck (cours d'eau principal du Vladsloo-Ambacht) et, vers l'aval, avec l'Yser à l'aide d'un déversoir à vannes placé dans la digue droite de la rivière, à 500 mètres environ en amont de l'écluse d'Ypres. Cette écluse se compose, en amont, de quatre pertuis de 2 m. 05 d'ouverture chacun, fermés par des vannes et, en aval, de deux pertuis de 5 mètres d'ouverture chacun, fermés par des portes de flot (1).

Cette écluse de chasse est employée presque exclusivement, depuis 1895 environ, à l'écoulement des eaux surabondantes de la wateringue du Vladsloo-Ambacht, dont le niveau normal correspond à 2 m. 39 + (z), mais qui peuvent monter d'environ 0 m. 75 en temps de crue : alors beaucoup de terrains sont submergés en tout ou en partie.

L'écluse du Comte est une écluse de navigation, établissant la communication entre le canal de Nieuport à Plasschendaele et l'arrière-port; elle a 8 mètres d'ouverture et 50 mètres de longueur franche de sas. Ses portes, dont deux de flot et deux d'ebbe, sont munies de vannes permettant, concurremment avec des larrons ménagés dans les bajoyers, d'évacuer les eaux des terres qui s'égouttent dans le canal. La flottaison réglementaire de ce canal correspond à la cote 4 m.05 + (z).

Le déversoir du Vladsloo-Ambacht dépend du canal, dit Nieuw-Bedelf, et comprend trois pertuis de 2 m. 50 de largeur chacun, présentant le même mode de fermeture que ceux du déversoir du Furnes-Ambacht; il sert à l'asséchement des terres de la grande wateringue de l'Ouest, situées du côté de Westende et de Middelkerke.

Les terres du Furnes-Ambacht et de la grande wateringue de l'Ouest se trouvent en général à un niveau inférieur à celui des hautes mers En temps ordinaire, le niveau des eaux du Furnes-Ambacht est maintenu en moyenne à la cote + 2 m. 54 par rapport au (z) d'Ostende et celui de la grande wateringue de l'Ouest à la cote + 2 m. 39; à l'époque des grandes crues, le niveau des eaux de ces territoires peut

(1) Actuellement ces deux pertuis aval avec portes sont remplacés par quatre pertuis avec vannes de même ouverture totale.

s'élever à 0 m. 75 au-dessus de leurs étiages normaux et beaucoup de terrains sont alors inondés.

Le déversoir du Furnes-Ambacht et celui du Vladsloo-Ambacht sont exclusivement destinés au desséchement des terres des wateringues.

Sur la rive gauche du chenal du port, à environ 900 mètres en aval des écluses de l'arrière-port, se trouve l'*ancienne écluse de Furnes* qui a une ouverture de 5 m. 60 et dont les buses se trouvent à environ 0 m. 45 + (z) : elle est pourvue de deux paires de portes de flot (dont une à l'amont et une à l'aval) et d'une paire de portes d'ebbe à l'aval (la paire de portes d'ebbe amont a été supprimée lors de l'établissement du pont qui livre passage au railway Nieuport-Ville à Nieuport-Bains). Cet ouvrage, qui servait autrefois à la navigation et à l'écoulement des eaux du Furnes-Ambacht, n'est plus guère utilisé que pour l'évacuation des eaux surabondantes, notamment pour celles du territoire compris entre le canal de Dunkerque à Nieuport et les dunes.

On peut juger, d'après ce qui précède, de la masse d'eau qui s'écoule pendant les saisons pluvieuses par le chenal de Nieuport.

Le quai de Nieuport se termine à l'emplacement occupé précédemment par le « Long pont », qui était établi au-dessus du chenal et appartenait à la route d'Ostende à Nieuport. Cette route donnait accès, au moyen d'un pont, à l'ouvrage à cornes dont nous avons parlé plus haut et dont les fossés convenaient parfaitement à l'élevage du poisson : de là le nom de « Palingbrug » ou Pont aux Anguilles donné à un établissement qui précédait le « Long pont ». Ce dernier ouvrage, dont l'ouverture n'était plus en rapport avec le débouché des nouvelles écluses et des déversoirs construits au fond du port pour l'évacuation des eaux du pays environnant, a été démoli lors de la crue de l'Yser de 1880 (1) ; avant la guerre, le passage de la route précitée se faisait par les ponts de ces écluses et déversoirs (2).

---

(1) Depuis l'armistice le « Long-pont » a été rétabli sous des dimensions plus fortes qu'autrefois.

(2) Pierre De Mey, *Etude sur l'amélioration et l'entretien des ports en plages de sable et sur le régime de la côte en Belgique.*

VI. — Notre armée qui, du 16 jusqu'au 23 octobre 1914, défendit seule la route d'Ostende à Ypres entre Slype et Dixmude, puis la ligne de l'Yser, ne connaissait pas Nieuport ni son formidable outillage d'écluses, de déversoirs, de portes et de vannes, ni le réseau de canaux et watergangen qui barra la route de Dunkerque et de Calais, sauva l'armée belge et permit aux armées alliées de se masser derrière l'Yser et d'arrêter le choc ennemi.

Cependant il ne manquait pas de précédents historiques qui démontraient la possibilité d'arrêter l'adversaire en inondant le pays.

Le 7 janvier 1602, vers le soir, l'archiduc Albert, qui assiégeait Ostende aux mains des Hollandais, fit donner l'assaut à la place. Après une lutte corps-à-corps qui se prolongea pendant deux heures avec un effroyable acharnement, les assiégés ouvrirent subitement les écluses et inondèrent une partie des environs de la ville. Les troupes hispano-belges, se trouvant prises dans les eaux, abandonnèrent huit cents morts sous les murs d'Ostende et se sauvèrent précipitamment. Ambroise Spinola fit, au moyen de fascines, construire des chaussées au travers des inondations, et ordonna que la ville fût bombardée avec des boulets qui pesaient de trente à cinquante livres. Les assiégés furent enfin contraints de se rendre faute de terrain pour combattre, car tout avait été abattu par le canon, la bombe et la mine. Ostende ne présentait plus à l'œil effrayé qu'un monceau de cendres. La capitulation, signée le 20 septembre 1604, accorda à la vaillante garnison tous les honneurs de la guerre (1).

En 1646, les Espagnols, voulant empêcher la marche en avant de l'armée française qui venait de s'emparer de Gravelines et couvrir les villes de Bourbourg, Mardyck et Dunkerque, prirent une résolution énergique mais désastreuse: dans la nuit du 4 septembre, le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, sur les ordres de son supérieur, le marquis de Caracena, ouvrit les écluses et rompit les digues qui protégeaient le pays, et « par ce moyen inonda tellement le pays qu'il ne paraissait presque plus de terre en ces quartiers ». En une nuit les moëres furent inondées, et l'œuvre de desséchement détruite. On assure qu'un certain nombre de personnes périrent. Quant aux récoltes, aux arbres, aux fermes, aux maisons, tout

(1) Th. Juste, *Histoire de Belgique*, tome II, p. 119.

fut anéanti. L'église résista et, seul, son clocher émergeant des eaux rappela qu'il y avait eu là un territoire riche et prospère. Cependant Dunkerque succomba devant le duc d'Enghien le 8 octobre 1646, lorsque les ingénieurs français eurent trouvé le moyen de faire écouler les eaux. Mais les moëres étaient redevenues pour de longues années les deux lacs d'autrefois (1).

En 1793, l'armée autrichienne, après avoir battu Dumouriez à Neerwinden près de Landen, reconquit toute la Belgique. Rien n'arrêtait plus la marche victorieuse des Impériaux, auxquels s'étaient joints les Anglais et les Hollandais, lorsque le duc d'York fut détaché avec des forces considérables pour assiéger la ville de Dunkerque dont l'Angleterre ambitionnait la possession. Tout le nord de la France fut recouvert par les eaux de la mer sur l'ordre des commandants militaires qui ouvrirent les écluses de Dunkerque, de Gravelines et de *Nieuport*. Le duc d'York fut forcé de lever le siège de Dunkerque; il fut battu à Hondschoote et contraint à la retraite (8 septembre 1793) (2).

Ces souvenirs historiques étaient restés présents à la mémoire des habitants de la Flandre maritime; et dès 1912-1913, nous affirme-t-on, les journaux locaux avaient envisagé l'inondation des terres basses comme moyen de défense en cas d'invasion du territoire belge par l'ennemi.

Néanmoins les autorités supérieures, se fiant aux garanties assurées par le traité du 19 avril 1839 que Bethmann-Hollweg qualifia en août 1914 de « *scrap of paper* », chiffon de papier, ne prévoyaient pas les ressources que pouvaient offrir les polders et les wateringues le jour où notre neutralité serait violée; et à l'Ecole militaire on se contentait d'enseigner que le terrain des Flandres n'était pas propice à la guerre de manœuvres.

Ces simples considérations expliquent les hésitations qui ont marqué le début de la campagne dans les régions du Furnes-Ambacht en 1914.

« Il ne faut pas oublier que les notions qui viennent d'être exposées sommairement, écrit le lieutenant général baron Greindl,

---

(1) Marcel Dolez. *Les Moëres en France et en Belgique*, p. 113.
(2) Moke. *Histoire de la Belgique*, p. 481.

n'étaient pas du tout familières à l'armée, au moment où elle tenta le sort des armes sur l'Yser. C'est là l'explication toute naturelle de quelques erreurs et tâtonnements, surtout lorsque les décisions durent être prises sans permettre une reconnaissance approfondie et des calculs hydrauliques (1). »

Le manque d'études préalables est justifié par l'un des officiers supérieurs de l'état-major qui s'exprime comme suit :

« Personne dans l'armée belge, personne dans aucun pays du monde, sans doute, n'avait entrevu la possibilité, pour nous, de devoir défendre un jour la position de l'Yser contre un ennemi venant de l'Est; c'est dire que jamais non plus, avant octobre 1914, les études de l'état-major belge ne s'étaient portées dans cette idée sur les caractéristiques du Furnes-Ambacht et, en particulier, sur son régime hydrographique. Je me hâte de le dire, les Allemands ignoraient, eux aussi, tout de cette région (2). »

VII. — L'armée belge, après la retraite d'Anvers, n'avait fait que toucher Bruges; et, renonçant à défendre Ostende, elle se repliait à petites marches vers l'Yser, où elle s'installait le 16 octobre 1914.

Munie d'une artillerie insuffisante, dépourvue d'avions, elle va néanmoins tenir jusqu'au 4 novembre contre trois corps d'armée allemands possédant des pièces lourdes, c'est-à-dire contre une force dix fois supérieure en nombre, pourvue d'un armement perfectionné. Dès le début, nos régiments avaient reçu comme renfort une brigade de 6,000 fusiliers marins français, défendant Dixmude et, à partir du 24 octobre, la 42e division d'infanterie française, commandée par le général Grossetti, intervint dans la défense de l'Yser.

Le champ de bataille est le pays compris entre les collines de Kemmel et de Cassel, la ville de Dixmude et le bourrelet de dunes du littoral, vaste plaine conquise sur la mer et presque partout en contre-bas des eaux marines.

De cette cuvette émerge le remblai du chemin de fer de Dixmude à

---

(1) Lieutenant général baron Greindl. *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser pour tendre les inondations*, dans le « Bulletin des sciences militaires », 1920, p. 23.

(2) P. Nuyten, lieutenant-colonel d'état-major. *Rôle et genèse des inondations de l'Yser, en 1914*, dans le « Courrier de l'armée », 2 novembre 1919, p. 5.

Nieuport qui surplombe faiblement et coupe en diagonale tout le pays environnant.

Sous ce remblai passent de nombreux aqueducs, qui mettent en communication les cours d'eau en deçà et au delà du railway.

Cinq de ces aqueducs ont des dimensions qui valent d'être citées pour faire comprendre l'effort accompli lors de leur obstruction :

Celui du Slijkvaart ou Bras mort mesure 9 mètres de largeur;
Celui du Ramscapelleèed 4 à 5 mètres;
Celui du Proostdijk ou Venepevaart 7 à 8 mètres;
Celui du Beverdijkvaart 7 à 8 mètres;
Celui du Bertegat ou Vlaavaart 6 mètres.

La plaine où la lutte s'engage représente une vaste toile d'araignée dont chaque fil est un ruisseau, un fossé d'écoulement ou toute autre voie d'eau faisant partie du drainage méthodique organisé par l'administration du polder.

Dès le 17 octobre, le feu éclate partout; et les Allemands, établis à l'est de Saint-Georges, prennent en enfilade et même à revers la ligne de tranchées belges qui longe le fleuve jusqu'à Nieuport. Les pertes sont terribles, la situation est angoissante.

Le 21 octobre, vers 8 h. 30, le lieutenant général Dossin, commandant la 2e division de l'armée qui défendait Nieuport, donne l'ordre d'inonder le bassin compris entre le canal de Plasschendaele et l'Yser par l'introduction de la mer dans la crique de Nieuwendamme.

L'inondation de la crique de Nieuwendamme s'étendit sur 3 kilomètres; ce fut le premier emploi de l'eau de mer au cours de la bataille de l'Yser, mais, nous avons lieu de croire qu'il ne donna pas le résultat espéré.

« Notre armée qui luttait avec opiniâtreté depuis plus de huit jours était à bout.

« Les effectifs étaient réduits d'un tiers; aucune réserve n'était disponible. Devant cette situation notre haut commandement prit la décision d'où devait sortir le salut » (1).

---

(1) Major Umé. *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser, pour tendre les inondations*, dans le « Bulletin des Sciences militaires », septembre 1920, p. 337.

Les généraux français, dans leur ardent désir d'une offensive immédiate, le long du littoral vers l'Est, craignaient que l'inondation ne les gênât fort (1); cependant ils comprenaient toute l'importance que présentait la position de l'Yser, ainsi qu'en témoigne la lettre du général d'Urbel, commandant du détachement d'armée de Belgique (D. A. B.), que l'amiral Ronarc'h reçut le 24 octobre :

« Il est de la plus haute importance que l'occupation de la ligne de l'Yser par les armées alliées soit maintenue coûte que coûte. Il y va de notre honneur d'aider les Belges dans cette tâche jusqu'à l'extrême limite de nos moyens (2). »

De plus, il importait de briser la force d'attaque de l'ennemi, afin de l'empêcher de concentrer tous ses efforts sur Ypres.

Les Belges prirent leur part dans l'œuvre commune d'affaiblissement des forces allemandes; mais, après avoir épuisé tous leurs moyens de résistance, ils recoururent à une manœuvre commandée par la nature même du sol qu'ils défendaient si vaillamment.

Le but à atteindre, c'était de se cramponner au remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport, d'inonder l'espace compris entre ce railway et la digue Ouest de l'Yser, tout en préservant de l'inondation l'armée belge elle-même. Pour mener ce travail à bonne fin, il fallait une connaissance approfondie des lieux et des moyens dont on disposait en vue d'atteindre ce double résultat : empêcher l'ennemi d'avancer par l'envahissement des eaux et mettre nos troupes à l'abri de ces mêmes eaux.

« Le 25 octobre, écrit le lieutenant-colonel Nuyten, pendant que là-bas, dans les plaines marécageuses, nos héroïques troupes bravaient la mitraille et luttaient avec la ténacité du désespoir, mes idées se reportèrent à nouveau sur l'inondation.

« Si nous parvenions à couvrir d'un blanc d'eau les polders entre l'Yser et le chemin de fer, notre armée serait sauvée et la porte vers Calais, déjà entr'ouverte, définitivement verrouillée.

« Mais comment réaliser cette inondation au seul détriment de l'ennemi ? J'ignorais tout du régime des eaux des polders, mais je ne

---

(1) Rapport sur les opérations de l'armée anglaise par le Maréchal French, cité par le lieutenant-colonel Nuyten.

(2) Vice-amiral Ronarc'h. *Souvenirs de la guerre*, tome I, p. 85.

doutais pas qu'il n'y eût moyen d'inonder les plaines, puisque l'existence des wateringues n'avait d'autre but que de mettre ces riches pâturages à l'abri des inondations. »

A défaut d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et de la wateringue qui avaient quitté la région, l'homme le mieux au courant de la question était, au dire de M. L. Bourgoignie (1), l'éclusier Gérard Dingens: à plusieurs reprises, il avait donné des indications détaillées à des officiers qui, probablement, n'ont pas bien saisi les explications techniques de cet agent. Mais G. Dingens avait reçu des militaires belges l'ordre de délaisser son poste, de même que les éclusiers adjoints (2), et l'on avait négligé de s'informer des localités où ces agents se rendaient, de manière à pouvoir les retrouver facilement en cas de besoin. Non seulement il manquait le personnel dont le concours aurait permis d'effectuer plus rapidement les manœuvres d'eau qui devaient finalement triompher, mais il manquait encore les documents propres à renseigner sur la nature des manœuvres les plus efficaces.

Dans ces circonstances, l'état-major belge s'adressa à Charles-Louis Cogge, surveillant des travaux de la wateringue du Nord de Furnes (3), qui connaissait notamment les emplacements des divers ouvrages à boucher sous le chemin de fer de Nieuport à Dixmude, et qui, en outre, connaissait tout le régime hydrographique de la région pour avoir travaillé sous la direction de la wateringue pendant une période de trente ans. Cogge savait qu'en ouvrant à marée montante les vannes du canal d'évacuation du Furnes-Ambacht, les eaux de la mer envahiraient la plaine.

Dans sa première entrevue avec l'officier qui lui montrait les

---

(1) M. L. Bourgoignie, dont un important rapport est cité plus bas, a été, en qualité d'ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé pendant treize ans du service des voies navigables du bassin de l'Yser, et il a eu, par conséquent, l'occasion d'apprécier la valeur et la compétence des agents de ce service.

(2) Le personnel des écluses de Nieuport est resté à son poste jusqu'au 19 octobre 1914.

(3) Charles-Louis Cogge, né à Furnes le 31 janvier 1855, fut enrôlé comme simple ouvrier dans l'une des équipes de la wateringue en 1885; quinze jours plus tard, il fut nommé contremaître et, en 1894, surveillant des travaux. Il continua à exercer ces fonctions jusqu'au jour de son décès, survenu le 15 juin 1922.

cartes de l'état-major, — c'était le dimanche 25 octobre, vers 11 h. 1/2, — Cogge ne parvint pas à renseigner suffisamment celui-ci; mais, l'après-midi du même jour, il revint à l'hôtel de ville de Furnes avec d'autres cartes dont il possédait tous les éléments et sur lesquelles il put donner les explications techniques les plus détaillées (1).

« Pour inonder la plaine il fallait faire déborder, par apport des eaux de la mer, les innombrables cours d'eau et fossés de la région. Mais cet afflux se porterait aussi bien à l'Ouest du chemin de fer qu'à l'Est, du fait de l'existence de nombreux aqueducs sous le remblai de la voie ferrée. Nous allions donc de la sorte inonder et les terrains occupés par les Allemands et ceux où se trouvaient nos troupes: Cogge n'y voyait pas de remède. C'est alors, écrit le lieutenant-colonel Nuyten, que je lui dis : « Et si cependant on bouchait tous les aqueducs du remblai du chemin de fer? » «Alors, répondit Cogge, vous pourriez inonder rien qu'à l'Est de la voie ferrée, mais c'est un ouvrage énorme. »

L'idée de tendre l'inondation devant notre front devint une réalité. L'armée belge ne reculerait pas, les Allemands ne passeraient pas.

Grâce aux renseignements fournis par Cogge, le Roi put encore prescrire le même jour aux troupes du génie d'aveugler à l'aide de sacs de terre les 4 grands (2) et les 23 petits aqueducs sous le remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport.

La besogne nocturne fut particulièrement pénible et meurtrière. « L'ennemi était à 400 mètres et les balles sifflaient à travers la mitraille de son artillerie qui martelait le chemin de fer sans relâche. Honneur aux nombreux héros anonymes morts à cette tâche périlleuse !

« Les travaux se poursuivirent avec fébrilité pendant la journée du 26 octobre. »

---

(1) Ces cartes sont :

1° La carte de la wateringue du nord de Furnes, à l'échelle de 1/40,000, dressée par l'ingénieur Ad. de Hoon, en 1885 ;

2° La carte en quatre feuilles, à l'échelle de 1/20,000, dressée par le directeur des travaux, Ch. Leper, en 1911.

(2) L'aqueduc du Bras-mort fut laissé ouvert ; on établit une diguette en terre sur la rive sud du Koolhofvaart et on exhaussa le barrage de Hoon n° 1.

Tandis que ces travaux de préparation s'exécutent, la situation de l'armée belge devient alarmante; le service intensif, auquel les canons de campagne étaient soumis, avait mis de nombreuses pièces hors d'usage et épuisé les munitions; il ne restait plus que 161 coups par pièce à la 6e division d'armée, 100 à la 2e et 90 à la 4e.

Dans la soirée du 26, les troupes françaises, qui défendaient la tête de pont de Nieuport, se replièrent, à la demande du haut commandement de l'armée belge, sur la rive Ouest du chenal du port et du canal de Nieuport à Furnes. A 23 heures, le génie belge fit sauter le pont de ce canal sur l'ordre du commandant français de la défense de Nieuport.

Erreur fatale qui risqua de tout compromettre ! Loin d'abandonner Nieuport, nous devions à tout prix conserver cette tête de pont, qui commande les eaux de la mer et les eaux douces.

Le Grand Quartier Général belge, convaincu de l'impossibilité de manœuvrer les écluses et déversoirs du fond du port de Nieuport à cause des bombardements allemands et peut-être même de la proximité trop grande de l'ennemi, avait demandé au service des voies navigables à Dunkerque de donner une poussée d'eau de mer de Dunkerque vers Furnes. Il fut reconnu presqu'aussitôt que cette manœuvre contrarierait ou suspendrait la mise en exécution de certaines mesures que l'Administration française des Ponts et Chaussées avait commencé à prendre en vue de provoquer des inondations stratégiques du côté des moëres françaises, et qu'elle présenterait l'inconvénient grave d'entraîner la submersion d'une grande partie des territoires resserrés entre les dunes et le canal de Dunkerque à Furnes, tant en France qu'en Belgique. On était donc dans la nécessité de recourir à une autre mesure. L'ancienne écluse de Furnes étant accessible à raison de sa situation dans un endroit écarté, assez éloigné des écluses et déversoirs de l'arrière-port, on se résolut à ouvrir les portes de cet ancien ouvrage d'art pendant la nuit.

D'après l'exposé que fit le commandant Jamotte, au nom du général Wielemans, à M. L. Bourgoignie, inspecteur général des Ponts et Chaussées, mis à la disposition du Ministre de la Guerre [1], « le

---

[1] L. Bourgoignie, inspecteur général des ponts et chaussées, rapport de mission, *Les inondations de l'Yser en octobre* 1914, dans les « Annales des Travaux publics de Belgique », 1923, p. 210.

but de l'autorité militaire n'était pas de submerger complètement le terrain, mais de le détremper, de l'imbiber d'eau, de façon à rendre difficiles les mouvements de troupes, les transports de canons et de munitions et les charriages de matériel divers; il pouvait suffire de remplir les watergangen et fossés à pleins bords, sauf à provoquer la formation de quelques nappes d'eau de-ci de-là dans les dépressions du terrain. La mesure pouvait, pour le début, se borner au territoire compris entre l'Yser et le chemin de fer de Nieuport à Dixmude ».

L'inspecteur général des Ponts et Chaussées fit remarquer « qu'il considérait l'utilisation de l'ancienne écluse de Furnes comme un pis-aller non exempt de danger, surtout lors des poussées d'eau de mer aux époques des marées de vives eaux, à cause de l'état précaire du siphon du Kruisvaart; et il insista sur l'opportunité de faire, aussitôt que possible, des tentatives pour faire fonctionner le déversoir du Furnes-Ambacht, qui est d'une puissance de débit beaucoup plus considérable et qui présente le grand avantage d'être pourvu de vannes au lieu de portes, — mode de fermeture qui permet de mieux régler le fonctionnement de l'ouvrage selon les besoins, attendu qu'on peut augmenter ou diminuer le débit de celui-ci en variant le nombre de vannes à lever ou la hauteur de levée de tout ou partie des vannes ».

Pour accomplir la tâche difficile qui avait été envisagée, il aurait fallu des agents capables de donner sur place toutes indications utiles au sujet des précautions à prendre pour effectuer la manœuvre des portes et des vannes des écluses et des déversoirs.

Cet entretien décisif eut lieu le 28 octobre au commencement de la matinée. La bataille durait depuis le 16 et l'eau venait à peine de faire son apparition, soit après douze jours de luttes continuelles. Sur 48,000 combattants l'armée belge avait 14,000 tués et blessés.

L'Empereur allemand était arrivé à Thielt pour assister au triomphe de ses troupes; les plus puissants canons étaient amenés contre le front belge, et de nouveaux régiments, composés principalement de jeunes universitaires, affluaient sans cesse de Berlin.

Cependant, les efforts des troupes du génie avaient abouti le 26 au soir : les aqueducs sous le remblai du chemin de fer étaient obstrués; on pouvait donner accès aux eaux de la mer vers le polder.

Pour les introduire dans la cuvette qui avait été préparée à cet effet, le commandement de l'armée belge avait ordonné, comme nous l'avons vu, d'ouvrir l'ancienne écluse de Furnes qui n'était plus guère employée depuis trente-cinq ans.

Malheureusement la tentative faite pour en manœuvrer les portes dans la nuit du 26 au 27 octobre ne réussit pas. Dans l'obscurité les vantaux de flot n'avaient pas été suffisamment rabattus dans leurs enclaves, de sorte qu'ils se refermèrent violemment sous la poussée des eaux de la marée agissant comme un coin entre chaque vantail et le bajoyer correspondant.

La manœuvre elle-même présentait d'ailleurs ce grand défaut que les cantonnements et les installations diverses de l'armée belge dans la région d'Adinkerke commençaient à être envahis par les eaux.

Néanmoins le plan qui avait été arrêté fut poursuivi; les portes furent ouvertes dans la nuit du 27 ou 28 octobre mais, malgré plusieurs manœuvres répétées, les eaux montèrent bien lentement, le canal d'amenée étant étranglé en trois endroits : au pont de la route d'Oostduinkerke, au pont de l'Arche, et au siphon sous le canal de Nieuport à Furnes.

Enfin on eut recours à la suprême manœuvre qui assura le succès. Néanmoins il fallut passer encore par des péripéties émouvantes avant d'en arriver à la solution définitive.

« Dans la soirée du 28 octobre, vers 23 heures, sur les conseils du batelier Henri Geeraert, une tentative d'ouverture des vannes du déversoir du Furnes-Ambacht fut faite par le capitaine commandant du génie Borlon. Le débit de cet ouvrage étant de dix à douze fois plus fort que celui de l'écluse (l'ancienne écluse de Furnes), son emploi eût fortement accéléré l'inondation.

« Cette manœuvre fut arrêtée en cours d'exécution. Les vannes du déversoir n'étaient plus dans nos lignes et l'on craignait que les Allemands ne s'aperçussent des manœuvres qu'ils auraient pu empêcher et même retourner contre nous, en utilisant les vannes pour renvoyer à la mer l'eau que l'on introduirait par l'ancien canal de Furnes. »

« Néanmoins, comme dans la journée du 29 octobre la situation de l'armée belge était devenue très critique, le commandement n'hésita

pas à commander cette manœuvre (l'ouverture du déversoir du Furnes-Ambacht) ; on se décida à jouer le tout pour le tout. »

Le capitaine Umé entreprit d'aller ouvrir les vannes.

Dans le récit très sobre qu'il fait de son exploit, l'auteur écrit :

« Il s'agissait cette fois d'une réelle expédition à exécuter en avant des lignes. Le capitaine Umé du génie en fut chargé; et, dans la nuit du 29 au 30 octobre, accompagné du caporal Ballon, du batelier Henri Geeraert (1), des soldats Coppe et Van Belle, ainsi que d'un peloton de carabiniers cyclistes, commandé par le lieutenant Lupsin », il se rendit dans la tranchée à proximité du débouché du canal de Furnes à Nieuport.

A ce moment, la fusillade se mit à crépiter tout le long de la tranchée occupée par les troupes françaises qui, dans la soirée du 26, s'étaient repliées sur la rive Ouest du chenal du port. Les sentinelles venaient de donner l'alerte; elles avaient cru apercevoir des Allemands sur la plate-forme des écluses.

Le capitaine Umé chercha à percer l'obscurité, mais il n'aperçut que les bornes en pierre servant d'appui à la lisse du garde-corps des écluses. Les moments étaient comptés : pour lever les vannes, il fallait profiter du court espace de temps pendant lequel les eaux de la mer se trouveraient au même niveau que les eaux de l'intérieur, sinon la pression due à la dénivellation aurait empêché les vannes de glisser dans leurs rainures.

Le 29 octobre 1914, à 19 h. 30, les cinq hommes manœuvrent les crics qui servent à lever les vannes; les pertuis sont ouverts et livrent passage au flot, sans que les Allemands, qui n'étaient qu'à une distance de 400 mètres, s'aperçoivent de l'opération qui sera le salut de l'armée belge.

Aussitôt l'opération terminée, les vaillants pionniers se retirèrent pour revenir six heures plus tard afin de descendre les vannes à marée baissante.

Malgré l'eau qui commençait à se répandre dans la plaine d'une étendue de 30 kilomètres, les Allemands parvinrent, comme nous allons

---

(1) En récompense de sa belle conduite pendant la guerre, Henri Geeraert a été nommé éclusier-barragiste à Nieuport, au traitement maximum de 5,200 francs, sans compter toutes indemnités accessoires.

le voir, le 30 octobre, à franchir le remblai du chemin de fer de Dixmude à Nieuport et à s'emparer de Ramscapelle.

Pendant ce temps que se passait-il sur la rive Est de la rivière ? La relation de la bataille de l'Yser, publiée par ordre de l'état-major de l'armée de campagne allemande (1), nous l'apprendra :

« C'est le 30 octobre 1914, au matin, que le coup de grâce devait être porté à l'ennemi. A 6 h. 30, l'assaut commence... Nos forces parvinrent à occuper la partie Est de Pervyse et à atteindre la ligne du chemin de fer; un régiment progressa même jusqu'à Ramscapelle. *La force de la défense était brisée.* Les aviateurs renseignaient des colonnes battant en retraite vers Furnes. Ni les canons des cuirassés, croiseurs et torpilleurs anglais, qui tiraient de flanc d'une distance de 17 kilomètres, ni les incessantes contre-attaques des divisions franco-belges ne purent arrêter les troupes victorieuses de von Beseler. Le 30, au soir, Ramscapelle était complètement en notre pouvoir. La bataille continuait très âpre.

« Elle devait être reprise le lendemain. Mais, le soir, à 11 h. 30, l'officier d'état-major de la 6e division de réserve annonçait que, par suite de la hausse continuelle de l'eau, l'attaque ne pouvait être poursuivie.

« Qu'était-il arrivé? Nos soldats, avec un merveilleux esprit de sacrifice, restèrent avec de l'eau jusqu'aux chevilles, même en certains endroits jusqu'aux genoux. C'est à peine si, dans la boue argileuse, ils pouvaient lever les pieds. Celui qui, par suite du terrible feu de l'artillerie et des mitrailleuses, voulait se coucher, était perdu.

« On supposa que la pluie des derniers jours était la cause de la hausse de l'eau, et on espéra que l'excellent système de canaux de drainage aurait tôt fait d'écouler le flot. La crue empêcha bientôt l'arrivée des voitures de la Croix-Rouge et des munitions; cependant la volonté de vaincre des Allemands ne prit pas garde à ces difficultés.

« Mais, lorsque les courageux assaillants de la ligne du chemin de fer regardaient en arrière, ils voyaient que tout le terrain derrière eux était inondé. Les prairies étaient recouvertes d'une couche jaune et boueuse. Les ruines des fermes et les rangées des arbres indiquaient seules l'emplacement des routes et des chemins. Il est évident

(1) Otto Schwink, capitaine de réserve. *La bataille de l'Yser.* Traduction de l'état-major de l'armée belge. Institut Cartographique, Bruxelles, 1919.

que l'ennemi avait ouvert les écluses du canal (1) et appelait la mer à son aide. L'avance de von Beseler avait été reconnue comme le moment critique par le commandement ennemi. Toutes les réserves avaient été opposées à l'assaillant.

« Inutile ! Si les Allemands parvenaient à rejeter les Belges et les Français épuisés, la route de Dunkerque et de Calais était libre. Tantôt amicalement, tantôt impérativement les Alliés avaient dit aux Belges : « Tenir. » Mais les Belges ne pouvaient soutenir le choc des vainqueurs d'Anvers, pas plus qu'ils n'avaient pu le faire à l'abri des murs de la forteresse; leur force était brisée.

« A l'instigation des Anglais et des Français, le roi Albert se décida finalement à employer l'ultime moyen et à inonder son beau pays sur de grandes étendues.

« Lentement la nappe d'eau s'était élevée et le 30 octobre au soir, au Nord de Dixmude, l'*Yser avait quitté son lit,* sauf en de rares endroits. Les défenseurs menacés s'assuraient de nouveau leur sécurité en faisant dévaster par les flots leur pays et ses constructions.

« Le général von Beseler reconnut vite le danger que couraient les braves qui se trouvaient au delà du canal (2) : derrière eux s'étendait déjà une nappe d'eau large de 2 ou 3 kilomètres. La décision lui fut pénible, excessivement pénible à prendre; il fallait abandonner l'attaque, évacuer en grande partie la rive Ouest du canal (3).

« La nuit même l'ordre fut donné et exécuté.

« La dangereuse retraite s'accomplit brillamment malgré la difficulté de l'orientation dans ce terrain transformé et malgré le violent tir ennemi sur les passerelles de l'Yser. Pas un canon, pas un blessé ne restèrent aux mains de nos adversaires. Le mouvement fut si bien opéré que l'ennemi ne s'aperçut que bien tard de notre départ.

« Le gros des troupes allemandes prit position le 31 octobre à l'Est de l'Yser. Au-dessus de Nieuport et au Nord jusqu'à la côte, il ne resta qu'un bataillon et une batterie de canons sur la ligne Westende-Mannekensvere-Schoore-Kasteelhoek; on rechercha une nouvelle ligne de défense; par suite de l'étendue de l'eau à l'Ouest de l'Yser on ne pouvait songer à reprendre la bataille.

« Un corps de réserve essaya le 31 octobre et le 1er novembre de con-

---

(1) (2) (3). Il s'agit de l'Yser canalisé.

tinuer son attaque vers le Sud pour occuper la tête de pont de Dixmude; mais, là aussi, l'eau qui montait toujours empêchait bientôt tout mouvement, et ces braves troupes durent plier devant les éléments et battre en retraite derrière l'Yser.

« Cela fut fait pendant le clair de lune de la nuit du 1er au 2 novembre, sans que l'opération fût dérangée par l'ennemi qui, très épuisé, restait immobile dans ses positions. Dixmude resta occupée par les Français. »

Ici s'arrête le récit de l'état-major allemand : il prouve que l'ennemi se faisait une fausse idée de la manœuvre d'eau opérée par notre armée.

Les Belges, encouragés par le succès de l'opération qui avait été mise à exécution dans la nuit du 29 au 30 octobre, ne se contentèrent pas d'un succès partiel.

La manœuvre du déversoir du Furnes-Ambacht fut continuée en avant de nos lignes par le capitaine Umé, aidé de ses quatre braves, le 30 et le 31 octobre ainsi que le 1er novembre. A cette date l'inondation fut définitivement tendue.

Le lendemain, 2 novembre, c'était la pleine lune, à 11 h. 58 du soir; on peut se représenter les effets de cette submersion, lorsqu'on songe que beaucoup de terrains entre l'Yser et le railway ne se trouvent qu'à une altitude de 3 à 4 mètres au-dessus du (z), alors que les marées hautes de vives eaux atteignent environ la cote 5 mètres + (z) et parfois même davantage.

Comme on vient de le voir dans le récit allemand, le 31 octobre les troupes belges, aidées du contingent français sous le commandement du général Grossetti, reprirent Ramscapelle en rejetant les Allemands dans les terrains fraîchement inondés.

« Le 3 novembre, des reconnaissances belges atteignirent Lombartzyde qui fut occupée le 4 novembre par le 7e de ligne. Nos troupes réoccupèrent la tête de pont de Nieuport, protégeant de la sorte tous les ouvrages hydrauliques qui donnaient à l'armée belge la maîtrise du régime des eaux depuis Nieuport jusqu'à Ypres.

« Depuis lors et jusqu'au 28 septembre 1918, jour de notre offensive finale, l'inondation, soigneusement entretenue et placée techniquement sous la surveillance de la compagnie des sapeurs mariniers, a couvert la plus grande partie du front de l'armée belge contre les

attaques en masse des Allemands. Après nous avoir procuré le temps de réorganiser notre armée, de l'aguerrir au cours des bombardements journaliers et des attaques partielles intermittentes, l'inondation nous permit, malgré nos faibles réserves d'alimentation, de disposer jusqu'à la fin des hostilités d'une force armée qui sut remplir vaillamment son rôle et qui, prenant part à l'offensive de la délivrance, entraîna ses drapeaux à la glorieuse victoire. » (1).

Déversoir du Furnes-Ambacht. Vue d'aval, en 1919.

Que l'on se figure l'effet de l'opération tentée et menée à bonne fin par le capitaine Umé!

A l'heure du flot les vannes du déversoir du Furnes-Ambacht sont levées : la mer entre, forçant les eaux douces du canal et de ses tributaires à refluer; et la mer ne redescend pas : les vannes ont été

(1) Major Umé, *Manœuvres exécutées pendant la bataille de l'Yser*, voir *supra*.

abaissées. Désormais les eaux douces, qui accourent de partout dans le bassin de l'Yser, n'auront plus d'écoulement; elles ajouteront lentement, inlassablement, leur apport à celui de la marée; peu à peu elles déborderont les rives des canaux d'évacuation, gagneront les *trekgrachten* et les *watergangen*, prendront tout le polder dans leurs mailles. C'est une montée sournoise, muette, sans arrêt, sur un sol déjà imbibé, gonflé comme une éponge et incapable d'absorber une goutte d'eau de plus. Toutes les précipitations qui tomberont là, qu'elles viennent du ciel sous forme de pluie (et il pleut lamentablement et sans discontinuer) ou des collines de Kemmel et de Cassel sous forme de torrents, demeureront en surface. Nul moyen d'arrêter la submersion tant que les vannes ne sont pas levées. Qui tient Nieuport, tient par ses écluses le pays. Ainsi s'explique l'insistance, heureusement tardive, que mettront les Allemands à s'en emparer; par les dunes de Lombartzyde et de Middelkerke, ils tenteront une surprise qui réussirait peut-être sans la coopération que prêtera tout à point aux forces belges la flotte anglo-française; sous le feu des monitors, l'attaque allemande devra reculer et ne parviendra pas à mettre la main sur le jeu d'écluses de Nieuport. L'inondation continuera.

Quand ses dernières mailles seront nouées, toute la trame ourdie, elle s'étendra en demi-cercle sur une zone de 30 kilomètres carrés et cette immense lagune artificielle, large de 4 à 5 kilomètres, profonde de 3 à 4 pieds, où des escadrons et des batteries légères pourraient donc à la rigueur s'engager, si les brusques dépressions des *trekgrachten* et des *watergangen* n'y ouvraient à chaque pas des trappes invisibles, constituera le plus imprenable des fronts de défense, un barrage liquide défiant toutes les attaques. Dixmude, à l'extrémité de cette lagune, sera une sorte de mince et basse presqu'île à l'ancre sur une mer immobile, sans vagues, sans flux ni reflux, piquée de têtes d'arbres, de toits de fermes noyées et promenant sur ses eaux mortes, au fil d'une insensible dérive, des cadavres ballonnés de soldats et d'animaux, des casques à pointe, des culots de cartouches et des boîtes de conserves vides.

Le plan du grand état-major allemand était déjoué : il n'avait compté, pour atteindre Dunkerque, ni sur l'intervention de la flotte anglo-française qui l'empêchait de longer par les dunes le rivage de

la mer, ni sur les facilités qu'offrait à la défense l'inondation du bassin de l'Yser. La clé de la position n'était ni à Dixmude ni à Pervyse, ni à Ramscapelle, ni à Ypres, comme il l'avait cru; mais dans la poche du chef-wateringue qui garde les écluses de Nieuport (1).

Dans un ouvrage américain consacré au récit de la grande guerre, nous avons cueilli cette citation empruntée à un auteur, M. Gibbs :

« The Belgian resistance on the banks of the Yser is one of the « heroic things of all history. »

Cimetière français dans le redan, à Nieuport

(1) Charles Le Goffic. *Dixmude*, dans la « Revue des Deux Mondes », 1915, tome II, pp. 381 et 389.

Les Anciennes Races Européennes et le Substratum des Nations Modernes

(à l'âge néolithique)

PAR

O. G. LECCA

Dans les notes qui suivent, nous avons tâché de donner un aperçu des races européennes qui constituent le fond, le substratum archaïque des nations modernes. C'est aux temps préhistoriques qu'on peut rencontrer les types encore purs de ces races, dont la différenciation se perd dans l'inconnu des âges quaternaires.

Nous sommes en Europe, au delà des premiers millénaires qui précèdent notre ère, bien au delà des commencements de l'histoire de ce coin de la terre, aujourd'hui le cerveau de l'humanité. Il y a cinq, dix mille ans.

Après de longs siècles de lent développement, qu'il faut grouper par centaines, l'homme est arrivé à la civilisation relative qu'il est convenu d'appeler âge de la pierre polie, dont les vestiges se retrouvent un peu partout en Europe. Né sur le sol même du continent, divisé depuis longtemps déjà en types distincts, l'homme européen se réunit en sociétés et tribus et forme à cette époque des peuples ou des groupements de peuples. Cette concentration sociale est achevée vers la fin de l'âge néolithique. Trois grands groupes ou races de l'espèce blanche (1), auxquelles s'ajoute une quatrième, occupaient le continent.

C'est le substratum le plus anciennement connu des peuples actuels de l'Europe.

---

(1) Nous envisageons l'*espèce homme* divisée en *sous-espèces* ou variétés (blancs, mongols, noirs, etc.), les espèces en *races* (européens blonds, méditerranéens, sémites, etc.), les races en familles ou *branches*.

Au delà de ces groupements, toute tentative de remonter à leur origine commune échoue. L'hypothèse seule essaye de combler l'inconnu.

Pour les âges paléolithiques, aucun point d'appui ne permet d'affirmer quelque chose de positif au sujet des races, dont l'industrie primitive se retrouve par-ci par-là. L'homme de Néanderthal, l'homme de Sussex, n'étaient pas des « hommes » dans le sens parfait de ce terme : ce sont des précurseurs. L'homme de Galley Hill ou de Brünn est déjà l' « homo sapiens »; celui de Cromagnon est mieux caractérisé. Mais leurs restes, et ceux d'autres types encore, ne nous enseignent rien sur la race ni sur les variétés des familles européennes, ni sur la manière et l'époque où se fit la différenciation de ces familles. Fort peu de conclusions peuvent être tirées de ces quelques fossiles qui nous ont permis de reconstituer l'homme paléolithique (1).

Monogénique ou polygénique, descendant d'anthropoïdes différents, connus ou disparus, ou d'un seul, l'homme en tant qu'espèce intéresse de près la biologie, qui parviendra peut-être à résoudre le problème de l'origine des trois grandes espèces humaines. Car la question de savoir si l'homme a paru et s'est développé sur un seul point du globe, — en Lémurie ou ailleurs, — ou sur plusieurs, est encore à résoudre.

Pour les hommes de l'espèce blanche, ce sont l'Europe, la Méditerranée actuelle, l'Asie antérieure ou l'Afrique du Nord, qui virent naître autrefois ces premiers individus hésitants et inconscients de la hauteur à laquelle certains de leurs descendants arriveraient par la pensée.

Mais un grand inconnu plane encore sur la longue suite de siècles qui couvre cette période sombre où l'existence de l'homme ne fut qu'un combat contre les forces naturelles et contre ses frères inférieurs en intelligence, les animaux de l'ère quaternaire.

Deux grandes familles semblent se partager alors l'Europe. A côté,

---

(1) La durée des âges préhistoriques échappe à toute précision. Considérer ces époques comme des tranches déterminées de la civilisation, est tout aussi arbitraire que d'admettre leur synchronisme chez des peuples différents par l'évolution ou la situation. La classification admise en préhistoire doit être limitée à l'Europe.

on trouve des traces d'infiltrations négroïdes (l'homme de Grimaldi) ou finnoises (l'homme de Furfooz), appartenant à d'autres espèces. Une certaine influence de ces derniers sur les populations blanches locales n'est pas exclue.

* * *

Il arriva un moment où les humains qui constituent l'antique population de l'Europe, vivant durant de longs siècles dans des conditions différentes, se développèrent avec des caractères particuliers et finirent par former des races. Y a-t-il vingt, cinquante mille ans ou plus, que cette évolution s'acheva? Nul ne sait.

Le fait est que, à l'âge néolithique européen, plusieurs familles ou races blanches, les unes blondes au crâne long, les autres brunes au crâne court, les autres de caractère mixte, vivaient sur le sol habité aujourd'hui par les peuples, ou mieux, les nations historiques qui en dérivent.

Nous y trouvons quatre variétés ou races, — les hommes blonds du Nord, les Méditerranéens, les Pélasges, les Celtes, — que nous allons caractériser plus loin.

Les migrations, le voisinage, les invasions, les juxtapositions pacifiques (infiltration, alliances) et jusqu'à l'influence du milieu, ont continuellement transformé, mélangé, atténué, renouvelé ces types, au point qu'aucun peuple n'a pu conserver intact le type primordial. L'européen moderne est un composé héréditaire de toutes ces races, avec une prédominance plus ou moins marquée de l'une ou de l'autre.

Il suffit d'un petit calcul pour montrer combien, ces causes aidant, l'homme actuel est un produit peu homogène :

En l'an 1 de notre ère, chacun de nous compte (en 57 générations) un nombre de 288,000,000,000,000,000 ancêtres ! Ce chiffre incalculable, qui se réduit en pratique à beaucoup moins à cause des individus qui se répètent dans notre ascendance, représente des millions de fois la population totale de l'Europe à l'époque du Christ. En faisant la part des aïeux communs et en ramenant ce chiffre à x individus, il ne s'ensuit pas moins que chaque Européen de nos jours peut descendre de tous les hommes de différentes races, vivant alors en Europe et même ailleurs. On peut déduire de là combien l'unité d'origine et de race, dont on fait tant de cas, est fictive.

De très lointaines hérédités trouvent souvent un écho en nous. Cela est prouvé scientifiquement et ne peut étonner. Tous les Pélasges, tous les Méditerranéens, tous les Germains, tous les Celtes des vieux temps, vivent en nous. Quant aux autres espèces humaines, qui sait ?

C'est le substratum ethnique primitif qui constitue en quelque sorte le principal cachet des peuples modernes, car le fond sur lequel se sont greffés continuellement des apports nouveaux a le mieux conservé et transmis son caractère jusqu'à nos jours.

Les nations modernes dans leur ensemble peuvent avoir eu un ou plusieurs substratum, selon la région qu'elles occupent. (La France, par exemple, a un substratum néolithique principal celte, un autre méditerranéen au sud, un autre germain au nord-est.)

Pour déterminer et connaître les races fondamentales primitives, quoique imparfaitement encore, il faut tirer également parti des éléments que l'anthropologie et ses branches, la géographie et la géologie (1), la linguistique, la tradition, l'archéologie, la préhistoire et les textes, — nous fournissent.

On ne peut se baser uniquement sur l'une de ces sources. L'anthropologie peut entraîner une conclusion erronée ou n'en entraîner aucune. La linguistique à son tour fait souvent fausse route, en groupant les familles humaines d'après les langues parlées, qui ont pu être empruntées à un peuple plus civilisé, voisin, envahisseur eu envahi. Ainsi le classement « indo-européen » est simplement linguistique : il se rapporte à une communauté de langue et non de race. Les divers peuples qui se servent des langues indo-européennes ou aryennes, depuis l'âge néolithique, ont certainement des origines diverses. Mais on ne peut contester que les « aryens » ont un tronc commun linguistique, la langue primitive parlée par un peuple disparu (de race

---

(1) Il ne faut pas perdre de vue que l'homme quaternaire (paléolithique) a été le contemporain des grands cataclysmes géologiques : la disparition du continent Atlantide, qui causa probablement la période glaciaire, en premier lieu. La mer Egée, l'Adriatique, la mer Tyrrhénienne, la Manche, la mer du Nord et la Baltique ont toutes envahi à cette époque des terres habitées par l'homme et ont changé la face de notre continent. Leurs flots cèlent peut-être l'énigme de nos origines.

blonde ou bien pélasge), duquel ils héritèrent ou empruntèrent les racines fondamentales de leur vocabulaire.

* * *

Les quatre races, sur les caractères particuliers desquelles nous allons jeter un coup d'œil, étaient socialement distinctes, il y a environ dix mille ans, lorsque l'une d'elles donnait naissance à la première grande civilisation du monde en Egypte, et lorsque les Pélasges inauguraient une civilisation différente qui allait fleurir dans les îles de l'Egée, en Asie, et sur notre continent à la fois. Les deux autres races se développent seulement au seuil des temps historiques, pour atteindre et dépasser même les premières aux temps modernes.

Au sujet de ces races et de leurs branches, nous ne devons pas perdre de vue que tous les *noms* qui servent à les désigner, sont conventionnels, étant de beaucoup postérieurs à l'époque qui nous intéresse. Ces noms, datant des temps historiques et transmis par les vieux auteurs, la plupart déformés, mal compris ou composés par eux-mêmes, n'ont qu'un intérêt de classement, donc très relatif. On attache généralement trop d'importance aux noms. Tel peuple ou tribu nous a été transmis sous plusieurs noms différents : de là une variété ethnique qui est une source de confusions pour l'âge du bronze et du fer. Nous n'avons aucune documentation sur l'âge néolithique européen; pour distinguer les races, nous emploierons soit les noms le plus anciennement connus par les historiens, soit une désignation adaptée à la situation géographique.

Avant d'aborder la classification que nous proposons, nous ne devons pas oublier les divisions anthropologiques plus connues. Celle de M. Ripley (*The races of Europa*), aussi scientifique que claire, peut s'appliquer, en traits généraux, aux anciennes races. Le savant américain distingue trois types : teutonique, alpin, méditerranéen (1).

La classification de M. Deniker, comprenant des types divers, en

(1) Cependant ce dernier doit être divisé : l'homme grand brachycephale, au nez droit ou aquilin, de l'Illyrie, et l'homme petit, dolichocéphale, des îles méditerranéennes ou d'Espagne, sont deux types différents.

grande partie créés par des croisements, — six races principales et quatre secondaires, — quoique d'un réel intérêt au point de vue de l'anthropologie, ne peut être rapportée aux temps préhistoriques.

L'âge européen de la pierre polie, commencé il y a dix à douze mille ans, d'une étendue approximative de 70 siècles, a vu s'opérer la fusion, la transformation définitive des races organisées en tribus ou en clans. Nous avons dit que ces races, dont l'une au moins, — celle des hommes blonds, — doit être considérée comme indigène au quaternaire, peuvent être d'origine extracontinentale (Atlantide, Asie, Afrique), comme elles peuvent être nées en Europe. Les nombreux restes de l'homme quaternaire européen, montrent que toutes ont *pu* naître sur notre continent (et la race du nord semble être leur tronc commun et autochtone), ou bien qu'elles sont arrivées à des époques qu'aucune chronologie ne saurait déterminer.

Les hommes paléolithiques étaient encore peu nombreux partout, et rien ne prouve, avant la fin de l'âge du renne, qu'ils étaient groupés en peuples. On a exagéré l'importance des grandes migrations humaines aux âges reculés. Les hommes se répandaient simplement, selon les nécessités de leur vie. Ces *expansions* se faisaient lentement, par tribus. Quel indice nous permet de voir des nuées de peuples conquérants à ces âges? L'Europe s'est peuplée progressivement, et certainement pas de l'est à l'ouest.

Voyons par exemple le bassin du Danube inférieur, la Roumanie actuelle, où l'âge de la pierre taillée n'a laissé aucune trace (1). Cette lacune dans une contrée riante, dotée de toute la faune quaternaire, s'explique par le manque d'habitants et constitue la meilleure preuve que les migrations continuelles d'Asie en Europe ne sont que des suppositions. L'expansion des Pélasges a apporté la première, dans la région du Danube et des Carpathes, la civilisation néolithique.

Mais ces questions nous entraîneraient trop loin. Les notes synthétiques que nous présentons n'ont guère le développement d'un

---

(1) L'absence de toute trace de l'homme paléolithique dans cette région étonne à juste raison M. Pittard (*Les peuples des Balkans*). Mais on ne saurait l'attribuer au hasard pour un pays comme la Roumanie, où l'industrie néolitique est si richement représentée. Selon toute probabilité, il n'y a pas eu d'époques paléolithiques dans ce pays.

exposé critique : ce sont des conclusions qui serviront à compléter le tableau synoptique qui suit. Ce tableau comprend les quatre races de l'époque néolithique, — leur division en branches connues aux temps protohistoriques, — et les nations modernes dont elles constituent le substratum.

I. NORD-EUROPEENS *Race blonde* *(germ.-scandinave).*	*Germains.* (4 branches : 1. Britanniques ; 2. Scandinaves ; 3. Saxo-Teutons ; 4. Gaulois.)	Anglais ; Norvégiens, Danois, Suédois ; Allemands ; Hollandais ; Belges flamands.
	Baltiques.	Lettons ; Lithuaniens ; Vieux Prussiens.
	Slaves.	Vendes ; Polonais ; Russes.
II. PELASGES *Race adrio-pontique.*	*Illyriens*	Albanais ; Bosniaques, Dalmates.
	Géto-Thraces.	Roumains.
	Scythes.	Russes (du sud).
	Egéo-Phrygiens.	Grecs ; Anatoliens.
	Etrusques et *Italiotes.*	Italiens.
III. MEDITERRANEENS *Race brune* *ou nord-africaine.*	*Ibères* et *Ligures.*	Espagnols, Portugais ; Siciliens, Sardes. Corses.
	Atlantes.	Basques.
	Lybiens.	Afrique du Nord.
	Egyptiens.	

IV. CELTES *Race alpine.*	*Ceveno-bretons.*	Français; Wallons.
	Alpins.	Suisses; Souabes, Bavarois; Autrichiens; Tchèques, Serbes.
	Celtes Occid.	Iriandais.

* * *

La race blonde des Européens du Nord.

La première race, que nous considérons comme européenne par excellence, est celle des hommes du Nord (Germano-Scandinave), dont les traits caractéristiques sont donnés comme typiques de l'espèce blanche (1).

Caractères physiques. — Taille haute; cheveux roux ou blonds; yeux bleus; crâne dolichocéphale; figure longue; nez droit, étroit.

Centre d'origine et de dispersion : Scandinavie, mer du Nord, Angleterre, pourtour de la mer Baltique.

Type représentatif actuel : Norvégiens, Anglais du Nord.

Influences de voisinage : Celte au sud; finnois à l'est (Baltes); races inconnues à l'ouest (Angleterre).

Cette race, qu'on pourrait dénommer « alano-germanique » (2), comprend trois branches bien distinctes :

1° Les Germains, qui forment le substratum des nations modernes : Anglais, Norvégiens, Danois, Suédois, Allemands, Hollandais et Belges (Flamands). Au point de vue géographique, distinguons les rameaux : Britannique; Scandinave; Germain proprement dit ou Teuton; Gaulois belgo-kimrique.

---

(1) Voir notre notice « sur la vieille race européenne des hommes blonds », dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, n° 1, 1923.

(2) Dans la *Generatio regum* de l'époque mérovingienne, donnant la filiation des peuples germaniques, il est dit que *primus homo venit ad Europam de genere Japhet, Alanus*, fils de Fetuyr (le père) et souche de tous les Germains. C'est le plus ancien nom générique que la tradition ait conservé.

Notons que l'Angleterre, bien avant l'incursion de tribus celtes dans l'ouest et le nord, a été comprise dans la zone des hommes blancs du Nord, qui constituent le substratum réel le plus anciennement connu des Britanniques (1). Les néolithiques anglais des « long barrows » sont tous dolichocéphales.

Les vieux Belges ou Gaulois des Pays-Bas n'avaient certainement rien de commun avec les Celtes.

2° La branche balte ou letto-lithuanienne, groupée à l'est de la mer Baltique ou Suévique. Substratum des Lithuaniens, Lettons et Prussiens;

3° La branche slave (ou vistulienne, ou sarmate), moins pure, se composait de tribus répandues sur le territoire de la Pologne actuelle jusqu'aux confins ethnographiques de l'Europe. Depuis l'âge néolithique, il subit des influences scythes, celtes, ouralo-altaïques. Ce rameau constitue le substratum des Vendes, des Polonais et des Russes (grands et blancs-russiens).

Les Pélasges.

Les Pélasges, pour lesquels nous proposons encore la dénomination de race « *adrio-pontique* », dominent le monde archaïque depuis la mer Tyrrhénienne, par l'Adriatique jusque autour du Pont-Euxin.

Cette race, qui à l'aurore des temps protohistoriques présente un caractère mixte, se rattache à la grande race des hommes blonds du Nord. Elle ne s'étend en Europe sud-est qu'au début de l'époque géologique moderne (voir p. 6 et note). Des influences méditerranéennes et plus tard celtes modifient certains de ses caractères anciens. Ils forment le trait d'union entre les blonds du Nord et les bruns méditerranéens à la civilisation desquels ils participent.

Caractères physiques. — Taille haute; cheveux brun-châtain; yeux clairs ou bruns; crâne dolicho et brachycéphale; figure longue; nez droit, étroit.

Centre de dispersion : autour de l'Adriatique; peut-être la Thrace.

Type représentatif actuel : Albanais, Dalmates.

---

(1) Une race primitive très ancienne (l'homme de Galley Hill) s'est éteinte lors de l'expansion de l'homme du nord, qui dut avoir lieu avant la séparation des îles du continent.

Influence de voisinage et d'infiltration à la fin du néolithique : méditerranéen en Italie, îles et Asie Mineure; germaine slave au nord; celte dans le bassin moyen du Danube.

Les civilisations crétoise, phrygienne et étrusque fleurissent avant le xxe siècle avant J.-C. Il y a 4,000 ans, les Pélasges répandaient les premiers une civilisation nouvelle sur le continent européen (1).

Nous distinguons quatre familles pélasges :

1° Les Illyro-Thraces, qui vivaient groupés en plusieurs peuples de l'Adriatique à la mer Noire et au nord du Danube. Ils forment le tronc des Géto-Daces du côté du Danube, des peuplades Dalmates du côté Adriatique. C'est le substratum le plus ancien des Albanais, des Bosniaques, — au nord des Roumains (et en partie des Hongrois);

2° Les Tyrrhéniens (ou Turzènes, ou Etrusques), et le groupe des peuples Italiotes, occupent le territoire de l'Italie actuelle.

En contact avec les peuples méditerranéens (Ligures, Ibères), les Etrusques subirent de bonne heure leur influence, de sorte qu'à l'époque où leur civilisation se développe, ils présentent un caractère *mixte*, de langue atlanto-méditerranéenne;

3° Le groupe que nous appelons Egéo-phrygien, dominant les îles de l'Archipel et l'Anatolie, groupe auquel appartiendront les Troyens, les Lydiens, les Crétois, les Cariens, les Lyciens, tous les vieux « dominateurs de la mer », et auxquels se rattache probablement la tribu encore obscure des Grecs. Parmi ces peuples, il y eut à l'est de vagues infiltrations iraniennes ou sémites;

4° Les Scythes forment le pont qui relie les peuples européens aux Iraniens par-dessus la mer Noire, qui, comme l'Archipel et l'Adriatique, était aussi une mer pélasge. C'est là qu'il faut chercher l'énigme des langues indo-européennes. (Les Scythes ne sont pas de la race du Nord et encore moins mongols. Mais leur contact a dû influencer cette famille pélasge avec le temps.) (2).

---

(1) Nous devons attirer l'attention sur l'ouvrage posthume du savant roumain, N. Densusiano, *Dacia preistorica* (Bucarest, 1913), une très importante contribution à la question des Pélasges ou « Proto-latins » (pp. 668-1153). Les déductions linguistiques et l'énorme matériel consulté sont une source des plus précieuses, malgré l'exagération de certaines conclusions.

(2) « Ces peuples, qui se rattachent au type dolichocéphale encore homogène de l'Europe orientale et centrale à la fin de l'âge de pierre », que M. Zaborowski (*Les peuples aryens*) appelle « race *aryenne* », sont justement les représentants du groupe ou de la race pélasge.

Le substratum des Italiens à l'âge néolithique est donc étrusque et italique; celui des Roumains, des Albanais, des Dalmates, thraco-illyrien; celui des Russes du Sud, scythe; celui des Grecs (et en partie des Turcs), thraco-phrygien.

Les Méditerranéens.

La race nord-africaine, méditerranéenne, ou pour employer un ancien terme : chamite, s'étendit de bonne heure aux temps quaternaires dans l'ouest de l'Europe. Son origine doit-elle être cherchée dans l'Atlantide disparue? La question reste toujours ouverte. En tout cas, c'est à cette race que se rattachent les Atlantes, dont l'existence ne peut plus être contestée. Un grand secret gît au fond de l'Océan Atlantique ou de la Méditerranée qui pourrait résoudre le problème des races primitives d'Europe et d'Amérique (1).

Une grande race donc, d'un caractère différent des hommes du Nord, s'étend autour de la Méditerranée aux temps préhistoriques. On lui doit la première civilisation du monde en Egypte. Depuis des jours immémoriaux cette race s'était divisée en plusieurs groupes, dont les uns influencèrent puissamment une partie de ces familles de race blonde qui donna naissance à la race pélasge.

Caractères physiques. — Taille moyenne, mince; cheveux noirs; yeux noirs, foncés; crâne dolichocéphale; figure longue; nez moyen, élargi.

Types représentatifs actuels : Sardes, Basques (?).

Influence de voisinage : celte (France mérid.), pélasge (sud, îles, Italie).

Centre de dispersion : Afrique du Nord; Atlantide (?).

Nous rattachons à cette race :

1. Les Egyptiens, dont la brillante civilisation atteignait l'apogée à l'âge où nos ancêtres européens étaient encore sauvages;

(1) A l'autre bout du monde, le Pacifique recouvre aussi le mystère d'une partie de l'antique monde américain, né peut-être sur le continent disparu sans qu'il soit besoin d'imaginer l'invraisemblable émigration mongole par le détroit de Behring, pour expliquer l'origine de tant de races qui n'ont aucun rapport entre elles.

2. Les Lybiens ou anciens peuples de l'Afrique méditerranéenne;
3. Les Ibères et les Ligures, leurs parents européens.

Enfin, les vieux Phéniciens, qui n'étaient pas Sémites, mais avaient seulement adopté un dialecte des voisins et s'étaient « sémitisés ».

Longtemps avant l'expansion des Celtes, la race méditerranéenne s'était étendue dans toute l'Europe occidentale, jusque dans l'ouest des îles britanniques.

La branche ibère constitue le substratum ethnique de l'Espagne, du Portugal, de la Gascogne, de la Sicile, de la Sardaigne; la branche ligure celui de la Provence, de la Corse et du nord-ouest de l'Italie.

Les Celtes (*Alpins*).

Aux temps préhistoriques, la race celte occupe le centre (Alpes et prolongements, vallée supérieure du Danube) et l'ouest de l'Europe (France). Ses ramifications pénètrent avec le temps en Irlande par l'ouest de l'Angleterre, au nord de l'Italie, en Hongrie et en Croatie actuelles. On ne peut déterminer l'origine primitive des Celtes, ni les conditions de leur développement au néolithique entre les blonds ou Germains et les Méditerranéens, qu'ils ont dû refouler si, comme on le croit, ils sont arrivés des confins orientaux de l'Europe ou plutôt de l'Asie antérieure. Ce sont des Touraniens (1).

Le caractère de leur crâne penche sans doute vers une lointaine origine mongoloïde. Mais quelle que soit l'influence qui a déterminé ce caractère, nous devons, jusqu'à preuve décisive, les rattacher aux races blanches européennes.

Au néolithique, leur civilisation semble plus avancée que celle des peuplades qui les entourent : on leur doit les palafittes.

Caractères physiques. — Taille moyenne, trapue; cheveux châtains; yeux gris; crâne rond brachycéphale; figure large; nez moyen, plutôt large (2).

---

(1) Parents donc des Mèdes, des anciens Sumériens et des Hittites. (Que M. Zaborowski considère comme les vrais Touraniens et les nomme encore, fort proprement, « Eurasiates ».)

(2) Cela ressemble peu aux grands blonds de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, qui les confondent avec les Germains, comme d'autres auteurs depuis.

Types représentatifs actuels : Bretons, Suisses.

Centre d'expansion : Souabe, Bavière, Suisse.

Influences de voisinage : germaine au nord, ligure et pélasge au sud.

L'établissement des Celtes et leur pénétration dans toute la région alpine et ses ramifications : massif central, Vosges, Forêt Noire, plateau bohémien, jusqu'aux Ardennes au nord et aux Tatra à l'est, témoignent d'une affinité spéciale de cette race pour les contrées montagneuses (1). Le type Alpin subsiste encore dans toutes ces régions.

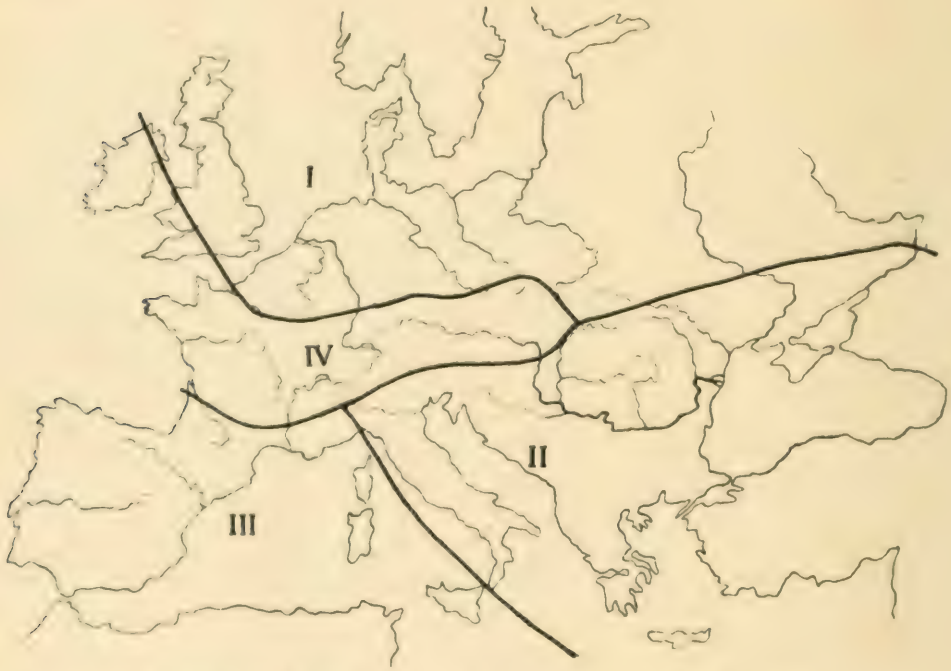

I. Race blonde du Nord. — II. Adrio-pontique ou Pélasge.
III. Méditerranéenne. — IV. Alpine ou Celte.

Cette race est le substratum néolithique des Français et des Wallons à l'ouest; des Suisses, des Autrichiens et Tyroliens, des Souabes et des Bavarois, des Tchèques et des Serbes, qui en dérivent, au centre et à l'est; enfin, des Irlandais (2).

---

(1) Cette pénétration a pu atteindre même l'ouest de la Transylvanie (*Muntii apuseni et Metalici*).

(2) Aux temps historiques rapprochés, les Magyars se greffent sur un fond européen pélasge-germanique d'un côté, celtique d'un autre.

Aujourd'hui, et déjà depuis le début des temps historiques, il n'existe plus de nations homogènes, représentantes pures des races du type ancien. Les peuples modernes sont nés du mélange des différentes races de l'espèce européenne dont le type et le caractère se sont continuellement renouvelés, brouillés, et qui deviennent de plus en plus complexes par les rapports étroits que la civilisation a établis entre les peuples. Ce mélange est beaucoup moins accentué dans les pays du Nord à cause de leur isolement relatif.

Des quatre grandes nations de l'Europe occidentale, anglaise, allemande, française, italienne, il est certain que la moins hétérogène est la première, comme la plus mélangée est la dernière. Sur un substratum de la vieille race nord-européenne, une infiltration brune localisée, suivie d'une deuxième et troisième puissantes superpositions germano-scandinaves aux temps historiques, ont donné naissance à la race anglaise, qui en grande partie a conservé le type de ses premiers ancêtres.

Par contre, la race alpine de France, transformée par un fond ligure et ibère d'un côté, germain de l'autre, pélasge enfin par la conquête romaine, se présente au début de notre ère comme un alliage que la civilisation latine finit par consolider pour former une race nouvelle.

Depuis la constitution des nations modernes, il s'est formé des groupements ethniques qui peuvent être considérés comme autant de races. Des races au sens *social* du mot, se distinguant les unes des autres par la mentalité, l'idéal, les mœurs, le langage (1) communs, malgré la diversité du type qui subsiste encore.

Mais les types mêmes se forment. Les habitudes et la conception de vie, l'hérédité, la situation géographique (monts, mer, steppe) et le climat, jusqu'à des causes métaphysiques, autant de circonstances qui transforment ou même créent le type. Cela s'est passé de tout temps. Les précurseurs quaternaires ou tertiaires d'espèces diffé-

(1) La classification d'après les langues est commode, mais arbitraire même pour les temps rapprochés. Les Italiens, les Français, les Espagnols, les Roumains sont sans doute des nations de *langue* ou de *civilisation* latine, mais ayant chacune une composition ethnique plus ou moins éloignée de ce noyau civilisateur. Considérer ces nations comme de « race » latine est une erreur que le langage courant seul tolère.

rentes, comme les types des temps relativement récents, ont dû se former sous les mêmes influences physiques ou physiologiques.

A l'unité de vie, de civilisation, succède l'homogénéité du type (1). Autrement on ne pourrait expliquer l'existence dans chaque espèce humaine, de races au caractère nettement différent. Ce n'est qu'une question de temps et d'évolution.

L'histoire connue de l'humanité est fort peu de chose par rapport aux siècles innombrables qui ont présidé à son développement (2). Vingt, trente siècles de civilisation fort relative, devant les trois ou peut-être les quatre mille siècles qui représentent les tâtonnements vers le progrès du précurseur et de l'homme primitif, — presque rien....

Mais on ne peut nier le grand progrès de l'intelligence. L'homme a commencé de comprendre, de savoir, et dans toutes les directions où nos sens imparfaits peuvent se diriger.

Le formidable XIXe siècle marque un bond dans le progrès du génie humain. Tant d'esprits clairs ont levé le voile de l'inconnu, ont reconnu la vérité et nivelé la route de la science, ont répandu des connaissances sur l'univers, sur la nature, sur la vie. Cette magnifique pléiade de penseurs, de naturalistes, de chimistes et de physiciens, d'astronomes, de géographes, de physiologistes, d'archéologues, d'inventeurs, chercheurs et vulgarisateurs, est le produit de toutes les races.

Les races de l'avenir se distingueront peut-être par des caractères d'un ordre plus élevé, intellectuel, sentimental ou moral, qui n'ont pu encore, vu leur état rudimentaire, déterminer les variétés humaines, — mais quelque chose du lointain fonds ancestral vivra toujours en eux.

---

(1) Un exemple, nous l'avons avec les Etats-Unis. Depuis un siècle et demi à peine, il s'est formé — et il se forme en deux à trois générations — une race américaine, avec ses caractères et même aussi un type reconnaissable.

(2) Quand fixer le début des temps « historiques »? L'histoire de l'Egypte, de l'Asie antérieure remonte à sept mille ans et plus; celle de l'Europe n'atteint pas trois mille. Mais ces différences entre l'homme de l'industrie néolithique et celui qui a connu les métaux et les signes de l'écriture, est une question de possibilités accidentelles, plutôt que d'infériorité intellectuelle.

Variété

La Chimie et l'Industrie.

L'art du chimiste est d'utiliser les propriétés spécifiques de la matière, en les plaçant à la disposition de l'homme, qui en fera usage pour son confort et son bien-être. Cet art n'est pas en évidence, il le cultive silencieusement dans la poursuite de la vérité qu'il veut comprendre et qu'il cherche à appliquer au perfectionnement de l'expérience humaine.

Le sentier qu'il suit est celui de l'atome, sentier obscur où le public le perd de vue, mais d'où il rapporte, grâce à son initiative et à son imagination, les piliers qui soutiennent toute notre vie industrielle. Une nation qui veut vivre doit se pénétrer des possibilités qu'offre la chimie en matière de développement économique, et s'inspirer de ce fait dans l'élaboration d'une politique industrielle et commerciale. Dans ce développement, la collaboration du chimiste et la place qui lui est réservée dans l'industrie sont de première importance, car 65 à 70 p. c. de notre activité industrielle s'exercent dans les différentes branches de la chimie.

La nécessité d'augmenter et d'affermir le contrôle encore très imparfait que nous possédons des forces naturelles s'affirme à mesure que la densité de la population augmente et que nos besoins sont plus étendus. Ce problème, chaque pays semble en rechercher la solution pour son propre compte, et avec raison d'ailleurs, car il diffère selon les conditions économiques dans lesquelles il se trouve placé. La nécessité d'une collaboration étroite de l'industriel et du chimiste revêt donc un caractère nettement national.

Les sacrifices les plus grands sont consentis par la Nation pour aider à la formation d'une élite de techniciens, et le produit de ces efforts sera d'autant plus efficace qu'ils seront mieux dirigés. A l'heure actuelle, nous possédons un état-major de techniciens, notamment de chimistes, de tout premier ordre, qui sont tous pénétrés du désir de concentrer et de coordonner leurs efforts scientifiques vers un même but national : le développement et l'intensification de nos industries par les recherches.

La Belgique, entre autres, n'arrive à conserver une place honorable sur le marché mondial que grâce à la qualité de ses produits. Quelle garantie pouvons-nous avoir de maintenir cette position ? De tous côtés nous voyons les pays étrangers se lancer à la recherche de procédés nouveaux, appuyant de plus en plus leur prospérité industrielle sur la science pure. L'effort des Etats-Unis, dans cet ordre d'idées, est suggestif. Nous voyons, par exemple, pendant la guerre, la compagnie Dupont, qui n'hésite pas à consacrer une somme de $ 4.000.000 à des recherches de laboratoires, lesquelles se traduisirent d'ailleurs, dès l'année suivante, par un bénéfice net de $ 30,000,000. La Corning Glass Works Cy, de son côté, nous offre un exemple non moins intéressant. Des recherches entreprises sur une base purement scientifique amenèrent, dès le début, à la découverte du fameux verre « Pyrex » dont plus aucun laboratoire ne peut se passer aujourd'hui, et à l'heure actuelle encore on y poursuit des expériences sur les possibilités de fabrication du verre pliable. Est-il besoin d'ajouter que ce dernier projet, s'il était mené à bonne fin, placerait notre industrie du verre dans une position extrêmement critique? Enfin, le président de la « Joseph Bancroft Cy » déclarait dernièrement que cette société n'avait été à même de résister à la dépression d'après-guerre que grâce à la collaboration de ses chimistes.

Les moyens dont disposent nos entreprises, dans la majorité des cas, sont insuffisants à satisfaire les besoins de la science; ils le sont d'autant plus que, chez nous, la production se trouve disséminée en une foule d'entreprises de capacité si faible qu'elle interdit tout espoir d'action individuelle. Seules donc, les sociétés particulièrement importantes parviennent à maintenir leur propre laboratoire de recherches. D'une façon générale, lorsque les travaux ne suffisent pas à occuper trois chimistes (un directeur et deux assistants) on trouve avantage à confier à des organismes étrangers à l'entreprise la solution des problèmes. Les frais d'équipement d'un laboratoire, en effet, sont tels, qu'il y a un minimum de travail qui puisse être fait avec économie.

La solution pour la majorité de nos entreprises consisterait donc à ériger à frais communs un ou plusieurs laboratoires de recherches industrielles. Cette politique ne constituerait d'ailleurs, en aucune manière une innovation.

Avant la guerre déjà, nos voisins de l'Est avaient résolu le problème selon cette directive. Ils possédaient un Institut national dont la mission était de fournir des informations techniques de tout genre, de guider et de stimuler les efforts des chercheurs.

Cet établissement : « Das Königlische Material Prüfung Bureau ».

à Gross-Lichterfeld, près Berlin, comprenait les grands laboratoires nationaux, ainsi que les bureaux d'informations. Son but était de placer à la disposition des industriels allemands un groupe de spécialistes compétents pourvus de toutes les facilités techniques pour les aider à résoudre leurs problèmes pratiques et à les faire profiter des connaissances nouvellement acquises dans le monde entier. 80 p. c. des problèmes ainsi présentés à cet établissement, et demandant des recherches expérimentales, furent résolus.

Les Etats-Unis, qui possèdent à l'heure actuelle bon nombre d'établissements de recherches, font des efforts pour obtenir une organisation nationale.

Il ne nous appartient pas de reculer davantage la résolution d'un problème dont dépend notre avenir immédiat, car c'est à l'individu, à la nation, ou à la race qui s'applique à utiliser les connaissances accumulées par l'humanité et fait le meilleur usage de son savoir, qu'appartiendront l'avantage en industrie, la supématie en science, et même en politique et en art.

M. E. Saerens.

Bibliographie

P. LANGEVIN. *La Physique depuis vingt ans.* Paris, Doin, 1923 (450 pages).

Les livres de M. Paul Langevin sont rares; absorbé par ses cours et ses recherches, cet éminent physicien n'a, sans doute, que peu de temps à consacrer à la rédaction. *La Physique depuis vingt ans* n'est pas, comme son titre semblerait l'indiquer, un aperçu rétrospectif des progrès accomplis par la physique; c'est un recueil de conférences faites par l'auteur de 1904 à 1920. Nous ne pouvons qu'applaudir à leur publication en un tout homogène, car la plupart de ces petits chefs-d'œuvre de clarté et de précision étaient depuis longtemps devenus introuvables. Malgré les modifications profondes intervenues dans ces toutes dernières années, l'ensemble est bien vivant et présente, à quelques détails près, un caractère d'actualité qui étonne.

Les quatre premiers chapitres ont trait à la physique *du discontinu;* l'électron y est l'objet d'une attention toute particulière. Nous voyons d'abord quelles sont les bases expérimentales d'où s'est dégagée la notion de grain d'électricité; puis, comment cette notion a donné l'interprétation de phénomènes électro-magnétiques et optiques les plus divers et a établi un lien intime entre ceux-ci; enfin, comment, avec l'électron s'est imposée une dynamique nouvelle, qui justifie beaucoup plus la possibilité d'une représentation électromagnétique des principes et des notions de la mécanique ordinaire que la possibilité inverse. « La mécanique elle-même apparait comme une première approximation, largement suffisante « dans tous les cas de mouvement de la matière prise en masse, « mais dont une expression plus complète doit être cherchée dans « la dynamique des électrons. »

On aboutit d'ailleurs à la même conclusion en se plaçant au point de vue du *continu.* Pour mettre en harmonie l'ensemble des lois fondamentales de la physique, en particulier celles de l'électromagnétisme, avec l'impossibilité de déceler expérimentalement le mouvement de translation uniforme d'un système, par rapport à

l'éther, tant par des expériences électromagnétiques que mécaniques, une modification des notions fondamentales d'espace et de temps, telles qu'on les conçoit ordinairement et telles que l'exige la mécanique rationnelle, s'impose. Tout un chapitre est consacré à l'évolution de ces notions. Suit une mise au point concernant le principe de causalité qu'aux yeux de certains profanes les théories d'Einstein semblaient mettre à bas. Langevin analyse ensuite la notion de masse. Cette propriété fondamentale et invariable de la matière, selon la mécanique classique, subit en réalité des modifications profondes quand la masse est animée de grandes vitesses. Mais ces vitesses ne se rencontrant que dans des circonstances exceptionnelles, la mécanique rationnelle restera comme première approximation presque toujours suffisante; « elle aura seulement « perdu sa puissance explicative qui faisait sa suprématie ».

Il convient encore de signaler le chapitre établissant le pont entre ces deux aspects de la physique : il montre comment le calcul des probabilités permet le passage de l'aspect profond des phénomènes à leur aspect superficiel.

L'ouvrage se termine par une conférence sur l'esprit scientifique dans l'enseignement secondaire, remontant à 1904; cette conférence mérite d'être lue attentivement par les pédagogues et par les philosophes. Sous sa forme actuelle, dogmatique et fractionnaire, l'enseignement des sciences dans les athénées et lycées ne répond plus au but éducatif qu'il s'était proposé. « L'élève qui demande à la science « uniquement sa culture emporte de cet ensemble de lois, dont la « juxtaposition compose les manuels de physique, l'impression que « les physiciens sont des croyants d'une espèce singulière qui « s'amusent à regarder dans des lunettes et à construire des courbes « avec une activité aussi dispersée qu'inutile. Quant au futur tech- « nicien, il sort de là chargé d'une collection de lois et de formules « dont il saura qu'elles sont généralement fausses, sans savoir d'ail- « leurs pourquoi ni dans quel sens... Le but principal de l'enseigne- « ment doit être de donner la notion de l'effort vivant et continu « que fait la science pour s'adapter aux réalités extérieures et pour « constituer l'édifice harmonieux de notre représentation. » Il convient de donner d'abord les grands principes qui dominent toute la physique, comme le principe de la conservation de l'énergie et celui de Carnot, « mais dégagés des langues mécaniques dans lesquelles ils ont grandi », le premier disant : un résultat s'achète au prix d'un effort, le miracle n'existe pas, et le second : les actes sont irrémédiables.

Notons également cette opinion intéressante de Langevin quand il dit : « Je ne crois pas que le caractère d'évolution continuelle,

« inégalement rapide dans les divers domaines, doive faire exclure « systématiquement de l'enseignement, aux dépens de son unité, « ces constructions imposantes quoique au moins en partie provi- « soires, qui représentent le résultat le plus clair des conquêtes « scientifiques, à condition d'enlever à leur exposition tout carac- « tère dogmatique. » La Mécanique et l'Atomistique, entre autres, appartiennent à ces genres de construction qui rendent de grands services en coordonnant des lois; mais « bien que leur structure et « leur validité soient en tous points comparables », l'Atomistique jouit d'une défaveur injustifiée, tandis que « l'enseignement ne s'est « jamais défié du caractère provisoire de la construction mécani- « que. On l'expose toujours en France de manière dogmatique, sans « remonter suffisamment à son origine expérimentale, sans se sou- « cier des obscurités qu'elle comporte au début, et sans signaler « la portée limitée de ses conséquences, restreintes au domaine des « mouvements d'ensemble, sans radiations émises et sous faible « vitesse... Il faut éviter de faire, de la Mécanique, le centre de l'en- « seignement et la base de toute explication scientifique... En Chi- « mie, comme en Physique, lorsqu'il s'agit des modifications intimes « qu'éprouve la matière, ou des phénomènes qui, comme la lumière, « révèlent sa structure profonde, la Mécanique devient insuffisante « et les idées atomistiques s'imposent ». Les deux synthèses, mécanique et atomistique, appliquées la première aux phénomènes de surface et l'autre aux phénomènes profonds, jointes aux quelques principes généraux de la Physique, « constituent un ensemble que « je crois indispensable à la fois au philosophe et au technicien ».

André J.

Max BORN. — *La théorie de la Relativité d'Einstein et ses bases physiques. Exposé élémentaire.* — Traduit de l'allemand d'après la seconde édition par F.-A. Finkelstein et J.-G. Verdier. (Paris, Gauthier-Villars, 1923, 339 pages, 133 figures.)

C'est une tâche bien ardue que d'écrire un livre de vulgarisation sur les théories de la Relativité; le livre de Max Born peut certes lutter avec les meilleurs ouvrages qui traitent le même sujet. Son succès en témoigne : la troisième édition allemande a déjà paru.

Pour exposer les bases physiques de la Relativité d'Einstein, pour montrer l'étendue de cette théorie, pour faire comprendre comment elle couronne en quelque sorte la conception scientifique de l'univers, il était nécessaire de reprendre la Mécanique de Newton au point de vue relativiste, de retracer les progrès successifs de l'Op-

tique et de l'Electromagnétisme; en un mot, il fallait donner au lecteur une formation scientifique suffisante. C'est pourquoi on ne peut reprocher à l'auteur de s'être étendu longuement sur les théories classiques; c'est en même temps toute l'histoire de la Relativité qui se déroule devant nous.

L'ouvrage devait rester dans le cadre de l'Algèbre élémentaire. Etait-il possible alors de faire pénétrer le lecteur jusqu'aux abstractions mathématiques les plus profondes ? L'auteur l'a tenté et je pense bien que le «*general reader*» comprendra l'exposé élémentaire de la géométrie non-euclidienne et qu'il pourra s'assimiler les notions de continuum et d'espace-temps, mais je me demande s'il n'éprouvera pas des difficultés insurmontables devant l'espace imaginaire de Minkowski et devant les équations de Maxwell, même écrites sous leur forme intuitive.

Malgré cela, le lecteur courageux ira jusqu'au bout et il éprouvera une satisfaction intense devant l'élévation progressive, la hardiesse, la grandeur et la puissance des idées einsteiniennes.

Aux adversaires qui ne peuvent admettre une telle théorie parce qu'elle les heurte dans leur bon sens et leur paraît fantaisiste, Max Born répond :

« L'appel au bon sens commun est tout à fait déplacé dans ces questions ardues. Il existe des partisans de la théorie de l'éther substantiel qui s'élèvent contre la théorie de la relativité parce qu'ils ne la trouvent pas assez expressive et imagée. La plupart d'entre eux ont pourtant fini par reconnaître le principe de relativité restreinte après que l'expérience eut décidé en sa faveur, mais ils se refusent à admettre le principe de relativité généralisé parce qu'il choque leur gros bon sens. »

L'auteur rappelle ensuite la leçon d'Einstein :

« D'après la relativité restreinte, un train qui se déplace d'un mouvement uniforme est un système de référence équivalent à la Terre. Est-ce que le sens commun du mécanicien peut admettre cela ? Il vous objectera que ce n'est pas la campagne traversée qu'il doit graisser et chauffer continuellement mais la locomotive, et que, par suite, l'effet de son travail se montre dans le mouvement de cette dernière. Une telle application du bon sens humain aboutit à la négation de toute étude scientifique. »

Et Born ajoute dans sa conclusion : « La force de la nouvelle théorie est due à ce qu'elle provient directement de l'expérience. Elle représente une conception spirituelle qui a pour idéal un équilibre sain entre l'imagination, la logique critique et l'adaptation patiente aux faits. »

G. v. L.

CORPS. — *La Simultanéité générale et le Temps universel.* (Paris, Gauthier-Villars, 1923, 20 pages.)

Dans les deux premiers chapitres, l'auteur s'occupe de Relativité restreinte. Le troisième chapitre, consacré au mouvement circulaire uniforme, gagnerait, sans doute, en clarté, s'il était rapproché de la belle note consacrée par P. Langevin à l'expérience de Sagnac. (Comptes rendus, Paris, 7 novembre 1921.) Dans le quatrième et dernier chapitre, intitulé : « Résumé et Observation », l'auteur dit : « Quand un corps est immobile dans l'espace, c'est-à-dire dans le milieu éthéré qui transmet les ondes lumineuses, ses dimensions apparentes sont les mêmes que les dimensions absolues de l'espace qu'il occupe, et les chronomètres qui lui sont liés marquent le temps absolu. » Ce retour à l'espace absolu et au temps absolu se retrouve dans les trois notes que M. De Donder a consacrées à l' « Interprétation physique de Relativité générale » (*Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique*, 1922 et 1923).

N.

H. BOUASSE. — *La Question préalable contre la théorie d'Einstein.* (Paris, Librairie scientifique Albert Blanchard, 28 pages, 1923.)

Donnons, tout d'abord, un échantillon du style adopté par l'auteur dans son article : « Vous oubliez », dit-il, en s'adressant aux partisans de la relativité einsteinienne, « qu'en définitive c'est nous, les physiciens de laboratoire, qui sommes juges en dernier ressort, qu'une théorie ne vit que si nous l'acceptons, et que nous nous soucions de vos turlutaines comme d'une nèfle pourrie. ». M. Bouasse exagère un peu le rôle du physicien de laboratoire...

En exposant sa « question préalable », l'auteur semble ignorer que la théorie d'Einstein explique non seulement « trois petits phénomènes du second ordre », mais encore bien d'autres; qu'elle a fait *prévoir* des phénomènes insoupçonnés des physiciens de laboratoire, et enfin, qu'elle ne touche en rien à la théorie classique du champ électromagnétique des corps *au repos*. Elle a aussi, à son actif, *la synthèse* du champ de gravitation et du champ électromagnétique.

M. Bouasse ne veut pas abandonner l'*éther;* c'est son droit. Remarquons que la Relativité n'exige en aucune façon qu'on nie l'existence de l'éther; j'ai la conviction que l'éther convenablement modifié sera appelé, un jour, à prendre une place importante dans la Relativité généralisée.

T. D.

H. THIRRING. — *L'idée de la théorie de la Relativité,* traduit de l'allemand par *M. Solovine.* (Paris, Gauthier-Villars, 1923. Un volume de x-186 pages avec 8 figures.)

Voici comment s'exprime l'auteur dans la Préface de première édition, datée septembre 1921 : « Le but de ce livre est de dégager l'idée fondamentale de la théorie de la Relativité et de l'exposer d'une manière aussi approfondie qu'il est possible de le faire, quand on néglige complètement l'appareil mathématique. On a présenté une série de faits physiques et montré de quelle façon ils ont été utilisés pour la construction de la nouvelle théorie. Le livre traite le sujet au point de vue purement physique : on n'a pas tenté de tirer avantage de ces idées pour la philosophie. »

Dans sa seconde édition (juin 1922), l'auteur a soumis à un examen plus approfondi les objections, soulevées par des collègues et des critiques, concernant les vitesses supérieures à celle de la lumière (dans le vide de Minkowski), qui seraient dues à la rotation diurne des étoiles autour de la Terre. Quand l'auteur (p. 163) conclut que : « Ce n'est que relativement aux axes de ce système de coordonnées qui est lié à la Terre, c'est-à-dire relativement à des constructions purement imaginaires, que se manifestent des vitesses supérieures à c », il semble oublier que tous les systèmes de référence sont *équivalents* en relativité *générale*, et que la vitesse de la lumière dans un champ gravifique *n'est pas un invariant* par rapport à tout changement des variables x, y, z et t. La question soulevée par l'auteur n'est donc pas résolue ici; il y revient du reste plus loin (p. 179 et 180), sans apporter aucun argument décisif.

Cela ne nous empêche pas de constater que l'ouvrage de H. Thirring est d'une lecture attrayante et fort instructive.

T. D.

RENÉ SORNET, *La Technique industrielle des parfums synthétiques.* Paris, Gauthier-Villars, 1923, 135 pages.

La fabrication des parfums constitue actuellement une branche importante de la chimie de synthèse. La bibliographie à ce sujet est considérable, bien que la question soit assez récente.

M. Sornet dans son petit livre a rassemblé les méthodes de synthèse des composés organiques servant à la fabrication de parfums, et qui se trouvent dispersées dans la littérature. Cet ouvrage rendra de grands services aux industriels et aux chimistes de l'industrie de la parfumerie en leur évitant de longues recherches bibliographiques. Il sera également utile à l'étudiant qui y trouvera des préparations ne se trouvant pas dans les manuels de laboratoire.

Le sujet est divisé en cinq parties, comprenant respectivement les alcools, les aldéhydes, les cétones, les éthers et les composés à fonctions diverses. L'exposé est concis, ce qui est une grande qualité pour un livre technique.

G. Gilta.

Emile BALLY, *Principes et premiers développements de Géométrie générale synthétique moderne*. Paris, Gauthier-Villars, 1922.

L'auteur de cet ouvrage, qui se qualifie dans la préface « d'amateur », a composé un traité de Géométrie projective de l'espace à n dimensions, dont il se borne, pour le moment, à publier cinq chapitres.

Un chapitre préliminaire, intitulé *Eléments d'arithmétique ordinale*, a pour but d'introduire les notions de nombres qui seront dans la suite nécessaires à l'auteur.

Vient ensuite le chapitre I : *Notions de Géométrie générale*, qui est une introduction à la géométrie projective de l'hyperespace.

Les trois chapitres suivants, numérotés 12 à 14, traitent de l'hexagramme de Pascal, avec d'amples développements.

Pour établir sa géométrie, M. Bally commence par introduire comme postulats le théorème de Desargues (triangles homologiques) et le théorème de Pappus sur la possibilité de construire un triangle circonscrit à un triangle donné et inscrit dans un second triangle, lui-même inscrit dans le premier triangle donné. Il appelle la géométrie qu'il obtient ainsi : géométrie pappusienne.

En introduisant ensuite un troisième postulat suivant lequel les points de concours des côtés opposés d'un quadrangle proprement dit ne sont jamais en ligne droite, il obtient la géométrie pascalienne. Enfin, en introduisant les postulats de disposition des points sur une droite et de continuité, il obtient la géométrie archimédienne.

L'ouvrage de M. Bally est intéressant; peut-être trouvera-t-on que l'auteur y introduit trop de locutions nouvelles.

L. Godeaux.

Emile PICARD, *Discours et Mélanges*. Paris, Gauthier-Villars, 1922.

« J'ai réuni dans ce volume de mélanges, écrit le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, quelques notices consacrées à la vie et à l'œuvre de savants éminents, ainsi que des études relatives à l'histoire et à la philosophie des sciences. On y trouvera aussi des articles et des conférences se rapportant à

divers sujets qui ont préoccupé l'opinion dans ces dernières années, particulièrement pendant la guerre. Les questions scientifiques interviendront de plus en plus à l'avenir dans la vie sociale, et il est essentiel que le grand public ait des vues justes sur le rôle de la science et sur ce que l'on peut attendre d'elle. »

La plupart des matières qui composent ce volume ne sont pas inédites, mais il faut savoir gré à M. Picard de les avoir réunies. C'est toujours avec le même intérêt que l'on relit les belles pages qu'il a consacrées à Poincaré, à Darboux, à Duhem, la large esquisse qu'il a tracée des progrès des Mathématiques en France de 1850 à 1900, sa critique des prétentions de la science allemande...

L. Godeaux.

Henri SÉE. *Les Idées politiques en France au* XVIIe *siècle*. Paris, Marcel Giard, 1923 (371 pages, in-8°).

M. H. Sée fait preuve d'une fort grande activité : en 1920, il nous expose « Les Idées politiques en France au XVIIIe siècle » et l'année suivante une « Esquisse d'une histoire du régime agraire en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles », et voici qu'il complète le premier de ces ouvrages par un volume consacré aux idées politiques en France au XVIIe siècle.

Ce qui domine l'histoire des idées politiques en France pendant le grand siècle, c'est leur concordance avec les évènements.

Si les origines de la doctrine absolutiste lui sont antérieures, sa forme définitive, comme le fait fort justement remarquer M. Sée, concorde avec l'épanouissement de la monarchie de Louis XIV et les critiques dont elle finit par être l'objet, l'apparition de points de vue divergents, se produisent quand les vices du système et les ruines causées par la politique de Louis XIV sont apparus.

Dans un livre premier, M. Sée étudie l'achèvement de la doctrine absolutiste, en la montrant d'abord dans ses développements des débuts du siècle, puis, se formulant pleinement dans les écrits et les actes de Richelieu, affirmant le principe de la Raison d'Etat, résistant aux attaques de la Fronde, pour aboutir à ses deux représentants les plus complets : Louis XIV et Bossuet.

La doctrine politique de ce dernier est longuement analysée et M. Sée met particulièrement en lumière son principe essentiel de l'autorité du souverain.

Le livre deuxième est consacré à la réaction contre l'absolutisme. Elle se manifeste tout d'abord parmi les écrivains protestants, en particulier chez Jurieu, mais elle se précise chez Fénelon et chez

Saint-Simon. Tous deux ne se bornent pas à critiquer vigoureusement le gouvernement de Louis XIV, ils formulent, le premier avec plus de méthode, d'ampleur et de hardiesse, des plans de réformes dont ils attendaient la réalisation de l'avènement du Duc de Bourgogne.

Bougainvilliers et l'abbé de Saint-Pierre sont aussi signalés comme ayant contribué à la ruine de la théorie, tout en se plaçant à des points de vue spéciaux et restreints.

Enfin les économistes, avec Vauban et Boisguillebert, à la fin du grand règne et à l'aube du XVIIIe siècle, par leurs exposés de l'état où la politique royale avait mis la France, et leur critique du système fiscal, achevèrent de caractériser la réaction analysée par M. Sée.

L'auteur consacre un dernier chapitre aux « Libertins », et notamment à Pierre Bayle, avec lequel apparaît la notion de progrès que le XVIIIe siècle allait développer.

M. Sée procède par analyse en exposant les idées des auteurs ou hommes d'Etat qu'il étudie, plutôt que par de longues citations. L'ouvrage y gagne en unité et clarté, sans perdre de sa valeur scientifique, grâce à de nombreuses, bien que brèves, références de sources.

Souhaitons que l'auteur, continuant à remonter le cours des âges, nous donne bientôt une étude sur les idées politiques en France au XVIe siècle.

G. Bigwood.

A. VERMEYLEN, *Van Gezellen tot Timmermans*. Uitgeversmaatschappij « Elsevier », Amsterdam, MCMXXIII. Elsevier's Algemeene Bibliotheek, n^r 18.

Ce livre petit mais substantiel se présente sous un titre modeste: il ne veut, dans le cadre du mouvement littéraire contemporain, que mettre en relief quelques noms de valeur. L'auteur a vécu la période qu'il décrit, il y a joué un rôle de premier plan; dénonçant avec vigueur la banalité du style et la pauvreté des idées, il a mené le combat avec ceux qui se proposaient d'assainir l'art et d'épurer le goût. Il connait l'admiration féconde qui s'exprime en une langue claire, où l'homme de science et l'artiste ont collaboré.

Avoir révélé au public la valeur de Gezelle, lorsque celui-ci, après un long et douloureux silence, sentit sa veine poétique se réveiller, reste une des grandes joies de M. Vermeylen, et la place accordée à ce précurseur comme à son brillant élève l'atteste suffisamment.

Un chapitre est consacré à *Van nu en straks,* la revue révolutionnaire, qui accomplit en terre flamande l'œuvre d'assainissement commencée par la *Jeune Belgique.* Que ces efforts ne furent pas perdus, c'est ce que prouve la belle floraison littéraire qui s'ensuivit : nous trouvons ici des noms qui ont depuis longtemps dépassé le cadre factice de nos frontières. Les auteurs de moindre importance n'ont pas été oubliés. Ils forment la chaîne qui relie les sommets entre eux. Ici les talents originaux sont plus rares, et parmi les nombreux poètes et conteurs qui ont de la grâce ou de l'aisance, il est malaisé de discerner le trait qui souligne et accuse. L'auteur avoue simplement son embarras, abandonnant au recul du temps la tâche de situer chacun à la place qu'il aura définitivement gagnée. Et ainsi nous emportons de la lecture de ce petit livre charmant l'impression d'une œuvre de bonne foi, honnête et sincère, alliant l'analyse parfois délicate à une louable objectivité, et qui a le mérite assurément grand d'être impartiale quand l'auteur est à la fois juge et partie.

G. D.

E. GOSSART, *Charles-Quint et Philippe II dans l'ancien drame historique espagnol.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* Classe des Lettres.) Bruxelles, Hayez, 1923, 62 pages.

M. Gossart fut, on le sait, un de nos meilleurs « hispanisants ». Son œuvre a été principalement consacrée à l'histoire politique de l'Espagne du XVIe siècle et à celle de la littérature espagnole pendant cette période (1).

En étudiant les problèmes relatifs aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II, M. Gossart avait rencontré, au cours de ses lectures, des textes littéraires, et il fut ainsi amené à rechercher comment les dramaturges avaient transposé dans leurs pièces les personnages et les événements historiques. En 1910, il fit paraître dans les *Bulletins* de l'Académie une curieuse analyse de pièces du théâtre espagnol du XVIIe siècle qui mettent à la scène les événements qui se sont succédé aux Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVIe. Il montrait les parts de réalité et de fantaisie qui se mêlent dans ces œuvres où apparaissent Philippe II, Don Juan, Don Carlos (par Enciso et par Montalvan), le duc d'Albe et Farnèse

(1) *Les Origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe* (1896). *Espagnols et Flamands au XVIe siècle* (1905-1910, 3 vol.). *La Révolution des Pays-Bas dans l'ancien théâtre espagnol* (1910). *Les Espagnols en Flandre : Histoire et poésie* (1914). Etc.

(par Lope de Vega). Plus tard, dans un article de *La Belgique artistique et littéraire* (1), il a montré qu'Enciso et Montalvan ont dessiné un Philippe II plus conforme à la vérité historique que celui d'Otway, de Schiller, d'Alfieri et de Verhaeren. Dans *Les Espagnols en Flandre*, l'historien fait voir comment les événements des Pays-Bas ont été compris par les écrivains d'outre-Pyrénées.

Il analyse, tour à tour, des drames historiques (de Montalvan, d'Enciso, de Lope de Vega, d'Ossorio, de Guevara) où les auteurs cherchent à rester fidèles, « parfois jusqu'à l'audace », à la vérité; et des pièces militaires — notamment : *El sitio de Breda* de Calderon — compositions semi-historiques exaltant le courage des officiers et des soldats espagnols.

Dans les papiers laissés par E. Gossart se trouvait une étude complémentaire. C'est celle qui vient d'être publiée par l'Académie. Elle est des plus intéressantes, pour l'histoire comme pour l'histoire littéraire. Ecrite d'une plume à la fois alerte et sobre, elle se lit avec le plus grand agrément.

L'analyse approfondie des pièces où Charles-Quint et son fils jouent le premier rôle (2) ont conduit l'auteur à quelques observations d'ensemble. Si « Charles-Quint n'offre guère de traits saillants qui émeuvent ou charment », s'il n'a « ni passions violentes, ni penchant à la galanterie, ni haine, ni fanatisme », il occupe cependant une place considérable dans le drame castillan. De nombreuses pièces rappellent le rôle qu'il a joué en Europe, « soutenant la lutte contre François Ier pour assurer sa prédominance, défendant la chrétienté contre les Turcs, faisant la chasse aux Corsaires barbaresques, la guerre au protestantisme en Allemagne ». Tous ces événements ont inspiré aux dramaturges des scènes caractéristiques.

« A l'inverse de Charles-Quint, Philippe II n'a pas été tenté par les entreprises au dehors. » Mais, « mieux que son père, il se prêtait à l'observation psychologique ». Les auteurs le montrent à l'Escurial, « vivant avec les siens, en lutte avec le prince appelé à lui succéder, menant une vie retirée, que les événements finissent par assombrir, et qui se termine dans d'atroces souffrances supportées avec une stoïque résignation ». Ces drames dépei-

(1) *Un roi philosophe* (1er juin 1913).

(2) Moreto y Silva : *La Batalla de Pavia*. Salazar y Luna : *Los dos monarcas de Europa*. Lope de Vega : *El Cerco de Viena por Carlos V*; *Carlos V en Francia*; *La mayor Desgracia de Carlos V*; *El valiente Cespedes*. Mira de Mescua : *La hija de Carlos V*. Enciso : *El principe don Carlos*. Montalvan : *El Segundo Seneca de España*; etc.

gnent, avec un réalisme puissant, le caractère de Philippe II. En eux, écrit justement M. Gossart, se manifeste l'esprit « qui se reflète dans les peintures du Greco, de Ribera, de Zurbaran, si justement appréciées par Théophile Gautier, quand il parle de ces effrayants tableaux de martyrs où « l'amour du réalisme et de la vérité est poussé aux dernières limites ». M. L.

PIERRE TEMPELS, *L'Infini*. Bruxelles, Veuve Ferdinand Larcier, 1921.

C'est avec un sentiment de très grande admiration pour la vigueur intellectuelle d'un vieillard de près de cent ans qu'on lit le dernier ouvrage qu'a publié M. Tempels sur l'Infini.

Ce n'est pas à proprement parler un livre de science, c'est plutôt une suite de hautes et de très nobles réflexions sur l'ensemble des connaissances scientifiques et sur les problèmes philosophiques les plus ardus. On en tirera une leçon de belle moralité et lira avec infiniment d'intérêt ce livre inspiré d'un spiritualisme élevé.

M. Tempels résume lui-même ses doctrines fondamentales dans les lignes suivantes :

« J'ai écrit sous l'impulsion de quelques idées :

Montrer que notre science est bien minime devant l'abondance et l'immensité des choses qui nous entourent;

Que partout nous nous cognons à l'Infini inconnaissable;

Que notre savoir, si petit qu'il soit, joint à notre besoin d'en savoir plus, joint à la conscience que nous avons de l'Infini, est une supériorité qui nous distingue essentiellement des animaux;

Que notre grandeur est dans cette aspiration à la vérité;

Que nous discernons dans l'univers quelque chose de vivant qui n'est pas la matière et que nous nommons par le mot *esprit*;

Que notre vie morale, notre mentalité, est tout imprégnée de ce quelque chose;

Que cette *émotion* est le point de départ de toute religion et de toutes les spéculations philosophiques;

Que c'est cela que l'humanité exprime par le mot *Dieu*.

Que ce *sentiment de Dieu* est notre plus haute pensée, commune à tous les hommes. » (pp. 260-261.) R. KREGLINGER.

EUG. BACHA. *La loi des créations*, Bruxelles. Lamartin, 1921.

Dans un livre plein d'intérêt et d'originalité, rédigé dans un style harmonieux et clair, M. E. Bacha essaye de prouver que tous nos actes, que toutes les productions humaines, quel que soit l'ordre d'idées dans lequel elles se réalisent, obéissent à une loi préétablie qu'il appelle : « La loi des créations ».

« Si, jusqu'à ce jour », nous dit-il, « l'historien ne l'a pas découverte au cours de ses investigations, c'est que la réalité extérieure des faits a toujours éclipsé leur réalité intime. » La réalité n'est pas dans les faits, qui ne sont que l'expression de pensées originales, d'idées créatrices, et c'est là qu'il faut rechercher les causes des événements, quels qu'ils soient. Si ce travail eût été fait, indubitablement dans ces pensées originales l'on aurait observé la marque de la loi des créations, qui fait jaillir ces pensées avec la même certitude, la même détermination que la chaleur en met pour dilater les corps. Ce n'est donc pas un motif de nier la loi que de ne pas l'avoir trouvée : il fallait chercher plus loin. Au fond, tous changements, dans les domaines historique, artistique, politique et tant d'autres, ne sont que des conséquences inéluctables d'idées-mères qui leur donnent naissance. L'auteur croit découvrir un principe sûr, une cause unique qui produirait ses effets dans toutes les variétés des œuvres humaines. Il voit, dit-il, que l'esprit humain, « en mal d'invention », conçoit l'idée contradictoire de celles émises jusque-là. C'est la loi des contraires auxquels tous doivent, inconsciemment ou non, se soumettre. M. Bacha nous parle de la loi des créations politiques où tous les états, après avoir réalisé plus ou moins parfaitement l'unité, tendent à se désagréger : La loi qui dirige le monde l'a voulu ainsi! L'auteur appuie ses dires d'exemples pris dans les grands faits de l'histoire. (En étudiant de moindres évènements, serait-il arrivé à la même certitude sur l'existence de cette loi? On peut se le demander.) L'artiste lui non plus n'est pas tout à fait libre : il obéit à la loi des créations artistiques et toute sa liberté se borne à pouvoir choisir les représentations qui créeront son individualité, mais qui sont offertes à son esprit par la *loi* préétablie. Des exemples frappants viennent confirmer les affirmations de M. Bacha, qui va même jusqu'à nier l'indépendance des philosophes! L'auteur laisse à la critique postérieure le soin de vérifier la loi des contraires dans toute l'histoire de la philosophie et se contente de la démontrer pour la philosophie grecque. En résumé, la loi des créations antithétiques, loi inexorable, se vérifie dans tous les domaines et il suffit d'avoir flairé son existence pour la retrouver dans tous les phénomènes qui nous entourent. Elle nous mène vers plus de liberté, en nous affranchissant, par le fait qu'elle est antithétique, des règles précédemment établies : elle nous mène au progrès, à un monde nouveau qui sera l'antithèse du nôtre.

Assurément, les exemples que donne M. Bacha, pour confirmer ses paroles, ne supportent guère de critique : ils ont été minutieusement étudiés et ils sont convaincants. Pourtant,

tout en rendant hommage au travail original et beau de M. Bacha, ne peut-on pas se demander si, pour affirmer une telle loi avec autant de conviction, il ne faudrait pas réunir des exemples bien plus nombreux en une étude plus fouillée encore que celle qu'il nous présente? Ne pourrait-on pas — pour peu que l'on soit sceptique — considérer ces faits expliqués par l'auteur au moyen de la loi fatidique, comme les produits de curieuses coïncidences? C'est peu probable, mais qui prouvera le contraire? D'autre part, le labeur assidu d'érudits nombreux et variés, travaillant dans tous les domaines imaginables, pendant plusieurs vies humaines et arrivant tous à la même constatation, pourrait-il suffire même à nous convaincre d'une loi dont les applications auraient dû être contrôlées depuis d'incommensurables années???...

ALBERT JAUMAIN.

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale du samedi 8 décembre 1923.

L'assemblée générale s'est réunie à 5 heures dans la grande salle de la Fondation universitaire, rue d'Egmont, 11. De nombreux membres de l'Union y ont pris part.

Après quelques paroles de bienvenue, le président, Lucien Beckers, prie le secrétaire, Marcel Vauthier, de donner lecture de son rapport.

Rapport du secrétaire.

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

L'Union des Anciens Etudiants compte actuellement plus de seize cents membres; elle en comptait, effectivement, environ cinq cents au moment où elle a repris ses travaux après l'armistice.

Ces chiffres vous prouvent ses progrès; mais ils ne vous révèlent pas les éléments moraux, les éléments intimes de progrès dont on s'aperçoit seulement dans l'administration d'une œuvre : c'est qu'il se produit chaque année un afflux naturel de nouveaux membres qui s'inscrivent, sans ou après peu d'instance, et que les cotisations aussi prennent le chemin de notre trésor, comme on prend une habitude.

Il n'en a pas toujours été ainsi.

Il fut un temps où il en coûtait beaucoup de sollicitations pour obtenir une adhésion nouvelle; je ne vous en dirai pas plus des cotisations.

Mais il n'y a pas de meilleur stimulant que le succès.

Vous savez qu'il est dans la nature des Belges d'aimer à s'associer: la Belgique, terre bénie des sociétés, peut-on dire! Aussi, sentant la

force des groupes et sensibles aux indices obscurs de leur cohésion, les Belges vont-ils volontiers à ceux qui leur donnent cette impression de force et de sécurité exprimée par notre devise nationale.

Je crois pouvoir dire que l'Union des Anciens Etudiants est parvenue à ce point de son évolution, où la cohésion devient sensible et exerce un attrait. Ce serait le moment de marquer son succès, d'affirmer sa force, afin de saisir les tendances sympathiques mais encore hésitantes.

Lorsqu'on veut faire triompher une œuvre comme celle de l'Union, on ne doit pas attendre trop du sentiment. Le devoir, l'amitié, la reconnaissance envers l'Université ont un pouvoir incontestable sur les esprits, mais pas suffisant pour triompher toujours de l'indifférence. Ceux qui se sont dévoués à une propagande savent qu'il leur en coûte parfois de paraître fâcheux.

Il n'en est pas de même, en Belgique, lorsqu'on fait appel à l'esprit d'association; l'impression que chacun éprouve, de voir son individualité comme multipliée par l'effort collectif, l'engage à consentir des sacrifices. Je dirai même que ce ne sont plus des sacrifices, lorsqu'il s'agit d'une association vivante et puissante.

Nous devons utiliser cette excellente disposition de notre caractère national.

Conscient de ce fait, que ce n'est plus un sacrifice d'être membre de l'Union et de lui apporter tout ce dont elle a besoin, mais un avantage, le Comité a estimé que le moment était venu de donner à l'Union une forme juridique et de demander à ses membres une participation plus forte. L'Union en a besoin pour continuer son œuvre; elle en a besoin pour rester une association digne de l'Université à laquelle elle s'est dévouée; elle en a besoin pour répondre à la confiance qu'ont mise en elle les anciens qui l'ont fondée.

Il y aura des mécontents; il y en a toujours. Mais une œuvre saine doit pouvoir se passer des adhésions consenties avec restrictions mentales. Ceux-là n'ont pas l'esprit d'association et ils n'aiment pas l'Université.

Messieurs, il est sorti de l'Université, entre 1884 et 1914, en trente ans, de 5,000 à 6,000 étudiants. Il en est sorti environ : 135 à la fin de l'année académique 1918-1919; 265 à la fin de l'année 1919-1920; 340 à la fin de l'année 1920-1921 et 355 l'an dernier.

Nous avons donc parmi les générations anciennes et parmi les générations nouvelles des éléments nombreux qui doivent se joindre à nous. Ne croyez-vous pas qu'ils auront tôt fait de remplacer les mécontents, s'il en est, et croyez-vous qu'ils se laisseront arrêter par des considérations matérielles mesquines, quand ils verront que l'Union, à 80 ans, fait sa crise de croissance?

C'est dans cet esprit que le Comité vous propose aujourd'hui

d'adopter pour l'Union la forme d'association sans but lucratif, instituée par la loi du 27 juin 1921. Le projet des statuts qui vous est soumis à cet effet, a été étudié et discuté au sein du Comité et s'inspire du texte même de la loi, dont les dispositions ont, en somme, été reproduites pour éviter de devoir sans cesse recourir à des recueils de législation.

Le principal avantage de la forme légale, sa raison d'être, c'est que l'association sans but lucratif forme une *personne morale*. Elle a donc une existence propre, étrangère à celle de ses membres; elle a un patrimoine; elle peut acquérir, disposer et, surtout, elle peut recevoir des dons et des legs.

Vous voyez immédiatement qu'une association douée de la personne morale jouit d'une continuité indispensable à une œuvre de longue haleine et se trouve à l'abri des événements fortuits. Elle a une *responsabilité*, ce qui est un élément constitutif d'autorité et de force. Etant responsable, elle a droit à la confiance.

Nous devons accepter dès à présent cette idée que l'Union recevra, de ses membres ou bien d'étrangers, des dons et des legs destinés à favoriser l'Université ou les étudiants. Sans doute, l'Université peut recevoir elle-même les libéralités et, en fait, les libéralités importantes lui sont attribuées directement. Mais nous pouvons nous attendre à ce que des personnes de plus en plus nombreuses (la générosité elle-même peut devenir épidémique) désirent disposer en faveur de l'Université ou des étudiants, de sommes modiques, qui trouveraient mal un emploi déterminé dans un aussi vaste ensemble que l'Université.

L'Union réservera un accueil tutélaire à ces bonnes volontés. Elle est plus accessible que l'Université pour ceux qui désirent réaliser un vœu modeste : bourse d'études, subside à une œuvre estudiantine, collaboration à une publication, amélioration partielle d'un organisme, etc...; innombrables sont les formes que peut prendre l'imagination d'un donateur en mal de générosité.

Puisque le législateur de 1921 a mis à notre disposition une institution juridique destinée à donner satisfaction à d'aussi utiles tendances, nous commettrions une erreur en nous en privant.

*
* *

Il faut à l'Union des ressources pour vivre.

Jusqu'à présent, la cotisation s'était maintenue au cours d'avant guerre : 10 francs par an; je ne crois pas exagérer en disant que c'était votre seule dépense qui n'était pas majorée. Cependant il fallait faire face à des dépenses, qui, elles, subissaient le contre-coup de la crise de « vie chère ». Bourses d'études, subsides aux œuvres

estudiantines n'auraient plus été que de vains secours sans une sérieuse adaptation. Le Comité de l'Union s'y est employé de son mieux, en utilisant les ressources nouvelles produites par l'accroissement du nombre des membres et par le remboursement partiel des anciennes bourses d'études.

Les frais généraux aussi se sont accrus : communications, circulaires, publications, convocations exigent maintenant des dépenses considérables.

Que résulte-t-il de cet état de choses? Le calcul en est simple : c'est que l'Union ne fait pas maintenant tout ce qu'elle devrait pouvoir faire, étant donné qu'elle est devenue une association trois ou quatre fois plus puissante qu'elle l'était avant guerre, par le nombre de ses membres et l'influence qu'elle exerce.

Ne vous étonnez donc pas que le Comité inscrive en tête de son programme une majoration des cotisations; c'est la condition indispensable et à peine suffisante pour entreprendre une œuvre d'avenir.

Mais tout ne peut pas être fait en une fois.

Si l'Union éprouve une satisfaction de vanité à se comparer aux associations d' « Alumni » des universités américaines — ce sont les Unions des Anciens Etudiants de là-bas — elle ne doit pas cependant tomber dans le travers de la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. Gonflons-nous prudemment!

Par quoi commencer?

Il a paru au Comité que l'Union ferait œuvre utile en venant au secours de la *Revue de l'Université*.

Cet estimable organe universitaire, bien que moins ancien que l'Union, — il n'a que 29 années d'âge — a rendu bien des services à l'Université. Il a permis aux professeurs de publier de nombreux articles scientifiques; il a contribué à étendre la portée des conférences qui y étaient publiées; il a concouru enfin à l'extension des idées directrices de l'Université dans les milieux intellectuels de Belgique.

C'est une œuvre ardue, en Belgique, que de répandre des idées. Tout le monde sait qu'on lit peu dans le pays et que les hautes spéculations de l'esprit y inquiètent trop peu de cerveaux. Soupçonne-t-on même parfois qu'il y en a? Cependant, il ne suffit pas que l'enseignement universitaire forme de bons praticiens, forts de l'expérience acquise au cours d'une honnête carrière. Il faut qu'il apprenne à penser.

Il est nécessaire au bien du pays que les universitaires restent sans cesse en contact avec les idées générales : avec les problèmes philosophiques, sociaux, scientifiques, littéraires, artistiques... enfin avec toutes les manifestations de l'esprit humain. Si l'Université y a préparé ses élèves, il n'est pas facile de soutenir l'impulsion

donnée, contre les difficultés matérielles de l'existence et la routine de l'application pratique. Aussi un organe qui contribue à continuer parmi les praticiens cette grande œuvre de la pensée commencée à l'Université mérite-t-il notre appui, parce qu'il procède d'un même esprit que nous.

Une idée qui vient naturellement à l'esprit, c'est que la *Revue de l'Université* est lue par les anciens étudiants. Il n'en est rien.

Le Comité a estimé que la première majoration de cotisation qu'il vous demandait d'inscrire à vos statuts devait avoir pour effet de mettre la *Revue de l'Université* aux mains de tous les membres de l'Union. En portant la cotisation au double de celle d'avant guerre, c'est-à-dire à 20 francs, et en affectant à la *Revue de l'Université* ce supplément de recette, il devient possible de faire le service de la Revue, gratuitement, à tous les membres de l'Union.

Je n'oserais pas promettre qu'ils liront tous la Revue.

Cependant, nous avons le droit de croire que le milieu des anciens étudiants comprend moins d'irréductibles aux problèmes intellectuels que les autres milieux belges, et que la Revue recevra un bon accueil. L'Union enverra des délégués au Comité de Rédaction de la Revue; les numéros seront composés de façon à intéresser tout le monde et à tenir les universitaires au courant, dans la mesure du possible, du mouvement général des idées.

N'oubliez pas que votre association a inscrit à l'article premier de ses statuts qu'elle est constituée dans le but de *concourir au développement des doctrines de l'Université*. Comment y concourir plus efficacement qu'en disposant d'un organe où les vérités de tout ordre pourront être exposées en toute liberté et en toute sincérité?

Pensez-y bien : le moment serait mal choisi pour négliger cet article de notre programme; la liberté de pensée ne rencontre plus maintenant cette faveur commode qui permettait, avant guerre, d'y songer sans inquiétude.

On pourrait répéter, au sujet de la liberté de pensée, les fortes paroles que M. le Président de la Chambre prononçait en parlant de notre régime parlementaire.

« D'une part, une sorte de dédain aristocratique, d'autre part, une hostilité démagogique tendent de le discréditer au profit de formules mal définies, de conceptions brumeuses, mais qui toutes doivent aboutir à l'anéantissement de la liberté, à la dictature des uns, à la servitude des autres. »

Ce tableau de notre époque est saisissant.

Les universitaires ont le devoir d'apporter dans la confusion et la panique le calme des esprits avertis. Leurs maîtres les ont habitués à considérer sans effroi les vérités les plus dramatiques

de l'existence et leur ont appris à les pénétrer avec conscience. Chaque fois qu'ils en ont l'occasion, ils doivent appliquer leur méthode aux problèmes nouveaux qui se posent, quels qu'ils soient, afin d'écarter l'erreur. C'est en opérant de la sorte que bien des savants ont encouru la réprobation publique. Elle ne les a pas empêchés de poursuivre leur œuvre.

Si la liberté de pensée est maintenant plus que jamais battue en brèche par les forces coalisées de l'ignorance, de la sottise, de la cupidité, de la haine, de l'hypocrisie, du fanatisme et, en général, de tous les bas instincts qui triomphent dans la médiocrité, les universitaires doivent poursuivre avec d'autant plus d'énergie l'expression de leurs idéaux.

Toutes les occasions leur seront bonnes.

Même une expression modeste, mais ferme, répétée avec persévérance, si elle est imprégnée d'un idéal élevé, fera nombre dans le grand mouvement de la pensée moderne. Apportons notre contribution à l'édifice; pour n'avoir que peu d'éclat, notre *Revue de l'Université* n'en sera pas moins d'une matière durable.

* * *

Messieurs, je voudrais vous parler d'autres services que l'Union aurait pu rendre avec plus d'efficacité, si ses ressources s'étaient accrues en proportion du nombre de ses membres.

L'octroi de bourses d'études surtout doit attirer notre attention, et certainement un effort s'imposera dans peu de temps. En examinant les requêtes des dernières années, on est frappé de voir que les postulants se recrutent de plus en plus dans la classe ouvrière et se présentent après des études moyennes brillantes.

L'Union a le plus grand intérêt à développer la confiance qu'elle inspire dans la classe populaire d'où sortent les boursiers. L'Université y trouve d'excellents travailleurs; ce serait notre rôle que de soutenir leurs aspirations vers la culture et vers l'idéal. Jusqu'à présent nous pouvons donner une satisfaction partielle à bon nombre de jeunes gens; le progrès à réaliser n'est pas d'une urgence impérieuse, mais je vous invite dès à présent à y réfléchir.

Ne perdons surtout jamais de vue qu'en développant les œuvres de l'Union, nous faisons fructifier l'héritage spirituel qui nous a été légué par les générations précédentes d'anciens étudiants. Nous leur devons un pieux souvenir et c'est avec émotion, chaque année, que nous voyons disparaître quelques-uns de ceux qui nous ont été un lien avec le passé. Ils ont aimé fortement l'Université, autant pour ce qu'ils y avaient vu la science se développer que parce qu'elle leur paraissait le refuge de la liberté de pensée.

L'Union a perdu cette année deux de ses membres qui étaient des professeurs estimés de l'Université : M. le professeur Van Engelen et M. le professeur Désiré De Moor.

Les professeurs de l'Université méritent toujours un sentiment de reconnaissance particulier de notre part; ils sont, pour nous, les travailleurs de l'esprit qui ont consacré leur existence à des études ardues, souvent dans des conditions difficiles, toujours avec désintéressement et sans que la gloire ou les succès soient pour eux récompense fréquente. Leurs efforts constants ont formé les connaissances dont nous usons journellement sans réfléchir toujours à quel prix elles ont été conquises.

Et voilà, pour finir, notre dernière obligation : que les anciens étudiants cherchent toute occasion de se rapprocher de l'admirable corps professoral de l'Université, afin que ces maîtres aient la sensation réconfortante et la joie d'avoir été compris.

La lecture de ce rapport est accueillie par des applaudissements. A l'unanimité, le rapport est approuvé.

Le président donne la parole au trésorier, dont le rapport constate une encaisse de 9,365 fr. 95 c. Le rapport est approuvé et des remerciements sont adressés à M. Jules Descamps.

Il est procédé ensuite aux élections. Sont élus à l'unanimité :

1° Président : M. L. Beckers, ingénieur;

2° Délégué au Conseil d'Administration : M. G. Herlant, avocat près la Cour d'appel;

3° Membres du Comité : Mlle Paule Lamy, avocat; MM. J. Bordet, professeur à la Faculté de médecine; J. Clavareau, référendaire au Tribunal de commerce; L. Cornil, procureur du Roi, professeur à la Faculté de droit; E. Cox, avoué-licencié; M. Craps, docteur en médecine; F. de Lancker, ingénieur; J. Descamps, ingénieur, trésorier de l'Union; M. Frison, avocat, membre du Conseil des Hospices; F. Herman, docteur en médecine, sénateur suppléant, conseiller communal de la ville d'Anvers; C. Jonas, juge au Tribunal de commerce de Bruxelles; E. Koettlitz, ingénieur; R. Leurquin, ingénieur commercial, attaché au Ministère des Affaires étrangères; A. Libiez, juge de paix; M. Philippson, professeur à l'Université; A. Poelaert, notaire, sénateur et conseiller communal de Bruxelles; E. Soudan, professeur à la Faculté de droit, membre de la Chambre des Représentants; J. Van de Meulebroeck, docteur en médecine, échevin de la ville de Bruxelles; H. Van Leynseele, avocat; M. Vauthier, avocat, secrétaire de l'Union.

Le président développe ensuite brièvement les raisons pour lesquelles le Comité a décidé de proposer à l'assemblée de modifier le statut de l'Union en transformant celle-ci en *Association sans but lucratif*. Aux termes de la loi du 27 juin 1921, ces associations jouissent d'avantages qui ne sont pas négligeables et qui assureront à l'Union une complète autonomie.

La proposition du Comité est adoptée à l'unanimité, ainsi que le texte des statuts élaborés par le Comité. Les membres actuels du Comité de l'Union sont, à l'unanimité, désignés pour former le premier Conseil d'Administration de l'Association.

L'assemblée fixe pour l'exercice 1923-1924, la cotisation des membres effectifs à 20 francs, celle des membres à vie à 500 francs.

La séance est levée à 6 heures.

Banquet de l'Université et de l'Union à l'occasion de la « Saint-Verhaegen ».

Le banquet, auquel prirent part plus de deux cents convives, eut lieu dans la salle des fêtes du palais d'Egmont, à 7 h. 1/2. La date du banquet avait été fixée au 8 décembre afin de permettre aux délégués de l'Université, envoyés par elle en mission à New-York, d'assister à notre fête annuelle.

Avaient été invités et prirent place à la table d'honneur :

MM. Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles; Emile Jacqmain, échevin de l'Instruction publique; Ernest Richard, membre de la députation permanente du Brabant; W. Tuck et M. K. Shaler, délégués de la C. R. B. en Belgique; Gilson, professeur à la Sorbonne, et Alexis Dumont, architecte de l'Université.

A l'heure des toasts, M. Paul Heger, président du Conseil d'Administration de l'Université, prit la parole dans les termes suivants :

Mes chers Collègues et Amis,

La date de notre fête traditionnelle a été postposée afin que les délégués de l'Université pussent venir vous communiquer leurs impressions de voyage et se réjouir avec vous de la prospérité

croissante de notre Université. C'est une grande joie pour moi de me retrouver parmi vous, de pouvoir serrer la main aux anciens, de constater qu'ils nous gardent leur fidèle amitié. Rien ne peut émouvoir davantage le cœur du vieux Prof!

Mais avant de dire ma reconnaissance à nos Camarades venus ici de tous les coins de la Belgique, j'ai à remplir l'agréable devoir de remercier nos protecteurs : l'Administration communale de Bruxelles, dont je salue les représentants, notre Bourgmestre Max, nos Echevins MM. Jacqmain et Steens; les Représentants de la Province et du Conseil général des Hospices et Secours, MM. Richard et Goossens-Bara. L'Université, aux jours lointains de sa naissance, a contracté vis-à-vis de la Ville une dette qui n'a fait que s'accroître et dont je suis loin de souhaiter l'extinction, bien au contraire. Cette dette, comme toutes celles que nous contractons vis-à-vis de nos bienfaiteurs, nous la payons par notre travail et par les services rendus au pays par notre Université.

Le public comprend de mieux en mieux la nécessité du concours que nous sommes en droit d'attendre de lui; je n'en veux d'autre preuve que les dons récents attribués au laboratoire des très hautes tensions électriques par le baron Empain, par les Ateliers de constructions électriques de Charleroi, par la Société de Gaz et d'Electricité du Hainaut, par la Société de Seraing et extensions, par la Société d'Electricité du Pays de Liége.

Ce n'est pas seulement le concours financier dont nous devons nous réjouir; ce qui nous touche bien plus, c'est de voir se propager une idée féconde : la participation des représentants de la haute industrie au travail scientifique de l'Université; je remercie particulièrement nos amis MM. Roch Boulvin et Halleux d'avoir fait comprendre l'utilité, disons même la nécessité, d'une telle collaboration. Si les vieilles universités ont décliné et sont mortes, c'est parce qu'elles n'ont point voulu participer à la vie sociale; si les universités américaines ont atteint un degré de prospérité si remarquable, c'est parce que tout en consacrant leur principale activité à la science pure elles n'ont point négligé les intérêts de la vie pratique.

J'arrive à mes impressions de voyage.

Vous savez quelle était notre mission : juger les résultats d'un concours auquel avaient été appelés les architectes belges désignés par la C. R. B. Un programme avait été très soigneusement élaboré par un éminent architecte américain, M. Howells, membre de l'Institut de France; c'est à lui qu'avaient été adressés les projets entre lesquels était appelé à se prononcer un jury présidé par M. Herbert Hoover et dont faisaient partie deux délégués de l'Université.

Messieurs, c'est avec un sentiment de fierté patriotique que j'ai

constaté la valeur des différents plans qui ont été exposés à New-York, et ce ne fut pas chose facile de nous prononcer, car chacun des projets avait un incontestable mérite. Quand vint le moment où il fallut pourtant se décider, l'unanimité du jury se prononça en faveur du projet de M. Alexis Dumont; je n'avais pas l'honneur de connaître M. Dumont, je suis heureux de pouvoir lui dire, en le félicitant, tout l'espoir que nous fondons sur lui; son dessin atteste qu'il a compris la grandeur de l'œuvre que nous voulons réaliser.

Messieurs, je reviens d'Amérique avec un attachement plus profond que jamais pour notre Université libre : il y a là-bas, comme en Belgique, deux catégories d'établissements d'enseignement supérieur. Je n'entends pas les mettre en parallèle — je n'ai pas vu les universités d'Etat, mais ce que j'ai vu des Universités libres de Columbia, de Princeton, de Harvard, de Yale, m'autorise à proclamer que dans ce domaine comme dans tous les autres la liberté est féconde.

Je reviens surtout avec un attachement plus profond que jamais pour le principe sur lequel notre Université repose : nos amis d'Amérique ont mis un certain temps à comprendre pourquoi nous devions affirmer le principe du libre-examen. L'idée de subordonner la science au dogme, de limiter l'essor de l'esprit humain, leur est à ce point étrangère qu'ils ne peuvent imaginer la nécessité de la lutte pour laquelle notre Université n'a pas cessé et ne cessera jamais de livrer le bon combat.

C'est avec joie, avec fierté que je vous le déclare, les sympathies que l'on a pour notre Université, et dont nous avons eu tant de preuves, sont dues à ce qu'on a reconnu que nous professons le culte de la science pure, sans aucun esprit confessionnel ou sectaire; à diverses reprises on me l'a dit là-bas.

Je m'étais proposé comme but de mon voyage, non seulement de prendre part aux opérations du jury du concours, mais de voir de près nos amis, et tout en les remerciant, de pénétrer jusqu'au fond les motifs de leur générosité et de leur bienveillance à notre egard.

Après les entretiens que j'avais eus ici avec les représentants de la Fondation Rockefeller, M. Pearce, M. Rose, M. Flexner et surtout avec le Président de cette Institution, M. Vincent, après les conversations que j'avais eu l'occasion d'avoir avec les représentants de la C. R. B. Educational Foundation, M. Hoover, M. Alexandre Smith, MM. Shaler et Tuck, quelques autres encore, je me croyais certain de pouvoir affirmer que l'intervention des représentants de ces deux Institutions en faveur de notre enseignement universitaire était inspirée par les sentiments les plus élevés, par le souci de servir un idéal humanitaire des plus purs, des plus désintéressés.

Oui, je savais cela — je croyais cela — j'avais confiance, mais

il m'intéressait d'étudier de plus près le peuple américain et de voir si vraiment les hommes d'élite dont je viens de citer les noms étaient les interprètes fidèles d'un sentiment populaire.

Aujourd'hui, je puis l'affirmer; il est bien vrai que je n'ai vu qu'une partie restreinte de la grande Amérique; il est bien vrai que j'ai pu être trop favorablement influencé par le milieu exceptionnel où l'on nous faisait un si aimable accueil; il est bien vrai que New-York, Philadelphie, Washington, Boston, Princeton ne sont pas toute l'Amérique et que ce paradis universitaire fut illuminé pendant tout notre séjour par le plus radieux soleil — mais l'expérience faite me paraît suffisante pour affirmer que c'est bien un but purement idéal que poursuivent nos amis en s'intéressant à notre pays et à notre Université. Et c'est de ceci que je veux féliciter particulièrement les délégués de la C. R. B. ici présents, nos amis Shaler et Tuck.

L'idéal a beaucoup de prise sur le citoyen de la libre Amérique. On en a eu la preuve en maintes circonstances, et notamment lorsque ce peuple si profondément épris de bien-être et de paix a résolu d'entrer en guerre.

N'est-ce pas pour servir un très pur idéal que les Américains du Nord ont combattu pour obliger les Etats du Sud à abolir l'esclavage? Je vous le demande, quel intérêt matériel pouvait les y pousser? C'est l'idéalisme du Président Lincoln qui a entraîné dans cette circonstance les masses populaires.

Il n'en a pas été autrement dans la dernière guerre. Il faut avoir traversé l'Atlantique — surtout par un gros temps — pour se rendre compte de l'effort surhumain qu'il a fallu faire pour transporter et pour ravitailler l'armée américaine en Europe, alors surtout que sévissaient les sous-marins. Quelle ambition avait l'Amérique, sinon de servir la cause du Droit et de la Justice? N'aurait-elle pas trouvé plus d'avantages matériels à continuer à nous fournir, moyennant argent, des vivres et du matériel de guerre?

Messieurs, je ne veux pas généraliser en portant un jugement sur tous les Américains, alors que je n'ai eu l'occasion d'en voir que quelques-uns. Mais il existe des Institutions comme la C. R. B. et comme la Fondation Rockfeller; que ces institutions soient amplement et généreusement servies par des hommes d'élite, c'est pourtant quelque chose qui mérite considération. Et que vous dirai-je de l'accueil qui nous a été fait? J'ai le devoir et le droit d'en reporter tout l'honneur sur l'Université. Vous auriez été fiers d'entendre les paroles de sympathie que nous ont adressées et le Président de la République, M. Coolidge, auquel j'ai eu l'honneur d'être présenté par notre très estimé et très populaire Ambassadeur à Washington, le baron de Cartier de Marchienne, et le Président de la C. R. B.,

M. Herbert Hoover, et le Président de la Rockefeller Foundation, M. Vincent, et M. Rickard, et M. Alexandre Smith, et les Recteurs des Universités.

Messieurs et chers amis, vous comprendrez certes la joie que j'ai éprouvée pendant ce voyage; plus d'une fois j'ai songé aux premiers temps de notre Université et la comparaison avec le présent me donnait un sentiment de réconfort et d'espoir.

Mais si je mesurais ainsi la route parcourue, le spectacle grandiose d'une université comme Princeton, comme Harvard ou comme Yale me permettait de mesurer aussi l'étendue de ce qui nous reste à faire.

Nous sommes à mi-chemin, pas plus loin, et tous les encouragements que nous recevons, toutes les donations que nous avons reçues de la famille Solvay ou d'autres grands amis de l'Université, toutes les interventions américaines, tout cela ne suffit pas encore pour nous permettre de remplir complètement notre mission.

Mais nous sommes jeunes, nous ne datons pas encore d'un siècle.

En visitant la splendide ville de Washington et le Musée de la Smithsonian Institution j'ai vu la représentation de l'emplacement correspondant à celui de cette ville il y a cinq cents ans sur les bords du Potomac. Il n'y avait là que quelques Indiens formant une tribu sauvage, et voici qu'à cette même place aujourd'hui s'élève une cité de rêve, véritable cerveau de la grande Amérique. Devant cette affirmation du progrès il est permis de tout espérer; l'avenir de notre Université est désormais assuré : ce que sera cet avenir, dans quelle mesure il répondra à nos espoirs, je dirai même à mon ambition, cela dépend de vous, mes chers Collègues, de vous surtout, Messieurs les Anciens Etudiants; vous êtes un anneau de la chaîne, gardez cette union qui doit faire notre force : il vous appartient d'être des ancêtres et de créer les traditions dont s'inspireront les générations à venir.

A l'Union des Anciens! A l'Université Libre!

Ce discours fut accueilli par de chaleureux applaudissements qui n'étaient pas terminés lorsque se leva le président de l'Union.

Discours de M. Lucien Beckers, président de l'Union des anciens étudiants.

Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Les applaudissements chaleureux, qui viennent d'accueillir le discours de notre président, témoignent de l'affection que vous lui

portez et aussi de la gratitude que vous donne l'occasion d'exprimer cette nouvelle marque de dévouement donnée à l'U. L. B. par le Docteur Heger.

Permettez-moi, malgré les liens étroits qui m'unissent à lui, de vous dire combien je partage vos sentiments. Mieux que tout autre je puis en parler, puisque j'ai été le compagnon involontaire et ravi de sa campagne d'Amérique !

Involontaire ? Oui. Je ne m'attendais certes pas le 22 octobre dernier à partir le surlendemain pour New-York. J'avais déjà fait un voyage aux Etats-Unis il y a quelques années et ne comptais pas y retourner de sitôt. J'étais à la veille de partir pour Moscou lorsque M. Bourquin me demanda de remplacer au pied levé M. De Keyser, indisposé, et d'accompagner, en qualité de « technical adviser », la mission composée de MM. Heger et Slosse.

« Technical adviser », sans droit de vote, cela peut se traduire en français par « cinquième roue à un char »... mais ce char était celui de notre chère Université, qui allait faire un parcours triomphal parmi les grandes universités américaines ! Comment résister, dans ces conditions surtout, à l'éloquence persuasive de notre ami Bourquin ? J'ai donc eu la bonne fortune d'être de ce beau voyage et ce fut une très douce joie pour moi d'être le témoin des marques d'amitié qui partout ont été données à vos délégués : c'étaient les hommes de science, les hommes de tous les dévouements qu'on saluait en acclamant M. Heger et M. Slosse, mais c'était aussi la Belgique et l'Université libre, l'Université libre dont les principes de large tolérance vont droit au cœur de nos amis d'Amérique.

Ce que notre président ne vous a pas dit, c'est la façon dont il a su consolider les amitiés très sûres que nous avons là-bas : avec une vaillance que ses 77 ans n'ont pas entamée, se couchant tard, se levant tôt, passant ses nuits en chemin de fer, il a voulu voir tous ceux qui ont au cours de ces dernières années donné à notre Université des marques d'intérêt si précieuses: à Washington, à New-York, à Boston, dans les centres universitaires de Yale, Harvard, Columbia et Princeton, il a porté partout la bonne parole, exprimant vos remerciments et vos espoirs dans des allocutions dont vous connaissez le charme prenant !

Messieurs, entraîné dans cette course rapide dans le sillage du président, j'ai pu, dans un voyage qui ne présentait pour moi aucun intérêt d'affaires ni d'études, vivre complètement dans l'atmosphère des grandes universités et contempler l'admirable travail accompli dans ce domaine par les Américains.

Ces universités, je ne vous les décrirai pas, vous savez qu'elles constituent dans ces énormes Etats-Unis, au commerce puissant, à l'industrie trépidante, des oasis admirables de calme et de recueille-

ment; vous savez que des sommes fabuleuses ont été dépensées pour créer des cités universitaires rivalisant de beauté, comprenant des logements et des cercles où tous les étudiants trouvent un confort dont nous n'aurions idée qu'en visitant les plus beaux clubs de Londres; vastes auditoires, collections de tous genres, bibliothèques où les livres se comptent par millions, laboratoires où étudiants et chercheurs disposent d'un outillage parfait et toujours renouvelé, rien n'a été négligé ou omis de ce qui peut favoriser les progrès de la science ou la formation des hommes dont l'Amérique a besoin.

La formation des hommes : tel est surtout l'objectif envisagé dans leur esprit pratique et utilitaire, par nos amis d'Amérique.

Ils ont à ce point de vue une toute autre conception que la nôtre : comme nous, ils s'efforcent naturellement de former des savants et d'assurer aux étudiants le maximum de connaissances qui leur sera utile dans leur carrière; mais, en outre, ils veulent que leurs étudiants acquièrent à l'université un développement physique et un caractère bien trempé qui, plus peut-être que les connaissances scientifiques, feront d'eux d'utiles citoyens.

Cette éducation systématique du corps, de l'esprit et de la volonté se poursuit pendant toute la durée des études de 10 à 24 ans — elle est due à une pratique large et obligatoire des sports, à la vie en commun dans des internats où la liberté est en apparence absolue mais où des traditions de self-control, de moralité et de dignité constituent la meilleure des sauvegardes — elle est due surtout, comme notre président vous l'a dit, au dévouement de tous les instants des professeurs qui vivent en contact constant avec leurs élèves sur le pied d'une véritable camaraderie. Nous avons beaucoup à apprendre en Amérique dans ce domaine de la formation des hommes par l'enseignement universitaire.

Messieurs, si mon départ de Bruxelles a été imprévu, le rôle que j'ai été amené à jouer là-bas ne l'a pas été moins. C'est ma qualité de président de l'Union des Anciens qui primait tout — laissant loin dans l'ombre celle de « technical adviser » — c'est elle qui me valait l'accueil le plus amical, les banquets les plus somptueux, les toasts les plus chaleureux — car la prohibition qui nous réduisait à la consommation d'une excellente eau glacée, ne met nullement obstacle à la chaleur communicative des manifestations gastronomiques !

Président de l'Union... certes c'est un beau titre — je le savais avant mon départ — mais je reviens avec une toute autre idée des devoirs qu'il m'impose.

Sachez que la prospérité des universités libres d'Amérique est due *entièrement* à l'intervention des anciens étudiants. C'est eux qui ont su réunir entre eux pour chacune de leurs écoles les centaines de millions nécessaires à l'édification et à l'équipement de locaux

dont je vous défie de concevoir la somptuosité. C'est eux qui apportent chaque année à leur université les revenus qui par dizaines de millions de dollars assurent la persistance d'institutions libres qui ne reçoivent aucun subside des pouvoirs publics. C'est eux qui répondent toujours aux appels de leur école chaque fois que des extensions nécessitées par les progrès de la science ou par un accroissement du nombre d'élèves exigent de nouveaux capitaux.

Exemple : en 1919 l'Université d'Harvard expose en une brochure envoyée à tous ses anciens étudiants que ses besoins pressants exigent 15 millions de dollars; elle ne cache pas que ses besoins futurs, dont elle développe le programme, exigeront ensuite 30 millions de dollars. Le Comité de l'Union des Anciens de Harvard mène systématiquement sa campagne de propagande afin de toucher ses 25,000 membres. Résultat : au 1er novembre 1923, en moins de cinq ans, 14 millions de dollars sont souscrits par 23,500 anciens étudiants dont les souscriptions s'échelonnent de 1 à 100,000 dollars.

Simple exemple, je pourrais vous en citer bien d'autres, mais il vous montrera l'attachement des anciens élèves pour l'université où ils se sont instruits, attachement si profond, si enraciné dans leurs cœurs, qu'ils ne sont satisfaits que lorsqu'ils ont payé *la dette* que leur impose leur reconnaissance. Et ce qui est surtout admirable dans ces résultats, ce n'est pas l'énormité de la somme recueillie, c'est le fait que *tous les anciens* tiennent à honneur de participer à la souscription, même pour une somme infime proportionnée à leurs moyens de fortune souvent limités.

Vous comprendrez, mes chers Camarades, l'embarras dans lequel je me suis trouvé, chaque fois que, à l'issue d'un des nombreux banquets qui nous ont été offerts, on m'invitait très cordialement à prendre la parole pour exposer ce qu'était l'Union des Anciens de Bruxelles et dans quelle mesure elle participait à la vie de notre université.

J'ai fait de mon mieux pour montrer à nos amis que nous brûlons d'un amour ardent pour l'U. L. B., que nous sommes de vaillants défenseurs du libre examen, que nos 2,000 membres (j'ai exagéré un peu) versent chaque année une cotisation dont le produit permet de distribuer des bourses à des étudiants, j'ai célébré notre banquet de la Saint-Verhaegen qui est pour tout ancien la solennité la plus impatiemment attendue de l'année... mais j'ai dû reconnaître que si quelques anciens, arrivés à une très brillante situation de fortune, ont fait à l'université des dons généreux, la grande masse de nos anciens s'est jusqu'à ce jour tout à fait désintéressée de la situation matérielle de notre université. Je n'ai pas manqué de faire valoir que ce n'était pas tout à fait leur faute, parce que le plan de nos hautes études et nos mœurs diffèrent essentiellement de ce qui

se fait en Amérique et que si le contact entre étudiants et entre étudiants et professeurs est beaucoup moindre pendant la durée des études, les liens persistants entre les anciens étudiants et l'université sont excessivement ténus. Et puis il faut bien avouer que dans la période heureuse d'avant-guerre, les besoins financiers de l'U. L. B., étaient très limités et que la générosité inlassable de quelques amis infiniment dévoués suffisait à y pourvoir. Il faut reconnaître que les hommes qui président aux destinées de l'université ont su jusqu'à ce jour réaliser ce miracle de réunir les millions nécessaires aux développements de notre Alma Mater sans nous rien demander...

C'est une chose, à tout prendre, fort heureuse, puisque notre capacité de souscription reste entière et que notre Union reste une terre vierge à cultiver pour les besoins futurs de l'Université.

Ces besoins futurs sont ceux de demain et je n'hésite pas à vous en faire part, sachant que vous me remercierez de vous les signaler.

Vous savez que la C. R. B. Educational Foundation Américaine, alloue à l'Université une somme de 20 millions pour lui permettre de transférer au Solbosch les facultés de droit et de philosophie, la bibliothèque, les bâtiments administratifs et de construire des maisons d'étudiants et d'étudiantes. J'ai assisté aux opérations du jury chargé d'arrêter à New-York les plans et le choix de l'architecte, j'ai pu me convaincre de l'insuffisance de la somme allouée à raison du prix élevé atteint en ce moment par toute chose. Il s'en faudra de 3 ou 4 millions pour que le programme puisse être entièrement réalisé. Les membres belges du jury en étaient consternés. M. Hoover, président du jury, me demanda, comme la chose la plus simple du monde, si l'Union des Anciens ne serait pas disposée à couvrir ce déficit.

Devant cette question directe, j'ai fait ce que vous auriez tous fait à ma place; j'ai promis que nous ferions de notre mieux, mais qu'étant donnée la dureté des temps je n'avais pas la certitude de couvrir cette somme intégralement. J'ai eu alors la surprise agréable d'entendre M. Hoover me dire que les Américains aimaient à assister ceux qui faisaient leur possible pour s'aider eux-mêmes et que pour reconnaître la bonne volonté de l'Union des Anciens, il se faisait fort de verser deux francs à l'Université pour chaque franc que nous apporterions. J'ai accepté la convention avec reconnaissance sans toutefois fixer de délai d'exécution. Grâce à la proposition très généreuse de M. Hoover, inspirée, je pense, par MM. Tuck, Shaler, Rickard, Smith et Galpin, tous fidèles amis que nous comptons au sein de la C. R. B., l'Université disposera donc des 3 millions qui lui manquent pour autant que nous arrivions entre nous tous à réunir 1 million. Je ne doute pas que vous ne m'aidiez tous à tenir

la parole que j'ai donnée en votre nom à M. Hoover. Je voudrais surtout que les noms de *tous nos membres* figurent sur les listes de souscription que nous allons mettre en circulation; les souscriptions les plus modestes, émanant de ceux qui réellement ne peuvent pas faire plus, nous seront les plus précieuses.

Le Comité de l'Union se réunira prochainement en vue de régler et de déclancher le mécanisme de cet appel que nous allons faire à la générosité de nos membres. M. Hoover a bien voulu m'initier aux règles qui constituent en Amérique le manuel du « parfait tapeur »; je ne manquerai pas d'en faire part aux membres des comités de propagande que nous créerons.

Nous nous efforcerons de rendre les souscriptions plus aisées en accordant aux souscripteurs de larges facilités de paiement : songez que si chacun de nos membres s'engage à verser annuellement 100 francs pendant cinq ans, nous serons bien près d'avoir atteint notre but !

Et puis, Messieurs, je songe à la Presse, dont je suis heureux de saluer ici les représentants, la Presse qui s'est en toute occasion montrée l'amie fidèle et dévouée de notre Université. Elle fera connaître aux Anciens ce qui se trame contre leur quiétude; elle leur montrera l'importance du mouvement que nous nous efforçons de créer, la fermeté de nos propos, l'impossibilité de se soustraire au devoir moral qui s'impose à eux. J'espère fermement que la Presse soutiendra nos efforts et que grâce à elle, nous pourrons périodiquement ranimer les hésitants en leur montrant que le succès couronne nos efforts.

La *Revue de l'Université* aussi qui, en vertu d'un accord conclu aujourd'hui même, sera distribuée désormais gratuitement à tous nos membres, nous sera d'un puissant secours, en établissant un contact permanent entre tous les Anciens.

Messieurs,

Il faut que dans l'avenir le concours des Anciens de l'U. L. B. soit plus agissant qu'il ne l'a été dans le passé. Mes ambitions sous ce rapport sont démesurées, mais vous estimerez comme moi que la prospérité nouvelle de notre Université libre, qui est en passe de devenir la première université belge, et aussi la générosité de nos bienfaiteurs belges et étrangers, imposent à notre Union des devoirs nouveaux.

Aidons l'Université à perfectionner son outillage et à renforcer encore la valeur de son enseignement; contribuons à former des hommes en assurant aux étudiants des logements et des salles de réunions convenables, une nourriture saine et des plaines de sport; ne négligeons aucun effort pour que, dans l'Université transférée au

Solbosch, les professeurs vivant moins à distance de leurs élèves prennent une conscience nouvelle de leur tâche d'éducateur.

Tout cela ne se fera pas pendant les deux ans qu'il me reste à occuper ce siège présidentiel ! Mais on vient de vous dire qu'il a fallu cinq cents ans pour édifier la ville de Washington, l'Université superbe de Yale a 225 ans et celle de Harvard remonte à 1636.

Traçons dès à présent le sillon que nos successeurs continueront à creuser : dans vingt ans, si nous le voulons avec ténacité, nous aurons complété la cité universitaire du Solbosch bien au delà des plans modestes aujourd'hui esquissés, notre Union des Anciens comptera 20,000 membres étroitement unis dans un amour agissant pour notre Université et communiant dans une même ardeur pour la défense du libre examen.

Mes chers amis,

La C. R. B. s'est réunie hier à New-York pour la première fois depuis notre visite et pour la première fois depuis que spontanément M. Hoover me fit la proposition généreuse que je vous ai rapportée.

Elle sait que nous fêtons aujourd'hui la Saint-Verhaegen et elle a désiré s'associer à notre fête.

Un télégramme vient de me parvenir. En voici la traduction :

« La C. R. B. Educational Foundation adresse, à l'occasion de la Saint-Verhaegen, un salut amical aux Anciens Etudiants. Elle leur exprime ses meilleurs vœux pour que notre programme commun de construction de la nouvelle université soit réalisé avec succès.

« Elle confirme l'accord conclu avec le président Heger et le président Beckers, en vue d'une coopération mutuelle pour la recherche des capitaux supplémentaires. »

Je comptais, en terminant, vous proposer de boire à la santé du président de l'Université, que nous sommes tous heureux de voir revenu à bon port. Je pense que je répondrai à votre désir en joignant à cette santé celle de M. Hoover.

Ces deux hommes personnifient les amis fidèles que nous avons en Belgique et en Amérique ; ils resteront toujours unis dans nos pensées reconnaissantes.

Au Docteur Heger, à M. Hoover.

Fréquemment interrompu par les applaudissements les plus enthousiastes et des « bans » répétés, le discours de notre président eut un tel succès qu'immédiatement des souscriptions lui parvinrent en grand nombre : ce fut un moment de réelle émotion dans l'assemblée tout entière. Sous l'empire de ce sentiment, le bourgmestre Max

prit à son tour la parole et de la manière la plus heureuse, il rappela les modestes débuts de l'Université libre. Rendant hommage à M. Paul Heger, à son dévouement si actif, si noble, si généreux, il montra comment le président de l'Université réussit, après les lourdes épreuves de la guerre, à rétablir la prospérité de notre *Alma Mater*. Son nom restera associé à celui de Théodore Verhaegen, comme lui il incarne toutes nos espérances et toutes nos aspirations.

L'éloquent discours de M. Max est chaleureusement applaudi.

Le Recteur, professeur Brachet, se leva ensuite, pour s'acquitter d'un devoir d'hospitalité envers l'un des convives, le professeur Gilson, de la Sorbonne, de passage à Bruxelles, où il a donné à l'Université une série de leçons suivies par de nombreux auditeurs. M. Brachet développa ensuite l'idée dont s'étaient inspirés les orateurs précédents : l'attachement des universitaires pour le principe du libre-examen. M. Brachet, dont nous connaissons tout le talent et l'éloquence, trouva les termes les plus heureux pour célébrer le dévouement du corps professoral de l'Université.

L'ancien président de l'Union, actuellement délégué au Conseil d'Administration de l'Université, notre camarade Herlant, parla ensuite. Il eut l'excellente idée de proposer l'envoi immédiat à M. Hoover du télégramme suivant :

« Herbert Hoover, secrétaire du commerce,
Washington,

« Professeurs, étudiants et anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles, vous adressent l'expression de leur vive reconnaissance.

« L'Union des Anciens Etudiants s'efforcera de compléter les capitaux en vue de l'exécution intégrale du projet de reconstruction de l'Université que vous avez approuvé. Elle décide de commencer immédiatement la campagne nécessaire à cet effet.

« Votre télégramme accueilli avec enthousiasme. Cent mille francs déjà souscrits.

« Signé : HEGER, président de l'Université;
BECKERS, président de l'Union des Anciens;
LINET, président de l'Association Générale des Etudiants. »

Cette proposition fut acclamée. M. Herlant fit ensuite l'éloge de

l'esprit d'indépendance scientifique auquel l'Université doit sa grandeur et auquel il est nécessaire de tenir plus que jamais.

M. Linet, président de l'Association Générale des Etudiants, affirma l'attachement des étudiants pour l'Université et remercia l'Union pour le concours qu'elle apporte à une œuvre dont ils sont les bénéficiaires.

M. Paul Hymans, Ministre d'Etat, termina la série des discours. Il fit acclamer le nom du Recteur en fonction, M. Brachet, dont il rappela l'admirable carrière scientifique; l'accueil chaleureux qui lui fut réservé par les savants collègues français, lorsqu'il fut amené pendant la guerre à professer à la Sorbonne, restera marqué dans les fastes de notre Université.

La péroraison du très éloquent discours de M. Paul Hymans est couverte par des applaudissements enthousiastes.

Chronique Universitaire

Mort de M. Désiré De Moor

Professeur honoraire à la Faculté de philosophie et lettres.

M. Désiré De Moor est mort le 29 octobre 1923. Chargé de cours le 29 novembre 1890, il avait été nommé professeur extraordinaire le 27 décembre 1891, professeur ordinaire le 27 juin 1895. Atteint par la limite d'âge, il avait pris sa retraite à la fin de l'année académique 1920-1921.

A ses funérailles, qui ont eu lieu le 31 octobre, M. le Recteur Brachet s'est fait, en ces termes, l'interprète des sentiments de l'Université :

« C'est un pénible devoir qui m'oblige aujourd'hui à apporter à Désiré De Moor les paroles d'adieu de l'Université libre de Bruxelles. Pendant plus de trente ans il fut des nôtres, car sa première nomination date de novembre 1890. Ponctuel dans l'accomplissement de sa tâche, assidu à toutes les manifestations de la vie de l'Université, son souvenir est resté vivant parmi nous, bien que depuis deux ans, atteint par la limite d'âge, il eût été promu à l'honorariat. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur son œuvre; mais ce que je sais bien, parce que tout le monde le sait, c'est qu'il avait l'amour de l'enseignement avec le désir d'en perfectionner les méthodes et d'en améliorer les résultats. On peut en juger par les articles qu'il a publiés dans la *Revue de l'Université* et dans la *Revue de l'Instruction publique*, sur l'enseignement des humanités en Belgique, sur l'enseignement des jeunes filles, etc. Qu'il fût avant tout et essentiellement un professeur, c'est d'ailleurs ce que montre bien sa carrière, partagée entre l'Athénée, où il façonnait l'esprit des jeunes, et l'Université, où il pouvait parachever ce qui n'était encore qu'ébauché. De nombreuses générations d'étudiants, disséminés aujourd'hui dans des

carrières diverses, lui doivent ainsi une partie de leur formation intellectuelle, et je suis certain qu'ils ne l'ont pas oublié.

« Après une vie bien remplie, entièrement consacrée à la belle tâche de former la jeunesse, Désiré De Moor s'est éteint. L'Université de Bruxelles salue sa dépouille avec respect, parce qu'il fut un de ceux qui l'ont aimée et qui l'ont aidée dans l'accomplissement de sa mission. »

M. Huisman, président de la Faculté de philosophie et lettres, a ensuite retracé la carrière professorale de M. De Moor :

« Interprète des sentiments attristés des professeurs de la Faculté de philosophie et lettres, nous venons rendre un hommage de respectueuse reconnaissance à celui qui, pendant trente années, apporta à l'enseignement de notre Université une collaboration précieuse, le faisant bénéficier de ses qualités d'humaniste, de philologue et de pédagogue. Trois disciplines inséparables chez notre regretté collègue et qui forment comme un triptyque lorsque nous évoquons son action et son rayonnement intellectuel.

« Ce fut en 1890, au lendemain de la loi qui remaniait et développait l'enseignement dans notre faculté et les cadres du doctorat que l'Université fit appel au concours de Désiré De Moor. Choix heureux! Le nouveau chargé de cours jouissait d'une réputation justifiée. Une dissertation consacrée au poète Cnaeus Naevius, brillamment défendue devant la faculté de Liége, lui avait valu, en 1877, le titre très apprécié de docteur spécial en sciences philologiques. Professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, il avait fait dans les athénées une carrière brillante, rapide; la classe de rhétorique latine à l'athénée de Bruxelles lui avait été dévolue dès 1882.

« Pendant près de trente années, il devait y développer des qualités de maître hors pair, exerçant sur la formation et l'intelligence de centaines de collégiens une action que tous se plaisent à reconnaître, dont chacun garde le souvenir ému de gratitude.

« Comme tant d'autres, de pensée et de cœur en ce moment avec nous, nous l'appréciâmes alors que nous traversions cette période de l'adolescence où le cerveau ne demande qu'à subir l'ascendant, l'enthousiasme du maître éclairé.

« Désiré De Moor était un grand professeur d'une trempe dont la qualité tend, hélas! à disparaître.

« Admirable pédagogue, parce qu'il aimait ce qu'il enseignait; goûtant les anciens, comme les humanistes de la Renaissance, il croyait en la vertu éminente des lettres et des classiques. Il avait pénétré le sens de l'antiquité, et son admiration, il voulait, il savait la communiquer, la faire partager.

« Le prestige, l'autorité aidant, une sévérité jointe à une réelle bonté, il réussissait, là où d'autres avaient échoué, à éveiller les intelligences lentes ou rebelles. Quel animateur au travail, quel ordre, quelle précision, quelle discipline! Maniant lui-même la plume avec élégance, il aimait à analyser, à faire valoir les beautés des grands auteurs français; il tenait à la tenue du style, qui semble avoir fléchi de nos jours.

« Lettré et pédagogue, M. De Moor était également psychologue, discernant les caractères et les aptitudes, habile à ménager certains effets pour exciter l'imagination et l'amour-propre, gourmandant parfois, sans les décourager, les esprits paresseux, encourageant par l'émulation les meilleurs. Il suivait ses élèves dans leur carrière; il applaudissait à leurs succès.

« Ces éminentes qualités, notre faculté — et, par elle, des dizaines de docteurs en philologie — en recueillit les fruits, depuis le jour où l'Université s'attacha ce précieux collaborateur. Successivement, parfois simultanément, Désiré De Moor donna les cours d'exercices de philologie sur la langue latine et la langue grecque, celui d'histoire de la littérature latine en remplacement de M. Vollgraff, puis encore le cours d'histoire de la littérature grecque au doctorat et des exercices de style latin.

« Enseignement étendu, exigeant une technique particulière que le maître inculquait à ses disciples avec une aisance et une érudition jamais mises en défaut.

« Si notre regretté collègue donnait le meilleur de son temps à l'enseignement par la parole, il prit la plume pour soutenir les idées qui lui tenaient à cœur. Ses articles, que la *Revue de l'Université* accueillait régulièrement, sont autant de professions de foi et d'hommages rendus à la vertu des humanités classiques. Le professeur qui, parfois, semblait assister avec un scepticisme aimable aux luttes d'in-

térêt, aux problèmes angoissants de l'actualité, devenait combatif, d'une ardeur de croyant, pour maintenir à la base de toute éducation libérale l'enseignement des langues anciennes.

« Lisez ses études sur « les Humanités dans notre pays », « l'Enseignement des humanités en Allemagne », ses « Notes sur l'enseignement des jeunes filles », les pages — les dernières qu'il ait publiées — à propos du discours de M. le professeur Marcq, plaidoyers de forme châtiée, écrits avec une chaleur communicative pour prôner une culture fondée sur une connaissance éclairée des auteurs de l'antiquité classique.

« L'étude des langues anciennes était à ses yeux autre chose qu'une étude de mots et de formes; *c'était la plus riche culture.*

« Ce n'est pas que sa curiosité en éveil négligeât les productions des auteurs modernes. Il se tenait au courant des œuvres des jeunes écrivains, réclamait même pour eux dans les « manuels » une place qui leur était en général parcimonieusement réservée. Mais sa pensée se reportait avec prédilection vers le problème des études classiques, ainsi qu'en témoignent deux extraits de lettres récentes qu'il adressait à l'un de nos collègues, fervent admirateur des belles-lettres de l'antiquité :

« Je lisais, l'autre soir, le livre d'Agathon sur *les Jeunes gens* « *d'aujourd'hui*, et j'y relevais un passage qui exprime, mieux que je « ne pourrais le faire, *ma foi indéfectible dans la valeur des études* « *classiques : la culture classique assure à la conscience je ne sais* « *quel désintéressement. D'avoir vécu pendant la jeunesse dans* « *l'atmosphère des grands écrivains de l'antiquité, le ton de l'exis-* « *tence en est comme haussé.* »

Et voici l'autre :

« *L'étude des écrivains grecs et latins est le seul moyen de ramener* « *la jeunesse à l'amour de ce qui est beau et grand, clair et bien* « *ordonné, de lui inspirer le goût de la précision dans le style et* « *surtout l'horreur de l'à-peu-près.* »

« Voilà les idées qui ont dirigé l'action de notre vénéré collègue pendant près d'un demi-siècle.

« Au milieu des souffrances, si vaillamment supportées à la fin de

ses jours, il a dû certes éprouver un réconfort à voir triompher, par le retour de la France à la discipline classique, les idées qui lui étaient chères, celles dont son esprit et son enseignement s'inspiraient, en pleine application de la formule : *Humaniores litteræ.* »

* * *

Renseignements généraux

Le 24 octobre sont partis pour New-York, à l'invitation de la C. R. B. Educational Foundation, M. le docteur Paul Heger, M. le professeur Slosse et M. Lucien Beckers, ingénieur, président de l'Union des Anciens Etudiants; ce dernier prenait la place laissée libre par l'absence de M. Charles De Keyser, retenu à Bruxelles pour cause de maladie.

MM. Heger et Slosse, assistés par M. Beckers, ont participé depuis aux travaux du jury qui a jugé les plans envoyés en Amérique par les architectes désignés par la C. R. B. pour prendre part au concours relatif aux nouveaux bâtiments à élever au Solbosch.

Le jury, que présidait M. Hoover lui-même, a primé le projet de M. l'architecte Alexis Dumont.

MM. Heger, Beckers et M. K. Shaler (représentant à Bruxelles de la C. R. B. Educational Foundation qui a accompagné la mission) sont rentrés à Bruxelles le 3 décembre.

* * *

Le Conseil d'administration a nommé membres de la Commission des Comptes et du Budget, MM. Cattier, Halleux, Hallet, Hymans et Lepreux.

* * *

Le Conseil a nommé membres de la Commission de la Bibliothèque MM. les professeurs Baes et Zunz.

* * *

Conférences universitaires

M. E. Gilson, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, a fait, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921,

les 5, 8, 11, 14, 17 et 21 décembre, des leçons sur : *Descartes et la Métaphysique scolastique.*

* * *

Associés C. R. B.

Grâce à une nouvelle intervention de la C. R. B. Educational Foundation, quelques collaborateurs scientifiques nouveaux pourront être attachés à l'Université; ils s'appelleront : « Associés C. R. B. »

Les deux premiers de ces collaborateurs scientifiques viennent d'être nommés par le Conseil d'administration, sur proposition des facultés compétentes.

Pour la Faculté de Philosophie et Lettres : M. Philippart, docteur en philosophie classique.

Pour la Faculté des Sciences : M. G. Lurquin, docteur en sciences physiques et mathématiques.

* * *

Le Conseil d'administration de l'Université a exprimé à Son Excellence M. l'Ambassadeur du Japon ses sentiments de profonde sympathie à l'occasion du cataclysme qui a frappé si cruellement la nation japonaise.

Facultés et Écoles

Faculté de Philosophie et Lettres. — Le Conseil a accepté la démission de M. le professeur A. Vermeylen et lui a attribué le titre de professeur honoraire.

Faculté des Sciences. — M. Alexandre Pinkus a été chargé du cours de chimie analytique, en remplacement de feu M. Van Engelen.

Mlle Mendelieff a été nommée assistante hors cadre au cours de physiologie animale de M. le professeur Philippson.

Sur proposition de la Faculté des Sciences, l'agrégation a été conférée à MM. Erculisse, H. Vande Walle et Kraitchik.

Faculté des Sciences appliquées. — M. R. Piérard a été nommé assistant pour l'ensemble des cours de machines et l'organisation des laboratoires de mécanique et d'hydraulique.

Distinctions

M. le docteur Depage a été élu le 10 juillet par l'Académie française de Médecine en qualité d'associé étranger.

M. H. Rolin, professeur ordinaire à la Faculté de Droit, a été élu membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Le prix quinquennal des sciences sociales pour la période de 1918-1922 a été attribué à M. Georges Cornil, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

M. le professeur Leriche a été nommé collaborateur principal du service de la carte géologique de la France.

M. F. Bremer, assistant à la Faculté de Médecine, a obtenu le prix Gluge (physiologie) 1922 (classe des sciences de l'Académie royale).

M. R. Desprets, chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées, s'est vu attribuer à l'unanimité, pour la période triennale 1920-1922, le prix A. Dubois; M. Desprets est le premier titulaire du prix.

* * *

Concours universitaires

Mme Férond-Chapeauville, docteur en médecine, chirurgie et accouchements s'est classée première ex-aequo avec 85 points sur 100 dans la défense de son mémoire présenté au concours universitaire en réponse à la question : « On demande de nouvelles recherches sur les réactions physio-pathologiques des organismes lymphoïdes. »

Mlle Elsa Claes, élève à la Faculté de Médecine de notre Université (3e doctorat) a présenté une thèse (groupe des sciences anatomiques et physiologiques) dont le titre était le suivant : « Nouvelles recherches de l'action des secrétions internes sur le travail du cœur. » Mlle Claes a soutenu sa thèse avec grand succès et a remporté un brillant résultat (90/100).

M. F. Vanden Dungen, assistant à la Faculté des Sciences appliquées, vient de se classer premier au concours avec 78 points sur 80. Le jury a décidé l'impression aux frais de l'Etat du remarquable mémoire du lauréat sur : « La vitesse critique des machines rotatives. »

M. F. De Backer, docteur en philologie classique de notre Université, s'est classé premier ex-aequo avec 85 points sur 100. Le sujet de sa thèse était le suivant : « Bernard Shaw as a dramatist. »

Considérations historiques sur le mouvement des salaires en période de déflation

PAR

M. MARION

Professeur au Collège de France.

Les difficultés économiques avec lesquelles le monde entier est aux prises, le déséquilibre des prix, les profonds bouleversements sociaux qui en sont la conséquence, attirent naturellement l'attention vers les temps qui, dans le passé, ont présenté des faits analogues à ceux que nous avons maintenant sous les yeux. On aimerait à pouvoir demander à l'histoire quelques lumières sur l'avenir obscur et chargé de menaces vers lequel les peuples se sentent entraînés. Malheureusement la crise que le monde a traversée ces dernières années et qui est loin d'être terminée dépasse tellement par son amplitude, sa durée, son intensité, tout ce qu'il a jadis connu, qu'inutilement chercherait-on des précédents à des faits qui n'en ont point. Tout au plus est-il possible de relever dans l'histoire certains traits de ressemblance avec quelques-uns des phénomènes économiques et sociaux qui en ce moment attirent spécialement les regards, et dont un des plus frappants est à coup sûr l'affaiblissement, pour ne pas dire l'écrasement, des classes vivant de revenus fixes et de fortunes précédemment acquises, et le mouvement ascensionnel prodigieux, au contraire, de celles qui tirent leurs ressources du commerce ou du travail manuel. La matière est riche et se prêterait à bien des considérations diverses, d'ordre politique, économique, moral, dans lesquelles il pourrait être intéressant, mais à coup sûr trop long, de se jeter. Je voudrais simplement, dans ce travail purement historique, rappeler qu'on a déjà vu quelque chose de semblable, en deux circonstances, au moins, de notre histoire natio-

nale, et que, toutes réserves faites d'ailleurs sur des différences non moins frappantes que ces analogies, on a assisté lors du Système de Law et lors de l'inondation du papier-monnaie sous la Révolution à ces enrichissements subits, à ces ruines imméritées, à cette coexistence de beaucoup de cherté et de très peu d'économie, à cette décadence des classes possédantes et à cette progression des classes laborieuses, par qui les années que nous vivons en ce moment pourraient bien rester caractérisées dans l'histoire. Dans l'un et dans l'autre cas, mais surtout dans le second, bonne partie de l'avance acquise fut conservée par ces dernières et la preuve fut faite qu'elles savent fort bien s'arranger pour que la régression des prix ne s'accompagne point d'une régression des salaires.

Vers 1719-1720, la diffusion de sommes considérables et dont les imaginations les plus aventureuses n'auraient même pas osé concevoir la possibilité, exaltait les esprits, créait l'illusion de la richesse, surexcitait les appétits de jouissance et de luxe, et en même temps la défiance de ces richesse factices et le besoin de les convertir en objets de conservation assurée accroissait la demande des bijoux, des meubles, des étoffes, etc.: une activité quasi maladive s'imprimait à toutes les manufactures; on bâtissait volontiers, et c'est un fait bien connu que l'industrie du bâtiment a rarement connu en France des temps aussi beaux que ceux qui suivirent les prospérités et même aussi les convulsions du Système. De là une demande active et quasi désordonnée de main-d'œuvre, laquelle, sans doute, ne se trouva point partout en état de profiter de la bonne occasion, mais qui, généralement, fut à même de mettre ses services à plus haut prix — une élévation notable des salaires se constate généralement à partir de 1719 — et qui prit en même temps envers l'employeur des habitudes d'indépendance et d'exigences très différentes de l'esprit de soumission et de craintive déférence qui jusque-là lui était ordinaire, parce qu'elle était pressée par le besoin et par la terreur du chômage. Ce changement fut surtout remarquable dans les campagnes, où tout contribuait à la raréfier : le coût en hommes des grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV, l'activité nouvelle de l'industrie qui la détournait des travaux plus rudes de l'agriculture, et aussi, chose plus inattendue et de nature à étonner certaines opinions consacrées, mais qui est attestée par des documents très sûrs, l'existence dans les cam-

pagnes d'une très réelle, quoique très relative aisance qui, en y développant la propriété, restreignait par là même le nombre des ouvriers agricoles : on ne peut lire certaines lettres d'intendants du temps de la Régence sans soupçonner fort Vauban et Bois-Guilbert d'avoir un peu exagéré le mal dans les descriptions lamentables qu'ils ont faites de la misère des campagnes françaises, pour une époque un peu antérieure, il est vrai, et d'avoir introduit pas mal de rhétorique là où il eût été préférable de mettre surtout de la précision. Ainsi Orry, intendant de Soissons, signalait dans une lettre de 1724 (1) que les vignerons de sa généralité, enrichis par plusieurs bonnes années, avaient presque tous des vignes en propre ou à surcens, qu'ils étaient en état de se passer de tout autre travail et s'occupaient uniquement à mettre leurs vignes en valeur; qu'il n'était presque point d'ouvriers ruraux qui n'eussent chez eux une vache, des poules et autres petites commodités, qu'ils en tiraient bon profit et ne se déterminaient à travailler que quand on leur offrait un prix assez fort pour les tenter. Très certainement la main-d'œuvre rurale était en état de faire ses conditions et de profiter des occasions favorables que lui offraient les événements; aussi manifesta-t-elle, au lendemain du Système, des exigences tout à fait inattendues et une volonté très arrêtée de ménager sa peine, analogue à celle qui vient de se produire à deux siècles d'intervalle. « On voit les ouvriers, dit dans des remontrances du 22 avril 1722 le Parlement de Rouen, fort irrité du développement des manufactures de coton qui enlevaient des bras à la terre (2), accourir où l'avarice les conduits, flattés de la molle facilité de l'ouvrage qu'ils vont entreprendre et rebutés des sueurs que cause l'agriculture; avec plaisir ils abandonnent leurs maisons pour se transplanter où la mollesse semble les appeler. Les villages dégarnis de leurs habitants laissent les pères de famille sans domestiques, les fermiers sans laboureurs et sans journaliers, les vignerons sans ouvriers pour faire la façon de leurs vignes... Les terres cessent d'être cultivées, ou ne le sont qu'à des prix exorbitants... Ces inconvénients nous montrent déjà dans le cœur de nos compatriotes l'horreur de la fatigue et l'amour de la fainéantise... qui attire indubita-

(1) Arch. Nat. G7 517.
(2) *Ibid.* G7 169 G7 517, etc.

blement la misère... » La municipalité de Rouen signale les mêmes faits et les déplore : « Un valet de charrue qui, les années précédentes, ne gagnait que 40 à 50 livres, en exige aujourd'hui jusqu'à 150 au moins... Les journaliers comme batteurs en grange et autres gens nécessaires pour la culture des terres, qui gagnaient 7, 8, 9 à 10 sols par jour, dont ils étaient bien contents, exigent aujourd'hui du laboureur jusqu'à 20,25, même 30 sols par jour, outre leur nourriture qu'ils prétendent avoir à leur gré, et encore, à ce prix-là, ont-ils bien de la peine à en trouver... La dernière récolte ne s'est faite dans les campagnes qu'avec des peines extraordinaires et à diverses reprises, et qu'à force d'argent, et plusieurs laboureurs qui n'ont pas eu le moyen de donner aux moissonneurs ce qu'ils ont demandé ont été obligés de la faire eux-mêmes, en sorte que les mauvais temps étant survenus, ils en ont perdu une partie... Les gens de la campagne, qui s'accoutument à une vie molle par le filage du coton, ne manqueront pas d'abandonner la culture des terres, dont le travail est plus pénible... et trouveront moyen par la suite d'envoyer leurs enfants dans la ville, comme ils ont fait en grande quantité ci-devant pour y vivre commodément, ce qui sera cause que par la suite les campagnes demeureront désertes et les terres incultes. »

A La Rochelle, le contrôleur général est instamment prié, en août 1721, de pousser vigoureusement les poursuites pour la rentrée des impositions, bien qu'il soit d'usage de n'en point faire en temps de moisson, sans quoi il sera impossible de trouver des moissonneurs, ou il faudra subir de leur part les conditions les plus exagérées. A Marseille, Rigord, subdélégué de l'intendant de Provence, constate dans les considérants d'un projet de règlement « que les ouvriers et journaliers s'étant accoutumés à être payés au double de ce qu'ils avaient auparavant, ce surcroît d'aisance leur avait donné lieu de sortir de leur état au grand préjudice de tous nos autres sujets, de mener une vie qu'à grand'peine de bons bourgeois pourraient soutenir, et fomenté par là leur arrogance et leur indépendance, qui ne peuvent qu'être préjudiciables à notre royaume et au bon gouvernement, qui demande que les conditions ne soient pas confondues et que chacun vive selon l'état où Dieu l'a fait naître. » (1) A Paris, Barbier s'indigne

(1) Bib. Nat. Ms f° 8928, fol. 244.

du dérèglement des ouvriers, qui ne travaillent plus que trois jours par semaine, y gagnant de quoi vivre le reste, qui profitent du besoin qu'on a d'eux et font des séditions. En même temps ils se livrent à des consommations inusitées, qui font hausser le prix de la vie au détriment de tous et à leur propre détriment à eux-mêmes, et la classe bourgeoise est doublement atteinte, et par la cherté de la main-d'œuvre, et par la cherté de vie qu'entretiennent ses achats inusités. « Tant de gens mangent de la viande, écrit en 1724 Le Bret, intendant de Provence, que les bouchers, qui en tuent une plus grande quantité qu'ils n'ont jamais fait, n'en peuvent pas fournir à tous ceux qui en veulent, quoiqu'on ait laissé subsister les prix que la peste avait fait augmenter » (1).

Entre le XVIIIe siècle et le XXe, qui en cela se ressemblent, existe toutefois une profonde, une considérable différence : c'est que ce mouvement ascensionnel de la classe ouvrière, favorisé aujourd'hui par les pouvoirs publics qui électoralement dépendent d'elle, était alors au contraire combattu par eux avec un véritable acharnement. Le contrôleur général Dodun faisait emprisonner, au pain et à l'eau, les ouvriers coupables de coalition et travaillait énergiquement, avec l'appui de Pâris Duverney, ennemi implacable de Law et de toute l'œuvre de cet aventurier, à en faire disparaître, autant que cela était possible, toutes les traces, à remettre de l'ordre dans la maison, à rétablir les prix normaux. Le visa avait débarrassé la France de la masse énorme des papiers dépréciés, près de 2 milliards et demi, non sans infliger à leurs infortunés détenteurs les plus cruelles mais les plus inévitables pertes. Mais l'inflation ne s'était pas seulement produite, en ces temps malheureux, sous la forme classique de l'inondation du papier-monnaie : elle avait revêtu une autre forme aussi, que permettait alors l'usage déplorable des mutations monétaires, pratique dont Law avait singulièrement abusé afin de détourner le public des métaux précieux et de le ramener de force à ses billets, au point que de septembre 1719 à décembre 1720 il n'y eut pas moins de 28 fixations pour l'or et de 35 pour l'argent, sans parler des déclarations qui, comme celle du 11 mars 1720, prétendaient abolir l'usage des

(1) Bib. Nat. Ms f° 8928.

espèces d'or et d'argent. Ces mutations s'étaient faites surtout dans le sens de l'augmentation des monnaies, c'est-à-dire de l'augmentation du nombre des unités monétaires de compte contenues dans une quantité donnée de métal d'or ou d'argent : et les monnaies ainsi augmentées, c'est-à-dire affaiblies, puisqu'une même quantité de monnaie de compte ne représentait plus qu'une moindre quantité de métal et perdait beaucoup de son pouvoir d'achat, étaient encore, quelque temps après la chute du Système, à des hauteurs exagérées, un marc d'or monnaye étant censé valoir en 1723, 997 livres au lieu de 678.15, auxquelles devait être fixée sa valeur normale en 1726. Il était nécessaire de les en faire descendre pour ramener toutes choses à des proportions raisonnables, rendre aux transactions un peu de cette sécurité qui, depuis si longtemps, en était bannie, et substituer aux prix gonflés par le Système les prix normaux auxquels le public avait été jadis habitué. En un mot, à l'ère des augmentations monétaires le moment était venu de faire succéder celle des diminutions, préface nécessaire du retour à ces prix, ardemment souhaité par le gouvernement comme la condition absolue du rétablissement dans le royaume de la bonne santé économique gravement troublée : il le fallait pour les denrées, il le fallait donc aussi pour les salaires, cet élément essentiel, de tout temps, du prix des denrées. Une campagne à la baisse fut donc entreprise, vigoureusement menée, violemment même : exhortations, menaces, rigueurs, tout fut employé; les lettres les plus pressantes furent adressées aux intendants pour qu'ils eussent à combattre l' « avidité » des marchands et des artisans, à taxer, au besoin, sous des peines graves, les marchandises et les travaux, et l'on vit alors une première et médiocrement heureuse tentative de maximum, dont j'ai raconté ailleurs l'histoire.

Avec lui, ou malgré lui, une certaine diminution du prix des marchandises, du moins des marchandises autres que celles de première nécessité, s'opéra au cours de l'année 1724 : les tableaux qu'envoient les intendants en octobre ou novembre, après une troisième diminution d'espèces, accusent nettement cette baisse, d'ailleurs peu considérable; ainsi d'après M. de Gasville, intendant de Rouen, le chanvre serait tombé depuis les diminutions de monnaie de 29 à 27 livres le cent pesant; le riz, de 20 à 17.10 sols; le savon de Marseille, de 47.10 à 45 livres; à Orléans, les draps fins seraient tombés de 18 livres

l'aune à 15.10; les laines du Berry, de 50 à 45 sous; le sucre de La Rochelle, de 90 à 83 livres le pain de 100 livres, etc., etc. (1).

Mais quant aux salaires, il fut démontré dès lors que l'autorité est ici bien plus impuissante encore à obtenir la baisse et qu'elle se heurte à une résistance insurmontable, même en ces temps où l'ouvrier comptait si peu dans la cité et où il était traité si rudement. Presque tous les intendants proclament que là est la partie la plus difficile de leur tâche. Fontanieu, de Grenoble, qui croit ou veut faire croire que les marchands ont baissé à proportion des espèces, ou même un peu au-dessous, pense que pour les journées d'ouvriers il sera nécessaire de faire quelques exemples (2). En quoi il est probable qu'il ne réussira pas davantage, car, écrit Courteille, intendant de Bourges, « les exemples de sévérité que j'ai pu faire sur les journaliers n'ont fait que les rendre plus rares et plus chers ». Le Bret, en Provence, en a fait aussi l'expérience à ses dépens: « Nous voulûmes fixer le prix des journées des travailleurs. Il y en avait 200 au moins des montagnes de Provence et du Dauphiné; ils sortirent tous d'ici, et il ne nous est resté que les paysans qui ont quelques pièces de terre, et quand il a fallu faire la récolte, ces paysans, en trop petit nombre, ne demandaient pas davantage qu'il n'avait été réglé, mais ils avaient affaire ailleurs que chez celui qui voulait les louer, et le bourgeois empressé à recueillir leur offrait au delà du prix fixé pour les engager à les aller servir, et cet empressement va jusqu'à débaucher continuellement les valets de campagne, et il ne se passe pas de jour que je ne signe quelque arrêt de condamnation contre ces valets qui abandonnent leurs maîtres... L'expérience des règlements que les consuls ont faits et que le Parlement a homologués en y ajoutant des peines afflictives, nous a fait connaître qu'ils sont inutiles, et qu'ils n'ont servi qu'à faire déserter les étrangers » (3).

Aurait-on au moins la ressource de charger les manouvriers d'impôts pour les rendre moins avares de leur travail? Orry ne le pensait pas, et les raisons qu'il en donne (4) jettent un jour si vif sur la véritable situation des prolétaires ruraux dans l'ancienne France, sur laquelle

(1) Arch. Nat. G7 504, 422.
(2) Bib. Nat.
(3) Arch. Nat.
(4) *Ibid.* G7

on a mis en circulation tant de légendes fausses ou exagérées, qu'on ne saurait trop les faire connaître. « On est en usage de rejeter toute la taille sur les fermiers et laboureurs, et le simple manouvrier paye au plus 3 ou 4 livres pendant que le fermier paye 100, 110 et 120 livres par charrue... » et quand on augmente la taille, ce n'est point le manouvrier qui en souffre, c'est le fermier ou le laboureur, parce que dans une paroisse il y a 20 ou 30 manouvriers contre 1 laboureur, et ils se ménagent entre eux et accablent le laboureur : d'ailleurs, les collecteurs chargent toujours volontiers ces derniers, parce qu'il y a chez eux de quoi prendre et de quoi assurer le paiement de la taille, au lieu qu'ils craignent de ne pouvoir faire leur recouvrement sur les premiers s'ils les chargent trop. Quel remède donc pour faire baisser le prix des journaliers? Je crois qu'il ne faudra qu'un peu de patience. » Et il comptait sur le très bas prix du vin (tombé, en effet, à des prix infimes à la suite de trois récoltes fort abondantes) pour forcer les vignerons à rechercher des journées, et sur le grand nombre d'enfants issus des mariages contractés pendant la guerre pour éviter la milice pour faire baisser le prix de ces journées. Il n'ajoutait pas, mais il pensait certainement qu'une récolte déficitaire de grains et la hausse qui en serait la conséquence, cas qui allait précisément se réaliser en 1725, suffirait pour mettre la main-d'œuvre dans la nécessité de fournir un grand effort et de modérer ses exigences, et que les choses amèneraient ainsi d'elles-mêmes une solution à un problème insoluble tant qu'on s'obstinerait à vouloir le trancher par des moyens d'autorité. Il était bon prophète, et la crise de cherté de 1724 se termina d'elle-même par des moyens tout naturels. Retenons-en toujours qu'elle fut pour les salaires plus intense et plus durable que pour les denrées, à cause du facteur d'ordre psychologique qui intervient ici pour retarder le jeu des lois économiques, mais qui ne le retarde et ne l'empêche jamais que pour un temps.

Gardons-nous d'ailleurs de croire qu'il suffise de se livrer à quelques orgies monétaires pour que les salaires en bénéficient nécessairement. C'était bien avant le Système que la rareté des bras, conséquence de la dépopulation survenue, tendait à élever la rémunération de la main-d'œuvre, quoi qu'en aient pu dire les publicistes qui ont fait des descriptions si sombres de la misère des classes rurales, et c'est dès août 1715 que Foullé de Martangis, intendant de

Bourges (1), montrait les journaliers de campagne de sa généralité « se prévalant du besoin qu'on a d'eux et du bas prix du pain, voulant gagner 25 sols et plus par jour, et aimant mieux rester à ne rien faire une partie du temps que de travailler, parce que le gain d'une journée était suffisant pour les nourrir, et leur famille, toute une semaine, disant avec arrogance que les maîtres ont eu leur tour pendant la cherté du blé, et qu'à présent qu'il est à bon marché ils veulent avoir le leur et profiter de l'occasion. » Inversement, au lendemain du Système et en pleine période ascendante des salaires, le travail manque dans bien des industries qui n'ont pas la vogue ou qui n'ont pas la chance, et la misère est alors d'autant plus cruelle que les denrées, elles, n'en sont pas pour cela meilleur marché.

La Révolution aussi, avec l'abus bien autrement grave et bien autrement prolongé qu'elle fit du papier-monnaie, aboutit à un bouleversement général des prix et, par conséquent, à une augmentation des salaires bien plus intense que ce qu'on avait vu au début du règne de Louis XV : et le maximum, qu'on pourrait comparer à une toile d'araignée tendue pour arrêter un torrent, n'arrêta rien. Celui des salaires, en particulier, encore moins respecté que l'autre, n'empêcha jamais la main-d'œuvre d'exiger et d'obtenir des prix notablement supérieurs aux prix légaux, et accrus encore par la diminution du temps de travail qui entra rapidement dans les habitudes. Un journalier, à la campagne, au moment des travaux les plus pressants, se payait couramment, vers l'automne de l'an III, le quintuple de la taxe; et l'on vit des ouvriers demander pour battre une récolte de blé autant que cette récolte aurait valu si elle avait été elle-même vendue au prix du maximum; c'est à ces conséquences désastreuses pour l'agriculture qu'aboutissait la néfaste politique de taxation. A plus forte raison, lorsqu'on eut enfin renoncé à la chimère du maximum et que la liberté eut été rendue aux transactions, mais malheureusement sans que fût encore secoué pour cela le joug du papier-monnaie, de plus en plus follement prodigué, vit-on monter à des hauteurs vertigineuses et les denrées et les salaires. En messidor an III un moissonneur se paie couramment 50 francs, et en thermidor un débardeur sur les quais de Paris 200 francs. Grisé par les

(1) G7 128.

hauts salaires, l'ouvrier fait des dépenses exagérées, prend l'habitude de ne plus travailler qu'un jour sur trois, ne met plus de bornes à ses prétentions, exige pour la moindre réparation à une maison plus que le prix de location de cette maison. En nivôse an IV, où l'on n'est pas encore cependant au moment extrême de la dépréciation du papier, on voit les forts de la Halle, profitant du besoin extrême qu'on a d'eux, exiger et obtenir 100 livres pour le transport de chaque sac et se mettre ainsi sur le pied de gagner des journées de 2,000 à 3,000 livres, tandis que fonctionnaires et employés, mourant de faim avec leurs appointements trentuplés, sont réduits à « envier le sort du simple et ignorant manœuvre », et que les rentiers, plus à plaindre encore, parce que, pour eux, les quelques mesures de réajustement de leurs ressources à leurs besoins sont toujours plus tardives et plus insuffisantes, tombent littéralement dans la mendicité. Et l'on serait tenté au premier abord de croire que la classe ouvrière connut alors des jours particulièrement prospères, si l'on ne rappelait aussitôt qu'à ces gros salaires correspondait une telle cherté de vie que le pain était à 40 et 50 francs la livre, en attendant qu'il arrivât à 150 francs; les pommes de terre à 240 francs le boisseau; le sel à 35 francs la livre; les œufs 9 et 10 francs pièce, etc.; qu'en outre ces prix étaient certains, tandis que le salaire, lui, ne l'était point, que le travail est rare dans ces temps de désordre et de convulsion, et que cet hiver de l'an IV, où le salaire monta à de telles hauteurs, est précisément le moment où les rapports de police enregistrent le plus de décès par le froid et par la faim, où les rues de Paris offrent le douloureux spectacle de quantités de femmes, d'enfants, affaissés par le besoin, ayant la rage et le désespoir peints sur le visage, se disputant la chair des chevaux abattus par les équarrisseurs, et que jamais encore population n'avait été soumise à de si cruelles épreuves.

Réels cependant étaient ses progrès, et ils apparurent d'une façon plus nette lorsque le discrédit absolu du papier-monnaie força enfin le gouvernement, après de longues hésitations, à le laisser bannir de toutes les transactions, auxquelles d'ailleurs il ne servait plus, et à avouer sa mort, déjà réalisée, mais non encore officiellement constatée. Le numéraire qui depuis longtemps se substituait à lui, était là, tout prêt à prendre sa place, et il la prit, d'autant plus apprécié qu'on avait plus souffert de son absence, d'autant plus populaire

qu'il avait été l'objet des plus ardentes malédictions révolutionnaires; étant d'ailleurs plus rare qu'il n'était à la veille de la Révolution, il eut vite fait de ramener les prix à leur niveau de 1790, au temps de la bonne monnaie, et plutôt même quelque peu au-dessous; mais il y eut toutefois à cette règle une importante exception : les salaires, et surtout les salaires ruraux, là où précisément l'assignat ayant toujours été à peu près hors d'usage, ils n'avaient pas été gonflés maladivement par la dépréciation du papier, les salaires, eux, ne retombèrent point au chiffre de 1790 et se fixèrent notablement au-dessus. Car la raréfaction des bras par suite des guerres continuelles, la diminution de l'activité de ceux qui restaient à cause des agitations et des suspensions de travail résultant des circonstances de la Révolution, et surtout le sentiment de leur force acquis par les classes ouvrières, étaient des causes puissantes d'une amélioration dans leur situation matérielle, et ce fait frappait tous les observateurs attentifs. « L'augmentation du prix des journées, disait Cochon au Conseil des Anciens en frimaire an IV, n'est pas uniquement l'effet de l'émission d'une grande masse d'assignats... Sa cause principale est dans la Révolution et dans les idées que des hommes prétendus populaires ont inspirées à la classe des ouvriers... Il est constant que ce prix a augmenté avant que l'émission des assignats fût disproportionnée aux besoins de la circulation et qu'il s'est accru considérablement lorsque toutes les denrées et marchandises étaient taxées à un prix très médiocre. » « Le prix des denrées a considérablement diminué », écrivait le 25 messidor an IV le commissaire du Directoire exécutif près le département du Morbihan, « mais la main-d'œuvre est à un prix excessif, quoique toujours payée en numéraire, seul signe représentatif qui ait cours dans les transactions... On a tant prêché l'égalité sous les rapports les plus absurdes, notamment sous celui des fortunes, que l'artisan a élevé son salaire pour soutenir une dépense plus élevée, et s'est emparé du luxe qui échappait ailleurs; le prix de la main-d'œuvre est généralement le double de celui de 1790 (1). »

Après l'an V surtout, tandis que les denrées tombent bien au-dessous des prix de 1790 (il est reconnu que le septier de blé est tombé dans la plupart des départements producteurs de 24 francs à 18), la

(1) F i c III Morbihan 6.

main-d'œuvre est sensiblement plus chère, et les propriétaires ruraux, accablés d'autre part par un impôt foncier beaucoup plus lourd, sont dans une situation très difficile. Le commissaire du Directoire près le canton de Quinsac (Gironde) écrit en floréal an V (1); « Les ouvriers agricoles qui, en 1790, travaillaient les vignes à raison de 15 à 18 sols, même dans les plus grands jours, pour toutes les façons d'usage, exigent maintenant de 40 à 50 sols par jour, qui avec les accessoires comme vin et soupe, montent à plus de 50 sols; ils se coalisent dans les cabarets, au mépris de l'article 20 de la loi du 28 septembre 1791, et se réjouissent ensemble tandis que les pauvres propriétaires gémissent en secret au sein de leur famille de l'impossibilité de pouvoir faire travailler leurs vignes à cause de la tyrannie des travailleurs, qui se prévalent de la pénurie des bras... Les possesseurs de biens ruraux (vont être) réduits à la dure nécessité de négliger ou même d'abandonner leurs fonds en les laissant sans culture, faute de moyens, attendu que leurs productions ne pourront pas à beaucoup près les indemniser des frais exorbitants que les paysans exigent. » En ventôse an V, un propriétaire de l'Indre écrit au Conseil des Cinq Cents (2) : « De toutes parts les fermiers abandonnent l'exploitation et désertent leurs champs. Les denrées leur coûtent plus cher qu'ils ne les vendent. Cela procède de la cherté exorbitante de la main-d'œuvre et du défaut de moyens légaux de répression contre les ouvriers à gages qui éludent impunément leurs engagements, mettant à contribution le cultivateur dans les moments où les travaux sont le plus urgents et de nécessité indispensable; les domestiques à gages, se jouant des termes pour lesquels ils sont engagés, abandonnent leurs travaux lorsqu'ils deviennent plus urgents... Profitant alors du besoin qu'on a d'eux, ils s'entendent par un concert unanime pour faire la loi la plus dure ou rendre impossible ou ruineuse la continuation de la culture. Les juges de paix sont là-dessus d'une insouciance bien étonnante, et leurs décisions ne démontrent que trop qu'il n'y a pas de réciprocité de justice entre les fermiers et leurs domestiques à gages, qui, d'ailleurs, ont beaucoup restreint leurs travaux en les fixant à un genre de travail unique... Tout le monde veut être journa-

(1) Arch. Gironde L 701.
(2) Arch. Nat. AF III 127.

lier et fixer arbitrairement le salaire de ses travaux, comme si un homme, logé, nourri, chauffé, éclairé par un cultivateur, devait être classé parmi les journaliers qui courent les chances de manque d'ouvrage... Les journaliers ont réduit de beaucoup les heures de travail que leur prescrivaient les coutumes locales; n'en employant que la moitié de ce qu'ils faisaient d'après la loi, ils se sont fait payer le double, d'où il résulte que la main-d'œuvre a quadruplé de prix... L'agriculture souffre et s'abandonne de toutes parts. »

Ces plaintes qui, émanant de propriétaires fonciers, pourraient être suspectes, sont absolument confirmées par tous les rapports des commissaires du Directoire près les départements : « Les salaires des ouvriers s'augmentent chaque jour », écrit en fructidor an VI celui de l'Allier. Celui du Cher : « Le blé à vil prix et la main-d'œuvre portée à un taux excessif ne contribuent pas à faire fructifier l'agriculture. » Celui du Calvados : « Les subsistances sont réduites au taux le plus modéré, tandis que la main-d'œuvre se paie fort cher. » En brumaire an VII un représentant constate en Vendée « que les gages des domestiques sont du double du temps ordinaire; que les artisans en fer, en pierre et en bois, tels que les maréchaux, serruriers, taillandiers, maçons, tailleurs de pierre, tonneliers, menuisiers, gagnent le double de ce qu'ils gagnaient avant la rébellion, et que comme les subsistances sont à bas prix, ils sont les plus aisés du pays; s'ils étaient exactement payés, ils seraient riches. » Il y avait longtemps déjà, d'ailleurs, que le clairvoyant Dupont de Nemours avait constaté le sensible progrès accompli dans la condition matérielle des ouvriers agricoles. « Les mœurs de la Révolution, remarquait-il dans l'*Historien* du 18 frimaire an IV, ont introduit parmi les ouvriers de campagne l'habitude de faire de plus fortes consommations et des consommations plus recherchées; il leur faut plus de beau pain, plus de viande, plus de vin; pour les battages les ouvriers de plusieurs cantons, qui prenaient le seizième, exigent et obtiennent aujourd'hui le douzième. » « La main-d'œuvre, disait Lecointe Puyraveau dans un important rapport du 12 germinal an VII, est presque un tiers au delà de ce qu'elle était en 1790; depuis le garçon de ferme jusqu'au dernier manœuvre, tous exigent des salaires plus forts, et c'est une plaie du commerce et de l'agriculture. » Dans les départements rhénans le prix des journées était triplé, et les grains étaient à un tiers meilleur mar-

che qu'avant la Révolution. Des faits semblables s'observaient dans les villes, où cependant la vie avait été pendant la crise révolutionnaire singulièrement plus dure et la subsistance plus problématique que dans les campagnes. « Jadis, constate le journal *Le Rédacteur* le 24 messidor an VI, deux misérables repas à 5 sols, ou même à 4 sols 1/2, avec de l'eau claire pour boisson, alimentaient tous les garçons tailleurs, cordonniers, selliers, maçons, dans Paris, pendant toute la semaine; en revanche, ils se saoûlaient... les dimanches et la moitié du lundi. Aujourd'hui, ces mêmes ouvriers mangent et boivent moins les décadis et primidis, les dimanches et lundis, mais, en revanche, ils font meilleure chère tous les jours et boivent généralement du vin à tous les repas. Leur physique et leur moral ne peuvent que gagner à ce changement de régime. »

De même sous le Consulat l'impression générale est que le prix des salaires excède au moins du quart celui de 1789 (Gerboux, *Discussion sur la démonétisation de l'or*) et les statistiques départementales dressées par les préfets de l'an IX à l'an XII, documents très sûrs, confirment et au delà cette assertion, partout où ils ont songé à rapprocher les prix alors pratiqués et ceux qui étaient en usage avant la Révolution. Ainsi, dans le Doubs, les gages d'un domestique homme sont passés de 90 à 150 livres; ceux d'un garçon de charrue de 125 à 180 livres; d'une servante de basse-cour, de 35 à 75 livres. Dans la Moselle, les domestiques gagnent 128 livres au lieu de 82 livres autrefois. Dans l'Ain, le salaire moyen d'un manouvrier en ville était de 0.75 en 1789; il est de 1 franc en 1801. Les gages d'un domestique homme sont passés de 72 à 96; ceux d'une domestique de 48 à 72. Mêmes proportions dans la Haute-Vienne, où les journées passent à la ville de 10 à 15 sous, à la campagne de 9 à 12 sous. D'une façon générale, Peuchet note dans sa *Statistique élémentaire de la France* (1805) que le prix moyen de la journée de travail, dans les villes et dans les bourgs, de 20 sous en 1789 est monté à 30 sous, etc., etc. C'est une règle à laquelle on ne connaît pas d'exception.

De cette ascension des salaires l'inflation monétaire avait été comme on l'a vu beaucoup moins la cause que l'occasion; mais tandis que le papier-monnaie ayant disparu, une tendance très nette au retour aux anciens prix et parfois même à des prix inférieurs à ceux d'autrefois s'était manifestée, une très remarquable exception s'était produite

pour les salaires, restés sous le régime de la bonne et saine monnaie à un niveau très sensiblement supérieur à celui où ils étaient avant l'irruption de la mauvaise monnaie. Tout semble indiquer que telle est la tendance actuelle des choses, et que si, ce qui est douteux, nous sommes destinés à revoir quelque jour les prix d'avant-guerre, il y a au moins une certaine catégorie de prix qu'on ne reverra jamais, parce qu'il y a un certain niveau d'existence que ceux qui l'ont récemment conquis ne se résigneront jamais à perdre. En tout cas, les précédents historiques sont loin de confirmer, bien au contraire, les assertions de quelques adversaires de la déflation qui craignent d'y voir par l'abaissement des salaires une nouvelle cause de troubles sociaux. Fût-elle même à prochaine échéance, et malheureusement il n'en est rien, que nous n'aurions nullement à redouter ce péril.

Le poète Spenser, à propos d'un livre récent

PAR

PAUL DE REUL

Professeur à l'Université de Bruxelles.

De tous les grands poètes anglais, l'élisabéthain Spenser est le moins connu en France et le seul qui n'ait jamais été traduit. Jusqu'ici, le public français n'avait, pour s'initier à la *Reine des Fées*, que les deux chapitres de Taine et de M. Jusserand; le premier, tout d'enthousiasme, le second, sévère jusqu'à l'antipathie. M. Legouis, professeur à la Sorbonne, dont on connaît les ouvrages sur Wordsworth et sur Chaucer, nous donne enfin un livre (1) qui répond à ce qu'on pouvait attendre d'un savant doublé d'un homme de goût et d'un traducteur poète. L'auteur n'essaie pas de concilier les deux historiens de la littérature anglaise. Il se soucie moins de juger Spenser que « de le faire connaître et de le faire comprendre ». Mais l'on n'est pas obligé d'imiter sa réserve et son *Spenser*, par l'absence de parti pris, la parfaite soumission à l'objet, mérite qu'on le rende arbitre de ces jugements divergents.

Pour Taine, Spenser est « une âme éprise de beauté sublime et pure, platonicienne par excellence, une de ces âmes exaltées et délicates, les plus charmantes de toutes, qui, nées au sein du naturalisme, y puisent leur sève mais le dépassent, approchent du mysticisme et, par un effort involontaire, montent jusqu'aux confins d'un monde plus haut. » Ailleurs, à propos de Spenser, Taine évoque Rubens. Il dit encore : « Cette Acrasie couchée a la pose d'une déesse et d'une courtisane du Titien. Un artiste italien copierait ces jardins, ces eaux courantes, ces Amours sculptés... »

M. Jusserand remarque surtout le décousu du poème, le désaccord

---

(1) EMILE LEGOUIS, *Spenser*, Paris, Bloud, Collection des « Ecrivains étrangers », 1923.

entre ses « nudités » et sa morale puritaine. Il conclut : « Tout ébloui que nous sommes de ces merveilles, et ravis de la musique du vers, mais las de tant d'inconséquences, de ce mélange de bacchanales et de sermons, avec si peu de vraie tendresse humaine, il nous semble étouffer. »

Notre impression, confirmée par l'étude impartiale de M. Legouis, c'est que Taine, qui allait vite et s'est borné peut-être aux belles pages de Spenser, a vu juste sur les points essentiels, l'idéalisme du poète et sa splendeur décorative; tandis que M. Jusserand, qui a certainement lu toute la *Reine des Fées*, a pu être excédé par certains défauts réels, mais accessoires.

Taine, peu curieux de « littérature comparée », ne s'est pas avisé que ces jardins « qu'un artiste italien copierait » sont eux-mêmes copiés des jardins d'Armide, aux chants XV et XVI de la *Jérusalem délivrée*.

M. Legouis non seulement rapproche les deux passages, il les compare, montre combien Spenser ralentit le mouvement du Tasse et au ton du récit substitue celui de la description. Il observe que le seul morceau de la *Jérusalem* que Spenser ait imité de près est celui « qui offrait le tableau le plus sensuel et le plus coloré ».

Mais cette « Acrasie couchée » n'aurait-elle pas d'autres sources encore? Ne serait-elle pas réellement inspirée « d'une déesse ou d'une courtisane du Titien »? M. Legouis se l'est demandé. Il a consulté le catalogue des peintures que le poète a pu voir chez son patron Leicester, et s'il n'aboutit pas à l'identification précise, il rend probable du moins l'influence directe des arts plastiques sur le poème de Spenser et sur l'*Arcadie* de Sidney, qui l'avait précédé.

Mal informé des sources, Taine est aussi trop systématique. Ayant fait de Spenser l'homme représentatif de la « Renaissance païenne » et de Milton le coryphée de la « Renaissance chrétienne », il néglige dans le premier l'élément puritain qui n'a pas échappé à M. Jusserand. Certes, il y a du calvinisme, et plus qu'on ne l'a cru, dans les deux premiers livres de la *Reine des Fées*. Telles idées que Miss Winstanley, M. Harrison, attribuent à Platon pourraient bien venir, tout simplement, de l'*Institution chrétienne* (1). Seulement, Spenser n'en

(1) C'est la conclusion d'un travail manuscrit de M. Eric Buyssens, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

reste pas moins, comme l'a dit Taine, « une âme platonicienne par excellence ». C'est Platon qui transfigure les principes de Calvin, les enveloppe d'une atmosphère ou d'un voile de beauté.

Milton appréciait le théologien dans Spenser et, dans ses *Aeropagetica*, l'appelle « un meilleur maître que Duns Scot ou que Thomas d'Aquin ». M. Jusserand n'a pas tort de nous parler de ses « sermons ». Mais ceux-ci ne sont pas la seule cause de cet ennui voisin de la mauvaise humeur que provoque chez l'éminent auteur de l'*Histoire littéraire du Peuple anglais* la lecture prolongée de Spenser Cet ennui, nous pouvons le comprendre et nous l'expliquons par le manque de plan du poème, que dissimulent mal des raccords factices et des symétries extérieures, par l'absence d'humour du poète et surtout par la faiblesse de Spenser en tant que conteur. C'est là sa véritable infériorité sur l'Arioste et le Tasse, et ce qui sans doute le priva de traducteurs (1). Rien de puéril, de monotone, d'incohérent, d'inutilement compliqué comme les aventures où il nous promène à travers les six livres de son épopée destinée à « façonner les gentilshommes en noble vertu et gracieuse discipline ». Si utile qu'eût été pour le lecteur un résumé de ces histoires, M. Legouis a reculé devant cette tâche fastidieuse. On devine qu'il a senti combien la donnée matérielle ou la fable, dépouillée du décor et de l'intention morale, ferait saillir la maigreur de l'invention narrative. Les exemples qu'il donne de ce romanesque sans saveur suffisent à la démonstration; ainsi l'histoire de la belle Florimelle et de sa contrefaçon créée par une sorcière « avec de la neige, du vermillon et du vif argent ». Shelley seul est parfois aussi vague, insubstantiel et bizarre, quand il imite la stance de Spenser, dans le long récit de la *Révolte d'Islam*, ou quand sa *Sorcière de l'Atlas* se compose « avec de la neige, du feu et de l'amour liquide » (str. 35) un compagnon « asexué » qui n'est pas sans ressemblance avec « la fausse Florimelle ». L'imagination idéaliste aboutit chez les deux poètes à la même inanité. Médiocres romanciers, ces rêveurs ne s'intéressent ni aux *faits* en eux-mêmes ni à leur enchaînement, à leur engrenage, à leur causalité. Les personnages de Spenser, comme le dit M. Legouis,

(1) Alors qu'un poème presque contemporain, l'*Arcadie* de Sidney, fut traduit de bonne heure (1625) par un « Gentilhomme François » et par Mlle Geneviefve Chappelain.

donnent rarement l'impression de la vie, car ils ne sont pas pris dans la vie. Le dédain du réel explique encore le goût de Spenser pour les travestissements : « Le travestissement est pour lui la moitié de l'art, comme l'archaïsme (autre déguisement) est la moitié du style. »

Shelley s'est figuré lui-même comme l'Alouette qui plonge dans l'azur. Spenser s'est représenté dans le Papillon du poème *Muiopotmos* qui, serré dans son corselet, ayant sur la tête un casque étincelant, déployant ses antennes comme un brigantin de guerre, agitant l'éventail de ses ailes ocellées comme l'oiseau de Junon, s'ébat dans l'azur cristallin, tout le long de la côte terrestre, va, tourne et revient, goûte à cette fleur, puis à cette autre, se gorge de sucs et, variant ses délices, « possède tout ce qui plaît aux yeux ».

Il faut lire la *Reine des Fées*, non comme un livre d'histoires, mais comme un livre d'images.

Les incidents ne comptent ici que par leurs détails pittoresques; les allégories, froides en elles-mêmes, moins ingénieuses et bien moins suivies que celles d'un Bunyan, ne sont qu'un prétexte à tableaux somptueux. Laissons-nous glisser au fil des stances : quel spectacle se déroule ! combats, scènes de volupté, enchantements, défilés de Fleuves ou de Rois... !

Dès qu'il s'agit de peindre, le poète reprend l'avantage, qu'il s'inspire de la nature ou qu'il ravive les « pageants », pantomimes, « Masques » et autres Jeux de l'époque élisabéthaine. Ses cortèges de Mois, de Saisons, de Péchés capitaux sont caractéristiques. Suivant la remarque de M. Legouis, les visages n'ont pas ici grande importance, puisqu'il n'y a pas de caractères à exprimer, mais costumes, accessoires, étoffes produisent des effets d'autant plus riches. Voici l'Eté, rhabillé par M. Legouis dans cette langue du *seizième*, qui respecte l'archaïsme du modèle :

Puis vient l'Eté dans sa tunique claire
De fine soie à la verte couleur
Et sans doublure afin d'estre légère;
Sa teste porte une guirlande en fleur
D'où tombe goutte à goutte sa sueur;
Sa droite main tient un arc et des traits
Car il revient, fatigué du labeur
De chasser l'once au profond des forêts
Et se voudrait baigner dans un flot pur et frais.

Voici l'Hiver :

Dernier Hiver, tout mitouflé de laine,
Claquant des dents du froid qui le gelait;
Sur son poil blanc se glaçoit son haleine
Et la roupie à son nez violet
Comme d'un bec d'alambic distillait;
Une béquille estait dans sa main droite
Pour estayer sa marche qui tremblait,
Car sa vieillesse est si faible et si froide
Qu'à grand'peine peut-il remuer son corps roide.

Dans la *Maison de Souci*, après le croquis de la maison, la scène se décompose en une série de tableaux vivants :

Elle est tapie au pied d'un roide mont
Dedans un trou de la roche pourrie;
Tout auprès rampe un ruisseau de limon
Dont l'eau puante et à moitié tarie
Sous des saules tortus gît assombrie.
S'accroist comme ils approchent le bruit lourd
De grands marteaux tonnant avec furie,
Et qui, choquant le métal tour à tour,
Dénoncent une forge en ce triste séjour.

Le maistre forgeron depuis la porte
Leur apparut, sur son travail baissé;
Meschant démon et de minable sorte,
Les os crevant la joue et l'œil creusé,
Comme s'il eût langui dans l'*in pace;*
Et la fumée où sans tresve il travaille
Brusle sa vue et son front grimacé;
Ses cheveux roux et sa barbe en broussaille
Oncques n'ont fatigué ni peigne ni cisaille.

Six compagnons l'aidoient dans sa besogne,
Sur son enclume à jamais martelants;
D'un lourd maillet chacun sans arrêt cogne
Et bat le fer à coups terrifiants.
Six forts varlets inégalement grands,
Rangés par taille et le moindre un athlète,
Ayant marteaux ainsi qu'eux différents
Et le dernier si haut dresse la tête
Qu'on diroit le bourdon passant cloche et clochette.

Dans ces tableaux tout est pour l'art plastique. Ailleurs, le trait horrible, répugnant, cruel ou licencieux n'a, selon nous, qu'une valeur de contraste. A ceux qu'il choque, l'artiste eût répondu sans doute, avec la candeur de Flaubert, « qu'il voulait quelque chose de pourpre ».

Nous avons pensé maintes fois que la poésie, en Angleterre, tenait lieu de musique; mais au temps d'Elisabeth, elle remplaçait la peinture absente.

Cela ne veut pas dire que Spenser soit uniquement un décorateur, le Véronèse de la poésie.

Son secret et sa grâce est de nous mener, suivant l'expression de M. Legouis, au pays de nulle part, au pays de féerie.

En cela, il remplit une des missions du Poète. Il est plus qu'un simple amuseur à l'usage des nobles dames et seigneurs qui feuilletaient ses pages dans l'embrasure d'un *bow-window*. D'abord, quelques-unes de ses allégories ne tirent pas leur beauté du seul décor. Le vieillard Mémoire, par exemple, parmi ses manuscrits et ses registres poudreux, « devient un symbole poétique de la mémoire individuelle et de la mémoire collective consignée dans l'histoire ». Le personnage appelé Désespoir traduit avec une rare vigueur « une des tragédies de l'âme religieuse, fréquente chez les calvinistes » :

L'horrible aspect tant le point et moleste
Que la mort seule à sa vue est offerte;
Par juste arrêt de son maistre céleste
Il voit l'Enfer qui l'attend, gueule ouverte;
Lors le Maudit sentant cette âme inerte
Lui tend poison, cordes, glaives et feu,
Tout ce qu'il a, pour l'induire à sa perte,
Et lui dit de choisir la mort qu'il veut.
Car la mort seule est due à qui provoqua Dieu.

Notons aussi que Spenser vit dans une époque merveilleuse où les bornes du connu vont sans cesse reculant, où de nouveaux continents, des cieux nouveaux, des peuplades étranges sont journellement découverts, où l'impossible n'existe plus, semble-t-il, où les plus bizarres fantaisies de l'imagination sont dépassées par la réalité même. Aussi avec quel accent sérieux il proteste contre l'objection que

son royaume de fées serait pur mensonge ! Parlant des pays nouveaux, Pérou, Virginie, Amazone, il s'écrie :

> Ils existaient pourtant sur nostre terre
> Bien que voilés aux plus sages aïeux,
> Et l'avenir lira plus grand mystère...

Mais la portée véritable de la continuelle féerie de Spenser n'apparaît qu'à la lueur de son platonisme. N'oublions pas que dès « les vertes années de sa jeunesse », passionné pour le *Banquet*, pour *Phèdre* et plus encore, d'après M. Legouis, pour le commentaire de Marsile Ficin, il nous enseigne, dans ses *Hymnes à l'Amour et à la Beauté* que le beau n'est que le parfait devenu visible. De même dans les derniers vers peut-être qu'il ait écrits, dans le noble et grave prélude au septième livre inachevé qu'il intitule *Mutabilité*, il exprime cette idée chère à d'autres poètes platonisants que le Changement, dans la nature, est apparent, non réel. Pour Spenser, « ce que nous appelons réalité n'est que l'ombre difforme de l'idéal », seul véritable, seul existant.

C'est pour n'avoir pas senti cette gravité platonicienne du poète que M. Jusserand, véritablement, n'est pas « touché de la grâce ».

C'est aussi parce que M. Jusserand ne sépare pas assez l'homme de l'auteur et permet au jugement moral de peser sur le jugement littéraire. Chez Spenser, l'œuvre est plus attachante que l'homme, ou plutôt, l'homme extérieur est distinct du poète et sa vie n'explique pas ses vers. La première partie du livre de M. Legouis n'est proprement qu'une biographie de Spenser encadrant ses œuvres mineures. On y trouve, avec le résultat de mainte recherche personnelle (1), un vivant tableau de la brillante Angleterre du temps, ainsi que de la triste et sauvage Irlande, où le poète passa, comme fonctionnaire, la moitié de son existence. Il apparaît comme un ambitieux de naissance

---

(1) M. Legouis ne croit pas que Spenser soit l'auteur de la traduction en vers blancs des *Visions* de Du Bellay dans le *Theatre of Wordlings*, version anglaise de *Het Theatre oft Toon neel* de l'Anversois Van der Noot (v. p. 5). Il ne croit pas non plus que l' « aimable Willy » des *Larmes des Muses* ni l' « *Aétion* » du *Retour de Colin* par Spenser, puissent être une allusion à Shakespeare.

modeste, prenant comme devise : *Cautela non nocet*, prodiguant à la Reine et à ses patrons successifs, Leicester, Raleigh, Essex, les énormes flatteries qu'autorisait l'usage, pratiquant d'ailleurs, envers ses protecteurs un loyalisme tout féodal, fidèle à Leicester contre Burleigh et défendant courageusement, même après sa disgrâce, Lord Grey de Wilton, qui fut son premier chef en Irlande. Vis-à-vis de cet infortuné pays, il partage la dureté de ses contemporains, préconise la manière forte de Lord Grey, ce que nous appellerions une politique réaliste. M. Jusserand lui en fait un grief. Mais en peut-on conclure que l'idéalisme du poète ne fût pas sincère? Non, car cet idéalisme ne concerne que son art et son imagination. Il y eut chez lui, comme chez d'autres écrivains, une double carrière, l'une, administrative, l'autre, littéraire, sans ouvertures entre elles.

Aussi M. Legouis abandonne-t-il sagement le plan biographique quand il aborde la *Reine des Fées*. Il reconnaît que le grand poème est trop impersonnel pour entrer dans ce cadre.

Dans les œuvres moindres, l'élément personnel ne fait pas entièrement défaut. Il y a de la « tendresse humaine » dans l'*Epithalame* et dans les *Amoretti*, poèmes à la fiancée. Voici rendu, avec un rare bonheur, le sonnet où la jeune fille aimée du poète se laisse enfin fléchir :

Comme un chasseur lassé d'une longue carrière,
Ayant perdu les pas du gibier qu'il poursuit,
S'assied dans la fraîcheur d'une verte clairière,
Et ses chiens haletants se couchent autour de lui.

Ainsi les membres las et le cœur lourd d'ennui,
J'avais abandonné la longue chasse vaine
Quand je vis revenir la biche à petit bruit,
Pour étancher sa soif à la proche fontaine.

Son pas en me voyant n'eut point de peur soudaine
Et son œil adouci ne marquait plus d'effroi.
Alors je la saisis tremblante encore à peine
Et de son propre gré l'enchaînai contre moi...

D'autres tendresses manquaient à notre poète. Il n'aimait pas les plantes et les bêtes comme Shakespeare ou comme Shelley. Le poète

de la *Sensitive* n'eût jamais comme lui raconté sur un ton héroïcomique la mort d'un papillon qu'assassine une araignée.

Parmi les premières œuvres, le *Calendrier du Berger*, recueil d'églogues disposées selon les mois, garde toujours son parfum de jeunesse. Il est vrai que l'idylle y voisine avec la satire ecclésiastique. M. Legouis aperçoit dans ce mélange « la diversité de ton qui allait devenir la formule du théâtre public » ou populaire. Nous y voyons plutôt la tradition des *Bucoliques* de Virgile, les allusions politiques de Tityre, que nous retrouverons dans le *Lycidas* de Milton.

Nous admirons plus peut-être que M. Legouis certaines églogues de Spenser, telle *Décembre*, imitée de Marot, mais qui dépasse le modèle par l'inspiration poétique et le sentiment pittoresque.

C'est un trait joliment observé que ce crapaud qui trône au haut d'un champignon :

The grieslie Todestoole...
And loathed Paddocks lording on the same,

et c'est un beau vers que celui qui nous montre les vagues enflées soudainement :

The sodain rysing of the raging seas.

Ailleurs, Spenser a remplacé un détail matériel par une réflexion morale. Marot s'écriait :

O quantes fois aux arbres grimpé j'ai
Pour dénicher ou la pie ou le geai
Ou pour jeter des fruits jà meurs et beaux
A mes compaings qui tendaient leurs chappeaux !

Spenser supprime les « chapeaux » et dit que son berger ne se soucie guère de l'hiver approchant, parce qu'il sent le printemps en lui-même. Spenser donne ensuite une valeur morale à la fuite des mois. Colin fait un retour sur sa vie, associe son propre déclin à celui de l'année, avec une mélancolie qu'ignore l'élégant badinage du Français :

« Ma moisson est hâtive, l'épi prometteur est brûlé, ravagé; mon espoir devient souffrance et des germes de ma jeunesse, je ne récolte que brindilles, broussailles... Le froid morose pince et ride mon écorce,

ma tête est parsemée de givre, sur ma tempe se marque la patte de corbeau. Les plaisirs sont couchés, le soleil est éteint, les nuages m'envahissent... L'âpre hiver *(the breme Winter)* est venu, soufflant la tempête, amenant la Mort. »

Colin dit adieu à ses troupeaux, aux bois, aux Muses, en quelques vers tristes qui ferment ce Cycle des mois et lui confèrent une sorte d'unité.

Pourtant, l'unité n'est pas la qualité dominante de Spenser, sous quelque aspect qu'on l'envisage, et l'on doit louer M. Legouis de n'en pas avoir mis plus qu'il n'y en a réellement, dans le Portrait qu'il trace de lui. L'auteur évite avec soin de généraliser, s'abstient de tout système, montre son poète plein de contradictions qui s'ignorent : Spenser s'inspire de Platon sans cesser d'être le disciple d'Aristote et met comme ce dernier la vertu dans le juste milieu; il se dit chrétien et adopte les principes de Machiavel; il est romantique par le choix des sujets, classique par l'aisance souveraine de ses vers. Tous ces éléments disparates se juxtaposent en lui plutôt qu'ils ne se fondent harmonieusement, de même que dans un de ses recueils il juxtapose deux hymnes chrétiennes et deux hymnes platoniciennes.

M. Legouis le rapproche de Ronsard et le montre comme un artiste de la Renaissance. Pour situer Spenser plus exactement encore dans le développement de la littérature anglaise, il faut nous rappeler que la Renaissance en Angleterre eut plusieurs actes. Chaucer prélude, au XIVe siècle, en s'inspirant de Pétrarque et de Boccace. Puis vient le triomphe de l'humanisme et, au début du XVIe siècle, l'italianisme de Wyatt et de Surrey. Puis une éclipse, et Spenser est enfin présenté au public dans la préface du *Calendrier des Bergers* comme « le nouveau poète », c'est-à-dire comme un classique, un humaniste, disciple de Virgile et de Platon, émule des grands Italiens. En fait, le poète est saturé d'Homère, de Virgile, d'Ovide, d'Apollonius de Rhodes, sans compter l'Arioste et le Tasse. La mythologie, le paganisme envahissent jusqu'aux poèmes d'amour personnels, comme ce fameux *Epithalame*, qui rappelle le *Carmen nuptiale* de Catulle. Mais ce qui complique la position de Spenser, c'est d'abord qu'il essaie de réaliser, entre l'Antiquité renaissante et le Puritanisme naissant, cette fusion qui s'accomplit au siècle suivant, dans un esprit plus mûr, avec un sentiment religieux plus profond, une culture classique plus harmo-

nieuse, chez Milton. Autre singularité de Spenser : cet humaniste, qui ne peut se marier sans allumer des torches nuptiales et arroser de vin les jambages des portes — *postes aspergere vino* — ne partage nullement les dédains de la Pléiade pour les « ballades, virelais et autres épiceries » du passé national. Il reste fidèle à son vieux maître Chaucer ainsi qu'au roman de chevalerie. De là, sur Spenser, de curieux malentendus. A sa mort il était regardé déjà comme un attardé par la génération nouvelle, individualiste, qui, s'émancipant des tuteurs classiques, prenait hardiment possession de la vie par le Drame. Spenser fut dédaigné par les poètes de l'âge suivant, saut Milton. Sous le règne de Pope il passa pour « gothique » et ne fut admiré que vers 1750 pour de tout autres raisons que celles qui l'avaient fait saluer jadis comme « le nouveau poète ». Thomson, l'auteur des *Saisons*, l'imite dans son *Château d'Indolence*, et Thomas Warton, dans ses *Observations sur la Reine des Fées*, de 1754 (1), que M. Legouis n'a pas cité dans sa bibliographie, écrit cette phrase remarquable :

« Il faut, pour comprendre Spenser, se faire l'imagination de l'âge où il vivait... Les tournois de chevalerie existaient encore, les romans étaient lus avec avidité. Spenser fut donc, par les mœurs du temps, amené à devenir un poète romantique » (II, p. 71). Ce fut l'opinion des romantiques véritables, des Scott, Shelley, Keats, jusqu'au jour où les Préraphaélites redécouvrirent les romans d'Arthur dans la version de Malory.

Et tout de même, avec son caractère hybride et tous ses disparates, Spenser « a son harmonie qui est celle de l'atmosphère : son grand poème, de structure si artificielle... engendre l'illusion qui mène au rêve. Il nous emmène dans le pays merveilleux où les conceptions les plus contradictoires se réconcilient, où les plus extravagantes fantaisies deviennent plausibles. » C'est ici qu'il faut tenir compte d'un don du poète que nous avons jusqu'ici négligé, bien qu'il soit pour

(1) Thomas Warton a, le premier, signalé la parenté des allégories de la *Faerie Queene* avec les *pageants* ou cortèges allégoriques du temps : « Si Spenser peignit ces figures d'une manière si distincte et d'un style si animé, n'est-ce pas qu'il était accoutumé à la vue de ces personnages emblématiques décorés de leurs attributs propres, doués de langage, de mouvement, de vie ? » (II, p. 92).

plusieurs son charme dominant : la musicalité. Très finement, M. Legouis montre l'importance de cette qualité dans la féerie de Spenser. « Cette rêverie à laquelle induit son poème et qui participe du charme de l'opéra, réclamait que le long déroulement des visions s'accompagnât d'une musique ininterrompue, suspendant l'activité des facultés logiques et aidant à accréditer les chimères. » De là, la stance spensérienne, de huit vers décasyllabiques, plus un alexandrin final, que M. Legouis appelle « l'horloge du pays de féerie ».

On a pu apprécier avec quel art M. Legouis a coulé ses propres vers dans ce moule illustre. Nous applaudissons à ses réussites, mais n'étant point partisan absolu, en principe, de la traduction en vers, qui risque d'être une ressemblance au deuxième degré, nous savons gré à l'auteur d'avoir fait alterner les vers et la prose, n'employant les premiers que lorsqu'il se sentait vraiment en veine poétique. Ces versions de M. Legouis, nous les souhaiterions plus nombreuses, et c'est dans ce sens qu'une prochaine édition de son livre pourrait être augmentée. Une traduction intégrale de la *Reine des Fées* n'est sans doute pas désirable, mais bien des épisodes encore méritaient d'être signalés. Qu'on nous permette d'en citer un que nous appellerons « Calidore et les Grâces » :

« Sire Calidore parvint un jour à une colline isolée au milieu de la plaine, bordée par un bois touffu dont la hauteur semblait dédaigner la terre. Les arbres s'y dressaient comme une garde d'honneur... On dit que Vénus préférait ce lieu à son cher Cithéron...

« Le chevalier crut entendre au-dessus de lui le son joyeux d'une flûte aiguë et de pieds nombreux battant la terre creuse, tellement que l'écho rebondit par les bois; s'approchant, il aperçut une troupe de dames qui dansaient joyeusement autour d'un berger qui jouait du chalumeau...

« Celles du dehors formaient une ronde; mais, au milieu, trois dames dansaient et chantaient, cernées par les autres, comme par une guirlande; puis, parmi les trois, l'on voyait une demoiselle qu'elles enchâssaient comme une pierre précieuse et dont la noble présence rehaussait tout le reste.

« Telle la couronne d'Ariane... aujourd'hui projetée dans le firmament, répand ses rayons dans le ciel et rehausse les étoiles qui se meuvent autour d'elle dans un ordre excellent.

« Telle était la beauté de cette troupe glorieuse; mais celle du milieu dépassait toutes les autres de son front couronné de roses et toujours les danseuses, en passant devant elle, lui jetaient des fleurs parfumées; mais les Trois surtout la paraient de leurs dons.

« Celles-là, c'étaient les Grâces, filles du plaisir, servantes de Vénus qui, jour et nuit, hantent cette colline et versent aux hommes leurs bienfaits...

« Elles sourient avec douceur, pour que nous soyons comme elles doux et conciliants; nues, pour que chacun voie qu'elles sont pures, simples et sans artifices; et dans leur danse elles font en sorte que deux toujours semblent s'éloigner, tandis qu'une seule se montre de front... »

Ce groupe charmant, d'une grâce un peu roide et naïve, d'une fraîcheur de juin, d'une saveur de fruit à peine mûr, évoque la danse des Muses dans le *Parnasse* de Mantegna, le berger fatiguant ses pipeaux dans l'*Education de Pan* de Signorelli. Le charme de Spenser, c'est la Renaissance en fleur, le printemps qui se change en été, le moment exquis où le moyen âge anglais, sous l'encourageant sourire de l'Italie, découvre les Grâces antiques.

La Belgique et l'Allemagne

du 26 juillet au 4 août 1914

(D'après les Archives de l'Office impérial des Affaires étrangères)

PAR

LÉON LECLÈRE

Professeur à l'Université de Bruxelles

Au mois de novembre 1918, Karl Kautsky, alors secrétaire d'Etat adjoint à l'Office (Ministère) des Affaires étrangères de Berlin, fut chargé par le « Gouvernement du peuple » allemand de rechercher, de grouper et de publier les documents que possédaient les archives de ce Ministère, au sujet des faits qui ont immédiatement précédé les premiers jours de la grande guerre. Aidé par quelques collaborateurs, Kautsky acheva son travail au mois de mai 1919. La publication en fut alors différée pour des raisons que nous n'avons pas à étudier ici. L'auteur n'attendit pas qu'elle fût de nouveau autorisée pour donner de son labeur un résumé, d'un puissant intérêt, dans un livre substantiel et courageux paru en cette même année 1919 sous le titre: *Wie der Weltkrieg entstand ?* et traduit depuis lors en français (1).

Peu après, le gouvernement du Reich confia au général comte Max Montgelas et au professeur W. Schücking la tâche de mener à bonne fin l'œuvre entreprise l'année précédente. Dans leur *Préface*, les nouveaux éditeurs déclarent n'avoir apporté que de légères modifications au classement de leur prédécesseur; ils constatent que les changements opérés par eux ont été faits d'accord avec Kautsky, qui a revu les épreuves de la publication. Celle-ci commença au mois de septembre

---

(1) *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale*. Trad. par V. Dave. Costes, Paris, 1921.

1919. Quatre volumes parurent successivement (2). La traduction française de ce recueil, dont l'importance est capitale pour l'étude des origines de la guerre de 1914-1918, est l'œuvre de M. C. Jordan, ministre plénipotentiaire de France (3).

Parmi les 1,123 pièces reproduites ou mentionnées dans ces volumes, il nous a paru intéressant d'étudier celles (au nombre d'une quarantaine) qui ont trait aux rapports directs de la Belgique et de l'Empire allemand du 26 juillet au 4 août 1914. Plusieurs d'entre elles ont déjà été publiées (notamment dans les Livres gris) et commentées (4); mais on n'en a pas, semble-t-il, tiré tout ce qu'elles contiennent d'intéressant. La plupart de ces documents d'ailleurs ont passé inaperçus ou peu s'en faut. Réunis, ils forment, en se complétant, en s'éclairant l'un par l'autre, un ensemble précieux pour l'histoire de nos relations avec l'Allemagne à la veille de l'invasion de la Belgique, précieux aussi pour la détermination des responsabilités.

Ceci explique l'accueil que, depuis 1919, l'Allemagne a réservé à ce recueil. Ne pouvant contester sa valeur, puisqu'il s'agit de la publication officielle, par l'ordre du gouvernement allemand, de documents reposant aux archives des Affaires étrangères de Berlin, les historiens et les publicistes d'outre-Rhin ont fait le silence autour de lui, autant du moins qu'ils l'ont pu (5).

---

(2) *Die deutschen Dokumente zum Kriegsausbruch*. Charlottenburg, 1919, 4 vol. in-8°. Ier, 15 juin-27 juillet 1914; IIe, 28-31 juillet; IIIe, 31 juillet-3 août; IVe, 3-6 août.

(3) *Documents allemands relatifs à l'origine de la guerre*. Costes, Paris, 1922, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage sera désigné dans les notes par les initiales KMS (Heure allemande, pour les documents émanant de Berlin; heure de l'Europe occidentale, pour les pièces venant de Belgique).

(4) Par exemple, par A. de Ridder, *La Belgique et la guerre*. IV: *Histoire diplomatique*, chap. III.

(5) Dans le recueil les documents sont « rigoureusement » classés par ordre chronologique. Les pièces sont rangées d'après l'heure (allemande) de leur transmission de la Wilhelmstrasse à l'office central télégraphique de Berlin, quand il s'agit de dépêches partant du Ministère impérial des Affaires étrangères; elles sont disposées d'après l'heure de leur arrivée au bureau du chiffre de ce Ministère quand il s'agit de pièces émanant de l'étranger ou de la province. Ce système conduit les auteurs à classer *après* un document parti à une certaine heure de Berlin une dépêche, une lettre expédiées de Bruxelles, rédigées *avant* la pièce qui les précède dans le recueil et se rapportant donc à une situation antérieure. Cet ordre est discutable. Mieux

I

Le premier texte qui mérite d'attirer notre attention est une dépêche adressée le 28 juillet au chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, par M. de Below-Saleske. Le ministre d'Allemagne en Belgique constate que « le conflit austro-serbe a fortement inquiété ici (à Bruxelles) l'opinion publique ». Mais il ajoute que « dans les milieux officiels on observe une attitude expectante et calme. Jusqu'ici on n'a pas pris de mesures sérieuses pour la mobilisation de l'armée belge, si ce n'est que les officiers et hommes de troupes en congé ont été rappelés (6) ».

Dès le 27 juillet, le grand état-major de Berlin avait commencé l'envoi au Ministère des Affaires étrangères de rapports quotidiens résumant, au fur et à mesure que lui parvenaient des renseignements, la situation militaire des principaux Etats européens. Les rapports des 27 et 28 juillet n'ont pas été retrouvés aux archives. Mais celui du 29 contient quelques lignes significatives consacrées à la Belgique : « L'armée, par l'appel de trois classes, est portée de 55,000 à 110,000 hommes. L'appel de ces réserves a été ordonné. La surveillance des frontières doit être renforcée. La Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands; elle prend des mesures en conséquence. On arme les forts, on se prépare à pouvoir faire sauter éventuellement les travaux d'art (7) ».

« *La Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands.* » Cette affirmation du grand état-major, fondée sur les indications qu'il recevait de Bruxelles, doit être recueillie soigneusement, car à l'heure où elle était émise le chef de cet état-major, le général de Moltke, avait, *depuis trois jours déjà, écrit de sa main la*

---

vant ranger les documents d'après le jour et l'heure du départ de leur lieu d'origine, que ce soit Berlin, Bruxelles ou telle autre ville belge ou allemande. Nous nous écarterons toutefois de cette méthode pour deux groupes de pièces qui n'acquièrent toute leur valeur que si on les étudie ensemble, bien qu'elles ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre chronologique.

(6) KMS, t. II de la traduction française, n° 403, pp. 167-168.

(7) KMS, t. II, n° 372, p. 115. Le 29 juillet, l'armée belge avait été mise sur le pied de paix renforcé, par l'appel de trois classes de milice (Lieutenant-colonel TASNIER et major VAN OVERSTRAETEN, *La Belgique et la guerre*. III : *Opérations militaires*, p. 30).

première version de l'ultimatum destiné à la Belgique. Ainsi, d'une part, la constatation objective des faits amenait — à juste titre — l'état-major allemand à reconnaître, dans un document qui n'était pas destiné à la publicité, le souci qu'avait la Belgique de faire respecter par tous ses voisins sa neutralité (8) ; mais, d'autre part, des considérations stratégiques avaient déjà poussé Moltke à commencer la rédaction de l'ultimatum ! Aux affirmations qu'il aligne dans son projet il n'est pas de meilleure réfutation que la phrase même du rapport de son état-major : la Belgique veut empêcher l'invasion des Français comme des Allemands (9) !

C'est sur ce projet de Moltke que nous devons maintenant porter notre attention.

L'origine de ce texte tristement fameux a été établie, on le sait, grâce au recueil de 1919. C'est le *dimanche 26 juillet* que le chef du grand état-major rédigea de sa main la minute de la dépêche remise le *dimanche 2 août* seulement à M. Davignon, ministre belge des Affaires étrangères. Moltke songeait donc, dès le 26 juillet, à attaquer la France en passant par la Belgique, en exécutant le plan de son prédécesseur Schlieffen et celui que son oncle, le vainqueur de 1866 et de 1870, avait déjà élaboré en 1859 (10). Le 26 juillet ! C'est-à-dire le lendemain du jour où la Serbie avait répondu par une soumission complète, sauf une réserve, aux injonctions brutales de l'ultimatum autrichien. Le 26 juillet ! Deux jours *avant* la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie, trois jours *avant* la mobilisation partielle de la Russie, cinq jours *avant* les mobilisations générales russe et austro-hongroise, une semaine entière *avant* la mobilisation française. Le 26 juillet ! Alors que les pourparlers entre l'An-

---

(8) « Les positions de concentration avaient été choisies en vue d'assurer la défense du territoire, tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique sa neutralité. La 1re division (Flandres) regardait l'Angleterre ; la 3e division (Liége) regardait l'Allemagne ; les 4e et 5e divisions (Namur, Mons) regardaient la France (*La guerre de 1914 : rapport du commandement de l'armée*, pp. 2-3). »

(9) Le rapport du 29 juillet n'indique d'ailleurs aucun mouvement de troupes françaises dans la direction de la Belgique, contrairement aux affirmations déjà consignées par Moltke dans le projet d'ultimatum !

(10) Leclère : « 1859-1914. Un mémoire du maréchal de Moltke » (*Revue de l'Université de Bruxelles*, juillet 1921, p. 664).

gleterre, la France, l'Italie et l'Allemagne pour le maintien de la paix commençaient à peine. Est-il, dans l'ensemble des documents diplomatiques relatifs à la grande guerre, beaucoup de preuves plus éclatantes que celle-ci de la responsabilité allemande ?

Moltke semble avoir gardé par devers lui, pendant trois jours, son « projet d'une communication au gouvernement belge (11) ». Il l'envoya le 29 juillet, dans l'après-midi, à la Wilhelmstrasse, où le directeur de la section politique, de Stumm, y apporta les modifications caractéristiques qu'on va voir. La minute de Stumm, paraphée par lui, fut soumise au sous-secrétaire d'Etat Zimmermann, puis au chancelier de l'Empire, qui, après l'avoir lue, la munirent aussi de leurs paraphes. Le document fut ensuite mis au net par le comte de Mirbach, conseiller référendaire. Enfin le secrétaire d'Etat Jagow signa l'expédition portée à Bruxelles, le jour même, par un courrier de cabinet, qui la remit entre les mains du ministre d'Allemagne. L'ultimatum, sous pli cacheté, était accompagné d'une dépêche du secrétaire d'Etat. Elle prescrivait au chef de la légation impériale en Belgique de « conserver bien fermée l'annexe ci-jointe (l'ultimatum) et de ne l'ouvrir que si vous y êtes invité par télégramme (12) ». Le 30 juillet dans l'après-midi, comme le prouve un accusé de réception de M. de Below, l'enveloppe contenant le texte de l'ultimatum était parvenue à destination.

Pendant trois jours, le ministre d'Allemagne attendit l'ordre de décacheter le pli mystérieux. Il le reçut enfin le dimanche 2 août par un télégramme rédigé dès le 30 juillet, mais dont le texte ne fut définitivement arrêté par Zimmerman et Stumm qu'au moment même de son dépôt à l'office central télégraphique de Berlin (2 h. 5 m. après-midi). M. de Below avait à ouvrir l'enveloppe renfermant la « dépêche 87 » et à exécuter le soir même, à 8 heures, les instructions qui s'y trouvaient contenues. Il recevait en même temps l'ordre d'apporter au texte de l'ultimatum les deux corrections qui seront mentionnées plus loin. On lui demandait aussi de faire connaître le lundi 3, avant 2 heures de l'après-midi, la réponse du gouvernement

(11) Titre donné, aux archives des Affaires étrangères, à la minute rédigée par Moltke (KMS, II, n° 376, p. 122).

(12) KMS, II, n° 375, p. 121 ; n° 376, pp. 122-124 (ultimatum).

belge. De plus, il avait à communiquer sans retard cette réponse au général von Emmich, à Aix-la-Chapelle (13). Enfin, en remettant au représentant du gouvernement belge le texte de l'ultimatum, rédigé une première fois le 26 juillet, remanié le 29, arrivé à Bruxelles le 30, le ministre d'Allemagne devait faire naître chez son interlocuteur « *l'impression que toutes les instructions au sujet de cette affaire ne vous sont parvenues qu'aujourd'hui !* (14) »

On devine la raison de cette contre-vérité. Il s'agissait de faire croire que l'Allemagne n'adressait à la Belgique l'outrageante sommation que sous la pression d'une nécessité vitale, et notamment après avoir eu connaissance de la mobilisation française (15) — alors que la première version de l'ultimatum est antérieure d'une semaine à cette mobilisation et que l'arrivée du document à Bruxelles l'avait précédée de deux jours ! (16). Enfin, le diplomate allemand était autorisé à « suggérer au gouvernement belge qu'il peut se retirer avec ses troupes sur Anvers et qu'au cas où il le désirerait nous pourrions assurer la protection de Bruxelles contre les troubles intérieurs (17). »

---

(13) « Par un membre de la légation impériale ou, ce qui vaudrait mieux, par l'attaché militaire, en automobile. » Cet ordre prouve que le groupement des troupes (tirées de plusieurs corps d'armée) qui allait le 4 août prononcer une attaque brusquée contre Liége était, dès le matin du 2 août (au plus tard), placé sous le commandement du général von Emmich.

(14) On se souvient que le ministre d'Allemagne, interrogé par un rédacteur du *Soir* de Bruxelles, lui avait déclaré, le matin du 2 août : « Peut-être verrez-vous brûler le toit du voisin, mais l'incendie épargnera votre demeure. » Cette déclaration, contraire à la démarche accomplie par M. de Below dans la soirée du même jour, a pu être sincère, puisque le chef de la légation de Bruxelles n'a reçu l'ordre d'ouvrir le pli contenant l'ultimatum qu'après la réception de la dépêche partie de Berlin au début de l'après-midi.

(15) Annoncée le 1er dans l'après-midi, commencée dans la nuit du 1er au 2.

(16) Le recueil contient plusieurs révélations de ce genre. Un seul exemple : le 24 juillet, dans un entretien avec l'ambassadeur Cambon, Jagow avait nié avec hauteur que le ministère allemand des Affaires étrangères eût connu l'ultimatum autrichien, avant sa remise à Belgrade. La vérité, heureusement, finit toujours par se faire jour : « Nous avons reçu l'ultimatum à la Serbie douze heures *avant* sa remise. Par contre, je ne me souviens pas l'avoir déclaré à un diplomate américain. *On peut donc publier un démenti.* Mais est-ce opportun ? Nous ne pourrons pas éternellement cacher le fait que nous en avons eu connaissance. » Zimmermann à son collègue von Bussche, 11 août 1917 (KMS, IV, p. 197).

(17) KMS, III, n° 648, pp. 142-143.

Pour constater d'un coup d'œil les différences qui séparent les trois « états » de l'ultimatum : le projet de Moltke, l'expédition signée par Jagow et le document remis au gouvernement belge, nous reproduisons parallèlement le texte complet de la minute du 26 juillet et les corrections qu'il a subies le 29 juillet et le 2 août.

Projet du chef de l'état-major général Moltke (26 juillet, II, n° 376, pp. 122-124, notes).	*Expédition signée par Jagow et adressée au ministre allemand à Bruxelles* (29 juillet, II, n° 376, pp. 122-124).	*Modifications à la dépêche du 29 juillet indiquées par Jagow au ministre allemand à Bruxelles* (2 août, III, n° 648, pp. 142-143).
Le gouvernement impérial possède des informations certaines sur la marche projetée de forces françaises sur la section de la Meuse, Givet-Namur. Elles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France (*après réunion avec un corps expéditionnaire anglais*) de traverser le territoire belge pour attaquer l'Allemagne.	. . . . . sur l'intention *de la France de traverser* le territoire belge	
Le gouvernement impérial ne peut se défendre de la préoccupation que la Belgique, en dépit de sa bonne volonté, ne soit pas en mesure de se défendre sans assistance contre une invasion *franco-anglaise* avec une assez grande perspective de succès pour qu'on puisse *l'envisager comme* une garantie suffisante pour la sécurité de l'Allemagne. C'est pour l'Allemagne un devoir de conservation que de prévenir l'attaque ennemie. *Mais* le gouvernement allemand éprouverait le plus	. . . . . contre une invasion *française* avec une assez grande perspective de succès pour qu'on puisse *y trouver* une garantie	
	. . . . . l'attaque ennemie. *Aussi* le gouvernement allemand éprouverait-il . .	

grand regret de voir la Belgique considérer comme un acte d'hostilité le fait que les mesures de ses adversaires pourraient contraindre l'Allemagne à pénétrer, pour sa défense, sur le territoire belge.

Pour éviter tout malentendu, le gouvernement impérial déclare ce qui suit :

1° L'Allemagne ne se propose aucun acte d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique est disposée à *se placer aux côtés de l'Allemagne, non seulement le gouvernement allemand s'engage à garantir l'intégrité et l'indépendance du royaume dans toute son étendue, mais encore il est prêt à accueillir de la manière la plus favorable des demandes éventuelles de compensation en matière territoriale;*

2° L'Allemagne s'engage dans l'hypothèse ci-dessus à évacuer le territoire du royaume, dès la conclusion de la paix;

3° En cas d'attitude amicale (*ou d'une neutralité bienveillante*) de la Belgique, l'Allemagne est prête, d'accord avec les autorités royales belges, à acheter et à payer comptant tout ce qui serait nécessaire à l'entretien des troupes et à réparer les dommages qui pourraient être causés

. . . . . .

Si la Belgique est disposée à *observer dans la guerre imminente une neutralité bienveillante à l'égard de l'Allemagne, non seulement le gouvernement allemand s'engage, à la conclusion de la paix, à garantir . . . . . des demandes éventuelles de compensations territoriales aux dépens de la France.*

3° En cas d'attitude *amicale de la Belgique* .

. . . . . .

Si la Belgique est disposée à observer dans la guerre imminente une neutralité bienveillante à l'égard de l'Allemagne, *le gouvernement allemand s'engage, à la conclusion de la paix, à garantir l'intégrité et l'indépendance du royaume dans toute son étendue.*

par les troupes allemandes.

Si la Belgique observait une attitude hostile à l'égard des troupes allemandes, en particulier si elle opposait des obstacles à leur marche en avant, par la résistance des forts de la Meuse ou par la destruction de chemins de fer, de routes, de tunnels ou d'autres travaux d'art, l'Allemagne se verrait, à son grand regret, contrainte de considérer le royaume comme un ennemi. Dans ce cas, l'Allemagne ne pourrait assumer aucun obligation envers le royaume, mais devrait abandonner le règlement futur des rapports entre les deux Etats à la décision des armes.

Le gouvernement impérial *veut espérer que le gouvernement royal belge saura éviter dans son propre intérêt tous les événements que nous venons de citer. La crise actuelle ne ferait alors que contribuer à fortifier d'une manière durable les vieilles relations amicales et éprouvées des deux Etats voisins.*

Je prie Votre Excellence d'en informer, à titre strictement confidentiel, le gouvernement royal belge et de le prier de donner une réponse

Le gouvernement impérial espère fermement que cette éventualité ne se produira pas et que le gouvernement royal belge prendra les mesures nécessaires pour empêcher qu'il intervienne des événements comme ceux que nous venons de mentionner. Dans ce cas, les rapports amicaux qui unissent les deux Etats seraient accrus et fortifiés d'une manière durable.

non équivoque *dans les 24 heures* (*).	. . . . . *dans les 24 heures. Vous devrez me donner immédiatement un avis télégraphique détaillé, au sujet de l'accueil qu'auront rencontré nos ouvertures et me faire connaître la réponse définitive du gouvernement royal belge.* (Cette dernière phrase, au crayon.)	. . . . . *dans les 12 heures* . . .

(*) En note sous le texte : Une réponse non ambiguë à cette communication doit avoir lieu dans le délai de 24 heures après sa remise, autrement les hostilités seront immédiatement ouvertes.

En négligeant les corrections purement formelles apportées au projet du 26 juillet, on voit qu'il a subi deux fois, le 29 juillet et le 2 août, des remaniements significatifs.

Dans sa minute, le général de Moltke consacre le système de l'état-major de Berlin : l'Allemagne est attaquée par la France *et* par l'Angleterre. Ce système, on allait plus tard s'efforcer de l'étayer péniblement en utilisant des documents trouvés à Bruxelles après le 20 août. Moltke dénonce donc l'intention des armées françaises de traverser le territoire belge « après réunion avec un corps expéditionnaire anglais »; il fait semblant de croire à une invasion « franco-anglaise ». Mais Stumm biffe les sept premiers mots; puis il remplace « franco-anglaise » par « française ». Ce changement s'explique. Le 29 juillet, la diplomatie allemande compte encore sur la neutralité de la Grande-Bretagne. Le chancelier de l'Empire a, ce jour-là, deux entretiens avec Sir Edw. Goschen, ambassadeur d'Angleterre. Il lui fait d'importantes déclarations. L'Allemagne ne se propose pas de démembrer la France, en Europe du moins (18); elle respectera le

(18) On appréciera plus loin la sincérité de cette promesse.

territoire des Pays-Bas; si elle est forcée d'entreprendre des opérations militaires en Belgique, elle restaurera après la guerre l'intégrité de ce pays, à condition qu'il ne se range pas contre l'Allemagne; en conséquence, l'Allemagne espère que l'Angleterre restera neutre (19). Le chancelier et ses collaborateurs ne pouvaient donc pas, le 29 juillet, accepter la responsabilité des affirmations des militaires. Il ne fallait rien briser entre l'Allemagne et l'Angleterre, encore immobile. De là, les prudentes corrections de Stumm. Même prudence de sa part en ce qui concerne l'attitude probable de la Belgique. Après avoir forgé la menace d'une coalition anglo-française attaquant l'Allemagne à travers notre pays, Moltke, qui ne doute de rien, s'imagine que la Belgique pourrait être « disposée à se placer aux côtés de l'Allemagne » dans la guerre qui va commencer ! Stumm, appréciant la situation avec plus de jugement, se contente de demander à notre pays une « neutralité bienveillante envers l'Allemagne ».

Pour l'obtenir, cette neutralité, Moltke, et avec lui Stumm, Zimmermann, Jagow, Bethmann-Hollweg, tendent à la Belgique un appât qu'ils jugent irrésistible : des agrandissements territoriaux. Le chef du grand état-major se borne à une promesse générale. Stumm précise : il s'agirait de compensations territoriales accordées : 1° à la conclusion de la paix, c'est-à-dire à la condition que la guerre ait été heureuse pour l'Allemagne et que la Belgique ait aidé, par son attitude, à ce dénoûment; 2° aux dépens de la France, et non de l'Allemagne, comme l'aurait à la rigueur permis le texte primitif.

Comment cette promesse d'agrandissement du territoire belge au détriment de la France pouvait-elle se concilier avec l'engagement que le même jour le chancelier prenait vis-à-vis de l'ambassadeur britannique lorsqu'il se défendait de songer à un démembrement de la France continentale ? Comment l'homme qui venait de s'exprimer de la sorte a-t-il pu parapher le texte établi par son collaborateur Stumm ? Ne s'est-il pas aperçu de la contradiction ? C'est bien invraisemblable. Peut-être l'a-t-il résolue par une équivoque en estimant que ce n'était pas au profit de l'Allemagne mais à l'avantage

---

(19) Lavisse : *Histoire de France contemporaine*, t. IX, 37. Cf. le rapport de l'ambassadeur britannique dans le *Blue book* (août 1914).

de la Belgique qu'il y aurait un remaniement territorial aux dépens de la France (20).

Outre les corrections qu'il a apportées au projet du 26 juillet, Stumm l'a fait suivre d'une addition au crayon qui constitue la dernière phrase du texte du 29. Moltke avait omis d'indiquer au ministre d'Allemagne à Bruxelles les mesures à prendre après la remise de l'ultimatum. Stumm lui demande l'envoi d'une première dépêche dès l'accomplissement de la démarche prescrite; et d'un second télégramme faisant connaître la réponse du gouvernement belge à l'ultimatum.

Quant aux modifications du 2 août, elles s'expliquent par les circonstances nouvelles qui se sont produites depuis l'arrivée à Bruxelles de la « dépêche 87 ».

Le chancelier et ses adjoints ont appris la mobilisation de l'armée belge; ils ont dû abandonner l'espoir de voir notre pays « aux côtés de l'Allemagne », ou même observant une « neutralité bienveillante » vis-à-vis de l'Empire. Depuis le 29 juillet, la Belgique a montré par toute son attitude, par ses mesures militaires, qu'elle entendait maintenir, conformément à son statut international, une neutralité stricte entre les belligérants. Dès lors il devenait, inutile, imprudent, de lui offrir, pour prix d'un concours (direct ou indirect) qu'elle semblait décidée à ne pas accorder, un agrandissement territorial. C'est pourquoi Jagow prescrit, le 2 août, au ministre d'Allemagne à Bruxelles

---

(20) Le baron Vander Elst, secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères de 1905 à 1917, a montré dans une étude sur : « La préméditation de l'Allemagne » (*Revue de Paris*, 1er avril 1923) que l'idée d'un agrandissement territorial de la Belgique, en échange de sa collaboration ou de sa neutralité bienveillante vis-à-vis de l'Allemagne pendant une guerre franco-allemande, naquit longtemps avant 1914.

« A la fin de janvier 1904, écrit-il, Guillaume II eut, à Berlin, avec le Roi des Belges une conversation dont Léopold II donna connaissance, dès son retour, au ministre des Affaires étrangères : « Les Français veulent la guerre, ils l'auront », dit l'Empereur qui ajouta : « Dans la lutte formidable qui va s'engager l'Allemagne est certaine de la victoire, mais cette fois vous serez obligés de choisir. Il faudra être avec nous ou contre nous. Si vous êtes avec nous je vous rendrai les provinces flamandes que la France vous a enlevées au mépris de tout droit, je referai pour vous le duché de Bourgogne. Vous deviendrez le souverain d'un puissant royaume. Réfléchissez à ce que je vous offre et à ce qui peut vous attendre. » Cf. DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 27-28, 131.

d'effacer la phrase qui se rapportait à cette offre dans le texte expédié de Berlin le 29 juillet.

D'autre part, les événements se précipitent. Toutes les puissances mobilisent leurs armées. Le grand état-major de Berlin tient essentiellement à ne pas abandonner son principal atout : l'action rapide, foudroyante de l'armée allemande. Il est « très optimiste »; il estime qu'il faut « nous lancer à travers la Belgique avec toutes nos forces dans la direction de Paris pour en finir rapidement avec la France », qu'il compte « pouvoir abattre en quatre semaines » (21). Dès lors il n'y a plus un instant à perdre. Le délai de vingt-quatre heures accordé à la Belgique le 26 et le 29 juillet pour sa réponse est trop long : on le réduit à douze, car il s'agit de ne pas perdre un instant (22) !

Telle est l'histoire du texte de l'ultimatum, né le 26 juillet sous la plume de Moltke, deux fois modifié le 29 juillet et le jour même de sa remise, œuvre commune de l'état-major et du gouvernement allemand, celui-ci suivant celui-là. Son importance pour l'étude des relations entre la Belgique et l'Allemagne, à une heure décisive, n'a pas besoin d'être soulignée. Bornons-nous à remarquer qu'il n'offre pas moins d'intérêt pour l'étude des responsabilités de l'Allemagne à l'égard de l'Europe en général.

Analysant les faits qui montrent la « volonté de guerre » de l'état-major de Berlin, M. Gauvain a pu écrire avec raison que « la manœuvre allemande apparaît en pleine lumière dans le projet rédigé par le général de Moltke. Le scénario, élaboré le 26, était donc réglé le 29 entre les militaires et le gouvernement. Dès lors, toutes les conversations et les dépêches des chancelleries ne sont plus qu'un jeu diplomatique. Elles offrent un vif intérêt psychologique, car plusieurs mettent à nu les caractères des hommes dirigeants. Mais elles ne modifient pas le cours des événements (23). »

---

(21) KMS, IV, 168, 176, 177. Lettres du ministre de Bavière à Berlin, comte de Lerchenfeld, au président du Conseil des ministres à Munich, comte de Hertling (plus tard chancelier de l'Empire du 1er novembre 1917 au 30 septembre 1918).

(22) Cette réduction du délai avait été demandée par le chef du grand état-major quelques instants avant le départ de la dépêche de Jagow (KMS, III, n° 662, p. 156).

(23) Lavisse : *Histoire de France contemporaine*, IX, pp. 42-4. M. Seignobos donne pareillement la première place parmi les faits « capitaux »

II

A la rédaction et à l'envoi de l'ultimatum à la Belgique se rattachent les dépêches adressées de Berlin au ministre d'Allemagne à La Haye. Moltke avait fait suivre son projet du 26 juillet d'une note qui devait être communiquée au gouvernement des Pays-Bas *après* la réception de la réponse de la Belgique à l'ultimatum allemand. Il s'agissait de donner connaissance à la Hollande du texte de la sommation qui nous était destinée. Jagow adopta l'idée du chef de l'état-major. Le 30 juillet, il expédia à La Haye un courrier de cabinet porteur du texte envoyé la veille à Bruxelles. Le ministre d'Allemagne près la cour néerlandaise recevait, comme son collègue de Bruxelles, l'ordre de n'ouvrir le pli renfermant le document que sur des instructions spéciales (24). Elles lui parvinrent le 2 août. Jagow lui prescrivait d'ouvrir le pli et de faire connaître le lendemain lundi, dans la matinée, au gouvernement royal le sens « de la démarche qui sera effectuée ce soir à 8 heures à Bruxelles ». Le secrétaire d'Etat avait jugé inutile d'attendre, comme l'avait suggéré Moltke, l'arrivée à Berlin de la réponse du gouvernement belge pour notifier à celui des Pays-Bas la remise de l'ultimatum allemand. Il ajoutait : « Je prie Votre Excellence de déclarer au gouvernement néerlandais que le gouvernement impérial compte absolument que les Pays-Bas conserveront à l'égard de l'Allemagne une neutralité bienveillante... A cette condition la neutralité des Pays-Bas sera respectée par l'Allemagne dans toute son étendue. » C'était la reproduction des deux phrases de la note de Moltke du 26; mais le général les avait fait suivre d'une déclaration que Jagow laissa tomber : « Si de la partie méridionale de la province du Limbourg on annonçait des violations de frontières, le gouvernement royal devrait être assuré qu'il ne s'agirait que d'avances de petits détachements que l'Allemagne réparerait aussitôt. » Moltke, préparant l'attaque brusquée sur Liége, avait envisagé l'éventualité où les mouve-

---

(pour l'étude des responsabilités) à ce qu'il appelle les opérations allemandes contre la Belgique : « Les Allemands le reconnaissent implicitement puisqu'ils ne disent plus rien sur ce sujet » (*Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, février 1922, p. 155).

(24) KMS. II, n° 426, pp. 189-190.

ments de l'extrême droite de l'armée allemande ne pourraient pas se faire commodément au nord de Liége sans empiéter sur le territoire hollandais. Mais Jagow, qui connaît la promesse faite le 29 juillet par le chancelier impérial à l'ambassadeur d'Angleterre, au sujet de la neutralité des Pays-Bas, évite, dans sa communication à La Haye, toute allusion à la possibilité d'une violation, même involontaire, de cette neutralité (25).

Dans l'intervalle de quatre jours qui sépare l'expédition à Bruxelles de l'ultimatum et sa remise au gouvernement belge, d'autres documents intéressant la Belgique furent reçus ou envoyés par le ministère impérial des Affaires étrangères.

D'Anvers, le 30 juillet (26), le consul-général allemand von Schnitzler adresse au chancelier de l'Empire et à la légation allemande à Bruxelles des renseignements au sujet de la situation commerciale de notre pays, principalement au sujet de l'escompte des traites de commerce. De Bruxelles, le ministre d'Allemagne envoie, le 30 aussi, au chancelier les informations d'ordre politique et militaire qu'il a réunies (27) : le gouvernement a ordonné la convocation des trois dernières classes de la réserve (28); le roi, revenant d'Ostende à Laeken, a eu plusieurs entretiens avec le ministre de la guerre et avec les autres membres du Cabinet. « L'officieux *Journal de Bruxelles* fait observer que la convocation de trois classes a mis l'armée sur le pied de paix renforcé et que ces mesures ont été exclusivement des mesures de précaution... Dans l'intention de calmer l'opinion publique, le journal ajoute qu'il n'y a pour l'instant aucune raison de croire que la terreur d'une guerre possible pourrait se répandre en Belgique. La confiance publique aussi bien dans la garantie des puissances que dans la force de l'armée était trop forte et l'on pouvait, par conséquent, attendre tranquillement le cours des événements ».

Dans un autre télégramme (29) du 30, M. de Below rend compte

(25) KMS, III, n° 674, pp. 166-167.

(26) KMS, II, n° 467, p. 231.

(27) KMS, III, n° 540, p. 54.

(28) Ce que le rapport de l'état-major avait déjà annoncé la veille. Voir *supra*, p. 3.

(29) KMS, III, n° 559, pp. 72-73.

du meeting qui réunit le mercredi 29, au Cirque royal, à Bruxelles, les chefs du socialisme international, unis dans une pensée commune de protestation contre la guerre. Le télégramme cite les noms des orateurs, notamment ceux de Haase, de Keir Hardie et de Jaurès, qui prononça ce soir-là, on le sait, son suprême discours. Après la fin de la réunion, constate le ministre allemand, une manifestation a parcouru les rues, sans incidents.

Du 30 encore (30), une longue dépêche « confidentielle » adressée par le secrétaire d'Etat Jagow au ministre à Bruxelles comme à tous ses collègues accrédités auprès des gouvernements européens (à l'exception, cela va sans dire, des ambassadeurs à Pétersbourg, à Paris et à Londres). C'est un exposé du différend austro-serbe, tendant à rejeter sur la Serbie et sur la Russie la responsabilité de la crise; c'est aussi une définition de l'attitude du gouvernement allemand : « Nos propres intérêts nous appellent aux côtés de l'Autriche-Hongrie. Le devoir de préserver, si possible, l'Europe d'une guerre générale nous conseille en même temps d'appuyer les efforts visant à la localisation du conflit, fidèles en cela aux lignes directrices de la politique que nous avons poursuivie avec succès depuis près de quarante-quatre ans dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. »

N'oublions pas qu'au moment où il lisait les derniers mots de cette dépêche, M. de Below avait déjà en sa possession le pli contenant le texte de l'ultimatum !

Le 31 juillet, le comte Mirbach note le sens d'un entretien qu'il vient d'avoir avec le baron Beyens (31) : « Le ministre de Belgique est venu me voir et m'a dit qu'il attachait du prix à préciser que l'appel de trois classes qui avait eu lieu en Belgique n'avait pas le caractère d'une mobilisation, mais servait exclusivement à compléter les effectifs trop faibles. » Cette démarche s'accordait avec la dépêche expédiée le même jour par M. Davignon au baron Beyens et que le recueil reproduit d'après la copie laissée par le ministre de Belgique entre les mains du secrétaire d'Etat impérial (32). Annonçant les

(30) KMS, II, n° 423, pp. 185-187.

(31) KMS, III, n° 495, p. 14. Cette note, soumise d'abord au chancelier, à Jagow et à Zimmermann fut, le 2 août seulement, communiquée aux ministères et aux états-majors de la guerre et de la marine.

(32) KMS, III, n° 656, pp. 148-149.

mesures prises par le gouvernement belge pour assurer l'observation de notre neutralité, « quelles que soient les circonstances », elle ajoutait que ces mesures n'avaient d'autre but que « de nous mettre en situation de remplir nos obligations internationales ».

Le 31 juillet aussi, de Berlin, le secrétaire d'Etat Jagow transmet au ministre à Bruxelles une déclaration faite (le 30 ?) par le Grand-Duc Nicolas Michaïlovitch à l'attaché militaire allemand à Pétersbourg (33) : « Le Grand-Duc m'a dit qu'au club il avait reçu la nouvelle que l'armée belge était mobilisée, car la Belgique avait un traité d'alliance avec la France; je reproduis ces paroles, bien que le Grand-Duc tienne beaucoup de propos qu'il ne peut pas justifier ». Jagow prie M. de Below de faire part, confidentiellement, de cette nouvelle au gouvernement belge. Mais l'Empereur, il faut le reconnaître, attache moins d'importance à cet « on-dit ». En lisant le rapport de l'attaché militaire, il apprécie d'un seul mot, juste et décisif, écrit en marge, cette information fantaisiste : « *Blech !* » (blague) (34).

Vers la fin de l'après-midi du 31, parvient à la Wilhelmstrasse le cinquième rapport quotidien de l'état-major général (35). Relativement à la Belgique, il fournit quelques indications : « La mobilisation continue : on travaille à l'armement des forts de Liége. Aux viaducs de la Vesdre et au tunnel de Dolhain on fait des préparatifs en vue de les faire sauter. La division de cavalerie belge n'a pas des effectifs très élevés. » Il ajoute : « Il semble qu'il y ait un traité d'alliance avec la France. » Cette assertion, appuyée sans doute sur des « on-dit » d'une valeur analogue à la déclaration du Grand-Duc Nicolas, est d'autant plus bizarre qu'elle est fournie non par les diplomates aux militaires, mais par les militaires aux diplomates.

Ce que le cinquième rapport appelle la mobilisation n'était en réalité que la mise de l'armée sur le pied de paix renforcé. La mobilisation, on le sait, n'a été annoncée que le 31 juillet, à 7 heures du soir, et n'a commencé que dans la nuit du 31 au 1er août. C'est d'ailleurs

---

(33) KMS, III, n° 505, p. 23.

(34) KMS, II, n° 445, p. 207.

(35) KMS, III, n° 524, p. 36. Le quatrième rapport n'est arrivé que le 1er août aux archives des Affaires étrangères. Il n'a pas été reproduit parce qu'il « n'était pas à jour ». Dans le sixième rapport (1er août, III, n° 609, p. 115) on ne trouve, sous le mot : Belgique, que ceci : « Rien de nouveau ».

ce que constate le chef de la légation d'Allemagne à Bruxelles dans sa première dépêche du 1er août (36) : « La mobilisation générale de l'armée belge a été ordonnée aujourd'hui. » Puis, dans un télégramme plus long (37), M. de Below fait d'abord savoir à ses chefs que le baron van der Elst a accueilli « avec ironie » les propos du Grand-Duc Nicolas : « Il m'a annoncé qu'elle (la déclaration) n'avait aucun fondement. La Belgique n'avait pour désir et pour devoir que de défendre sa neutralité contre tous ceux qui l'attaqueraient (38). » D'autre part, le baron van der Elst, « à titre purement personnel », a émis l'avis qu' « une déclaration du gouvernement impérial portant que l'Allemagne respectera les frontières du royaume serait de la plus haute importance, vu l'état fortement surexcité de l'opinion publique dans le pays ». Enfin, le diplomate allemand note que son interlocuteur a fait allusion à une démarche de l'Angleterre « connue à Berlin et à Paris ». Là-dessus, son imagination de s'échauffer et d'échafauder sur des bavardages sans valeur ce qui suit : « Cela (la communication anglaise) est peut-être connexe à une nouvelle qui vient de courir et qui émane de milieux de banque, d'après lesquels l'Angleterre, le cas échéant, aurait l'intention de débarquer un corps expéditionnaire de 30.000 à 100.000 hommes à Zeebrugge. On dit encore que 14 torpilleurs se trouvent devant Zeebrugge et 141 navires de guerre anglais devant Flessingue. » Cent quarante et un, pas un de plus, pas un de moins!

En réalité, la démarche anglaise, dont le baron van der Elst avait dit (fort exactement) qu'elle était connue à Berlin, avait été faite le 31 juillet près du secrétaire d'Etat Jagow. Le gouvernement britannique avait fait demander si l'Allemagne voulait s'engager « à respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps qu'aucune autre puissance n'y portera pas atteinte (39) ». Il ne s'agissait donc aucunement

---

(36) KMS, III, n° 565, p. 77.

(37) KMS, III, n° 581, p. 90. Parti de Bruxelles à 1 h. 40 après-midi.

(38) Dans une dépêche du 2 août, M. de Below signale que « le chef de l'état-major général (belge) de Selliers a déclaré au capitaine (allemand) Brinckmann que l'armée belge s'opposerait à un débarquement anglais ». KMS, III, n° 650, pp. 144-145.

(39) KMS, III, n° 522, p. 34. Une demande analogue et simultanée avait été faite à Paris. Cf. *Blue Book*, n°s 114, 122.

de mesures d'ordre militaire. Au surplus, le ministre d'Allemagne le reconnaît dans sa troisième et dernière dépêche du 1er août (40). En constatant que la communication de l'Angleterre « avait trait à la question du gouvernement britannique à Berlin et à Paris au sujet de la préservation de la neutralité de la Belgique », il mande que, d'après une déclaration officielle du ministre de France à Bruxelles, M. Klobukowski : « La France, en cas de conflit international, a l'intention de respecter la neutralité belge. Cette décision ne pourrait être modifiée éventuellement que si la neutralité de la Belgique était violée par une autre puissance. »

Cette troisième dépêche fut soumise à l'Empereur, qui la pourvut, le lendemain, de notes marginales. La plus courte de ces notes ne manque pas de clairvoyance. A côté des mots : *préservation de la neutralité de la Belgique* (soulignés par lui), Guillaume II écrit : « C'est de cela que dépendra l'intervention de l'Angleterre contre nous. » L'événement a prouvé qu'il voyait juste à ce moment-là. La plus longue des deux notes n'est pas moins intéressante, à un autre titre : « Nos inquiétudes, que nous avons déjà exprimées dans la note qui doit être remise ce soir à la Belgique, sont confirmées par le fait que la France a déjà, violant le droit des gens, entrepris contre nous des actes hostiles : lancement de bombes d'aviateurs sur le territoire allemand, violation de la frontière par des patrouilles de cavalerie. Signaler à notre ministre à Bruxelles qu'il fasse ressortir expressément ces faits en remettant la note. »

Deux réflexions viennent à l'esprit lorsqu'on lit ces lignes. Même si la France avait déjà entrepris des actes hostiles (et il a été surabondamment démontré qu'il n'en avait rien été), Guillaume II ne prouvait pas que ces actes avaient été commis en Belgique. En quoi, dès lors, pouvaient-ils affecter la neutralité de notre pays? C'est d'ailleurs, on le verra plus loin, ce qui fut répondu à M. de Below lorsqu'il s'acquitta de cette commission. D'autre part, le gouvernement allemand affirme dans l'ultimatum du 2 août que des troupes françaises sont en marche vers la ligne Givet-Namur. Or, le même jour, l'Empereur ne fait aucune allusion (et pour cause) à des faits de ce genre.

---

(40) KMS, III, n° 584, pp. 92-93. Partie de Bruxelles à 4 h. 15 après-midi.

Il se borne à parler de raids d'aviateurs et de cavaliers à la frontière, donc vers la Lorraine et l'Alsace (41).

III

Venons-en maintenant à un groupe de documents dont l'intérêt est doublé par l'émotion que provoque leur lecture.

Le jour même (1er août) où partaient de Bruxelles les trois dépêches qui viennent d'être résumées, le Roi des Belges adressait à l'Empereur une lettre autographe (42). Cette missive — croisant le télégramme qui prescrivait la remise de l'ultimatum — ne parvint à destination que le lundi 3 août, à 5 heures de l'après-midi. Ce jour-là, dès 7 heures du matin, la Belgique avait signifié à l'Allemagne sa réponse négative à l'injonction qu'elle avait reçue la veille; de cette réponse, le sens général était déjà connu à Berlin, quoiqu'on n'y eût pas encore reçu le texte du document (43).

La lettre du Roi était ainsi conçue :

« La guerre qui menace d'éclater entre les deux puissances voisines me donne, ainsi que Tu le comprendras aisément, de graves préoccupations.

« Depuis plus de quatre-vingts ans que la Belgique est indépendante, notre pays a observé consciencieusement ses obligations internationales, plusieurs fois dans les circonstances les plus difficiles; et le Chancelier de l'Empire a rendu une éclatante justice à son attitude correcte et impartiale en l'année 1870.

« Votre Majesté et Son gouvernement nous ont donné à diverses reprises des preuves précieuses d'amitié et de sympathie, et des personnes très autorisées nous ont donné l'assurance qu'en cas d'un nouveau conflit on respecterait la neutralité de la Belgique.

---

(41) De même, on ne trouve dans aucun des rapports quotidiens de l'état-major aucune allusion à des mouvements de troupes françaises le long de la frontière franco-belge. Tous les renseignements sont relatifs à des concentrations vers la frontière franco-allemande.

(42) KMS, IV, n° 765, pp. 21-22. L'original repose aux archives des Affaires étrangères, à Berlin.

(43) KMS, IV, n° 735, p. 1. Arrivé à la Wilhelmstrasse, à 1 h. 10 de l'après-midi.

« Nous avons parfaitement compris les objections politiques qui s'opposaient à la publication de cette déclaration, mais nous ne doutons pas que les sentiments et les intentions du puissant Empire dont Votre Majesté dirige les destinées n'aient éprouvé à notre égard aucune modification.

Les rapports de parenté et d'amitié qui unissent étroitement nos deux familles m'ont déterminé à T'écrire et à Te prier, à cette heure si grave, de vouloir bien me renouveler l'expression de ces sentiments envers mon pays.

« Je Te serai cordialement reconnaissant d'une pareille bienveillance. »

Aussitôt après avoir lu cet appel, plein de dignité et d'une loyale confiance, Guillaume II le communiqua au chancelier de l'Empire, avec ordre de préparer « immédiatement » un projet de réponse télégraphique. Peu après (à 7 h. 45) l'Empereur recevait ce projet, rédigé par le secrétaire d'Etat Jagow. Guillaume II l'approuva, sans y rien changer; la dépêche adressée au Roi des Belges fut immédiatement portée à l'office télégraphique, à 8 h. 20 du soir. Cet empressement tend à faire croire que l'Empereur, après avoir appris le refus de la Belgique de s'incliner devant la sommation du 2 août, voulait encore, malgré tout, espérer que le lendemain notre pays ne résisterait pas à l'invasion des armées allemandes.

« J'adresse — ainsi s'exprimait l'Empereur — mes plus vifs remerciments à Votre Majesté pour sa lettre et pour les sentiments qui y sont exprimés. Je me suis vu dans l'obligation de poser une question sérieuse au gouvernement de Votre Majesté. J'ai agi avec des intentions amicales pour la Belgique, mais sous la contrainte des nécessités de cette heure où il s'agit des destinées de l'Allemagne. Il dépend encore de Votre Majesté de maintenir les relations amicales entre nous, ainsi que l'ont fait entrevoir les conditions dont je lui ai fait part. Mes sentiments pour Votre Majesté et son pays ne sont pas changés (44) ».

Intentions amicales ! Sentiments non changés ! Ces expressions se passent de commentaires.

Le lendemain, mardi 4 août, ce fut l'invasion... On connaît trop

(44) KMS, IV, n° 778, p. 31 ; n° 783, p. 37.

l'histoire de cette journée tragique pour que nous y insistions ici. Dans l'après-midi, après la réception des premières nouvelles arrivant de la frontière de l'est, après la séance historique des Chambres, le télégramme expédié la veille de Berlin recevait du Roi des Belges une réponse toute frémissante, en sa brièveté, d'une juste indignation (45) :

« Les sentiments d'amitié que j'ai exprimés à Votre Majesté et ceux qu'elle m'a maintes fois prodigués, les relations si cordiales de nos deux gouvernements, l'attitude toujours correcte de la Belgique contre laquelle l'Allemagne n'a jamais pu articuler le moindre grief ne me permettaient pas de supposer un instant que Votre Majesté nous forcerait cruellement de choisir à la face de l'Europe entière entre la guerre et la perte de l'honneur, entre le respect des traités et la méconnaissance de nos devoirs internationaux. »

IV

Reprenons maintenant, dans leur ordre chronologique, les autres documents datés du 2, du 3 et du 4 août.

Le 2, dans l'après-midi, au moment où partait de Berlin l'ordre de remise de l'ultimatum, le général de Moltke adressait au ministère des Affaires étrangères une note politique qu'il considérait comme importante « au point de vue militaire » (46). Il demandait que la réponse belge lui fût communiquée le lendemain, à 2 heures de l'après-midi au plus tard; il insistait pour la réduction à douze heures du délai primitivement fixé à vingt-quatre pour la réponse (47); il rappelait que le gouvernement de La Haye devait recevoir une copie de la note à la Belgique; il demandait enfin qu'on donnât à l'Angleterre l'assurance que l'Allemagne, « *même au cas d'un conflit militaire avec la Belgique*, ne menacerait pas l'existence de cet Etat, mais qu'après la conclusion de la paix elle maintiendrait l'intégrité de la Belgique. »

(45) KMS. IV, n° 837, pp. 78-79. D'après l'original en français, reçu à Berlin, à l'office central télégraphique à 6 h. 20 après-midi.

(46) KMS. III, n° 662, p. 156.

(47) Voir *supra*, pp. 290, 293.

On voit combien était grand le désir du chef de l'état-major impérial d'éviter une intervention militaire de la Grande-Bretagne. Même si la Belgique résistait à l'Allemagne, l'Empire respecterait, à la conclusion de la paix, l'intégrité du royaume ! Cette déclaration, conforme aux paroles du Chancelier s'adressant à l'ambassadeur d'Angleterre, ne s'accordait pas avec le texte de l'ultimatum, tel que Moltke lui-même l'avait rédigé le 26 juillet : « Dans ce cas (s'il y avait résistance), l'Allemagne ne pourrait assumer aucune obligation envers le royaume, mais devrait abandonner le règlement futur des rapports entre les deux Etats à la décision des armes. » Et ce texte de Moltke avait été accepté sans modification par le ministère des Affaires étrangères. Faut-il ajouter qu'il ne s'accorde pas davantage avec les plans de remaniements territoriaux élaborés en Allemagne de 1914 à 1918, au détriment de la Belgique? (48).

Nous nous trouvons ici en présence d'une des contradictions que devait naturellement faire naître la politique du gouvernement allemand : d'une part, la promesse est conditionnelle; d'autre part, il est question d'un engagement sans réserve.

Quoi qu'il en soit, la demande du général attira l'attention de l'Empereur. Le 3 août (après-midi) il écrit au chancelier (49) : « Je vous prie de m'informer immédiatement par téléphone si, en faisant connaître à Londres la sommation que nous avons adressée à la Belgique, on a ajouté que l'Allemagne, même en cas d'un conflit armé avec la Belgique, donne au gouvernement anglais l'assurance la plus formelle que l'Allemagne, même alors, garantit l'intégrité de l'Etat belge. Au cas où, en dépit de la demande écrite du chef de l'état-major général, on aurait négligé de le faire, il faut immédiatement réparer cette omission. » Les lignes de l'Empereur ont vraisemblablement été écrites après la réception de la dépêche de Bruxelles faisant connaître le sens

---

(48) Voir mon livre : *La question d'Occident*, pp. 176-178; DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 240-248, 335-337; PASSELECQ : « La Belgique et le plan allemand de 1917 » (*Flambeau*, 31 août 1923). Il s'agissait, tour à tour, selon l'alternative des succès et des revers, de protectorat, d'union économique, de démembrement, de « rectification de frontières », voire de compensations à accorder en Brabant, Hainaut et Luxembourg à la France, qui céderait à l'Allemagne Longwy, Briey et les crêtes des Vosges !

(49) KMS, IV, n° 780, pp. 33-34.

de la réponse belge. L'inquiétude de Guillaume II, au sujet de l'attitude de l'Angleterre, s'était déjà manifestée la veille dans la note marginale qu'on a lue; elle s'accroît le 3 août. La Belgique vient de dire : non. L'Empereur voit monter l'orage, s'accumuler les nuées; de là son insistance.

De la Wilhelmstrasse on fit savoir à l'Empereur que la communication désirée par lui avait été envoyée à Londres. Communication d'ailleurs ambiguë, comme on va voir. Dans un télégramme du 2 août, Jagow priait le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne, de se rendre au Foreign Office et de faire à Sir Edward Grey, le lundi matin (donc *après* la remise de l'ultimatum) une déclaration dont les deux parties se contredisent : « Nous donnerons à la Belgique, *si elle nous promet une neutralité bienveillante*, l'assurance qu'après la fin de la campagne nous respecterons son intégrité *dans toute son étendue*. » Ceci, c'est la reproduction de la promesse conditionnelle insérée dans l'ultimatum. Puis, quatre lignes plus loin, on lit : « *Même dans le cas d'un conflit militaire avec la Belgique*, l'Allemagne, après la conclusion de la paix, garantira l'intégrité de ce pays. » Cela, c'est l'engagement sans condition, reproduisant la proposition faite par Moltke dans sa note politique du 2 août, approuvée par l'Empereur (50). L'auteur de la dépêche au prince Lichnowsky n'a-t-il pas senti la contradiction? Alors, quelle légèreté! Ou bien a-t-il joué sur les mots et considéré qu'il n'y avait pas opposition entre les deux phrases, attendu que la seconde ne parle pas de l'intégrité « dans toute son étendue » et d'une « assurance donnée à la Belgique ». Alors, quelle fourberie !

M. de Below venait de remettre le 2 août, à 7 heures du soir (h. b.), le texte de l'ultimatum à M. Davignon (51) et de faire savoir à Berlin qu'il avait accompli sa mission (52), lorsqu'il reçut du secrétaire

(50) KMS. III, n° 667, pp. 161-162 : « Diesenfalls werden wir Belgien, wenn es uns wohlvollende Neutralität zusagt Versicherung abgeben das wir nach Beendigung des Feldzuges Integrität Belgiens *im vollen Umfange* respektieren... Auch im Falle kriegerischen Konflikts mit Belgien will Deutschland nach Friedensschluss Integrität Belgiens wahren. »

(51) *Livre gris*, I (24 juillet-29 août 1914), n° 20, p. 26.

(52) KMS. III, n° 695, p. 183. Dépêche parvenue à Berlin à minuit 25 : « Le ministre des Affaires étrangères n'a pas caché sa pénible impression à cette communication inattendue. »

d'Etat Jagow deux télégrammes partis de Berlin à 6 h. 55 et à 9 h. 5 du soir. Le premier l'invitait à faire connaître au gouvernement belge les actes hostiles commis par la France, sans déclaration de guerre : « Quatre-vingts officiers français, en uniforme d'officiers prussiens, ont cherché, avec 12 automobiles, à franchir la frontière allemande (par les Pays-Bas) à Walbeck, à l'ouest de Geldern (53) ». Le second télégramme chargeait le ministre d'Allemagne de signaler les lancements de bombes, la violation de la frontière allemande par des aviateurs et par des cavaliers français (54). M. de Below retourna donc au ministère des Affaires étrangères vers 1 h. 1/2 du matin (55). On sait comment sa communication fut accueillie et quelle objection sans réplique elle rencontra : si les actes des Français n'avaient pas été commis par eux en territoire belge en quoi pouvaient-ils atteindre la neutralité de la Belgique ? Aussi M. de Below, en télégraphiant à Berlin dans cette nuit même, dut-il avouer que sa communication ne semblait pas devoir « exercer d'influence sur la réponse belge qui, d'après mon impression, doit être négative (56) ».

La série de documents du 2 août se clôt par un long télégramme expédié de Bruxelles à 7 heures du soir à l'*Abendzeitung* de Berlin. Transcrit par la section des informations de l'état-major de la marine, il fut envoyé par elle le lendemain 3 août au ministère des Affaires étrangères et communiqué par téléphone à l'état-major général. Ce télégramme de presse, signé Duntz, est intéressant parce qu'il donne, pêle-mêle, beaucoup de renseignements, les uns exacts, les autres exagérés ou complètement erronés. Son auteur constate d'abord que « la mobilisation belge se poursuit avec une rapidité surprenante. On a la preuve d'une excellente préparation. L'effectif de guerre de

---

(53) KMS, III, n° 677, p. 171. Il est inutile d'insister sur la valeur de cette information : le lendemain, un autre télégramme annonce que si la nouvelle est « au fond » confirmée, les automobiles n'ont pas franchi la frontière hollandaise ! (Cf. KMS, IV, n° 718, p. 24).

(54) KMS, III, n° 682, p. 174.

(55) *Livre gris*, n° 21, p. 27.

(56) KMS, III, n° 709, p. 195. Au moment où le ministre d'Allemagne s'était rendu au ministère des Affaires étrangères on y achevait la rédaction du projet de réponse de la Belgique (J. Crokaert : « L'Ultimatum allemand du 2 août » dans le *Flambeau* du 31 mars 1922). La dépêche de M. de Below parvint à Berlin à 4 h. 30 du matin.

200.000 hommes sera largement atteint (57) ». Suivent des indications sur la situation économique : « Arrêt dans les affaires, panique financière, les caisses du gouvernement émettent des billets de cinq francs nouvellement imprimés, pour remplacer la monnaie d'argent qui se cache. Dans les ventes au détail, le manque de denrées alimentaires se fait déjà sentir, car les magasins, vu la rapide hausse des prix, conservent leurs approvisionnements. » Le correspondant ajoute : « La nouvelle de l'invasion du Luxembourg par les troupes allemandes a produit un effet de consternation... On attend, dans un état de tension fiévreuse, la réponse décisive de l'Angleterre au sujet de la protection du port d'Anvers et de l'Escaut... De Stavelot, on annonce qu'après la coupure de la voie ferrée Stavelot-Malmédy des sapeurs ont posé des mines dans le tunnel occupé militairement et ont bloqué les routes par des arbres abattus et des fils de fer barbelés... Des avions et des ballons dirigeables ont été vus à diverses reprises le long des frontières. Des bateaux d'Ostende annoncent une rencontre avec des croiseurs anglais dans la Manche. »

Le 3 août, à 1 h. 10 après-midi, parvint au ministère des Affaires étrangères de Berlin (qui la communiqua immédiatement à l'Empereur, aux états-majors et aux ministères de la Guerre et de la Marine) la dépêche impatiemment attendue depuis le matin (58). M. de Below télégraphiait : « le gouvernement belge se refuse à accueillir nos propositions, il s'opposera par la force à toute violation de sa neutralité ». Le diplomate allemand ajoutait, conformément aux instructions qu'il avait reçues la veille : « Le texte suit. L'attaché militaire est parti en même temps en automobile pour Aix-la-Chapelle. La presse a rendu publique la démarche. Les communications télégraphiques ne sont pas sûres. » La réponse *in extenso* du gouvernement belge ne parvint au ministère impérial qu'à 7 h. 58 du soir (59). C'est, rappelons-le, entre la réception du premier télégramme qui indiquait le sens général de cette réponse et l'arrivée du texte complet que Guillaume II, recevant à 5 heures la lettre du Roi des Belges, se hâta de faire rédi-

(57) KSM, III, n° 718, pp. 199-201. L'effectif mobilisé au début du mois d'août 1914 fut de 208.000 hommes. TASNIER et VAN OVERSTRAETEN, p. 316.

(58) KMS, IV, n° 735, p. 1.

(59) KMS, IV, n° 779, pp. 31-33.

ger et expédier la dépêche qui fut déposée à l'office central télégraphique de Berlin à 8 h. 20, alors que le texte de la réponse belge venait d'y être reçu (60).

La teneur de cette réponse n'a pas à être reproduite ici : elle est universellement connue. Mais il faut reproduire la réflexion que la situation créée par l'ultimatum allemand et par l'attitude de la Belgique inspira au diplomate allemand. Après avoir transcrit le document remis à 7 heures du matin entre ses mains, M. de Below ajoute cinq mots : « *L'opinion est défavorable à l'Allemagne.* » On ne peut vraiment pas employer de termes plus... mesurés pour caractériser l'état d'esprit dans lequel s'est trouvé le 3 août 1914 le peuple belge et particulièrement la population bruxelloise.

Le ministre d'Allemagne a-t-il voulu dissimuler à son gouvernement l'indignation patriotique qui faisait battre tous les cœurs et tendait toutes les volontés, dans un élan unanime ? Pourquoi l'aurait-il fait ? Il est plus probable que, comme ses chefs, il n'avait pas une conscience bien nette de la gravité de l'acte auquel il venait de collaborer et que, par surcroît, il ignorait totalement le caractère du peuple belge. Quoi qu'il en soit, l'expression restera. Après avoir appris que le sol national était menacé, contrairement à la foi des traités, d'une criminelle violation par une des puissances garantes de sa neutralité, le peuple belge a paru au représentant de l'Empire à Bruxelles « défavorable à l'Allemagne ». On ne pourra pas reprocher à ce diplomate d'employer des expressions exagérées !

La réponse belge étant connue, les bureaux de la Wilhelmstrasse pensèrent sur-le-champ à transmettre aux journaux un communiqué destiné à donner le ton à la presse et à l'opinion allemandes (61). Un article fut préparé. Mais à la demande expresse de Moltke, il ne sortit pas du ministère. Sur le manuscrit dactylographié se trouvent, avec des additions de la main de Stumm, une note marginale du colonel Tappen, du grand état-major (3 août), et sur une feuille-annexe quelques lignes reproduisant l'avis de son collègue.

---

(60) Entre le texte de la réponse belge telle qu'il a été publié dans le *Livre gris*, I, n° 22, et la transcription qu'en donne le recueil allemand il y a quelques différences dues à des erreurs faites à Berlin, dans le déchiffrement.

(61) KMS, IV, n° 781, pp. 34-36.

le major von Redern : « Le général de Moltke désire que, pour le moment, l'article ne soit pas publié parce qu'il pourrait encore y avoir des changements dans nos rapports avec la Belgique; et alors cet article, fait pour rassurer, manquerait son but. »

De même donc que l'Empereur, après avoir reçu le 3 août le premier avis de la réponse belge, laisse encore paraître dans son télégramme au Roi des Belges on ne sait quel espoir d'entente, de même Moltke persiste, ce même jour, à croire que l'invasion pourrait se faire le lendemain pacifiquement, sans résistance de notre part ! Il s'exprimera encore dans le même sens le 4 août.

Le projet de « communiqué » ne manque pas d'intérêt. Le premier alinea accumule tous les faits imaginés à Berlin pour faire croire à une violation par la France de la neutralité belge : rassemblement de troupes françaises sur la ligne Givet-Maubeuge; aviateurs survolant, dans la nuit du 1er au 2 août, le territoire belge dans la direction de la province du Rhin, nouvelle émanant, la même nuit, de la frontière *hollandaise* : les troupes françaises ont franchi la frontière franco-belge :

« Ces nouvelles, absolument certaines, ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de traverser le territoire belge pour attaquer l'Allemagne... Ces incidents démontrent le commencement de réalisation de l'intention de traverser le territoire belge (62). » Nous avons déjà remarqué que dans ces mêmes journées les rapports quotidiens du grand état-major de Berlin ne signalent aucun mouvement de troupes françaises à la frontière belge, pas même à Givet et à Maubeuge, villes françaises où se trouvaient en temps de paix des garnisons (63). On sait, d'autre part, par l'histoire des avions de Nuremberg, ce qu'il faut penser des aéroplanes français survolant la Belgique... pour les besoins de la cause allemande.

Un résumé de l'ultimatum allemand suivait, mentionnant ses promesses : maintien de l'intégrité et de l'indépendance du royaume en cas de neutralité bienveillante; évacuation dès la conclusion de la paix; réparation de tous les dommages causés par les troupes allemandes; achat au comptant des denrées nécessaires à ces troupes.

---

(62) Ces nouvelles venaient d'être communiquées par le grand état-major (K.M. IV, n° 793, pp. 44-45) au ministère des Affaires étrangères.

(63) Voir *supra*, pp. 284, 300.

En conclusion, après l'indication du refus de la Belgique, ces lignes hypocrites : « Le gouvernement allemand envisage cette évolution des événements avec le plus grand regret. Le peuple allemand partagera ce regret. Mais le caractère grave de l'heure et l'attitude de la France exigent une action prompte et énergique. » C'est déjà le : *Not kennt kein Gebot* que prononcera le lendemain, au Reichstag, le chancelier de l'Empire.

Dans la soirée du 3 août, Moltke demande (64) au ministère des Affaires étrangères de notifier le lendemain, mardi 4 août, à 6 heures du matin, au gouvernement belge, que l'Allemagne va devoir exécuter « à notre grand regret, les mesures que nous jugeons indispensables contre les menaces françaises, si cela est nécessaire, par la force des armes. Je considère, ajoute le général, cette notification comme suffisante; je ne crois pas une déclaration de guerre nécessaire parce que *je compte toujours que nous arriverons avec la Belgique à une entente* quand le gouvernement belge se rendra parfaitement compte de la gravité de la situation. » Ainsi, jusqu'à la dernière minute, Moltke se raccroche à l'espoir que la Belgique ne résistera pas. Les 1re, 2e, 3e et 4e armées allemandes se concentrent sur la frontière belge; déjà le général von Emmich est entouré à Aix-la-Chapelle des six brigades d'infanterie et des trois divisions de cavalerie qui vont marcher sur Liége (65). Comment la Belgique ne céderait-elle pas en voyant s'ébranler ces masses formidables ? Moltke connaît la force matérielle de son pays et la nôtre. Il n'estime que cette force-là. Il ne fait pas entrer en ligne de compte les « impondérables ».

Déférant à la demande du chef de l'état-major général, Jagow expédie aussitôt au ministre à Bruxelles l'ordre de notifier, au moment fixé par Moltke, l'exécution, « s'il le faut par la force des armes, des mesures de sécurité indispensables contre la menace française » (66).

Le lendemain 4 août, de très bonne heure (67), Moltke, qui n'abandonne pas son idée, invite — une dernière fois — le ministère des

---

(64) KMS, IV, n° 788, pp. 41-42. Annotation du sous-secrétaire d'Etat : 10 heures du soir.

(65) Tasnier et Van Overstraeten : *op. cit.*, p. 39.

(66) KMS, IV, n° 791, pp. 43-44, 10 h. 35 du soir. Pour le texte de la communication faite à M. Davignon par M. de Below, *Livre gris*, I, n° 27, p. 31.

(67) KMS, IV, n° 804, pp. 54-55, 6 heures du matin.

Affaires étrangères à répéter à Londres que l'Allemagne, « dans son intervention en Belgique, n'a pas été guidée par l'intention de se mettre en possession de territoires belges sous un prétexte frivole, *même en cas de conflit armé avec la Belgique* », qu'elle « devait agir conformément au principe que le coup est la meilleure des parades ». D'autre part, il convient, écrit-il, de persister à maintenir vis-à-vis du gouvernement belge le point de vue que, même après que la marche allemande en Belgique aura été effectuée, l'Allemagne est prête, à tout instant, à tendre à la Belgique une main fraternelle et à entamer des négociations en vue d'un *modus videndi* acceptable. Mais la base indispensable de ces négociations sera l'ouverture de Liége à la marche des troupes allemandes et l'assurance de la Belgique qu'on n'entreprendra pas la destruction des voies ferrées, des ponts et des travaux d'art. Il n'y a pas lieu de soulever d'autres exigences au point de vue militaire. »

Il faut voir dans cette communication l'origine de la tentative que fit après la prise de la ville de Liége (dont plusieurs forts tenaient encore) le gouvernement de Berlin, lorsqu'il se déclara prêt à conclure avec la Belgique « n'importe quelle convention qui puisse être rendue compatible avec le différend entre lui et la France ». On sait que, le 12 août, le gouvernement belge répondit à cette proposition par un refus non moins catégorique que celui qu'il avait opposé neuf jours auparavant à l'ultimatum (68). Jagow se hâta d'envoyer à Bruxelles des instructions conformes à la note de Moltke (69) : « Même après que la marche sur le territoire belge aura été effectuée, je prie Votre Excellence de persister à soutenir que l'Allemagne est prête... (le reste, à peu près comme dans la communication du chef de l'état-major jusqu'aux mots : travaux d'art) (70). Lorsque la dépêche fut déposée le

---

(68) *Livre gris*, I, n°s 60, 62, 65, 71, pp. 55, 56, 58, 62 (9, 10, 12 août). Cf. DE RIDDER, *op. cit.*, pp. 158-160 : « D'après des renseignements provenant de sources autorisées, si nous nous étions inclinés devant ce second ultimatum, l'Allemagne aurait été disposée à nous promettre d'importantes compensations territoriales au détriment de la France. »

(69) KMS, IV, n° 805, pp. 55-56.

(70) Dans son discours du même jour le chancelier adopta le point de vue de Moltke : « Primitivement il ne consentait à garantir notre intégrité que si nous cédions aux injonctions germaniques. Dans son discours du 4 août, il offre de garantir l'intégrité et l'*indépendance*, que nous consentions ou que

mardi 4 août, à 9 h. 20 du matin, au bureau télégraphique de Berlin, les avant-gardes allemandes venaient de franchir la frontière belge, à 8 heures (heure belge).

Ce télégramme fut le dernier que reçut à Bruxelles le ministre d'Allemagne. Dans l'après-midi, par une dépêche parvenue à Berlin à 8 h. 10 du soir, il fit savoir à son chef que les relations diplomatiques étaient rompues : « J'ai reçu mes passeports; je quitte Bruxelles avec le personnel de la légation et le consul Kempf ce soir par la voie de la Hollande » (71).

Il ne nous reste plus, pour achever la revue des documents qui, dans le recueil de 1919, se rapportent aux rapports germano-belges entre le 26 juillet et le 4 août 1914 qu'à mentionner deux pièces. La première (4 août, 9 heures du soir) fut adressée par le secrétaire d'Etat Jagow aux gouvernements allemands confédérés (72). Elle résume l'article de journal (non publié) qui venait d'être rédigé par les bureaux des Affaires étrangères. Et Jagow ajoute ces lignes, qui prouvent que l'état-major n'avait pas tenu bien soigneusement le gouvernement de Berlin au courant des incidents militaires de la journée : « Nous espérons encore qu'on n'en arrivera pas à des engagements entre notre armée et les troupes belges. » L'auteur de ce télégramme ignorait donc encore — à 9 heures du soir! — le combat du matin à Visé, la belle résistance du 12e de ligne, le passage de la Meuse, à Lixhe, par quelques détachements de cavalerie...

Pendant que cette dépêche parvenait à Munich (comme dans les autres capitales des Etats confédérés), le ministre de Bavière à Berlin, comte de Lerchenfeld, tenait au courant son premier ministre : « Le chef de l'état-major général a déclaré que même la neutralité de l'Angleterre serait achetée trop cher au prix de la neutralité belge vu que l'attaque contre la France n'était possible qu'en traversant le territoire belge »; et il ajoutait cette réflexion dont la journée du len-

---

nous nous opposions à la traversée de notre territoire. » (DE RIDDER, *op. cit.*, p. 142). Il s'agissait jusqu'au dernier moment d'obtenir, coûte que coûte, la neutralité de l'Angleterre.

(71) KMS, IV, n° 845, p. 84. Cf. *Livre gris*, I, n° 31, p. 34.

(72) KMS, IV, n° 849, pp. 86-87.

demain mercredi allait prouver la justesse : « Notre attitude vis-à-vis de la Belgique entraînera inévitablement la rupture avec l'Angleterre (73). »

V

Parvenus au terme de cette analyse — trop longue, peut-être — nous n'insisterons plus sur l'intérêt de premier ordre que présentent pour l'histoire générale de la guerre (autant que pour celle de la Belgique) les textes successifs de l'ultimatum des 26-29 juillet-2 août 1914. On a suffisamment montré (74) qu'ils attestent à la fois par la date de leur rédaction, par leur contenu, par leurs variantes, la responsabilité et la préméditation de l'Allemagne.

Mais il y a d'autres conclusions à tirer des pièces rédigées du 26 juillet au 4 août par les diplomates et par les officiers allemands.

Ils révèlent d'abord une étrange légèreté, une absence totale d'esprit critique. On accueille sans contrôle les informations les plus suspectes, souvent suivies d'un démenti formel. Il est vrai qu'elles semblaient fournir un point d'appui au système que le gouvernement, dès le premier jour, veut faire prévaloir (75).

Les documents dénotent aussi chez leurs auteurs une méconnaissance complète des réalités : par exemple, le général de Moltke persiste jusqu'au 4 août à croire que la Belgique, revenant sur sa décision, se résignera à laisser passer sur son territoire le flot de l'invasion allemande; le secrétaire d'Etat Jagow ajoute de sa main quelques mots à sa dépêche du 2 août, pour prier M. von Below de faire savoir au gouvernement belge, après lui avoir remis l'ultimatum, « qu'il peut se retirer avec ses troupes sur Anvers; au cas où il le désirerait, nous pourrions assurer la protection de Bruxelles contre les troubles intérieurs » (76).

Mais il y a mieux — ou pis : les contradictions, les équivoques, les altérations conscientes de la vérité, tous les résultats inévitables de la machination compliquée ébauchée dès le 26 juillet.

(73) KMS, IV, annexe IV, n° 33, p. 173.
(74) Voir *supra*, pp. 290-293.
(75) Voir *supra*, pp. 297, 298, 305.
(76) Voir *supra*, pp. 286, 308, 309, 310.

Tantôt on affirme que la Belgique entend défendre sa neutralité contre les Français aussi bien que contre les Allemands; tantôt, on attache de l'importance à cette « blague » (pour employer le langage impérial) : la Belgique a conclu une alliance avec la France. Tantôt, on promet seulement à notre pays le respect conditionnel de son intégrité; tantôt, on s'avance — lorsque les circonstances l'exigent — jusqu'à la garantie sans réserves de son intégrité et de son indépendance; on fait même simultanément les deux offres discordantes. On déclare à l'Angleterre que la France continentale ne sera pas démembrée dans le temps où l'on présente à la Belgique l'appât d'un morceau du territoire français. On dénonce des mouvements de troupes françaises à la frontière méridionale de notre pays, alors que les rapports de l'état-major ne contiennent aucune indication de ce genre. On invite, le 2 août, le chef de légation allemande à Bruxelles à donner l'impression qu'il vient de recevoir, ce jour même, l'ultimatum qu'il détient depuis le 29 juillet (77)...

Entre ces tortueuses complications, dont on peut dire, avec notre historien national, que la stupidité s'allie en elles à la perfidie (78), et l'attitude de la Belgique, quel contraste! S'il en était encore besoin, le recueil des pièces des Archives de Berlin apporterait la preuve éclatante de la prudence, de la loyauté, de l'unité de vues qui caractérisèrent en cette décade tragique la politique étrangère de la Belgique. Aucune équivoque ici, aucun mensonge. Une seule résolution manifestée dans tous les actes, dans tous les écrits, dans toutes les paroles; une seule pensée exprimée sans mots inutiles, mais avec toute la force et toute la clarté nécessaires, dans la réponse du 3 août, dans la lettre et dans la dépêche royales du 1er et du 4 août (79) : « Depuis plus de quatre-vingts ans que la Belgique est indépendante, notre pays a observé consciencieusement ses obligations internationales... L'attitude toujours correcte de la Belgique ne nous permettait pas de supposer un instant que Votre Majesté nous forcerait cruellement de choisir entre la guerre et la perte de l'honneur, entre le respect des

---

(77) Voir *supra*, pp. 283, 286, 291, 297, 300, 302, 303, 304, 309, 319.

(78) H. Pirenne : « P. Fredericq » (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1924, p. 341).

(79) Voir *supra*, pp. 300, 301, 302, 306.

traites et la méconnaissance de nos devoirs internationaux... La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales. Le gouvernement belge, en acceptant les propositions qui lui sont notifiées, sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe. Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité. »

Mêmes idées et (presque) mêmes mots. Issus d'une inspiration commune, les trois documents se font écho, la déclaration du 3 août, publiée dès 1914, la lettre et la dépêche du 1er et du 4, que nous a fait connaître le recueil de Kautsky, Montgelas et Schücking (80). Ils ne doivent pas être séparés. Ensemble, ils constituent la plus noble des protestations qui aient jamais été élevées contre les entreprises de la force brutale par une nation consciente de ses devoirs, et prête à défendre, coûte que coûte, d'un cœur vaillant, son honneur et le Droit.

(80) Le peuple belge les connaît-il comme il le faudrait ? Ne conviendrait-il pas de les réunir, avec un bref et simple commentaire, en une brochure de quelques pages, à l'usage de la jeunesse de nos écoles ?

Gobineau et le Romantisme

PAR

GUSTAVE CHARLIER
Professeur à l'Université.

Un théoricien de l'idée de race, un champion obstiné des Aryens, un aristocrate impénitent, exaltant le blanc de race pure au détriment de ses congénères « sémitisés » ou « mélanisés », tels sont bien les traits sous lesquels apparut d'abord — et continue d'apparaître pour beaucoup — l'originale figure du comte Arthur de Gobineau. Ce diplomate écrivain, né en 1816 et mort en 1882, n'avait pu, de son vivant, forcer le mauvais vouloir d'une renommée constamment rebelle à ses avances. En vain il avait fait suivre son grand *Essai sur l'Inégalité des Races humaines* (1853-1855) de curieuses recherches sur *Les Religions et les Philosophies dans l'Asie Centrale* (1865), ainsi que d'une paradoxale *Histoire des Perses* (1869). En vain il avait tour à tour sollicité l'intérêt du public avec ses attachants *Souvenirs de Voyage* (1872), son roman des *Pléiades* (1874), ses *Nouvelles Asiatiques* (1876) et ses scènes historiques de *La Renaissance* (1877). Ces œuvres n'avaient trouvé nul écho, et leur auteur n'avait rencontré d'abord, chez ses compatriotes, que l'indifférence presque absolue et l'incompréhension quasi totale.

Dédaigné en France, Gobineau connut meilleure fortune en Allemagne. Pour avoir, dans ses dernières années, fréquenté Richard Wagner et inspiré, dit-on, certains de ses fumeux écrits théoriques, il se vit adopter d'enthousiasme par les fidèles qui brûlaient l'encens sur les autels du dieu de Bayreuth. Leurs rangs se grossirent bientôt d'un certain nombre de pangermanistes, qui prétendaient découvrir, dans l'*Essai* du diplomate français, la justification anticipée de leurs ambitions les plus folles. Ainsi se constitua, en 1894, la *Gobineau Vereinigung*, sous le patronage de Ph. von Eulenburg et de Hans von

Wolzogen. A sa tête, un professeur de Fribourg, le Dr Schemann, qui s'était voué avec une ardeur d'apôtre à la réhabilitation du méconnu, et qui, dépositaire des papiers du comte, préparait depuis de longues années sa biographie définitive.

Il n'y a guère plus de vingt ans que le nom de Gobineau commença d'être prononcé en France, en dehors d'un groupe très restreint d'initiés. Nul doute que ce furent tout d'abord certaines analogies de sa pensée avec celle de Nietzsche qui y retinrent surtout l'attention. Le mouvement gobiniste fut, au début, une sorte de corollaire du mouvement nietzschéen. Des notions moins sommaires ne tardèrent point cependant à se propager, grâce aux livres du baron Seillière (1903) et de Robert Dreyfus (1905), et à un choix de pages lancé par le *Mercure de France*. En 1907, Gobineau forçait même les portes de la *Revue des Deux Mondes*. Il est vrai que c'était par sa correspondance avec Tocqueville, et le nom de ce dernier ne fut pas sans doute, en l'occurrence, un garant inutile à son élève et ami. Ainsi néanmoins se poursuivait une initiation à laquelle contribuèrent, pour leur part, les publications multiples de Tancrède de Visan et les vigoureux articles de Paul Souday, dans le *Temps*.

Il semblait que la guerre survenant allait tout compromettre. De fait, il se trouva, dans la fièvre de ces sombres années, des critiques véhéments et hâtifs pour dénoncer en Gobineau une sorte de complice de Bismarck. Mais l'inexactitude de cette vue un peu grossière fut aussitôt relevée, et depuis la fin de la tourmente le gobinisme n'a fait que croître et embellir, jusqu'à prendre les proportions d'une véritable mode littéraire. Les exhumations et les rééditions se précipitent. C'est aujourd'hui, pour l'auteur des *Pléiades*, la réhabilitation totale, une réhabilitation plus éclatante peut-être encore que celle de Stendhal aux environs de 1880. Car elle n'est le fait ni d'une coterie ni d'un parti : les adhésions les plus enthousiastes lui viennent des quatre coins de l'horizon littéraire et politique, et il est caractéristique de voir des périodiques aussi différents d'esprit et de tendances qu'*Europe* et la *Revue Européenne* lui faire, au même moment, les honneurs d'un numéro spécial.

Qu'il y ait dans cette ferveur, comme dans toutes les réactions, un certain excès et une sensible exagération, je ne songe point à le nier. On nous a rendu les *Pléiades*, les *Nouvelles Asiatiques* et les *Souvenirs*

de Voyage, et c'est parfait; peut-être y avait-il moins d'urgence à tirer d'un oubli plus qu'à demi mérité *Ternove* et l'*Abbaye de Typhaines*. Il n'importe. Le triage se fera de lui-même. Et déjà il s'opère sous nos yeux. Le Gobineau qui sort vraiment grandi de cette revision tardive de son œuvre, c'est le voyageur et le conteur. On n'hésite plus à mettre son art discret de narrateur au niveau et même au-dessus de celui de Mérimée lui-même, et à rapprocher ses impressions d'Orient des pages les plus brillantes de Pierre Loti. Le théoricien politique perd, par contre, du terrain, et en perd de plus en plus : les disciples les plus intransigeants du maître n'admettent plus sans de notables réserves la thèse capitale de l'*Essai*.

Je crois bien que le jugement définitif de la postérité se rapprochera de celui-là. Mais je crois aussi qu'il fera une part, modeste mais certaine, à Gobineau critique littéraire. Cet aspect de son talent est demeuré jusqu'ici à peu près complètement ignoré. C'est qu'il a renoncé très tôt à ce genre et n'a jamais recueilli ses essais. Il faut, pour les lire, dépouiller péniblement de massives collections de revues et de journaux d'avant 1850. Cette recherche vaut pourtant d'être tentée. Après l'avoir faite, je ne balance point à déclarer que si Gobineau, au tournant de la trentaine, ne s'était pas détaché de la critique pour n'y revenir jamais, Sainte-Beuve n'aurait pas eu de rival plus dangereux pour la sûreté du goût et la souple finesse de l'intelligence.

Il me tarde de fournir les preuves d'une affirmation qui peut sembler extravagante. Je compte le faire en temps et lieu. Pour l'instant, il me suffira d'analyser une partie seulement de cette production critique. Elle se divise, en effet, en deux groupes assez nettement distincts. Le premier comprend les articles publiés dans le journal *Le Commerce*, de septembre 1844 à janvier 1845, et dans la *Quotidienne* de novembre 1846 à janvier 1847. Ce sont des « portraits littéraires » d'une ressemblance singulière, d'une perspicacité étonnante et parfois prophétique. Le second groupe rassemble des études plus étendues et d'un caractère plus doctrinal, parues dans la *Revue Nouvelle* de 1845 à 1847. C'est à elles qu'il convient de nous adresser pour faire le tour des idées littéraires de Gobineau à pareille date et préciser son attitude à l'endroit du romantisme à son déclin.

***

Les années qui précèdent immédiatement 1848 sont, dans l'histoire des idées, une période singulièrement trouble et confuse. Les contraires s'y heurtent et parfois s'y amalgament. Une forte poussée de matérialisme, résultat de la prospérité bourgeoise, s'y accompagne d'une floraison malsaine de rêveries fiévreuses et de folies mystiques. Les économistes proclament l'avènement de la civilisation industrielle, et les philosophes se plongent à corps perdu dans la plus subtile métaphysique. La Bourse domine insolemment la politique, et vingt réformateurs fondent des sectes étranges et vaticinent sur un ton d'Apocalypse. C'est l'époque de Guizot et de Thiers, mais c'est aussi celle de Fourier, de Buchez et de Cabet.

La production littéraire du temps reflète à merveille ces antinomies flagrantes et ces contradictions perpétuelles. « La littérature d'imagination offre le spectacle désordonné, ou, tout au moins, transitoire, correspondant à l'état général, c'est-à-dire un curieux mélange de pré-réalisme et de post-romantisme. Dans la poésie, pour des raisons différentes, publiques ou privées, Lamartine, Hugo, Vigny, Musset ont abandonné la lyre; Brizeux, Marceline Desbordes-Valmore, Barbier, Laprade représentent secondairement l'idéal qui s'en va, et le plus grand du moment, Théophile Gautier, avec son amour de la ciselure et du contour, ébauche l'idéal nouveau, tout positif et tout formel, que réaliseront certains Parnassiens...

Au théâtre, même incertitude : le drame romantique est mort et bien mort, et Ponsard a donné l'illusion, vite disparue, que l'ancienne tragédie pouvait renaître : on attend sans rien apercevoir... Quant au roman, Mérimée, Sandeau, Sand donnent bien, en ces années 1846-1847, quelques-uns de leurs chefs-d'œuvre, mais ils sont, pour l'instant, submergés par la marée de romans de tout ordre — et d'ordre inférieur — qui monte et déferle sans répit (1) ».

A cette heure indécise où le vieil esprit agonise, tandis que l'esprit nouveau hésite encore, tâtonne et trébuche, le besoin s'impose d'une sérieuse revision des valeurs littéraires. C'est à quoi Gobineau va s'employer dans la *Revue Nouvelle*. On se tromperait cependant en découvrant dans ce titre une promesse de rompre les anciens cadres et d'édifier sur une table rase. La *Revue Nouvelle* n'avait rien de révo-

(1) A. Laborde-Milaa, *Un essayiste, Emile Montégut*, Paris, 1922, p. 26-27.

lutionnaire. En réalité, elle était née d'une manière de schisme suscité par le despotisme de Buloz parmi les rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*. Un de ceux-ci s'était, sur la fin de 1844, assez bruyamment retiré. C'était un écrivain belge, d'origine française, Eugène Robin, qui avait naguère tenu, à l'*Indépendance belge*, un feuilleton critique très remarqué. Son engagement rompu, le transfuge se flatta de faire concurrence au tyrannique Savoisien. Il s'allia à un de ses collègues, Eugène Forcade, que les mêmes répugnances avaient décidé à la même retraite. Tous deux, avec l'ardeur généreuse et imprudente de la jeunesse, formèrent le plan d'un recueil rival, pour lequel ils eurent bientôt rallié un petit bataillon de frères d'armes.

« Notre groupe était formé, écrivait Robin à un ami dans le courant de décembre 1844 : Forcade, Durieux, Limayrac et moi, de la *Revue des Deux Mondes*, Molesnes, qui s'était retiré depuis un an; Gobineau, qui est au *Commerce*, M. de Villarceaux, leur ami. M. de Lasteyrie devait nous venir. Un jeune pair de France, M. d'Harcourt, aussi. M. de Rémusat savait notre projet, et, bien que centre-gauche forcené, y souriait. Enfin les premiers fonds étaient faits par un ami intime de Forcade, M. Cousturier de Versne (1). »

A vrai dire, Limayrac et Durieux firent défection, mais la *Revue Nouvelle* n'en vit pas moins le jour l'année suivante, et reçut, dès ses débuts, l'approbation et l'appui de Guizot, dont elle soutenait la politique. L'ancien rédacteur au *Commerce* lui apporta, pour sa part, un concours très actif, et il lui resta fidèle jusqu'à la fin, survenue en septembre 1847. L'agitation qui préludait aux journées de février devait être fatale à cet organe conservateur, qui, de l'aveu même de son fondateur, n'avait d'autre objectif que « de proclamer le régime fondé en 1830 le commencement d'une nouvelle ère de grandeur pour la France » (2).

Mais à ce moment notre auteur y avait donné assez de pages, et d'un caractère assez personnel, pour qu'il soit possible d'en déduire par l'analyse, et de retracer avec plus de précision qu'on n'a pu le faire

---

(1) Lettre citée par L. Alvin, *Eugène Robin, poète, critique et publiciste*, Bruxelles, 1867, in-16, p. 247.

(2) *Ibid.*, p. 246.

jusqu'ici, les idées littéraires de Gobineau parvenu au tournant de la trentième année.

* * *

Dès 1845, il y paraît, sous sa signature, deux longs articles intitulés l'un : *Une littérature nouvelle est-elle possible?* et l'autre : *Des buts techniques de la littérature* (1). Il faut y joindre, le 15 janvier suivant, un examen détaillé des œuvres de Vitet, que son élection à l'Académie venait de porter soudain, comme on dit, au premier plan de l'actualité (2). Le jeune écrivain se hausse, dans ces pages, à la hauteur d'un théoricien, voire d'un philosophe de la littérature. Il explique à ses lecteurs les grandes lignes de son esthétique, et si le système est discutable, dans sa rigueur un peu simpliste, l'exposé n'en présente pas moins un réel intérêt pour l'histoire des idées de l'auteur.

Gobineau débute par une profession très nette d'idéalisme. L'art résulte, selon lui, du choix fait par l'artiste entre les éléments divers que lui fournit la réalité. Nulle beauté possible si l'on se borne à la simple imitation ou à la pure copie. Il faut que l'on distingue entre l'essentiel et l'accessoire, pour mettre le premier en relief et lui subordonner le second. Telle est la mission de l'artiste, qui ne doit pas hésiter, au besoin, à « altérer les proportions de telle ou telle partie » pour obtenir une impression d'ensemble. De là, l'importance de la formule aux époques primitives. La formule, c'est une première tentative d'idéalisation, une convention acceptée avec joie et aveuglément suivie, jusqu'au moment où un novateur vient la rompre pour en imposer une nouvelle.

La littérature a donc ses lois fixes, que l'écrivain doit nécessairement observer. Quoi qu'il écrive, il ne fera pas œuvre d'artiste s'il ne place pas son sujet dans sa lumière vraie. Il y parviendra en visant aux « buts techniques » de toute expression littéraire. Ceux-ci sont au nombre de cinq, pas un de plus, savoir : la beauté, l'énergie, la gaieté, la grâce et l'austérité. Il y a donc un type éternel, un canon immuable de la perfection littéraire? Non pas. Car Gobineau introduit aussitôt dans son système l'idée de relativité. Ces cinq éléments se

(1) Tome III, p. 101-139 et tome IV, p. 94-126.
(2) *Critique littéraire : Les Œuvres de M. Vitet* (t. VI, p. 626-654).

combinent, en effet, dans des proportions différentes selon les époques.

De ces interprétations diverses, et parfois contradictoires, d'une même réalité, laquelle doit l'emporter sur les autres et obtenir la préférence? Question oiseuse, que le critique n'a pas à examiner. Son rôle, c'est d'en constater les différences, pour tâcher de deviner la combinaison précise qui convient à l'époque actuelle. Qu'on renonce donc à établir des degrés entre les grands écrivains des divers temps. Leurs œuvres sont égales entre elles; elles possèdent chacune « la beauté voulue par leur siècle », et de cette beauté les contemporains seuls peuvent être bons juges. Pour apprécier Homère en toute équité, il faudrait nous refaire Grecs, et si l'*Iliade* nous semble ennuyeuse, c'est qu'elle n'a pas été écrite pour une « multitude affairée » comme la nôtre. Shakespeare lui-même ne peut plus nous apparaître sous le même angle qu'à ses spectateurs de Hay Market : « Pense-t-on que ses grossièretés et ses jeux de mots aient produit sur ses premiers auditeurs l'impression qu'ils font sur nous? » De leur côté, les Grecs n'auraient rien compris à la grandeur du *Faust* de Gœthe, cette grandeur qui « s'élève majestueusement des profondeurs de l'âme humaine, où la scène véritable est placée. »

Gobineau n'insiste pas toutefois sur le fondement métaphysique de son système : il renonce à rechercher quelle peut être l'essence des cinq éléments qu'il distingue dans la perfection littéraire. Bornons-nous, comme lui, à les caractériser rapidement. La beauté résulte de la mise en œuvre des grandes choses qui existent dans la nature ou dans l'âme humaine. Pas de beauté sans grandeur : elle ne surgit qu'à la faveur d'une grande passion ou d'un grand intérêt actuel. C'est pourquoi la tragédie du XVIIe siècle ne portait à la scène que des rois et des princes. Règle judicieuse pour une époque où le rang social était tout. Mais règle absurde de nos jours, où chacun admet que Faust ou Abailard sont aussi grands que le duc de Vendôme.

L'énergie et la gaieté ont des caractères communs. Toutes deux sont exclusives et n'admettent guère le partage avec un autre but technique. Tout au plus la gaieté peut-elle s'accompagner de grâce, et l'énergie d'austérité, mais d'une austérité énergique, d' « un renoncement farouche comme celui des Pères du désert ou de saint Ignace ». Toutes deux aussi exigent des œuvres courtes : on n'est pas perpétuellement

gai, et l'état de tension que réclame l'énergie risquerait, en se prolongeant, d'amener la fatigue et l'ennui. C'est pourquoi Juvénal et Tacite visent à la brièveté, et renoncent même aux contrastes qui, en détournant l'attention, tempéreraient la violence des sensations. Quant à la grâce, elle fait en souriant ce que la beauté accomplit avec une majestueuse gravité. C'est « une sorte de beauté libre..., une demi-déesse qui, marchant sur la terre, se laisse approcher sans peine et de chacun ».

Reste l'austérité, que Gobineau n'admet qu'en hésitant au nombre des buts de l'art littéraire. Il a peine à y voir un but légitime. S'il en fait mention, c'est parce que l'école catholique veut aujourd'hui conquérir à la littérature « les régions intellectuelles les plus abstraites ». Mais il demeure sceptique quant au succès de cette tentative. L'austérité n'a jamais été, dans les lettres, d'un usage très heureux. Elle réussira moins encore de nos jours, où elle apparaît comme une sorte d'anachronisme : « La poésie, qui est de ce monde, n'a rien à débattre avec l'ascétisme, qui ne songe qu'au ciel. » L'austérité ne suffit donc point comme but. Elle peut constituer toutefois « un *repoussoir* d'une grande puissance, qui veut être employé avec autant de tact et de discernement que les cymbales et les tambours dans une œuvre musicale ».

Ces divers éléments de la perfection littéraire n'ont pas tous la même importance. Une hiérarchie existe entre eux, fondée sur leur degré de fécondité. Le premier rang revient sans conteste à la beauté et à la grâce : toutes deux se combinent merveilleusement avec les autres buts. Elles s'accommodent de tout, tandis que l'énergie, l'austérité et la gaieté sont relativement stériles. Ces deux éléments essentiels sont aussi les plus anciens : ils remontent à l'origine même de l'art. C'est à eux que l'on a recouru d'abord pour « élever ce qui était trop bas, modérer et tempérer ce qui était trop vif ». Les autres buts une fois découverts, les deux premiers étendirent d'autant leur empire, car on eut de nouvelles raisons pour préférer « la démarche grave de la beauté et le marcher doux de la grâce aux tressautements de la gaieté, aux pas précipités de l'énergie, à l'allure lente et morne de l'austérité ».

Cette hiérarchie des buts entraîne comme conséquence une hiérarchie des genres littéraires. Ceux-ci se classent d'autant plus haut qu'ils

admettent plus d'éléments différents. D'où le privilège de ceux qui poursuivent les buts les plus féconds : la beauté et la grâce. Ainsi s'explique qu'une chanson ne vaille pas un poème et qu'un vaudeville n'égale pas un drame. C'est du reste là une simple différence quantitative. Au surplus, l'usage de ces cinq éléments n'a rien de fixe. C'est la conception même du sujet à traiter qui indique, dans chaque cas, ceux dont l'emploi se trouve requis... Point fort délicat que la détermination de ce rapport entre le sujet et les buts techniques : toute l'économie de l'œuvre peut s'en trouver faussée. Les plus grands s'y sont parfois trompés. Pour avoir préféré l'austérité à la beauté, Klopstock a étouffé l'intérêt de sa *Messiade*, et si *la Pucelle* rebute, c'est que « Voltaire a cru fermement que les ailes de la gaieté étaient assez fortes et assez souples pour faire voler ce gros livre ».

Telle est, en résumé, la curieuse théorie que développe Gobineau. On n'en veut relever ici ni le fort ni le faible. Il ne serait pas malaisé, sans doute, d'en montrer les insuffisances et d'en souligner les naïvetés. Il suffit à la gloire du jeune écrivain qu'il eût, avant la trentaine, assez médité sur les conditions de la création littéraire pour se constituer une esthétique, un peu sommaire il est vrai, mais, dans l'ensemble, suffisamment cohérente et, somme toute, personnelle. A défaut d'autre avantage, elle va lui permettre de prendre une position assez originale dans le grand conflit des classiques et des romantiques qui divisait son époque.

* * *

Gobineau n'est pas classique. Non point qu'il accable de reproches les derniers tenants de Voltaire. C'eût été, en 1845, la précaution inutile. Mais il apparaît entièrement dégagé du préjugé classique. Il admire assurément les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Mais il ne conçoit guère qu'on leur réserve exclusivement son admiration et son enthousiasme. Il n'admet pas surtout qu'on exalte les Anciens pour écraser les Modernes sous un injuste parallèle. Aux partisans de l'antiquité, il rappelle que les œuvres qui nous en restent ont survécu au naufrage de milliers d'autres, oubliées précisément parce qu'elles étaient médiocres. Les Anciens, tout comme nous, « ont payé les rares chefs-d'œuvre de leur littérature par des flots d'encre versés en vain ». Leur exemple ne justifie donc point la prévention des *laudatores temporis*

acti; surtout, il n'a rien de décourageant pour les écrivains d'aujourd'hui.

Pourquoi, d'autre part, s'irriter ou se désoler si le goût public se détache de plus en plus des œuvres antiques? C'est là un phénomène fatal et prévu. L'attention du grand nombre ne va qu'à ce qui offre un intérêt actuel. L'antiquité est désormais trop lointaine pour nous enthousiasmer encore. Elle est surtout trop différente de nous. On a beau dire, les passions qui animaient ses héros ne sont plus celles qui font battre nos cœurs. Notre patriotisme n'est plus celui de l'hiérophante, ni des Gracques; l'ambition même a, de notre temps, des démarches et des tendances fort inconnues à l'époque de César et d'Auguste. C'est pourquoi les sujets antiques ont perdu le meilleur de leur intérêt. Comment le poète d'aujourd'hui retiendrait-il l'attention s'il traite « les hommes du XIXe siècle en crédules païens du temps d'Eschyle », s'il « vient leur raconter gravement et l'attentat d'Oreste et la fureur des Euménides »?

Qu'on étudie donc, qu'on commente, qu'on analyse les chefs-d'œuvre antiques. C'est à merveille, et tout homme de goût y applaudira. Mais qu'on ne prétende plus les imposer au public de nos jours comme seuls dignes de son attention. Le public les repoussera, et il aura raison. Car « on ne peut trouver mauvais qu'il ne lise pas les Anciens et s'occupe même peu des auteurs nationaux, du moment qu'ils sont devenus classiques... Le grand, le suprême mérite des arts, de la littérature surtout, auprès du public, c'est de lui parler de lui-même; notre public ne s'habille pas d'une chlamyde : Ajax et Bdelycléon lui sont fort indifférents; il ne se drape pas d'une toge : Turnus et Bathylle n'ont rien à lui dire; il ne porte ni pourpoint, ni barette, ni dague : Roméo, Panurge même ont bien perdu de leur influence; il a renoncé aux grands canons et aux perruques, et depuis ce temps Athalie et le vieil Horace le laissent assez froid; mais, en revanche, il porte un frac, des gants jaunes, et les pensées d'Indiana lui remuent l'âme, il souffre et pleure avec Lélia, et il donnerait le livre d'hier pour le livre d'aujourd'hui, parce qu'il est bien autrement intéressé par la peinture de ce qu'il est aujourd'hui que par celle de ce qu'il était hier. »

Tendance heureuse à tous égards, déclare Gobineau, mais heureuse en particulier pour l'avenir de l'expression littéraire française. Une

prépondérance plus longue de l'esprit classique eût compromis, à l'en croire, les qualités les plus précieuses de la langue écrite. Elle allait s'abâtardissant entre les mains des disciples de Racine et de Voltaire. Leur horreur des termes vulgaires, leur recherche de la périphrase creusaient un fossé chaque jour plus profond entre la langue parlée et la langue écrite. Or, celle-ci ne peut garder sa vivacité, son énergie et sa verdeur qu'en se maintenant en contact étroit avec celle-là. Elle souffrait déjà du divorce auquel la condamnait le préjugé classique : « le français écrit s'était appauvri et décoloré à l'extrême; il avait été mutilé avec un zèle qui, bien qu'honoré de noms pompeux, aurait pu être appelé barbare par Despréaux lui-même. » Qu'allait-il en résulter? Il n'est pas malaisé de le prévoir : à la longue, « langue écrite et langue parlée auraient formé chacune un dialecte particulier, comme chez les Arabes ».

Les romantiques survinrent à point nommé pour arrêter le français sur la voie de la décadence. Ils ne tardèrent pas à apercevoir le danger, « et, d'une commune voix, ils commencèrent à jeter des cris de colère et d'alarme. Leur indignation fut persuasive; elle était légitime; le bon sens public s'effraya d'un danger véritable, et les jeunes écrivains, à mesure qu'ils saisissaient la plume, se mirent à frapper, à l'envi l'un de l'autre, sur toutes les barrières élevées par les écrivains académiques. L'amour de la périphrase s'enfuit devant les huées; on se piqua de ne plus craindre les mots flétris par le dictionnaire du terme *familier*. »

Réaction bienfaisante dans son principe, mais qui, l'ardeur de la lutte aidant, entraîna bientôt à de vaines exagérations. « On alla jusqu'à se faire trivial sous prétexte d'éviter l'emphase et la boursouflure; on s'enquit avec empressement des gallicismes proscrits, cette partie si caractéristique et pourtant si précieuse de notre langue, et, pendant un moment, l'horreur devint si grande pour les dieux des derniers littérateurs, que le nom même de *bon sens* fut conspué comme rappelant une honteuse servitude de l'esprit. »

Qu'importent, au surplus, ces juvéniles outrances, peut-être nécessaires pour briser les suprêmes résistances classiques! Il n'en reste pas moins que les novateurs gardent le mérite d'avoir rendu au parler français un service signalé... Leur poigne fut rude, et brutale leur attaque, mais ils « arrachèrent la langue à son mortel repos, ils l'éveil-

lèrent de sa torpeur, la firent marcher, courir, sauter; ils lui mirent, pour lui rendre ses allures de jeunesse, et du rouge sur les joues et des oripeaux sur l'habit; fort indifférents à la bonne réputation de leur Melpomène, ils n'hésitèrent pas à lui faire prononcer force mots populaires, et, l'entraînant au grand air des places publiques, ils la sauvèrent. »

Que la langue ait repris de la sorte jeunesse et vigueur, il suffit, pour s'en convaincre, de lire sans préjugé les œuvres des romantiques. Lorsque M. Thiers proclame Fontanes « le dernier des bons écrivains français », Gobineau proteste et il n'a nulle peine à invoquer, contre ce jugement tranchant de l'historien du Consulat, toute une élite de jeunes et glorieux stylistes. « Jamais, s'écrie-t-il, le français n'eut plus de richesse; jamais il n'eut plus de variété : capricieux et énergique sous la plume de M. Victor Hugo, clair et précis avec M. Mérimée, ardent et élevé quand M. de Lamennais le fait parler, prompt à créer la langueur, à ravir l'oreille dans les vers de M. de Lamartine. Quels trésors on nous a légués ! Et s'il fallait descendre aux particularités, je dirais que, de tout ce qu'ont écrit de même style les écrivains des autres époques, je ne vois rien qui se puisse comparer à certaines descriptions, à des volumes entiers de George Sand. »

Bienfaisante au point de vue de la forme, l'influence des novateurs a peut-être été moins heureuse à d'autres égards. Mais ce que nul ne peut leur contester, c'est d'avoir rendu le progrès possible en faisant une bonne fois table rase des règles étroites et des préjugés ridicules du classicisme à son déclin. Constructeurs parfois contestables, ils ont du moins fait office d'excellents démolisseurs. « Le plus grand mérite de l'école romantique aux yeux de la postérité se trouvera sans doute beaucoup moins dans les œuvres respectables qu'elle laissera, que dans la démolition, si énergiquement entreprise et consommée, des vieilles superstitions littéraires de nos aïeux. Ne point se montrer satisfait d'un bienfait si grand, ce serait une injustice; ceux à qui nous le devons ont, par lui seul, acquis le droit de nous trouver reconnaissants. Ils ont rendu le rajeunissement possible, cela suffit à leur gloire... »

Les écrivains qui viendront à leur suite profiteront de leur audacieuse initiative, et ils se montreraient ingrats s'ils oubliaient des prédécesseurs qui leur ont frayé la voie en ramenant « dans notre

littérature et le bon sens, et le goût du naturel, et la fraîcheur, et la vie, avec mille autres prérogatives divines perdues depuis longtemps ». Qu'ils ne leur refusent donc point un hommage légitime! « Ils ne doivent pas hésiter à se reconnaître pour les fils des romantiques et à s'en glorifier; c'est pour avoir vécu enfants dans le camp barbare, et pour avoir foulé aux pieds, avec ses soldats, les enseignes de Baour-Lormian et de Lancival, que nous sommes en état de profiter aujourd'hui des sages leçons de l'Antiquité. »

Voilà, sans doute, un chaud éloge de l'œuvre accomplie par les romantiques. Qu'on ne s'y trompe point, cependant : c'est l'éloge d'un tiers impartial et non d'un partisan. Pas plus qu'il n'est classique, Gobineau ne consentirait à s'avouer romantique. Il voit le faible comme le fort de l'école nouvelle. Rien ne lui échappe de ses défauts, qu'il juge sans excès d'indulgence. Il réprouve en elle « l'enflure, la bizarrerie, le grotesque outré, la rêverie creuse et les divagations sans but », autant de tares peut-être « fort agréables à des esprits allemands ou anglais », mais qui « ne sauraient jamais réussir chez un peuple raisonnable et rieur comme nous sommes ». Il se déclare dégoûté de ce lyrisme personnel qui se traduit en confessions et en confidences sempiternelles : « On est las, dit-il, de voir les écrivains, sous prétexte de poésie, ne s'occuper que d'eux-mêmes, et retourner sans relâche devant le public leur cœur, leurs chagrins et leurs plaisirs, comme le charlatan qui, de son chapeau, se pique de faire sortir mille objets différents. »

Il ne dissimule pas non plus ce que leur abandon de la discipline classique a coûté aux romantiques de vérité dans l'analyse et de profondeur psychologique. Au théâtre, en particulier, n'ont-ils pas galvaudé d'admirables sujets en sacrifiant la peinture des caractères à un pittoresque superficiel et brillant? Ce moyen âge même, dont ils ont abusé au point qu'il semble déjà une vieillerie fripée, « en état de ne plus servir de longtemps », ils sont fort loin d'en avoir épuisé toutes les ressources et toutes les possibilités. « Ces sujets que l'on dit vieux aujourd'hui, ces époques auxquelles nos devanciers immédiats se flattent d'avoir enlevé tout ce qu'elles avaient d'intérêt, nous les retrouverions, à la lueur de nos flambeaux, plus neufs, plus féconds que jamais, et, en amenant Charles-Quint, ou Christine de Suède, ou Lucrèce Borgia, devant les spectateurs, on aurait autant de

chance de plaire que le premier auteur qui jadis exhuma ces grands noms. » Il suffirait de faire ce que les romantiques négligent par système : « peindre, non les habits, mais le personnage, mais l'homme ».

Mieux encore. Là même où les novateurs sont dans le vrai, ils compromettent par leurs maladresses une cause excellente. On a vu s'ils avaient assez raison de s'en prendre à ces absurdes préjugés classiques, qui anémiaient de plus en plus le franc et vigoureux parler français. Et pourtant, même à cet égard, Gobineau en convient, « ce qu'on a pu reprocher de maladroite violence, d'excès parfois inexcusables, d'ignorance, et, si l'on veut, de vandalisme aux romantiques de tous les rangs, se trouve malheureusement véritable ». Ils n'avaient pas moins raison d'introduire au théâtre le mélange du tragique et du comique. Réforme utile et nécessaire, retour infiniment heureux à la tradition des grands maîtres grecs! Elle paraît cependant avoir échoué, rien que par la faute des dramaturges nouveaux, qui l'ont compromise en la poussant jusqu'à la parodie. Car « le tort des romantiques n'a pas consisté en ce qu'ils ont placé le bouffon à côté du monarque, mais dans le peu de discernement qu'ils ont apporté à cette très heureuse restitution du vrai ».

Leur plus lourde faute, toutefois, leur tort essentiel, selon Gobineau, c'est la négligence paresseuse qui les a fait se dérober d'ordinaire au travail de la composition littéraire. Autant leur influence a été bienfaisante quand ils ont renouvelé la langue et raffermi le style par de judicieux emprunts au français parlé, autant ils ont compromis l'avenir en établissant de funestes habitudes d'improvisation, en renonçant à cette méditation réfléchie, attentive et prolongée sans laquelle nulle œuvre d'art ne peut espérer défier l'usure du temps. Ce travail capital de la composition, les romantiques l'ont méprisé de propos délibéré, ou ne s'y sont montrés que médiocrement experts. Ils s'en sont remis, en général, à la seule inspiration, ce qui est bien « une des plus folles idées que le cerveau ait jamais pu concevoir ».

Ainsi s'explique que le plan de leurs œuvres soit si mal établi, que l'ordonnance s'en révèle si défectueuse. « Les premiers d'entre ces novateurs littéraires n'ont jamais atteint, dans cette voie, que les seuls résultats concédés par la force inculte de leur nature. Plusieurs même se sont fait de l'abandon de toute composition un véritable système; je n'en veux pour preuve que *Lélia*; je nomme ce livre, non pas qu'il

ait été seul à prétendre se passer d'ensemble, mais parce que l'histoire de ses deux éditions (1) démontre combien les écrivains de l'école lyrique ont un sentiment borné des droits et de la nature de la composition, puisqu'un génie aussi élevé que George Sand a pu s'égarer à ce point que de croire à la possibilité de refaire un livre écrit. »

Peu tendre pour les classiques, notre auteur se montre, dans l'ensemble, passablement sévère à l'endroit de leurs adversaires romantiques. Il ne se range, en somme, pour reprendre ses propres termes, ni parmi « les voltigeurs de Racine », ni parmi « les claqueurs d'*Hernani* ». Et c'est bien ce qui fait, à pareille date, l'originalité de son attitude critique.

* * *

Si Gobineau se croit autorisé à porter sur le romantisme un jugement définitif, c'est qu'il s'agit, selon lui, d'un mouvement déjà épuisé, d'une tentative désormais close. La littérature de 1830 lui semble avoir achevé sa carrière. Le public, constate-t-il, est « fatigué des derniers efforts des romantiques, qui, à vrai dire, n'existent plus »; il est « dégoûté de voir leur école se montrer si lasse après la victoire et fraterniser même, çà et là, avec les vaincus ». Ne paraît-elle pas frappée de stérilité? « L'école moderne s'est faite silencieuse : ses coryphées entrent à l'Académie, donnent des éditions complètes ou bien font l'histoire de leurs campagnes, enfin s'arrangent pour mourir; et c'est avec bien de la peine et des efforts que, par quelques rares retours de jeunesse, ils nous donnent encore, de loin en loin, celui-ci de petits vers parcimonieusement comptés, celui-là une courte nouvelle. »

Ainsi se pose la question que Gobineau donne pour titre au plus curieux de ses articles : « Une littérature nouvelle est-elle possible? » Oui, répond-il avec confiance, et son optimisme décidé réfute les sombres vaticinations des broyeurs de noir, qui prédisent la décadence prochaine et désespèrent du génie français. Il n'hésite même pas à indiquer les voies dans lesquelles doit s'engager, pour vivre et prospérer, cette « littérature nouvelle » dont il prévoit à bref délai l'avènement.

---

(1) On sait que le roman de *Lélia*, publié en 1833, fut presque entièrement récrit par George Sand et parut sous cette seconde forme en 1839.

L'histoire lui vient ici en aide, et l'antiquité romaine lui fournit la matière d'un parallèle fécond en rapprochements suggestifs. Au point de vue de la langue, la littérature française lui paraît arrivée au point où se trouvaient les lettres latines après le siècle d'Auguste. De part et d'autre, il y a retour aux origines nationales et à la langue parlée, après une longue période d'influences savantes. Cette époque de Suétone et de Tacite s'est trouvée, elle aussi, en butte à des accusations de décadence, peut-être parce qu'elle était une époque purement romaine. Accusations que Gobineau repousse énergiquement : « Les grands esprits de l'époque impériale me semblent, au contraire, les gloires par excellence du monde romain, en ce sens qu'ils ont fondé la véritable littérature latine; j'entends par *véritable* une littérature qui ne porte pas trace d'imitation ou de pastiche étranger, et qui, se trouvant sans maîtres, a droit de se proposer elle-même pour modèle. »

D'aussi glorieux destins sont réservés à la nouvelle littérature française, si elle a la sagesse de choisir le bon chemin et de s'y tenir résolument. Et d'abord elle doit revenir à l'Antiquité. La réaction romantique a été utile, nécessaire même, mais elle a désormais épuisé sa vertu. Il nous faut maintenant retourner aux sources antiques « pour rechercher, pour démêler et pour appliquer à nos compositions propres et à notre style les véritables conditions du naturel et du beau, que, d'un aveu général, les Grecs ont mieux connues que nulle autre nation. » Une « admiration réfléchie pour l'antique » doit s'allier avec l'amour et le culte de la nature. Les anciens nous seront des guides très sûrs pour nous apprendre à discerner la beauté; l'Antiquité nous servira de grammaire et de lexique pour lire, sans faux sens, dans le grand livre de la Nature. Car pour cette difficile recherche nulle méthode n'a jamais valu la sienne.

Que l'on n'objecte point que c'est là en revenir au vieux classicisme, purement et simplement! Non, notre Antiquité ne sera plus celle qu'exploitaient les écrivains du règne de Louis XIV. Ce sera « cette Antiquité plus vraie et bien autrement féconde reconstruite en silence, depuis le milieu du dernier siècle, par les savants commentateurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et qui déjà avait commencé à se faire connaître alors que notre ancienne littérature, mourant au bout de son ornière, allait faire place aux *condottieri* romantiques ». Tandis que la philologie renouvelait notre connaissance de ces âges lointains,

nos convulsions sociales elles-mêmes contribuaient à nous les faire mieux comprendre. Elles nous rapprochaient des peuples anciens et éclairaient à nos yeux les conditions de leur vie politique, « que les sujets de Louis XIV ne devaient voir, ce me semble, qu'à travers un voile ».

Ce que nous demanderons à cette Antiquité mieux connue, c'est ce que lui demandait déjà « un homme d'une renommée assurée, mais inférieure encore au mérite qu'on lui reconnaît; je veux parler de Paul-Louis Courier ». Le mordant pamphlétaire de Veretz a donné, en effet, d'après Gobineau, un excellent exemple de cette « utilisation » des sources antiques. Il évitait de les imiter, mais il s'en pénétrait, et y apprenait l'art de lire dans la nature. Les écrivains de demain auront à s'inspirer de sa méthode. « Pour peu qu'on se rende compte de l'heureuse influence exercée par les Anciens sur le style gaulois de Paul-Louis, on n'aura pas de peine à concevoir quels beaux fruits pourraient donner des travaux analogues aux siens. » Mais l'auteur du *Pamphlet des Pamphlets* n'est pas le seul précurseur qu'il découvre à la littérature nouvelle. Il lui joint l'auteur du *Pape*, qui se fût sans doute peu félicité de ce coude à coude. A l'en croire, Courier et Joseph de Maistre, ces « deux vaillants polémistes », ont ouvert la voie où s'engagera la littérature de l'avenir, et si leurs efforts avaient à peine ébranlé « l'étendard classique », c'est qu'on s'était de leur temps intéressé bien plutôt à leurs idées qu'à la forme originale dont ils les revêtaient.

A la suite de ces deux noms, Gobineau en inscrit un troisième, celui d'un contemporain, cette fois. Assurément, le copieux article qu'il consacre, en 1846, à Ludovic Vitet se motive surtout par l'élection à l'Académie française de l'auteur des *Etats de Blois*. Mais il est caractéristique qu'il le loue surtout d'appartenir, en littérature, à un tiers parti, qui, pour n'être ni celui des classiques, ni celui des romantiques, pourrait bien constituer le vrai parti de l'avenir. Avec « son goût solide et son viril talent » ne se distingue-t-il pas, tout ensemble, des premiers, qui reproduisent sans se lasser les mêmes poncifs, et des seconds, qui « exagèrent les ombres pour exagérer les lumières »? En pleine querelle romantique, il a su se réserver; il a appartenu à ce « petit groupe, un bien petit groupe, d'esprits naturellement contenus, qui trouva et prit et suivit le sentier par où les lettres françaises pou-

vaient s'échapper du conflit ». Il s'est donné pour but « l'étude du fait et le rendu, aussi approchant que possible, de la réalité humaine », qu'il scrute en « observateur curieux, zélé, obstiné ». Et c'est bien ce qui le rattache à cette littérature nouvelle que notre critique définit comme un « retour vers le sentiment de la réalité ».

Courier, de Maistre et Vitet, ces favoris de Gobineau, indiquent assez ses tendances littéraires. Mais il précise mieux encore les caractéristiques de cette littérature nouvelle qu'il appelle de ses vœux. Elle sera réaliste avant tout. « Produit d'un âge de science et de critique », elle répugnera au merveilleux, de quelque genre qu'il puisse être. « La terre, la terre seule, la terre que je prends des deux mains, enfantera désormais et nos terreurs, et notre espoir, et notre joie. » Elle s'accordera, d'autre part, avec l'esprit nouveau. Car « à une génération de dégoûtés succède un peuple laborieux. Tout travaille, tout vit, tout crée. » Ce peuple actif réclame des œuvres nouvelles. Il exige qu'on cesse de lui « répéter servilement ce qu'on a écrit déjà ». Assez de répliques et de décalques ! L'époque actuelle n'est pas un crépuscule, comme vont le répétant des prophètes de malheur; c'est une aube, au contraire, et « l'air piquant du matin est mortel pour les vieilles choses ».

On ne s'étonnera donc point si des genres jusqu'ici florissants se trouvent condamnés à une décadence complète. C'est le cas de la tragédie et de la comédie. Qui peut songer, d'autre part, à écrire encore des épîtres et des contes en vers après Voltaire, des pastorales après André Chénier? Mais surtout il faut en finir avec ce lyrisme personnel si cultivé par la génération précédente. « Les romantiques, en créant la poésie lyrique dans notre langue, en ont tellement abusé qu'il n'y a guère moyen pour nous de marcher sur leurs traces et de la comprendre comme eux... Qu'on ne croie pas que je blâme; je répète seulement qu'on vient de faire assez d'hymnes à l'impuissance; que la forme adaptée à ce genre de lyrisme ne saurait guère devenir supérieure à ce qu'elle est, et donc qu'il est temps de chercher un autre sujet. » Il ne reste aux poètes qu'à se tourner vers un autre lyrisme, le lyrisme objectif, collectif ou général, à la manière d'Archiloque ou de J.-B. Rousseau. Ce poème aura pour mérite essentiel d'être « humain avant tout »; à condition de demeurer clair, il admettra les tons les plus divers, et il sera de la sorte la forme poétique « la plus conve-

nable à une époque pratique, active, positive comme est la nôtre ».

« Je m'imagine donc, continue Gobineau, des poèmes courts, se pliant rigoureusement aux conditions sévères qui font la beauté de tout récit, tenant un milieu entre le conte par sa réalité et l'épopée par son élévation; je crois que ces compositions sont encore à faire en notre langue. » Qu'on n'objecte pas Byron et ses émules! « Notre génération et notre littérature n'ont plus rien à démêler avec les terreurs de *Manfred* et le désespoir du *Giaour*, et, comme composition, comme invention, comme attachement à la réalité, lord Byron ne saurait pleinement satisfaire aux conditions dont j'ai parlé; ce qui, bien entendu, n'ôte rien à la juste gloire de ce divin esprit. C'est en se montrant plus citoyen qu'homme isolé, plutôt père de famille que bohémien égoïste, en se faisant le peintre des passions et des actions d'autrui, que le poète désormais surprendra agréablement le monde de ses lecteurs. » Voilà bien, exactement défini, ce genre poétique nouveau que Gobineau allait s'efforcer d'illustrer l'année suivante avec sa *Chronique rimée de Jean Chouan*. D'autres se chargeront heureusement d'appuyer le précepte de plus brillants exemples !

Pressentait-il déjà à cette date qu'il se ferait un jour l'historien des Perses ? Toujours est-il que l'histoire échappe à ses sévérités : il lui promet un bel avenir. Moins brillant toutefois que celui du roman, qui « a devant lui une carrière dont on ne peut deviner les bornes ». Le roman, c'est le genre qui a les préférences de Gobineau; il se découvre pour lui toutes les indulgences. Ce n'est pas néanmoins sans quelque surprise qu'on le voit hasarder une courageuse apologie de la plus décriée et de la plus méprisée de toutes les formes du récit en prose : le roman-feuilleton. Il raille, non sans agrément, les craintes qu'inspire ce réprouvé, objet de scandale et d'horreur : on tremble « pour l'art, pour les mœurs, pour la société, que sais-je! pour le ciel et la terre! » Vaines terreurs! Ces ouvrages sont mal écrits? Sans doute, mais de tout temps les mauvais auteurs ont trouvé plus de lecteurs que les bons : « Les romans-feuilletons ne sont aujourd'hui que les mêmes choses dont tous les siècles ont pu être affligés et se sont plaints très fort sans aucun résultat. » Si les plaintes sont plus vives aujourd'hui, il y a lieu de s'en féliciter : c'est la preuve que le goût public est devenu meilleur.

Reste le reproche d'immoralité. Il ne paraît pas plus grave à l'opti-

misme de notre critique. « En toute humilité, déclare-t-il, j'avoue ne pas comprendre bien nettement comment un volume ou un autre aurait eu de nos jours l'influence de propager dans les masses le penchant à l'empoisonnement, au meurtre, au vol. Ceux qui affirment de pareilles choses n'y regardent pas d'assez près et ne recherchent pas si l'influence des livres sur les classes populaires est assez directe, et surtout assez grande et assez durable, pour amener des résultats d'importance, soit en bien, soit en mal. » On peut rappeler sans doute l'excitation révolutionnaire déterminée par les *Brigands* et l'épidémie de suicides dont *Werther* est responsable. Mais Gobineau nie que l'objection soit topique. Car les lecteurs de Schiller et de Gœthe étaient des Allemands, et nous sommes des Français, « gens légers, sur lesquels un roman ne saurait faire grande impression, ne serait-ce que par la consommation énorme que nous faisons de livres de cette espèce ». Nul danger donc pour la moralité du public, aucun péril non plus pour son goût, car « tout le dévergondage possible ne saurait l'entraîner » et il est parfaitement « cuirassé contre l'influence délétère que les écrivains de feuilletons pourraient propager ».

D'autre part, à qui fait-il tort, ce pelé, ce galeux de la littérature contemporaire? Pas, en tout cas, aux œuvres de valeur, car elles font cruellement défaut. Dans ce silence du talent, quoi d'étonnant si le public se tourne vers les auteurs de feuilletons ? Encore les traite-t-il selon leur mérite, et les cinq ou six d'entre eux qui connaissent la grande vogue la justifient toujours par quelque endroit. Il est une qualité surtout qu'on ne peut, selon Gobineau, leur refuser sans injustice; à défaut d'autre avantage, les romans-feuilletons ont du moins celui d'être habilement charpentés. Le souci de la composition, banni par les romantiques, semble s'être réfugié chez ces écrivains « qui, ne se piquant pas d'être artistes, ont consacré leurs soins à plaire à la partie la moins relevée du public. Style, pensée, élégance, toutes les qualités nobles manquent à leurs écrits, et cependant il en est plus d'un, parmi ces plastrons ordinaires des beaux esprits, qui s'est acquis une réputation, on peut même dire une gloire européenne, seulement au moyen de ce talent de composition dont les poètes contemporains se font presque un mérite de se passer. »

Le plaidoyer est ingénieux, sinon convaincant. Il a, en tout cas, cette utilité de nous expliquer comment le futur auteur du grave

Essai sur l'inégalité des races humaines ne dédaigna pas, à ces heures de son active jeunesse, de prendre rang parmi ces humiliés et ces dédaignés du roman-feuilleton, et d'écrire tour à tour l'*Abbaye de Typhaines*, le *Prisonnier chanceux*, les *Aventures de Jean de la Tour Miracle* et celles de *Nicolas Belavoir*... Qu'on ne se hâte pas, d'ailleurs, de lui donner du « Monsieur Josse »! Gobineau peut se tromper, et se trompe parfois. Il y a, du moins, dans ses vues sur la littérature, un indéniable accent de sincérité et de conviction. Puis, la part une fois faite à ses paradoxes et à ses boutades, ne reste-t-il point qu'il a très clairement discerné et indiqué avec une finesse souvent déliée le fort et le faible du classicisme et du romantisme ? Même quand il se risque à prophétiser, il touche plus souvent juste que le commun des devins. N'est-ce donc rien que d'avoir prédit l'avènement du réalisme et l'hellénisme des Parnassiens, deviné l'importance prochaine de la philologie et de l'histoire, entrevu enfin cette orientation nouvelle du lyrisme d'où allaient sortir les *Châtiments*, les *Poèmes barbares* et la *Légende des Siècles*?

Mais surtout ces études nous montrent, dans le jeune écrivain qui les signe, un fidèle des lettres françaises, amoureux de leur beauté passée et soucieux de leur grandeur à venir. L'honneur qu'il ambitionne pour sa génération, c'est d'ajouter une aile qui ne le dépare point à cet admirable palais dont l'ensemble de la littérature française lui suggère l'image. Image reprise, développée, caressée comme à plaisir dans une page que nous nous reprocherions de ne pas citer en terminant :

« Je m'arrête à considérer dans son ensemble cette admirable littérature française, depuis les premiers travaux qui l'ont illustrée jusqu'aux productions des hommes qui vivent aujourd'hui, et je ne puis assez exprimer, à mon sens, combien je la trouve supérieure à toutes les littératures de l'Europe moderne.

« Je sais sans doute que les autres peuples ont eu, çà et là, des poètes plus éminents peut-être que nos plus élevés, l'auteur du *Misanthrope* excepté, toutefois; mais aucune nation ne saurait présenter une compagnie aussi nombreuse de grands écrivains. Poètes et prosateurs, romanciers, philosophes, prédicateurs, historiens, rien ne nous manque, et chacun de nos grands hommes, en continuant le mouvement donné à la France depuis le XVe siècle, fait pour lui-même

une nouvelle conquête, résultat de précédentes victoires. Tout s'enchaîne, tout se complète. On sent, à l'idée de ce superbe travail, s'élever dans la pensée l'image d'un majestueux édifice, dont les vastes fronts présentent de longues colonnades pompeusement alignées, dont les murs sont ornés de bas-reliefs splendides, dont les toits élevés lancent des girouettes mobiles jusque dans les nues; que des chênes, des ormes, des tilleuls, des marronniers séculaires entourent; que des plaines de fleurs parfument, et dont les fondations de marbre sont baignées par les eaux profondes, claires, vivaces de douves immenses. A l'intérieur de ce palais, que de galeries, que de salles, que de chambres où la richesse des matières s'humilie devant la perfection des ornements! Que de tableaux exquis, que de statues charmantes! Et avant tout, comme on est frappé de l'intelligente distribution qui empêche ce lieu de délices de devenir un dédale!

« Et pourtant, au milieu de tant de magnificences, il se peut que cette merveille, plus belle que Versailles, car un siècle de plus lui a prodigué ses dons, ne possède pas un vase qui se puisse comparer à celui du musée Barberini, un tableau qui ne soit inférieur au chef-d'œuvre de la galerie de Dresde; ou bien, il se peut encore que la plus élégante de ses colonnades soit au-dessous du mérite de cette autre que possède Florence ou Venise; je le veux. Mais combien nous serions fous de ne pas nous consoler de ces petites infériorités de détail! Que Dresde garde son tableau, Londres son vase de Portland, Florence ou Venise la colonnade sans rivale, notre palais est et demeurera sans pair; et la littérature française, qui n'a point d'Arioste, de Shakespeare, de Cervantès, de Gœthe, ne cessera jamais de s'imposer aux nations étrangères, de dominer sur toutes les littératures par l'abondance, la variété et l'enchaînement de ses chefs-d'œuvre. »

Elle est belle, cette page, d'une beauté sereine, et comme vibrante de conviction. Peut-être jugera-t-on avec nous qu'elle a sa place marquée dans les anthologies. En tout cas, ce n'est pas la moindre des surprises que nous réservait cette revue des opinions littéraires de Gobineau à ses débuts, que de nous avoir révélé, dans ce pangermaniste prétendu, un défenseur chaleureux et un champion enthousiaste de la précellence et de la primauté des lettres françaises.

Essai sur la " Dissolution opposée à l'Evolution "

PAR

MARIE-ANNE COCHET

Une des tendances qui resteront caractéristiques du dernier siècle sera certainement la foi professée en l'objectivité des sciences naturelles. Chaque expérience en procédant prenait un caractère de révélation où l'esprit ne semblait intervenir que pour traduire, en termes logiques ou mathématiques, des faits donnés extérieurement. *L'expérience prolongée* de cette *foi en l'expérience* démontra bientôt que la spéculation d'un naturaliste ou d'un physicien ne contient pas moins d'interprétation et d'imagination que l'introspection d'un Maine de Biran ou d'un Bergson : c'est même pour cette seule raison que ces observations sont fécondes.

La nature ne porte pas plus en elle les lois dans lesquelles nous l'insérons que les lettres de l'alphabet, les notes de la gamme ou les chiffres ne contiennent les discours et les poèmes, les symphonies ou les fonctions mathématiques. Pour atteindre l'univers, nous n'avons que cinq signes : nos sens. Mais l'activité de l'esprit, qui régit chaque conscience, agit comme un sens directeur et suprême qui, de la synthèse sensible, perçue comme unité de sensation, se transforme en jugement logique dans la raison communicable, pour se retrouver en sensibilité métaphysique dans l'affirmation de l'unité de l'esprit, commandant non seulement les rapports physiques établis par la science, mais encore et surtout les valeurs spirituelles posées par la raison.

Vis-à-vis de la nature, des autres êtres et des perceptions sensibles, l'esprit se manifeste ainsi en activité, non pas d'opposition, mais d'absorption.

Comme les mots sont absorbés dans l'unité d'un poème qu'ils igno-

rent et auquel ils servent de matière passive, comme les notes confondues s'engloutissent dans l'harmonie d'un ensemble, qui les roule dans sa beauté, les phénomènes sensibles restent passifs sous l'action spirituelle qui les unifie. Le yeux ne savent pas qu'ils voient, la lumière ignore qu'elle est perçue. Telle que nous la recevons, sa clarté est notre création, comme notre vision est la sienne. Sa qualité humaine surgit spontanément de son contact avec notre regard. Si l'humanité disparaît, le dernier rayon traversera les airs quand la mort fermera la dernière paupière. Si des yeux différents des nôtres se rouvrent en quelque lieu, une lumière nouvelle naîtra de leur première vision de l'univers impassible.

Le savant, le philosophe, le poète, ressemblent à l'enfant qui joue. Plus haut à travers l'air ils lancent, comme une balle de lumière, l'hypothèse unificatrice, plus hardie est la ligne que, des astres à la terre, elle trace en retombant vers eux. Cette ligne n'existe pas dans l'air, ni dans la balle, mais dans le geste de projection; elle n'est visible que pour ceux qui peuvent refaire le même geste : ce geste oublié, ou remplacé par un autre, rien n'en subsiste plus. En s'appuyant sur les travaux de Fabre pour parler de l'instinct, M. Bergson a choisi une base bien fragile, que son génie écrase. Il connaît plus sûrement les mouvements de l'instinct en les cherchant dans sa conscience que ne les put apprendre le vieux naturaliste, en écrivant le roman des insectes qu'il aima. Le reproche de subjectivité, si souvent adressé aux métaphysiciens, est aussi faux qu'enfantin. Ce qui, de la pensée ou de l'émotion d'un homme, atteint la pensée ou l'émotion des autres hommes, n'est plus subjectif — mais universel.

Le dogme le plus épidémique de l'époque dont je parle fut, sans contredit, celui de l'évolution. Hypothèse incontrôlable en fait, mais féconde en tant qu'observation d'un aspect partiel de la réalité, elle a complètement faussé la notion d'unité en la matérialisant. Ces hypertrophies d'hypothèses scientifiques forment, dans l'ensemble de la connaissance humaine, de véritables cellules cancéreuses, dont elle met parfois plusieurs siècles à se purifier. En France, le génie philosophique se montre généralement réfractaire à ces sortes de contagion. La résistance qu'il oppose à la pseudo-métaphysique freudienne, même enflure démesurée d'une intéressante observation de détail, en est une preuve actuelle.

Justement parce que la notion d'unité est encore altérée par les atteintes évolutionnistes, il est intéressant de rappeler les oppositions qui lui furent faites au temps de sa plus grande influence. Elles prennent, dans le recul, une valeur proportionnée à la justesse de leur mise au point des courants de pensée qui leur donnèrent naissance.

L'ouvrage que j'étudie ici parut en 1899; son titre est : *La Dissolution opposée à l'Evolution;* son auteur le professeur André Lalande.

A ce moment, la métaphysique bergsonienne avait, en droit, détruit le dogme spencérien et rétabli la philosophie en son domaine spirituel et premier, en inversant le mouvement de la succession des formes. Peut-être, parce que le mot *évolution* avait été maintenu, n'a-t-on pas assez fortement compris que, concevoir une évolution comme *créatrice*, c'était, en la délivrant de toute activité prévisible et organiciste, lui retirer précisément son caractère spécifique. L'élan vital, affirmé en acte unique et libre, actif et présent en chaque instant de la durée, ne laissait plus subsister cette fameuse transformation progressive des êtres organisés qu'en évanouissement régressif d'automatismes imprimés par l'esprit, poursuivant son acte, aux résistances passives de la matière « qui retombe », trace dégénérée du mouvement de l'esprit « qui se défait ».

Mais la métaphysique bergsonienne est encore, en ce siècle, à peine balbutiée.

L'œuvre de M. Lalande est d'une autre sorte. Elle tend à maintenir la notion de l'unité de la raison dans toute sa pureté, tout en suivant la méthode de la philosophie des sciences, et en en coordonnant les résultats expérimentaux. Cependant, s'il suit scrupuleusement ce plan, dans ses démonstrations justificatives, il se garde bien de partir, comme H. Spencer, d'une base scientifique. Il n'ignore point que la multiplicité ne saurait contenir la raison de l'unité et que toute philosophie strictement scientifique doit nécessairement aboutir au pluralisme. Il pose, au contraire, une affirmation absolue, de valeur essentiellement métaphysique, que les sciences sont loin de confirmer, puisqu'elles subsistent par la mesure, la comparaison, donc la diversité. Cette affirmation, la voici, telle qu'il l'a répétée récemment à une discussion de la Société française de Philosophie :

« Le fond de la raison constituante n'est donc pas un principe ana-
« logue à ceux de la raison constituée, formulable par une proposi-

« tion conditionnelle comme les lois de la nature. C'est l'affirmation « catégorique d'une valeur spirituelle : l'identique est supérieur au « divers, le même à l'autre (1). »

C'est par la différence qu'elle établit entre une raison *constituante* et une raison *constituée* que l'œuvre de M. Lalande est nettement philosophique, car c'est l'expérience psychologique, et non l'expérience scientifique ou logique, qui affirme l'unité de l'esprit. La raison, pour être connue dans son dynamisme concret, doit être interprétée psychologiquement et non pas scientifiquement.

L'identité, même réduite à des termes mesurables, n'existe que dans sa constatation psychologique; elle exige, en face des objets semblables, une conscience qui *la pense*. Deux actions, deux choses ou deux êtres, ne peuvent être dits identiques que par un sujet extérieur à eux. Deux hommes exactement ressemblants, comme forme et comme action, seraient cependant différents vis-à-vis l'un de l'autre; l'un n'étant pas l'autre, pouvant se détruire avant l'autre, et leur identité d'action elle-même tenant à leur dualité. Quoique semblables en tout, ils seraient deux hommes; et un troisième seul pourrait les juger identiques.

L'identité, d'ailleurs comme l'homogène, exige le multiple, mais un multiple de conformité, et c'est précisément la transformation des différences, qu'étudie la science, en ressemblances exigées par l'unité foncière de l'acte psychologique, qui crée ce double mouvement de l'observation extérieure qui sépare, et de la connaissance intérieure, qui unit. C'est parce que M. Lalande *sent* profondément cette activité intime de la raison, qu'il a pu écrire cette belle défense de l'unité; c'est parce que son œuvre a une base psychologique — donc concrète — qu'il peut renverser l'unité organiciste, et après avoir fustigé l'individualisme des sens, qui en est la conséquence, poser si fortement l'individualisme politique, moral et artistique; c'est, enfin, parce qu'il part d'une affirmation de valeur spirituelle, qu'en dépit de la méthode suivie il peut s'élever sans défaillance jusqu'aux sommets ultimes de la pensée.

Il est utile de suivre attentivement le rythme de son œuvre, car

(1) *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1924.

bien des vestiges des erreurs qu'il combat subsistent encore en partie dans certains milieux philosophiques. Dès ses premières pages, il met au point la notion d'évolution :

« Ce que représente le mot *Evolution* dans le langage ordinaire, « c'est avant tout le développement intérieur et spontané de l'être « par une force qui l'anime, l'*archeus faber* du vieux Van Helmont, « le principe directeur des corps organisés; en un mot, la vie. Le « succès de la formule évolutionniste vient en grande partie de cette « source. La vie, jusque dans ses dernières manifestations, est le « problème le plus déconcertant que présente la nature... Les meil- « leurs esprits s'y sont essayés, et sont demeurés sur le seuil, qu'ils « l'eussent abordé par la métaphysique, par la physiologie ou par la « psychologie. Mais l'esprit humain, si grands qu'aient été ses échecs, « ne se tient pas pour battu. A défaut d'une idée, un mot nouveau « lui paraît une explication. De nos jours, et particulièrement « chez les hommes qui s'occupent de la matière vivante, chez les phy- « siologistes et plus encore chez les médecins, il règne une grande « peur de supra-sensible, et même, si l'on veut me permettre ce mot, « du supra-matériel. Cette *psychophobie* vint en droite ligne aux « évolutionnistes anglais des philosophes naturalistes français du « XVIIIe siècle, à qui d'ailleurs ils ont souvent emprunté l'esprit, et « quelquefois même la lettre de leur doctrine. M. Herbert Spencer « se fait gloire d'avoir obéi, dès ses premiers essais, « à un désir « qu'il ne reconnaissait pas nettement, mais qui opérait sourdement « en lui », le désir de trouver « une interprétation *purement phy-* « *sique* » de tous les phénomènes de l'univers. Cette tendance, dont « il n'est pas le seul animé, a fait la puissance de sa formule. Le mot « *vie* est un témoin gênant; il a vu passer et périr trop de systèmes; « il entraîne avec lui trop d'associations d'idées psychologiques, « déplaisantes pour le mécanisme; il rappelle le vitalisme et le prin- « cipe vital. *Evolution*, au contraire, implique par le même jeu d'asso- « ciations quelques pensées physiques, un mouvement de matière, « des phénomènes de condensation ou de rayonnement, une danse « d'atomes qui pourrait bien engendrer de la vie et de la pensée. En « même temps, pour quelques esprits moins exclusifs mais aussi « préoccupés de tout interpréter « scientifiquement », ce mot joue le

« rôle d'un moyen terme, un compromis entre l'esprit et la matière, « quelque chose comme la célèbre substance de Cudvoorth qui devait « servir d'intermédiaire entre le corps et l'âme en participant à la « nature de tous les deux. On sait d'ailleurs que l'idée d'évolution « est apparentée au transformisme darwinien; par une analogie peu « logique, sans doute, mais si naturelle qu'il est bien difficile de s'en « défendre, on suppose qu'expliquant l'origine des *espèces*, c'est-à- « dire des formes vivantes spéciales et diverses, il ne lui faudra « qu'un degré de plus pour rendre raison de la vitalité; puis, par « elle, de la sensibilité; et par la sensibilité, de la pensée comme l'a « soutenu Haeckel dans sa *Création des êtres organisés*. Et c'est ainsi « que tant de savants et surtout de demi-savants en viennent à con- « sidérer comme un grand progrès d'appeler la vie évolution, sans « s'apercevoir qu'au degré de vague et de généralité où ils sont obli- « gés de la pousser pour s'en servir alors, ce mot n'est plus qu'un « synonyme de celui qu'il remplace et qu'il voudrait expliquer. »

Ceci nettement exprimé, M. Lalande précise le point spécial qu'il combat :

« L'évolution dans sa forme la plus simple et la plus générale, « est-il dit par Spencer dans ses *Premiers Principes*, est l'intégra- « tion de la matière et la dissipation concomitante du mouvement, « tandis que la dissolution, c'est l'absorption du mouvement et la « désintégration concomitante de la matière. »

Après avoir démontré que la formule « intégration de la matière » est un concept vague susceptible d'au moins trois sens différents et « employé alternativement par les évolutionnistes en ces trois sens « suivant leur commodité », M. Lalande fait remarquer que « loin de « serrer de près la physique, il faut s'en écarter pour comprendre « l'évolution qui concerne les formes, non les grandeurs, le divers, « non le semblable »... « Différenciation n'a pas de contraire dans la « langue des évolutionnistes, tant la marche inverse leur paraît insi- « gnifiante et négligeable. La question est de savoir si l'indifféren- « ciation, l'assimilation et la dissolution qui en résulte n'auraient « pas autant d'importance théorique et de valeur morale que le pas- « sage tant étudié de l'homogène à l'hétérogène, la production et le « renforcement de la diversité. »

Cette dernière phrase contient exactement la thèse du livre. Elle marque, d'ailleurs implicitement, et sans que l'auteur le postule, l'antinomie foncière du mouvement de la science et de celui de la philosophie, considérées, non en fonction de la connaissance totale, mais de leur activité spéciale. Ce n'est pas seulement pour les évolutionnistes que différenciation n'a pas de contraire, mais pour toute la science (1). Et cela, parce que les synthèses scientifiques n'ont rien de commun avec l'indivisibilité vivante de la synthèse psychologique, dont la projection domine la discipline de la pensée métaphysique. Les synthèses de la science, j'entends les synthèses expérimentales et partielles, sont réversibles et contenues dans leurs éléments, tandis que la synthèse mentale est irréversible et non contenue dans ses éléments. Quant aux grandes synthèses générales de la science, elles ne sont que des extrapolations hardies de faits analytiques, dont on élargit la portée aussi loin que possible. Quand on a réussi à coordonner dans leur rythme des faits nombreux et très éloignés les uns des autres, on a gagné une partie à ce jeu audacieux et terrible que les hommes appellent la science, dans lequel ils ne savent pas au juste si c'est la vie ou la mort qu'ils poursuivent, mais qui leur donne, pour détruire la vie, une énorme puissance, aucune pour la créer, parce que le secret de la vie est dans le joueur et non pas dans le jeu.

De même, le secret de la pensée — qui est le même secret — n'est pas dans la logique, mais dans le logicien. M. Lalande, qui nous dit dans sa préface que son ouvrage est destiné à faire progresser *l'unité logique*, dépasse de bien loin, par sa ségrégation de la raison constituante de la raison constituée, les cadres du raisonnement logique et de l'activité scientifique. Sans doute, et avec beaucoup de finesse et de pénétration, il trouve la justification de l'unité spirituelle dans l'histoire des sciences, mais, dans cette même histoire, d'autres trouveront la justification du pluralisme, parce que les deux

(1) Car toute science est établissement de rapports et que ces rapports tendent et atteignent à l'égalité, n'empêche que cette égalité n'a aucun sens séparée des diversités qu'elle absorbe.

rythmes sont inséparables de toute spéculation et qu'ils s'opposent sitôt qu'on les isole (1).

Ce fut toujours — et ce restera — la spécificité de la métaphysique de chercher à saisir l'acte de pensée avant sa disjonction en ses deux mouvements, parce que leur séparation ultérieure les stérilise. La vie, séparée de la pensée, n'est pas intelligible; d'autre part, la pensée, séparée de la vie, n'est plus réelle. Le duel, factice et momentané, entre la philosophie et la science, vient de cette séparation, factice aussi. Car l'observation ne peut être séparée de l'observateur sans se détruire elle-même, son terme de validité n'existant qu'en lui. Voici comment M. Lalande définit ces deux mouvements :

« Il y a dans la méthode des sciences physiques et sociales deux « mouvements actuellement en conflit, qui suscitent des méthodes « antagonistes, et souvent se combattent à l'intérieur d'un même « esprit. L'une est le naturalisme, cherchant avant tout l'unité dans « les lois du monde, admettant que la vie morale est un prolonge- « ment de la vie physique et l'organisme social une répétition sur « une plus vaste échelle de l'organisme physiologiste. C'est l'idée « dominante de l'école célèbre qui ramène tous les faits à la loi de « l'évolution et dont la méthode consiste à transporter dans l'étude « de l'art, de la morale et de la société, les découvertes et les hypo- « thèses de la biologie... La doctrine adverse appuie ses méthodes sur « l'opinion contraire : elle croit qu'il y a, dans les phénomènes et les « lois du monde, deux actions opposées dont l'une prédomine dans la « vie instinctive et matérielle; l'autre dans le développement intel- « lectuel et moral. Elle oppose les principes de la raison aux sensa- « tions et le droit aux luttes naturelles. Elle n'admet entre l'animal « et la société qu'une analogie temporaire et limitée, définie par la « mesure où cette dernière évolue sous des influences encore incon- « scientes et automatiques. Elle prépare des formules qui laissent « place à la marche inverse et considère toute transformation non

(1) Le résultat sera différent selon que le penseur s'attachera, soit à la vection de l'expérience, c'est-à-dire à la victoire de l'unité de l'esprit sur la multiplicité des choses ou au mécanisme même de l'expérience qui suppose impérativement le divers, la diversité permettant seule l'expérience et ce qui n'est pas objet d'expérience n'étant pas objet de science.

« comme une droite, mais comme une trajectoire, courbée par deux « tendances antagonistes : la loi de la nature et celle de la volonté « réfléchie. Cette opposition paraît avoir été l'idée dominante de la « philosophie de Platon, du Bouddhisme et du Christianisme, par « qui elle demeure encore active en face de l'idée contraire. »

Oui. Mais Platon et les religions n'ont pas conçu le monde spirituel abstraitement. Il vivait pour eux d'une vie transcendante, à laquelle l'intelligence accédait par la participation; ainsi la vie des idées était une réalité concrète, soit comme union au souverain bien, pour Platon, soit comme union en Dieu, pour la mystique. L'élimination du transcendant a rendu purement abstraite la rationalité ultime, et résulta d'une incompréhension de la véritable nature du transcendant. Cette suppression est d'ailleurs illusoire, car, s'il est facile de supprimer un mot, il l'est moins d'éliminer le problème qu'il résout et l'ordre de choses qu'il explique. Aussi est-il bientôt remplacé par un ou plusieurs autres, qui ne font que compliquer la question en en séparant les facteurs. C'est ainsi qu'au cœur même de l'expérience, sont apparues de nouvelles notions : celle de l'irrationnel et celle de l'inconscient. M. Lalande et une grande partie des philosophes scientifiques les considèrent comme des oppositions irréductibles à la raison et à la conscience, mais cette vue me semble très fragmentaire. L'irrationnel ne saurait être étranger au rationnel puisqu'il est nommé, ni l'inconscient à la conscience, puisqu'il est perçu. Ils sont, dans l'expérience, les éléments concrets, sans lesquels aucune expérience n'existerait, mais qu'aucune mesure ne saurait atteindre. Ils représentent, dans l'observation, l'observateur, que nulle observation ne saurait expliquer, pas plus que supprimer, et la science future devra chercher leurs rapports de réalité réciproque.

C'est par l'élimination du transcendant platonicien que la vie, reléguée dans l'activité exclusivement sensible, s'oppose à l'esprit, et que toutes les activités concrètes se présentent contradictoirement à la raison : d'où la négation rationnelle des disciplines religieuses.

Mais le transcendant est toujours présent en fait dans toute thèse de raison. Il l'est, et avec force, dans celle de M. Lalande, sous la forme où la psychologie moderne peut le plus facilement le saisir : celle du *futur*. La raison, nous dit notre auteur, oppose *ce qui doit*

être à *ce qui est*. Or l'existence, dans la pensée, d'une certitude de *devoir être*, la volonté de réaliser ce *devoir être*, impliquent une vie intérieure qui prend possession du temps. Le futur est nettement transcendant au présent; il *existe* comme désir, volonté, amour; en même temps, il *devient*, et ceci par essence, puisque aussitôt approché, il élargit sa perfection rêvée, sans jamais cesser d'être à la fois présent comme but et futur comme réalisation.

Il ressemble à l'atome, simple comme hypothèse, infiniment complexe en réalité, d'où naît toujours un nouvel atome dont l'approche répète le même déploiement. Il reproduit enfin l'acte conscientiel, irrationnel et transcendant dans son immédiation, rationnel dans sa médiation réfléchie. N'est-ce pas encore une transposition de ces deux mouvements qu'exprime M. Lalande en distinguant la raison constituante de la raison constituée ? Mais si l'on poursuit l'unité métaphysique, telle précisément qu'il l'affirme, comme exigence de la raison constituante, peut-on le faire sans poser la vie unitive conscientielle? L'universel et l'objectif, opposés au vivant, y suffisent-ils?

Je ne le crois pas.

La vie ne se laisse pas éliminer. Si, par l'action verbale, non seulement objective, c'est-à-dire sociale, mais intérieure, c'est-à-dire mystique ou, pour m'exprimer plus philosophiquement, a-prioristique, on n'en a pas transporté toute l'affectivité sur le plan rationnel, l'universel demeure abstrait, de quelque souffle qu'on l'emplisse. C'est justement l'originalité de l'œuvre de M. Lalande de justifier l'unité rationnelle par la seule expérience objective, en s'élevant jusqu'aux régions platoniciennes; cette méthode est la même sensiblement que celle employée par M. Goblot dans l'ordre logique. Qu'on s'y rallie ou non, ces tentatives ont, pour toute la spéculation, une extrême valeur, parce qu'elles poussent à la limite la puissance des cadres objectifs dans lesquels elles insèrent l'esprit vivant qui les crée.

M. Lalande poursuit la preuve du triomphe de la dissolution sur l'évolution, de l'homogène sur l'hétérogène, en mécanique d'abord, puis en physiologie, en psychologie et en sociologie.

Je ne m'attarderai pas aux preuves mécaniques. Dans cet ordre d'études, l'élimination forcée de l'ordre libre rend les analogies bien arbitraires, sitôt qu'il faut les poursuivre jusqu'à l'ordre psychologique. Je dirai pourtant que, si la loi de Carnot et la formule mathé-

matique de l'entropie semblent bien ramener le sens de l'activité physique de l'univers vers l'évanouissement des mouvements différenciés, l'hypothèse de la dissolution ne me paraît pas suffisante pour en pousser l'analogie. Ainsi que je l'ai dit, vers la première page de cette étude, ce n'est pas en opposition, mais en absorption, que se présente toujours l'action psychologique vis-à-vis de la matière. Cette dissolution n'est donc pas une destruction, mais une assimilation, et, si j'ose m'exprimer ainsi, une digestion conscientielle des éléments différenciés. Je ne crois pas trahir la pensée de l'auteur en l'approfondissant ainsi; tout l'esprit de son livre, sinon la lettre, conduit irrésistiblement le lecteur à cette interprétation. La limite de chaque ordre de phénomène, étant entendue comme homogénéité parfaite, entraînerait une absolue imperceptibilité, mais pourquoi reculer devant cette rigueur ? N'avons-nous pas, en notre organisme même, la preuve constante que l'unification parfaite de l'activité fonctionnelle du corps la rend complètement inconsciente dans l'état de santé et que, bien loin d'agir en destruction, cette unification libère l'activité consciente de toute inquiétude biologique, pour lui permettre une attention d'un autre ordre ?

D'ailleurs, cette limite n'est jamais qu'approchée. Elle se présente donc comme nécessitée pour un transfert d'action d'un ordre à l'autre, l'approche de la limite pour les mouvements physiques permettant l'établissement des mouvements physiologiques; l'approche de la limite physiologique permettant celui des mouvements psychologiques, le transfert d'activité s'établissant sur l'inhibition concientielle des mouvements homogénéisés. Chaque limite étant ainsi dynamique, celle actuelle de l'activité psychologique, observée par la science dans les états extatiques, où la conscience se dissout dans l'unité parfaite, états encore inhabituels et fugitifs, ne peut-elle engendrer un nouvel ordre de perceptions, aussi innombrables que celles dépassées, mais plus subtiles, et où les ressemblances l'emporteraient toujours davantage sur les différences pour la création d'un concret plus riche et plus harmonieux ?

Tout se passerait alors comme il ressort de l'activité des tendances psychologiques, établie par le professeur Pierre Janet, ces tendances demeurant latentes jusqu'à ce que leur chargement dynamique fasse surgir un acte nouveau. Ces métamorphoses, sur des plans de con-

science hiérarchisés, prennent leur équilibre exhaustif sur l'inhibition des plans de conscience dépassés, et perdent cet équilibre par le retour conscientiel des actes inférieurs.

« Nous savons comme un fait mis hors de doute par l'observation, « dit M. Lalande, que le progrès de l'intelligence détruit les instincts « qui servent à la vie du corps et qui en assurent le bon fonctionne- « ment... Peut-être est-ce toujours à un commencement d'invalidité « physique qu'il faut rattacher le début de la pensée réfléchie qui, « par son développement, augmenterait encore le dégât. Peut-être « le premier artiste, le premier penseur n'ont-ils été tels que par « quelque infirmité qui paralysait plus ou moins en eux l'impulsion « irréfléchie de la nature... Penser, comme disait Bain, c'est se rete- « nir de parler et d'agir. Il est donc bien vrai qu'au commencement « est l'action; l'idée est un acte qui tend à s'accomplir et qui, par « quelque obstacle, s'arrêtant avant sa réalisation, trouve en cet arrêt « une forme nouvelle de réalité... La question n'est pas ici de savoir « s'il vaut mieux être un Maurice de Saxe herculéen qu'un Spinoza « phtisique, vivant toute une journée d'une soupe et d'un pot de « bière. Le fait est qu'à tous les degrés du plus ou du moins il faut « choisir d'être l'un ou l'autre... et la pensée réfléchie, en tant qu'elle « se lie au fonctionnement d'un corps organique, en est encore une « dissolution. »

Mais ici, il faut prendre garde de ne pas représenter l'acte de pensée comme sortant fortuitement d'une dissolution accidentelle; ce qui serait retourner précisément au processus physique des évolutionnistes. La compréhension de la dissolution en absorption écarte ce danger. Ce n'est plus l'impuissance organique qui cause la pensée, car celle-ci ne serait pas *dissolution* mais *destruction*, et les deux termes ne sont pas analogues. C'est, au contraire, l'action spirituelle intensifiée qui, s'unifiant sur un plan supérieur, absorbe les forces de l'organisme et en trouble l'équilibre à son profit, comme l'unité organique absorbe, pour s'établir, les forces physiques, air, chaleur, lumière, qu'elle transforme au profit de son activité. *Manger la chair, boire le sang du corps de l'homme pour avoir la vie en soi*, s'entend à la lettre de la vie de la pensée, le corps n'étant plus pour celle-ci, lorsqu'elle atteint son apogée, que l'excrément expulsé après l'assimilation de sa substance.

De la dissolution physique M. Lalande s'élève à la dissolution psychologique et pose l'irréductibilité des deux ordres :

« Nous sommes fondés à dire qu'il y a dans l'expérience deux « ordres de phénomènes rigoureusement irréductibles par tous leurs « caractères; et que, par rapport aux seuls concepts dont usent les « sciences physiques et naturelles, la pensée constitue une nouveauté « inexplicable, tout en étant, d'autre part, une donnée fondamentale « toujours impliquée par elles et nécessaire à leur existence comme « l'air à l'oiseau qui vole. »

En fait, la pensée ne peut jamais se présenter en phénomène nouveau, puisqu'elle est initiale en tous nos concepts, même en ceux que nous nous formons des choses les plus matérielles. Il est peut-être insuffisant de l'y montrer impliquée. Elle y est, sinon créatrice, au moins révélatrice, même par rapport à la vie, que nous ne connaissons pas en elle-même, mais dans la pensée que nous nous en faisons. Il en est de même de la lumière ou de n'importe quel autre phénomène, qui ne pénètre dans l'intelligence que transposé par le verbe, de la sensation immédiate à la pensée réfléchie. Il est bien vrai que la pensée réfléchie pose des valeurs opposées aux instincts de conservation de la vie organique. Mais la vie organique n'est pas toute la vie, pas plus que la pensée réfléchie n'est toute la pensée. Pensée et vie sont deux aspects d'une seule activité; ils ne s'opposent que lorsqu'on les sépare. La pensée est, beaucoup plus que l'organisme, l'activité spécifique de la vie, dont chaque organisme n'est peut-être qu'un automatisme attardé, sorte de fantôme d'être en voie de décomposition, déjà dépassé par celui qui pense et agissant sur lui en poids mort, obstacle à l'action libre, obscurité pour la conscience — selon la pensée bergsonienne.

L'œuvre de M. Lalande étant une réfutation des thèses spencériennes, il était forcé que le mot *vie* y soit conservé dans le sens étroit d'organisme, et que l'ordre ascendant, du mécanisme à l'esprit, soit suivi par lui. Mais cet ordre, éliminant dès l'abord tout ce qui, des phénomènes, échappe à leur répétition, soit à l'automatisation, c'est-à-dire est vivant et synthétique, écarte du même coup l'activité créatrice qui réapparaît victorieuse dans la pensée. De là l'irréductible, non seulement du physiologique au psychologique, mais, bien avant, du physique à l'organique. Il est impossible de faire sortir le secret

de l'esprit des lois qu'il trace; il les produit, mais elles ne sauraient le reproduire, car elles ne le contiennent pas. Au contraire, en partant de lui, en le posant premier, tout s'enchaîne en dégradation, tandis que l'enchaînement par gradation pose un irréductible à chaque étape. C'est le mouvement descendant qui fait de l'œuvre bergsonienne une œuvre purement métaphysique, parce qu'ainsi elle tente de saisir la vie à l'instant où elle coïncide avec la pensée.

Le mouvement dissolutif, que poursuit M. Lalande, est le terme second du rythme de la pensée. Il est le mouvement par lequel la pensée, en réfléchissant l'unité de son acte, la détruit par la médiation même introduite par sa réflexion. Car l'action, et l'action seule, exige, non seulement l'unité de l'être total, sensibilité et raison, mais encore l'unité de cet être avec le social et l'universel, par la conjonction de l'acte avec les formes d'activité dans lesquelles il s'insère. De plus, la sensibilité agit précisément dans l'acte en spontanéité; elle ne se retrouve plus dans sa décomposition réfléchie, parce que la sensibilité ne se prête à aucune décomposition. Il s'en suit, lorsque l'on étudie la réflexion isolément, une rupture entre la raison et la sensibilité, qui rejette la raison dans un domaine abstrait, où l'art et la religion ne pénètrent plus qu'en y imprimant un mouvement contradictoire parce que *concret*. En aucun cas, la philosophie des sciences, coordinatrice de résultats portant sur le mesurable, ne saurait mener au concret — qui échappe à toute mesure.

« La sensation, dit M. Meyerson, n'est connue que par l'intérieur; « si nous essayons de l'approcher par l'observation extérieure, elle « nous apparaît très nettement comme un fait irrationnel que la « science est obligée d'éliminer avant de pouvoir commencer son tra- « vail explicatif. »

Mais éliminer la sensation, c'est, du même coup, éliminer la conscience, c'est-à-dire la base même des faits observés; il est clair que lorsqu'on passe du fait physique au fait psychologique, cette élimination consciencielle devient absolument stérilisatrice. C'est ce qui fait achopper les plus grandes pensées lorsque de la science elles veulent passer à la morale, du social au libre, du logique au psychologique. L'ordre concret n'est pas réversible.

« Les phénomènes psychologiques, dit M. Lalande, présentent dans « leur rapport une propriété importante et totalement inconnue des

« sciences de la nature, ce sont les lois spéciales que Wundt a pro-
« posé d'appeler *lois normatives.* »

Ces lois impliquent la possibilité et la liberté de juger, puis la volonté de substituer ce qui *doit être* à ce qui *est*. Ainsi se trouvent posées la raison et la liberté, manifestées par trois ordres d'activités absolument étrangères à l'activité inconsciente de l'organisme et opposées de tendances : le *savoir*, dont l'instrument est l'ordre logique, le désir de perfection, manifesté par la morale et la volonté du beau satisfaite par le domaine esthétique.

Ces trois idées font progresser le monde « en sens inverse de
« l'évolution, c'est-à-dire en y diminuant la différenciation et l'in-
« tégration individuelles; elles ont pour effet de rendre les hommes
« moins différents les uns des autres et de faire tendre chacun d'eux
« non plus comme l'animal à absorber le monde dans la formule de
« son individualité, mais à s'affranchir au contraire de l'égotisme
« où l'enferme la nature en l'identifiant avec ses semblables ».

Ces activités identificatrices, dit encore avec raison M. Lalande, se manifestent par la création des idées objectives. J'ajouterai que ces idées objectives ne peuvent s'établir que par l'activité du verbe, qui garde aux vivants la pensée des morts, et unit le présent au passé et au futur, impliquant ainsi dans ce qui est, non seulement ce qui fut, mais ce qui sera. C'est uniquement parce qu'un mot, et *un seul*, désigne une douleur, une joie, une ville ou un homme, alors que ces objets sont ressentis et vus d'une façon différente, non seulement par chacun, mais encore en chacun, en des moments divers, qu'il est possible de faire l'unanimité sur eux et d'en détacher un aspect identique, se conservant à travers d'innombrables changements de forme et d'interprétation. Cette identité est postulée implicitement comme indispensable à toute connaissance. L'objectivité qui transforme l'individuel en universel repose exclusivement sur le langage. Ce qui n'est pas nommé est impensable. C'est sur le nom d'un homme que je pose son identité de la naissance à la mort; sur le mot : Paris, que je conçois une identité entre le Paris de la Fronde et le Paris actuel. Mais il ne faut pas oublier, et, en fait, on oublie presque toujours, et c'est ce qui entraîne vers une dualité factice entre l'objectif et le subjectif, qu'en s'universalisant, le libre s'automatise, qu'en s'objectivant, le subjectif s'éloigne de la vie. L'identité ainsi obtenue est

commode, mais non *réelle*. Ou du moins elle n'a de réalité que dans l'individu qui la pense. Il n'est pas vrai que le Paris d'aujourd'hui soit celui de la Fronde, sauf pour une conscience qui établit la continuité, ni que le vieillard soit le même que l'enfant, sauf pour celui qui ressuscite le passé dans le présent. Pourtant, l'unanimité relative se fait sur les mots, parce qu'ils ont le pouvoir supra-humain d'envelopper les choses et les êtres dans l'innombrabilité de leurs possibles passés et futurs. Pouvoir inconcevable qui, seul, fournit à la raison constituante la matière de son activité. Le langage donne à l'homme la possibilité d'agir dans le temps, comme le corps lui donne celle d'agir dans l'espace.

C'est de l'abstraction qui caractérise l'objectivité du langage que vient l'inadéquation qu'il oppose à l'expression vivante de l'immédiat, du concret. Il faut bien se garder de le prendre pour la pensée; il est seulement l'organisme dans lequel elle se développe... le *dernier* organisme dont elle ait à se libérer. Il *porte* l'esprit, flambeau humain, qu'il ne faut pas confondre avec la flamme qui le consume.

C'est parce qu'avec une très fine et souple pénétration, M. Lalande a posé sur l'unanimité des esprits, donc sur un concept purement psychologique, l'action de l'universel et de l'objectif, qu'il peut sans défaillance passer des lois normales à l'art. Malgré la subtilité du passage, évite-t-il complètement la rupture entre les deux disciplines? Sans doute, la sensibilité intellectuelle peut se satisfaire de la logique comme l'entend M. Goblot, des lois normatives comme les conçoit M. Lalande, encore que ces projections et transpositions restent attachées aux philosophes qui les expriment, plus qu'aux formes rationnelles qu'ils exhaussent. Mais, entre les lois et l'art, il y aura toujours cette différence fondamentale que la loi se moule sur de l'extérieur et de l'automatique, tandis que l'art cherche et ne peut trouver l'harmonie de ses projections qu'au rythme le plus intime du désir et du rêve de l'artiste. L'opposition des réalités qu'ils conçoivent est nettement marquée dans l'ordre du temps.

« On a remarqué justement, dit M. Lalande, que dans la vie sociale « et scientifique la durée réellement vécue (si l'on entend par réel « ce qui est individuel et premier) se trouvait transformée en un « temps mathématique représenté par de l'espace. Nous en voyons « la raison et l'utilité. La durée intérieure, chose personnelle, ne

« saurait avoir aucune généralité : le même moment, le moment « qui se termine à deux événements communs donnés est long « pour l'un, court pour l'autre, indéterminé pour un troisième. Pas « moyen de raisonner là-dessus. La science s'en débarrasse en insti- « tuant une mesure du temps qui n'est pas plus du temps qu'une « longueur thermométrique n'est de la chaleur. »

Mais c'est justement parce que la science s'en débarrasse qu'elle tourne le dos à la vie ! On ne peut peut-être pas raisonner avec le temps psychologique, mais on ne crée rien qu'en lui, et l'art n'aurait garde de s'en débarrasser. Le temps de la science peut mesurer les saisons et les siècles de l'histoire, il ne mesurera jamais la beauté d'une fleur, ni la minute d'inspiration du poète et de l'artiste, ou l'extase du mystique. Pourtant, ce sont ces instants psychologiques-là qui triomphent du temps et l'abolissent. Les statues grecques, les cathédrales gothiques sont actuelles en ce siècle, comme en celui qui les vit naître, parce qu'elles furent conçues dans un instant de vie profonde, proche de la qualité de l'instant créateur.

Ceci, M. Lalande le marque fortement. Il a d'admirables pages pour exprimer l'œuvre si profonde, si durable de l'unanimité formée, dans l'ordre libre de l'admiration, par l'activité artistique. Il n'en est pas moins vrai que, de quelques lois esthétiques que l'on justifie la beauté d'une œuvre, on n'en pénètre pas plus le secret par l'analyse, que le secret même de la vie ne se livre dans l'anatomie. Sa création ne se fait pas sur le plan normatif, mais sur le plan exhaustif et la sensibilité métaphysique joue, dans sa genèse, le rôle dynamique. C'est d'ailleurs parce que c'est à cette sensibilité spéciale que la beauté de l'art fait appel dans les intelligences, parce que c'est elle qu'elle éveille en ceux qui la contemplent, qu'elle atteint, non plus l'être logique, évoluant dans l'abstrait, mais le vivant total, s'élevant d'un seul bond à la compréhension par la transposition soudaine de sa sensibilité physique en sensibilité métaphysique, de la sensibilité du corps à celle de l'esprit.

« L'art est le porte-drapeau de la dissolution; il annonce le règne « de l'esprit... Ce que les anciens disaient du poète est vrai de tout « artiste, il est un devin, un voyant. L'art nous rend accessible le « principe intérieur qui anime une forme et l'explique en nous fai- « sant participer à son être. »

Parce que M. Lalande comprend si profondément l'art, on reste surpris de son dissentiment avec M. Bergson, à propos de la liberté. La *passion* bergsonienne n'est-elle pas justement l'action directe de ce *principe intérieur qui anime les formes ?* C'est par l'art surtout que l'on comprend la liberté. Une vérité normative, une démonstration logique, s'imposent par contrainte. On peut les admettre, en regrettant leur existence. L'œuvre d'art, au contraire, n'accepte que l'adhésion libre, qu'aucune formule n'impose. De quelques démonstrations techniques dont on enveloppe la beauté d'une œuvre, c'est par le cœur qu'on y adhère. On ne la comprend qu'en l'aimant. L'art, et l'art *seul*, pose l'égalité entre la compréhension et l'amour. Il ressort de l'ordre intérieur, qui libère, au lieu que le normatif, même sous l'angle exhaustif où l'aperçoit M. Lalande, assujettit par contrainte. Il ne faut pas confondre l'ordre métaphysique, exigence d'harmonie, avec la réglementation des lois, exigence d'une régularité voisine de l'automatisme. Si toutes les consciences étaient harmonisées dans ce principe intérieur des êtres que manifeste l'art, il n'y aurait pas besoin de lois; elles ne sont que l'ordre factice, nécessaire pour masquer et atténuer le désaccord des consciences.

Toute la partie du livre consacrée à la dissolution sociale est pleine de vues originales et fécondes, singulièrement enseignantes à relire à l'heure actuelle. Le plan social est d'ailleurs beaucoup plus directement atteint par l'œuvre que le plan artistique, qui, malgré les grandes beautés d'expression qu'il renferme, demeure moins immédiatement enchaîné à la thèse. On regrette que cette thèse même ait dû limiter étroitement certaines interprétations, celle de la *vie*, par exemple, aux interprétations spencériennes. Celles-ci sont endormies depuis longtemps dans l'indifférence générale : *évolution*, *intégrations*, ne font plus partie que du vocabulaire de ceux qui ne s'aperçoivent pas que ces mots sont « des synonymes obscurs de ceux qu'ils remplacent et n'expliquent pas ».

L'inspiration du livre entier va bien au delà de ces thèses et des nécessités de leur combat. Elle demeure puissante et actuelle, tandis que beaucoup de théories scientifiques qui lui servent d'appui sont désuètes depuis bien des jours (celle de Weismann, par exemple). Mais l'unité de la raison a-t-elle vraiment besoin de chercher de semblables justifications ?... J'aime mieux retenir la belle et ferme affir-

mation de la valeur spirituelle de l'unité, qui ouvre l'ouvrage et le domine. Je continue à la croire foncièrement a-prioristique et que toutes ses justifications postérieures n'atteignent que sa projection dans l'œuvre accomplie, et non sa source unitive, qui est, dans la conscience, l'acte même qui la constitue. Que la raison constituée soit expérimentale, cela est certain, que la raison constituante soit essentiellement mystique, c'est ce dont je reste persuadée. Ce sont les pages où, porté par sa pensée plus loin que sa méthode, M. Lalande fait ce retour mystique, impliqué dans toute spéculation profonde, qui demeurent révélatrice de sa puissance philosophique. Parmi beaucoup d'autres, aussi belles, je cite celle-ci, presque terminale du livre:

« On conçoit un univers où chaque chose ayant trouvé son équi-
« libre et sa place définitive, toute monade, toute conscience serait
« absorbée dans la contemplation de son état et la perfection immua-
« ble des relations qu'elle soutient avec la totalité de l'univers. On
« a parfois quelque expérience d'un sentiment de ce genre, momen-
« tané, en face de certains aspects particulièrement achevés de l'art
« ou de la nature, qui donnent une impression de calme absolu; il
« se formule naturellement dans notre esprit par les mots: « cela est »;
« cela est comme cela doit être, la perfection de l'existence se con-
« fondant avec sa nécessité et celle-ci avec la pensée même. Un tel
« univers ne serait plus sans doute objet de sensation. Mais la sen-
« sation est-elle la seule réalité ? On peut contester que nous possé-
« dions actuellement une pensée pure, dégagée des sens, mais non
« que les religions et les philosophies en aient conçu la possibilité
« et l'aient même affirmée comme la forme la plus parfaite de notre
« réalisation intellectuelle.

« Dans l'ordre moral, même réserve. Si l'individualité augmente et
« diminue, je vois dans l'homme une part de l'être qui n'est pas
« sujette à ces variations. Une grande œuvre objective, imperson-
« nelle, une science, par exemple, existe et dure dans l'esprit de plu-
« sieurs milliers d'hommes qui oublient, pendant qu'ils s'y consa-
« crent, leur existence transitoire, leur nom, leur âge et leurs soucis
« de famille. Quelques bourgeois diront qu'ils ne sont plus eux-
« mêmes à ces moments-là; ils n'oseront pas aller jusqu'à dire qu'ils
« ne sont plus rien. Le philosophe, au contraire, jugera que leur
« personnalité morale est à ce moment exaltée au plus haut point.

« comme l'est celle de l'enthousiaste qui s'oublie pour sauver son « pays, celle du mystique qui s'absorbe dans la vision divine et com- « pare avec ravissement l'être auquel il lui semble alors participer à « une transparence infinie où tout serait lumière sans aucune om- « bre. Poussons jusqu'au bout; supprimons par degré tout ce « qu'il est possible de supprimer par la dissolution; la pensée elle- « même ne va pas s'affaiblissant dans ce progrès; comme les con- « stantes physiques, elle demeure la même dans toutes les transfor- « mations. Il n'y a donc pas plus de motifs pour qu'elle s'anéantisse « à la limite; logiquement, il n'y a pas de raison de croire qu'elle « n'y demeure pas tout entière... L'incapacité réelle où nous sommes « de nous représenter adéquatement un tel état n'est pas suffisante « pour le qualifier de néant. Ceux des hommes qui sont arrivés, ne « fût-ce que pendant quelques moments, à s'affranchir de toutes « leurs déterminations individuelles, ont accusé toujours une pléni- « tude, une solidité d'existence que les mots usuels traduisent im- « parfaitement, mais qui nous prouve au moins que les possibilités « de la conscience et du sentiment ne sont pas enfermées dans les « représentations analytiques dont nous bigarrons aujourd'hui le « temps et l'espace. »

Mais ces représentations analytiques sont-elles autre chose que les procédés de la science et de la logique ? Or, aucune connaissance *a posteriori*, c'est-à-dire expérimentale, ne peut s'établir sans elles. C'est pour cela, qu'érigées à tort en intellectualité complète elles s'opposent au domaine métaphysique de l'être, car l'être se refuse à toute analyse, qui ne l'atteint qu'en le décomposant — en destruction. Les possibilités ultimes de la *conscience et du sentiment* ne peuvent être réalisées que par l'acte concret, le retour aux sources créatrices de la conscience. La discipline dite *positive*, se réclamant ingénument *des faits*, a justement éliminé dès l'abord le fait absolu qui constitue les autres : *l'observateur*, fait pourtant positif par excellence.

Rien ne dit que, même en science, cette idolâtrie de l'objectif abstrait ne soit pas une cause initiale des erreurs et des impuissances d'enveloppement de la réalité, auxquelles se heurtent tant d'hypothèses. Ce qui me semble devoir être le plus fécond et, en tout cas, restera le plus révolutionnaire des théories d'Einstein, est justement l'introduction de l'expérimentateur au cœur même de la formule

expérimentale. Ceci, accompli depuis longtemps par Kant en philosophie, n'avait jamais été tenté en science, et sera, pour les cerveaux nouveaux des générations qui auront échappé aux déformations traditionnelles, le point de départ d'une orientation scientifique absolument inconnue jusqu'ici.

A son point actuel, la science ne peut conserver d'illusion sur le simple et l'homogène et ne doit les considérer que comme des complexités et des multiplicités encore impénétrées. Cette perpétuelle contradiction entre ce qu'exige la raison et ce que constate l'expérience vient de la confusion faite et subsistante avec ténacité de l'élément physique et de l'élément psychologique. Le simple, l'homogène, sont essentiellement des états de perception conscientielle, d'absorption, de pénétration absolue de l'ensemble des choses par l'esprit. Dans un paysage, multiples sont les nuances et les contours; l'unité de beauté, dans laquelle l'artiste les résout, n'existe ni dans les choses vues, dont l'analyse atteste la pluralité, ni dans les yeux qui regardent, mais dans la pensée, qui substitue sa vision intérieure à l'apparence extérieure. C'est sur cette projection mystique que se fait l'unanimité : elle est donc immanente à la multiplicité des pensées. *L'unité n'est jamais dans les choses — mais dans l'esprit. La marche à l'unité est une incessante métamorphose de conscience.*

Ce fut l'énorme méprise des évolutionnistes de croire atteindre l'unité par l'organicisme; les exigences de la persistance de tout organisme s'opposent au contraire à sa compréhension, et obscurcissent la conscience rationnelle.

Son existence, au titre absolu de valeur spirituelle, dans l'acte de la raison constituante, est une affirmation de vérité essentielle, quel que soit l'ordre rationnel dans lequel on en poursuive la justification.

La très grande beauté du livre de M. Lalande vient de cet élargissement de la conscience qu'il accomplit, de l'individuel à l'universel; sa très grande hardiesse est de l'avoir réalisé en un temps où l'entreprise était bien plus difficile qu'aujourd'hui, et avec une parfaite indépendance à l'égard des thèses de l'époque. Sans doute, cet universel ne saurait être purement objectif, puisqu'il n'existe que dans les consciences qui le pensent; il ne saurait, non plus, être purement subjectif puisqu'il atteint l'unité des êtres et des choses. Il est le point de coïncidence de la pensée et de la vie, avant leur disjonction, accomplie par l'entendement. Si, de ce concret initial et actuel

M. Lalande ne nous présente qu'une vision partielle dans les deux premières parties de son œuvre, il nous le révèle avec pénétration toutes les fois qu'il touche à l'art et à la morale. La concision ferme et claire de son raisonnement didactique donne une puissance plus émouvante aux belles pages où son inspiration, s'évadant des cadres qui ne sauraient la contenir, rejoint la région unitive où la pensée attentive connaît l'esprit vivant au cœur du monde, et l'exprime avec autorité. Je ne puis terminer cet essai sans faire remarquer que les luttes philosophiques ne sont, pour M. Lalande, qu'une des parties actives de la marche vers l'unanimité.

« Si je vois bien, nous dit-il dans sa préface, par où les philosophes « s'opposent entre eux, quand je me confine dans le monde philoso- « phique, je suis surtout frappé de ce qu'ils ont de commun quand « je sors de l'école et que je les replace tous ensemble dans le « monde total dont ils sont une toute petite partie. Il me semble qu'il « faudrait avoir vécu solitairement dans les livres pour méconnaître « la parenté de tous ceux qui pensent et qui accordent à la pensée « le droit de gouverner la vie, au milieu des individus innombrables « qui ont pour but de vivre, de s'amuser, de primer; qui n'agissent « que par impulsion ou par habitude... Aussi les hommes qui réflé- « chissent sont-ils en définitive plus près les uns des autres qu'ils « ne le pensent : ils peuvent l'éprouver à la défiance commune dont « les enveloppent judicieusement ceux qui se soucient peu de déve- « lopper, suivant la belle parole d'Auguste Comte, « l'ascendant de « notre humanité sur notre animalité », et qui ne donneraient ni « un cheveu de leur tête pour la science, ni une motte de leur champ « pour la paix. »

Ces paroles, si représentatives du véritable esprit philosophique, me semblent de plus exprimer l'obligation, pour le philosophe, de dépasser la méthode critique, nécessaire à l'intelligence des systèmes, mais où les différences semblent s'opposer irréductiblement à cause de la déformation analytique, pour atteindre l'ordre de l'activité libre de l'esprit, où elles n'apparaissent plus que dans leurs rapports coïncidentiels et comme une fécondité de l'unité métaphysique, aussi inséparable du multiple que l'est celui-ci du lien sans lequel il n'aurait aucune intelligibilité.

Septembre 1923.

La Peinture monochrome sous les Song et ses dérivés japonais

PAR

C. HENTZE.

C'est pour nous la dynastie des Song qui représente l'âge d'or de la peinture chinoise. Les Song succédèrent aux T'ang et régnèrent de 960 à 1280. Assurément, ce nom dynastique ne détermine pas absolument l'essor prodigieux de l'art qui nous occupe ici. Que fut la peinture avant les Song? Nous n'en conservons que des vestiges et nos connaissances restent bien fragmentaires malgré les découvertes et les documents rapportés par les missions Pelliot, Aurel Stein, von Le Coq, Grünwedel et d'autres. Aujourd'hui, la peinture monochrome — ou peinture à l'encre de Chine — nous apparaît dans son plein épanouissement sans que nous puissions nettement établir les stages successifs qui ont pu y conduire.

Le rayonnement de cette culture, qui porte le nom des Song, fut immense. Les débuts datent déjà des T'ang et ses traditions furent gardées et suivies sous le règne des barbares ou mongols Yuan, qui succédèrent aux Song de 1280 à 1368. Nous la retrouvons même toujours encore dans les paysages des Ming, sans parler pour le moment de ce qu'elle devint sous les peintres géniaux du Japon.

Le IXe siècle vit le déclin de la puissance des T'ang et la Chine, encore une fois démembrée, fut réunifiée par les Song. Mais presque en même temps le Nord dut céder à la poussée des peuples de la Steppe et la résistance s'affaiblissant peu à peu, la Chine tombe sous la domination des conquérants mongols.

Cependant, ces événements ne purent enfréner la puissance intellectuelle du peuple chinois.

Plusieurs empereurs Song furent eux-mêmes des peintres de génie, mais presque tous étaient des connaisseurs et des mécènes comme le monde n'en a plus jamais connus. Si leur règne, comme d'ailleurs si souvent en Chine, ne fut point toujours heureux au point de vue politique et militaire, il marque cependant une étape importante dans la conquête intellectuelle du monde extrême-asiatique et l'art des Song atteignit les cimes sereines, dont le clair reflet nous apparaît dans le trouble et la nuit des destinées humaines, comme une affirmation, comme un quand même, rempli de joie et de joyeuse certitude.

Il faudra surtout insister sur l'ambiance, qui fut à la base de l'art des Song, car toutes les grandes périodes de l'art sont étroitement liées à l'élévation de leur ethos et au grand idéal collectif qui leur fut contemporain. Cette atmosphère, à laquelle l'art est étroitement lié et dans laquelle seule il peut évoluer — elle est elle-même une des plus merveilleuses manifestations de l'esprit humain. Il ne s'agit donc guère d'une application volontaire de l'art à quelque théorie préalablement établie, mais bien de l'orientation générale de la pensée vers un même but à une de ces époques glorieuses, qui poussent jusqu'aux plus belles réalisations de l'esprit.

L'imitation n'est pas le véritable but des artistes d'Extrême-Orient, et pour eux toute manifestation d'art n'est que la figuration des grandes puissances spirituelles de l'univers. C'est ainsi qu'avec un sens bien profond, on raconte d'un des plus anciens maîtres chinois qu'il fit ses œuvres comme le ver à soie tisse son cocon. Il travaillait donc comme crée la nature — c'est-à-dire avec une nécessité intérieure et quasi inéluctable.

L'art fut en Extrême-Orient ce qu'il est peut-être toujours dans toute grande époque, c'est-à-dire l'humble serviteur de la pensée là où la parole ne suffit plus pour traduire les émotions de l'inconnu, de l'indéfinissable, que nous suggère un univers, qui nous écrase toujours à nouveau de ses secrets éternels.

L'évolution intellectuelle des Song fut dominée par un réveil du Taoïsme, qui trouva une réincarnation dans la secte bouddhiste des Tchan (les Zen japonais). Le mot Zen correspond au Sanscrit dhyana et se traduit littéralement par méditation.

Quelques citations devront suffire pour donner une initiation superficielle à la direction d'esprit que le Taoïsme implique.

Le Sage Lao-tse est considéré comme le patriarche du Taoïsme. Pour la partie historique de la question, disons que nous ne savons rien de bien précis sur la vie de Lao-tse. On admet généralement que sa vie a dû s'écouler entre 570-490 av. J.-C. Il fut archiviste à la Cour des Tcheou et a dû trouver les éléments de sa philosophie chez les annalistes de son temps. Il fut en tout cas le rédacteur du premier écrit taoïste, connu sous le nom de: Tao-te-king ou « traité du principe et de son action ». Tout le Tao-te-king est conçu en aphorismes dont les textes sont concis jusqu'à l'obscurité. L'orientation de la pensée est assez vaste pour faire éclater le corsetage d'un système, et le penseur ne cherche pas à retenir — ou à matérialiser — une vérité palpable dans le va-et-vient des manifestations de l'existence. Ces aphorismes sont bien plutôt des fenêtres ouvertes sur le spectacle infini des rapports et des choses, qu'ils contemplent d'ailleurs de très haut et de très loin. « L'esprit du sage étant au repos, devient le miroir du monde », dit Tchoang-tse, un successeur de Lao-tse. C'est lui et Lien-tse (vers 398) qui développèrent deux siècles plus tard les textes du patriarche. Ce sont les deux grands penseurs de leur race, penseurs dont la puissance et l'envolée ne furent jamais dépassées par aucun auteur chinois. Le livre de Tchoang-tse, plein de belles images, contraste singulièrement avec les écrits confucianistes. « Le vent, dit-il, flûte de la nature, en soufflant dans les arbres et sur les eaux, chante mainte mélodie. De même, le Tao, la grande doctrine, s'exprime à travers les âges et les esprits et demeure toujours la même. Et il parle de l'art de vivre, dont le secret ne consiste pas dans l'antagonisme et la critique, mais dans la faculté d'évoluer par adaptation au sens même de la nature. Il illustre ce point par l'histoire du maître boucher, dont le couteau ne devait jamais être aiguisé, car il tranchait entre les os au lieu de s'attaquer à eux.

Dans le Tao-te-king, Lao-tse nous dit :

« Trente rais se rencontrent sur un moyeu, mais c'est l'espace entre chacun et le vide qui déterminent la propriété de la roue.

« C'est avec de la terre qu'on forme des récipients, mais c'est le vide qui en fait l'utilité.

« On pratique des portes et des fenêtres dans la construction, mais c'est encore le vide qui les rend habitables.

« Ainsi donc, ce qui est, donne la possession, mais ce qui n'est pas, détermine le sens des choses.

« Le Tao est le vide et l'espace, il est tout ce qui remplit, tout ce qui détermine l'existence. Se pénétrer de l'idée de l'espace, c'est s'unifier avec le Tao. »

Ce monisme mystique et contemplatif fut d'une influence considérable sur l'esprit et sur l'art chinois. On peut se demander s'il est originalement ou essentiellement d'origine chinoise. Récemment, M. Arthur Waley (1) a cru voir dans la secte des Tchan des origines hindoues, qui trouveraient leur source dans d'anciennes pratiques assez semblables à celles des Yoga. Je pense cependant qu'il faudrait remonter plus haut et voir dans le Taoïsme même certaines ressemblances avec les doctrines indiennes contemporaines des Upanishad.

Il faudrait, d'autre part, se garder de conclure d'une façon trop radicale à une adaptation chinoise pure et simple de l'apport étranger, opinion que nous trouvons chez le P. Wieger (2). Le génie chinois transforme et absorbe très facilement l'élément étranger, aussi bien en art qu'en philosophie. Je désirerais d'ailleurs faire remarquer ici que le sens du mot originalité a été sinon altéré, du moins aiguisé d'une façon excessive dans les dernières cinquante années. Trop forgé pour les besoins d'une publicité mesurée à la soif de sensations, le mot a perdu sa valeur. Il semble certain, que dans ses migrations à travers des races différentes, l'aboutissement d'une pensée a pour nous un intérêt particulier. L'originalité absolue de la pensée est indéterminable et, partant, il semble assez vain d'accorder des « brevets d'invention, ou d'idée première, au génie d'une race, plutôt qu'à celui d'une autre. Ce qui importe, c'est l'avoir commun, qui conduit en Chine à des solutions essentiellement différentes de celles de toute autre race.

Wou-tao-tse, un des grands maîtres de la Chine, entra dans le paysage qu'il avait peint sur un mur du palais impérial et disparut. Devant les yeux de l'empereur émerveillé qui le regardait, le vide se fit. Cette belle légende sur la mort du maître vénéré reflète le sens de

---

(1) Arthur Waley, *Zenisme and its relation to art*.

(2) L. Wieger S. J., *Croyances religieuses et opinions philosophiques en Chine*. Imprimerie de Sienhsien, 1917.

l'art chinois, comme celle de Pygmalion reflète le sens de son opposé, de l'art grec. L'homme qui crée se donne et se perd. Son âme entre dans le paysage et y vit comme dans les images de ses rêves. Les images passent, et ce qui reste est le mystère du néant.

Wou-tao-tse fut un innovateur, car on dit que dans sa jeunesse il travaillait avec un pinceau fin et pointu et, plus tard, avec un pinceau large. C'est de lui que l'on entend pour la première fois que le charme de son art ne consistait point dans le détail, mais dans la puissance extraordinaire de sa touche. Khi-Yun (1) est en chinois la quintessence de cet art des Song. C'est le premier mot des six règles fondamentales de Hsich-Ho et sa signification est : la révolution de l'Esprit comme principe du Tao, le mouvement perpétuel de la vie ou simplement : l'âme et la vie dans leur plus large conception. Plus tard, un auteur chinois devait écrire que dans les vieilles peintures on accentuait surtout l'âme des choses, et qu'ainsi la forme vient d'elle-même, si d'abord Khi-Yun était bien observé. Pour le Chinois des Song, la peinture du paysage traduit un état de son âme. Il en résulte que la peinture monochrome des Song est loin d'avoir la signification collective de la sculpture et probablement aussi de la peinture des Wei et des T'ang. Le grand art bouddhique des dynasties précédentes s'adressait à tout le monde, à tout un peuple poussé par l'action stimulante d'une foi encore jeune et ardente. La création plastique embrassait alors le désir de l'homme le plus humble et le plus puissant, le plus pauvre et le plus riche — le désir de fixer les symboles de sa foi pour se les rapprocher davantage. L'art des Song, au contraire, est l'art d'une élite; mais c'est une élite dont la communauté reste puissamment soutenue par le même ethos, la même doctrine. En effet, l'Extrême-Orient n'a jamais connu le morcellement à l'infini de l'effort par l'action désagrégeante et finalement destructive de l'individualisme.

Probablement qu'à l'aube de son histoire, la Chine a connu une peinture d'artisans, mais au moment qui nous occupe, nous entendons parler de savants, d'hommes d'Etat, voire même de généraux et d'empereurs qui s'occupaient de peinture. Inutile d'ajouter qu'un nombre

---

(1) *Encyclopédie de la peinture chinoise* : « Kiaie-Tseu-Yuan-Houa-Tschouan » (trad. Petrucci). Paris, 1918.

considérable de moines de la secte Tchan s'adonnaient à la peinture.

Le Chinois appelle le paysage : Shan-Shui (montagne et eau). Si cette dénomination indique les éléments de son paysage, c'est qu'avec ces éléments il construit sa peinture. Il les dispose et les superpose à son gré en les maniant de telle façon que la succession des formes suggère aussi bien l'idée de profondeur et d'espace que celle d'un équilibre parfait de la surface peinte. Donc, le Chinois non seulement ignore la perspective géométrique et constructive, mais il la dépasse. Nous oublions trop souvent que notre conception de la perspective est purement mécanique et, partant, volontaire. Sa construction même étant à base monoculaire ne correspond en rien ni à l'obeservation visuelle de l'espace, ni à son illusion et sa perception par l'esprit. Les plus grands de nos chefs-d'œuvre occidentaux n'ont d'ailleurs jamais subi le joug tyrannique de la perspective constructive. L'effet ou l'illusion de l'espace ou de la profondeur sont possibles sans perspective ou même avec la plus fausse, comme d'ailleurs chaque décor de théâtre nous l'apprend. Le peintre d'Extrême-Orient évite également l'ombre, parce que dans ses combinaisons délicates d'équilibre de la surface, l'ombre ne serait qu'une tache sale abandonnée à la fantaisie du hasard et dont il ne peut se servir dans ses illusions d'optique. Il s'appuiera pour ses notions d'espace surtout sur ses connaissances de la perspective atmosphérique, qu'il a étudiée et approfondie comme jamais elle ne le fut. Pour le reste, le coup de son pinceau seul suffira à établir de la façon la plus nette les trois dimensions.

On a parlé d'impressionnisme devant les chefs-d'œuvre des peintres chinois. Rien de moins exact, car jamais le hasard du coin de la nature vu à travers un tempérament n'a joué un rôle dans la peinture chinoise. Le procédé, bien superficiellement regardé, semblerait encore justifier pareille erreur. Mais nous remarquons facilement que le coup de pinceau de l'artiste chinois n'a rien de notre inquiétude, de notre nervosité. Il est au contraire d'une exactitude déconcertante et d'une aisance parfaite et presque calligraphique dans le plus beau sens que nous puissions accorder à ce mot, car la peinture à l'encre de chine acquit en Extrême-Orient une telle subtilité exquise du métier qu'on pourrait dire que ces artistes ne peignaient pas.

mais écrivaient presque leurs émotions sur un bout de soie ou de papier.

L'expression la plus simple comme la plus complexe nous remémore d'ailleurs un seul et même état (1), il n'y a guère différents degrés de beauté et ces admirables peintures monochromes sont d'un fini que tant de tableaux célèbres n'ont jamais atteint, car la complication du métier n'ajoute rien à la possibilité d'expression. Rien n'est improvisé dans la peinture Song, tout est savamment pesé. L'épaisseur d'une ligne, la valeur de ses noirs plus ou moins accentués, décide de la valeur comme élément graphique dans l'ensemble. En Occident, l'habileté technique a toujours tué l'artiste et elle était nécessairement le résultat un peu mécanique d'une routine. Mais en Extrême-Orient, elle est la fleur même d'une sélection préalable. Comme la concentration du penseur est sans fanatisme, la communication de son âme par l'intermédiaire de son pinceau sera également sans lutte.

Songeons un instant seulement aux plis accidentés d'une draperie ou d'un vêtement chez Dürer, par exemple. Chaque pli et chaque coin de pli ressemble presque à un rocher suivi d'un précipice et exprime la tourmente et la lutte sans trève dans laquelle l'esprit occidental reste confiné. On reste accroché à ces plis sévères et compliqués et ils reflètent notre âme, sinuée et rocailleuse. Le meilleur de nous fut toujours la lutte de l'individu dans la nature — en Extrême-Orient le plus bel idéal est celui de l'homme qui s'adapte et se perd dans l'immensité.

La figure humaine n'a, la plupart du temps, qu'une valeur tout à fait secondaire dans les paysages des Song. Ceci est bien en accord avec la pensée du bouddhiste Tchan. Pour lui, l'homme n'est pas plus important qu'un brin d'herbe. Par contre, nous remarquerons souvent une véritable tendresse pour chaque petit élément de la nature, pour chaque feuille, pour chaque branche, chaque bête. Cependant les influences du Tchan remplacèrent volontiers les myriades de bouddhas et de Dodhisattvas par les figures simples et humaines du Bouddha historique et de ses disciples, les Lohan ou saints et les Sennin ou saints ermites.

---

(1) Ananda Coomaraswamy, *The dance of Shiva*. New-York, 1918.

La poésie servit souvent de sujet de peinture et surtout dans le paysage, elle marche de pair avec elle. Sur le dos d'une peinture du célèbre Mi-Fei nous trouvons cette inscription : « Au clair de la lune nous promenions au bord d'un lac et il nous vint l'idée que chacun de nous écrirait quelques vers, mais Mi-Fei seul écrivit une poésie sans paroles. »

Suang-ti, peintre chinois du XIe siècle, établit pour le paysage des thèmes de peinture qui ne sont primitivement que des titres de poésies. Ils sont au nombre de 8 et acquirent peu à peu une valeur canonique.

On fit de la peinture sur les motifs suivants : Cloche du soir d'un temple lointain. — Village de pêcheurs au crépuscule. — Lune d'automne au lac de Tung-Ting. — Soir pluvieux aux bords des fleuves. — Village de pêcheurs au soleil couchant. — Des barques qui rentrent. — La descente d'une volée d'oies sauvages. — Soirée de neige au-dessus d'un lac.

Ces thèmes, appelés les Hakkei, eurent des pendants essentiellement japonais dans les huit vues du lac de Biwa.

On ne peut évidemment rendre le son d'une cloche dans un temple lointain. Mais les mots suggèrent à l'artiste un état d'âme, et c'est lui seul qu'il veut rendre.

Il est d'ailleurs bien caractéristique, pour la peinture des Song que le Tchan nie la possibilité de communiquer par la parole ce qui importe surtout à être su. C'est grâce à l'élévation de son esprit philosophique que l'art d'Extrême-Orient a réussi comme aucun autre à faire sentir le mystère contenu dans une réalité. Le Tchan repose tout à fait sur la méditation, et c'est la victoire sur soi-même qui doit accomplir l'absorption cosmique de l'individu. Il n'existe rien de grand, rien de petit, rien d'important et rien de nul. Une fleur, une petite bête, un brin d'herbe sont autant que le bouddha même. Telle conception, où nous retrouvons aisément la trace du Tao, devait donner naissance à un art qui indique plutôt les choses qu'il ne les détermine. Aussi jamais un art ne nous sut tant laisser deviner rien qu'avec des indices et des moyens extrêmement simplifiés. S'il est vrai que les indices et les signes sont les paroles des dieux, jamais ils n'auront autant manifesté leur présence.

Les grandes écoles du paysage se terminent après les Ming. Non

pas qu'on en ait plus peint à partir du XVIIe siècle, il se développe, au contraire toute une école de peintres littérateurs. Mais c'est le grand souffle qui manque, et les premières traces de la fort longue agonie de l'art chinois se font déjà sentir tout au début des dynasties mandchoues qui devaient succéder aux Ming.

C'est au Japon même que les influences chinoises et le Zennisme devaient donner naissance à un développement artistique étonnant.

Jetons d'abord un coup d'œil sur l'histoire. Sous les Fujiwara, les relations étroites du Japon avec la Chine avaient été interrompues depuis le commencement du Xe siècle. Elles furent reprises sous les Kamakoura. Au XIIIe siècle, l'exercice spirituel n'avait cessé d'être cultivé par les bouddhistes japonais, mais le formalisme hiérarchique minait sa vitalité. C'est au moment de cette crise spirituelle dans la dernière partie du XIIe siècle, qu'une lumière nouvelle vint de la Chine (1). Les Yuan, nouveaux maîtres de la Chine, superstitieusement éclectiques dans leur religion, firent souffrir les bouddhistes du Sud, dont la civilisation restait remarquablement pure et dont la culture morale était restée propre au génie poétique de la Chine méridionale. Aussi, l'influence des envahisseurs grandissant, quelques bouddhistes chinois ont pu chercher un sol nouveau où ils pourraient perpétuer leur héritage spirituel. Ces réfugiés étaient en même temps des missionnaires; ce qu'ils apportaient était le Zennisme. Son influence dura plus de trois siècles et donna naissance à une pléiade de moines, peintres de génie. Il fut déjà dit que l'illumination spirituelle, que procurait la contemplation zenniste, inspirait le même sentiment dans l'esprit, ce qu'on appelait le « Rythme aérien » (le Khi-Yun chinois) un sentiment de sérénité et de pureté compénétrant : le microcosme et le macrocosme. Ce rythme retrouvait son expression, au Japon comme en Chine, surtout dans la peinture monochrome à l'encre de Chine. Elle fut introduite à la fin de la période Kamakoura et régna souveraine sous les Ashikaga, de 1334 à 1573. Encore une fois l'idéal chinois des Song devant revivre pour le Tchan chinois ou le Zen japonais, la beauté ou la vie des choses, est toujours plus profonde, plus renfermée à l'intérieur qu'exprimée au dehors, de

(1) OKAKOURA-KAKOUZO, *Les idéaux de l'Orient* (trad. J. Serruys). Paris, 1917.

même que la vie de l'univers se manifeste toujours sous des apparences accidentelles. Ne pas montrer, mais suggérer, voilà le secret de l'infinité. La perfection comme la maturité ne réussit plus à émouvoir, à cause de la limite imposée à son évolution.

Si le Zennisme influença l'art, il en fut de même pour toutes les circonstances de la vie et toutes les coutumes de cette époque. Il n'y a pas jusqu'à la cérémonie du thé elle-même qui n'exprime les idées Zen (1). L'idée du luxe fut remplacée par celle du raffinement. On aimait habiter de petites chaumières, aussi humbles en apparence que celles de simples paysans, mais dont les proportions étaient dues au génie d'un Sojo ou de Soami, dont les piliers étaient faits de bois parfumés les plus précieux venant des îles les plus lointaines de l'Inde et dont les bouilloires de bronze elles-mêmes étaient des merveilles de ciselures dessinées par Seshu. Le tout devait avoir ce degré de perfection, qui est si grande qu'on ne la remarque même plus. La maison de thé était ornée d'une seule et unique peinture ou d'un simple vase de fleurs, pour lui donner de l'unité et de la concentration, et tous les trésors des Daïmios étaient conservés dans leurs collections, où chacun était prêt à son tour pour satisfaire le besoin esthétique du moment.

Aujourd'hui encore, au Japonais qui chérit ses traditions, notre étalage de richesses, dans nos maisons particulières, dans nos édifices publics, semble être de la pire barbarie.

Dans la Tchanoyu (la cérémonie du thé), la contemplation même des chefs-d'œuvre était soumise à des formalités spéciales dictées autant par le besoin esthétique que par la politesse.

Un vieux conte taoïste nous enseigne à merveille la préparation nécessaire de l'esprit pour qu'il s'abandonne à l'œuvre d'art et en puise ses beautés les plus profondes :

« Jadis, dans le défilé de Long-men (2), se trouvait un arbre kiri, un véritable roi de la forêt. Sa cime s'élevait aux étoiles, ses racines s'enfonçaient profondément dans la terre et serraient dans leur étreinte le dragon d'argent qui sommeillait dans les profondeurs. Et il advint qu'un puissant sorcier fit de cet arbre une harpe merveil-

(1) Okakoura-Kakouzo, *op. cit.*

(2) Okakoura Kakouzo, *The book of tea.* Edinburgh and London, 1919.

leuse, une harpe dont l'esprit indomptable ne devait être dominé que par le plus grand de tous les musiciens. Pendant longtemps, cet instrument fut gardé dans le trésor de l'empereur céleste, mais en vain les grands artistes essayèrent d'en jouer. La harpe ne répondit à leurs grands efforts que par des sons rogues, des sons de mépris à leurs désirs de la faire accorder avec les chansons qu'ils avaient voulu chanter.

« Comme tout dernier vint Peh-Ya, le prince des harpistes. Comme on caresse la croupe d'un cheval farouche que l'on voudrait calmer, il toucha doucement les cordes. Il chanta la nature et les saisons, les hautes montagnes et les cours d'eaux. Et tous les souvenirs de l'arbre, dont la harpe était faite, se réveillèrent. Une fois encore la douce brise printanière joua dans ses branches. Puis on entendit les voix somnolentes de l'été, le doux murmure de la pluie. Et puis encore, c'est l'automne, et la lune reluit sur le givre dans la solitude de la nuit. Et voici l'hiver et, dans l'air chargé de neige, s'ébattent les cygnes sauvages et on entend le crépitement de la grêle qui frappe les branches dénudées. Puis, Peh-Ya changea de ton. Il chanta de l'amour, il chanta de la guerre et fit entendre coup sur coup la plainte du berger ivre d'amour, et le cliquetis des armes, et le bruit des sabots des chevaux. Dans la harpe un orage s'éveillait et le dragon de Long-men passa dans le ciel sur un éclair.

« L'empereur céleste émerveillé demanda à Peh-Ya le secret de sa victoire sur la harpe. « Seigneur, répondit-il, les autres échouèrent parce qu'ils ne voulaient chanter que d'eux-mêmes. Moi j'abandonnais à la harpe le libre choix de sa chanson et, en vérité, je ne savais plus si Peh-Ya était la harpe ou si la harpe était Peh-Ya. »

Ce conte illustre à merveille le secret de savoir apprécier les chefs-d'œuvre de la peinture des Song et des Ashikaga. Que le bâton de fée de la beauté nous touche et les cordes les plus secrètes, les plus ignorées de nous-mêmes vibreront en réponse à l'appel. Cet appel peut être compris par tous ceux dont l'âme est libérée d'entraves routinières et prête à l'entendre.

La Pédagogie universitaire aux États-Unis

PAR LE

Dr O. DECROLY

Chargé de Cours à l'Université libre de Bruxelles

ET

R. BUYSE

Docteur en Pédagogie, inspecteur de l'Enseignement primaire.

Un voyage aux Etats-Unis entrepris sous les auspices de la C. R. B. Educational Foundation, en vue de réunir une documentation sur la question des examens mentaux et scolaires par le procédé des tests nous a permis de nous faire une idée de l'organisation d'institutions universitaires qui ont pris une grande extension dans ces dernières années et sont appelées à jouer un rôle important dans l'évolution de l'enseignement à tous les degrés : ce sont les *Ecoles d'éducation* annexées aux grandes universités.

L'existence de ces écoles a pour conséquence la plus importante que l'orientation du mouvement en matière d'éducation est soumise à l'impulsion d'hommes ayant reçu une formation universitaire.

A certains égards, on serait tenté de rapprocher cette organisation de celle qui existe en France, où tout l'enseignement dépend aussi de l'Université; en fait, cette analogie n'est qu'apparente. En France, en effet, si l'école normale est sous le contrôle de l'Université, elle n'en fait pas partie, en réalité; elle se trouve seulement sous sa tutelle et les universitaires ne s'intéressent que peu ou prou aux questions d'éducation et d'instruction de l'enfance.

Son rôle se limite, pour ce qui regarde l'enseignement primaire, à préparer des inspecteurs qui ignorent, le plus souvent, ce qu'est l'enfant et le travail de l'école élémentaire; ils ne peuvent, par conséquent, comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les maîtres, et y porter remède; leur formation trop exclusivement philoso-

phique à quelques exceptions près (1), les empêche de voir où sont les vrais problèmes et surtout d'aborder ceux-ci avec la méthode et l'objectivité qu'ils comportent.

Si l'on compare ce qui existe aux Etats-Unis à ce qui se passe chez nous, on constate que l'enseignement normal primaire et celui des régents est entièrement indépendant de l'Université; les cadres des directeurs et inspecteurs sont le plus souvent occupés par des hommes qui ont fait leurs premières armes dans la pratique, ce qui est un avantage sérieux; mais n'ayant pas de contact avec l'enseignement supérieur, ils manquent le plus souvent des notions nécessaires pour se rendre compte des besoins réels, de l'orientation à donner, des améliorations à introduire; ils manquent ainsi d'influence sur les maîtres et ne peuvent leur indiquer la voie à suivre et les y entraîner. Ils sont forcés d'ailleurs trop exclusivement à un contrôle étroit et mécanique qui paralyse plutôt que de stimuler, qui entrave le progrès au lieu de le favoriser. Ils se tiennent trop à la lettre des règlements et en négligent l'esprit. Il faut ajouter que le choix des chefs dépend malheureusement encore trop souvent des influences politiques, à moins qu'il ne se fasse par ordre d'ancienneté, d'où découragement des meilleurs, qui finissent par se désintéresser d'une tâche à laquelle ils s'étaient mis d'abord avec enthousiasme.

Les inconvénients des systèmes français et belges semblent disparaître, du moins pour une bonne part, dans l'organisation américaine. Comme on pourra en juger par les exemples que nous rapportons, l'Université y a non seulement une action sur l'enseignement, mais elle considère le problème de l'éducation dans son ensemble comme méritant de faire l'objet d'un travail scientifique au même titre que les autres grandes branches des connaissances humaines; l'étude de l'enfant, de son développement, des effets exercés sur sa psychologie par les procédés éducatifs, des causes d'insuccès, des différents programmes d'études, des horaires, des systèmes de discipline, de l'organisation des écoles, et ainsi de suite, méritent d'être soumis à la réflexion, à la critique et surtout aux procédés de recherches, aussi

(1) Parmi ces brillantes exceptions on peut citer des noms comme ceux de Payot, Vaney, Belot et Lapie, directeur actuel de l'enseignement primaire en France.

bien que l'étude d'un groupe zoologique ou botanique, d'un composé chimique, d'un minerai industriel, des ressources économiques d'un territoire colonial, d'un épisode de la vie de Charles-Quint ou de l'organisation d'une usine.

En sorte que si, d'une part, les écoles d'éducation sont des écoles professionnelles, d'autre part, elles renferment toutes des sections à discipline vraiment universitaire qui sont en étroit rapport avec les autres départements. Elles reçoivent ainsi des praticiens les impulsions qui permettent de préciser les sujets d'études et d'investigations, et fournissent les solutions en procédant à la manière des laboratoires scientifiques annexés à des hôpitaux ou des usines.

Comme nous avons eu l'occasion de le signaler récemment (1), « la création de centres de recherches rattachés à l'Institution nationale de l'enseignement et servant d'organisme d'union entre toutes les parties du corps enseignant en vue de provoquer un vaste mouvement d'expériences pédagogiques communes, destiné à améliorer les conditions du travail scolaire et à en augmenter le rendement est un fait essentiel dans l'histoire du progrès pédagogique. L'université est le centre de ce mouvement en faveur d'une pédagogie scientifique. N'a-t-elle pas le devoir essentiel de servir la nation qui, toute entière, contribue à la faire vivre? Ne se doit-elle pas d'être l' « Alma Mater » de tout l'enseignement, depuis celui de ses propres facultés jusqu'à celui des jardins d'enfants où germe la graine de l'humanité de demain, de son élite prochaine?

« La situation, à ce propos, est facile à préciser, chez nous. D'un côté, il y a l'Etat qui, s'étant arrogé des droits, s'est créé des devoirs; son rôle est d'améliorer l'enseignement par le double moyen de la liberté dans la recherche et de l'aide aux compétences. De l'autre, la vaste armée des praticiens de l'enseignement, aux prises avec les mille difficultés du travail scolaire, en contact continuel avec les réalités d'une pédagogie vécue, mais n'ayant ni le loisir ni la formation voulue pour déduire de leur expérience les règles didactiques qu'elle comporte.

« N'est-il pas évident qu'entre ces deux termes du problème péda-

(1) V. Decroly et Buyse. Applications américaines de la psychologie. Documents pédotechniques. Bruxelles, Lamertin, 1923.

gogique : pouvoir de direction, représenté par l'autorité d'une administration nécessairement traditionnelle, et, d'autre part, pouvoir d'exécution s'exprimant par la pédagogie empirique d'un corps enseignant facilement routinier, il y a place pour un terme moyen représentant le pouvoir d'adaptation et qui serait un organisme spécial à rôle scientifique précis ? Ne faut-il pas qu'à côté des chefs responsables qui veulent suivre le progrès, il y ait le technicien qui conseille ou contrôle, et n'est-il pas nécessaire que tout près du praticien qui applique, il y ait le chercheur qui découvre?

« Les hommes d'avant-garde de la République américaine, avec le sens aigu des réalités qu'on leur connaît, l'ont bien compris. Aussi a-t-on organisé partout, dans les universités ou, sous leur impulsion, dans les grands centres, des offices de recherches pédagogiques; là, des spécialistes, de culture universitaire, pour la plupart psychologues ou pédagogues, travaillent activement à mettre au point la science pédagogique et la transmettent ensuite à un corps « d'ingénieurs scolaires » ayant travaillé pratiquement à l'école, mais désireux d'atteindre à la haute culture pédagogique (professeurs de pédagogie des écoles normales, inspecteurs de l'enseignement, directeurs de grandes écoles).

« Les nombreux et si intéressants travaux sortis des laboratoires américains et des écoles expérimentales, où l'on culive la pédagogie scientifique, n'ont pas tardé à révéler que dans cette branche du savoir humain comme dans les autres, « la science qui s'enseigne n'est que l'alphabet de la science qui se fait ». Et cet important mouvement de recherches a surtout mis en relief une conclusion essentielle. C'est que, si la nouvelle orientation ne devait pas nous apporter de vérités pédologiques absolues, ni nous fournir des règles didactiques définitives, elle était néanmoins seule capable de nous sortir de l'empirisme actuel et d'apporter quelque lumière dans ce domaine, si mouvant et si nuancé qui englobe les réactions complexes de l'être humain en croissance.

« Le champ d'action d'un bureau de recherches pédagogiques est singulièrement vaste, puisqu'il comporte, entre autres : *a)* l'étude, par la méthode expérimentale, de tous les problèmes de la technique de l'enseignement; *b)* l'examen mental et la classification des élèves; *c)* le contrôle du rendement scolaire; *d)* l'étude et l'amélioration des

méthodes, des programmes et des livres classiques; *e)* les conférences d'initiation données au personnel, etc...

« Parmi les nombreuses activités de ceux qui fonctionnent aujourd'hui aux Etats-Unis, nous trouvons : l'inspection détaillée *(Survey)* du système scolaire complet d'une ville, d'un district, d'un Etat; l'étude et l'amélioration de la méthode des tests, avec service de renseignements sur toutes les questions qui s'y rattachent; la solution gratuite de toutes les difficultés pédagogiques soumises par le corps enseignant; la direction d'une clinique psycho-pédagogique; la poursuite de travaux de recherches originales et la publication des résultats expérimentaux obtenus; un service régulier de renseignements bibliographiques.

« Comme ceux qui sont au courant l'on déjà vu, il ne s'agit plus ici de conserver béatement les restes momifiés de nos traditions pédagogiques dans les casiers poudreux d'un musée scolaire, qui n'est qu'une sombre nécropole d'idées mortes, mais bien de réaliser en un contact intime avec la vie scolaire du pays et par la collaboration de tous, sous la sage direction de techniciens experts, l'inventaire de notre acquis pédagogique, d'en poursuivre ensuite la vérification expérimentale et de procéder, enfin, à l'instauration des améliorations opportunes et des changements nécessaires. »

Peut-être n'est-il pas encore possible de constater les résultats définitifs de cette organisation relativement récente, mais dès maintenant on peut les prévoir, et il n'est pas douteux que l'esprit de tout l'enseignement tant primaire que secondaire en sera renouvelé au même degré que l'industrie chimique, l'agriculture, la médecine ont été rénovées grâce aux découvertes des chercheurs et aux applications de ces découvertes.

Dans les lignes qui vont suivre, nous essayerons de donner une idée de ce que représente le rôle des Universités américaines dans ce domaine spécial que nous avons défini.

Ceux qui s'intéressent à d'autres faces du problème de l'enseignement supérieur aux Etats-Unis trouveront des informations du plus haut intérêt dans les articles publiés par M. le professeur Pirenne, dans le *Flambeau* en 1923, et par M. C. Lurquin, dans l'*Education nationale* en 1922.

* * *

Si la plupart des institutions d'enseignement supérieur ont inscrit à leur programme des cours concernant la théorie et l'art de l'enseignement, les grandes universités possèdent toutes à présent une Ecole de pédagogie à centre autonome où s'enseignent les questions d'éducation et où se pratiquent des recherches pédagogiques. Parmi les écoles universitaires où se donne le haut enseignement pédagogique, la plus célèbre est, sans conteste, celle de la *Columbia University*, à New-York, qui a acquis une renommée mondiale sous le nom de « Teachers College ». Le T. C., institution libre fondée en 1888, ne fait partie du système pédagogique de Columbia University que depuis 1898. Composé en fait de deux facultés, une de pédagogie *(School of education)* et l'autre d'arts appliqués *(School of practical arts)*, le T. C., bien que placé depuis 1915 sous la direction effective du président de l'Université, a conservé une autonomie relative; il possède son conseil d'administration propre et est représenté au conseil académique par son doyen et deux membres du corps professoral. Durant l'année académique 1920-1921, il fut fréquenté par 3,411 étudiants réguliers (1,108 graduates et 2,303 undergraduates), dont la majorité est constituée par des femmes. Le doyen de la faculté de pédagogie, J. E. Russel, a su grouper à ses côtés toute une pléiade (63) de savants professeurs, parmi lesquels il faut citer John Dewey, professeur de philosophie; Ed. Thorndike, professeur de psychologie pédagogique; P. Monroe, professeur d'histoire de l'éducation; G. D. Strayer, professeur d'administration scolaire; W. G. Bagley, W. H. Kilpatrick, F. G. Bonser, W. Caldwell, F. M. Mc. Murry, R. Pintner, professeurs de pédagogie; W. A. Mc. Call et H. O. Rugg, professeurs assistants de pédagogie.

La faculté de pédagogie assure aux élèves des deux sexes des cours supérieurs portant sur l'ensemble des sciences de l'éducation :

I. Histoire et principes de l'éducation :

a) Histoire de la pédagogie;
b) Philosophie de l'éducation;
c) Sociologie appliquée à l'éducation.

II. Psychologie, pédagogie et mensurations :

a) Psychologie appliquée à l'éducation;

b) Tests pédagogiques et méthodes statistiques;
c) Expérimentation pédagogique.

III. Administration scolaire :

a) Organisation pédagogique;
b) Pédagogie comparative.

IV. Théorie et pratique de l'enseignement et de l'inspection :

a) Didactique des écoles normales;
b) Didactique des écoles primaires;
c) Didactique des écoles élémentaires (jardins d'enfants);
d) Didactique des écoles secondaires.

Elle délivre : *a*) des diplômes universitaires de maître ès arts et de docteur en philosophie, et *b*) des certificats divers :

1. Pour les professeurs de pédagogie dans les collèges et les universités;
2. Pour les inspecteurs, les principaux de collèges et les superintendants d'écoles de tous degrés;
3. Pour les directeurs et professeurs d'écoles normales;
4. Pour les professeurs des écoles secondaires et élémentaires.

La faculté des arts appliqués offre à ses étudiants et étudiantes un type mixte d'éducation supérieure comportant une part de culture générale et une instruction professionnelle soignée, en vue de l'enseignement de toutes les sciences technologiques et des arts pratiques: beaux-arts, arts domestiques et industriels, service social, hygiène, alimentation et éducation physique. Elle délivre des diplômes universitaires de bachelier ès sciences et de maître ès sciences et plusieurs certificats pour les professeurs et les inspecteurs de chacune des branches du programme. Les cours — sujets à option — pour la plupart, sont donnés dans des laboratoires ou des ateliers facilitant les travaux pratiques. L'extension universitaire — cours de l'après-midi, du soir et du samedi — permet aux maîtres en service, de suivre une bonne partie des cours du programme.

Les cours de l'école supérieure de pédagogie sont fort nombreux et très morcelés, de manière à permettre l'utilisation des spécialités. On distingue les cours principaux ou obligatoires et les cours libres ou

à option. Ceux-ci sont groupés, par six, en touts logiques *(units courses)*. L'ensemble du programme est gradué en difficultés, de façon à correspondre aux trois degrés suivants :

a) Cours préparatoires (collège) ;

b) Cours universitaires (faculté) ;

c) Cours de perfectionnement (travaux de recherches; séminaires).

La durée des études est en moyenne de trois ans. Le minimum requis pour obtenir un grade académique est fixé à deux ans, dont une année de résidence à l'université. La réalisation de travaux pratiques a été rendue très facile par des arrangements spéciaux pris entre le T. C. et les superintendants des écoles de New-York et des environs. C'est ainsi que les étudiants préoccupés surtout d'administration scolaire et d'organisation pédagogique ou d'inspection des écoles, ont pu, durant les dernières années, participer à des enquêtes scolaires (*school surveys*), à des investigations concernant le rendement scolaire, à des expérimentations pédagogiques diverses dans les écoles de Saint-Paul (Minnesota), d'Omaha (Nebraska), de Baltimore (Maryland) de Paterson (New-Jersey) et Pelham, de Nassau County d'Amsterdam (New-York).

Les étudiants ont toute facilité pour s'exercer à l'enseignement pratique dans les divers types d'écoles urbaines à New-York, et rurales à Hunterdon et Warren Counties, dans le New-Jersey. Mais ce qui est le plus important et tout à fait caractéristique, c'est l'existence à l'intérieur de T. C. d'écoles expérimentales absolument remarquables, où les étudiants se livrent systématiquement, sous la direction de leurs professeurs, à l'observation des faits pédagogiques, à l'expérimentation des méthodes et à l'entraînement didactique :

1° Ces écoles, appelées « Horace Mann Schools », comprennent un jardin d'enfants, une école élémentaire de six années d'études pour filles et garçons et une école d'enseignement moyen *(high school)* de six années d'études pour filles. L'école « Horace Mann » pour garçons est une école rurale située près de Van Cortland Park. Ces diverses écoles, extrêmement progressistes, sont de véritables laboratoires scolaires. On y expérimente sans cesse soit différentes méthodes

d'instruction, soit de nouveaux types de programmes; ce qui n'empêche pas les élèves de réussir fort bien les examens réguliers, du mode classique, exigés pour l'entrée au collège;

2° La « Speyer School », ainsi que l'école n° 43, dépendant du Board of Education de New-York City ont été organisées par les professeurs du Teachers College. La première est le type d'une école moyenne du degré inférieur *(Junior high school)* visant à l'éducation générale des élèves. L'école n° 43 est une école publique élémentaire où les élèves du Teachers College cherchent à améliorer l'enseignement civique *(good citizenship)*;

3° Enfin, la « Lincoln School », véritable modèle de l'école expérimentale comprenant, douze degrés, complète merveilleusement cet ensemble inégalé d'écoles d'application.

Le travail de documentation qu'impose la composition des dissertations, d'examens ou de thèses de doctorat est fortement facilité par l'existence de trois bibliothèques de références, parfaitement organisées :

1° La « Brydn Library », qui contient 71,675 volumes choisis — anglais, français, allemands — exclusivement consacrés à la pédagogie et aux sciences auxiliaires et qui, chaque année, s'enrichit d'environ 3,000 volumes. Elle possède, en outre, 8,000 volumes, livres classiques *(text-books)* américains pour tous degrés, une collection de classiques étrangers et 700 volumes représentant le développement historique des livres pour enfants. La salle des périodiques renferme 340 revues françaises, allemandes, anglaises ou américaines;

2° La « Library of Columbia University », qui contient environ 765,000 volumes, dont près de 15,000 traitant spécialement d'éducation;

3° La « Plimpton Library », bibliothèque privée, ouverte aux élèves gradués du Teachers College pour leurs recherches de pédagogie historique. Le Dr. Plimpton possède sans doute la plus belle collection de vieux livres classiques d'arithmétique, de géographie, de lecture, de grammaire, d'anciens traités d'éducation, qui soit au monde.

L'activité de la Faculté de pédagogie s'affirme de plus en plus :

1° Par l'intérêt des nombreuses publications qui sortent des presses universitaires. Citons : a *Teachers College Record*, remarquable pé-

riodique paraissant cinq fois par an et publiant des études pédagogiques en rapport avec les cours donnés et les recherches entreprises par le Teachers College. Jusqu'à janvier 1915, chaque numéro ne traitait qu'un problème pédagogique spécial. Depuis cette date, la revue a été considérablement élargie; on a ajouté à la monographie primitive une série de petits articles traitant chacun des points de la spécialisation pédagogique. En 1920, vingt et un volumes avaient déjà paru; b) *Columbia University Contributions to Education,* Teachers College Series. Cette série paraît depuis 1905; elle rend compte des résultats obtenus par les professeurs et les meilleurs étudiants dans leurs recherches expérimentales; 107 volumes avaient été publiés à la fin de l'année 1920;

2° Par la création récente (1921) de l' « Institut de recherches pédagogiques », qui poursuit l'étude scientifique des problèmes éducatifs, en étroite collaboration avec les divers représentants de la faculté et les autres institutions scolaires qui s'intéressent aux investigations et recherches. Il est organisé sous la surveillance d'un conseil administratif, en trois sections : 1° La division de psychologie pédagogique dirigée par le professeur Ed. L. Thorndike; 2° la division d'expérimentation scolaire, dirigée par le Dr. Otis W. Caldwell; 3° la division des enquêtes, dirigée par le professeur G. D. Strayer. Le personnel est recruté parmi les meilleurs spécialistes et des engagements sont pris pour des entreprises scientifiques d'une durée limitée (*surveys,* etc.). Les études spéciales qui ont été poursuivies en 1921-1922 sont les suivantes : la psychologie de l'algèbre, le système financier de l'école publique et les moyens d'améliorer l'orientation professionnelle des enfants quittant l'école entre 14 et 18 ans (grâce à un subside de fonds ou *Commonwealth Fund*), la continuation des expériences concernant la matière d'instruction dans la « Lincoln School », favorisée d'un subside du General Education Board, et une expérience au sujet de l'enseignement à l'école rurale, soutenue par M. F. W. Warburg.

Dans un pays aussi sincèrement démocratique, rien n'a été négligé pour permettre à chacun de se réaliser au maximum, quelle que soit la situation sociale de son milieu et l'handicap de son point de départ. L'université a compris d'emblée que, soutenue par l'effort économique de toute la nation, elle avait l'impérieux devoir de dispenser large-

ment les fruits de sa haute culture, non plus en vulgarisant son enseignement, mais en transformant les règlements désuets de son administration; cette transformation lui permet de continuer son travail durant les vacances d'été (*summer session*) pour mettre à même la grande masse du personnel enseignant de se perfectionner professionnellement; le Teachers College, suivant en cela la règle en usage depuis vingt-trois ans à la Columbia University, organise chaque année un *cours d'été*, dont la plupart des professeurs réguliers assument la charge, grâce à un roulement de service ingénieux qui les amène à prendre leurs vacances à différentes périodes chaque année. Quelques professeurs y enseignent régulièrement chaque année; d'autres, de deux en deux ans, presque tous au moins une fois par période quadriennale. Les cours les plus demandés sont donnés chaque session; quant aux autres, on les enseigne de deux en deux ans.

Les étudiants qui suivent la session d'été sont fort nombreux (7013 en 1920), et se divisent en deux groupes : les étudiants réguliers (2,403) et les auditeurs libres non inscrits à la matricule (4,610). Les étudiants réguliers peuvent prétendre au titre académique de « master » après une assistance assidue à cinq sessions et en subissant les épreuves réglementaires correspondant aux cours suivis.

Pour obtenir des grades supérieurs (*doctor's degree*), il est nécessaire qu'ils accomplissent au moins une année d'études avec présence régulière durant l'année académique. Le « Bureau de service pédagogique » fonctionne au Teachers College. Ce bureau de placement a pour but de rendre service à la cause de l'enseignement, tout en aidant les anciens étudiants à faire leur chemin dans la vie. C'est une sorte d'agence centrale qui entretient des relations régulières avec les autorités scolaires du pays et les élèves de la Faculté de pédagogie, en vue de leur placement, durant leurs études en leur fournissant un travail supplémentaire rémunérateur (*part-time work*) ou après leur sortie de l'école.

Lors de notre visite, le directeur, le Dr. Trabue, actuellement professeur d'administration scolaire à l'Université de North-Carolina, nous a démontré avec quelle précision et quelle scrupuleuse conscience il avait organisé son travail de documentation sur chaque sujet faisant appel à ses services. De 1900 à 1920, cet organisme a placé

13,640 membres du personnel enseignant, et rien qu'en 1919-1920, il a procuré une situation à 1,278 de ses élèves, parmi lesquels :

221 ont des positions universitaires (collèges et facultés);
106 enseignent dans des écoles normales;
114 administrent des écoles publiques : superintendants, principaux, ou s'occupent d'inspection scolaire (supervision);
174 enseignent dans des écoles secondaires;
49 enseignent dans des écoles élémentaires;
11 dirigent des jardins d'enfants;
62 dirigent ou donnent des cours d'éducation physique;
556 dirigent ou donnent des cours divers : beaux-arts, arts industriels ou domestiques, musique, hygiène, service social, etc.;
293 s'occupent d'œuvres d'enseignement diverses.

Cette statistique se passe de tout commentaire; l'œuvre entreprise par le Teachers College est une œuvre féconde.

Les écoles expérimentales du Teachers College. — En vue de compléter son haut enseignement pédagogique et d'assurer l'entraînement professionnel de ses élèves en leur permettant la pratique scolaire, le Teachers College a organisé, comme on l'a vu plus haut, un système complet d'écoles à tendance nettement expérimentale. Nous croyons utile de donner quelques détails au sujet de ces écoles, qui groupent un contingent de plus de 2,000 élèves. Ce sont :

1° *Horace Mann School.* — Située dans le « Campus » même de la Columbia University, elle a son principal bâtiment adjacent au Teachers College. Digne en tout point du grand nom qu'elle porte, cette institution sert avant tout à l'observation des élèves et à l'expérimentation des méthodes. Elle comporte un jardin d'enfants, une école élémentaire pour enfants des deux sexes (six années d'études avec deux classes en plein air sur le toit du « Grace Dodge Building » et une *high school* pour filles (six années d'études).

Le programme de l'école supérieure assure aux jeunes filles soit la préparation au collège universitaire, soit l'éducation générale.

Une école annexe pour garçons, située près de Van Cortland Park, est une sorte d'école à la campagne qui prépare les jeunes gens à entrer au collège.

L'école « Horace Mann » est un véritable laboratoire scolaire, où les méthodes et les programmes sont continuellement améliorés.

Nous y avons assisté à une leçon d'histoire sur la vie des primitifs américains, qui était un véritable modèle de ce que peuvent donner en cette branche les méthodes actives et notamment le recours aux constructions et au modelage;

2° *Speyer School.* — Organisée par le Board of Education de New-York, avec la collaboration du Teachers College, la Speyer School est une *Junior high school* du type officiel académique. L'école publique n° 43 lui est annexée et, ensemble, les deux écoles contiennent tous les degrés, du jardin d'enfants à la neuvième année d'études; on y soigne particulièrement l'enseignement civique *(citizenship)*;

3° *The Lincoln School.* — C'est la dernière en date; elle ouvrit ses portes le 1er octobre 1917 — est patronnée par le *General Board;* elle a tenu toutes les promesses de ses fondateurs et compte aujourd'hui 240 élèves. Elle vient de prendre possession de nouveaux et somptueux locaux que nous avons eu grand plaisir de visiter.

D'après son remarquable directeur, O. W. Caldwell, la Lincoln School a été créée pour réaliser un effort expérimental en vue de produire des citoyens non seulement plus instruits, mais surtout capables de mieux remplir leur devoir dans la vie et de voir leur propre bonheur accru en raison directe de l'augmentation de leur utilité sociale.

Un but aussi élevé et à la fois si pratique, ne pouvait laisser indifférentes les familles d'un pays où l'éducation des enfants est au premier plan des préoccupations des parents; aussi l'école prospéra-t-elle rapidement et put-elle opérer une sélection sérieuse parmi les enfants présentés.

Alors que la vieille pédagogie ne se préoccupait que de faire mémoriser des faits et les principes qui en découlent, sans se demander de quelle réelle valeur ces connaissances pouvaient bien être dans notre vie sociale actuelle, à Lincoln School, on se souvient que nous apprenons plus facilement et que nous retenons plus longtemps les choses qui ont une importance pratique dans la vie, et que pour bien apprendre une chose il faut d'abord la faire, en un mot, on y applique la formule: l'école *par* la vie et *pour* la vie.

Au point de vue intellectuel et moral, c'est l'*action*, la *réalisation*, qui est le critère de l'éducation. *Pupils learn best to do by doing and they learn to be by being.*

Qu'on nous permette de citer ici un exemple de cette conception pragmatique de la morale; il est typique et combien touchant pour nos cœurs belges tout pleins de souvenirs reconnaissants pour les générosités de nos amis des Etats-Unis. Les élèves du 5e degré (5e année primaire), émus par le récit des misères de tant de leurs frères d'Europe, décidèrent, le 15 avril 1921, la création d'un « bazar » en faveur de l' « European Relief ». Toute l'école eut à cœur de s'associer à cette généreuse pensée, et grâce aux dons nombreux, dus en grande partie au travail des mères des enfants, le comité put, sept jours après, adresser au trésorier de l' « European Fund » à Washington, un chèque qu'accompagnait la lettre suivante :

« Dear Sir,

« We are enclosing you $ 275.26 made by a bazar, and the bazar accounts.

« We all hope that it can support a great many children, giving them food and clothes. We hope you are having great success in saving them.

« Yours truly,
« THALIA, Elisabeth and Helen. »

Le système disciplinaire de l'école est excessivement large : c'est presque le self-government basé sur ce principe : l'autorité véritable ne réside que dans la vérité et la justice de chaque cas. Les conseils d'élèves discutent librement avec leurs maîtres, les sujets concernent le bien de l'école et le « Department Committee », composé d'élèves et de professeurs, juge les fautes commises. C'est là que se fait l'apprentissage de la direction des hommes *(leadership)*.

On attache une importance spéciale à l'étude de la langue maternelle, mais on enseigne aussi les grandes langues étrangères. Des leçons de français, adroitement menées par M. Quinche, nous ont convaincus des progrès sérieux faits par les élèves dans l'apprentissage de notre langue.

Les professeurs de sciences ont élaboré un cours aujourd'hui miméographié, mais toujours en état de transformation basé sur les besoins intellectuels mêmes des élèves, étudiés expérimentalement.

Le Dr. Daniel C. Knowlton a étudié la relation de la géographie avec les études sociales du programme, tandis que Mr. Earl R. Glenn s'est occupé de mettre au point la délicate question du choix des livres pour les bibliothèques de *high schools*. L'enseignement des mathématiques y a été fortement transformé : les élèves traitent à tour de rôle une question du cours en s'aidant d'ingénieux moyens d'intuition : croquis, graphiques, diagrammes, etc.

Quant à la musique, elle est remarquablement enseignée ici. Le but principal de cet enseignement, c'est de donner à chaque enfant le moyen de s'exprimer lui-même en musique à sa portée, à le laisser libre de l'exprimer et à le guider ensuite vers la véritable connaissance musicale. On apprend à l'élève à faire lui-même ses instruments : ce sont ceux qu'employaient nos ancêtres et dont jouent encore les primitifs : flûtes de Pan, flûtes, tambourins, harpes, violons, banjos; on entraîne l'enfant au jeu de ces divers instruments, et à travers le développement historique de la musique dans la race, on permet à chacun de développer la tendance naturelle à l'improvisation musicale.

Peu à peu on passe à l'étude des vraies mélodies dont l'analyse donnera la connaissance des éléments du langage musical. Plus tard, on en arrive à l'activité chorale ou concertante, dont la valeur sociale est si nette.

La collaboration des familles est largement assurée à la Lincoln School, grâce à une sérieuse association des parents et des maîtres. A en juger par le copieux programme de la réunion qui fut consacrée à illustrer l'enseignement des mathématiques donné aux élèves de la jeune *high school*, on peut conclure que les relations des familles et des professeurs sont non seulement très cordiales, mais des plus fructueuses. On peut considérer cette remarquable institution comme une des meilleures d'Amérique; c'est, en fait, un généreux essai tenté en vue d'organiser un cours d'études qui met en relief les intérêts et les activités de la vie actuelle, sociaux, civiques, industriels, physiques, intellectuels et moraux, de façon à amener l'élève à concevoir le travail scolaire comme étant intimement rattaché aux intérêts de

la famille et de la société. Son but ultime, c'est de former une élite digne d'une vraie démocratie. Comme on le voit, ce n'est pas sans raison qu'elle a pris le grand nom d'*Abraham Lincoln*.

* * *

Après l'école de Columbia University, il faut signaler par ordre d'importance l' « école d'éducation » de l'Université de Chicago. Cette école est le résultat de l'incorporation aux départements universitaires de philosophie et de pédagogie que dirigeait J. Dewey avant d'être appelé à New-York, de diverses institutions scolaires dont la « Chicago Institute », dirigé par Francis W. Parker; « The Laboratory School », fondée par John Dewey; « The South Side Academy », dirigée par W. B. Owen, et « The Chicago Manual Training School », dirigée par H. H. Belfast. A l'heure actuelle, cette école supérieure de pédagogie possède, outre l'autonomie administrative, tout un système scolaire complet allant du jardin d'enfants aux études universitaires.

En fait, l'organisation entière, placée sous la direction du Dr. D. Judd, comprend trois degrés : 1° le département académique de pédagogie; 2° le collège de pédagogie (doyen : Dr. A. S. Gray); 3° les écoles d'application élémentaire et moyenne dont il a été parlé plus haut.

La tendance caractéristique de l'école de Chicago consiste à asseoir la pédagogie sur une base scientifique d'ordre expérimental. Le « collège » est une sorte d'école professionnelle organisée en vue de pourvoir aux besoins de divers types d'étudiants, notamment :

a) Les futurs professeurs de pédagogie des écoles normales et des collèges universitaires;

b) Les inspecteurs de tous les degrés;

c) Les professeurs spécialistes de diverses branches du programme.

Le « département de l'éducation », centre du collège, est en relation étroite avec les autres départements universitaires : arts, litterature, sciences, histoire, mathématiques, géographie, de façon à permettre la double formation nécessaire à tout pédagogue : étude d'un programme (branche du savoir humain) et apprentissage d'une technique (science et art pédagogiques). Le collège ne délivre que les diplômes

de bacheliers. Quant à l'école graduée, elle est réservée aux véritables études universitaires. Les cours y sont organisés en vue de permettre une étude approfondie de problèmes particuliers : ainsi, par exemple, au lieu de cours généraux envisageant tout le champ de l'administration scolaire ou de la psychologie pédagogique, le travail de ce département se divise en groupes d'études spéciales, notamment la population scolaire, le corps enseignant, le programme, la psychologie de l'étude, des recherches sur la lecture, etc.; quelle que soit la carrière pédagogique (enseignement ou administration) que l'étudiant désire suivre, il est astreint à se familiariser avec les méthodes de recherche et à acquérir une attitude critique vis-à-vis des résultats scientifiques. On a remarqué que même aux Etats-Unis, les administrateurs scolaires affichent d'ordinaire, plus encore que les praticiens de la pédagogie, un scepticisme facile à l'endroit des cours scientifiques. Or, il est bien évident que chaque situation scolaire implique toute une série de problèmes, que peut seul solutionner celui qui est capable de les scruter en détail et avec toute la précision des méthodes d'investigation. C'est la raison qui a poussé les organisateurs de l' « Ecole graduée » à exiger une formation scientifique générale pour tous ceux qui, à n'importe quel titre, seront plus tard chargés d'une part de responsabilité dans l'organisation de l'œuvre éducative. Un relevé des cours professés en 1922, durant le trimestre de printemps donnera une idée de la variété et de l'étendue du programme :

Psychologie de l'éducation élémentaire (Dr. Judd);

Méthodes statistiques (cours supérieur) (prof. Holzinger);

Méthodes d'enseignement dans les écoles moyennes (prof. Butler); cours supérieur (prof. Parker);

L'école moyenne du premier degré (*junior high school*) prof. Judd);

L'administration et l'inspection des écoles élémentaires (prof. Gray);

L'emploi des tests pour améliorer l'instruction (prof. Gray);

Didactique des écoles élémentaires (prof. Parker);

Education physique, inspection médicale, hygiène scolaire (prof. Reed);

Technique générale de l'instruction dans l'école élémentaire (prof. B. Morisson);

Introduction à l'étude scientifique de l'éducation (prof. Buswell);

Organisation directe et contrôle dans les écoles élémentaires (prof. Breed);

Psychologie et traitement des enfants exceptionnels (prof. Buswell);

Problèmes de recherches en vue de l'élaboration du programme (prof. Bobbit);

L'administration de l'orientation et du placement de la jeunesse (prof. Pibbey);

Recherches concernant l'orthographe et l'arithmétique (prof. Breed);

Les fonctions administratives et inspectorales (prof. Bobbit), cours réservé;

Problèmes de recherches en éducation (prof. Judd);

Investigation dans l'enseignement des sciences (prof. Downing);

Pratique de l'enseignement (N.);

Pratique de l'inspection (N.).

Parmi les professeurs qui se dévouent sans compter pour faire de l'école d'éducation de Chicago une émule du Teachers College de New-York, nous avons rencontré le directeur C. H. Judd, l'éminent psychologue et l'auteur d'œuvres pédagogiques si appréciées, le professeur Bobbit, qui enseigne l'administration scolaire avec une compétence indiscutée, le professeur H. C. Morisson, qui donne le cours de pédagogie, ainsi que le professeur S. C. Parker, dont on connaît la science méthodologique.

Plusieurs visites au laboratoire du professeur F. N. Freeman, le savant professeur de psychologie pédagogique nous ont permis de voir fonctionner les ingénieux appareils qu'il a inventés et qui servent pour les démonstrations de son cours; quant au professeur assistant G. T. Buswell, il nous a fort obligeamment démontré le dispositif compliqué qu'il utilise pour l'étude cinématographique des mouvements des yeux durant l'acte de la lecture.

Parmi de nombreux travaux qui sont actuellement poursuivis dans le laboratoire de pédagogie scientifique, nous avons relevé l'étude

radioscopique du poignet des élèves, en vue d'établir un indice de maturité anatomique par l'examen du degré d'ossification apparaissant sur les plaques.

Est-il besoin d'ajouter que l'école d'éducation ne le cède en rien à ses rivales en fait de facilités offertes aux étudiants qui se livrent à des recherches personnelles? Nous parlerons plus loin des écoles d'application que dirigent M. W. C. Beavis (*high school*) et M. H. O. Gillet (*elementary school*); il faut y ajouter de nombreux laboratoires magnifiquement outillés et une vaste bibliothèque de documentation (environ 25,000 volumes).

La session d'été (*summer quarter*) constitue un trimestre de l'année académique; celle-ci est divisée en quatre sessions régulières d'étude. Les cours y sont de même caractère et de valeur identique pour les examens que ceux des autres sessions; il en est de même pour les méthodes. La session d'été est, de plus, divisée en deux termes, pour la facilité de ceux qui, désirant obtenir un certificat universitaire, ne disposent que de six semaines par an. Chaque année, la plupart des professeurs de l'école ordinaire d'éducation y professent une partie de leurs cours réguliers, et d'éminents professeurs des autres universités de la République viennent y enseigner les résultats de leurs travaux ou y mettre au point une question marquante de leur spécialité.

Parmi les publications de l'école d'éducation il faut signaler :

1° *The School Review*, qui est une tribune ouverte à la discussion des mouvements progressistes en éducation secondaire. Elle publie des études scientifiques concernant la *junior high school*, l'étude contrôlée, les tests, les problèmes d'organisation scolaire et d'enseignement. Elle offre des documents pratiques sous forme de critique des méthodes pédagogiques et de projets administratifs. Elle renferme une importante partie bibliographique qui renseigne le lecteur sur ce qui paraît mensuellement dans les grandes revues. Son but est d'être le plus effectivement utile en aidant les professeurs d'écoles secondaires à mieux comprendre la valeur et le sens de leur travail et à réaliser toutes leurs possibilités;

2° L'*Elementary School Journal* s'est donné la tâche de promouvoir l'étude scientifique des problèmes scolaires, d'accentuer les courants

progressifs en éducation élémentaire, d'encourager et de publier les études qui apportent des résultats de valeur, pour les maîtres, les directeurs et les inspecteurs. Il analyse soigneusement les publications similaires et tient les lecteurs au courant des innovations et des principales tendances pédagogiques. La matière de la plupart des articles qu'il a publiés jusqu'ici a été fournie par l'école d'éducation elle-même; c'est la description de son travail pratique ou le compte-rendu de ses expérimentations;

3° Les *Educational Monographs* constituent une série de suppléments aux deux revues précédentes, et servent à publier de temps à autre des recherches de longue haleine, qui ne peuvent pas paraître dans un périodique. Ils embrassent le très vaste champ d'investigation que constitue la pédagogie quantitative. On y trouve des études fouillées sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'algèbre et sur l'organisation administrative des écoles, ainsi qu'une série importante d'enquêtes historiques concernant la pédagogie américaine.

A Chicago comme à Columbia, à New York, une série *d'écoles expérimentales* sont annexées à l'école d'éducation de l'Université. C'est d'abord l'école élémentaire, composée d'un jardin d'enfants et de six degrés primaires. Elle est placée en ce moment sous la direction générale de M. Gillet, qui s'est surtout préoccupé d'y contrôler avec précision le rendement des études. Chaque classe est confiée à une institutrice, qui travaille avec l'aide d'un inspecteur spécialiste. Les étudiants de l'école de pédagogie y donnent aussi des leçons pratiques. On expérimente, pour le moment, un cours d'études primaires qui vise à donner aux élèves une préparation complète à la *high school* dans l'espace de six ans. C'est un point qui rapproche beaucoup cette organisation de la nôtre. On y prévoit un enseignement élémentaire des langues étrangères et on accorde une large part du travail scolaire aux occupations manuelles en relation avec toutes les études.

Une visite au jardin d'enfants nous a permis de constater un perfectionnement notable de la pédagogie des tout petits. La salle, d'aspect familial, est meublée selon le plan montessorien, mais la méthode, qui est celle de Frœbel améliorée et fort éclectique, nous a paru beaucoup plus vivante que celle de la célèbre doctoresse italienne.

Les enfants construisent eux-mêmes de véritables maisonnettes

qu'ils aménagent en gares, en ateliers, en magasins, selon leurs besoins. Les cultures végétales et la présence d'animaux familiers (chien, chat, oiseaux, poissons), le choix des objets qui composent le matériel d'éducation sensorielle (graines, fruits, feuilles, insectes, etc.), le genre de dessins spontanés ou de croquis d'illustration (personnages humains, scènes de la vie courante, paysages), indiquent à l'évidence une préoccupation de rapprocher le plus possible l'école de la vie. La maîtresse se sert du gramophone pour diriger les rondes et les jeux rythmiques des enfants.

A l'école primaire, la lecture s'enseigne par la méthode analytique idéo-visuelle partant de la phrase, mais sans rapport avec les centres d'intérêt des enfants. En première année, les enfants continuent à construire comme au jardin d'enfants. Le sujet traité actuellement se rapporte au quartier urbain : post office, théâtre, gare, église de dimensions assez grandes (trois fois la taille des élèves) pour les abriter effectivement.

Ils travaillent d'après la méthode nouvelle de Kilpatrick, *The project method*, basée sur l'initiative des élèves, et visant surtout à développer leur personnalité.

A partir de la troisième année, l'enseignement devient plus classique. Nous avons assisté à une leçon de lecture où l'on visait surtout la compréhension du texte. Un détail fera bien sentir le souci constant de pédadogie différentielle. La classe était divisée en deux groupes : ceux qui étudiaient le morceau avec la maîtresse et ceux qui, le sachant déjà (c'est une deuxième leçon), lisaient un livre choisi à leur convenance dans la bibliothèque scolaire.

La leçon d'orthographe d'usage donnée en quatrième année ne comportait que l'enseignement de cinq mots difficiles, par tous les procédés conseillés par les psychologues modernes.

Dès la quatrième année, la spécialisation des professeurs commence ; il y a une classe de géographie, une d'histoire, de dessin, de sciences et même d'écriture.

Nous avons aussi examiné le fonctionnement d'une classe spéciale de récupération, où les enfants éloignés de l'école durant un certain temps, pour cause de maladie, par exemple, peuvent, au moyen de leçons particulières intensives qui leur sont données, combler les lacunes de leur instruction et rejoindre leur groupe respectif.

Il est juste de noter, en terminant, que le programme et le règlement de l'école ont été élaborés par les membres de la Faculté de l'Ecole de Pédagogie.

Outre les sections enfantine et primaire, l'Université de Chicago possède aussi une *high school* expérimentale. Rappelons que la *high school* aux Etats-Unis est à peu près l'équivalent du lycée, de l'athénée ou du collège libre dans nos pays. Avec son cours d'anglais, de langues étrangères, de mathématiques, d'histoire et autres sciences sociales, de sciences naturelles, de sciences domestiques, de travail manuel, d'éducation physique, nous trouvons ici un type qui rappelle nos « humanités modernes ». Le programme est spécial à chaque étudiant, il doit comprendre nécessairement une série de cours assez fournie pour lui assurer à la fois une éducation générale et une « concentration » dans deux ou trois voies suivant l'orientation de ses intérêts, de façon à le préparer à sa spécialisation future.

Sous l'habile direction du Dr. Reavis, le corps professoral étudie de près les caractéristiques individuelles des élèves et vérifie soigneusement les résultats du travail scolaire. Les tests d'arithmétique du Dr. Reavis y sont appliqués systématiquement. Les professeurs dépensent la majeure partie de leur temps à la véritable besogne pédagogique, à l'amélioration de leurs méthodes d'instruction et l'organisation du matériel didactique. Pour la plupart, ces professeurs donnent à l'école de pédagogie un cours de méthodologie sur le sujet de leur spécialité. Ce sont eux également qui surveillent et dirigent les exercices pratiques des étudiants universitaires de pédagogie.

D'intéressants *Textbooks*, fruits de l'enseignement « expérience » à l'école, ont déjà été publiés.

(A suivre.)

Bibliographie

EUGENIO RIGNANO, *Psychologie du raisonnement*. Paris, Alcan, 1920. XI-541 pages.

« Cet ouvrage qui voulait être exclusivement consacré au raisonnement a fini par être un traité complet de psychologie précisément parce que l'analyse de ce phénomène, le plus complexe de tous, en me conduisant, par des phénomènes de moins en moins complexes, jusqu'aux plus élémentaires, m'a fait passer en revue tous les phénomènes les plus variés de la psyché. »

Sans doute M. Rignano a-t-il raison et la psychologie trouve-t-elle en ce copieux ouvrage de multiples enseignements. Mais cette richesse n'altère pas un instant l'unité remarquable de l'œuvre développée sur un plan rigoureux.

La conception et l'exposé du sujet — l'auteur nous le raconte — suivirent des voies inverses; l'exposé ira donc du simple au complexe.

Après une étude des facteurs psychiques fondamentaux et constitutifs du raisonnement se place un chapitre central : « Quest-ce que le raisonnement? ». Ce problème crucial élucidé, les chapitres subséquents ne font plus que le prolonger en des directions différentes.

Dans ses formes simples, d'abord, le raisonnement évolue du concret à l'abstrait, de l'intuition à la déduction.

Dans ses modalités supérieures, il suit des voies parallèles, mais sous deux aspects quelque peu divergents : il est constructif et mathématique, ou bien intentionnel et dialectique.

Les mentalités logiques révélées sous ces divers aspects sont nettement déterminées et classées: après quoi, une étude très vivante de la pathologie du raisonnement vient corroborer les conclusions déjà acquises.

Enfin, une part — un peu chiche — étant faite à l'activité psychique inconsciente, et l'auteur ayant mis le raisonnement en rapport direct avec le finalisme de la vie, conclut en une lyrique péroraison d'une belle tenue morale.

M. Rignano se révèle scientiste convaincu. Dès l'abord, et avant

même d'en trouver la mention expresse, nous songeons à Ribot plaçant dans la cénesthésie les causes déterminantes de la vie affective.

Toutes les tendances affectives de tous les organismes peuvent se ramener à la tendance unique à l'invatiation physiologique. Celle-ci est essentiellement de nature mnémonique.

Des travaux antérieurs avaient fait connaître les théories de M. Rignano sur la mémoire biologique : Tous les phénomènes physiologiques en général sont susceptibles d'accumulation spécifique.

Qu'est-ce à dire? Le plasma germinal de l'œuf fécondé renferme un grand nombre d'éléments potentiels spécifiques qui sont autant d'accumulateurs élémentaires d'énergie nerveuse. Par la suite, tout noyau somatique devient lui-même un nouvel accumulateur d'énergie nerveuse, spécifique. Cette spécificité créera la faculté mnémonique propre à toute substance vivante. Et ici, par souci d'exactitude, nous citerons scrupuleusement : « La propriété grâce à laquelle la substance constituante de chacun de ces éléments potentiels spécifiques, qui est apte à donner comme décharge un seul courant nerveux spécifique bien déterminé, est encore la même et unique substance que ce courant nerveux spécifique, quand il fonctionne comme courant de charge, puisse à son tour former et déposer. Les éléments potentiels spécifiques nous apparaissent ainsi comme des éléments mnémoniques vrais et propres; et ils se révèlent comme le substratum bien défini de toutes les manifestations mnémoniques les plus variées présentées par la matière organisée (1). »

Concluons donc à une origine mnémonique directe ou indirecte de toutes les tendances affectives. Ces dernières — et c'est toute la thèse de M. Rignano — ont une importance *capitale* dans les phénomènes psychiques fondamentaux. Les émotions, par exemple, « ne sont que des modes soudains et intenses de mise en action de ces énergies accumulées qui constituent précisément les tendances affectives ». La volonté agit « toutes les fois qu'une affectivité à longue portée triomphe d'une autre à courte portée ».

L'attention, pivot de toute la psychologie, résulte d'un antagonisme affectif entre une tendance primaire cherchant à se réaliser et une tendance affective secondaire qui la tient en suspens; cette dernière peut être définie comme la crainte de se tromper, née du souvenir d'échecs antérieurs; son rôle est inhibiteur, sélectif: elle est le garant de l'esprit critique.

---

(1) Scientia, 1909. Vol. VI, pp. 76-77 : Eug. Rignano. « La mémoire biologique en énergétique. »

Il est intéressant de remarquer l'originalité de cette théorie s'opposant, entre autres, à celles du monoïdéisme et de l'origine périphérique et motrice formulées par Ribot.

Nous voici donc en possession du « fait psychique invariant » qui doit assurer un lien de connexion entre les phases successives du processus intellectuel ou raisonnement.

Reste à le définir. On le pourrait d'un mot : Gedankenexperiment. Précisons : le raisonnement consiste en la substitution d'une expérience pensée à une expérience effective. Ou bien encore : en la « poursuite de la part de la tendance affective primaire d'une série d'événements ou de changements réellement observés ou simplement imaginés, relatifs à l'objet même de l'affectivité primaire ». Ses avantages sur l'expérience effective sont multiples : économie de temps et de force; possibilité théorique d'un plus grand nombre d'expériences; valeur démonstrative beaucoup plus générale; précision plus rigoureuse dans la vérification. Néanmoins, grâce au progrès, l'expérience peut toujours infliger un démenti au raisonnement; des causes d'erreur y sont introduites par l'emploi de symboles graphiques ou verbaux, par l'interférence et la combinaison d'expériences multiples. Un raisonnement n'acquerra donc pleine validité qu'après vérification.

On a reproché à ce processus intellectuel sa stérilité. Erreur, dit M. Rignano, dénoncée par le nombre des faits nouveaux que découvre le pur raisonnement : l'imagination, avec des éléments mnémoniques anciens, crée des combinaisons toujours nouvelles.

Ce processus est téléologique et dynamique : poursuivant une fin déterminée, il s'attache d'abord à *exclure* toute affectivité non correspondante à l'affectivité fondamentale; à *évoquer* ensuite les souvenirs qui y sont associés, et cela, après une série de tâtonnements, après un travail de *sélection*. Sa *cohérence* est assurée par la persistance de l'affectivité primaire; sa *logicité*, par le contrôle continuel de l'affectivité secondaire, cohérence et logicité étant les garants de sa validité.

Dans ses formes simples, avons-nous dit, le raisonnement évolue du concret à l'abstrait, de l'intuition à la déduction; dans les formes supérieures, la marche sera parallèle. Chacune de ces étapes est soigneusement étudiée; nous souhaiterions nous y arrêter quelque peu, si une telle profusion de détails n'outrepassait les limites d'un simple compte rendu bibliographique. Une seule remarque, mais fondamentale, nous retiendra : la classification conceptuelle ou scientifique est sortie du besoin d'un classification d'abord affective des phénomènes.

Dans ses modalités supérieures, nous l'avons vu, le raisonnement

revêt deux figures bien distinctes : considérons-le d'abord sous sa forme mathématique ou constructive.

Un premier degré fut acquis dans la généralisation le jour où aux démonstrations expérimentales répétées sur chaque objet se substitua la démonstration unique sur une figure géométrique, *schéma* pour beaucoup d'autres.

Un pas plus décisif encore fut franchi dans la voie de l'abstraction lorsque l'*unité* devint le symbole de l'objet schématisé. Mais longtemps cette unité resta un objet tangible : doigt de la main, pierrette de l'abaque, ce n'est que peu à peu, la mémoire intervenant pour faire retenir certains résultats, qu'on eut recours à des symboles graphique. L'arithmétique était née; mais aujourd'hui encore, — il importe de le faire remarquer, — toutes ses opérations restent matériellement pensables et exécutables. L'algèbre, et ses symboles littéraux, n'était qu'une généralisation de plus.

Une difficulté psychologique surgit avec l'introduction des nombres négatifs : les mathématiques entraient dans la phase du symbolisme indirect ou de second degré : les opérations géométrico-cinématiques accomplies sur des segments, symboles directs du fait physique, devaient à leur tour être représentées par des symboles algébriques. L'esprit humain, fortement enclin à l'empirisme, répugne vivement à admettre ce symbolisme toujours plus compliqué. De là une certaine rébellion de l'intelligence devant le calcul des nombres imaginaires, le calcul intégral et différentiel où l'être algorithmique finit par avoir perdu tout contact avec la réalité concrète. De là aussi, selon, l'auteur, ce péril guettant les mathématiciens : un « mysticisme » consistant à croire en l'être algorithmique comme en une sorte de noumène dont aucun phénomène ne peut donner l'idée. Faire acte de mysticisme, voilà, certes, pour les esprits positifs — et M. Rignano en est, nous en sommes convaincue — un péché capital.

Aussi est-ce sans aménité aucune que — après avoir montré la stérilité de la logistique, par opposition au raisonnement mathématique si fécond — l'auteur va passer à l'examen du raisonnement intentionnel ou dialectique. Sans aménité, car le prototype en est, — avec la dialectique judiciaire, — la métaphysique! Ici, le caractère téléologique du raisonnement s'aggrave jusqu'à en altérer la rigueur; la « Will to believe » de James est à ce point puissante qu'elle fait violence au réel; ou plutôt, — pour respecter davantage l'esprit et la lettre du texte — à force d'imprécision et de nébulosité, le raisonnement métaphysique tente, sous l'impulsion d'une affectivité intense, de se soustraire aux « assauts démolisseurs » du réel.

Dans cette œuvre de défense, le langage joue un rôle fondamental et, contribue par une inintelligibilité croissante à sauver des valeurs telles que Dieu, immortalité de l'âme, substance, cause efficiente, que la science avait définitivement ruinées.

« Ce n'est donc pas que la métaphysique soit une maladie du langage, comme dit Spencer, mais c'est bien plutôt la métaphysique en tant que réaction irrésistible de la partie affective de l'individu contre sa partie intellective, qui rend malade le langage, en le réduisant à de simples sons dépourvus de sens. »

Voilà les termes en lesquels s'exprime M. Rignano.

La spéculation métaphysique ne sera donc qu'un vaste poème symboliste car, pour lui, métaphysique, poésie symboliste et sans doute aussi musique ne sont qu'harmonies émouvantes mais vides de toute signification.

Les différents types intellectuels une fois classés en synthétiques et analytiques, intuitifs et logiques, romantiques et classiques, etc... les dernières pages sont consacrées à la pathologie du raisonnement.

Une proposition résume l'esprit de cette étude : l'équilibre mental n'est qu'équilibre affectif. L'absurdité des rêves résulte de notre « silence affectif »complet durant l'activité onirique.Voilà qui dément passablement le freudisme si fort en vogue à l'heure actuelle. La paranoïa n'est qu'un mono-affectivisme bien caractérisé, laissant indemne le patrimoine intellectif; le maniaque, d'autre part, manifeste à côté d'une mobilité affective très grande une sorte d'éréthisme cérébral. Dans la démence, enfin, l'affectivité, même primaire, s'est complètement tue; c'est la désorganisation complète, la folie véritable, parmi les maladies mentales, la plus voisine du rêve.

Une part restait à faire au raisonnement inconscient; l'auteur la fait aussi minime que possible la réduisant, chez l'homme normal, à de simples distractions et estimant qu'« une saine méthode scientifique doit conseiller de ne pas recourir à l'inconscient ».

M. Rignano adresse son livre aux psychologues, aux logiciens, logico-mathématiciens, mathématiciens, aux dialecticiens, pédagogues, biologistes et philosophes. A peine sommes-nous qualifiée pour répondre au nom seulement de ces derniers.

Nous dirons simplement, sans être aussi catégorique que l'auteur, notre sympathie pour l'idée initiale de son ouvrage, idée que nous croyons profondément vraie et que nous exprimerons en mitigeant considérablement ses termes : c'est que le problème psychologique étudiant l'origine et le développement de toute spéculation intellectuelle doit reconnaître l'influence incontestable des facteurs affectifs *à côté* de celle des facteurs purement intellectifs.

Au total, la « Psychologie du raisonnement » est une œuvre très vaste, très cohérente, desservie, malheureusement, par un style souvent pénible, parfois obscur.

Nous regrettons enfin que M. Rignano s'obstine à proclamer l'inanité de la métaphysique, à laquelle il paraît, d'ailleurs absolument étranger. Comment justifier autrement cette opinion, par exemple, que l'hégélianisme est la spéculation métaphysique « poussée à son plus haut degré de nébulosité et de non-sens », et cette autre que « les spéculations métaphysiques n'attirent plus aujourd'hui que les esprits mystiques chez lesquels la partie affective règne en souveraine et fait de la partie intellective son *humble servante* »?

Il est, croyons-nous, et même à l'heure présente, des métaphysiciens dont la prodigieuse vigueur intellectuelle ne le cède en rien aux mathématiciens les plus subtils.

NELLY LAMEERE.

A. GAIN, *L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy*. Nancy, Berger-Levrault, 1922, 240 pages.

L'auteur, professeur agrégé au lycée de Metz, a conquis en 1920 le diplôme d'études supérieures d'histoire, devant la Faculté des lettres de Nancy. La thèse qu'il présenta pour ce diplôme a paru si remarquable à cette Faculté qu'elle en a décidé l'insertion dans les *Annales de l'Est*, publiées sous sa direction.

L'étude de M. Gain mérite cet honneur. Documentée avec une abondance et un sens critique irréprochable, elle retrace l'histoire de l'Ecole centrale de la Meurthe depuis sa naissance, le 19 juin 1796 jusqu'à sa fermeture, le 20 avril 1804, date à laquelle elle fut remplacée par un lycée.

De la lecture du livre de M. Gain — excellente contribution à l'Histoire locale, à l'étude de la vie intellectuelle lorraine dans les dernières années du XVIIIe siècle, une conclusion générale, importante pour l'histoire de la Révolution, se dégage nettement. Les créations scolaires de la Convention et du Directoire, — et particulièrement les Ecoles centrales, chargées d'assurer dans chaque département le service de l'enseignement secondaire — ont été parfois jugées par les historiens avec sévérité. En fait, si l'on tient compte des difficultés de tout genre auxquelles se sont heurtés les fondateurs des Ecoles centrales, il est permis de penser, avec M. Gain et avec M. le professeur Braesch, qu'elles « semblent bien — du moins à en juger par celle de Nancy — valoir mieux que leur réputation ». Le jugement que porte M. Gain sur l'Ecole centrale de la Meurthe est,

nous semble-t-il, définitif. Il témoigne de l'impartialité de l'auteur qui n'a pas étudié — comme d'aucuns le font encore — ce coin de la France révolutionnaire pour y chercher matière à réquisitoire ou à plaidoyer, mais pour y projeter la lumière de la vérité historique.

L. L.

B. LAVERGNE, *Le principe des nationalités et les guerres. Son application au problème colonial.* Paris, Alcan, 1921, 211 pages.

Il est un peu tard pour rendre compte de ce petit livre, plein d'idées et de faits. Toutefois, les questions qui y sont traitées sont à ce point « actuelles » que l'ouvrage de M. B. Lavergne, professeur agrégé à la Faculté de droit de Nancy, garde tout son intérêt.

Les trois problèmes que l'auteur s'est appliqué à résoudre sont de ceux qui retiennent plus que jamais l'attention : nationalités, politique coloniale, Société des Nations. Comment concilier l'autonomie, l'indépendance, la souveraineté des nations avec l'expansion des Etats européens s'emparant de vastes territoires dans les pays d'outre-mer et avec la fusion, plus ou moins complète, de ces nations en une grande Société internationale? Tel est le thème de l'étude de M. Lavergne. Il en analyse les divers éléments avec beaucoup de finesse; et il montre avec clarté comment peuvent se concilier les différents termes du problème : nationalité et colonisation, nationalité et Société des Nations, pourvu qu'on abandonne les définitions trop simplistes, trop radicales.

Il serait impossible de résumer ici ce volume, riche de substance. Mais nous nous en voudrions de ne pas signaler au moins les vues originales de l'auteur sur la théorie des nationalités, les amendements qu'il y propose (pp. 9-68), et notamment ses considérations sur la doctrine générale en vertu de laquelle tous les Etats ont exactement les mêmes droits. D'après M. Lavergne, elle s'entend « peut-être seulement des Etats qui ressortissent au même type de culture générale supérieure, qui jouissent de la même autonomie politique véritable. Nous imaginons que personne n'a prétendu dire que la Suisse ou la Belgique d'une part, le Népâl, l'Afghanistan ou l'Abyssinie de l'autre, ont de fait des droits juridiques et économiques égaux. Rien de plus facile que de proclamer cette égalité de droit, mais rien de plus creux aussi : On ne peut rapprocher que des choses comparables ».

L'ouvrage de M. Lavergne fait partie de la collection : *les questions actuelles*, études de culture générale, publiées sous la direction des professeurs Emile Borel et Georges Dumas.

L. L.

H. SOTTAS et E. DRIOTON, *Introduction à l'étude des Hiéroglyphes*, Paris, P. Geuthner, 1922.

Les Egyptologues liront avec beaucoup d'intérêt l'*Introduction à l'étude des Hiéroglyphes* que viennent de publier MM. Sottas et Drioton.

Le premier chapitre expose très clairement les principes mêmes de l'écriture hiéroglyphique arrivée à son plein développement et abstraction faite de toutes questions d'origine. Cette exposition semble d'ailleurs n'être point destinée aux débutants, mais à ceux seulement qui ont une connaissance déjà relativement approfondie de la langue et de l'écriture égyptiennes.

Je n'aurais qu'une remarque à faire : je m'étonne que les auteurs de cet ouvrage n'aient pas cité, parmi les moyens dont usaient les Egyptiens pour élargir l'emploi du système des signes-racine, le très fréquent usage des homonymes pour désigner différentes idées au fond tout à fait différentes.

Le second chapitre traite de l'évolution du système et l'on y admirera notamment la suggestive analyse du sens de la célèbre Palette de Narmer : cet objet, qui paraissait si clair après les premiers travaux d'Erman, reste un document extrêmement obscur et qui, malgré les hypothèses nouvelles de M. Sottas, présente encore bien des énigmes.

Dans le troisième chapitre, c'est l'extension du système des hiéroglyphes qui est exposée avec l'apparition graduelle de l'écriture hiératique et de l'écriture démotique; ainsi que l'influence que les hiéroglyphes peuvent avoir exercée sur les écritures de peuples voisins, notamment les Ethiopiens et les Cananéens.

MM. Sottas et Drioton s'expriment avec une prudence tout à fait justifiée au sujet des origines de l'alphabet cananéen et de la signification des textes sinaïtiques récemment découverts.

Dans la seconde partie du livre, les auteurs parlent de la connaissance de l'écriture hiéroglyphique telle qu'elle s'était conservée dans l'antiquité et au cours du moyen âge et ils terminent par un exposé du déchiffrement des hiéroglyphes.

« Ils aboutissent ainsi à Champollion; l'apparition de ce volume coïncide, on le sait avec le centième anniversaire de la grande découverte qui permit à ce dernier de déchiffrer les premières inscriptions hiéroglyphiques. »

R. Kreglinger.

CHARLES-F. JEAN, *Le Milieu Biblique avant Jésus-Christ. I : Histoire et Civilisation.* Paris, Geuthner, 1922.

M. Charles-F. Jean a entrepris un ouvrage considérable où, en trois volumes, il se propose de décrire le milieu biblique avant Jésus-Christ. Il a envisagé le problème très largement : le milieu biblique consiste d'après lui dans l'histoire de tous les peuples cités dans l'Ancien Testament et dont la civilisation peut directement ou indirectement avoir exercé une certaine action sur le développement de la pensée israélite.

C'est ainsi que nous trouvons dans le premier volume, de 200 pages environ, un résumé succinct de toute l'histoire de la Mésopotamie, de l'Egypte, de Canaan, de la Perse, de la Grèce et même de Rome : c'est dire que si ce résumé est d'une façon générale très clair et assez exact, il ne faut point y chercher beaucoup de profondeur, ni des idées véritablement nouvelles.

La plupart des questions controversées y sont simplement indiquées sans que M. Jean les soumette à un examen précis : ainsi pour ce qui est de la question difficile de la date de l'exode, M. Jean se borne à dire que ces événements doivent s'être passés entre 1440 et 1240 environ. On notera cependant la très intéressante indication des raisons qui portent à croire que le roi nommé Nabuchodonosor dans le livre de Daniel ne serait autre que Nabonide (p. 157).

Ce volume qui traite des questions d'histoire proprement dites sera suivi de deux autres parties où M. Jean se propose de résumer l'histoire littéraire et l'histoire des idées religieuses et morales dans le milieu biblique. La lecture de ces deux volumes dissipera peut-être le sentiment de malaise naissant du manque de proportion qui se manifeste dans l'importance que M. Jean accorde aux différents événements qu'il décrit; si certains sont exposés avec des développements considérables, d'autres peut-être plus importants sont à peine effleurés.

Il y a des appréciations qui étonneront : c'est véritablement accorder aux Philistins un rôle tout à fait exagéré que de dire que c'est eux qui, avec les Zakkala et les Turisha, jettent le pont entre le monde antique et le monde nouveau (p. 108) ; c'est aussi une curieuse conception de la politique grecque que d'affirmer que la flotte dont Thémistocle dota Athènes n'était en réalité qu'un instrument au service de Sparte (p. 162) ; la conquête de la Gaule par César ne commença, suivant M. Jean, qu'en 53 et les guerres des Gaules ne durèrent en tout que pendant deux ans (p. 195).

Le livre se termine par une table extrêmement complète et qui le rend très facile à consulter.

R. Kreglinger.

Histoire de Nala. Traduction nouvelle par P.-E. Dumont. Bruxelles, Lamertin, 1923.

Nous signalons avec plaisir la publication d'une nouvelle traduction de l'« Histoire de Nala », le charmant épisode des amours de Nala et Damayanti qui fait partie de l'épopée du Mahâbhârata.

La traduction de M. Dumont se lit avec beaucoup d'aisance et d'agrément; mais on pourrait lui objecter qu'elle ne reflète pas aussi fidèlement que la traduction qu'a publiée récemment M. Sylvain Lévy la couleur locale si caractéristique du monde hindou.

Pour le reste, l' «Histoire de Nala » est à ce point connue qu'il est superflu d'en donner ici le résumé.

R. Kreglinger.

Paul MASSON-OURSEL, *La Philosophie comparée.* Paris, Alcan, 1923.

Le dogmatisme occidental s'est longtemps persuadé de ce que la façon dont nous pensons en Europe était la seule possible, et que nécessairement tous les hommes doivent, ou bien raisonner et et percevoir mal, ou bien percevoir et raisonner comme nous.

Les études qui depuis quelques années se poursuivent sur la mentalité des primitifs ont dans une certaine mesure déjà démontré l'insuffisance et la naïveté de cette croyance; et s'il peut être inexact de soutenir que la mentalité primitive est prélogique, elle opère, dans tous les cas, suivant une logique très différente de la nôtre.

Logique rudimentaire, assurément, et à laquelle, à cause de cela même, on n'attache point toute l'importance qu'elle mérite. Son imperfection même semblait expliquer les divergences qui la séparent de la nôtre.

Mais il existe d'autres civilisations très raffinées en dehors de celle d'Europe, et parmi elles notamment les civilisations de l'Inde et de la Chine; dans ces pays également une pensée subtile est née, des méditations profondes ont pénétré la nature des choses, et sinon dans le domaine de la technique industrielle, tout au moins dans celui des sciences morales, on y découvre une réflexion aussi profonde, aussi rigoureuse que la nôtre. Il était, par conséquent, particulièrement intéressant de rechercher si la pensée y suit la même

marche ou une marche différente de celle qui nous est familière : c'est cette recherche qui fait l'objet du travail que vient de publier M. Masson-Oursel.

Il était admirablement préparé à le faire par ses études sur la pensée chinoise et par l'histoire de la philosophie de l'Inde qu'il a présentée comme thèse en Sorbonne et qui a paru, elle aussi, cette année.

Il note dans les trois milieux, Europe, Inde, Chine, certaines analogies frappantes, par exemple, l'apparition simultanée dans tous les trois d'une sophistique dont l'œuvre sceptique et négative fut partout le point de départ d'une réflexion philosophique intense et aboutit partout aux mêmes scolastiques.

Mais où l'ouvrage de M. Masson-Oursel devient d'un intérêt primordial, c'est quand il montre les trois peuples aboutir, en logique, en méthaphysique, en psychologie, à des méthodes et des procédés très différents.

L'Occident seul, depuis Socrate, estime qu'il n'est de science que du général; les peuples asiatiques s'en tiennent aux faits particuliers, mais n'en parviennent pas moins, par de subtils enchaînements de pensées, à développer des formes de raisonnements aussi fécondes que nos syllogismes et à construire, sur un type différent, une logique aussi précise.

Si la métaphysique étudie partout le problème de l'absolu et des relations que l'homme peut avoir avec lui, et cherche partout à rétablir l'union entre cet absolu et la personne humaine, elle résout ces problèmes différemment; les Grecs cherchent cette union dans la connaissance; les Hindous dans l'ascétisme et les Chinois dans l'action. « Connais-toi toi-même », demande l'initiateur de la métaphysique grecque, laquelle se termine par le précepte du retour à l'Un. « Oublie-toi toi-même », prescrit la spéculation indienne, qui trouve dans ce dépouillement de l'individualité, par accès soit à l'universel néant, soit à l'être primitif et ultime, salut et vérité. « Réalise-toi toi-même », voilà l'adage chinois, car cette réalisation implique un accord total avec le principe céleste, exempt d'un vain enthousiasme, mais exempt aussi d'une triste résignation (p. 159).

Pour la psychologie, le caractère purement européen des notions communément admises chez nous est plus apparent encore; l'opposition entre l'âme et le corps, la classification des phénomènes psychologiques sous les trois rubriques classiques, la sensibilité, l'intelligence et la volonté; l'atomisme mental si fréquent et qui porte ceux-là même d'entre nous qui en doutent théoriquement, à expliquer le mouvant par le stable et à accorder à celui-ci la réalité supérieure, sont des points de vue étrangers à la réflexion chinoise

et hindoue, et l'origine de tous ces points de vue peut être retrouvée chez l'un ou l'autre penseur d'Europe et généralement de Grèce.

On voit combien ces recherches de philosophie comparée peuvent être importantes; elles nous révèlent, mieux que toute critique sceptique, le caractère contingent de notre savoir, elles nous apprennent à mieux comprendre des civilisations étrangères à la nôtre, elles disent la place véritable que notre science occupe dans le mouvement général de la pensée humaine.

R. Kreglinger.

P. SAINTYVES, *Les contes de Perrault et les récits parallèles : leurs origines (coutumes primitives et liturgies populaires)*. 1 vol. Paris. Librairie critique. E. Nourry. 1923. 608 pages.

L'auteur de cet important ouvrage, chargé de conférences à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, s'est assigné pour tâche l'étude des origines des contes, spécialement de ceux de Perrault. Les voici tous dans leur texte original, ces savoureux récits qui ont, depuis le XVIIe siècle, charmé tant de générations: *Les Fées; La Belle au Bois dormant* et *Cendrillon*; *Peau d'âne* et *Le Petit Chaperon rouge*; *Le Petit Poucet* et *Barbe Bleue*; *Riquet à la Houppe* et le *Chat Botté;* enfin *Griselidis* et *Les souhaits ridicules.*

M. Saintyves les a répartis en trois groupes : 1. Les contes d'origine saisonnière; 2. Les contes d'origine initiatique; 3. Les fabliaux et les apologues.

Chacun d'entre eux est accompagné d'un savant commentaire. Pour l'auteur, leur origine se trouve dans des pratiques liturgiques (1).

Le premier se rapporte au renouvellement de l'année, et aussi à « l'obligation où l'on était jadis de traiter les fées avec égard et de leur offrir breuvage et nourriture au Nouvel An ». *Cendrillon* est la reine des Cendres, *Peau d'âne* celle du Carnaval, et *Le Petit Chaperon rouge* est la petite reine de mai.

Les contes d'origine initiatique ont donné lieu à des interprétations plus délicates. On les a rattachés tout d'abord à la mythologie solaire. Mais cette thèse a été combattue par A. Lang; il a démontré que l'on pouvait retrouver en eux la trace de contes sauvages, d'une époque de cannibalisme ou de croyances aux métamorphoses, etc... (*Le Petit Poucet*, le *Chat Botté*, *Barbe-Bleue*, *Riquet à la Houppe*). M. Saintyves va plus loin. Il fait voir la large place con-

(1) Cf., pour la méthode de M. Saintyves, ses *Essais de folklore biblique* (1923) et ses *Rondes enfantines et Quêtes saisonnières* (1919)

férée à l'initiation dans les cultes primitifs. Il n'est guère possible, selon lui, que ces rites n'aient laissé aucune trace dans nos contes.

Toutefois, à son avis, « il y avait des initiations pour faire un homme d'un enfant (*Petit Poucet*), pour former les femmes à leur rôle d'épouses (*Barbe-Bleue*), pour enseigner aussi bien au mari qu'à la femme les lois du mariage (*Riquet à la Houppe*), pour apprendre au futur chef les exigences de son nouvel état (*Chat Botté*) » (p. XXI).

Quant aux *fabliaux* et *apologues*, leur véritable origine est aussi toute religieuse. *Les souhaits ridicules*, par exemple, « entendent nous enseigner les conditions et les limites de la prière » (p. XXII).

Quelle est la portée morale des contes? S'agit-il, dans ces divers récits, comme on l'a parfois pensé, de développer la *moralité*, au sens que nous conférons aujourd'hui à ce mot? Aucunement. « Ils tendaient à consacrer la valeur des vieux rituels magiques ou magico-religieux, à les maintenir et à les justifier.

Ces rituels étaient destinés à procurer le bien social... Dans un sens, et du point de vue social, c'était là déjà des visées morales... Mais ce n'est que peu à peu, à mesure que le conte se détachait du rituel magique,... que la moralité s'en est épurée. » (p. XXIII).

Cette pénétrante étude folklorique, intéressante à la fois par ses conclusions et sa richesse de documentation, est mise en pleine valeur par une présentation très élégante.

M. L.

RICCI et LEVI-CIVITA, *Méthodes de Calcul différentiel absolu et leurs applications*. Paris, Blanchard, 1923.

L'algorithme nécessaire à M. Einstein pour développer ses idées sur la relativité, s'est trouvé être tout préparé. Né des travaux de Christoffel, alimenté par les recherches de Gauss et Riemann sur les surfaces et les variétés à plusieurs dimensions, le *Calcul différentiel absolu* fut également cultivé par les géomètres italiens et tout particulièrement par les auteurs de cet ouvrage. Ceux-ci publièrent dans les *Mathematische Annalen*, en 1900 (plusieurs années donc avant les travaux de M. Einstein), un exposé d'ensemble de ce calcul et de ses applications; l'ouvrage actuel est une reproduction photographique de cet exposé. C'est l'introduction obligée aux études sur la relativité générale.

Les applications traitées par MM. Ricci et Levi-Civita sont empruntées à l'analyse, la géométrie, la mécanique et la physique (potentiels binaires, champs vectoriels, équations de l'électrodynamique; de la chaleur et de l'élasticité).

La lecture de cet ouvrage permettra également l'étude des belles

recherches récentes de M. Levi-Civita sur la notion de parallélisme dans une variété quelconque et sur la courbure riemanienne.

L. Godeaux.

J. HAAG, *Cours complet de Mathématiques spéciales*. Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie*. Paris, Gauthier-Villars, 1923.

J. HAAG, *Exercices complets de Mathématiques spéciales*. Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie*. Paris, Gauthier-Villars, 1923.

Ces volumes terminent un cours complet de Mathématiques spéciales, écrit avec beaucoup de clarté. Les volumes précédents sont consacrés à l'Algèbre et à l'Analyse (tome I), à la Géométrie (tome II), à la Mécanique (tome III). Voici la table des chapitres du tome IV :

Géométrie descriptive : I. Généralités sur la représentation des lignes et des surfaces et sur la recherche de leurs intersections. — II Polyèdres, prismes et pyramides. — III Cônes et cylindres. — IV. Sphère. — V. Surfaces de révolution. — VI. Surfaces gauches de révolution. — VII. Quadriques quelconques. — VIII. Projections côtées; surfaces topographiques. — IX. Notions de perspective. — X. Résolution des trièdres.

Trigonométrie : I. Propriétés générales des fonctions circulaires. — II. Résolution des triangles.

Note sur la construction des coniques dans les épures.

Nous croyons les volumes de M. Haag susceptibles de rendre des services aux élèves de première année de nos écoles techniques et facultés des sciences. Les exercices ont été l'objet d'un choix judicieux.

Signalons à ce sujet la phrase suivante, extraite de la préface : « Dans le chapitre des surfaces topographiques, j'ai jugé qu'il serait dénué d'intérêt de résoudre, par la méthode des projections côtées, des questions relatives à des surfaces géométriques. J'ai envisagé, au contraire, des exercices d'un caractère pratique, exécuté sur un plan directeur du front de Champagne en 1917. »

L. Godeaux.

M. STUYVAERT, *Algèbre*. (Premier degré), à l'usage des écoles primaires, moyennes, normales, athénées et collèges et des autodidactes. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1922.

« Tout le monde fait de l'algèbre sans le savoir. Il en est de même de l'arithmétique, de la géométrie, de la mécanique, de la physique,

etc. La partie élémentaire de toutes ces sciences se fait d'instinct et porte en soi toute la certitude possible. Mais il importe de préciser lesquelles de nos idées sont de l'algèbre. Pour l'arithmétique, cela se fait à l'école primaire. En algèbre, comme en arithmétique, on représente les nombres par des lettres; de plus l'algèbre a comme caractères particuliers :

1° De généraliser la résolution des problèmes par la *mise en équation*;

2° De considérer des quantités dites *négatives*. »

C'est par ces mots que débute le premier chapitre du cours d'algèbre de M. Stuyvaert. Ils indiquent le caractère de l'ouvrage.

Ce premier chapitre, intitulé *Algèbre intuitive*, contient la résolution d'une série de problèmes simples et montre au débutant la nature et l'utilité de l'Algèbre, en même temps qu'il le familiarise avec le calcul algébrique.

Le second chapitre : *Nombres négatifs et calcul des polynômes*, comprend l'étude des diverses opérations sur les polynômes et celle des fractions. Il débute par un paragraphe sur le *calcul des nombres relatifs*. Un *nombre relatif* est composé d'un nombre arithmétique précédé du signe — ou +, ce dernier pouvant être sous-entendu.

Enfin, un troisième et dernier chapitre traite des *équations du premier degré*. Les discussions des solutions des équations ou systèmes d'équations du premier degré sont tout d'abord faites sur des exemples numériques, ce qui facilite la compréhension de ces mêmes discussions dans le cas général.

Nous croyons que l'ouvrage de M. Stuyvaert est appelé à rendre de grands services dans l'enseignement élémentaire. La facilité que les débutants trouveront à étudier l'Algèbre dans ce livre, ne provient d'ailleurs pas d'un manque de rigueur dans les raisonnements; l'auteur a su rester absolument rigoureux.

Ajoutons que de nombreux exercices résolus ou à résoudre se trouvent dans le texte de l'ouvrage.

L. Godeaux.

Gaston JULIA. *Leçons sur les fonctions uniformes à point singulier essentiel isolé*, professées au Collège de France (rédigées par P. Flamant). Paris, Gauthier-Villars, 1924.

A côté de ses grands travaux d'analyse, Emile Borel a rendu à la science le service considérable de fonder la collection de Monographies sur la Théorie des Fonctions, à laquelle ont collaboré tant de bons mathématiciens français, sans oublier notre de la Vallée Poussin.

Dans cette série, M. Julia vient de faire paraître un nouveau volume, qui concerne l'un des chapitres les plus intéressants de la théorie des variables complexes.

Son livre est accessible à ceux qui connaissent seulement les éléments de l'analyse; il leur rappelle adroitement quelques notions préliminaires, notamment sur la représentation conforme et sur la fonction modulaire; puis il les initie aux travaux récents qui trouvent leur origine dans les célèbres théorèmes de Picard.

En un style clair, rigoureux, et en même temps exempt de ces précautions exagérées, qui rendent parfois rebutants des sujets pleins d'intérêt, l'auteur nous expose la belle théorie de M. Montel sur les familles normales de fonctions, et nous conduit par les chemins les plus variés, jusqu'au voisinage immédiat des points singuliers.

M. Julia, qu'une très grave blessure de guerre n'a pas empêché de se consacrer à la science, expose ensuite avec modestie les remarquables travaux qu'il a publiés sur ces questions.

Si peut-être on regrette la parcimonie des indications bibliographiques, l'on ne peut décerner que des éloges pour la disposition de l'ouvrage et la clarté de l'exposé.

A. DAMIENS, *Les Isotopes*. Préface de J. Perrin. 1 vol. in-8°. 117 pages, avec figures. Paris, Gauthier-Villars, 1923.

La notion d'isotopes, c'est-à-dire d'éléments identiques au point de vue chimique, mais dont les masses atomiques sont différentes, a été introduite dans la science par Soddy en 1910; par son importance et sa hardiesse, elle a suscité de nombreux travaux et fait l'objet de plusieurs mises au point récentes.

L'auteur de ce petit ouvrage a renouvelé son sujet en se plaçant au point de vue du chimiste expérimentateur. On trouvera donc dans son livre un exposé clair mais succinct des recherches théoriques et expérimentales indispensables à la compréhension des problèmes traités, mais la plus grande partie du texte est consacrée à un examen critique des méthodes et des résultats obtenus.

M. Damiens souligne, à plusieurs reprises, combien il faut être prudent dans l'interprétation de résultats où tout dépend de la quatrième décimale; il montre que bien souvent un jugement définitif ne peut être rendu, les auteurs n'étant suffisamment explicites, ni quant à la pureté des corps étudiés, ni quant à la précision de leurs mesures.

En admettant que l'existence des isotopes n'est démontrée que

dans quelques-unes des nombreuses recherches qui leur ont été consacrées (celles d'Aston, Brönstedt et Harkins notamment), la conclusion de l'auteur n'en est donc que plus convaincante.

J. T.

Alb. JACQUEMIN, *La Belgique. Cours de géographie pour les écoles normales et pour le degré moyen.* Bruxelles, A. De Boeck, 1924.

Voici un ouvrage classique qui, selon le vœu de l'auteur, doit être moins un « manuel » qu'un « livre ». Et, à en juger d'après certaines descriptions de régions naturelles de la Belgique, cette ambition est parfaitement légitime. Le pays, il en parle « en connaissance de cause pour l'avoir vu ». Et, don précieux, ce qu'il a vu, l'auteur peut l'évoquer en descriptions alertes et sobres. Voici un tableau du Polder anversois : « une région très curieuse où l'on ne sait pas où commence le ciel, où finit l'onde, où la marée et les nuages semblent aller l'un vers l'autre, où un océan invisible se fait sentir en chassant à la ronde sa rumeur et son embrun. Pays de terres lumineuses et basses, malsaines mais fertiles, à travers lesquelles l'Escaut traine ses eaux grasses; et dans ce milieu, des villages et des villes noyées dans la verdure des pâturages et des plantations (1) ». Et il y en a d'autres. Ce sont là de petits modèles de synthèses de paysages géographiques, auxquelles il ne manque que le facteur génétique pour être complètes.

L'auteur a eu l'excellente idée d'illustrer son ouvrage de nombreuses cartes suffisamment nettes. Mais pourquoi, à côté d'une recherche de la précision dans le style, tant de graves négligences dans le tracé de ces cartes ? Dans la carte n° 32, la limite des langues fait passer de nombreuses localités wallonnes en pays flamand : Waterloo, Rosières, Grez-Doiceau; dans la carte n° 34, nouvelles annexions flamandes, compensées sans doute, par des communes flamandes attribuées à la Wallonie. Dans les deux cartes n°s 34 et 38, le bassin houiller a été si fortement arqué vers le nord, que Moha, du bord nord est déplacé au bord sud et que le houiller passe à Fumal, en plein silurien. Dans cette dernière carte encore, la limite de la région calcareuse est si fortement reportée vers l'est, que des paysages aussi typiquement ardennais que le fonds de Quarreux, le Ninglinspo et les environs de la Reid, se retrouvent dans la région calcareuse. Dans la carte n° 22, Dinant se trouve dans le dévonien et par contre Tailfer, au bord du calcaire carbo-

(1) P. 100.

nifère. Quel parti, le professeur pourra-t-il tirer de cartes aussi approximatives, pour l'explication de paysages, aussi caractéristiques du sol qui les constitue ? Sommes-nous trop exigeant ? L'auteur ne l'est pas moins : « Nous avons tenu ici à la confection de cartes claires et simples qui synthétisent ou accentuent telles connaissances indispensables et *assurent la précise localisation des choses dont on parle* (1). »

Il est regrettable qu'on ne trouve pas dans cette géographie une analyse plus systématique de la structure du sol belge, si féconde en déductions géographiques. Les allusions semées ci et là, les énumérations de terrains, ni surtout les synthèses d'histoire géologique ne peuvent en tenir lieu. Ces synthèses ne sont d'ailleurs pas sans dangers et mieux vaut en laisser la responsabilité aux maîtres de la science. On ne peut faire croire à des élèves que le globe « fut un jour une masse solide complètement entourée d'eau au-dessous de laquelle les terres se travaillaient par alluvionnements, par sédimentation, par refroidissement solidifacteur (2) », car où se trouveraient alors les continents auxquels ces sédiments auraient été arrachés? La direction de nos cours d'eau n'est pas « le résultat de la direction générale et des relations mutuelles des courbes de niveau (3) »; ces cours d'eau sont en effet plus anciens que le relief actuel. Que veut dire : « La courbe (de 200 m.) septentrionale, celle de la rive gauche, est mal marquée »? Une courbe de niveau ne peut être «mal» marquée (4). A moins que cela doive signifier qu'elle n'enveloppe que quelques ilôts au nord du sillon Sambre-Meuse; mais alors cette courbe ne « va » pas « de Cateau-Cambrésis à Fontaine-l'Evêque et Visé ».

Les explications des causes du climat belge souffrent aussi de quelques erreurs. Aux équinoxes, la hauteur du soleil à Bruxelles n'est pas de 40° (5), mais de 90°-50° 48′, soit 39° 12′, donc en chiffres ronds 39° plutôt que 40°; notez que l'auteur donne pour les deux solstices, inexactement d'ailleurs, l'obliquité des rayons à la minute près : 63° 27′ et 16° 33′. Pourquoi employer dans un livre classique des expressions aussi impropres que les grandes forêts qui « attirent la pluie (6) », et nous parler d' « un plateau qui condense les vents (7) », alors que c'est précisément le phénomène physique inverse, la détente de l'air obligé de s'élever, en déterminant le refroidissement, qui amène la saturation et provoque la con-

---

(1) P. VI de l'Introduction ; c'est nous qui soulignons.

(2) P. 15. — (3) P. 41. — (4) P. 28. — (5) P. 33. — (6) P. 39. — (7) P. 37.

densation de la vapeur, sans doute, en eau liquide, mais certes pas des vents?

A propos du port d'Anvers, tous les anciens bassins sont cités, un à un (1); mais des importantes extensions des vingt dernières années, pas un mot n'est dit et rien n'en est révélé dans le plan du port, inséré dans le texte.

L'auteur affirme que « la langue officielle en Belgique est le français (2) ». En fait peut-être a-t-il raison; mais en droit, il n'en est plus ainsi depuis 1898. Pour l'auteur le flamand et le wallon ne sont pas au sens propre du mot des « langues », « mais plutôt des dialectes, des idiomes (3) ». Ignorerait-il l'existence d'une littérature, d'orateurs, de journaux flamands ? De semblables malentendus répandus parmi nos jeunes générations, tendront-ils à apaiser « les tiraillements intérieurs qui surgissent trop souvent entre certains Wallons et Flamands et qui donnent l'image d'une profonde division (4) »? Pourquoi encore répéter que le wallon est d'origine celte (5), alors qu'il est acquis que le wallon est un idiome roman, simplement « alourdi » d'éléments germaniques.

Il est bien permis de supposer que nombre de ces erreurs ne sont dues qu'à la hâte de voir paraître l'ouvrage au début de l'année scolaire. Certaines négligences sont trop évidentes. Une fois Arlon se trouve à 300 mètres d'altitude (6), au lieu de 400 mètres, exacts, répétés ailleurs. Somergem s'écrit toujours Sommergem, Sichen dans le Limbourg, comme Sichem en Brabant. A la même page 240, on peut lire à quatorze lignes d'intervalle, que nous avons « aujourd'hui » 45,000 dentellières et « aujourd'hui on en trouverait difficilement 20,000 ».

Que dans les éditions ultérieures, M. A. Jacquemin ne fasse pas seulement mieux au point de vue cartographique, comme il nous le promet, mais qu'il mette encore une plus rigoureuse exactitude des faits scientifiques à la disposition de son si enviable talent d'écrivain géographique.

A. H.

Dr A. SOTTILE, *L'organisation politique et juridique de la République de Saint-Marin et sa situation internationale*. Genève, 1923, 35 pages.

Cette intéressante monographie passe en revue l'organisation politique, judiciaire, législative, budgétaire et administrative de la

(1) P. 259. — (2) P. 317. — (3) P. 317. — (4) P. 325. — (5) P. 317. — (6) P. 18.

République de Saint-Marin. Après avoir examiné la question de la souveraineté intérieure, l'auteur traite de la souveraineté extérieure du minuscule Etat. Il soutient avec talent, la thèse conforme à l'égalité juridique des Etats, axiome du droit international moderne, suivant laquelle la République de Saint-Martin, loin d'être un Etat mi-souverain ou protégé, est un Etat absolument indépendant, en possession de sa pleine souveraineté intérieure et extérieure, jouissant de tous les droits internationaux dans une égalité parfaite avec tous les Etats de la *Comitas Gentium*.

JACQUES LEVY-MORELLE et HENRI SIMONT, *Le Chèque*. Bruxelles, Bruylant, 1923.

Cette monographie de quatre-vingt-dix pages constitue une étude fort savante où sont résumées de façon claire et précise toutes les questions relatives à une matière qui, abordée déjà par de nombreux juristes, n'en reste pas moins fertile en aspects inexplorés.

Après avoir étudié les éléments constitutifs du chèque, date et lieu du tirage, signature du tireur, indication du lieu tiré, mandat pur et simple de payer une somme déterminée, les auteurs examinent longuement la question de la provision, les problèmes que soulève la création du chèque partiellement provisionné et ceux auxquels donne naissance le chèque émis sans provision.

Les diverses théories relatives à la notion juridique dans laquelle il importe d'intégrer le chèque sont brièvement exposées, la thèse de la dation en paiement par voie de délégation imparfaite est brillamment soutenue.

L'ouvrage traite enfin de la question de la révocabilité du chèque et des conditions du régime fiscal auquel le chèque se trouve actuellement soumis après avoir joui longtemps d'une complète immunité.

Cet exposé synthétique, en une langue élégante et nerveuse, en rendra la consultation agréable et utile non seulement aux professionnels du droit, mais aussi à tous ceux que préoccupent les difficultés de la pratique quotidienne.

KARL MARX, *Le Capital*, trad. par J. Molitor, t. I. Paris, A. Costes, 1924, 287 pages.

La librairie Costes a entrepris une nouvelle publication de l'œuvre complète de Karl Marx en trente-deux volumes.

La traduction nouvelle de M. J. Molitor commence par le *Capital* et le premier tome comprend l'exposé des questions relatives à la

marchandise et à l'argent, et celles qui ont trait à la transformation de l'argent en capital.

Le souci du traducteur a été de serrer d'aussi près que possible, la pensée du grand économiste, tout en rendant ses théories accessibles même à un public profane. L'ouvrage est précédé d'une longue et intéressante préface de Kautsky.

Celui-ci, en disciple fidèle, évoque l'attachante personnalité de son maître, souligne l'unité et le désintéressement de son action, marque le rôle décisif que son œuvre a joué dans l'évolution intellectuelle contemporaine, montre comment ses théories ont agi par voie d'action et de réaction sur ce qu'il appelle la science bourgeoise. Il essaye de mettre en évidence le caractère cosmopolite de la pensée marxienne, véritable synthèse des pensées allemande, anglaise et française.

Cette même préface rappelle aussi heureusement la part qu'il faut attribuer à Engels dans l'œuvre de Marx.

Après avoir expliqué comment se réalisa l'union du mouvement ouvrier et du socialisme, Kautsky insiste sur le fait qu'au sein du prolétariat, le marxisme ne se heurte plus à d'autres conceptions socialistes.

Cette introduction prépare heureusement le lecteur à aborder l'examen des thèses marxistes. Elle constitue à la fois une synthèse intéressante et un exposé historique d'un haut intérêt.

PAUL FRÉDÉRIC GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, septième édition, in-8° de XIV et 1158 pages. Paris, Rousseau, 1924.

La publication d'une édition nouvelle du célèbre manuel de Paul Frédéric Girard est un événement qui réjouit doublement les historiens du droit, d'abord parce qu'il leur fournit un guide sûr dont les références sont mises à jour, ensuite et surtout parce que le grand succès du livre si substantiel de l'éminent professeur parisien est un témoignage éclatant de la faveur que trouvent encore auprès de nos contemporains les études d'histoire du droit.

Nous avions l'occasion de signaler récemment dans cette Revue (t. 28, p. 458-460) la remarquable activité scientifique de P. F. Girard. Nous annoncions alors la publication de la cinquième édition d'un recueil de textes de droit romain, qui forme, avec le manuel publié aujourd'hui en septième édition, un ensemble merveilleux, sur la base duquel l'enseignement du droit romain s'est réellement rénové en France, depuis plus d'un quart de siècle.

G. C.

VASILII SINAISKI, professeur de droit à l'Université Latvienne, *La Cité quiritaire. De l'origine de l'histoire agraire, de l'histoire du droit de la Rome ancienne et de ses institutions religieuses et guerrières.* In-8° de 70 pages. Riga, 1923.

Par quelle méthode faut-il rechercher l'origine de la cité romaine? La méthode historique comparée peut sans doute fournir quelques indications utiles; mais selon l'auteur la méthode rétrospective est préférable, à raison surtout de la tendance conservatrice bien connue, qui autorise à voir souvent à Rome, dans d'anciennes institutions sacrées, le décalque d'institutions politiques dès longtemps abolies. La méthode comparative conduit à mettre à la base de l'organisation romaine primitive le groupe gentilice. Le professeur Sinaïski n'hésite pas à proclamer que la communauté agraire de la *gens* est une idée fausse de Mommsen, et la mise en œuvre de la méthode rétrospective le conduit à formuler un ensemble de conjectures dont on peut esquisser à grands traits la portée.

C'est la curie qui était réellement la cellule de l'organisation politique romaine. La cité des Quirites a passé par deux phases d'organisation : l'organisation urbaine et l'organisation rustique. Dans l'organisation quiritaire urbaine, la curie était un groupe de guerriers professionnels toujours prêts à mener la guerre défensive; elle constituait une communauté économique. Il n'y eut d'abord que quatre groupes d'hommes énergiques qui vinrent s'installer sur l'emplacement désert du Palatin et y organiser la vie quiritaire, en plaçant à chacun des quatre côtés du mont une curie avec son sanctuaire, afin de défendre le *pomerium* initial de cette cité primitive, qui ne portait pas encore le nom de Rome, mais s'appelait *Palatinum* ou *Palatium*. Dans la suite, par voie d'élargissement du *pomerium*, le nombre des curies de la cité urbaine s'accrut jusqu'à atteindre le chiffre de 30. Puis à côté de ces 30 curies urbaines, nous assistons au développement parallèle de trente curies rustiques. Primitivement l'organisation urbaine et l'organisation rustique sont bien distinctes : *Quirites* désigne les membres des curies urbaines et *populus*, les membres des curies rustiques. A cette époque se réfère l'expression « *populus Quiritesque* », qui marque bien la distinction. Plus tard cette expression se transforma en « *populus Quiritium* », et ceci montre clairement que les deux éléments se sont fusionnés pour former ensemble le peuple des Quirites, l'élément rustique (*populus*) ayant pris le dessus et usurpé le nom de Quirites. A côté du *populus Quiritium* ou cité improprement dite Quiritaire (puisqu'une partie de la population avait usurpé le nom de Quirites), la plèbe apparaissait d'abord comme un élément tout à fait étranger, qui ne bénéficiait de la protection du *ius quiritium*

que grâce à l'institution de la clientèle. L'agrandissement de la cité entraîna un accroissement de la plèbe, parce que l'ennemi vaincu n'était expulsé de ses champs qu'en cas de *publicatio*, c'est-à-dire quand sa terre était déclarée *ager publicus*. Si donc il n'était pas expulsé et restait sur son champ dans la cité, il appartenait à cette masse de la plèbe qui, elle aussi, finira par devenir une partie du peuple : quand la loi *Hortensia* proclamera que les plébiscites obligent *omnes Quirites*, il apparaîtra manifestement de cette expression que la plèbe est définitivement englobée dans le *populus Quiritium*. Ce qui constitue alors le patriciat, ce n'est plus la postérité des membres de l'ancienne cité quiritaire proprement dite, mais c'est seulement la postérité des *patres*, c'est-à-dire de l'élite choisie dans les curies pour constituer le Sénat.

La cité quiritaire était une fédération de curies, placée sous la direction d'un chef suprême, le *curio maximus*. Chaque curie conservait sa souveraineté pour ses affaires propres; mais pour les affaires communes, le *curio maximus* était souverain; il s'entourait cependant du conseil des trente curions et soumettait des propositions à l'assemblée des curies ou *comitia curiata;* peut-être même n'était-il élu que pour un an, car il en était ainsi du *praetor maximus*, qui prit sa place quand l'organisation rustique succéda à l'organisation urbaine. Dans l'organisation rustique, le régime militaire, institué pour mener la guerre offensive, a un caractère nouveau : le *miles* est maintenant un paysan, qui doit être envoyé à l'armée pour apprendre le service de la guerre qu'il faisait à son compte; pour former la milice, chaque curie rustique fournissait une centaine (*centuria*) commandée par un centurion, qui correspond au curion, chef de la curie; en outre, chaque curie avait à fournir une dizaine de cavaliers. Le chef suprême de la milice ou *praetor maximus* était historiquement le successeur du *curio maximus* de l'organisation urbaine. Les *comitia centuriata*, dans leur forme la plus ancienne, ou assemblée des centaines étaient très proches des *comitia curiata :* l'assemblée des centaines n'était compétente que pour les affaires militaires et respectait la compétence des comices curiates. Le Sénat, assemblée consultative, correspond dans l'organisation rustique, au conseil des curions de l'organisation urbaine; le Sénat était convoqué et consulté par le *praetor maximus* et ses membres étaient élus *curiatim* à raison de cinq par curie.

Les conséquences économiques et juridiques que M. le professeur Sinaïski déduit de ses conjectures sont particulièrement intéressantes à relever. L'économie urbaine de la cité quiritaire primitive était curiale, dit-il, et non individuelle; tandis que l'économie rustique de la période suivante était individuelle; selon lui, les *bina*

iugera ne constituaient pas un terrain de métairie attribuée à chaque famille, mais c'était une portion de champ attribuée par le sort à chaque guerrier individuellement. Le *ius Quiritium*, c'est-à-dire le droit de la cité quiritaire (l'urbaine et la rustique) est par sa nature du droit public; c'est de ce droit public que sortira le droit privé, quand la cité cèdera aux guerriers certaines dépouilles arrachées au vaincu (armes et vêtements, par exemple); et comme une chose ne peut devenir chose privée sans la permission de la cité, il s'ensuit qu'elle ne peut être transmise que par un acte accompli *ex auctoritate populi romani*, c'est-à-dire anciennement devant les comices et ultérieurement devant des témoins qui étaient en réalité les représentants du peuple.

Au système de la cité quiritaire, basé sur le groupe de la curie — à organisation urbaine d'abord et rustique ensuite — succèdera une organisation nouvelle très différente, fondée sur une division territoriale en tribus locales. Cette transformation profonde qui crée, en réalité, une cité nouvelle, est due à l'absorption par le peuple romain, de cette force considérable que fut la plèbe; elle remonte au roi Servius Tullius, qui divisa le pays en quatre tribus locales et fut peut-être un personnage historique marquant le début de la troisième époque de la vie des Romains, alors que les rois antérieurs appartiennent à la légende.

La publication de M. Sinaïski n'est qu'un raccourci, qui représente à peine, dit-il, la table des matières d'un volume à paraître ultérieurement sous le titre : « *Les origines de l'histoire de Rome et celle de son droit.* » La critique historique réservera sans doute son jugement jusqu'à la production de toutes les pièces du débat, et c'est seulement sur le terrain préparé par la critique historique que le jurisconsulte pourra s'aventurer ensuite. Bornons-nous à répéter ici, pour finir, qu'un problème auquel l'auteur attache avec raison une importance capitale, c'est le problème de l'organisation gentilice : selon lui, l'organisation de la cité quiritaire fut plus libre, plus commode et plus souple que l'organisation basée sur la *gens*, et il serait donc exagéré de dire à la suite des comparatistes que, au début de toute communauté politique, il y eut la *gens*.

G. C.

HENRI LEVY-BRUHL, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, *La denegatio actionis sous la procédure formulaire*. In-8° de 93 pages. Lille, 1924.

La division de toute procédure contentieuse en deux phases, — le *ius* qui se déroule devant un magistrat du peuple romain et le

iudicium qui se déroule devant un juge privé — est une énigme qui, à son tour, pose quelques autres énigmes.

Cicéron et Denys d'Halicarnasse nous représentent cette particularité de la procédure romaine comme le fruit d'une conquête démocratique, qui se rattacherait à un changement de régime politique : au temps de la constitution de Servius Tullius ou au temps de l'expulsion des rois (ce qui est peut-être tout un), aurait été imaginée une garantie nouvelle contre l'arbitraire des magistrats judiciaires, astreints désormais à se dessaisir de l'instruction des procès et à confier celle-ci à des juges privés. La pénétration des historiens du droit et des institutions nous porte aujourd'hui à donner une signification très différente à la division de toute procédure contentieuse en deux instances distinctes (*in iure* et *in iudicio*). Il faut voir, semble-t-il, dans cette innovation, la première étape qui conduit, du régime de la justice privée exercée par les intéressés, au régime de la justice publique rendue par des fonctionnaires judiciaires qui imposent le respect de leurs sentences. Primitivement les différends privés se terminent par l'exercice de la justice privée, c'est-à-dire par la mise en œuvre des moyens propres aux intéressés eux-mêmes; quant à l'autorité publique, elle borne son intervention au contrôle de l'exercice de la justice privée, afin de sauvegarder la paix publique, en prévenant ou réprimant les écarts des intéressés. La première brèche qui fut ouverte dans ce système de la justice privée surveillée consista à autoriser le magistrat, gardien de la paix publique, à suspendre l'exercice de la justice privée et à organiser un arbitrage sur la légitimité des prétentions des plaideurs. Le magistrat *in iure*, ayant imposé aux adversaires cet intermède qu'est la procédure arbitrale *in iudicio*, reprendra dans la suite son rôle de surveillant ou gardien de la paix publique, car ce sera toujours de l'exercice de la justice privée qu'on attendra l'exécution forcée de la sentence arbitrale du juge.

Ce système s'est conservé dans la procédure civile du droit classique romain. Seulement les formalités, qui avaient été primitivement imaginées pour provoquer réellement le magistrat à suspendre les hostilités et à organiser un arbitrage privé, se sont dépouillées peu à peu de leur signification réelle. Elles se sont conservées traditionnellement; mais elles n'apparaissent plus que comme des expédients dont la portée est devenue purement symbolique, du moment où il est dans l'ordre (*ordo iudiciorum privatorum*) que toute procédure judiciaire implique l'organisation d'un *iudicium*.

Ce n'est qu'après la très longue période de transition du droit classique romain, que les derniers vestiges de la justice privée s'éliminent des formalités de la procédure civile. C'est seulement le droit

du Bas-Empire avec la *cognitio extra ordinem*, qui réalise définitivement et complètement le système de la justice publique rendue par des fonctionnaires publics qui imposent le respect de leurs sentences.

Parmi les problèmes troublants que pose le système classique de l'*ordo iudiciorum privatorum*, il en est un que l'on peut formuler dans l'interrogation suivante : puisqu'il y a, dans toute procédure contentieuse, deux instances distinctes, qui se déroulent, l'une devant le magistrat et l'autre devant le juge, dans quelle mesure le développement de ce que les modernes appellent le droit jurisprudentiel, c'est-à-dire le développement du droit par la pratique judiciaire, est-il dû à l'activité du magistrat ou à celle du juge ?

Généralement on ne pense qu'à l'activité créatrice du préteur et l'on passe sous silence celle du juge. C'est ce qui semble avoir choqué, avec raison, M. Henri Lévy-Bruhl, et il réagit avec une vigueur peut-être excessive en enlevant au préteur tout pouvoir discrétionnaire et en rendant la fonction de celui-ci purement automatique dans le cadre tracé par la loi et l'édit. Il sépare rigoureusement la fonction quasi législative ou édictale du préteur, de sa fonction proprement judiciaire ou décrétale, et en ceci il subit peut-être trop l'emprise du dogme moderne de la séparation des pouvoirs. En conséquence il trace de l'activité prétorienne le tableau suivant : en tant que collaborateur du pouvoir législatif, le préteur a la plus grande liberté d'action; en tant qu'organe du pouvoir judiciaire, le préteur, esclave de la loi et de l'édit, accomplit sa fonction quasi automatiquement. Pour préciser la portée de cette conception, l'auteur refuse au préteur le droit de *denegare actionem*. Cette formule rallierat-elle tous les suffrages ? J'hésite à le croire; car, pour méconnaître au préteur le pouvoir discrétionnaire de refuser l'organisation d'un *iudicium* sollicitée dans le cadre de la loi ou de l'édit, et pour rendre ainsi purement passif le rôle du préteur siégeant *in iure*, l'auteur s'appuie sur le caractère arbitral de la procédure formulaire (p. 72-73). Mais ne commet-il pas ici une légère confusion ? La procédure *in iure* n'a jamais eu de caractère arbitral; c'est la procédure *in iudicio* qui a toujours été un véritable arbitrage, le préteur *in iure* n'avait d'autre fonction que d'organiser cet arbitrage, et il est malaisé de concevoir qu'il eut pu accomplir cette fonction et rédiger le compromis, c'est-à-dire la formule, s'il n'avait eu aucun rôle actif ni aucun pouvoir discrétionnaire. D'autre part, la circonstance qu'il fallait l'*intercessio* d'un collègue pour énerver un décret de refus de formule, ne porte-t-elle pas à penser que pareil décret du préteur n'excédait nullement ses pouvoirs, mais pouvait être malencontreux en fait?

Il est excessif, à notre sens, d'aller jusqu'à réduire le préteur à un rôle purement passif dans l'accomplissement de sa fonction proprement judiciaire ou décrétable; car la méconnaissance du rôle actif du préteur *in iure* n'est nullement un postulat de la reconnaissance d'une activité créatrice propre au juge *in iudicio*. Sur cette activité féconde du juge privé, M. Lévy-Bruhl insiste très heureusement, et l'on souhaiterait le voir emprunter le titre de son étude à cet aspect positif de sa thèse, plutôt que de l'emprunter, comme il l'a fait, à l'aspect négatif et quelque peu paradoxal de sa thèse du rôle judiciaire purement passif du préteur. Recueillons au hasard un exemple caractéristique de l'activité créatrice propre au juge romain : ne saute-t-il pas aux yeux que l'insertion de l'*exceptio doli* en termes généraux dans la formule laissa place à l'élaboration par le juge de maintes théories juridiques?

En résumé il serait fort intéressant de préciser le départ entre l'élaboration législative ou édictale et l'élaboration judiciaire des théories du droit classique romain. Pour l'élaboration judiciaire, la contribution fournie par le *iudex privatus* a été généralemnet trop méconnue; et l'on souhaiterait voir M. Lévy-Bruhl protester avec plus d'insistance contre cette fâcheuse et traditionnelle omission. Mais devons-nous nous laisser entraîner dans ce mouvement de protestation jusqu'à refuser, par réaction, toute initiative au préteur dans l'exercice de la fonction judiciaire Il est permis d'en douter, malgré le très sérieux effort d'interprétation de notre auteur.

G. C.

Bibliographie lorraine (1920-1921). Nancy, Berger-Levrault, 1923, 285 pages.

Depuis 1910, les *Annales de l'Est*, publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, avaient déjà fait paraître cinq volumes de la *Bibliographie lorraine* : 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912, 1912-1913, 1913-1919, celui-ci particulièrement important (394 pages). Un septième volume (1922-1923) est en préparation. Celui que nous avons sous les yeux, le sixième, contient la mention ou le compte-rendu des ouvrages (livres ou articles de revues) consacrés pendant les deux années 1920 et 1921, à des sujets « lorrains ». On jugera de la richesse et de l'utilité de ce répertoire comme de sa haute valeur scientifique par son plan : généralités (MM. Duvernoy et Parisot), archéologie préhistorique et gallo-romaine (M. Grenier), Moyen âge et temps modernes jusqu'en 1766 (M. Parisot), Lorraine française depuis 1766 (M. Braesch), Grande

Guerre (M. Bruneau), histoire littéraire (M. Estève), Dialectologie et littérature populaire (M. Bruneau).

Les auteurs s'excusent cependant de ne pas présenter un tableau complet des publications de toutes sortes qui, en 1920 et 1921, ont étudié la Lorraine : les indications relatives à la géographie, au mouvement économique, à l'histoire de l'art paraîtront dans le septième volume. D'autre part, les collaborateurs de ce sixième volume font remarquer qu'ils ne se sont pas enfermés strictement dans les limites chronologiques mentionnées par le titre. Ils ont eu raison, à un double point de vue : il y avait un arriéré considérable dû à la guerre, et qu'il fallait liquider, surtout en ce qui concerne les nombreux travaux sur la Lorraine publiés en Allemagne depuis 1914; et il eût été regrettable de faire attendre, jusqu'à l'apparition du septième volume, les comptes-rendus d'ouvrages importants parus dans les premiers mois de 1922.

L'excellent exemple donné depuis quatorze ans par la Faculté des lettres de Nancy ne pouvait manquer d'être imité à Strasbourg. Avec un plan différent, mais avec le même but, la Faculté des lettres de l'Université ouverte le 22 novembre 1919 dans la capitale de l'Alsace a édité en 1923 le premier fascicule d'une *Bibliographie alsacienne.*

L. L.

Chronique Universitaire

M. Georges Claude, ingénieur, lauréat de l'Institut de France, a fait, à l'Université, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921, trois leçons, avec expériences et projections, sur divers sujets dont voici le programme:

Lundi 17 mars. — L'acétylène dissout. Liquéfaction de l'air.

Mercredi 19 mars. — La séparation des éléments de l'air. Les gaz rares et l'éclairage par luminescence. Les explosifs à oxygène liquide. Questions diverses.

Lundi 24 mars. — La synthèse de l'ammoniaque. La fabrication de l'hydrogène. La transformation de l'ammoniaque en engrais.

Ces conférences ont rencontré le plus vif succès auprès de la foule des auditeurs qui se pressait dans le grand auditoire de physique.

L'Université de Bruxelles, en même temps qu'elle accueillait un hôte étranger, voyait répondre favorablement aux invitations qui leur étaient adressées par des Universités étrangères, plusieurs de de ses professeurs.

C'est ainsi que M. le professeur Leclère ira faire à l'Université de Toulouse cinq leçons sur le sujet suivant: « Cent ans d'histoire de Belgique, 1814-1914 ». Il donnera, en outre, une conférence spéciale sur un sujet relatif à l'histoire de Belgique au XVIIe siècle.

D'autre part, M. le professeur Kreglinger fera une série de conférences à Strasbourg.

M. le professeur Charlier, hôte de l'Université de Montpellier, y fera trois conférences sur « Les lettres françaises en Belgique ».

La Faculté des Sciences de notre Université se verra représentée, à Paris, par M. le professeur De Donder, qui compte y faire quatre leçons sur la « Nouvelle gravifique Einsteinienne ».

Signalons encore que M. Paul Hymans, professeur honoraire, avait été invité par l'Université de Dijon. Les charges importantes de son mandat ministériel l'ont amené à décliner cette invitation.

Enfin, M. le professeur Bordet, qui avait été sollicité par la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier, s'est vu également obligé de décliner cette invitation.

Vieux papiers (1)

PAR

PAUL HEGER
Président du Conseil d'administration de l'Université.

II

Il n'est pas un Belge qui ne sache quel fut pendant les cruelles années de l'occupation allemande le rôle du Comité national de secours et d'alimentation. On connaît beaucoup moins celui de nombreux groupements secondaires qui se développèrent souvent sous son égide, quelquefois sans autre appui que celui qu'ils trouvaient en eux-mêmes.

Cette manifestation d'altruisme et de résistance à l'ennemi mériterait d'être étudiée parce qu'elle est tout à l'honneur de notre peuple.

L'un des plus importants de ces groupements prit le nom d'*Assistance discrète*. Quelques hommes de cœur, quelques femmes d'élite avaient spontanément assumé la lourde tâche de venir en aide à cette classe de la population qui ne voulait pas avouer sa misère et se trouvait dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins quotidiens de son existence.

Pour se créer des ressources l'*Assistance discrète* recueillit des souscriptions volontaires qui s'élevèrent à un chiffre très respectable; elle organisa aussi des conférences qui firent recette. Ces conférences avaient lieu, le plus souvent, à l'Union Coloniale, rue de Stassart; un public choisi et cependant nombreux s'y donnait rendez-vous.

Afin d'assurer une certaine unité dans les sujets qui devaient être traités par les conférenciers au cours de l'hiver 1918-1919, le Comité

(1) Voir « Vieux papiers », I, *Revue de l'Université* 1922-1923, p. 383.

organisateur se proposa de choisir parmi les savants et les hommes illustres de la Belgique une série de personnages dont la biographie offrirait un intérêt au point de vue patriotique. Pareil projet ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités des autorités allemandes; elles mirent à leur autorisation cette condition que l'on se montrerait éclectique dans le choix des sujets et que parmi les savants dont on allait faire l'éloge figurerait au moins un Allemand.

C'est à ce propos que Thomas Braun vint me consulter en septembre 1918.

En autres temps, s'il n'y avait eu qu'à désigner, parmi les représentants de la science ou de la littérature allemande, des noms à mettre en vedette, l'embarras n'eut pas été grand: ceux de Gœthe, de Schiller, de Lessing et de tant d'autres, dont les œuvres sont immortelles, se seraient offerts tout naturellement à l'esprit. Mais comment se résoudre à célébrer les mérites du génie allemand en un pareil moment ? Aucun conférencier n'y aurait consenti, aucun public belge n'aurait pu s'y prêter.

C'est alors que je proposai de porter notre choix sur Paracelse. Les mérites de ce réformateur de la médecine sont indiscutables et bien qu'il soit né en territoire suisse, il n'a jamais cessé de se proclamer Allemand; d'autre part, sa vantardise, son charlatanisme, toute sa psychologie permettaient de faire de ce grand homme une biographie où pouvaient ne pas être ménagées les allusions au tempérament « boche ».

La proposition fut acceptée et l'on voulut bien me charger d'ouvrir par cette conférence la troisième série des réunions de l'*Assistance discrète*.

La date fixée fut celle du 8 novembre, je me mis à la besogne; la préparation de cette conférence m'amusa énormément : je trouvai dans un auteur allemand (1) une documentation qui me permit d'établir que Paracelse, bien que Suisse, appartenait par toutes ses fibres à l'Allemagne et se targuait volontiers de son titre d'Allemand. « La nature de Paracelse est profondément et fondamentalement allemande », dit Hoeser (2), et après avoir analysé l'œuvre de cet empi-

(1) Hoeser, *Geschichte der Medicin*, 1879.
(2) Loc. cit., p. 77.

rique il conclut que l'Allemagne ne tolérera plus que l'on rie de Paracelse (1).

J'imaginais la douce hilarité qui n'aurait pas manqué de s'emparer de l'auditoire au moment où il aurait eu connaissance de cet impératif.

Cependant, à mesure que nous nous rapprochions du commencement du mois de novembre, les événements les plus graves se succédaient : la période d'octobre 1918 fut particulièrement terrible pour nous; sentant venir la défaite, les Allemands s'efforçaient apparemment de nous faire implorer la paix; les journaux dont on nous permettait la lecture travestissaient les faits; les populations du Nord de la France étaient refoulées en Belgique par les troupes allemandes en retraite; dans ce long cortège de réfugiés misérables la « grippe espagnole » faisait de nombreuses victimes et la « Commission des épidémies », instituée par M. Francqui, eut fort à faire; les cruautés exercées sous nos yeux par les soldats allemands sur des vieillards et des enfants nous indignaient et nous exaspéraient d'autant plus que nous pouvions lire dans la *Gazette de Cologne* que l'armée allemande venait en aide aux populations du Nord de la France fuyant le canon anglais ! Ce journal s'efforçait de donner le change en publiant de tendancieux articles qu'il attribuait à des correspondants étrangers (2).

A la fin d'octobre, l'annonce de la révolution en Allemagne et les premiers symptômes de la désagrégation de l'armée allemande vinrent nous réjouir; mais notre anxiété restait grande car les nouvelles qui nous arrivaient étaient contradictoires et le *Belgische Kurier* du 3 novembre contenait encore un furieux appel aux armes. Mais quand nous vîmes le lendemain le drapeau rouge arboré, rue de la Loi, à la Kommandantur, quand le délégué de Berlin eut, à l' « Hôtel Astoria », enlevé aux officiers allemands les insignes de leurs grades, alors il n'y eut plus de doute, et le bruit des mitrailleuses dont le tir était maintenant dirigé par les soldats allemands contre les « Kameraden »

---

(1) « Seine Erinnerung bleibe geehrt und Deutschland dulde nicht ferner dass sein Name lächerlich gemacht und geschmädt werde. » P. 106.

(2) *Kölnische Zeitung*, 1918, n° 972, 18 octobre 1918. « Die angeblichen deutschen Greuel. »

qui voulaient rester fidèles au Kaiser fut, cette fois, réjouissant pour nous.

C'est dans cette atmosphère agitée, dans le trouble profond où nous jetaient nos angoisses et nos espoirs qu'il fallait cependant, bon gré mal gré, inaugurer la série promise des conférences de l'*Assistance discrète!*

Elle eut lieu, en effet, au jour dit, cette conférence, le 8 novembre, pendant que défilaient dans nos rues les troupes allemandes venant des environs de Lille. La grande salle de l'Union Coloniale était comble, le public était enfiévré. Au premier rang, aux côtés du cardinal Mercier, le marquis de Villalobar, MM. Francqui, Paul-Emile Janson, Félicien Cattier et d'autres éminents patriotes; à droite, à l'emplacement ordinaire de la table des journalistes, un personnage que je connaissais pour l'avoir souvent vu rôder à l'Université : l'espion de la rue de Berlaimont; pour la première fois ce fut avec plaisir que je le dévisageai.

Me mettre à parler de Paracelse dans un tel milieu et dans un tel moment me parut impossible. Je reproduis ici le texte de ma conférence qui fut à coup sûr imprévue si pas tout à fait improvisée.

EMINENCE, MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de tous les Belges ici présents, je salue respectueusement Monseigneur le Cardinal-Archevêque.

Son Eminence a voulu venir aujourd'hui honorer et encourager par sa présence l'Œuvre de l'Assistance Discrète... Ce n'est pas assez pour nous de lui adresser nos remerciements : nous avons autre chose à lui dire, car les occasions ont été et sont encore trop rares où nous pouvons exprimer des sentiments qui débordent de nos cœurs.

Nous avions un instant espéré, Monseigneur, que votre visite, promise pour le 8 novembre, aurait coïncidé avec la libération de la Patrie; oui, depuis quelque jours, nous pouvons croire que la fin de la guerre est proche, tout à fait proche. Et déjà je pensais qu'au lieu de parler ici de Paracelse, j'aurais pu me mêler à la foule acclamant nos Souverains et notre Armée aux portes de Bruxelles.

Mais le martyre de la Belgique n'a pas encore pris fin : l'armistice

n'est pas prononcé : les soldats allemands occupent encore notre Ville, il faut savoir attendre... Sera-ce quelques jours? Quelques heures?... Quelques minutes, peut-être?

Lorsqu'aujourd'hui nos regards se dirigent vers Votre Eminence, nous éprouvons tous, Monseigneur, je le proclame bien volontiers, un égal respect pour celui qui, dès les premiers jours de la guerre, conscient de son haut devoir moral, a fait appel en termes élevés au patriotisme et à l'endurance de tous les citoyens.

« La Patrie, disiez-vous alors, n'est pas seulement une agglomération d'individus et de familles habitant le même sol, échangeant « entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage et « d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs heureux ou pénibles; « non, elle est une association d'âmes au service d'une organisation « sociale qu'il faut à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauvegarder et défendre! »

Et vous disiez aussi, Monseigneur, que nous devons donner notre vie pour ceux que nous aimons! Vous combattiez la tiédeur, et lorsque, dans ce moment tragique vous vous êtes écrié : « Mères chrétiennes, soyez fières de vos fils! » laissez-moi vous dire que vous ne représentiez pas seulement les fidèles d'une confession religieuse, mais tous les Belges unis dans une même pensée et dans un même amour.

C'est d'avoir trouvé de tels accents que nous vous remercions aujourd'hui. Il nous était impossible de vous voir parmi nous sans vous exprimer notre reconnaissance.

Un jour viendra qui n'est pas loin où l'hommage qui vous est dû revêtira une forme autrement solennelle — le jour où notre Roi et notre Reine se feront les interprètes de la nation tout entière.

Ce jour-là trois hommes apparaîtront au-dessus de la foule des braves de notre peuple et des braves de notre armée — trois hommes qui sont et resteront les vivants symbôles du *Droit* triomphant de la Force; trois hommes qui par leur Verbe et par leurs exemples ont indiqué à tous le chemin de l'honneur.

Le général Leman, l'héroïque défenseur de Liége, le chef intrépide et résolu qui eut la gloire d'organiser nos premières résistances — l'homme « dont la mort n'a pas voulu » quand, à Loncin, il allait au devant d'elle plutôt que de se rendre!

Le bourgmestre Max, le fier magistrat communal, le défenseur de notre cité. Souvenons-nous du jour où il s'avança, allant au devant des troupes ennemies qui arrivaient par la route de Louvain. Il refusa la main que lui tendait l'envahisseur. Ainsi, dès la première minute, il faisait comprendre à tous, d'instinct, l'attitude qu'il fallait prendre... Max, l'homme aux formes frêles et à l'âme indomptable, qui disait à ses geôliers : « Quel que soit le traitement que vous m'infligerez, j'y suis indifférent!... » Et ils n'ont pas eu raison de lui! Il a résisté pendant quatre ans, sans faiblir un seul jour. Il a donné sa vie, non pas en un instant, comme tant de braves, dans l'entraînement des combats, mais lentement, goutte à goutte, gardant toujours le sourire. Ah! comme nous l'acclamerons quant, à la suite du Roi, il reprendra sa place parmi nous!

Le général Leman personnifiera dans l'histoire l'héroïsme de notre armée; le bourgmestre Max restera le symbole du courage civique et de cet esprit communal, produit du sol belge, grandi au cours des siècles en luttant contre toutes les tyrannies, incompressible, irréductible... et vainqueur.

Avec le général Leman, avec le bourgmestre Max, vous apparaîtrez, Monseigneur, au grand jour des réparations nécessaires, aux côtés de nos Souverains. Vous aussi, en raison de vos actes et de votre très haute fonction, vous serez un symbole : vous représenterez à tous les yeux cette force spirituelle que vous avez incarnée en vous aux jours des terribles épreuves, cette piété patriotique que vous n'avez cessé de prêcher et dont vous êtes la vivante expression.

Quelle que soit, Monseigneur, votre humilité de prêtre et d'apôtre, vous n'échapperez pas à cette gloire, et vous devez nous permettre dès aujourd'hui de vous en féliciter.

Je devrais maintenant, pour me conformer au programme annoncé, vous parler de Paracelse. Mais je disais il n'y a qu'un instant à Monseigneur que j'avais grande peine à m'y résoudre : nous ne doutons pas que l'armistice ne soit sur le point d'être prononcé... l'horrible tuerie va prendre fin... dans quelques jours nous reverrons nos frères, et nous retrouverons avec eux, notre liberté!

Et nous irions nous abstraire dans l'histoire du XVIe siècle alors que le sentiment de la libération fait explosion dans nos cœurs! Cela n'est pas possible, c'est au-dessus de nos forces. Et voilà pour-

quoi, avec l'assentiment de Monseigneur, je ne vous parlerai pas de Paracelse aujourd'hui. Ce sera pour plus tard, un jour quelconque — il y a trois siècles qu'il attend — laissons-le là encore un peu ! C'est une loi de la physique que lorsqu'un corps est violemment comprimé il faut, de deux choses l'une : ou qu'il se brise ou que, faisant preuve de résistance élastique, il réagisse et se dilate.

Nous avons été violemment comprimés — nous n'avons pas été brisés — nous avons réagi et nous nous dilatons, dès maintenant, sans attendre davantage et nous crions bien haut : Vive la Belgique! Vive le Roi! (*Ovation.*)

Elle est finie, la domination boche! Il est fini l'horrible cauchemar! nous respirons un air plus pur — nous nous sentons libres!

Avez-vous remarqué, depuis à peu près quinze jours, ce qui se passait dans notre ville? On a vu des gens qui circulaient avec des hampes de drapeaux! Hier, on était occupé à en attacher une au premier étage d'une maison de la place de Louvain, pendant que du rez-de-chaussée partaient de lourds colis que des soldats allemands chargeaient sur une voiture de déménagement. En avons-nous vu, depuis deux semaines, des malles et des voitures de déménagement — et des chariots tirés par de pauvres biques, par des bœufs et par des ânes — en une procession stupéfiante — il y avait de tout sur ces chariots, des sacs de vivres et de légumes, des canards et des cochons, des pianos et des meubles, des buses de poêle et des voitures d'enfants. Cortège grotesque annonçant le départ; il défilait, il passe encore sur nos boulevards, devant le peuple réjoui.

On a constaté aussi d'autres symptômes : certains monuments d'une architecture étrangère — comme l'aubette à journaux de la place Stéphanie — ont brusquement disparu, un beau matin, ce même matin où dans l'aubette à journaux de la porte de Namur, derrière la vitre close, s'étalait un numéro de la *Libre Belgique*!

Et l'on a vu des hommes en veste blanche nettoyer les carreaux de l'aile gauche aux fenêtres du palais! Et dans nos rues nous avons rencontré, oh! joyeuse surprise, des amis libérés des prisons d'Allemagne, — j'ai le plaisir d'en apercevoir quelques-uns ici — et le soir, en circulant dans l'obscurité de nos rues, voici qu'elles n'étaient plus silencieuses : derrière les volets baissés on entendait jouer sur tous les pianos la *Brabançonne!*

La Brabançonne! Vers l'Avenir! Nous ne saisissions pas autrefois le sens profond de ces hymnes patriotiques; depuis qu'ils ont été interdits — depuis qu'ils ont retenti sous les voûtes de nos églises, aux funérailles de nos héros, nous les comprenons mieux. Mais depuis quinze jours la *Brabançonne* ne vibre plus en sourdine — elle éclate dans l'air en attendant que nos drapeaux palpitent à nos fenêtres — l'officier allemand qui passe et qui entend cette *Brabançonne* se dit : « Uylenspiegel vit toujours! Nous n'avons pas compris ce peuple! »

J'ai l'impression que c'est bon de causer librement, en anticipant, comme nous le faisons. Nous sommes ici, à l'Union Coloniale, comme dans une petite patrie. Tant de pensées délicates, tant de catégories sociales y sont représentées, puis nous nous sentons unis en ce moment dans une même émotion. Bénissons Paracelse qui nous assemble ainsi, pendant quelques instants, à l'heure où la victoire est certaine et où, pour la première fois, s'affirme, extérieurement du moins, l'union patriotique qui doit être réalisée par nos efforts communs.

Et puisque par le hasard des événements cette assemblée se trouve être la première que tiennent, portes ouvertes, des Belges qui vont être rendus à la liberté, ne pensez-vous pas qu'il convient, avant de parler d'autre chose et de nous livrer à la joie, de nous recueillir un instant, pour songer pieusement à ceux qui sont tombés dans la bataille, à ceux qui devraient pouvoir se réjouir avec nous aujourd'hui et qui ne sont plus là parce qu'ils dorment de l'éternel sommeil, ceux dont Verhaeren a dit :

Vous ne reverrez plus les monts, les bois, la terre,
Beaux yeux de nos soldats qui n'aviez que vingt ans
Et qui êtes tombés, en ce dernier printemps
Où plus que jamais douce apparût la lumière!

. . . . . .

Hélas! la nuit immense est descendue en vous!...
Mais je ne veux pas, moi, qu'on voile vos noms clairs.
... Je recueille en mon cœur votre gloire meurtrie
... Et je monte la garde autour de vos tombeaux!

. . . . . .

Oui, c'est un devoir sacré pour nous de garder leur souvenir; nous n'y faillirons pas.

Pénétrons-nous profondément du sentiment de notre dette vis-à-vis de ceux de nos soldats qui sont tombés au cours de cette guerre, de ceux qui reposent dans les champs du pays de Liége, dans les plaines de Halen et du Hainaut, dans le cimetière d'Adinkerke, autrefois si petit, dans le sable des dunes. Nous devons puiser dans la méditation de l'effort qu'ils ont fait — ces braves — la force nécessaire au travail qui nous attend demain. Nous devons nous imprégner de l'esprit d'abnégation avec lequel, joyeusement, ils ont, sans hésiter, donné leurs vies pour sauver notre honneur et nos libertés. Nous devons être — ou devenir — dignes d'eux : ce sera le véritable hommage qu'il convient de leur rendre et qu'ils attendent de nous... Ils se sont sacrifiés au devoir, ils sont morts pour une idée... Cette idée, nous, les survivants, nous en sommes devenus les dépositaires, les exécuteurs, et nous trahirions le contrat qui nous lie si nous n'avions pas chaque jour, depuis l'aube jusqu'au soir, la ferme volonté de nous y conformer.

Oui, obéissons à nos morts... Que l'âme belge s'élève au niveau de leur héroïsme... Que leur générosité poussée jusqu'au sacrifice total de leur être, nous apprenne à ne plus être égoïstes...

Commentant, dans une lettre pastorale, la leçon des événements, le Cardinal-Archevêque de Malines rappelait à ses fidèles qu'il ne faut pas se méprendre sur l'orientation de la vie, que la douleur y prend sa part, que le sacrifice en est une loi...

C'est là ce que nos morts bien-aimés nous diront tous les jours : leur héroïsme collectif nous enseignera notre devoir individuel.

Quel est-il notre devoir d'aujourd'hui? C'est de détacher nos yeux de la terre pour regarder bien en face le présent et l'avenir! Le présent? Il m'apparaît d'abord sous les traits de notre Roi et de notre Reine. Ils vont nous revenir. Causons un instant de ce qui les concerne.

La Russie a perdu son Czar, les rois de Grèce et de Bulgarie ont été dépossédés, l'Autriche a perdu son Empereur : on annonce que le descendant des Habsbourg va chercher un asile en Suisse, au pays de Guillaume Tell!... Ironie du sort ou justice immanente des choses!

Quant au Kaiser?... Si nous n'en parlions pas? Je suis cependant

tenté de m'adresser à Monseigneur et de lui dire en latin (excusez-moi, mesdames) : *Et nunc Reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram!*

Causons plutôt de nos Souverains, à nous. Léopold II, dans son discours inaugural, déclarait qu'il n'avait, en montant sur le trône, d'autre ambition que celle d'être le premier magistrat d'un peuple libre. Le roi Albert a repris cette tradition, il l'a pratiquée, et nous vivions sous son règne, heureux, paisibles et confiants...

La guerre est venue — l'horrible guerre — il a fallu courir aux armes. A ce moment, notre Roi s'est révélé comme un conducteur d'hommes, au cœur large, à la volonté arrêtée. C'est lui qui a rallié nos soldats à l'Yser, risquant maintes fois sa vie pour donner l'exemple du courage... et c'est lui, maintenant, qui va revenir vainqueur... Comme nos cœurs ont tressailli le jour où nous avons lu dans un journal hollandais cette simple phrase : « L'armée du roi Albert s'avance au nord de Dixmude! » — Il y a de cela quelques jours, quelques jours seulement, et depuis lors, que d'événements, d'écroulements imprévus... Nous ne connaissons encore que bien imparfaitement la marche de notre armée à travers la Flandre, cependant nous savons que dans une de nos villes le peuple s'est mis à genoux quand il a vu s'avancer nos soldats!

Maeterlinck a écrit :

De tous les héros de cette énorme guerre qui survivront dans la mémoire des hommes, l'un des plus purs, l'un de ceux qu'on ne saura jamais comment assez aimer sera certainement le jeune et grand roi de ma petite patrie. Il fut vraiment, à l'heure décisive, l'homme providentiel, celui qu'attendaient tous les cœurs. Il sut incarner en beauté soudaine la volonté profonde de son peuple. Il fut, tout à coup, la Belgique révélée à elle-même et aux autres... S'il n'avait pas été là, les choses, sans nul doute, ne se fussent pas passées de la même façon et l'histoire eut perdu une de ses plus nobles pages. Assurément, la Belgique eut été loyalement fidèle à sa parole et le gouvernement qui aurait hésité eut été irrésistiblement et impitoyablement balayé par l'indignation d'un peuple qui, si haut qu'on remonte dans ses souvenirs, n'avait jamais trahi. Mais il y aurait eu je ne sais quelle confusion, quels frottements inévitables dans une foule foudroyée. Il y aurait eu des bavardages inutiles et de fausses manœuvres.... et surtout les paroles nécessaires,

précises, inaltérables, n'auraient pas été dites, les gestes, qu'il est impossible d'imaginer plus fermes et plus beaux n'auraient pas été faits à l'heure qu'il fallait.

Grâce à lui..., la ligne héroïque est droite, nette, magnifique... Mais ce qu'il a souffert, ce qu'il souffre chaque jour, ceux-là seuls le comprennent qui eurent le bonheur d'approcher ce héros, le plus sensible et le plus doux des hommes, discret, silencieux, ne vibrant qu'en dedans... et qui aime son peuple moins comme un père aime ses enfants que comme un fils aime une mère qui l'adore. De tout ce cher royaume, son orgueil et sa joie, sa maison de bonheur, son foyer de confiance et d'amour, il ne reste que quelques villes intactes menacées par l'envahisseur... Toutes les autres, si jolies ou si belles, si riantes, si tranquilles, si heureuses de vivre et d'être inoffensives, joyaux de la couronne de paix..., sont mortes et la campagne même, aux verdures si tendres, n'est plus qu'un champ d'horreur... Mais ce qui survit n'a qu'une âme réfugiée dans la grande âme de son roi... Et c'est en lui que retentissent toutes nos douleurs agrandies...

Ainsi parlait Maeterlinck en 1916 (1).

Aujourd'hui, c'est à notre Roi que vont aboutir toutes nos joies.

Que vous dirais-je de notre Reine? Avant la guerre déjà nous connaissions la bonté de son cœur. Elle aimait à se pencher au chevet des malades, elle payait de sa personne pour soulager la misère, elle ne pouvait voir un enfant pauvre sans aller à lui et le prendre dans ses bras. Je me souviens qu'en ce temps là on a critiqué la fréquence de ce geste. En ce temps là, on critiquait beaucoup de choses en Belgique... Mais nous comprenons mieux maintenant... notre Reine s'honore d'être la meilleure des infirmières.

A la Panne, chaque jour elle se rendait auprès de nos soldats — elle passait des heures dans l'ambulance où elle arrivait sans se faire annoncer — et, allant d'un lit à l'autre, elle apportait à chacun le réconfort de son entretien personnel... et ceci se passait sans aucun apparat... Je dis ce que j'ai vu.

Son attitude au cours de cette guerre est d'autant plus digne de notre admiration qu'il lui a fallu, pour être, comme elle l'a été, Belge de cœur et d'âme, arracher de ce cœur et de cette âme les affections les plus chères... Il y avait en elle trop de droiture, trop de véritable

(1) *Les Débris de la Guerre*, p. 13.

noblesse, pour qu'elle pût hésiter un seul instant... le sacrifice fut immédiat, total, définitif.

Nous ne soupçonnions pas, avant la guerre, à quel point notre Roi et notre Reine méritaient d'être aimés. J'ignore s'il y a jamais eu de républicains en Belgique; on en a cité quelques-uns, c'est possible, mais aujourd'hui il n'y en a plus, à l'exception toutefois de celui de nos hommes politiques qui s'est déclaré « Républicain Albertiste ».

Ainsi pendant que les peuples d'Europe se livrent vis-à-vis de leur Souverain à une sorte de « jeu de massacre », nous comptons, nous, plus que jamais sur notre Roi et sur notre Reine : nous souhaitons que la même énergie dont tous deux ont fait preuve aux jours terribles de cette guerre vienne en aide au pays dans l'œuvre de demain.

L'œuvre de demain?

Si, pendant que nous causons librement, nous y pensions ensemble?

L'heure du règlement de comptes va sonner. Il y a des comptes à régler vis-à-vis de l'Allemagne — il y a des comptes à régler entre Belges. Il est nécessaire d'y réfléchir afin que, forts de notre conviction, nous puissions apporter notre « assistance discrète » à ceux qui ne pensent pas comme nous, et faire en sorte que chacun — demain comme hier — remplisse son devoir.

Il en est qui disent qu'après la victoire il faudra continuer à haïr comme pendant la guerre. Il ne faut pas, disent-ils, « qu'une pitié « coupable vienne troubler notre lucidité. Prenons, dès à présent, « nos résolutions implacables, car, après l'écrasement de l'ennemi, « on cherchera à nous attendrir. On nous dira que le malheureux « peuple allemand est la première victime de son roi et de sa caste « féodale; on nous fera remarquer que ce n'est pas la bonne et « sympathique Germanie des tilleuls, des clairs de lune, des vieilles « maisons ingénues et de la simplicité cordiale, mais la seule Prusse « haineuse et arrogante qui a fait tout le mal; on insinuera que le « gros et pacifique Bavarois, l'affable et accueillant habitant des « bords du Rhin, le Silésien et le Saxon, que sais-je, car tous devien- « dront subitement plus blancs et plus inoffensifs que les agneaux « d'une bergerie anglaise, n'ont fait qu'obéir malgré eux à des ordres « détestés mais irrésistibles » (1).

(1) Maeterlinck, *Les Débris de la Guerre*, 1916.

Ceux qui parlent ainsi n'admettent pas que dans cet immense forfait il y ait des innocents et des coupables; ils estiment que tous ceux qui y ont pris part doivent être mis sur le même plan.

Je reconnais avec eux qu'il ne saurait être question d'erreur, qu'on ne trompe pas un peuple qui ne veut pas être trompé et que ce n'est pas l'intelligence qui manque à l'Allemagne.

Mais les causes de cette guerre sont lointaines et en attendant que l'histoire les ait déterminées, il en est que nous pouvons dès maintenant apprécier. Une lourde responsabilité retombe sur tous ceux qui furent les pasteurs du peuple allemand, les mauvais bergers de cet immense troupeau.

Il faut admettre qu'il y a des degrés dans la culpabilité, comme il y en a eu dans l'attentat; les plus coupables ne sont-ils pas ceux qui ont été les plus conscients, les chefs intellectuels et moraux de ce peuple aveuglé par le militarisme?

J'ai étudié, autrefois, en Allemagne, sous un maître mort longtemps avant cette guerre et pour lesquel je n'ai jamais cessé d'éprouver la plus vive, la plus tendre reconnaissance. J'aurais voulu lui élever une statue... aussi jamais déception ne fut plus grande que la mienne lorsque je lus le Manifeste des Savants allemands, daté du 2 octobre 1914. Les élèves d'un même maître forment une famille et c'est au cœur que je me sentis touché.

Tout le monde ici se souvient de ce texte... il serait trop douloureux de vous le lire. Les signataires de ce manifeste ont affirmé, au nom de la Science, et sur leur honneur, des faits absolument contraires à la réalité. Je voudrais ne pas devoir le dire — mais il faut choisir pourtant entre la vérité et le mensonge.

C'est là une tache ineffaçable. Toutes les explications du monde n'y pourront rien changer. Il ne m'est pas possible de prévoir la reprise de relations quelconques avec les signataires de ce manifeste : ce serait admettre que la justice, la loyauté, l'honnêteté peuvent s'accommoder avec la fourberie.

Plus ces hommes étaient instruits, plus ils sont coupables. Ils ne peuvent pas invoquer l'excuse de l'ignorance. Ils diront qu'ils n'étaient pas renseignés. Certes! Mais on n'affirme pas au nom de la science et au nom de l'honneur ce que l'on ignore.

Permettez-moi de vous dire que je n'ai pas attendu ce jour pour

protester comme je le fais publiquement aujourd'hui. J'ai voulu protester de suite, avant qu'il fut possible de prévoir quelle serait l'issue de cette guerre car il est déplaisant d'accabler des vaincus. Ma protestation a été remise au professeur Lorentz, à Harlem, le 1er novembre 1914. C'est ce qui me donne le droit de parler comme je le fais.

Il faudra des années pour effacer le souvenir des atrocités de cette guerre, mais alors même que le temps aura fait son œuvre, après plusieurs générations, il sera nécessaire encore, et toujours, et de plus en plus pour l'honneur et l'avenir de l'humanité, que le mépris persiste vis-à-vis du mensonge et de la servilité... Un attentat peut se pardonner, s'oublier même à la longue quand les traces en ont disparu — mais le manifeste du 2 octobre 1914 restera dans la mémoire des hommes comme la trahison de Judas.

Je m'exprime ainsi en mon nom personnel, mais, je ne saurais en douter, tous mes collègues, dans toutes les Universités de Belgique, à Gand comme à Liége, à Louvain comme à Bruxelles, prononceront la même sentence de condamnation.

Ceci n'a rien à voir avec la fraternité des peuples qui nous est révélée comme le dogme des temps nouveaux. La fraternité des peuples ne peut avoir d'autre fondement que l'équité. Que le peuple allemand guéri de son orgueil, débarrassé de ses toxines, comprenne l'immensité de ses erreurs, et il pourra peut-être de nouveau, chanter, avec Schiller, l'hymne à la joie Ne fermons pas la porte à l'Espérance. Hélas, elle ne peut être que lointaine; je ne serai plus là pour saluer cette renaissance, mais ce serait manquer au devoir que de ne pas la souhaiter.

* * *

Il y aura aussi d'autres comptes à régler, bien agréables ceux-là, vis-à-vis de tous ceux envers lesquels notre petite Belgique a une grande dette de reconnaissance. Le monde entier sait ce que les nations alliées ont fait pour nous et comment l'invasion de la Belgique décida de l'intervention de l'Angleterre. Mais il y a beaucoup de choses dont nous seuls, enfermés dans le cercle de fer de la Belgique occupée avons pu avoir connaissance. Nous avons à préciser nos souvenirs, à faire l'inventaire de nos dettes.

Souvenez-vous de la fondation de la *Commission for relief in Belgium*, au moment de l'invasion, alors que chacun se demandait ce qu'il allait advenir de nous. Et, je vous le demande, que serait-il arrivé si les Ministres protecteurs des Etats-Unis, d'Espagne, de Hollande, n'étaient pas intervenus?

Souvenez-vous de l'initiative intelligente et généreuse d'Ernest Solvay dans ce moment critique. Ils furent là, au début, une vingtaine d'hommes qui comprirent que la vie du pays dépendait de ce qu'ils allaient décider, et qui eurent l'énergie de l'action. On a eu raison de le dire, « lorsque des années et des années se seront écoulées, « lorsqu'on aura perdu le souvenir des chagrins, alors que les tombes « de nos héros se seront recouvertes de lierres puissants et de « mousses, les mères raconteront encore à leurs enfants qu'il y eut « en Belgique des hommes bons et puissants et que le peuple serait « mort si ces bienfaiteurs n'avaient pas été là. »

Souvenez-vous (puisse la Belgique s'en souvenir toujours!) de la tâche accomplie par le Comité National; l'agglomération bruxelloise fut d'abord le champ de son action, puis tout le pays occupé, puis le nord de la France. La guerre n'avait pas respecté les frontières, la fraternité dans le secours ne voulut pas les connaître et l'on porta des vivres jusqu'au delà de Saint-Quentin.

Et que de difficultés matérielles et morales, que d'obstacles, de routes coupées, de communications impossibles! Et nos dettes s'augmentent encore au moment où je parle car la guerre traîne après elle des maux incalculables, les fléaux lui font cortège. Sur les routes où défaillaient ces jours-ci des vieillards, des femmes et des enfants chassés de leurs demeures, c'est sous la protection du Comité hispano-néerlandais que circulaient les secours.

Aux hommes du Comité National qui ont eu l'énergie d'accomplir leurs magnanimes devoirs, qui ont exhaussé leurs âmes dans les heures de détresse, à tous ceux qui les ont protégés, nous devons être profondément reconnaissants car ils ont sauvé nos vies.

L'histoire dira qu'un acte généreux est souvent récompensé. L'Amérique a joué un rôle spécial dans le salut de notre pays. Elle était représentée à Bruxelles par M. Brant Withlock, un diplomate homme de lettres et homme de cœur, qui semble avoir compris dès le début de la guerre l'efficacité du principe de la solidarité des

nations. Il vint puissamment à notre aide; il amena la grande Amérique à secourir ce petit peuple qui n'avait commis d'autre crime que de rester fidèle à son idéal de loyauté et de liberté. Quand vint le moment où la coupe déborda et où l'Amérique intervint dans la guerre, je me souviens de deux phrases par lesquelles M. Brant Withlock exprima ses pensées du moment : « *L'Amérique étonnera le monde* », disait-il en quittant Bruxelles. Et lorsqu'à son arrivée à Sainte-Adresse les Belges lui offrirent un banquet (suivant une coutume à laquelle nous espérons rester fidèles) comme ils le remerciaient de sa bienveillance, il répondit : « J'ai une *boentje* pour vous. » J'ose dire, avec tout le respect qui lui est dû, que tous nous avons une *boentje* pour lui!

* * *

Un mot maintenant des comptes à régler entre Belges. Dans le sentiment de la victoire il en est qui disent : « Tout à la joie, plus de querelles, passons l'éponge, ne parlons plus du passé. » Je comprends qu'un ancien activiste retraité s'exprime ainsi, mais il y aura cependant, par la force des choses, des décisions à prendre, des hommes à écarter, des sentences à rendre. C'est inévitable, et c'est nécessaire à la salubrité publique. Souhaitons seulement que cette liquidation soit rapide, car elle sera pénible. Et ici je voudrais dire : Défions-nous du bolchévisme! C'est une épidémie, on ne peut plus en douter, car le *Belgischer Kurier* l'annonçait hier soir. C'est une épidémie d'un genre particulier. Le microbe a pris naissance en Russie, dans un milieu de culture tout à fait approprié; il s'est propagé le long des rives de la Baltique et, comme le choléra, il affectionne les ports de mer, Kiel, Hambourg, Cuxhaven. C'est par là qu'il pénètre dans le continent, exerçant ses ravages dans toutes les classes de la Société, ébranlant les trônes, bousculant les situations gouvernementales, affolant les populations.

C'est le bolchévisme international; nous n'avons pas, je pense, à le redouter beaucoup, grâce à notre bonne constitution, une constitution qui date de 1830 et qui a fait ses preuves. Nous saurons lutter contre lui. Mais il y a une variété de bolchévisme dont nous autres Belges devons particulièrement nous défier; il est moins dévastateur que

l'autre, mais tout aussi pernicieux; il ne démolit pas les empires, mais les réputations, il porte un nom vulgaire : le *dénigrement.*

C'est une maladie endémique dans notre pays. Et au lendemain de la guerre il est à prévoir qu'il y aura recrudescence. Ministres, magistrats communaux, hommes d'œuvres ayant fait leur devoir au Comité National ou ailleurs, prêtres et bourgeois, administrateurs de la bienfaisance, hommes ou femmes, toute personne qui a agi avec quelque énergie sera critiquée, exposée à l'action délétère du microbe.

Pendant que ceux dont je viens de parler se sont dépensés pour mener à bonne fin leurs surhumaines besognes, les bolchévistes médisants n'ont osé parler ici qu'à voix basse; nous n'avions pas la liberté de la presse ni l'exercice du droit de réunion. Il est arrivé cependant que leurs calomnies comme des serpents venimeux, ont passé par les fissures de la muraille sanglante qui fermait nos frontières, et ceci nous présage que demain nous entendrons leurs voix criardes. Eh bien, je vous le demande, liguons-nous contre ces détracteurs, ne soyons pas timides vis-à-vis d'eux, *ne tolérons plus le dénigrement.*

Je possède une lettre de Miss Cavell, lettre très émouvante dans sa simplicité, adressée par cette femme héroïque « à ses chères nurses » comme elle les appelle, pour leur faire ses adieux. La lettre a été écrite dans la nuit qui a précédé l'exécution. Après avoir, en ce moment suprême, remercié ses élèves de leur « gentillesse » (c'est ainsi qu'elle s'exprime) elle leur donne quelques conseils maternels. Et je cueille dans cette lettre cette phrase : « Laissez-moi vous dire, à moi qui aime tant votre pays, qu'il faut vous défier de la médisance... elle fait beaucoup de mal et je connais un cas où elle a causé la mort de quelqu'un. »

Nous obéirons, n'est-il pas vrai, au vœu de cette noble créature, si douce et si ferme, qui sera, elle aussi, un symbole, et devant la tombe de laquelle nous irons bientôt là-bas, au champ des horribles exécutions, nous prosterner en silence.

Que de dettes à payer! que d'obligations morales à remplir! vis-à-vis de nos soldats, vis-à-vis de nos invalides, vis-à-vis des veuves et des orphelins auxquels il faut assurer plus que le pain quotidien. La Patrie est devant nous, pantelante et meurtrie, ne gaspillons pas nos énergies en récriminations, unissons-nous pour soulager ses maux.

Certes, je reconnais que notre peuple est charitable et bon; parler autrement serait le dénigrer, et il faut se défier du microbe. Le livre de la comtesse de Spoelberg énumère nos institutions de charité et son témoignage est réconfortant. Je préfère encore, toutefois, les témoignages recueillis de la bouche de nos frères de France : ils se louaient hautement de notre hospitalité, ces pauvres! Mais ce qui a été fait est peu de chose auprès de ce qu'il faudrait faire! Dites-moi donc qu'après la guerre, l'égoïsme sera banni de notre pays, que l'on rougira d'être égoïste. La communauté de l'épreuve a rapproché les riches et les pauvres dans une égale misère, ne les séparons plus... ne retombons pas dans nos fautes passées. Organisons *sérieusement* les œuvres sociales, mettons-les surtout en dehors de la politique, cet autre microbe! *Nous devons apporter notre concours aux œuvres sociales non pour asservir la foule au joug de nos opinions et de nos intérêts, mais pour tâcher d'augmenter pour chacun la somme de bonheur compatible avec les conditions actuelles de la vie.*

Et la guerre scolaire? Elle sévit encore. Allons-nous la continuer indéfiniment? Elle a divisé le pays plus profondément que la question des langues; *elle a été un facteur de détérioration morale pour notre peuple.* Pourquoi faut-il que ce problème de l'éducation de l'enfant, résolu pacifiquement et rationnellement ailleurs, donne lieu chez nous à ce prosélytisme irritant? Vermeylen, mon très estimé collègue Vermeylen, ne disait-il pas devant vous que « *tous les idéalismes sont frères* »? Pourquoi pas? Unissons-nous pour combattre le même combat, pour élever le moral de la nation, pour lutter contre le paupérisme, contre l'alcoolisme, contre la tuberculose... et que sais-je... les remèdes existent, leur efficacité est démontrée, mais c'est la volonté qui a manqué jusqu'ici pour les appliquer. Et en ceci nous avons été coupables. Il faut que l'âme belge qui s'est révélée si vaillante pendant la guerre, ne s'endorme pas demain : la vie est un combat de tous les instants. Le devoir patriotique doit nous lier pendant la paix comme il a lié nos soldats aux jours de la bataille.

L'aspect géographique de la question d'Occident

PAR

ALFRED HEGENSCHEIDT
Professeur à l'Université de Bruxelles.

I

A différentes reprises pendant la grande guerre il sembla que ce fût le statut politique de toute l'ancienne région lotharingienne qui allait être violé. On pouvait craindre que les pressions formidables exercées de part et d'autre du front allaient déborder les résistances relativement faibles aux deux extrémités. Mais si les deux piliers, Hollande et Suisse, ont pu se sentir menacés, ils n'ont pas cédé cette fois; leur situation à l'écart, l'appui et l'aide de la mer ou de la montagne, l'attraction pour l'envahisseur de la Belgique et de l'Alsace riches et ouvertes, les sauvèrent aujourd'hui, comme ils permirent autrefois leur édification et leur conservation. Par contre, toute la région intermédiaire, une fois de plus, fut ébranlée dans toute son étendue, de la côte flamande au Jura. Etats indépendants, comme la Belgique et le Grand-Duché, ou régions individualisées, absorbées dans les grands Etats voisins, comme la Rhénanie, l'Alsace, la Lorraine, tous, jusqu'en 1914, n'avaient eu qu'un rôle politique passif, bien que la vie municipale eût été chez eux certes plus brillante, au moyen âge, qu'en Suisse ou en Hollande. Mais, alors comme aujourd'hui, les avantages de la situation sur les grandes voies commerciales et militaires, se payaient par les ingérences perpétuelles de puissants voisins dans leur vie politique et elles empêchèrent leur indépendance de s'affirmer complète, alors même qu'elle était déjà fortement évoluée. Pour la première fois, en 1914, la Belgique, elle, eut dans son ensemble, un grand geste, décisif dans la politique européenne. Sera-ce pour son indépendance, pour sa souveraineté, ainsi revendi-

quées par l'énergique volonté de ses enfants, une garantie plus solide que la neutralité imposée? Jouira-t-elle désormais, à l'intérieur et à l'extérieur, du prestige que confèrent à la Hollande et à la Suisse, un passé glorieux et le rôle, fût-il éphémère, de grande puissance ? Nous n'oublions pas cependant qu'elles aussi, l'une et l'autre, ne furent que des dépendances de l'empire napoléonien, après des luttes qui en avaient fait les champs de bataille des armées européennes, tout comme la Belgique ou l'Alsace.

En tout cas, la question belge n'est plus posée. Elle a été brillamment résolue par les Belges eux-mêmes et par la victoire des Alliés. Un jour, les questions de la Ruhr et de la Saar seront réglées, les troupes seront retirées de la Cisrhénanie. Alors de nouveau sur la seule Alsace se concentreront les ambitions et les passions; l'Alsace, de nouveau, sera objet et symbole de la question d'Occident. Quoique d'une remarquable unité géographique et ethnique, l'Alsace cependant ne revendiqua jamais l'indépendance en tant que nation, malgré l'activité de ses villes, même unies pendant des siècles en une Décapole pour la défense de leurs libertés. Le même traité de Westphalie qui consacra définitivement l'indépendance politique de la République des Provinces-Unies et de la Suisse, incorpora à la France les terres d'Alsace et porta finalement la France jusqu'au Rhin. L'Empire décomposé, céda devant les forces de la France unifiée et centralisée dont l'influence politique avait d'ailleurs été prépondérante depuis plus d'un siècle sur la région lotharingienne. Mais dans ses desseins sur la Belgique, la France de Louis XIV échoua. La Grande-Bretagne pouvait se désintéresser du sort de l'Alsace lointaine; celui des Pays-Bas méridionaux, tout proches, la sollicitait vivement.

L'Alsace, française à nouveau, la question d'Occident se trouve-t-elle résolue ? Il serait naïf et dangereux de le croire. Si par des efforts persévérants, l'Allemagne redevient un pays puissant, la revendication de l'Alsace surgira du fond des cœurs, où, à présent, elle est enfouie sous d'âpres soucis plus immédiats. Le traité de Versailles fournit à l'Allemagne, pour l'avenir, des éléments ments d'une puissance plus grande peut-être qu'avant 1914. L'Allemagne diminuée, purement germanique, n'a plus à redouter les tiraillements avec des populations allogènes. L'Autriche, réduite à son seul territoire allemand, a déjà voulu se joindre à l'Allemagne.

Les 35 millions d'Allemands de la Tchécoslovaquie, enveloppés de trois côtés par l'Allemagne, peuvent devenir une « irredenta » tout aussi dangereuse pour la Tchécoslovaquie, que les Tchèques le furent pour l'Autriche. Faudra-t-il donc se résigner à laisser ouverte comme une plaie la question d'Occident, avec la quasi-certitude d'en voir mourir l'Europe, du moins les pays qui en sont les foyers intellectuels et économiques les plus intenses? Comment assurer la sécurité de la France, la sécurité et la paix de l'Europe que le traité de Versailles n'aura pas plus la vertu de nous garantir définitives que tous les autres grands traités précédents? Voulons-nous des bases plus sûres d'appréciation des possibilités que ces conventions éphémères entre vainqueurs et vaincus, il nous faudra connaître les conditions qui déterminent l'évolution politique des nations de l'Europe et parmi elles, entre bien d'autres sans doute, les facteurs géographiques.

Dans sa conclusion de « La Question d'Occident », M. Léon Leclère écrit: « Puisque l'Europe vient, dit-on, d'entrer dans une ère nouvelle, on peut faire bon marché des raisons *historiques* du différend dont nous avons décrit les péripéties; on peut nier (contrairement d'ailleurs à l'évidence) l'action des événements d'autrefois sur ceux du présent et de l'avenir; on peut se refuser à voir les ressemblances qui rapprochent les paroles, les écrits, les actes des hommes de jadis et d'aujourd'hui, lorsqu'ils envisagent ce grand problème. Il n'en reste pas moins vrai que depuis 843 l'aspect *géographique* de la région intermédiaire ne s'est pas modifié. La nature ignore les changements de régimes politiques et les désirs successifs des générations. »

Si vraiment les facteurs géographiques ont eu leur part d'influence profonde, il ne faut les perdre de vue, malgré leur silencieuse passivité; c'est qu'en effet, les grands traits de la surface terrestre ne s'altèrent guère au cours des quelques millénaires de nos temps historiques passés et futurs, des secondes à peine dans la chronologie géologique.

II

Un coup d'œil sur la carte de l'Europe physique nous rappellera les traits si caractéristiques des formes horizontales et des formes verticales de la partie du monde que nous habitons. Attachée à l'Asie

par une large base, elle s'étend vers le sud-ouest, ses côtes nord-ouest et sa côte sud se rapprochant et se rejoignant au Cap Tarifa. Cette forme triangulaire des terres, le sommet tourné vers le sud, n'est nullement exceptionnelle. Depuis longtemps elle a été relevée par les géographes comme une des caractéristiques des terres émergées, telles les deux Amériques, l'Afrique, l'Inde, l'Indo-Chine, pour ne citer que de grandes terres. Mais en Europe cette réduction progressive a lieu d'une manière particulière. Comparez notre partie du monde à l'Amérique du Sud. Ici, d'une large base au nord-est, les deux côtes se dirigent vers le sud en s'inclinant l'une vers l'autre sans présenter de promontoire ou de golfe remarquables. On chercherait même vainement dans beaucoup d'atlas le nom de golfe d'Arica, donné au fond du large évasement à l'ouest. En Europe, le corps du continent, tout en s'amincissant progressivement, projette dans l'Océan de grandes et de petites terres, presqu'îles et îles, entre lesquelles la mer pénètre profondément dans le continent; une dernière fois, comme si l'Europe, avant la jonction des mers au détroit de Gibraltar, voulait affirmer jusqu'au bout l'originalité de ses formes horizontales, elle s'épanouit dans la vaste péninsule hispanique. Nous voyons ainsi l'Océan envelopper des espaces terrestres qui, à un moment déterminé, ont pu servir de cadre à des formations politiques, à nos Etats européens modernes. Il n'en est pas seulement ainsi des grandes péninsules, des grandes îles, mais encore des petites, du Jutland et de l'archipel voisin, et même de la presqu'île armoricaine, dans laquelle le duché de Bretagne fut le dernier à entrer dans l'unité française, vers le XVIe siècle seulement. Il n'est pas sans intérêt, soit dit en passant, de constater que ces formes horizontales, parentes, au nord et au sud, et dont l'ensemble caractérise si nettement l'Europe, soient nées de deux actions géologiques très différentes : au nord, l'ennoyage de vastes terres basses, que de légers mouvements épéirogènes ont recouvert d'une mince couche d'eau, ennoyage accentué encore pour la Grande-Bretagne par l'érosion qui rompit à une époque très récente l'isthme, et fit de la presqu'île une île; au sud, des effondrements en bassins abyssaux qui mordirent indifféremment sur toutes les terres et les découpèrent profondément, plateaux hercyniens, jeunes chaînes de montagnes, vieilles tables horizontales, russe et lybique.

Si nous pénétrons à l'intérieur du continent, nous constatons que le relief agit dans le même sens politique. Cela paraît évident pour les Pyrénées; elles se sont dressées devant les Arabes comme devant les Carolingiens, devant Louis XIV, devant Napoléon, et elles ont isolé l'Espagne. Mais là précisément où le continent va s'élargissant vers l'est, l'arc des Alpes et des Carpathes contribue à le partager en espaces qui se sont montrés propres à recevoir de grands Etats plus ou moins unifiés : la France, l'Allemagne, l'ancienne Autriche, l'Italie; à celle-ci les Alpes, en s'arquant vers le nord, ont ménagé la grande plaine sans laquelle elle n'eût jamais pu devenir une grande puissance. La péninsule, si improprement appelée des Balkans, ne connut l'unité politique que sous des maîtres étrangers, byzantins ou osmanlis. Ici le relief élevé d'une masse ancienne centrale, plus fracturée à l'intérieur que la meseta espagnole, puis, à l'ouest, du côté de l'Europe, l'obstacle des plis parallèles de montagnes plus hautes et plus sauvages que celles de l'Italie, a maintenu les populations balkaniques dans l'isolement. Rome même ne put y pénétrer partout; la conquête vénitienne se borna aux côtes et aux îles, tout comme l'occupation de l'Europe glissant le long des côtes de l'Afrique, jusqu'après 1870. En outre, la position de la péninsule sur deux routes de l'Asie, l'absence au nord d'une barrière de l'importance des Alpes ou des Pyrénées, y appelèrent des invasions multiples, qui arrêtèrent le développement politique naissant et empêchèrent toute fusion. C'est ainsi qu'au XIXe siècle, se trouvèrent en présence de jeunes nationalités dont les guerres de libération avaient gonflé l'orgueil politique, mais dont aucune n'occupe de centre dominant à l'égal de la Castille, d'où elle pût imposer ses prétentions à l'héritage complet du maître chassé. Somme toute, l'ancienne Autriche succomba sous des forces analogues. Le jour où elle ne fut plus à même d'imposer l'unité, elle se fit d'abord dualiste, pour enfin se rompre en pièces, disjointes déjà, et dont l'autonomie avait été préparée par la répartition des montagnes et des plaines. Du moment que son rôle de barrière contre le péril turc était repris par les Etats balkaniques, un empire austro-hongrois, sous l'hégémonie d'une dynastie allemande, n'avait plus de raison d'être en Europe. Il est vrai qu'il pourrait renaître un jour sous forme d'une confédération d'origine

économique, autour du Danube et de ses affluents; la persistance d'une grande agglomération viennoise, malgré la médiocrité de l'Etat dont elle est la capitale, aura bien pour cause principale sa situation géographique incomparable. Elle est en tout cas significative.

III

Nous voyons donc dans l'Europe occidentale, centrale et méridionale, les côtes et la montagne circonscrire tels espaces terrestres qui parurent propices au développement territorial des Etats européens et, ajoutons-nous, qui en définirent les limites. Ces espaces sont équivalents par plusieurs de leurs éléments physiques et par les possibilités démopolitiques qu'elles offrent.

Voici quelques-uns de ces éléments :

	Superficie kilomètres carrés.	Population habitants.	Densité par kilomètre carré.
Iles britanniques	315,000	47,000,000	156
Allemagne	472,000	60,000,000	130
(1914 :	540,000	65,000,000	120)
France	550,000	39,200,000	72
(1914 :	536,000	39,600,000	74)
Italie	312,000	39,000,000	124
(1914 :	287,000	35,600,000	124)
Péninsule ibérique	592,000	—	—
Espagne	505,000	21,000,000	42
Péninsule scandinave . . .	770,000	—	—
Suède	440,000	6,000,000	14
Norvège	323,000	2,700,000	9
Péninsule des Balkans . .	580,000	—	—
Autriche-Hongrie (1914 :	676,000	51,000,000	76)

En comparant ces superficies nous constatons qu'entre la plus grande des unités naturelles, la péninsule scandinave et l'Italie, qui depuis le traité de Versailles ne dépasse que de peu ses limites naturelles, il y a encore une différence du simple au double. Mais un

plateau large et très élevé au sud, de direction méridionale, sépare nettement, surtout sous le climat septentrional, la Scandinavie, en une Norvège, avant tout maritime, en bordure de l'Océan toujours libre, et une Suède agricole et continentale, sur une mer intérieure, souvent fermée par les glaces en hiver. La séparation physique souligne donc une divergence dans les intérêts économiques, une différenciation dans la langue, et finalement elle s'est traduite en une séparation politique. Les superficies des deux Etats scandinaves ne sont plus que de l'ordre de celles des autres grands compartiments de l'Europe. En Italie, l'Apennin, moins élevé, plus étroit, sous le ciel méditerranéen, n'a jamais eu un rôle politique aussi décisif. S'il a sans doute favorisé l'émiettement féodal, les limites des grandes divisions territoriales le franchirent aisément. La royaume des Deux-Siciles, les Etats de l'Eglise et la République cisalpine s'étendaient d'une mer à l'autre; le duché de Modène dépassait la crête de l'Apennin toscan. Aussi l'unité italienne a-t-elle rapidement conquis toute la péninsule, et si différenciation il y a, elle s'est faite bien moins entre l'est et l'ouest, qu'entre le nord et le sud, c'est-à-dire dans le sens des anciennes divisions politiques et non de l'Apennin.

L'empire d'Autriche défunt s'était gonflé jusqu'à 676,000 kilomètres carrés, mais sans le glacis transcarpathique, la Galicie et la Bucovine, et son territoire balkanique, cause initiale de sa perte, sa superficie ne dépassait pas 500,000 kilomètres carrés.

Dans la péninsule ibérique, des facteurs géographiques ont agi dans le même sens qu'en Scandinavie. Le rebord de la meseta espagnole, traversé en rapides par les fleuves du plateau, mettant fin à leur navigabilité, les plaines ouvertes sur l'Océan, ont orienté le Portugal vers des activités maritimes; il a pu échapper à la Castille continentale, maîtresse politique et militaire de l'Espagne, qui du haut du plateau central, parvint à dominer les autres régions périphériques. Avec ses 505,000 kilomètres carrés celle-ci reste un des Etats les plus étendus de l'Europe.

Même les basses montagnes de l'Europe centrale ont séparé au moyen âge l'Allemagne du Nord si bien de l'Allemagne du Sud, que le premier contact, au XIVe siècle, entre marchands de Lubeck et marchands de Nurenberg, eut lieu à Bruges. Des relations directes entre

les deux cités allemandes ne sont signalées qu'au xve siècle. L'antagonisme entre le Nord et le Sud a d'ailleurs persisté jusqu'à nos jours et il a fallu « le sang et le fer » pour que la Prusse fît l'Allemagne contemporaine et étendît son hégémonie sur un Etat de plus de 500.000 kilomètres carrés. La différenciation par la mer et les estuaires s'est montrée plus effective, en séparant définitivement de l'Empire, les Pays-Bas du Nord.

Déjà avant la sécession de l'Irlande, le Royaume-Uni était une des moins étendues des grandes puissances. Avec sa superficie de 318.000 kilomètres carrés, elle dépassait à peine l'Italie. Aujourd'hui, après que l'Irlande est devenue un Etat libre, la Grande-Bretagne n'occupe plus que 230.000 kilomètres carrés. Et, ce qui est essentiel, aucune extension en Europe ne lui est permise. Elle se sait réduite, et définitivement, à son île; la mer, qui la protège et l'invite à la plus impériale de toutes les expansions ailleurs, lui impose cette absolue restriction en Europe continentale. Il est vrai qu'elle a occupé plus ou moins longtemps des têtes de pont sur le continent voisin, Boulogne, Dunkerque, Calais surtout; mais elle n'a plus eu de territoire de quelque étendue sur le continent depuis le milieu du xve siècle, où elle dut abandonner ses dernières possessions dans le Midi, où cependant Bordeaux et la Guyenne furent, pendant trois siècles, colonie anglaise. C'est à peu près la durée aussi de l'empire colonial britannique actuel, fondé vers 1600. Plus que jamais les Anglais doivent envisager la possibilité de voir un jour se réduire la base géopolitique de leur puissance, à la seule Grande-Bretagne, même si le traité de Versailles a étendu l'empire britannique jusqu'au quart de toutes les terres. Sans doute peut-elle encore compter longtemps sur le dévouement, bien que conditionnel, de ses dominions anglo-saxons, mais dans ce cas même la source principale de sa force n'en gît pas moins en elle-même. Elle est la partie la plus peuplée de tous ses territoires anglo-saxons; c'est elle qui cultive les traditions, c'est d'elle, la mère-patrie, que partent encore les directives. Elle reste ainsi la base la plus ferme de la puissance britannique. Mais elle en est aussi la partie la plus vulnérable par sa situation en Europe, tout près des grandes puissances militaires continentales. Cette sécurité du territoire national que la France revendique avec tant d'insistance,

l'Angleterre ne la réclame pas, tout simplement parce que depuis des siècles, elle est un axiome de sa politique continentale. Comment la Grande-Bretagne ne se sentirait-elle pas menacée, si sur le continent voisin une nation allait développer une force grandissante, qui irait déborder finalement les autres ? Elle se jeta devant les Allemands de Guillaume II, comme en travers de la France de Louis XIV et de Napoléon. Waterloo et Ypres ont le même sens historique. Mieux que personne elle connaît l'instinct d'expansion propre à cet organisme qu'est l'Etat, elle, qui selon le mot de Seeley, a conquis et peuplé la moitié du monde presque sans en avoir conscience. Mais toute manifestation dans ce sens chez l'un de ses voisins éveillera son inquiétude. Elle se sentira moins en sûreté; elle veillera au strict maintien de l'équilibre européen, au « Balance of Powers ». Avant la guerre, la France et l'Allemagne avaient à peu près la même superficie, 536,000 kilomètres carrés et 540,000 kilomètres carrés. A présent la France dépasse très sensiblement l'Allemagne, 550,000 kilomètres carrés et 472,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire d'une étendue égale à l'ensemble de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg et de l'Alsace-Lorraine. Découpez encore dans cette Allemagne réduite une République rhénane, dite indépendante, de 56.000 kilomètres carrés environ (Province rhénane : 27,000, Hesse : 7,700, Palatinat : 6.000, Nassau : 15,000 kilomètres carrés), augmentez d'autant la sphère d'influence économique et politique de la France, et, comme nous avons pu le voir, tout homme d'Etat anglais, à quelque parti qu'il appartienne, qu'il soit francophile ou non, se dressera devant une France qui tolérerait seulement une action dans ce sens. Il ne faut pas interpréter autrement l'atitude des Anglais dans la question de la Ruhr. S'ils jettent dans le débat le reproche, fondé ou non, d'impérialisme, c'est qu'en ces moments de lassitude et de malaise d'après-guerre, il sert le mieux leur opposition.

Mais nous sentons certes transparaître dans cette appréciation de l'aptitude politique des territoires des grands Etats européens, bien d'autres facteurs que l'étendue : la situation, la position, une répartition bien conditionnée des terres hautes et des terres basses, les richesses agricoles et minières, en charbon surtout, les forces hydrauliques, un climat favorable. Mais ici il n'y a pas lieu d'évaluer en

détail ces facteurs; leur puissance politique actuelle se trouve, en effet, résumée dans deux autres chiffres, ceux de la population et de la densité de cette population. Tout de suite, en comparant ces valeurs, nous pouvons écarter plusieurs Etats, dont la seule étendue, ménagée par la répartition des mers et des eaux en Europe, ferait des égaux des grandes puissances actuelles : la Suède, la Norvège, la Finlande, celle-ci avec 387,000 kilom. carrés, mais seulement 3,400,000 habitants, et l'Espagne. Cependant, au début de la formation des grandes puissances modernes, la Suède de Gustave-Adolphe, tout comme la petite Hollande, a pu aspirer au rôle de grande puissance. Appuyée sur une armée que son roi tenait fortement en main, elle fit de la Baltique presque un lac suédois, après le traité de Westphalie. Mais alors elle se trouvait devant la Russie inorganique d'avant Pierre le Grand, une maison de Habsbourg épuisée, une Pologne déchirée et un Brandebourg qui n'était pas encore la Prusse, et dont bientôt d'ailleurs elle allait sentir la résistance victorieuse. L'Espagne, elle aussi, avec 21 millions d'habitants, son unité mal réalisée, sa situation à l'écart, de grandes richesses laissées en friche, a renoncé depuis longtemps à son rôle de grande puissance. Les héritiers de l'ancienne Autriche ne représentent que des Etats de deuxième ordre; seule la Roumanie actuelle atteint presque la superficie de l'Italie, 304,000 kilomètres carrés; mais elle n'a pas la moitié de la population de la péninsule, 16 millions d'habitants seulement. La Pologne paraît être le seul des nouveaux Etats qui puisse entrevoir un rôle de grande puissance, par son étendue, le nombre de ses habitants et ses richesses économiques. Avec une superficie de 395,000 kilomètres carrés, une population de 28 millions, une densité de 70, il ne lui faut qu'un pas dans le développement de ses forces démopolitiques et économiques pour qu'elle fasse figure de grande puissance. Dans ce cas, elle pourrait constituer un facteur important dans la question d'Occident. Mais pourra-t-elle y arriver en paix ? Ses régions les plus riches, les plus peuplées, même son couloir vers la mer, forment ses marches d'ouest les plus exposées, tout comme en France, les riches provinces de l'est et du nord. Mais moins heureuse que la France, en grande partie enveloppée de mers et de hautes montagnes, presque toutes les frontières de la Pologne sont ouvertes, et à l'est,

elle est bordée non par la mer, mais par la Russie immense et problématique.

Restent donc actuellement en présence en Europe, quatre grandes puissances, dont certes l'Allemagne, malgré son amoindrissement et les charges que lui impose le traité de Versailles. Deux de ces grands Etats se distinguent immédiatement par le chiffre élevé de leur population et de la densité : les Iles britanniques et l'Allemagne. Puis suivent la France, plus étendue, mais avec une population moindre et l'Italie, avec une population égale à celle de la France et une densité de l'ordre des deux premières. Il faut reconnaître tout de suite que la force d'expansion ou de résistance des Etats dépendent de bien d'autres facteurs, géographiques ou non. Nous en avons déjà cité quelques-uns, d'ordre physique. Mais il y en a d'autres qui élèvent le potentiel politique d'une nation, des forces d'origine psychique, intellectuelles et morales. Elles permettent à l'intérieur du territoire une organisation des ressources matérielles en vue d'un maximum de rendement; elles aiguisent la conscience nationale, mettent à la disposition du pouvoir central toutes les énergies bandées vers un même but, exaltent l'amour de la patrie jusqu'au sacrifice de la vie individuelle. Ces facteurs, bien que non géographiques, ne peuvent être négligés par le géographe, car ils peuvent avoir des conséquences géographiques. C'est bien à certains facteurs de cet ordre, que la France, précoce en son développement historique, doit l'importance considérable de son rôle politique, malgré sa population trop peu nombreuse, sa densité et sa natalité si faibles. Mais à la longue ces insuffisances pourraient bien la mettre en infériorité en face des voisins plus prolifiques. On peut croire que l'anxiété qu'elle en éprouve, est pour beaucoup dans la politique qu'elle a poursuivie dans les pays rhénans.

A l'abri des Alpes, franchies ou tournées cependant de tout temps par les migrations pacifiques ou guerrières, l'Italie a pu, à travers des siècles de domination étrangère, garder intacte l'intégrité de son domaine linguistique et de sa civilisation, et a pu, enfin, réaliser son unité politique. La Grande-Bretagne, une fois son unité politique achevée, maîtresse des mers qui l'enveloppent, n'ayant plus à craindre d'invasion, put en toute sécurité édifier son empire colonial. L'Allemagne, entre les Alpes et la mer, présente les conditions géopolitiques

les moins favorables. S'ouvrant librement vers l'est, elle a déployé dans cette direction en pays slave une activité colonisatrice qui a reporté l'axe du royaume franc oriental du Rhin à l'Elbe; de fortes agglomérations allemandes en Russie témoignent encore de cette expansion économique qui s'est continuée jusqu'au XVIIIe siècle, et le poste le plus avancé, les Allemands du Volga, près de Saratof, constitue même un des pays autonomes de la République des Soviets. Mais la fragmentation du sol par les basses montagnes, les interventions faciles de l'ouest comme de l'est, ont fait finalement de l'ancien Empire, après le traité de Westphalie, un monstre politique d'environ deux mille Etats souverains, ou non souverains, à côté de la France et de l'Angleterre unifiées et centralisées. La réorganisation, partie de deux centres rivaux, l'Autriche et le Brandebourg, ne permit pas jusqu'à nos jours l'achèvement de l'unité allemande, l'Autriche ne s'y étant pas encore fondue. La France, protégée sur plus des trois quarts de ses frontières par la mer et la haute montagne n'est séparée de ses voisins de l'est que par des massifs hercyniens isolés, des seuils bas et des plaines : les Vosges, ménageant des passages faciles par Belfort, Saverne et le Palatinat, le Plateau schisteux rhénan, avec ses profondes vallées encaissées, se noyant au nord dans la large plaine belge et rhénane. Une fois que la France eut abandonné toute idée de conquête au delà des Alpes et des Pyrénées, c'est ici au nord-est, qu'elle trouva un champ à ses besoins d'expansion.

Une fois de plus la France s'est portée sur le Rhin, là précisément où le Rhin moyen s'infléchit le plus vers l'intérieur de l'Europe centrale. La forme même de la France, telle qu'elle nous était familière, s'en trouve changée. Son axe est-ouest, Brest-Lauterbourg, est égal à présent à son axe nord-sud, Dunkerque-Hyères. Sa forme s'est comme ramassée sur elle-même, pour projeter le coin de l'Alsace-Lorraine dans le flanc de l'Allemagne. De nouveau elle s'est fortement encastrée dans l'Europe centrale et la signification de sa reconquête dépasse de beaucoup ce que nous pourraient faire supposer les 15,000 kilomètres carrés de terre, la moitié de la Belgique, et les 1,700,000 habitants qu'elle y gagna.

Certes, la défense de son territoire se trouve mieux assurée. La frontière est reculée de 60 à 150 kilomètres de sa capitale. De nouveaux obstacles s'opposent à l'invasion de l'est : le Rhin, avec Stras-

bourg, les Vosges, les côtes de Moselle, sur toute leur longueur, avec Metz. Et nous savons quelle a été la valeur tactique des accidents de terrain dans la dernière guerre; ce ne sont pas des forts, bientôt détruits, qui ont arrêté les Allemands devant Nancy et Verdun, mais le Grand Couronné et les ravins qui coupent les Hauts de Meuse au nord de Verdun. L'Allemagne a été complètement refoulée du bassin de Paris, aux escarpements tournés vers l'est, et sa diaclase politique à peine soudée, la ligne du Main, se trouve menacée non seulement par la pression plus accentuée à l'ouest, mais aussi à l'est, par la création de la Tchécoslovaquie, avec la Pologne, une des deux alliées naturelles de la France; la distance de Strasbourg à Eger est même plus courte que celle de Paris à Strasbourg.

Les richesses abondent dans ces régions au sol varié; en Alsace surtout, les loess aux riches produits : froment, maïs, tabac, houblon; sur les coteaux, des vins estimables; des bois étendus, un bétail nombreux. Le sous-sol n'est pas moins productif : en Haute-Alsace, des gisements de potasse à peine entamés, engrais précieux et matière première d'industries chimiques; en Basse-Alsace, le pétrole de la région de Wissembourg et de Haguenau; les mines de charbon de Forbach, la partie lorraine du bassin de la Saar; en Lorraine, le plus vaste gisement de minerai de fer d'Europe. La France rentre en possession de deux des plus grands centres industriels du monde : le bassin sidérurgique de la Lorraine et, en Alsace, les industries textiles, qui, avec celles du département des Vosges voisin, représentent presque la moitié de l'industrie cotonnière de la France; son industrie lainière, si importante déjà auparavant, se trouve encore accrue de 20 p. c. Un canal à écluses, parallèle au Rhin, est projeté entre Kembs, près de Bâle, et Strasbourg; outre une voie facile, prolongeant la grande navigation fluviale jusqu'à Bâle, il fournira des forces hydro-électriques considérables.

IV

Voilà sans doute pour la France un notable accroissement de sa puissance économique et politique. Mais la position de la France sur le Rhin, a une bien plus grande signification encore. En suivant sur

une carte de la densité de la population les limites politiques des Etats de l'Europe, on constate que par le caractère anœcuménique des régions, la mer et la montagne, que ces limites longent ou traversent sur de grandes étendues, ces régions rappellent les larges zones-frontières laissées désertes à dessein, par lesquelles les populations anciennes ou les demi-civilisés aiment à s'isoler de leurs voisins. Nous l'avons vu, les formes du relief de l'Europe se sont parfaitement prêtées à ces intentions défensives. L'Allemagne même, cependant moins bien partagée, est séparée en partie du moins, de la Pologne, par les marches faiblement peuplées des plateaux lacustres de la Poméranie et de la Prusse, de la Hollande, par les solitudes marécageuses traversées par l'Ems.

Mais la région entre la France et l'Allemagne nous apparaît avec un caractère bien différent. Quoiqu'elle ne soit pas dépourvue d'obstacles à la circulation, elle tranche sur les régions plus centrales des deux Etats, par les teintes des très fortes densités. A peine y distingue-t-on les plateaux et les montagnes hercyniennes boisées ou stériles. Les Vosges même s'y noient presque entièrement, à cause du peuplement dense des larges vallées glaciaires; les solitudes seules des Hautes-Chaumes s'y révèlent par quelques taches, l'ensemble étant plus peuplé que la Bourgogne ou les pays voisins de la Meuse. Le Plateau schisteux rhénan, mieux marqué sans doute, est lui-même bordé au nord de synclinaux ou d'effondrements qui ont mis à l'abri de l'érosion les richesses houillères sur lesquelles se sont agglomérées à notre époque, des populations plus denses que jamais; elles feront encore que des taches de vides relatifs, comme celles qui s'étendent sur la Campine et le Peel au milieu de la fourmilière humaine, s'effaceront bientôt. Une longue bande de pays qui sont parmi les plus peuplés du monde, les pays de l'Escaut et du Rhin, s'étale largement sur la mer de Boulogne au Helder, du seuil du Vermandois à la Gueldre; au bassin de la Ruhr elle s'anastomose avec une autre longue bande de fortes densités qui traverse en oblique l'Europe centrale jusqu'à la Bukovine. Refoulée jusque tout près du Rhin, par la pauvreté du Plateau schisteux et ses ravins sinueux, elle s'épanouit sur les voies qui mènent au passage de Saverne par l'Alsace, aux dépressions de la Hesse et du Kraichgau, aux vallées du Main et du Danube. Etranglée par le Jura, près de Bâle, elle s'étale brusquement

sur le Plateau suisse, comme une mer humaine, s'insinuant dans les vallées qui mènent aux cols des Alpes; puis tout aussitôt les solitudes alpestres la séparent d'une tache symétrique au sud des Alpes, dans la plaine du Pô, presque aussi étendue que celle de la plaine rhéno-scaldisienne. Après avoir été réduite en Italie centrale, à la zone côtière de l'Adriatique, elle remplit presque toute l'Italie méridionale et la Sicile.

De la mer du Nord à l'Italie centrale, la carte de la densité de la population nous évoque ainsi le royaume qui en 843, par le traité de Verdun, échut à Lothaire, l'aîné des petits-fils de Charlemagne, la Francia media, avec le titre impérial, et dont la partie nord porta plus particulièrement le nom de Lotharingie. On sait combien cette formation politique, part d'héritage simplement, fut éphémère. Bientôt elle passa au royaume franc d'Orient et jusqu'au XVIe siècle, l'empire d'Allemagne eut ses limites au delà de l'Escaut jusqu'à la haute Meuse et la Saône, de sorte que des villes aussi françaises que Metz et Verdun ont relevé de l'empire pendant plus de six siècles. Depuis, la France s'avança sur ces territoires jusqu'au Rhin. Qu'on se figure la France sans ses pays de l'Escaut, de la Meuse et de la Moselle supérieure, de la Saône et du Rhône ! Si la France n'avait eu l'avance dans l'évolution politique de l'Europe du moyen âge, si une Allemagne centralisée comme la France, avait pu disposer de toutes ses forces, on peut croire que l'empire de Charlemagne se fût reconstitué au profit de sa moitié germanique. Combien plus pauvres serions-nous ? Ne peut-on considérer la dernière guerre comme une tentative de l'Allemagne dans ce sens ? Si elle l'avait emporté, toute la vieille Lotharingie, le dessein en a été exprimé nettement, fût devenue une marche allemande, Verdun compris, le même Verdun qui la brisa. Faut-il s'étonner que cette vision, dont quatre années d'occupation firent une terrible réalité, persiste à hanter les Français et leur fasse passer le problème de la sécurité même avant celui des réparations ?

Loin donc d'être séparés par des espaces vides d'hommes, la France et l'Allemagne sont unies par l'une des régions les plus populeuses de la Terre. Mais ce que la nature n'a pas permis en cette région entre Alpes et mer du Nord, les hommes l'ont tenté. Pour séparer les deux antagonistes, s'ils n'ont pu créer ou maintenir un « désert politique » en ces régions d'entre-deux, trop favorables à l'espèce humaine,

comme en ont entretenu les Coréens jusqu'en 1870, entre leur territoire et celui de la Chine, et où sous peine de mort, il était défendu de s'établir, ils y ont élevé des Etats tampons, neutralisés, le Grand-Duché et la Belgique, des vides politiques, comme on a dit. On sait combien la réalité géographique l'a emporté en 1914 sur l'illusion diplomatique, et depuis, la Belgique a voulu assumer elle-même, comme la Hollande et la Suisse, la défense de sa neutralité, non garantie.

Le Rhin est l'axe mouvant, chargé d'histoire de ces régions populeuses. Moins que jamais il ne peut constituer une limite politique, sans troubler profondément la vie sociale et économique des populations des deux rives, surtout en aval de Strasbourg, où il est sillonné dans les deux sens et traversé par un trafic intense. Même au moyen âge, où ses eaux sauvages n'étaient guère maîtrisées, la longue « voie des prêtres », où les évêchés s'alignaient, n'était empruntée pour les limites que par exception. Il en est de même aujourd'hui de la plupart des divisions administratives et ecclésiastiques, catholiques ou protestantes. Chaque grande ville même, sur ses rives, est double, et les relations entre les deux agglomérations sont si étroites que plusieurs d'entre elles, Cologne-Deutz, Dusseldorf-Obercassel, ont été amenées à réunir leur territoire sous une même administration communale. Aucune région d'Europe, comme celle entre Bâle et Wesel, ne concentre autant de grandes lignes de chemin de fer internationales, longitudinales et transversales. C'est la région européenne par excellence. Ici se croisent et se mêlent quelques-uns des intérêts essentiels des quatre grandes puissances. Car elle n'unit pas seulement la France et l'Allemagne, mais aussi l'Italie à l'Angleterre. Et l'on comprend que l'Italie ne s'intéresse pas seulement indirectement à la question rhénane, par l'accroissement de puissance que son retour au Rhin vaut à la France, sa grande rivale dans la Méditerranée, mais encore plus directement par les voies de son trafic principal, dirigé vers l'Allemagne et l'Angleterre. Cette importance dominante dans l'économie européenne moderne, les pays du Rhin ne l'ont acquise que depuis la seconde moitié du XIXe siècle. L'axe économique principal de l'Europe, qui auparavant passait par les deux grandes puissances occidentales, la France et la Grande-Bretagne, s'est déplacé vers le centre du continent et, pour le moment, paraît fixé dans

la région rhénane. Le développement économique extraordinaire de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de toute l'Europe centrale, se réflète dans l'augmentation rapide de leur population :

	Vers 1845	En 1910	Augmentation.
Belgique	4,300,000 hab.	7,600,000 hab.	79 p. c.
Pays-Bas	3,000,000 »	6,000,000 »	100 »
Allemagne	35,000,000 »	65,000,000 »	86 »
France	35,000,000 »	40,000,000 »	14 »
Iles Britanniques . .	27,500,000 »	45,000,000 »	64 »
Italie	23,000,000 »	36,000,000 »	52 »
Autriche-Hongrie. .	31,000,000 »	49,500,000 »	60 »
Espagne	14,000,000 »	19,500,000 »	32 »

Les chiffres nous montrent que toute l'Europe centrale a été entraînée dans le mouvement. Si l'augmentation de la population en Italie suit de moins près celle des Etats centraux, cela tient à la très forte émigration, signe d'un développement économique plus difficile; mais elle dépasse encore de beaucoup celle de l'Espagne. En résumé, nous voyons pendant la seconde moitié du XIXe siècle, le centre du continent se développer prodigieusement. Dans les régions rhénanes l'accroissement est des plus rapides, et pendant quelques périodes quinquennales, des pays entiers, comme la Westphalie et la Province rhénane, présentent des coefficients que dépassent à peine ceux des grandes agglomérations urbaines mêmes, Berlin et les villes hanséatiques. Seul en Alsace-Lorraine le mouvement est plus modéré. Il faut citer quelques épisodes encore du développement économique récent de l'Europe qui ont favorisé ces régions si richement douées déjà par elles-mêmes : l'ouverture du canal de Suez, le percement des Alpes en Suisse et en Autriche, l'éveil économique des pays balkaniques, la mise en valeur de la Russie méridionale, la création des voies ferrées de l'Asie Mineure. On comprend que l'énorme production des régions proches et lointaines, ainsi que les besoins alimentaires de la population rhénane elle-même, avant tout industrielle, aient dû créer dans ces régions intermédiaires entre l'est et l'ouest, le sud et le nord, un trafic d'une intensité rare et, par con-

séquent, y appeler un développement énorme des moyens de communications, chemins de fer, canaux, Rhin et affluents corrigés, ports fluviaux, ports maritimes aux deux extrémités agrandis et pourvus d'outillages modernes. De telles facilités offertes au commerce, devaient attirer celui-ci vers les voies nouvelles et la vallée du Rhin est ainsi devenue l'artère principale du commerce européen.

L'Angleterre a pu facilement s'adapter à la nouvelle circulation; il lui a suffi de diriger ses flottes vers les ports belges, hollandais et allemands. Il n'en pouvait être de même de la France, puissance continentale. L'effilement de l'Europe vers l'ouest ne l'écarte pas au même degré de l'Europe centrale, que la péninsule hispanique, et elle n'est pas devenue une autre Espagne, comme on l'a craint après 1871. Si son activité commerciale a langui jusque vers la fin du siècle, elle s'est singulièrement ranimée à partir de 1900. Non seulement la France a créé après 1870, un énorme empire colonial dont l'étendue et la population représentent un multiple considérable de celles des provinces perdues, mais, au milieu de concurrents mieux armés et mieux placés, elle est parvenue à reprendre sa place, aux premiers rangs, dans la lutte économique. De 1900 à 1913, son commerce extérieur passa de 9 milliards à 15 milliards; de 1905 à 1913, l'accroissement de son commerce est aussi rapide que celui du commerce britannique, et il est de peu inférieur à celui de l'Allemagne. Ces chiffres auraient dû faire réfléchir amis et ennemis qui, parfois, étaient d'accord pour déclarer épuisée son énergie dans le domaine économique. Ils deviennent encore plus significatifs si on établit la valeur par tête d'habitant. Alors la France égale à peu près l'Allemagne, la dépasse même, si l'on tient compte du fait que l'Allemagne incorpore dans son chiffre d'affaires, l'importation des denrées alimentaires, quatre fois plus forte que celle de la France. On le voit, la France pour prospérer ne doit pas nécessairement se trouver sur le Rhin. Mais il n'en est pas moins vrai que le contact immédiat avec le grand fleuve européen, vivifiera sa circulation extérieure et intérieure. Non seulement elle pourra plus efficacement faire valoir ses intérêts sur le Rhin même, et dans les voies de transport en Europe, non seulement elle aura un accès plus facile vers l'Italie du nord par le Gothard et se trouvera rapprochée de la voie du Danube, mais elle pourra encore réaliser des projets nationaux qui la lieront intime-

ment à l'Alsace et au Rhin et détourneront vers ses voies et ses ports sa part légitime du trafic des productions de l'Europe centrale. Les Vosges n'étaient encore franchies par aucun chemin de fer à voie normale. Plusieurs lignes sont projetées, dont deux sont en voie d'exécution, qui rendront plus solidaires les deux versants qui déjà ne forment qu'une seule grande région industrielle. La traversée des Vosges permettra de relier Dunkerque par Colmar à Bâle, par une voie parallèle à la frontière belge, plus courte que la route par Ostende et Bruxelles. Une autre grande voie relierait directement Bâle à Nantes. L'Alsace et l'Allemagne du Sud seront mises en relation avec Marseille par le canal du Rhône au Rhin, élargi et approfondi, et le Rhône canalisé, avec Saint-Nazaire, par la Loire rendue navigable, en concurrence donc des ports du nord. Pour tous ces projets, elle avait, avant la reprise, à emprunter le territoire de l'Alsace allemande et à obtenir l'accord d'un concurrent politique et économique.

V

Plus que jamais la prospérité économique de la France repose sur ses pays de l'est et du nord-est. Ses plus grandes régions industrielles, ses bassins houillers les plus importants, quelques-unes de ses provinces les plus fertiles, sont concentrées à l'issue de la grande plaine du nord et sur les voies qui, entre les massifs hercyniens et le Jura, mènent de l'Europe centrale vers la France, c'est-à-dire dans les parties les plus vulnérables de la France. Si le retour de l'Alsace-Lorraine a éloigné la frontière de sa capitale, l'Alsace même reste exposée facilement à l'invasion par le nord, comme le démontre la guerre de 1870-1871. La sécurité de la France est donc le problème dominant de la politique européenne. Nous l'avons vu : les formes géographiques mêmes de l'Europe ne permettent à aucun des grands Etats actuels d'élever une hégémonie momentanée jusqu'à une puissance impériale dominant le continent. Depuis l'empire romain, bâti dans des conditions de milieu social tout autres, toutes les tentatives ont échoué : Charlemagne, les empereurs allemands, Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon, Guillaume II. Tous ont été refoulés dans les compartiments terrestres que la nature a tracés ou ébauchés et qui

furent assez étendus pour leur permettre d'y élaborer la puissance qui fait l'Europe maîtresse du monde. Toute tendance à les déborder par des conquêtes en Europe, soit politiques, soit économiques, apparaîtra comme un impérialisme susceptible de rompre l'équilibre. D'autre part aucune force, aucune alliance ne pourra assurer à la France la sécurité certaine. L'Allemagne existe; solide et vigoureuse, elle reprendra des forces; la pression démographique y est montée : la densité de sa population de 120 en 1914 est de 130 actuellement. Si la tension d'intérêts opposés et de haines persiste, inévitablement le heurt se reproduira. Et qui oserait en prédire le résultat, si ce n'est, cette fois, la mort rapide de l'Europe? Et le monde qu'elle semble dominer encore se détachera facilement de son cadavre.

La grande guerre, plus que toute autre, nous apparaît comme une guerre civile, à voir les souffrances ou le persistant malaise de toutes les nations européennes, vaincus, vainqueurs, neutres. Que serait-ce demain, par une économie mondiale plus développée, par une solidarité économique plus grande entre l'Allemagne et la France, rentrée dans l'Europe centrale, si de nouveau sur les régions d'entre-deux se livrent les batailles, plus meurtrières et plus destructives que jamais ? Combien l'économie européenne ne souffre-t-elle pas des destructions en Belgique et en France, de la détérioration de l'appareil de la circulation si précis de la Ruhr ? Il y a plus : si l'Europe poursuit les destinées de ses Etats, organismes élaborant fatalement l'impérialisme, ce ne sera ni en Europe occidentale, ni en Europe centrale que grandira le pouvoir dominateur. Les grandes puissances actuelles et leurs satellites ne sont pas toute l'Europe. L'énorme plaine de l'est qui représente plus de la moitié de l'Europe est pour la plus grande partie occupée par un peuple assez homogène pour qu'un jour, éduqué et organisé sous l'influence de l'Occident qui y travaille, il en adopte l'attitude politique, que déjà ses czars sont parvenus à lui imposer. Ce ne seront pas les bonnes raisons qui lui manqueront pour donner libre jeu à ses forces de croissance et il se fera facilement des alliés dans une Europe divisée et blessée, pour l'aider à asservir le continent. Ce danger d'ailleurs ne semble pas imminent. C'est notre Europe, au contraire, qui, avec son besoin d'équilibre, a entamé la masse territoriale russe, en y ressuscitant la

Pologne, en reconnaissant les Etats baltiques et en encourageant même la formation d'un grand Etat ukrainien.

L'entente entre l'Allemagne et ses vainqueurs, la France notamment, sur la question des réparations, tout en aplanissant la voie, n'apportera pas la paix, ni la sécurité de la France, ni celle de l'Europe. Les haines même apaisées, trop de surfaces de friction subsistent; il est inutile d'y insister. Mais, nous le savons, les conditions géographiques sont telles en Europe que l'imperium européen ne pourrait être réalisé au profit d'une des grandes puissances, et que toute tentative nouvelle dans ce sens par l'une d'elles, aveuglée, équivaut au suicide, serait donc la négation de l'accroissement en puissance convoité. Ne faudrait-il donc pas que, fortes de la terrible expérience vécue récemment, les nations, délibérément, désarment les appétits qui y poussent ? Une double voie semble s'ouvrir : la fragmentation des grands Etats en unités politiques autonomes, comme le permet déjà la Constitution de Weimar, pour le Reich, et comme elle tend à se réaliser en Grande-Bretagne et en Espagne. Ce régionalisme qui apparaît comme la réaction d'un esprit de clan moderne, à base territoriale, contre la dilution des groupes sociaux dans les grandes unités nationales, trop abstraites souvent pour le sentiment populaire, mettrait sans aucun doute à la disposition du pouvoir central le faisceau des volontés unies de la nation, en cas de menace extérieure évidente, mais ne se laisserait guère mobiliser pour servir des ambitions qui, fussent-elles nationales, sont trop aléatoires dans leurs résultats. La France aurait à faire le plus grand retour sur elle-même. Avant la guerre il avait été question de décongestionner l'administration centrale et de céder, avec une portion du pouvoir, la responsabilité de l'administration locale, à des circonscriptions régionales rappelant les anciennes provinces. Depuis, le silence semble s'être fait sur cette réforme. Mais voilà que l'Alsace, province de la région d'entre-deux, la région de fragmentation politique de l'ouest de l'Europe, rentrée dans la France, y réclame une certaine autonomie. Déjà il a été question d'étendre à toute la France la législation sociale que, malgré son origine allemande, l'Alsace veut conserver. Le moment ne viendra-t-il pas où l'extension du régionalisme provincial à toute la France apparaîtra comme une mesure politique sage ?

Et enfin, l'impérialisme en Europe lui-même obtiendrait satisfac-

tion dans une Fédération des Etats européens, formés de minorités autonomes, sous la direction d'un organisme européen central analogue à la Société des Nations, qui bien qu'incomplète et assez amorphe, reste pour nous l'espoir, fragile encore, mais le seul, contre le jeu mortel des ambitions expansives des Etats d'Europe et les jeux diplomatiques qui les voilent.

Mais ceci n'est plus de la géographie !

La Sauvegarde de la santé estudiantine dans les Universités d'Europe

PAR

JEAN WILLEMS
Secrétaire de l'Université de Bruxelles.

Nous avons l'an dernier, ici même, exposé le haut degré de développement atteint par quelques grandes universités américaines dans l'organisation de l'hygiène sociale estudiantine (1).

A côté de l'enthousiasme que suscita chez certains l'ensemble des mesures destinées à « améliorer la santé et les aptitudes physiques des étudiants, dépister et soigner les cas de maladies qui pourraient se présenter, encourager les exercices physiques, assurer aux jeunes gens une vie hygiénique et la poursuite de leurs études dans un milieu sain », plus d'une critique se fit jour.

« Tout cela est un peu ridicule, disaient les sceptiques, et ces méthodes n'auraient aucune chance de succès dans notre pays. » — « Comment tolérer, s'indignaient certains révoltés, pareille atteinte à la liberté individuelle et un tel abus de la réglementation ! » — « Fantaisie d'universités aussi fabuleusement riches que les universités américaines, concluaient des hommes d'affaires, mais nous n'avons ni le temps ni les ressources pour songer à soigner le moindre bobo de nos étudiants. »

Ceux qui ont émis ces jugements critiques se sont mépris, s'ils ont cru voir dans l'exposé objectif que nous leur présentions un plai-

---

(1) « Comment on soigne la santé des étudiants américains. Comment le problème se pose chez nous. » *Revue de l'Université*, 1922-1923, p. 422.

doyer pour l'application intégrale, dans nos universités, du système américain.

Nous n'avons relaté nos constatations faites, au cours d'un voyage aux États-Unis, que parce que nous avions le sentiment que le moment était venu pour nous de songer sérieusement à prendre quelque mesure pour sauvegarder la santé de nos étudiants. Il était, avons-nous cru, pour le moins sage d'essayer, avant toute autre chose, de savoir ce que d'autres avaient fait avant nous à l'égard d'un problème analogue, étant entendu que nous n'emprunterions aux solutions données que ce qui nous semblerait profitable, et abandonnerions ce que nous croirions incompatible avec notre manière de vivre, nos sentiments, notre mentalité, nos coutumes, et même nos préjugés.

C'est dans le même esprit que nous avons désiré compléter notre étude par une enquête auprès des principales universités d'Europe, afin de nous rendre compte de quelle manière se pose chez elles, dans ses grandes lignes, le problème de l'hygiène sociale estudiantine.

Nous donnons ci-dessous les résultats de cette enquête, à laquelle se sont associés notre Service de documentation, la Croix-rouge de Belgique et la Ligue des Sociétés de Croix-rouge.

Nous saisissons cette occasion pour adresser à ces deux dernières associations nos vifs remerciements pour le précieux concours qu'elles nous ont apporté.

Angleterre.

Université de Birmingham. — Ne subissent d'examen médical à l'entrée à cette université que les étudiants de l' « Educational Department », c'est-à-dire ceux se destinant à l'enseignement. Ils sont surveillés au début, dans le courant et à l'issue de leurs études.

En cas de maladie, les élèves résidant dans une des maisons d'étudiants de l'Université sont soignés dans l'hôpital de la Cité, avec laquelle les administrateurs de l'Université ont conclu des arrangements spéciaux.

Pour les étudiants qui logent chez l'habitant, rien n'est prévu, sauf en cas, évidemment, de maladie contagieuse.

Les sports ne sont pas obligatoires, excepté pour les étudiants de l' « Educational Department ».

Enfin, il est veillé à ce que les bâtiments sur lesquels l'Université a un contrôle direct soient parfaitement hygiéniques. Elle ne peut pas garantir qu'il en est de même des logements d'étudiants chez l'habitant, mais tous ses efforts tendent à ne conseiller que des maisons qu'elle sait parfaites à cet égard.

Universités de Bristol, Cambridge et Durham. — Les conditions dans ces Universités sont pratiquement les mêmes que celles exposées ci-dessus pour l'Université de Birmingham.

Université de Leeds. — Pas d'examen médical à l'admission. Les étudiants qui n'habitent ni chez eux, ni dans les homes de l'Université, sont obligés de se loger dans des chambres qui ont été examinées par un officier médical nommé par l'Université et déclarées saines par lui.

L'étudiant qui suit les cours et qui donne la preuve d'inaptitude physique manifeste est obligé de consulter un médecin, qui fait rapport à l'Université.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Université de Liverpool. — Cette université est régie par des règlements pareils à ceux de l'Université de Birmingham.

Université de Londres. — Il n'existe, à l'Université de Londres, aucun contrôle de la santé estudiantine, ni au moment de l'admission, ni pendant les études.

L'étudiant doit veiller lui-même à la bonne conservation de sa santé.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Université d'Oxford. — Tout étudiant entrant à l'Université d'Oxford prend contact avec le chef du département des admissions. Celui-ci se rend compte, d'une manière générale, des conditions physiques dans lesquelles se trouve le candidat.

Si l'étudiant est admis à l'université, il doit, pendant les premières années, loger dans les homes régis par l'administration, et dans lesquels tous les soins voulus sont donnés à l'étudiant malade.

Plus tard, les étudiants qui sont autorisés à résider dans la ville d'Oxford n'occupent que des appartements dans des maisons privées, surveillés de très près par l'administration de l'université, tant au

point de vue de la disposition saine des locaux qu'au point de vue de la nourriture donnée aux pensionnaires, etc.

La pratique des sports n'est pas obligatoire.

Ecosse.

Université d'Aberdeen. — Aucun contrôle d'aucune sorte. Les sports ne sont pas obligatoires.

Il y existe cependant un fonds spécial qui sert à secourir des étudiants malades et à supporter en grande partie leurs frais d'infirmerie et de soins médicaux.

Université d'Edimbourg. — S'il est vrai que l'Université d'Edimbourg n'impose aucun examen médical aux étudiants et étudiantes qui commencent leurs études, elle a conclu cependant une convention avec l'hôpital de la ville, où les étudiants malades sont soignés gratis, dans un département spécial.

Il y a, d'autre part, une femme médecin qui joue le rôle de conseillère pour les étudiantes de toutes les Facultés. Elle a un entretien avec chacune d'elles au début de l'année académique, et peut être consultée pendant toute l'année par celles qui désireraient lui demander un avis quelconque, non seulement relatif à leur santé, mais aussi ayant trait à leurs intérêts d'une manière générale.

Il y a également un conseiller spécial pour étudiants indiens, qui peut agir comme leur tuteur, si les parents le désirent.

L'Université d'Edimbourg, qui a le grand désir de développer ce nouveau « département de la santé physique et morale » de ses étudiants, en est en ce moment empêchée par manque de ressources.

Université de Glasgow. — Aucun contrôle; aucune aide médicale.

Université de Saint-Andrews. — La santé des étudiants vivant dans les homes universitaires est étroitement surveillée.

Les logements chez l'habitant sont inspectés par l'administration de l'Université.

Les étudiants malades sont soignés par des membres de la Faculté de médecine et aidés financièrement pendant leur maladie par un fonds spécial créé dans ce but.

Il n'y a pour ainsi dire pas d'étudiants qui ne s'adonnent pas aux sports; aucune réglementation n'est donc nécessaire.

Irlande.

Trinity College (Dublin). — Les mesures prises à Trinity College se limitent à faire soigner tout étudiant malade par le médecin attaché à l'université.

Dans les cas graves, l'étudiant est transporté à un hôpital qui est en rapport étroit avec le collège. Il y reçoit, à des conditions exceptionnelles, le traitement que requiert son état.

University College (Cork). — Pas de contrôle médical, pas d'obligation de s'adonner aux sports, mais obligation de s'inscrire dans un club d'athlétisme, moyennant le versement d'une somme de 10 shillings.

Les étudiants ne résidant ni chez eux ni dans un home universitaire ne peuvent habiter que des pensions se trouvant sous le contrôle de l'université.

France.

Les universités françaises ne s'occupent en rien de l'organisation sanitaire des étudiants.

Les associations d'étudiants ont fait également peu de chose.

L'Association générale de Paris a toutefois fondé un restaurant coopératif où, moyennant un prix modique, les étudiants peuvent prendre leurs repas.

D'autre part, grâce à un don généreux récent, la ville de Paris sera dotée d'une Cité universitaire qui comprendra, dès le début, des logements pour trois cent cinquante étudiants.

Cette Cité sera aménagée suivant les données les plus modernes de l'hygiène, et comprendra des terrains de jeux, de tennis, de football, une piscine, etc.

Dans les grandes écoles : Polytechnique, Centrale, Ecoles normales, il y a un examen d'entrée médical, dans le but de s'assurer si les candidats seront ultérieurement aptes à exercer les fonctions qui leur seront dévolues.

Rappelons aussi qu'à l'Université de Strasbourg, les étudiants jouissent de l'hospitalisation et des soins médicaux gratuits.

Italie.

Suivant une récente loi, les universités italiennes ont été déclarées administrativement autonomes, et auprès de chacune d'elles a été instituée l'*Œuvre de l'Université*, afin d'établir et de réaliser l'assistance sous ses diverses formes. Mais cette œuvre ne s'est pas encore développée, et l'on ignore encore dans quelle direction elle s'orientera.

Hollande.

Dans les universités hollandaises, l'organisation sanitaire n'a acquis pratiquement jusqu'ici aucun développement.

Suède.

Université d'Upsala. — Pas de surveillance médicale à l'entrée à l'Université ni durant le cours des études.

En cas de maladie, tout étudiant a droit à des soins gratuits à l'hôpital académique.

Il n'y a pas d'obligation pour les élèves de se livrer à des sports ou à des exercices physiques, mais qui le veut peut avoir des leçons gratuites de gymnastique ou d'escrime à l'université.

Il y a également, à la disposition des étudiants, une grande plaine de sports et une école d'équitation.

L'organisation sanitaire est gérée par les associations d'étudiants, sous la surveillance de l'université. Ces groupements estudiantins ont, à Upsala, une importance particulière.

Norvège.

Ecole supérieure d'agriculture de la Norvège. — Les étudiants qui s'inscrivent à cette école doivent produire un certificat attestant qu'ils sont en bonne santé.

En cas de maladie ils peuvent se faire soigner gratuitement par des médecins agréés.

Dans les autres écoles supérieures de Norvège il n'existe aucun contrôle médical.

Finlande.

Université d'Helsingfors. Académie d'Abo. — Aucun contrôle d'aucune sorte.

Ecole supérieure technique de Finlande (Helsingfors). — Pas d'organisation sanitaire.

L'école supérieure possède un professeur d'éducation physique auquel les étudiants peuvent s'adresser gratuitement.

Tchécoslovaquie.

Université Charles IV (Prague). — Il n'existe à cette Université aucun contrôle médical (sauf le certificat de vaccination que chaque étudiant est obligé de fournir).

Les étudiants atteints de maladie au cours des études trouvent une aide gratuite dans les instituts tant universitaires qu'extrauniversitaires.

La Fondation Krombholz, établie en 1832 assure aux étudiants pauvres des soins médicaux gratuits à domicile et des médicaments et, le cas échéant, la possibilité d'être soignés à l'hôpital dans une chambre spéciale, entretenue exclusivement avec les fonds provenant de la dite fondation. La Fondation Krombholz dépense annuellement plus de 80,000 Kc pour les soins donnés à l'hôpital et plus de 8.000 Kc pour des médicaments.

Une fondation au bénéfice des tuberculeux existe également à l'Université Charles IV.

Dans les derniers temps, le Ministère de l'Hygiène et de l'Education publique a pris l'initiative de l'érection et de l'entretien d'instituts sanitaires pour étudiants. Ils se trouvent l'un à Prague, l'autre à Brno, et on est en train d'en ériger un troisième à Bratislava. Le corps des professeurs et les étudiants sont représentés dans leur administration. Ces instituts sanitaires exercent une action préventive; à leur intervention les étudiants affaiblis sont placés dans des stations de

rétablissement qui se trouvent à Sezimovo Usti près de Tabor, à Brezolupy en Moravie, à Bojnické Kupele en Slovaquie et à Constantza en Roumanie. Jusqu'à présent ce placement a eu lieu dans quatre-vingt-trois cas.

Les tuberculeux, d'autre part, sont envoyés dans les sanatoria aux frais de la *Ligue Masaryk contre la tuberculose;* cette ligue a dépensé, en 1921, 250,000 Kc pour faire traiter les étudiants. On s'occupe de la possibilité de faire soigner des malades dans des sanatoria étrangers.

Les dispensaires ont deux sections, l'une pour les maladies internes, l'autre pour les maladies vénériennes; les étudiants tout à fait pauvres y trouvent gratuitement des consultations et des médicaments, ceux qui sont un peu plus fortunés y reçoivent des consultations gratuites et des médicaments à meilleur marché.

Pour ce qui regarde les exercices physiques, ceux-ci ne sont pas obligatoires mais il a été nommé près de la Faculté d'histoire naturelle de l'Université un professeur spécial qui enseigne la gymnastique, les sports et les jeux aux étudiants qui s'adressent à lui.

Université allemande (Prague). — Aucun contrôle, ni à l'admission, ni pendant la durée des études.

En cas de maladie les étudiants sont soignés gratuitement à la clinique de l'Université.

Des associations sportives estudiantines sont soutenues par l'Université et le Gouvernement.

Universités de Brno et de Bratislava. — Voir plus haut ce qui est dit de ces Universités sous la rubrique « Université Charles IV ».

Suisse.

Université de Genève. — C'est par l'intermédiaire d'une caisse d'assurance, gérée par elle, que l'Université de Genève s'occupe des soins à donner à ses étudiants en cas de maladie.

La cotisation semestrielle est de 5 francs. La caisse d'assurance peut recevoir des dons et legs. Elle est placée sous la surveillance du Sénat de l'Université et administrée par un Comité de trois membres.

L'un des membres du Comité doit être choisi parmi les professeurs de la Faculté de médecine.

L'étudiant qui, au cours d'un semestre, contracte une maladie aiguë, a le droit de se faire soigner gratuitement à l'hôpital cantonal, en chambre commune, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix jours au maximum pour la même maladie.

Si l'étudiant préfère ne pas se faire soigner à l'hôpital cantonal, ou si sa maladie n'est pas assez grave pour justifier son admission dans cet établissement, la caisse d'assurance remboursera les frais de maladie (médecin, pharmacie, garde, etc.) jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, et pour une somme maximum de 270 francs pour la même maladie.

Il en serait de même si l'étudiant se faisait soigner à l'hôpital, en chambre particulière.

Universités de Zurich et de Berne. — A ces Universités fonctionne une organisation analogue dans ses grandes lignes, à celle exposée ci-dessus pour l'Université de Genève.

Les étudiants atteints de tuberculose sont envoyés au sanatorium universitaire de Leysin que les universités suisses et les écoles techniques entretiennent. Pour y être admis, les sujets suisses doivent justifier d'une fréquentation d'au moins un semestre dans une Université fondatrice; les étrangers doivent justifier d'une fréquentation de deux semestres.

Il est à remarquer que le Sanatorium de Leysin est également ouvert aux membres du corps professoral des Universités fondatrices.

Les Universités de Zurich et de Berne soutiennent moralement et financièrement les associations sportives estudiantines.

Allemagne.

La situation de l'après-guerre a donné naissance en Allemagne à une organisation appelée « l'Entr'aide économique de la jeunesse universitaire allemande » qui, englobant toutes les activités de bienfaisance et d'entr'aide, a pour but de permettre aux étudiants la poursuite de leurs études.

Le programme de l' « Entr'aide » comprend toutes les questions

théoriques et pratiques se référant à l'hygiène sociale estudiantine et notamment les soins à donner aux malades.

Une des questions ayant déjà préoccupé, et avec succès, cette œuvre importante qui représente le groupement des Coopératives Economiques existant dans presque toutes les universités allemandes, est celle de l'examen physique à faire subir autant que possible, au moins une fois, à tous les étudiants actuellement immatriculés, en organisant ensuite une visite médicale semestrielle pour les nouveaux inscrits.

Pareilles inspections sanitaires ont eu lieu à *Dresde*, *Tubingen*, *Giessen*, *Heidelberg*, *Stüttgart* et *Münster en Westphalie*. Ces visites médicales furent, dans la plupart des cas, facultatives.

En dehors de ces inspections générales ont lieu des visites spéciales pour les étudiants chez lesquels des troubles physiques ont été constatés. Les malades et les suspects sont soumis à un contrôle constant.

Les étudiants reconnus malades sont dirigés sur la section médicale de la Coopérative Economique et mis en traitement dans les cliniques, polycliniques médicales et hôpitaux. Les malades atteints de tuberculose sont envoyés dans les sanatoria. Les frais, lorsqu'ils ne peuvent être supportés par les malades eux-mêmes, ce qui est courant, sont à charge de l'Entr'aide économique, de la Coopérative économique locale et d'autres organisations de bienfaisance. Les étudiants en mauvaise condition physique ou convalescents sont accueillis dans le réfectoire de la Coopérative économique où ils reçoivent gratuitement une nourriture spécialement réconfortante. De nombreuses coopératives ont même, à cet effet, organisé des distributions de petits déjeuners du matin.

La distribution d'aliments aux malades est complétée, pour les affaiblis, par une suralimentation spéciale. Dans un grand nombre d'universités, la Croix-Rouge allemande participe à cette œuvre; dans presque toutes les villes possédant une faculté universitaire, elle collabore au moyen de ses sociétés affiliées, en étroite union avec les coopératives d'étudiants, à l'œuvre des soins aux malades et s'occupe tout spécialement de l'organisation des réfectoires et de la fourniture des aliments reconstituants dont il a été parlé ci-dessus.

Les étudiants qui sont affaiblis par le surmenage intellectuel et les travaux manuels et qui ont besoin de se refaire sont sélectionnés

par les coopératives économiques locales, pour être dirigés, pendant les vacances, sur les colonies de vacances subventionnées par la section économique de la jeunesse universitaire allemande. Cette organisation, au cours des dernières vacances, a établi des séjours de repos dans le Riesengebirge, dans le Foyer d'Etudiants de « Helmstedter Burse » ainsi qu'au château d'Elman près de Garmisch-Partenkirchen dans la haute montagne bavaroise. Dans cette dernière station ont été hébergés jusqu'à 140 étudiants. L'an prochain le même nombre y sera à nouveau admis aux frais de l'Entr'aide économique de même que à la « Helmstedter Burse » deux séries de séjour de quatre semaines vont être organisées. Ces périodes de réfection ont donné les meilleurs résultats et constituent un excellent moyen de prophylaxie.

Ajoutons encore que les étudiants malades, hébergés dans les stations de repos du Riesengebirge, y sont traités pendant tout leur séjour absolument gratuitement par les médecins de la localité.

Les étudiants atteints de tuberculose sont l'objet d'une attention tout à fait particulière. Très peu sont à même de subvenir aux frais d'un séjour dans un sanatorium pour une cure qui doit durer au minimum trois mois. Pendant les vacances d'automne de l'année dernière, 150 à 160 étudiants allemands ont été hébergés aux frais des coopératives économiques et des offres d'entr'aide, dans des préventoria pour maladies pulmonaires. La Croix-Rouge allemande considère comme une de ses tâches les plus importantes, dans le cadre de ses activités bienfaisantes envers les étudiants, la collaboration à cette œuvre. Dans un grand nombre de cas elle a pu trouver aide auprès de ses sociétés locales; d'autre part, le Comité central, en payant les frais de voyage, a participé dans les dépenses de la cure. La nécessité est apparue dernièrement de grouper les étudiants atteints d'affections pulmonaires, dans le minimum de stations sanitaires. De la sorte, non seulement les frais se trouvent réduits, mais par dessus tout, cette concentration offre la possibilité de donner aux malades des distractions mutuelles et d'éviter les dangers de l'oisiveté intellectuelle qui est souvent une des conséquences du traitement spécial de la tuberculose.

L'organisation des inspections médicales et des mesures sanitaires incombe exclusivement aux coopératives économiques locales qui collaborent avec les caisses de secours de malades des Universités. Pres-

que partout, il existe un Comité de secours local particulier, une clinique de la coopérative économique locale, à la tête duquel se trouvent des étudiants, des professeurs et des amis de l'Université et surtout des représentants des organisations de bienfaisance locales qui étendent leur sollicitude sur les étudiants. Tous les malades et suspects qui s'adressent à cette clinique, sont examinés par le médecin du Comité pour les secours à accorder : le médecin délivre une attestation de l'état de santé et le Comité prend alors, en outre, des renseignements sur l'état de fortune, les capacités et les talents des étudiants.

Il n'existe pas de dispositions administratives obligeant les étudiants allemands à pratiquer les exercices physiques; toutefois, dans presque toutes les réunions annuelles d'étudiants, on a fait ressortir l'utilité d'une certaine contrainte pour cette sorte d'éducation personnelle hygiénique. Les représentants de la jeunesse universitaire allemande ont, dans diverses assemblées annuelles, voté des résolutions qui font tout au moins de cette éducation physique une obligation morale.

Dans chaque école supérieure allemande, existe un « office de culture physique » qui dirige l'activité sportive et qui est géré, à titre honorifique, par les étudiants. Partout on s'est assuré de la collaboration de médecins.

* * *

Il apparaît donc bien que ce n'est pas seulement aux Etats-Unis que le problème de la sauvegarde de la santé estudiantine a reçu quelques solutions pour le moins intéressantes. Le mouvement auquel se réfère l'enquête dont nous avons tenu à esquisser les résultats, s'étend à bien d'autres pays.

Nous sommes certain d'être approuvé en exprimant à nouveau le sentiment que l'heure est venue, pour ceux qui président aux destinées de nos Universités, de prendre sans tarder les mesures que leur inspire l'affectueux intérêt qu'ils portent à la jeunesse estudiantine.

L'entrevue de Beckerzeel (1789) [1]

PAR

SUZANNE TASSIER

Docteur en Philosophie et Lettres.

Le mécontentement était à son comble dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du mois d'août 1789; dans ces provinces traditionnalistes et éprises de liberté, Joseph II n'avait-il pas essayé, depuis trois ans, d'imposer réforme sur réforme : suppression de couvents, des séminaires épiscopaux, réforme des métiers, de l'organisation judiciaire, administrative..., enfin, il a cassé la charte constitutionnelle du Hainaut et la Joyeuse Entrée du Brabant. Et pour prendre ces mesures arbitraires, il a choisi le moment où, engagé dans une longue guerre contre la Turquie, il ne dispose d'aucune force militaire en réserve. Or, la France toute voisine donne l'exemple de la révolution triomphante; sous le coup des événements de Paris, l'agitation n'a cessé de grandir depuis quatre mois; l'arrivée bruyante des princes de sang au lendemain du 14 juillet et, enfin, la révolte qui vient d'éclater dans la principauté de Liége ont achevé d'échauffer les esprits et de créer une atmosphère révolutionnaire. Dans cette situation critique, l'Empereur a trouvé bon de déléguer son autorité à la fois au ministre plénipotentiaire comte de Trauttmansdorff et au général d'Alton. Le ministre, homme élégant et aimable, est l'optimisme même; c'est à peine si des craintes intermittentes viennent troubler sa confiance et sa quiétude. Le général, homme énergique, ne connaît que la manière

---

(1) Cet article, dont l'idée m'a été donnée par M. le professeur Des Marez, développe un point de détail de la thèse sur l'*Origine et l'évolution du Vonckisme*, que j'ai présentée à la Faculté des Lettres de l'Université libre de Bruxelles à la session de juillet 1923.

forte : arrestations arbitraires, emprisonnements; plus clairvoyant, il soupçonne quelque conspiration. Enfin, la scène est encore occupée par un personnage affairé et brouillon, dont l'exil a fait un héros : Henri van der Noot, membre quelque peu dévoyé d'une des plus nobles familles du Brabant; il est réfugié à Bréda, quand il ne court pas les chancelleries étrangères et ne cesse de proclamer avec assurance qu'il va obtenir des troupes étrangères pour délivrer le pays.

Et cependant, quelques démocrates, avocats ou commerçants, d'origine modeste, actifs, cultivés, imprégnés de Montesquieu et de Rousseau, sous l'impulsion des événements de France, préparent silencieusement la révolution; dès le mois de mai, ils ont créé une association secrète « Pro Aris et Focis », qui va transformer une vaine agitation en une révolte concertée. Sous la direction de Vonck (1) et de Verlooy, ils organisent méthodiquement le soulèvement des villes et l'émigration des patriotes; ceux-ci, réunis à la frontière, formeront une armée dont l'entrée dans le pays coïncidera avec la révolte générale. Mais, pour commander cette armée improvisée, ces avocats, ces commerçants ont besoin d'un soldat expérimenté; où vont-ils le trouver? Vonck se souvient avoir lu en 1779, dans les gazettes publiques, le récit de la prise de la ville d'Habelsivert, en Silésie; tout l'honneur y était attribué à un officier flamand, le colonel Van der Mersch. Qu'est-il devenu? Que pense-t-il du despotisme de Joseph II? Vonck l'ignore. Il envoie l'avocat De Lausnay se renseigner à Audenaerde auprès de son ami l'avocat Rapsaet, frère du pensionnaire; il apprend que Van der Mersch « moderne Cincinnatus », s'est retiré à Dadizeele, qu'il y fait valoir ses terres, s'y signale par sa justice et sa bienfaisance et s'est toujours proclamé « l'ennemi juré de la tyrannie et du despotisme » (2).

---

(1) Jean-François Vonck, né à Baerdeghem, fils d'un cultivateur, fit ses études à l'Université de Louvain, où il fut classé troisième sur cent et huit concurrents, au concours général de philosophie de l'année 1764; licencié en droit en 1767, il devint bientôt un avocat renommé au Conseil souverain de Brabant.

(2) Cf. Section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 129 et 164. Les sentiments démocratiques de Van der Mersch s'expliquent peut-être en partie par certaines déceptions dans sa carrière militaire; d'abord au service de Louis XV, quatorze blessures ne lui avaient valu, avec la croix

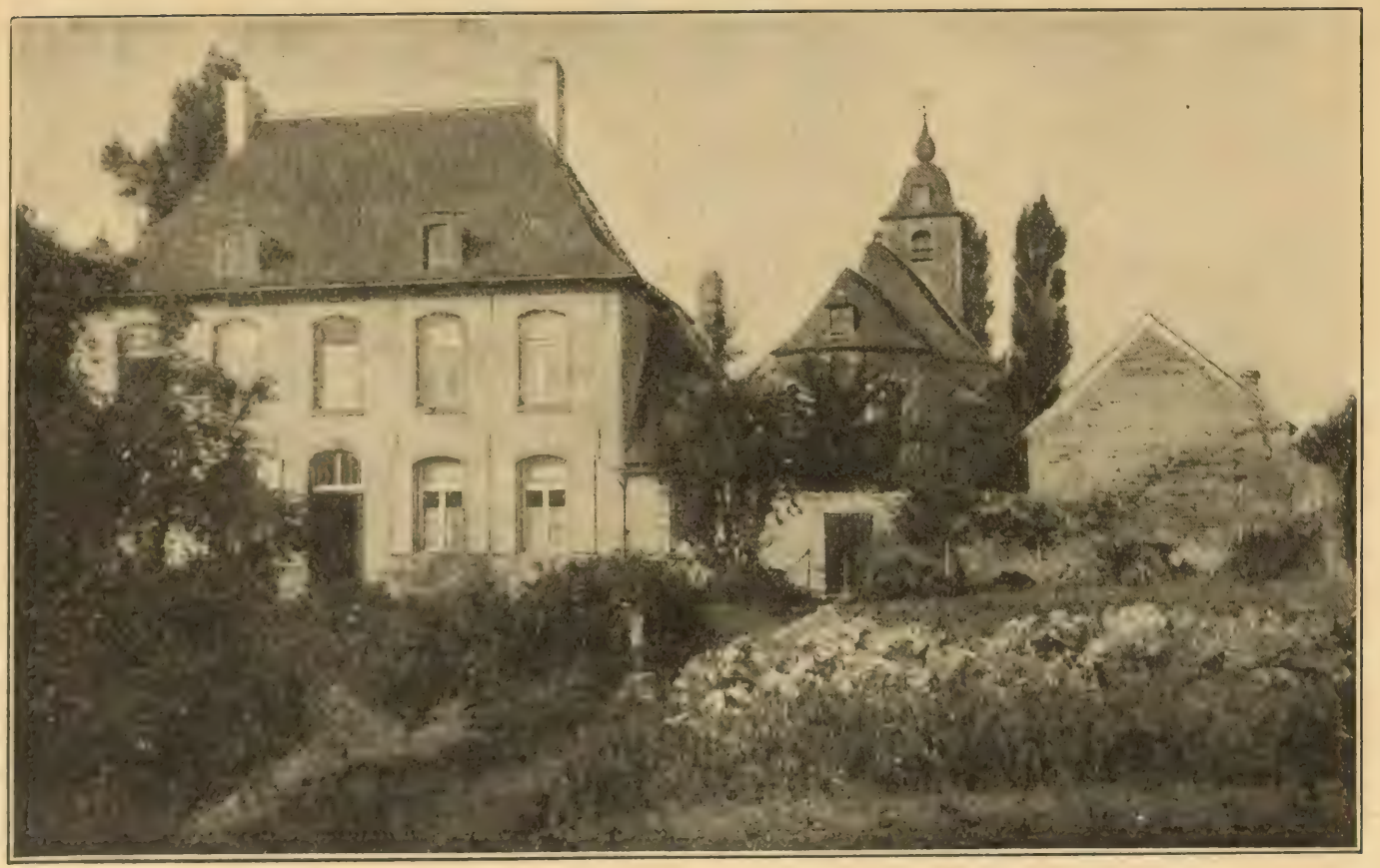

Beckerzeel : La Cure et l'Église. (D'après une photogr. de M. A. Cosyn.)

C'est de bon augure; De Broux, un chanoine démocrate (1), membre actif de « Pro Aris et Focis », va servir d'intermédiaire : il est lié d'amitié avec Jansens, curé de Schorisse (2); Jansens vient à Bruxelles et Vonck le prie de faire tous ses efforts pour décider Van der Mersch à se rencontrer avec lui, le 30 août, dans la maison du curé de Beckerzeel (3).

L'endroit est bien choisi. A mi-chemin, entre Zellick et Cappelle-Saint-Ulric, le hameau de Beckerzeel, enfoui dans la verdure au fond d'un vallon, est si bien caché qu'on ne peut soupçonner son existence en passant sur la grand'route de Bruxelles à Gand. Assurément, ce coin perdu doit échapper aux espions et aux « corps volants » du général d'Alton. Une église au clocher bulbeux, un château qui se reflète dans une pièce d'eau circulaire, une cure au grand toit d'ardoises, aux élégants encorbellements de pierre se groupent sur un fond de prairies et de grands arbres. Dans ce cadre charmant, au nom de Jean-Jacques Rousseau, une révolution va se décider.

Dès le 29 août, Van der Mersch y arrive, habillé en chasseur, le

---

de Saint-Louis, que le titre de lieutenant-colonel « dans un pays où l'intrigue et la protection disposoient en ce temps-là des grades militaires et l'emportoient sur le seul mérite ». (Cf. t. I, p. III des observations préliminaires du *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Van der Mersch*, par E.-J. Dinne, Lille, Jacquez, 1791); passé ensuite dans l'armée impériale, il n'en avait pas été plus satisfait, car « l'Autriche récompensoit peu les Belges à son service, à moins qu'ils ne fussent d'une haute extraction ». (Cf. Bibliothèque de l'Université de Gand, *Livre des Jours du moine Malingié*, t. II, p. 547.)

(1) Vonck l'apprécie ainsi : « pieux sans cagoterie, affable et bienfaisant ». (Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 121.)

(2) Village de la Flandre orientale, arrondissement d'Audenaerde.

(3) Le souvenir de l'entrevue s'est conservé dans la région où l'on dit couramment que c'est à Beckerzeel que commença la Révolution brabançonne; encore fallait-il quelques documents d'archives confirmant cette tradition populaire; deux rapports de Vonck conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique m'ont permis de reconstituer l'entrevue. Le premier (19648, p. 115 à 153) est inédit; il est le plus intéressant, car on y trouve l'expression des idées philosophiques dont s'inspirèrent les Vonckistes. Le second (19648, p. 158 à 183) n'est qu'un simple exposé de faits d'où toute idée générale est soigneusement bannie; sans doute a-t-il été écrit, en vue d'être publié comme justification, au moment où déjà les ordres privilégiés (clergé régulier, ancienne noblesse et métiers) avaient réussi à discréditer les idées révolutionnaires françaises; ce second rapport a été publié

fusil sur l'épaule, suivi de quelques chiens de chasse; il est accompagné du curé Jansens et de l'avocat Rapsaet, haut pointeur d'Audenaerde (1).

Quelques heures après, Vonck apprend avec joie leur arrivée; la « maladie de langueur » (2) dont il souffre ne lui permettant pas d'affronter la fraîcheur de la nuit, il doit attendre le lendemain pour se mettre en route avec l'ingénieur Fisco (3) et arrive à Beckerzeel vers 9 heures.

Dès le premier abord, il est séduit par l'air de franchise, la figure honnête et énergique de Van der Mersch et, sans hésiter, il se confie à lui : assurément, c'est prendre une grande responsabilité que d'engager le pays dans une révolution, mais dans la situation actuelle, c'est là, il en est convaincu, la seule et légitime ressource des Belges; Joseph II a foulé aux pieds les droits du peuple, substitué aux lois fondamentales ses volontés arbitraires, son autorité n'est plus basée que sur la force; dès lors, comme J.-J. Rousseau l'a établi en termes éloquents dans son *Contrat social*, le peuple a le droit de se révolter (4). C'est pourquoi il a créé l'association secrète « Pro Aris et Focis » et Vonck en explique longuement à Van der Mersch le développement rapide. Il ne lui cache pas qu'Henri van der Noot contrecarre son action et trouble les esprits par ses vaines promesses de troupes prus-

---

par H. Schlitter en annexe à la fin de son ouvrage : *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den Osterreichischen Niederlanden Ferdinand Grafen Trauttmansdorff.* Wien, 1902, Holzhausen (p. 699 à 720). — N. B. Des recherches dans les archives de l'église de Beckerzeel ne m'ont donné que le nom du curé : De Baetselier, et cette mention : « *hic reædificavit ecclesiam et domum pastoralem anno 1764 jura decimalia revindicavit et de omnibus bene meruit* (1763-1796). Dans les *Annales de l'abbaye d'Afflighem*, il est dit que l'entrevue eut lieu *in domo pastorali*. Archives de l'abbaye d'Afflighem.

(1) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 165.

(2) Cf. *idem*, p. 116 et 124.

(3) Claude-Antoine Fisco, après avoir été quelque temps au service impérial comme cadet dans le corps du génie, était devenu le contrôleur et directeur des travaux publics de Bruxelles. Sur ses plans avaient été tracées la place Saint-Michel (place des Martyrs), la place du Nouveau Marché aux Grains, ainsi que la route de Bruxelles à Wavre (Cf. A.-F. Gérard, *Rapidius de Berg*. Bruxelles, 1843, t. II, p. 312.) Vonck vante « l'amabilité bien rare » et la « douceur de caractère » de ce « brave et très habile ingénieur ». (Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130.)

(4) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 126.

siennes ou hollandaises (1). Comme si la Prusse était disposée à risquer une guerre avec l'Autriche pour sauver la Joyeuse Entrée! Pourtant, il faut l'avouer, l'idée d'une intervention étrangère est accueillie avec faveur par ceux, hélas! trop nombreux, qui craignent l'appel à la nation et qui se libéreraient volontiers du joug autrichien, à condition de n'avoir rien à risquer (2). Néanmoins, il a confiance dans le succès de la révoluton; la cause de la liberté ne triomphe-t-elle pas partout? (3); après les Etats-Unis, la nation française vient de reconquérir ses droits; les Liégeois, subissant la contagion, se soulèvent à leur tour; que Van der Mersch accepte le commandement des patriotes et la libération du pays est assurée.

A ce chaud plaidoyer le colonel répond qu'il est plus que personne convaincu, comme l'a dit Mirabeau, que « la nation belgique doit par son seul courage secouer le joug de la maison d'Autriche ». Puisqu'on le juge digne de commander l'armée, il se fait fort d'opérer la révolution avec 3.000 hommes sans aucun secours étranger, s'il est assuré du soulèvement des villes. C'est se leurrer que de compter sur l'intervention du roi de Prusse; « le despote le plus absolu du Nord » a trop intérêt à éloigner ses sujets de « l'atmosphère de la liberté » pour aider les Belges à se libérer. D'ailleurs, on ne saurait assez se méfier des « intrigues et du machiavélisme du cabinet de Berlin ». Ne fût-ce que pour surveiller une descente éventuelle de troupes prussiennes, un corps de patriotes est indispensable (4).

Ainsi se poursuit l'entretien; parfois, l'avocat Rapsaet et l'ingénieur Fisco viennent y prendre part. Van der Mersch insiste pour qu'au moins un tiers des volontaires soit pourvu d'uniformes pour leur donner l'aspect de troupes régulières. Sans doute, Vonck le met-il au courant du résultat de la mission de l'avocat Torfs, qu'il a envoyé à Paris au début du mois; comme le faisait prévoir la déclaration

(1) Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130 et 165.

(2) Notamment les membres des deux premiers ordres des Etats de Brabant : à l'exception des abbés de Tongerloo et de Saint-Bernard, les autres abbés et l'évêque d'Anvers, pressentis au sujet du plan de Vonck, l'avaient repoussé bien loin. (Cf. *idem*, p. 125); quant à la noblesse, retirée dans ses terres, elle n'allait jouer aucun rôle dans la révolution.

(3) Cf. *idem*, p. 115.

(4) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 130 et 131.

de Mirabeau, les révolutionnaires peuvent être assurés de la sympathie et de l'assistance secrète de l'Assemblée Nationale; son président lui-même en a donné l'assurance à Torfs (1); d'autre part, le duc d'Orléans a offert de se mettre à la tête de la révolution, mais cette proposition a été déclinée, car elle a paru dangereuse pour l'indépendance du pays (2).

Déjà le cadran solaire du jardin marque 4 heures; à regret les conspirateurs se séparent; ils se quittent enchantés l'un de l'autre, et pendant que Van der Mersch repart vers les Flandres, Vonck reprend la route de Bruxelles; il est si heureux qu'il sent, dit-il, « ses forces renaître » et « qu'il lui semble revivre » (3). Rentré dans sa maison au coin de la rue aux Choux, entre le Meyboom et la rue Neuve, il s'empresse d'envoyer un message secret (4) à l'avocat Van den Eynde, lui disant de commencer sans plus tarder le recrutement des volontaires. En même temps, il prie Weemaels, le marchand de toile de la rue Royale, de partir sans délai pour obtenir des révolutionnaires liégeois l'autorisation de recruter l'armée sur leur territoire. Parti de Bruxelles, le 1er septembre, par Namur et Huy, Weemaels arrivera à Liége, où le bourgmestre Fabry lui accordera avec enthousiasme l'autorisation demandée (5).

Dès lors, plus rien n'arrêtera le mouvement révolutionnaire; comme l'a prévu Vonck, il triomphera presque partout en moins de quatre mois. Mais cette révolution, entreprise par quelques avocats et négociants ayant pour seuls titres leur intelligence et leurs capacités, aura cet aboutissement paradoxal de donner le gouvernement du pays aux Etats, c'est-à-dire aux seuls représentants des abbayes, de la haute noblesse et des métiers. Mais alors, entre ces anciennes classes privilégiées et cette bourgeoisie nouvelle qui a pris conscience d'elle-même, le conflit va être inévitable.

---

(1) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 127.

(2) Cf. *idem*, p. 162.

(3) Cf. *idem*, p. 131.

(4) Voir cette pièce curieuse rédigée en langage conventionnel aux manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 14890 (lettre en flamand datée de Ninove [Bruxelles], le 31 août 1789).

(5) Cf. Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique 19648, p. 131-132-166.

Des cartes d'identité et de leur légalité [1]

PAR

GEORGES WETS

La légalité de l'arrêté royal du 6 février 1919, déclarant obligatoire le port de la carte d'identité, est très controversée.

En effet, aucune loi — qui serait précisée par l'arrêté de 1919 — ne prescrit aux habitants d'être munis d'une carte d'identité; de même aucune loi ne fait une allusion, fût-elle infime, à ce terme : carte d'identité.

Or, l'arrêté royal du 6 février 1919 déclare ceci :

« ALBERT, etc.

« Vu la loi du 2 juin 1856 sur les recensements et les registres de population, et notamment les articles 3, 4 et 6;

« Vu Notre arrêté du 30 décembre 1900 réglant la tenue des registres de population et notamment l'article 24, paragraphe 3;

« Vu les articles 113 à 115 des instructions générales du 1er juin 1901 pour la constatation des changements de résidence;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

« Nous avons arrêté et arrêtons :

« ARTICLE PREMIER. — Les administrations communales sont tenues de délivrer à toute personne âgée de plus de 15 ans, ayant sa résidence habituelle dans la commune, une carte d'identité et d'inscrip-

---

(1) Communication faite le 11 janvier 1924 à l'occasion des *exercices pratiques* se rattachant au cours de droit administratif professé à l'Université de Bruxelles.

tion aux registres de population, conforme au modèle qui sera déterminé par Notre Ministre de l'Intérieur.

« Art. 2. — Cette carte est obligatoire et est exigible à toute réquisition de la police. Elle doit être présentée à chaque changement de demeure dans la commune, ainsi qu'à l'occasion de toute déclaration, de demandes de certificats et lorsqu'il s'agit d'établir son identité.

« Art. 3. — Cette carte doit être renouvelée en cas de mariage et chaque fois que l'intéressé change de résidence, c'est-à-dire transfère sa demeure d'une commune dans une autre.

« Les cartes détériorées par l'usage doivent être remplacées; il en est de même des cartes des personnes dont la physionomie ne répond plus à la photographie.

« Art. 4. — Les personnes non munies de leur carte d'identité et d'inscription aux registres de population et celles qui, ayant changé de résidence auront négligé de la renouveler, sont passibles, conformément à l'article 6 de la loi du 2 juin 1856, d'une amende qui ne peut excéder 25 francs (1). »

Cet arrêté, qui se base sur une loi traitant des recensements décennaux et ne faisant pas la moindre allusion à la création d'une carte d'identité, est-il légal?

Cette légalité est discutée et le but de cet article est de fournir un certain nombre d'éléments pouvant servir à la discussion, une certaine documentation sur cette question; en outre, émettre une opinion tirée de cette documentation, opinion peut-être juste, peut-être fausse, mais sans doute utile, en ce sens qu'elle permettra, nous l'espérons, de marquer le lien qui réunit les éléments fournis par la documentation.

Cette opinion est celle de la légalité de l'arrêté du 6 février 1919; elle s'est constituée par la prise en considération de deux moyens :

Le premier de ces moyens est celui-ci : s'appuyer, pour soutenir la légalité de l'arrêté, sur la théorie formulée par M. Alfred Giron, suivant laquelle le Roi est muni, en matière de police, du pouvoir d'édicter des arrêtés et règlements obligatoires.

Divers arrêts de la Cour de cassation ont consacré cette théorie;

---

(1) *Pasinomie*, 1919, p. 19, n° 36.

cependant, elle reste contestée et, nous semble-t-il, à très bon droit.

Aussi, paraît-il préférable d'utiliser spécialement le second moyen auquel se réfère, d'ailleurs, l'arrêté à la légalité contestée. Ce second moyen est celui-ci : en vertu de l'article 67 de la Constitution, la loi peut être complétée par des arrêtés royaux. En cette occurrence, deux cas sont susceptibles de se présenter :

La loi peut déterminer, de façon précise, les mesures d'exécution à prendre par le gouvernement;

La loi peut aussi, au contraire, se contenter de formuler des principes généraux et tracer les limites d'un large domaine dans lequel peut s'exercer l'activité du gouvernement. Si l'activité gouvernementale s'est exercée dans les limites de ce domaine, les mesures prises sont légales; si, au contraire, les limites ont été franchies, les mesures sont illégales. Dans la question qui nous occupe, les limites ont-elles été outrepassées? Le gouvernement, en usant de son pouvoir réglementaire, s'est-il mis en contradiction avec la pensée du législateur?

Il semble bien que répondent non : le texte de la loi du 2 juin 1856, les travaux préparatoires de cette loi, l'arrêté royal du 30 décembre 1900, l'arrêt de la Cour de cassation du 20 novembre 1922.

Examinons le premier moyen invoqué en faveur de la légalité de l'arrêté :

Le Roi est muni, en matière de police, d'un pouvoir réglementaire propre; il peut édicter des arrêtés et règlements obligatoires pour assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Cette théorie est soutenue par M. Alfred Giron dans le tome III de son *Dictionnaire de droit administratif* (pp. 349-350). Nous y lisons :

« En matière de police, l'initiative des règles générales qui tracent aux citoyens les limites de leurs droits et de leurs devoirs appartient, par la force même des choses, au Roi plutôt qu'à la législature.

« A la différence des lois qui sont perpétuelles, au moins dans l'intention de leurs auteurs, les règlements de police varient incessamment, suivant les circonstances, l'état des personnes et leurs habitudes, et suivant les circonstances locales. De longues et profondes méditations doivent, dit Henrion de Pansey, mûrir les délibérations de la puissance législative, tandis que les mesures de police doivent se modifier avec une rapidité égale au cours des événements. Les me-

sures de police sont donc variables et mobiles et échappent, par leur nature, à la compétence du législateur.

« La Constitution du 3 septembre 1791, titre III, chapitre IV, article 1er, l'avait reconnu, en déclarant que le soin de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques appartient au Roi en sa qualité de chef suprême de l'administration du royaume.

« Le même principe a été formulé dans le décret du 22 décembre 1789, section III, article 2, publié en Belgique le 19 frimaire an IV, qui charge les administrations de département de maintenir sous l'autorité et l'inspection du Roi la salubrité, la sûreté et la tranquillité publiques.

« Ce principe, qui est nécessaire à l'existence même de l'ordre social, doit être considéré comme la conséquence des articles 29 et 67 de la Constitution, qui ont confié au Roi la plénitude du pouvoir exécutif.

« Le Roi possède donc, en qualité de chef de l'administration générale du royaume, un pouvoir des plus étendus toutes les fois qu'il s'agit d'arrêter les mesures réglementaires que réclame le maintien de la tranquillité et de la salubrité publiques. »

Donc, en matière de police exclusivement, le Roi peut édicter des arrêtés et règlements obligatoires sans les étayer d'un texte de loi, cela en tant que chef de la police administrative générale.

Cette manière de voir a été consacrée par un arrêt de la Cour de cassation du 16 janvier 1922. Voici le résumé de cet arrêt :

« Le Roi a un pouvoir général de police, en vertu duquel il prend valablement les arrêtés généraux nécessaires au maintien de l'ordre, de la salubrité et de la tranquillité publiques (1). »

L'arrêt se base sur le décret de l'Assemblée nationale du 22 décembre 1789, sur la loi du 16-24 août 1790, sur l'article 1er de la loi du 6 mars 1818, textes dont sort la théorie de M. Giron.

Auparavant déjà, un arrêt du 27 avril 1914, de la même cour, avait suivi dans ses conclusions le réquisitoire de M. Terlinden, premier avocat général, qui disait :

« La Constitution du 3 septembre 1791, titre III, chapitre IV,

(1) *Pasicrisie*, 1922, I, p. 132.

article 1er, a reconnu qu'il appartient au Roi, en sa qualité de chef suprême de l'administration du royaume, de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. A son tour, le décret du 22 décembre 1789, section III, article 2, a chargé les administrations départementales de maintenir, sous l'autorité et l'inspection du Roi, la salubrité, la sûreté, la tranquillité publiques. Les articles 29 et 67 de la Constitution, enfin, mettent entre les mains du Roi la plénitude du pouvoir exécutif.

« Et il ne pouvait en être autrement. Le législateur est impuissant à assurer l'exercice journalier des droits de l'Etat. Statuant pour l'avenir, par mesure générale, il ne saurait descendre au règlement des cas particuliers qui naissent, au jour le jour, avec les modalités que le temps, les mœurs, en un mot les contingences, modifient de lieu à lieu et de moment à moment (1). »

Cet arrêt et ce réquisitoire sont manifestement inspirés par l'opinion de M. Giron, qu'ils reproduisent, d'ailleurs, en termes presque similaires.

Si l'on admet cette théorie, la légalité de l'arrêté royal du 6 février 1919, mesure de police, n'offre plus le moindre doute.

Mais faut-il l'accepter *de plano?* Cette théorie a été attaquée sérieusement par M. le professeur Vauthier (*Revue de l'Administration*, 1900, p. 445) et les arguments invoqués doivent, nous semble-t-il, remporter la victoire. Ces arguments sont les suivants :

Sous l'ancien régime, les notions de police et d'administration se confondent, toute mesure concernant l'administration est une mesure de police.

Cette identité ne subsiste pas et le progrès juridique opère, petit à petit, une distinction entre l'administration et la police, celle-ci étant « la partie de l'administration qui use de la contrainte pour arriver à ses fins ». « L'emploi de la contrainte est le signe distinctif de la police. »

Or, cette distinction n'apparaît nettement qu'à partir du régime belge. L'article 78 de la loi communale du 30 mars 1836 la consacre, en déclarant : « Le Conseil fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police communale. »

Avant cette époque, la terminologie n'est pas bien fixée et l'expres-

(1) *Belgique judiciaire*, n° 51, 29 juin 1911, p. 802.

sion « police » désigne indifféremment « l'administration et la police ». Cela se marque dans le décret de 1789, la loi de 1790; en effet, dans ces textes se trouvent énumérés divers points dont les uns entraînent l'emploi de la contrainte, les autres pas; tous, cependant, se trouvent placés sous la rubrique : « Objets de police ». Dans les lois du régime hollandais, même superposition des deux notions : en témoignent les articles 73, 146 et 155 de la loi fondamentale. La loi du 6 mars 1818 édicte un certain nombre de pénalités destinées à garantir l'observation des mesures générales ou règlements d'administration intérieure.

Les dispositions concernant la tranquillité, la sécurité, la salubrité publiques, mêlées à des dispositions purement administratives, s'identifiant même avec celles-ci, ne sauraient donner lieu à l'application de principes distincts.

D'ailleurs, l'examen des textes cités permet-il, vraiment, l'interprétation qui leur est donnée par M. Giron?

Le décret du 22 décembre 1789 déclare : « Les administrations des départements seront chargées, *sous l'autorité et l'inspection du Roi*, de toutes les parties de cette administration, notamment celles qui sont relatives à : ... suit une énumération où nous lisons : « maintenir la salubrité, la sûreté et la tranquillité publiques ». S'agit-il ici d'un pouvoir réglementaire propre au Roi? Ne s'agit-il pas plutôt d'un simple pouvoir de contrôle? Aucun doute ne peut subsister; cette seconde interprétation est littéralement imposée par les termes du décret.

Le second texte : l'article 1er du chapitre IV, titre III de la Constitution du 3 septembre 1791, est ainsi rédigé : « Le Roi est chef suprême de l'administration du royaume : le soin de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publiques lui appartient. » Est-ce là conférer un véritable pouvoir législatif au Roi en matière de police? C'est bien peu probable, si l'on songe aux idées brillantes de cette époque : l'idée de Montesquieu : la séparation des pouvoirs; l'idée de Rousseau : la subordination de l'exécutif au législatif. Abandonner au Roi un pouvoir propre en matière de police, n'était-ce pas, si l'on tient compte des traditions et des habitudes de l'ancien régime, de la confusion des notions de police et d'administration, restaurer, à bien des égards, l'absolutisme?

Une dernière disposition est encore citée en faveur d'un pouvoir réglementaire propre au Roi : la loi du 6 mars 1818. Ici, ce pouvoir existe, car, dans le système de la loi fondamentale, le pouvoir réglementaire du Roi pouvait, effectivement, s'exercer à l'extérieur du domaine tracé par la loi. Mais la révolution belge est née des abus qu'entraînait un tel régime. Depuis lors, le pouvoir du Roi d'édicter des règlements et arrêtés est régi par l'article 67 de la Constitution, principe général, auquel ne peuvent, certainement, pas faire exception les mesures de police.

Aussi, semble-t-il que la théorie formulée par M. Giron ne puisse être invoquée en faveur de la légalité de l'arrêté royal de 1919. Le moyen eût été excellent, mais, en présence des objections rigoureuses qui font obstacle à son utilisation, il est préférable de se borner à l'emploi de la seconde catégorie d'arguments qui militent en faveur de la légalité de l'arrêté.

Le législateur, nous l'avons dit, peut formuler les principes généraux de la loi et, pour les détails d'application, tracer les limites d'un vaste domaine où peut s'ébattre, en toute liberté, l'activité, l'initiative gouvernementales. Toute mesure prise à l'intérieur de ces limites, c'est-à-dire toute mesure n'entrant pas en contradiction avec la pensée du législateur, est légale. Dans la question qui nous occupe, le gouvernement, en usant de son pouvoir réglementaire, s'est-il mis en contradiction avec la pensée du législateur?

Nous paraissent fournir, clairement, une réponse négative : le texte de la loi du 2 juin 1856, l'interprétation de cette loi tirée des travaux préparatoires et de l'examen de l'arrêté royal du 30 décembre 1900. Cette réponse se trouve confirmée par une décision de la Cour de cassation qui, le 20 novembre 1922, déclarait légal, l'arrêté litigieux.

Le texte de la loi du 2 juin 1856 est le suivant :

« LEOPOLD, etc.

« Les Chambres ont adopté, etc.

« Article premier. — Un recensement général de la population est opéré tous les dix ans, dans toutes les communes du royaume. Il servira de base à la répartition des membres des Chambres législatives, conformément aux articles 49 et 54 de la Constitution.

« Art. 2. — Le recensement est effectué conformément aux mesures *à déterminer par arrêté royal.*

« Art. 3. — Il y a dans chaque commune des registres de population. Ces registres sont rectifiés et complétés d'après les résultats du recensement. Tout changement de résidence d'une commune à une autre est également consigné sur les registres de la population.

« Art. 4. — Le changement de résidence du Belge, l'établissement ou le changement de résidence de l'étranger en Belgique sont constatés par une déclaration faite dans la forme et les délais prescrits par le gouvernement et conformément aux règlements communaux portés en exécution de l'article 78 de la loi communale (1). »

Les articles suivants concernent les sanctions et présentent peu d'intérêt pour l'argumentation.

Il est à remarquer la profonde liberté laissée au gouvernement quant à l'application de la loi. L'article 2 déclare que les mesures d'application seront déterminées par arrêté royal. Quelles seront ces mesures? Toutes celles qui ne seront pas en contradiction avec la pensée du législateur. Les mesures prises par l'arrêté de 1919 sont-elles en contradiction avec cette pensée? Pour le savoir, découvrons cette pensée dans les travaux préparatoires de la loi de 1856. Nous lisons dans l'exposé des motifs : « *La connaissance exacte de la population* est, en effet, indispensable pour l'exécution d'un assez grand nombre de lois civiles et politiques dans les diverses parties de l'administration. On comprend, Messieurs, qu'une opération étendue et difficile comme celle du dénombrement de tous les habitants d'un pays ne peut être renouvelée annuellement. Dans l'intervalle d'un recensement à un autre, les Chambrs ont intérêt à connaître, *du moins approximativement*, le mouvement de la population. *C'est ce que l'on obtient au moyen des registres de la population.* »

La tenue de ces registres de population avait déjà été ordonnée par le gouvernement des Pays-Bas, à l'occasion du recensement de 1829. Mais cette prescription avait été peu observée; aussi, en 1846, à la suite du premier recensement belge, un arrêté royal recommandait, à nouveau, la tenue de ces registres.

---

(1) *Pasinomie*, 1856, p. 224, n° 305.

Malheureusement : « cette mesure, dont on s'était promis des résultats tels qu'on espérait pouvoir pendant de longues années se dispenser d'opérer de nouveaux recensements, fut loin de répondre à l'attente du gouvernement... On ne put parvenir, surtout, à constater, avec quelque exactitude, les *changements de résidence*. Les inscriptions à l'arrivée se firent assez régulièrement; mais les radiations au départ furent impossibles parce que *les déclarations du changement de résidence firent le plus souvent défaut*... La commission centrale de statistique déclara que le mouvement de la population, *quelque soin qu'on apporte à la tenue des registres*, donne lieu à des irrégularités, à des erreurs, à des doubles emplois... Au sujet des registres de population : Mal tenus, dit-elle, dans beaucoup de communes, soit à cause de l'inexpérience des administrations locales, soit à cause de la négligence des habitants, *ces registres doivent être soumis à un contrôle efficace* et leur tenue doit être assurée par des sanctions pénales qui n'existent pas (1). »

A retenir de tout ceci : dans l'intervalle qui sépare deux recensements généraux, il y a intérêt à connaître le mouvement de la population. On connaît ce mouvement au moyen de registres de population. Mais ceux-ci ont besoin d'un contrôle efficace.

La carte d'identité n'est-elle pas ce moyen de contrôle efficace? Elle doit être présentée à chaque changement de demeure, elle doit être renouvelée chaque fois que l'on change de résidence.

Nous savons bien que les registres de population sont infiniment mieux tenus qu'en 1846, mais, cependant, combien d'erreurs encore, en dépit d'une foule de précautions. Le contrôle est toujours nécessaire et le gouvernement en créant, dans ce but, la carte d'identité, il faut bien l'avouer, ne paraît pas s'être mis en contradiction avec la volonté du législateur.

Continuons la lecture des travaux préparatoires; cette idée se confirme : nous trouvons dans l'annexe A, à l'exposé des motifs : « A la commission centrale et aux commissions provinciales de la statistique appartient la surveillance du recensement général et de chacune de ses parties. *Au besoin*, des membres de la commission centrale,

---

(1) *Annales parlementaires*, Chambre des représentants, séance du 15 avril 1856, n° 192, p. 1164.

désignés par le ministre de l'Intérieur, ou des commission provinciales, désignés par MM. les gouverneurs, se rendront sur les lieux pour assurer la bonne exécution des opérations (1).»

Le gouvernement, nous le voyons, envisage des moyens de contrôle incontestablement fort onéreux et compliqués afin d'assurer le recensement exact de la population; aurait-il rejeté ce moyen de contrôle excellent et peu dispendieux que constitue la carte d'identité? Celle-ci, en effet, est la copie presque exacte des données du registre de la population : « Le registre sera divisé en colonnes indiquant le numéro d'ordre, les noms, prénoms, la profession, le lieu de naissance, la date de naissance ou l'âge, l'état civil, la date de l'entrée dans la commune et la désignation de la dernière résidence, la date du décès ou de la sortie de la commune avec désignation, dans ce dernier cas, du lieu où l'habitant va s'établir, les changements qui surviennent dans l'état civil des personnes et la date à laquelle ces changements sont opérés (2).»

La carte d'identité ne reproduit-elle pas, à peu de chose près, ces données? Quel moyen de contrôle précis n'est-elle donc pas et n'est-on pas fondé de déclarer que sa création répond aux desiderata du législateur?

Il est permis, par conséquent, d'affirmer que la création de la carte d'identité est non seulement une mesure qui n'entre pas en contradiction avec la pensée du législateur, mais qui répond au désir de celui-ci. Ce point semble bien acquis.

Mais lorsque l'arrêté royal du 6 février 1919 décrète le port obligatoire de la carte d'identité, n'entre-t-il pas en contradiction avec la volonté du législateur?

Nous avons vu combien un moyen de contrôle efficace des registres de population était désiré, nous avons vu que, certainement, si la notion de la carte d'identité, qui est, ne l'oublions pas, d'importation étrangère, s'était présentée, elle aurait été accueillie avec faveur. Cette notion ne s'est pas présentée; cependant, le législateur a trouvé quelque chose remplaçant, tant bien que mal, la carte d'identité : le certificat

---

(1) Chap. I, Le recensement général; sect. IV, Surveillance générale de l'opération, n° 15, p. 1166.

(2) Même annexe, chap. II, Tenue des registres de population, n° 24.

de changement de domicile. Lisons l'annexe C, à l'exposé des motifs (p. 1167) : « L'*obligation* à imposer aux habitants qui changent de domicile de produire un certificat émanant de l'Administration communale de leur dernière résidence est, Messieurs, toute dans leur intérêt. Combien, Messieurs, parmi les ouvriers (et c'est surtout parmi la classe ouvrière que les mutations sont fréquentes) qui ne savent souvent ni lire, ni écrire, ne savent presque jamais comment s'orthographie leur nom de famille. Eh bien! ces ouvriers se présentent à l'officier de l'état civil (ne déclarant qu'un seul prénom lorsqu'ils en ont deux ou trois) qui sera obligé de rédiger des actes de naissance, de décès, au hasard, sinon il se verra forcé d'attendre quelquefois plusieurs jours, par exemple, lorsque les personnes viendront d'une autre province, pour se faire produire des pièces authentiques tels que des extraits d'actes de naissance, de mariage, etc. Un simple certificat de changement de domicile aurait *obvié à tous ces inconvénients* et aurait *épargné aux intéressés des courses et des dépenses inutiles*. Combien, Messieurs, le certificat de changement de domicile *ne simplifie-t-il pas aussi l'exécution et l'application des lois* sur le domicile de secours, la milice nationale, la garde civique, etc., des dispositions du Code civil relatives au mariage, *enfin de la plupart des lois qui nous régissent*. »

Remplaçons dans cet extrait l'expression « certificat de changement de domicile » par « carte d'identité ».

N'apparait-il pas que cette dernière remplit de façon bien plus satisfaisante le rôle dévolu au certificat de changement de domicile? Ne ressort-il pas de la fin de ce texte que le législateur désirait un certificat dont les citoyens auraient été munis et qu'ils auraient dû présenter pour la facilité de l'exécution régulière de la plupart des lois. Ce certificat, c'est la carte d'identité.

Certes, la situation s'est fortement modifiée depuis 1856 : l'état intellectuel des populations s'est grandement amélioré, mais, par contre, la vie sociale s'est compliquée et l'application plus difficile des lois exige beaucoup plus fréquemment l'exhibition d'un certificat d'identification dont le port obligatoire est déjà impliqué par le terme « obligation », qui commence le texte cité rattaché aux idées exprimées dans la dernière partie de ce même texte. Celles-ci, d'ailleurs, spontanément, entraînent le port obligatoire du certificat prévu.

En effet, pour pouvoir simplifier l'application régulière de beaucoup de lois, l'exhibition à toute réquisition de ce certificat est nécessaire. Comment assurer cette exhibition à toute réquisition sans qu'existe l'obligation d'être toujours muni de cette pièce d'identification?

Il nous semble, par conséquent, que le gouvernement auquel la loi laissait toute liberté, au point de vue des mesures d'exécution, en décrétant le port obligatoire de la carte d'identité, ne s'est pas mis en contradiction avec la pensée du législateur et n'a pas, non plus, institué, aux dépens des citoyens, des charges que le législateur n'avait en aucune façon envisagées.

Cette manière de voir se trouve confirmée par l'examen de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, sur lequel se base l'arrêté de 1919 et dont voici quelques extraits :

« Article 17. — L'Administration communale *recherche* les personnes qui auraient quitté la commune avec dessein de se fixer ailleurs sans donner avis...

« Article 18. — L'Administration communale *recherche également* tous les habitants qui ne seraient pas inscrits au registre de la population, soit pour avoir été omis au recensement, soit *pour n'avoir point déclaré leur changement de résidence...*

« Article 19. — Les agents de la police locale *signalent* les personnes qui se trouvent dans l'un des cas prévus par les articles 17 et 18.

« Article 24. — Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique fixera les règles à suivre pour la tenue des registres de la population. *Il résoudra les difficultés* qui se présenteront pour les constatations de changement de résidence (1). »

Le port obligatoire de la carte d'identité n'est-il pas un moyen de procéder avec une extraordinaire efficacité aux recherches prévues par les articles 17 et 18 de l'arrêté. De plus, nous constatons que l'article 24 de cet arrêté, basé sur la loi de 1856, témoigne encore de l'étendue de la liberté laissée au gouvernement. Il paraît bien que si celui-ci juge que le port de la carte d'identité est un moyen de résoudre les difficultés qu'entraîne l'application de la loi de 1856 et

(1) *Pasinomie*, 1900, p. 445, n° 401.

de l'arrêté de 1900 pris en exécution de cette loi, il ne doit pas hésiter un instant à l'employer.

L'autorité qui s'attache aux décisions de la Cour de cassation renforce cette opinion. Par un arrêt du 20 novembre 1922, la Cour suprême déclarait, en effet, légal l'arrêté du 6 février 1919.

Le résumé et le texte de cet arrêt sont les suivants :

Résumé :

« L'arrêté royal qui prescrit d'être muni d'une carte d'identité est une mesure d'exécution de la loi sur les recensements généraux et les registres de la population. »

Arrêt :

« Attendu que le défendeur était poursuivi notamment du chef de contravention à l'article 4 de l'arrêté royal du 6 février 1919, pour n'avoir pas été muni de sa carte d'identité;

« Attendu que la loi du 2 juin 1856 autorise le Roi à déterminer, sous peine d'amende, les mesures suivant lesquelles s'effectue le recensement décennal de la population et les formes et délais des déclarations constatant l'établissement et les changements de résidence;

« Attendu que l'obligation imposée aux habitants par l'arrêté royal du 6 février 1919 d'être munis de leur carte d'identité, *a pour but notamment d'assurer l'exactitude et la régularité des déclarations susvisées* et partant aussi du recensement de la population;

« Qu'à ce titre et *vu la perturbation jetée par la guerre* dans la tenue des registres de la population d'un grand nombre de communes du pays, l'obligation imposée aux habitants d'être munis de leur carte d'identité *rentre dans les prescriptions que le Roi est autorisé à édicter en vertu de la loi du 2 juin 1856;*

« Que c'est donc à tort que le tribunal a refusé de faire application au prévenu des articles 2 et 4 de l'arrêté royal du 6 février 1919, sous le prétexte que cet arrêté n'était pas conforme à la loi du 2 juin 1856;

« Que cette décision constitue la violation de l'article 107 de la Constitution, des articles 2 et 4 de la loi du 2 juin 1856 et des articles 2 et 5 de l'arrêté royal du 6 février 1919;

« Par ces motifs, casse le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Malines... » qui, jugeant en degré d'appel, acquittait le défendeur (1).

Cet arrêt tranche donc, nettement, la question en faveur de la légalité de l'arrêté de 1919. Ultérieurement, il est vrai, quelques décisions de justices de paix et de tribunaux de province se sont élevées contre la jurisprudence établie par la Cour suprême. Mais les motifs invoqués par ces décisions seront, nous le pensons, incapables de détourner de la voie où elle s'est engagée la Cour de cassation. En effet, les objections que formulent contre la légalité de l'arrêté de 1919, les quelques jugements dont nous avons connaissance, sont rencontrées et repoussées par les dispositions qu'il est permis de déduire légitimement des textes que nous avons commentés.

Aussi, nous semble-t-il bien que l'arrêté décrétant le port obligatoire de la carte d'identité est parfaitement légal. Si cette opinion ne peut, à notre sens, se déduire du premier moyen que l'on pourrait invoquer en faveur de la légalité contestée : un pouvoir réglementaire propre au Roi, du moins, le second moyen : l'interprétation de la pensée qui a inspiré les dispositions de la loi de 1856, complétée par l'arrêté de 1900, nous apporte un faisceau serré d'arguments en faveur de cette légalité.

En outre, l'utilité, si évidente, que présente, dans une multitude de circonstances, cette institution de la carte d'identité milite, elle aussi, en faveur de cette mesure. S'il est vrai que la notion de l'interprétation progressive des lois ne reste pas une pure et vaine théorie sans application pratique, s'il est vrai que le droit est réellement l'expression de la volonté sociale et naît des nécessités multiples et successives de la vie collective, c'est à bon droit, nous semble-t-il, que l'on peut affirmer légal l'arrêté royal du 6 février 1919.

---

(1) *Pasicrisie*, 1923, I p. 72.

La Pédagogie universitaire aux États-Unis [1]

PAR LE

Dr O. DECROLY

Chargé de Cours à l'Université libre de Bruxelles

ET

R. BUYSE

Docteur en Pédagogie, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

(*Suite*)

La célèbre Université de Harvard située à Cambridge près de Boston (Massachusetts) possède également une école d'éducation.

Dans son organisation actuelle, cette école supérieure est de date récente, car elle ne fut reconnue comme département autonome que le 12 avril 1920. Mais la pédagogie, si l'on considère son développement antérieur dans le système universitaire, y a néanmoins un passé assez long. Dès 1891, en effet, le Prof. Hanus P. H. fut nommé privatdocent d'Histoire et d'Art de l'enseignement dans la faculté de philosophie sous l'autorité de laquelle l'enseignement pédagogique continua à être donné jusqu'en 1906, date à laquelle la section de pédagogie fut rattachée à la Faculté des Arts et Sciences. Pour les études pédagogiques, jusqu'en 1896 l'Université de Harvard ne délivra qu'un diplôme régulier de maître ès arts; le titre de docteur en philosophie (groupe pédagogique) ne fut institué qu'à partir de 1905. Depuis 1921, on délivre deux grades académiques purement pédagogiques : Maître en pédagogie (Ed. M.) et Docteur en pédagogie (Ed. D.). Aujourd'hui, la « Graduate School of Education » est parfaitement organisée pour assurer aux futurs maîtres de tous degrés

(1) Voir *Revue de l'Université*, 1923-1924, p. 370.

et aux autorités scolaires un enseignement professionnel complet et résolument scientifique qui porte sur les matières suivantes :

a) Théorie et principes de l'éducation;
b) Psychologie pédagogique comprenant l'hygiène scolaire;
c) Histoire de la pédagogie;
d) Administration scolaire;
e) Enseignement élémentaire (jardin d'enfants et écoles primaires);
f) Enseignement secondaire;
g) Mensurations et statistiques pédagogiques;
h) Pédagogie vocationnelle;
i) Orientation professionnelle;
k) Education physique : jeu, récréation.

Les cours sont à plusieurs degrés et conçus de façon assez souple pour rencontrer les besoins spéciaux de toutes les catégories d'éducateurs.

Il existe des programmes particuliers (combinaison de cours essentiels et de cours à option pour chaque genre d'hommes d'école). Ainsi, au degré inférieur, ils fournissent aux futurs maîtres un enseignement théorique substantiel et bien équilibré, ainsi qu'une préparation pratique au travail pédagogique.

Il existe aussi des cours de perfectionnement pour les maîtres en service qui désirent devenir directeur d'école (principal), superintendant ou inspecteur (supervisor); pour les professeurs d'écoles normales ou pour ceux qui veulent se spécialiser en certains domaines : éducation des anormaux, par exemple. Enfin, au degré supérieur, et c'est ici que l'institution réalise son vrai but, l'école fournit l'occasion de recherches originales et permet l'expérimentation pédagogique à un groupe sélectionné d'étudiants qui veulent se consacrer entièrement à la science de l'éducation. Tout est mis en œuvre pour les mettre à même de contribuer efficacement à l'amélioration de la théorie éducative et au perfectionnement de la technique pédagogique, ainsi qu'au progrès de l'administration scolaire.

La situation de l'Université dans l'Etat de Massachusetts, à proximité de Boston, offre de nombreuses et faciles occasions de travaux pratiques dans les écoles de types divers.

Le corps professoral qui poursuit la réalisation du large programme

esquissé plus haut, travaille avec beaucoup d'homogénéité sous l'active direction du jeune Doyen H. W. Holmes, dont on connaît l'ardeur dans la défense du système d'individualisation de l'enseignement. Il nous a été donné de suivre surtout les travaux du Prof. Dr Deaborn qui, avec l'aide du sympathique Prof. A. Shaw, a réalisé et expérimenté de nombreux tests d'un grand intérêt. Nous avons déjà eu l'occasion de dire ailleurs (1) tout le bien que nous pensons du travail du Prof. Brewer, qui dirige les travaux d'orientation professionnelle.

Les autres départements universitaires et le Radcliffe College sont largement ouverts aux étudiants en pédagogie qui désirent étudier des branches spéciales du programme de l'enseignement secondaire, par exemple : la botanique, la zoologie, la littérature anglaise, les sciences économiques, etc.

Comme toutes ses émules des autres universités, l'école de pédagogie — sans être logée dans de somptueux bâtiments — est convenablement installée et surtout merveilleusement équipée pour permettre un travail de recherches aisé et fructueux. La bibliothèque (Lauwrence Hall) renferme tous les documents désirables : livres, brochures, thèses, rapports officiels, règlements scolaires, catalogues d'institutions, revues. La « Widener Memorial Library », bibliothèque centrale de l'Université possède surtout les documents concernant l'histoire de l'éducation, tandis qu'une remarquable collection de livres classiques (textbooks) alimentée par toutes les grandes maisons d'édition, va s'enrichissant chaque jour. Enfin, à côté de ces moyens « livresques » de travail, il faut encore citer le « laboratoire de psychologie pédagogique » annexé au laboratoire de psychologie de l'Université (Emerson Hall) et qui est amplement fourni d'appareils de démonstration et de recherches. Mais ce qui mérite de retenir surtout l'attention, c'est la clinique pédagogique dirigée par les Prof. Deaborn et Fernald, qui s'y occupent de l'examen individuel mental et pédagogique des écoliers et aussi du traitement statistique de leurs expérimentations collectives dans les écoles des environs.

Nous avons pu prendre d'amples renseignements en étudiant la

---

(1) Cf. Bulletin de l'Office d'orientation professionnelle, 1923, n° 11, p. 26, Bruxelles, Lamertin

belle collection de tests que l'école de pédagogie a fait réunir et classer par un assistant spécial : c'est, avec celle des prof. Pressey d'Ohio State University et celle du T. C. de New York, la plus complète et la mieux présentée parmi celles que nous avons pu voir.

Deux séries de publications paraissant sous les auspices de la Faculté de pédagogie continuent à être publiées. Ce sont : 1° les « Etudes pédagogiques de Harvard » (3 volumes parus) et 2° le « Bulletin pédagogique de Harvard » qui, de temps à autre, présente aux spécialistes la mise au point d'un problème pédagogique (7 études parues).

Avant de quitter Harvard, il est juste de remarquer que cette université revendique la priorité dans l'organisation des « Summer courses ». Le premier cours d'été consacré à la botanique y fut, en effet, professé par le Professeur A. Gray et, depuis lors, c'est une tradition à l'Université de dispenser les bienfaits de son enseignement à ceux qui n'ont pour étudier que leur vacances.

* * *

Parmi les autres écoles de pédagogie un souvenir spécial est dû à celle de la vieille université de Yale, qui, pour être moins développée que celle de Columbia, de Chicago ou de Harvard, n'en est pas moins intéressante.

Elle possède : 1° un laboratoire complet de psychologie pédagogique et des sections de psychologie appliquée à l'éducation existent également dans le laboratoire de psychologie de la Faculté de philosophie (Herrick Hall) ; 2° une psycho-clinique pour enfants.

Le corps professoral, sous la direction du Doyen Prof. Spaulding, anciennement superintendant des écoles de Newton où il organisa un remarquable plan d'études en faveur de l'individualisation de l'enseignement, est réduit au strict minimum, mais l'ensemble des cours est assez complet et bien charpenté :

I. Cours du Professeur Spaulding.

Organisation scolaire et administration, 3 heures.
Problèmes d'administration scolaire, 2 heures.
Organisation pédagogique et inspection, 1 heure.
Education américaine, 1 heure.

II. Cours du Professeur Bryce.

Pédagogie des écoles élémentaires, 3 heures.
Inspection des écoles élémentaires, 1 heure.

III. Cours du Professeur Dr Gesell.

Hygiène mentale avant l'âge d'école, 1 heure.
Hygiène mentale de l'écolier, 1 heure.
Enfants anormaux et école publique, 1 heure.
Psychologie clinique infantile, 2 heures.

IV. Cours du Professeur J. G. Chapman.

Psychologie pédagogique (descriptive), 2 heures.
Psychologie pédagogique (quantitative), 2 heures.
Principes de l'enseignement, 1 heure.
Statistiques pédagogiques, 2 heures.
Mensurations pédagogiques, 2 heures.

Parmi les institutions qui font l'objet de cet article nous ne pouvons passer sous silence celle de *Clark University*, dont le renom a été porté si loin grâce au travail imposant de son ancien président, G. Stanley Hall (1); elle a été pendant longtemps la plus importante des Etats-Unis et a formé des générations de pédagogues dont beaucoup se sont distingués. Actuellement, il semble que l'attention du conseil académique et du corps professoral soit plutôt portée vers l'enseignement des sciences exactes et naturelles, spécialement vers les problèmes de la *géographie;* aussi, parmi les huit sections que comprend l'université, celle de pédagogie semble plutôt négligée, au moins si on la compare à son épanouissement antérieur.

Les études qui conduisent aux grades de « Maître ès Arts » et de « Docteur en philosophie » sont, paraît-il, organisées pour satisfaire aux besoins de deux catégories d'étudiants :

1° Ceux qui, désirant *enseigner* quelque autre spécialité du savoir

(1) Nous venons d'apprendre la triste nouvelle de la mort de M. G. St. Hall à Worcester. Dans l'article nécrologique que nous publions d'autre part, on trouvera quelques renseignements complémentaires à propos de cette forte personnalité que vient de perdre la science pédagogique mondiale.

humain, veulent néanmoins acquérir une connaissance générale de l'histoire de la situation actuelle des méthodes spéciales et des découvertes récentes, dans le domaine de la pédagogie universitaire, professionnelle et technique;

2° Ceux qui veulent devenir professeurs de pédagogie ou professeurs d'école normale, superintendants ou spécialistes dans le travail éducatif.

Il semble bien impossible de s'en tenir au programme actuel de ce département pédagogique pour atteindre à pareilles fins.

Pour être complet, il devait inclure les groupes d'études suivants :

1° *a*) Pédologie (child study); *b*) Psychologie pédagogique; *c*) Pédagogie; *d*) Physiologie expérimentale; *e*) Hygiène scolaire;

2° *a*) Principes de pédagogie; *b*) Histoire de l'éducation et réformes scolaires; *c*) méthodes, dispositifs, appareils, etc.;

3° *a*) Organisation scolaire dans les différents pays; *b*) Problème de l'éducation secondaire; *c*) La profession de l'enseignement; *d*) Education morale et religieuse; *f*) Idéals pédagogiques.

Mais en réalité il n'a porté, pendant l'année 1920-1921, que sur les deux points suivants du cours du Dr H. Burnham :

a) L'hygiène de l'instruction et les principes de l'hygiène mentale; *b*) La profession de l'enseignement.

Aussi les étudiants, pour recevoir un enseignement plus complet, ont-ils dû suivre la plupart des cours de la section connexe de psychologie. Parmi ces cours, citons ceux du Dr Hall : psychogénèse, psychologie des appétits, des sentiments, des émotions, psychologie religieuse, psychoanalyse et études sur le caractère humain; ceux du Dr Boring : psychologie systématique, psychologie expérimentale, méthodes et techniques de laboratoire; du Dr Fernberger : anatomie et physiologie du système nerveux, psychologie de « l'apprendre » (learning), application des méthodes statistiques à la psychologie; du Dr Porter : psychologie comparée, animale et sociale; du Dr Geissler : méthode des tests, psychologie appliquée comportant un cours de trois heures par semaine sur la psychologie pédagogique.

Cette situation est vraiment regrettable, d'autant plus que cette ancienne école de pédagogie avec son intéressant « children's insti-

tute » (cercle d'études pédologiques), sa riche bibliothèque et son remarquable musée pédagogique, est supérieurement outillée pour réaliser de grandes choses. Vivifiée par l'enthousiasme de Stanley Hall et soutenue par son large savoir, elle a dans le passé créé l'intense mouvement de recherches qui a déterminé les transformations actuelles de la pédagogie, et l'esprit qui imprégnait tout son enseignement serait encore un sûr garant de succès.

Chacun, en effet, souscrira à des méthodes d'instruction universitaire qui demandent « qu'à côté du champ de travail, des excursions, des visites d'institutions publiques et privées, des classes de préparation et de répétition, des cercles d'études, des examens et d'autres modes par lesquels la connaissance semble aujourd'hui être le mieux transmise et le plus facilement retenue, les méthodes pédagogiques » suivantes soient employées :

1° Le conseil académique exige que chaque instructeur d'un petit nombre d'étudiants prépare et professe certaines parties du cours en s'aidant de diagrammes, d'appareils de démonstration, de références prises dans les meilleurs ouvrages parus sur le sujet. Les étudiants les plus avancés sont aussi encouragés à parfaire le travail des professeurs, en donnant des conférences spéciales et même certains cours. Des conférences publiques sont aussi organisées de temps à autre.

2° Des réunions ont lieu à date fixe pour unifier le travail systématique, sous la direction du professeur, à propos d'un point spécial de sa branche. Là, les étudiants préparent des thèses et des articles qui doivent être publiés dans les journaux édités par l'Université, en donnent lecture et les soumettent à la discussion de leurs camarades. Là aussi, les résultats des lectures personnelles sont exposés pour le bénéfice de tous; les opinions sont librement critiquées; de nouvelles enquêtes, méthodes, comparaisons, points de vue, sont suggérés. Du mutuel soutien obtenu de la sorte, sont sortis d'importants travaux et le rendement des universités a été fortement augmenté.

3° Les débutants font des exercices de laboratoire; c'est la meilleure de toutes les formes d'apprentissage, car il oblige le professeur et l'étudiant à une intime collaboration. Ici, la manipulation des appareils est enseignée, les procédés sont critiqués, les résultats obtenus par

d'autres chercheurs sont vérifiés et les méthodes discutées et perfectionnées avec l'idée constante de développer cette indépendance dans la recherche qui est la plus haute qualité de la culture scientifique.

Parmi les publications qui paraissent sous le patronage « officieux » (unofficially) de l'université, il faut retenir :

1° « The American Journal of Psychology », cette revue fut lancée en novembre 1887 par G. Stanley Hall, et est aujourd'hui rédigée par E. C. Sandford, F. B. Titchener (Cornell University) avec la collaboration d'un Comité international de rédaction. Chaque volume contient quatre numéros paraissant en janvier, avril, juillet et octobre. A côté d'articles originaux, une partie considérable de la revue est consacrée à l'examen sérieux de la littérature importante en ce domaine;

2° « The Pedagogical Seminary », revue fondée en janvier 1891, dirigée par le président de l'Université, avec l'aide de W. H. Burnham, professeur de pédagogie. C'est un rapport international sur la littérature pédagogique, les institutions et les progrès scolaires. Il est expressément consacré à la réforme des intérêts de l'éducation de tous les degrés, et donne des aperçus de la production pédagogique mondiale. C'est, en fait, l'organe de l'école de pédagogie; il paraît en mars, juin, septembre et décembre;

3° Le « Journal of applied psychology », publié depuis mars 1917 et paraissant trimestriellement. Il est édité par le président G. Stanley Hall et le Dr L. R. Geissler, avec la collaboration de vingt correspondants attitrés. Le but de ce périodique est d'être un organe publiant des recherches originales sur les problèmes de la psychologie appliquée et de fournir un sommaire de la littérature en ce domaine par le moyen d'analyses bibliographiques, et de résumés d'articles paraissant dans les autres revues.

* * *

Une école de pédagogie qui mérite aussi d'être signalée est celle de l'Université de l'Etat de Minnesota. Elle est située à Minneapolis et constitue un type accompli de collège pédagogique universitaire conçu comme une véritable école professionnelle supérieure — inté-

grée dans le système universitaire —. Le Doyen actuel, le Dr M. E. Haggerty, en a schématisé comme suit l'ingénieuse organisation :

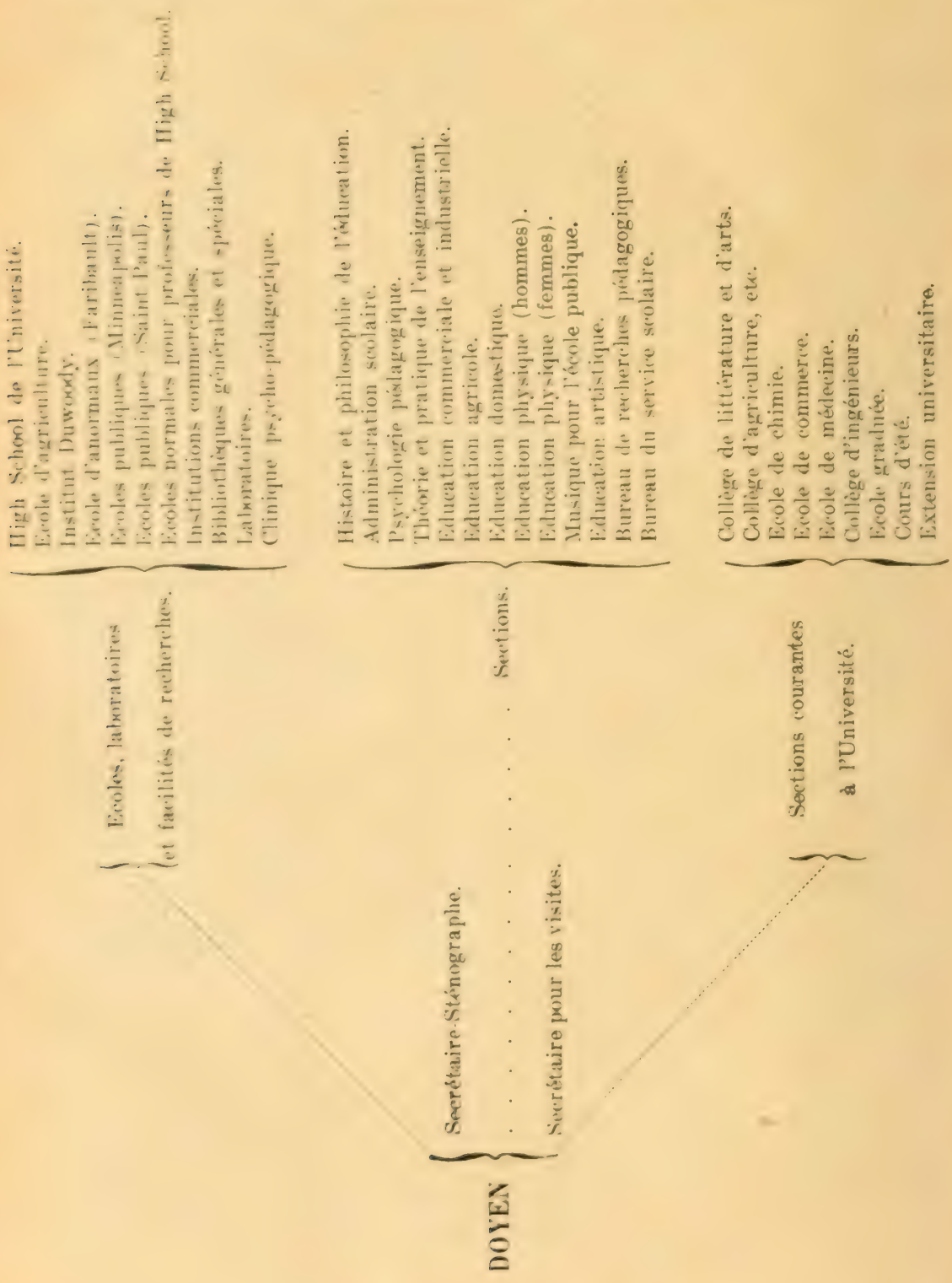

Naturellement, le but principal qu'on y poursuit est la formation des maîtres et hommes d'école de tous genres: directeurs, inspecteurs, etc. Avec ses divers départements, ses écoles d'application, ses nombreux moyens de recherches et ses relations intimes avec les autres écoles universitaires, ce collège pédagogique réalise une conception particulièrement souple, puisqu'elle permet de varier la base logique des études tantôt suivant les divers groupes de connaissances et tantôt d'après les besoins des différents étudiants.

Nous y avons surtout remarqué, outre le cours d'initiation aux méthodes de l'enseignement spécial à donner aux enfants anormaux et arriérés, un cours de quatre ans pour les professeurs et les inspecteurs d'éducation physique, qui ne manque pas d'analogie avec celui créé d'abord à l'Université de Bruxelles, puis par le gouvernement belge à l'Université de Gand. L'enseignement y est résolument expérimental et les écoles d'application sont en fait de véritables laboratoires de pédagogie.

Mais tout le monde est d'accord ici pour affirmer que la formation des maîtres et des autorités scolaires n'est pas l'unique fonction d'une école supérieure de pédagogie. Il est nécessaire qu'elle soit aussi un centre de recherches, un ferment du progrès social. La stagnation en matière pédagogique est considérée aux Etats-Unis comme un signe indéniable de morbidité nationale et l'intérêt de la démocratie y semble à tous intimement lié au progrès incessant de l'institution scolaire.

Enfin, une troisième fin visée par le collège, c'est l'extension de son enseignement, le rayonnement de sa culture, c'est le « public service ». Par des cours spéciaux, des cours par correspondance et des conférences, le corps professoral s'efforce d'initier aux nouvelles méthodes les nombreux instituteurs en fonctions et les administrateurs scolaires déjà en charge. Le collège sert aussi de trait d'union entre tous les anciens élèves et il organise des recherches collectives auxquelles prenent part toutes les autorités scolaires d'une région étendue. Cette initiative de la recherche pédagogique en commun est des plus heureuse et fait de l'école de pédagogie une véritable coopérative du travail scolaire. Dans l'opinion du Doyen Haggerty, les deux tendances ordinaires des « Bureaux de recherches pédagogiques », à

savoir : l' « expérimentation » et le « service pédagogique » gagneraient à être nettement séparées.

Il est juste de reconnaître que la faculté pédagogique n'a pas encore atteint un développement suffisant pour réaliser entièrement ces fins. La cause en est, d'une part, à sa création récente et aussi aux difficultés budgétaires qui paralysent momentanément son action. Avec le temps — qui est à tout le monde — et l'argent — qui aux Etats-Unis ne fait jamais défaut aux œuvres qui luttent pour le bien de l'humanité — on peut être assuré que la nouvelle création universitaire prendra, à côté de ses sœurs aînées l'école de médecine, l'école de droit et la faculté technique, la place qui lui revient, — elle qui tend à former « les ingénieurs sociaux » — les fabricants d'humanité.

* * *

Pour être complets et « rendre à César ce qui lui appartient », nous devrions encore entrer dans la description détaillée des six autres universités que nous avons eu l'occasion de visiter : University of Michigan (Ann Arbor); University of Illinois (Urbana); University of Ohio (Columbus); North Western University (Chicago); University of San Francisco (Berkeley) et Leland Stanford Junior University (Palo Alto, Californie). Nous ne pouvons l'essayer ici sans allonger outre mesure cet article; au reste, les caractéristiques d'organisation que nous y avons relevées ne sont pas essentielles, elles tiennent plutôt aux personnalités qui y enseignent. Il nous paraît donc plus sage de donner succinctement les indications strictement nécessaires au sujet de ces six établissements.

Nous suivons l'ordre chronologique de nos visites.

« *Ohio University* » est une école jeune et en plein progrès, placée sous l'habile direction du Doyen Arps. Le personnel y est particulièrement enthousiaste et compte parmi ses membres des hommes de grande valeur, tels le Dr Buckingham, le vaillant directeur du « Journal of Educational Research » et le créateur, en 1918, à l'Université d'Illinois et, depuis l'organisateur infatigable des « bureaux de recherches pédagogiques »; tels encore les Prof. Drs. S. et L. Pressey, spécialistes de la méthode des tests, qui nous ont si aima-

blement montré leur superbe collection de tests, la plus riche des Etats-Unis peut-être; ils viennent de publier un petit volume d'introduction à l'emploi des tests standardisés qui constitue une excellente mise au point de la question présentée sous une forme aussi claire que précise. C'est un véritable modèle de l'ouvrage d'initiation qui rendra les plus grands services aux débutants et surtout aux maîtres, en raison du souci constant que les auteurs ont pris, d'étayer leur exposé sur des exemples simples et bien choisis dans la pratique scolaire elle-même.

Le Prof. Bode qui enseigne la théorie de l'éducation est de l'école des pédagogues à culture avant tout philosophique, c'est donc un esprit surtout préoccupé du point de vue qualitatif, mais qui a su prendre une attitude de critique sympathique en face du mouvement intensif de pédagogie *quantitative*.

A la *Northwestern University* qui est située à environ six milles de Chicago, nous avons eu une entrevue avec le président, Dr Scott (1), qui nous a exposé la question des trade-tests, c'est-à-dire des épreuves d'ordre pratique pour apprécier la valeur professionnelle dans les différents métiers, consistant dans l'utilisation, dans des conditions nettement établies, d'objets dont la construction implique le maniement des outils-types et la plupart des difficultés techniques de chaque métier.

Puis, nous avons visité le laboratoire du Doyen de l'école de pédagogie, le Dr Jones. Parmi tant d'appareils ingénieux, le plus souvent construits ou adaptés par le Directeur lui-même ou ses élèves, nous avons surtout remarqué un petit tonoscope de Seashore, un chronoscope économique (7 dollars !) et néanmoins suffisant pour des expériences psychopédagogiques, un dispositif spécial pour l'étude de la mémoire des couleurs, une lanterne à projection avec interrupteur à volonté pour l'étude de l'attention, de la notion du nombre (aperception visuelle des groupes), de la mémoire des objets. Le Professeur Jones est actuellement aux prises avec une très intéressante question qu'il a bien voulu nous exposer. Il s'agit de la construction

(1) Le Dr Scott a fait partie pendant la guerre de la commission qui a préparé les tests professionnels (V. Decroly et Buyse, Les applications américaines de la psychologie, 1923).

d'une échelle objective pour l'appréciation des aptitudes au dessin; la documentation qu'il est parvenu à réunir est considérable et riche en renseignements psychologiques (1).

A l'*University of Michigan* (Ann Arbor) l'école d'éducation est à présent sous la direction éclairée du célèbre Prof. G. M. Whipple. Personne n'ignore l'œuvre essentielle de ce pionnier de la pédagogie scientifique. On peut dire que parmi ses nombreux travaux, son « Manuel des tests physiques et mentaux », qui est un modèle du genre, est resté inégalé. Aujourd'hui, le Professeur Whipple semble surtout préoccupé de la question brûlante des enfants mieux doués (gifted children). Il a déjà publié à ce propos un petit volume plein d'idées : « Classes pour enfants mieux doués » et proposé toute une série de tests pour servir à leur sélection rapide et sûre. A son initiative, le comité de la société nationale pour l'étude de l'éducation, dont il est le président, a décidé que l'activité de ses membres serait employée en 1923 à l'élaboration collective d'un volume concernant l'éducation des mieux doués. Parmi les collaborateurs du Professeur Whipple, nous avons rencontré les Drs Courtis et Berry qui se trouvent à la tête de l'enseignement de la grande ville de Detroit et le Dr Woody qui dirige le Bureau des recherches et s'est spécialement attaché à l'étude des tests mathématiques.

L'*University of Illinois* (Urban, à Champaign) possède une des écoles d'éducation matériellement des mieux installées; la remarque mérite d'être faite en passant, car ce n'est pas par les *bâtiments*, d'ordinaire plutôt modestes, que ce genre d'institution universitaire attire l'attention. L'entretien que nous avons eu avec le Prof. Monroë porte surtout sur les « tests pédagogiques » dont il s'est fait une réelle spécialité. Nous avons aussi eu l'occasion de discuter avec lui au sujet de l' « Illinois examination » célèbre enquête sur l'état mental et pédagogique des élèves d'un grand nombre d'écoles de l'Etat Illinois, dont il a été l'organisateur.

---

(1) Nous venons d'apprendre que le Dr Jones organisera, durant cet été, un voyage d'études en Europe pour un groupe de professeurs qui désirent se rendre compte sur place de l'organisation de l'enseignement en Angleterre, en France, en Suisse, en Belgique et en Allemagne.

A la Leland Stanford Junior University, située à Palo Alto, l'école d'éducation date du 27 avril 1917, et possède l'autonomie académique des autres écoles professionnelles de l'université.

Elle a comme doyen le Prof. Cubberley E. P., qui s'est occupé avec une grande autorité de travaux d'organisation scolaire et d'histoire de l'enseignement aux Etats-Unis. Mais c'est surtout le Prof. M. L.Terman qui, par sa revision de l'échelle métrique de Binet-Simon, a attiré l'attention des spécialistes du monde entier sur la jeune école d'éducation. Son influence a attiré à Leland Stanford une élite de jeunes gens ardents et studieux qui, sous sa direction, ont entrepris toute une série de travaux de recherches : enfants mieux doués, tests individuels et collectifs, etc. Tout récemment, le Prof. Terman a été chargé de succéder au Prof. Angell dans la chaire de psychologie de la Faculté, ce qui va lui permettre de renforcer la situation de l'école d'éducation et d'intensifier le mouvement d'investigation scientifique qu'il y a déterminé.

A l'*University of California* (Berkeley) nous avons pris contact avec les Drs Breitweiser et R. Franzen. Le premier s'occupe surtout de psychologie pédagogique, tandis que le second, un des meilleurs élèves du Prof. Thorndike, s'est spécialisé dans les questions de statistique appliquée à l'éducation. Par suite de l'absence du Dr Cyrus Mead, directeur du bureau des recherches, nous n'avons pas pu nous renseigner sur les travaux en cours dans cette école.

* * *

Avant de terminer, nous croyons intéressant d'exposer l'organisation d'une institution d'un caractère spécial qui est une sorte de type intermédiaire entre l'école d'éducation universitaire et l'école normale type belge. Elle est due à l'initiative du Dr S. A. Courtis qui dirige avec tant de zèle et de science le département de l'instruction, de l'ensignement des maîtres et des recherches de la ville de Detroit (1). Cette école tout en n'étant pas directement rattachée à une Université est cependant en rapport constant avec l'Université de l'Etat de Michigan où, comme nous l'avons déjà signalé

(1) Detroit a près de 1 million d'habitants, donc plus que l'agglomération bruxelloise toût entière.

plus haut, enseignent le Dr Courtis lui-même et quelques autres membres de l'administration scolaire de Detroit. Il s'agit du « Teachers College » municipal de cette ville. Donnons d'abord une vue d'ensemble du département dans son entier :

CONSEIL DE L'EDUCATION

SUPERINTENDANT

VICE-SUPERINTENDANT

DIRECTEUR et DOYEN

Enseignement. Cours d'études. Modèles, équipement et fournitures. Inspection. Enseignement des maîtres dans les écoles. Expérimentation.	Teachers' Collège. Maîtres en service. Maîtres stagiaires. Nouveaux maîtres. Transferts, désignations et changements. Expérimentation.	Recherches pédagogiques. Apprentissage du contrôle. Expérimentation dans les écoles. Assistance.

ECOLES PRATIQUES
ET EXPERIMENTALES

Le directeur a sous ses ordres 50 inspecteurs et 4,500 maîtres enseignant à 134,000 enfants. On applique quatre fois l'an des tests généraux à tous ces enfants. Comme son nom l'indique, le « Teachers College » est plus qu'une école normale ordinaire (Normal School ou Training School). C'est un perfectionnement de ce genre d'institution qui a été réalisé pour les deux raisons suivantes :

1° Etendre la période de préparation pour les élèves maîtres;

2° Mettre le perfectionnement professionnel à la portée des maîtres en service.

En vue d'atteindre ce premier objectif, le « Teachers College » offre maintenant un cours d'étude de quatre ans conduisant au grade de bachelier en sciences pédagogiques. Il est ouvert à tous les élèves diplômés d'une école moyenne accréditée (Senior High School). Les deux premières années permettent à l'étudiant de recevoir un certificat à vie, valable dans l'état de Michigan, et lui permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires. Les deux années suivantes préparent à l'enseignement des branches spéciales dans les écoles élémentaires (écoles primaires supérieures).

Pour être admis comme candidat à un grade, l'étudiant doit réunir trois conditions :

1° Etre en bonne santé physique;

2° Obtenir dans une épreuve d'intelligence (Standard intelligence test) un résultat satisfaisant supérieur à celui obtenu par le quart inférieur des élèves de deuxième année;

3° Avoir choisi dans le programme, un centre d'intérêt autour duquel il va organiser son travail.

Le programme a été conçu pour initier aux différents courants de la pensée pédagogique contemporaine et pour répondre aux besoins actuels des maîtres en service à Detroit. Dans son entièreté, ce programme comprend les éléments essentiels des cinq disciplines suivantes : philosophie, psychologie, sociologie, histoire, administration.

Mais chacun des cours a une fonction propre à réaliser en développant une habileté spéciale.

Il y a cinq directions principales représentées dans le cours d'études :

1° *Le développement personnel.* — Le maître devant jouir d'une bonne santé, doit être au courant des règles d'hygiène individuelle et entraîné à leur pratique journalière.

Il doit aussi atteindre un degré normal de valeur physique (A). Il doit pouvoir s'exprimer correctement, de vive voix et par écrit, non seulement dans sa langue maternelle, mais en anglais, langue officielle (B). Il est aussi nécessaire qu'il ait des habitudes d'ordre et d'économie (C).

2° *La culture générale.* — Au point de vue cultural, il faut qu'il puisse goûter les joies que donne la pratique des beaux-arts : musique, dessin, etc. (D); qu'il soit au courant du mouvement littéraire mondial (E) et, si possible, il est intéressant qu'il puisse avoir une connaissance pratique de l'art dramatique et de l'interprétation personnelle : chant, diction, etc. (F).

Il est tout aussi important qu'il ait acquis l'esprit scientifique autant dans sa propre façon de penser que dans la manière de juger le travail d'autrui (X).

L'esprit de la méthode scientifique ne peut être bien développé que par le travail de laboratoire. Les deux domaines les plus étroitement liés à l'enseignement sont la biologie (O) et la psychologie (P). Ces deux branches du savoir humain sont très propres à former l'esprit scientifique. Enfin, comme on ne peut admettre qu'un maître moderne reste ignorant des grands problèmes contemporains et soit incapable d'interpréter la civilisation moderne (H), il faut qu'il soit initié à la structure et aux fonctions de la société (G), aux problèmes économiques et sociaux (I, J).

3° *La formation professionnelle.* — A ce point de vue, un maître doit non seulement avoir une initiation minutieuse à son métier, mais il est nécessaire qu'il dégage nettement les principes généraux de sa profession, s'il veut appuyer son éducation professionnelle sur des fondations solides. C'est pourquoi l'étude des questions générales telles que la nature du travail de l'éducateur (K), la structure et les fonctions d'un système scolaire complet (H), l'étude approfondie du contenu d'un programme (T) et de la distribution des matières d'un cours d'études (U), l'histoire des institutions scolaires, la marche progressive des méthodes, l'évolution des théories pédagogiques (M), la valeur sociale de l'éducation (N), etc., présentent un intérêt majeur dans une école normale modèle.

4° *La technique de l'enseignement.* — Si les cours généraux ouvrent des horizons plus larges et découvrent de nouveaux points de vue qui facilitent la connaissance sérieuse, il est néanmoins nécessaire de les compléter par un entraînement spécialisé; aussi le futur maître devra-t-il apprendre pratiquement à mesurer les écoliers physiquement, mentalement et pédagogiquement, de façon à acquérir une connaissance suffisante de leur valeur physique, de leurs particularités mentales et de leurs caractéristiques morales (S).

Il doit être à même de comprendre les comptes rendus d'expériences scientifiques et les enquêtes pédagogiques des techniciens de l'enseignement. Il doit pouvoir remplir correctement le travail administratif que nécessite la bonne marche d'une école : élaboration des horaires, contrôle de la fréquentation, confection des rapports officiels et recherches statistiques (V, W).

Mais ce qui importe le plus dans cet ordre d'idées, c'est que l'insti-

tuteur soit à la fois bien entraîné à l'emploi des méthodes expérimentales en général, mais aussi et surtout à l'application de ces méthodes aux questions d'enseignement. Il doit pouvoir pratiquer le diagnostic des défauts pédagogiques et instituer un traitement adéquat à chaque cas (Y. Z).

5° *Cours pratiques ou didactique appliquée.* — Personne ne contestera la nécessité d'une initiation contrôlée à la profession enseignante. Cela peut aller depuis (a) l'observation du travail pédagogique, jusqu'à (b) la pratique personnelle elle-même, soit comme instituteur-assistant, soit comme stagiaire ayant toute la responsabilité de la classe durant un certain temps.

C'est ce programme-type qui a été réalisé par le « Teachers College » de Detroit, comme on pourra s'en rendre compte par l'analyse qui suit et qui récapitule en un tableau les points déjà signalés :

1° *Développement cultural :*

A. — Education physique;
B. — Anglais;
C. — Epargne et dépense;
D. — Musique et arts;
E. — Littérature;
F. — Théâtre.

2° *Ecole et la société :*

G. — La société élémentaire;
H. — Problèmes mondiaux;
I. — Questions sociales et économiques;
J. — Institutions ethriques;
K. — Nature de l'enseignement;
L. — Système scolaire;
M. — Histoire de l'éducation;
N. — Philosophie de l'éducation.

3° *Sciences fondamentales :*

O. — Biologie;
P. — Psychologie;
Q. — Problèmes scientifiques internationaux;
R. — Sujets spécialisés.

4° *Procédés et méthodes :*

S. — Mensurations;
T. — Programme;
U. — Branches principales;
V. — Conduite de la classe;
W. — Méthodes primaires;
X. — Méthodes expérimentales;
Y. — Diagnostic pédagogique;
Z. — Recherches spéciales.

5° *Entraînement à l'enseignement :*

(a) — Observations;
(b) — Enseignement pratique.

Les cours signalés ci-dessus sont de cinq types :

1° *Théoriques.* — Ceux qui visent à établir les principes;

2° *Professionnels.* — Ceux qui servent à appliquer les principes généraux à des domaines particuliers;

3° *Techniques.* — Ceux qui réalisent le passage de la théorie à

l'art pédagogique dans les circonstances objectives de la pratique scolaire;

4° *Généraux.* — Ceux dont le but est d'augmenter la culture générale des élèves en leur ouvrant des horizons plus larges sur la vie;

5° *D'entraînement.* — Ceux qui visent à accroître le savoir-faire des étudiants dans certains domaines.

Une caractéristique qui doit retenir l'attention, c'est que tous les cours professés pendant la journée pour les élèves ordinaires, sont enseignés également le soir, le samedi (jour de congé) et au cours de la session d'été (vacances du personnel). Cette heureuse combinaison permet aux maîtres en service de se perfectionner à leur guise. Il doit être bien entendu que la fréquentation de ces cours est tout à fait volontaire et nullement rétribuée. Le zèle du personnel a été tel que l'administration a dû le refréner par les deux dispositions suivantes :

1° Seules les personnes en parfaite santé sont admises à prendre part à ce surcroît de travail;

2° Il n'est pas permis de suivre chaque année plus de trois cours à la fois.

Le fait méritait d'être cité et se passe de commentaires.

Conclusion. — Si nous essayons de tirer de ces notes à allure fatalement descriptive et par le fait un peu aride, une conclusion, nous croyons pouvoir dire que le mouvement pédagogique aux Etats-Unis est en pleine évolution et riche de promesses. Cette évolution, qui avait pris naissance avant la guerre (1) s'est accélérée depuis qu'on s'est aperçu lors de l'examen des soldats par les méthodes psychologiques du médiocre niveau, tant mental que scolaire, de la population et de la nécessité qu'il y avait d'étudier par des méthodes objectives, les questions qui jusqu'alors avaient été résolues par des procédés dogmatiques et aprioristes. Du même coup, est née l'opinion qu'il fallait renforcer et étendre la tendance, à rattacher un certain nombre d'écoles normales avec leurs bureaux de recherches et leurs sections expérimentales aux universités et à créer dans celles-ci un enseignement supérieur de l'éducation.

---

(1) V. O. Buyse : Les méthodes américaines d'éducation, 1908.

En Belgique nous sommes engagés dans la même direction; l'Université libre de Bruxelles a ouvert la voie en créant une section de pédagogie, l'Université de Louvain vient d'inaugurer la sienne avec une organisation un peu différente.

Tout en étant encore loin des réalisations américaines, il semble donc que l'on commence à comprendre chez nous aussi, que l'enseignement supérieur ne doit pas plus longtemps se désintéresser de l'éducation de la grande majorité des enfants et qu'il ne doit plus considérer celle-ci comme une matière d'ordre exclusivement philosophique, susceptible d'être taitée par la logique pure en dehors des méthodes et des données de la science.

La science de l'éducation doit être une science au même titre que la chimie ou la médecine, et comprendre une partie de science pure et une autre de science appliquée. Certes, elle n'est pas encore au point où se trouvent actuellement la chimie ou la médecine. Mais qu'était la chimie il y a à peine cent ans et qu'était la médecine il y a moins d'un demi-siècle ? Au surplus peut-on dire qu'il n'y ait plus de points obscurs en chimie ni en médecine ? N'y a-t-il pas une armée de chercheurs qui poursuivent de patientes études pour élucider des questions encore controversées dans ses domaines.

La science de l'éducation veut, elle aussi, sortir du stade de l'*a priori* et de l'affirmation gratuite, mais par le fait même qu'elle doit se baser sur d'autres branches il lui faudra probablement plus de temps qu'aux sciences dont il vient d'être question pour élucider les problèmes qui se présentent à elle; est-ce une raison pour reculer ? Le travail qu'il faudra fournir pour mieux élever l'enfant a-t-il moins de valeur que celui qu'il a fallu pour découvrir entre autres les explosifs, l'acier des canons ou le remède contre la rage ?

Or, il se peut que les explosifs meurtriers et les canons, de même que le remède contre la rage, deviennent un jour superflus, tandis que l'éducation, qui doit aider puissamment à supprimer ces fléaux, sera, elle, toujours plus indispensable. Nous avons donc de bonnes raisons pour imiter les Américains; idéalistes et pratiques à la fois, ils réunissent précisément les deux éléments du succès : un but élevé mais accessible et l'emploi systématique des moyens pour y atteindre.

La VIIe Semaine sociale universitaire

(Mutualité et Coopérative ouvrières. Organisation paysanne.)

PAR

MARCEL VAUTHIER.

La VIIe Semaine sociale universitaire fut consacrée, du 8 au 13 octobre 1923, à l'étude du développement des groupements sociaux en Belgique.

Déjà, au cours des semaines sociales antérieures, ces groupements avaient à différentes reprises retenu l'attention. L'importance qu'ils ont acquise justifiait une étude particulière.

Le programme comprenait des enquêtes sur les principales formes de l'organisation ouvrière : mutualités, coopératives, syndicats, groupements éducatifs et politiques; sur l'organisation nationale dans l'industrie; sur l'organisation paysanne.

Les notes qui suivent se rapportent à quelques-uns des points de ce programme.

La mutualité ouvrière.

L'organisation des mutualités socialistes avait été ici choisie comme sujet de l'enquête.

Les socialistes belges ont poussé très loin le développement de leurs mutualités; la classe ouvrière y a trouvé un soulagement important, dans tous les cas où la maladie ou l'infirmité étaient pour elle une cause d'infinie misère.

Les créations des mutualités sont variées.

Les participants de la Semaine sociale en ont visité deux des plus récentes et des plus parfaites :

Le domaine de Tribomont, endroit de cure, de repos, lieu de séjour salubre pour les mutualistes et leurs familles; la clinique de Seraing, qui est un modèle d'organisation moderne pour les opérations et les soins à donner aux malades.

L'organisation des mutualités exige beaucoup de dévouement de la part des organisateurs; le sens de l'œuvre mutualiste, son magnifique dévouement ont été exposés par l'un d'eux, M. Jauniaux, secrétaire de l'Union nationale des Fédérations de Mutualités socialistes. L'organisation plus spéciale de la clinique de Seraing a fait l'objet d'exposés de M. Merlot, administrateur, et de M. le docteur Etienne.

Le mouvement mutualiste paraît une des plus anciennes manifestations de l'esprit de solidarité de la classe ouvrière. Il existait longtemps avant que se fût déclenchée l'activité politique des ouvriers. A un moment où la coalition des travailleurs manuels était combattue avec énergie par le pouvoir, les ouvriers qualifiés avaient néanmoins formé des associations philanthropiques, mutualités ou confréries, dans les principaux centres du pays. Ils se réunissaient sous couvert de philanthropie; mais comment empêcher que des hommes pratiquant un même métier ne finissent pas par s'entretenir de leurs intérêts professionnels? L'esprit mutualiste était inséparable de l'esprit de résistance collective et la mutualité devait être, par la force des choses, une sorte de syndicat.

Cette double tendance n'a jamais disparu de la mutualité, même depuis que la coalition ouvrière et le syndicat sont devenus des faits incontestables aux termes de la loi; et actuellement encore, la forte organisation mutualiste est un des premiers éléments de propagande et de succès du parti socialiste et une de ses formes de cohésion les plus utiles.

L'organisation mutualiste actuelle des socialistes n'a pas été l'œuvre d'un jour. Sortie de petits groupements d'ouvriers spécialisés dans une profession, elle a dû s'étendre peu à peu à tous les ouvriers, sans plus s'arrêter aux exigences exclusives des professions différentes. Tous les ouvriers ont pu s'affilier, mais il y avait bien moins d'ouvriers socialistes vers 1880 que maintenant. La majorité des travailleurs était encore neutre ou catholique; aussi le caractère des premières mutualités fut-il plutôt la neutralité politique. C'était

d'ailleurs la condition nécessaire pour obtenir les faibles secours que le gouvernement consentait à donner.

Mais le sens profond de coalition qui faisait la force du mouvement mutualiste chez les ouvriers, même neutres, n'avait pas échappé aux hommes d'œuvres catholiques. Les émeutes du Centre de 1886 leur révélèrent la puissance du mouvement ouvrier. Ils étaient engagés dans cette voie aussi par l'encyclique « Rerum Novarum » du pape Léon XIII.

Aussi, dès cette époque, voit-on se dessiner en Belgique deux mouvements mutualistes nettement différenciés : le mouvement catholique formé sous l'impulsion des hommes politiques et des hommes d'œuvres du parti catholique, et le mouvement socialiste né spontanément au sein des groupements d'ouvriers qui prenaient de plus en plus attitude dans la politique socialiste. La mutualité neutre perdit de son importance première.

En 1886, on comptait 65,000 mutualistes; en 1914, on en comptait 500,000.

Les mutualités socialistes montrèrent un esprit particulièrement hardi et novateur dans leurs créations, ne s'arrêtant pas aux difficultés extraordinaires résultant de ce que leurs ressources étaient très petites pour réaliser des entreprises très coûteuses. On verra ce que peuvent entraîner de frais la construction d'une clinique et l'organisation d'un service médical. Mais ce sont là services d'intérêt public. Les mutualités socialistes ne pouvaient leur donner toute leur extension sans y être aidées par les ressources publiques et pour obtenir celles-ci, il fallait peser sur le pouvoir.

En 1912, une loi avait accordé un subside de 60 centimes pour chaque cotisation de un franc versée dans les caisses mutualistes d'invalidité; toutefois, avant la guerre, le crédit annuel total en faveur des mutualités et autres institutions de prévoyance n'avait jamais dépassé 375,000 francs.

C'était insuffisant, étant donné la grande portée sociale du mouvement; les provinces avaient, proportionnellement, fait un effort beaucoup plus important, surtout la province du Hainaut qui, d'habitude, devance toutes les initiatives publiques dans les grandes questions sociales. Mais après la guerre, l'arrivée au pouvoir de ministres socialistes détermina, à l'égard des mutualités, une attitude nou-

velle. A la demande du ministre Wauters, les Chambres votèrent un subside de 16 millions de francs, pour favoriser les services médicaux et pharmaceutiques des mutualités. L'impulsion était donnée; les mutualités avaient une existence assurée, leur action bienfaisante se faisait sentir, et les différentes caisses socialistes (caisses syndicales, caisses des coopératives, etc.), pouvaient plus aisément se justifier, auprès de leurs adhérents, de leurs importantes interventions. Les mutualités socialistes ont en fait un caractère politique. Or, le gouvernement ne confère ses subsides qu'à des sociétés légalement reconnues et il ne reconnaît que les sociétés sans but politique. Mais, comme toujours en de pareilles circonstances, on trouve un *modus vivendi*. Les mutualités socialistes ont pris pour règle qu'on ne peut être admis en qualité de membre si l'on ne fait partie du cercle de propagande socialiste.

Après avoir obtenu la reconnaissance légale et le bénéfice des faveurs accordées par les pouvoirs publics, les mutualités, quelque peu dispersées dans tout le pays, renforcèrent leur action en centralisant leur effort. Un mouvement de centralisation semblable fut entrepris, en même temps, par les mutualités catholiques, ce qui mit les unes et les autres en bonne position pour faire voter des dispositions législatives facilitant la fusion des mutualités.

La centralisation a donné aux mutualités une plus grande conscience de leur force, car un ouvrier est impressionné par l'idée d'être soutenu par des centaines de milliers d'autres, s'il tombe malade ou quand il devient vieux. C'est une idée simple qui pénètre facilement les milieux des travailleurs, même les plus arriérés ou les plus isolés. Quand on vient lui dire que, s'il tombe malade et perd tous ses moyens d'existence, il recevra immédiatement 5 francs par jour, pendant six mois et après cela 3 francs, toujours, jusqu'à ce qu'il ait 65 ans et une pension de vieillesse, il se laisse volontiers convaincre. La cotisation est tellement faible qu'elle ne peut faire reculer personne.

Une grande puissance se dégage peu à peu de l'idée de solidarité sociale, qui gagne du terrain grâce à cette propagande, et sans doute c'est une des plus nobles idées de l'époque. Elle implique un sentiment de la responsabilité de chacun à l'égard de tous, que l'on

retrouve ensuite dans toutes les organisations ouvrières où les travailleurs sont entrés en commençant par les mutualités.

Nous avons vu que les mutualités ne peuvent vivre que si elles sont soutenues par les pouvoirs publics et d'autres organisations ouvrières. Il y a dans cette constatation la reconnaissance du principe vital le plus impérieux du socialisme belge : c'est la solidarité entre tous les organismes qui visent des buts différents, mais n'agissent que de concert. Il s'est produit entre eux (organismes politiques, syndicaux, mutualistes, coopératifs, etc.), une sorte de fusion intime qui fait qu'il est impossible de suivre l'existence de l'un d'eux sans le voir en fonction de tous les autres. Dans cet ensemble, les mutualités ont montré une puissance d'adhésion particulièrement efficace.

La beauté des institutions établies par les mutualités belges donne une grande idée de l'esprit d'initiative des organisateurs. La création la plus originale est sans aucun doute celle d'un hôtel-pension pour les mutualistes, où ils peuvent passer des vacances avec leurs familles ou se rétablir lorsqu'ils sont convalescents, au milieu d'un parc magnifique (29 hectares) dans un pays salubre et à peu de frais.

L'hôtel occupe le domaine de Tribomont, aux environs de Pepinster, non loin de Verviers. C'est une ancienne maison de campagne très vaste, confortablement aménagée, qui peut abriter environ cinquante personnes, plus des groupes d'enfants des colonies scolaires.

L'hôtel est ouvert toute l'année, mais naturellement c'est la saison d'été qui est la plus recherchée. Les mutualistes y passent généralement une dizaine de jours, jamais plus; c'est tout ce que permettent les économies d'un ménage d'ouvriers. Le principe est que l'hôtel doit subsister exclusivement par ses recettes, tant pour les frais d'exploitation que pour l'amortissement de la propriété; aussi, le prix de pension est-il relativement élevé (de 14 à 17 francs par jour). Mais on prévoit une amélioration progressive du rendement d'une entreprise encore nouvelle et le premier résultat sera l'abaissement du coût de la pension.

Comme Tribomont est assez rapproché de Verviers pour servir de but de promenade aux Verviétois, un public de 700 à 1,000 personnes s'y rend le dimanche, s'installe dans le parc où des terrains

sont aménagés pour tous les sports, consomme au Café de l'hôtel qui en retire une ressource importante. On espère aussi, dans peu de temps, retirer un certain bénéfice d'une ferme qui fait partie du domaine. Toutes ces ressources sont indispensables, car l'établissement sert aussi d'endroit de cure pour les convalescents (ils y restent parfois plusieurs mois), pour les prétuberculeux quand ils ne présentent aucun danger de contagion, et leur séjour payé par les mutualités reste néanmoins une charge.

L'organisation juridique de l'établissement a été réalisée d'une façon particulièrement pratique. Le domaine coûtait 250,000 francs et il fallait tenir compte de ce que les sociétés mutualistes reconnues ne peuvent placer leurs fonds dans une entreprise à caractère commercial. Le caractère commercial d'un hôtel-pension est manifeste; il fallait donc trouver d'autres ressources que celles des mutualités.

Pour y arriver, les secrétaires des 27 fédérations de mutualités de Belgique fondèrent entre eux une société coopérative de 27 parts de 100 francs. Un capital de 2,700 francs suffisait à l'existence juridique de la société, qui, dès lors, pouvait emprunter les trois ou quatre cent mille francs nécessaires à l'acquisition du domaine et à l'installation de l'hôtel. Les prêteurs se trouvèrent sans peine : ce furent les syndicats, les coopératives du pays de Liége (la Providence, par exemple) qui consentirent des prêts à des conditions variables, souvent très avantageuses pour Tribomont (de 3.5 à 6 p. c.).

Tel qu'il existe, l'hôtel de Tribomont a donné d'excellents résultats et le séjour y est très recherché par les mutualistes. On estime notamment que l'influence morale d'une entreprise de cette espèce est considérable, car l'ouvrier qui s'y rend a conscience d'une existence supérieure et apprend à y apprécier les bienfaits d'une hygiène parfaite. Tribomont n'est pas le seul établissement de cette espèce en Belgique. La Société coopérative « La Maison des Mutualistes », qui est propriétaire du domaine de Tribomont, possède un autre immeuble important, à Heyst-sur-Mer, où 75 personnes peuvent trouver place.

Quel que soit l'intérêt d'une entreprise comme celle du domaine de Tribomont, la plus grande activité des Mutualités est toujours dirigée — elles y ont un intérêt immédiat — vers l'amélioration des soins médicaux donnés aux enfants ou aux adultes et le développement de l'hygiène individuelle. Des services différents répondent

aux différents besoins : maternités; soins et cures pour les enfants prétuberculeux qui ne trouvent pas place dans les colonies, trop petites, de l'Œuvre nationale; caisse nationale contre la tuberculose. Ce dernier service a pris beaucoup d'extension, car la tuberculose fait des ravages depuis la guerre; les familles en comprennent maintenant le danger et s'affilient en groupes, père, mère, enfants, ce qui porte le nombre des affiliés en Belgique à près de 375,000. Les Flandres ont fourni de nombreux affiliés. L'œuvre vit des cotisations (10 centimes par membre et par mois) et des subsides de l'Etat (750,000 francs). Elle a entrepris la lutte contre la tuberculose depuis son origine, car la plus grande difficulté est de dépister les prétuberculeux et d'exercer une action d'hygiène préventive. On accorde des allocations pour suralimentation; on ordonne des cures (gratuites) à Tribomont ou à Heyst, etc... Lorsque le malade est atteint, on le soigne, on paye son séjour dans un sanatorium spécial ou dans un hospice. Les mutualités se substituent ainsi peu à peu aux administrations communales et souvent organisent un service là où précédemment il n'y avait rien ou presque rien d'organisé.

La politique suivie par les mutualités dans leur lutte contre la tuberculose et contre toutes les autres maladies n'a pas rencontré une sympathie unanime.

Elle s'est heurtée à une résistance acharnée de certains collèges de médecins et il a fallu beaucoup d'énergie de la part des médecins partisans des mutualités pour leur permettre de triompher. Il ne semble pas que la résistance de ces collèges de médecins se soit manifestée, en cette cause, dans l'intérêt exclusif des malades; les intérêts particuliers des médecins apparaissaient; peut-être même qu'il s'y mêlait quelque âpreté.

Cela se conçoit.

La politique des mutualités, pendant les dernières années surtout, a consisté à amener les malades dans des cliniques où ils sont examinés par des spécialistes de renom, qui disposent des laboratoires spéciaux les plus modernes, peuvent diagnostiquer les maladies avec les plus grandes chances de succès et prescrire des traitements en connaissance de cause; au besoin, on peut les hospitaliser pour les observer. Le malade y gagne d'être bien soigné et y gagne du temps. Autrefois, il se rendait chez un médecin de quartier, celui de son

choix ou celui désigné par la mutualité; le médecin, ne disposant pas d'installations suffisantes, avait de la peine à établir son diagnostic; comme il recevait des cachets peu élevés, il faisait revenir le malade (perte de temps pour celui-ci) et accumulait les cachets. Aucun contrôle n'était pratiquement possible; il s'agissait parfois de praticiens (chirurgiens ou médecins) sans grande valeur scientifique. Le régime des polycliniques a singulièrement diminué la clientèle mutualiste des médecins. On tend à confier tous les services à des praticiens payés par année (les traitements sont très élevés) qui consacrent une grande partie de leur temps au service clinique et qui peuvent organiser parfaitement leur travail pour le meilleur rendement, par l'habitude qu'ils ont de travailler ensemble. Ils se forment en équipes, mêmes chefs avec les mêmes assistants, les mêmes narcoseurs (lorsqu'il s'agit d'opérations) et peuvent se substituer l'un à l'autre, connaissant tous parfaitement le cas, lorsqu'une circonstance fortuite empêche l'un de continuer les soins.

Malgré le coût de l'installation d'une clinique modèle et l'importance des traitements payés aux médecins, ce système permet néanmoins une économie considérable comparativement au système des soins donnés par les médecins payés à la visite. On peut dire, même, que le régime des polycliniques est le seul viable parce que c'est le seul qui permette d'établir un budget... et de l'équilibrer, grâce à une économie très stricte. En effet, une clinique est devenue un établissement extraordinairement coûteux, à cause du prix élevé des pansements, des produits pharmaceutiques, des instruments, du personnel, etc...

La construction de la clinique de Seraing (c'est la plus moderne et la mieux organisée du pays; sans luxe, elle dépasse comme organisation les meilleures cliniques privées) a coûté 2 millions, plus la dépense pour le matériel, les instruments, les aménagements. Son budget annuel est de 3 millions et pour ne pas dépasser cette somme, il faut éviter tout gaspillage de produits pharmaceutiques (ils ont subi une des plus fortes hausses que l'on ait pu constater dans la hausse générale des prix). Les buanderies bien installées, une récupération des pansements suivant un procédé tout moderne, la couture dans l'établissement..., etc., permettent de réaliser d'im-

portantes économies. Comment empêcher le gaspillage lorsque c'est un médecin de quartier qui prescrit des médicaments, souvent sans nécessité absolue, mais que la mutualité doit payer en fin de compte? Comment établir un budget quand le nombre des vacations est constamment variable?

A la clinique de Seraing, on peut hospitaliser soixante malades (cela suffit à peine pour la région). Les soins et l'entretien d'un opéré reviennent en moyenne à la clinique à 45 francs par jour; ils payent 5 francs par jour; le budget est couvert par les cotisations des mutualités (environ 2 millions) et les subsides de différentes origines (environ 1 million).

Malgré l'hostilité d'une partie du corps médical, c'est bien, semble-t-il, le régime de la clinique qui est destiné à triompher. Le concours de personnalités éminentes, tel M. le Dr Willems, professeur à l'Université de Liége, chef de clinique de la clinique mutualiste de Seraing, a été un appoint important. Des collaborateurs dévoués ne lui ont pas fait défaut.

Il reste, néanmoins, bien des difficultés à résoudre dont l'une, non la moindre, est la formation d'un corps d'infirmières. Les jeunes filles des classes populaires que l'on avait espéré former à l'école dépendant de la clinique, se sont montrées peu empressées pour entreprendre cette difficile carrière. Il n'y a eu que 17 inscriptions à l'école. Mais on ne crée pas si vite cet état d'esprit particulier qu'il faut à une infirmière. Les organisateurs y travaillent; ils ne doutent pas que l'esprit de solidarité très développé dans les mutualités ne parvienne aussi à dominer cette résistance, comme tant d'autres.

A peine la clinique de Seraing est-elle ouverte que déjà l'esprit d'initiative cherche de nouvelles réalisations. Ce n'est pas seulement le mal qu'il faut combattre chez le malade, c'est aussi la misère, le milieu défavorable, la contagion. Un projet existe qui sera peut-être bientôt réalisable : établir des maisons de soins où le malade sera isolé dans un milieu favorable. Comme ce qui existe déjà, le nouveau projet part d'une conception très réaliste et d'une parfaite connaissance du milieu ouvrier. Toute l'organisation mutualiste est conçue dans cet esprit; on peut dire que c'est la condition essentielle de sa réussite.

La coopérative ouvrière.

Les ouvriers gantois ont été parmi les premiers en Belgique à développer leur organisation coopérative, et ils en sont restés des partisans résolus. La coopérative gantoise le « Vooruit » est devenue une société puissante, qui a étendu son influence dans tous les domaines intéressant la vie ouvrière, économique, politique, sociale, intellectuelle, etc. Elle est le centre d'une activité multiple. Mais ce qui la distingue des autres coopératives, c'est qu'elle s'est particulièrement attachée à favoriser la « production ouvrière ». Une journée d'étude lui fut consacrée.

Au cours de la visite des installations du « Vooruit » et des entreprises qui en dépendent, M. Anseele eut l'occasion d'exposer à plusieurs reprises les vues les plus remarquables sur la politique coopérative des ouvriers socialistes gantois et sur leur organisation. Ces quelques notes ont été recueillies au cours de cet exposé.

La classe ouvrière gantoise s'est développée dans le milieu le plus dur de la grande industrie : tissage, filature, fabrication de machines à vapeur. Le patronat y était particulièrement intraitable et les ouvriers très misérables, peu instruits; c'était un prolétariat dans toute la force du terme. Mais le tempérament patient et rude des Flamands contribua à les faire sortir de cette situation inférieure; ils se reconnaissaient dans les allusions historiques familières aux orateurs populaires. Le relèvement de la classe ouvrière fut sa propre œuvre, à Gand; on y vit des ouvriers de la filature et du tissage inaugurer le mouvement syndical (1856).

Mais la lutte n'alla pas sans heurts. Il y eut des émeutes. Le contrecoup qui suivit la chute de la Commune en 1871, fut cause d'une grande misère ouvrière en Flandre.

La réaction ne dura pas : en 1874, renaissance du mouvement ouvrier et fondation des œuvres qui se sont épanouies maintenant.

Dès le début, l'ouvrier gantois eut foi dans la Coopération; pourtant les débuts de la coopération ont été hésitants, parce que les ouvriers, très misérables, ne disposaient d'aucune ressource à mettre en commun. Ils réussirent d'abord à former une boulangerie coopérative. Ils avaient entamé leur première lutte sur ce terrain, parce

que la nécessité d'avoir du pain était la plus urgente, et parce que l'adversaire, le petit boulanger, était un adversaire aussi faible qu'eux-mêmes. La qualité du produit, le juste poids, furent les éléments de succès les plus importants, plus peut-être que l'esprit coopératif. Celui-ci rencontrait des adversaires parmi les socialistes, qui condamnaient la coopérative, parce qu'elle leur paraissait une entrave à la réalisation du programme *politique* : la main-mise sur l'Etat. La satisfaction obtenue par la coopération, *de posséder*, apparaissait comme un élément conservateur de nature à affaiblir l'esprit révolutionnaire du parti.

Cependant, la coopération finit par prévaloir, même contre l'influence des socialistes français, et les coopératives se développèrent dans toute la Belgique à l'imitation des sociétés gantoises. Au fond, la différence de point de vue ne touchait que la méthode; le but cherché et atteint restait le même : émancipation de la classe ouvrière par la force du nombre.

La coopérative prit rapidement une place de premier rang dans le développement du parti ouvrier, à côté des organismes de progrès social : syndicats et mutualités. Tous sont maintenant devenus inséparables et se pénètrent tellement intimement qu'il est impossible de les concevoir l'un sans l'autre.

En effet, la question sociale a des aspects si divers qu'il faut des organismes variés et une grande souplesse d'adaptation pour résoudre tous les problèmes. Mais aussi cette interpénétration des organes donne-t-elle une grande cohésion à l'ensemble du parti, dès qu'une difficulté se présente.

Il suffit de songer à l'inutilité de l'effort syndical tendant à l'augmentation des salaires, si l'ouvrier ne possède pas le moyen de réduire en même temps le prix du pain par ses coopératives, et d'obtenir des pensions de vieillesse par son autorité politique; à l'insuffisance de l'effort vers un progrès matériel, s'il n'est pas accompagné des progrès intellectuels et des jouissances artistiques. Ce dernier point est une préoccupation importante du parti ouvrier gantois.

La coopérative du « Vooruit » devint rapidement, à Gand, le centre de la résistance ouvrière. Elle était avant tout un organisme de combat et ne s'en cacha point. Dès le début elle afficha ouvertement

ses tendances socialistes pour lutter contre les coopératives bourgeoises où l'on essayait d'attirer les ouvriers.

Le « Vooruit » sortit triomphant de cette lutte.

Dans un nouveau stade de son évolution, le « Vooruit » est devenu puissance industrielle. La coopérative ne se borne plus à servir les intérêts de la consommation, mais s'essaye à la production.

La création d'une grande boulangerie industrielle était déjà un premier pas vers la production. Le succès de cette entreprise, qui avait été critiquée par certains socialistes, fut avéré lorsque, des grèves importantes ayant éclaté dans le Borinage, les socialistes gantois envoyèrent des wagons de pain aux grévistes.

L'idée de production industrielle fait son chemin.

Les congrès internationaux admettent à leur tour le point de vue gantois.

Cette innovation, de prendre en main de grandes industries, a un but politique autant que social. Il s'agit de démontrer, principalement à la classe ouvrière elle-même, qu'elle possède cet esprit d'entreprise qui est inséparable de la grande industrie; cette capacité industrielle, financière et commerciale, qui fait la fierté des grands entrepreneurs d'affaires bourgeois.

La réussite a donné à la classe ouvrière une singulière idée de sa force et l'a détournée de l'esprit de soumission aux puissances établies. Une doctrine préconisant la soumission n'aurait plus le moindre succès, maintenant que les ouvriers ont goûté à la liberté qui résulte de la force et de la richesse. Les tisserands ont abandonné la devise de « Dieu et la Loi » qui se trouvait sur leur ancien drapeau.

L'ouvrier est arrivé, grâce à sa force, à la conception qu'il doit faire la loi, et le suffrage universel l'a trouvé conscient de sa force et de sa responsabilité. La possession de l'instrument de travail, la possibilité où il se trouve d'en tirer des avantages, ont développé puissamment le sentiment de cette responsabilité.

La conscience de *sa force productive* a même une tendance à remplacer le sentiment plus ancien de la *force de résistance par la masse*, qui était l'arme de la classe ouvrière contre la patronat. On peut qualifier cette force d'active, tandis que l'ancienne était essentiellement passive.

Pour concrétiser la puissance des ouvriers, M. Anseele leur présente un tableau saisissant des possibilités que leur ouvrirait leur épargne bien organisée. La classe ouvrière, dit-il, comprend environ 500.000 affiliés. Chacune des familles affiliées a une puissance d'achat d'environ 5.000 francs par an, ce qui représente 2 milliards 500 millions par an. L'économie, d'environ 5 p. c. sur la capacité d'achat, représente donc 125 millions par an. En deux ans, si cette économie était intelligemment employée, la classe ouvrière serait en mesure de racheter toute l'industrie textile de Gand. Elle en aurait la force, étant, en même temps, maîtresse de la main-d'œuvre. Actuellement, la classe ouvrière ne sait pas encore se servir de son épargne; mais son esprit coopératif se développe comme s'est développé l'esprit syndical. De même que l'ouvrier a acquis la conviction que l'ouvrier qui travaille contre l'intérêt de sa classe, le « jaune », est un traître, de même il ne croit plus à l'impossibilité de réaliser cet idéal du travailleur : avoir en main l'instrument de production.

Si l'esprit coopératif était une excellente chose, la forme de société coopérative se prêtait mal à la grande entreprise dont Anseele voulait doter les socialistes gantois. Il en fit l'expérience lorsqu'il fonda la première industrie socialiste; c'était naturellement une filature, car la filature tient au cœur des Gantois et il s'agissait de prouver que la production pouvait coexister avec des conditions de travail et de vie bien meilleures pour les ouvriers.

La société « Filatures et Tissages Réunis », qui est maintenant une puissante société anonyme, avait d'abord été constituée sous la forme coopérative. Le « Vooruit », suivant l'impulsion d'Anseele, avait acquis une filature; la classe ouvrière de Gand fournit les fonds sans difficulté, elle avait confiance dans Anseele. Il avait ouvert, chez lui, le bureau de la coopérative et les ouvriers venaient lui apporter toutes leurs économies pour qu'il s'en servît comme il l'entendait. Il n'en acceptait qu'une partie pour constituer le capital, car l'entreprise était néanmoins hasardeuse. Elle réussit pleinement. Mais une circonstance fortuite faillit tout compromettre : à la suite d'un chômage, les ouvriers coopérateurs vinrent retirer leurs fonds, en masse, sans se rendre compte qu'ils ruinaient l'entreprise. Ils n'avaient pas encore compris toute la portée de l'œuvre d'Anseele et croyaient que la coopérative était une sorte de caisse d'épargne.

Anseele n'hésita pas à abandonner la forme coopérative pour la

forme de société anonyme; peu lui importaient les questions purement formelles, et, si la société anonyme avait donné de bons résultats aux entreprises bourgeoises, pourquoi ne pas la faire sienne?

Il y voyait avant tout deux avantages :

1° Ecarter le danger des retraits précipités d'apports.

2° Permettre de vendre en bourse des titres et de faire appel au capital bourgeois.

Anseele avait observé que la production, principalement en filature, n'offrait d'intérêt que si elle était entreprise en vue de l'exportation. Or les ressources ouvrières ne suffisaient pas à la création d'une très grande entreprise; il fallait obtenir la confiance du public.

Le public ne se fit pas prier. Les titres de la société anonyme « Filatures et Tissages réunis » furent aussi appréciés que tout autre titre de société capitaliste et en quelques années, la première société fut suivie d'une série d'autres dans diverses branches de la production industrielle, toutes aussi appréciées du public. On fonda même une banque, la « Banque belge du travail », pour assurer une organisation financière autonome à cet ensemble industriel imposant. La « Banque belge du travail » ne tarda pas à se faire une importante clientèle bourgeoise.

Sans doute, la forme société anonyme n'est pas très orthodoxe, quand il s'agit de coopération et beaucoup de socialistes ont contesté l'œuvre gantoise; mais en fait, c'est toujours le « Vooruit », société coopérative, qui contrôle les entreprises suivant sa tendance maîtresse. Au point de vue de la tendance, l'autorité du « Vooruit » est respectée grâce à l'intervention de ses administrateurs, qui gèrent ou contrôlent les diverses sociétés. L'administration des sociétés industrielles est, de la sorte, sous le contrôle permanent des ouvriers. Anseele ne s'est pas arrêté aux critiques, il a considéré l'acquisition de chaque nouvelle usine comme un pas en avant dans la réalisation de son programme : l'usine aux ouvriers.

Les entreprises contrôlées par le « Vooruit » forment un ensemble imposant :

1° *Filatures et Tissages Réunis*, société anonyme au capital de 6 millions;

Chiffre d'affaires: 20.000.000 francs en 1920; 35.000.000 francs en 1922.

2° *Société Cotonnière de Braine-le-Château* : 46,000 broches.

Capital: 6,000,000 francs; chiffre d'affaires: 18,000,000 francs en 1923.

3° *Tissage et teinturerie d'Alost.*

4° *Société anonyme Fabrique de Bonneterie V. Ameye,* de Wetteren.

Capital: 200,000 francs porté à 1,000,000 francs.

Chiffre d'affaires: 4,000,000 francs.

5° *Nouvelle Linière du Canal* (fondée en 1912): Capital 1 million. 200 métiers en marche.

6° *Société textile de Flandre:* Capital : 4,500,000 francs.

7° *Banque belge du Travail,* qui a ouvert une succursale à La Louvière.

La banque a émis deux emprunts pendant la guerre, qui ont été couverts tous deux avec succès : emprunt de 700,000 francs à 4 p. c.; emprunt de 2,000,000 francs à 4 1/2 p. c. à quarante ans.

8° *Fabrique de poêles et fourneaux* : payée un million.

9° *Chaudronnerie* : Nouvelle entreprise pour les installations sanitaires, et le chauffage central, commence à donner des résultats appréciables.

10° *Fonderie de fer* : Capital : un million. La fonderie fabrique les métiers qui seront employés dans le tissage de Roulers, d'après un brevet nouveau pris par la société.

L'agrandissement de la fonderie est projeté.

11° *Armement ostendais* : La fondation de l'armement ostendais a été inspirée par une grève qui avait éclaté à Ostende parmi le personnel de mer. La Banque belge du Travail s'adressa à cette occasion, malgré les avis de nombreux socialistes, à des capitaines, qui se chargèrent de l'étude technique de la pêcherie. Une mission se rendit en Angleterre et conclut à l'achat de deux chalutiers, d'un tonnage plus important que celui usité par les pêcheurs belges. La société fut constituée au capital de 1 million. Rapidement, le succès l'amène à porter ce capital à 2 millions, puis à 4 millions, et à acheter de nouveaux chalutiers. Il y en a 8 actuellement en service; le nombre sera porté prochainement à 10. L'armement socialiste est le plus

important d'Ostende, tant au point de vue du tonnage que de l'aménagement des bateaux. Ils ont tous été munis de la T. S. F.; cet exemple a dû être suivi par les autres armateurs.

Les matelots reçoivent une part dans les bénéfices; l'esprit est excellent. L'armement socialiste a pris l'initiative de fonder, avec les autres armements, une société coopérative pour l'achat en commun des instruments de pêche. La création d'une société analogue pour la vente en commun du poisson et l'utilisation des déchets de pêche, est actuellement envisagée.

On peut dire que le succès obtenu par l'armement socialiste a contribué au relèvement de l'industrie de la pêche, très négligée sur la côte, à cause de l'industrie hôtelière. Anseele prévoit des agrandissements à la flotte belge; mais les pouvoirs publics ne sont pas encore convaincus des avantages qu'ils pourraient en retirer. Le succès est dû en grande partie à l'accord existant entre les capitaines, le conseil d'administration et le syndicat des gens de mer; il ne surgit aucune opposition; aucune influence religieuse ou bourgeoise n'a mis d'entraves à la réussite.

12° Le « Vooruit » s'est intéressé également à des industries capitalistes qui ont demandé le concours de la banque. Cette intervention n'a été accordée qu'à une condition, c'est que le « Vooruit », bien qu'il ne fût porteur que de 20 p. c. des actions, aurait pourtant la majorité des administrateurs au conseil d'administration.

13° Le « Vooruit » contrôle quatre importantes sociétés coopératives de production : celles des cigariers, des carrossiers, une imprimerie, une fabrique de chicorée. Toutes coopératives de production très prospères.

14° Le « Vooruit » a organisé une coopérative des ouvriers du Bâtiment. Cette société, transformée récemment en société anonyme, sous le nom de *Société gantoise d'Entreprises générales de Construction*, entreprend tous les travaux de construction, soumissionnant en concurrence avec les entreprises privées. C'est elle qui a entrepris les constructions des usines dépendant du « Vooruit ». Elle a soumissionné pour la construction d'une des nouvelles cités ouvrières de la banlieue de Bruxelles et a obtenu l'entreprise. Les travaux en cours s'élèvent à plus de 14 millions de francs.

15° La Boulangerie Coopérative fabrique le pain aux meilleures conditions, grâce à un matériel (de construction belge) des plus perfectionné. Le pain pèse le poids exact à 5 grammes près par kilo, grâce au pesage automatique. On fabrique environ 120,000 kilogrammes par semaine pour une clientèle presque exclusivement ouvrière.

* * *

Une des entreprises les plus caractéristiques, qui a été étudiée en détail par les participants de la Semaine Sociale, est la Société Filatures et Tissages réunis.

L'usine de la Société anonyme « Filatures et Tissages réunis » est une des plus perfectionnées au point de vue technique. Elle est dirigée par un ingénieur de premier ordre qui a travaillé longtemps dans d'autres filatures et dont le traitement le met sur un pied d'égalité avec les chefs des premières entreprises du pays.

Un laboratoire a été établi pour étudier tous les perfectionnements.

L'usine n'est pas encore la première de Gand, au point de vue de la production (elle est dépassée, comme quantité, par la Filature de la Nouvelle Orléans); mais les agrandissements en cours et ceux projetés la mettront au premier plan. Actuellement 58,000 broches sont en activité; mais on construit des ateliers pour 25,000 broches supplémentaires. La production s'écoule sans difficulté, comme celle des industries analogues : 25 p. c. de la production est absorbée, environ, par les tissages coopératifs; 75 p. c. est mise sur le marché. On peut observer qu'une certaine opposition existe chez les industriels, lorsqu'il s'agit d'utiliser le fil provenant d'une usine socialiste; mais cet élément contribue plutôt à exciter l'esprit d'émulation; la qualité du produit est généralement meilleure que dans d'autres usines, et les acheteurs le préfèrent, même si son prix est aussi élevé ou plus, tellement la qualité du fil importe dans le tissage du coton.

La Société « Filatures et Tissages réunis » a été constituée au capital de 1 million, qui, depuis lors, a pu être porté à 3 millions et va, prochainement, être augmenté encore à concurrence de 6 millions.

Les actions sont vendues en bourse sans difficulté; une émission de 3 millions de bons de caisse a été couverte immédiatement. Mais une particularité se présente.

Il est indispensable que le « Vooruit », pour réaliser son œuvre, contrôle les industries qui dépendent de lui; il faut que, quel que soit le nombre des actionnaires, la majorité à l'assemblée générale appartienne, sans discussion, aux représentants de la coopérative. Sinon, des opérations de bourse combinées pourraient amener les sociétés sous un contrôle hostile. Sans doute, les coopératives socialistes détiennent-elles une bonne partie des actions de capital; mais pour arriver à un contrôle absolu, il a fallu créer des actions de dividende en nombre égal à celui des actions de capital et donnant même droit de vote que celles-ci! toutes ces actions de dividende sont entre les mains du « Vooruit ».

Certains actionnaires ont fait valoir que ce procédé aboutissait à donner au « Vooruit » toute l'autorité de la direction, tandis que les actionnaires en supportaient tous les risques. C'est incontestable; mais la clause est inscrite dans les statuts, sans dissimulation, et la coopérative est toujours prête à racheter les titres des mécontents, ce qui n'a jamais dû se produire.

Autre particularité, qui constitue une expérience ayant parfaitement réussi : participation des ouvriers aux bénéfices.

La société a introduit dans ses statuts une clause de participation aux bénéfices en faveur de ses ouvriers : 25 p. c. des bénéfices sont mis à la disposition du conseil d'administration pour être répartis au mieux des intérêts des ouvriers. Le but du conseil d'administration est de s'en servir dans l'intérêt du perfectionnement technique, intellectuel, social des ouvriers. Ce programme n'est pas entièrement réalisé. Généralement, moitié de la part des bénéfices est distribuée aux ouvriers comme primes de salaires, moitié est utilisée pour les œuvres sociales, notamment, attribution de prix et bourses d'études aux jeunes gens ayant réussi dans les écoles professionnelles.

Les ouvriers, à part cet avantage, reçoivent les mêmes salaires que dans l'industrie privée. Cette disposition a une heureuse conséquence au point de vue du contrôle qu'ils peuvent exercer sur le taux des salaires. Ils se rendent compte des possibilités de l'industrie dont ils sont solidaires. Eventuellement ils sauront que leurs salaires ne sont pas en proportion avec les bénéfices réalisés, mais ils sauront aussi, à d'autres moments, que leurs réclamations sont de nature à nuire à l'industrie; ils risqueraient d'en devenir les premières victimes.

puisque leur usine appliquerait automatiquement les salaires atteints dans l'industrie privée.

Les ouvriers forment un conseil d'usine permanent pour examiner toutes les questions relatives au travail. Le conseil siège toutes les quinzaines, et chacun y expose ses vues en toute liberté. Généralement les questions abordées sont purement professionnelles. Le « Droit de Regard » qui apparaît actuellement comme une des préoccupations des ouvriers de l'industrie privée, est ici sans utilité, ou plutôt, est implicitement réalisé, par le fait que les administrateurs de la société sont des représentants de la coopérative du « Vooruit », où ils sont sous le contrôle des ouvriers.

Les socialistes gantois ont conçu une légitime fierté de leur œuvre où ils voient la preuve des qualités d'intelligence, d'activité et de pondération de la classe ouvrière. Ils aiment, et ce sentiment est, chez certains, empreint d'une certaine naïveté, à faire valoir la belle ordonnance, le confort, l'aspect esthétique des locaux affectés à l'usage des ouvriers. Ils ont raison; il est dans la nature des ouvriers belges d'élever leur degré de culture intellectuelle à mesure que s'élèvent leurs conditions matérielles. Ils ont le plus grand respect des intellectuels et ils comprennent fort bien qu'ils ne doivent pas regretter leurs sacrifices envers les dirigeants de leurs entreprises; au besoin (le fait s'est produit), ils prendront l'initiative des augmentations de traitements.

Anseele attache personnellement la plus grande importance au côté intellectuel, artistique, moral de l'influence que le « Vooruit » exerce sur les ouvriers. Il semble que ce soit là un des éléments de cohésion de ce vaste ensemble formé d'intérêts très divers, mais si unis qu'ils paraissent indivisibles.

L'organisation paysanne.

Les cultivateurs belges catholiques ont constitué une vaste ligue destinée à favoriser leurs intérêts professionnels de toute nature, sous le nom de « Boerenbond ». Son centre d'action est Louvain, où sont installés les nombreux services qu'exige un organisme intéressant environ 100,000 personnes.

Le « Boerenbond » est formé d'une administration centrale et de

groupements locaux, nommés « Gildes ». Il réalise à la fois tous les avantages d'une puissante centralisation et la souplesse d'une décentralisation adoptée aux nécessités locales. Les principes et les détails de cette organisation ont été exposés, au « Boerenbond », à Louvain, par MM. le chanoine Luytgaerens, secrétaire général, et Engels; et à la « Gilde » de Terbanck-Heverlé, par M. l'abbé van Thienen.

Vers 1890, les agriculteurs belges traversaient une crise difficile. La misère du paysan provenait en grande partie de son défaut d'organisation, qui laissait le travailleur isolé en présence de difficultés de tout ordre. La plupart du temps il n'était pas propriétaire de son fonds, mais locataire sans bail d'une maison misérable et d'un champ dont il pouvait être expulsé chaque année. Il y avait risque pour lui à faire de grands frais pour l'amélioration de sa terre; le produit de la culture était médiocre; pas ou peu d'économies. Pour acheter des engrais ou du bétail, il fallait emprunter à des usuriers qui exploitaient les débiteurs et les ruinaient peu à peu, car jamais le bénéfice d'une année ne permettait de se libérer entièrement de leur mainmise. Comme le champ rendait peu, le logement était insuffisant, parce que les propriétaires, ne recevant que de faibles loyers, ne faisaient aucun frais pour l'amélioration des maisons; d'ailleurs, le paysan, à peine instruit, accoutumé à la misère, ne songeait pas à mieux.

Tout contribuait à empirer son sort; il n'avait aucun contrôle de la qualité des produits qui lui étaient vendus; fabricants et marchands avaient beau jeu de les frelater. A peine songeait-il à assurer son bétail contre les maladies et encore, s'il contractait des assurances, ce ne pouvait être qu'à des conditions onéreuses.

Le paysan belge n'a pas réagi seul contre cette situation désastreuse; il ne semble pas qu'il aurait spontanément fait un effort corporatif, si des hommes d'œuvres, dévoués à son progrès, ne s'en fussent préoccupés.

Le premier, un prêtre, l'abbé Mellaerts, était parvenu à former parmi ses paroissiens un petit groupement professionnel, qu'il avait appelé « Gilde ». Le terme réussit avec l'idée. Deux hommes politiques, MM. Schollaert et Helleputte, furent les inspirateurs d'un mouvement, de grande envergure, qui devait assembler les forces

dispersées des paysans flamands : le Brabant flamand, surtout les environs de Louvain, une partie du Brabant wallon (arrondissement de Nivelles), la Campine, les Flandres adhérèrent rapidement à une vaste ligue paysanne appelée « Boerenbond ».

La ligue est principalement flamande et essentiellement catholique. Sa cohésion, son organisation sont le fait des prêtres.

Le clergé belge, composé en grande partie de ruraux, devait se passionner pour cette œuvre immense où le peuple des campagnes trouverait à la fois un appui moral et une aide matérielle. Les curés et les vicaires des campagnes vivent très près de leurs paroissiens; ils exercent sur eux une influence journalière; ils jouissent de leur confiance. Le paysan, naturellement méfiant, acceptait sans peine de se faire membre d'une association qui se réunissait après la messe et dont le curé ou un vicaire avait la direction. C'est ainsi que chaque village (à chaque village correspond une paroisse) vit se former une « Gilde » paysanne dont l'activité engloba peu à peu toute la vie des habitants: vie morale et intellectuelle dans les cours, conférences, entretiens fréquents; vie matérielle, dans les achats en commun, assurances, caisses de prêts, etc.

Pour assurer le succès d'une entreprise comme le « Boerenbond » et lui donner de l'ampleur, il fallait ménager l'individualisme local et assurer une bonne administration centrale. C'est grâce à une grande souplesse que de nouveaux adhérents pouvaient constamment se former en nouvelles Gildes locales et s'affilier à l'organisme central. Aussi, la progression du nombre des paysans affiliés au « Boerenbond est-elle impressionnante : en 1892, il s'était formé 49 gildes réunissant 2280 paysans; en 1895, 200 gildes avec 10,000 paysans; en 1900, 300 gildes avec 20,000 paysans; en 1903, 400 gildes avec 22,000 paysans; en 1913, 600 gildes avec 54,000 paysans; en 1919, 680 gildes avec 60,000 paysans, enfin au dernier recensement de 1922, il existait 1078 gildes réunissant 93,700 membres.

Cependant, le mécanisme de ce vaste ensemble est des plus simples; il comprend deux espèces d'organismes la Gilde locale et les Services centraux ayant leur siège à Louvain.

Les services centraux s'occupent de mettre à la portée des Gildes locales et de leurs membres, tous les avantages économiques et sociaux qui résultent d'une organisation « en grand », seule à même de s'assurer les services de techniciens avertis.

Voici les principaux de ces services :

1° Une section pour l'achat des matières premières.

Les matières premières sont soumises à un examen préalable dans les laboratoires spéciaux d'un comptoir d'achat en gros où les Gildes peuvent s'approvisionner à leur gré, sans être, néanmoins, tenues d'y acheter tous les produits. La concurrence avec le commerce reste donc ouverte, mais les Gildes ont de grands avantages à s'adresser au comptoir du « Boerenbond ». Ces avantages n'ont pas tardé à se faire sentir après la création du comptoir; l'emploi des engrais chimiques s'est développé, le rendement des terres à l'hectare a sensiblement augmenté. Cela se conçoit ; non seulement les produits sont d'une bonne qualité constante et leurs prix, régularisés, permettent aux cultivateurs de les employer dans les proportions nécessaires, mais le choix en est plus judicieux qu'auparavant, grâce au service technique. Le fonctionnement du comptoir d'achat est basé sur les principes de la coopération, les Gildes étant les coopérateurs.

Cependant, des raisons d'ordre pratique ont fait prendre au comptoir la forme juridique de société anonyme; mais « l'esprit » est celui de la coopérative; ainsi, il y a une « ristourne » aux acheteurs et un prélèvement affecté aux œuvres sociales.

2° Une Caisse Centrale de Crédit.

Il s'agissait d'organiser l'épargne et le crédit des cultivateurs, notamment pour conquérir leur indépendance à l'égard des usuriers.

La section centrale sert de banque aux caisses d'épargne et de crédit des Gildes locales et facilite ainsi, sans guère de frais, le mouvement de leurs fonds. La caisse centrale est organisée sous forme de coopérative, dont les gildes locales sont membres. Le mouvement des fonds est considérable, surtout certaines années où un mouvement se dessine parmi les cultivateurs, en faveur de la construction de nouvelles habitations et de l'achat de bestiaux. Depuis sa fondation, la caisse de prêts a enregistré 61,000 prêts, s'élevant à 161 millions de francs. La proportion habituelle de l'utilisation des prêts est environ de 37 p. c. destinés à l'achat de nourriture pour les bestiaux et matières premières agricoles; de 9 p. c. destinés à l'achat de terres et maisons. Cependant, vers 1908 et 1910, les caisses de prêt durent contribuer plus largement à des achats de maisons et de terres. En

règle générale, les emprunts sont faits à bon escient; on emprunte pour couvrir des dépenses productives, pour améliorer, et on a remboursé avant le terme de la dernière échéance; souvent, plusieurs années avant. La moyenne des prêts est d'environ 7.000 francs. On n'admet pas que l'argent provenant des caisses de prêt soit utilisé à d'autres fins que celles indiquées par les emprunteurs. En effet, les membres des caisses de prêt locales (constituées sous formes de coopératives) sont solidairement responsables des opérations; ils ont donc un intérêt immédiat à contrôler l'utilisation des fonds engagés, et l'on sait que, dans un village, bien peu d'actes d'un habitant échappent à l'attention des autres villageois. Il semble que ce contact habituel dans les affaires ait développé l'esprit de solidarité des affiliés au Boerenbond, et aussi leur honnêteté.

3° Une Section d'assurances.

Le Boerenbond s'était contenté, pendant plusieurs années, pour l'assurance-incendie, de servir d'intermédiaire entre les affiliés et la compagnie d'assurance « La Norwich », en leur procurant certains avantages, notamment l'examen de leurs polices. La guerre a modifié les conditions de l'assurance. En 1917, il a paru plus pratique aux administrateurs du Boerenbond, étant donné le grand nombre des assurés, de constituer une société autonome pour les assurances de toute espèce. Une coopérative fut fondée dans ce but. En 1922, la coopérative est transformée en société anonyme, mais encore, dans ce cas, la forme importe peu, car le principe de base est celui de l'assurance mutuelle. La société a été amenée à étendre sa clientèle parmi les étrangers au Boerenbond (par exemple pour la branche assurance-vie), mais les affiliés du Boerenbond conservent des avantages particuliers.

4° Une Section pour la vente et la transformation des produits agricoles.

Les cultivateurs y trouvent une facilité pour la vente en gros; cette organisation est particulièrement utile pour la vente des produits des laiteries coopératives.

5° Une Section pour les travaux de défrichement (*Société belge de Défrichement*, société coopérative). Cette section a étendu considérablement son activité à l'occasion du défrichement des régions dévastées.

6° Un service de presse, cours, conférences, consultations, etc. Le Boerenbond édite un journal en flamand et en français, qui est distribué gratuitement à tous les adhérents et qui les tient au courant de toutes les questions d'intérêt professionnel, *Le Paysan*. D'autres publications d'un caractère plus technique sont également éditées; parmi celles-ci, une revue agricole est destinée aux cultivateurs ayant reçu une instruction supérieure.

La grande importance que les fondateurs du Boerenbond avaient donnée au côté « éducation » a fait développer spécialement l'organisation des conférences et des cours. Des conférenciers se rendent dans les Gildes locales, où ils entretiennent les fermiers de tout ce qui est susceptible de les intéresser; ces conférences sont suivies avec assiduité. Un cabinet de consultations juridiques est ouvert à Louvain pour tous les adhérents.

Les services centraux, auxquels viennent constamment s'ajouter de nouveaux, suivant les circonstances et les nécessités du moment, sont dirigés par un comité directeur permanent. Mais la haute surveillance, l'autorité suprême appartient au « Conseil Central », composé de trente membres délégués par les Gildes locales et se réunissant quatre ou cinq fois par an.

Pour assurer cette vaste administration qui doit s'occuper des intérêts les plus divers de près de 100,000 personnes, un personnel d'environ 300 employés suffit. La plus lourde tâche appartient, naturellement, au secrétaire général (M. le chanoine Luytgaerens), à qui incombe la mission délicate de maintenir une certaine unité dans la direction des services, car ceux-ci sont, à part cela, autonomes et doivent l'être, ne fût-ce qu'à cause de la diversité des formes juridiques qu'ils affectent (société anonyme, coopérative, etc.). Il entre dans cette conception administrative beaucoup de confiance dans la capacité des directeurs et peu de routine bureaucratique.

Il faut signaler ici que le Boerenbond lui-même, l'organisme central et les « Gildes » n'ont jamais adopté de forme juridique. Ce sont des associations sans personnalité morale; jusqu'à présent, cet état de fait n'a jamais présenté d'inconvénient.

On peut voir aisément que ce sont les services centraux qui ont formé de la classe paysanne flamande une collectivité unie; mais c'est dans les Gildes locales que se révèle la vie commune. Ce sont les Gildes

locales qui sont les cellules vivantes de ce corps parfaitement organisé. La Gilde ne nuit en rien à l'individualisme des cultivateurs, car ils y trouvent des avantages dont ils usent ou n'usent pas, comme ils l'entendent, et aucune contrainte.

A la fin de chaque semaine, le secrétaire ou directeur de la Gilde tient bureau ouvert où les paysans viennent déposer des bons de commande qui sont passés aux magasins centraux. Ou bien ils viennent acquitter leurs cotisations pour tous les services dont ils ont bénéficié, payer le montant des commandes, rembourser les prêts, etc. C'est au local de la Gilde qu'ils entendent les conférenciers, et les diverses circonstances les rapprochent de leurs semblables. Une vie sociale est née où jadis il n'y avait qu'isolement, et c'est très rapidement qu'un progrès intellectuel et matériel s'est manifesté dans une population qui semblait vouée à la stagnation.

Les dirigeants des services centraux et des Gildes insistent avant tout sur le côté éducatif de leur œuvre. Le paysan belge avait toujours eu la réputation d'un travailleur acharné, mais ses connaissances n'étaient pas au niveau de son activité. Il fallait, pour le rendre heureux, rendre son travail plus productif, plus rémunérateur, et aussi lui apprendre à mieux utiliser ses loisirs, à vivre dans des conditions plus hygiéniques, à élever sa famille avec plus de soin.

C'est, en somme, par leurs cours et leurs conférences que les éducateurs du Boerenbond ont *surtout* agi. Il y a des cours de toute espèce; des cours du soir pour tous les cultivateurs; des cours pour la formation d'un personnel de spécialistes qui se consacrent à l'enseignement professionnel dans les écoles où il est indispensable de commencer cet enseignement au plus tôt.

Les femmes aussi, dont l'instruction était encore plus négligée que celle des hommes, ont été l'objet d'une propagande éducative intense. On a formé à leur intention des « Cercles de fermières », qui comprennent dès maintenant 40.000 adhérentes environ. La propagande des cercles de fermières est, nécessairement, plutôt sociale qu'économique. Il s'agit surtout de leur enseigner l'hygiène de la famille et de l'enfance (consultations pour les nourrissons), les principes élémentaires de la gestion d'une ferme et des soins à donner aux bêtes.

Bien que secondaire, le côté économique n'est cependant pas né-

gligé, car il faut l'attrait du gain pour provoquer l'émulation à suivre les leçons; on a organisé, dans ce but, la vente en commun des œufs, et différents concours.

Jamais l'activité de la Gilde ne s'arrête; peu à peu le cultivateur, plus instruit, cherche la satisfaction de désirs nouveaux dont il ne pouvait même soupçonner autrefois l'existence. Dans la Gilde, il a appris à réaliser une meilleure alimentation pour lui-même et pour sa famille. Il s'est intéressé au problème de l'habitation, qu'il a vu étudier par des architectes, spécialement en raison de la reconstruction des régions dévastées. Ce fait a même pris une grande importance, car le Boerenbond s'y est intéressé au point qu'un service de construction a été créé à Roulers. Le Boerenbond a envisagé la construction de 12,000 maisons; une société s'est constituée dans ce but, la caisse centrale ayant ouvert un crédit de 17 millions pour favoriser le mouvement. La Société de construction a été puissamment aidée par le service des défrichements, qui a bénéficié, de son côté, de 10 millions de francs de crédit, ouvert par la Caisse centrale, ce qui a permis de mettre en œuvre 7,000 ouvriers et de remettre en état de culture 9,000 hectares de terres.

Semblable activité n'est possible que grâce au grand esprit de solidarité qui est répandu parmi les adhérents des Boerenbonden, car les organismes centraux n'en tirent aucun profit; au contraire, il semble que la Société de défrichement subisse plutôt des pertes.

L'existence collective nouvelle devait forcément aboutir à des conséquences politiques.

Ce n'est pas sans développer parmi eux un sentiment de « classe » que des cultivateurs se réunissent, s'organisent, prennent conscience d'un intérêt commun et y associent toute leur famille.

Les conséquences politiques ne se sont pas fait sentir immédiatement. Au début (voir rapport de la *Semaine sociale* de 1913), les dirigeants du Boerenbond se défendaient de toute action politique. Mais les circonstances nouvelles, l'enrichissement des paysans qui n'a, certes, pas été retardé par la guerre, ont consacré la primauté de l'intérêt de classe. Ce mouvement est spontané; il n'est, d'ailleurs, pas différent de plusieurs autres mouvements qui sont nés dans le pays en vue d'obtenir une représentation des intérêts professionnels.

Du moment que la tendance existait, mieux valait, a-t-il paru aux

dirigeants du Boerenbond, qu'elle fût guidée de façon à ce qu'elle servît à des réalisations pratiques. Ce sont donc des objets bien déterminés et concrets que le Boerenbond demande à la politique, comme, par exemple, de réorganiser les Comices agricoles, ou le Conseil général de l'Agriculture; de faire présenter aux Chambres un projet de loi sur le terme des baux à ferme; de conclure des accords avec le gouvernement au sujet de la perception de l'impôt sur les revenus (suivant des barèmes déterminés chaque année en raison du bénéfice moyen par hectare de culture); de favoriser la restauration du cheptel des régions dévastées, etc.

L'étude des problèmes où l'intervention de la politique semble nécessaire n'appartient pas à un service central ni aux Gildes. Il a été abandonné à des fédérations régionales de gildes (*Fédérations d'arrondissements*), qui demeurent étrangères aux opérations d'achat, de vente, d'enseignement, mais s'occupent de toute question présentant un intérêt général.

Si l'on examine actuellement, comme les participants de la *Semaine sociale* y ont été amenés, l'œuvre du Boerenbond, on est surtout frappé de son esprit réaliste. En une trentaine d'années, les campagnes, où l'action du Boerenbond s'est fait sentir, ont connu une existence nouvelle dont les preuves sont manifestes : prospérité, vie familiale améliorée, diminution de la mortalité infantile dans une population composée de familles très nombreuses; développement de l'enseignement et spécialement de l'enseignement technique; niveau moral supérieur.

Il semble que le progrès ne s'arrête pas, car le Boerenbond atteint sans cesse de nouveaux villages; la propagande, l'exemple provoquent la formation d'un noyau de convaincus qui se groupent autour du curé ou du vicaire qui prend leur direction, et une Gilde nouvelle est créée. Il est difficile de prévoir quelle sera l'étendue du mouvement dans l'avenir, mais tel qu'il se présente, il semble destiné, grâce à son caractère religieux, à absorber une grande partie de la classe agricole belge.

Variétés

QUETELET

On n'a pas célébré officiellement la gloire scientifique de Quetelet à l'occasion du cinquantenaire de sa mort. Il s'agissait cependant d'un des hommes les plus remarquables que la Belgique ait produits. C'eût été l'occasion d'honorer la mémoire d'un grand et illustre savant et de rappeler l'exemple d'une existence, tout entière consacrée à la science et animée d'un enthousiasme ardent et réconfortant.

Ces quelques lignes ne visent pas à constituer une notice sur Quetelet. Pas du tout. Pareil travail a été fait ici même par une autorité particulièrement compétente. On peut lire dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (février-mars 1905), une étude du regretté Waxweiler sur l'œuvre de Quetelet. C'est un travail important et définitif. Il constitue une synthèse remarquable des travaux scientifiques de l'illustre statisticien belge. Il met en lumière les caractéristiques de méthode et les dominantes des importants résultats statistiques. Nous tenons aussi à signaler le travail intéressant et suggestif de M. J. Van Drunen: « *Adolphe Quetelet* », un volume de la collection nationale d'études : les grands Belges.

***

A l'âge de 17 ans, Quetelet débute dans l'enseignement comme professeur dans un collège privé à Audenaerde. Six ans plus tard, il est reçu docteur en sciences à l'Université de Gand avec une thèse remarquable de géométrie. L'année suivante, il entre à l'Académie. Dès 1823, il propose au Ministre de l'Instruction publique de fonder un observatoire dans les provinces méridionales. Au prix de beaucoup de patience, de persévérance et d'énergie, cet heureux projet se réalise quelques années plus tard. Quetelet, nommé directeur de la nouvelle institution, en organise totalement la fonction scientifique. Le fameux astronome anglais Herschel célèbre, en 1850, la force productive remarquable du jeune observatoire.

En 1834, il avait été question pour Quetelet de devenir professeur à l'Université libre de Bruxelles, qui venait de se fonder. Il refusa. A cette occasion, il écrivit au bourgmestre : « Mon refus repose sur différents motifs. Il en est un, cependant, dont j'ose me flatter que vous apprécierez facilement la convenance : ma nomination à l'observatoire m'assimile aux professeurs des universités de l'Etat, et me range parmi eux. J'ai pensé, dès lors, devoir m'abstenir de prendre part à un établissement qui me mettrait plus ou moins dans une fausse position à l'égard du gouvernement et surtout de mes collègues ». L'Académie des Sciences de Belgique, dont Quetelet était le secrétaire perpétuel, lui doit, pour une large part, le développement important de ses activités et la considération dont elle jouit à l'étranger. Mais ce sont surtout ses travaux statistiques qui avaient attiré sur lui l'attention et l'opinion du monde savant. Son premier mémoire de statistique humaine : *Sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles*, date de 1825. Dix ans plus tard paraît, à Paris, l'ouvrage fondamental : *Essai de physique sociale* (sur l'homme et le développement de ses facultés). C'est une synthèse des travaux démographiques de Quetelet. L'auteur s'y occupe déjà de l'homme moyen physique et moral. Cette audacieuse théorie sera d'ailleurs reprise et complétée dans un autre ouvrage : *Du système social et des lois qui le régissent* (1848). La commission centrale de statistique est fondée au Ministère de l'Intérieur en 1841. Quetelet est appelé à diriger ses travaux. Il aimait à dire : « Cette présidence est l'une des plus grandes récompenses de ma carrière. » Les nombreux et importants travaux de la commission en firent bien vite une institution de haute renommée. En 1853, se réunit, à Bruxelles, sous la présidence de Quetelet, le premier congrès international de statistique qui avait pour but d'introduire de l'unité dans les statistiques officielles des différents pays et d'en rendre les résultats comparables. Quetelet est à l'apogée de sa gloire. Les dernières années de sa vie furent consacrées principalement à une participation active et féconde aux réunions des congrès intrenationaux de statistique et à quelques travaux d'ensemble et de caractère général, notamment à une seconde édition de sa Physique sociale (1869). En 1872, à l'occasion du centenaire de la fondation de l'Académie de Belgique, l'Académie des Sciences de Berlin, dans une adresse de félicitations, avait proclamé Quetelet créateur d'une science nouvelle. Il mourut le 17 février 1874.

* *

Sans être transcendante, l'œuvre mathématique de Quetelet est intéressante et originale. D'ailleurs son activité dans le domaine des

sciences exactes s'étend seulement sur une période de dix années : 1819-1829. Sa dissertation de doctorat (1819) comprend deux parties. Dans la première, Quetelet démontre, par des considérations qui lui sont propres, que le lieu des centres d'une série de cercles tangents à deux cercles donnés de position est toujours une conique.

Dans la seconde partie, il fait connaître une courbe nouvelle du troisième degré, la focale. C'est le lieu des foyers de toutes les sections coniques déterminées par un plan transversal tournant autour d'un point pris sur la surface du cône droit. C'est une étude assez complète de cette courbe et de ses principales propriétés. A la même époque, Daudelin, l'auteur d'une méthode géométrique particulièrement élégante pour la détermination des sections coniques, étudie, dans un travail important, quelques propriétés remarquables de la focale parabolique. Quetelet est admis à l'Académie des Sciences le 24 février 1820. Cette même année, il présente deux mémoires. Le premier indique une formule générale pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque. Le second travail a pour titre: nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide. C'est un exposé général de la théorie des coniques. L'auteur considère un cône de révolution coupé par un plan, et le sommet du cône devient un point analogue à celui qu'on nomme foyer dans les sections coniques. Les rayons vecteurs sont menés du sommet du cône et l'on est ramené à la théorie ordinaire lorsque ce sommet vient se placer dans le plan de la section. Les anciens ont considéré les sections coniques comme des coupes faites sur le cône par un plan et ont ensuite isolé ces sections pour en rechercher les propriétés, sans tenir compte du cône et du plan générateur. Quetelet a eu l'heureuse idée de ne pas séparer le cône de la section et de reprendre, sous ce point de vue, l'étude des propriétés principales des trois courbes du second degré.

En 1823, apparaissent un travail sur les conchoïdes circulaires et un premier mémoire sur les caustiques. En 1825, Quetelet publie deux mémoires mathématiques sur les mêmes sujets, dont l'un contient une théorie nouvelle des caustiques. Il y a lieu aussi de signaler un travail d'astronomie: sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires. C'est à l'année 1825 que remonte la fondation de la *Correspondance mathématique et physique*, revue périodique rédigée par Garnier et Quetelet, qui resta seul éditeur au bout de trois ans. Au début, on proposait des problèmes et on publiait les solutions. Mais les problèmes finirent par disparaître et furent remplacés par des mémoires des principaux collaborateurs : Ampère, Chasles, Hachette, etc. La Révolution de 1830 porta atteinte

à la correspondance qui cessa de paraître en 1839. En 1826, trois importants mémoires sont publiés. L'un d'eux est relatif à une nouvelle manière de considérer les caustiques, produits soit par réflexion, soit par réfraction. En janvier 1829, Quetelet présente à l'Académie son dernier mémoire mathématique : démonstration et développement des principes fondamentaux de la théorie des caustiques secondaires. Il importe de signaler un ouvrage documentaire remarquable : *Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges* (1864) avec une suite : *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du* XIXe *siècle* (1866).

L'activité astronomique de Quetelet s'est manifestée en un labeur particulièrement fécond dans différents domaines : astronomie descriptive, magnétisme, météorologie, physique terrestre. Il convient de citer tout spécialement son grand ouvrage sur le climat de la Belgique. Mais c'est incontestablement son œuvre statistique qui lui a valu une renommée universelle. Son nom est intimement lié à l'histoire et aux développements de la science statistique. Ses nombreux mémoires de démographie et ses études remarquables d'analyse et de synthèse statistiques sont des travaux importants à de multiples points de vue.

* * *

Quetelet reste un maître de la méthode statistique. Il en fut aussi un apôtre. Son œuvre démographique est fondamentale et considérable. C'est là que gît son véritable mérite scientifique. D'une manière synthétique on peut dire que la doctrine de Quetelet se caractérise ainsi : à la description nomographique des faits, au dénombrement systématique des éléments se substituent l'examen méthodique des ensembles, l'observation scientifique des masses, basés sur les principes de la théorie des probabilités. Quetelet s'est attaché particulièrement à vulgariser le calcul des chances (1).

Il a publié, sur cette branche intéressante des mathématiques, plusieurs traités didactiques, dont deux sont d'une tenue très élémentaire. Ce sont d'abord les : « *Instructions populaires sur le calcul des probabilités* » (1828) qui forment un petit traité de vulgarisation traduit dans différentes langues; vingt-cinq ans plus tard, paraît une

(1) Le calcul des probabilités occupe une place considérable dans l'enseignement supérieur en Belgique. Depuis 1835, il fait partie intégrante du programme légal du doctorat en sciences physiques et mathématiques; depuis 1838, il est enseigné dans les facultés de sciences appliquées. Cette haute faveur et cette bonne fortune du calcul des probabilités dérivent certainement de la grande influence dont jouissait Quetelet dans les conseils du gouvernement et dans le monde scientifique.

edition nouvelle de cet ouvrage, sous le titre : « *Théorie des probabilités* » et constituant un volume de la collection nationale: encyclopédie populaire. Mais l'ouvrage le plus important, écrit par Quetelet sur le calcul des probabilités, est le développement des leçons qu'il donna, en 1837, à l'invitation du roi Léopold, aux princes Ernest et Albert de Saxe, pendant leur séjour à Bruxelles. Ces leçons furent publiées en 1845 sous le titre: « *Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques* ». Les neuf premières lettres traitent de la théorie des probabilités; les treize suivantes sont consacrées aux moyennes et aux limites. Les lettres XXIII à XXXIII développent l'étude des causes. Enfin les dernières lettres ont pour objet la statistique.

On admet, dès lors, aisément l'idée fondamentale qui domine toutes les recherches statistiques de Quetelet : la méthode statistique est l'application du calcul des probabilités à l'observation des faits. Il y a soixante ans, c'était une doctrine hardie, audacieuse et originale. Il semble que Quetelet ait vu juste. Le mémoire de 1844: « *Sur l'appréciation des documents statistiques* » est un premier jalon de la science qu'on appelle aujourd'hui biométrie. D'autre part, l'essor prodigieux et les développements importants de la statistique mathématique consacrent l'idée de Quetelet d'envisager la méthode statistique en fonction du calcul des probabilités.

Pour Quetelet, la statistique est une science. Pour qu'il en soit ainsi, on ne peut se contenter de recueillir des documents et des chiffres en prenant seulement soin de les grouper de manière à rendre les comparaisons plus aisées. C'est là de la statistique administrative. Il y a, en outre, la partie scientifique, plus importante, qui apprécie la valeur des documents, des résultats et en tire des conclusions. C'est la statistique scientifique, mieux appelée statistique mathématique, vers laquelle doit tendre la statistique administrative. Le calcul des probabilités fournit les éléments scientifiques d'interprétation des données. Il y a cent ans, Fourier disait déjà : « les recherches statistiques ne feront de véritables progrès que lorsqu'elles seront confiées à ceux qui ont approfondi les théories mathématiques. »

On a dit, avec raison, que l'homme moyen de Quetelet est mort, avant son auteur même. L'homme moyen, bien loin d'être en quelque sorte le type de l'espèce, est tout simplement un homme impossible. Cependant les idées de Quetelet étaient formelles : « Si l'homme moyen était déterminé pour une nation, il presenterait le type de cette nation; s'il pouvait être déterminé d'après l'ensemble des hommes, il présenterait le type de l'espèce humaine tout entière. Je crois que non seulement il n'est pas absurde, mais même qu'il

est possible de déterminer l'homme moyen d'une nation ou de l'espèce humaine. »

Cournot et Bertillon ont fait de la théorie du « type » moyen une critique justifiée et décisive. Quant à l'homme moyen moral, c'est une pure fiction mathématique.

* * *

Il se dégage de l'œuvre de Quetelet une haute et saine leçon de vie. Avec son souvenir se lève l'image d'un animateur enthousiaste, d'une énergie ardente, d'une flamme pure. Ce qui se dégage de son exemple, c'est une concentration pour la tâche à remplir, une discipline, une méthode portées jusqu'à la perfection. D'un effort continu, il subordonna sa vie à ses travaux scientifiques auxquels il trouvait un goût toujours nouveau et puissant. Son temps était exactement asservi. Il entrait dans chacune de ses journées comme dans une lutte et dans une conquête. A lui s'appliquait intégralement la sentence du poète :

Il faut chaque matin recommencer sa vie,
Et vivre comme si l'on mourrait chaque soir.

A chaque problème nouveau que posait son œuvre en développement, il apportait un constant souci d'honnête homme, un élan sincère de créateur. C'était l'originalité et la noblesse de cette nature d'apporter, au perfectionnement de ses travaux, des scrupules d'artiste. L'offrande de sa vie à la science, avec une rigueur absolue, a quelque chose de fort et d'unique. Quetelet a été un grand Belge. Esprit supérieurement doué, intelligence élevée et lucide, savant véritable, chercheur obstiné, il a donné une impulsion vitale à l'étude des sciences en Belgique. Son mérite fut grand. Son œuvre est complexe. Elle reste fertile en enseignements précieux et profonds.

Quetelet fut un vrai statisticien. Pendant plus d'un quart de siècle, il a dominé scientifiquement la vie intellectuelle nationale. Il a incarné véritablement un moment de la pensée belge.

CONSTANT LURQUIN,
Associé C. R. B. (Université de Bruxelles).

L'Institut géographique de l'Université Charles à Prague.

Lors de mon dernier séjour en Tchécoslovaquie, à l'occasion des conférences universitaires, que mon ami Gustave Charlier et moi nous avions été invités à donner sous les auspices de la faculté des lettres de l'Université tchèque et du Ministère de l'Instruction publique, j'eus l'occasion de visiter l'Institut géographique. Il me paraît intéressant de résumer, à l'intention des lecteurs de cette Revue, quelques-unes des impressions que j'y ai recueillies et de caractériser brièvement le rôle et le fonctionnement de cette institution, modèle du genre, encore qu'elle soit en voie de développement. A l'heure où le législateur songe enfin à organiser dans nos universités un enseignement géographique en harmonie avec les progrès de la science, il n'était peut-être pas inopportun de signaler l'effort magnifique, réalisé à Prague par nos amis tchécoslovaques.

* * *

Une décision impériale du 11 avril 1881, annonça la transformation de l'Université de Prague en deux institutions : l'une tchèque, l'autre allemande, et le 28 février 1882, la loi organisatrice était sanctionnée. Dès lors les facultés tchèques ouvrent leurs portes : celle des lettres en 1882 et celle de théologie — *in fine* — en 1892.

Est-il besoin de rappeler que le gouvernement ne se montra guère favorable au développement de l'Université tchèque ? Maigres subsides, querelles et marchandages à l'occasion des nominations, partialité manifeste proallemande, autant de faits qui suffisent à expliquer combien dure fut la lutte entreprise par la nation tchèque pour maintenir, à la hauteur des progrès scientifiques, son Université propre, héritière de celle dont la création remontait à l'année 1348 (1).

Dans de pareilles conjonctures, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir l'Université allemande disposer immédiatement de collections et de lo aux suffisants, tandis que l'Université tchèque allait être traitée en parente pauvre et appelée à se contenter de « promesses ». Les Tchèques ne se découragèrent pas : fidèles à leur idéal national, mûris par les souffrances séculaires qu'ils avaient endurées, ils se mirent résolument à l'œuvre avec des moyens réduits et surent s'at-

(1) Voir *L'Université Charles IV dans le passé et le présent*, par V. Novotny et J. Cech. Prague, Sénat académique, 1923.

tacher des personnalités universitaires éminentes. C'est ainsi que le premier professeur de géographie à l'Université tchèque, fut *J. Palacky*, esprit cultivé aux vues larges et généreuses, savant aux connaissances très étendues.

C'est en 1888, que fut fondé le séminaire géographique, germe de l'institution actuelle. Afin de pourvoir à l'acquisition du matériel scientifique, il fut alloué à l'Université une somme dérisoire et la dotation annuelle fut fixée à 400 couronnes. Quant aux cours, ils se firent dans des locaux exigus et peu appropriés à leur destination.

Au début du XXe siècle, l'institut disposa d'un immeuble particulier menaçant ruine (1). En dépit des obstacles matériels et moraux, les professeurs poursuivirent leurs travaux avec vaillance et dès 1908, le professeur *V. Svambera,* assistant de Palacky, devint directeur de l'institution, aux destinées de laquelle il préside encore aujourd'hui. Les nécessités dues à l'accroissement des élèves et au progrès scientifique, vinrent à bout des résistances du pouvoir et un bâtiment à deux étages s'érigea au cours des années suivantes, où s'installaient enfin, en 1914, les instituts de géologie, de minéralogie et de géographie (2).

Le directeur Svambera et ses collaborateurs peuvent être fiers de l'œuvre à laquelle ils se consacrent : l'Institut géographique de Prague est l'un des établissements les plus remarquables du genre, non seulement par la disposition des locaux, mais aussi par l'outillage scientifique et les collections documentaires qu'on y trouve. La vaste bibliothèque occupe une superficie de 21 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur. Elle est pourvue de galeries et abrite plus de 8,000 volumes, une ample moisson de brochures et de nombreux périodiques spéciaux. Tout géographe belge a pu apprécier les contributions savantes que le professeur Svambera a apportées à la connaissance de la géographie congolaise: aussi bien j'ai constaté — de visu — que le rayon relatif à notre Colonie était bien fourni, de même qu'il me fut très agréable d'y voir représentée, par une excellente documentation, l'expédition antarctique belge d'Adrien de Gerlache.

Les cartes sont logées dans une salle voisine de la bibliothèque. Elle se déploie sur 14 mètres de longueur et 7 m. 50 de largeur. J'y ai remarqué une collection de vieux atlas, à partir du XVIIe siècle, ainsi que les principales publications des grands instituts cartogra-

---

(1) Voir Svambera : *Geografický ustav Ceské University*. Prague, 1907, in 8° de 32 pages.

(2) L'institut de géographie est logé aux étages supérieurs de cet immeuble. Prague VI, Albertov 6.

phiques modernes : la cartographie officielle actuelle de la Belgique, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et, naturellement aussi les travaux renommés de l'Institut géographique de Vienne, sont à la disposition des maîtres et des étudiants (1). Tous ces documents cartographiques sont placés dans des armoires de système américain, comportant des tiroirs d'acajou glissant sur rails de métal.

Je signale encore, parmi d'autres, un appareil destiné à effectuer des tracés sur le terrain, dont les dimensions dépassent celles des instruments similaires de l'étranger. Il me faut mentionner également une belle série de reliefs, une collection pétrographique choisie, se rapportant surtout aux diverses régions de la République tchécoslovaque, une précieuse documentation économique universelle, et enfin, une sélection de gravures, croquis, photographies et de plusieurs milliers de diapositives. Le matériel didactique comprend encore quelques globes et deux cents cartes murales.

L'institut est doté d'un atelier photographique, d'un laboratoire, de deux chambres noires, dont l'une est en communication directe avec la collection de cartes.

Les étudiants sont admis à travailler dans la bibliothèque et dans la salle des cartes; mais ils fréquentent, pour la cartographie, un local spécialement approprié, tandis que professeurs et préparateurs sont logés dans des bureaux de travail séparés. Les cours se donnent dans plusieurs auditoires, parmi lesquels figure, au premier rang, un vaste amphithéâtre à galerie de 19 mètres de longueur, 13 mètres de largeur et 10 mètres de hauteur, en liaison avec le cabinet de préparation et une grande antichambre. Cette salle — l'une des plus agréables de l'Université Charles — peut contenir cinq cents auditeurs (300 places assises) et est munie d'un puissant appareil à projection Zeiss. Il est vrai de dire que l'amphithéâtre sert à la fois aux instituts géographique, géologique et minéralogique, l'enseignement géographique l'utilisant toutefois en ordre principal.

* *

Actuellement, les étudiants, qui suivent les cours de géographie, sont très nombreux, en raison de la présence, à Prague, de jeunes intellectuels appartenant à toutes les nations slaves : on y rencontre un fort contingent d'Oukrainiens. Pendant le semestre d'hiver 1923-1924, certains cours réunirent 430 étudiants.

---

(1) J'ai examiné avec attention et intérêt une riche collection de plusieurs centaines de cartes marines, complétant très heureusement cette documentation graphique.

Quel est le programme de la faculté de géographie pour 1923-1924 et quels sont les titulaires des divers cours ?

1° Géographie régionale : pays méditerranéens; Afrique; Asie; Amérique du Sud;

2° Océanographie et hydrographie continentale;

3° Géographie coloniale;

4° Histoire de la géographie.

Ces quatre disciplines sont confiées au directeur de l'Institut, le professeur *Svambera.*

Le second professeur *titulaire* est M. *Danes,* qui enseigne :

1° Géographie régionale : pays balkaniques; Amérique du Nord; Australie; Pacifique;

2° Géographie physique et géomorphologie.

M. *Dvorsky,* privat docent à l'Institut et professeur titulaire de géographie à l'Ecole supérieure de commerce, est chargé de l'enseignement de la géographie humaine, politique, économique.

M. *Dedina,* privat docent, traite la géomorphologie; M. *Absolon* (1), privat docent, étudie les problèmes du Karst, la limnologie et la zoogéographie; M. *Salamon,* également privat docent, enseigne la cartographie et la géographie mathématique.

Une place importante est réservée, dans les horaires, aux exercices pratiques qui s'exécutent au sein du séminaire géographique, lequel comprend trois sections : les étudiants les plus avancés y préparent des travaux scientifiques. La première division se voue aux recherches de géographie régionale (M. Svambera), la seconde à la géographie humaine (M. Dvorsky), la troisième à la cartographie et à la géographie mathématique (M. Salamon).

Pour les étudiants novices, il existe, à titre d'initiation scientifique, un *séminaire géographique préparatoire,* subdivisé en deux sections respectivement dirigées par MM. Danes et Dedina. De nombreux étudiants y sont inscrits.

Enfin deux *lectorats* ont été créés récemment qui sont consacrés à la méthodologie géographique (M. Machat) et à la pratique de la cartographie (M. Salamon). Les séminaires travaillent régulièrement

---

(1) Je me souviens avec émotion du très aimable accueil que me fit M. Absolon lors de mon premier voyage en Tchécoslovaquie et des savantes explications qu'il me donna lorsque, sous sa direction, je visitai les grottes admirables de Blansko et de Sloup, découvertes en grande partie par lui. Je lui en exprime à nouveau ma plus vive reconnaissance.

deux heures par semaine, les lecteurs et docenten deux ou trois, les titulaires cinq ou six (1).

* * *

L'Institut de géographie de l'Université Charles est rattaché à la Faculté des Sciences. Une chaire de géographie historique de la République tchécoslovaque existe à la Faculté des Lettres.

Sans entrer dans le détail de l'organisation des examens, conforme au système traditionnel de l'Europe centrale, je crois utile d'insister sur le fait que nos amis de Prague ont eu soin de ne pas établir de cloisons étanches entre les historiens et les géographes. C'est là une leçon dont s'inspireront, avec profit, tous ceux qui seront appelés à discuter le projet de réorganisation de l'enseignement supérieur en Belgique.

Ils n'ignorent pas la nécessité qu'il y a pour le futur historien d'acquérir une connaissance suffisante de la géographie et ils ne commettent pas l'erreur — sous prétexte qu'ils organisent un enseignement géographique complet à la Faculté des Sciences — d'exclure la géographie des études historiques, attendu qu'elle reste, envers et contre nous, une science auxiliaire de l'histoire. Il serait regrettable, voire désastreux, à mon sens, de ne point maintenir, en Belgique, au doctorat en histoire, la géographie historique et l'histoire des découvertes géographiques. Bien plus, il est urgent d'y introduire la *géographie humaine* et je suis heureux de constater que le professeur Svambera se rallie entièrement à ma manière de voir, puisqu'il m'écrit qu'il croit, comme moi, qu' « il est indispensable de bien connaître la science historique pour donner un bon enseignement de géographie humaine ». Il ajoute, d'ailleurs, qu'à Prague on conseille aux étudiants en géographie de suivre quelques cours historiques entés sur leurs recherches, comme il est naturel que les futurs historiens participent aux travaux de la faculté de géographie, pour autant qu'ils se rapportent à leurs préoccupations favorites.

De l'Institut géographique de l'Université Charles sont sortis déjà de nombreux mémoires scientifiques. Plusieurs d'entre eux ont été publiés dans les deux collections tchèques, intitulées : *Bibliothèque géographique* (interrompue) et *Travaux géographiques tchèques (Institut géographique de l'Université Charles)*. Ces deux collections comprennent des monographies rédigées en tchèque, avec

(1) Le personnel de l'Institut comprend, en outre, deux assistants, dont un sans traitement, un aide scientifique (tous trois docteurs) et deux préparateurs étudiants.

résumé dans une langue internationale, ou bien directement dans une langue universelle. Le professeur Svambera est le fondateur de ces périodiques.

Grâce à son activité scientifique et à ses qualités éminentes, grâce aussi à la valeur de ses collaborateurs très distingués, M. Svambera est parvenu à faire de son Institut géographique l'un des mieux outillés et des mieux fréquentés d'Europe. La vogue dont il jouit nécessite déjà l'extension des locaux. Aussi bien, en souhaitant de brillantes destinées à l'œuvre de M. Svambera, je ne fais que me rendre à l'évidence et ce m'est une joie d'exprimer, au directeur de cette institution scientifique de premier ordre, toute ma gratitude pour le cordial accueil qu'il me réserva.

CHARLES PERGAMENI.

Dr G. Stanley Hall

Premier président de l'Université de Clark.

On annonce des Etats-Unis la mort d'un homme qui a, pendant ces trente dernières années, été comme l'axe du mouvement en faveur de l'étude scientifique des problèmes relatifs à l'éducation.

C'était à la fois un physiologiste, un psychologue, un philosophe et un éducateur; il contribua toute sa vie à établir le contact entre les sciences pures de la vie et leurs applications.

Il est né à Ashfield (Massachusetts) en 1846. Jusque l'âge de 14 ans il vit et travaille dans la ferme de son père, et aussi dans deux ou trois petites maisons d'affaires que dirige celui-ci; il fréquente ensuite l'Académie de Shelburn Falls, puis le séminaire de Wellesion, enfin le collège Williams où il atteint le graduat en 1870.

Plus tard, il étudie au séminaire théologique de l'Union et aux Universités d'Heidelberg, Bonn et Berlin.

En 1872 il professe au collège d'Antioch et y enseigne pendant quatre ans; en 1876 on l'appelle à Harvard comme instructeur; deux ans après il quitte Harvard pour passer un certain nombre d'années à l'étude de la psychologie à l'Université John Hopkins.

A la fondation de l'Université de Clark, il est appelé par le Dr Clark pour en être le président; il y enseigne la psychologie jusqu'en 1920, année de sa retraite.

Outre ses occupations ardues pour remplir ces doubles fonctions,

il donne de nombreux cours, édite un grand nombre de livres et publie de multiples articles.

Il fonde, en 1887, l'*American Journal of Psychology* qu'il dirige jusqu'en 1921; pendant de nombreuses années il est le rédacteur en chef du *Pedagogical Seminary*, de l'*American Journal of Religions Psychology and Education*, du *Journal of applied Psychology*.

Ses ouvrages les plus connus sont : « Les aspects de la culture germanique », « Une Bibliographie sélectionnée et descriptive relative à l'Education », « Adolescence : la jeunesse, son éducation, son régime et son hygiène », « Problèmes d'éducation », « Les bases de la psychologie moderne », « Jésus-Christ à la lumière de la psychologie », « La morale, l'étalon suprême de la vie et de la conduite », « Les récréations d'un psychologue », « Sénécence ».

Il était docteur en philosophie des Universités de Harvard, Londres, Leipzig et Berlin, et docteur ès lettres (LLO) des Universités de Michigan, Williams et John Hopkins.

Dans l'immense production de cet infatigable travailleur et plus encore de cet animateur hors ligne, on sent un souffle d'idéalisme qui lui fait considérer la tâche de l'éducation comme une des tâches les plus importantes des hommes d'élite.

Les études approfondies qu'il poursuivit sur certaines fonctions spéciales en rapport avec l'activité du système nerveux, lui permirent de comprendre le rôle énorme joué par les phénomènes physiologiques dans le conditionnement du psychologique.

Ses élèves ont essaimé dans plusieurs grandes universités des Etats-Unis, et si Clark a perdu de sa légendaire réputation de forteresse de la psychologie pédagogique, les écoles d'éducation avec leurs bureaux de recherches qui se sont multipliées dans ces dernières années, comme annexes des universités, tant officielles que privées, sont certainement un des résultats de son inlassable labeur, de sa puissance de suggestion et de sa grande valeur comme homme et comme chef d'école. Avec G. Eliot, le président honoraire de Harvard, dont on vient de fêter le jubilé avec J. Dewey, le professeur de philosophie de Columbia, Stanley Hall peut être considéré comme un des principaux artisans de la formidable efflorescence de l'enseignement et de l'éducation aux Etats-Unis. Sans conteste, la grande République perd en lui l'un des hommes qui ont le plus contribué à orienter la pédagogie dans les voies fécondes, dont cette nation commence à recueillir les fruits.

Dr O. D.

Bibliographie

BERNARDY et FALORSI, *La Questione adriatica vista d'oltre-Atlantico* (1917-1919). Bologne, Zanichelli, s. d. (1923), 335 pages.

Les auteurs de ce livre, Mme Amy Bernardy, qui fut pendant la Grande Guerre, aux Etats-Unis, au premier rang des défenseurs de l' « italianité », et M. Falorsi, secrétaire particulier, au même temps, du comte Macchi di Cellere, ambassadeur d'Italie à Washington, ont dédié ce volume à la mémoire de ce diplomate et à celle du baron S. Sonnino, qui dirigeait la Consulta lors de l'entrée de son pays dans le conflit mondial.

Quelle fut, en Amérique, la répercussion des événements italiens de 1917 à 1919? Plus spécialement, dans quel esprit les Italiens d'outre-mer ont-ils suivi l'évolution de l'opinion américaine à l'égard de la question de l'Adriatique? Tel est le sujet traité par les auteurs.

Ils montrent que cette question compliquée influa puissamment sur les relations de l'Italie avec les Etats-Unis et le gouvernement du président Wilson. Qu'on se rappelle le traité de Londres du 26 avril 1915, les relations entre Italiens et Yougoslaves en 1917 et 1918, la rupture (temporaire) entre le président Wilson et la délégation italienne à la Conférence de Paris (en avril 1919)... Les auteurs étudient successivement l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Autriche, les stipulations du traité de Londres et du pacte de Rome, la question de Fiume « vue de Washington »; ils appuient leur exposé d'une dizaine de documents. On lira notamment avec intérêt la lettre adressée au président Wilson par la *National Historical Society* de New-York. On sait que le chef de la République fédérale était hostile à l'attribution de Fiume à l'Italie. La lettre de la *N. H. S.* réunit tous les arguments qui, en sens contraire, militaient sinon en faveur de cette attribution, du moins pour la reconnaissance du droit des Fiumains à disposer librement d'eux-mêmes.

Le livre de Mme Bernardy et de M. Falorsi est une utile contribution, conçue du point de vue italien, à l'histoire contemporaine de cette très vieille question de l'Adriatique, qui date, en somme, de 395, lorsque fut divisé en deux moitiés l'Empire romain, et qui prit, il y a quelques années, un caractère particulièrement aigu,

à cause des revendications contradictoires des Italiens et des Yougoslaves. Maintenant que Fiume et Zara sont des cités italiennes, il semble que cette acuité ait disparu, ou se soit du moins sensiblement atténuée. Il est toujours utile, néanmoins, d'en étudier le dernier épisode.

L. L.

CH. HIRSCHAUER, *Les Etats d'Artois, de leurs origines à l'occupation française* (1340-1640). Deux vol. de 377 et 268 pages, Paris, Champion. Bruxelles, Lamertin, 1923.

Cet excellent ouvrage d'histoire politique et économique épuise la question qu'il traite. Après une étude critique des sources utilisées par lui, l'auteur étudie, en premier lieu, l'*origine des Etats d'Artois*. Il montre que leur mission primitive, dans cette province comme ailleurs, est le vote — ou le refus — de l'impôt. En 1330, a lieu la première délibération du clergé, de la noblesse et des villes sur une demande de subsides; mais les Etats ne sont définitivement constitués qu'en 1340; et ce n'est qu'à partir de 1361 que leur convocation annuelle devient régulière.

Vient ensuite une étude approfondie de l'*organisation des Etats* : mode de convocation, composition, réunions, forme des délibérations (1), permanence assurée par l'institution des députés généraux. M. Hirschauer n'a garde d'omettre la participation des Etats d'Artois aux travaux des Etats-Généraux des Pays-Bas. Les documents qu'il analyse à ce propos sont d'une grande importance pour la connaissance des débuts de notre régime représentatif.

Dans la deuxième partie du premier volume, M. Hirschauer décrit dans tous ses détails le rôle fiscal et administratif des Etats artésiens. Ces quatre-vingts pages neuves, originales, sont une précieuse contribution à l'histoire financière, comme à celle des institutions. Elles montrent clairement la différence des régimes fiscaux appliqués en Artois : avant 1536, le système des aides; et après 1536, celui des taxes sur les revenus et sur les objets de consommation. M. Hirschauer énumère les vices du premier de ces régimes, les

(1) Notons l'intérêt des pages consacrées au vote des Etats (p. 66 et s.). Le Tiers soutenait que les trois ordres devaient se prononcer dans le même sens; le clergé et la noblesse lui opposaient les droits de la majorité; le pouvoir central était favorable à cette seconde théorie; pour lui, la décision de la *major et sanior pars* oblige la minorité. Sur les origines du vote à la majorité, et non à l'unanimité, dans les assemblées politiques, on trouvera des vues nouvelles et des faits significatifs dans une communication faite à la *Société d'histoire moderne* de Paris, par M. H. Pirenne, le 20 janvier 1924 (Bulletin de février 1924, p. 456-461).

heureux résultats de la réforme fiscale opérée sous Charles-Quint; grâce à la variété des taxes, le fonds de l'impôt était réparti sur de nombreux objets. Des diagrammes indiquent la variation de l'impôt de 1400 à 1640; des renseignements précis font connaître l'activité des recénseurs fiscaux, les modes de perception, les fraudes commises par des contribuables, la sévérité de leur répression, le système de taxation des bénéfices commerciaux. L'examen éventuel de leurs livres pouvait être demandé par les marchands; les contribuables se jugeant frappés d'un impôt exagéré avaient un droit d'appel.

Le *rôle politique* des Etats d'Artois de 1384 à 1640, c'est-à-dire depuis le début de la période bourguignonne jusqu'à la prise d'Arras par les Français, est défini dans la troisième partie. Bien que de nombreux travaux, en Belgique comme en France, aient déjà fourni l'essentiel sur cette question, M. Hirschauer réussit à y ajouter de nombreuses indications nouvelles. Il fait voir, notamment, comment le particularisme des Etats a été vivace en Artois, particularisme augmenté par l'éloignement du souverain : « Il n'y avait guère de solidarité entre l'Artois et le Brabant, moins encore entre l'Artois et la Franche-Comté, véritablement aucune entre l'Artois et la Castille. » Ce fut donc pour l'Artois un grand changement dans ses destinées lorsqu'il fut réuni à la France. « S'il ne fut pas dépouillé entièrement de ses vieilles institutions, il perdit ce que son indépendance avait d'incompatible avec la constitution d'une monarchie bien réglée. Il y gagna, en revanche, d'être solidement agrégé à une grande nation et de pouvoir s'élever peu à peu au sentiment, nouveau pour lui, du véritable patriotisme » (p. 369).

Le savant ouvrage de M. Hirschauer, fruit de longues recherches dans les dépôts et archives du Nord et du Pas-de-Calais, comme aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, est un modèle, tant pour la solidité du fond que pour la clarté de l'exposition. Développement d'un premier essai présenté en 1910 à l'Ecole des Chartes comme thèse de sortie, il porte l'heureuse empreinte des méthodes rigoureuses enseignées depuis plus d'un siècle dans cette illustre maison; il est pleinement digne d'elle et de son éminent directeur, M. Maurice Prou, à qui M. Hirschauer a dédié son beau travail (1).

L. L.

---

(1) Le deuxième volume est rempli par des appendices : la liste des Assemblées d'Etats, celle des Députés généraux des Etats, une carte indiquant, pour 1570, les quartiers d'imposition de l'Artois, une vingtaine de pièces justificatives. L'auteur annonce la publication des *Actes des Etats d'Artois* (1498-1555) et une étude, qui prolongera les deux volumes parus en 1923, sur *les Etats de « l'Artois réservé »* (1640-1677).

SERVAIS ETIENNE, *Le Genre romanesque en France, depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution.* Paris, Armand Colin, 1922, 1 vol. in-8° de 440 pages.

M. Servais Etienne prit, il y a une quinzaine d'années, une résolution héroïque. Il décida de lire, la plume à la main, tous les romans français du XVIIIe siècle qu'il pourrait atteindre. Ayant commencé, il persévéra, malgré l'ennui, la lassitude et parfois le dégoût. Ayant épuisé les rayons des bibliothèques belges, il s'en fut à Paris, où d'heureux « sondages » à la Nationale et à l'Arsenal lui permirent de compléter sa documentation et de vérifier certaines de ses conclusions.

De ce prodigieux labeur, le présent livre est sorti. « Ma façon de faire a été trop simple pour qu'elle usurpe le docte nom de méthode : j'ai lu les romans que j'ai pu trouver, et j'en ai extrait ce qui m'a paru intéressant : voilà tout mon secret. » Sans doute ne faudrait-il pas prendre au pied de la lettre cette déclaration d'une préface trop modeste. On y reviendra. Il reste que ces dépouillements minutieux, ces résumés rapides et verveux de fictions fort oubliées, ces extraits judicieusement choisis de passages significatifs ou révélateurs, tout cela, c'est la trame même de l'ouvrage. Trame singulièrement riche, et complexe, et serrée. Trop serrée même, serait-on tenté de dire, car il arrive que, sous l'amas des citations et la complication des références, on a peine à suivre la pensée de l'auteur : les arbres empêchent parfois de bien voir la forêt. Trame solide surtout, et que la contradiction aura fort à faire pour rompre ou simplement relâcher.

Partant donc de l'abbé Prévost, qu'il caractérise à merveille en le comparant à Rousseau, M. Etienne étudie de près les dix années qui précèdent l'apparition de la *Nouvelle Héloïse*. Il y retrouve, chez De la Place, Mlle Fauque ou Mlle Brohon, Méhégan ou Thibouville, Bastide ou Yon, de médiocres épigones de Prévost. Il y distingue aussi des talents moins platement « à la suite » : Baculard d'Arnaud, Mme de Graffigny, Crébillon, Mme Riccoboni, Richardson, que traduit Prévost, et l Marmontel des *Contes moraux*. Le voilà préparé à remettre l'œuvre de Rousseau à sa place précise dans la littérature romanesque du temps, à discerner ce que cette fiction fameuse comporte à la fois d'inédit et de ressassé : c'est l'objet de tout un chapitre, des plus curieux et des plus fouillés. Reste à faire voir comment les thèmes et les types de Jean-Jacques s'atténuent, s'exaspèrent ou se déforment chez ses parodistes et ses copistes, comment son influence se trouve contrebattue par celles de Richardson et de Prévost. Deux chapitres y suffisent. Un autre expose et démontre, avec preuves à l'appui, la stérilité et la faiblesse

du genre romanesque au temps de Louis XVI. Un dernier isole et définit l'œuvre de trois romanciers qui sont, à des degrés du reste inégaux, des initiateurs et des esprits originaux : Loaisel de Tréogate, Choderlos de Laclos et Restif de la Bretonne.

Rien que par ce rapide résumé, on peut prendre quelque idée de l'étendue, du sérieux et de la conscience de cette enquête. Mais, comme je l'indiquais tout à l'heure, il y a plus et mieux, dans ce gros livre, qu'un imposant monument d'érudition toute sèche. Cette matière abondante, confuse et complexe, M. Etienne l'organise et la domine; il l'étudie en critique, l'apprécie et la juge; il s'en aide enfin pour tracer, telle qu'il l'aperçoit, la courbe même de l'évolution du genre au cours du demi-siècle qu'il considère. S'il paraît s'empêtrer parfois un peu dans l'amas de ses références, c'est uniquement l'effet d'un excès de condensation dans l'exposé. En réalité, il sait ce qu'il veut et où il va; il voit clair et il voit loin. Qui en douterait n'aurait qu'à relire sa brève conclusion :

« Il y a des inventeurs : Prévost, Rousseau, Richardson, leurs élèves ne profitent pas d'eux, on pourrait dire qu'ils en pâtissent; les inventeurs font une révolution; le résultat est magnifique quand on le considère dans leur œuvre, il est mesquin et exécrable quand on le voit réduit à la mesure du commun. Il faut des hommes dignes d'eux pour renouer la chaîne. Pour qu'il y ait une littérature, et pour qu'il y ait une histoire, il faut des faits, nous dit-on; c'est ne rien dire, ou bien une chose absurde. L'homme est le grand fait, sa parole, et surtout sa parole écrite; on l'oublie beaucoup depuis Marx et Engels. Pour moi, perdu dans les rangs qui lui font escorte, et le plus humble de ses disciples, je me mets sans une hésitation à la suite de Michelet. »

Ce ne sont point là paroles d'un bibliographe étriqué ni d'un timide entasseur de fiches. Aussi bien, M. Etienne s'élève-t-il fort au-dessus de l'infini détail de l'histoire littéraire pour formuler et soutenir quelques grandes thèses, auxquelles ce détail même l'a conduit. La première concerne la portée exacte de la *Nouvelle Héloïse*. A l'en croire, cette fiction fameuse marquerait une réaction contre la licence de la fiction immédiatement antérieure. Jean-Jacques serait un moraliste qui, après avoir peint le mal, aurait voulu le guérir. « Au commencement de la *Nouvelle Héloïse*, Julie et Saint-Preux sont les héros d'un roman du XVIIIe siècle plus éloquent que les autres, mais ils ne sont que cela. » Seulement, et c'est ce qu'on oublie trop, aux deux premières parties, qui racontent la faute, quatre autres viennent se joindre, autrement importantes dans l'esprit de l'auteur, autrement nouvelles aussi. Julie tombe, mais elle se repent, se rachète, se relève. Et c'est alors qu'elle devient

aux yeux de Rousseau une véritable héroïne, c'est alors qu'il l'approuve, qu'il la glorifie, qu'il l'exalte. En vérité, ce Rousseau est un grand moraliste, et M. Etienne un exégète ingénieux. Je ne doute pas que son point de vue, si paradoxal qu'il paraisse, ne contienne sa part de justesse. Le malheur, et il le constate fort loyalement, c'est que les contemporains ont été de glace pour le corps du sermon, et de feu pour son trop insinuant exorde. Mais je suis moins sûr que lui que Jean-Jacques « n'ait pas voulu cela », et ce qui me gâte un peu le moraliste, c'est que la partie la plus équivoque de son œuvre soit aussi la plus vivante, et, somme toute, la plus vraie.

Il reste que notre critique a fort bien indiqué ce que doivent à une tradition antérieure des thèmes, des motifs et des sentiments que l'on s'accorde d'ordinaire à dater de 1761. Il met hors de doute que la *Nouvelle Héloïse* est encore, à tout prendre, un des plus innocents parmi les romans du siècle. Le grand coupable, à ses yeux, c'est l'abbé Prévost. Et voici une autre thèse, non moins neuve, et non moins habilement soutenue. Elle consiste à prétendre que la grande influence qui a pénétré toute cette production romanesque et lui a donné son orientation propre, ce n'est pas celle de Jean-Jacques, pas même celle de Richardson, mais bien celle de l'auteur de *Cleveland* et de *Manon Lescaut*. Ici, M. Etienne a accumulé les textes et les preuves. Il montre que, même après 1761, la vogue de Prévost continue, toujours puissante : il impose sa théorie de l'amour fatal, son type de l'homme sensible prédestiné au malheur, son pathétique enfin, ses inventions romanesques et ses sombres aventures. C'est lui, et nul autre, qui a entraîné le roman français du temps de Louis XV sur la pente lubrique où il devait, en dernière analyse, choir dans l'ignominie de l'*opus Sadicum*.

Si forte que soit cette démonstration, elle a cependant trouvé un contradicteur dans un bon connaisseur du XVIIIe siècle, M. Daniel Mornet. Il faudra attendre son édition critique de la *Nouvelle Héloïse* pour prononcer entre M. Etienne et lui. Je serais tenté, pour ma part, de reprocher au défenseur de Jean-Jacques d'exagérer, non pas précisément l'influence, mais bien l'originalité de l'abbé Prévost. Il me semble, en effet, que son œuvre ressemble et amalgame bien des éléments antérieurs. Mais il faudrait, pour en juger, une recherche, qui reste à faire, sur les sources de ses romans. Déjà cependant, certains rapports s'indiquent d'eux-mêmes. Notre critique nous montre le père de *Manon Lescaut* « invinciblement attiré vers l'étude des sentiments ambigus, de ceux qui s'ébauchent, qui s'essaient ou qu'une imperfection entache, touchants tantôt par leur indécision même, tantôt par l'inquiétude de ceux

qui les éprouvent » (p. 36). Oui, mais est-ce bien nouveau? Il me paraît que cette anatomie morale du sentiment à l'état naissant, c'est un des thèmes essentiels des comédies de Marivaux. Or, si Prévost débute en 1728, la première *Surprise de l'Amour* est de 1722. Penché sur les tomes épais de ses romans, M. Etienne n'aurait-il pas un peu négligé le théâtre, où peuvent aussi se faire jour des tendances originales? Je pose tout au moins la question. Ailleurs, il tire argument des *Anecdotes de la Cour d'Alphonse, XIe du nom, roi de Castille*, roman publié en 1755 par Mme de Villeneuve (p. 71, note 3). Mais ce paraît bien être un simple *rifacimento* d'une « histoire espagnole » de Mlle de Scudéry : *Mathilde d'Aguilar* (1667). Et, dès lors, il n'y a peut-être pas grand'chose à en conclure. Plus loin (p. 75, note 3), le chef de brigands que met en scène La Dixmerie, dans son *Livre d'airain*, n'a nul besoin d'avoir lu « les ouvrages de quelques philosophes modernes » pour révoquer en doute, dans les termes où il le fait, le droit de propriété : il lui suffit d'avoir ouvert Pascal, qui dit à peu près la même chose.

On le voit : ces menues objections — dont certaines sont de simples points d'interrogation — n'enlèvent rien de sa valeur au savant et vivant ouvrage de notre compatriote. Si même, à l'épreuve, certaines parties de sa hardie construction se révélaient chancelantes, il lui resterait toujours le grand mérite d'en avoir conçu le plan et rassemblé les matériaux, qui garderaient tout leur intérêt. On peut l'affirmer sans crainte d'être démenti : quiconque après lui abordera, fût-ce de biais, ce vaste et redoutable sujet du roman au XVIIIe siècle, sera désormais et par avance son obligé.

GUSTAVE CHARLIER.

PAUL VAN TIEGHEM, *Le Mouvement romantique*. Paris, Librairie Vuibert, 1923, 1 vol. in-16 de 194 pages.

Voici un excellent recueil de textes, qui rendra de grands services à ceux de nos étudiants qui s'intéressent à la littérature comparée. Il est dû à M. Paul Van Tieghem, dont on connaît les importants travaux sur Ossian et le préromantisme européen. C'est, à vrai dire, une réédition. Une première ébauche du sujet avait paru en 1912, dans une collection intitulée « L'histoire par les contemporains ». Mais elle est reprise ici, développée, complétée et amendée, si bien que c'est en grande partie un livre nouveau. L'auteur envisage successivement les quatre romantismes principaux : anglais, allemand, italien et français. Pour chacun d'eux, il donne, en les reliant par un commentaire fort averti, des textes choisis avec un rare discernement pour mettre en lumière les sentiments

et les idées des novateurs. De courtes notices biographiques sont rejetées en note, et chaque chapitre se termine par des indications bibliographiques sommaires, mais qui n'omettent rien d'essentiel.

Le seul défaut de ce petit livre est d'être un peu court. On regrette que M. Van Tieghem ait limité à quatre grandes littératures l'étude d'un mouvement dont la sphère d'extension est autrement vaste. Il a, comme bien on pense, prévu l'objection, et, dans son avant-propos, il s'excuse de ses omissions en alléguant que, chez les autres peuples, « le romantisme a été tardif et souvent de second degré ». Sans doute, mais peut-être n'est-il pas négligeable pour la cause. Si un Lermontov ou un Espronceda s'inscrivent dans la lignée de Byron, ils ne laissent cependant point d'allier au byronisme des éléments originaux qui ont leur intérêt. D'une part, un Larra ou un Œhlenschläger, un Mickiewicz ou un Petœfi représentent des moments de la pensée romantique qui ne manquent pas d'importance L'Espagne, les nations scandinaves et slaves, même la Hongrie, avaient droit à une part dans ce tableau d'ensemble. Tout l'essentiel aurait pu, du reste, fort bien se ramasser dans un chapitre final sur « Les romantismes secondaires ». Il n'eût pas manqué d'être fort apprécié du lecteur français, pour qui ces divers domaines littéraires sont d'accès relativement malaisé.

G. Ch.

Edmond ESTÈVE, *Etudes de littérature préromantique*. Paris, Ed. Champion, 1923, 1 vol. gr. in-8° de 224 pages (Bibliothèque de la *Revue de Littérature comparée*, t. V).

Diverses d'importance et de sujet, les six études critiques, que rassemble ce beau volume, ont cependant ce trait commun d'éclairer toutes, par quelque endroit, l'histoire du préromantisme français. C'est un des résultats les plus précieux de la recherche récente que d'avoir établi comment la révolution romantique a été préparée par toute une littérature oubliée et médiocre, où des thèmes s'esquissent, des images se dessinent, des idées s'ébauchent, qui vont émerger de l'ombre après 1820, par la grâce souveraine du talent ou du génie. Sur cette période encore trouble de tâtonnements et de fermentation, M. Edmond Estève jette ici plus d'une lumière nouvelle.

Reprenant, d'un point de vue original, l'étude de la personnalité littéraire d'André Chénier, il s'attache d'abord à montrer comment, en dépit de ses préférences classiques, son œuvre annonce l'avenir par le sens profond de la vie qui s'y marque presque à chaque page. D'un caractère plus anecdotique est sa biographie de Guilbert de Pixerécourt. Encore les cent-vingt pièces du « père du mélo-

drame » intéressent-elles au premier chef la préhistoire du drame romantique. Divers documents nouveaux, découverts à la Bibliothèque municipale de Nancy et reproduits en appendice, ajoutent une saveur d'inédit à ce travail minutieux et exact.

A l'histoire des thèmes romantiques se rattachent deux autres de ces études. L'une suit les variations du motif du saule, depuis la chanson d'*Othello* jusqu'au poème de Musset, en passant par les adaptations de Letourneur et de Ducis, les imitations des petits élégiaques de l'Empire, le *libretto* de Rossini et la traduction de Vigny. L'autre montre comment la légende médiévale d'Emma et d'Eginhard, recueillie par Bayle et développée par la *Bibliothèque des Romans*, a été vingt fois reprise et traitée sur vingt tons différents, avant d'inspirer à Vigny, dans un suprême avatar, son poème de *La Neige*.

Des analogies plus menues, mais frappantes, entre tel passage de Delille et telle rêverie des *Voix Intérieures*, entre la poésie de Lamartine et certaines pages des *Soirées de mélancolie* de Loaisel de Tréogate servent au critique à faire toucher du doigt les liens multiples et forts qui unissent, en dépit des apparences, *Dix-huitième siècle et Romantisme*.

Reste une dernière étude, la plus étendue de toutes. C'est une monographie d'un genre dramatique un peu restreint, mais singulièrement piquant: celui qu'illustrent, à l'époque révolutionnaire, les *Victimes cloîtrées* de Monvel et la *Mélanie* de La Harpe, et que M. Estève propose d'appeler le théâtre « monacal ». Il en recherche les origines, en suit l'évolution, le montre contaminant le « roman noir » à la manière de Lewis et de Mme Radcliffe, et transmettant enfin telle de ses péripéties ou certains de ses types au *Théâtre de Clara Gazul* et à *Notre-Dame de Paris*, à la *Lélia* de George Sand et au *Juif Errant* d'Eugène Sue.

Ce résumé rapide suffit à indiquer la vérité et l'intérêt du livre. Quant au talent qu'y déploie M. Estève, ceux-là le devinent, qui ont lu ici même son remarquable article sur « Le moyen âge dans la littérature du XVIIIe siècle ». Ils savent que la manière du savant professeur de Nancy se caractérise par l'alliance intime d'une érudition merveilleusement avertie et d'un sens littéraire aussi affiné que délicat.

G. Ch.

Edmond ESTÈVE, *Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre*. Paris, Boivin, s. d. 1 vol. in-16 de 244 pages.

L'ambition de M. Edmond Estève, en écrivant une étude critique sur Leconte de Lisle, a été de donner de l'homme et de l'œuvre une image vraie et vivante.

L'important n'est pas, pour un critique, de contenter tous ses lecteurs, critiques-amateurs eux-mêmes; les curiosités sont multiples; inévitablement quelques-unes seront déçues; l'important est de réaliser sa propre ambition.

Disons-le tout de suite : M. Estève a donné une image vraie et vivante de Leconte de Lisle. L'impression très réelle de vérité et de vie que laisse la lecture de son ouvrage, il la doit peut-être, en grande partie, à son plan. Ce plan est logique et simple. Qualités des plans merveilleux. C'est à l'intérieur des limites de l'ordre chronologique que le critique a examiné tous les aspects d'une psychologie et d'une œuvre.

Par conséquent, il a commencé, *ex abrupto,* par le commencement, ce qui est, jusqu'à présent, en matière de critique, la meilleure méthode et la trouvaille la plus ingénieuse. Son héros — le héros d'un triste roman d'aventures et d'idées — est vivant pour nous parce que, suivant le langage familier, mais qui reste expressif, nous le suivons pas à pas. A travers son adolescence et sa jeunesse, nous assistons à ses premiers élans, ses premières révoltes, ses premières mélancolies. Le poète parnassien cesse d'être uniquement une entité littéraire, pour apparaître, au long des années d'études et de rêves, au milieu de ses amis, un homme de chair et d'os, passionné et violent, hautain et noble, plein d'illusions généreuses et se cognant, sans résignation, aux réalités extérieures.

Cette biographie commentée par les faits, illustrée par les premiers écrits, conduit Leconte de Lisle jusqu'à sa maturité. Alors, pour ne pas abandonner le point de vue statique et pour étudier l'œuvre autant que l'homme, M. Estève ouvre une parenthèse de plusieurs chapitres aux titres heureux. Il y examine ce que Leconte de Lisle a dit des dieux, des hommes et des choses; comment il a été jugé par la critique au moment où, en possession de toute son humanité et de tout son art, le poète a pu donner à sa pensée la forme la plus consciente et la plus belle.

L'œuvre cataloguée, il faut faire de son auteur un vivant et l'acheminer doucement vers la mort. M. Estève nous montre d'abord le poète pareil aux mortels : faible et vieux; puis au-dessus des mortels, en mesurant d'un coup d'œil le rayonnement de sa gloire : c'est par quoi se clôt l'ouvrage. Mais il a d'autres mérites que ceux de son plan. Il résume, en leur prenant le meilleur et l'essentiel, les ouvrages parus jusqu'à ce jour sur l'auteur des *Poèmes barbares.* Il synthétise, en les mettant au point, toutes les questions controversées qui intéressent la personnalité du poète impassible; enfin, il retient l'attention dans des pages plus originales où il s'attarde à préciser l'influence, souvent négligée, d'un ami ou d'une œuvre sur Leconte de Lisle. C'est ainsi qu'il découvre la genèse de quel-

ques-unes des idées et de quelques-uns des thèmes du poète dans les *Sept cordes de la lyre* de George Sand. C'est ainsi encore que, plus longuement, il expose les théories de Louis Ménard. L'influence de Louis Ménard sur Leconte de Lisle avait déjà été aperçue et indiquée. M. Estève la souligne et la dénonce de plus près. On pourrait regretter cependant qu'il soit encore resté uniquement dans les généralités. Il faut certes rapprocher les conceptions religieuses du « païen mystique » de celles de Leconte de Lisle, mais il faudrait aussi rapprocher les deux œuvres : il y a des poèmes du poète bourbonien qui ressemblent étrangement à certains dialogues de Ménard. La similitude des deux pensées est flagrante; le critique n'aurait pas dû en rester là; le rapprochement des deux œuvres, textes en mains, lui aurait été révélateur à plus d'un égard et aurait confirmé sa thèse.

Autre chicane : on se demande vraiment ce qui fait dire à M. Estève que « si Leconte de Lisle n'a pas varié dans son aversion pour la « religion dégénérée du Christ », du moins, il a toujours parlé du Christ lui-même avec infiniment de respect et une sorte de piété » (1). A l'appui de cette affirmation, le critique cite successivement quelques vers sur l'enfant-dieu, le divin époux, le Christ indigné du temple et celui du mont des Oliviers, passages qui semblent, en effet, écrits avec la plus louable objectivité. Mais il ne veut pas remarquer que ce sont là uniquement des morceaux descriptifs où l'artiste dépose sa haine pour le plaisir de décrire, et il ne souligne pas le « vil galiléen ». Il oublie, en citant des vers de « *le Runoïa* », d'en citer d'autres où l'on voit l'enfant, le doux enfant dont la description tantôt avait été si nuancée et si délicate, songer, avant tout, à la gloire de punir, promettre la torture et retrancher son nouveau peuple du monde des heureux. C'est là, me semble-t-il, méconnaître quelque peu l'intransigeance et le parti pris du poète, qui ne sont point douteux. Ces réserves n'empêchent d'ailleurs pas d'apprécier la belle tenue littéraire du livre, son style souple, agréable, facile, d'une élégance nette et sobre, sa phrase respectueuse de l'idée et claire comme elle. E. N.

ARNOLD GOFFIN, *Poussières du Chemin, sur les routes d'Italie et de Flandre*. Bruxelles, Lamertin, 1 vol. in-8° de 330 pages.

Ce serait faire tort à ce beau livre que de le ranger simplement dans le genre un peu désuet et usé des « impressions de voyage ». Il est quelque chose de plus. L'auteur, dans sa préface, en définit à merveille la substance riche et complexe: « Idées, images, fantaisies, rêves, — moments, en somme, où tout ce qui s'est accumulé

(1) Page 91 et suiv.

en nous de sensations, de remarques, de visions, se résume en une phrase un peu chargée, en un décor de nature ou d'art particulièrement significatif et qui reste dans notre souvenir comme un symbole. »

Un pèlerin délicat et lettré y fait pieusement le tour des villes et des paysages d'Italie. A chaque halte dans l'un ou l'autre sanctuaire de la pensée ou de l'art, il évoque les figures historiques ou légendaires dont l'endroit ravive en lui le souvenir. Ce sont, à Vérone, les Scaliger et Roméo et Juliette; Carpaccio et Tiepolo, à Venise; à Florence, Dante, Boccace, Fra Angelico, Botticelli et Giorgione; Benozzo Gozzoli à Pise, le Pérugin à Pérouse et Annibal au lac Trasimène. Quant aux montagnes d'Assise, on devine bien quelle grande ombre invisible et présente y salue dévotement l'éditeur des *Fioretti*... Et le volume se clôt par un chapitre sur Bruges, où des splendeurs plus prochaines prennent comme un accent nouveau, par contraste avec ces visions d'une grâce ultramontaine.

Poussières du chemin, déclare un titre d'une humilité toute franciscaine. Disons mieux: *keepsake* d'esthète et de flâneur dans le passé, suite précieuse de paysages nuancés, de méditations et d'essais, où tour à tour s'exalte et se recueille une âme attentive et sensible à toutes les suggestions du décor et de l'art.

G. Ch.

Dr J. DEMOOR et Tobie JONCKHEERE, *La Science de l'Education*. 2e édit. Bruxelles, Paris, 1922.

Le besoin de donner des fondements scientifiques à l'éducation date déjà de loin et les tentatives des grands pédagogues et philosophes de l'éducation ont été des approximations heureuses et utiles dans cette voie.

Seulement, ces approximations étaient la plupart du temps conçues comme définitives à l'instar des métaphysiques et des systèmes politiques et religieux dont elles dérivaient d'ailleurs.

Or, à cet égard, on doit reconnaître, malgré le scepticisme qui domine encore chez certains esprits cultivés, philosophes ou savants, que dans les vingt ou trente dernières années un pas sérieux a été fait dans la voie suivie avec fruit par d'autres branches des connaissances humaines.

L'élevage et la formation de l'enfant sont de plus en plus soumises aux investigations objectives et contrôlables. Malgré les grandes difficultés d'ordre sentimental, ou inhérentes à la matière elle-même, des traits de lumière commencent à éclairer certains coins obscurs de ce vaste domaine.

Il ne s'agit de rien moins, ne l'oublions pas, que de comprendre un problème qui demande à la fois des notions de biologie appuyées elles-mêmes sur la chimie et la physique, puis de psychologie et de sociologie; et ce problème doit être étudié dans des conditions particulièrement ardues, en raison de ce que les êtres qui en sont le siège, ne peuvent être soumis au même traitement que des minerais, des plantes ou des animaux.

Etudier la transformation de l'acier, la croissance d'une mousse, le croisement de deux espèces de pigeons par la méthode des laboratoires, demande des hommes préparés et ayant l'outillage et les ressources voulues.

Etudier le développement de l'enfant, des enfants, et suivre sur eux, sur chaque type d'entre eux, les influences d'une intervention éducative, exige des hommes non moins prépares, et des ressources non moins importantes.

Seulement, beaucoup d'esprits, même cultivés, ne veulent pas admettre que le problème de l'enfant mérite d'être envisagé de ce point de vue et ils ont pour cela de nombreux arguments qui témoignent surtout de leur incompétence.

Sans doute, agir sans savoir où l'on va, à l'aveuglette, au jugé, en se fiant à une vague intuition, à un soi-disant instinct, à un flair prétendu, peut quelquefois aboutir et donner même un résultat plus parfait qu'un travail logique, raisonné, exécuté sans intuition et sans flair; mais comment être sûr qu'on pourra refaire ce qu'on a fait une première fois, comment diriger les autres, et les amener à réaliser le nécessaire, l'indispensable, si on n'a pas conscience du but, des moyens, des conditions et des résultats, si on ne peut les exprimer et les communiquer?

L'activité éducative consiste de toute façon en actes, en gestes, en paroles diverses, en influences exercées par les actes, gestes et paroles.

Faut-il qu'elle reste au stade d'un art et l'initiation pédagogique doit-elle être considérée comme superflue?

Bien certainement, tout comme dans le cas du médecin, de l'avocat, de l'artiste surtout, il y aura toujours une part d'inspiration, d'imagination spontanée, de sentiment qui constituent des éléments de succès.

Mais que peut le médecin sans les connaissances de physiologie, de pathologie, de thérapeutique; que peut l'avocat sans la connaissance des lois, des principes qui règlent la vie politique et dominent la vie sociale, et que peut l'artiste sans culture?

Donc, si l'on ne saurait contester l'importance de l'impondérable personnel, lequel, malgré sa subtilité et sa complexité, n'échappera peut-être pas indéfiniment à l'investigation, il faut aussi reconnaître

que la science de l'enfant est indispensable, et l'enfant étant à la fois, un être vivant muni de fonctions mentales et devant se développer dans un milieu spécial qui est la société, il importe pour mieux l'élever que l'on cherche dans les trois sciences: la biologie, la psychologie et la sociologie, les éléments capables d'aider à mieux le comprendre.

Cette conclusion pourrait sembler impliquer à première apparence que la science de l'enfant n'est en fait qu'une somme, une combinaison de fragments d'autres sciences et par suite, qu'elle n'est pas une discipline par elle-même, qu'elle n'a pas d'autonomie.

Cela n'est vrai qu'en partie; s'il faut reconnaître, en effet, que les progrès de cette science sont étroitement liés aux progrès des connaissances dans les trois domaines cités, il y a cependant des chapitres de cette science qui doivent être considérés comme ayant une certaine indépendance; c'est d'abord le côté application, c'est-à-dire la technique de l'élevage, de l'éducation, auquel on a donné le nom de pédotechnie; c'est ensuite la science de l'enfant même; il faut, dans la physiologie, la psychologie, la sociologie faire une place spéciale à la physiologie, la psychologie et la sociologie de l'enfant.

Si ces branches ont certains traits communs avec les branches homologues qui concernent l'adulte, elles s'en différencient nettement à de multiples points de vue, et notamment par le fait que l'enfant étant un être en évolution, sa physiologie et sa psychologie surtout se modifient dans le temps.

La pédagogie empirique avait déjà pressenti ces vérités; les programmes, les méthodes, la discipline des écoles actuelles, ont été améliorées peu à peu, sous l'influence de l'expérience et du contact avec les réalités vécues.

Cependant, il y a encore bien des points controversés et les progrès obtenus sont à la merci d'une réaction, d'un coup de barre inconsidéré, déterminé par des considérations étrangères à l'intérêt réel de l'enfant. Or, c'est là une chose qui ne pourra plus se passer, lorsque la science de l'éducation sera une vraie science.

L'ouvrage de MM. les professeurs Demoor et Jonckheere, qui en est à sa seconde édition, est une tentative pour édifier cette science et lui donner des bases solides.

Ces bases, les auteurs les montrent surtout dans la biologie. Peut-être, pourra-t-on observer qu'il eût été opportun qu'elles fussent appuyées plutôt sur la psychologie et la sociologie. Seulement, la psychologie et la sociologie pouvant être considérées comme procédant elles-mêmes de la biologie, c'est donc sur celle-ci en dernier ressort qu'il est justifié d'asseoir les fondations les plus profondes de la science nouvelle.

Et l'on peut dire que dans le livre que nous analysons, cette filiation est développée de façon magistrale; il ne pourrait en être autrement, l'un des auteurs étant depuis de nombreuses années professeur de physiologie à l'Université.

C'est pourquoi on ne peut qu'en recommander l'étude à tous ceux qui veulent s'occuper avec un peu moins de présomption et un peu plus de prudence, de l'œuvre délicate entre toutes, qui a pour but de contribuer à la transformation de l'enfant, en citoyen capable de remplir son rôle dans la famille et dans la société.

Dr D.

E. STRYTHAGEN, *Entretiens, lectures, rédactions*, 1re partie: « Rapports économiques et sociaux entre les hommes ». Bruxelles et Paris, Van Oest, 1924, 106 pages.

Ce petit livre fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement professionnel*, fondée par M. Buyse, directeur général de l'enseignement technique de la ville de Bruxelles et patronnée par un comité qui compte parmi ses membres MM. G. De Leener et Eug. François, professeurs à l'Université libre.

L'auteur, docteur en sciences économiques de notre Ecole des sciences politiques et sociales, professeur aux écoles techniques de Saint-Gilles, y a rassemblé les notions d'économie industrielle, d'hygiène, de législation ouvrière, de droit constitutionnel et de morale, que tout adolescent doit posséder. L'école professionnelle, l'atelier, la manufacture, l'usine, la famille, la nation, l'humanité — tous les milieux dans lesquels vit l'ouvrier, fournissent tour à tour la matière du livre de M. Strythagen. Il l'a composé parce qu'il a pensé, non sans raison, que la formation générale, la culture intellectuelle et morale ne sont pas « assez nettement envisagées et poursuivies dans les écoles techniques ».

Les maîtres qui enseignent dans ces écoles, trouveront dans l'ouvrage de M. Strythagen tous les éléments nécessaires pour assurer cette formation. Il les a disposés d'après une méthode originale, en les appuyant par des extraits bien choisis, empruntés aux moralistes, aux historiens, aux littérateurs, à Pierre Hamp, notamment (*Les Métiers blessés, Le travail invincible, Le nouvel honneur...*)

L. L.

Guillaume DE GREEF, *L'Economie sociale d'après la méthode historique et au point de vue sociologique*. Bruxelles, 1921.

Dans sa préface à son important ouvrage, l'éminent président de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique rappelle que son *Traité*

d'économie politique est le résultat d'un quart de siècle d'enseignement universitaire et de recherches scientifiques.

Cette déclaration, où parce une légitime fierté, n'étonnera aucun de ceux qui liront ou qui consulteront cette œuvre toute bourrée de considérations curieuses, de faits précis, de renseignements sérieusement contrôlés et de statistiques du plus haut intérêt.

C'est vraiment le résultat d'une vie de labeur et d'efforts qui se trouve condensé dans les quelque cinq cents pages de ce volume, qui honore à la fois son auteur et la science sociologique.

Le problème plus spécialement envisagé, est celui de la circulation des utilités, y compris celle des hommes.

L'étude de la question est faite objectivement et à la lumière de l'histoire. Nul élément d'information n'a été négligé, et la documentation de l'auteur s'étend aux régions les plus lointaines et aux civilisations les plus diverses.

Une vaste érudition, et qui embrasse tous les domaines : psychologie collective, art, morale, droit, politique, s'y révèle à chaque instant.

L'auteur aborde tour à tour, avec une compétence toujours égale et une lucidité de jugement remarquable, tous les sujets qui se rattachent au phénomène de la circulation des richesses, depuis le troc primitif jusqu'aux formes les plus évoluées de l'organisation du crédit moderne.

Chemin faisant, il émet des théories intéressantes sur le rôle de la monnaie, sur la question du mono et du bimétallisme, sur les changes, sur l'organisation bancaire dans les principaux pays, sur le commerce en général et sur l'évolution du commerce international.

L'examen de la question de la circulation des hommes donne au savant professeur l'occasion de développer des considérations pleines de clairvoyance sur l'émigration, l'immigration et la colonisation.

Il ne se borne d'ailleurs pas, en tant de pages toutes chargées de pensées, de constater des faits; il les commente et les interprète. Il critique des abus existants et propose des remèdes.

Dans les temps troublés que nous traversons, son livre se recommande à tous ceux qui pensent que les leçons de l'expérience et du passé ne sont pas inutiles pour qui cherche, en toute bonne foi, à résoudre les problèmes de l'avenir. V. L.

MAURICE ANSIAUX, *Traité d'économie politique*. Tome deuxième. Prix et revenus. Paris, Marcel Giard, 1923, in-8°, 661 pages.

C'est un peu tardivement que nous rendons compte du deuxième volume du *Traité d'économie politique* de Maurice Ansiaux, mais

notre excuse est que l'ouvrage reste d'actualité et d'un intérêt toujours présent, et que le premier volume avait, dès l'apparition de celui-ci, engagé d'avance le lecteur à s'y intéresser.

Rien ne permet mieux de juger des progrès de la science économique que la simple comparaison entre le plan des ouvrages dits classiques et celui du distingué professeur de l'Université de Bruxelles. Nous voici loin de la division traditionnelle dans le cadre de laquellle se développent les mêmes questions théoriques, exposées doctrinalement.

Après avoir consacré un volume à l'organisation économique actuelle, ses traits caractéristiques et ses tendances, Maurice Ansiaux aborde maintenant l'étude de la vie de l'organisme qu'il a décrit. C'est de sa vie normale et régulière qu'il se préoccupe, laissant pour plus tard l'étude des crises ou maladies auxquelles il est sujet.

L'activité économique des hommes se ramène en dernière analyse au phénomène de l'échange, du moins tant que subsiste la propriété privée. C'est donc de l'échange que l'auteur va entretenir son lecteur, de l'échange, d'où naissent les prix et les revenus. Cette étude comporte quatre parties.

La première est consacrée aux prix. L'étude en est faite systématiquement : d'abord le milieu, c'est-à-dire le marché, et la notion principale de valeur, ensuite vient la formation des prix, d'abord momentanée, puis dans le temps. C'est tout le problème de l'offre et de la demande, de leur élasticité, des causes de stabilité ou d'altération des prix et des phases de réadaptation de ceux-ci. Enfin, l'auteur passe à l'étude de situations particulières, à savoir celles des prix solidaires, spéculatifs, de monopole, des prix fixes et de ceux de détail.

Toute cette partie de l'ouvrage est particulièrement fouillée. L'analyse des diverses causes qui font sentir leur influence sur la formation ou les variations des prix est poussée si loin que le lecteur, convaincu que telle est bien la façon dont les choses se passent dans la réalité, en arrive à se demander s'il est possible de dégager de cet enchevêtrement des lois ou des tendances vraiment générales et si l'on peut encore parler d'une théorie des prix.

Tout autre est l'impression qui se dégage de la deuxième partie consacrée à la monnaie. C'est ici un monument dont les grandes lignes s'aperçoivent aisément et dont les diverses parties bien distinctes communiquent entre elles de la façon la plus naturelle et la plus heureuse.

En quelques pages, l'auteur rappelle les principes de l'organisation monétaire et dit ce qu'il faut de l'étalon métallique, dont il ne

propose nullement la suppression. Après deux brefs chapitres sur la puissance effective de l'Etat en cette matière et les croyances monétaires, tous deux fort suggestifs, il aborde l'étude de la monnaie de papier et celle de la monnaie scripturale, type moderne et plus perfectionné, représenté surtout par le chèque. Un dernier chapitre consacré au change, c'est-à-dire aux prix des devises étrangères, achève de montrer les liens qui rattachent la monnaie au phénomène général de l'échange.

Avec l'étude des problèmes de l'intérêt, du profit et de la rente, auxquels est consacrée la troisième partie, nous rentrons dans l'analyse de phénomènes complexes. Ce n'est pas qu'Ansiaux néglige les points de vue généraux : c'est ainsi qu'il passe en revue les théories explicatives de l'intérêt (chapitre XX), la définition et l'objet du crédit (chapitre XXI) et plus loin le caractère du profit et de la rente (chapitre XXVII).

Cette troisième partie du volume est traitée sur le même plan que la première : l'étude du milieu, c'est-à-dire les banques, avec les diverses espèces de placements qu'elles offrent, et la Bourse, qui tend à les solidariser, précède l'examen des lois régissant le taux de l'intérêt. L'auteur insiste surtout sur la solidarité du taux d'intérêt, malgré les différences de risques et de chances, sur les causes qui entraînent des variations momentanées ou passagères de ce taux et enfin sur sa formation dans le temps. La forte unité du livre se révèle par les fréquents rapprochements que fait l'auteur des tendances auxquelles obéit l'intérêt avec les règles générales déterminatives des prix.

Elle apparaît encore dans la quatrième partie, consacrée au salaire, envisagé comme étant le prix d'un usage. Après une mise au point des notions fondamentales relatives à la rémunération du travail, Ansiaux étudie successivement la formation des salaires en régime de concurrence, leur formation spontanée et leur formation dans le temps, ainsi que l'action sur les salaires de ces influences spéciales qualifiées de solidarité des prix.

Le volume se termine par l'exposé de l'action des syndicats professionnels et de l'intervention de l'Etat en matière de fixation des salaires, ce qui amène l'auteur à signaler de récentes mesures législatives prises à l'étranger.

L'auteur, maître de son sujet, domine une documentation abondante, que l'on devine, plus qu'il ne l'indique, ses références en notes sont sobres et peu nombreuses. Il en est de même des données statistiques, intercalées simplement à titre exemplatif, dans un texte clair, d'une précision toute française et d'une lecture aisée.

G. Bigwood.

GEORGES CORNIL. *Essai de sociologie juridique simplifiée.* Paris, Giard.

> Il n'y a personne qui ne pense d'un ouvrage en prose : si je me donnais de la peine, je le ferais mieux. Je dirais à beaucoup de gens : Faites une seule réflexion digne d'être écrite.
>
> VAUVENARGUES.

Lorsque, à l'issue des années de philosophie, l'étudiant, parvenu à ce carrefour des études où il convient d'orienter sa vie, se décide à s'engager dans la route du droit, il éprouve devant la nouveauté soudaine du paysage une impression profonde d'étonnement. Dès la première heure, il se heurte à des notions dont on ne lui donne qu'une définition hâtive et provisoire et dont il aura bientôt à se servir logiquement sans en avoir tout à fait réalisé la portée. Qu'est-ce que le droit, la jurisprudence, la coutume? Qu'est-ce que la loi, l'usage, la religion, la morale? Eléments de la charpente sociale, d'où procèdent-ils? Quelle est leur essence? Comment les classer selon leur importance, les différencier? Comment délimiter leur part d'influence, comprendre leurs relations? Autant de questions qui se pressent et dont la sarabande remplit d'incertitude l'esprit jeune et avide de clarté. De cette incertitude et de ce trouble il doit sortir, et dès lors va commencer pour lui un long effort de méditation qui tendra vers un but: la maîtrise des idées générales du droit. Il faut aborder, en effet, les études juridiques du côté des idées générales dont le sens ira se précisant toujours de plus en plus avec le temps et sur lesquelles viendront se greffer une à une les connaissances secondaires et spéciales. De cet effort des jeunes, M. Georges Cornil, en publiant sa dernière œuvre, vient de se constituer le guide et le soutien.

Historien du droit et romaniste en quelque sorte par atavisme, M. G. Cornil s'est toujours senti attiré vers l'étude de l'évolution juridique. Tel le chimiste scrutant le phénomène, il s'est penché sur la règle naissante pour l'observer dans son épanouissement et chercher à surprendre jusque dans ses derniers spasmes le secret merveilleux de son élaboration. Aussi, loin de s'attarder dans l'analyse statique d'une période révolue ou d'un principe bientôt périmé, c'est le dynamisme du droit que son enseignement et ses livres s'acharnent à mettre en valeur. Son ouvrage récent n'a pas démenti ses tendances. Il y expose les bases de notre science et nous livre en même temps les principes dont s'inspire sa méthode.

Le droit, d'après lui, est une force organisatrice qui s'applique à la vie. La vie change d'aspect et le droit épouse son rythme.

Le rôle de juriste est moins d'en poursuivre une formule illusoire et qui se dérobera toujours que d'exalter sa sensibilité à un point tel que toutes les nuances du rythme viennent se répercuter en son esprit. Et quelle souplesse mentale n'exige-t-il point ce rôle, car, « Dieu sait s'il est difficile de changer au cours de sa vie les doctrines qu'on a découvertes dans l'atmosphère intellectuelle de sa jeunesse. Le besoin qui nous les fait élire marque le début de cette ardente saison, et c'est là-dessus que le plus souvent nous vivons » (1). Cependant, ce n'est pas dans le passé qu'il faut vivre, mais à l'unisson du présent, c'est-à-dire du réel, les yeux fixés sur l'avenir, et s'il est vrai que « l'application au réel est le premier précepte de l'esprit classique », c'est bien un classique que M. G. Cornil.

Le droit répugne donc à se laisser enfermer dans le cadre étroit d'une formule. Seule, l'étude de sa fonction permet d'en découvrir la nature, d'en acquérir une notion: c'est une force normative des activités humaines, mais des activités proprement matérielles qui s'opposent aux activités intellectuelles et suprasensibles relevant de deux autres forces : la religion et la morale.

Les sciences qui ont pour objet de dégager les principes selon lesquels ces forces agissent sont dites morales et politiques, sciences vouées à l'imprécision en ce qu'elles se proposent de rendre compte d'une réalité complexe, ondoyante et diverse qui ne peut tenir tout entière dans les mots. Leurs définitions sont des hypothèses indispensables à la construction d'un édifice scientifique mais qu'il faudra toujours être prêt à reviser.

Reste à savoir d'où vient cette force normative de nos activités matérielles, et s'attaquant alors au problème de la source du droit, M. G. Cornil fait justice de cette vieille et fatale erreur qui le représente comme issu de la force. La force ne le crée, ni ne le prime, car elle en est l'opposé, tout au plus l'exprime-t-elle lorsqu'elle impose des règles en harmonie avec la conscience collective d'où le droit procède et où il trouve sa sanction. Cette conception du droit sanctionné par la contrainte collective s'est formée au cours d'une longue évolution que l'auteur nous fait vivre et qui va de la vengeance privée exercée selon des règles précises sauvegardant l'ordre, jusqu'au système moderne où l'autorité officielle, soutenue par la puissance publique, assume seule la charge de rendre la justice tout en laissant subsister encore certaines traces du vieux régime.

Dans notre système, le juge ne saurait se tromper grossièrement, car son *dictum* n'a de valeur que s'il s'appule sur l'assentiment

---

(1) Henri Massis. *Jugements.*

de la masse, faute duquel il restera lettre morte ou provoquera une réaction sociale plus ou moins énergique selon les cas. Le législateur ne pourrait pas davantage aller à l'encontre du sentiment populaire, et s'il s'y hasardait ce serait le juge qui le ramènerait dans la voie de la vérité. Entre la formule législative et la formule jurisprudentielle nées d'un pareil conflit la conscience collective prononcera. La matière du droit international fait comprendre, mieux que toute autre, combien l'efficacité d'une règle est subordonnée à l'assentiment sans réserves des intéressés. Parvenu dans son évolution au stade encore peu avancé de l'arbitrage facultatif, il ne s'impose que dans la mesure où ses solutions se fondent sur un pareil assentiment.

Il va sans dire que cette conscience collective en qui les impératifs juridiques viennent ainsi puiser leur autorité, pour exercer son influence dans le sens du progrès social, doit être formée avec sollicitude. Cette mission éducatrice incombe à l'enseignement: l'enseignement supérieur nous donnera l'élite pensante, l'enseignement professionnel mettra dans les mains de l'élite une masse laborieuse et éclairée, consciente des devoirs de la solidarité sociale et dont les éléments les plus aptes viendront renforcer cette élite. A ce propos, cependant, il ne faudrait pas, nous semble-t-il, en raison même de l'imperfection actuelle de son éducation, considérer le sentiment général comme infaillible et sur la foi de cette infaillibilité lui obéir aveuglément. Ainsi, quand on nous fait remarquer que nous lui devons « la proclamation du principe de l'égalité et de la solidarité de tous les citoyens devant les charges de la guerre d'où fut déduit pour chacun le droit à la réparation intégrale de tous dommages matériels résultant des faits de guerre », ne faut-il pas voir là le fruit d'une certaine aberration du bon sens général qui a entraîné un législateur trop faible, trop léger, ou trop peu compétent à l'adoption de formules abstraites, sonores autant que vides, et dont les conséquences concrètes pèsent encore lourdement sur notre situation (1). Il est parfois indiqué de résister à un sentiment populaire qui s'est trop hâtivement formé à la faveur de circonstances anormales sans pour cela tomber dans l'autoritarisme pur dont M. G. Cornil signale à bon droit les dangers.

Le droit étant ainsi représenté comme un élément qui imprègne le milieu social, quels seront ses révélateurs?

Ils varieront selon les temps et les lieux. Ce seront, chez nous, la coutume, les décisions judiciaires et la loi auxquelles correspon-

---

(1) *Comment sauvegarder l'avenir du franc?* par CHARLES DUPUIS, membre de l'Institut. Paris. Plon. 1924.

dent: le droit des mœurs, le droit du juge et le droit du législateur. Ces trois modes d'expression du droit, auxquels on pourrait joindre la doctrine comme inspiratrice de la jurisprudence, ne s'excluent nullement. La jurisprudence et la coutume sont les compléments de la loi dont elles constituent l'avant-garde et dont elles sont les agents d'évolution. C'est grâce à elles que le droit codifié se réadapte aux nécessités nouvelles. Nous leur devons, comme on sait, la théorie de l'assurance qui s'est prodigieusement développée au cours du siècle dernier, celle de l'erreur et bien d'autres encore, tant il est vrai que le droit d'un peuple est un arbre vigoureux qui périodiquement s'effeuille pour se couvrir bientôt d'une frondaison neuve sous la poussée d'une sève perpétuellement vivifiée.

Mais dans quelle mesure le juge pourra-t-il s'affranchir de l'autorité avec laquelle la loi s'impose à lui? Question délicate de l'herméneutique juridique que le tact personnel s'efforcera de résoudre. En général, le juge restera, autant que possible, dans les limites que lui tracent les multiples méthodes d'interprétation de la loi, sur lesquelles l'accord des auteurs est loin d'être réalisé, qui sont souvent insuffisantes et devront être complétées alors par la libre inspiration d'un jurisconsulte puissamment formé et conscient des choses de la vie.

Cet immense champ d'action et d'influence que notre organisation moderne réserve au juge, les législateurs contemporains l'ont encore étendu en lui confiant la mission d'appliquer la doctrine générale de l'abus des droits dont M. G. Cornil a fait une étude séduisante et d'une grande pénétration.

Les lois dont l'ensemble constitue le droit objectif, réglementent les rapports sociaux et reconnaissent à l'individu des droits particuliers que l'on nomme droits subjectifs. L'un de ceux-ci est le droit de propriété que le code de 1804 représente comme une maîtrise absolue d'une personne sur une chose. Cette définition excessive ne rend pas compte du caractère social de la propriété, aussi la loi et la jurisprudence lui ont-elles apporté mille restrictions de tout genre. De l'effort que la jurisprudence a fait pour corriger une définition trop absolue de droit subjectif est née la théorie générale de l'abus des droits, ou mieux, de l'usage abusif d'un droit mal défini: droit de propriété, droits des voisins, droits des industriels, droits découlant d'un contrat, etc. Cette théorie aboutit à l'élargissement de la notion de la faute aquilienne puisqu'il se peut, désormais, qu'un acte d'exercice d'un droit devienne générateur de responsabilité s'il a causé un dommage à autrui et ne présentait aucune utilité pour son auteur ou pour la société.

Que devient dans cette théorie le principe de la force obliga-

toire des conventions consacré par l'article 1134 du Code? Ce principe reste debout mais le droit qu'il donne à l'application littérale du contrat n'échappe pas plus qu'un autre à la possibilité d'un abus, si les circonstances ont changé, au point que l'exécution rigide de la convention puisse être considérée comme immorale. Et ici c'est la théorie de l'imprévision que nous voyons s'incorporer à celle, plus générale, de l'abus des droits. La jurisprudence française est entrée dans la voie que nous indiquons sous l'impulsion du Conseil d'Etat dont les décisions progressives en matière administrative ont influencé les tribunaux civils. La jurisprudence belge ne l'a que timidement suivie faisant de cette théorie un usage presque honteux, dissimulé sous l'interprétation de règles positives qui lui sont étrangères. Un récent jugement du tribunal de Bruxelles (7 février 1924, B. J., col. 361) vient encore de la déclarer incompatible avec le droit belge faisant ainsi preuve à son égard d'une répugnance exagérée. Cependant, le législateur lui-même, a réagi contre certains abus de droits que la jurisprudence eût été impuissante à réprimer. Cette réaction nous a valu les fameuses lois sur les loyers et toutes les disputes qu'elles ont soulevées.

Théorie séduisante par la souplesse qu'elle donne à l'application des principes et par les possibilités qu'elle fait entrevoir, elle a rencontré pourtant deux classes d'adversaires. Les uns, avec M. Léon Duguit, proposent de substituer à la notion individualiste du droit subjectif celle de la fonction sociale de l'individu. Le code de demain doit être, selon eux, non plus un code des individus mais un code des groupements, chacun de nous remplissant, en effet, sa fonction sociale à l'intérieur d'un groupe organisé. C'est là, souligne M. G. Cornil, un système qui rompt en visière avec nos traditions immémoriales et nos habitudes mentales et qui, chose plus grave, nous ramènera fatalement aux formules rigides à l'emprise desquelles il prétend nous faire échapper. Les autres redoutent en ces matières, l'arbitraire des juges et M. G. Cornil leur adresse des paroles rassurantes opposant le frein de la tradition et le vieux conservatisme judiciaire aux entraînements irréfléchis.

De même qu'en droit pénal, une irrésistible évolution a conduit vers l'individualisation de la peine, c'est-à-dire vers un dosage de la répression proportionnel au danger social que représente chaque délinquant, de même un courant de plus en plus fort nous mène vers une individualisation analogue des droits privés. En matière civile, l'arbitraire n'est-il pas d'ailleurs bien moins redoutable qu'en matière pénale? Pour tempérer l'incertitude que la théorie de l'abus des droits pourrait apporter dans notre domaine, d'après quelques esprits inquiets, M. G. Cornil preconise en passant

le développement d'une activité judiciaire préventive sous forme de jugements déclaratoires connue déjà des pays anglo-saxons ainsi que de l'Allemagne et, terminant, il dégage la leçon de tout ceci, à savoir que le véritable progrès se trouve moins dans une séparation absolue des pouvoirs que dans leur étroite et constante collaboration.

Tels sont, brièvement esquissés, les points de vue originaux et d'une rare élévation que recèle ce petit livre lourd de signification et de pensée, si simple de facture qu'il nous rappelait ces tapisseries d'autrefois dont la trame ne comporte que quelques couleurs et qui, cependant, reproduisent avec poésie toutes les nuances naturelles et jusqu'à l'atmosphère même des saisons. Il est conçu avec cette clarté et cette logique implacable que les jeunes universitaires connaissent bien. Puissent-ils comprendre qu' « aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses » (1) et contempler, au seuil de leurs études juridiques, cette fresque des grands problèmes et des notions fondamentales du droit, peinte pour eux, dans la vision aiguë de leurs besoins spirituels; puissent-ils en méditer longuement le sens. Et que le maître dont l'enseignement journalier est la base de leur formation permette à qui sort à peine de leurs rangs et garde encore leurs enthousiasmes de dire ici, au risque de froisser sa modestie, le sentiment sincère de tous ceux qui l'ont lu après l'avoir écouté. Nous les avons retrouvées dans votre livre ces idées que vous nous aviez confiées déjà éparses dans vos cours; chacune d'elles, en prolongeant en nous son écho, a réveillé des souvenirs. Et si, comme vous le faites entendre avec une mélancolie qui imprègne votre œuvre d'un charme profond, si c'est là un fruit d'automne, c'est du moins un fruit mûr, doré par les rayons d'un été plantureux et proche encore; c'est un fruit que nous avons cueilli avec une joie infinie et que d'autres recueilleront après nous, qui concevront aussi, au commerce de votre pensée, une admiration que le temps ne saurait affaiblir.

L.-J. Mahieu.

Edouard LAMBERT et Halfred C. BROWN, *La Lutte judiciaire du Capital et du Travail organisés aux Etats-Unis*. Paris, Giard, 1924. In-8° de XIII et 469 pages.

L'Institut de Droit comparé, — fondé à Lyon en 1921 grâce aux efforts persévérants de son directeur actuel M. le professeur Edouard Lambert, — déploie une activité vraiment réconfortante. Voici déjà

(1) Montesquieu.

le sixième volume de la collection de ses publications. Il est dû à la collaboration du maître et d'un de ses élèves : M. le professeur Lambert et le docteur Brown, étudiant américain qui vint achever ses études à Lyon.

On sait que l'une des tâches principales, assignées par M. Lambert, à son Institut de Droit comparé, est de supprimer le malentendu que crée la mentalité dissemblable des juristes continentaux et des juristes anglo-saxons. A raison des conditions historiques différentes dans lesquelles s'est formée la mentalité de ces deux catégories de juristes, les méthodes, suivant lesquelles ils abordent et résolvent les problèmes juridiques, sont toujours très différentes, encore que souvent les solutions ne se différencient guère. Superficiellement on décrit le contraste entre le droit continental et le droit anglo-saxon en disant que le premier est un droit à formation principalement législative, et le second, un droit à formation principalement judiciaire; mais la vérité de cette formule tend aujourd'hui à s'altérer parce que, dans le droit continental, on s'accorde à reconnaître une valeur créatrice grandissante à la pratique judiciaire. En réalité la différence est plus profonde; elle n'est pas seulement dans le procédé extérieur d'élaboration du droit, mais elle est dans la conception même du droit : d'une part, construction d'un ensemble harmonique de règles logiques abstraites, et, d'autre part, classement empirique d'applications réalistes dues soit aux décisions judiciaires, soit aux statuts légaux.

L'objet du livre est de nous éclairer sur la jurisprudence des Etats-Unis dans les multiples variétés de conflits entre patrons et ouvriers, dont les continentaux européens ont accoutumé d'envisager les solutions comme un faisceau de déductions logiques d'une formule synthétique, dite la doctrine des conventions collectives de travail.

L'enquête poursuivie dans ce livre fournit une documentation abondante sur les fluctuations de la jurisprudence fédérale américaine depuis 1908, dans les conflits, qui se renouvellent et se transforment incessamment, entre les organisations patronales et les organisations ouvrières. On y remarque la mise en œuvre non seulement de sanctions répressives et réparatrices, mais aussi de remèdes préventifs sous la forme d'injonctions prohibitives prononcées pour l'avenir par la cour de justice. De nombreuses catégories de personnes sont exposées aux sanctions variées dont s'arme la jurisprudence fédérale américaine. Et les fondements généraux de responsabilité sur lesquels les cours américaines étayent leurs sentences, — généralement rigoureuses à l'égard de la contrainte syndicale, — ont une ampleur qui déborde le cadre des règles de responsabilité admises par les tribunaux de l'Europe continentale. Bref, jusqu'en 1921,

la jurisprudence fédérale américaine, inspirée par un conservatisme économique intransigeant, dresse un formidable barrage antisyndicaliste. Mais depuis lors il se remarque parmi les juges américains des dissidences, « qu'on peut à juste titre considérer comme le plus sûr indice révélateur des jurisprudences qui cherchent leur voie ou commencent à chanceler sur leurs bases. » Sous l'action puissante de l'opinion publique nationale et du sentiment juridique international, la jurisprudence de combat antisyndicaliste esquisse aujourd'hui son évolution vers un « programme de stricte neutralité judiciaire dans les disputes du travail qui se déroulent sans violences».

Il s'entend que l'enquête très complète, instituée par les auteurs du beau livre que nous avons sous les yeux, offre le plus grand intérêt, non seulement par la nature des problèmes qu'elle aborde, mais aussi par l'angle sous lequel ces problèmes sont envisagés et par les méthodes mises en œuvre pour les résoudre. Tout cela est particulièrement instructif pour les jurisconsultes continentaux, désireux de pénétrer le secret des tendances et méthodes anglo-saxonnes.

G. C.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *Enquête sur la production.* Genève, 1923, t. II, 1356 pages.

Le tome II du rapport de l'Enquête sur la Production, entreprise par le Bureau international du Travail, vient de sortir de presse. Il est consacré à la partie de l'Enquête qui concerne l'étude des faits eux-mêmes, mouvements généraux de la production de la période de l'avant-guerre à 1921 ou 1922, et mouvements correspondants du rendement moyen par ouvrier.

De nombreux chapitres sont consacrés à la production générale. On étudie, tour à tour, en se plaçant au point de vue international, un nombre important de produits répartis entre les rubriques suivantes: combustibles minéraux, minérais et métaux, produits chimiques, produits agricoles à destination industrielle, produits agricoles à destination alimentaire, le cheptel, les industries de transformation, le bâtiment.

La série des comparaisons entreprises repose sur des relevés statistiques, concernant les différents pays, et qui sont publiés dans le rapport. Du matériel ainsi assemblé, on dégage les éléments de comparaison portant sur des ensembles de pays qui représentent, souvent, plus des neuf dixièmes de la production du monde. La méthode suivie consiste à donner, d'abord, pour l'ensemble de la période étudiée, un aperçu des mouvements de cette production globale, ensuite, à suivre les mouvements de la production pour les

quatre groupes de pays considérés tour à tour : pays belligérants de l'Europe occidentale, pays belligérants de l'Europe centrale et orientale, pays européens neutres, pays extraeuropéens, enfin, à faire connaître les changements relatifs à chacun des pays.

Les produits ainsi étudiés sont: le charbon, le pétrole, le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'aluminium, le mercure, l'argent, l'or, les engrais (phosphates, superphosphates, scories de déphosphoration, cyanamide de calcium, sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, nitrate de chaux, sels de potasse), le soufre, le caoutchouc, le coton, la laine, la soie, le lin, le chanvre, le jute, la betterave à sucre, la canne à sucre, le froment et le seigle, le maïs, le riz, les constructions navales.

La partie de l'ouvrage, consacrée au rendement par ouvrier, est divisée en trois sections traitant, la première, de problèmes de méthode, la seconde, du rendement par ouvrier dans les différents pays, la troisième, de quelques informations complémentaires sur le rendement dans l'agriculture. X.

Herbert E. WALTER, *Genetics*. An introduction to the study of heredity. New-York, the Macmillan Company, 1922, 2d edition.

C'est certainement une des tendances les plus remarquables de la biologie contemporaine que l'effort réalisé pour donner aux phénomènes complexes de l'hérédité une explication adéquate. Sous l'impulsion de certains chercheurs, parmi lesquels il faut citer en première ligne T. H. Morgan et son école, des progrès rapides ont été accomplis dans cette direction. Si la théorie des génétistes américains n'a pas rallié tous les suffrages, encore faut-il reconnaître que son édification même a amené la découverte d'une foule de faits importants. La valeur intrinsèque de ces conceptions se dégagera nécessairement, tôt ou tard, des travaux spéciaux poursuivis en ce moment dans beaucoup de laboratoires; ce n'est qu'en les suivant que l'on peut se faire une opinion sur cette question, d'autant plus importante que la théorie en vogue prête à de minuscules parties de la cellule vivante, les chromosomes, une complexité vraiment formidable de structure et de constitution.

Mais la simple lecture de ces mémoires originaux suppose la connaissance d'un ensemble de notions qui ne sont guère familières qu'aux génétistes purs. Aussi H. E. Walter a-t-il eu une idée heureuse en exposant ces notions d'une manière claire et méthodique; des schémas bien conçus aident à la compréhension des découvertes successives que nous a values l'étude expérimentale de l'hérédité. Après un rappel succinct des théories de Darwin, de Weissmann et de De Vries, l'auteur retrace l'œuvre de Mendel, qui fut

le grand initiateur dans cette voie, car c'est lui qui le premier envisagea l'hérédité comme la transmission de caractères jusqu'à un certain point indépendants les uns des autres. Si l'on joint à cette hypothèse fondamentale la supposition que deux caractères correspondants (allélomorphes) peuvent être l'un dominant, l'autre récessif, on peut expliquer par la simple ségrégation des facteurs un nombre considérable de résultats fournis par le croisement d'espèces distinctes. On trouvera, dans ce livre, des exemples variés de ces cas si instructifs. Ce sont là, d'ailleurs, des résultats définitivement acquis à la science; les divergences et les discussions ne commencent que lorsqu'il s'agit de définir ces « facteurs », et de montrer sous quelle forme ils sont transmis de génération en génération par les cellules reproductrices. Et cependant, il fallait bien aborder ce problème, car les règles du mendélisme étaient loin de tout expliquer. C'est particulièrement dans l'étude de la reproduction chez une petite mouche, Drosophila, que sont apparues des anomalies difficiles à interpréter. T. H. Morgan et ses élèves ont tenté de le faire en s'appuyant sur l'idée généralement admise de l'individualité des chromosomes. Pour ces auteurs, les facteurs déterminants des caractères sont localisés dans les chromosomes; ils s'y trouvent arrangés en file linéaire, et leur disposition peut être soumise à des perturbations diverses, qui, jointes à de véritables mutations dans la nature de ces facteurs, rendent compte des faits observés dans les élevages. Toute cette théorie de T. H. Morgan, si séduisante sous bien des rapports, est bien résumée dans l'ouvrage de H. E. Walter. Les derniers chapitres sont enfin consacrés à l'application éventuelle des données de la génétique à la société. Celles-ci nous avertissent, en effet, du danger qu'il y a à laisser se perpétuer des souches tarées, qui sont à la fois une charge et une nuisance pour la communauté humaine. Les cas des familles Jukes et « Kallikak » sont, à cet égard, tout à fait édifiants. H. E. Walter est de ceux qui ne reculent pas, pour écarter ce péril, devant les mesures les plus radicales, y compris la stérilisation. Il reconnaît toutefois que la réglementation en cette matière est délicate; il faut surtout craindre que les mesures adoptées ne dépassent le but et ne privent la société d'éléments utiles.

A. Dalcq.

Eugenio RIGNANO, *La memoria biologica — saggi di una nuova concezione filosofica della vita*. Bologne, N. Zanichelli, éditeur.

Une conception philosophique de la vie est certes l'une des grandes aspirations de l'esprit. A maintes reprises, les penseurs les plus érudits se sont essayés à cette tâche redoutable. Sans passer

ici en revue les systèmes multiples qui ont été édifiés, on peut dire qu'Eugenio Rignano occupe parmi ces auteurs une place vraiment honorable. Il y a plus de ving ans déjà qu'il émettait, dans un livre qui ne fut pas sans retentissement, son hypothèse de la centro-epigénèse. Celle-ci vise surtout, comme son nom l'indique, à présenter une explication des phénomènes du développement des êtres vivants en conciliant dans une certaine mesure les théories adverses de la préformation et de l'épigénèse. Elle suppose l'existence, dans l'organisme en voie de développement, d'une zone centrale de coordination, qui règle toute l'ontogénèse.

Localisée tout d'abord dans le noyau de l'œuf fécondé, cette force directrice passerait ensuite, tout au moins chez les vertébrés, dans les noyaux cellulaires du système nerveux central; c'est dire que cette hypothèse comporte un corollaire, en ce sens que les divisions nucléaires des premiers stades ne seraient équationnelles qu'en apparence; elles réaliseraient une sorte de ségrégation des facteurs directeurs, de manière à réserver ceux-ci aux seuls noyaux du névraxe. Et c'est de ces noyaux que partirait constamment une sorte d'influx, différent, semble-t-il, de l'influx nerveux proprement dit, qui passerait de cellule à cellule grâce aux ponts protoplasmiques qui (parfois) solidarisent entre eux les cytoplasmes. Cette théorie de la centro-épigénèse reste le nœud de la conception philosophique de la vie esquissée dans le nouvel ouvrage de l'éminent directeur de Scientia. Mais elle est renforcée par l'adjonction d'autres idées, déjà émises par Hering et surtout par Semon, qui font de la mémoire une propriété fondamentale de la substance vivante. Partant de ce principe que tout événement inscrit sa trace dans l'être vivant, quel qu'il soit, et que cet « engramme » peut alors influencer la réaction que présentera l'organisme dans des circonstances analogues à celles dont il a déjà fait l'expérience, Rignano étend cette supposition aux phénomènes mêmes de l'hérédité. Pour lui, les engrammes enregistrés durant l'existence vont s'inscrire dans le noyau de l'œuf et du spermatozoïde, et passent, avec tous leurs effets, à la génération suivante. Faut-il dire que dès lors, non seulement les manifestations de l'hérédité n'offrent plus le moindre mystère, mais la transmission même des caractères acquis — dont la réalité est cependant si discutée — devient évidente *per se*. Et c'est aussi l'explication de l'adaptation de l'organisme à son milieu, de l'instinct, de l'affection et de l'intelligence sous les plus hautes formes de leur activité.

C'est bien là, vis-à-vis des théories purement physico-chimiques, la supériorité apparente des systèmes qui invoquent ainsi un principe abstrait. Dans l'état actuel de nos connaissances, celles-là ne

sauraient guère, pour tout ce qui touche à l'instinct, à la pensée, au sentiment, que garder une prudente réserve. L'esprit philosophique, moins asservi à la stricte discipline des faits, se joue de ces difficultés et peut se flatter de donner une interprétation scientifique du finalisme. Mais ce caractère séduisant ne saurait en imposer qu'aux théoriciens purs et pas aux hommes de laboratoire. Ceux-ci apprécient certes l'élégance et la hardiesse de l'édifice, mais ils sentent qu'il manque de base. Ainsi, si l'idée de zones directrices du développement n'est pas sans valeur, sa localisation dans le système nerveux central des vertébrés est purement arbitraire. Quand Rignano affirme que les noyaux du système nerveux ne sauraient être les mêmes que ceux des autres tissus, il dépasse de loin nos connaissances positives sur la physiologie de la cellule. Lorsqu'il invoque une « circulation d'énergie nucléaire » à travers les ponts protoplasmiques qui unissent les cellules de certains tissus, il donne à des images histologiques banales — mais qui sont loin d'être générales — une signification exagérée; et si même ces ponts intercellulaires jouent un rôle dans la sensibilité des végétaux, rien ne dit que les courants qui y passent soient d'origine nucléaire... Mais je ne veux pas entreprendre ici une critique détaillée de cette théorie, critique qui a d'ailleurs été faite, en Italie même, par la plume autorisée de F. Botazzi. Si j'ai tenu à élever quelques objections, c'est qu'il faut craindre que des lecteurs non prévenus ne se laissent prendre au mirage de ces systèmes trop satisfaisants. Il faut redouter surtout que ce mélange habile de vérité scientifique et de pure spéculation ne détourne de la recherche de jeunes cerveaux qui y seraient d'eux-mêmes portés. Les théories trop vastes et prématurées dépassent le but des théories vraies, qui ne doivent être que des instruments efficaces pour la découverte de faits nouveaux.

A. Dalcq.

M. KRAITCHIK, *Recherches sur la Théorie des Nombres*, avec une préface de M. Ch.-J. de la Vallée Poussin. Paris, Gauthier-Villars, 1924.

Il est assez rare de voir un homme, qui occupe une fonction technique, s'adonner sérieusement à la science pure; ses efforts n'en seront que plus louables. Et si celui qui l'emploie, loin d'entraver ses recherches, les approuve et les encourage, lui aussi, fût-ce indirectement, aura bien mérité de la science.

Attaché à la Financière des Transports, M. Kraïtchik consacre ses loisirs à la théorie des nombres: des recherches originales dans plusieurs chapitres d'une discipline aussi captivante que dif-

ficile, et notamment dans la factorisation des grands nombres, lui ont valu le titre d'Agrégé à l'Université libre de Bruxelles.

Depuis qu'en 1922 il les a réunies en un livre, où il exposait systématiquement cette partie de l'arithmétique supérieure, hélas ! trop peu connue en Belgique, leur poursuite lui a permis de grouper un faisceau considérable d'applications et de théorèmes annexes. Ces compléments forment la première partie du nouveau volume de Recherches, dont la seconde contient une collection imposante de tables numériques, que seul un calculateur de sa force pouvait entreprendre sans vertige.

Pour bien indiquer la valeur du travail accompli, nous pensons que nul, aujourd'hui, ne peut s'attaquer à l'un des sujets abordés par M. Kraïtchik, sans connaître ses méthodes et sans utiliser ses tableaux.

La préface élogieuse qu'a bien voulu écrire l'illustre mathématicien de Louvain, forme une synthèse qui rend justice à l'ouvrage, et qui comprend des aperçus profonds sur les rapports de la théorie des nombres et de l'analyse. A. E.

A. FORESTIER. *L'Energie rayonnante.* Paris, A. Blanchard, 1923, 60 pages.

L'auteur, ingénieur des Arts et Manufactures, a rassemblé, sous forme de tableaux synoptiques, les formules et les données numériques qui se trouvent éparpillées dans les nombreux travaux qui traitent de l'énergie rayonnante, et y a joint un résumé des théories actuelles.

Comme le dit très justement M. Boll dans sa préface, le besoin de cette publication se faisait sentir; elle rassemble de précieux renseignements, utiles à la fois aux recherches théoriques des savants et aux applications des industriels. R. C.

CHARLES L. R. E. MENGES, *Nouvelles vues Faraday-Maxwelliennes.* Paris, Gauthier-Villars, 1924, 93 pages.

Il est toujours très intéressant de lire les adversaires de la Relativité einsteinienne; la force d'une théorie, en effet, peut se mesurer par les victoires qu'elle remporte sur ses contradicteurs.

Dans la critique de la théorie d'Einstein, que nous avons sous les yeux, l'auteur présente des vues qui reposent essentiellement sur les théories de Faraday et de Maxwell, mais qui cependant s'en écartent en des points fondamentaux.

Nous craignons que les vues de l'auteur n'aient qu'un succès très relatif. G. v. L.

Henri POINCARE, *La Mécanique nouvelle : Conférence, Mémoire et Note sur la théorie de la Relativité*. Paris, Gauthier-Villars, 1924, 81 pages, in-8°.

Ce livre est la reproduction d'une conférence faite à l'Association pour l'avancement des Sciences (Congrès de Lille, 1909), et du fameux mémoire présenté par H. Poincaré au Cercle mathématique de Palerme, le 23 juillet 1905, c'est-à-dire moins d'un mois après la parution du travail fondamental d'Einstein sur la Relativité restreinte.

Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt que présente la publication de cette œuvre importante qui, comme on sait, était devenue complètement introuvable en librairie.

G. v. L.

M. von LAUE, *La théorie de la Relativité*. Traduction d'après la quatrième édition allemande par Gustave Létang. Tome I. Paris, Gauthier-Villars, 1924, 331 pages.

La première édition du livre de von Laue parut en 1911. Depuis, trois autres éditions allemandes ont été publiées, complétant chacune des précédentes. La réputation de cet ouvrage n'est plus à faire aujourd'hui.

Le premier volume, dont la traduction vient de paraître, contient un exposé très complet de la Relativité restreinte. C'est seulement dans le deuxième volume, dont la traduction est annoncée pour bientôt, que l'auteur développe la théorie de la Relativité générale et de la Gravitation d'Einstein.

G. v. L.

Chronique Universitaire

Nécrologie. — Au cours de ce dernier trimestre, l'Université a été particulièrement affectée par le décès de trois de ses membres : M. Winand Stractmans, professeur ordinaire à la Faculté de droit; M. le Dr Carpentier, professeur honoraire à la Faculté de médecine; M. Emile Piérard, professeur ordinaire à la Faculté des sciences appliquées.

Nous reproduisons ci-dessous les passages essentiels du discours prononcé aux funérailles de ce dernier, par M. le professeur Louis Baes, président de la Faculté des sciences appliquées :

« Piérard était un travailleur, menant en même temps sa grande tâche administrative et sa tâche universitaire, nous donnant à tous l'exemple de l'énergie en s'imposant notamment la très lourde tâche de la mise sur pied et de l'entretien à jour des ouvrages qui reflétaient et fixaient son enseignement.

« En 1897, date de son entrée dans le corps professoral de l'Université, l'électricité industrielle n'existait qu'avec un développement insuffisant dans les programmes de l'école.

« Piérard, sorti de l'Université de Liége et de l'Institut Montefiore, fut chargé de l'organisation de cet enseignement sur de nouvelles bases.

« Malgré la modicité des moyens que l'Université de Bruxelles pouvait lui accorder alors, Piérard aborda brillamment sa tâche et en peu de temps mit sur pied ce nouvel enseignement.

« Et depuis, il le développa sans cesse.

« Les ouvrages qu'il a publiés et qui reflètent cet enseignement constituent une documentation abondante et un guide dont la valeur peut être mesurée par la répétition des tirages.

« Ce grand labeur a fortement retenu Emile Piérard, ses ouvrages ont répandu son nom dans tout le pays.

« La Faculté des Sciences appliquées de l'Université libre de Bruxelles et ses anciens élèves ont une large dette de reconnaissance à notre cher collègue; grâce à son enseignement notre école a pu vivre et se développer malgré les très modestes moyens dont elle disposait. Piérard a été un de ces pionniers qui créent le sillon et l'entretiennent jusqu'au moment où la confiance, contrainte par l'effort continu, assure un large épanouissement.

« Piérard n'aura vécu que les années relativement modestes de notre école, il n'aura pu collaborer au développement puissant qui s'annonce.

« A nous, les jeunes, de veiller à ce que le souvenir des hommes francs, loyaux comme lui, qui ont lutté et qui ont travaillé sans fracas, et sans profits personnels aux époques modestes de la vie de notre Faculté, ne soit pas estompé par la vie peut-être plus large, plus facile, mais moins intime qui va se développer.

« A nous, plus jeunes, qui avons connu ces périodes modestes et qui allons connaître cette époque plus large, d'imposer et de rappeler le souvenir de ceux qui ont fait notre école ce qu'elle est et qui ont préparé ce qu'elle mérite de devenir.

« Nous savons que c'est à des hommes comme Piérard que la Faculté des sciences appliquées doit d'avoir pu vivre moralement et faire figure brillante parmi les Facultés belges. »

Conférences universitaires. — M. le professeur Léon Leclère a fait à l'Université de Toulouse, au cours du mois d'avril, une série de conférences ayant pour sujet : « Cent ans d'histoire de Belgique, 1814-1914. » A cette occasion, le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Toulouse lui a été conféré.

D'autre part, M. Paul Shorrey, professeur à l'Université de Chicago, est venu donner, sous les auspices de la Fondation universitaire, quatre conférences sur « l'Evolution d'Aristote ».

Enfin, en exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921, M. le professeur Paul Boin, de l'Université de Strasbourg, a fait deux conférences sur le « Déterminisme des caractères sexuels secondaires chez les vertébrés » et une conférence sur « l'Hystophysiologie du follicule mûr et du corps jaune ».

Faculté de philosophie et lettres. — Dans la première session d'examen de l'année académique 1923-1924 (octobre 1923), la Faculté de philosophie et lettres a conféré le grade de docteur à onze récipiendaires, dont plusieurs ont été reçus avec distinction et grande distinction, après défense de thèses appuyées sur les recherches personnelles de leurs auteurs.

Les sujets traités étaient des plus variés. En voici la liste :

Pour la section de philologie classique : « Essai de restitution d'un poème du cycle épique : les Chants cypriens » (Mlle Verhoogen, avec grande distinction) ; « la Vision de Constantin » (Mlle Collaer) ; « Contribution à l'étude de l'évolution de la pensée d'Euripide » (Mme Orgels-Stoumon).

Pour la section de philologie romane : « Les morts tragiques dans l'épopée française » (M. Peeters, avec distinction) ; « Marcon et la comédie de caractère » (M. Vauthier, avec distinction).

Pour la section de philologie germanique : « Roman technick bij Virginie Loveling » (M. de Smet, avec grande distinction) ; « Calvinism in the Faerie Queene of Spenser (M. Buyssens, avec distinc-

tion); « Zetterman : de mensch, de schrijver » (M. Van Mulders, avec distinction); « The Rape of the lock in relation with the Giorno » (Mlle Lami-Gillot); « Het Natuurgevoel in de Vlaamsche poezie van 1830 tot 1860 » (M. Ghysseis, avec distinction).

Pour la section d'histoire : « Le régime aristocratique à Bruxelles de 1306 à 1421 » (M. Favresse, avec grande distinction).

* * *

Congrès international de l'Enseignement technique. — La Province de Hainaut organise, les 27, 28 et 29 septembre 1924, à Charleroi, un Congrès international de l'enseignement technique, dans le but de mettre en lumière l'expérience des praticiens et des novateurs et d'en dégager des directives qui servent d'assises à une loi qui rende obligatoire l'enseignement industriel et professionnel.

Les questions à étudier sont groupées en huit sections; elles envisagent l'influence de l'enseignement technique sur la situation économique et sociale du pays; la collaboration de l'industrie et des métiers à l'enseignement technique; l'organisation de l'enseignement technique secondaire; l'emploi éducatif des loisirs; l'enseignement ménager; l'apprentissage; la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage; l'orientation professionnelle; le dessin professionnel et le dessin industriel; l'enseignement commercial; l'enseignement professionnel agricole.

Aucun droit d'inscription n'est exigé, mais les documents ne seront distribués qu'aux adhérents.

Il est fait appel à la collaboration de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'enseignement technique.

Le programme du Congrès sera adressé à toute personne qui en fera la demande au secrétariat du Congrès, 46, rue du Hautbois, à Mons.

* * *

La presse estudiantine en Belgique. — Un ancien étudiant de Mons, M. A. Bouckaert, qui est spécialisé dans les monographies de presse, se propose de publier une bibliographie à la fois historique et anecdotique des nombreuses et non moins curieuses publications estudiantines qui se sont succédé dans nos villes universitaires. A l'heure actuelle, l'auteur a déjà dénombré 237 gazettes de l'espèce, depuis « Le Crocodile », qui fut créé par les étudiants de l'Université libre de Bruxelles en 1853, jusqu'aux publications actuelles.

Dans le but de parfaire et de contrôler sa documentation, M. Bouckaert fait appel à tous les anciens étudiants qui, possédant des documents, des renseignements ou des souvenirs se rapportant à son travail, pourraient lui apporter une contribution si minime soit-elle.

Ecrire : 51, rue de la Drève, à Woluwe-Saint-Lambert.

Table des articles parus pendant la 29me année (1923-1924)

BRACHET, A., *La Vie, Créatrice des Formes et des Fonctions.* 11
CHARLIER, G., *Gobineau et le Romantisme* 315
COCHET, M.-A., *Essai sur la « Dissolution opposée à l'Evolution »* 337
DECROLY, Dr O. et BUYSE, R., *La Pédagogie universitaire aux Etats-Unis* . . . . . 370 et 494
DE HOON, H., *Le Furnes-Ambacht submergé en 1914.* . . . 157
DE REUL, P., *« Sordello » et l'obscurité de Browning.* . . . 64
DE REUL, P., *Le poète Spenser, à propos d'un livre récent.* 268
GILSON, E., *Descartes et la Métaphysique scolastique.* . . . 105
HEGENSCHEIDT, A., *L'aspect géographique de la question d'Occident* 439
HEGER, P., *La situation de l'Université pendant la LXXXIXe année académique* 1
HEGER, P., *Première leçon d'introduction aux Etudes supérieures* (16 octobre 1923) 28
HEGER, P., *Vieux Papiers,* II 421
HENTZE, C., *La Peinture monochrome sous les Song et ses dérivés japonais* 359
HUVELIN, P., *Les Cohésions humaines. La place qu'y tiennent la contrainte juridique et l'attraction morale* 41
LECCA, O.-G., *Les Anciennes Races européennes et le substratum des nations modernes* (à l'âge néolithique). . . . 194
LECLÈRE, L., *La Belgique et l'Allemagne du 26 juillet au 4 août 1914* (d'après les Archives de l'Office impérial des Affaires étrangères) 281
MARION, M., *Considérations historiques sur le mouvement des salaires en période de déflation* 253
TASSIER, S., *L'Entrevue de Beckerzeel* (1789) 473
VAUTHIER, MARCEL, *La VIIe Semaine sociale universitaire.* . 514
VAUTHIER, MAURICE, *Le Travail législatif.* 140
WETS, G., *Des cartes d'identité et de leur légalité* 480
WILLEMS, J., *La Sauvegarde de la santé estudiantine dans les universités d'Europe* 461

Table des Variétés

D., Dr O., *Dr G. Stanley Hall* 552
LURQUIN, C., *Quetelet* 541
PERGAMENI, CH., *L'Institut géographique de l'Université Charles, à Prague* 547
SAERENS, M.-E., *La Chimie et l'Industrie* 209

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

ANSIAUX, Maurice, *Traité d'Economie politique*, par G. Bigwood 569
BACHA, Eug., *La Loi des créations*, par Albert Jaumain. . . 223
BALLY, Emile, *Principes et premiers développements de géométrie générale synthétique moderne*, par L. Godeaux. . 218
BERNARDY et FALORSI, *La Questione adriatica vista d'oltre-Atlantico*, par L. L. 554
BORN, Max, *La Théorie de la Relativité d'Einstein et ses bases physiques*. Exposé élémentaire, par G. v. L. 214
BOUASSE, H., *La Question préalable contre la théorie d'Einstein*, par T. D. 216
BOUCHÉ, Benoît, *Un plan d'organisation de l'enseignement en Belgique*, par A. Gravis 89
CHARLIER, Gustave, *Prince de Ligne, Lettres à Eugénie sur les spectacles*. Edition critique, par L. P. Th. 93
CORNIL, Georges, *Essai de sociologie juridique simplifiée*, par L.-J. Mahieu 572
CORPS, *La Simultanéité générale et le Temps universel*, par N. 216
DAMIENS, A., *Les Isotopes*, par J. T. 407
DE GREEF, Guillaume, *L'Economie sociale d'après la méthode historique et au point de vue sociologique*, par V. L. . . 568
DEMOOR, J. et JONCKHEERE, Tobie, *La Science de l'Education*, par Dr D. 565
DUMONT, P.-E., *Histoire de Nala*. Traduction nouvelle, par R. Kreglinger. 401
ESTÈVE, Edmond, *Etudes de littérature préromantique*, par G. Ch. 561
ESTÈVE, Edmond, *Leconte de Lisle, l'homme et l'œuvre*, par E. N. 562
ETIENNE, Servais, *Le genre romanesque en France, depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution*, par Gust. Charlier 557
FORESTIER, A., *L'Energie rayonnante*. par R. C. 584
GAIN, A., *L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy*, par L. L. . 397
GIRARD, Paul-Frédéric, *Manuel élémentaire de droit romain*, par G. C. 412
GOFFIN, Arnold, *Poussières du Chemin, sur les routes d'Italie et de Flandre*, par G. Ch. 564
GOSSART, E., *Charles-Quint et Philippe II dans l'Ancien drame historique espagnol*, par M. L. 221
HAAG, J., *Cours complet de mathématiques spéciales*. Tome IV, Géométrie descriptive et trigonométrie 405
HAAG, J., *Exercices complets et mathématiques spéciales*.

Tome IV, *Géométrie descriptive et trigonométrie*, par L. Godeaux 405
HILLEMACHER, Jacques, *Les Germains devant l'Histoire*, par Frans Van Kalken. 94
HIRSCHAUER, Ch., *Les Etats d'Artois, de leurs origines à l'occupation française* (1340-1640), par L. L. 555
JACQUEMIN, Alb., *La Belgique*. Cours de géographie pour les écoles normales et pour le degré moyen, par A. H. . . 408
JEAN, Charles-F., *Le milieu biblique avant Jésus-Christ*, par R. Kreglinger 400
JULIA, Gaston, *Leçons sur les fonctions uniformes à point singulier essentiel isolé* 406
KOSSEL, W., *Les forces de Valence et les spectres de Röntgen*, traduit par M. Golay, par R. C. 97
KOSZUL, A., *Proserpine and Midas*, two unpublished mythological dramas by Mary Shelley, par P. de R. 85
KRAITCHIK, M., *Recherches sur la Théorie des nombres*, avec une préface de M. Ch.-J. de la Vallée-Poussin, par A. E. . 583
KUFFERATH, Lucy, *Visions d'ombre et de lumière*, par L. P. Th. 93
LAMBERT, Edouard et BROWN, Halfred C., *La lutte judiciaire du Capital et du Travail organisés aux Etats-Unis*, par G. C. 577
LANGEVIN, P., *La Physique depuis vingt ans*, par André J. . 212
LAVERGNE, B., *Le Principe des nationalités et les guerres. Son application au problème colonial*, par L. L. 398
LEVY-BRUHL, Henri, *La « denegatio actionis » sous la procédure formulaire*, par G. C. 415
LEVY-MORELLE, Jacques et SIMONT, Henri, *Le Chèque*. . 411
MARX, Karl, *Le Capital*, traduit par J. Molitor. 411
MASSON-OURSEL, Paul, *La Philosophie comparée*, par R. Kreglinger 401
MENGES, Charles-L.-R.-E., *Nouvelles vues Faraday-Maxwelliennes*, par G. v. L. 584
MIRGUET, Victor, *Miscellanées pédagogiques*, par A. Gravis. 86
PICARD, Emile, *Discours et Mélanges*, par L. Godeaux . . . 218
POINCARÉ, *La mécanique nouvelle*, par G. v. L. 585
RICCI et LEVI-CIVITA, *Méthodes de calcul différentiel absolu et leurs applications*, par L. Godeaux. 404
RIGNANO, Eugenio, *Psychologie du raisonnement*, par N. Lameere 392
RIGNANO, Eugenio, *La Memoria biologica-saggi di una nuova concezione filosofica della vita*, par A. Daleq 581
SAINTYVES, P., *Les contes de Perrault et les récits parallèles: leurs origines (coutumes primitives et liturgies populaires)*, par M. L. . . . . 403.

SEE, Henri, *Les Idées politiques en France au XVIIe siècle*, par G. Bigwood 219
SINAISKI, Vasili, *La Cité quiritaire. De l'origine de l'histoire agraire, de l'histoire du droit de la Rome ancienne et de ses institutions religieuses et guerrières*, par G. C. 413
SORNET, René, *La Technique industrielle des parfums synthétiques*, par G. Gilta. 217
SOTTAS, H. et DRIOTON, E., *Introduction à l'étude des Hiéroglyphes*, par R. Kreglinger 399
SOTTILE, Dr A., *L'organisation politique et juridique de la République de Saint-Marin et sa situation internationale*. 410
SPRINGAEL, *Sanguines*, par R. J. L. 98
STEINER, Dr E., *Die französischen Lehnwörter in den alemannischen Mundarten der Schweiz*, par P. de R. 83
STRYTHAGEN, E., *Entretiens, lectures, rédactions*, 1re partie : « Rapports économiques et sociaux entre les hommes », par L. L. 568
STUYVAERT, M., *Algèbre*. (Premier degré.) A l'usage des écoles primaires, moyennes, normales, athénées et collèges et des autodidactes, par L. Godeaux 405
TEMPELS, Pierre, *L'Infini*, par R. Kreglinger 223
THIRRING, H., *L'Idée de la théorie de la Relativité*, traduit de l'allemand par Solovine, par T. D. 217
TSEN TSONMING, *Essai historique sur la poésie chinoise*, par P. de R. 84
VAN TIEGHEM, Paul, *Le mouvement romantique*, par G. Ch. 560
VERMEYLEN, A., *Van Gezellen tot Timmermans*, par G. D. . 220
VILLEY, J., *Les divers aspects de la théorie de la Relativité*, par T. D. 96
von LAUE, M., *La Théorie de la Relativité*, par G. v. L. . . . 585
WALTER, Herbert E., *Genetics. An introduction to the study of heredity*, par A. Dalcq 580
X..., *Il Poeta dell' Umana Tragedia, Scritti inediti su l'opera di G. A. Cesareo*, par P. de R. 85

Bibliographie lorraine (1920-1921), par L. L. 418
Bureau International du Travail. Enquête sur la production, t. I et t. II 98, 579

Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles
Assemblée générale du samedi 8 décembre 1923. 226
Banquet de l'Université et de l'Union à l'occasion de la « Saint-Verhaegen ». 233

Chronique universitaire 101, 246, 420, 586

CALCULEZ

VOUS-MÊME VOTRE DETTE

Année de sortie	Francs
1923	2,000
1922	2,080
1921	2,163
1920	2,249
1914	2,846
1913	2,960
1912	3,079
1911	3,202
1910	3,330
1909	3,463
1908	3,600
1907	3,745
1906	3,895
1905	4,051
1904	4,213
1903	4,382
1902	4,557
1901	4,739
1900	4,929
1899	5,126
1898	5,331
1897	5,544
1896	5,766
1895	5,997
1894	6,237
1893	6,486
1892	6,762
1891	7,016
1890	7,296
1889	7,588
1888	7,892
1887	8,207
1886	8,536
1885	8,880
1884	9,230
1883	9,600
1882	9,990
1881	10,380
1880	10,800
1879	11,200
1878	11,600
1877	12,150
1876	12,650
1875	13,150

Un ancien étudiant est un citoyen qui a acquis une valeur sociale grâce à sa formation universitaire.

Un étudiant acquittant intégralement ses droits d'inscription ne paye qu'une fraction de ce qu'il coûte à l'Université.

Les Universités américaines, en rappelant ces deux vérités à leurs anciens élèves, les invitent à rendre à leur Alma Mater la différence entre ce qu'ils ont coûté et ce qu'ils ont payé.

Si l'on appliquait ce raisonnement aux anciens étudiants qui ont passé cinq années à l'Université libre, on trouverait, en tenant compte d'un taux d'intérêt très modéré, les résultats indiqués au tableau ci-contre.

ANCIENS ÉTUDIANTS!

la construction de la nouvelle Université exige votre collaboration.

CASE A LOUER

CASE A LOUER

LA REVUE DE DROIT INTERNATIONAL

de Sciences Diplomatiques, Politiques et Sociales

fondée à Genève sous le patronage et avec la collaboration des plus éminents hommes d'Etat et internationalistes tels que LL. EE. **B. Mussolini, N. Politis, E. Benes, G. Motta, C. de la Torriente, E. Rolin-Jaequemyns, Fauchille, Alvarez, Rouard de Card, A. Weiss, La Pradelle, Merignhac, Anzilotti, B. C. J. Loder, Hüber, Jitta, Olivart, Neumeyer, E. Borel, etc.**, est la SEULE Revue paraissant en Suisse en matière de Droit International, de Sciences diplomatiques et politiques. Elle préconise la rénovation du droit international, la renaissance de la justice mondiale, la souveraineté effective du droit, la défense des droits des petits Etats, le règlement pacifique des conflits, etc.

Paraissant au siège de la Société des Nations, la « REVUE DE DROIT INTERNATIONAL » est à même de faire rapidement connaître et d'apprécier avec sûreté les règles que stipulera la communauté des Nations.

La **REVUE DE DROIT INTERNATIONAL** paraît tous les trois mois en livraisons de **65 à 110** pages.

Directeur-Fondateur :

A. SOTTILE,

P. Docent de Droit International à l'Université de Genève, Consul des Républiques de Libéria et de Nicaragua.

Direction, rédaction et administration :
Chemin de Miremont, 35, Genève (Suisse)

CASE A LOUER

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Publications du Bureau International du Travail

1. — **Revue internationale du Travail** (mensuelle).

A la fois revue scientifique et de vulgarisation contenant des articles, statistiques, informations sur l'industrie et le travail de nature à intéresser les gouvernements, les employeurs et les ouvriers.

2. — **Bulletin officiel**.

Texte des documents officiels, comptes rendus des séances du Conseil d'administration et des différentes commissions internationales.

3. — **Informations sociales** (hebdomadaire).

Donnant des nouvelles et des renseignements tirés de la Presse, des revues techniques et coopératives du monde entier, et les informations de plus en plus nombreuses qui parviennent chaque jour au Bureau.

4. — **Série législative.**

Textes et traduction des lois, arrêtés, règlements ou circulaires administratives concernant le régime du travail dans les différents pays du monde.

5. — **Documents de la Conférence internationale du Travail**.

Questions préliminaires, rapports, comptes rendus sténographiques et texte définitif des projets de convention et des recommandations adoptés par la Conférence.

6. — **Annuaire international du Travail**.

7. — **Études et Documents.**

Résultats des enquêtes et des recherches effectuées par le Bureau international du Travail. Articles de collaborateurs extérieurs.

8. — **Publications diverses.**

Pour tous renseignements, s'adresser au Service des Ventes et de la Publicité, au Bureau international du Travail, Genève.

AS 242 B53 année 28-29

Brussels. Université libre
Revue de l'Université de Bruxelles

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY